
QUAECUMQUE · SUNT · VERA
1851

HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME, ETC.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15, DERRIÈRE L'ODÉON.

HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME,

ET DES MAISONS PRINCIÈRES DE L'EUROPE,

PRÉCÉDÉE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE FRANCE;

Par M. le Chevalier DE COURCELLES,

GÉNÉALOGISTE HONORAIRE DU ROI.

Sæpè ego audivi civitatis nostræ præclaros viros solitos ita dicere, cùm *majorum imagines intuerentur*, vehementissime sibi animum ad virtutem accendi : scilicet *memoria rerum gestarum* eam flammam egregiis viris in pectore crescere, neque priùs sedari, quam *virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit.*

SALLUST., *de bello Jugurthino.*

TOME PREMIER.

PARIS,

Chez { L'AUTEUR, rue de Sèvres, n° 111, faubourg Saint-Germain; ARTHUS BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille, n° 23.

M. DCCC. XXII.

TABLE

DES MATIÈRES ET DES GÉNÉALOGIES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

AVERTISSEMENT.

La noblesse en France, considérée sous le rapport de son institution militaire, est essentiellement l'élite de la nation et le corps le plus illustre de l'état. C'est dans les hasards de la guerre, au sein des victoires et des périls, qu'elle a jeté les fondements de son existence politique, et pendant plusieurs siècles cette éminente distinction a été exclusivement le prix de la valeur et de la magnanimité. Mais c'est surtout depuis la réunion des grands fiefs à la couronne, sous la troisième dynastie de nos Rois, que la noblesse a formé les premiers degrés du trône, et qu'elle en est devenue le plus ferme appui. Dès-lors, le service militaire, devenu moins un devoir féodal qu'un dévouement à la fois chevaleresque et patriotique, acquit à la noblesse un nouvel éclat, et de nouveaux droits à la reconnaissance nationale. Bientôt après, accessible aux grandes vertus civiles, elle devint aussi la récompense et l'apanage du législateur profond et du magistrat intègre; et, réunissant en elle les attributs de la force et de la justice, on en vit sortir successivement une foule de noms justement célèbres dans le commandement des armées, dans l'administration des affaires du royaume, et dans la haute magistrature. Et ce n'est pas seulement pour avoir agrandi le domaine de l'histoire par les plus beaux faits d'armes qui puissent honorer une grande nation, que la noblesse française a signalé ses droits à l'admiration des siècles; son existence est encore consacrée par un grand nombre de monuments et de fondations considérables, qui attestent à la fois sa puissance et sa splendeur dès le berceau de son origine; et, depuis la renaissance des lettres et des arts, jusqu'en 1789, c'est presque uniquement de son sein qu'est émané tout ce que l'Europe admire en France d'éminemment national.

Ce corps, qui, depuis tant de générations, a scellé de son sang les plus belles pages de nos annales, et auquel se rattachent tant de glorieux souvenirs, a dû exciter vivement l'émulation et l'envie. Des écrivains laborieux lui ont consacré quelques ouvrages recommandables, mais dont les exemplaires complets sont aujourd'hui d'un accès difficile, tant la rareté en rend l'acquisition onéreuse. Un plus grand nombre d'écrits du second ordre ont été publiés sur la même matière; mais les auteurs, mal secondés par les familles, ou dépourvus de titres originaux et documents nécessaires, ont souvent montré plus de désir d'être utiles à la noblesse, que de moyens pour remplir cette tâche difficile. Quant aux productions de l'envie dirigées contre la noblesse, il suffit, pour leur rendre justice, d'interroger le mépris où elles sont tombées.

De tous les ouvrages généalogiques du premier ordre, celui qui, par la nature de son plan, la franchise et la probité qui distinguent son exécution, paraît le plus digne d'être cité pour exemple et suivi pour modèle, est l'*Histoire de la maison de France et des Grands-Officiers de la couronne*, par le P. Anselme. C'est en effet le seul monument généalogique qui présente la noblesse d'une manière convenable, et dont l'histoire n'ait point révoqué l'authenticité. Mais cet ouvrage, estimable sous tant de rapports, outre l'inconvénient qu'offre son cadre immense, dont les deux tiers sont absorbés par les détails étrangers aux généalogies, et inutiles à l'histoire, présente encore une foule d'erreurs et d'omissions qu'on ne saurait rétablir que par une refonte entière de ce vaste édifice. Ainsi, alors même qu'une révolution sans exemple n'aurait point anéanti presque tous les titres de la noblesse, et tous les monuments qui constataient l'existence et l'antiquité de ce corps illustre; quand même l'ouvrage du P. Anselme, en échappant au naufrage, aurait conduit jusqu'à nos jours la chronologie des grands dignitaires du royaume; les fautes multipliées et la confusion, qui règnent dans un grand nombre de généalogies de cet ouvrage, en rendraient encore une nouvelle édition nécessaire et même indispensable.

Mais ce n'est pas seulement une édition rectifiée de l'histoire généalogique du P. Anselme, que je me propose de publier. Quelque bien accueillie qu'elle pût être par le public, cette tâche me semble trop insuffisante et trop incomplète, pour que je doive exclusivement l'entreprendre. La noblesse ne formant qu'un même corps, et pour ainsi dire, par ses nombreuses affinités, qu'une même famille, un recueil de toutes les principales maisons nobles du royaume semble devoir former un ouvrage plus digne de la majesté de l'histoire, et plus important pour le corps entier de la noblesse. En restreignant son cadre aux Grands-Officiers de la couronne, le P. Anselme a dû sentir depuis combien son ouvrage laissait à désirer, puisqu'en 9 volumes in-folio, il ne comprenait pas même le tiers des grandes maisons de France. Combien de races chevaleresques, ou de familles illustrées par de nombreux services militaires, ou par une longue série de magistrats du premier mérite, ont été exclues de cet ouvrage, auquel elles eussent donné un nouveau lustre et un nouvel intérêt, parce qu'elles ne comptaient pas dans leurs lignes un grand-fauconnier, un grand-louvetier, un grand-échanson, ou un grand-chambellan de France? Ces charges, sans doute, honoraient beaucoup les seigneurs auxquels le prince daignait les conférer; mais combien de grandes maisons ont affecté une sorte d'indifférence pour ces dignités de la cour, préférant acheter de leur sang, à la tête de nos armées, des distinctions plus dignes de leur valeur héréditaire? Le P. Anselme a dû regretter beaucoup de ne pouvoir développer davantage le plan de son ouvrage; et l'on peut juger par le catalogue des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il a donné dans le IXe tome, que, si les fondements de son travail n'eussent pas embrassé une matière trop étendue et souvent trop inutile, ce savant re-

ligieux aurait successivement fait un appel à toutes les maisons nobles, et en aurait écrit l'histoire.

Cette tâche longue et pénible est celle que j'ose entreprendre aujourd'hui. Éditeur de la continuation de l'*Art de vérifier les Dates*, ouvrage dans lequel les savants Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ont compris les généalogies des princes et de quelques-uns des anciens grands vassaux de la couronne de France, je devais, pour compléter cette continuation, y donner la suite des généalogies de celles des maisons de ce rang, qui sont encore subsistantes; et même, comme il entre dans le plan général de cette continuation, de remplir les vides que les Bénédictins ont laissé remarquer sous ce rapport dans leur ouvrage, il paraissait nécessaire de remédier au silence qu'ils ont gardé sur plusieurs de ces grands vassaux, en leur consacrant quelques pages de la continuation; mais, d'un autre côté, il était important de ne pas étendre le cadre de cet ouvrage, que l'exposé des faits qui y sont retracés, et qui embrassent tout le monde connu, rend peut-être déjà trop vaste. On a donc écarté tous les détails généalogiques; et, dans l'avertissement que j'ai mis en tête de la continuation de l'*Art de vérifier les Dates*, j'ai dû annoncer que ce serait dans *l'Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne et des principales maisons et familles nobles du royaume*, que je m'occuperais des généalogies des princes et des anciens grands vassaux de la couronne de France, et que j'y insérerais de même les généalogies des princes étrangers, que les Bénédictins ont laissées incomplètes.

C'est cette *Histoire généalogique* que je présente aujourd'hui au public, comme une sorte d'appendice de la continuation de l'*Art de vérifier les Dates*. La bienveillance avec laquelle il a accueilli mes premiers essais en ce genre, le Dictionnaire universel de la Noblesse de France, et le Dictionnaire historique et biographique des Généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'à nos jours, et surtout la haute faveur que Sa Majesté a daigné m'accorder, en agréant la dédicace de la continuation de l'*Art de vérifier les Dates*, et l'hommage de mes autres ouvrages, encouragent mes efforts. C'est dans les nombreuses et riches collections de titres originaux, de manuscrits et d'ouvrages historiques et héraldiques, dont je suis possesseur, et dont font partie les manuscrits des preuves faites au cabinet des ordres du Roi, pardevant MM. Clairambault, Chérin, de Beaujon et Berthier, généalogistes de ces ordres, pour l'obtention des honneurs de la cour; c'est dans les documents précieux que j'ai recueillis sur tout ce qui concerne l'histoire et la noblesse; dans ceux que quelques-unes des principales familles nobles ont déjà bien voulu me fournir; dans les titres originaux qu'elles m'ont communiqués et qui ont tous été soumis à un sévère examen, que j'ai puisé les documents et les garanties de mon travail.

La généalogie de la maison de France, qui est placée en tête de l'ouvrage, lui donnera un haut degré d'intérêt. C'est aux recherches et à l'obligeance de M. le

comte *de Fortia d'Urban*, l'un de mes collaborateurs pour la continuation de l'Art de vérifier les Dates, et membre de plusieurs académies et sociétés littéraires en France, en Italie et en Allemagne, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages pleins d'érudition, que je dois la partie de cette généalogie, qui est établie depuis Pharamond jusqu'à Hugues Capet, et qui démontre, d'une manière neuve et pleinement satisfaisante, l'unité d'origine des trois races de nos Rois.

La généalogie de la maison de France est suivie, non pas dans l'ordre des dignités ou emplois, adopté par le P. Anselme, mais dans l'ordre alphabétique pour chaque volume de l'ouvrage, des généalogies des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des ministres, des familles qui descendent des anciens barons et grands vassaux ou feudataires du royaume, ou possesseurs des grands fiefs réunis à la couronne, et des familles qui, avant la révolution, ont obtenu les honneurs de la cour, ou dont la noblesse, justifiée par titres originaux, remonte à plus de trois siècles. Pour seconder mes vues, et m'aider dans les recherches immenses que nécessite une entreprise de cette nature, plusieurs généalogistes, versés dans la connaissance des chartes et des familles, ont bien voulu partager quelques-uns de mes travaux. De ce nombre sont : M. l'abbé *de l'Espine*, attaché au cabinet des manuscrits de la bibliothèque du Roi, et professeur de l'école des chartes; M. le chevalier *de Saint-Pont*, qui a publié, en 1783 et 1784, les Étrennes de la Noblesse; et M. *Lainé de la Marre*, attaché à la section historique de mon cabinet.

Les maisons des princes étrangers, dont les Bénédictins ont parlé dans l'Art de vérifier les Dates, et les familles étrangères qui ont l'honneur d'être alliées aux maisons souveraines, ou qui tirent leur origine des anciens grands vassaux ou grands dignitaires de la couronne de France, trouveront aussi leurs généalogies établies ou contenues dans cet ouvrage.

C'est par l'histoire, plus souvent que par les titres, que l'on connaît l'ancienneté ou l'illustration des familles. Comme la plupart des premiers auteurs des familles nobles de France ont suivi la carrière des armes, l'histoire, en rappelant leurs noms, les a consacrés d'une manière ineffaçable, tandis que la plupart des titres originaux, par la négligence des familles ou par les vicissitudes des temps, ont été perdus sans retour. C'est ainsi qu'un grand nombre de maison d'ancienne chevalerie, dont l'existence est d'ailleurs constatée par une possession d'état immémoriale, ne peuvent faire remonter leur filiation par titres au-delà du quinzième siècle; et, si la noblesse n'eût apporté autant d'attention à frire enregistrer ses titres, lors des dernières recherches dans toutes les provinces du royaume, combien de chefs des plus anciennes familles seraient réduits aujourd'hui, par le fait de la révolution, à ne pouvoir établir cette filiation au-delà d'un siècle!

Dans tout ce que l'on a publié jusqu'à présent sur la noblesse, on ne s'est généralement pas assez attaché à transmettre à la postérité le souvenir des services

signalés qu'elle a rendus dans nos armées, dans les conseils de nos rois, dans l'administration de la justice et dans la haute législation. C'est aujourd'hui surtout qu'il importe de les faire connaître, pour en perpétuer l'exemple et la mémoire, puisque, de tous les priviléges de cet ordre respectable, c'est le seul qui lui reste, et qu'aucune violence humaine ne pouvait lui ravir. Ainsi, avec le soin qu'on prend de caractériser la noblesse par les faits qui l'ont illustrée depuis tant de générations, cette *Histoire généalogique* deviendra, pour l'annaliste et l'historien de tous les temps, une source intarissable d'événements célèbres et souvent trop peu connus.

Dans un siècle où l'on sent plus que jamais le besoin d'environner la majesté royale de tous les services et hauts faits de la noblesse, cet ouvrage ne peut manquer d'obtenir un succès complet. Il comprendra dans douze volumes (1) l'histoire généalogique et raisonnée des grands dignitaires et des principales familles nobles du royaume. Leurs titres, ainsi rappelés dans cette histoire, seront désormais à l'abri de toutes les vicissitudes humaines.

Chaque généalogie est précédée d'une notice topographique sur les terres principales ou titrées, possédées par les familles, et précisant, autant qu'il est possible, la date des érections. Elle porte en tête l'écusson des armoiries gravées en taille-douce, avec les supports et autres ornements extérieurs. Lorsqu'une famille a formé plusieurs branches ou rameaux, on en dresse un tableau, qui précède la généalogie, et qui sert à faire connaître l'ordre de primordialité et de successibilité dans les branches. Enfin, comme je possède en manuscrits les preuves faites à Malte par les familles, on dresse ces preuves, lorsqu'on le juge convenable, à la suite des généalogies ; on les grave en taille-douce, et on les accompagne de leurs quartiers héraldiques. Les noms et l'explication des alliances et des armoiries de chaque chef de degré sont désignés aux marges : de sorte qu'à la fin de l'ouvrage, en faisant une table particulière de tous ces noms, on aura l'armorial le plus complet de toutes les familles nobles, existantes ou éteintes. Chaque volume est précédé d'une table indiquant toutes les généalogies qui y sont mentionnées; et il est terminé par une seconde table de tous les noms d'alliances ou autres, cités dans le corps du même tome. Le douzième et dernier volume contiendra trois tables générales : la première, des généalogies; la seconde, des alliances dont les armes sont blasonnées, soit aux marges, soit dans les quartiers généalogiques ; la troisième, de tous les noms d'alliances, cités dans le cours des douze volumes.

Depuis long-tems on a dû former des vœux pour qu'un ouvrage, imposant par

(1) Chaque volume contient 700 pages grand in-4°, au lieu de 600 pages seulement annoncées par le prospectus de l'ouvrage. Le prix de chaque volume est de 45 francs, pris à Paris, pour les souscripteurs, comme chaque volume in-4°. de l'Art de vérifier les Dates, et de 50 francs pour les non-souscripteurs. Le volume en papier vélin se paye double.

l'authencité de son caractère et par la pureté et l'exactitude de son exécution typographique, fût consacré à la noblesse. On en doit sentir aujourd'hui d'autant plus vivement la privation, que presque toutes les annales de ce corps, aussi-bien que sa fortune, ont été anéanties par le fait de la révolution. En formant le projet de reproduire ces annales généalogiques et historiques, dans un cadre neuf, moins étendu que celui du père Anselme, et néanmoins plus fécond en faits politiques, civils et militaires, et en détails sur l'origine et l'illustration des familles nobles du royaume, j'ai dû espérer qu'elles seconderaient mes efforts. J'ai, en conséquence, ouvert une souscription, à laquelle sont appelés tous les chefs des maisons nobles du royaume, et notamment MM. les Pairs, les Maréchaux de France, et autres grands dignitaires de la couronne. Ils voudront bien me communiquer les pièces et notes qui peuvent compléter mes matériaux pour la rédaction de l'ouvrage. Il sera délivré un récépissé de ces pièces au chef de chaque famille, et elles seront rendues dans le délai de trois mois. Les mémoires seront dressés dans mon cabinet; on y consacrera tous les renseignements, originaux ou imprimés, que je possède, et l'on désignera, par des notes, toutes les sources où l'on aura puisé.

Les souscriptions et envois de titres ou documents, doivent être adressés, *franc de port*, à M. le chevalier DE COURCELLES, rue de Sèvres, n°. 111, à Paris.

Paris, le 30 novembre 1821.

Le chevalier DE COURCELLES.

INTRODUCTION.

La Noblesse est une institution politique dont le principe remonte au berceau même des sociétés primitives. Honorée chez les Hébreux, dès le temps de Moïse, florissante à Athènes et à Rome (1), huit siècles avant l'ère chrétienne, on la vit successivement se répandre chez presque toutes les nations civilisées, et même devenir le nerf constitutif d'une multitude de nations barbares.

Les Gaulois, nos pères, avaient leur noblesse dans l'ordre de leurs chevaliers, distinct de celui des Druides et du commun du peuple. Ces chevaliers, uniquement dévoués à l'exercice des armes, et à la défense de leur pays, se faisaient suivre à la guerre par leurs *ambactes*, ou vassaux, dont le nombre était plus ou moins considérable, selon l'étendue de leur autorité et la grandeur de leurs richesses.

Cette sorte de vasselage existait de toute ancienneté dans les Gaules, lorsque les Romains en firent la conquête. Les vainqueurs durent opérer peu de changements sensibles dans cet usage, puisqu'ils avaient eux-mêmes une semblable institution militaire sous le nom de *clientèle*. Ces *ambactes*, chez les Gaulois, et ces *clients*, chez les Romains, étaient ce que les Germains et les Francs appelaient leurs *antrustions* et leurs *fidèles*.

Mais ce sont les Romains qui, les premiers, introduisirent dans les Gaules ces dénominations affectées à la possession temporaire des bénéfices, c'est-à-dire, à l'exercice des dignités civiles, administratives et militaires, telles que celles de préfet, de duc, de comte, etc.; dignités qui, en devenant héréditaires sous la seconde dynastie de nos Rois, renversèrent toute la législation monarchique, et jetèrent sur ses ruines les fondements du régime féodal, auquel seulement des critiques

(1) Romulus divisa les Romains en deux classes, l'une des sénateurs et l'autre des plébéiens. Dans la suite, on distingua, dans l'empire, trois sortes d'ingénuités ou de noblesses; celle des *patriciens*, descendus des deux cents premiers sénateurs institués par Romulus, et des cent autres sénateurs ajoutés par Tarquin l'ancien; celle des *gentiles*, qui étaient d'anciennes familles; et enfin celle des *ingénus* proprement dits, c'est-à-dire, issus de parents libres, et qui eux-mêmes avaient toujours joui de la liberté. Ultérieurement, les plébéiens, ayant été élevés à la magistrature, formèrent un nouveau degré de noblesse, et on les distinguait sous la dénomination de *novi homines*, pour marquer qu'ils étaient nouvellement anoblis. On voit que nous tenons des Romains l'usage des anoblissements par charges; mais les privilèges attachés à notre système féodal devaient en rendre l'accès plus difficile, ou faire craindre, dans la profusion des anoblissements, des résultats funestes pour les souverains et pour les peuples.

ont cru, mal à propos, pouvoir attribuer le principe de l'hérédité de la noblesse dans les familles françaises.

Auguste fut le premier qui mit en usage le titre de *comte*, en l'affectant à des sénateurs qu'il avait choisis pour le conseiller et pour le suivre.

Constantin fit trois classes des comtes. La première, dite *des illustres*, comprenait les conseillers intimes de ce prince, les préfets du prétoire, leurs vicaires, et les commandants des légions. La seconde, dite *des clarissimes*, était consacrée aux subordonnés du maître des offices, et aux agents des autres grandes charges de l'empire. Les *ducs* furent long-temps compris dans la troisième : mais, cette dignité s'étant beaucoup accrue sous Théodose, finit enfin par prévaloir.

Les comtes et les ducs, que les maîtres de la milice avaient pour lieutenants, n'eurent d'abord que le titre de tribuns; et il y avait cette différence entr'eux, que les comtes étaient particulièrement chargés des affaires de l'intérieur et de la paix, et les ducs de celles de l'extérieur et de la guerre.

La plupart des ducs étaient ou des généraux romains, ou des descendants des princes ou rois des pays conquis, auxquels on laissait une partie de leur ancienne autorité, mais seulement par commission révocable, et sous la dépendance immédiate de l'empire.

Lorsque les Goths, les Visigoths et les Vandales se répandirent dans les Gaules, ils abolirent dans tous les lieux où ils pénétrèrent, les dignités que les Romains avaient établies; mais les Francs, les ayant vaincus et expulsés, rétablirent ces dignités, et eurent, comme les Romains, des préfets, des ducs et des comtes, qui administraient la justice et les affaires publiques, et commandaient les armées.

Il est important de remarquer que les Gaulois, libres sous les Romains, et même sous les Visigoths, durent, à bien plus de titres, conserver leur liberté et leurs usages sous la domination des Francs, puisqu'ils furent leurs plus puissants auxiliaires pour chasser les Visigoths et les autres barbares. Aussi les lois des Francs furent-elles particulières : chaque peuple pouvait être jugé par la sienne, et chacun même pouvait choisir celle qu'il voulait. La constitution de Lothaire ne mit d'autre condition à ce choix que la publicité. On peut conclure de là que le vasselage n'a pas cessé d'être observé dans les Gaules, et que les Romains, et ensuite les Francs, ne firent qu'étendre et perfectionner cette institution, en établissant des bénéfices civils et militaires, particulièrement affectés à la noblesse. Aussi, M. Pfeffel a-t-il judicieusement observé que tout était gaulois dans les termes consacrés par le vasselage.

Il y avait donc trois sortes de noblesses au commencement de la monarchie. L'une, et c'était la plus nombreuse, procédait des chevaliers gaulois, qui vivaient librement et suivaient la carrière des armes; la seconde descendait des ducs, des comtes et des magistrats romains, qui réunissaient l'exercice des armes à l'administration de la justice, et au gouvernement civil et des finances; et la troisième existait dans les Francs, qui tous faisaient profession des armes, étaient libres et exempts de toutes impositions personnelles. Les temps ayant confondu les mœurs,

les usages et les familles de ces divers peuples, en ont fait une seule et même nation, une seule et même noblesse.

DE L'HÉRÉDITÉ DES FIEFS.

Avant que les dignités affectées aux terres fussent devenues héréditaires dans les familles, la noblesse était à peu près ce qu'elle est devenue par le fait de la révolution, c'est-à-dire, une distinction héréditaire, purement honorifique, sauf l'accès qu'elle donnait à l'exercice des emplois les plus distingués de l'état; mais cette hérédité des fiefs ou bénéfices est un des points les plus obscurs et les plus embrouillés de notre histoire. On pourrait faire des volumes de tout ce qui a été dit et publié contradictoirement sur cette matière. Nous avons cru devoir nous restreindre ici aux seules réflexions qui nous ont paru les mieux fondées, ou du moins les plus probables.

Les princes et chevaliers gaulois, possédant héréditairement des domaines plus ou moins considérables, allouaient une partie du revenu de ces terres à leurs *ambactes*, qui, en retour, leur devaient le service militaire et même la vie (1); mais cette espèce de solde était révocable, et devait s'étendre ou se restreindre selon la durée ou la nature des services.

Les Romains, comme nous l'avons observé plus haut, instituèrent les bénéfices civils et militaires. Les ducs et les comtes avaient sous leurs ordres des officiers de justice et d'épée, qui faisaient respecter leur autorité temporaire, et partageaient avec eux le fardeau des affaires publiques.

Les Francs ou Saliens, ayant trouvé cet ordre de choses conforme à leurs mœurs, le maintinrent. Les terres conquises sur les Romains et sur les Visigoths, leur furent distribuées en lots ou *sortes* (2) en toute propriété, et à titre de récompense, sous la seule charge héréditaire du service envers le roi. Ces terres eurent le nom de *saliques*, de celui de leurs possesseurs. Ces propriétés, étant essentiellement militaires, ne passaient point aux femmes comme les alleus, et, à l'extinction des mâles, elles retournaient au fisc royal.

Les principaux des francs, connus sous le nom de *leudes* (3) ou *fidèles*, dont est dérivé le mot de *féaux*. étaient les grands de l'état, et ceux à qui était confiée l'administration des bénéfices, c'est-à-dire des duchés, ou gouvernements généraux,

---

(1) C'était un usage établi chez les Gaulois et les Germains, que leurs ambactes ou fidèles ne pouvaient leur survivre dans une action où ils avaient péri, sans attacher à leur nom une note d'infamie. Aussi, lorsque les guerriers avaient perdu leurs chefs, on les voyait chercher avec avidité la mort dans les rangs ennemis, ou se la donner eux-mêmes.

(2) On les nomma *sortes*, parce qu'on prétend que la distribution s'en fit part le sort.

(3) Les mots *leud* ou *alleu*, *lodium* et *allodium*, et le mot *lods* en sont dérivés.

et comtés, ou gouvernements particuliers du royaume. A l'exemple des chevaliers gaulois, ces leudes se faisaient accompagner de leurs vassaux dans les expéditions militaires. Ils accordaient à ces vassaux la propriété de quelques-unes de leurs terres : mais rien n'atteste que ces concessions fussent d'abord héréditaires. L'influence que les Gaulois durent exercer sur les mœurs des Francs, eu égard à leur nombre, doit faire penser que ces dons au contraire étaient des bénéfices temporaires ; autrement la féodalité eût fait de bien plus rapides progrès dans les Gaules.

Mais, de quelque poids que soit l'autorité des savants qui fixent seulement l'époque du commencement de l'hérédité des fiefs à la fin de la seconde dynastie de nos rois, il n'est pas possible de ne pas reconnaître le germe de cette hérédité dans celle des terres saliques et des alleus des Gaulois et des Romains-Gaulois possesseurs. Les bénéfices amovibles avaient même la plus grande analogie avec les fiefs ; les conditions du contrat, sauf la durée, étaient les mêmes, c'est-à-dire, protection de la part du seigneur, et fidélité et service de la part du vassal. Il ne manquait au bénéfice que la durée pour devenir fief ; et nous allons voir comment nos rois, en en rendant quelques-uns héréditaires, provoquèrent tacitement l'usurpation de tous les gouvernements de leurs états.

Les leudes, hommes puissants et illustres, avaient tous un vasselage plus ou moins considérable. On voit, par les formules de Malculfe, que cet usage était fort répandu du temps du roi Childebert II. Dagobert Ier, bisaïeul de ce prince, avait, dès l'an 637, donné à Boggis et à Bertrand, fils de Childéric, dernier roi de Toulouse (et ce dernier petit-fils du roi Clotaire II), l'investiture de l'Aquitaine, pour en jouir héréditairement à titre de ducs de Toulouse et d'Aquitaine, sous la condition de foi et hommage à la couronne de France et d'un tribut annuel. C'est, au rapport de D. Vaissète, historien du Languedoc, le premier exemple de l'hérédité des fiefs dans la monarchie française, ou du moins d'un apanage donné aux princes issus de la famille royale (1).

Le vasselage reçut une nouvelle extension sous Charles Martel et Pepin, qui se donnèrent pour vassaux la plupart des grands du royaume, en leur inféodant les biens dont ils s'étaient emparés sur le clergé. Ces vassaux personnels du Roi, *vassi dominici*, firent à leur tour des sous-inféodations : et dès-lors se développa successivement cette polygarchie féodale, qui plus tard envahit presqu'entièrement le domaine de la couronne.

Un nouvel abus s'introduisit dans la police des fiefs. Ce fut l'aliénation des terres saliques ou bénéfices en alleus (2), abus très-commun à la fin du huitième siècle,

---

(1) Nous observerons cependant, que, jusqu'au règne de Philippe Auguste, les fils de France ou princes du sang royal possédaient comme propriétaires et non simplement comme apanagistes.

(2) L'alleu était une terre exempte de tous droits seigneuriaux, qui ne relevait d'aucun seigneur,

et d'autant plus préjudiciable, qu'il restreignait à-la-fois la puissance domaniale et la force militaire de nos rois.

Charlemagne porta pour l'avenir une forte atteinte à l'autorité suprême, en permettant aux vassaux de ne marcher à la guerre qu'à la suite de leurs seigneurs. On conçoit combien l'ambition des grands dut se prévaloir de cette disposition, lorsqu'ils crurent pouvoir affecter l'indépendance. Aussi, quand Charles le Chauve voulut entreprendre ou soutenir des guerres, ce prince se trouva sans armées.

Les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire avaient donné de nouveaux développements à l'hérédité des fiefs, qui, n'étant plus essentiellement régis par la loi salique, purent, à l'extinction des mâles, passer aux femelles (1). Cette nouvelle législation ne fut pas moins impolitique, que funeste pour le domaine royal, dont elle rendait les aliénations perpétuelles. On pense que les ducs et les comtes ne négligèrent pas de mettre à profit un moyen aussi prompt qu'infaillible d'accroître et d'affermir leur puissance. De nombreuses acquisitions allodiales, ou la cumulation de plusieurs grands héritages, leur donnèrent bientôt plus de droits et de pouvoir dans leurs gouvernements, que n'en avait le roi lui-même.

Charles le Chauve, par une politique inconcevable, ou un intérêt bien mal entendu, les seconda beaucoup dans cette entreprise. En l'assemblée que ce monarque tint à Quiersi, en 877, il statua, par un capitulaire, que les offices des comtes, et les bénéfices de ses vassaux et arrière-vassaux passeraient à leurs enfants. Ainsi ces derniers devinrent possesseurs par le double droit d'élection et de succession. Néanmoins, ce capitulaire ne changeait rien aux charges et devoirs des possesseurs envers la couronne; mais de l'hérédité à la suzeraineté, il n'y eut qu'un pas à faire, et il fut bientôt franchi.

On pourrait peut-être trouver le motif de cette concession de Charles le Chauve, non pas, ainsi que l'ont avancé quelques historiens, dans des vues d'intérêt pécuniaire, mais dans les alarmes continuelles que durent lui causer les incursions

---

et qui par conséquent ne devait aucune charge ni aucun service. On le nommait aussi franc alleu, *liberum allodium*. Il en existait un grand nombre avant l'universalité du régime féodal. Mais, lorsque les grands se furent rendus propriétaires de leurs gouvernements, ils s'attachèrent à convertir en fiefs les *alleus*, par la voie du ressort. Leur politique, en restreignant un abus qui avait ruiné le domaine royal, pour contribuer à leur élévation, n'était pas moins sage que prévoyante. Il y a eu cependant quelques *franc alleus* qui n'ont point été soumis à la mouvance des grands feudataires; mais ils le furent à celle de la couronne. La plupart des terres qui ont conservé le nom de *principautés*, étaient originairement des *franc alleus*.

(1) C'est ainsi que presque tous les grands fiefs de France sont passés successivement par alliances directes, ou par héritage dans diverses maisons. Mais cette inobservation de la loi salique n'a jamais eu lieu à l'égard de la couronne de France, qui n'a jamais été et ne peut jamais être dévolue aux femmes.

des Normands. Il est probable que, pour s'assurer la fidélité des gouverneurs des provinces, ce monarque leur assura l'hérédité de leurs dignités. On penche d'autant plus volontiers vers ce sentiment, que Charles le Chauve ajouta que ceux des comtes ou arrière-vassaux qui, après sa mort, voudraient se retirer sur leurs alleus, pourraient disposer de leurs bénéfices ; c'était acheter bien cher un dévoûment sur lequel sa faiblesse devait peu compter : car il se forma presqu'aussitôt autant d'états et de centres de pouvoirs, qu'il y avait de légations ou départements dans le royaume.

Mais, quel que soit le motif qui ait déterminé Charles le Chauve à constituer aussi expressément l'hérédité et l'aliénation des bénéfices, on peut dire avec certitude qu'elle était une conséquence naturelle et inévitable de plusieurs inféodations héréditaires et réelles faites par Charlemagne et par Louis le Débonnaire, depuis le milieu du huitième siècle. Ces premiers exemples de grands vassaux devenus souverainement propriétaires, sauf la foi et hommage à la couronne, excitaient vivement l'ambition et la jalousie des ducs et des comtes bénéficiaires. Ils n'eurent pas plutôt une garantie de l'hérédité de leurs charges, qu'ils songèrent à s'en assurer la propriété utile et les honneurs souverains. L'impunité des excès et les récompenses féodales furent les voies les plus ordinaires qu'ils se frayaient pour parvenir à leur but, et c'est de cet abus de pouvoir que dérivent toutes les graduations observées depuis dans la suzeraineté et le vasselage (1).

Si l'on réfléchit que le vasselage féodal, résultat nécessaire du vasselage personnel, observé de toute antiquité dans les Gaules, était déjà, sous le règne de Pepin, le nerf de la constitution politique ; si l'on suit attentivement la marche progressive de cet établissement sous Charlemagne, et Louis le Débonnaire, et la sanction qu'y donna Charles le Chauve dans l'assemblée de Quiersi ; si l'on observe enfin que la possession des grands fiefs de France était plus que centenaire dans un grand nombre de familles puissantes, lorsque Hugues Capet parvint au trône, on cessera d'attribuer à l'avènement de ce prince la sanction d'un régime qui courba sous le joug des grands et les peuples, et les hommes libres, et la noblesse même ; d'un régime, que près de deux siècles d'imprévoyance ou d'impolitique avait établi de concert avec les mœurs, et qu'aucune puissance humaine ne pouvait réprimer.

On serait moins surpris du refus que firent quelques grands de reconnaître l'au-

---

(1) Les comtes et les ducs s'arrogèrent les droits régaliens et tous les attributs de la souveraineté ; mais il ne cessèrent point de reconnaître leur mouvance de la couronne, et de rendre foi et hommage à nos rois. Ce furent donc les premiers ou grands vassaux de France. Ceux, à qui ces ducs ou comtes inféodèrent des propriétés considérables, furent leurs vassaux immédiats, et les arrière-vassaux de la couronne. Le fief qui relevait d'un autre, fut appelé fief *servant*, et celui dont il relevait fief *dominant* ; et, lorsque ce dernier mouvait d'un autre fief, on appelait le plus élevé, fief *suzerain*. De là on distingua les *vassaux*, les *arrière-vassaux*, et les *vavasseurs*.

torité de Hugues Capet, si l'on faisait attention que le domaine de la couronne était réduit, lors de la mort de Louis V, dernier roi de la seconde dynastie, à quatre ou cinq villes, dont Laon était la principale. Il n'y avait pas un seul grand vassal qui n'égalât le nouveau roi en puissance, et qui ne pût avantageusement affermir son indépendance par le sort des armes. Ainsi Hugues Capet usa d'une sage politique en reconnaissant tacitement une possession, que le temps avait en quelque sorte rendue légale. Au reste, le nouveau titre de ce prince ajouta peu à sa puissance, et ce fut son avénement au contraire, qui, en sauvant la monarchie d'une ruine qui paraissait inévitable, releva la dignité de la couronne par la réunion du duché *de France* (1), qui comprenait six pays ou provinces, outre de riches et vastes domaines.

En donnant une idée de la formation des bénéfices et de l'hérédité des fiefs, nous ne nous sommes point proposé d'entrer dans des développements sur la législation féodale, ni sur les coutumes observées dans chaque province et même dans chaque canton du royaume. Outre le peu d'intérêt qu'offrirait aujourd'hui une telle matière, elle nous rejetterait trop au-delà des bornes que nous avons dû nous prescrire. Nous observerons seulement que, quoique l'exercice des bénéfices et des grandes charges de l'administration publique fût communément le partage des hommes distingués par leur naissance et leur fortune, il était néanmoins accessible à toutes les classes, et transmettait la noblesse. L'auteur des *Gesta consulum* rapporte que Tertulle, sénéchal du Gâtinais, était fils d'un paysan, nommé Torquat, qui vivait de la chasse et de fruits sauvages. Tertulle épousa Pétronille, petite-fille de Conrad, comte d'Auxerre, et fut père d'Ingelger, auquel le roi Charles le Chauve donna, l'an 870, le comté d'Anjou en deçà de la Mayenne. Telle a été la souche de la première race des comtes héréditaires d'Anjou éteinte, en 1060, dans la personne de Geoffroi Martel.

Mais il y eut des anoblissements par inféodations et par charges, bien antérieurement à l'hérédité des bénéfices. Une infinité de serfs obtinrent leur affranchissement par fortune ou par charte (2); et à la troisième génération leur ingénuité

---

(1) Le duché de France embrassait les comtés de Paris et d'Orléans, le Gâtinais, le pays Chartrain, le Blésois, le Perche, la Touraine, l'Anjou, le Maine, une partie de la Sologne et de l'Amiénois, et le Beauvaisis.

(2) La première charte de noblesse, dont l'authenticité n'ait point été révoquée en doute, est datée d'Etampes, au mois de mai 1085. Elle fut accordée par le roi Philippe I[er] à Eudes le Maire, dit Chalo-Saint-Mars, qui fit le voyage de la Terre-Sainte, pour accomplir un vœu qu'avait fait ce monarque. Ce privilége s'étendait sur toute la race, masculine et féminine, d'Eudes le Maire. On trouve un second exemple de noblesse utérine dans des lettres patentes, données, en 1175 et 1198, par Henri et Thibaut, successivement comtes de Champagne et de Brie, à Géraud de Langres et à Anne Musnier, sa femme. On rapporte encore d'autres lettres de noblesse accordées par Philippe Auguste, en 1191; mais l'usage n'en fut consacré que depuis celles que Philippe le Hardi donna, à la

était parfaite. Saint Louis paraît avoir saisi l'esprit de cet antique usage lorsqu'en 1270 il statua que les roturiers possesseurs de fiefs jouiraient de la noblesse transmissible à la tierce foi, c'est-à-dire au troisième degré.

D'arrière-grands-vassaux, et même de simples vavasseurs pouvaient anoblir par l'investiture d'un fief. Geoffroi, prieur du Vigeois, au diocèse du Limoges, qui écrivait en 1180, rapporte (*p. 322 de sa Chronique*) une de ces sortes d'inféodations, faite, avant l'an 1120, par Ebles, vicomte de Ventadour, en faveur d'un de ses paysans, auquel il donna en fief le mas de Malmont. Ses descendants, qui prirent depuis le nom de cette terre, furent dans la suite élevés à la chevalerie; et ils étaient déjà alliés à des familles illustres dès la fin du douzième siècle.

L'usage de s'anoblir par la possession des fiefs s'est soutenu en France jusqu'au temps de Henri III, qui le supprima en 1579. Néanmoins, en Bigorre, en Béarn et en Navarre, les possesseurs des biens nobles ont constamment joui des priviléges de la noblesse. Ils entraient aux états, et passaient pour nobles d'extraction, lorsque cette possession devenait centenaire. Ces priviléges ont été maintenus par une des clauses de la réunion de ces trois pays à la couronne.

Il y avait dans plusieurs provinces des fiefs qui n'étaient pas nobles, quoique possédés par des gentilshommes. C'est ce qu'on voit par des lettres-patentes du mois de mars 1340, par lesquelles Philippe de Valois anoblit le château d'Anglure, en faveur et en récompense des services d'Ogier, sire d'Anglure, chevalier; et par d'autres lettres de Jean, duc de Normandie, de l'an 1341, par lesquelles ce prince anoblit les fiefs d'Oursel et de Hocquetot, en faveur de Henri et de Jean le Sénéchal.

Quant au service militaire, il fut régularisé par la police des fiefs. Ainsi il se réglait, non suivant la qualité de la personne, mais selon la nature et la tenure du fief. Un vassal, dépendant de deux seigneurs qui se faisaient la guerre, devait les servir tous deux, à raison de ce qu'il tenait de chacun, soit *à grandes et petites forces*, soit enfin personnellement. Dans ce dernier cas il devait fournir à celui contre lequel il servait en personne, le nombre d'hommes que son fief lui devait, à peine de forfaiture et de confiscation du fief.

A la suite de ces réflexions préliminaires sur l'origine de la noblesse et l'établissement de la polygarchie féodale, nous croyons devoir placer le tableau des grands fiefs et arrière-fiefs de la couronne, avec la fixation des époques de leur réunion à la monarchie. Nous ferons observer que quelques-uns de ces grands fiefs furent dans la suite séparés du domaine royal, et donnés en apanages à des princes de

fin de l'année 1270, à Raoul, son argentier. Les anoblissements sont devenus communs en Normandie, depuis l'an 1285; en Guienne, depuis 1302; en Dauphiné, depuis 1304; en Languedoc, depuis 1317; en Champagne, depuis 1339; en Nivernais, depuis 1349; en Lorraine, depuis 1382; en Bourgogne, depuis 1388; en Bretagne, depuis 1400, etc., etc.

la maison de France ; mais l'autorité de ces nouveaux grands feudataires n'eut jamais rien qu'on pût comparer à celle des anciens. Ainsi les dates des premières réunions sont celles qu'on s'est plus particulièrement attaché à faire connaître, pour fixer l'attention sur les progrès de la puissance royale, et la décadence du régime féodal. Néanmoins, on a indiqué, autant qu'on l'a pu, les différentes époques des réunions subséquentes.

Les arrières-fiefs suivirent assez ordinairement le sort de ceux dont ils relevaient. Cependant la politique active de nos rois, ne cessant, par toutes les voies, de circonscrire la puissance des grands feudataires (1), parvint à réunir un grand nombre d'arrière-fiefs avant leurs fiefs dominants, soit par transactions, soit par confiscations, soit enfin par droit de conquête. On a marqué d'un astérique ceux de ces arrière-fiefs, qui, après la réunion des grands fiefs, ont relevé immédiatement de la couronne, mais dont le domaine utile est resté à leurs premiers possesseurs, ou a passé dans des maisons particulières.

Tableau des grands fiefs et arrière-fiefs de la Couronne, *avec les dates de leurs réunions.*

Royaumes.

Aquitaine : première réunion en 778, dernière . . . . en 1204

Arles, érigé au commencement du dixième siècle, réuni . . . . en 1254

Austrasie, établi en 511, éteint et réuni à la monarchie française. . . . . en 752

Bourgogne. . . . . en 532

Navarre, le seul éteint, dont le titre se soit conservé. . . . . en 1586

Neustrie, fondé en 511, éteint en 558, rétabli en 561, éteint définitivement et réuni à la monarchie française. . . . . en 752

Orléans, érigé pour Clodomir, deuxième fils de Clovis (mort en 524), et incorporé au royaume de Neustrie; rétabli en 561, éteint et réuni à la monarchie française. . . . . en 752

Provence, éteint et réuni, en partie, à la couronne. en 947

Soissons, érigé en 511, éteint et réuni à la monarchie française. . . . . en 613

Toulouse, érigé en 630, n'eut que deux rois français, Caribert et Childeric. Après la mort de ce dernier, Dagobert réunit le royaume de Toulouse à la France vers l'an. 634

---

(1) Ce fut Louis le Gros qui porta la première atteinte au régime féodal, en donnant, dès l'an 1137, le signal de l'affranchissement des communes. Tel a été le principe de l'extinction de la servitude, presque entièrement abolie dans le royaume, par Louis Hutin, en 1315, et l'origine du troisième ordre ou tiers état. Trop enivrée du prestige de la chevalerie, la noblesse vit avec indifférence la marche rapide de la législation et de la politique : elle crut devoir sacrifier les plus belles fonctions de l'humanité, celles de la magistrature, à l'éclat trop brillant des armes, et conspira elle-même à sa propre ruine. C'est à cette prévention inconcevable qu'on doit attribuer les prérogatives et la vénalité des charges. Qu'on y joigne la profusion excessive des lettres de noblesse, la multiplicité toujours croissante des priviléges domestiques, municipaux et de finance; enfin le délire effréné des usurpations utiles et honorifiques; et l'on aura une faible idée de tous les abus qui ont creusé si profondément l'abîme désastreux où devaient se précipiter à-la-fois la noblesse et la monarchie.

Duchés.

Albret (1). . . . . en 1589
Alençon. en 1584
Alsace (2). . . . . en 1548
Angoulême, première réunion en 1356, dernière. . . . . en 1696
Anjou. en 1480
Aquitaine ou *Guienne*. . . . . en 1204
Bar. . . . . en 1735
Berry. en 1464
Bouillon : Ce duché est enclavé entre les terres du pays de Luxembourg et celles de la principauté de Carignan. Les Français, en 1676, s'étant emparés de la ville de Bouillon, sur l'évêque de Liége, Louis XIV l'adjugea, par arrêt du 1er mai 1678, à Godefroi-Maurice de la Tour-d'Auvergne, qui fut maintenu dans ce duché par l'article 28 du traité de Nimègue. Par le traité de Paris, du 30 mai 1814, la France rentra en possession de la partie du duché de Bouillon qui se trouve enclavée dans son territoire, et d'après l'art. 69 de l'acte de la constitution fédérative de l'Allemagne, du 8 juin suivant, la partie enclavée dans le duché de Luxembourg doit être possédée en toute propriété par l'héritier le plus immédiat du dernier duc de Bouillon, sous la souveraineté du roi de Pays-Bas. . . . . en 1814
Bourbonnais (3). . . . . en 1327
Bourgogne. . . . . en 1477
Bretagne (4). . . . . en 1532
Carignan (5). . . . . en 1659
* *Dunois* (6). . . . . en 1660
Etampes (7), fut d'abord érigé en comté-pairie, en 1327, puis en duché-pairie en 1356. Il fut plusieurs fois aliéné du domaine de la couronne, et n'y fut réuni définitivement qu'en. 1712
France. en 987
Gascogne, uni au duché d'Aquitaine, en 1052, et avec ce dernier à la couronne. . . . . en 1204
Guienne, voyez *Aquitaine*.
Lorraine. . . . . en 1735
Narbonne. Vers la fin du onzième siècle, les comtes de Toulouse donnèrent le titre de duché au marquisat de Gothie ou de Septimanie, dont Narbonne était le chef-lieu. Narbonne était anciennement la première pairie laïque du royaume. Ce duché fut cédé au roi saint Louis par Raymond VII, comte de Toulouse en 1229
Normandie. . . . . en 1204
Orléans. . . . . en 1497
Détaché en 1661, avec les duchés de Chartres et de Valois, il devint l'apanage de Philippe de France, frère du roi Louis XIV, tige de la branche actuelle des ducs d'Orléans.
Touraine. . . . . en 1434
Vendôme. . . . . en 1589

Marquisats (8).

Gothie (9), ou *Septimanie*, unie au comté de

(1) Albret porta le titre de *sirerie* ou *vicomté* jusqu'à l'époque de son érection en duché, en 1550.

(2) Le titre ducal de cette province est éteint depuis l'an 1268.

(3) Avant l'époque de son erection en duché, en 1327, le Bourbonnais porta successivement les titres de *sirerie* ou *baronnie* et de *comté*.

(4) Les premiers souverains de Bretagne portèrent les titres de comtes de Bretagne, de Cornouailles, de Rennes et de Nantes. Quelques-uns même prirent le titre de rois. Ce ne fut que depuis Geoffroi I, duc de Bretagne, en 992, que le titre ducal leur devint propre : mais la cour de France n'a point reconnu de ducs de Bretagne jusqu'à l'époque de l'érection de cette provinc en duché-pairie, l'an 1297.

* (5) Ce duché ne fut érigé qu'en 1662. Avant cette époque, Carignan était connu sous le nom d'Yvoy : dès l'an 1661, Louis XIV fit don, sous la réserve du ressort et de la souveraineté, à Emmanuel-Philibert-Amedée de Savoie.

(6) Érigé en duché-pairie en 1525, pour une branche naturelle de la maison d'Orléans. Ce duché passa, par alliance, en 1710, de la branche naturelle de la maison de Bourbon Soissons, dans celle d'Albert de Luynes, qui l'a possédé jusqu'à l'époque de la révolution.

(7) Aux douzième et treizième siècles, Etampes avait successivement porté les titres de *baronnie* et de *vicomté*.

(8) Un troisime marquisat, le seul fief de la couronne qui eût conservé ce titre, était le marquisat de *Saluces*, mouvant du Dauphiné. Par le traité de Lyon, en 1601, Henri IV l'accorda au duc de Savoie, en échange des provinces de Bresse et de Bugey, et des pays de Val-Romey et de Gex. Depuis ce temps, le marquisat de Saluces a formé une province du Piémont.

(9) La Gothie, ou royaume des Goths, fut érigée en duché ou gouvernement général en 817. Elle a été connue

Toulouse en 918, et, avec ce comté, à la couronne. en 1361
Provence. en 1272

COMTÉS.

Agde, chef-lieu de l'*Agadès*. . . . . en 1229
* *Agenois*. en 1271
Alais. en 1243
Albigeois, en partie en 1229, et en totalité. en 1272
Alençon. en 1225
Amiénois. en 1214
Angoulême. en 1308
Anjou, réuni d'abord, en 1202; détaché en 1246; érigé en pairie en 1297, et réuni pour la seconde fois à la couronne. . . . . . . en 1350
Armagnac. en 1589
Artois, province réunie en 1180, érigée en comté en 1238, et en pairie en 1297; réunie définitivement. . . . . en 1659
* *Astarac*. en 1521
* *Aumale*. en 1196
Autun, réuni au duché de Bourgogne en 956, et, avec ce duché, à la couronne. . . . . en 1477
Auvergne. en 1533
Auxerre . . . . en 1370
Auxonne, réuni au duché de Bourgogne en 1237, et, avec ce duché, à la couronne. en 1477
Badonviller, en partie. . . . . en 1751
Bar-sur-Seine, réuni au duché de Bourgogne en 1435, et, avec ce duché, à la couronne. en 1477
Beaumont le-Roger. . . . . en 1255
Beaune. en 1477
Berry, voyez *Bourges*.
Beziers. en 1229
Bigorre, première réunion en 1307, dernière. en 1607
Bitche. en 1735
Blois. en 1498
Bordeaux, réuni au duché d'Aquitaine en 1052, et, avec ce duché, à la couronne. en 1204
Boulogne-sur-Mer. . . . . en 1477
Bourges. en 927
Bourgogne. en 1678
* *Braine*. en 1361
Bresse. en 1601
Briançonnais. . . . . en 1349
Brie. en 1361
* *Brienne*. en 1361
* *Brionne*. en 1204
Calais. en 1558
Cambrésis. en 1678
Capoir. en 1659
Carcassonne. en 1247
Castres. en 1519
Cerdagnes. en 1660
Châlons-sur-Saône, réuni au duché de Bourgogne en 1237, et, avec ce duché, à la couronne. en 1477
Champagne (1). . . . . en 1361
Charolais. en 1477
Chartres, première réunion en 1286, seconde. en 1328
Clermont en Argonne. . . . . en 1659
Clermont en Auvergne. . . . . en 1533
Clermont en Beauvaisis, première réunion en 1218, seconde en 1252, et dernière. . . . en 1527
Comminges, première réunion en 1453, seconde en 1498, et dernière. . . . . en 1540
Comtat Venaissin (2). Il passa de la domination des comtes de Provence sous celle des comtes de Toulouse, et de ces derniers aux papes qui le conservèrent en toute souveraineté jusqu'à sa réunion à la France, par décret du 14 septembre. . . . . en 1791
Condomois. en 1204
Conflans. en 1659
* *Cornouailles*. en 1532
Dammartin, par confiscation. . . . . en 1632

---

depuis l'an 844, sous le seul titre de marquisat de Gothie, qui ne s'est pas éteint immédiatement après sa réunion au domaine des comtes de Toulouse.

(1) Les comtes de Champagne avaient sept comtés-pairies, savoir: *Joigny*, *Rethel*, *Brienne*, *Porcien*, *Grand-Pre*, *Roucy*, et *Braine*.

(2) Les papes avaient érigé cinq fiefs en duchés simples: 1° le duché de *Caderousse*, érigé en 1668, pour la maison d'*Ancezune*, et passé, en 1768, dans la maison de *Grammont-Vachères*, qui en a obtenu la confirmation: 2° le duché de *Gadagne*, érigé le 30 novembre 1669, pour la maison *de Galléan*; 3° le duché de *Crillon*, érigé, en 1725, pour la maison *de Balbe de Berton*; 4° le duché de *Baumes*, érigé par bulles du pape Pie VI, du 14 juin 1775, pour la maison *de Fortia* et sous son nom; 5° et le duché de *Caumont*, érigé, en 1788, pour la maison *de Seytres*.

Dijon, réuni au duché de Bourgogne en 1082, et, avec ce duché, à la couronne. . . . . en 1477
Diois. en 1423
* *Donnezan*. . . . . en 1589
Dreux. en 1377
Embrunois (1). . . . . en 1349
Eu, première réunion en 1224, et seconde, par droit de confiscation. . . . . en 1350
Evreux (2), première réunion en 1200, et dernière. . . . . en 1584
Fenouillèdes. . . . . en 1258
Ferrette. . . . . en 1648
* *Fezensac*. . . . . en 1477
Flandre. . . . . en 1659
Foix. . . . . en 1589
Forcalquier, réuni à la Provence en 1209, et, avec ce comté, à la couronne. . . . . . . en 1486
Forès, première réunion en 1372; réunion définitive. . . . . en 1531
Gapençois (3). . . . . en 1349
Gâtinais. . . . . en 1069
Gaure, dont Fleurance était le chef-lieu. . . en 1483
Gevaudan. Ce comté fut possédé jusqu'à l'époque de la révolution et par indivis, par les rois de France et les évêques de Mende.
Gien. en 1199
Graisivaudan (4). . . . . en 1349
* *Grand-Pré*. . . . . en 1361
Guines, première réunion en 1283, dernière. en 1504
Hainaut, réuni au duché de Bourgogne en 1427, puis, avec ce duché, à la couronne en 1477
* *Harcourt*. . . . . en 1204
Hesdin, réuni à la Flandre au milieu du 12e siècle, et, avec ce comté, à la couronne. . en 1659
Hiémois (5). . . . . en 1204
* *L'Isle-Jourdain*, ancienne baronnie, érigée en comté en 1341, réunie. . . . . en 1589
* *Joigny*. . . . . en 1361
Laonnais. Ce comté ne fut jamais séparé du domaine de la couronne.
* *Lauragais*, pays du Toulousain, cédé par le roi d'Aragon au roi saint Louis en 1258, érigé en comté en 1477, réuni. . . . . . . en 1483
Lavaur. . . . . en 1483
Leon, réuni au duché de Bretagne, en 1277, et, avec ce duché, à la couronne. . . . . en 1532
Lodève, comté et vicomté, qui passèrent sous la juridiction temporelle des évêques de Lodève, par concession de nos rois, dès le commencement du treizième siècle. C'est en vertu d'un don que leur fit, en 1225, le roi Louis VIII, que ces prélats ajoutèrent à leurs titres, celui de comtes de Montbrun. Ils jouissaient des droits régaliens dans l'étendue de leur domaine.
Lyonnais. . . . . en 1313
Macon, première réunion en 1245, dernière en 1529
* *Magnoac*, dont le chef-lieu était Castelnau. . . . . en 1589
Maguelonne, voyez *Melgueil*.
Maine, première réunion en 1202, seconde en 1350, dernière. . . . . en 1481
Mantes. . . . . en 1041
La Marche, première réunion en 1308, seconde en 1322, dernière. . . . . en 1531
Marseille. . . . . en 1230
Melgueil ou *Substantion*, réuni au comté de Toulouse en 1172, et, avec ce comté, à la couronne. en 1361
Metz (6). . . . . en 1659
Meulent. . . . . en 1204
Montbeliard, comté-principauté, passa dans la maison de Wurtemberg, par droit de succession, en 1723. Il fut cédé à la France par la convention de Berlin, du 14 novembre 1802, confirmée par le traité de Paris, du 30 mai. . . . . en 1814
Montferrand, ou *Clermont-Ferrand*. . . . en 1523
Monfort-l'Amaury, réuni au duché de Bretagne en 1294, puis, avec ce duché, à la couronne . . . . en 1532
Montluçon. . . . . en 1238
* *Montpensier*. . . . . en 1527
Mortain. . . . . en 1201
Mouson. . . . . en 1379
Namur. Une partie de ce comté, conquise par Louis XIV, fut cédée à la France, en exé-

(1) Les archevêques d'Embrun prenaient la qualité de *princes*.

(2) Le comté d'Evreux fut donné au duc de Bouillon en 1642.

(3) Les évêques de Gap se qualifiaient anciennement *princes*. François Ier les restreignit, en 1538, au seul titre de *comtes*.

(4) Les évêques de Grenoble prenaient le titre de *princes de Graisivaudan*.

(5) Le titre de ce comté s'éteignit en 1370.

(6) Le 18e et dernier comte de Metz fut Albert, mort en 1211.

cution du traité de Nimègue, et fut désignée sous la dénomination de Namur Français. en 1680
Narbonne. . . . . en 1229
* *Nevers*. . . . . en 1477
Nismes. . . . . en 1229
Nordgaw ou *Basse-Alsace*. . . . . en 1648
Noyonnais. . . . . en 1215
Ostrevant, dont Bouchain était le chef-lieu, fut réuni au comté de Hainaut en 1160, et cédé à la France par le traité de Nimègue, en 1679
Oye. en 1558
Pardiac. . . . . en 1477
Paris. en 987
Penthièvre. . . . . en 1445
Perche, réuni en partie en 1226, et en totalité. en 1252
Périgord, première réunion en 1398, dernière. en 1259
Pezenas, d'abord réuni en 1229, fut érigé en comté au mois d'octobre 1362, par Charles d'Artois, sur lequel il fut confisqué. . . . en 1375
Pierre-Pertuse. . . . . en 1239
Poitou (1), première réunion en 1204, dernière. en 1429
Ponthieu, première réunion en 1369, dernière. en 1696
* *Porcien* ou *Château-Porcien*. . . . . en 1361
Provence. . . . . en 1486
Quercy. en 1271
Razes. en 1247
Rennes, voyez *Bretagne*.
* *Rethel*. en 1361
Rodez, réuni à l'Armagnac en 1329, et à la couronne. . . . . en 1481
* *Roucy*. en 1361
Rouergue, réuni au comté de Toulouse en 1088, puis, avec ce comté, à la couronne. . . . . en 1361
Roussillon. . . . . en 1659
Saint-Gilles. . . . . en 1258
* *Saint-Pol*. . . . . en 1659
* *Sancerre*. . . . . en 1465
Saumurois. . . . . en 1202
Sémur. . . . . en 1280
Sens. . . . . en 1055
Soissons. Ce comté n'a jamais été séparé, quant à la suzeraineté, du domaine de la couronne. Les derniers comtes de Soissons, de la maison de Savoie-Carignan, s'éteignirent. . . . . en 1734
Substantion, voyez *Melgueil*.
Sundgaw ou *Haute-Alsace*. . . . . en 1648
* *Tonnerre*. . . . . en 1424
Toul. . . . . en 1659
Toulouse (2). Nos rois furent en possession de ce comté dès l'an 1272; mais il ne fut réuni à la couronne qu'en. 1361
Tourraine. 1202
Uzège ou *Usès*, réuni au comté de Toulouse vers la fin du dixième siècle, et, avec ce comté, à la couronne. . . . . en 1361
Valentinois. . . . . en 1423
Valois (3). . . . . en 1214
Vannes. en 1532
Vaudemont, réuni au duché de Lorraine en 1473, et, avec ce duché, à la couronne, en 1735
Velay. Louis le jeune confisqua le Velay en 1154, et en donna la juridiction temporelle aux évêques du Puy, qui, depuis le commencement du quinzième siècle, ajoutèrent à leur titre celui de comtes de Velay
Verdun. en 1555
Vermandois. . . . . en 1214
Vexin. . . . . en 1082
Vienne. en 1349
Vivarais. . . . . en 1229

Dauphinés.

Auvergne, dont Vodable était le chef-lieu, en 1527
Viennois, qui avait pour chef-lieu Grenoble. en 1349

Principautés.

* *Antibes* (4). . . . . en 1608
Avignon, par décret du 14 septembre. . . . en 1791
* *Château-Renaud*. . . . . en 1629

(1) Le comté de Poitou était composé des quatre anciennes vicomtés de Châtellerault, de Thouars, de Rochechouart et de Brosse.

(2) Jusque vers le milieu du neuvième siècle, Toulouse porta le titre de *duché*. Il paraît que c'est à l'époque où ce gouvernement devint héréditaire dans la maison de Saint-Guillaume, qu'il prit le titre de *comté*. Il y avait aussi des vicomtes de Toulouse, dont les biens furent réunis au domaine des comtes au commencement du treizième siècle.

(3) Depuis l'an 1240, le Valois a servi successivement, et jusqu'à l'époque de la révolution, d'apanage à diverses branches de la maison de France.

(4) Le titre de cette principauté est éteint depuis le treizième siècle.

Chimay, a été réunie à la France par le traité de Paris, du 30 mai 1814, et incorporée au département des Ardennes, par ordonnance du 18 avril. . . . . en 1814

Deols. . . . . en 927

Dombes, première réunion par confiscation, en 1557, seconde par échange contre le duché de Gisors. . . . . en 1762

Monaco. Cette principauté est située entre Nice et l'Etat de Gênes. Par le traité de Paris, du 30 mai 1814, elle fut rétablie dans le même état où elle se trouvait en 1792, et depuis la paix des Pyrénées, en 1659, c'est-à-dire, sous la protection de la France. Cette principauté ne cesse donc point d'être souveraine.

* *Orange* (1), réunie, quant à la suzeraineté, en 1700, et incorporée au Dauphiné. . . . en 1714

Sedan. . . . . en 1651

Vicomtés.

Agde, réunie à celle de Beziers, vers l'an 900, puis au domaine de l'évêché d'Agde. . . en 1187

Albi. . . . . en 1247

* *Auge*. . . . . en 1204

* *Aure*, dont Arreou était le chef-lieu. . . . . en 1589

Auvillars, première réunion en 1301, seconde en 1481, troisième et dernière. . . . . . . en 1589

Avranches, chef-lieu de l'Avranchin. . . . en 1336

Bearn. . . . . en 1607

* *Beisauges*, dont Cardillac était le chef-lieu. . en 1589

Beziers. en 1247

Bourges, première réunion, quant à la suzeraineté, en 927; réunion définitive. . . . . . en 1100

* *Bruthois*, dont Leyrac était le chef-lieu. . . en 1589

* *Bruniquel*. . . . . en 1271

Carcassone. . . . . en 1247

Carlades (2) . . . . en 1551

Castelbon, unie au domaine des comtés de Foix en 1302, et, avec ce comté, à la couronne. en 1589

* *Castelnau de Roussillon*. . . . . en 1659

* *Castillon de Medoc*. . . . . en 1204

* *Caussade*. . . . . en 1271

Caux. . . . . en 1204

Chartres. en 1127

Châteaudun. . . . . en 1498

Château-du-Loir. . . . . en 1387

Chatelleraull. . . . . en 1304

* *Couserans*. . . . . en 1589

Cresseil. en 1525

Fenouillèdes, fut confisquée par droit de commise et unie au domaine de la couronne vers le milieu du quatorzième siècle.

Fezenzaguet. . . . . en 1477

* *Gabardan*. . . . . en 1607

Gevaudan. . . . . en 1258

* *Gimoës*. en 1301

Gisors. . . . . en 1158

* *Lautrec*, la moitié seulement. . . . . en 1305

* *Lavedan*, dont Lourdes était le chef-lieu. . en 1307

Limoges. en 1589

Lomagne, première réunion en 1301, seconde en 1481, et dernière. . . . . en 1589

* *Marsac*. en 1247

* *Marsan*. en 1607

Marseille. . . . . en 1481

Milhaud. en 1258

Minerve, chef-lieu du Minervais. . . . . . . en 1254

* *Montclar*. . . . . en 1271

Nebouzan, dont Saint-Gaudens était le chef-lieu. en 1598

Narbonne. . . . . en 1507

Nismes. en 1247

Omelas. en 1349

Paris. Il n'y eut que quatre vicomtes de Paris, quoique cette ville eût conservé le titre de vicomté. Le premier, Grunaud, vivant en 888, et le dernier, Faucon, vivant en 1027.

Razès. . . . . en 1247

Saint-Antoine, réuni au comté de Toulouse en 1229, puis à la couronne. . . . . en 1250

* *Sault*. . . . . en 1240

Soule, réunie, 1e en 1306; 2e. . . . . en 1589

* *Terride*. en 1301

* *Thiern*. en 1553

Turenne. en 1738

Uzès, portée en partie dans la maison de Crussol, en 1486; deux autres parties furent réunies à la couronne, en 1295, et. . . . . . en 1493

Valognes. en 1204

Villemur, première réunion, à la fin du treizième siècle, dernière. . . . . en 1589

(1) Cette principauté comté fut érigée en 1178.

(2) Cette vicomté fut donnée, en 1642, à la maison de Monaco, qui l'a possédée jusqu'à l'époque de la révolution.

BARONNIES (1).

Baugency. en 1292
Beaujolais. . . . . en 1522
Bugey. en 1601
Cauvisson. . . . . en 1423
Combrailles. . . . . en 1527
* *Coucy*. en 1589
* *Donzy*, réunie au comté de Nevers en 1271, puis, avec ce comté, quant à la suzeraineté, à la couronne. . . . . en 1477
Fougères, par confiscation. . . . . en 1307
Gex. . . . . en 1601
* *Grignan* (2). . . . . en 1486
* *Laval* (3). . . . . en 1204
Lunel. en 1295
Montlaur. . . . . en 1229
Montlhéry. . . . . en 1118
Montpellier. . . . . en 1381
* *Nestes*, dont le bourg de la Barthe était le chef-lieu. . . . . en 1589
* *Roannais*. . . . . en 1572
Salins, réunie au comté de Bourgogne en 1267, et, avec ce comté, à la couronne, en 1678
Sauve. en 1244
Sommières. . . . . en 1243
Val-Romey. . . . . en 1601

(1) Les quatres premières, ou plus notables baronnies de France, étaient *Coucy*, *Craon*, *Sully* et *Beaujeu*.

(2) Jusqu'à l'époque où la couronne en acquit la suzeraineté, les barons de Grignan jouirent des droits régaliens. Cette baronnie fut érigée en *comté*, avec juridiction d'appeaux en 1558. Elle eut pour derniers possesseurs les marquis du Muy.

(3) Elle fut érigée en comté relevant immédiatement du roi, en 1429.

DE L'ORIGINE DES NOMS DE FAMILLE.

Les surnoms, ou noms de famille, sont chez les nations modernes ce qu'étaient les noms patronymiques chez les anciens. On doit être surpris que cet usage ne subsiste parmi nous que depuis huit siècles, si l'on réfléchit à la confusion qui devait régner avant ce temps dans les familles ; cependant il y a des nations, comme les Suédois, les Irlandais, les Polonais et les Bohémiens, où le commun du peuple ne porte pas encore de surnoms.

En France, on en fixe communément l'adoption à l'établissement des fiefs; mais ce serait une erreur de croire que le nom d'un fief ait pu devenir commun à toute une famille avant la fin du onzième siècle. Ainsi, lorsqu'avant l'an 1000 au plus tôt, et même avant l'an 1050, les historiens donnent des noms patronymiques aux familles, on n'en doit pas inférer que ces noms soient exprimés dans les titres (1), mais seulement qu'on les ajoute au texte par une sorte d'anticipation

(1) On n'a commencé à écrire communément en français, que sous le règne de saint Louis, et même sous celui de Philippe le Hardi, fils de ce monarque. Antérieurement les actes s'écrivaient en latin. On a cependant trouvé des titres français, des années 1126, 1147, 1175, 1177, 1180, 1183, 1184, 1185, 1209, 1215, 1224, 1229, 1231, 1235, 1243 et 1244, et des romans et des poésies écrits vers 1150, 1173, 1223 et 1228. (*Voyez le Traité de Diplomatique, par Mabillon*, p. 60; *Histoire de Meaux*, t. 2; *du Cange, Glossaire, édit. antiq.*, t. 1, p. 203; *Spicilège*, p. 579; *Histoire de Bourgogne, preuv.* pp. 317 à 509; *Recherches de Pasquier, édit. de* 1633, p. 601; *Histoire de la maison de Châteauvillain, preuv.* p. 6; *Histoire de la maison de Montmorency*, p. 12, *et preuv.* pp. 39 et 66; *Alliances Chronol. du père Labbe*, t. 1, p. 601; *Observations sur l'histoire de saint Louis, par du Cange*, p. 99, *etc.*, *etc.*)

convenue, pour faire connaître à quelle race appartiennent les personnages dont on parle.

Une preuve invincible que l'hérédité des noms de famille ne fut stable qu'après le treizième siècle, c'est que, jusque vers l'an 1300, tous les cadets des familles nobles prenaient leur nom de la principale terre de leur apanage (1). La seule marque qu'ils conservaient était l'écusson des armoiries avec une légère brisure; mais, en épousant quelque riche héritière, il arrivait souvent qu'une substitution les obligeait de quitter et leurs armoiries, et leur nom d'apanage, pour prendre ceux de la maison qui leur portait ses biens. On a des exemples de cinq ou six commutations de noms dans la même famille avant le treizième siècle. Il est donc certain qu'une foule de maisons d'ancienne chevalerie ne sauraient aujourd'hui remonter à leur véritable origine; et combien en existe-t-il encore qui descendent de ces grands feudataires, dont plusieurs allaient de pair avec des têtes couronnées, et qui jamais ne pourront constater une si belle extraction! De là toutes ces traditions perpétuées dans plusieurs grandes familles.

Tous les noms français font communément allusion à quelque chose, sans excepter les noms des terres. Les significations sont physiques ou abstraites. Les premières embrassent tout ce qu'il y a dans la nature ou dans la manière d'être de l'homme; les secondes s'entendent des qualités, des défauts, etc. Ces derniers noms, ainsi que ceux de profession, sont proprement des sobriquets. Un grand nombre n'ont pas été héréditaires. D'autres ont pu le devenir contre le gré des familles. La sévérité de l'histoire, l'affection des peuples ou la malignité en ont attribué à presque tous les souverains, ainsi qu'à beaucoup de princes et de grands seigneurs, et le temps a consacré ces surnoms, quoiqu'ils ne les eussent jemais portés.

On doit faire observer que lorsqu'un roturier se transplantait d'un lieu dans un autre, il prenait ou on lui donnait quelquefois le nom de son pays natal, et ce nom passait très-souvent à ses descendants. On sait combien, en feignant d'ignorer cet usage, la méchanceté ou la jalousie ont dirigé les traits absurdes et calomnieux contre des familles aussi anciennes que respectables. Nous donnerons ici quelques exemples de ces noms de lieux, perpétués dans les familles. Jean de Nemours, valet de chambre du duc de Bourgogne, fut anobli par ce prince en 1388; Arnoul de Cambray, Jacques de Carcassonne, Claude de Beauvais, etc., etc., obtinrent des lettres de noblesse en 1390, 1396 et 1405. Il y a plusieurs cantons en Angleterre où tous les habitants d'un même lieu portent le nom de leur seigneur. Quelle mine féconde pour ceux à qui la considération qui environne ces familles peut porter ombrage!

(1) Cet usage s'est toujours observé dans la maison de France, où les seuls membres de la *maison royale* portent le nom *de France*. Les petits-fils de France, excepté les enfants du dauphin, portent le nom de leurs apanages.

Quelques noms d'offices ou de dignités, exercés par des familles avant la transmission des surnoms, sont devenus héréditaires dans ces familles mêmes; telles sont ceux de *le Vicomte* de Blangy, en Normandie; le *Sénéchal* de Kercado, en Bretagne; *Mistral* de Montdragon, en Dauphiné; le *Bouteiller* de Senlis, en Picardie; *Comptour* d'Apchon, en Auvergne.

Une multitude de noms de baptême sont devenus patronymiques; tels sont ceux d'Adhémar, de Bertoul (Malines), de Foucaud, de Grimaldi, de Robert (Lignerac), d'Hélie (Pompadour), etc.; d'autres ont été joints à des noms de terres, comme ceux de l'Isle-*Jourdain*, l'Isle-*Bouchard*, la Roche-*Bernard*, du Mesnil-*Simon*, etc.

Anciennement les noms propres, ou de baptême, se perpétuaient volontiers dans les grandes familles. Souvent le chef d'une branche donnait son nom à ses deux premiers fils, dans la crainte que, l'un venant à mourir, ce nom ne s'interrompît. Dans ce dernier cas, il était rare que le nom de l'aïeul ne passât pas au petit-fils. Les comtes de Toulouse ont presque tous porté le nom de *Raymond*, les vicomtes de Polignac celui d'*Armand*, les sires de Noyers le nom de *Miles*, et les sires de Bourbon de la première race celui d'*Archambaud*. Le nom *Gui* était inséparable de la possession de la baronnie de Laval. Lorsque cette terre passait par héritage dans une autre maison, il fallait que son nouveau seigneur quittât son nom de baptême pour porter celui de *Gui*. Ce privilége, dit-on, fut accordé vers l'an 1101, par le pape Pascal II, à Gui IV, baron de Laval, pour perpétuer dans son nom le souvenir des services qu'il avait rendus à la chrétienté lors de la conquête de la Terre-Sainte par Godefroi de Bouillon.

Les maisons d'*Y*, seigneurs de Sérocourt, en Champagne, et d'*O*, marquis de Franconville, en Normandie, sont les seules en France dont le nom soit exprimé par une seule lettre.

Dans la maison des barons de Parthenay, en Poitou, les mâles portent le nom de *l'Archevêque* (1), et les filles celui de *Parthenay*. Cet exemple est unique.

Jusqu'au milieu du seizième siècle, un grand nombre de familles changeaient arbitrairement leur nom et leurs armoiries. L'ordonnance d'Amboise, du 26 mars 1555, fut rendue pour mettre un frein à cette confusion; mais elle a attaqué le mal sans le détruire. Elle était cependant très-sévère, puisqu'elle porte que ceux qui seront convaincus de l'avoir enfreinte seront considérés comme faussaires, punis de 1,000 livres d'amende, et privés de tout degré et privilége de noblesse.

---

(1) La tradition porte que c'est en mémoire de ce qu'un des premiers auteurs de cette maison, étant archevêque de Bordeaux, obtint une dispense pour se marier, à condition que ses descendants mâles porteraient exclusivement le nom de l'Archevêque, et adopteraient pour cimier une mitre pontificale.

Mais il a été permis de toute ancienneté de changer de nom et d'armes, en vertu de clauses testamentaires, de mariage ou d'adoption. Pour donner plus de solennité à ces commutations, les familles les faisaient quelquefois autoriser par lettres-patentes qu'elles faisaient registrer à la chambre des comptes, et publier au parlement. On a beaucoup d'exemples de cadets de maisons et même d'aînés qui, ayant quitté leur nom primitif, l'ont repris au bout de plusieurs générations et quelquefois de plusieurs siècles ; les uns sans autorisation spéciale, comme les *Malet-Cramesnil;* d'autres en vertu de lettres-patentes, comme celle qu'Henri III accorda, l'an 1579, à Louis *de Saint-Gelais Lansac*, pour reprendre le nom et les armes de *Lusignan*.

On s'est beaucoup récrié sur l'usage abusif pratiqué par presque toutes les familles nobles, de ne signer et ne se faire connaître dans le monde que sous le nom de leurs terres, en déniant, pour ainsi dire, celui de leurs familles. L'article 211 de l'ordonnance de Blois enjoint à tout gentilhomme de signer son nom propre, dans les actes, sous peine de nullité. Ce réglement n'a pas été observé, et il n'était guère susceptible de l'être ; car comment des grands-dignitaires de la couronne, des pairs, des maréchaux de France, auraient-ils consenti à abandonner les noms de leurs duchés, sous lesquels leurs maisons s'étaient illustrées pendant des siècles, pour exécuter une disposition de cette nature? Les marquis, les comtes, les vicomtes, les barons, ont imité les grands, et la simple noblesse a suivi leur exemple. Quel inconvénient y avait-il que des personnes qui pouvaient un jour approcher de la personne de nos rois, ou les représenter dans des cours étrangères, quittassent des noms quelquefois fort bizarres pour prendre ceux de leurs terres? On a dit qu'une foule de noms illustres passaient souvent, avec les terres, dans des familles médiocres ou obscures, à qui ces nouveaux noms ne pouvaient donner que du ridicule. Mais, si l'on voulait démontrer que plusieurs de ces familles se sont élevées par des charges honorables ou des emplois distingués, et qu'elles ont, pour ainsi dire, racheté une seconde fois les noms qu'elles portent par d'importants services, on prouverait facilement qu'on a plus déclamé que raisonné sur cette matière.

Les noms des familles nobles françaises sont ordinairement précédés des particules *de*, *du*, *des*, *le* et *de la*, comme *de* Villebéon, *du* Terrail, *des* Bordes, *le* Veneur, *de la* Porte, etc. On ne saurait attacher ces particules aux noms, comme Devillebéon, Duterrail, Desbordes, Leveneur, Delaporte, sans leur ôter l'idée de noblesse qu'on y attache. C'est cependant un abus que la révolution a rendu très-commun.

Il n'est permis à aucune famille de faire précéder son nom d'une particule, sans l'autorisation expresse du prince. Ainsi, Jean Loir, commissaire-général de l'artillerie de la marine du Ponent, et Ambroise Vic, contrôleur du domaine, en Normandie, obtinrent, le premier au mois d'avril 1596, et le second le 2 mai

1613, des lettres-patentes qui les autorisèrent à faire précéder héréditairement leur nom de famille, des particules *du* et *de*.

Mais il ne faudrait pas inférer de là qu'un nom sans article ou particule fût pour cela moins noble et moins illustre. Les maisons de Artaud, Bacon, Chabot, Chasteigner, Damas, Goyon, Gouffier, Tournemine, Turpin et cent autres n'en ont jamais porté devant leurs noms. On voit même, au rapport de la Roque, que Jacques Tezart, seigneur des Essarts et baron de Tournebu, en Normandie, se tint pour offensé de ce qu'on avait ajouté la particule *de* à son ancien nom.

Nous terminerons cet article par un passage où la Bruyère a saisi avec vérité le ridicule d'allonger ou de dénaturer les noms, dans l'idée de leur donner plus de lustre, ou de les rendre au moins plus méconnaissables. « Certaines gens, dit-il, » portent trois noms de peur d'en manquer (1). D'autres ont un seul nom dissyl- » labe qu'ils anoblissent par des particules, dès que leur fortune devient meilleure. » Celui-ci, par la suppression d'une syllabe, fait, de son nom obscur, un nom il- » lustre ; celui-là, par le changement d'une lettre en une autre, se travestit, et de » Syrus devient Cyrus. Plusieurs suppriment leurs noms qu'ils pouvaient conserver » sans honte, pour en adopter de plus beaux où ils n'ont qu'à perdre par la com- » paraison que l'on fait toujours d'eux qui les portent, avec les grands hommes qui » les ont portés. Il s'en trouve enfin qui, nés à l'ombre des clochers de Paris, veu- » lent être Flamands ou Italiens, comme si la roture n'était pas de tout pays ; ils » allongent leur nom français d'une terminaison étrangère, et croient que venir de » bon lieu, c'est venir de loin. »

DE L'ORIGINE DES ARMOIRIES.

Il n'y a peut-être pas de science en apparence plus frivole, et sur laquelle on ait tant et si gravement écrit, que celle du blason. Nous en possédons cent méthodes, indépendamment de plus de vingt dictionnaires héraldiques ; aussi toutes les questions sur cette matière, semblent-elles épuisées, excepté cependant celle de l'origine des armoiries, qui est demeurée indécise ; c'est la seule à laquelle nous nous arrêtons un moment, nous proposant de l'envisager seulement sous ses rapports diplomatiques avec la noblesse.

On peut diviser en trois questions les opinions diverses qu'on a émises sur l'origine des armoiries. La première est celle de Boisseau, Segoing, etc., qui font remonter l'usage des armoiries à la création du monde ; elle est d'une absurdité qu'on ne croit pas devoir sérieusement réfuter ; la seconde attache l'emploi des écus

---

(1) Cette vérité n'est pas applicable à toutes les familles, puisqu'il y en a, qui, à l'exemple de celle de Blanchefort, et par substitutions expresses, ont été obligées de porter jusqu'à huit noms de suite. Cet usage est particulier à la Provence et au comtat Venaissin.

et bannières armoiriés à l'institution des tournois (1), et c'est la plus raisonnable; la troisième et la plus spécieuse, fixe le commencement de l'usage des armoiries au milieu du douzième siècle. Voici sur quels raisonnements les critiques se fondent.

Les registres des tournois, disent-ils, sont des pièces controuvées et forgées en 1566, par l'imposteur Ruxner, et copiées par Modius, Dunod et autres généalogistes (2) des trois derniers siècles. Les héraldistes anciens et modernes n'ont eu jusqu'à présent qu'une seule preuve de l'existence des armoiries avant les croisades; c'est le sceau de Robert le Frison, comte de Flandre, apposé à un acte de l'an 1072; mais la fausseté de cette pièce a été démontrée par D. Mabillon, et vérifiée par d'autres savants diplomates. Il ne leur reste donc plus à citer, en faveur de l'antiquité du blason, que le contre-scel de Louis le Jeune, qui régnait en 1150; c'est le premier de nos rois qui ait pris une fleur de lys, et l'opinion la plus commune porte qu'il choisit cet emblème par allusion à son nom, écrit alors *Loys*, ou parce qu'on le nommait *Ludovicus Florus*.

Ces dernières assertions sont d'une force et d'une vérité propres à fixer d'abord tous les esprits; mais, en examinant la question attentivement, on voit que le jugement de ces critiques n'est fondé que sur le défaut de monuments, ou plutôt sur le manque de recherches. Voici ce qu'on peut leur opposer.

On a le contrat de mariage de Sanche, infant de Castille, avec Guillemine, fille de Centule Gaston II, vicomte de Béarn, de l'an 1038 de l'ère d'Espagne (1000 de J. C.), au bas duquel il y avait sept sceaux apposés, dont deux se sont conservés entiers. Le premier représente un écu sur lequel on voit *un levrier;* le second est un écu tranché par des *barres transversales.* M. de Villaret, qui nous a transmis l'examen de ces sceaux, prétend qu'on peut certainement reconnaître dans le second les figures employées dans le blason moderne. Il en eût pu dire autant du premier, qui pouvait bien être le sceau de Gracie-Arnaud, comte d'Aure et de Magnoac,

---

(1) Le premier spectacle de ces luttes guerrières, et souvent périlleuses, fut donné en France, l'an 1066, par Geoffroi, seigneur de Preuilly, ainsi que l'apprend la chronique de Tours. Sur le témoignage d'un historien étranger, qui les appelle *conflictus Gallici*, quelques modernes ont cru devoir en attribuer le berceau à la France, et proclamer Geoffroi de Preuilly le législateur des tournois. Mais il est certain que ces exercices chevaleresques étaient déjà pratiqués dans le nord depuis près d'un siècle; et, si quelques auteurs les ont appelés *les combats français*, c'est que nos chevaliers y brillaient par un courage, une magnificence, une adresse, une courtoisie, qui passaient alors en proverbe chez les autres nations de l'Europe.

(2) Les anciens nous ont transmis l'usage de perpétuer le souvenir des faits honorables qui sont personnels aux familles, en les consignant dans des histoires particulières, connues sous le nom de *généalogies*. Ecatée de Milet, au rapport d'Athénée, et Pomponius Atticus, furent les premiers qui publièrent les généalogies des familles illustres, grecques et romaines

lequel vivait dans le même temps, et dont les descendants ont toujours porté un levrier dans leurs armes.

Deux sceaux d'Adelbert, duc et marquis de Lorraine, apposés à deux chartes des années 1030 et 1037 de l'ère vulgaire, représentent un écu chargé *d'un aigle au vol abaissé*.

Un diplôme de Raymond de Saint-Gilles, de l'an 1088, est scellé *d'une croix vidée, cléchée et pommetée*, telle que l'ont toujours portée depuis les comtes de Toulouse. L'historien du Languedoc avait pensé que c'était le plus ancien monument héraldique.

Le sceau de Thierri II, comte de Bar-le-Duc et de Montbéllard, de Mouson et de Ferrette, mis au bas d'un acte de l'an 1093, représente *deux bars adossés*. Renaud I, dit le Borgne, qui possédait les mêmes comtés, y ajouta *le semé de croisettes fichées*.

Au bas d'une charte de Hugues II, duc de Bourgogne, de l'an 1102, paraît un sceau, où ce prince est représenté à cheval, tenant une lance sur l'épaule, et son bouclier *bandé de six pièces, avec une bordure*. On sait que ses descendants ont toujours porté les mêmes armoiries.

Raoul Ier, seigneur de Baugency, qui suivit Godefroi de Bouillon à la conquête de la Terre-Sainte, en 1096, restitua, l'an 1104, l'église de Saint-Firmin aux religieuses de cette abbaye, en présence du concile de Baugency; à cet acte est apposé son sceau, représentant *un écu échiqueté avec une fasce*.

A un acte de la même année 1104, est suspendu le sceau de Simon, sire de Broyes et de Beaufort, représentant *trois broyes ouvertes l'une sur l'autre*.

Le sceau de Guiraud de Simiane, mis à deux actes des années 1113 et 1120, représente *un écu chargé d'un bélier* (1).

Asculfe de Soligné, qui vivait en 1130, portait en son sceau un *écu écartelé*, et pour *support un oiseau de proie*. Yseult de Dol, femme de ce seigneur, portait *un écu fretté* ou *losangé*. Enfin, Adam de Soligné, l'un de leurs fils, portait l'écu de sa mère, et Jean de Dol, autre fils d'Asculfe de Soligné, portait celui de son père, excepté que l'écartelé est environné extérieurement de cinq petits oiseaux de proie, semblables au support précité.

On a une charte de Hugues VII, dit le Brun, sir de Lezignam, conservée au trésor de l'évêché de Poitiers, au bas de laquelle est apposé le sceau de ce seigneur, représentant *un écu burelé*.

---

(1) Ce ne fut que vers la fin du treizième siècle, que ses descendants prirent *un écu d'or, semé de tours et de fleurs de lys d'azur*.

Sur quoi sont donc fondés les doutes élevés sur l'antiquité des armoiries? sur la fausseté d'une charte que tous les héraldistes ont eu la maladresse de citer isolément, en se copiant les uns les autres. Il fallait fouiller les dépôts; et, malgré la rareté des actes des onzième et douzième siècles; quoique, sur cent, il s'en trouve à peine vingt où les sceaux se soient conservés, et que, sur ce nombre, il y en ait à peine cinq déchiffrables, il n'est pas douteux qu'on eût trouvé assez de preuves solides, pour remonter l'origine du blason à la fin du dixième siècle.

Ajoutons, à l'appui de ce sentiment, que le moine de Marmoutier, qui a écrit l'histoire de Geoffroi, comte d'Anjou, l'an 1100, parle du blason comme d'un usage établi depuis long-tems dans les familles illustres (1).

Nous ne devons pas oublier une dernière objection faite contre l'ancienneté des armoiries. Un passage du roman de Rou (Rollon) a fait croire qu'elles n'étaient point connues lors de la bataille d'Hastings, gagnée par Guillaume, duc de Normandie, le 14 octobre 1066, et qui assura à ce prince la couronne d'Angleterre. Voici le texte de ce passage :

Et tuit orent fait convenance,
Que Norman autre cogneust
Que Norman autre ne ferist,
Ne François, autre n'occist.

Précaution, ajoute-t-on, qui eût été inutile, si l'on avait eu des bannières et des

---

(1) Il existe des registres manuscrits, qui contiennent les armes des chevaliers qui se trouvèrent aux tournois de Chevancy et d'Huy, en 1285 et en 1289, et un armorial des chevaliers, qui, l'an 1312, assistèrent, à Rome, au couronnement de l'empereur Henri VII. Sécile, héraut d'armes, adressa son *comportement des armes* à Alfonse, roi d'Aragon, avec la chapelle des hérauts du royaume de France, fondée en l'église de Saint-Antoine le Petit, à Paris, l'an 1206 (in-folio, qui faisait partie de la bibliothèque de Baluze). Le plus ancien traité héraldique imprimé, est *le Blason des armes*, in-12, en lettres gothiques, mais sans date, publié chez Nyverd, à Paris. Ensuite viennent *le Blazon des armoiries*, par Jérôme Bara, in-4°, Lyon, 1511; et les ouvrages de Lalœtte, en 1577; de Scohier, en 1597; Moreau, en 1609; Favyn, en 1620; Marois et Monet, en 1631; Magnenay, en 1633; Jacques de Bie, en 1634; Wlson de la Colombière, en 1639 et 1644; Géliot et de Varennes, en 1635; Faure, en 1644; Segoing, de 1648 à 1696; César de Grandpré, en 1649; Nolin et de Prade, en 1650; Boisseau, en 1657 et 1659; Mont-Dauphin, en 1699; le Cellier, en 1663; le Laboureur, en 1659 et 1684; Palliot, en 1660; le père Ménétrier, et son continuateur, de 1661 à 1780; du Val, en 1664 et 1677; Baron, en 1672, 1678, 1682 et 1688; Anselme, en 1675; la Roque, en 1681; Ponza, en 1684; Cadot, en 1687; Trudon, en 1689; Chevillard et Pianelli, en 1705; Louis de Courcillon de Dangeau, en 1715; Gatelier de la Tour, en 1774; enfin, un très-grand nombre de traités anonymes et d'armoriaux, anciens et modernes, répandus dans toutes les provinces.

écus armoriés. Cette assertion n'est nullement concluante; car, en supposant que dès cette époque le blason fût connu des Anglais aussi bien que des Normands, chaque chevalier ayant son écu et sa bannière de part et d'autre, il devenait absolument impossible, dans une telle confusion, de pouvoir distinguer les partis par les écus, d'autant mieux que toutes les pièces et figures principales du blason anglais sont semblables aux nôtres. Nous ne prétendons pas cependant affirmer qu'il en fût ainsi. Nous admettons même que les Normands n'avaient ni écus, ni bannières armoriées en 1066; cela ne détruit pas l'antiquité des sceaux armoriés et du blason, connus dans le nord peu après l'an 938. Mais ceux qui ont cru reconnaître des figures héraldiques dans les hiéroglyphes gravés sur les boucliers des chevaliers gaulois, n'ont pas fait attention à la différence qui existe entre ces signes fantastiques, et les hachures observées dans les sceaux et les écus depuis huit siècles, pour distinguer les métaux et les couleurs en termes exclusivement propres à l'art héraldique.

On peut conclure de tout ce que nous avons rapporté sur l'origine des armoiries, qu'elle remonte incontestablement à la fin du dixième siècle; qu'on les voit en usage dans plusieurs grandes maisons, long-temps avant les tournois; que les bannières et les écus armoriés formaient, pour ainsi dire, les bases de la jurisprudence de ces exercices militaires; enfin que les Croisades, commencées en 1096, paraissent avoir rendu les armoiries propres à tous les chevaliers qui s'embarquèrent pour ces expéditions, et que c'est depuis cette époque qu'elles sont devenues héréditaires dans presque toutes les familles d'origine chevaleresque.

On a remarqué plus haut, à l'article de l'origine des noms, d'autres détails relatifs aux mutations d'armoiries, et à l'abus introduit dans beaucoup de familles, et toléré jusqu'au milieu du seizième siècle, d'en changer arbitrairement.

DES TITRES ET QUALIFICATIONS.

Les titres et qualifications servent à distinguer les divers degrés de puissance et de considération qui composent toute hiérarchie civile et politique.

Le titre de Roi est en France celui du chef suprême de la monarchie. Tous ses sujets lui donnent, soit en lui parlant, soit en lui écrivant, les qualités de Sire et de Majesté; ce dernier titre qui, du vivant des rois, leur sert souvent de nom pour les distinguer, n'est usité en France que depuis Louis XI. Les prédécesseurs de ce prince n'avaient que la qualité d'*Altesse* et quelquefois celle d'*Excellence* (1), ex-

(1) Anastase, le Bibliothécaire, qualifie Charlemagne *son excellence;* Thibaut, roi de Navarre, prend ce titre dans un acte de l'an 1239. Depuis, on a qualifié d'*excellence* les princes qui ne sont

cepté Philippe le Bel qui se qualifie *notre Majesté royale*, dans une commission qu'il donna au bailli de Caen pour la garde des passages de Flandre, datée de Compiègne le vendredi après la Madeleine (27 juillet) 1314.

Le fils aîné du Roi a le titre de *Dauphin* (1) *de France* et la qualité de *Monseigneur*, qui seule suffit pour désigner la personne de ce prince. Avant le règne de Louis XIV, on appelait le premier fils de France *Monsieur le Dauphin*.

Le frère le plus immédiat du Roi a le titre de *Monsieur*.

La fille aînée du Roi est qualifiée *Madame*, quoiqu'elle ne soit pas mariée. Ce titre se donne aussi à la fille aînée du Dauphin ou à la femme de *Monsieur*; mais il n'est jamais porté que par une seule de ces princesses, et au défaut l'une de l'autre. Toutes les autres filles des Rois ajoutent à la qualité de *Madame* leur premier nom de baptême, comme *Madame Victoire*, *Madame Elisabeth*, etc.

Les enfants et petits-enfants du Roi prennent aussi le titre de fils ou filles de France, petits-fils ou petites-filles de France. Les enfants des petits-fils de France sont seulement premiers princes du sang; ils ne prennent point le surnom *de France*, à l'exception de ceux qui descendent du Dauphin, et qui, à son avènement, deviennent *petits-fils de France*. Les autres princes des lignes collatérales portent le nom de leurs apanages.

Ces différents degrés de parenté forment trois nuances distinctes dans la famille royale : 1°. la *maison royale* qui comprend le Roi, la reine et leurs enfants ; 2°. la *race royale*, qui sont les frères et sœurs du Roi et leurs enfants ; 3°. le *sang royal*, qui se compose des princes qui ne sont pas immédiatement enfants de Rois, ni enfants de frères du Roi. Ainsi, dans l'ordre de successibilité, tous les princes de la maison royale précèdent ceux de la race royale, et ces derniers précèdent les princes du sang royal. Dans le cérémonial, les princesses de la maison royale ont la préséance sur les princes de la race royale, et les princesses de la race royale précèdent ceux du sang royal, quoique, par la loi salique, elles soient exclues de la couronne, et que tous les princes y aient des droits, à un degré plus ou moins éloigné.

On donne la qualification d'*Altesse royale* (2) aux fils, filles, frères et sœurs du Roi, aux femmes des frères du Roi et à leurs enfants. On donne aux autres princes

---

ni de maisons royales, ni de maisons souveraines; et ce nom est devenu le titre distinctif des ambassadeurs et des ministres.

(1) Ce titre est dans la maison royale depuis la cession du Dauphiné de Viennois à la France, faite en 1349 : mais ce n'est que depuis 1711 que le fils aîné du Roi prend le titre de *Dauphin de France*; antérieurement, il portait celui de *Dauphin de Viennois*.

(2) Elle est usitée en France, depuis 1663.

celle d'*Altesse sérénissime*, qui est aussi devenue propre à tous ceux qui jouissent de la qualité et des honneurs des princes, soit en France, soit dans les pays étrangers.

Mademoiselle est une qualification qui, prise absolument, subsiste dans la branche d'Orléans depuis Mademoiselle de Montpensier, et a toujours été portée par l'aînée des princesses de cette branche, jusqu'à ce qu'elle fût mariée. Le titre de *Mademoiselle* est aussi le titre que porte aujourd'hui S. A. R. Louise-Marie-Thérèse d'Artois, fille de feu S. A. R. monseigneur le duc de Berry.

Nous devons mettre encore au nombre des qualifications celle de *cousin*, donnée par nos Rois, non-seulement aux princes du sang royal, mais encore à plusieurs princes étrangers, aux cardinaux, aux pairs (1), aux ducs, aux maréchaux, aux grands d'Espagne, et à quelques seigneurs du royaume, tels, par exemple, que les premiers barons de Bretagne, lorsque nos Rois leur écrivaient pour l'assemblée des états de cette province.

Le titre d'*éminence* avait été donné par Grégoire le Grand à des évêques long-temps avant qu'Urbain VII, par bulle de l'an 1630, l'affectât spécialement aux cardinaux. Ce titre se donnait aussi aux trois électeurs ecclésiastiques, les archevêques de Mayence de Trèves et de Cologne, et au grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte.

Les archevêques et les évêques, en France, jouissent dans le monde du titre de *Monseigneur*. Les archevèques ont en outre le titre de *Grandeur*, et les évêques celui de *Révérendissime*. Le chancelier de France et le garde des sceaux ont aussi les titres de *Monseigneur* et de *Grandeur*. Les autres ministres ont conjointement les titres de *Monseigneur* et d'*Excellence*.

La dignité la plus éminente de la noblesse française est celle de *Duc*. Nous avons remarqué, à l'article sur l'origine des fiefs, que les ducs furent, ainsi que les comtes, établis dans les Gaules par les Romains. Les premiers étaient gouverneurs généraux des provinces, et les seconds gouverneurs particuliers, et, par conséquent, inférieurs aux autres en puissance et en dignité. Il y eut très-peu de duchés en France jusqu'à la réunion des grands fiefs à la couronne; mais, dans la suite, nos rois érigèrent un grand nombre de terres en duchés-pairies, et en duchés simples héréditaires : et même, depuis le milieu du dix-huitième siècle, jusqu'à l'époque de la révolution, ils créèrent, par brevets, plusieurs *Ducs* personnels qui avaient les honneurs du Louvre, comme les ducs et pairs. Les seigneurs français honorés de la *Grandesse d'Espagne*, jouissent aussi en France des honneurs des *Ducs*, et en prennent le titre.

On donnait autrefois aux *Ducs* les qualifications de *Grandeur* et de *Monseigneur*;

---

(1) Depuis la restauration, le titre de *cousin* n'est plus donné qu'aux seuls pairs qui ont la qualité de ducs.

mais, depuis près d'un siècle, ces qualifications n'étant pas obligatoires, on les appelle *Monsieur le Duc*.

La qualité de *Marquis* était particulière aux seigneurs qui commandaient sur les marches ou frontières; ainsi les princes des maisons de Lorraine et de Toulouse prenaient les titres de ducs et de *Marquis;* mais ce dernier était plus rare encore, et il ne devint commun qu'à partir de la fin du quinzième siècle. C'est depuis ce temps qu'on a entendu, par marquisat, une terre érigée par lettres-patentes de nos rois, et dont le titre s'éteignait avec la famille qui en avait obtenu l'érection, soit en considération de quelque service important, soit par finance. L'érection en *Marquisat* de la baronnie de *Trans*, en Provence, par lettres-patentes du Roi Louis XII, du mois de février 1505, en faveur de la maison de Villeneuve, est le premier exemple, en France, de l'application, qu'on fit dans la suite, de ce titre, qui signifie marche ou frontière, à des fiefs situés dans l'intérieur du royaume (1).

Ceux qui prétendent que le titre de comte prévalait sur celui de marquis, fondent leur sentiment sur ce qu'aucun marquisat n'a été érigé en pairie. On pourrait leur répondre, par la même raison, que les baronnies-pairies étaient supérieures en dignité aux comtés simples. Mais il y a plus : il est certain que les marquisats érigés par lettres, depuis le commencement du seizième siècle, n'ont pu avoir la préséance sur les comtés, vicomtés ou baronnies, grands fiefs, ni même sur les baronnies d'état; mais ils l'ont toujours eu sur les comtés particuliers que nos Rois érigèrent également par lettres-patentes. Un arrêt du conseil privé, du 10 mars 1578, en fournit la preuve. Il porte qu'une terre, qui sera érigée en châtellenie, doit avoir d'ancienneté, haute, moyenne et basse justice, sur les sujets de cette seigneurie, avec marché, foire, péage, prévôté, église, etc.; qu'elle doit être tenue à un seul hommage du Roi; que la baronnie sera composée de trois châtellenies pour le moins; que le comté le sera de deux baronnies et de trois châtellenies, ou d'une baronnie et de six châtellenies, le tout tenu du Roi; et que le marquisat sera de trois baronnies et de trois châtellenies, ou de deux baronnies et six châtellenies.

Le titre de *Comte* a suivi le sort des autres grandes dignité féodales; et il n'y a pas eu un vicomte ou un baron feudataire du royaume, dans les domaines duquel on eût pu ériger trois ou quatre marquisats et cinq ou six *Comtés* modernes. Dans l'origine, les lettres-patentes d'érection ne spécifiaient point la reversion du titre à la couronne, au défaut d'hoirs mâles; mais, pour prévenir la multiplicité des titres, cette reversion fut formellement ordonnée par Charles IX, en 1564. Il n'y

(1) Le *marquisat de Saint-Sorlin* avait été érigé, par le duc de Savoie, le 26 février 1460, en faveur de Gaspard de Varax; mais ce marquisat n'est devenu le plus ancien de France, qu'à la réunion du Bugey à la couronne.

eut depuis d'exception que pour les vicomtés et les baronnies d'état, dont le titre se transmettait perpétuellement à tous les possesseurs, à quelque titre que ce fût.

Quoique le titre de marquis soit supérieur à celui de *Comte*, les princes de la famille royale n'ont jamais porté le premier, sans doute parce qu'il n'y a jamais eu de fief décoré du titre de marquisat assez considérable pour former l'apanage d'un prince de la maison de France. On a pu remarquer aussi que la naissance seule, et non le titre d'apanage, y fixe le rang des princes; ainsi, le *Comte* d'Artois précède le *duc* d'Angoulême, et le *prince* de Condé précède le *duc* de Bourbon.

La qualité de *Prince*, qui, depuis trois siècles, marche immédiatement après celle de duc, n'était antérieurement que la quatrième dans l'ordre féodal; et, si même on considère qu'aucune principauté ne fut grand fief ni arrière-fief immédiat de la couronne, on n'hésitera pas à placer les *Princes* après les vicomtes et les barons qui se trouvaient dans ce dernier degré de mouvance. D'ailleurs, du Cange a prouvé que l'usage du titre de *Prince*, dans les anciens actes publics, ne signifiait que *Seigneur*, et il en fournit plusieurs exemples. Cependant on doit l'entendre d'un principal seigneur, tel que le mot latin *princeps*, d'où il dérive, l'exprime.

Il y a eu très-peu de terres, en France, qui aient conservé le titre de *principautés*. Un bien plus grand nombre en ont été décorées, en passant en propriété dans des maisons princières ou d'origine souveraine (1).

Le titre de *Vicomte* n'est connu dans la polygarchie féodale, que depuis Charlemagne. Il fut peu répandu jusqu'au règne de Charles le Chauve; et ce n'est que depuis l'an 850, que les comtes s'associèrent des *Vicomtes* pour les suppléer dans

(1) Voici à peu près la liste des terres qui portent le titre de principautés, et l'on n'y comprend point celles dont on a parlé précédemment. *Bidache*, en Basse-Navarre; *Carency*, en Artois; *Carignan*, à 2 lieues de Sedan; *Chabanais*, en Angoumois; *Chalais*, en Périgord; *Charleville*, en Champagne; *Château-Porcien*, dans la même province, qui était une ancienne sirerie, érigée en comté en 1503, et en principauté en 1561; *Commercy*, en Lorraine; *Condé*, en Hainault; *Conty*, en Picardie; *Donzère*, en Dauphiné; *Epinoy*, en Artois, érigée en comté en 1514, et en principauté en 1545; *Guémené*, en Bretagne, érigée en 1570; *Harcourt*, en Normandie; *Henrichemont*, en Berry, connue avant Henri IV, sous le nom de *Bois-Belle*; *Joinville*, en Champagne, érigée en 1552; *Lamballe*, en Bretagne; *Lambesc*, en Provence; *Léon*, en Bretagne; *Marsillac*, en Angoumois; *Martigues*, vicomté érigée en principauté, en 1580; *Mortagne*, en Saintonge; *Poix*, en Picardie; *la Roche-sur-Yon*, en Poitou; *Soyon*, en Vivarais; *Talmont*, en Poitou; *Tonnay-Charente*, au pays d'Aunis, et *Yvetot*, en Normandie. Un grand nombre d'historiens ont qualifié *roi* le seigneur de cette dernière terre; mais cette opinion n'est fondée que sur de très-beaux privilèges, accordés par nos rois aux seigneurs d'Yvetot, dont Henri II ne s'était réservé que la souveraineté en dernier ressort, et par l'unique exemple d'une lettre de cachet, du 13 août 1543, où le seigneur d'Yvetot est qualifié *roi*.

le gouvernement des villes et l'administration des affaires publiques. Ces vicomtes étaient ordinairement des cadets de race comtale; et, en l'absence des comtes, ils en exerçaient toute l'autorité. Ainsi, quoi qu'en aient dit plusieurs historiens, la qualité de *Vicomte* était bien supérieure à celle de viguier. Il ne faut pas d'autres preuves de cette différence, que l'érection faite, par Louis d'Outremer, de la viguerie de Turenne en vicomté. On doit croire que les viguiers n'avaient point le commandement des armes dans leur juridiction, puisqu'aucun viguier ne s'appropria son office, lors de l'hérédité des fiefs. Mais l'office de viguier, en Provence, au Comtat-Venaissin, et en Languedoc, était plus élevé que celui des *Vicomtes* dans plusieurs villes de Normandie, lesquels étaient simplement des juges subordonnés aux baillis.

L'historien du Languedoc place, dès le dixième siècle, au nombre des grands vassaux les *Vicomtes*, contre le sentiment de Brussel (*Usage des fiefs, chap.* 1er, *p.* 692), qui prétend que, dans le royaume, les vicomtés ne furent mises au rang des fiefs de dignité, que vers le milieu du quatorzième siècle. Ce dernier historien n'a pas fait attention qu'il a pris l'époque même de la décadence de cette dignité, pour celle de son institution, puisque c'est depuis le milieu du quatorzième siècle qu'on a commencé à ériger, par lettres-patentes, une multitude de simples fiefs en vicomtés. Mais ces nouveaux *Vicomtes* n'eurent, des anciens grands feudataires, que le titre; et il est certain, comme l'observe dom Vaissète, que, dès le dixième siècle, les *Vicomtes* de Narbonne, d'Albi, de Nismes, de Beziers, d'Agde, de Polignac, etc., jouissaient des droits régaliens daus leurs domaines, et de tous les attributs de la souveraineté.

Le titre de *Comtor*, qui est resté aux possesseurs de quelques fiefs en Auvergne, en Rouergue et en Gévaudan, signifiait, au onzième siècle, un vassal immédiat du comte, inférieur au vicomte, mais supérieur à tous les autres seigneurs. Dom Vaissète en conclut qu'on doit mettre le *Comtorat* au rang des fiefs de dignité.

Le titre de *Vidame*, connu dans la Septimanie dès l'an 828, était originairement celui que portait l'officier qui tenait en fief la justice temporelle de l'évêque. Les *Vidames* étaient à l'égard des prélats, ce qu'étaient les vicomtes à l'égard des comtes, si ce n'est que chaque évêque n'avait qu'un *Vidame*, tandis qu'un comte avait ordinairement plusieurs vicomtes. On ne voit pas que les vidamies aient été constituées en fiefs dans toutes les provinces du royaume, et l'on ne connaît guère que les *Vidames* de Gerberoy, de Reims, de Châlons, d'Amiens, du Mans, de Chartres, de Laon, de Tulles, et quelques autres qui aient conservé héréditairement ce titre.

Le titre de *Baron*, plus moderne, pris dans une signification propre, c'est-à-dire affecté au possesseur d'une baronnie, marche immédiatement après celui de vicomte; mais, quand le mot *Baron* était employé d'une manière générale, il s'entendait anciennement des vassaux qui relevaient immédiatement du Roi, et com-

prenait indistinctement les ducs, les marquis, les comtes et autres seigneurs qu'on nommait les *Barons* du royaume. Les titres de *Baron* et de *Vicomte* ont, en quelque sorte, moins déchu de leur éclat primitif que ceux de marquis et de comte, puisque tous les marquisats et comtés ont été réunis à la couronne, et qu'un grand nombre de baronnies et de vicomtés féodales sont passées aux descendants de leurs premiers possesseurs, sans jamais avoir été réunies, sauf l'hommage lige à la couronne.

Depuis le quatorzième siècle, le mot *Baron*, pris dans une signification générale, exprimait les principaux seigneurs de chaque pays, et ceux qui avaient séance et voix délibérative aux états. Dans certaines provinces méridionales, on les appelait *Bonshommes*. En Bretagne, les barons précédaient les vicomtes. On voit même que le parlement de cette province, en vérifiant les lettres d'érection du marquisat d'Épinay, déclare, par arrêt du 18 février 1575, que c'était sans préjudice du rang et des honneurs, droits et prééminences du baron de Vitré.

La qualité de *Sire* équivalait anciennement au titre de baron ; et, lorsque ce dernier titre devint commun à tous ceux qui obtinrent des érections de terres en baronnies, la qualité de *Sire* prévalut. Elle était prise par les *Sires* de Beaujeu, de Montlhéry, de Coucy, de Bourbon, etc., etc., pour se distinguer des barons inférieurs qui n'étaient point vassaux immédiats de la couronne. La qualité de *Sire*, employée dans ce sens, le *Sire* de Joinville, ou bien Anseau, *Sire* de Joinville, a toujours exprimé la haute noblesse ; mais, employée devant le prénom, comme *Sire* Jean, *Sire* Pierre, etc., elle a toujours caractérisé la roture.

Les *Châtelains*, ou seigneurs des châteaux qui avaient droit de justice, marchaient immédiatement après les barons dans la hiérarchie féodale. Après eux venaient les *Varasseurs* et les *Seigneurs*, titres affectés à la simple noblesse; et qui ne dérivent point de la possession d'aucun fief de dignité.

Quelques membres de la maison d'Anduse et des seigneurs de Sauve prenaient, dans le onzième siècle, le titre de *Satrapes*. D'autres, de la maison Preissac, en Guienne, portèrent, jusqu'au quatorzième siècle, la qualité de *Soudans* de Latran. Il est inutile de faire remarquer que ces qualifications orientales ont été retenues par ces familles, à la suite de la première croisade.

La qualité de *Captal*, que portaient les seigneurs de *Buch*, de la maison de *Grailly*, et les seigneurs de *Puychagut*, près Marmande, signifiait chef ou capitaine. C'était le nom d'un office qui, comme celui de châtelain, se perpétua dans quelques familles, quoiqu'il n'eût rien conservé de son ancienne signification.

La qualité de *Mistral*, usitée dans quelques familles nobles du Dauphiné, comme celles de *Falcos* et de *Montdragon*, était le nom d'un office dont les principales fonctions étaient de percevoir les droits du Dauphin, et de protéger l'exécution des

jugements, dans l'étendue de ses domaines. Cet office, dit M. de Valbonnais, (*Hist. du Dauphiné, t. I, p.* 109), ne se confiait ordinairement qu'aux nobles qui faisaient profession des armes.

Le titre de *Chevalier*, devenu si commun depuis le quinzième siècle, était, jadis, la plus éminente dignité de la noblesse militaire, puisque c'était la seule que la puissance même des Rois ne pouvait révoquer. On connait l'influence que la chevalerie exerça sur les mœurs, et l'éclat qu'elle a répandu sur l'histoire de toutes les nations. Cette dignité fut pendant long-temps la plus belle récompense des vertus guerrières, et fut souvent ambitionnée par les souverains.

Il y avait deux classes de *Chevaliers :* les *Bannerets* qui, ayant de grands fiefs qui leur donnaient le droit de lever bannière, étaient obligés de soudoyer cinquante arbalétriers pour le service du Roi ; et les *Bacheliers* qui, n'étant point barons, ou n'ayant pas assez de vassaux pour lever bannière, servaient sous les ordres des premiers, et quelquefois même sous les enseignes des écuyers bannerets. Mais ils allaient de pair en dignité avec les *Chèvaliers bannerets*, et jouissaient des mêmes prérogatives.

On rapporte la décadence de cette institution, au privilége singulier qu'eurent les prélats et les barons de certaines villes du royaume, comme celles de Beaucaire et de Limoges, d'anoblir des bourgeois, en leur conférant la ceinture militaire. Nos Rois introduisirent, au quatorzième siècle, l'usage d'anoblir par la chevalerie, et attribuèrent, en 1342, à la chambre des comptes, la faculté de créer des chevaliers; enfin, l'invention de la poudre acheva d'anéantir la chevalerie militaire. Ce ne fut depuis qu'une simple qualification, d'abord caractéristique d'ancienne noblesse, et dans la suite prodiguée aux familles encore trop récentes pour pouvoir s'attribuer des titres de dignité.

En Languedoc, en Quercy, en Rouergue, en Provence et en plusieurs autres provinces, la qualité de *Milites* s'entendait quelquefois de tous les gentilshommes, sans pour cela qu'ils eussent été promus à la chevalerie; mais c'est dans le seul cas où l'on voulait les distinguer des bourgeois des villes, qui étaient sujets aux chevauchées, et qu'on nommait *Pedites*, parce qu'ils servaient à pied, tandis que les nobles combattaient toujours à cheval. (38e *Canon du concile tenu à Toulouse en* 1229.)

Dans le discours et dans les actes, on distinguait les chevaliers par les qualifications de *Sire*, *Messire* et *Monseigneur*, d'*Illustre*, d'*Éminent*, de *haut et puissant Seigneur* (1); leurs femmes étaient qualifiées *Dame* et *Madame*.

---

(1) Les titres de 1271, 1329 et 1330, conservés à la chambre des comptes, prouvent que les rois Philippe le Hardi, et Charles le Bel, ont été qualifiés *Monseigneur* et même *Monsieur*.

Les *Écuyers* étaient ceux qui n'étaient pas encore parvenus à la chevalerie. Quelle que fût d'ailleurs leur naissance, on ne leur donnait que la qualification de *Monsieur*, et à leurs femmes, celle de *Mademoiselle*. L'écuyer ne pouvait porter ni éperons dorés, ni habits de velours; mais il portait des éperons argentés et des habits de soie.

La qualité de *Varlet* ou *Valet* était synonyme du titre d'écuyer, en ce qu'à la guerre, les *Varlets*, ainsi que les écuyers, portaient les écus des chevaliers. Divers auteurs ont cependant établi cette différence entre les deux qualités, que celle de *Valet* se disait plus particulièrement des fils de chevaliers.

Le titre de *Damoiseau*, dont est dérivée l'épithète de *Damoiselle*, fut, aussi bien que ceux d'écuyer et de varlet, porté par des enfants de rois et par de très-grands princes. Il se donnait ordinairement aux fils de chevaliers, avant qu'ils parvinssent à la dignité de leurs pères. Les seigneurs de Commercy portaient héréditairement la qualité de *Damoiseau*, sans doute affectée à la possession de cette terre. C'était un franc-alleu qui avait conservé de très-beaux droits de souveraineté. Le titre de *Damoiseau* est le même que celui de *Donzel*, usité en Périgord, en Quercy et dans d'autres provinces méridionales.

La qualité de *Gentilhomme* exprimait primordialement une noblesse dont l'origine remonte aux temps les plus reculés, et ajoutait encore à l'idée d'une ancienne extraction, celle d'une longue possession de services militaires. Cette qualité fut tellement en honneur, que plusieurs de nos Rois n'avaient d'autre serment que la foi de *Gentilhomme*. François I[er], dans le lit de justice qu'il tint, le 20 décembre 1527, dit, qu'il était né *Gentilhomme* et non Roi; et, dans le discours que Henri IV prononça lors de l'ouverture des états, à Saint-Ouen de Rouen, en 1596, ce prince déclare qu'il ne distingue point ses princes de sa brave et généreuse noblesse, *la qualité de Gentilhomme*, ajoute-t-il, *étant le plus beau titre que nous possédions.*

Lorsque la qualité de *Gentilhomme* devint commune à toute la noblesse, on y ajouta les distinctions de la naissance pour en relever la signification. De là, les épithètes de *Gentilhomme* de nom et d'armes, de haut parage, de sang et d'origine, etc., etc.

Le fils d'un homme anobli par lettres ou par charge, est *Gentilhomme;* ceux qui sont nobles de toute ancienneté, forment la classe des *Gens de condition;* et ceux qui, à la noblesse, soit ancienne, soit moderne, civile ou militaire, joignent de grandes illustrations ou l'exercice de quelques grandes charges, composent celle des *Gens de qualité*.

La qualité de *Noble* équivalait au titre d'*Écuyer*, dans les provinces de Flandre, Artois, Hainault, Franche-Comté, Lyonnais, Bresse, Bugey, Dauphiné, Provence, Languedoc et Roussillon, ainsi que dans l'étendue des parlements de Toulouse, de Bordeaux et de Pau; celle de *Noble homme*, en Normandie seulement.

En Bretagne, la noblesse ne prenait souvent aucun titre; mais on reconnaît son caractère dans les partages, où l'aîné preud toujours la qualité d'héritier principal et noble (1). Cette formule était particulière à cette province.

Nous terminerons cette notice sur les qualifications, par quelques observations sur la formule *Dei gratia*, prise jusqu'au quatorzième siècle, par un grand nombre de seigneurs puissants. Tous les auteurs s'accordent à dire que, jusqu'à la fin du treizième siècle, cette formule n'emportait aucune idée d'indépendance et de souveraineté. Cette opinion paraît être fondée sur ce que d'autres seigneurs prenaient indistinctement les formules par la *grâce de Dieu*, par la *miséricorde divine*, etc., etc., d'où l'ont conclut qu'elles étaient seulement une simple marque de gratitude et de reconnaissance envers l'Éternel. Mais, s'il en eût été ainsi, une multitude de vavasseurs ou de châtelains auraient pu s'attribuer ces sortes de formules, avec autant de droits que leurs propres suzerains; l'on sait qu'il n'en fut pas ainsi, et que les grands s'attribuèrent exclusivement cette qualification dans leurs diplômes; mais il paraît qu'ils ne s'intitulaient *par la grâce de Dieu*, que dans les chartres qu'ils accordaient à leurs vassaux, et dans leurs traités réciproques, mais non dans ceux qu'ils passaient avec des seigneurs plus puissants, dont ils relevaient, ni avec nos Rois; car, dans toutes les guerres que ces princes entreprirent pour réprimer l'ambition de leurs grands vassaux, ils s'attachèrent particulièrement à leur interdire l'usage de ces formules et la jouissance des droits régaliens, comme étant les attributs les plus caractéristiques de la souveraineté

On trouvera à l'article de la *Pairie* actuelle, la hiérarchie de qualifications, établie par S. M. Louis XVIII dans les familles de MM. les pairs de France.

DES GRANDES DIGNITÉS DE LA COURONNE.

Le silence ou l'obscurité qui règne dans les monuments de notre histoire, pendant la première dynastie, n'a permis que des conjectures très-vagues sur l'origine des grands officiers de la couronne. Mais ils ne furent pas seulement autrefois, comme quelques auteurs l'ont avancé, de simples officiers attachés à la maison de nos Rois. En effet, les ducs et les comtes, qui furent les premiers dignitaires de la monarchie française, assistaient le souverain dans ses conseils, en qualité de pairs,

(1) De temps immémorial, les baronnies, fiefs de Haubert et autres biens nobles, en Bretagne, se partageaient également entre tous les mâles de la même maison. L'an 1185, Geoffroi II, duc de Bretagne, tint une assise dans laquelle, du consentement des prélats et des barons, il régla que les baronnies et chevaleries appartiendraient désormais en entier à l'aîné, à la charge de pourvoir à la subsistance de ses juveigneurs, suivant leur condition. Cette ordonnance, qui assurait la conservation des grandes familles, et les services militaires que devaient les propriétaires de grands fiefs aux ducs de Bretagne, est appelée communément l'*assise* du *comte Geoffroi*.

et le représentaient dans l'administration des provinces et dans le commandement des armées; mais on ne leur connut jamais de fonctions particulières dans la maison des Rois; et tel a sans doute été un des motifs essentiels de la préséance des pairs sur les autres grands officiers. La seule dignité de *Maire du palais*, qui paraît postérieure aux ducs et aux comtes, fut, dès son institution, la première et la plus éminente du royaume.

On sait par Éginhard, qu'il y avait sous la première race, six classes de grands officiers de la couronne : 1° le *Maire du palais;* 2° les *Ducs* ou gouverneurs des provinces; 3° les *Comtes* ou gouverneurs des villes; 4° les *Comtes du palais;* 5° le *Comte de l'étable* ou *Connétable;* 6° et le *Chambrier.*

Allard, abbé de Corbie, fait connaître dix grands officiers sous la seconde race : 1° l'*Apocrisarius*, nommé depuis le *Grand-Aumônier;* 2° le *Cannallarius summus*, le *Grand-Chancelier;* 3° le *Grand-Chambellan;* 4° le *Comte du palais*, qui fut depuis le *Grand-Maître;* 5° le *Sénéchal;* 6° le *Grand-Échanson;* 7° le *Comte de l'Étable;* 8° le *Grand-Maréchal;* 9° les *Quatre principaux Veneurs;* 10° le *Fauconnier.*

Sous la troisième race, il n'y avait que cinq grands officiers qui signassent les chartes : 1° le *Sénéchal;* 2° le *Boutellier;* 3° le *Chambrier;* 4° le *Connétable;* 5° le *Chancelier.*

La charge de MAIRE DU PALAIS équivalait à celle de Préfet du prétoire, chez les Romains. La juridiction du Maire du palais ne s'étendait pas seulement sur la maison du Roi, où il disposait de toutes les charges; il avait encore, sur les gouverneurs généraux et particuliers des provinces, une autorité semblable à celle dont furent investis depuis les lieutenants-généraux du royaume. Les Maires du palais prenaient les titres de *Ducs et Princes des Français;* ils étaient ministres et généraux nés de l'état. Éginhard, dans la Vie de Charlemagne, nous apprend qu'ils étaient choisis parmi la noblesse la plus illustre. Ils avaient la tutelle des Rois mineurs; et ils se rendirent si puissants dans la suite, qu'ils les déposaient quelquefois, pour en élire d'autres à leur place.

Lorsque la monarchie française fut partagée en royaumes de Neustrie, d'Austrasie, de Bourgogne et d'Aquitaine, il y eut des maires du palais dans chacun de ces nouveaux états. On compte dix-huit maires du palais de France et de Neustrie, depuis Lando, sous Clovis, vers l'an 508, jusqu'à Pepin le Bref, qui fut élu Roi, en 751. Il y eut treize maires du palais des rois d'Austrasie, depuis Gogon, qui fut mis à mort, vers l'an 567, jusqu'à Carloman, fils aîné de Charles Martel. Carloman, ayant renoncé au monde, l'an 747, remit sa dignité à Pepin le Bref, son frère, maire des palais de Neustrie et de Bourgogne. Ce dernier royaume eut six maires du palais, depuis Warnachaire, mort en 599, jusqu'à Floachat, qui périt en 641. Pour le royaume d'Aquitaine, on ne connaît que le seul Robert, maire du palais, sous Pepin, en 828.

La dignité de maire du palais fut éteinte, en 751, dans la personne de Pepin le Bref, qui la réunit à la couronne.

Celle de SÉNÉCHAL DE FRANCE, après avoir été subordonnée aux maires du palais, sous les rois de la première race, puis aux ducs de France, sous la seconde, devint la première charge du royaume, lors de la réunion du duché de France et l'avénement de Hugues Capet au trône, en 987. Dès-lors, les fonctions du sénéchal ne furent plus bornées à la seule administration des revenus royaux. Il eut le commandement des armées, rendit la justice, et tint enfin le premier rang dans la maison du Roi, qu'il servait à table dans les jours de cérémonies, ainsi que l'exprime la qualité de *Dapifer*, qui lui était particulièrement donnée à la cour. Nous avons remarqué plus haut, qu'il signait, le premier, les chartes et les lettres-patentes. Son autorité était presqu'aussi étendue que celle du Roi; et, sur les revenus des domaines directs du monarque, il avait un droit pécuniaire de six pour cent, que l'affermage ou l'aliénation ne pouvait amortir.

Geoffroi, comte d'Anjou, surnommé Grisegonelle, fut pourvu, l'an 978, par le roi Lothaire, de la charge de sénéchal de France. Les historiens font connaître sept autres sénéchaux jusqu'à Hugues, qui, l'an 1085, signa les lettres-patentes d'Eudes, maire de Chalo; mais la Chronologie de ces grands dignitaires n'est établie sur preuves authentiques que depuis Gervais, sénéchal de France, qui vivait l'an 1082. Après Gervais, viennent successivement Gui de Montmorency-Montlhéry, en 1093; Gautier, dit le Païen de Garlande, en 1096; Hugues de Montlhéry, en 1107; Anseau, Guillaume et Étienne de Garlande, en 1108, 1118 et 1120; Raoul, comte de Vermandois, en 1131, et Thibaut de Champagne, comte de Blois, en 1152. Ce prince fut le dernier sénéchal de France; mais quoique cette charge ne fût pas remplie depuis la mort de Thibaut, arrivée en 1191, elle ne fut éteinte et réunie à la couronne, que peu d'années après l'an 1309, par le roi Philippe le Bel.

La dignité de CONNÉTABLE, aussi ancienne que la monarchie, fut, sous les deux premières dynasties, affectée à la surintendance des écuries et des chevaux du Roi. On nommait le grand officier comte de l'Étable, *Comes stabuli;* et depuis, il est désigné plus particulièrement dans les chartes sous les noms de *Constabulus, Constabularius, Connestabilis, Connestable.*

Le Connétable devint le premier officier militaire, à l'extinction de la charge du sénéchal; mais, en succédant à la plénitude de ses fonctions, il ne le remplaça pas d'abord dans la hiérarchie des grades, et ne fut pendant long-temps que le quatrième grand officier de la couronne. Ce fut Philippe de Valois qui éleva la dignité de connétable au premier rang, et qui en fit une charge à vie. Auparavant, nos Rois y nommaient par commission, et les fonctions du connétable finissaient ordinairement avec la guerre.

Le connétable avait de très-beaux priviléges, et ses droits étaient très-étendus.

Tous les hommes de guerre, de quelque arme et de quelque qualité qu'ils fussent, lui étaient subordonnés, sans même excepter l'amiral et le maître des arbalètriers qui, depuis l'an 1411, lui furent soumis. Il commandait même aux princes du sang; il ordonnait seul les batailles, les marches, les garnisons, les places de campement, même celle du Roi, tant en marche qu'en bataille; il gardait l'épée du Roi, qu'il recevait toute nue, et dont il faisait hommage aux princes; il assistait avec les pairs au jugement des pairs; il connaissait de tous les délits et de tous les crimes. Enfin, un attentat contre la personne du connétable était réputé et puni comme crime de lèse-majesté. Albéric, que Duchesne, Moréri et Le Gendre disent de la maison de Montmorency, est le premier connétable dont les chartes aient conservé la mémoire. Il vivait en 1060. Tout ce qui précède Albéric, dans la liste des connétables, est environné de tant de contradictions fabuleuses, qu'on ne saurait y ajouter foi. On sait seulement qu'en 807, Charlemagne envoya Burchard, son connétable, en Corse, pour défendre cette île contre les Maures; qu'il les battit sur mer, en fit périr un grand nombre et leur prit treize vaisseaux; mais c'est le seul grand dignitaire de ce grade que l'histoire fasse connaître avec certitude jusqu'au milieu du onzième siècle. Le pouvoir et les prérogatives de cette charge avaient paru excessifs aux Rois Louis XI, Louis XII, François Ier, Henri IV et Louis XIII. Ce dernier monarque la supprima, après la mort de Lesdiguières, par lettres-patentes du mois de janvier 1627, registrées au parlement le 15 mars suivant. Elle avait été rétablie, en 1804, par le chef du gouvernement, qui y adjoignit un *vice-connétable*. Ces charges furent remplies jusqu'à la chute de Buonaparte, en 1814; la première par Louis, son frère, et la seconde par Alexandre Berthier, prince de Wagram.

Les ornements extérieurs et caractéristiques du connétable étaient *de chaque côté de son écu une épée nue, la pointe haute, tenue par un dextrochère, armé d'un gantelet et sortant d'une nuée.*

Le Chancelier de France, nommé alternativement, sous les deux premières races, *référendaire, archi-chancelier, grand-chancelier, souverain-chancelier*, etc., est devenu, au commencement du seizième siècle, le premier dignitaire de la couronne. Il est le chef suprême de la justice et de tous les conseils du Roi; il est aujourd'hui président né de la chambre des Pairs, comme il l'était jadis, et jusqu'à l'époque de la révolution, du grand conseil. Il pouvait aussi présider à son gré dans tous les parlements et autres cours souveraines du royaume; c'était lui qui recueillait les suffrages et qui prononçait; il ne pouvait jamais être récusé.

Une ordonnance de S. M. Louis XVIII, du 25 mars 1816, attribue au Chancelier de France les fonctions d'officier de l'état civil de la maison royale. Il reçoit en conséquence les actes de naissance, de mariage, de décès, et tous autres actes de l'état civil des Princes et Princesses de la maison royale, et paraphe chaque feuille du registre sur lequel ces actes sont inscrits.

On nomme le chancelier *la bouche du Roi*, parce qu'il est l'interprète de la volonté du monarque, et qu'il la transmet aux chambres ou à la nation, dans toutes les circonstances où il s'agit de l'administration de la justice et du bien de l'état. Lorsque le Roi tenait son lit de justice au parlement, le chancelier était audessous de lui, dans une chaise à bras, couverte de l'extrémité du tapis semé de fleurs de lys, qui était aux pieds du monarque.

La chronologie des chanceliers de France est établie depuis treize siècles sans interruption, à partir d'Aurélien, qualifié référendaire ou chancelier de Clovis. Hincmar nous apprend qu'il portait l'anneau ou le sceau de ce prince, et Aymoin le nomme *familiarissimus regi*, pour exprimer qu'il avait sa plus intime confiance. Ce fut sous le règne de François Ier que le chancelier devint le premier grand officier de la couronne; ce prince déclara au parlement qu'il n'avait sur le chancelier de France aucun pouvoir ni juridiction, et ce fut depuis cette époque que ce grand dignitaire reçut le serment du connétable, et qu'il fut gratifié du droit d'indult, comme étant le chef de la justice (1).

Les attributs du chancelier sont *une figure de reine pour cimier, représentant la France qui tient de la main droite le sceptre, et de la gauche les grands sceaux du royaume, et derrière l'écu de ses armes, deux masses de vermeil sont passées en sautoir.* Il prend la qualité de *chevalier*, et timbre l'écu de ses armes, qui est environné du manteau de pair, *d'une couronne ducale, sommée d'un mortier comblé d'or, rebrassé d'hermine et bordé de perles.* Il a le droit d'avoir chez lui des tapisseries semées de fleurs de lys, avec les armes de France, et les marques de sa dignité.

La dignité de Garde des Sceaux de France se confondait, sous la première et la seconde race, avec celle de Chancelier. C'était le même grand officier qui avait la garde de l'anneau ou scel royal. Dans la suite, on en fit deux charges distinctes, mais qui jouissaient des mêmes honneurs, et qui même furent souvent exercées par la même personne. Aujourd'hui celle de Garde des Sceaux marche immédiatement après celle de Chancelier; mais avant la révolution ces deux charges allaient de pair, et souvent l'une tenait lieu de l'autre, lorsque l'une d'elles se trouvait vacante.

Le Garde des Sceaux scelle toutes les lettres qui doivent être expédiées sous les sceaux, dont il est dépositaire. C'était avant la révolution le grand sceau du Roi, le scel particulier dont on usait pour la province de Dauphiné, et les contre-scels de ces deux sceaux.

Les attributs héraldiques du Garde des Sceaux sont semblables à ceux du chancelier de France.

La dignité de Maréchal de France devint la plus éminente dans la hiérarchie militaire, après celle de Connétable. Les chartes et autres monuments authentiques ne la font connaître que depuis l'an 1185. Elle fut unique jusque vers l'an

(1) Le département de la justice, forme aujourd'hui un ministère particulier.

1240, temps auquel le roi Saint-Louis créa un second Maréchal de France. Charles VII en créa un troisième en 1424, et un quatrième en 1429; François Ier un cinquième, en 1516; Henri III un sixième et un septième, en 1574; mais le nombre des Maréchaux de France n'avait aucune fixité, et les mêmes princes les réduisaient ou augmentaient selon leur volonté ou les besoins de l'état. L'ordonnance de Blois, de 1579, en fixa le nombre à quatre; mais ce réglement n'a point été observé, et, depuis le règne de ce dernier prince, le nombre des maréchaux n'a point été limité.

Cette charge se donnait originairement par commission; ce n'est que depuis le règne de François Ier que les Maréchaux de France devinrent inamovibles, et qu'ils furent honorés par nos Rois du titre de *cousins*.

Les attributs d'un Maréchal de France sont *deux bâtons d'azur, semés de fleurs de lys d'or, passés en sautoir derrière l'écu de leurs armes.*

La dignité d'Amiral de France n'est connue avec certitude que depuis Florent de Varennes, qui avait cette qualité au passage d'outremer, en 1270. Le pouvoir de l'Amiral ne s'étendait primitivement que sur la Normandie et sur quelques côtes voisines, et les gouverneurs et sénéchaux des provinces de Guienne et de Bretagne joignaient à leurs titres celui d'Amiral de la province où ils commandaient (1). Dans la suite, cette charge s'accrut beaucoup, et il n'y eut dans tout le royaume que deux Amiraux, pour les mers du Ponent et du Levant. Louis XIII supprima la charge d'Amiral en 1627, et y substitua l'office *de grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France,* dont fut pourvu le cardinal de Richelieu. Louis XIV rétablit la dignité d'Amiral en 1669, et créa deux Vices-Amiraux pour le Ponent et le Levant. C'est depuis cette époque seulement que la charge d'Amiral de France réunit le commandement suprême de toutes les forces maritimes, et qu'elle devint une des plus considérables parmi les grands officiers de la couronne. L'Amiral porte pour marque extérieure de sa dignité, *deux ancres d'or, passées en sautoir derrière son écu.*

La charge de Général des Galères, donnait au dignitaire qui en était revêtu, le commandement sur la mer Méditerranée; on lui donnait anciennement des lettres de Capitaine-général des galères, d'Amiral de Provence ou du Levant, etc. Le chef-lieu de son gouvernement était le port de Marseille, où se tenaient la plupart des galères du Roi. Cette grande charge de la couronne a été supprimée lors de la réunion du corps des galères au département de la Marine.

La marque extérieure de la dignité du général des galères était *un grappin, posé en pal derrière l'écu de ses armes.*

---

(1) Les gouverneurs de Bretagne ont conservé jusqu'à la révolution, les droits d'amirauté dans toute l'étendue de leur gouvernement.

L'office du MAITRE, et depuis GRAND-MAITRE DES ARBALÉTRIERS DE FRANCE, était très-considérable dès le règne de Saint-Louis; il avait le commandement des arbalétriers et archers, qui anciennement étaient les plus estimés entre les gens de pied, et qui faisaient la principale force des armées françaises. Du Tillet observe que c'était un office et non une commission; il fut supprimé en 1527, à la mort d'Aymar de Prie. Le Grand-Maitre des Arbalétriers, auquel le colonel de l'infanterie a succédé, avait la surintendance sur tous les officiers qui étaient chargés de la construction ou direction des machines de guerre, avant l'usage de la poudre et de l'artillerie.

La dignité de GRAND-MAITRE DE L'ARTILLERIE DE FRANCE fut érigée en office de la couronne par Henri IV, au mois de janvier 1601, en faveur du célèbre Maximilien de Béthune-Sully, pair et maréchal de France. L'office de Maitre de l'artillerie existait depuis le roi saint Louis, et par conséquent plus d'un siècle avant l'usage de la poudre. On nommait alors artillerie toutes les machines de guerre qui servaient à l'attaque et à la défense des places; elles étaient sous le commandement du maître de l'artillerie, et sous l'inspection du grand-maitre des Arbalétriers. Guillaume de Dourdan, maitre de l'artillerie du Louvre en 1291, est le premier depuis lequel on ait établi la chronologie des maitres particuliers, puis grands-maitres de l'artillerie de France. Le comte d'Eu, qui se démit de cette grande charge en 1755, en fut le dernier dignitaire.

Pour marque de sa dignité, le grand-maître de l'Artillerie portait en supports *deux pièces de canons adossées.*

La dignité de PORTE-ORIFLAMME DE FRANCE devint office de la couronne, à la réunion du comté de Vexin, sous Philippe Auguste. L'Oriflamme était la bannière de l'abbaye de Saint-Denis, antique sépulture de nos Rois. L'avoué, ou protecteur de cette église, portait cette bannière, lorsqu'il commandait les vassaux de l'abbaye pour la défense de ses droits, et cette avouerie appartenait aux comtes de Vexin et de Pontoise. Louis le Gros fut le premier de nos Rois, qui, l'an 1124, fit porter l'oriflamme dans ses armées, lorsqu'il marcha contre l'empereur Henri V. L'auteur de la vie de l'abbé Suger (*tom. 2, liv. 4, p.* 268) dit qu'il ne sait sur quel fondement l'on a fait du Porte-Oriflamme un grand officier de la couronne, puisque cet étendard n'était point celui de l'état, qui en différait par la couleur, la forme et la grandeur; mais Gervais, historien anglais, qui écrivait en 1184, et le moine Richer, dans sa chronique de Sens (*liv.* 3, *chap.* 15), qualifient l'Oriflamme *de bannière de Charlemagne,* en ajoutant qu'on ne la déployait que dans les grandes nécessités de l'état; d'où l'on doit conclure que l'Oriflamme était la bannière extraordinaire de la couronne, et que l'officier qui portait cette enseigne sacrée devait être plus élevé en dignité que celui qui portait la bannière ordinaire de l'État.

Le seigneur de Bacqueville, de la maison de Martel, tué à la bataille d'Azincourt en 1415, fut le dernier à qui nos Rois firent porter l'Oriflamme dans leurs guerres.

L'office de COLONEL GÉNÉRAL DE L'INFANTERIE FRANÇAISE fut érigé en charge de la couronne par le roi Henri III, en faveur du duc d'Épernon, en 1584. Elle fut supprimée en 1661, rétablie en 1721, et supprimée de nouveau par ordonnance du 5 décembre 1730. On la fit revivre pour le prince de Condé, en 1781, sous la dénomination de *Colonel général de l'Infanterie Française et Étrangère*, sans cependant rien innover à la charge et à l'autorité du Colonel-Général des Suisses et Grisons. Enfin un édit du 17 mars 1788 supprima définivement la charge de colonel-général de l'infanterie française. Cet officier portait pour attributs de sa dignité *six drapeaux passés en sautoir derrière l'écu de ses armes* (1).

La charge de GRAND-AUMONIER DE FRANCE est la première dignité ecclésiastique du royaume; et, depuis l'an 1606, elle n'a été remplie que par des cardinaux. Les chronologistes donnent une liste de ces dignitaires depuis Fulrad, abbé de Saint-Denis, qualifié chapelain ou archi-prêtre du roi Pepin, dans une charte du 23 septembre de la dix-septième année du règne de ce prince; mais ces dignitaires n'ont commencé à prendre le titre de Grand-Aumônier de France que depuis le règne de Charles VIII. Le Grand-Aumônier est commandeur du Saint-Esprit, tant qu'il remplit cette grande charge. Cette éminente distinction fut attachée à sa dignité par les statuts d'institution de l'ordre, en 1578. Le Grand-Aumônier de France porte pour marque de sa dignité *le chapeau de cardinal, et, autour de l'écu de ses armes, le cordon et la croix du Saint-Esprit, au-dessous de laquelle est posée une bible, portant sur la couverture l'écu des armes de France.*

Le GRAND-MAITRE DE FRANCE paraît avoir succédé à l'autorité qu'eurent successivement le Maire du palais et le Sénéchal de France sur les officiers de l'hôtel du Roi et de toutes les maisons royales; juridiction qui fut néanmoins restreinte par édit du mois de décembre 1355. Le premier que les historiens fassent connaître revêtu de cette dignité, est Arnoul de Wisemale, chevalier de l'ordre des Templiers, qualifié *souverain maître d'hôtel du Roi*, sous le règne de Philippe le Hardi, vers l'an 1278. Ses successeurs conservèrent le même titre jusqu'à Thibault, seigneur de Neufchâtel, qui, en 1418, prit celui de *grand-maître de la maison du Roi*. Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, fut le premier qui, en 1451, prit le titre de *grand-maître de France*, et ce titre a toujours été depuis l'appellation distinctive de cette dignité.

---

(1) Il y avait, en 1816, six *colonels-généraux;* 1° MONSIEUR, frère du roi, *colonel-général des Suisses;* 2° Monseigneur le prince de Condé, *colonel-général de l'infanterie de ligne;* 3° *Monseigneur*, duc d'Angoulême, *colonel-général des carabiniers, des cuirassiers et des dragons;* 4° Monseigneur le duc de Berry, *colonel-général des chasseurs, et des chevau-légers-lanciers;* 5° Monseigneur le duc d'Orléans, *colonel-général des hussards;* 6° Monseigneur le duc de Bourbon, *colonel-général de l'infanterie légère.* Ces grades éminents ont la plupart plusieurs siècles d'ancienneté; cependant aucun historien ne les a placés au nombre des grandes dignités de la couronne, et c'est seulement parce qu'ils sont remplis par des princes de la maison de France et du sang royal, que les annuaires les placent aujourd'hui avant les maréchaux de France.

Le Grand-Maître de France porte pour attributs *deux bâtons de vermeil fleurdelysés, terminés en la partie supérieure de deux couronnes fleurdelysées, et fermées; ces deux bâtons sont passés en sautoir derrière l'écu de ses armes.*

La charge de Chambrier de France était la septième grande dignité de la couronne sous la première race; et, sous la troisième, le Chambrier était le cinquième officier qui signait les chartes de nos Rois; il avait de très-beaux priviléges, entr'autres celui de juger avec les Pairs de France. Cette charge, dont les principales fonctions étaient le service de la chambre du Roi, fut supprimée en 1545. Le dignitaire qui en était revêtu portait pour attributs *deux clefs d'or, dont les anneaux se terminaient en couronnes royales, passées en sautoir derrière l'écu de ses armes.*

La dignité de Grand-Chambellan est une des plus anciennes de la monarchie. On la voit établie dans toute sa splendeur dès le règne de Clovis. Ce monarque eut pour grand-chambellan Aurelian, qui contribua beaucoup à son mariage avec Clotilde. Il marchait immédiatement après le grand-chancelier, sous la seconde race. Il avait la garde du scel secret et du cachet du cabinet, aussi bien que celle du trésor du Roi, qui était dans la chambre de S. M. Il recevait les hommages qu'on rendait au Monarque, et lui faisait prêter serment de fidélité en sa présence. Lorsque le Roi tenait son lit de justice ou les états-généraux, le Grand-Chambellan était assis à ses pieds sur un carreau de velours violet, semé de fleurs de lys d'or; il assistait aux assemblés solennelles et au jugement des Pairs de France, avec les autres pairs. Il porte pour ornement extérieur de sa dignité, *deux clefs d'or, passées en sautoir derrière l'écu de ses armes, et dont les anneaux se terminent en couronnes royales.*

Le Grand-Écuyer de France avait anciennement la surintendance des écuries de nos Rois, immédiatement apres le Connétable; c'est pour cette raison que quelques auteurs l'ont appelé *spataire*, et le Connétable *proto-spataire*. Lorsque le Connétable devint le premier officier militaire de la couronne, le Grand-Écuyer lui succéda en toute la plénitude de son autorité sur les écuries du Roi. L'une de ses plus éminentes fonctions était de porter l'épée royale dans le fourreau, aux entrées des rois et autres grandes cérémonies. C'est de là qu'il a pris pour attributs de sa dignité, de chaque côté de son écu d'armoiries, *une épée royale avec le baudrier. La garde de l'épée est d'or, semée de fleurs de lys du même émail; le fourreau et le baudrier de velours bleu, semé de fleurs de lys d'or.*

Le Grand-Bouteiller, nommé plus particulièrement, depuis le milieu du quatorzième siècle, Grand-Échanson de France, était, sous la seconde race, le sixième grand officier de la couronne, et, sous la troisième, le second qui signait les chartes. Il assistait, avec les Pairs de France, au jugement des Pairs, avait séance entre les princes, et disputait le pas au Connétable, qui ne souscrivait les chartes qu'après le Chambrier. Le Grand-Échanson, dont l'office avait été

le sixième de la couronne, sous la deuxième race, succéda au Chambrier dans toute ses fonctions, mais non dans toutes ses prérogatives, au nombre desquelles on remarquait encore le droit de présider la chambre des comptes. Les attributs de ces deux dignités sont *deux flacons de vermeil, sur lesquels sont gravées les armes de France, posés, un de chaque côté de l'écu du titulaire.*

L'office de Grand-Panetier de France, n'est connu, avec certitude, que depuis Eudes Arrod, panetier du roi Philippe Auguste, lequel mourut, en 1217, à l'âge de quarante-six ans. Le Grand-Panetier ne sert ordinairement que dans les grandes cérémonies, le premier jour de l'an, et aux quatre grandes fêtes de l'année. Sa juridiction s'étendait sur toutes les causes qui pouvaient survenir entre les boulangers; il lui était jadis attribué une justice correctionnelle, jusqu'à six deniers d'amende contre les maîtres, et trois deniers contre les garçons. Il portait, pour marque distinctive de sa dignité, *la clef d'or et le cadenas, que l'on sert au couvert du Roi.*

La charge de Grand-Veneur de France n'est pas fort ancienne. Elle a été créée sous la troisième dynastie, et le premier qu'on en trouve revêtu, est Geoffroy, maître veneur du roi saint Louis, en 1231. Mais Allard, abbé de Corbie, nous apprend qu'il y avait quatre principaux Veneurs sous la seconde race, et qu'ils tenaient le neuvième rang parmi les grands-officiers de la couronne. Louis d'Orgelin fut établi, le 30 octobre 1413, grand-veneur et gouverneur de la Vénerie du Roi; et Jean de Berghes, seigneur de Cohen et de Marguillies, en Artois, fut le premier qui fut honoré du titre de Grand-Veneur de France, par lettres du 2 juin 1418. Ce dignitaire prêtait serment de fidélité entre les mains du Roi, et donnait des provisions aux officiers de la vénerie, sur lesquels il avait la surintendance, et dont presque toutes les charges étaient à sa disposition, quand elles vaquaient par mort. Le Grand-Veneur n'est point compris au nombre des officiers de la couronne, mais seulement comme grand officier de la maison du Roi, dans l'ordonnance royale du 1er novembre 1826. Il porte, pour marque de sa dignité, *deux cors de chasse, placés aux deux côtés de son écu.*

Le Grand-Fauconnier de France était anciennement connu sous le titre de maître de la Fauconnerie du Roi. C'est depuis le règne du roi Charles VI, qu'il a été qualifié Grand-Fauconnier; et le premier qui en a pris le titre, est Eustache de Gaucourt, qui fut pourvu de cet office, en 1406. Cette charge est éteinte depuis 1791. Le Grand-Fauconnier portait à l'extérieur de ses armes, *une longe d'où pendait un leurre semé de fleurs de lys.*

L'office de Grand-Louvetier de France est connu avec certitude depuis Gilles le Rougeau, qui, l'an 1308, était Louvetier du roi Philippe le Bel. Cet officier prend le titre de Grand-Louvetier de France depuis l'an 1467: ainsi c'est sans fondement

que quelques historiens ont avancé que cette charge, qui s'est éteinte à l'époque de la révolution, ne remontait qu'au règne de François Ier. Le Grand-Louvetier de France n'avait d'autre supérieur que le Roi, entre les mains duquel il prêtait serment. Il portait, pour signe extérieur de sa dignité, *deux têtes de loup, posées de front, une de chaque côté du panon de ses armes.*

La charge de Grand-Queux de France, subordonnée à celle du Grand-Maître, était néanmoins très-considérable, et donnait la surintendance sur tous les officiers des cuisines de la maison du Roi. La Chronologie des seigneurs qui en furent revêtus est établie depuis Robert, Queux de France, qui souscrivit, avec les grands officiers de la couronne, la charte de fondation du prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Paris, en 1060. Cette charge fut supprimée en 1490; et ses principales fonctions ont été réunies à l'office de Grand-Maître.

L'office de Grand-Maître des Eaux et Forêts de France, que les historiens font connaître depuis Étienne Bienfaite, chevalier, qui en était pourvu en 1294, sous la dénomination de Maître des Eaux et Forêts du Roi, a cessé d'être unique, et par conséquent d'être une grande charge de la couronne, depuis l'an 1575, époque à laquelle le roi Henri III destitua de cette charge Henri Clausse, seigneur de Fleury, pour établir, à sa place, six maîtres généraux dans les provinces du royaume. Plus tard, les eaux et forêts furent distribuées en dix-sept départements, qui formaient autant de grandes-maîtrises.

Il y a eu plusieurs grands-officiers de la maison du Roi, qui n'ont jamais été compris au nombre des grands-officiers de la couronne; tels sont les *Capitaines des Gardes*, les *premiers Gentilshommes de la Chambre*, le *Grand-Maître de la Garde-Robe*, le *Grand-Maréchal-des-Logis*, le *Grand-Prévôt de l'Hôtel* et le *Grand-Maître des Cérémonies.*

Le titre Ier de l'ordonnance royale du 1er novembre 1820, porte que les titulaires des charges et emplois de la maison du Roi, sont à la nomination de S. M., et révocables à sa volonté. Le titre II organise la maison civile du Roi, en six services: 1° celui de la *Grande-Aumônerie;* 2° celui du *Grand-Maître;* 3° celui du *Grand-Chambellan;* 4° celui du *Grand-Écuyer;* 5° celui du *Grand-Veneur;* 6° celui du *Grand-Maître des Cérémonies.* Les quatre premiers dignitaires sont, *Grands-Officiers de la couronne*, et les deux derniers, *Grands-Officiers de la maison du Roi.*

On terminera cette notice sur les grandes dignités de France, en faisant observer, qu'à l'exemple de nos Rois, les grands feudataires de la couronne instituèrent dans leurs états de grandes charges civiles et militaires, dont les titres et les honneurs équivalaient, dans toute l'étendue de leurs domaines, à ceux dont jouissaient les dignitaires français. Mais ces dignités n'étaient point amovibles, comme

l'étaient la plupart des grandes charges de la courone(1), et elles étaient, pour l'ordinaire, attachées à la possession d'un fief. Ainsi, en Normandie, les dignités de Connétable, de Maréchal, de Chambellan, Cornette ou Porte-Oriflamme, Grand-Panetier, etc., étaient attachées aux terres de Varenguebec, Angerville, Tancarville, Conches et Gouy; la dignitéde Sénéchal était attachée, en Flandre, à la sirerie de Coucy; en Hainaut, à celle de Verchin; en Champagne, à celle de Joinville; en Poitou, à la vicomté d'Aunay. En Anjou, la dignité de Connétable était affectée à la baronnie de Château-Gonthier; en Dauphiné, à celle de Clermont. Le Laonnais et la Navarre avaient aussi leurs Maréchaux et Connétables (2). En Brabant, les baronnies de Rotselaer et d'Arschot transmettaient héréditairement les charges de Sénéchal et Chambellan de ce comté; comme en Lorraine celles de Sénéchal et de Maréchal étaient attachées à la possession des terres d'Haussonville et de Salm; le châtelain de Tonnay-Charente était Chambellan héréditaire de Saintonge; le vicomte du Fou et le seigneur de Blossac étaient, l'un Amiral, et l'autre Ecuyer héréditaire de Bretagne. Il y eut aussi de ces grandes dignités pour les églises qui levaient bannière; tels étaient le seigneur de Stains et le seigneur de Champigny, Maréchaux de l'abbaye de Saint-Denis en France et de l'évêché de Bayeux. La dignité de Maréchal de la Foi, portée depuis six siècles par le chef de la branche aînée de la maison de Lévis, qui possède la baronnie de Mirepoix, n'est devenue, à l'extinction de l'hérésie des Albigeois, qu'un simple titre honorifique, ainsi que celui de premier baron chrétien, que porte le chef de la maison de Montmorency.

Les ducs de Bourgogne, qui rivalisèrent si long-temps de puissance et de grandeur avec les têtes couronnées, eurent aussi leurs Sénéchaux, Connétables, Chanceliers, Maréchaux, Bouteillers, Chambellans, Panetiers, Veneurs, Écuyers, Fauconniers, etc.; mais ces charges étaient à leur nomination et révocables à leur volonté. Aucune n'était affectée à la possession d'une terre.

Il est bon de remarquer que, quoiqu'un grand nombre de possesseurs de dignités inféodées n'aient pas cessé de porter leurs titres, néanmoins les fonctions de leurs charges ont cessé immédiatement lors de la réunion à la couronne de chacun des grands fiefs auxquels elles étaient particulières; ainsi, à partir de cette

(1) La Roque a suivi une opinion depuis long-temps combattue, en avançant que la charge de Sénéchal de France était héréditaire dans la maison des comtes d'Anjou, et celle de Bouteiller dans la maison de Senlis. On a démontré l'invalidité des pièces sur lesquelles les comtes d'Anjou établissaient leurs prétentions à la mairie et sénéchaussée héréditaire de France, et il suffit de consulter la chronologie des Grands-Bouteilliers pour être convaincu de la méprise où est tombé le savant auteur du Traité de la Noblesse.

(2) On nommait aussi *Connetables* de simples capitaines des portes de la ville d'Angers et de quelques villes du Poitou.

époque, ces titres de dignités ne devinrent de fait que de simples qualifications honorifiques, qui servaient à perpétuer le souvenir du rang distingué que les familles des titulaires tenaient antérieurement dans leurs provinces.

DE LA PAIRIE DE FRANCE.

La pairie est la plus éminente et la plus ancienne dignité de la monarchie. Cette institution n'était pas seulement un privilége des grands du royaume; c'était un droit de tous les hommes libres de la nation de ne pouvoir être jugés que par leurs pairs ou pareils. Jusque vers le milieu de la seconde race, la pairie de France était personnelle; les leudes, les gouverneurs des provinces et les premiers officiers de la couronne composaient la cour du roi, c'est-à-dire, le tribunal suprême du royaume; et la dignité de pairs, dont ils étaient revêtus, n'était alors ni limitée ni héréditaire. La transmission des bénéfices, consacrée dans les familles des ducs et des comtes, dès avant l'avénement de Hugues Capet au trône, forma le second âge de la pairie. Elle devint réelle ou héréditaire en devenant féodale, et chaque grand-feudataire, à l'exemple du monarque, eut ses pairs ou barons, en nombre fixe et déterminé. Ce système législatif s'étendit sur tous les fiefs indistinctement, et chacun avait ses pairies ou d'autres fiefs mouvant de lui et égaux en dignité, dont les possesseurs composaient la cour du seigneur dominant, et jugeaient, avec ou sans lui, toutes les causes dans l'étendue de sa mouvance. Ainsi, dès l'an 929, on voit un jugement rendu par le vicomte de Thouars, avec ses pairs, en faveur de l'église de St-Martin de Tours. Les comtes de Champagne, d'Artois, de Vermandois, de Ponthieu, de Flandre, etc., avaient leurs pairs; les comtes des autres provinces du royaume avaient leurs barons; tous composaient les assises et les conseils de leurs suzerains immédiats, et les secondaient dans l'administration de la chose publique.

Sous le règne de Louis le Jeune, le nombre des pairs de France était réduit à douze, six laïcs et six ecclésiastiques. C'est que dès-lors il n'y avait plus que six grands fiefs qui relevaient immédiatement de la couronne, savoir : les duchés de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine; les comtés de Champagne, de Flandre et de Toulouse. Tous les autres grands fiefs étaient, ou réunis au domaine, ou passés dans des mains étrangères, ou enfin subordonnés aux six pairies laïques. La réduction des pairs de France au nombre de douze fut l'époque où nos rois cessèrent de confondre la pairie avec le baronnage.

Les pairs de France étaient juges naturels de la noblesse du royaume, en toutes les causes réelles et personnelles; ils assistaient les rois de leurs conseils dans les affaires les plus difficiles; et chacun remplissait au sacre une fonction royale; ils y représentaient la monarchie, étaient revêtus de l'habit royal, et portaient la couronne en tête; ils soutenaient tous ensemble la couronne du monarque, et recevaient le serment qu'il faisait d'être le protecteur de l'église et de tout son peuple.

Outre ces fonctions, qui étaient communes à tous les pairs, les six ecclésiastiques et les six laïcs en avaient de particulières, qui n'ont jamais cessé d'être exercées au sacre, même depuis la réunion des grands fiefs au domaine royal, les six pairs laïcs ayant toujours été représentés nominativement dans cette auguste cérémonie. Nous donnerons ici les noms des douze pairs qui assistèrent au sacre du roi Philippe II, le 1er août 1179, avec les fonctions qui leur étaient attribuées, ou du moins qu'ils ont exercées aux sacres des rois depuis cette époque.

PAIRS ECCLÉSIASTIQUES.

L'archevêque duc *de Reims*. Il sacrait et couronnait le roi, et l'oignait de l'huile de la sainte ampoule.

L'évêque duc *de Laon*. Il portait la sainte ampoule.

L'évêque *duc de Langres*. Il portait le sceptre, et sacrait le roi en l'absence de l'archevêque de Reims.

L'évêque comte *de Beauvais*. Il portait et présentait le manteau royal.

L'évêque comte *de Châlons*. Il portait l'anneau royal.

L'évêque comte *de Noyon*. Il portait le baudrier royal.

Dans la suite, l'archevêque de Paris, duc *de Saint-Cloud*, devint pair ecclésiastique; mais le rang de cette pairie se réglait sur celui de son érection, qui datait seulement de 1674.

PAIRS LAÏCS.

Le duc *de Bourgogne*, doyen des Pairs laïcs. Il portait la couronne royale et ceignait l'épée au Roi, auquel il conférait l'ordre de chevalier.

Le duc *d'Aquitaine* ou *de Guienne*. Il portait la première bannière carrée.

Le duc *de Normandie*. Il portait la seconde bannière.

Le comte *de Champagne*. Il portait l'étendard de guerre.

Le comte *de Toulouse*. Il portait les éperons.

Le comte *de Flandre*. Il portait l'épée du roi.

Les pairies qui succédèrent aux six anciennes laïques, après la réunion des grands fiefs, ne furent d'abord érigées qu'en faveur des enfants de France et des princes du sang royal, pour leur servir d'apanage. Dans la suite, à partir de l'an 1297, nos rois voulant honorer d'une distinction éminente des familles qui avaient rendu de grands services à leurs personnes et à l'état, érigèrent en leur faveur de nouvelles pairies, et en augmentèrent le nombre à volonté. Nous croyons devoir donner ici la chronologie de ces érections, avec les dates de l'extinction des pairies ou des familles titulaires. On séparera les pairies dont les lettres d'érection ont été registrées dans les cours souveraines, de celles qui, n'ayant pas été revêtues de cette formalité, se sont éteintes dans la personne même de ceux qui en avaient été décorés, et on marquera par un astérisque toutes celles qui se sont éteintes par le seul fait de la révolution.

DUCHÉS-PAIRIES ENREGISTRÉS.

* AIGUILLON, en Agénois, fut érigé, 1°, au mois d'août 1599, en faveur de Henri de *Lorraine-Mayenne*, mort sans enfants, le 20 septembre 1621; 2° sous le nom de PUYLAURENS, au mois de décembre 1634, en faveur d'Antoine *de l'Age*, mort sans postérité au mois de juillet 1635; 3°, au mois de janvier 1638, sous le nom primitif, en faveur de Marie-Madelaine *de Vignerot*, nièce du cardinal de Richelieu, et veuve d'Antoine de Beauvoir de Grimoard du Roure, seigneur de Combalet. Elle fit son testament en faveur de Marie-Thérèse *de Vignerot*, sa nièce, morte sans avoir été mariée, le 18 décembre 1704. Louis-Jacques de Richelieu, son mari, recueillit sa succession, et son fils prit séance en 1731.

* ALBRET et CHATEAU-THIERRY, érigés le 20 mars 1617, par échange pour la principauté de Sédan, en faveur de Frédéric-Maurice *de la Tour*, duc de Bouillon; ce qui fut confirmé par lettres du mois d'avril suivant, registrées le 20 février 1652; et ces dernières par autres lettres du mois d'août 1662, registrées le 2 décembre 1665.

ALENÇON, en Basse-Normandie : première érection le 1er janvier 1414, pour Pierre *de Valois*, et extinction le 11 avril 1524. Au mois de juin 1710, Louis XIV donna ce duché-pairie, en apanage, à Charles de *France*, duc de Berry; mais il fut réuni à la couronne, par la mort, sans postérité mâle, de ce prince, arrivée le 4 mai 1714.

ANGOULÊME, érigé, le 4 février 1514, pour Louise *de Savoie*, mère du roi François Ier, éteint le 22 septembre 1531.

ANJOU, érigé, au mois d'octobre 1360, pour Louis *de France*, second fils de Philippe de Valois. Ce duché-pairie s'éteignit le 10 juillet 1480. Il fut donné en titre d'apanage, mais non de pairie, jusqu'à François, duc d'Alençon, mort le 10 juin 1584. Depuis cette époque, plusieurs princes de la maison de France ont porté le titre de ducs d'Anjou, mais aucun n'a possédé ce duché en propriété.

ANTIN, en Guienne, érigé, au mois de mai 1711, en faveur de Louis-Antoine *de Pardaillan*, marquis d'Antin, lieutenant-général des armées du roi, éteint le 13 septembre 1757.

AUBIGNY, en Berry, fut érigé, au mois de janvier 1684, en faveur de Louise-Rénée *de Penancoët de Kerouaille*, et de Charles *Lenox*, lord duc de Richemont, son fils, et registré le 1er juillet 1777

AUMALE, en Normandie, érigé, au mois de juillet 1527, pour François *de Lorraine* et Claude, marquis de Mayenne, son frère. Charles, fils de Claude, ne laissa qu'une fille, nommée Anne de Lorraine, laquelle fut mariée, en 1618, à Henri *de Savoie*, duc de Nemours. Louis XIII rétablit, en sa faveur, la pairie du duché d'Aumale, au mois d'août 1631. Elle fut confirmée par d'autres lettres du 2 novembre 1638, et du 5 novembre 1643; mais aucunes de ces lettres ne furent registrées. Enfin, Louis XIV rétablit le titre de pairie du duché d'Aumale, au mois de juin 1695, en faveur de Louis-Auguste *de Bourbon*, duc du Maine. Ce duché-pairie s'est éteint en 1755.

* AUMONT, en Champagne, fut érigé, au mois de novembre 1665, en faveur d'Antoine d'*Aumont de Rochebaron*, maréchal de France.

AUVERGNE, érigé, au mois d'octobre 1360, pour Jean *de France* (troisième fils du roi Jean), et éteint depuis la mort de ce prince, arrivée en 1416.

BEAUFORT, en Champagne, érigé, au mois de juillet 1597, pour Gabrielle d'*Estrées* et César MONSIEUR, son fils naturel. François *de Vendôme*, son second fils, fut tué au siége de Candie, sans laisser de postérité, le 25 juin 1669; et par sa mort, cette pairie fut éteinte.

BELLEGARDE, en Bourgogne, érigé au mois de septembre 1609, en faveur de Roger *de Saint-Lary*, grand écuyer de France. Ce titre fut transféré, en 1645, sur le marquisat de Choisy-aux-Loges, en Gâtinais, qui, depuis, a porté le titre de duché, puis de marquisat de Bellegarde. La pairie s'éteignit dans la personne même de Roger, le 13 juillet 1646.

BERRY, érigé, au mois d'octobre 1360, pour *Jean de France* (troisième fils du roi Jean le Bon), mort en 1416; donné le 25 juin de la même année, en apanage à Jean *de France*, dauphin de Viennois, (fils de Charles VI), mort le 5 avril 1417; puis à son frère Charles *de France*, dauphin de Viennois, le 17 mai de la même année. Ce prince étant monté sur le trône, en 1422, donna le duché-pairie de Berry, au mois de novembre 1460 (v. s.), à Charles de *France*, son quatrième fils. Cet apanage fut changé, en 1465, et le duché de Berry fut donné à François *de France* (troisième fils du roi Louis XI), mort en 1473. Il fut donné en usufruit, en 1498, à Jeanne *de France*, fille du même monarque; à Marguerite d'*Orléans*, femme de Charles, duc d'Alençon, en 1517; à Marguerite *de France*, sœur de Henri II, en 1550; puis en douaire, à la reine Élisabeth d'Autriche. Charles IX en fit revivre la pairie, et le donna en apanage à François, duc d'*Alençon*, son frère, en 1576. Ce prince étant mort, sans postérité, en 1584, cette pairie fut éteinte.

* Béthune-Charost, en Berry, fut érigé, au mois de mars 1672, en faveur de Louis-Armand *de Béthune*, chevalier des ordres du Roi.

* Biron, en Périgord, érigé, au mois de juin 1598, en faveur de Charles *de Gontaut*, maréchal de France, éteint par sa mort, le 31 juillet 1602, et érigé de nouveau, au mois de février 1723, pour Charles-Armand *de Gontaut*.

Boufflers, en Beauvaisis, érigé, au mois de décembre 1708, pour Louis-François *de Boufflers*, maréchal de France, éteint le 14 septembre 1751.

* Bourbon, érigé, le 27 décembre 1327, pour Louis, comte *de Clermont*, petit-fils du roi saint Louis, confisqué sur le connétable de Bourbon, et uni à la couronne en 1531. Il a servi depuis d'apanage et de douaire à plusieurs princes et reines de France. Il fut échangé, à titre de pairie, pour le duché d'Albret, avec la branche de *Bourbon-Condé*, le 26 février 1661.

Bourgogne, nouvelle élection de cet ancien duché-pairie, le 6 septembre 1365, en faveur de Philippe *de France*, quatrième fils du roi Jean. Cette pairie s'est éteinte en 1476 (v. st.).

Bretagne, duché érigé en pairie, au mois de septembre 1297, pour Jean, duc *de Bretagne*, éteint par réunion à la couronne en 1532.

* Brissac, en Anjou, fut érigé, par lettres du mois d'avril 1611, confirmées par d'autres, du 7 septembre 1616, registrées le 7 septembre 1620, en faveur de Charles II *de Cossé*, comte de Brissac, maréchal de France.

Candale, *voyez* Hallwin.

* Chateauroux, en Berry, érigé, au mois de mai 1616, pour Henri *de Bourbon*, prince de Condé.

* Chateau-Thierri, en Champagne, érection du mois de mai 1400, en faveur de Louis *de France*, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI; réunion à la couronne, au mois de novembre 1407; nouvelle érection, le 8 février 1566, en faveur de François *de France*, duc d'Alençon, frère du roi Charles IX. Voyez *Albret*.

* Chateauvillain, en Champagne, érigé, au mois de mai 1703, en faveur de Louis-Alexandre *de Bourbon*, légitimé de France, comte de Toulouse.

Chatellerault, en Poitou, érigé, au mois de février 1514, pour François *de Bourbon-Montpensier*. Il fut confisqué sur le connétable de Bourbon, en 1527, et donné, le 27 août, à Charles *de France*, duc d'Angoulême, troisième fils du roi François Ier. Charles étant mort sans avoir été marié, en 1545, le duché de Châtellerault fut réuni à la couronne, et la pairie éteinte.

Chatillon, en Poitou, érigé, au mois d'avril 1736, en faveur d'Alexis-Madelaine-Rosalie, de Châtillon-sur-Marne, comte de Châtillon, lieutenant-général des armées du roi, et chevalier du Saint Esprit, éteint le 15 novembre 1762.

* Chaulnes, en Picardie, érigé, 1°, au mois de janvier 1621, en faveur d'Honoré d'*Albert*, seigneur de Cadenet, maréchal de France, éteint le 4 septembre 1698; 2°, au mois d'octobre 1711, en faveur de Louis-Auguste d'*Albert*.

Chevreuse, en l'Ile-de-France, érigé, par lettres du 12 mars 1611, confirmées par d'autres du mois de juillet suivant, et par de troisièmes, du mois de mars 1612, qui ne furent registrées que le 21 août 1627, en faveur de Claude *de Lorraine*; éteint le 24 janvier 1657.

Choiseul, en Champagne, érigé, au mois de novembre 1665, en faveur de César *de Choiseul*, comte du Plessis-Praslin, maréchal de France, s'éteignit le 12 avril 1705.

* Choiseul-Stainville, en Lorraine, fut érigé, au mois de décembre 1758, en faveur d'Étienne-François, duc de Choiseul, maréchal-de-camp, ci-devant ambassadeur à Rome et à Vienne, depuis ministre et secrétaire d'état au département de la guerre, puis à celui des affaires étrangères. Ce titre fut transféré sur Amboise, sous le nom de duché-pairie de *Choiseul-Amboise*, par lettres du 10 février 1762, registrées le 16 du même mois. Le comte de Choiseul, neveu du titulaire, lui succéda le 8 mai 1785; mais il ne fut reçu qu'en 1787, et n'eut rang que de cette année.

* Choiseul-Praslin, en l'Ile-de-France, fut érigé, le 2 novembre 1762, en faveur de César-Gabriel *de Choiseul*, comte de Chevigny, vicomte de Melun, lieutenant-général des armées, chevalier des ordres du Roi, et ministre et secrétaire d'état.

* Clermont-Tonnerre, en Bourgogne, érigé, en 1775, en faveur de Jules-Henri *de Clermont-Tonnerre*, lieutenant-général des armées du roi.

* Coigny, en Normandie, érigé, en 1787, en faveur de Marie-François-Henri *de Franquetot*, marquis du Bordage et de la Moussaye, lieutenant-général des armées du roi, mort maréchal de France en 1821.

Coislin, en Bretagne, érigé, au mois de décembre 1663, en faveur d'Armand *du Cambout*, marquis de Coislin, éteint le 28 novembre 1732.

Cresquy-Poix, en Picardie, érigé, par lettres du mois de juin 1652, registrées le 15 décembre 1663, en faveur de Charles *de Crequy*, s'éteignit le 5 août 1711.

Damville, érigé, 1°, au mois de septembre 1610, en faveur de Charles *de Montmorency*, amiral de France

(mort en 1612), et à son défaut, en faveur de Henri *de Montmorency*, son neveu, qui mourut sans postérité le 30 octobre 1632; 2°, au mois de septembre 1694, en faveur de Louis-Alexandre *de Bourbon*, comte de Toulouse, éteint en 1719.

* Duras, en Agénois, fut érigé, par lettres du mois de décembre 1755, registrées le 12 février 1757, en faveur d'Emmanuel-Félicité *de Durfort*, duc de Duras, fils de Jean-Baptiste, maréchal de France.

* Elbeuf, en Normandie, érigé, au mois de novembre 1581, pour Charles *de Lorraine*.

Enghien, voyez Montmorency.

Épernon, au pays Chartrain, érigé, au mois de novembre 1581, pour Jean-Louis *de Nogaret de la Valette*, éteint le 25 juillet 1661.

Estrées, en Soissonnais, érigé, par lettres de l'an 1648, registrées le 15 décembre 1663, en faveur de François-Annibal d'*Estrées*, marquis de Cœuvres, maréchal de France, éteint le 27 décembre 1737.

Ferté-Senneterre (la), en Orléanais, érigé, au mois de novembre 1665, en faveur d'Henri *de Senneterre*, maréchal de France, s'est éteint le 1er août 1703.

Feuillade (la), voyez Roannais.

* Fitz-James-Warty, en Beauvaisis, érigé, au mois de mai 1710, en faveur de Jacques Fitz-James, duc de Berwick, de Léria et de Xérica, pair d'Angleterre, pair et maréchal de France, fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre.

* Fleury, en Languedoc, fut érigé, au mois de mars 1736, en faveur d'André-Hercule-Alexandre *de Rosset-Rocozel*, marquis de Fleury.

* Force (la), en Périgord, érigé, au mois de juillet 1637, en faveur de Jacques-Nompar *de Caumont*, maréchal de France.

* Fronsac, en Guienne, érigé, 1°, au mois de janvier 1608, pour François d'*Orléans*, comte de Saint-Paul, éteint le 7 octobre 1631; 2°, au mois de juillet 1634, en faveur d'Amand-Jean *du Plessis*, cardinal de Richelieu, qui le donna à son neveu Armand *de Maillé*, marquis de Brézé, amiral de France, tué le 14 juin 1646. Claire-Clémence, sa sœur, femme de Louis II *de Bourbon*, prince de Condé, lui succéda. Depuis, elle céda le duché-pairie de France à Armand-Jean *de Vignerot du Plessis*, duc de Richelieu.

* Gesvres, voyez Tresmes.

Gisors-Belle-Isle, en Normandie, érigé, en faveur de Louis-Charles-Auguste *Fouquet*, marquis de Belle-Isle, maréchal de France, au mois de juin 1748, éteint le 26 janvier 1761.

* Gramont, en Gascogne, fut érigé, par lettres du mois de novembre 1648, registrées le 15 décembre 1663, en faveur d'Antoine, comte *de Gramont*, maréchal de France.

Guienne, voyez Normandie.

* Guise, en Picardie, érigé, au mois de janvier 1527, pour Claude *de Lorraine*, éteint par confiscation, en 1641. Nouvelle et dernière érection au mois de juillet 1704, en faveur de Henri-Jules *de Bourbon*, prince de Condé.

Hallwin, en Picardie, érigé, au mois de mai 1587, en faveur de Charles *de Hallwin*, seigneur de Piennes, éteint en 1598. Nouvelle érection, sous le nom de *Candale*, en faveur de *Henri de Nogaret de Foix*, époux de Anne de Hallwin, sœur du dernier titulaire par lettres du mois de février 1611. Ce mariage ayant été déclaré nul, elle épousa, en seconde noce, en 1620, Carles *de Schomberg*, depuis maréchal de France; en faveur duquel la pairie de Hallwin fut confirmée par lettres du 9 décembre de cette dernière année; elle fut éteinte par la mort de ce maréchal, le 6 juin 1656.

* Harcourt, en Normandie, érigé, par lettres du mois de septembre 1709, registrées le 19 août 1710, en faveur de Henri, duc d'*Harcourt*, maréchal de France.

Hostun, en Dauphiné, érigé, au mois de mars 1715, en faveur de Marie-Joseph, duc d'*Hostun*, fils du maréchal de Tallart, éteint le 6 septembre 1755.

Joyeuse, en Vivarais, érigé, au mois d'août 1581, pour Anne, vicomte *de Joyeuse*, favori du roi Henri III. Cette pairie s'éteignit le 16 mars 1675. Elle fut renouvelée au mois d'octobre 1714, pour Louis *de Melun*, prince d'Épinoy, qui mourut sans enfants, le 31 juillet 1724.

Lesdiguières, en Dauphiné, érigé, par lettres du mois de mai 1611, confirmées par d'autres du mois de septembre 1619, en faveur de François *de Bonne*, maréchal de France, et de Charles *de Blanchefort*, sire de Créquy, son gendre, éteint le 5 août 1712.

Levis, en Bourbonnais, érigé, au mois de février 1723, en faveur de Charles-Eugène, marquis de *Levis*, lieutenant-général des armées du roi, et chevalier du Saint-Esprit, éteint à sa mort, le 9 mai 1734.

* Luynes, en Touraine, fut érigé, au mois d'août 1619, en faveur de Charles *d'Albert*, grand-fauconnier, puis connétable de France.

Mayenne, au Maine, érigé, au mois de septembre 1573, pour Charles *de Lorraine-Aumale*, vendu, par Charles *de Gonzague*, au cardinal Mazarin.

Meilleraye (la), en Poitou, érigé, en faveur de Charles *de la Porte*, seigneur de la Meilleraye, maréchal et grand-maître de l'artillerie de France, par let-

tres du mois de décembre 1663, éteint le 30 janvier 1738.

Mercoeur, en Auvergne, érigé, au mois de décembre 1569, en faveur de Nicolas *de Lorraine*, comte de Vaudemont, éteint en 1712.

Montausier, en Angoumois, érigé, au mois d'août 1664 (enregistrement du 2 décembre 1665), en faveur de Charles de *Sainte-Maure*, marquis de Montausier, chevalier des ordres du Roi, s'est éteint le 17 mai 1690.

* Montbazon, en Touraine, fut érigé, au mois de mai 1588, pour Louis *de Rohan*, prince de Guémenée, mort sans enfants; puis, au mois de mars 1594, en faveur d'Hercule *de Rohan*, son frère.

* Montmorency, en l'Isle-de-France, érigé, au mois de juillet 1551, pour Anne, baron *de Montmorency*, connétable et grand-maître de France. Ce duché fut éteint, le 23 août 1632, et renouvelé en 1633, pour Henri *de Bourbon*, prince de Condé, époux de Charlotte-Marguerite de Montmorency; enfin, par lettres du mois de septembre 1689, Louis XIV ordonna que le duché-pairie de Montmorency porterait dorénavant le nom de duché-pairie d'Enghien.

* Montpensier, en Basse Auvergne, érigé, au mois de février 1538, pour Louis *de Bourbon*, prince de la Roche-sur-Yon. Nouvelle érection, au mois d'avril 1608, obtenue par Henriette-Catherine, duchesse *de Joyeuse*, veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, pour Marie *de Bourbon*, sa fille, et ses successeurs. Marie épousa, en 1626, Gaston-Jean-Baptiste, duc d'Orléans, et en eut, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, qui, le 27 février 1685, institua héritier de ses biens, Philippe, duc d'*Orléans*, son cousin germain. Ce prince, au mois de mars 1695, obtint de nouvelles lettres portant érection et continuation du titre de duché-pairie de Montpensier, pour lui et ses hoirs mâles et femelles.

* Mortemart, dans la Marche, fut érigé, par lettres du mois de décembre 1650, et lettres de surannation, du 14 décembre 1663, registrées le 15 au parlement, et le 22 octobre 1668, à la chambre des comptes, en faveur de Gabriel *de Rochechouart*, marquis de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre du Roi, et chevalier du Saint-Esprit.

* Nemours, en Gâtinais, érigé, le 9 juin 1404, pour Charles III, roi *de Navarre*, et confirmé, le 3 avril 1461, pour Bernard d'*Armagnac*, comte de Pardiac, époux d'Éléonore de Bourbon, duchesse de Nemours et comtesse de la Marche. Ce duché-pairie fut uni à la couronne, en 1504. Nouvelle érection, au mois de novembre 1507, pour Gaston *de Foix*, tué au siége de Ravenne le 11 avril 1512; autre pour Julien *de Médicis*, le 24 avril 1517; autre, le 15 avril 1524, pour Louise *de Savoie*, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier. Dernière érection, le 24 avril 1672, en faveur de Philippe *de France*, duc d'Orléans.

* Nevers, érigé, en 1566, pour Louis *de Gonzague* et Henriette de Clèves; dernière érection registrée les 24 août et 31 décembre 1720, en faveur de Philippe-Jules-François *Mazarini-Mancini*.

* Noailles, en Limosin, fut érigé, au mois de décembre 1663, en faveur d'Anne *de Noailles*, comte d'Agen, chevalier des ordres du Roi.

Normandie. Cet ancien duché-pairie, réuni depuis l'an 1204 à la couronne, en fut séparé et érigé de nouveau en pairie, en faveur de Charles *de France*, frère du roi Louis XI. Ce prince lui substitua le duché de Guienne le 29 avril 1469, et retira le duché de Normandie, qui, depuis, n'a plus été séparé du domaine royal. Quant au duché-pairie de Guienne, Charles VIII le réunit à ses états, lors de son avènement au trône, en 1483.

* Orléans, érigé, le 16 avril 1344, pour Philippe *de France*, fils du roi Philippe VI, mort en 1375, sans postérité légitime; donné, le 4 juin 1392, en apanage à Louis *de France*, fils du roi Charles V; réuni à la couronne, en 1697; passé, le 12 juin 1540, à Charles *de France*, fils de François Ier, mort sans alliance, en 1545; donné en apanage, et à titre de duché-pairie, à Gaston-Jean-Baptiste *de France*, (frère de Louis XIII), mort sans postérité, en 1660; donné en apanage, à Philippe *de France*, frère de Louis XIV, au mois de mars 1661.

* Penthièvre, en Bretagne, érigé, au mois de septembre 1569, pour Sébastien *de Luxembourg*. Nouvelle érection, au mois d'octobre 1658, en faveur de Françoise *de Lorraine*, arrière-petite-fille de Sébastien, et César, duc de Vendôme, son époux. Cette pairie s'étant éteinte, dans la personne de César, le comté de Penthièvre fut vendu à Marie-Anne, légitimée de France, veuve du prince de Conty, qui le revendit à Louis-Alexandre *de Bourbon*, comte de Toulouse légitimé de France. Ce prince obtint de nouvelles lettres d'érection de ce comté, en duché-pairie, pour ses hoirs mâles et femelles, au mois d'avril 1695.

* Piney-Luxembourg, en Bassigny, érigé, au mois d'octobre 1581, pour François III *de Luxembourg-Ligny*. Ce duché-pairie passa successivement, en 1620, dans la maison d'*Albert de Brantes*; puis dans celle *de Montmorency*, en faveur de laquelle il

y eut de nouvelles lettres d'érection, registrées le 20 mai 1662.

* Rambouillet, en l'Isle-de-France, fut érigé, au mois de mai 1711, en faveur de Louis-Alexandre *de Bourbon*, légitimé de France, comte de Toulouse.

Randan, en Auvergne, érigé, par lettres du mois de mars 1661, confirmées par d'autres du mois de décembre 1663, en faveur de Marie-Catherine de *la Rochefoucauld*, marquise de Senecey, de Marie-Claire *de Bauffremont*, comtesse de Fleix, sa fille, et de Jean-Baptiste *Foix-Candale*, son petit-fils, s'éteignit le 22 février 1714.

Rethelois, érigé, en 1573 et au mois de décembre 1581, par Louis *de Gonzague*, époux de Henriette, comtesse de Nevers. Charles de Gonzague III, ayant vendu ce duché au cardinal Mazarin, Armand-Charles *de la Porte-Mazarini*, substitué aux biens de ce prélat, en obtint de nouveau l'érection en duché-pairie, sous le nom de *Mazarin*, au mois de décembre 1663, éteint le 30 janvier 1738.

Retz, en Bretagne, érigé, au mois de novembre 1581, en faveur d'Albert *de Gondi*. Nouvelle érection au mois de février 1634, pour Pierre *de Gondi*, comte de Joigny; extinction de ce duché-pairie le 20 avril 1676.

* Richelieu, en Poitou, érigé, au mois d'août 1631, pour Armand-Jean du Plessis, cardinal *de Richelieu*. Armand-Jean *de Vignerot*, marquis de Pontcourlay, que ce prélat avait institué son héritier, en le substituant aux nom et armes *de Richelieu*, lui succéda le 4 décembre 1642.

Roannais, en Forez, érigé, par lettres du mois d'avril 1667, registrées le 2 novembre 1716, en faveur de Louis-François d'*Aubusson de la Feuillade*, éteint par sa mort, sans enfants, arrivée le 29 janvier 1725.

* Rochefoucauld (la), en Angoumois, fut érigé, au mois d'avril 1622, en faveur de François, comte *de la Rochefoucauld*, chevalier des ordres du Roi. Dévolution de ce duché, dans la branche de la Rochefoucauld-Roy, en 1762, et nouvelle réception, le 24 avril 1769.

* Roche-Guyon (la), au Vexin français, érigé, 1°, au mois de mai 1643 (enregistrement du 15 décembre 1663), pour Roger *du Plessis*, seigneur de Liancourt, éteint le 1er août 1674; 2°, en 1679, pour François, duc *de la Rochefoucauld*, époux de Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, fille unique du dernier titulaire.

* Rohan, en Bretagne, fut érigé, par lettres du mois d'août 1603, en faveur de Henri, vicomte *de Rohan*, prince de Léon, mort le 13 avril 1638. Marguerite, sa fille unique, épousa, en 1645, Henri *Chabot*, seigneur de Sainte-Aulaye, qui obtint le rétablissement de la pairie de Rohan, au mois de décembre 1648. Leurs enfants furent substitués aux nom et armes *de Rohan*, par une clause spéciale du contrat de mariage.

* Rohan-Rohan, en Saintonge, fut érigé, au mois d'octobre 1714, pour Hercule-Meriadec *de Rohan*, prince de Soubise.

* Saint-Aignan, en Berry, fut érigé, par lettres du mois de décembre 1663, accordées à François *de Beauvilliers*, chevalier des ordres du Roi.

Saint-Fargeau, en Puisaye, érigé, au mois d'avril 1575, en faveur de François *de Bourbon*, duc de Montpensier, éteint le 27 février 1608.

Saint-Simon, en Vermandois, érigé, au mois de janvier 1635, en faveur de Claude *de Rouvroy*, grand-louvetier de France, éteint en 1755.

* Sully, en Sologne, érigé, au mois de février 1606, pour Maximilien *de Bethune*, marquis de Rosny.

* Thouars, en Poitou, fut érigé en duché, en 1563, pour Louis, sire *de la Trémoille*, et en pairie, par lettres du mois d'août 1595 (enregistrées le 7 décembre 1599), en faveur de Claude *de la Trémoille*, duc de Thouars.

Touraine, érigé, au mois d'octobre 1360, pour Philippe *de France* (quatrième fils du roi Jean). Il eut depuis, en échange, le duché de Bourgogne; et, le 18 avril 1363, le duché de Touraine fut donné à Louis *de France*, duc d'Anjou, qui depuis le rendit. Au mois de novembre 1386, Charles VI en fit don, à titre de pairie, à Louis *de France*, son frère, qui le rendit, en 1392, pour le duché d'Orléans. Le duché de Touraine fut donné, en pairie, le 12 juillet 1401, à Jean *de France*, quatrième fils de Charles VI. Charles *de France* (depuis, Charles VII), fut apanagé de ce duché, au même titre, le 15 juillet 1415. Parvenu à la couronne, il fit don de ce duché, le 19 avril 1423, à Archambauld I, comte *de Douglas*. Après la mort de ce seigneur, qu'on croyait sans enfants, le duché de Touraine fut donné, le 21 octobre 1424, à Louis III *d'Anjou*, roi de Sicile, mort le 15 novembre 1434. La pairie de ce duché s'est éteinte dans sa personne.

* Tresmes, en Champagne, fut érigé, par lettres du mois de novembre 1648, registrées le 15 décembre 1663, en faveur de Louis *Potier*, conseiller d'état. Il fut nommé depuis duché-pairie de Gesvres, par lettres du mois de juillet 1670.

* Uzès, en Bas-Languedoc, érigé, au mois de février 1572, en faveur de Jacques *de Crussol*.

* Valentinois, en Dauphiné, fut érigé, au mois de mai 1642, en faveur d'Honoré *Grimaldi*, prince de Monaco. L'héritière de cette branche épousa, le 20 octobre 1715, Jacques-François-Léonor *Goyon de Matignon*, comte de Thorigny, qui fut substitué aux biens, nom et armes *de Grimaldi Monaco*, et qui obtint de nouvelles lettres d'érection du duché-pairie de Valentinois au mois de décembre 1715.

Valette (la), en Angoumois, érigé, au mois de mars 1622, en faveur de Bernard *de Nogaret*, marquis de la Valette, éteint le 25 juillet 1661.

Vallière (la), en Anjou, fut érigé, au mois de mai 1667, en faveur de Louise-Françoise de la Baume-le-Blanc, maîtresse du roi Louis XIV, et de Marie-Anne, légitimée de France, sa fille, mariée depuis au prince de Conty. Cette princesse fit don, entre vifs, de son duché de la Vallière à son cousin germain, Charles-François de la Baume-le-Blanc, qui obtint de nouvelles lettres d'érection en pairie au mois de février 1723; le duché s'éteignit en 1782.

* Valois, première érection, au mois de juillet 1406, pour Louis, duc *d'Orléans*; seconde, au mois de février 1498, en faveur de François *d'Orléans*, comte d'Angoulême; troisième, le 28 décembre 1516, pour Jeanne *d'Orléans*, comtesse de Taillebourg; donation au mois de janvier 1630, en accroissement d'apanage, à Gaston (Jean-Baptiste) *de France*, duc d'Orléans, frère de Louis XIII; quatrième et dernière érection, au mois de mars 1661, pour Philippe *de France*, frère unique de Louis XIV.

* Vauguyon (la), en Agénois, fut érigé, au mois d'août 1758, pour Antoine-Paul-Jacques *de Quelen-Stuer de Caussade*, prince de Carency, chevalier des ordres du Roi, et lieutenant-général des armées.

Vendôme, première érection, au mois de février 1514, en faveur de Charles *de Bourbon*, duc de Vendôme, aïeul de Henri le Grand, qui réunit ce duché à la couronne en 1589. Ce monarque l'érigea de nouveau en pairie le 15 avril 1598, en faveur de son fils naturel César de Vendôme, dont la descendance s'est éteinte le 11 juin 1712.

Ventadour, en Limosin, érigé en duché en 1578, et en pairie au mois de juin 1589, pour Gilbert *de Levis*, éteint le 28 septembre 1717.

Verneuil, en l'Isle-de-France, érigé, au mois de juillet 1652, en faveur de Henri *de Bourbon*, évêque de Metz, fils légitimé du roi Henri IV, éteint le 28 mars 1682.

Villars, en l'Isle-de-France, érigé, au mois de septembre 1709, en faveur de Louis-Hector, marquis *de Villars*, maréchal de France, éteint en 1770.

* Villars-Brancas, en Provence, fut érigé, par lettres du mois de juillet 1652, registrées au parlement d'Aix le 15 février 1657, en la chambre des comptes de la même ville le 24 octobre 1662, et au parlement de Paris les 5 et 7 septembre 1716, en conséquence de lettres de surrannation, obtenues le 2 du même mois, par Louis-Antoine *de Brancas*, duc de Villars.

* Villeroy, en l'Isle-de-France, fut érigé, 1° au mois de septembre 1651; 2°, le 11 décembre 1663, en faveur de Nicolas *de Neufville*, marquis de Villeroy, maréchal de France.

DUCHÉS-PAIRIES NON ENREGISTRÉS. *

Arpajon, en Rouergue, fut érigé, au mois de décembre 1650, pour Louis *d'Arpajon*, marquis de Séverac, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général des armées, mort au mois d'avril 1679.

Aumale, en Normandie, érigé, par lettres du mois d'août 1631, en faveur de Henri *de Savoie*, duc de Nemours, et d'Anne de Lorraine, son épouse, confirmées par d'autres lettres du 2 novembre 1638, renouvelées le 5 novembre 1643, en faveur de Charles-Amédée *de Savoie*, duc de Nemours et de Genevois, tué en duel, à Paris, le 30 juillet 1652.

Béthune-Orval, en Beauce, au mois de juin 1652, en faveur de François *de Béthune*, comte d'Orval, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier du Saint-Esprit, mort le 7 juillet 1678.

Bournonville, en Boulonnais, érigé, au mois de septembre 1600, en faveur d'Alexandre *de Bournonville*, comte de Hénin, mort le 22 mars 1656. Ambroise-François, son fils, avait obtenu, au mois de septembre 1652, de nouvelles lettres-patentes, confirmatives de celles de 1600; mais elles ne furent point enregistrées, et il mourut le 12 septembre 1693.

Brienne, en Champagne, au mois de mai 1587, en faveur de Charles *de Luxembourg*, comte de

* Les dates de mort des titulaires sont celles de l'extinction de leurs dignités, qui, n'ayant pas été registrées dans les cours souveraines, leur ont été personnelles, et n'ont point passé à leurs enfants.

Brienne, chevalier des ordres du Roi, mort le 23 novembre 1605.

CHATEAUVILLAIN-VITRY, en Champagne, au mois de juin 1650, en faveur de François Marie *de l'Hôpital*, marquis de Vitry, mort le 9 mai 1679.

CLERMONT-TONNERRE, en Bourgogne, le 1er mai 1571, confirmé le 10 juin 1572, en faveur de Henri, comte *de Clermont* et *de Tonnerre*, tué au siége de la Rochelle, au mois d'avril 1573.

COLIGNY-CHATILLON, en Gâtinais, érigé, par brevet du 18 août 1643, pour Gaspard III *de Coligny*, maréchal de France, confirmé par autre brevet du 23 février 1646, pour Gaspard IV, son fils, et par lettres du mois de novembre 1648, éteint le 9 février 1649.

COULOMMIERS, en Brie, fut érigé, vers 1656, en faveur de Henri II *d'Orléans*, duc de Longueville, mort le 11 mai 1663.

DAMVILLE, en Normandie, érigé, au mois de novembre 1648, pour François-Christophe *de Levis-Ventadour*, comte de Brion, mort le 9 septembre 1661.

DUNOIS, le 25 juillet 1525, pour Louis *d'Orléans*, duc de Longueville, mort le 8 juin 1536.

DURAS, érigé, au mois de mai 1648, en faveur de Jacques-Henri *de Durfort*, marquis de Duras, maréchal de France, mort le 12 octobre 1704.

ENGHIEN-FRANÇAIS, en 1566, pour Louis *de Bourbon*, prince de Condé, mort le 13 mars 1569.

FRONTENAY, en Saintonge, érigé, au mois de juillet 1626, en faveur de Benjamin *de Rohan*, seigneur de Soubise, mort après l'an 1640.

GRANCEY, en Champagne, au mois de décembre 1611, Pour Guillaume *de Hautemer*, maréchal de France, mort en 1613.

GRAVILLE, en Normandie, par brevet du 20 avril 1567, en faveur de Charles, cardinal *de Bourbon*, mort le 9 mai 1590.

LUDE (LE), en Anjou, érigé, au mois de juillet 1675, en faveur de Henri *de Daillon*, comte du Lude, grand-maître de l'artillerie de France, chevalier des ordres du Roi, mort le 29 août 1685

LAVEDAN, en Bigorre, fut érigé, le 12 mai 1650, en faveur de Philippe I *de Montaut*, marquis de Benac, sénéchal de Bigorre, mort en 1654.

MONTAUT, en Bigorre, au mois de décembre 1660, pour Philippe II *de Montaut-Benac*, maréchal de France, mort le 5 février 1684.

NEVERS, fut érigé, 1°, au mois d'octobre 1660, en faveur du cardinal *Mazarin*, mort le 9 mars 1661; 2°, au mois de janvier 1676, en faveur de Philippe-Julien *Mazarini-Mancini*, neveu du cardinal, mort en 1707.

NOIRMOUTIER, en Poitou, au mois de mars 1650, et transport du titre sur la baronnie de Montmirail, le 8 février 1657, en faveur de Louis *de la Trémoille*, IIe du nom, marquis de Noirmoutier, mort le 12 octobre 1666.

ROANNAIS, érigé, 1°, le 3 avril 1519, pour Artur *Gouffier*, grand-maître de France, mort au mois de mai suivant; 2°, au mois de septembre 1612, pour Louis *Gouffier*, mort ecclésiastique.

ROCHE-GUYON (LA), au Vexin-Français, au mois de janvier 1621, en faveur de Français *de Silly*, comte de la Roche Guyon, grand louvetier de France, mort le 19 janvier 1628.

ROQUELAURE, en Armagnac, fut érigé, 1°, au mois de juin 1652, pour Gaston-Jean-Baptiste *de Roquelaure*, marquis de Biran; 2°, au mois de décembre 1683, pour son fils, Antoine-Gaston Jean-Baptiste *de Roquelaure*, depuis maréchal de France, mort le 6 mai 1738.

ROSNAY, en Champagne, érigé, le 1er août 1651, en faveur de François *de l'Hôpital*, maréchal de France, mort le 20 avril 1660.

VIEUVILLE (LA), en Brie, au mois de décembre 1650, pour charles de *la Vieuville*, grand fauconnier de France, mort le 2 janvier 1653.

VILLEMOR, en Champagne, au mois de janvier 1650, en faveur de Pierre *Seguier*, chancelier de France, mort le 18 janvier 1672.

COMTÉS-PAIRIES ENREGISTRÉS.

ANGOULÊME, érigé avec MORTAIN, le 27 mars 1317, en faveur de Philippe *d'Évreux*, et de Jeanne *de France*, reine de Navarre, sa femme, éteint le 6 octobre 1349.

ANJOU, au mois de septembre 1297, en faveur de Charles *de France*, comte de Valois, fils puîné du roi Philippe le Hardi, éteint le 1er février 1328.

ARTOIS, érigé, au mois de septembre 1297, en faveur de Robert II, comte *d'Artois*, éteint par réunion a la couronne, en 1659.

AUXERRE, en Bourgogne, par lettres du 10 décembre 1435, pour Philippe III, duc *de Bourgogne*, éteint le 5 janvier 1476 (v. s.)

BEAUMONT-LE-ROGER, en Normandie, érigé, au mois de février 1328, en faveur de Robert *d'Artois*, sur lequel il fut confisqué, en 1331, et donné à Philippe *de France*. Le roi Jean reprit ce comté, et le donna à Charles II *d'Évreux*, roi de Navarre. Il revint à la couronne, et fut éteint en 1404.

ÉTAMPES, en Beauce, fut érigé au mois de septembre 1327, en faveur de Charles *d'Évreux*, éteint le 6 mai 1400.

EU, en Normandie, érigé, au mois d'août 1458, en faveur de Charles *d'Artois*. Ce comté-pairie passa successivement dans les maisons de *Luxembourg*, *de Bourgogne*, de *Clèves-Nevers*, de *Croy*, de *Lorraine-Guise*. Henri II, duc de Guise, vendit le comté d'Eu à Anne-Marie-Louise *d'Orléans*, duchesse de Montpensier, qui obtint le rétablissement de la pairie le 15 mai 1660. Elle vendit, le 2 février 1681, ce comté au duc *du Maine*, s'en réservant l'usufruit, et la pairie s'éteignit à la mort de cette princesse, le 5 avril 1693. Le duc du Maine en obtint le rétablissement au mois de mai 1694.

ÉVREUX, en Normandie, érigé, au mois de janvier 1316, en faveur de Louis *de France*, fils puîné du roi Philippe le Hardi, éteint le 9 juin 1404.

FOIX, érigé, au mois d'août 1458, en faveur de Gaston, comte *de Foix*, éteint le 29 janvier 1,82.

MACON, érigé, 1°, au mois de septembre 1459, pour Jean *de France*, depuis duc de Berry; 2°, le 10 décembre 1435, pour Philippe III, duc *de Bourgogne*, éteint le 5 janvier 1476. (v. s.).

MAINE, fut érigé, 1°, le 17 février 1331, pour Jean *de France*, fils de Philippe *de Valois*, éteint en 1350; 2°, au mois d'octobre 1360, pour Louis *de France*, fils du roi Jean, éteint le 11 décembre 1481.

MANTES, en l'Ile-de-France, au mois de février 1353, pour Charles II *d'Evreux*, roi de Navarre, éteint le 6 mars 1364.

MARCHE (LA), 1°, au mois de mars 1316, en faveur de Charles *de France* (frère de Philippe le Long), qui parvint au trône le 1er. janvier 1321; 2°, au mois de décembre 1327, pour Louis *de Bourbon*, comte *de Clermont*, éteint dans la maison *d'Armagnac-Pardiac*, le 1er août 1477; 3°, le 12 juin 1540, pour Charles *de France*, duc d'Orléans, éteint, par sa mort, le 9 septembre 1545.

MORTAIN, érigé, 1°, le 27 mars 1317 (*Voyez* ANGOULÊME); 2°, aux mois de mai 1407 et de mars 1408, pour Pierre *d'Evreux*, troisième fils de Charles II, roi de Navarre; 3°, au mois de mars 1414, pour Louis *de France* (fils aîné du roi Charles VI), mort le 18 décembre 1415.

NEVERS, 1°, avec RETHEL, le 27 août 1347, en faveur de Marguerite *de France* et de son fils, Louis III, comte *de Flandre*,; 2°, seul, au mois de juillet 1459, pour Charles *de Bourgogne*; 3° pour Jean *de Bourgogne*, son frère puîné, le 30 juilet 1464; 4° pour Engilbert *de Clèves*, au mois de mai 1505, et depuis en duché-pairie.

PÉRIGORD, érigé, le 25 janvier 1399, pour Louis *de France*, duc d'Orléans, éteint le 4 mars 1437.

POITOU, 1°, au mois d'août 1315, pour Philippe *de France*, fils du roi Philippe le Bel, éteint en 1316; 2°, au mois de novembre 1369, pour Jean *de France*, duc de Berry, mort le 15 juin 1416.

RETHEL, le 21 août 1405, pour Antoine *de Bourgogne*, duc de Brabant et de Limbourg, pour en jouir sa vie durant. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 14 5 (*Voyez* NEVERS).

SOISSONS, en Picardie, fut érigé 1°, le 22 mai 1404, pour Louis duc *d'Orléans*; 2°, au mois de février 1505, pour Claude *de France*, fille aînée du roi Louis XII, éteint le 1er janvier 1515.

VALOIS, en l'Ile-de-France, 1°, le 16 avril 1344, pour Philippe *de France*, frère de Charles VI, depuis érigé en duché.

VILLEFRANCHE, en Rouergue, érigé, au mois d'août 1480, pour Frédéric *d'Aragon*, prince de Tarente.

BARONNIES-PAIRIES ENREGISTRÉES.

COUCY fut érigée, 1°, le 22 mai 1404, pour Louis, duc *d'Orléans*; 2°, au mois de février 1505, pour Claude *de France*, fille de Louis XII, éteinte le 1er janvier 1515.

MONTPELLIER, en Languedoc, érigée, au mois de juin 1371, pour Charles II, roi *de Navarre*, éteinte le 28 octobre 1382.

MORTAGNE, châtellenie située près Tournay, fut érigée, le 15 avril 1407, pour Jean *de France*, duc de Touraine et dauphin du Viennois, éteinte le 4 avril 1416.

DE LA PAIRIE ACTUELLE.

Extrait de la Charte Constitutionnelle (1814).

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, etc., etc.

» Art. 24. La Chambre des Pairs est une portion essentielle de la puissance légis-
» lative.

» 27. La nomination des Pairs de France appartient au Roi; leur nombre est il-
» limité; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires,
» selon sa volonté.

» 28. Les Pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibéra-
» tive à trente ans seulement.

» 29. La Chambre des pairs est présidée par le Chancelier de France, et, en son
» absence, par un Pair nommé par le Roi.

» 30. Les Membres de la famille royale et les princes du sang sont Pairs par le
» droit de leur naissance. Ils siégent immédiatement après le président; mais il
» n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

» 31. Les Princes ne peuvent prendre séance à la Chambre que de l'ordre du
» Roi, exprimé, par chaque session, par un message, sous peine de nullité de tout
» ce qui aurait été fait en leur présence.

» 33. La Chambre des Pairs connaît des crimes de haute trahison et des atten-
» tats à la sûreté de l'État, qui seront définis par la loi.

» Aucun Pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre, et jugé par
elle en matière criminelle.

Extrait de l'ordonnance royale du 19 *août* 1815.

» Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, etc., etc.

» Art 1er. La dignité de Pair est et demeurera héréditaire de mâle en mâle, par
» ordre de primogéniture, dans la famille des Pairs qui composent actuellement
» notre Chambre des Pairs.

» 3. Dans le cas où la ligne directe viendrait à manquer dans la famille d'un
» Pair, nous nous réservons d'autoriser la transmission du titre dans la ligne col-
» latérale qu'il nous plaira de désigner; auquel cas, le titulaire, ainsi substitué,
» jouira du rang d'ancienneté originaire de la Pairie dont il se tronvera revêtu.

» 5. Les lettres-patentes délivrées en exécution de l'article ci-dessus porteront
» toutes collation d'un titre sur lequel sera instituée chaque pairie.

» 6. Ces titres sont ceux de *baron*, *vicomte*, *comte*, *marquis* et *duc*.

Extrait de la première ordonnance royale du 25 *août* 1817.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, etc., etc.

» Art. 1er. A l'avenir, nul ne sera par nous appelé à la Chambre des Pairs, les

» ecclésiastiques exceptés, s'il n'a, préalablement à sa nomination, obtenu de notre grâce l'autorisation de former un majorat, et s'il n'a institué ce majorat.

» 2. Il y aura trois classes de majorats de pairs : ceux attachés au titre de *duc*, » lesquels ne pourront être composés de biens produisant moins de 30,000 francs » de revenu net ; ceux attachés aux titres de *marquis* et de *comte*, qui ne pourront s'élever à moins de 20,000 francs de revenu net, et ceux attachés aux titres de *vicomte* et de *baron*, lesquels ne pourront s'élever à moins de 10,000 fr. » de revenu net.

» 3. Les majorats des pairs seront transmissibles à perpétuité, avec le titre de la » pairie, au fils aîné, né ou à naître, du fondateur du majorat, et à la descendance naturelle et légitime de celui-ci, de mâle en mâle, et par ordre de primogéniture : de telle sorte que le majorat et la pairie soient toujours réunis sur la » même tête. »

Extrait de la deuxième ordonnance royale du 25 août 1817.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, etc., etc.

» Art. 12. Le fils d'un *duc et pair* portera de droit le titre de *marquis ;* celui » d'un *marquis et pair*, le titre de *comte ;* celui d'un *comte et pair*, le titre de *vicomte ;* celui d'un *vicomte et pair*, le titre de *baron ;* celui d'un *baron et pair*, » le titre de *chevalier.*

» Les fils puînés de tous les pairs porteront de droit le titre immédiatement inférieur à celui que portera leur frère aîné.

» 13. Lorsque la chambre des Pairs sera appelée à siéger en notre présence » royale, et dans les autres occasions solennelles seulement, il sera préparé, dans » le lieu habituel de ses séances, ou dans celui destiné à la réunion de ses membres, des places ou bancs séparés pour chaque ordre de titres. Les Pairs également titrés se placeront sur le même banc, selon l'ordre de leur promotion ou » l'ancienneté de leur titre.

» 14. Le premier de tous les bancs sera destiné aux princes de notre sang. Les » Pairs ecclésiastiques occuperont de droit les premières places des bancs où ils » seront appelés en vertu du titre qui leur est conféré par nos lettres-patentes d'institution. »

Le serment que prêtent les Pairs lors de leur réception est ainsi conçu : Je jure d'être fidèle au Roi, d'obéir à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume, et de me conduire en tout comme il appartient à un bon et loyal Pair de France.

Nous donnons ici la nomenclature de MM. les Pairs de France, en observant à la fois l'ordre des nominations et la hiérarchie établie par les articles 13 et 14 de l'ordonnance royale du 25 août 1817.

CHAMBRE DES PAIRS.

Messire Charles-Henri Dambray, chevalier, chancelier de France et de l'ordre du Saint-Esprit, président.

S. A. R. Monsieur, frère du roi, } fils de France.

S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, } fils de France.

S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux, petit-fils de France.

S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, } princes du sang.

S. A. S. Monseigneur le duc de Bourbon, prince de Condé, } princes du sang.

DUCS ET PAIRS ECCLÉSIASTIQUES.

Nomination du 4 juin 1814.

M. le cardinal duc de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris, grand-aumônier de France, décédé.

M. le cardinal duc de la Luzerne, ancien évêque de Langres, décédé.

M. le cardinal de Bayane, décédé.

M. l'abbé duc de Rohan, successeur du duc de Rohan son père.

Du 17 août 1815.

M. le cardinal duc de Bausset, ancien évêque d'Alais.

M. l'abbé duc de Montesquiou (1).

DUCS ET PAIRS LAICS.

**Nomination du 4 juin 1814 (2).*

M. le duc d'Uzès

M. le duc d'Elbeuf.

M. le duc de Montbazon.

M. le duc de la Trémoille.

M. le duc de Chevreuse.

M. le duc de Brissac.

M. le duc de Richelieu.

M. le duc de Rohan, décédé.

M. le duc de Luxembourg.

M. le duc de Grammont.

M. le duc de Mortemart.

M. le duc de Saint-Aignan.

M. le duc de Noailles.

M. le duc d'Aumont, décédé.

M. le duc d'Harcourt.

M. le duc de Fitz-James.

M. le duc de Brancas.

M. le duc de Valentinois.

M. le duc de Fleury, décédé.

M. le duc de Duras.

M. le duc de la Vauguyon.

* M. le duc de Praslin.

M. le duc de la Rochefoucauld.

M. le duc de Clermont-Tonnerre.

M. le duc de Choiseul (3).

M. le maréchal duc de Coigny, décédé.

M. le prince duc de Talleyrand (4).

M. le duc de Croy.

M. le duc de Broglie.

M. le duc de Laval-Montmorency.

M. le duc de Montmorency.

M. le duc de Beaumont.

M. le duc de Lorges.

M. le duc de Croy d'Havré.

M. le duc de Polignac.

---

(1) Les rang, titre et qualité de pair du royaume accordés par le Roi à M. l'abbé duc *de Montesquiou*, seront transmis héréditairement à M. le vicomte *de Montesquiou-Fezensac*, son neveu. (*Ordonnance royale du 12 septembre 1817*, *Bull.* 174, n° 2774.)

(2) On a marqué d'un astérique MM. les pairs qui, en vertu de l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, ont cessé de faire partie de la chambre des pairs. On observera que la plupart ont été réélus à la même dignité le 5 mars ou le 21 novembre 1819.

(3) Les rang, titre et qualité de pair du royaume dont est revêtu le duc *de Choiseul*, seront transmis héréditairement à Philippe-Gabriel, marquis *de Marmier*, son gendre. (*Ordonnance royale du 15 mai 1818*, *Bull.* 278, n° 6446.)

(4) La dignité de pair du royaume et le titre de prince dont est revêtu le prince *de Talleyrand*, sont, à défaut de descendants mâles issus de lui, déclarés transmissibles, et après son décès passeront, avec les rang, honneurs et prérogatives y attachés, à son frère M. le comte Archambaud Joseph *de Talleyrand-Périgord*, et à la descendance directe, légitime et naturelle, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture de son dit frère. (*Ordonnance du Roi du 25 décembre 1815*, *Bull.* 54, 7° *série*, n° 324.)

Le Même comte Archambaud-Joseph *de Talleyrand-Périgord* prendra, en avancement d'hoirie, le titre de *duc de Talleyrand*. (*Ordonnance du roi, du 28 octobre 1817*, *Bull.* 180, n° 3002.)

Un décret du roi des Deux Siciles, inséré dans le Moniteur du 12 janvier 1818, n° 12, porte que le prince *de Talleyrand* est nommé *duc de Dino*, et que le titre de ce duché sera porté dès à présent par son neveu et héritier, le comte Edmond *de Périgord*, pour être par lui transmis à son successeur immédiat, lorsqu'il sera appelé à prendre les titres dont il jouit en France.

M. le duc de Levis.
M. le duc de Maillé.
M. le duc de Saulx-Tavannes.
M. le duc de la Force.
M. le duc de Castries.
M. le prince duc de Poix, décédé.
M. le duc de Doudeauville.
M. le prince duc de Chalais.
M. le duc de Sérent.
* M. le duc de Plaisance.
M. le maréchal prince de Wagram, décédé.
M. le maréchal duc de Tarente.
* M. le maréchal duc d'Elchingen.
* M. le maréchal duc d'Albufera.
M. le maréchal duc de Castiglione, décédé.
M. le maréchal duc de Raguse.
M. le maréchal duc de Reggio.
* M. le maréchal duc de Conégliano.
* M. le maréchal duc de Trévise.
* M. le duc de Cadore.
* M. le maréchal duc de Dantzick.
M. le maréchal duc de Valmy, décédé, remplacé par le duc de Valmy, son fils.
M. le duc de Feltre, décédé maréchal de France.

Du 17 août 1815.

M. le duc d'Aumont.
M. le duc d'Avaray.
M. le prince duc de Wagram.
M. le duc d'Istrie.
M. le duc de Blacas.
M. le prince duc de Bauffremont.
M. le maréchal duc de Bellune.
M. le duc de Caylus.
M. le duc de Crillon.
M. le duc de la Chatre.
M. le duc de Damas-Crux.
M. le duc de Dalberg.
M. le duc de Montebello.
M. le duc de Narbonne-Pelet.

Du 10 juillet 1816.

M. le duc de Massa.

Du 31 janvier 1818.

M. le duc de Cazes.

Du 5 mars 1819.

M. le maréchal duc d'Albufera.
M. le maréchal duc de Conégliano.
M. le duc de Cadore.
M. le maréchal duc de Dantzick, décédé.
M. le maréchal prince d'Eckmulh.
M. le duc d'Esclignac.
M. le duc de Plaisance.
M. le maréchal duc de Trévise.

Du 21 novembre 1819.

M. le duc de Praslin.

MARQUIS ET PAIRS.

Nomination du 4 juin 1814.

M. le maréchal marquis de Gouvion Saint-Cyr.
M. le marquis Barthélemy.
M. le maréchal marquis de Beurnonville, décédé.
M. le marquis de Marbois.
M. le marquis de Chasseloup-Laubat.
M. le marquis d'Aguesseau.
M. le marquis de Fontanes, décédé.
M. le marquis de Garnier, décédé.
M. le marquis de Jaucourt.
M. le marquis de Laplace.
M. le marquis de Malleville.
M. le marquis de Pastoret.
M. le maréchal marquis de Pérignon, décédé.
M. le marquis de Sémonville (1)
M. le marquis Maison.
M. le marquis Dessole.
M. le marquis Victor de la Tour-Maubourg.
M. le maréchal marquis de Vioménil.
M. le marquis d'Harcourt.
M. le marquis de Clermont-Gallerande.

Du 17 août 1816.

M. le marquis d'Albertas.
M. le marquis d'Aligre.
M. le marquis de Boisgelin (Bruno).
M. le marquis de Boissy du Coudray.
* M. le marquis de Bonnay.
M. le marquis de Brézé.
M. le marquis de Clermont-Tonnerre.
M. le marquis Victor de Caraman.
M. le marquis de Chabannes.
M. le marquis de Frondeville, décédé.
M. le marquis de Biron.
M. le marquis de la Guiche.
M. le marquis de Gravé.
M. le marquis d'Herbouville.
M. le marquis de Juigné, décédé.

(1) Les rang, titre et qualité de pair du royaume accordés par le Roi à M. *de Sémonville*, seront transmis héréditairement au comte Louis-Désiré *de Montholon*, son beau fils, dans le cas où M. de Sémonville, titulaire actuel, viendrait à décéder sans postérité mâle, naturelle et légitime. (*Ordonnance royale du 8 novembre 1815, Bulletin des lois 41, n° 239.*)

M. le marquis de Lally-Tollendal (1).
M. le marquis de Louvois.
M. le marquis de la Tour du Pin.
M. le marquis de Lauriston.
M. le marquis de Mortemart.
M. le marquis de Mathan.
M. le marquis de Mun.
M. le marquis de Nicolaï.
M. le marquis d'Osmond.
M. le marquis de Raigecourt.
M. le marquis de Rougé.
M. le marquis de la Roche-Jacquelein.
M. le marquis de Rivière.
M. le marquis de la Suze.
M. le marquis de Talaru.
M. le marquis de Vence.
M. le marquis de Vibraye.
M. le marquis Olivier de Vérac.

Du 5 mars 1819.

M. le marquis d'Angosse.
M. le marquis d'Aragon.
M. le marquis d'Aramon.
M. le marquis de Catellan.
M. le marquis de Dampierre.
M. le marquis de Pange.
M. le marquis de Saint-Simon.
M. le marquis de Talhouet.

COMTES ET PAIRS ECCLÉSIASTIQUES.

Nomination du 4 juin 1814.

M. le comte de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse.
* M. le comte de Barral, ancien archevêque de Tours, décédé.
M. le comte Bourlier, évêque d'Évreux, décédé.
M. le bailli de Crussol, décédé.

Du 20 avril 1816.

M. le comte Cortois de Pressigny, archevêque de Besançon.

Du 4 août 1821.

M. de Bernis, archevêque de Rouen.
M. d'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux.

COMTES ET PAIRS LAÏCS.

Nomination du 4 juin 1814.

M. le comte Abrial.
M. le comte de Beauharnais, décédé.
M. le comte de Beaumont.
M. le comte Berthollet.
M. le comte de Canclaux, décédé.
* M. le comte de Casa-Bianca.
M. le comte Cholet.
* M. le comte Clément de Ris.
M. le comte Colaud, décédé.
* M. le comte Colchen.
M. le comte de Cornet.
* M. le comte Cornudet.
M. le comte d'Aboville, décédé.
M. le comte Davous.
M. le comte de Mont.
M. le comte de Croix.
* M. le comte Dédelay d'Agier.
* M. le comte Dejean.
M. le comte Dembarrère.
M. le comte Depère.
M. le comte d'Estutt de Tracy.
M. le comte d'Harville, décédé.
M. le comte d'Haubersart.
M. le comte de Hédouville.
M. le comte Dupont, décédé.
M. le comte Dupuy.
M. le comte Emmery.
* M. le comte Fabre de l'Aude.
M. le comte Gouvion.
M. le comte Herwyn de Nevèle.
M. le comte Jourdan Aubert, décédé.
M. le comte Klein.
* M. le comte de Lacépède.
M. le comte de Lamartillière, décédé.
M. le comte Lanjuinais.
* M. le comte de la Tour-Maubourg.
M. le comte le Couteulx-de-Canteleu.
M. le comte le Brun de Rochemont.
M. le comte le Grand, décédé.
M. le comte Lemercier.
M. le comte Lenoir la Roche.
M. le comte de l'Espinasse, décédé.
M. le comte de Monbadon.
* M. le comte de Montesquiou.
M. le comte Péré.

---

(1) Les rang, titre et qualité de pair du royaume accordés par le Roi à *M. de Lally-Tollendal*, seront transmis héréditairement à M. Henri Raimond, comte patron *d'Aux-Lescout*, gendre de M. de Lally-Tollendal, dans le cas où ce dernier viendrait à décéder sans postérité mâle, naturelle et légitime ; et alors *M. d'Aux* s'appellerait le marquis *d'Aux-Lally*, et joindrait dans son écusson, à ses propres armes, celles de son beau-père. (*Ordonnance royale du 13 décembre 1815, Bull.* 50, n° 304.)

* M. le comte de Pontécoulant.
M. le comte Porcher de Richebourg.
* M. le comte Rampon.
M. le comte Redon, décédé.
M. le comte de Sainte-Susanne.
M. le comte de Saint-Vallier.
* M. le comte de Ségur.
M. le maréchal comte Sérurier, décédé.
M. le comte Soulès.
M. le comte Shée (1).
M. le comte de Tascher.
M. le comte de Thévenard, décédé.
* M. le comte de Valence.
M. le comte de Vaubois.
M. le comte de Vernier, décédé.
M. le comte de Villemanzy.
M. le comte de Vimar.
M. le comte de Volney.
* M. le comte Belliard.
M. le comte Curial.
M. le comte de Vaudreuil, décédé.
M. le comte Charles de Damas.

Du 2 juillet 1814.

M. le comte de Damas-Caux, (L. E. F.), décédé le lendemain 3 juillet.

Du 17 août 1815.

M. le comte Charles d'Autichamp.
M. le comte de Boissy-d'Anglas.
M. le comte de la Bourdonnaye-Blossac.
M. le comte de Brigode.
M. le comte de Cayla.
M. le comte de Castellane.
M. le comte de Choiseul-Gouffier.
M. le comte de Contades.
M. le comte Compans.
M. le comte de Durfort.
M. le comte d'Ecquevilly.
M. le comte François d'Escars.
M. le comte Ferrand.
M. le comte de la Ferronnays.
M. le comte de Gand, décédé.
M. le comte Cantebaume.
M. le comte d'Haussonville.
M. le comte de Machault-d'Arnouville.
M. le comte Molé.
M. le comte de Mailly.
M. le comte du Muy, décédé.
M. le comte Monnier, décédé.
M. le comte de Sainte-Maure-Montausier.
M. le comte de Noé.
M. le comte d'Orvilliers.
M. le comte Jules de Polignac.
M. le comte Ricard.
M. le comte de la Roche-Aymon.
M. le comte de Saint Roman.
M. le comte de Rully.
M. le comte de Sabran.
M. le comte de Sèze.
M. le comte de Suffren-Saint-Tropez.
M. le comte de Saint-Priest.
M. le comte Auguste de Talleyrand.

Du 17 septembre 1815.

M. le comte Lynch.

Du 15 septembre 1818.

M. le comte de Greffulhe, décédé.

Du 5 mars 1819.

M. le comte d'Argout.
M. le comte Beker.
M. le comte de Bastard de l'Étang.
M. le comte Belliard.
M. le comte Raimond de Bérenger.
M. le comte Claparède.
M. le comte Chaptal.
M. le comte Colchen.
M. le comte Cornudet.
M. le comte Daru.
M. le comte d'Arjuzon.
M. le comte Dejean.
M. le comte Germain, décédé.
M. le comte de Germiny.
M. le comte de Gramont-d'Aster.
M. le comte Félix d'Hunolstein.
M. le maréchal comte Jourdan.

(1) Le titre de pair du royaume et celui de comte dont est revêtu M. *Shée*, sont déclarés transmissibles, et après son décès passeront, avec les rang, honneurs et prérogatives y attachés, à son petit-fils Edmond *d'Alton de Lignières*, né, le 1er juin 1810, de Jacques-Wulfran, baron d'Alton, et de Françoise Shée, aujourd'hui sa veuve. Edmond d'Alton de Lignières est autorisé à joindre à son nom propre celui de son aïeul maternel, et à prendre dès à présent le titre de baron sous la dénomination de *baron d'Alton-Shée de Lignières*, en attendant qu'il recueille l'effet des précédentes dispositions. (*Ordonnance du Roi, du 26 décembre* 1815, *Bull.* 55, n° 339.

M. le comte de la Forest.
M. le comte de Lacépède.
M. le comte de la Tour-Maubourg.
M. le comte Maurice Mathieu.
M. le comte Mollien.
M. le comte de Montalivet.
M. le comte de Marescot.
M. le comte de Montesquiou.
M. le comte de Pontécoulant.
M. le comte Pelet de la Lozère.
M. le comte Portalis.
M. le comte Reille.
M. le comte Ruty.
M. le comte Rapp, decédé.
M. le comte Rampon.
M. le comte de Sparre.
M. le comte de Sussy.
M. le comte Truguet.
M. le comte Verhuel.
M. le comte de la Villegontier.

Du 21 novembre 1819.

M. le comte Clément de Ris.
M. le comte Dedelay-d'Agier.
M. le comte Fabre de l'Aude.
M. le comte de Gassendi.
M. le comte de Casa-Bianca.
M. le comte de Ségur.
M. le comte de Valence.

Du 25 octobre 1821.

M. le comte Siméon.

Du 13 décembre 1821.

M. le comte Roy.

VICOMTES ET PAIRS.

Nomination du 17 août 1815.

M. le vicomte de Chateaubriand.
M. le vicomte Emmanuel Dambray.
M. le vicomte Chistian de Lamoignon.
M. le vicomte Mathieu de Montmorency.
M. le vicomte le Pelletier de Rosanbo.
M. le vicomte de Morel-Vindé.

Du 23 juin 1817.

M. le vicomte du Bouchage, décédé.

Du 5 mars 1819.

M. le vicomte Digeon.
M. le vicomte d'Houdetot.

BARONS ET PAIRS.

Nomination du 17 août 1815.

M. le baron Boissel de Monville.
M. le baron d'Andigné.
M. le baron de la Rochefoucauld.
M. le baron Séguier.

Du 5 mars 1819.

M. le baron de Barante.
M. le baron Dubreton.
M. le baron de Montalembert.
M. le baron Mounier.

Du 24 avril 1821.

M. le baron de Beurnonville, successeur à la pairie du maréchal marquis de Beurnonville, son oncle.

Du 24 septembre 1821.

M. le baron Pasquier (1).

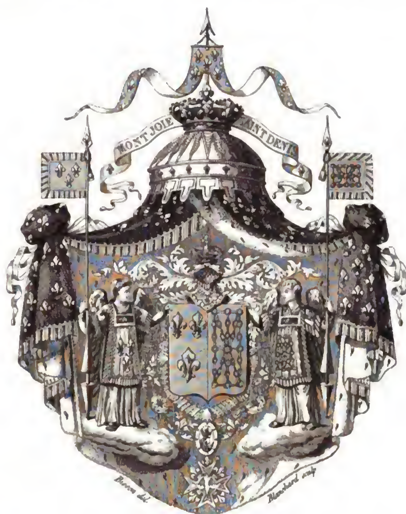
Du 13 décembre 1821.

M. le baron Portal.

(1) Dans le cas où M. le Baron Pasquier viendrait à décéder sans postérité mâle, naturelle et légitime, la dignité de Pair de France dont il est revêtu sera transmise héréditairement à son frère puîné, Jules Pasquier, pour en jouir, lui et sa descendance mâle, naturelle et légitime. (*Ordonnance royale du 24 septembre 1821, Bulletin des lois* 487, n° 11, 586.)

FIN DE L'INTRODUCTION.

ARMES
DES ROIS DE FRANCE ET DE NAVARRE.



Depuis le règne de Louis le Jeune jusqu'à celui de Charles le Sage, les Rois de France ont porté *un écu d'azur, semé de fleurs de lys d'or;* depuis le Roi Charles VI jusqu'à Henri III inclusivement, les armes de France ont été *d'azur, à trois fleurs de lys d'or;* enfin, depuis le règne de Henri IV, le Roi de France seulement porte *l'écu de France parti de celui de Navarre.* Le fils aîné du Roi porte les *armes de France, écartelées de celles de Dauphiné.* Les autres princes, enfants ou frères et sœurs du Roi, portent seulement l'écu de France, et les petits-fils de France y ajoutent une brisure.

UNITÉ D'ORIGINE DES TROIS DYNASTIES DE LA MAISON DE FRANCE.

1 PHARAMOND, roi des Francs en 420, mort en 427, était fils de Marcomer V ou Marcomir, suivant l'auteur des *Gesta Francorum*. Il fut père de Clodion, qui suit.

2 CLODION, monté sur le trône des Francs en 427, fit diverses conquêtes sur les Romains dans les Gaules, et mourut en 448, laissant deux fils, qui se disputèrent ses états.

3 MÉROVÉE, roi des Francs, second fils de Clodion, fut adopté par Aëtius, général des Romains, avec lesquels il avait fait alliance, et mourut en 458.

4 CHILDÉRIC I, roi des Francs mérovingiens, fut déposé en 459, rappelé en 463 ou 464, et mourut en 481, père de Clovis, qui suit.

5 CLOVIS I, né l'an 465, roi des Francs en 481, subjugua les peuples qui étaient soumis aux princes de la branche aînée de sa maison, enleva aux Romains ce qui leur restait dans les Gaules, et mourut le 27 novembre 511.

6 CLOTAIRE, né l'an 497, roi de Soissons en 511, devint seul maître de la monarchie française en 558, et mourut en 561.

7 CHILPÉRIC I, roi de Soissons en 561, fut assassiné en 584.

8 CLOTAIRE II, roi de Soissons en 584, puis de toute la monarchie en 613, mourut en 628.

9 DAGOBERT I, roi d'Austrasie en 622, puis de Bourgogne en 628, mourut en 638.

10 CLOVIS II, roi d'Austrasie et de Bourgogne après son père, mourut en 656.

11 CHILDÉRIC II, roi d'Austrasie en 660, fut assassiné, en 673, avec la reine Blichilde, son épouse.

12 CHILPÉRIC II, roi de Neustrie en 715, mourut en 720.

13 CHILDÉRIC III, roi de Neustrie, fut déposé, rasé et enfermé dans le monastère de Sithiu en 752.

14 *Thierri*, après la déposition de son père, fut envoyé au monastère de Fontenelle, où il mourut dans l'obscurité.

DUCS D'AQUITAINE ET DE GASCOGNE.

9 CHARIBERT OU CARIBERT, roi de Toulouse en 630, mourut l'année suivante.

10 *Boggis*, duc héréditaire de Toulouse et d'Aquitaine en 637, mourut en 688.

11 *Eudes* ou *Odon*, son fils et son successeur, mourut en 735.

12 *Hunald*, qui succéda à son père en 735, fit la guerre à Charlemagne, et périt devant Pavie en 774.

13 *Waifre*, son fils, établi duc d'Aquitaine et de Gascogne en 745, fut assassiné par des émissaires de Pepin en 768.

14 *Loup*, vainqueur de l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne à Roncevaux, fut pris dans la suite et pendu ignominieusement par ordre de ce monarque.

15 *Adalric*, duc de Gascogne en 778, se révolta contre Louis le Débonnaire, qui le fit pendre en 812.

16 *Centule*, son second fils, périt, l'an 812, dans le 2e combat de Roncevaux.

15 *Loup-Sanche*, dont la postérité a formé trois rameaux: 1° celui des rois de *Navarre*, qui cessa de régner en 1076; 2° celui des rois de *Castille* et de *Léon*, éteint en 1109; 3° celui des rois d'*Aragon*, éteint en 1134.

17 *Loup-Centule*, duc de Gascogne en 812, fut déposé en 819.

18 *Donat Loup*, fils aîné de Loup-Centule, fut établi, vers l'an 820, par Louis le Débonnaire, comte de Bigorre, et mourut sans postérité.

18 *Centulfe*, vicomte de Béarn en 819. Sa descendance masculine, dite des *vicomtes de Béarn*, s'éteignit, à la 19e génération, en 1134, dans la personne de Centule III.

Ancêtres de PEPIN LE BREF, *chef de la seconde race, et de* HUGUES CAPET, *chef de la troisième.*

3 CLODEBAUD, fils aîné de Clodion, mourut à Soissons avant son père.

4 ALBÉRIC, roi des Francs austrasiens, fils de Clodebaud, fut père de Waubert, qui suit.

5 WAUBERT, dépouillé d'une partie de ses états par Clovis, fut père de deux fils, Aubert et Waubert II.

6 AUBERT OU ANSBERT fut appelé à Rome, avec son père, par l'empereur Zenon, leur aïeul maternel, afin de les soustraire aux dangers qu'ils couraient de la part des Mérovingiens. Ansbert épousa Blichilde, fille du roi Clotaire, et en eut Arnoul, qui suit.

7 *Arnoul*, marquis aux environs de l'Escaut, mourut en 601, père de S. Arnoul.

8 *S. Arnoul*, premier majordome du roi de Saxe, puis revêtu des plus éminentes charges à la cour des rois d'Austrasie, Théodebert II et Dagobert, élu évêque de Metz en 611, mort le 16 août 640, avait épousé Doda *de Saxe*, dont il eut Anchise ou Ansegise.

9 *Anchise* ou *Ansegise*, tué à la chasse en 678, par Godvin, avait épousé Begge, fille de Pepin *dit* le Vieux de Landen, dont il eut Pepin le Gros.

10 *Pepin*, surnommé *le Gros* et *de Heristel*, duc et prince des Français, mourut en 714.

11 *Charles Martel*, chef des Français, mourut le 22 octobre 741.

12 PEPIN LE BREF, roi de France en 752, mourut le 24 septembre 768.

13 CHARLEMAGNE, roi de France, puis empereur en 800, mourut en 814.

14 LOUIS LE DÉBONNAIRE, roi de France et empereur, mourut en 840.

15 CHARLES LE CHAUVE, roi de France et empereur, mourut en 877.

16 LOUIS LE BÈGUE, roi de France, mourut en 879.

17 CHARLES LE SIMPLE, roi de France en 893, mourut en 929.

18 LOUIS D'OUTREMER, roi de France, mourut en 954.

19 LOTHAIRE, roi de France, mourut en 986.

20 LOUIS V, surnommé *le Fainéant*, dernier roi de France de la seconde race, mourut en 987.

15 LOUIS, roi de Bavière en 817, mourut à Francfort, le 28 août 876.

16 CARLOMAN, roi des Bavarois, des Sclaves, des Moraves et des Bohémiens, mourut en 880.

17 ARNOUL, comte de Carinthie, roi de Germanie en 877, puis empereur en 896, mourut le 29 novembre 899.

18 LOUIS V, roi de Germanie, mourut sans postérité en 912.

11 *Childebrand*, duc des Français, fils puîné de Pepin le Gros, mour. en 753.

12 *Nivelon* ou *Nibelong*, fils de Childebrand, vivait en 752 et en 805.

13 *Théodbert*, comte de Madrie, mourut vers 830.

14 *Robert le Fort*, duc de France, mourut avant l'an 867.

15 ROBERT I, roi de France en 922, mourut en 923.

16 *Hugues le Grand*, duc de France, mourut en 956.

17 HUGUES CAPET, chef de la 3e dynastie, fut élu roi de France au mois de mai 987, et mourut le 24 oct. 996.

GÉNÉALOGIE
DE LA MAISON DE FRANCE.

Il ne faut pas croire que les nations primitives aient été indifférentes sur leur origine. Les premiers ouvrages qui paraissent à la naissance des grandes sociétés sont les poëmes et les généalogies. En dégageant Homère de toutes les fictions mythologiques dont il s'environne, on voit qu'au fond ses poésies ne sont, pour la plupart, qu'un tissu de traditions glorieuses, consacrées par les généalogies. C'est ce que l'on reconnaîtra facilement dans les longs discours qui précèdent les combats de ses héros, et dans lesquels il se plaisent à rappeler la mémoire de leurs ancêtres.

Lorsque les Phocéens vinrent civiliser les Gaules, six cents ans avant notre ère (1), ils y apportèrent les poëmes d'Homère, que nos Druides s'empressèrent sans doute de traduire et d'imiter à leur manière; les faiseurs de généalogies crurent devoir y puiser leurs matériaux, comme le firent les Romains. Ceux-ci, ne voulant pas avoir la même origine que les Grecs, furent les descendants d'Énée, et les Druides préférèrent Anténor, dont la colonie, à Padoue, était la plus voisine de leur pays. Il paraît que ces idées remontent à la plus haute antiquité, puisque nous voyons Jules-César et Lucain (2) parler de la parenté commune des deux nations avec les Troïens. Nous ne serons donc pas surpris que nos plus anciens généalogistes aient regardé Anténor comme la tige de nos Rois. On sait que les Francs étaient Germains, et Tacite dit, en parlant des Germains (3) : « Pour leurs rois, ils consultent la naissance, pour leurs généraux, la valeur ». Ce passage est très-remaquable. Les principes de nos ancêtres sont faciles à comprendre. Lorsqu'il fallait combattre un ennemi belliqueux, ils sentaient le besoin d'un chef dont les talents leur fussent connus; lorsqu'ils étaient rassemblés dans leurs cités, ils voulaient un chef qui ne mourût pas, et dont le nom seul fût le titre de sa puissance. Pourquoi donc repousserions-nous nos anciennes traditions, qui ne sont que le développement de la phrase de Tacite? C'est ce que nous ne ferons point ici. Nous préférons nous y conformer, et c'est d'après elles que nous allons parler d'Anténor.

ANTÉNOR.

Anténor, dans Dictys de Crète, fait comme les héros d'Homère; il rapporte

(1) Polybe, livre 2, chap. 4, Hérodote, Justin, Scymnos de Chio, parlent de cette colonie des Phocéens.

(2) On trouvera ces passages discutés fort au long dans les Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe, par M. de Fortia; t. 7, p. 210-221.

(3) *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt. — De moribus Germanorum*, 7.

fort au long sa généalogie (1), et se fait descendre de Tros, ancien roi, qui avait donné son nom à la ville de Troie. Il nomme son père Aisuétès, dont Homère (2) dit que le tombeau était placé hors de l'une des portes de Troie; et le commentateur Eustache répète, à cette occasion, qu'Aisuétès était le père d'Anténor.

Cette parenté ne pouvait que lui procurer une alliance illustre. Il épousa donc Théano, fille de Cisséus, roi de Thrace, et cette épouse était prêtresse d'Apollon (3). Elle eut une grande fécondité, et on lui donna jusqu'à dix-neuf enfants. Homère en nomme onze; Pausanias en fait connaître deux autres. On pourrait s'étendre long-tems sur Anténor, si l'on voulait rapporter et commenter tout ce que les Anciens nous ont dit de lui. Nous croyons de devoir nous borner à dire qu'il se distingua toujours par sa prudence dans les conseils qu'il donna à Priam; que, malgré ces sages conseils, la guerre de Troie eut lieu, et fut terminée par la perte de cette ville, l'an 1184 avant notre ère, selon Diodore de Sicile et Deni d'Harlicarnasse (4). La chronique des marbres de Paros place la prise de Troie sous l'an 1208 (5); mais, à l'époque de sa composition, la chronologie grecque n'avait pas encore été comparée à la chronologie égyptienne, comme elle le fut dans la suite par Eratosthènes, bibliothécaire d'Alexandrie, dont les calculs furent adoptés par les historiens. Ce fut l'an 432, avant notre ère, qu'eut lieu la réforme de Méton (6). De cette année à l'an 1208, il y a exactement sept cent soixante-seize ans. Or l'an 1[er] de l'hégire, qu'on sait être lunaire, a commencé le 16 juillet de l'année solaire 622 (7), et l'an 777, le 2 juin de l'an 1373, c'est-à-dire près de sept cent cinquante-trois années solaires après; il y a exactement ving-trois ans de différence entre les deux manières de compter. Ainsi l'an 1208 lunaire a commencé dans le cours de l'an 1184 solaire; nous avons cru devoir placer ici cette observation très-importante pour la chronologie ancienne.

Anténor, qui avait perdu plusieurs de ses fils au siége de Troie, mais qui, personnellement, avait toujours témoigné le désir de terminer à l'amiable la querelle de laquelle était dirivée la guerre, fut favorisé par les Grecs dans sa retraite.

---

(1) *Distys creteusis*, 4, 22. *Amstelod.* 1702, p. 102 et note 19. Cet auteur et Darès de Phrygie donnent de grands détails sur Anténor. Le degré de confiance dû à ces deux anciens historiens est fort bien discuté, à leurs articles, dans la Biographie universelle.

(2) Livre 2.

(3) Euripides et Virgile la font sœur d'Hécube, épouse de Priam.

(4) *Dionysii Halic. Oper., Lipsiæ.* 1775; l. 4, p. 2466 et 2607.

(5) L'Art de vérifier les Dates avant J.-C., in-folio, p. 281.

(6) Voyez l'ouvrage ci-dessus cité.

(7) L'Art de vérifier les Dates, depuis la naissance de notre Seigneur. Paris, 1783, tome 1, page 13.

Généalogie de Faramond.

Une partie de ses enfants forma une colonie en Égypte; une autre l'accompagna en Thrace, qui était la patrie de son épouse. Quant à lui, il paraît qu'il prit avec lui les Vénètes, tribu des Paphlagoniens, et qu'il s'établit d'abord en Illyrie, où Hérodote (1) place un peuple de ce nom (2). Il pénétra ensuite au nord de l'Italie, où il fonda Padoue, ainsi que nous l'apprenons de Tite-Live, de Strabon et de Pline (3). Strabon reconnaît une parenté entre les Vénètes des Gaules, c'est-à-dire, les habitants du pays de Vannes, et ceux de Padoue : il paraît que ceux-ci sont la tige des autres. On peut voir, dans la savante histoire de l'établissement des colonies grecques, par M. Raoul-Rochette (4), l'explication et le développement de tous les passages des Anciens relatifs à cette émigration d'Anténor, qui paraît incontestable. Dion Chrysostome, qui attaque les récits d'Homère, ne la nie point; il en tire, au contraire, un argument contre le poëte grec, disant qu'il n'est pas naturel que si les Troïens eussent été vaincus, ils eussent fait un aussi bel établissement.

Les historiens de Padoue donnent de grands détails à ce sujet, et disent qu'au bout de plusieurs siècles les descendants des Troïens firent un établissement en Hongrie, d'où il paraît que les Francs sont venus en former un autre sur la rive droite du Rhin, au nord de l'Allemagne; c'est-là que M. de Lisle (5) place les descendants d'Anténor, dont il a puisé les noms dans l'histoire de Trithème. On a discuté dans un autre ouvrage (6) la véracité de cet auteur, qui en cite d'autres plus anciens, d'après lesquels il donne la généalogie suivante (7) :

Ier. Marcomer monta sur le trône des Francs, l'an 440 avant notre ère, et régna vingt-huit ans. Il fut père de :

---

(1) Livre 5, §9.

(2) Virgile fait aussi pénétrer Anténor en Illyrie. Voyez les vers cités dans les mémoires de l'Académie, t. 2, p. 145 : *Antenor potuit,* etc

(3) Le naturaliste, 6, 2. Voyez la note du traducteur français, t. 2, p. 614.

(4) Paris, 1815, 4 vol. in-8°; sur le nombre des troupes qui accompagnèrent Anténor dans sa retraite, voyez les deux passages cités à l'article Anténor de la table des Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. 22.

(5) Carte généalogique des maisons souveraines de l'Europe.

(6) Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe, par M. de Fortia, t. 1, p. 203 et suiv.

(7) Bergier prétend que Francus, fils d'Hector, vint directement dans la Gaule, où il épousa la fille de Rémus, roi des Celtes, à qui il succéda, l'an 1201. Voyez le tableau historique et géographique du monde, Paris, 1810, t. 4, p. 307 et suivantes. On a donné la suite des descendants de Francus dans les Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du monde, t. 1, p. 201, et on les a conduits jusqu'à un Anténor, père de Marcomer, dont nous allons parler. On pourra ainsi faire remonter cette généalogie jusqu'à Hector, fils de Priam.

Généalogie de Faramond.

II. Anténor Ier, monté sur le trône l'an 412 avant notre ère. Celui-ci épousa Cambra, fille de Bélinus, de laquelle il eut :

III. Priam, qui commença à régner l'an 382, et qui eut pour successeurs:

IV. Hélénus, l'an 356,

V. Dioclès, l'an 337 ;

VI. Hélénus II, l'an 298 ;

VII. Basan, l'an 284 ;

VIII. Clodomer Ier, l'an 248 ;

IX. Nicanor, l'an 230 ;

X. Marcomer II, l'an 196 ;

XI. Clodius Ier, l'an 168 ;

XII. Anténor II, l'an 157;

XIII. Clodomer II, l'an 141 ;

XIV. Mérodach, l'an 121 ;

XV. Cassander, l'an 93 ;

XVI. Antharius, l'an 72 ;

XVII. Franck, l'an 37. C'est de ce Franck que Trithème dérive le nom des Francs ou Français;

XVIII. Clogio Ier, l'an 9 avant notre ère. Pour l'histoire de ce roi, Trithème cite, outre Hunibaud (1), Clodomer, qu'il appelle *Consiliarius Francorum;*

XIX. Hérimer, l'an 21 de notre ère;

XX. Marcomer III, l'an 52 ;

XXI. Clodomer III, l'an 50 ;

XXII. Anténor III, l'an 62. Génébrard parle de cet Anténor dans sa chronologie;

XXIII. Rather, l'an 68;

XXIV. Richimer Ier, l'an 89 ;

XXV. Odémar, l'an 113 ;

XXVI. Marcomer IV, l'an 127;

XXVII. Clodomer IV, l'an 148. C'est sous son règne que Trithème place le philosophe Dorac ;

XXVIII. Farabert, l'an 165 ;

---

(1) Sur Hunibaud ou Hunibald, voyez l'Histoire littéraire de France, par des religieux Bénédictins, Paris, 1735, t. 3, p. 271. Voyez aussi le Tableau historique et géographique du monde, Paris, 1810, t. 3, p. 300. L'autorité de cet historien est contestée par le comte Nuénara, dans les *Annales regum Francorum*, *Colonia* 1561, p. 22 et suivantes : mais il serait facile de combattre ce critique.

Généalogie de Faramond.

XXIX. Sunno, l'an 185;
XXX. Hildéric, l'an 213;
XXXI. Barther, l'an 253;
XXXII. Clodius II, l'an 271;
XXXIII. Walther, l'an 296;
XXXIV. Dagobert Ier, l'an 306;
XXXV. Clogio II, l'an 317;
XXXVI. Clodomir, l'an 319;
XXXVII. Richimer II, l'an 337;
XXXVIII. Théodomer, l'an 350;
XXXIX. Clogio III, l'an 360;
XL. Marcomer V, l'an 378. Il est nommé dans Grégoire de Tours, d'après Sulpitius Alexander qui avait fait une histoire des Francs. On y voit que Marcomer, joint à Génobaude et Sunnon, fit une irruption dans les Gaules, l'an 388 (1). Le poète Claudien prétend que ce roi Marcomer fut livré à Honorius, qui l'envoya en Étrurie;
XLI. Dagobert II, l'an 393;
XLII. Génébalde, l'an 398. C'est peut-être le même que Génobaude dont nous venons de parler;
XLIII. Faramond, l'an 419.

Nous voici parvenus à celui que l'on regarde comme le fondateur de notre monarchie, parce qu'on a dit qu'il avait été élevé sur un bouclier par les Francs dont il était le premier roi. Mais le passage de Tacite sur les Germains prouve que, depuis long-temps, les rois des nations comprises sous ce nom l'étaient par leur naissance. M. de Foncemagne (2) a démontré clairement que le royaume de France a été successif, héréditaire dans la première race, et cet usage n'a été que la suite de celui qui était établi de tout temps chez les Francs.

Jusqu'à présent nous avons plutôt donné une succession de rois qu'une généalogie : en parlant de la première race de nos rois, nous allons donner une véritable descendance, les faits particuliers commençant ici à être mieux connus.

I. FARAMOND.

Faramond était fils de Marcomer V ou Marcomir, selon l'auteur des *Gesta Francorum;* Adon, évêque de Vienne; Roricon, l'auteur anonyme de la vie de

(1) Histoire des Gaulois, par Jean Picot; Genève 1804, t. 2, p. 66.

(2) Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. 6, p. 680; et t. 8, p. 464.

Charlemagne, et Yves, évêque de Chartres. On dit qu'il prit pour conseillers Visouast, Visogast, Arogast et Salegast, avec lesquels il donna des lois aux Francs. Quelques auteurs lui donnent deux femmes : Ymbergide, fille de l'un de ces quatre législateurs, et Argote, fille du roi des Cimbres, dont il eut plusieurs enfants. Voyez le père Anselme (1), la collection de dom Bouquet, et l'Art de vérifier les dates. On place l'avènement de ce prince sous l'an 420, et sa mort sous l'an 427. Les auteurs de l'Art de vérifier les dates, contre l'autorité de toutes nos anciennes chroniques, placent ici Théodomer, qui monta sur le trône l'an 350, selon Trithème, ainsi qu'on l'a vu plus haut, et dont parle Grégoire de Tours; nous avons cru devoir revenir aux premières traditions.

II. CLODION.

Clodion est nommé par Grégoire de Tours, qui le qualifie très-noble, ce qui confirme l'antiquité de sa race; il était fils de Faramond. Ce fut le premier qui fit un établissement au-delà du Rhin. Monté sur le trône l'an 427, il fit une première irruption dans les Gaules l'an 432; mais Aëtius, général des troupes romaines, le força de repasser le Rhin, et de faire la paix. Ayant remis sur pied une puissante armée, l'an 438, il passa de nouveau ce fleuve, entra dans la forêt Charbonnière, et enleva Bavai aux Romains, avec plusieurs places voisines. L'an 445, il se rendit maître de Tournai, de Cambrai, poussa ses conquêtes jusqu'à la Somme, et entra dans Amiens, où il établit, selon quelques savants, le siége de son empire. L'an 446, il vint fondre sur les terres des Atrébates; mais ses conquêtes furent arrêtées par Majorien et le général Aëtius, qui lui enlevèrent son camp. Clodion mourut, l'an 448, après un règne de vingt ans. Il paraît que Clodion est le roi des Francs dont parle Priscus, et dont les deux fils disputèrent la couronne (2). L'aîné se nommait Clodebaud; nous en parlerons dans la suite. Quoique Mérovée ne soit que le second, c'est de lui que nous allons nous occuper, parce qu'il a formé la première race de nos rois.

III. MÉROVÉE.

Mérovée, second fils de Clodion, n'a pas été connu jusqu'à présent. Il est véritablement remarquable que nous ne sachions pas encore avec certitude l'origine du nom de la première race de nos rois. Nos anciens auteurs, que l'on

---

(1) Paris, 1726, t. 1, p. 22.

(2) L'Art de vérifier les dates depuis J.-C.; édition in-folio, t. 1, p. 531.

peut aisément consulter dans la belle collection des historiens de France par dom Bouquet, sont tous d'accord à dériver le nom de Mérovingiens de celui de Mérovée; mais, comme la gloire de Charlemagne a fait disparaître en quelque sorte le souvenir de la dynastie à laquelle il succédait, et que Clovis, en changeant la religion de ses ancêtres, avait déjà effacé, dans la mémoire de ses contemporains, la trace des événements précédents, on ne comprenait plus comment Mérovée, fils de Clodion, avait pu être préféré à son père pour transmettre son nom à ses descendants.

On ne sera donc pas surpris qu'un membre de l'Académie des inscriptions, M. Gibert, ait cru devoir chercher l'origine du nom des Mérovingiens dans l'histoire de Tacite, où un ancien roi des Suèves, Maroboduus, offrait une analogie dont il a profité pour établir son système; il a cru, en reculant de plusieurs siècles l'origine d'un nom qui nous intéresse, réussir par ce moyen à en relever l'illustration.

Le célèbre secrétaire de cette Académie, le savant Fréret, en imprimant le mémoire de M. Gibert, y joignit une réfutation victorieuse, et, à l'aide d'étymologies puisées dans l'ancienne langue des Celtes et des Germains, alors assez peu connue, chercha une autre explication du nom des Mérovingiens.

M. Gibert ne fut pas convaincu; quelques années après la mort de Fréret, il revint à la charge, et, dans une longue dissertation insérée aussi dans les Mémoires de l'Académie, il soutint son opinion par de nouveaux développements; mais M. Raoul Rochette, à l'article qu'il a consacré à ce savant dans la Biographie universelle, convient que son hypothèse n'a pas réussi.

Nous avons donc cru devoir revenir sur cette matière, en prenant une connaissance plus approfondie de l'histoire de Mérovée : m'étant trouvé à Rome (1) lorsque fut découverte une inscription en l'honneur de Flavius Mérobaudès, et témoin de discussions fort vives élevées à cette occasion dans l'Académie d'archéologie dont j'avais l'honneur d'être membre, je me convainquis par mes recherches que ce Mérobaudès, fils du roi des Francs, adopté par Aëtius, comblé de bienfaits par l'empereur Valentinien III, gendre du patrice romain Asturius, envoyé pour commander en Espagne, était le même qui, devenu roi des Francs après la mort de son père, vainquit Attila avec son père adoptif Aëtius, et sauva les Gaules de l'invasion des Huns. Je reconnus que ce même Mirobaudès ou Mérovée se distingua par ses talents pour la poésie, et composa un ouvrage

(1) C'est M. le comte de Fortia qui parle ainsi. C'est lui qui, comme on l'a annoncé dans l'avertissement, a rédigé cette partie de la généalogie de la maison de France.

sur la rhétorique, cité par l'illustre Boëce. J'ai cru que des assertions aussi éloignées de toutes nos idées méritaient d'être prouvées dans une histoire particulière que j'ai composée, et où je ferai voir qu'en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, il en faut revenir à ce que nous ont dit nos prédécesseurs, et croire avec eux que le nom de Mérovingiens vient de Mérovée.

Je ne puis donner mes preuves très-détaillées dans cette simple annonce de mon ouvrage; mais peut-être sera-t-on bien aise d'en trouver ici un court aperçu.

C'est par le témoignage de Priscus, auteur contemporain, que nous savons que le roi des Francs avait deux fils, dont l'aîné était soutenu par Attila, et le second par Aëtius, qui l'adopta. Priscus vit celui-ci à Rome, et paraît décrire avec complaisance les avantages personnels et acquis de ce jeune prince.

Idace, évêque espagnol, autre auteur contemporain, député vers Aëtius par ses compatriotes, parle de ce même prince qui avait été en Espagne après son beau-père le patrice Asturius, qui s'appelait Mérobaudès, et qui était distingué par sa naissance, son éloquence, et son talent pour la poésie (1).

Grégoire de Tours, le père de notre histoire, dit que Mérovée était *de stirpe Clodionis*, du lignage de Clodion, comme dit aussi l'ancienne chronique de Saint-Denis, dans la collection de dom Bouquet. Mais il n'était plus son fils, comme le dit encore cette chronique, parce que l'adoption l'avait rendu fils d'Aëtius.

Après avoir affirmé que Mérovée était du lignage de Clodion, mais non son fils, cette chronique ajoute qu'il régna dix-huit ans, tandis que notre ancien historien Sigebert dit qu'il ne régna que dix ans, et qu'il était fils de Clodion. Ces deux témoignages, positifs et respectables tous deux, sont aisément conciliés, en reconnaissant que Mérovée était fils de Clodion par le droit de la nature, et d'Aëtius par celui de l'adoption; qu'il prit le titre de roi des Francs l'an 440, huit ans avant la mort de Clodion, et qu'il régna dix ans après cette mort, depuis l'an 448 jusqu'à l'an 458. Il fut donc dix-huit ans roi des Francs; mais il ne régna que dix ans.

Au lieu de déprécier nos anciens auteurs, transportons-nous au temps où

---

(1) Nous n'avons de vers sous le nom de Mérobaudès, qu'un petit poëme chrétien. Mais rien n'empêche que Mérovée ait rendu hommage à la religion de l'empereur qui l'honorait. Tillemont (Histoire des empereurs, t. 3, p. 440) reconnaît même, qu'avant Clovis, il y eut plusieurs chrétiens parmi les Francs.

ils ont vécu ; étudions leur langage, et c'est alors que nous saurons véritablement notre histoire.

Notre premier témoin est Idace, évêque espagnol, né à Lamégo dans la province de Galice, vers la fin du quatrième siècle, qui a continué la chronique d'Eusèbe, traduite par saint Jérôme, et l'a conduite jusqu'en 468. Élevé à l'épiscopat, vers l'an 427, en Espagne, il avait été député, l'an 431, vers Aëtius, commandant pour les Romains dans les Gaules, et il en avait obtenu des secours contre les Suèves (1). Il avait composé des Fastes consulaires, qui ont été publiés par le père Labbe dans sa *Bibliotheca nova manuscriptorum*, collection très-estimée. Ces Fastes donnent la note des consuls depuis Brutus et Collatinus, qu'ils placent sous l'an 245 de Rome, jusqu'au second consulat de l'auguste Anthémius, l'an 468 de notre ère. Ils fixent l'an 1 de notre ère sous l'an de Rome 754, et sont en tous ces points d'accord avec la chronologie adoptée par les auteurs de l'Art de vérifier les dates, tant avant, qu'après l'ère chrétienne (2).

La chronique d'Idace, telle que l'a publiée le père Sirmond, et, d'après lui, dom Bouquet dans la collection des Historiens de France (3), est un ouvrage tout différent du précédent. Ce n'est plus une simple liste des consuls, depuis l'an 245 de Rome; c'est la continuation de la chronique d'Eusèbe depuis l'an 379 jusqu'à l'an 468.

C'est dans ce second ouvrage qu'on lit, sous l'an 432 (4) : « Aëtius ayant » vaincu les Francs dans une bataille, leur accorde la paix. » C'est à cette paix que fait allusion Priscus, lorsque, parlant des deux fils de Clodion, il dit : « Nous avons vu le plus jeune à Rome où il était venu négocier un traité d'al- » liance. Il n'avait pas encore atteint l'âge de puberté ; sa chevelure blonde était » si épaisse et si longue, qu'elle couvrait ses épaules. Aëtius l'ayant adopté et com- » blé de présents, ainsi que l'empereur Valentinien III, en témoignage d'amitié » et de confédération, le congédia(5). »

Quoique Mérovée soit représenté comme fort jeune à cette époque, on ne peut guère lui donner moins de vingt et un ans, pour qu'il ait pu être chargé d'une négociation, ce qui place sa naissance sous l'an 411. Il retourna sans doute

(1) Biographie universelle. Art. Idace par M. Weiss, t. 21, p. 165.

(2) T. 4, p. 417, dans la partie ancienne ; t. 4, p. 133, dans la partie moderne, édition de M. de Saint-Allais.

(3) T. 1, Paris, 1738, p. 612.

(4) Ibidem, p. 617.

(5) *Byzantina historia*, t. 1, Paris, 1648, p. 40.

à Rome, après avoir obtenu la ratification de son père. Il avait été si bien accueilli dans cette capitale, qu'il se flatta d'y obtenir de nouveaux succès. Il cultiva les belles-lettres, et se distingua dans les armées romaines. Ce double mérite qu'Aëtius sut faire valoir, lui mérita une statue, qui a été découverte à Rome pendant que j'y étais, au mois de mars 1813. Voici l'inscription dont elle était ornée :

Fl. Merobaudi VS com. SC.

Fl. Merobaudi æque forti et docto viro tam facere
laudanda quam aliorum facta laudare præcipuo
castrensi experientia claro facundia vel otiosorum
studia supergresso cui a crepundiis par virtutis et elo-
quentiæ cura ingenium ita fortitudini ut doctrinæ
natum stilo et gladio pariter exercuit. Nec in umbra
vel latebris mentis vigorem scholari tantum otio
torpere passus. Inter arma litteris militabat
et in alpibus acuebat eloquium : ideo illi cessit in præmium
non verbena vilis nec otiosa hedera honor capitis
heliconius sed imago ære formata. Quo rari exempli
viros seu in castris probatos seu optimos vatum
antiquitas honorabat quod huic quoque cum
Augustissimis Roma principibus.
Theodosio et Placido Valentiniano rerum dominis
in foro ulpio detulerunt. Remunerantes in viro
antiquæ nobilitatis novæ gloriæ vel industriam
militarem vel carmen. Cujus præconio gloria
triumfali crevit imperio.

Sur le côté gauche de celui qui regarde la statue, on lit :

Dedicata. III. kalend. aug. conss. DD. nn.
Theodosio. XV. et Valentiniano. IIII.

Selon les Fastes d'Idace, conformes à ceux de l'Art de vérifier les dates, le consulat XV de Théodose et IV de Valentinien tombe sous l'an 435 de notre ère, qui avait F pour lettre dominicale. Ainsi le III des kalendes d'août répondait cette année au dimanche 3 du mois (1). Il était naturel en effet que cette dédicace se fît un dimanche.

Le nom de Flavius Mérobaudès qui se trouve sur cette inscription n'est pas différent de celui de Mérovée. Fréret et Gibert, dans leurs mémoires, conviennent qu'à cette époque où les Espagnols Théodose et Maxime avaient été empe-

(1) L'Art de vérifier les dates ; édition de M. de Saint-Allais, t. 2, p. 71.

reurs à la fois, la prononciation espagnole qui change le *b* en *v* était commune. L'ancienne noblesse de Mérobaudès ou Mérovée est vantée dans l'inscription, en sorte que l'on peut présumer que par sa mère il était petit-fils du consul Mérobaudès (1), mort l'an 383, après l'empereur Gratien, qu'il avait défendu contre l'usurpation de Maxime.

Mérovée, âgé de vingt-quatre ans, l'an 435, ne tarda pas à se marier (2), à Rome, avec la fille du patrice Asturius, dont Idace, dans sa chronique, parle ainsi sous l'an 441 : « Asturius, chef de l'une et de l'autre milice, envoyé dans les Espagnes, » tue une multitude de Bacaudes tarragonois. »

C'est par cette même chronique d'Idace qu'on sait qu'Asturius était beau-père de Mérovée. En effet cet historien, qui avait sans doute vu la statue de Mérobaudès, semble la copier lorsqu'il dit sous l'an 443 : « On envoie un successeur à » Asturius, chef de l'une et de l'autre milice ; c'est son gendre Mérobaudès, dis» tingué par sa naissance et digne d'être comparé aux anciens par le mérite de » son éloquence, et surtout par son talent pour la poésie ; c'est ce que » prouve même le témoignage des statues qu'on lui éleva. En peu de temps sa » puissance réprime l'insolence des Bacaudes aracellitains. Bientôt après, vive» ment tourmenté par quelques envieux, il est rappelé à Rome par un ordre de » l'empereur. »

Il est vraisemblable que le rappel de Mérovée fut occasioné par les entreprises de son père et de son frère aîné. Il était naturel que celui-ci fût jaloux et qu'il conçût de l'aversion pour les Romains qui disposaient de son titre. On a vu que, l'an 445, Clodion fit une irruption dans les Gaules, et se rendit maître de Tournai et de Cambrai ; il fixa même le siége de ses nouvelles conquêtes dans Amiens ; mais, l'année suivante, Aëtius le combattit ; et nous savons par Jacques de Guyse que le fils aîné de Clodion périt à Soissons. Ce roi, devenu vieux, fut obligé de faire la paix et de confier ses troupes à Mérovée. Après sa mort, arrivée l'an 448, Mérovée eut la tutelle de ses neveux ; et nous voyons dans le manuscrit de Jacques de Guyse, existant à la bibliothèque du Roi (3), une miniature, où il est peint, le sceptre à la main, ayant à côté de lui sa belle-sœur et ses trois neveux, en présence du corps de Clodion, dans la ville de Cambrai.

---

(1) Voyez son article dans la Biographie universelle.

(2) C'est sans doute alors qu'il lui fut permis de prendre le titre de roi des Francs, l'an 440. Il avait alors 29 ans, et pouvait s'être marié l'an 438, à 27 ans.

(3) Cet auteur vivait en 1390. Voy. l'article Guyse, dans la Biographie universelle, t. 19, p. 261. Bayle et Prosper Marchand ont parlé fort au long de cet auteur et de sa chronique.

Deux ans après, c'est-à-dire l'an 450, les Huns ayant fait une irruption dans les Gaules, les peuples de la campagne se réfugièrent auprès de Mérovée, qui prétendit qu'il n'était pas chargé de la défense du pays, mais seulement de la personne des jeunes princes. Ils comprirent ce langage et le nommèrent pour leur roi. Alors il se mit à leur tête, et triompha des ennemis. Sa belle-sœur crut que la vie de ses enfants était en danger. Elle les prit avec elle et alla implorer la protection d'Attila, roi des Huns. Celui-ci, après avoir saccagé les provinces de l'Orient, revenait en Occident à la tête d'une armée nombreuse où se trouvaient plusieurs rois qui lui obéissaient. Aëtius et Mérovée marchèrent au-devant de lui. Une bataille sanglante fut livrée, le 20 septembre de l'an 451, dans la plaine de Méri-sur-Seine, à six lieues au-dessous de Troyes, appelée par les anciens la plaine de Châlons. Il y eut, dit-on, de part et d'autre, trois cent mille hommes de tués. Quoiqu'Aëtius eût eu l'avantage, Grégoire de Tours convient que ce général romain, après le combat, conseilla à Mérovée de s'occuper de ses propres affaires. Sidoine Apollinaire reconnaît qu'il y avait des Francs dans les deux armées; Jacques de Guyse nous apprend que ceux qui suivaient Mérovée portaient le nom de Mérovingiens, et le transmirent à leurs descendants. Les autres étaient distingués par celui d'Austrasiens, et c'est d'eux que descendirent les rois de la seconde et de la troisième race, ainsi qu'on le verra dans la suite. Quant à Mérovée, il mourut encore jeune, l'an 458, ayant régné dix ans après son père et laissant un fils qui lui succéda.

IV. CHILDÉRIC I.

Childéric Ier succéda, l'an 458, à Mérovée son père, et il était né vraisemblablement, l'an 439, de la fille d'Asturius, en sorte qu'il n'avait que dix-neuf ans. La prudence n'est pas l'apanage de cet âge. Aussi fut-il contraint de descendre du trône, l'année suivante 459, pour sa mauvaise conduite : il se retira en Thuringe. Le secours des Romains était nécessaire pour combattre les autres petits-fils de Clodion, qui s'étaient aguerris sous Attila. Le gouvernement fut confié au général romain Egidius, qui peut-être était parent de la mère de Childéric. Celui-ci ne fut rappelé que l'an 463 ou 464, et mourut, l'an 481, après un règne dont on peut voir les détails dans l'Art de vérifier les dates. Basine, reine de Thuringe, chez laquelle il s'était réfugié lors de son exil, l'épousa et eut de lui :

1°. Clovis, qui lui succéda;

2°. Alboflède ou Anaflède, mariée, vers l'an 497, à *Théodoric*, roi des Ostrogoths,

3°. Lantilde.

V. CLOVIS I.

Clovis, né l'an 465, succéda, l'an 481, à Childéric son père, et, pendant un règne d'environ trente ans, il subjuga la partie des Francs qui obéissait aux princes de la branche aînée de sa maison, et acheva d'enlever aux Romains ce qui leur restait dans les Gaules. Il mourut à Paris, au palais des Thermes où il faisait sa résidence, le 27 novembre de l'an 511, âgé de quarante-cinq ans. Il eut d'une concubine :

1°. Théodoric ou Thierri, qui régna à Metz, après la mort de son père, et qui mourut l'an 534, ayant eu de *Suavégotte*, fille de Sigismond, roi de Bourgogne, un fils, nommé Théodebert, qui lui succéda, et dont le fils Théodebalde ou Thibaud, roi de Metz après son père, l'an 548, mourut sans enfants, l'an 555.

Clovis eut de Clotide, fille de Chilpéric, roi des Bourguignons, les enfants qui suivent :

2°. Clodomir, roi d'Orléans après la mort de son père, fut tué l'an 524, laissant de *Gondieucque*, son épouse, trois fils en bas âge : Théodevalde ou Thibault, Gonthaire et Clodoalde, dont les deux aînés furent massacrés en bas âge, et le troisième acheva sa vie dans un monastère;
3°. Childebert, roi de Paris après son père, qui mourut l'an 552, ne laissant que deux filles de sa femme *Ultrogothe*;
4°. Clotaire, qui continua la postérité, et qui suit;
5°. Clotilde, mariée, l'an 526, avec *Amalaric*, roi d'Espagne;
6°. Amalberge, femme d'*Hermenfroi*, duc de Thuringe, selon quelques auteurs.

VI. CLOTAIRE I.

Clotaire I, quatrième fils de Clovis, était né l'an 497. Il fut roi de Soissons après la mort de son père, et devint, l'an 558, seul maître de la monarchie française. Il eut six femmes selon les uns, ou seulement cinq suivant les autres, savoir : Gondieucque, veuve de Clodomir; Radegonde, morte le 13 août 587; Ingonde, mère de Chérébert, de Gontran, de Sigebert et de Clodosvinthe, femme d'Alboin, roi des Lombards; Arigonde, sœur d'Ingonde, et mère de Chilpéric et de Chunsène; Unscine ou Gonsinde, mère de Cramne, de Blichilde et de Clotesinde; et Waldetrade, fille de Wacon, roi des Lombards, et mère d'Ingonde, et d'Ingeltrude. Ainsi ses enfants furent :

1°. Chérébert ou Caribert, roi de Paris, l'an 561, après la mort de son père; il mourut l'an 567, ne laissant que des filles;
2°. Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, après son père, mourut le 28 mars 593, âgé d'environ soixante ans, après un règne de trente-trois ans. Ses femmes furent, *Vénérande*, que l'on croit n'avoir été qu'une concubine; *Marcatrude*, qu'il répudia, et *Austregilde*. Il n'en eut point d'enfants;

3°. Sigebert I, roi de Metz, fut assassiné par les émissaires de Frédégonde, l'an 575, laissant un fils et deux filles : Ingonde, mariée, l'an 580, au prince *Herménégilde*, fils de Leuvigilde, roi des Visigoths, et Clodoswinde. Childebert, son fils, fut roi de Metz ou d'Austrasie après lui, et mourut, l'an 596, laissant deux fils et une fille, nommée Theudelane. Thierri II, son fils aîné, fut roi d'Orléans et de Bourgogne; Théodebert II, qui était le second, fut roi d'Austrasie, et n'eut que deux fils (1), tous deux massacrés après sa mort, l'an 612. Thierri II réunit après son frère, le royaume d'Austrasie à celui de Bourgogne; mais il mourut cette même année, laissant quatre fils, Sigebert, Childebert, Corbe et Mérovée, dont aucun ne lui succéda. Sigebert, l'aîné, est regardé, par quelques-uns, comme la tige de la maison de Habsbourg;

4°. Clodosvinthe, sœur de père et de mère des trois princes précédents, épousa *Alboin*, roi des Lombards;

5°. Chilpéric continua la suite des rois de France, et aura son article après celui-ci. Il était fils de Clotaire I et d'Arigonde;

6°. Chunsène, autre fille de Clotaire I et d'Arigonde, mourut avant son père;

7°. Cramne, fils de Clotaire et d'Unscine, fut condamné à mort par son père, l'an 560, et exécuté;

8°. Blichilde, fille de Clotaire et d'Unscine, épousa *Ansbert* de la branche aînée des descendants de Clodion, ainsi qu'on le verra ci-après;

9°. Clotesinde, fille de Clotaire et d'Unscine;

10°. Ingonde, } filles de Clotaire et de Waldetrade, ne survécurent pas à leur père.
11°. Ingeltrude, }

VII. CHILPÉRIC I.

Chilpéric I, fils de Clotaire I et d'Arigonde, commença à régner, l'an 561, à Soissons, et fut assassiné, l'an 584. Il avait épousé 1° Audovère, de laquelle il eut trois fils et une fille; 2° Galasuinte, fille aînée d'Athanagilde, roi des Visigoths; 3° la trop fameuse Frédégonde. Ses enfants furent :

1°. Clovis, fils d'Audovère; Frédégonde le fit périr avec sa mère, l'an 580;

2°. Théodebert, second fils d'Audovère, périt en Champagne avec son armée, l'an 575;

3°. Mérovée, troisième fils d'Audovère, épousa la reine *Brunehaut*, sœur de sa mère, et se fit donner la mort à lui-même, l'an 577;

4°. Basine, fille d'Audovère, fut confinée dans un couvent à Sainte-Croix de Poitiers;

5°. Thierri, fils de Frédégonde, né l'an 582, mort l'an 584;

6°. Rigonthe, fille de Chilpéric, épousa *Récarède*, roi d'Espagne;

7°. Clotaire II, fils de Frédégonde, qui suit.

VIII. CLOTAIRE II.

Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, était à peine âgé de quatre

(1) L'Art de vérifier les dates, t. 1, p. 542, de l'ancienne édition, lui en donne quatre, et se trompe. Voyez la collection de Dom Bouquet, t. 2, p. 566.

mois à la mort de son père, dont il hérita le royaume de Soissons, l'an 584. Il commença, l'an 613, à régner sur toute la France, et il mourut, l'an 628. Il avait épousé 1° Haldétrude; 2° Bertrude; et 3° Sichilde. Ses enfants furent :

1°. Mérovée, fils de Bertrude, qui fut tué par ordre de Brunehaut, l'an 604;

2°. Dagobert I, qui lui succéda, et dont l'article suivra celui-ci;

3°. Charibert ou Aribert, fils de Bertrude, et frère consanguin de Dagobert, voulut d'abord s'emparer de la succession de son père; mais Dagobert, plus habile que lui et mieux secondé, vint à bout de l'en priver entièrement; il lui céda seulement presque tout l'ancien royaume des Visigoths, sur la fin d'avril 630. Nous parlerons de ce prince et de ses descendants, ci-après dans un article particulier.

IX. DAGOBERT I.

Dagobert I, en tudesque Tagabreth, fils de Clotaire II et d'Haldétrude, naquit vers l'an 600. Il fut créé roi d'Austrasie, l'an 622, par son père, à qui il succéda seul, l'an 628. Il mourut le 19 janvier 638, et avait eu pour femmes Gomatrude, Nantilde, Ragnétrude, Wulfégonde et Berthilde. Il laissa de Nantilde, Clovis II, qui suit; mais il avait eu auparavant de Gomatrude :

Sigebert II, établi roi d'Austrasie par son père dès l'an 632 ou 633, n'avait cependant que huit ans lorsqu'il succéda à son père, l'an 636, dans ce royaume et ses dépendances, au mois de janvier. Il mourut le 1er février 656, laissant d'Himnechilde, sa femme, qui lui survécut, un fils, nommé Dagobert, âgé d'environ quatre ans, que Grimoald, maire du palais, fit raser et conduire en Écosse. Il revint d'Angleterre l'an 674, et reprit possession du royaume d'Austrasie; mais il mourut l'an 679, par un assassinat. Il avait épousé, dans son exil, une Saxone, appelée Mechtilde, dont il eut sainte Hermine ou Ermine, abbesse d'Oeren, au diocèse de Trèves. Henschénius lui donne quatre autres enfants sur des preuves assez peu solides.

X. CLOVIS II.

Clovis II, fils de Dagobert I et de la reine Nantilde, succéda à son père dans les royaumes de Neustrie et de Bourgogne, à peine âgé de cinq ans, l'an 628. Il mourut, le 5 septembre 656, après avoir épousé, l'an 649, Batilde qui lui survécut, ainsi que ses trois fils :

1°. Clotaire III, à peine âgé de quatre ans, succéda à son père, l'an 656, dans les royaumes de Neustrie et de Bourgogne, et mourut sans enfants, au mois de juillet 670;

2°. Childéric II, âgé de sept à huit ans l'an 660, fut proclamé roi d'Austrasie. Nous parlerons de lui ci-après;

3°. Thierri III succéda, l'an 670, à son frère aîné Clotaire III, dans les royaumes de Neustrie et de Bourgogne. Il mourut au printemps de l'an 691, ayant eu deux femmes. *Doda*, qui était la seconde, n'eut point d'enfants; mais *Crotilde* ou *Clotilde*, la première, en eut deux,

savoir : Clovis III, dit aussi Clotaire, qui succéda à son père, et mourut vers le mois de mars 693 ; et Childebert III, qui succéda à son frère, le 23 mars 695, et mourut le 14 avril 711. Ce dernier laissa un fils, appelé Dagobert III, qui lui succéda à l'âge de douze ans, et qui mourut le 24 juin 715. Il n'avait que seize ans ; ainsi le fils qu'il laissa ne faisait que de naître. On prétend cependant qu'il avait sept ou huit ans lorsqu'il fut placé sur le trône, l'an 720, sous le nom de Thierri IV, ou Thierri de Chelles. Il mourut vers le mois d'avril de l'an 737.

XI. CHILDÉRIC II.

Childéric II, second fils de Clovis II et de la reine Bathilde, fut proclamé roi d'Austrasie à l'âge de sept ou huit ans, par les soins de sa mère, l'an 660. Il épousa, l'an 668 ou 669, Blichide, fille de Sigebert II, roi d'Austrasie, et d'Himnechilde. Tous deux furent assassinés au mois de septembre 673, laissant un fils qui suit.

XII. CHILPÉRIC II.

Daniel, fils de Childéric II, vivait en habit clérical dans un monastère lorsqu'il fut placé sur le trône de Neustrie, l'an 715, vers le mois de juillet, âgé d'environ quarante-cinq ans. Il eut le nom de Chilpéric II, et mourut au mois de décembre de l'an 720, laissant un fils.

XIII. CHILDÉRIC III.

Childéric III, fils de Chilpéric II, fut placé sur le trône de France l'an 742, et il paraît que la France entière fut gouvernée sous son nom ; mais il fut déposé au mois de mars 752, rasé et enfermé dans le monastère de Sithiu, depuis Saint-Bertin, à Saint-Omer. Il y mourut l'an 755.

XIV. THIERRI.

Thierri, fils de Childéric III, fut envoyé au monastère de Fontenelle après la déposition de son père, et y fut élevé dans l'obscurité. En lui finit la descendance des rois de la première race (1).

Ducs d'Aquitaine, issus de la première race.

IX. CHARIBERT.

Charibert ou Caribert, fils de Clotaire II, n'ayant eu aucune part à la succession de son père, contre l'usage de ce temps, Dagobert son aîné, qui était roi de France, lui céda, par un traité fait sur la fin d'avril de l'an 630, le Toulousain,

(1) Tout ce qui précède est tiré de l'Art de vérifier les dates, à l'article des rois de France, où nous renvoyons pour les détails.

le Querci, l'Agénois, le Poitou, le Périgord, et la Novempopulanie ou Gascogne: on lui donne le titre de roi de Toulouse; il mourut, l'an 631, à l'âge d'environ vingt-cinq ans, laissant de son épouse Gisèle, fille d'Amand, duc des Gascons, trois enfants, savoir :

1°. Childéric ou Hildéric qui lui succéda, l'an 631, âgé de trois ou quatre ans, et mourut peu après d'une mort violente;
2°. Boggis, qui suit;
3°. Bertrand, qui fut duc héréditaire de Toulouse et d'Aquitaine, avec son frère, l'an 637, et eut de *Phigberte*, son épouse, un fils appelé Hubert, qui céda ses droits sur le duché d'Aquitaine, à son cousin Eudes, et s'étant consacré à Dieu, fut évêque de Liége, et y mourut l'an 727.

X. BOGGIS.

Boggis, fils de Caribert, entra en possession des états de son père, l'an 637, avec son frère Bertrand. Tous deux en jouirent à titre de ducs de Toulouse ou d'Aquitaine sous la condition de foi et hommage à la couronne de France, et d'un tribut annuel. Boggis mourut, l'an 688, laissant de sainte Ode, son épouse, d'une famille austrasienne, deux fils, Eudes qui suit, et Imitarius.

XI. EUDES.

Eudes ou Odon succéda, l'an 688, à son père Boggis, et, vers le même temps, à son oncle Bertrand, par la cession que Hubert, fils de Bertrand, lui fit de tous ses droits sur le duché d'Aquitaine; il mourut, l'an 735, laissant de sa femme Valtrude, fille du duc Walchigise, et parente du roi Charles-le-Chauve, trois fils, savoir :

1°. Hunald, qui suit;
2°. Hatton, à qui l'on présume que le Poitou échut en partage. Son frère Hunald lui fit crever les yeux vers l'an 745. Il laissa un fils, appelé Loup I, dont la fille épousa *Waifre*, ainsi qu'on le verra ci-après;
3°. Rémistan, fut pendu, l'an 768, par les ordres de Pepin.

XII. HUNALD.

Hunald ou Hunold, succéda, l'an 735, à son père, dans le duché d'Aquitaine ou de Toulouse, malgré l'opposition de Charles-Martel. L'an 745, il fut réduit à demander la paix à Carloman et à Pepin, et s'engagea à leur demeurer soumis en qualité de vassal. Peu de temps après, il céda sa couronne ducale à son fils Waifre, et se retira dans un monastère dont il sortit après la mort de son fils, l'an 768. Il combattit Charlemagne, et périt devant Pavie l'an 774.

XIII. WAIFRE.

Waifre, fils d'Hunald, régna sur toute l'Aquitaine et la Gascogne après la re-

traite de son père, l'an 745 ; il fut assassiné, le 2 juin 768, par les émissaires de Pepin. Il avait épousé Adèle, fille de Loup, fils d'Hatton.

XIV. LOUP II.

Loup II, fils de Waifre et d'Adèle, était à la tête des Gascons qui surprirent et battirent à Roncevaux, l'an 778, l'arrière-garde de Charlemagne qui revenait d'Espagne. Le Roi, piqué de cet événement, donna de tels ordres que Loup fut pris et pendu ignominieusement (1). Il laissa deux fils :

1°. Adalric, qui suit;

2°. Loup-Sanche, dont il sera parlé à l'article de son frère.

XV. ADALRIC.

Adalric, qui succéda au duché de Gascogne avec son frère, l'an 778, s'étant révolté contre l'empereur Louis-le-Débonnaire, ce prince le fit pendre sur le champ de bataille, l'an 812. Il laissa deux fils:

1°. Scimin, Ximin ou Siguin, qui succéda au duché de Gascogne, l'an 812, avec son neveu, Loup-Centule, et fut tué dans une bataille, l'an 816, laissant un fils, Garsimir ou Garcias-Ximin, qui périt dans un combat donné l'an 818. Les enfants de ce dernier s'étant retirés au-delà des Pyrénées, du côté de l'Aragon, les peuples du pays les élurent pour leurs chefs;

2°. Centule, qui suit.

XVI. CENTULE.

Centule, second fils d'Adalric, périt, l'an 812, dans le combat de Roncevaux. Il laissa deux fils :

1°. Loup-Centule, qui suit.

2°. Garsand, qui fut tué dans un combat contre Bérenger, comte de Toulouse, et Warin, comte d'Auvergne en 819.

XVII. LOUP-CENTULE.

Loup-Centule, fils de Centule, recueillit, en 812, par la bonté de Louis-le-Débonnaire, la succession de son père et de son aïeul, avec Scimin, son oncle; mais s'étant révoltés tous deux contre leur bienfaiteur, Loup-Centule fut privé de son duché l'an 819. Il laissa en France ses deux fils, Donat-Loup, et Centulfe, qui vont suivre ; il se retira en Espagne avec sa fille ; il reçut un bon accueil d'Alfonse-le-Chaste, roi des Asturies et de Galice, et maria sa fille avec un seigneur de ce pays (2).

XVIII. DONAT-LOUP.

Donat-Loup, fils aîné de Loup-Centule, duc de Gascogne, fut établi, vers l'an 820, comte de Bigorre par l'empereur Louis-le-Débonnaire (3). Il mourut sans postérité.

---

(1) Histoire des rois de Toulouse, dans l'Art de vérifier les dates. *Édit. de 1818, in-4°, t. III, première partie, p.* 20.

(2) L'Art de vérifier les dates, Histoire de Gascogne. *Ib., p.* 24.

(3) Idem, comtes de Bigorre. *Ibid., p.* 42.

Vicomtes de Béarn, issus de Loup-Centule.

XVIII. CENTULFE I.

Centulfe I, second fils de Loup-Centule, duc de Gascogne, reçut de Louis-le-Débonnaire, l'an 819, la vicomté de Béarn, et mourut avant l'an 845.

XIX. CENTULFE II.

Centulfe II, fils de Centulfe I, lui succéda en bas âge, l'an 845 au plus tard, sous la tutelle de sa mère, par la concession du roi Charles-le-Chauve.

XX. N.....

Le nom du fils de Centulfe II est inconnu, mais on sait que son fils fut :

XXI. CENTULE I.

Centule I ou Centoing, petit-fils de Centulfe II, hérita de la vicomté de Béarn vers l'an 905, et mourut vers l'an 940.

XXII. GASTON-CENTULE.

Gaston-Centule, fils de Centule I, fut son successeur dans la vicomté de Béarn, et mourut vers l'an 984.

XXIII. CENTULE-GASTON I.

Centule-Gaston I succéda à son père, Gaston-Centule, vers l'an 984; il avait un frère dont on ignore le nom, qui fut tué à Morlas par un gentilhomme nommé Lopefort. Centule-Gaston II mourut vers l'an 1004, ayant eu d'un mariage inconnu, mais légitime :

1°. Gaston II, qui suit ;
2°. Raymond-Centule, bienfaiteur d'un monastère, où il choisit sa sépulture;
3°. Guillelmine, qui fut mariée à Sanche, infant de Castille. De sept sceaux apposés à leur contrat de mariage, deux, qui se sont trouvés entiers dans ces derniers temps, représentaient, le premier, un écu sur lequel on voyait un levrier gravé ; le second, un écu coupé par des barres transversales. M. Villaret prétend que l'on peut certainement connaître, dans ce dernier sceau, des figures employées dans le blason de nos jours. L'acte est de l'an 1038 de l'ère d'Espagne, qui répond à l'an 1000 de Jésus-Christ ;

Fils naturel de Centule-Gaston II.

Aner-Loup fut créé vicomte d'Oleron par son père, et transmit ce titre à son fils Loup-Aner.

XXIV. GASTON I.

Gaston I, fils de Centule-Gaston, succède à son père l'an 1004, et meurt l'an 1012.

XXV. CENTULE-GASTON II, dit le Jeune.

Centule-Gaston II, dit le Jeune, succéda, vers l'an 1012, à Gaston II, son père. Il fut assassiné, vers l'an 1058.

XXVI. GASTON II.

Gaston II fut associé à l'autorité par son père Centule-Gaston, et mourut avant lui, laissant de son épouse Adélaïde, fille de Géraud-Trancaléon, comte d'Armagnac :

1°. Centule II, qui suit;
2°. Raymond-Centule, bienfaiteur de l'église de Saint-Pé-de-Generez.

XXVII. CENTULE II.

Centule II succéda, l'an 1058, à son aïeul Centule-Gaston dans la vicomté de Béarn. Il épousa, l'an 1070, Gisle, sa proche parente, dont le pape Grégoire VII l'obligea de se séparer, quoiqu'il en eût un fils. Il se remaria, l'an 1079, avec Béatrix, fille de Bernard Ier, comte de Bigorre, dont il eut deux fils. Ainsi les enfants de Centule IV sont :

1°. Gaston IV, qui suit;
2°. Bernard, qui hérita de sa mère, le comté de Bigorre, et qui forma une nouvelle branche, que l'on trouvera ci-après;
3°. Centule II, qui succéda à Bernard.

XXVIII. GASTON III.

Gaston III, fils de Centule II et de Gisle, sa première femme, fut reconnu vicomte de Béarn, l'an 1088, préférablement à ses frères du second lit, malgré la dissolution du mariage de ses père et mère. Il périt dans une bataille contre les Sarrasins au mois d'octobre 1130. Il avait épousé Talèse, fille de Sanche, comte en Aragon, et en avait eu cinq fils, dont le dernier, qui suit, fut le seul qui lui survécut, avec une fille, nommée Guiscarde, qui hérita de son frère, ainsi qu'on va le voir.

XXIX. CENTULE III.

Centule III, fils de Gaston III, lui succéda, l'an 1130, dans ses états qu'il avait gouvernés avec lui de son vivant. Il fut tué dans une bataille contre les Maures, le 17 juillet 1134, ne laissant point de postérité. Sa sœur Guiscarde hérita de lui, et transmit cet héritage à un fils qu'elle eut de Pierre, vicomte de Gavaret. Ainsi Centule V fut le dernier vicomte de Béarn descendant par mâles des ducs de Gascogne (1).

Comtes de Bigorre, issus de Centule IV.

XXVIII. BERNARD II, et CENTULE III.

Bernard II, fils de Centule II, vicomte de Béarn, et de Béatrix, comtesse de Bigorre, porta le titre de comte de Bigorre du vivant de sa mère, et hérita de ce

(1) L'Art de vérifier les dates, histoire des vicomtes, puis princes de Béarn. *Ib.*, *p.* 29.

comté lors de la mort de Béatrix I, c'est-à-dire, au plus tôt l'an 1096. Il mourut sans enfants, l'an 1113 au plus tard.

Centule II, frère de Bernard II, fut son successeur, l'an 1113, au comté de Bigorre. Il mourut avant l'an 1128, ne laissant qu'une fille, appelée Bénétris ou Béatrix, qui porta le comté de Bigorre à son mari, Pierre, vicomte de Marsan (1).

Comtes, puis rois de Navarre, descendants de Loup II.

XV. LOUP-SANCHE.

Loup-Sanche, second fils de Loup II, duc de Gascogne, fut élevé à la cour de Charlemagne, qui le nomma, l'an 778, pour succéder à son père, avec son frère aîné Adalric. Il eut deux fils :

1°. Aazarius ou Aznar, duc de la Gascogne citérieure, après son père, mourut l'an 836;
2°. Sanche-Sancion, qui suit (2).

XVI. SANCHE-SANCION.

Sanche-Sancion, second fils de Loup-Sanche, succéda à son frère Aznar, et fut élu comte de Navarre par les seigneurs du pays.

XVII. GARCIE.

Garcie succéda à son père, Sanche-Sancion, dans le comté de Navarre. Il épousa la fille de Mousa, chef mahométan, et gouverneur de Sarragosse; alliance qui lui coûta la vie, l'an 857, dans une bataille que lui et son beau-père perdirent contre Ordogno, roi d'Oviédo.

XVIII. GARCIE-XIMÉNÈS.

Garcie-Ximénès succéda à son père Garcie, l'an 857, et fut proclamé roi de Navarre, l'an 861. C'est le premier qui eut ce titre. Il mourut, l'an 880, laissant deux fils :

1°. Fortun, dit le moine, qui lui succéda l'an 880, et qui céda le trône à son frère, l'an 905, pour embrasser la vie monastique;
2° Sanche-Garcie I, qui suit.

XIX. SANCHE-GARCIE I.

Sanche-Garcie I fut proclamé roi de Navarre par les seigneurs, l'an 905, après l'abdication de son frère. Il mourut, l'an 926, laissant :

1°. Garcie I, qui suit;
2°. Une fille, mariée à *Alfonse IV*, roi de Léon.

---

(1) L'Art de vérifier les dates, histoire des comtes de Bigorre. *Ib*, p. 42.
(2) *Idem*, histoire des ducs de Gascogne. *Ib.*, p. 24.

XX. GARCIE I.

Garcie I succéda, l'an 926, au roi Sanche-Garcie son père, et mourut, l'an 970, dans un âge avancé. Ses enfants sont :

1°. Sanche, qui suit ;
2°. Urraque, mariée à *Guillaume-Sanche*, duc de Gascogne ;
3°. Sancie, femme d'*Ordogno II*, roi de Léon.

XXI. SANCHE I.

Sanche I, dit Abarca ou le Guêtré, succéda, l'an 970, à son père Garcie I. Il mourut, l'an 994, laissant d'Urraque, son épouse, fille de Sanche-Gonzalez, comte de Castille, un fils qui suit.

XXII. GARCIE II.

Garcie II fut proclamé roi, l'an 994, après la mort de Sanche II, son père. Il mourut vers la fin de l'an 1000, laissant de Ximène ou Chimène, le fils qui suit.

XXIII. SANCHE II, dit le Grand.

Sanche II, fils de Garcie, monta sur le trône après la mort de son père, et mérita le nom de Grand par ses exploits. On lui donne aussi le titre d'Empereur. L'an 1001, il épousa dona Munie-Maior-Elvire, fille de Sanche-Garcie, et petite-fille de Garcie-Sanchez, comte de Castille ; ce mariage lui valut, l'an 1028, l'héritage de la Castille ; il mourut au mois de février 1035, laissant quatre fils :

1°. Don Garcie III, roi de Navare, qui forma la première branche qui suivra ;
2°. Ferdinand, roi de Castille, forma la seconde branche, dont nous parlerons ensuite ;
3°. Don Gonçalez, roi de Sobrarve après la mort de son père, ne porta que trois ans la couronne, ayant été assassiné, l'an 1038, par un de ses domestiques. Son royaume fut réuni à celui d'Aragon ;
4°. Don Ramire Ier, roi d'Aragon, forma la troisième branche des descendants de Sanche le Grand.

Première branche des descendants de Sanche le Grand.

XXIV. GARCIE III.

Garcie III, fils aîné de Sanche II, succéda, l'an 1035, à son père au royaume de Navarre et dans la vieille Castille jusqu'à Burgos. L'an 1037, il épousa dona Étiennette de Barcelonne, et périt dans une bataille, le 1er septembre 1054, laissant de son épouse :

1°. Sanche III, qui suit ;
2°. Ramire. On le dit aïeul de Garcie-Ramirez, qui fut roi de Navarre, l'an 1134 (1);

---

(1) Voyez le père Moret, dans ses recherches historiques des antiquités du royaume de Navarre, liv. 3, chap. 5.

3°. Plusieurs filles, dont l'une s'appelait Ermessinde.

XXV. SANCHE II.

Sanche II, fils aîné de Garcie III et d'Étiennette de Barcelonne, fut proclamé roi au mois de septembre 1054. L'an 1066, il épousa Plaisance, demoiselle de la première noblesse de France. L'an 1076, son frère Ramire et sa sœur Ermessinde le firent périr misérablement le 4 juin. Il laissa deux fils fort jeunes, nommés l'un et l'autre Garcie, qui furent dépouillés par leur grand-oncle, le roi d'Aragon.

Seconde branche des descendants de Sanche le Grand.

XXIV. FERDINAND I.

Ferdinand Ier du nom, roi de Castille, second fils de Sanche II, roi de Navarre et de dona Munie-Maior-Elvire épousa, en 1033, dona Sancie, sœur du roi de Léon, dont il hérita ; il fut couronné roi de Léon le 22 juin 1033, et réunit aussi deux royaumes. Dona Sancie lui donna trois fils :

1°. Sanche II, l'aîné, succéda au royaume de Castille l'an 1065, et fut assassiné le 5 octobre 1072. Il ne laissa point d'enfants de la reine *Blanche*, son épouse, et son royaume fut réuni, après sa mort, à celui de Léon ;

2°. Alfonse VI, second fils de Ferdinand I et de dona Sancie, prit possession du royaume de Léon et des Asturies d'Oviédo, après la mort de son père, l'an 1065. Il s'empara du royaume de Castille, en 1072, après la mort de son aîné, et dépouilla son frère cadet l'année suivante. Il épousa, l'an 1080, *Constance*, fille de Robert Ier, duc de Bourgogne, qui mourut l'an 1092, ayant eu de lui une fille, nommée Urraque. Ce fut le seul enfant légitime qu'Alfonse VI laissa en mourant le 29 ou le 30 juin 1109, quoiqu'il eût épousé six femmes.

a. Urraque, dont nous venons de parler, succéda à son père ; elle était déjà veuve, depuis l'an 1108, de Raymond de Bourgogne, dont elle avait un fils en bas âge, nommé Alfonse Raymond, et une fille, nommée Sancie. Elle se remaria, peu après ou avant la mort de son père, avec son cousin issu de germain, *Alfonse*, roi d'Aragon, qui appartient à la branche suivante ;

b. Gelvire ou Elvire, fille naturelle d'Alfonse VI et de Semène, épousa en première noces *Raymond de Saint-Gilles*, comte de Toulouse, après la mort duquel elle se remaria en Espagne, avec un seigneur, appelé *Fernand-Fernandez* ;

c. Thérèse, seconde fille naturelle d'Alfonse VI et de Semène, fut mariée avec *Henri de Bourgogne*, fait comte de Portugal, en considération de ce mariage.

3°. Garcie, troisième fils de Ferdinand I, eut pour son partage, l'an 1065, la Galice et le Portugal. Il fut dépouillé de ses états, l'an 1073, par son frère Alfonse VI, qui l'enferma dans le château de Lima, où il mourut le 22 mars 1091, après dix-huit ans de prison, sans laisser de postérité.

Troisième et dernière branche des descendants de Sanche le Grand.

XXIV. RAMIRE.

Ramire I. quatrième fils de Sanche le Grand, eut pour son partage, l'an 1035, l'Aragon avec le titre de roi. L'an 1036, il épousa Gisberge, fille de Bernard-Roger, comte en partie de Carcassonne et de Foix, puis comte de Bigorre, et de la comtesse Gersende. L'an 1038, Ramire réunit les états de son frère Gonçalez, par le choix des peuples de Sobrarve et de Ribagorce. Il perdit la vie, dans une bataille, contre les Sarrasins, le 8 mai 1063.

XXV. SANCHE-RAMIREZ I.

Sanche-Ramirez, Ier du nom, fils de Ramire, fut proclamé roi, l'an 1063, immédiatement après la mort de son père. L'an 1076, il s'empara du royaume de Navarre, après la mort de Sanche IV. Il épousa, en premières noces, Félicie, fille d'Hilduin, comte de Rouci, et en secondes noces, Philippe, fille de Guillaume IV, comte de Toulouse. Il mourut en 1095, n'ayant point d'enfants de sa seconde femme, et laissant de la première :

1°. Don Pèdre I ou Pierre Sanche, proclamé roi dans le camp, aussitôt après la mort de son père, l'an 1095. Il mourut, le 28 septembre de l'an 1104, ayant perdu, peu auparavant, don Pèdre, son fils, qu'il avait d'*Ygnès* ou *Agnès*, fille de Guillaume VI, comte de Poitiers, et d'Hildegarde de Bourgogne, en sorte que son frère lui succéda ;

2°. Alfonse, qui suit;

3°. Don Ramire prit l'habit de bénédictin dans le monastère de Saint-Pons de Tomières. Il fut placé sur le trône d'Aragon après la mort de son frère, l'an 1134, et abdiqua la couronne, l'an 1137, en faveur de sa fille Pétronille, qu'il avait eue *d'Agnès*, fille de Guillaume IX, d'Aquitaine.

XXVI. ALFONSE I.

Alfonse I, fils de Sanche et de la reine Félicie, succéda, l'an 1104, à don Pèdre, son frère, roi d'Aragon. Le grand nombre de combats livrés aux infidèles, et de victoires remportées sur eux par ce prince, lui ont fait donner le nom de *Batailleur*. L'an 1109, il épousa Urraque, fille d'Alfonse VI, roi de Léon et de Castille, veuve de Raimond de Bourgogne, comte de Galice. La même année, après la mort de son beau-père, il se mit en possession des états de ce prince au nom de sa femme. L'an 1131, se voyant sans enfants, il légua, par son testament, ses royaumes aux deux ordres militaires de Saint-Jean-de-Jérusalem et du Temple : disposition qui n'eut cependant pas lieu. L'an 1134, Alfonse I, qui avait battu tant de fois les infidèles, fut battu à son tour, le 17 juillet, devant Fraga, dont il faisait le siége, et en mourut de chagrin, le 7 septembre suivant. On le

nommait Alfonse VII en qualité de roi de Castille et de Léon (1). Il ne laissa point de postérité.

GÉNÉALOGIE DES ROIS DE FRANCE DE LA SECONDE RACE.

III. CLODEBAUD, *fils aîné de Clodion.*

Nous apprenons de Jacques de Guyse (2), que le fils aîné de Clodion mourut à Soissons avant son père. Un manuscrit de la loi salique a fait croire que ce fils s'appelait Clodebaud (3). Il est clair que les trois enfants qui survécurent à Clodion, n'étaient pas fils de Clodion, mais ses petits-fils : sans cela leur mère, qui survécut aussi à Clodion (4), et qui sans doute n'était pas mère de Mérovée, leur tuteur, n'aurait pu réclamer la couronne pour ses enfants, qui auraient été des cadets. Il aurait fallu que Clodion se fût marié dans un âge fort avancé. Il est plus naturel de croire que les trois fils, dont parle Jacques de Guyse, étaient enfants du fils aîné de Clodion. Ce fils aîné est peut-être le même que celui qui est appelé Gibicho dans un ancien poëme sur Attila (5), et dont un autre auteur fait mention sous ce nom (6). Quoi qu'il en soit, Jacques de Guyse donne à ce fils aîné de Clodion trois fils :

1°. Albéric, qui suit;
2°. Réginald;
3°. Ranchaire;

Tous les trois eurent le titre de roi. Il paraît que ce dernier est le roi de Cambrai, qui fut vaincu et tué, avec son frère, par Clovis, ainsi que nous l'apprenons de Grégoire de Tours, *tome* 2, *p.* 42. Clovis y dit à Ranchaire ou Ragnachaire qu'il a déshonoré sa race, *genus suum*.

IV. ALBÉRIC.

Albéric que Jacques de Guyse avait nommé le premier, comme on vient de le voir, est cependant qualifié le plus jeune des fils ou plutôt des petits-fils de Clodion, par ce même Jacques de Guyse (7), de qui nous tirerons la plupart des faits suivants.

Ce jeune prince pouvait avoir quinze ans lors de la mort de son aïeul,

(1) Histoire d'Espagne, dans l'Art de vérifier les dates. *Ibid.*, p. 367.
(2) Liv. 9, chap. 1.
(3) Voyez Dom Bouquet, t. 2, p. 696.
(4) Jacques de Guyse, liv. 9, chap. 1.
(5) *Lipsiæ*, 1780, p. 2, vers. 14.
(6) Schannat, *in Hist. Episcopat. Wormat.*, p. 61.
(7) Liv. 9, chap. 6; l'auteur cite Hugues de Toul. Le poëme d'Attila, vers 16, nomme *Guntharius*, le fils de Gibicho.

en 448. Il naquit donc vers l'an 433. Il se trouva sans doute à la bataille de Châlons avec Attila, l'an 451, à l'âge de dix-huit ans, et il était déjà en état de combattre pour recouvrer son héritage contre Mérovée et ses partisans. Il avait tant de subtilité et d'industrie, dit Jacques de Guyse, tant d'audace et de probité, qu'il vainquit plusieurs fois les Mérovingiens qui lui disputaient le royaume. Comme il habitait souvent les forêts, il immolait assidûment des victimes aux dieux et aux déesses; il renouvela même une secte païenne, espérant que les dieux lui rendraient son royaume. En effet les oracles de Mars et de Jupiter lui avaient répondu que le royaume serait rendu à lui ou à sa postérité dans son entier, et même avec une grande augmentation. Cette réponse lui faisait espérer un prompt accomplissement, en sorte qu'il rassembla autour de lui une grande multitude, et qu'il reconstruisit les villes et les châteaux. Par exemple, il rebâtit la ville de Strasbourg, quant aux murs et aux portes qui venaient d'être détruits (par Attila, ou peut-être par Aëtius), Toul et Épinal, Marsal et les bains de plomb (aujourd'hui Plombières), près d'Épinal.

Les Romains réussirent cependant à conserver Trèves, où siégeait le préfet des Gaules, tant qu'Aëtius vécut. Mais ce général ayant été poignardé, l'an 454, par l'empereur Valentinien III, ce prince lui-même succomba sous le fer de deux assassins, le 16 mars 455. Le Gaulois Pétronius Maximus, qui fut déclaré Auguste à Rome, le 27 du même mois, fut arrêté et mis en pièces le 12 juin suivant. Avitus, général romain, né en Auvergne, fut proclamé empereur par les Visigoths, le 10 juillet (1). Il était naturel que Trèves ne respectât pas infiniment cette nouvelle puissance. Avitus fut obligé de venir s'y faire reconnaître. Un sénateur de cette ville, appelé Lucius, qui avait une femme très-belle, fut offensé dans son honneur par ce prince. Pour se venger, il vendit la ville aux Francs, qui la pillèrent, ainsi que Cologne dont ils s'emparèrent. Ainsi finit le royaume des Gaulois et des Germains, dit Jacques de Guyse, et commença le royaume des Francs.

Ce mot de Francs étant équivoque, puisque Clodion avait laissé deux héritiers de son royaume, Jacques de Guyse, après avoir raconté la prise de Trèves et de Cologne, se demande à lui-même quels Francs furent les auteurs du carnage qui fut fait dans ces deux villes; il répond que ce furent les petits-fils de Clodion qui conservèrent toujours cette dénomination, tandis que l'autre race ne portait pas le nom de Francs, mais celui de Mérovingiens. Mérovée vivait en-

(1) Art de vérifier les dates. *Ibid.*, t. 1, p. 537.

core alors et survécut à l'empereur Avitus. Celui-ci mourut en 456, et Mérovée en 458.

Albéric, plus jeune que Mérovée, fit de plus grands efforts pour assurer sa puissance. Il construisit dans la forêt des Vosges un château très-fort, sur une certaine montagne, en mémoire de son père. Il éleva plusieurs autels et plusieurs temples à ses dieux dans le royaume des Austrasiens, vers les monts Assatiques, dans les forêts supérieures. Mais, au milieu du royaume, dans les forêts, il fit reconstruire, par le fondement, le château de Namur et l'autel de Mercure, qui, du temps de Jacques de Guyse, était appelé château Sanson. Il établit encore un grand nombre d'autres châteaux sur des montagnes presqu'inaccessibles. Quant à la partie inférieure, dans la forêt charbonnière, il répara les autels, les temples et les châteaux, en très-grand nombre. Il fonda en même temps le château de Châteaulieu, et en cet endroit une tour carrée à laquelle on donna son nom. Il eut soin de faire construire un puits au milieu de la montagne. Il répara l'autel de Minerve sur cette même montagne, que les chrétiens appelèrent depuis le mont de Saint-Albert. En ce temps-là on la nommait mont d'Albéric. Il institua encore un autre autel sur une montagne voisine qu'on appelait aussi le mont d'Albéric, mais que les chrétiens ont nommé depuis en français Houppe-Albermont. Il fonda aussi dans la forêt de Vicogne un autel et un château désignés par son propre nom; il les disposa près de Marcise, au-delà du fleuve de Stade (1). Les Mérovingiens ayant deux fois fait des efforts pour le tuer et pour détruire ses possessions, dans la forêt charbonnière, il profita des secours des Saxons pour les défaire dans les marais que les Muévins, c'est-à-dire les Mérovingiens, appelèrent depuis Condé, près de Châteaulieu et de Mirevaut. C'est pourquoi les Mérovingiens, attribuant cette victoire aux dieux des forêts, restèrent long-temps en repos. Cet Albéric a été appelé un enchanteur par les Mérovingiens, jaloux de ce qu'ils ne pouvaient le vaincre, et de ce qu'au contraire, en restant dans ses forêts, il était le plus souvent leur vainqueur. Il engendra plusieurs fils de la femme qu'il avait épousée. Enfin, étant épuisé de vieillesse, il mourut et fut enterré, à la manière des Sarrasins, sur une montagne, dans le territoire de Mons. On transplanta sur cette montagne de grands arbres, et les habitants l'appelèrent alors l'autel d'Albéric; mais, depuis l'établissement du christianisme, ils changèrent ce nom en celui de la Chevelure ou de la Houppe d'Albéric.

(1) Tous ces noms sont tels que les donne Jacques de Guyse, qui est traduit ici littéralement.

Il eut de la fille de Théodémir, roi des Goths, en Pannonie, sœur de Théodoric le Grand, roi des Goths et d'Italie, entr'autres enfants, un fils qui suit.

V. WAUBERT.

Waubert, l'aîné des fils d'Albéric, avait été marié par son père et par son oncle Théodoric avec la fille de l'empereur Zénon. Il succéda à son père dans le royaume des Austrasiens. Il défendit vaillamment contre les Mérovingiens les provinces qui lui avaient été transmises par ses ancêtres. Il paraît cependant que Clovis, qui avait fait périr ses deux oncles, eut des succès contre lui.

De la fille de l'empereur Zénon, il eut deux fils :

1°. Anbert, ou Ausbert, qui suit;
2°. Vaubert II.

VI. AUBERT OU ANSBERT.

Zénon, qui fut empereur, l'an 475, fit venir à Rome ses deux petits-fils, Ansbert et Waubert II, pour les soustraire aux dangers qu'ils couraient de la part des Mérovingiens. Zénon étant mort, l'an 491, Théodoric prit ses petits-neveux sous sa protection, et les fit recevoir parmi les sénateurs de la ville de Rome. Les Francs, appelés Austrasiens, faisaient, dans ce temps-là, une guerre continuelle aux Mérovingiens. Tantôt les Francs remportaient la victoire sur les Mérovingiens, et tantôt c'était le contraire; enfin, ayant pris de sages avis, ils firent un traité sous cette condition, que les deux frères, auxquels le royaume des Francs, appelés Austrasiens, devait appartenir de droit, feraient les mariages suivants : Ansbert, avec Blichilde, fille de Clotaire; et Waubert, avec Rothilde ou Clotilde, sœur de ce même Clotaire, roi des Mérovingiens.

Dans un mémoire de M. de Foncemagne, sur l'origine de la maison de France (1), l'auteur reconnaît que la tradition du mariage d'Ansbert et de Blichilde, remonte jusqu'au temps de Charles le Chauve. Il la regarde cependant comme suspecte ; mais il ne connaissait pas l'ouvrage de Jacques de Guyse, qui paraît la constater (2).

Quant au système qui fait Ansbert fils de Tonance-Ferréol, la chronologie ne s'y oppose point. En effet, ce Tonance-Ferréol nous est montré par Sidoine Apollinaire, en 478, comme distingué par son esprit et son amour pour les lettres, quoiqu'encore dans la première jeunesse. En lui supposant alors dix-

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions, tome 20, page 578.

(2) La chronique de Verdun, par Hugues de Flavigny, dit aussi que Clotaire, roi de France, maria sa sœur à Ansbert, de qui elle eut Arnoldus, père d'Arnulphus, évêque de Metz. (*Bibliotheca nova* du père Labbe ; t. 1, p. 94.)

huit ans, il a dû naître l'an 460. Or, on va voir qu'Arnoul, fils d'Ansbert et de Blichilde, mourut l'an 601. D'après la règle des générations, son père Ansbert doit être mort l'an 568, et son aïeul Waubert l'an 535. Si ce Waubert était le même que Tonance-Ferréol, né l'an 460, il serait mort à soixante-quinze ans, ce qui est absolument possible; mais il faut d'autres preuves qu'une simple convenance des temps, pour admettre cette identité contraire au témoignage de Jacques de Guyse, qui fait Waubert descendant de Clodion, pendant que Ferréol appartenait à une famille gauloise. On peut seulement croire qu'il existait une alliance entre ces deux familles; alliance contractée, lorsque les descendants de Clodion, devenus chrétiens, se trouvèrent de la religion dont la famille illustre de Ferréol faisait profession depuis long-temps.

VII. ARNOUL, *fils d'Aubert ou Ansbert.*

Arnoul est nommé par Sigebert, comme fils d'Ansbert et de Blichilde ou Blitilde, et comme père de Saint-Arnoul (1). La chronologie de Centule dit la même chose (2). Jacques de Guyse mérite donc encore notre confiance sur ce point, ainsi que M. Delisle, qui dit qu'Arnoul, marquis aux environs de l'Escaut, épousa Oda de Suabe, et mourut l'an 601 (3).

VII. SAINT-ARNOUL, *évêque de Metz.*

Saint-Arnoul, que Jacques de Guyse dit fils d'Arnoul, distinguant le père par le nom d'*Arnoldus*, et le fils par celui d'*Arnulfus*, fut premier majordome du roi de Saxe, et épousa Doda de Saxe (4). L'auteur contemporain de sa vie, dit qu'il était de la plus haute naissance parmi les Francs, et très-riche de patrimoine. *Prosapiâ genitus Francorum altus satis et nobilis parentibus atque opulentissimus in rebus sæculi fuit* (5). Ces expressions conviennent parfaitement à la généalogie donnée par Jacques de Guyse, que nous avons adoptée. Elle se trouve ainsi fortifiée par le témoignage d'un auteur contemporain.

Le mérite de Saint-Arnoul engagea Théodebert II, roi d'Austrasie, l'an 596 (6), à l'honorer des plus grands emplois. Il en donna de telles preuves

(1) Voyez la Collection des Historiens de France, t. 3, p. 341, sous l'an 625.
(2) *Ibid.*, p. 351.
(3) Nouvelle carte généalogique des principaux souverains de l'Europe. Amsterdam (1718).
(4) Id., *ibid.*
(5) Collection des Historiens de France, par dom Bouquet. Tome 3, p. 507.
(6) Histoire de la Maison de France, par le père Anselme. Paris, 1726, t. 1, p. 18; elle dit 595; mais l'Art de vérifier les dates dit 596.

dans la guerre, que ce prince, pour reconnaître sa valeur, lui conféra la qualité de *domestique*, titre alors très-distingué, mais non pas celle de maire du palais, comme l'a cru Paul Diacre, qui a été suivi par quelques modernes.

Théodebert II, selon M. de Valois, fit encore Arnoul gouverneur des six maisons royales qui étaient dans les six provinces d'Austrasie; mais Thierri II, frère aîné de Théodebert, ayant déclaré la guerre à ce prince, le vainquit, et mit ses troupes en fuite aux combats de Toul et de Tolbiac, l'an 612. Théodebert s'étant retiré à Cologne, y fut tué cette même année. Sans doute Saint-Arnoul, qui avait été élu évêque de Metz, après la mort de Saint-Papoul, l'année précédente, 611, selon le père le Cointe, se retira auprès de Clotaire II, roi de Soissons.

Thierri II conduisait son armée contre ce prince, lorsqu'il mourut à Metz, l'an 612, d'une dyssenterie. L'année suivante, 613, les royaumes d'Austrasie et de Bourgogne furent réunis à celui de Soissons par Clotaire II, qui devint ensuite roi de France.

L'an 622, il associa au royaume son fils Dagobert, et lui donna le royaume d'Austrasie, à l'exception des cantons des Ardennes et des Vosges. Clotaire mit alors auprès de son fils le saint évêque Arnoul, pour l'aider de ses conseils, et l'instruire da la manière dont devaient être gouvernés les états qu'il lui confiait. Dagobert partit pour en prendre possession, avec Pepin, dit le Vieux, ou de Landen, et l'évêque de Metz.

L'an 625, Dagobert épousa, en présence du roi son père, à Clichi, Gomatrude, sœur de la reine Sichilde, sa belle-mère; mais la cérémonie fut à peine achevée, que le jeune prince demanda hautement la restitution de tout ce qui avait été détaché du royaume d'Austrasie. Clotaire dissimula le mécontentement que lui causait une pareille demande; il convint, pour terminer ce différent, de s'en rapporter à douze seigneurs, du nombre desquels fut Saint-Arnoul avec d'autres prélats. Ces arbitres, dit Frédégaire (1), ménagèrent si bien l'esprit du roi Clotaire, qu'il se conduisit véritablement en père; il ne retint du royaume d'Austrasie, que ce qui était en deçà de la Loire et dans la Provence.

Le désir qu'avait Arnoul de se retirer dans la solitude, lui fit quitter son évêché, après l'avoir gouverné quinze ans et dix jours. Malgré toutes les instances de Clotaire (2), il alla se cacher dans les déserts des Vosges, avec

(1) C. 53, voyez la Collection des Historiens de France, t. 3, p. 541.

(2) Voyez sa vie dans la Collection des Historiens de France, t. 3, p. 508.

Saint-Romaric, peu avant la mort de ce prince, arrivée l'an 628. Mais, lorsque Clotaire fut mort, il crut devoir se joindre aux grands de Bourgogne, qui reconnurent Dagobert pour leur roi, et lui prêtèrent serment de fidélité au nom de la nation. Pepin le Vieux, maire du palais d'Austrasie, Cunibert, évêque de Cologne, et Arnoul, évêque de Metz, furent mis à la tête des affaires : choix heureux qui rendit le royaume florissant, tant qu'il fut gouverné par ces sages et habiles ministres (1).

Tant qu'Arnoul joignit ses soins à ceux de ses collègues, Dagobert soutint toujours ce caractère d'un grand roi, digne du trône qu'il occupait; mais ce saint évêque lui demanda la permission de se retirer et de quitter son évêché, pour se renfermer dans la solitude. Fatigué de la conduite des affaires du monde, il voulut ne plus penser qu'à son salut, qu'il avait toujours, même à la cour, regardé comme méritant ses premiers soins. Il obtint son congé, après de fortes instances réitérées plusieurs fois, abandonnant l'entière direction du conseil à Pepin, maire du palais, et à l'évêque Cunibert (2). Il quitta même son évêché, qu'il dirigeait depuis dix-huit ans, l'an 630, et passa le reste de ses jours dans les déserts des Vosges, où il retourna pour s'y fixer. Il y vécut dix ans, selon l'auteur de sa vie, et y mourut le 16 août 640 (3). Son corps fut enterré, huit ans après, avec de grandes cérémonies, par Goëric, évêque de Metz, son successeur, dans l'église de Metz, alors appelée des Saints-Apôtres, et qui, depuis, a pris son nom. Elle est située hors de la ville (4). On ne peut nier que Saint-Arnulfe ou Arnoul ne soit digne d'être un des ancêtres de la maison royale, et que l'éclat dont il a joui n'ait dû rejaillir sur ses descendants, qui recouvrèrent, après sa mort, la possession de l'Austrasie, dont leurs ancêtres avaient été injustement dépouillés.

Après sa mort, Doda, qui l'avait épousé et en avait eu deux fils, s'étant renfermée à Trèves, se consacra au service de Dieu, cette même année 640 (5).

Les enfants d'Arnoul et de Doda furent :

1°. Clodulfe, né l'an 616, fut domestique de Sigebert II dit le Jeune, roi d'Austrasie, l'an 638. Il fut élu évêque de Metz, vers la troisième année du règne du roi Childéric II,

(1) L'Art de vérifier les dates. *Ibid.*, t. 11, p. 141.

(2) Histoire de France, par Daniel; Paris, 1722, t. 1, p. 283.

(3) Selon la Table chronologique de Bulleau, le père le Cointe dit 642.

(4) Histoire de la Maison de France, par le père Anselme; Paris, 1726, t. 1, p. 22. La chronologie en est quelquefois en retard d'une année, sur celle de l'Art de vérifier les dates.

(5) Chronique de Sigebert; édition de Henri Étienne, p. 40.

successeur de Sigebert, c'est-à-dire, l'an 662, ayant près de quarante-six ans; il mourut, après avoir gouverné son église quarante ans, et fut enterré à Metz, dans l'église des Saints-Apôtres. Guillaume de Malmesburi et une ancienne chronique rapportent qu'il eut de sa femme un fils, appelé Martin, duc des Austrasiens (1), dont nous parlerons ci-après au n° X;

2°. Anchise ou Ansegise, qui suit.

IX. ANCHISE OU ANSEGISE.

Anchise, domestique de Sigebert II, dit le Jeune, roi d'Austrasie, après son frère Clodulfe, épousa Begge, fille de Pepin, dit le Vieux, et de Landen, maire du palais d'Austrasie. Il fut tué à la chasse, par Godvin, l'an 678. Sa filiation est prouvée par Jacques de Guyse et par le moine annaliste Herman, surnommé *Contractus* ou le Rétréci, parce que ses membres l'avaient été dès son enfance. Voici les termes de cet historien (2) : *His temporibus beata virgo Gertrudis, filia Pipini, soror Grimoaldi, majoris domûs, Nivalensis cœnobii mater, virtutibus claruit. Hujus soror Begga, et ipsa fœmina religiosa, Ansgiso Santi-Arnolfi filio nupsit; cui etiàm Pipinum juniorem peperit.* En ce temps-là, l'an 646, la bienheureuse vierge Gertrude, fille de Pepin, sœur de Grimoald, le maire du palais, supérieure du monastère de Nivelle, se distingua par ses vertus. Sa sœur Begga, qui fut aussi une femme religieuse, épousa Anségise, fils de Saint-Arnoul, de qui elle engendra Pepin le Jeune.

On observera qu'Herman le Rétréci vivait l'an 1050 de notre ère (3), et qu'ainsi son témoignage est encore antérieur à celui de Jacques de Guyse. Au reste, il ne faut pas confondre l'Anségise dont il est ici question, avec Anségise, abbé de Saint-Vandrille, dont parlent les Mémoires de l'Académie des inscriptions (4). Ce dernier était bien postérieur, puisqu'il mourut l'an 833.

Begga ou Begge, que l'Art de vérifier les dates appelle Bège, était, comme on vient de le voir, fille de Pepin, dit le Vieux, et de Landen, maire du palais d'Austrasie, et d'Itte. Son père mourut le 21 février 639, selon M. de Valois, ou 646, suivant l'opinion commune. Begge, étant devenue veuve, se consacra au service de Dieu, et fonda, l'an 680, le monastère d'Andère, où l'on a depuis élevé des demoiselles séculières. Elle mourut douze ans après, selon Sigebert,

---

(1) Histoire de la Maison de France, t. 1, p. 12.

(2) Ils sont rapportés par dom Bouquet, Collection des Historiens de France, t. 3, p. 328.

(3) *Saxii Onomasticon*, t. 2, p. 178.

(4) Tome 18, p. 351; et t. 19, p. 655.

et fut ensevelie dans ce monastère. Le père le Cointe met sa mort sous l'an 686. Leur fils unique fut Pepin, qui suit.

X. PEPIN-LE-GROS.

Pepin, duc et prince des Français, surnommé le Gros et de Héristel, fit mourir Godvin, meurtrier de son père. Il fut d'abord vaincu et mis en fuite par Ébroïn, maire du palais de Neustrie, l'an 680; mais Pepin n'en resta pas moins maire d'Austrasie (1). Ébroïn ayant été assassiné, l'an 681, deux ans après, l'an 683, Pepin livra, près de Namur, une sanglante bataille au fils du nouveau maire de Neustrie, et remporta la victoire. Ce nouveau maire étant mort, l'an 686, on lui substitua Berthaire; mais les seigneurs, auxquels ce Berthaire était odieux, animèrent contre lui le duc Pepin, dont ils s'étaient assurés l'amitié, en lui envoyant des ôtages. Cette même année, 686, Pepin envoya des députés à Thierri, roi de Neustrie, pour le prier de rendre justice à ceux qu'Ébroïn avait exilés et dépouillés de leurs biens, et à ceux que Berthaire, à son exemple, maltraitait injustement.

L'an 687, piqué du mauvais accueil que Thierri, par le conseil de Berthaire, avait fait à ses députés, Pepin se détermine à lui déclarer la guerre. On se met en campagne de part et d'autre. Les deux armées s'étant rencontrées en automne, à Testri sur le Daumignon, dans le Vermandois, Pepin fait offrir la paix à Thierry, qui la refuse. On en vient aux mains. Pepin défait et met en fuite Thierri et Berthaire, s'empare de leur camp, distribue le butin à ses soldats, et poursuit Thierri jusqu'à Paris, dont les bourgeois lui ouvrent les portes. Maître de la personne de ce prince, qu'ils lui livrèrent, il commença à régner souverainement sur toute la France. Respectant la mémoire de Clovis, il conserva à Thierri les honneurs de la royauté, dont il retint le pouvoir; il le servit selon son goût, en lui fournissant une bonne table et quelques vains amusements. Sa modération, sa vigilance et la sagesse de son gouvernement lui méritèrent l'amour et l'admiration des peuples. Ayant ainsi affermi sa puissance en Neustrie, il revint en Austrasie, jouir des provinces qu'il considérait comme son véritable patrimoine, l'an 688. Il répudia, cette année, Plectrude, sa femme légitime, pour épouser Alpaïde, qui le rendit père de Charles Martel.

---

(1) Eginhart, dans sa vie de Charlemagne, chap. 9, dit que la charge de maire du palais n'était donnée par le peuple, qu'à des nobles et aux plus riches d'entre eux. Il reconnait donc la noblesse de Pepin, le plus ancien ancêtre de Charlemagne qu'il ait nommé. Voici les termes d'Eginhart : *Qui honor non aliis a populo dari consueverat, quam iis qui et claritate generis, et opum amplitudine eminebant.* Le mot *populus* en cet endroit, désigne sans doute l'assemblée des grands.

L'an 689, il marcha contre Ratbod, duc des Frisons, qu'il vainquit; il le força à demander la paix et à payer un tribut. Il envoya prêcher l'évangile dans la Frise; et, après la mort de Thierri, arrivée l'an 691, Clovis III, son fils, porta le titre de roi, avec un maire du palais, choisi par Pepin. Ce jeune prince et son maire moururent, l'an 695. Alors le duc d'Austrasie voulut assurer encore mieux son autorité, en plaçant Grimoald, son second fils, en qualité de maire du palais, auprès de Childebert III, second fils de Thierri III, qui avait remplacé son frère. Drogon, fils aîné de Pepin, fut fait duc de Champagne.

Il était difficile que d'aussi grands accroissements de puissance n'excitassent point de jalousie. Cette même année, 695, Ratbod, duc des Frisons, se crut en mesure de refuser le tribut auquel il s'était engagé. Pepin lui déclara la guerre, et remporta sur lui une victoire qui le contraignit à payer la dette qu'il avait contractée.

Pepin perdit son fils aîné, Drogon, l'an 708; et, quoique le jeune duc de Champagne laissât deux enfants, son duché passa au maire de Neustrie, Grimoald. Celui-ci ayant appris, l'an 714, que son père était malade, vint le voir à Jopiel, château sur la Meuse, dans le voisinage de Liége. Il fut assassiné. Pepin ne put résister à cette perte, et succomba à sa maladie, à Jopiel, le 16 décembre de l'an 714. Il avait gouverné la France vingt-sept ans et demi.

Drogon, son fils aîné, avait laissé deux fils, Hugues et Arnoul, qui n'ont point joué de rôle dans l'histoire.

Grimoald, qui venait d'être assassiné, laissait un fils, Théobald, que Pepin avait nommé maire du palais de Dagobert III, fils et successeur de Childebert III, âgé de douze ans. Ces deux enfants ne pouvaient régner long-temps. Ils furent chassés dès l'an 715.

Outre ces deux fils de Pepin et de Plectrude, ce prince avait eu encore d'Alpaïde, sa seconde femme :

1°. Charles Martel, qui suit;
2°. Childebrand, tige de la troisième race de nos rois, dont nous parlerons, après avoir épuisé tout ce qui regarde la seconde race. On voit par là que nos trois races n'en font véritablement qu'une.

XI. CHARLES MARTEL.

Charles Martel, né vers l'an 684 (1), fut élevé par Begge, son aïeule. Après

(1) Le père Anselme dit 686; nous préférons le calcul de l'Art de vérifier les dates, qui lui donne 30 ans, l'an 714.

la mort de son père, Plectrude, sa belle-mère, qui gouvernait sous le nom de son petit-fils Théodoald, le fit mettre en prison à Cologne; mais il trouva le moyen de s'en échapper, dès l'an 715, lorsque son neveu Théodoald eut été chassé par les Neustriens, qui avaient élevé Chilpéric II sur le trône. Il fut proclamé duc d'Austrasie; et, l'an 716, il surprit à Amblef, dans le pays de Cologne, l'armée de Chilpéric, la mit en fuite et pilla le camp.

L'an 717, il remporta une seconde victoire sur Chilpéric et son maire du palais, Rainfroi ou Ragenfroi, le dimanche de la passion, 21 mars. Il le défit encore au combat de Soissons, l'an 718, et le poursuivit jusqu'à Paris. Il revint ensuite à Cologne, dont il se rendit maître, et s'empara des trésors de son père. Il gouverna la France entière, triompha trois fois des Saxons, et réduisit les Bavarois sous son obéissance, l'an 728. Eudes, duc d'Aquitaine, ayant rompu, l'an 730, le traité qu'il avait fait avec lui, douze ans auparavant, Charles passe la Loire pour aller tirer vengeance de sa perfidie, le bat et ravage son pays.

L'an 732, les Sarrasins, conduits par leur roi Abdérame, viennent à Bordeaux qu'ils pillent, mettent en déroute le duc d'Aquitaine, avancent dans le pays et menacent d'envahir la France. Charles, accompagné de Childebrand, son frère, marche au-devant d'eux, les rencontre au-delà de la Loire, et taille en pièces leur armée au mois d'octobre, sur les confins du Poitou et de la Touraine. Abdérame fut du nombre des morts. Il était à la tête d'une armée formidable. Jamais victoire ne fut plus complète : elle mérita le nom de *Martel* à Charles.

L'an 733, il pénètre en Bourgogne et soumet Lyon à son obéissance. Il y établit un gouverneur, ainsi qu'à Arles et à Marseille. Il porte ensuite la guerre en Frise, par mer et par terre, défait entièrement les Frisons en divers combats, et tue Poppon, leur duc. Ayant repris les armes, l'année suivante, ces peules furent entièrement subjugués.

Eudes, duc d'Aquitaine, étant mort l'an 735, Charles se rendit maître de cette belle contrée jusqu'à la Garonne, ainsi que de la Gascogne; mais, l'année suivante, 736, il rendit le duché d'Aquitaine à Hunald, fils d'Eudes, à la charge de l'hommage envers lui et ses deux fils, Carloman et Pepin. Il ne fit aucune mention de Thierri IV, roi de Neustrie, qui mourut vers le mois d'avril 737, et qu'il ne remplaça point. Il gouverna la monarchie entière sous le titre de duc des Français.

Les Sarrasins s'étant emparés d'Avignon, sous la conduite de Mauronte, gouverneur de Marseille, et d'autres seigneurs provençaux qui avaient formé le projet de se rendre indépendants, Childebrand fut envoyé par son frère

pour reprendre cette ville. Charles vint lui-même à ce siége, pour lequel il fit venir toutes les machines nécessaires. Avignon fut emporté d'assaut; et les deux frères livrèrent la ville aux flammes, après avoir passé au fil de l'épée la plupart des habitants.

De là, Charles, renforcé par un corps de troupes que Liutprand, roi des Lombards, lui avait envoyé, entre dans le haut Languedoc. Il va faire le siége de Narbonne, où commandait Anthime, général des Sarrasins. Amor (1) vient d'Espagne au secours des assiégés, avec une armée de la même nation. Charles, étant allé à sa rencontre, lui livre bataille sur les bords de la rivière de Berre, dans la vallée de Corbière, et revient triomphant, après avoir taillé en pièces une grande partie de ces infidèles, avec leur chef. Cette victoire ne le rendit cependant pas maître de Narbonne. Le siége continua. Charles y laissant une partie de ses troupes, vint se saisir de Nismes, de Beziers, d'Agde et d'autres places fortes du pays.

L'an 738, il imposa un tribut aux Saxons, après les avoir vaincus, et l'année suivante, réuni à son frère, il acheva la réduction de la Provence par la prise de Marseille, d'où Mauronte s'enfuit, pour ne plus reparaître dans le pays.

L'an 741, Charles vit arriver le terme de toutes ses victoires. Sentant approcher sa fin, il partagea la monarchie française entre ses deux fils, Carloman et Pepin. Il donna au premier l'Austrasie, la Souabe et la Turinge; au second, la Neustrie, la Bourgogne et la Provence. Il n'y eut aucune disposition faite en faveur de Grippon, son troisième fils, né d'une seconde femme, et apparemment trop jeune pour gouverner. Mais Sonéchilde, mère de ce prince, fit tant par ses larmes, auprès de son époux, qu'étant sur le point de mourir, en l'absence de Carloman et de Pepin, il détacha une petite portion de ses états, pour en faire un lot à leur frère. Loin d'acquiescer à ce démembrement, ils s'en plaignirent hautement à leur retour, et le taxèrent de nullité, sous prétexte qu'il avait été fait sans l'aveu des grands de la nation. Charles mourut sur ces entrefaites, au palais de Quiersi-sur-Oise (*Carisiacum*), à deux ou trois lieues au-dessous de Noyon (2), le 22 octobre 741, à l'âge de cinquante-deux ans, après avoir porté le titre héréditaire de duc d'Austrasie, pendant l'espace de plus de vingt-cinq ans, et après avoir gouverné la France, en souverain, vingt-quatre ans non accomplis, depuis la journée de Vinci, l'an 717.

---

(1) Le père Anselme le qualifie roi, et l'appelle Amormacha; mais l'histoire d'Espagne et l'Art de vérifier les dates l'appellent Amor, et le qualifient général des troupes envoyées par le gouverneur sarrasin d'Espagne, Abdalmélek.

(2) Voyez le Dictionnaire de Moréri, art. Quiersi, édit. de 1759.

Cet homme célèbre fut enterré avec pompe, à l'abbaye de Saint-Denis en France. Il avait épousé, en premières noces, Rotrude qui lui donna :

1°. Carloman, qui renonça au monde, l'an 747, remettant son royaume et son fils Drogon, entre les mains de Pepin, son frère;
2°. Pepin, qui suit;
3°. Chiltrude, femme d'*Odilon*, duc de Bavière.

De Sonéchilde, Charles Martel eut, comme on l'a vu :

4°. Grippon, qui fut dépouillé par ses deux frères aînés. Il se réfugia chez le duc d'Aquitaine, puis chez les Lombards. Il fut atteint et tué dans la vallée de Maurienne, l'an 753.

Charles Martel eut de plus trois fils naturels, savoir :

1°. Remi, archevêque de Rouen;
2°. Le comte Bernard, père d'Adélard, de Vala et d'un autre Bernard, tous trois moines de Corbie, dont les deux premiers en devinrent abbés;
3°. Jérôme, père de Fulrad, abbé de Saint-Denis, et de Folcuin, évêque de Térouenne.

XII. PEPIN, *roi de France.*

Pepin, fils de Charles Martel et de Rotrude, né l'an 714, succéda à son père, l'an 741, dans le royaume de Neustrie. Son frère Carloman lui céda l'Austrasie, en 747, et fut proclamé roi de France, dans un parlement tenu à Soissons, au mois de mars de l'an 752. Il fut surnommé le Bref, à cause de sa taille. Il régna avec gloire, et mourut d'hydropisie, le 24 septembre 768. Il avait épousé Berthe ou Bertrade, dite au Grand-Pied, fille de Caribert, comte de Laon, de laquelle il eut :

1°. Charles, qui suit;
2°. Carloman, qui partagea la succession de son père, et mourut à Samouci, en Laonnais, le 4 décembre 771, laissant deux enfants, dont l'un, qui se nommait Pepin, comme son aïeul, mourut jeune. On ne connait pas même le sexe de l'autre (1);
3°. Pepin, qui mourut à l'âge de trois ans;
4°. Gilles, que le président Hénault nomme, d'après le père Daniel (2). Ce jeune prince se fit religieux au monastère de Saint-Silvestre, où son oncle Carloman s'était d'abord retiré, en renonçant à son royaume;
5°. Gizèle, devenue abbesse de Chelles;
6°. Rothaïs, } qui moururent dans le célibat.
7°. Adélaïde, }

XIII. CHARLEMAGNE.

Charles, fils aîné de Pepin, né le 26 février 742, au château d'Ingelheim, a

(1) L'Art de vérifier les dates corrige à ce sujet une faute du père Anselme.
(2) Histoire de France; Paris, 1722, t. 1, p. 394

pour reprendre cette ville. Charles vint lui-même à ce siége, pour lequel il fit venir toutes les machines nécessaires. Avignon fut emporté d'assaut; et les deux frères livrèrent la ville aux flammes, après avoir passé au fil de l'épée la plupart des habitants.

De là, Charles, renforcé par un corps de troupes que Liutprand, roi des Lombards, lui avait envoyé, entre dans le haut Languedoc. Il va faire le siége de Narbonne, où commandait Anthime, général des Sarrasins. Amor (1) vient d'Espagne au secours des assiégés, avec une armée de la même nation. Charles, étant allé à sa rencontre, lui livre bataille sur les bords de la rivière de Berre, dans la vallée de Corbière, et revient triomphant, après avoir taillé en pièces une grande partie de ces infidèles, avec leur chef. Cette victoire ne le rendit cependant pas maître de Narbonne. Le siége continua. Charles y laissant une partie de ses troupes, vint se saisir de Nismes, de Beziers, d'Agde et d'autres places fortes du pays.

L'an 738, il imposa un tribut aux Saxons, après les avoir vaincus, et l'année suivante, réuni à son frère, il acheva la réduction de la Provence par la prise de Marseille, d'où Mauronte s'enfuit, pour ne plus reparaître dans le pays.

L'an 741, Charles vit arriver le terme de toutes ses victoires. Sentant approcher sa fin, il partagea la monarchie française entre ses deux fils, Carloman et Pepin. Il donna au premier l'Austrasie, la Souabe et la Turinge; au second, la Neustrie, la Bourgogne et la Provence. Il n'y eut aucune disposition faite en faveur de Grippon, son troisième fils, né d'une seconde femme, et apparemment trop jeune pour gouverner. Mais Sonéchilde, mère de ce prince, fit tant par ses larmes, auprès de son époux, qu'étant sur le point de mourir, en l'absence de Carloman et de Pepin, il détacha une petite portion de ses états, pour en faire un lot à leur frère. Loin d'acquiescer à ce démembrement, ils s'en plaignirent hautement à leur retour, et le taxèrent de nullité, sous prétexte qu'il avait été fait sans l'aveu des grands de la nation. Charles mourut sur ces entrefaites, au palais de Quiersi-sur-Oise (*Carisiacum*), à deux ou trois lieues au-dessous de Noyon (2), le 22 octobre 741, à l'âge de cinquante-deux ans, après avoir porté le titre héréditaire de duc d'Austrasie, pendant l'espace de plus de vingt-cinq ans, et après avoir gouverné la France, en souverain, vingt-quatre ans non accomplis, depuis la journée de Vinci, l'an 717.

---

(1) Le père Anselme le qualifie roi, et l'appelle Amormacha; mais l'histoire d'Espagne et l'Art de vérifier les dates l'appellent Amor, et le qualifient général des troupes envoyées par le gouverneur sarrasin d'Espagne, Abdalmelek.

(2) Voyez le Dictionnaire de Moréri, art. Quiersi, édit. de 1759.

Cet homme célèbre fut enterré avec pompe, à l'abbaye de Saint-Denis en France. Il avait épousé, en premières noces, Rotrude qui lui donna :

1°. Carloman, qui renonça au monde, l'an 747, remettant son royaume et son fils Drogon, entre les mains de Pepin, son frère;
2°. Pepin, qui suit;
3°. Chiltrude, femme d'*Odilon*, duc de Bavière.

De Sonéchilde, Charles Martel eut, comme on l'a vu :

4°. Grippon, qui fut dépouillé par ses deux frères aînés. Il se réfugia chez le duc d'Aquitaine, puis chez les Lombards. Il fut atteint et tué dans la vallée de Maurienne, l'an 753.

Charles Martel eut de plus trois fils naturels, savoir :

1°. Remi, archevêque de Rouen;
2°. Le comte Bernard, père d'Adélard, de Vala et d'un autre Bernard, tous trois moines de Corbie, dont les deux premiers en devinrent abbés;
3°. Jérôme, père de Fulrad, abbé de Saint-Denis, et de Folcuin, évêque de Térouenne.

XII. PEPIN, *roi de France.*

Pepin, fils de Charles Martel et de Rotrude, né l'an 714, succéda à son père, l'an 741, dans le royaume de Neustrie. Son frère Carloman lui céda l'Austrasie, en 747, et fut proclamé roi de France, dans un parlement tenu à Soissons, au mois de mars de l'an 752. Il fut surnommé le Bref, à cause de sa taille. Il régna avec gloire, et mourut d'hydropisie, le 24 septembre 768. Il avait épousé Berthe ou Bertrade, dite au Grand-Pied, fille de Caribert, comte de Laon, de laquelle il eut :

1°. Charles, qui suit;
2°. Carloman, qui partagea la succession de son père, et mourut à Samouci, en Laonnais, le 4 décembre 771, laissant deux enfants, dont l'un, qui se nommait Pepin, comme son aïeul, mourut jeune. On ne connait pas même le sexe de l'autre (1);
3°. Pepin, qui mourut à l'âge de trois ans;
4°. Gilles, que le président Hénault nomme, d'après le père Daniel (2). Ce jeune prince se fit religieux au monastère de Saint-Silvestre, où son oncle Carloman s'était d'abord retiré, en renonçant à son royaume;
5°. Gizèle, devenue abbesse de Chelles;
6°. Rothaïs, } qui moururent dans le célibat.
7°. Adélaïde, }

XIII. CHARLEMAGNE.

Charles, fils aîné de Pepin, né le 26 février 742, au château d'Ingelheim, a

(1) L'Art de vérifier les dates corrige à ce sujet une faute du père Anselme.
(2) Histoire de France; Paris, 1722, t. 1, p. 394

mérité le nom de Grand, tellement identifié au sien, qu'on ne le connaît que sous le nom de Charlemagne. Il avait été sacré à Saint-Denis, avec son père et son frère, par le pape Étienne II, et nommé patrice de Rome. Il partagea les états de son père, l'an 768, avec son frère Carloman : sa portion se composa de la Neustrie, la Bourgogne et la Provence, et son règne commença vers la fin de septembre 768. La mort de Carloman, l'an 771, le rendit maître de la monarchie entière. Il fut couronné empereur, à Rome, le 25 décembre de l'an 800, en sorte que l'empire d'Occident fut rétabli en sa personne. Une pleurésie termina ses jours le 28 janvier 814. Il avait eu cinq femmes.

De la première, nommée Himiltrude, qui ne fut proprement que concubine ou femme du second rang, il eut :

1°. Pepin, dit le Bossu, relégué à l'abbaye de Pruym, pour avoir conspiré contre la vie de son père, et mort en 1811 ;

La seconde fut Désidérate ou Hermengarde, fille de Didier, roi des Lombards, que Charlemagne épousa, l'an 770, et qu'il répudia l'année suivante.

De la troisième, nommée Hildegarde, d'une maison illustre de Souabe, il eut :

2°. Charles, né l'an 772, roi de la France orientale, mort sans lignée le 4 décembre 811 ;

3°. Carloman, né l'an 777, prit le nom de Pepin. Il fut sacré roi d'Italie, à Rome, par le pape Adrien I, le lendemain de son baptême, jour de Pâque, 15 avril de l'an 781. Il mourut à Milan, le 8 juillet 810, ne laissant qu'un fils naturel, nommé Bernard, avec cinq filles. Bernard fut pourvu des états de son père, par Charlemagne, au mois d'octobre 812, et mourut à dix-neuf ans le 17 avril 818. Il avait épousé *Cunégonde*, dont il eut un fils, nommé Pepin, père de Bernard, de Pepin et d'Héribert ou Herbert, tige des comtes de Vermandois ;

4°. Louis, qui suit ;

5°. Rotrude, née l'an 775, fiancée, l'an 787, à l'empereur Constantin Porphirogénète, mariée ensuite à *Roricon*, comte du Maine ;

6°. Berthe, femme de saint Angilbert, dont elle eut Harnid, et Nithard, historien de son temps.

De sa quatrième femme, Fastrade, fille du comte Rodolphe, Charlemagne eut :

7°. Théodrate, abbesse d'Argenteuil ;

8°. Hiltrude, abbesse de Faremoutier.

Charlemagne eut encore sept enfants naturels, dont les principaux sont :

1°. Hugues, abbé de Saint-Quentin, tué dans un combat contre les Sarrasins, le 7 juin 644 ;

2°. Dragon, évêque de Metz en 823, mort en 855.

XIV. LOUIS LE DÉBONNAIRE, *empereur*.

Louis, à qui sa bonté et à sa facilité de pardonner ont mérité le surnom de Débonnaire, naquit, l'an 778, au palais de Caveneuil, en Agénois, avec un jumeau qui mourut presqu'aussitôt, de Charlemagne et d'Hildegarde. Il fut nommé roi d'Aquitaine, à sa naissance; sacré à Rome, l'an 781, le jour de Pâques; associé à l'empire, dans le parlement tenu à Aix-la-Chapelle, au mois d'août 813; enfin, il succéda, le 28 janvier 1814, à son père.

L'an 839, Louis étant à Worms, à la fin de mai, partagea ses états entre Lothaire et Charles, laissant seulement la Bavière à Louis, qui prend occasion de ce partage, pour se révolter. L'empereur marche contre lui, l'an 840, le met en fuite, après Pâques, tombe malade de chagrin, et, pendant six semaines, ne se nourrit qu'en communiant, persuadé qu'il ne releverait point de sa maladie; car il avait vu, cette année, deux comètes et une éclipse de soleil, signes réputés certains alors pour la mort d'un grand prince. Il travaillait lui-même, comme on le voit, à vérifier la prédiction. Il meurt enfin, le 20 juin, avec de grands sentiments de piété, dans une île du Rhin, au-dessous de Mayence, vis-à-vis du château d'Ingelheim. Il eut d'Hermengarde, sa première femme, morte le 3 octobre 818:

1°. Lothaire, associé à la dignité impériale le 31 juillet 817, mis en possession du royaume de Lombardie l'an 820, succéda à son père dans l'empire. Il mourut le 29 septembre 855, laissant trois fils d'Hermengarde, fille de Hugues, comte d'Alsace; savoir: 1° Louis II, né vers l'an 822, associé à l'empire et au royaume d'Italie l'an 849, et successeur de son père. Il mourut le 12 août 875, n'ayant qu'une fille, Ermengarde, qui épousa *Boson*, roi d'Arles ou de Provence; 2° Lothaire, qui eut en partage la Lorraine, à laquelle il donna son nom, et qui mourut le 8 août 869, laissant de Valrade, un fils nommé Hugues, qui fut duc d'Alsace. Celui-ci mourut l'an 895, ne laissant qu'un fils naturel, nommé Zventibolde; 3° Charles, roi de Provence, mort sans enfants l'an 863. L'empereur Lothaire eut encore quatre filles;

2°. Pepin, roi d'Aquitaine l'an 814, mort l'an 839, laissant un fils, nommé Pepin, qui lui succéda et qui mourut en prison; un second fils, Charles, qui fut archevêque de Mayence, et mourut l'an 863; et deux filles, mariées, l'une au comte d'Auvergne, et l'autre au comte de Limoges;

3°. Louis, roi de Bavière, l'an 817, qui eut une postérité, de laquelle nous parlerons, après celle de Charles le Chauve, qui, quoique plus jeune, succéda au royaume de France;

4°. Adélaïde, femme de Conrad, comte d'Auxerre;

5°. Alpaïde, femme de Bégon, comte de Paris;

6°. Hildegarde, mariée au comte *Thierri*.

Louis le Débonnaire eut de Judith, sa seconde femme, fille de Welphe, comte de Bavière :

7°. Charles le Chauve, qui suit ;
8°. Gisèle, femme d'Everard, duc de Frioul.

La Chronique de Moissac donne encore à Louis le Débonnaire, un fils naturel, Arnoul, qu'il fit comte de Sens.

XV. CHARLES LE CHAUVE.

Charles, né à Francfort le 15 mai 823, de Louis le Débonnaire et de Judith, fut surnommé le Chauve, parce qu'il l'était réellement. Il fut nommé roi d'Aquitaine, par son père, l'an 838, et succéda, le 20 juin 840, au royaume de France, après la mort de Pepin, son frère. Il mourut le 6 octobre 877, à Brios, village situé en deçà du mont Cenis, à l'âge de cinquante-quatre ans, quatre mois et sept jours. Il avait épousé, en premières noces, Hermentrude, fille d'Eudes, comte d'Orléans, dont il eut :

1°. Louis le Bègue, qui suit ;
2°. Charles, roi d'Aquitaine, mort le 29 septembre 865 ;
3°. Lothaire, dit le Boiteux, abbé de Montier-en-Der, mort en 866 ;
4°. Carloman, à qui son père fit crever les yeux, et qui mourut à l'abbaye d'Epternac, en 886 ;
5°. Judith, femme 1° d'*Ethelwolphe*, roi d'Angleterre, avec qui le mariage ne fut pas consommé, en sorte qu'après la mort de ce prince, elle épousa en secondes noces son fils *Ethelred ;* 3° elle épousa *Baudouin*, comte de Flandre, qui l'enleva ;
6°. Rotrude, } toutes deux abbesses.
7°. Ermentrude, }

Hermentrude étant morte le 6 octobre 869, Charles le Chauve épousa, en secondes noces, le 22 janvier 870, Richilde, sœur de Richard, duc de Bourgogne, et de Boson I, depuis roi de Provence. Charles le Chauve en eut quatre fils et une fille, tous morts en bas âge.

XVI. LOUIS LE BÈGUE.

Louis II, dit le Bègue, à cause de l'empêchement de sa langue, naquit de Charles le Chauve et d'Hermentrude, le 1er novembre 846. Il fut couronné roi d'Aquitaine, l'an 867, et succéda à son père, le 6 octobre 877. Il fut sacré, le 8 décembre suivant, à Compiègne, par Hincmar, archevêque de Reims ; cérémonie qui fut renouvelée, le 7 septembre 878, au concile de Troyes, par le pape Jean VIII. Il mourut à Compiègne, le 10 avril 879, après un règne très-court. Il avait épousé, en premières noces, en 862, Ansgarde, sœur d'Odon, comte en Bourgogne ; alliance que le Roi, son père, à l'insu duquel

elle avait été contractée, l'obligea de rompre au bout de quelques années, pour lui faire prendre Adélaïde ou Judith, dont on ignore la naissance. Cette seconde union fut regardée, assez généralement, comme illégitime (1). Il eut de la première :

1°. Louis III, qui succéda à la couronne après la mort de son père, et mourut sans enfants, le 3 ou le 5 août 882;
2°. Carloman, qui régna avec son frère et mourut sans enfants le 6 décembre 884.

Louis le Bègue, en mourant, laissa Adélaïde enceinte d'un troisième fils qui suit.

XVII. CHARLES LE SIMPLE.

Charles III, surnommé le Simple, né posthume, l'an 879, du roi Louis et d'Adélaïde, sa seconde femme, le 17 septembre, exclu du trône jusqu'en 893, tant à cause de son extrême jeunesse, qu'à raison de l'équivoque de sa naissance, fut enfin reconnu roi de France, au commencement de cette année 893, par une partie des seigneurs français, à la tête desquels était Foulques, archevêque de Reims, qui le couronna le 28 janvier. Mais, l'an 923, poursuivi par ses ennemis, il se réfugia auprès de Herbert, comte de Vermandois, qui le fit renfermer à Péronne, où il finit ses jours, le 7 octobre 929. Une femme, dont on ignore le nom, le rendit père de Gisèle, mariée au duc de Normandie. Fréderune, sa seconde femme, qu'il épousa le 15 avril 907, n'eut point d'enfants; mais Ogive, la troisième, lui donna un fils qui suit.

XVIII. LOUIS D'OUTREMER.

Louis IV, surnommé d'Outremer, né l'an 921, de Charles le Simple et d'Ogive, eut ce surnom parce que sa mère l'avait emmené en Angleterre, d'où il ne fut ramené qu'au bout d'environ treize ans, par Guillaume, archevêque de Sens. Ce prélat le sacra, à l'âge de seize ans, le 19 juin 936, à Laon. L'archevêque de Reims, Artaud, le sacra une seconde fois dans cette ville. Renversé de son cheval par un loup, il mourut de cette chute, à Reims, le 10 septembre 954. Il avait épousé, l'an 939, Gerberge, veuve du duc de Lorraine, Giselbert, de laquelle il eut :

1°. Lothaire, qui suit;
2°. Charles, duc de Lorraine, qui prêta hommage au roi de Germanie, ce qui le rendit odieux à son frère et à la nation. Il finit ses jours dans une prison le 21 mai 993;
3°. Mathilde, femme de *Conrard*, roi d'Arles;

(1) On en trouvera les preuves très-bien détaillées dans les dissertations de Bullet; Paris, 1771, p. 131 et suivantes.

4°. Gerberge, femme d'*Albert*, comte de Vermandois;
5°. Albérade, mariée à *Renaud*, comte de Roucy.

XIX. LOTHAIRE.

Lothaire, fils de Louis d'Outremer et de Gerberge, né l'an 941, fut associé à son père, l'an 952; et, après la mort de ce prince, fut couronné à Saint-Remi de Reims, par l'archevêque Artaud, le 12 novembre 954. Il mourut le 2 mars 986. Il avait épousé, l'an 966, la princesse Emme, fille de Lothaire, roi d'Italie, dont il eut:

1°. Louis, qui suit;
2°. Otton, } qui moururent avant leur père.
3°. Hugues, }

Il eut encore un fils illégitime, Arnoul, qui devint archevêque de Reims.

XX. LOUIS V, dit LE FAINÉANT.

Louis V, fils de Lothaire, qui se l'était associé, le 8 juin 978, lui succéda le 2 mars 986, et mourut sans enfants, le 21 mai 987. La jeunesse de ce roi, la brièveté de son règne, et la valeur qu'il montra au siége de Reims, dont il se rendit maître, prouvent que le nom de Fainéant ne lui vient nullement de l'indolence de son caractère. Il avait épousé Blanche, fille d'un seigneur d'Auvergne, de laquelle il n'eut point d'enfants (1).

En lui finit la descendance de Charles le Chauve. Nous allons donner celle de Louis, roi de Bavière, frère de Charles.

XV. LOUIS, *roi de Bavière*.

Louis, troisième fils de Louis le Débonnaire et d'Hermengarde, fut nommé roi de Bavière, l'an 817; mais il ne prit possession de ce royaume qu'en 826. Il se révolta trois fois contre son père, qui prit les armes contre lui, l'an 840, lors de sa troisième révolte. La mort de l'empereur, arrivée le 20 juin, dans une île du Rhin, sauva ce fils rebelle. L'an 843, il fit, avec ses frères Lothaire et Charles, à Verdun, un nouveau partage, par lequel il devint propriétaire de toutes les provinces situées sur la rive droite du Rhin, et de quelques-unes sur la rive gauche. Il mourut le 18 août 876, à Francfort, dans la soixante-dixième année de son âge, laissant de sa femme, nommée, par quelques-uns, Emma:

1°. Carloman, qui suit;
2°. Louis II, roi de Saxe, dit le Germanique, qui succéda à son père, l'an 876, dans les

---

(1) Histoire de France, dans l'Art de vérifier les dates.

états de Saxe, de Thuringe, de la France teutonique, de Frise et de la moitié de la Lorraine, par le traité de partage conclu avec ses frères, à Saalfeld. Il mourut le 20 janvier 882. Il avait épousé, l'an 865, sans le consentement de son père, la fille du comte Adelard, dont il fut obligé de se séparer, après en avoir eu une fille, nommée Hildegarde, qui se signala par la part qu'elle eut à la déposition de Charles le Gros. On lui donne encore une autre fille, mariée en premières noces à *Liutpold,* duc de Bavière. Louis II, devenu roi, épousa *Luitgarde,* fille de Ludolfe, duc de Saxe, dont il eut un fils, qui mourut d'une chute, à Ratisbonne, peu de temps avant lui. Ce prince eut encore un fils naturel, nommé Hugues, qui fut tué, l'an 881, à la première bataille contre les Normands;

3°. Charles le Gros, ou le Gras, né vers 832, eut, pour sa part, les états de Souabe et d'Alsace, avec quelques villes en Lorraine, après la mort de son père, l'an 876. La mort de Charles le Chauve ayant rendu l'empire vacant, le 6 octobre 877, Charles le Gros fut couronné empereur, à Rome, par le pape Jean VIII. Appelé à la couronne de France, au mois de décembre 884, après la mort du roi Carloman, fils de Louis le Bègue, il réunit dans sa main toute la succession de Charlemagne. Mais il fut déposé l'an 887, et mourut le 12 ou le 13 janvier 888, étranglé, disent quelques-uns, par ses propres domestiques. Il épousa deux femmes, dont il n'eut point d'enfants. Il ne laissa qu'un fils naturel, nommé Bernard, qu'il avait voulu faire son successeur à l'empire, et qui mourut dans l'état de simple particulier;

3°. Hildegarde, }
4°. Berte, } successivement abbesses de Zurich.

XVI. CARLOMAN, *roi de Bavière.*

Carloman succéda, l'an 876, à son père Louis, dans le royaume de Bavière, auquel il joignit la Pannonie, la Carinthie, avec les royaumes des Sclaves, des Bohémiens et des Moraves. Une maladie de langueur, qui dégénéra en paralysie, le conduisit au tombeau, le 22 mars 880. Il laissa, de Litovinde, sa concubine, fille d'une bonne maison de Carinthie, un fils nommé Arnoul, qui suit.

XVII. ARNOUL, *empereur.*

Arnoul, fils naturel de Carloman, et neveu de Charles le Gros, fut d'abord comte de Carinthie. Les seigneurs d'Allemagne ayant déposé son oncle, l'élurent roi de Germanie, à la diète de Tribur ou Tewer, le 11 novembre 877. Il prit Rome, d'assaut, l'an 896, et se fit couronner empereur, par le pape Formose, vers le milieu d'avril. Il mourut à Ratisbonne, lieu de sa résidence, le 29 novembre 899. Il eut d'Oda ou Utade, son épouse, fille de Theudon, comte en Bavière :

1°. Louis IV, qui suit;
2°. Hedwige, qui fut mariée à *Otton-le-Grand,* duc de Saxe;
3°. Glismonde, femme de *Conrad de Fritzlard,* comte de Franconie et de Vétéravie;

Hélingarde, concubine d'Arnoul, lui donna deux autres fils : Zuentibolde, qui fut roi de Lorraine, et Ratholde, avec une fille, Berthe, femme de Luthard, que l'on dit comte de Clèves.

XVIII. LOUIS IV, *roi de Germanie.*

Louis IV, né l'an 893, à OEttingen, succéda, sans opposition, l'an 899, à son père Arnoul, n'étant encore que dans sa septième année. Il fut reconnu solennellement roi de Germanie, et mourut le 21 janvier 912, sans avoir été marié. C'est le dernier prince de la race masculine de Charlemagne, en Germanie.

GÉNÉALOGIE DES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE.

XI. CHILDEBRAND, *fils de Pepin le Gros.*

Childebrand I, fils de Pepin le Gros et d'Alpaïde, porta le titre de duc, et mourut en 753. C'est ce que prouve le témoignage, non de Frédégaire, qui termina sa Chronique l'an 642 (1), mais de son continuateur qui, ayant vécu vers l'an 736 (2), peut être regardé comme un historien contemporain. Il parle ainsi, dans la troisième partie de sa Chronique, sous l'an 737 : *At contrà vir egregius Carolus, dux, Germanum suum, virum industrium Childebrandum ducem cum reliquis ducibus et comitibus illis partibus cum apparatû hostili dirigit* (3). En effet, dès l'an 732, Childebrand avait accompagné Charles Martel, son frère, contre les Sarrasins, commandés par Abdérame, et s'était trouvé à la victoire qui mérita le nom de Martel à son frère, au mois d'octobre. Mais, l'an 737, Childebrand fut envoyé par Charles, pour reprendre Avignon sur les Sarrasins, qui s'en étaient emparés, et tous deux la reprirent. L'an 739, Charles et Childebrand, comme on l'a vu plus haut, achevèrent la réduction de la Provence, par la prise de la ville de Marseille. Ce Childebrand a été confondu par M. le Gendre de Saint-Aubin (4), avec Childebrand, roi des Lombards, en 744. Mais cette erreur a été combattue victorieusement par M. de Foncemagne (5).

(1) *Saxii onomasticon*, t. 2, p. 76.
(2) *Id.*, p, 85.
(3) Voyez dom Bouquet, tome 2, page 456.
(4) Des Antiquités de la maison de France; Paris, 1739.
(5) Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XX, p. 567.

XII. NIVELON I.

Nivelon I vivait en 806; son nom s'écrit Nibelong. Il était fils de Childebrand I, selon le continuateur de Frédégaire, sous l'an 752 : *Usque nunc illuster vir Childebrandus comes, avunculus prædicti regis Pippini, hanc historiam vel Gesta Francorum diligentissime scribi procuravit. Abhinc ab inlustre viro Nibelungo, filio ipsius Childebrandi, itemque comite, succedat auctoritas* (1). Observons que le terme *avunculus*, dans la basse latinité, se prenait indifféremment pour l'oncle paternel et pour l'oncle maternel (2).

Il eut deux fils, savoir :

1°. Théotbert, qui suit;

2°. Childebrand II était également fils de Nivelon I, et frère de Théotbert : *ego inquitus nomine Childebrannus comes..... cedo..... quidquid in..... vicariâ Ysodoro* (Iseure) *in fiessum habere et de genitore meo Nibelungo, comite quondàm à legitimâ hereditate pervenit ad me..... totum ad integrum Ysodoro.... ad abbatiam religiosarum cedo et transfundo pro remedio animæ meæ et charæ conjugis Normanne atque in Elemosynâ Eraldi, Frideluni, Feuderici filiorum germani fratris mei Tetberti.* (Voyez la charte donnée l'an 817 ou 832, pour l'abbaye d'Iseure, dans la *Gallia Christiana*, tome IV, preuves, col. 46, n° 7.) Il eut une postérité nombreuse de *Nonne*, comtesse d'Auvergne, et vivait vers 832. De lui descendaient de mâle en mâle, Bozon, roi de Provence, Louis l'Aveugle, empereur, et Raoul, roi de France, comme on le voit dans le Tableau généalogique, donné par les auteurs de l'Art de vérifier les dates (3).

XIII. THÉOTBERT.

Théotbert, mort vers 830, était fils de Nivelon I. C'est ce que prouve un diplôme de Pepin I, roi d'Aquitaine, donné l'an 836, en faveur de l'église de Saint-Julien de Brioude (4); il y est dit : *Etiam dictis Clericis sub pretextû nostræ donationis ac pro remedio animarum Hermengarde quondàm Reginæ genitricisque nostræ, Thetberti ac Nebelongi comitum, patre et avo ejusdem Ingeltrude, et prole regnique statû libentiùs Dei misericordiam delectet implorare* (5).

Théotbert, suivant Nithard, Éginhart et l'auteur de la Vie de Louis le Débonnaire, était comte de Madrie (6).

---

(1) Dom Bouquet, t. 2, p. 460.

(2) L'Art de vérifier les dates; *ibid.*, t. II, première partie, page 171.

(3) Id., *ibidem.*

(4) Ce diplôme est cité comme authentique, dans le nouveau traité de diplomatique, par deux religieux bénédictins; Paris, 1762, t. 5, p. 701.

(5) Collection de dom Bouquet, t. 6, p. 674.

(6 L'Art de vérifier les dates; *ibid.*, p. 171.

Il eut cinq enfants, savoir :

1°. Robert le Fort, ou l'Angevin, qui suit ;
2°. Eralde, mort vers 830 ;
3°. Théodoric, } morts vers 830 ;
4°. Fridelin, }
5°. Ingeltrude, mariée à *Pepin* (1).

XIV. ROBERT LE FORT.

Robert le Fort et Robert l'Angevin ne sont qu'un seul et même homme, mari d'Agane, et mort avant l'an 867. Il avait d'abord porté le nom de FORT, à cause de sa valeur. Ce fut, suivant Albéric de Trois-Fontaines (2), la raison qui lui fit donner la commission de défendre les bords de la Loire, contre les Bretons et les Normands : *Tamquam viro forti, contrà Brittones et Northmannos pugnaturo.* Il fut nommé l'Angevin, à cause du gouvernement de l'Anjou, qui lui fut donné l'an 864. Ceux qui veulent distinguer l'Angevin et le Fort, sont obligés de convenir que le Fort périt à la bataille de Brisserte, l'an 866, qui est celle où fut tué l'Angevin. La Chronique de Strozzi n'en fait qu'un seul et même homme, qui fut père des rois Eudes et Robert : *Hi duo fratres, scilicet Odo et Robertus, fuerunt filii Roberti Fortis marchionis comitis Andegavorum, qui fuit saxonici generis, quam suprà memoravimus occisum à Normannis* (3).

Si nous en croyons Aimoin (4), qui écrivait au commencement du onzième siècle, Robert, comte d'Anjou, était de race saxonne : *Robertus andegavensis comes, saxonici generis vir.* Mais, comme disait fort bien Simmaque, long-temps auparavant, ce qui ne s'appuie que sur une simple conjecture, sans aucune autorité historique, n'offre aucun vrai motif de persuasion (5).

Ce sentiment, énoncé en termes vagues, qui ne désignaient aucun des ancêtres de Robert le Fort, et avancé sans preuve, fut reçu sans examen par une foule de chroniqueurs, dont la plupart se sont copiés successivement les uns les autres. L'un des plus anciens est Yves de Chartres, vivant l'an

---

(1) L'Art de vérifier les dates, *ibidem*.

(2) *Alberici monachi trium fontium chronicon. Hanoveræ*, 1698. T. 2, p. 29, *anno* 988.

(3) Collection de dom Bouquet, t. 10, p. 273.

(4) Nous allons discuter son témoignage et celui du moine Witikind, plus ancien que lui, qui a dit quelque chose de semblable, d'après le mémoire de Foncemagne, t. 20, p. 551 des Mém. de l'Académie des Inscriptions.

(5) *Sym. epit.* 99, lib. 19.

1092 (1), qui, sans prendre sur lui cette opinion, cite Aimoin pour son garant : *In gestis Francorum ità legitur* (2).

Conrad, abbé d'Ursperg, osa le premier, dans une Chronique finissant en 1229, y ajouter le nom du père de Robert le Fort : c'était, selon lui, Vitikind, prince allemand, que l'on suppose être venu chercher un asile en France, sous le règne de Louis le Débonnaire. *Otto* (au lieu d'*Odo*) *patrem habuit ex equestri ordine Ruotbertum, avum verò paternum Vitikinum ex Germaniâ profugum* (3).

Mais, quelle confiance peut-on accorder à un annaliste tel que Conrad d'Ursperg? Sa Chronique est déshonorée par mille contradictions ; et, pour ne relever que celles qui le concernent personnellement, il dit, qu'en 1102, il était à Rome; qu'en 1198, il était encore jeune; qu'en 1207, il prit l'ordre de prêtrise, et qu'en 1215, il fut élu abbé : de sorte, qu'au temps de son élection, il aurait été âgé, pour le moins, de cent trente ans. Cette Chronique est l'ouvrage informe et confus de plusieurs auteurs rassemblés sous le même nom (4).

Cependant la découverte de l'abbé Conrad fut adoptée, quelques siècles après, par les écrivains qui commencèrent, vers la renaissance des lettres, à étudier les antiquités françaises : presque tous s'accordèrent à donner à Robert une origine saxonne, et à la rapporter à Vitikind. Ce n'était encore qu'un degré de plus. Quelques auteurs plus récents (5), à la faveur de la ressemblance du nom, sont remontés jusqu'à ce fameux chef des Saxons qui exerça pendant tant d'années la valeur et l'activité de Charlemagne, ce même Vitikind qui s'est vu si long-temps en possession d'être regardé comme la tige commune des maisons les plus illustres d'Allemagne.

Cette opinion a pu prendre sa source dans ce passage d'Albéric, sous l'an 921 : *Quo tempore factus est Treverensis archiepiscopus Rupertus, filius Theoderici saxoniæ ducis, frater Mathildis reginæ Alemanniæ, qui dux Theodoricus fuit de genere Guiticindi, et habuit tres fratres Guitecin, Immit* (6), *et Reginben; et ex*

---

(1) *Saxii onomasticon*, t. 2, p. 199.

(2) *Epit.* 159.

(3) Conrad d'Ursperg, an. 886.

(4) Des Antiquités de la maison de France, par le Gendre, marquis de Saint-Aubin; Paris, 1739, p. 41.

(5) Ponthus de Thiard, généalogie de Hugues Capet, imprimée en 1595. Il a été suivi par M. de Lisle, dans le tableau généalogique déjà cité.

(6) M. de Foncemagne, p. 552, écrit par erreur *Quitecin*, *Immir*.

hâc serie istorum quatuor fratrum descendit nobilitas totiûs Saxoniæ, Italiæ, Germaniæ, Galliæ et Normanniæ, Bavariæ, Sueviæ, Hungariæ, Boemiæ, Tusciæ et Poloniæ (1).

Aussi Pasquier, se conformant à l'opinion dominante de son siècle, s'exprime ainsi en parlant de Vitikind (2) : « Il eut un fils nommé Théodoric ou Thiéri, » duquel naquit Vitikind II; et de celui-ci... vint Robert I[er] qui fut commis, par » Charles le Chauve, à la défense des marches de Touraine et d'Anjou, » c'est-à-dire Robert le Fort.

Le passage d'Albéric, que nous venons de rapporter, peut avoir servi de fondement à l'opinion que suit Pasquier : le Guitecin, nommé dans Albéric, comme frère de Thiéri, a pu devenir le Vitikind II de Pasquier, qui, pour se procurer le degré dont il avait besoin, en aura fait un fils du même Thiéri. Mais la vérité est, que ce second Vitikind, donné pour petit-fils au premier, afin de remplir les années qui se trouvent entre celui-ci et Robert le Fort, est un personnage chimérique, inconnu dans l'histoire. D'ailleurs, il est facile de prouver que Robert n'est point d'origine saxonne (3).

Nous avons déjà observé que l'opinion d'Aimoin avait été avancée sans preuve : elle est, de plus, dénuée de toute vraisemblance. Est-il probable, en effet, que, dans un temps où le souvenir des révoltes continuelles des Saxons, ces ennemis opiniâtres de la France, était encore récent, Charles le Chauve, de l'avis de son parlement (4), eût confié à un Saxon, la défense du royaume, en le chargeant de la garde importante de l'Anjou (5)? Est-il probable qu'il l'eût opposé précisément aux Normands, *contrà Northmannos pugnaturo;* à ce peuple dont le vénérable Vitikind, bisaïeul de Robert dans l'hypothèse que nous discutons, avait imploré autrefois le secours contre les armes de Charlemagne. *Vitikingis... in Normanniam* (c'est-à-dire *Daniam*) *transfugit, auxilium ab eis contrà regem gloriosum postulans* (6)? Est-il probable que, dans un temps de confusion et de trouble, tel que fut celui de la minorité de Charles le Simple, les seigneurs français, assemblés pour choisir un tuteur au jeune prince, eussent donné, dans la personne du comte Eudes, fils de Robert, la préférence à un étranger issu d'une nation

---

(1) *Alberici chronicon. Hanoveræ*, 1698, t. 1, p. 257.

(2) Recherches, liv. 6, chap. 1.

(3) Mém. de l'Acad. des Inscrip., t. 20, p. 553.

(4) *Optimatum consilio. annal. Bertin. an.* 865.

(5) Voyez le passage d'Albéric rapporté ci-dessus.

(6) *Ado Vienn. ann.* 777, dans la nouvelle Collection des Historiens de France, t. 5, et la chronique de Sigebert sous la même année.

ennemie? *Odonem Franci tutorem pueri, regnique elegere gubernatorem* (1). On observa même que, selon quelques auteurs, Eudes fut nommé tuteur du jeune Roi, par Charles le Gros (2).

Mais ce qui paraît, avec raison, à M. de Foncemagne, lever toute difficulté, c'est qu'un auteur contemporain, le moine Abbon, dans sa description du siége de Paris, en 886, nous marque la véritable origine de Robert, lorsqu'il qualifie formellement de Neustrien, le roi Eudes son fils : « Toutes les parties du royaume, » dit-il, se réjouissent à l'envi du couronnement d'Eudes; la France, proprement » dite, quoiqu'il ne lui appartienne point par la naissance, et qu'il soit Neustrien; » la Bourgogne, qu'il gouvernait déjà en qualité de duc; la Neustrie, qui s'ap» plaudit de l'avoir porté dans son sein : »

Francia lætatur, quamvis is Neustricus esset ;
Nec, quia dux, illi Burgundia defuit : ejus
Neustria ad insignis nati concurrit honorem.
Sic uno ternum congaudet ovamine regnum (3).

Valois, au mot *Francia*, dit que dans tous les passages où *Francia* se trouve opposé à *Neustria* et *Austria*, il faut l'entendre de cette partie de l'ancienne Neustrie, qui était comprise entre la Seine et la Meuse, et dans laquelle se trouve le pays que nous avons nommé depuis, l'Isle de France.

Le vers où se trouve ce mot *Francia*, mérite une attention particulière. Le poète y tourne en sujet de louange pour son héros, l'intérêt que prend à son élévation une province à laquelle il ne tenait par aucun titre, *quamvis is Neustricus esset*. Il n'aurait donc pas manqué, si Eudes avait été Saxon d'origine, de tirer de la joie universelle d'un peuple, à qui ce prince eût été absolument étranger, la matière d'un bien plus grand éloge : le *quamvis Saxonicus esset*, aurait eu une toute autre force.

Il est vrai qu'on éludera la conséquence qui résulte de ce passage, si l'on en restreint l'application au seul roi Eudes, qui pouvait, dira-t-on, être né en Neustrie, sans que pour cela ses ancêtres fussent originaires de la même province. Le moine Abbon a prévu cette objection dans un autre endroit de son poème, où il appelle la Neustrie, la plus noble contrée de l'univers, et le Berceau des Rois :

---

(1) *Chron. S. Bening*, et le continuateur d'Aimoin, l. 5, c. 51.

(2) Albéric, an. 888.

(3) Duchesne, t. 2, p. 520.

Neustria nobilior cunctis regionibus orbis,
Quæ vastè fueras procerum genitrix dominantûm (1);

expression que l'auteur n'eût pas dû employer, si le roi Eudes, sous qui il écrivait, avait été le premier Neustrien de sa race.

L'autorité d'Abbon a paru tellement décisive à M. de Foncemagne (2), que de tous les autres passages qui concourent à prouver que l'origine de Robert le Fort était purement française, il ne s'est cru obligé que d'en citer un seul. Rhéginon, contemporain d'Abbon, parlant de la mort de Robert et du comte Ranulfe qui furent tués par les Normands, dans le combat Brisserte, entre le Maine et l'Anjou, dit qu'ils périrent en défendant la patrie : *Robertum et Ranulphum, et alios generosæ stirpis viros, qui patriæ terminos armis tuebantur* (3). Confondre ainsi Robert avec l'élite de la noblesse française, *alios generosæ stirpis viros*, et leur donner à tous une patrie commune, *patriæ terminos tuebantur*, c'est dire assez nettement que Robert était né Français.

Au reste, Albéric lui-même, en disant qu'il n'a pas connu le père de Robert le Fort : *ulteriùs nesciverunt de illiûs origine historiographii dicere* (4), et en nommant le *Guitecin*, dont on veut faire son père (5), prouve qu'il n'a pas cru Robert le Fort, fils de *Guitecin*, et que par le mot, *nobilitas totiûs Galliæ*, il a entendu la simple noblesse de France et non ses Rois.

Mais d'où peut être venue l'erreur d'Aimoin qui vivait un siècle après Abbon, et d'après lequel Albéric a fait Robert *de genere Saxonum?* Il nous importe plus de la relever, que d'en connaître le principe : cependant les critiques n'ont pas dédaigné de s'y arrêter. Quelques-uns ont pensé qu'Aimoin avait donné à Robert une origine saxonne, en le supposant descendu des anciens Saxons, qu'on voit établis dès le sixième siècle dans la Neustrie et dans l'Armorique. Grégoire de Tours parle des *Saxones Bajocassini* (6). Toute la côte, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'en basse Normandie, où se trouvait Baïeux, fut appelée *littus saxonicum* (7).

D'autres ont cru que Robert pouvait être sorti du pays de Séez, dont la capitale

(1) Duchesne, t. 2, p. 512.
(2) Mém. de l'Acad. des Inscript., t. 20, p. 554.
(3) *Rheg. ann.* 873. On trouve les mêmes termes dans un fragment historique sur les ravages des Normands, publié par Duchesne, t. 2, p. 400.
(4) Albéric, ann. 988, t. 2, p. 29.
(5) Id., ann. 921, t. 1, p. 257.
(6) *Lib.* 5 et 10. Voyez l'*index geographicus* du t. 2 de dom Bouquet.
(7) Voyez les articles *Grannona* et *Saxonicum*, dans la notice de l'ancienne Gaule, par d'Anville.

est nommée *Saxia*, et *civitas Saxonum* dans deux anciens cartulaires, que cite l'abbé des Thuileries (1).

Il faut encore faire mention de ceux qui ont pensé que Robert pouvait être originaire du Soissonais, qu'on trouve quelquefois appelé *Saxonia*. Mais la méprise des copistes qui, en parlant du Soissonnais (2), ont écrit *Saxonia* au lieu de *Suessionia*, paraît plus récente que l'ouvrage d'Aimoin.

En admettant ces conjectures, on pourrait croire qu'Aimoin lui-même n'a jamais eu l'intention de donner à Robert une origine saxonne : ainsi qu'Abbon, il le réputait Neustrien ; mais, voyant plusieurs cantons de la Neustrie, signalés par le mot *Saxonia*, il aura, pour désigner la Neustrie même, employé ce nom, qu'il pouvait d'ailleurs, par une suite du mauvais goût de son temps, regarder comme le plus élégant et le plus noble, parce que c'était le moins familier et le plus détourné (3).

D'autres ont dit, pour justifier Aimoin, que le surnom de *Saxonicus* pouvait avoir été transmis à Robert par quelqu'un de ses ancêtres à qui des exploits éclatants contre les Saxons l'avaient peut-être mérité, dès le temps de Charlemagne, ou qu'il lui venait immédiatement de Théotbert, son père, comte de Madrie, qui avait eu le commandement de la Saxe. C'est ainsi que les descendants du même Robert ont été quelquefois appelés Bourguignons, *Burgundionum genus*, parce que leurs pères avaient possédé ou gouverné le comté de Bourgogne, Hugues de Cleriis, qui écrivait au commencement du douzième siècle, dit, en parlant de quelques seigneurs français, qui refusaient de reprendre leurs fiefs du roi Robert II : *Asserentes nullo modo se posse subjici genere Burgundionum* (4).

Après avoir prouvé que Robert le Fort n'est point descendant de Vitikind, et qu'il était d'origine française, nous renverrons à la réponse de M. l'abbé des Thuileries, pour combattre un article des Mémoires de Trévoux (avril 1712). Dans cet article, on donne pour père, à Robert le Fort, Hugues, l'abbé, fils naturel de Charlemagne et de Régine. Si ce savant écrivain combattit sérieusement une pareille opinion, ce ne put être que par égard pour le nom et pour la réputation de celui qu'on en croyait l'auteur : elle était attribuée au père Tournemine.

Dès l'an 1696, Jacques de Cassan, auteur de la Recherche des droits du Roi

---

(1) P. 270 de sa dissertation.

(2) Voyez *notitia galliarum*, art. *Suessiones*.

(3) Mém. de l'Acad. des Inscrip., t. 20, p. 555.

(4) Id., p. 556.

et de la couronne de France, n'avait pas fait difficulté d'avancer (1) que Hugues Capet, étant sans contredit descendant de Charlemagne, (ce sont ses termes), nos Rois avaient recueilli, par voie de succession héréditaire, les droits de cet Empereur sur tous les états qui composaient, sous son règne, la monarchie française.

L'assertion que Jacques de Cassan disait n'avoir pas été contredite, l'avait cependant été, long-temps avant sa seconde édition, par Jean-Jacques Chifflet, cet ardent défenseur des PRÉROGATIVES, ainsi qu'il les appelle, de la maison d'Autriche, et qui souvent, dans l'excès de son zèle, a prêté, à ses souverains, des prétentions qu'eux-mêmes n'avaient pas. L'empereur Charles-Quint rendit ce témoignage à la maison de France : « Je tiens à beaucoup d'honneur d'être sorti du » côté maternel, de ce fleuron, qui porte et soutient la plus célèbre couronne » du monde. » Ce sont ses propres termes, rapportés dans la relation de l'ambassade de l'amiral de Coligny, en 1556.

Chifflet employa le premier chapitre des *Vindiciæ Hispanicæ* (2), à établir une nouvelle généalogie de Hugues Capet, dans laquelle il faisait descendre Robert le Fort, par Conrad, comte d'Altorf, de la première maison des Velphes, anciens ducs de la Bavière.

Quoique ce système nous soit venu d'une main ennemie, dit très-bien M. de Foncemagne (3), nous ne saurions absolument nous en plaindre; l'extraction qu'il donne à nos Rois, ferait honneur à toute autre maison que la leur : et voilà où aboutirent les efforts d'un écrivain passionné qui cherchait à ternir l'éclat de leur origine. En effet, l'opinion de Chifflet parut si peu contraire à la véritable gloire de la maison de France, que plusieurs Français, non moins attachés aux intérêts de la couronne, que profonds dans la connaissance de notre histoire, l'ont embrassée sans scrupule. En vain, elle avait été combattue par Dominici, dont l'ouvrage (4) avait été imprimé, en 1646, à l'imprimerie royale. Le père Mabillon, trop judicieux critique pour la regarder comme démontrée, la croyait la plus vraisemblable : *vero propiùs accedere mihi videtur* (5). M. l'abbé des Thuileries déclara, dans une dissertation imprimée en 1711, que c'était aussi le sentiment pour lequel il penchait le plus.

(1) Dans sa nouvelle édition in-8°, p. 9.
(2) Publiées à Anvers, in-4°, en 1643.
(3) Mém. de l'Acad. des Inscrip., 20, 559.
(4) *Assertor Gallicus contra vindicias Hispanicas, Parisiis* 1646.
(5) *Supplem. Dipl.*, p. 44.

Enfin, le père Anselme et ses continuateurs l'ont suivie dans l'HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE des grands officiers de la couronne.

Selon ce système, Velphe de Bavière, qui florissait vers l'an 800, fut père de Conrad, comte d'Altorf, en 863; et de Conrad naquirent Robert le Fort et Hugues, l'abbé, duc de Bourgogne.

Il est certain, dit M. de Foncemagne (1), que Hugues, l'abbé, duc de Bourgogne, était fils de Conrad, comte d'Altorf. Si l'on avait aussi bien prouvé qu'il eut pour frère consanguin, Robert le Fort, la question serait décidée, parce que nous aurions nécessairement le père de Robert dans celui de son frère Hugues, et leurs ancêtres communs dans ceux de Conrad, leur père. Mais le fondement de cette opinion est une simple conjecture, hasardée gratuitement sur la manière de lire un mot de la Chronique de Saint-Benigne de Dijon. M. de Fonçemagne en démontre la fausseté sans réplique (2). Il est singulier que dans un ouvrage moderne, imprimé à Paris, où il avait été composé (3), cette démonstration ait été ignorée par un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, quoiqu'elle eût paru vingt-quatre ans auparavant. Il est moins étonnant qu'un auteur plus moderne, mais étranger, quoiqu'il écrive en français (4), n'ait pas connu le Mémoire de M. de Foncemagne, qu'il ne cite point. Mais il est remarquable que, sans l'avoir connu, il soit d'accord avec nous pour confondre Robert, duc d'Anjou, avec Robert le Fort.

Il est donc prouvé que Robert le Fort était purement Français, et il paraît également certain qu'il était un prince de race royale. Des auteurs graves l'annoncent clairement. L'auteur de la Vie et de la translation de saint Genoul, en parlant du mariage de Robert avec Agane, dit : *Qui Robertus ad suæ nobilitatis excellentiam regalis etiam stemmatis per sororem adeptus erat consortia : quam isdem Dominus Pippinus uxorem duxit* (5). On observera que l'auteur, cité ici, était presque contemporain, puisqu'il vivait au milieu du onzième siècle.

Celui qui a écrit la Vie de saint Jacques, l'ermite, dit formellement que Robert était de race royale : *Robertus siquidem Saxiaci* (de Sesseau ou Saisseau) *vici et circumjacentis regionis Dominus, vir potens et nobilis*, *ex Regum Fran-*

---

(1) Mém. de l'Acad. des Inscrip., 20, 559.

(2) Id., p. 560 et suivantes.

(3) Trésor généalogique, par dom Caffiaux. Paris, 1777, t. I, p 477.

(4) Tablettes généalogiques des illustres maisons des ducs de Ralvingen, margraves et grands-ducs de Bade. Darmstadt, 1810, p. 24.

(5) Collection des historiens de France, par dom Bouquet, t. 6, p. 330.

corum genere ortus erat (1). L'auteur rappelé ici, n'écrivait qu'au seizième siècle; mais il assure avoir copié un ancien historien contemporain de Robert, qui avait donné asile à saint Jacques, l'ermite, en 841.

Robert était frère d'Ingeltrude et beau-frère de Pepin I, roi d'Aquitaine. En effet, 1° suivant l'auteur cité, de la Vie de saint Genoul, Pepin avait épousé la sœur de Robert : *Regalis etiàm stemmatis per sororem adeptus erat consortia : quam isdem Dominus Pippinus uxorem duxit ;* 2° tous les historiens s'accordent à dire que Robert occupa les premières dignités à la cour de Pepin II, son neveu, contre le roi Charles le Chauve.

Robert était donc fils de Théotbert. En effet, si Robert était de race royale, comme le dit l'auteur de la Vie de saint Jacques; s'il était frère de la reine Ingeltrude, comme il est prouvé par l'Histoire de la translation de saint Genoul; s'il était beau-frère du roi Pepin I, et qu'il ait pris la défense de Pepin II, son neveu, contre le roi Charles le Chauve, il était nécessairement fils de Théotbert, comte de Madrie (2).

Le père Anselme convient qu'Ingeltrude, femme de Pepin II, roi d'Aquitaine, était fille de Théotbert, comte de Madrie (3); mais il a ignoré qu'elle fût sœur de Robert le Fort, dont il n'a pas connu le père; et cela est facile à comprendre, puisque les titres, sur lesquels cette filiation est fondée, n'avaient pas été publiés de son temps.

Robert l'Angevin ou le Fort, eut d'Agane :

1°. Robert I, roi de France, qui suit;
2°. Hugues, l'abbé, mort avant 878. Il est appelé fils de Robert le Fort, par Aimoin de Floriac (4);
3°. Eudes, roi de France, mort en 898, et père d'Arnoul, roi d'Aquitaine, mort sans lignée;
4°. Richilde, femme de *Richard*, comte de Troies (5).

XV. ROBERT I, *roi de France.*

Robert I, roi de France, mari de Béatrix, mourut en 923. Ce Robert, qui régna en 922, était fils de Robert l'Angevin, et lui succéda dans la dignité d'abbé laïc de Saint-Martin de Tours. Il était en même temps frère d'Eudes, qui avait été roi de France avant lui. C'est ainsi que Robert s'explique dans une charte

(1) Collection des historiens de France, par dom Bouquet, t. 7, p. 582.
(2) L'Art de vérifier les dates; Paris, 1783, t. 1, p. 566.
(3) Histoire généalogique et chronologique de la maison de France, Paris, 1712, t. 1, p. 39.
(4) *De miraculis sancti Benediti,* au recueil de Duchesne, t. 3, p. 449.
(5) L'Art de vérifier les dates, t. 1, p. 566.

de l'an 879, en faveur de l'église de Saint-Martin : *In quâ mercede gloriosum et à Deo electum Regem dominum et seniorem ac germanum nostrum Odonem participem volumus adesse; quatenùs pro his et aliis beneficiis quæ quotidie à sui regni fidelibus administrantur, præsentem vitam gloriosiùs futuramque faciliùs obtinere mereatur. . . . . . insuper et ejusdem muneris beneficio simulque consortem volumus esse Dominum et genitorem nostrum gloriosum Robertum, dùm vixit in terris, comitem et ejusdem loci abbatem* (1). Il est encore prouvé, par la Chronique de Strozzi, et un grand nombre d'autres, que Robert, qui fut roi en 922, était fils de Robert l'Angevin ou le Fort, et frère du roi Eudes (2).

De Béatrix DE VERMANDOIS, son épouse, fille d'Herbert, comte de Vermandois, Robert laissa :

1°. Hugues le Grand, qui suit;
2°. Emme, femme de *Raoul*, duc de Bourgogne. Après la mort de Robert, Hugues le Grand et Raoul, son beau-frère, prétendirent à la couronne. Hugues consulta Emme, sa sœur, pour savoir lequel des deux, de lui ou de Raoul, elle choisirait pour roi. Emme ayant répondu qu'elle aimerait mieux baiser les genoux de son mari, que ceux de son frère, Hugues, sur sa réponse, céda le royaume à Raoul (3). Elle mourut l'an 935 (4).

XVI. HUGUES LE GRAND.

Hugues le Grand, duc de France, marié à Hedvige, mort en 956. Il fut surnommé le Grand et le Blanc, et il était fils de Robert, qui fut roi en 922. La Charte de Robert II, son petit-fils, en faveur de Saint-Magloire, en est la preuve. *Quem dedit divæ memoriæ Hugo avus noster æquivocique nostri Roberti regis filius* (5).

Hugues le Grand eut pour fils Hugues Capet, qui fut père de Robert II, comme on le voit par la même Charte : *Fecimus præceptum firmitatis de rebus quas pater noster beatæ memoriæ Hugo rex nosque piè contulimus monachis famulantibus Christo santissimoque Maglorio* (6).

Ce même roi, Robert II, confirmant les donations faites par les Rois ses pré-

(1) Martenne, *Thes. nov.*, t. 1, p. 56.
(2) L'Art de vérifier les dates; Paris, 1783, t. 1, p. 566.
(3) Radulf. Glaber, liv. 1, chap. 2.
(4) L'Art de vérifier les dates; Paris, 1783, t. 1, p. 563.
(5) Martenne, *Thesau. nov.*, t. 1, p. 107.
(6) Id., *ibid.*, c'est-à-dire, Martenne au même endroit.

décesseurs et autres personnes, à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, dit: *Noverit.... fidelium industria.... abbatem Heldricum.... præceptum quoddam.... ab ortu nostro Hugone magno... nostræ serenitati detulisse* (1).

A présent que nous sommes arrivés au prince duquel descendent sans aucun doute tous ceux qui ont porté la couronne, jusqu'à Louis XVIII, actuellement régnant, nous ne nous croirons plus obligés à donner d'autres preuves généalogiques, et nous les supprimerons à l'avenir.

Ainsi parvenus à la fin d'une tâche pénible, nous pouvons nous féliciter ici d'avoir démontré que l'origine de la maison de France remonte aussi haut que le permet la fragilité des monuments de notre histoire. L'ancien manuscrit, que personne avant nous n'avait employé, quoiqu'il existât depuis long-temps à la bibliothèque du Roi, le manuscrit de Jacques de Guyse, nous en a donné les moyens. Une statue, récemment découverte à Rome, nous a fait retrouver l'histoire de celui qui a été l'origine de ce que nous appelons notre première race, quoique ce ne soit pas même notre première branche. C'est ainsi que le temps, qui dévore tout, vaincu par l'étude et par les recherches de ceux qui aiment la vérité, vient nous fournir des preuves irrécusables de ce que disait, avec tant de raison, notre grand Henri IV, qu'il était le premier gentilhomme de France. Ennemis de la noblesse, sachez qu'en l'attaquant, vous combattez le principe qui a toujours fait la base de notre société. Si la gloire de nos ancêtres est perdue pour nous, la nôtre s'effacera pour notre postérité; nous détruirons l'un des plus puissants mobiles des grandes actions, celui de transmettre à nos enfants l'héritage d'une vertu sans tache, bien supérieur à celui d'une fortune qui peut leur être si facilement enlevée. Que l'homme, qui n'a pas été bien servi par le hasard de la naissance, sache que la noblesse ne lui est pas étrangère pour cela, et qu'il peut la créer pour ceux qui porteront son nom après lui! N'avons-nous pas vu, même au milieu des horreurs de notre révolution, des prolétaires obscurs, qui avaient usurpé une autorité passagère, s'enorgueillir de porter des noms qu'ils allaient puiser dans les républiques anciennes, imaginant qu'ils pourraient ainsi s'associer aux grandes vertus que ces noms rappelaient! Admirons cet hommage rendu par ces modernes Scévola à la noblesse qu'ils persécutaient si cruellement, et tâchons d'honorer les noms qui nous appartiennent véritablement, quand ce ne serait que par notre respect pour la première des légitimités, qui a bien aussi sa gloire!

Et vous, JEUNE PRINCE (2), héritier de tant de Rois, lorsque vous jouirez des droits qu'ils vous ont transmis, vous continuerez les bienfaits que nous en avons

(1) Voyez dom Bouquet, t. 10, p. 579.
(2) S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux.

reçus, et vous n'oublierez pas, qu'en chérissant la noblesse qui l'avait aidé à remonter sur son trône, ce grand Henri, dont vous portez le nom, voulait que le moindre de ses sujets pût mettre quelquefois la poule au pot. Vous serez sûr de bien faire, en choisissant, dans l'histoire de vos ancêtres, les vœux que vous avez à former, les exemples que vous devez suivre.

XVII. HUGUES CAPET, *roi de France.*

Hugues, surnommé *Capet* (1), roi de France, souche de la dynastie actuelle, était né vers l'an 939. Il monta, à la fin de mai 987, sur le trône qu'avait occupé Robert I, son aïeul (2), et fut sacré et couronné le 3 juillet de la même

(1) *Capet :* vraisemblablement à cause de la force morale et peut-être physique de sa tête, qu'indique également l'expression latine *capito*, employée par les chroniqueurs du temps.

(2) En 987, la France, disons mieux, l'Europe, arrêtée dans son premier essor vers la civilisation, et livrée, depuis environ deux siècles, aux horreurs des convulsions politiques, approchait du terme où l'excès du désordre ramène enfin nécessairement l'ordre. Charlemagne, qui, plus que tout autre potentat, sut acquérir, n'avait pas su assurer le partage qu'il avait fait de ses états à ses enfants, et avait sapé la base du colosse de puissance que son père et lui étaient si difficilement parvenus à élever. Cette disposition, imitée par des successeurs peu dignes de ces grands princes, avait donné lieu à des dissensions sans nombre; ces dissensions à des guerres sans fin; ces guerres, à la fois intestines et extérieures, à une dislocation totale et à tous les désordres qui opèrent la ruine des nations. De là une démoralisation complète et la dissolution de tous les liens sociaux, le débordement de tous les vices, et l'accumulation de tous les maux. L'ambition et la cupidité n'avaient plus ni frein ni terme; la misère et l'abjection des peuples étaient au comble; le trône, isolé, spolié, avili, était sans force; une partie des revenus immenses, par le don desquels les premiers Carlovingiens avaient capté la faveur de l'église, suppléait à l'insuffisance progressive des trésors de l'état; des laïcs, guerriers, hommes d'état et autres, même leurs femmes, tenaient, presque héréditairement, en commende les plus riches abbayes d'hommes; des enfants étaient parvenus à l'épiscopat, et les prélats eux-mêmes, la plupart entraînés par le torrent et ligués au gré de leur intérêt personnel, tantôt avec le souverain, tantôt avec les seigneurs mécontents, participaient à toutes les intrigues, à tous les méfaits des uns et des autres; les grands s'étaient approprié l'autorité, dont ils n'avaient été jusque là que les dépositaires; ils avaient ajouté à leur patrimoine les dignités et les portions du territoire que, sous le nom de *fiefs* ou *bénéfices*, auparavant temporaires, ils avaient tenu de la seule munificence du chef suprême, à charge de service militaire et d'autres devoirs vassalitiques; la classe agricole et industrieuse avait été réduite par le besoin ou la tyrannie à l'humiliante condition de *serfs*; des hordes de barbares, refoulés de l'est et du nord vers le centre de l'Europe, avaient enfin, par des irruptions fréquentes, comblé la mesure de tant de maux; les Huns, en Germanie, et les Normands, en France, avaient joint leurs ravages particuliers sur tous les points de l'empire de Charlemagne, à ceux des armées nationales qui s'en disputaient les lambeaux. C'est au fort de cette crise, que régnèrent Charles le Gros et Charles le Simple, dénués de moyens, mêmes moraux, et ne pouvant opposer à tant de désordres que leur nullité; ils s'étaient aliénés leur propre famille, en persécutant l'impératrice Richarde,

année. Il termina sa carrière, le 24 octobre 996, après avoir assuré la couronne à son fils, Robert II, qu'il s'était associé huit ans auparavant.

Hugues Capet avait épousé, vers 969, Adélaïde, dont la famille n'est pas bien connue, mais qu'Helgaud dit issue d'Italie, que la Chronique de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, dit avoir été de la race de Charlemagne. Il eut :

XVIII. ROBERT II, *dit* LE PIEUX.

1°. Robert, roi de France, qui suit;

2°. Hedwige, mariée 1°, à Raimier IV, premier comte propriétaire de *Hainaut*, dont elle a eu postérité; 2°, en 1033, à Huges III, comte *de Dagsbourg*;

---

la princesse Hildegarde, nièce de l'un et cousine de l'autre; la branche impériale de Vermandois; les prélats, en attaquant leur temporel, et en sévissant contre le ministre Luitward, membre précieux de cet ordre; les grands, et même Robert le Fort, long-temps l'appui du trône, en s'efforçant de ramener les fiefs à leur institution primitive, et en soutenant contre eux Haganon, homme nouveau, ministre favori, mais habile et leur plus dangereux adversaire; les uns et les autres, représentants effectifs de la nation entière, en faisant des concessions énormes et surtout honteuses, à l'ennemi, particulièrement aux Normands, d'abord, le trésor dont l'appât suscitait des invasions nouvelles, et ensuite la Neustrie, portion importante du royaume, cédée, sous hommage simple, à Rollon leur chef, avec la main de la fille aînée du second Charles. L'explosion avait suivi de près. Charles le Gros, qui vainement avait réuni sous sa domination presque tous les états de Charlemagne, avait été solennellement déposé, à Trebur, en l'assemblée générale de ses sujets, au mois de novembre 887. La Germanie et l'Italie s'étaient constituées en états particuliers sous des chefs de leur choix. Les Français qui, par reconnaissance pour Robert le Fort, avaient établi Eudes, son fils aîné, régent du royaume, pendant la minorité de Charles le Simple, lui avaient déféré, en 888, la couronne, qu'après plusieurs guerres, Charles avait consenti, en 896, de partager avec lui, mais qu'il avait recouvrée entière, deux ans après, par le décès d'Eudes, et dont il avait joui jusqu'en 922, que, sa domination étant devenue absolument insupportable, il avait été déposé, et son sceptre donné à Robert I, frère d'Eudes. Charles, l'année suivante, livre bataille, près de Soissons, à Robert; ce dernier y périt; mais bientôt, défait par Hugues le Grand, fils de Robert, et réduit à chercher un asile, Charles accepte celui qui lui est offert par Herbert, comte de Vermandois, beau-père de Robert I, et Herbert le retient prisonnier jusqu'à sa mort, arrivée en 929. Cependant Hugues le Grand qui avait laissé, en 923, Raoul, duc de Bourgogne, son beau-frère, prince puissant, privé d'enfants mâles, jouir du trône qu'avait occupé Robert I, son père, combat, après le décès de Raoul, arrivé en 936, contre Louis d'Outremer, fils de Charles le Simple, et qui, la même année, avait été couronné, d'abord à Laon, puis à Reims. Hugues le Grand fait, en 950, un traité avec Louis, et celui-ci conserve la couronne jusqu'à son décès, qui a lieu en 954. Louis d'Outremer fut père, entr'autres enfants, de deux fils, Lothaire, qui indisposa contre lui les grands du royaume, et mourut en 986, empoisonné, dit-on, par son épouse, comme on a prétendu que Louis V, son fils, le fut par la sienne, en 987, avant d'en avoir obtenu postérité, et Charles, duc de Lorraine, qui, devenu l'ojet du mépris des Français, pour avoir fait hommage lige de son duché à l'empereur Othon II, fut exclu, en 987, de la succession à la couronne, en l'assemblée qui élut Hugues Capet, petit-fils de Robert I, et mourut, vers 992, prisonnier, ainsi que ses deux fils, Louis et Charles dont la destinée ultérieure est encore un problême historique. (*Note de M. de Saint-Pont.*)

3°. Gisèle, femme de Hugues I, seigneur d'*Abbeville*, avoué ou protecteur de l'église de Saint-Riquier, dans le Ponthieu;

Fils naturel de Hugues Capet :

Gauzlin, abbé de Fleury-sur-Loire en 1004, archevêque de Bourges en 1013, et mort en 1030.

XVIII. ROBERT II, *dit* LE PIEUX.

Robert, dit le Pieux, né, vers l'an 970, à Orléans, associé au trône, le 1er janvier 988, couronné en cette qualité, à Reims, en 991, succéda à son père, en 996. Il avait épousé, 1°, en 995, Berthe DE BOURGOGNE, veuve d'Eudes, comte de Blois, née du mariage de Conrad, roi de la Bourgogne transjurane, avec Mathilde, sœur de Lothaire, roi de France, dont la mère, Gerberge de Saxe, était sœur d'Hedwige, aïeule paternelle de Robert, qui se trouvait ainsi cousin issu de germain de sa femme. Il ne rencontra dans cette alliance, en degré prohibé, qu'une source de tribulations; le pape la condamna, quoiqu'elle eût obtenu l'assentiment du clergé français; le Roi résista; il fut excommunié, le royaume mis en interdit, et, après une lutte pénible, le malheureux monarque dut céder et quitter une princesse qu'il regretta toujours, et dont, en 1019, il tenta même, dans un voyage à Rome, d'obtenir le rétablissement. En 998, il épousa, en secondes noces, Constance de TOULOUSE (1), fille aînée de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, et d'Arsinde, dite aussi Blanche, sœur de Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou.

Comme Hugues Capet l'avait fait pour Robert, celui-ci associa successivement, en 1017 et 1027, deux de ses fils au trône, en observant l'ordre de primogéniture, et mourut, à Melun, le 20 juillet 1031. Constance le suivit dans la tombe le 25 juillet 1032.

Du premier mariage de Hugues, il n'était venu qu'un enfant, mort en naissant; du second sont nés:

1°. Hugues, associé au trône, à Compiègne, le 19 juin 1017, dès l'âge de dix ans; appelé à celui d'Italie, par le vœu des peuples, en 1024, mort le 17 septembre de l'année suivante;

2°. Henri, roi de France, qui suit;

Premiers Ducs héréditaires de Bourgogne, de la Maison de France.

3°. Robert, dit le Vieux, duc de Bourgogne, en 1032, mort en 1075, époux d'Hélie *de Semur en Auxois*, morte en 1109, mère, entr'autres enfants, de

(1) Et non de Provence, comme l'ont avancé quelques historiens, notamment le P. Anselme, trompés par la double analogie des noms de baptême et de famille de l'épouse de Guillaume I, comte de Provence et d'Arles, nommée Adèle ou Adélaïde, et surnommée Blanche, fille de Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou.

A. Hugues, tué, en 1057, dans les guerres que les Bourguignons firent au duc de Nevers, n'ayant pas été marié;

B. Henri de Bourgogne, qui mourut avant son père, en 1066, laissant de son épouse, Sybille *de Bourgogne*, fille de Renaud, comte de Bourgogne, cinq fils et trois princesses, ent'rautres :

a. Eudes I, dit Borrel, duc de Bourgogne, en 1078, après Hugues I, son frère, qui, après avoir marché contre les Maures, en Espagne, et perdu son épouse, morte sans enfants, venait d'abdiquer pour se retirer à Cluny, où il décéda en 1093. Eudes épousa *Mahaut*, fille de Guillaume, dit le Grand, comte de Bourgogne, par laquelle fut continuée *la première branche des ducs de Bourgogne*, éteinte, dès 1361, en la personne du duc Philippe, dit de Rouvres.

De la postérité d'Eudes I, étaient issues, au quatrième degré : 1°, vers la fin du douzième siècle, la branche *de Montagu*, dont les aînés, seigneurs de cette terre, s'éteignirent en 1347, laissant deux rameaux : l'un, formé, vers la fin du treizième siècle, des seigneurs *de Sombernon*, dont le dernier mâle mourut en 1391 ; l'autre, formé de celui-là, au commencement du quatorzième siècle, des seigneurs *de Couches*, dont le dernier mâle fut tué au combat de Bussy, en 1470. — 2°. La branche devenue *deuxième dynastie des dauphins des Viennois*, vers l'an 1200, par André de Bourgogne, depuis Guigues VI, donataire de l'héritière de cette souveraineté, Béatrix, dauphine et comtesse d'Albon, sa mère, seconde femme de Hugues III, duc de Bourgogne; branche éteinte en mâles, dès 1281, en la personne du dauphin Jean, dont la sœur, Anne, porta les états dans la maison d'Humbert, seigneur de la Tour du Pin, son mari, souche d'une troisième dynastie (1).

Rois de Portugal.

b. Henri de Bourgogne, lequel conduisit en Espagne un secours contre les Maures et devint comte de Portugal, en 1095, par son mariage avec Thérèse, fille naturelle d'Alfonse VI, roi de Castille et de Léon, et d'une dame noble espagnole. Leur fils, Alfonse-Henri, qui, en 1131, avait assuré, par ses armes et par un traité, l'indépendance de son état contre les prétentions d'Alfonse-Raimond, des comtes de Bourgogne, son cousin issu de germain en ligne paternelle et maternelle, roi de Castille et Léon (huitième du nom d'Alfonse), par sa mère. Urraque, seule fille légitime et héritière d'Alfonse VI, fut, en 1139, à l'issue de sa victoire d'Ourique, sur cinq rois maures, dont les écus meublent depuis lors les armoiries de la monarchie portugaise, proclamé roi par ses troupes, et peu après par les états du pays, lesquels acceptèrent, en 1143, la constitution qu'il leur donna pour régler l'ordre de succession au trône, même en ligne illégitime, à l'exclusion de tous étrangers; ordre que sa postérité a suivi jusqu'à présent. De cette postérité, la ligne directe légitime régna, jusqu'à

(1) Art de vérifier les dates, édition de 1818, in-4°, tom. III, partie II°, pages 14 et suivantes.

Jean I, fils naturel du roi Pierre I, et de Thérèse Lorenzo, lequel reçut la couronne en 1385, et la laissa à ses descendants, dont deux branches, qui s'étaient suivies, la conservèrent jusqu'au 31 janvier 1580, date du décès du cardinal Henri, qui avait succédé au roi Sébastien, son petit-neveu, disparu, en 1578, à la bataille d'Alcaçar-Quivir, au royaume de Fez. A cette époque, le Portugal tomba au pouvoir de Philippe II, roi d'Espagne, qui en prit possession l'année suivante, et la transmit depuis à Philippe III, son fils. Vainement don Antoine, prieur de Crato, fils *présumé naturel* d'un frère du cardinal-roi, avait opposé ses droits, ses armes et le vœu national à cette usurpation. Forcé de fuir, en juin 1581, un an après avoir été solennellement proclamé roi, et réduit à mendier, des cours de France et d'Angleterre, une assistance toujours insuffisante, il mourut à Paris, en 1595, ne laissant à ses enfants, aussi naturels, qu'un titre onéreux, et si peu de moyens, qu'ils furent obligés de recourir même à l'Espagne, et leurs enfants de passer, les uns au service de cette puissance, et les autres à celui des Provinces-Unies, dont le stathouder était leur aïeul maternel. Don Jean, duc de Bragance, issu au VIIe degré d'Alfonse, fils naturel du roi Jean I, apanagé de ce duché, fut plus heureux; la révolution du 1er décembre 1640, brisant le joug espagnol, le rétablit, sous le nom de Jean IV, sur le trône de ses aïeux, où ses descendants se sont maintenus (1).

c. Constance de Bourgogne, qui, veuve de Hugues, comte *de Châlons*, épousa

---

(1) Le rang que tiennent, en Portugal, les fils naturels des Rois, à cause de leur aptitude à régner dans l'ordre voulu par la constitution fondamentale de 1143, semble exiger ici l'indication des branches ou familles qu'ils ont formées. Ce sont :

1°. De la maison de Bragance. — *a.* Celle des comtes de Vimioso, issue, par bâtardise, du même degré que la branche régnante. — *b.* Celle de *Mello*, marquis de Ferreira et ducs de Cadaval, tige de celle de Portugal, comtes de Gelves, d'où celle des ducs de Veraguas Colomb; et de celle de *Mello*, comtes d'Açumar, d'où, aussi par bâtardise, les marquis de *Villescas;* enfin celle de *Norona*, comtes d'Odemira, tige de celle de *Portugal-Faro*, des comtes de *Vimiero*, d'où celle des comtes de *Faro* : branches toutes issues du deuxième duc de Bragance. — *c.* Celle de Castro, comtes de Lemos et ducs de Taurisano, issue du troisième duc. — *d.* Celle de *Portugal-Tolède*, comtes d'Oropesa.

2°. Des rois de *Portugal*, immédiatement. — *a.* D'Alfonse III, cinquième roi, celle de *Sousa* (Portugal), gouverneurs héréditaires d'Aronchèse, tige de celle de Souza, comtes de *Miranda*, et de celle de Sousa, seigneurs d'*Alcanoens;* enfin, celle de Sousa, seigneurs de *Beringel*, comtes de Prado, marquis Das Minas. — *b.* De Pierre I, huitième roi, et d'Inès de Castro, qu'il déclara solennellement avoir été sa troisième épouse; celle de *Vasconcellos*, comtes de Penela, d'abord ducs de Valencia-de-Campos; et celle de *Torres*, comtes de Villar-Dompardo. — *c.* D'Edouard, IIe roi, celle de *Manoël*, comtes d'Atalaya. — *d.* Celle *Alencastro*, ducs d'*Aveiro*, tige de celle des ducs d'*Abrantès;* et de celle des grands commandeurs d'*Avis*, d'où celle des commandeurs de Coruche. — *e.* Peut-être quelques autres branches moins connues.

Alfonse VI, roi de *Castille* et de *Léon*, et en eut Urraque, seule légitime héritière de ces royaumes;

4°. Eudes, qui se révolta contre le roi Henri, son frère, et mourut célibataire, sans dignités ni possessions;

5°. Adélaïde, comtesse d'Auxerre, femme de Renaud I, comte de *Nevers*;

6°. Adèle, mariée, 1°, en 1026, à Richard III, duc de *Normandie*; 2°, en 1028, à Baudouin V, comte de *Flandre*.

XIX. HENRI Ier.

Henri Ier, associé au trône par Robert II, son père, en 1027, lui succéda en 1031, et mourut à Vitry, près Fontainebleau, le 29 août 1060. Fiancé à Mathilde, fille de l'empereur Conrad II, morte avant la célébration du mariage, en 1034, il épousa, en 1051, Anne DE RUSSIE (1), fille d'Iaroslaw, prince de Kief et d'Enguerberge, fille d'Olaüs, roi de Norwège, laquelle se remaria, en 1062, à Raoul III, comte de Valois, et qui, veuve, dès 1074, vivait encore en 1075, sans autres enfants que ceux de son premier mariage, qui furent, outre un prince et une princesse morts jeunes :

1°. Philippe I, roi de France, qui suit;

Deuxième dynastie des comtes de Vermandois.

2°. Hugues de France, comte de Chaumont en Vexin, puis de Vermandois, de Crépy et de Valois, du chef d'Adèle ou d'Adélaïde *de Vermandois*, qu'il avait épousée de 1067 à 1069, fille et héritière d'Herbert IV, comte de Vermandois, et d'Adèle, comtesse de Crépy et de Valois. Les exploits de Hugues dans la première croisade, dont il fut un des principaux chefs, lui méritèrent le surnom de *Grand*. Moins heureux dans la seconde, il mourut à Tarse, en Cilicie, le 18 octobre 1102, des blessures qu'il avait reçues au mois de juillet précédent. Il eut trois fils et quatre princesses :

A. Raoul IV, surnommé le *Vaillant*, comte de Vermandois, de Valois, de Crépy, etc., marié 1° avec Aliénor *de Champagne*, parente de Thibaut le Grand, comte de Champagne, qu'il répudia en 1142 (au sujet de quoi il fut excommunié), morte en 1147; 2° Alix, dite Pétronille *de Guienne*, fille de Guillaume X, duc de Guienne; 3° Laurence *d'Alsace*, fille de Thierri, comte de Flandre, morte en 1170. Du second lit sont issus :

a. Raoul V, qui avait porté le nom de Hugues, jusqu'à l'époque de la mort de son père. Il fut le troisième et dernier comte de Vermandois de sa race, étant mort de la lèpre en 1167, sans enfants de Marguerite *d'Alsace*, fille de Thierri, comte de Flandre, remariée à Baudouin, comte de Hainaut, et morte en 1194;

---

(1) L'abbé de Camps l'a prétendue, par erreur, fille d'un comte de Roucy.

b. Élisabeth ou Isabelle, comtesse de Vermandois, mariée, en 1156, à Philippe *d'Alsace*, comte de Flandre, morte sans enfants, le 26 mars 1183 (n. st.);

c. Éléonore de Vermandois, comtesse de Saint-Quentin, femme, 1° de Geoffroi *de Hainaut*, comte d'Ostrevant; 2° de Guillaume IV, comte de *Nevers*, mort en 1168; 3°, en 1171, de Mathieu *d'Alsace*, dit de *Flandre*, comte de Boulogne, mort en 1173; 4° de Mathieu VI, comte de *Beaumont-sur-Oise*, chambrier de France;

B. Simon de Vermandois, élu évêque de Noyon en 1121, mort en Cilicie, au retour de la Palestine, le 10 février 1148;

Anciens Seigneurs de Chaumont, en Vexin, éteints :

C. Henri, seigneur de Chaumont, mort en 1130, dont la descendance s'est éteinte en mâles, au cinquième degré, vers la fin du treizième siècle;

D. Mahaut de Vermandois, mariée, en 1090, à Raoul, seigneur *de Baugency;*

E. N..... de Vermandois, épouse de Boniface, marquis en Italie;

F. N..... de Vermandois, femme de Hugues I, seigneur *de Gournay;*

G. Élisabeth de Vermandois, mariée, 1° à Robert III, comte *de Meulent*, mort en 1118; 2° à Guillaume II *de Varennes*, comte de Surrey, en Angleterre, mort en 1135.

XX. PHILIPPE Ier.

Philippe Ier, né en 1053, associé au trône par son père, en 1059, placé, en 1060, sous la tutelle de sa mère, et, en 1062, sous celle de Baudouin V, comte de Flandre, qui mourut en 1067, régna sans intermédiaire, depuis lors, quoiqu'il ne fût âgé que de 15 ans, et que sa majorité ne dût, en ce temps, avoir lieu qu'à 21. Il épousa, en 1072, Berthe DE HOLLANDE, née du mariage de Florent Ier, comte de Hollande, et de Gertrude de Saxe. Il divorça, en 1092, sous le tardif prétexte d'affinité avec Berthe, qui, reléguée à Montreuil-sur-Mer, y mourut l'année suivante. Une passion aveugle pour Bertrade, fille de Simon I, seigneur de Montfort-l'Amaury et d'Agnès d'Évreux, et quatrième femme, ou plutôt concubine, quoique mariée, de Foulques de Rechin, comte d'Anjou, aussi bigame, porta Philippe à l'enlever, le 4 juin 1093, au mépris des devoirs de la parenté, de la reconnaissance et de l'hospitalité. Il l'épousa de suite, sans égard pour d'autres engagements, pour les représentations des grands, pour les désordres qui devaient résulter de ce scandale, et la maintint obstinément sur le trône contre le Pape et les conciles de Reims, de Clermont et de Poitiers, qui l'excommunièrent en 1094, 1095 et 1100. Il termina sa carrière à Melun, le 29 juillet 1108. De Berthe, seule considérée comme sa légitime épouse, il avait eu 3 fils et une princesse :

1°. Louis VI, qui suit;

2°. Henri de France, mort jeune ;

3°. Charles de France, en mémoire de qui le Roi, son frère, fonda l'abbaye de Charlieu, au diocèse de Senlis, en 1136 ;

4°. Constance de France, mariée, 1°, avant 1101, à Hugues, comte *de Troyes*, dont elle fut séparée en 1104, pour cause de parenté ; 2°, en 1106, à Boëmond I, prince *d'Antioche*.

De Bertrade étaient nés les enfants qui suivent, réputés naturels :

1°. Philippe, comte de Mantes et seigneur de Mehun-sur-Yèvre, en Berri, marié, en 1104, à Élisabeth, fille et héritière de Guy, dit Troussel, seigneur *de Montlhéry*. Philippe fit la guerre à Louis le Gros, fut vaincu en 1123, et dépouillé. Il ne laissa point de postérité ;

2°. Fleuri de France, qui épousa l'héritière *de Nangis*, et n'en eut qu'une fille, Élisabeth, mariée avec Ansel, seigneur *de Venisy* ;

3°. Cécile de France, mariée, en Orient, 1°, en 1106, à Tancrède, prince *de Tabarie* ; 2°, vers 1113, à Pons *de Toulouse*, comte de Tripoli.

XX. LOUIS VI, dit LE GROS et LE BATAILLEUR.

Louis VI, né en 1077 ou 1078, créé comte de Vexin en 1092, associé au trône en 1098 ou 1099, succéda à son père en 1108, et fut sacré roi de France, à Orléans, le 3 août. Il mourut le 1er août 1137. Il avait été fiancé, dès 1104, à Lucienne, fille de Guy de Montl'hery, comte de Rochefort-en-Iveline ; mais en ayant été séparé en 1107, il avait épousé, en 1115, Alix ou Adélaïde de Maurienne, fille de Humbert II, comte de Maurienne et de Gisèle, des comtes de Bourgogne. Cette reine se remaria, en 1141, au connétable Mathieu de Montmorency, premier du nom, et mourut, en 1154, sans autres enfants que ceux de son premier époux ; savoir :

1°. Philippe, né le 29 août 1116, associé au trône, le 14 avril 1129, mort sans alliance, d'une chute de cheval, le 13 octobre 1131 ;

2°. Louis VII, qui suit ;

3°. Henri de France, moine à Clairvaux en 1145 ; évêque de Beauvais en 1151 ; archevêque de Reims en 1161, et mort le 13 novembre 1175 ;

4°. Hugues de France, dont le nom seul est connu, et qu'on présume avoir embrassé la vie monastique.

Comtes de Dreux.

5°. Robert de France, apanagé, en 1137, du comté de Dreux, des seigneuries de Brie, Torcy, Chailly et Longjumeau, par le Roi, son frère, avec lequel il se croisa en 1147, dont il précéda le retour en France, pour essayer vainement de supplanter le régent Suger, mais que depuis il servit fidèlement dans toutes ses guerres. Il mourut le 11 octobre 1188, et avait épousé trois femmes : la première, Agnès *de Garlande*, fille du grand-sénéchal Anseau, décédée vers 1143, mère d'un fils, Simon, mort avant son père ;

la deuxième, Harvise *d'Evreux*, veuve de Rotrou II, comte du Perche, et fille de Gautier d'Évreux, comte de Salisbury, en Angleterre, laquelle mourut sans enfants, en 1152, et lui laissa l'usufruit du comté du Perche; la troisième, en 1152, Agnès *de Baudement*, veuve de Milon, comte de Bar-sur-Seine, fille unique et seule héritière de Gui, sire de Baudement, comte de Braine-sur-Vesle, seigneur de Fère en Tardenois, de Pontarcy, de Neelle, de Longueville, de Quincy, etc., dont tous les biens passèrent à ses enfants du deuxième lit, qui furent :

A. Robert II, comte de Dreux et de Braine, seigneur de Fère et autres terres, du chef de sa mère, et de Brie, à laquelle fut depuis annexé son nom de Comte-Robert; marié 1° avec Mahaut *de Bourgogne*, comtesse de Grignon, et usufruitière de Nevers, fille unique de Raimond de Bourgogne-Duché, de laquelle il fut séparé pour cause de parenté, avant d'en avoir eu des enfants; 2°, en 1184, avec Iolande *de Coucy*, fille de Raoul, sire de Coucy, et d'Agnès, des comtes de Hainaut, de laquelle il eut cinq fils et sept filles, entr'autres :

a. Robert III, qui continua la ligne directe des comtes de Dreux, éteinte en mâles, en 1345, après avoir formé, au degré suivant, la branche des seigneurs *de Beu*, éteinte après 1591, mais tige de celle des seigneurs *de Beaussart*, éteinte en 1508, après avoir créé, au dernier degré, celle des seigneurs *de Morainville*, éteinte en 1590.

Ducs de Bretagne.

b. Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, seigneur de Fère en Tardenois, de Pontarcy, de Brie-Comte-Robert, de Chailly et de Longjumeau, qui devint duc de Bretagne, comte de Richmond, en Angleterre, du chef d'Alix *de Thouars*, fille aînée et principale héritière de Gui de Thouars et de la duchesse Constance, héritière de Bretagne, souche d'une dynastie dont la lignée masculine s'est terminée le 9 septembre 1488, par le décès du duc François II, père d'un prince, qualifié comte de Montfort, né le 29 juin 1463, mort le 25 août suivant, et de deux princesses, dont l'aînée, Anne, principale héritière, porta le duché de Bretagne dans la maison royale de France, en épousant successivement les rois Charles VIII et Louis XII, dont le successeur, François I, réunit cet important domaine à celui de la couronne, en 1532. Isabelle de Bretagne, seconde fille de François II, mourut sans alliance, en 1490;

6°. Philippe de France, d'abord marié à l'une des filles de Thibaud le Grand, comte *de Champagne*, en fut séparé pour cause de parenté, en 1140, et se voua au service de Dieu dans l'état ecclésiastique, où il donna un grand exemple de modestie, l'an 1159, en déférant son élection à l'évêché de Paris à Pierre Lombard (*le maître des sentences*), et en se contentant de quelques bénéfices de son frère Henri, et de la dignité d'archidiacre de Paris, dans laquelle il mourut le 4 septembre 1161;

Princes et seigneurs de Courtenay.

7°. Pierre de France, né en 1125, seigneur de Courtenay, de Montargis, de Champignelles, de Tanlay, de Charny, de Chantecocq, de Château-Renard, en partie, du chef d'Élisabeth *de Courtenay*, qu'il avait épousée vers l'an 1151, et dont il prit le nom et les

armes (1), fille aînée et principale héritière de Renaud, seigneur de Courtenay. Il accompagna le roi, son frère, à la croisade de 1147; fit, en 1179, un deuxième voyage à la Terre-Sainte, avec le comte de Champagne, l'évêque de Beauvais et autres grands personnages, et mourut peu après son retour en France, vers 1183, laissant de son mariage six filles, mariées dans les maisons de *Joigny* et d'*Angoulême*, de la *Marche*, en Hongrie, de *Thiern*, de *Charost*, de *Châteaufort* et de la *Ferté-Arnaud*, de *Brienne* et de *Sancerre*, et cinq fils :

Empereurs d'Orient, à Constantinople.

A. Pierre II, seigneur de Courtenay et de Montargis, de son chef, comte usufruitier de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, par sa première femme, et marquis de Namur, à cause de la deuxième; élu empereur d'Orient, en 1216, après la mort de l'empereur Henri I, son beau-frère, fut couronné, en avril 1217, à Rome, ainsi que son épouse, qu'il fit embarquer, tandis qu'à la tête d'un corps de troupes il traversait l'Italie et le golfe Adriatique, pour s'établir, en exécution d'un traité avec les Vénitiens, dans la Grèce, où il attaqua la place de Durazzo, sous Théodore Comnène, prince d'Épire, le força de lever le siège; ce prince défit son armée, s'empara de lui et le retint en prison, où il mourut avant janvier 1218. Il avait épousé, 1°, en 1184, Agnès de *Nevers*, héritière du comté de Nevers en 1181, par le décès du comte Guillaume V, son frère, et de celui de Tonnerre en 1191, par le décès du comte Renaud de Nevers, son oncle, fille de Gui I, comte de Nevers et d'Auxerre, et de Mahaut de Bourgogne. Elle est morte vers 1192, ne laissant qu'une fille, Mahaut de Courtenay, comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, mariée, d'abord en 1199, à Hervé IV, seigneur de *Donzy*, dont elle fut séparée, pour cause de parenté, par bulle du pape du 20 décembre 1213; puis en 1225, à Guigues IV, comte de *Forez*, et morte le 12 octobre 1255; 2°, en mai 1293, Iolande *de Hainaut*, sœur de Baudouin I et de Henri I, successivement empereurs de Constantinople, et fille de Baudouin V, comte de Hainaut, et de Marguerite d'Alsace, comtesse de Flandre, laquelle eut la régence de l'empire, pendant la captivité de son mari, et mourut après le mois de juin 1219, mère de treize enfants, entr'autres de

- *a*. Philippe de Courtenay, aîné, marquis de Namur, qui refusa d'aller recueillir la couronne impériale en 1219, et mourut, sans alliance, en 1226;
- *b* Robert de Courtenay, troisième fils, *empereur d'Orient*, Ier du nom, couronné à Constantinople 25 mars 1221, lequel, après avoir fait la paix avec Théodore Lascaris, attaqua Jean Ducas, dit Vatace; fut battu en 1224; fut forcé à consentir de grands sacrifices; et fit, pour se procurer de nouvelles ressources, un voyage à Rome, au retour duquel il mourut en Achaïe, l'an 1228, sans postérité d'un mariage qu'il avait contracté, pendant son séjour en France, avec une demoiselle du comté d'Artois, du nom *de Neufville*;
- *c*. Henri de Courtenay, quatrième fils, qui mourut en 1229, trois ans après avoir

(1) Courtenay portait : *d'or à trois tourteaux de gueules.*

Il ne faut point confondre avec cette maison celle des lords Courtney, en Angleterre, lesquels sont issus d'un puîné des anciens seigneurs, dont l'épouse de Pierre de France était héritière; ils portent les armes *brisées d'un lambel d'azur.*

succédé à Philippe, son frère, dans le marquisat de Namur, dont Marguerite, sa sœur, femme de Henri, comte de Vianden, s'empara la même année;

d. Baudouin de Courtenay, cinquième fils, *empereur d'Orient*, IIe du nom, né à Constantinople en 1217, pendant la captivité de son père, n'y fut couronné qu'en 1239, par l'intervention du roi saint Louis, dont il était venu implorer l'appui, en 1237. L'état de ses affaires le ramena, l'an 1244, en France, et il en repartit, en 1247, avec l'espoir de réunir l'empire grec au sien; mais il perdit tout, après douze ans de guerres, dont les efforts de son épouse, qu'il avait envoyée en France vers 1250, allégèrent peu le fardeau. La nuit du 25 au 26 juillet 1261, sa capitale fut surprise par Michel Paléologue, dont il assiégeait une forteresse dans l'Archipel, et il fut réduit à se retirer avec sa flotte, d'abord à l'île de Négrepont, puis à Naples, où, le 27 mai 1267, il fit un traité, et successivement en France. Il mourut en 1272, laissant de Marie *de Brienne*, fille de Jean de Brienne, empereur de Constantinople, et de Berangère de Castille, qu'il avait épousée le 19 avril 1229, et qui lui survécut jusqu'en 1275, un seul fils :

Philippe, empereur titulaire de Constantinople, né en 1243, marié, en 1273, avec Béatrix *d'Anjou-Sicile*, deuxième fille de Charles I, roi de *Naples*, et de Béatrix, comtesse de Provence, et mort en 1285. De son mariage, il eut une fille, — Catherine de Courtenay, qui fut élevée à la cour de Naples, et mariée, avec dispense du pape, en 1301, à Charles de *France*, comte de Valois, son cousin, à qui elle avait cédé préalablement ses droits à l'empire d'Orient et au marquisat de Namur; elle mourut en 1308;

B. Robert de Courtenay, seigneur de Champignelles, de Charny, de Conches, etc., grand-bouteiller de France en 1223, mourut à la Terre-Sainte, vers 1240. Il avait épousé, de 1215 à 1218, Mahaut, dame de *Mehun-sur-Yevre* et de Selles, en Berry, veuve de Jean II, seigneur de Baugency-sur-Loire, seule fille et unique héritière de Philippe, seigneur des mêmes terres, et en avait eu deux filles, mariées, la première, à Louis I, comte *de Sancerre;* la deuxième, à Renaud, seigneur *de Montfaucon*, en Berry, et à Jean I, comte *de Bourgogne* et *de Châlons*, sire *de Salins;* et six fils, dont le dernier, Guillaume, continua la branche des seigneurs *de Chamvignelle*, éteinte, au VIIe degré, en 1472 (1), après avoir formé au IVe degré, une première branche des seigneurs *de la Ferté-Loupiere*, éteinte en mâles, à son IIIe degré, en 1455;

Au VIe degré, la branche des seigneurs de Bleneau, éteinte en mâles, à son VIIe degré, en 1655, après avoir formé au IIe, deux rameaux; l'un, des seconds seigneurs *de la Ferté-Loupière*, éteint, à son IIIe degré, en 1552, l'autre des seigneurs d'*Arrablay*, tombé en quenouille, dès sa seconde génération, en 1540; du premier desquels rameaux se sont formés, au IIe degré :

---

(1) De Jean IV, dernier degré de la branche de *Champignelles*, et d'une demoiselle, était issu un fils naturel, seigneurs des Esves et de la Chapponière, qui fit une branche de la maison *du Chesne* et *du Changy*, laquelle retint le nom et les armes de Courtenay, *brisées du filet de bâtardise d'or*, et s'éteignit en mâles, l'an 1692.

1°. La branche des seigneurs *de Chevillon*, qualifiés, au IVe degré, *princes de Courtenay*, éteinte à la fin du dix-huitième siècle, et par femmes, en la maison de Bauffremont ;

2°. Le rameau des seigneurs *de Bontin*, terminé, à son IIIe degré, en deux demoiselles, mariées toutes deux dans la maison *de Béthune*, l'aînée, vers 1580, au seigneur de Mareuil ; la cadette, en 1583, au premier duc de Sully.

C. Philippe de Courtenay, dont le nom seul est connu par des chartes de 1183, 1184 et 1186 ;

D. Guillaume de Courtenay, seigneur de Tanlay, de Mailly-le-Château, de Joux et de Ravières, substitua le nom de *Tanlay* au sien, dont il conserva néanmoins les armoiries, *brisées d'un lambel d'azur, à cinq pendants.* Adeline de Noyers, fille de Clerambault I, sire de Noyers, et d'Alix de Brienne, qu'il avait épousée, vers le commencement du treizième siècle, et qu'il perdit après 1222 ; lui donna cinq enfants, trois fils et deux filles, dont l'aîné fit la branche du nom *de Tanlay*, éteinte au VIIe degré ;

E. Jean de Courtenay, seigneur d'Yerre en partie, du chef de sa mère, fut, par son épouse, dont le nom est ignoré, l'auteur d'une branche de ce nom *d'Yerre*, qui conserva celui de Courtenay, avec les armes *brisées d'un lambel à cinq pendants de sable*, et dont les aînés laissèrent, au VIIIe degré, une héritière, dame de Courpalay, morte vers 1428, après avoir formé, au IIIe degré, une dernière branche légitime des seigneurs de *Roudoufle* (1), éteinte au IVe degré, dans le commencement du quinzième siècle, eu trois enfants, deux fils et une fille, voués tous trois au service de Dieu, et seuls connus des huit que leurs père et mère avaient en 1363 ;

8°. Constance de France, mariée, 1°, en février 1140, à Eustache *de Blois*, associé, en 1152, au trône d'Angleterre, par le roi Étienne, son père, mais mort, sans enfants, le 10 août 1153 ; 2°, en 1154, à Raimond V, comte de Toulouse ; elle vivait encore en 1176.

XXII. LOUIS VII, *dit* LE JEUNE.

Louis VII, né en 1120, associé au trône le 25 octobre 1131, 12 jours après le décès de Philippe, son frère, succéda à Louis le Gros, le 1er août 1137. Il mourut le 18 septembre 1180. Il avait été marié trois fois : la première, à la fin de juillet 1237, à Éléonore, duchesse D'AQUITAINE, fille aînée et principale héritière du duc Guillaume X, et d'Éléonore de Châtelleraud, que son divorce, prononcé par le concile de Baugency le 18 mars 1152, autorisa à se remarier, le 18 mai suivant, avec Henri, comte d'Anjou et du Maine, du chef paternel, en 1151, duc de Normandie en 1150, et roi d'Angleterre, IIe du nom, en 1154, du chef maternel ; 2°, en 1154, à Constance DE CASTILLE, morte le 4 octobre 1160, fille aînée d'Alfonse VIII, roi de Castille, et de Bérengère de Barcelonne ; 3°, le 13 novembre 1160,

---

(1) Elle portait pour brisure : *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois lions du même, et chargé de trois tourteaux du champ.*

à Alix DE CHAMPAGNE, fille de Thibaud V, comte de Champagne, morte le 4 juin 1206. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1°. Marie de France, fiancée dès 1153, puis mariée à Henri I, comte de Champagne, morte le 11 mars 1198;

2°. Alix de France, mariée, vers 1164, avec Thibaud V, comte *de Blois*, morte après l'an 1183;

Du second lit :

3°. Marguerite de France, comtesse de Vexin, mariée, 1°, en 1170, à Henri d'*Angleterre*, dit *au Court-Mantel*, décédé en 1183, fils aîné du roi Henri II; 2°, en 1185, à Béla III, roi de *Hongrie*, mort en 1196. Cette même année, elle vendit son douaire qui était considérable, et passa en la Terre-Sainte, avec un grand nombre de chevaliers et d'hommes d'armes; mais elle mourut à Acre, huit jours après son arrivée;

4°. Alix de France, accordée très-jeune à *Richard*, surnommé *Cœur-de-Lion*, deuxième fils de Henri II, roi d'Angleterre, par traités de 1174 et de 1189; traités rompus, en 1190, par Richard, devenu roi, qui contracta un autre mariage, et néanmoins retint, jusqu'en 1195, la princesse, qui, rendue à la liberté, fut mariée, le 20 août même année, à Guillaume III, comte *de Ponthieu;*

Du troisième lit :

5°. Philippe II, qui suit;

6°. Agnès de France, accordée à huit ans, en 1179, et mariée, 1°, le 2 mars 1180, à Constantinople, où elle avait été envoyée, à Alexis *Comnène*, fils de l'empereur Manuel; 2°, en 1183, à Andronic *Comnène*, meurtrier d'Alexis, et usurpateur de l'empire; 3°, après 1185, à Théodore *Branas*, seigneur d'Andrinople et de Didymotique.

XXIII. PHILIPPE II, *surnommé* AUGUSTE (1).

Philippe II, né le 21 août 1165, associé au trône, sacré à Reims le 1er novembre 1179, couronné à Saint-Denis le 29 mai 1180, succéda à Louis le Jeune, son père, le 18 septembre de la même année, et mourut à Mantes le 14 juillet 1223. Il avait épousé, 1°, le 28 avril 1180, Isabelle DE HAINAUT, dite de *Flandre*, fille de Baudouin V, comte de Hainaut, et de Marguerite d'Alsace, décédée le 15 mars 1190; 2°, le 14 août 1193, Ingeburge, fille de Waldemar, roi de Danemark, et de Sophie, princesse de Russie, répudiée le 4 novembre suivant, reprise sans autre formalité en 1201, mais reléguée au château d'Étampes, rappelée à la cour en 1213, et morte sans enfants à Corbeil le 29 juillet 1236; 3°, en juin 1196, Agnès DE MÉRANIE, fille

(1) Ce surnom lui fut donné, dit-on, du mois de sa naissance. On le surnomma aussi quelquefois *Dieudonné* et le *Conquérant*.

de Berthold IV, duc de Méranie, morte à Poissy en 1201, de la douleur que lui fit éprouver la dissolution de son mariage. Les enfants de Philippe Auguste furent ;

Du premier lit :

1°. Louis VIII, qui suit;
2°. Deux jumeaux, morts trois jours après leur mère ;

Du troisième lit, légitimés par le Pape Innocent III:

3°. Philippe dit Hurepel, comte de Clermont en Beauvaisis, de Mortain et d'Aumale, de son chef; de Boulogne et de Dammartin, de celui de Mahaut de *Dammartin*, fille unique et héritière de Renaud, comte de Dammartin, et d'Ide, comtesse de Boulogne, qu'il avait épousée en 1216, et qui, veuve dès 1234, se remaria, en 1235, à Alfonse, depuis roi de Portugal, III° du nom, en fut répudié l'an 1354, et mourut en 1362, laissant de son premier mari,

Jeanne, dite de *Boulogne*, comtesse de Clermont et d'Aumale, morte en 1251, sans enfants de Gaucher de Châtillon, à qui elle avait été accordée en 1236, et mariée en 1241 ;

4°. Marie, épouse, 1° par contrat du mois d'août 1206, et en personne en 1210, de Philippe de *Hainaut*, marquis de Namur, mort le 8 octobre 1212 ; 2°, le 22 avril 1213, de Henri duc de *Brabant*, et morte le 1er août 1258.

Fils naturel du roi Philippe Auguste.

Pierre-Charlot, légitimé par le pape Honoré III. Il devint évêque et comte de Noyon, et pair de France, et mourut au voyage d'outremer, le 9 octobre 1249, sur un des vaisseaux qui furent brisés à la côte de Damiette.

XXIV. LOUIS VIII, *dit* LE LION.

Louis VIII, roi de France, né du 4 au 5 septembre 1187, armé chevalier en 1209, par son père, lui succéda le 14 juillet 1223, et se fit sacrer à Reims le 6 ou 8 août de cette année. Ce fut le premier roi de la troisième dynastie dont le sacre n'ait pas précédé la mort de son père. L'an 1226, Louis VIII leva une armée considérable qu'il conduisit en Languedoc contre les Albigeois; mais une épidémie s'étant introduite dans son armée, il en fut atteint lui-même, et mourut à Montpensier le 8 novembre 1226.

Du mariage qu'il avait contracté, le 23 mai 1200, avec Blanche DE CASTILLE, fille, âgée de 12 ans, d'Alfonse IX, roi de Castille, et d'Éléonoré, princesse d'Angleterre, qui lui survécut jusqu'au 1er décembre 1252 et fut constamment l'objet de la vénération publique, étaient nés onze enfants :

1°. Philippe de France, né le 9 septembre 1209, accordé, au mois de juillet 1215, avec Agnès *de Donzy*, fille et unique héritière d'Hervé IV, sire de Donzy et comte de Nevers,

et de Mahaut de Courtenay. Il mourut en 1218; et Agnès épousa, en 1221, Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol;

2°. Louis IX, qui suit;

Comtes d'Artois, d'Eu et de Beaumont Roger.

3°. Robert de France, né en septembre 1216, comte d'Artois, d'Eu et de Beaumont le Roger, apanagé du comté d'Artois le 7 juin 1237, marié, la même année, à Mahaut *d Brabant*, fille aînée de Henri II, duc de Brabant, et de Marie, de la maison impériale de Souabe, tué à la bataille de la Massoure, en Égypte, le 9 février 1249; son épouse, qui l'avait suivi à cette croisade, lui survécut jusqu'en 1288. La postérité de Robert s'éteignit, en 1472, dans la personne de Charles, comte d'Eu, pair de France;

4°. Philippe de France, mort jeune;

5°. Jean de France, comte d'Anjou et du Maine, né en septembre 1219, mort jeune, avant consommation du mariage qu'il avait contracté, en 1227, à l'âge de 8 ans, avec Iolande *de Dreux*, fille de Pierre de Dreux, premier de sa maison, duc de Bretagne, depuis épouse de Hugues XI, de Lusignan, comte de la Marche;

6°. Alfonse de France, né le 11 novembre 1220, comte de Poitiers en 1241, et de Toulouse, du chef de sa femme Jeanne, comtesse de *Toulouse*, fille unique et héritière de Raimond VII, comte de Toulouse, et de Jeanne, princesse d'Angleterre, qu'il avait épousée en 1241. Il mourut à Savonne le 21 août 1271, et son épouse, quatre jours plus tard, sans laisser d'enfants;

Rois de Naples et de Sicile.

7°. Charles de France, né en mars 1220, comte d'Anjou et du Maine, par apanage, peu après 1227; de Provence et de Forcalquier, en 1245, par son premier mariage; roi de Naples et de Sicile, en 1266, par droit d'investiture et de conquête, de Jérusalem, en 1277, par vente de Marie, princesse d'Antioche, épousa, le 31 janvier 1245, Béatrix de *Provence*, quatrième fille et principale héritière de Raimond-Bérenger II, comte de Provence et de Forcalquier, et de Béatrix de Savoie, morte en juillet 1267. Il se remaria, à Milan, le 12 octobre 1268, avec Marguerite *de Bourgogne*, comtesse de Tonnerre, fille puînée d'Eudes de Bourgogne, et de Mahauld, dame de Bourbon, qui mourut sans enfants le 5 septembre 1308, et laissa son comté à Guillaume de Châlons, son neveu. Charles fut chassé de la Sicile le 30 mars 1282, date du massacre des Français, connu sous le nom de *Vêpres Siciliennes* (1), et mourut à Foggia, le 7 janvier 1285, ne laissant d'enfants que de sa première femme, qui lui en avait donné huit, savoir;

A. Louis de Sicile, mort au berceau, en l'île de Chypre, en 1248;

---

(1) Les savants Bénédictins ont émis, sur ce funeste et trop mémorable événement, une opinion tout opposée aux traditions vulgaires, en affirmant que ce massacre ne fut point le fruit d'une conjuration préméditée, mais bien le résultat d'une provocation injuste et outrageante des Français envers quelques dames qui se rendaient à vêpres, et qui, sous prétexte de visiter si elles ne cachaient point d'armes sous leurs vêtements, furent insultées de la manière la plus brutale, par une soldatesque effrénée. (*Voyez l'Art de vérifier les dates, in-4°., édition de* 1819, *tome* 7, *page* 347.)

B. Charles d'Anjou II[e]. du nom, dit le *Boiteux*, né en 1248, et d'abord titré prince de Salerne, succéda aux états de son père, de droit en 1285, et de fait en 1281, terme de la dure captivité où il était retenu depuis quatre ans par le roi d'Arragon. Ses longs efforts pour recouvrer la Sicile, n'aboutirent qu'à des traités illusoires; mais il chassa les Sarrasins du royaume de Naples. Il mourut, le 6 mai 1309, à Naples, laissant de Marie, princesse de *Hongrie*, sœur du roi Ladislas III (1), fille du roi Étienne, et d'Élisabeth, princesse du sang royal des Cumains, qu'il avait épousée en 1270, et qui lui survécut jusqu'en 1323, quatorze enfants, dont Jean le sixième, et Tristan le septième, morts jeunes, etc.;

Rois de Hongrie; dynastie d'Anjou-Sicile:

a. Charles d'Anjou-Sicile, dit Martel, né en 1272, roi de Hongrie, I[er] du nom, du chef de sa mère, n'en posséda que le titre, qui lui fut conféré avec la couronne, par le pape, le 8 septembre 1290, à Naples, où il mourut en 1295, laissant du mariage qu'il avait contracté, vers 1291, avec Clémence de *Habsbourg*, fille puînée de l'empereur Rodolphe I, et d'Anne, des comtes de Hohenberg (1), sa première femme, deux filles mariées; la première, Béatrix, le 25 mai 1296, dès l'âge de sept ans, à Jean II, dauphin de Viennois; la deuxième, Clémence, seconde femme, en 1315, de Louis X, roi de France, et Charles-Robert, dit Charobert, qui a continué la branche royale de Hongrie, branche qui, après avoir donné quatre souverains à ce royaume, un roi de Naples en 1333, et un roi de Pologne en 1370, s'éteignit en mâles le 12 septembre 1382;

b. Louis (Saint), de Sicile, né en février 1275, se voua au service de Dieu dans l'ordre des Franciscains, pendant sa captivité en Espagne, comme otage de son père, y fit profession le 24 décembre 1296, après s'être fait ordonner prêtre, et cinq jours après fut pourvu de l'évêché de Toulouse. Il mourut à Brignoles en Provence, le 6 août 1297, et fut canonisé le 7 avril 1317;

c. Robert, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, de Forcalquier et de Piémont, dont la petite-fille, Jeanne, reine de Naples, de Sicile et de Jérusalem, fut étranglée, l'an 1382, par Charles de Durazzo, son cousin, qu'elle avait comblé de bienfaits (2);

Princes de Tarente, empereurs titulaires de Constantinople.

d. Philippe de Sicile, prince de Tarente et d'Achaïe, despote de Romanie, seigneur de Durazzo et du royaume d'Albanie, de son chef, despote d'Étolie en partie de celui de sa première femme, empereur titulaire de Constantinople, de celui de la seconde, et mort le 26 décembre 1332, avait épousé, 1°, vers 1294, *J. Thamar l'Ange*, fille de Nicéphore l'Ange, despote d'Étolie et d'Anne Cantacuzène, morte en 1308; 2°, le 30 juillet 1313, Catherine de *Valois*, impératrice titulaire de Constantinople, fille aînée de Charles de France, comte de Valois, et de Ca-

(1) Et non d'Élisabeth, fille de Hugues IV, duc de Bourgogne, comme le dit Pfeffel. (*Abrégé chronologique de l'histoire d'Allemagne.*)

(2) Voyez l'Art de vérifier les dates, tome V, in-4°, p. 375.

therine de Courtenay, héritière de l'empire d'Orient, morte en octobre 1346. Philippe II, son fils, prince de Tarente, empereur titulaire de Constantinople en 1364, après la mort de Robert, son frère, décédé lui-même vers 1368, fut le dernier prince de cette maison;

e. Raimond-Bérenger de Sicile, comte de Provence, de Piémont et d'Andrie, accordé, en 1303, à Marguerite, fille de Robert de France, comte de Clermont et sire de Bourbon, et mort, en 1307, avant l'accomplissement de ce mariage;

Ducs de Durazzo, derniers rois de Naples et de la 1re maison d'Anjou.

f. Jean de Sicile, d'abord titré prince d'Achaïe, comte de Gravine, seigneur d'Albanie et de l'honneur de Mont-Saint-Jean en 1315, et de la Morée, par prétentions aux droits de sa femme, en 1317, réunissait, en 1333, la plupart de ces titres, sous la seule qualification du duc de Durazzo (*capitale du royaume d'Albanie*). Il mourut le 5 avril 1335; il avait été marié deux fois: la première en 1317, avec Malthilde *de Hainault,* veuve de Louis de Bourgogne, roi de Thessalonique, prince d'Achaïe, et de Gui de la Roche, duc d'Athènes, fille unique de Floent de Hainault, seigneur de Braine et de Halt, titré prince d'Achaïe et de la Morée, à cause d'Isabelle de Villehardouin, sa femme, et grand-connétable de Sicile, de laquelle il n'eut point d'enfants et qui mourut, en 1323, séparée de lui depuis deux ans; la seconde le 14 novembre 1321, avec Agnès *de Périgord,* fille d'Hélie, comte de Périgord et de Brunissende de Foix, morte après 1345. Les enfants issus de ce second lit ont continué la branche des ducs de Durazzo, qui, après avoir donné deux rois et une reine de Naples, de Sicile et de Jérusalem, s'éteignit le 6 août 1414 (1);

g. Pierre de Sicile, surnommé *Tempête*, comte de Gravine, tué en combattant pour les Guelfes contre les Gibelins, à Montecatino, le 29 août 1315;

h. Marguerite de Sicile, morte le 31 décembre 1299, première femme de Charles de *France*, comte de Valois et d'Alençon, qu'elle avait épousé le 16 août 1290;

i. Blanche de Sicile, mariée, le 1er novembre 1295, à Jacques II, roi d'*Aragon*, et morte à Barcelonne le 14 octobre 1310;

j. Éléonore de Sicile, mariée 1°, en 1299, à Philippe de *Lacy*, seigneur de la Terza, dont elle fut séparée, en 1300, par bulle du pape, pour cause de minorité de chacun des conjoints; 2°., en mai 1302, à Frédéric d'*Aragon*, roi de Sicile, IIe du nom, et morte le 9 août 1343;

k. Marie de Sicile, mariée, 1°, en 1309, à Sanche d'*Aragon*, roi de Majorque, mort le 4 septembre 1324; 2°, vers 1328, à Jacques d'*Aragon*, seigneur de Xerica;

. Béatrix de Sicile, mariée, 1°, en avril 1305, à Azzon VIII, marquis d'*Est*, seigneur de Modène et de Reggio, mort sans enfants le 31 janvier 1308; 2°, à Bertrand de *Baux*, depuis comte de Montescagioso, de Squillgaccia et d'Andria, et morte avant 1321;

(1) Voyez l'Art de vérifier les dates, ibid., pag. 379.

C. Philippe de Sicile, prince d'Achaïe, en vertu de cession faite au roi Charles I, son père, le 7 mars 1267, par Baudouin II de Courtenay, empereur d'Orient, et roi de Thessalonique, par donation de Philippe de Courtenay, aussi empereur d'Orient, son beau-frère, du 10 mars 1274, mourut d'accident ou de poison, en 1277, sans enfants d'Isabelle de *Villehardouin*, fille unique et héritière de Guillaume, prince d'Achaïe et de la Morée, et d'Anne Comnène, qu'il avait épousée en 1269;

D. Robert de Sicile, mort en 1266;

E. Blanche de Sicile, qui testa en juillet 1269, et mourut en 1271, première femme de Robert III, dit de *Béthune*, comte de *Flandre*, qu'elle avait épousé vers 1268;

F. Béatrix de Sicile, mariée, le 15 octobre 1273, à Philippe de *Courtenay*, empereur titulaire d'Orient;

G. Isabelle de Sicile, qui vivait en 1266;

H. Marie de Sicile, mariée à Ladislas le Cumain, roi de *Hongrie*;

8°. Philippe de France, surnommé Dagobert, né en 1221, mort jeune;

9°. Étienne de France, baptisé en 1225, mort jeune;

10°. N..... de France, née en 1205, morte jeune;

11°. Isabelle de France, née au mois de mars 1224, qui fonda et fit bâtir, en 1260, le monastère de Longchamp, près Paris, et y mourut saintement le 23 février 1269.

XXV. LOUIS IX.

Saint Louis IX, roi de France, né au château de Poissy le 25 avril 1215, succéda, le 8 novembre 1226, à Louis VIII son père, sous la régence de la reine Blanche de Castille, sa mère; fut sacré et couronné à Reims le 29 novembre de la même année, par Jacques de Basoches, évêque de Soissons (l'archevêché de Reims étant alors vacant); mourut dans son camp devant Tunis, dont il formait le siége, le 25 août 1270, et fut canonisé le 11 août 1297. Il avait épousé à Sens, au mois de mai 1234, Marguerite DE PROVENCE, morte à Paris le 20 décembre 1295, fille aînée de Raymond-Bérenger II, comte de Provence, et de Béatrix de Savoie. Saint Louis fut père de six princes et cinq princesses;

1°. Louis de France, né le 21 septembre 1243, mort à Paris au mois de janvier 1259 (v. st.);

2°. Philippe III, qui suit;

3°. Jean de France, mort en bas âge, le 10 mars 1247;

4°. Jean de France, surnommé *Tristan* et *de Damiette*, comte de Valois et de Nevers, né à Damiette en 1250, mort de la peste, au camp devant Tunis, le 30 août 1270, sans postérité d'Yolande de *Bourgogne*, qu'il avait épousée au mois de juin 1265, et qui mourut le 2 juin 1280;

5°. Pierre de France, comte d'Alençon, de Blois et de Chartres, qui mourut à Salerne, au royaume de Naples, le 6 avril 1283. Il avait épousé, par traité passé à Paris au mois de février 1263, et en personne en 1272, Jeanne de *Châtillon*, comtesse de Blois, morte le 19 janvier 1291, fille unique de Jean I de Châtillon, comte de Blois, et d'Alix de Bretagne. Elle fut mère de deux princes;

A. Louis d'Alençon, mort à l'âge d'un an;
B. Philippe d'Alençon, mort à 14 mois;

6°. Robert de France, auteur de la branche de *Bourbon*, rapportée en son rang;

7°. Blanche de France, née en 1240, morte le 29 avril 1243;

8°. Isabelle de France, née le 2 mars 1241, mariée, à Melun, en 1258, à Thibaut I, dit le *Posthume*, roi de Navarre, et morte à Hières, en Provence, le 27 avril 1271;

9°. Blanche de France, née à Jaffa, en Palestine, en 1252, mariée à Burgos, en 1269, à Ferdinand *de la Cerda*, infant de Castille, morte le 17 juin 1320, au couvent des cordelières du faubourg St.-Marceau, à Paris, qu'elle avait fondé et fait construire;

10°. Marguerite de France, première femme, en 1269, de Jean *le Victorieux*, duc de *Brabant*, morte en couches en 1271;

11°. Agnès de France, accordée par traité du 25 septembre 1272, et mariée en 1279, à Robert II, duc de *Bourgogne*, morte en 1327.

XXVI. PHILIPPE III, *dit* LE HARDI.

Philippe III, roi de France, né le 1er mai 1245, succéda, le 25 août 1270, à son père, auprès duquel il combattait au siége de Tunis, et fut sacré et couronné à Reims, le 15 août 1271, par Miles de Basoches, évêque de Soissons (le siége de Reims étant vacant). Ce prince mourut à Perpignan, le 5 octobre 1285, au retour de la guerre qu'il avait faite au roi d'Aragon. Avant de partir pour cette expédition, Philippe le Hardi laissa aux régens du royaume un contre-scel empreint de *trois fleurs de lys;* c'est le premier exemple de cette réduction, qui ne fut régulièrement observée que depuis Charles VI. Philippe III avait épousé, 1°, le 28 mai 1262, Isabelle D'ARAGON, morte enceinte, d'une chute de cheval, à Cosence en Calabre, à son retour d'Afrique, le 28 janvier 1271, et fille de Jacques I, roi d'Aragon, et d'Yolande de Hongrie; 2°, au mois d'août 1274, Marie DE BRABANT, morte à Marel, près de Meulan, le 12 janvier 1321, fille de Henri III, duc de Brabant, et d'Alix de Bourgogne. Les enfants de Philippe III furent;

Du premier lit:

1°. Louis de France, mort jeune, de poison, en 1276;

2°. Philippe IV, qui suit;

3°. Charles de France, auteur de la branche *de Valois*, mentionnée ci-après;

4°. Robert de France, mort en bas âge;

Du second lit:

Branche d'Evreux, royale de Navarre.

5°. Louis de France, comte d'Evreux, de Beaumont et d'Étampes, dont la descendance, après avoir donné trois rois et une reine à la Navarre, s'éteignit en mâles, le 8 septembre 1425;

6°. Marguerite de France, mariée, à Cantorbéry, le 8 septembre 1299, à Édouard I, roi d'*Angleterre*, morte à Londres en 1317;

7°. Blanche de France, mariée, en 1300, à Rodolphe III dit le *Débonnaire*, duc d'Autriche, puis roi de *Bohême*, morte à Vienne, en Autriche, le 14 mars 1305.

XXVII. PHILIPPE IV, *surnommé* LE BEL.

Philippe IV, roi de France et de Navarre (1), né à Fontainebleau en 1268, fut proclamé roi de France à Perpignan, le 6 octobre 1285, et fut sacré et couronné à Reims le 6 janvier de la même année (*v. s.*). Dès le 16 août 1284, il avait épousé à Paris, Jeanne, reine DE NAVARRE, comtesse de Champagne, de Brie et de Bigorre, morte à Vincennes le 2 avril 1304 (*v. s.*), fille et unique héritière de Henri I, roi de Navarre, comte de Champagne, et de Blanche d'Artois. Philippe IV mourut à Fontainebleau, le 29 novembre 1314, des suites d'une chute de cheval, qu'il fit en chassant un sanglier. Il laissa quatre princes et trois princesses :

1°. Louis X, qui suit;

2°. Philippe V, dit le *Long*, qui devint, le 15 novembre 1316, roi de France et de Navarre, par la mort de Jean I, son neveu, et mourut dans la nuit du 2 au 3 janvier 1321 (v. s.). Il avait été accordé, par contrat passé à Vincennes le 2 mai 1294, et marié à Corbeil au mois de janvier 1306 (v. s.), avec Jeanne *de Bourgogne*, morte à Roye, en Picardie, le 21 janvier 1329, fille aînée d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, et de Mahaut, comtesse d'Artois. De leur mariage sont issus :

A. Louis de France, mort le 8 février 1316, âgé d'environ 7 mois;

B. Jeanne de France, comtesse de Bourgogne et d'Artois, mariée, le 18 juin 1318, à Eudes IV, duc de *Bourgogne*, morte en 1347;

C. Marguerite de France, accordée en 1317, et mariée, le 22 juillet 1320, à Louis I, comte *de Flandre*, morte le 9 mai 1382;

D. Isabelle de France, mariée, 1°, par traité conclu à Lyon, le 18 juin 1316, confirmé le 22 mars 1322, et contracté le 17 mai suivant, avec Guigues VIII, dauphin *de Viennois*, mort le 28 juillet 1333; 2°, à Jean III, sire *de Faucogney*, chevalier. Elle fit son testament le 9 juin 1345;

E. Blanche de France, morte religieuse, à Longchamp, le 26 août 1358;

2°. Charles IV, surnommé *le Bel*, roi de France et de Navarre, après la mort de Philippe V, le 3 janvier 1321 (v. s.), épousa 1°, avant le mois d'août 1307, Blanche *de Bourgogne*, seconde fille d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, qu'il fit enfermer en 1315, au château Gaillard d'Andely, pour crime d'adultère, et dont il fut séparé pour cause de parenté, le 19 mai 1322. (Elle mourut religieuse à Maubuisson en 1326); 2°, à Provins, le 21 septembre 1321, Marie de *Luxembourg*, fille aînée de l'empereur Henri VII,

---

(1) Philippe IV, Louis X, Jean I, Philippe V, Charles IV, portaient leur écu écartelé *de France et de Navarre*.

morte en couches, à Issoudun, au mois de février 1323, (v. st.); 3°, le 5 juillet 1324, Jeanne *d'Evreux*, fille aînée de Louis de France, comte d'Evreux, morte, à Brie-Comte-Robert, le 4 mars 1370. Charles le Bel descendit dans la tombe à Vincennes, le 1er février 1327. Il avait eu,

Du premier lit :

A. Philippe de France, né en 1313, mort jeune;
B. Jeanne de France, morte le 17 mai 1321;

Du second lit :

C. Louis de France, né avant terme à Issoudun en 1323, mort après avoir reçu le baptême;

Du troisième lit :

D. Jeanne de France, née en 1326, morte avant le 16 janvier 1327;
E. Marie de France, morte sans alliance le 6 octobre 1341;
F. Blanche de France, comtesse de Beaumont, née posthume le 1er avril 1327, mariée, par traité passé le 18 janvier 1344, à Philippe *de France*, duc d'Orléans, morte le 8 février 1392;

4°. Robert de France, mort au mois d'août 1308;
5°. Marguerite de France, morte sans alliance;
6°. Isabelle de France, née en 1292, fiancée au mois de juin 1303, et mariée à Boulogne le 22 janvier 1308, à Édouard II, roi d'*Angleterre*, morte à Roseing le 21 novembre 1357.

XXVIII. LOUIS X, *surnommé* HUTIN.

Louis X, roi de France et de Navarre, né le 4 octobre 1289, succéda, le 29 novembre 1314, à Philippe le Bel, son père. Il avait été couronné roi de Navarre à Pampelune, le 1er octobre 1307. Il fut sacré roi de France à Reims le 24 août 1315, et mourut au château de Vincennes le 5 juin 1316. Il avait épousé 1°, le 23 septembre 1305, Marguerite DE BOURGOGNE, seconde fille de Robert II, duc de Bourgogne, enfermée en 1314, pour crime d'adultère, au château Gaillard d'Andely, où elle fut étranglée en 1315; 2°, le 19 août 1315, Clémence DE HONGRIE, fille aînée de Charles Ier, roi de Hongrie, et de Clémence de Habsbourg. Elle mourut le 12 octobre 1328. Louis X eut pour enfants;

Du premier lit :

1°. Jeanne de France, reine de Navarre, née le 28 janvier 1311, mariée, par traité du 27 mars 1317, à Philippe, comte d'Évreux, et par elle roi de Navarre, morte au château de Conflans, près Paris, le 6 octobre 1349;
2°. Jean I, qui suit;

Fille naturelle de Louis Hutin :

Eudeline, non légitimée, morte religieuse aux cordelières du faubourg Saint-Marceau, à Paris.

XXIX. JEAN I.

Jean I, roi de France, né posthume au château du Louvre le 15 novembre 1516, mourut le 19 du même mois.

BRANCHE DE VALOIS.

XXVII. CHARLES DE FRANCE, *comte de Valois.*

Charles de France, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres, du Perche, d'Anjou et du Maine, pair de France, troisième fils du roi Philippe le Hardi, et d'Isabelle d'Aragon, sa première femme, né en 1270, mort de paralysie à Nogent-le-Roi le 16 décembre 1325, avait épousé 1°, à Corbeil, le 16 août 1290, Marguerite DE SICILE, fille aînée de Charles II, roi de Naples et de Sicile, morte le 31 décembre 1299; 2°, en 1300, Catherine DE COURTENAY, impératrice titulaire de Constantinople, fille unique de Philippe Courtenay, empereur titulaire de Constantinople, morte à Paris le 2 janvier 1307; 3°, au mois de juin 1308, Mahaut DE CHATILLON, dite *de Saint-Paul*, fille de Guy III de Châtillon, comte de Saint-Paul, morte le 3 octobre 1358. Charles de France eut pour enfants;

Du premier lit :

1°. Philippe II, dit de Valois, roi de France, qui suit;

Comtes, puis ducs d'Alençon.

2°. Charles de Valois, auteur de la branche des *ducs d'Alençon*, éteinte, au sixième degré, le 11 avril 1524 (v. st.); (voyez l'*Art de vérifier les dates*, édit. in-4° de 1819, t. IV, p. 53);

3°. Isabelle de Valois, née en 1293, mariée, en 1297, avec Jean III, depuis duc *de Bretagne*, morte en 1309;

4°. Jeanne de Valois, mariée, le 19 mai 1305, avec Guillaume I, comte *de Hainaut*, de Hollande et de Zélande, après la mort duquel, arrivée le 7 juin 1337, elle se fit religieuse en l'abbaye de Fontenelles, près de Valenciennes, où elle prit l'habit de Saint-François le 2 novembre de la même année. Elle y mourut le 7 mars 1352;

5°. Marguerite de Valois, accordée en 1298, et mariée, le 6 octobre 1310, à Gui I *de Châtillon*, comte de Blois, morte avant le mois d'août 1342;

Du second lit :

6°. Jean de Valois, comte de Chartres, mort jeune;

7°. Catherine de Valois, impératrice titulaire de Constantinople, mariée, à Fontainebleau, le 30 juillet 1313, avec Philippe *de Sicile*, prince de Tarente, morte à Naples au mois d'octobre 1346;

8°. Jeanne de Valois, mariée, en 1318, à Robert III *d'Artois*, comte de Beaumont-le-Roger, morte le 9 juillet 1343;

9°. Isabelle de Valois, morte abbesse de Fontevrault le 11 novembre 1349;

Du troisième lit:

10°. Louis de Valois, comte d'Alençon et de Chartres, né en 1318, mort le 2 novembre 1328;

11°. Marie de Valois, mariée, par traité passé à Paris le 4 octobre 1323, confirmé le 22 janvier 1324, avec Charles *de Sicile*, duc de Calabre, morte en couches le 6 décembre 1328;

12°. Isabelle de Vallois, alliée, le 25 janvier 1336, à Pierre I, duc *de Bourbon*, morte aux cordelières du faubourg Saint-Marceau à Paris, le 26 juillet 1383;

13°. Blanche de Valois, nommée d'abord *Marguerite*, mariée, en 1325, à Charles *de Luxembourg*, depuis empereur et roi de Bohême, sous le nom de Charles IV, morte en 1349.

XXVIII. PHILIPPE VI, *dit* DE VALOIS, *roi de France.*

Philippe, comte de Valois, né en 1293, succéda de droit, sous le nom de Philippe VI, à Charles le Bel, son cousin germain, le 1er février 1327 (v. s.). Après avoir eu pendant deux mois la régence du royaume, il fut sacré et couronné à Reims le 29 mai 1328, commença son règne de fait le 2 avril 1327, et mourut à Nogent-le-Rotrou le 22 août 1350. Ce prince avait contracté deux mariages; le premier, par contrat passé à Fontainebleau, au mois de juillet 1313, avec Jeanne DE BOURGOGNE, troisième fille de Robert II, duc de Bourgogne, morte à Paris le 12 septembre 1348; le second, par contrat passé à Brie-Comte-Robert, le 29 janvier 1349, avec Blanche DE NAVARRE, fille de Philippe III, roi de Navarre, morte à Néaufle-le-Châtel le 5 octobre 1398. Philippe VI eut pour enfants;

Du premier lit:

1°. Jean II, qui suit;

2°. Louis de France, né et mort au château de Vincenne le 17 janvier 1328;

3°. Louis de France, né le 8 juin 1330, mort le 23 du même mois;

4°. Jean de France, mort en bas âge le 2 octobre 1333;

5°. Philippe de France, duc d'Orléans et de Touraine, comte de Valois, pair de France, né au château de Vincennes le 1er juillet 1336, mort le 1er septembre 1375, sans enfants légitimes de Blanche *de France*, fille du roi Charles le Bel, qu'il avait épousée le 18 janvier 1344;

Enfants naturels de Philippe, duc d'Orléans:

I. *N......, dit le bâtard d'Orléans, élevé à Bourges, auprès de la personne de Charles, duc de Berry, et décédé en* 1379;

II. *Louis d'Orléans, religieux de Saint-Lucien de Beauvais, élu évêque de Poitiers en* 1391,

légitimé le 22 novembre 1392, évêque et comte de Beauvais, et pair de France en 1394, mort le 27 mars 1395;

6°. Marie de France, mariée, par contrat passé à Crevecœur, en Brie, le 8 juillet 1332, à Jean *de Brabant,* duc de Limbourg, fils de Jean III, duc de Brabant, morte le 22 septembre 1333;

Du second lit :

7°. Jeanne, dite Blanche de France, née en 1351, mariée, par traité du 16 juillet 1370, à Jean d'Aragon, duc de Gironde, morte à Béziers, en se rendant auprès de son époux, le 16 septembre 1371.

XXIX. JEAN II, *surnommé* LE BON.

Jean II, roi de France, né au château du Gué de Mauny, près du Mans, le 6 avril 1319, succéda, le 22 août 1350, à Philippe VI, son père, et fut sacré à Reims le 25 septembre de la même année. Le duc d'Anjou, fils de ce prince, étant revenu furtivement de Londres, où il était en otage pour l'exécution du traité de Bretigny, Jean II passa lui-même en Angleterre en 1364, pour réparer cette infraction, et mourut à Londres le 8 avril. Il avait épousé 1°, à Melun, au mois de mai 1332, Bonne DE LUXEMBOURG, fille aînée de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, morte en l'abbaye de Maubuisson, le 11 septembre 1349; 2°, à Nanterre, le 19 février 1349, Jeanne Ire, comtesse D'AUVERGNE et DE BOULOGNE, veuve de Philippe de Bourgogne, comte d'Artois, et fille de Guillaume XII, comte d'Auvergne. Elle mourut sans enfants, au château d'Argilly, en Bourgogne, le 21 novembre 1361, selon MM. de Sainte-Marthe, ou le 29 septembre 1360, suivant l'Art de vérifier les dates. Le roi Jean II eut de sa première femme :

1°. Charles V, qui suit;

Seconde branche d'Anjou régnante à Naples et en Sicile :

2°. Louis Ier de France, duc d'Anjou, né le 23 juillet 1339, couronné roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, à Avignon, par le pape Clément VII, le 30 mai 1382. Sa postérité, après avoir donné cinq rois de Naples et de Sicile, s'éteignit dans la personne du roi Charles IV le 11 décembre 1481. (Voyez l'*Art de vérifier les dates,* t. V, p. 379.)

3°. Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, d'Étampes et de Boulogne, pair de France, né au château de Vincennes le 30 novembre 1340, mort à Paris le 15 juin 1416. Il avait épousé 1°, par traité passé à Carcassonne le 24 juin 1360, Jeanne *d'Armagnac,* fille aînée de Jean I, comte d'Armagnac, morte au mois de mars 1387; 2°, par contrat passé à Riom le 5 juin 1389, Jeanne II, comtesse *d'Auvergne et de Boulogne,* dont il n'eut point d'enfants, fille unique de Jean II, comte d'Auvergne et de Boulogne, remariée, le 19 novembre 1416, à Georges, seigneur de la Trimouille, et morte en 1423. Jean de France eut du premier lit :

A. Charles de Berry, comte de Montpensier, mort avant l'an 1382, sans postérité du mariage qu'il avait contracté avec Marie, dame *de Sully*, fille unique de Louis, sire de Sully, et d'Isabeau de Craon;

B. Jean de Berry, comte de Montpensier, mort sans enfants, du vivant de son père. Il avait épousé 1°, le 5 août 1386, Catherine *de France*, fille du roi Charles V, morte au mois d'octobre 1388; 2°, Anne *de Bourbon*, fille aînée de Jean de Bourbon, comte de la Marche, morte en couches en 1404;

C. Louis de Berry, qui vivait au mois de juillet 1383;

D. Bonne de Berry, mariée 1° à Paris, au mois de décembre 1376, à Amé VII, comte *de Savoie*, mort en 1391; 2°, au mois de décembre 1393, avec Bernard VII, comte *d'Armagnac*, depuis connétable de France, morte au château de Carlat le 30 décembre 1435;

E. Marguerite de Berry, mariée 1°, à Bourges, le 29 mars 1386, à Louis III, *de Châtillon*, comte de Dunois, mort le 15 juillet 1391; 2°, à Paris, le 27 janvier 1392, avec Philippe *d'Artois*, comte d'Eu, pair et connétable de France, décédé le 15 juin 1397; 3°, à Paris, le 24 juin 1400, à Jean I, duc *de Bourbon*, mort en 1433. Elle mourut à Lyon au mois de juin de l'année suivante;

Derniers ducs de Bourgogne issus de la maison de France :

4°. Philippe de France, surnommé *le Hardi*, né à Pontoise le 5 janvier 1341 (v. st.), duc de Bourgogne, le 6 septembre 1363, pair de France, comte d'Artois, de Flandre, de Bourgogne de Nevers, de Rethel, d'Estampes et de Gien, mort à Halle le 27 avril 1404, avait épousé, le 19 juin 1369, Marguerite, comtesse *de Flandre* et d'Artois, morte à Arras le 20 mars 1405, de laquelle il eut:

A. Jean, surnommé *sans Peur* (1), qui succéda aux immenses domaines de son père le 27 avril 1404; Charles le Téméraire, son petit-fils, tué le 5 janvier 1476 (1476 n. v. st.), fut le quatrième et dernier duc de Bourgogne de cette seconde dynastie, issue de la maison de France. Marie, sa fille unique, épousa, le 18 août 1476, Maximilien, archiduc *d'Autriche*, depuis empereur, auquel elle porta le comté de Bourgogne, ou Franche-Comté. Elle mourut à Bruges, le 27 mars 1481, d'une chute de cheval. (*Voyez l'Art de vérifier les dates, in-4°, t. III, deuxième partie, p. 34.*)

B. Louis de Bourgogne, né au mois de mai 1377, mort le 10 janvier suivant;

Ducs de Brabant.

C. Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, de Lothier, Luxembourg et de Limbourg, tué à Azincourt le 25 octobre 1415. Il avait épousé 1°, le 21 février 1402, Jeanne *de Luxembourg*, fille unique de Walerand de Luxembourg, comte de Saint-Paul, morte le 12 août 1407; 2°, le 6 juillet 1409, Élisabeth *de Luxembourg*, fille unique de Jean de Luxembourg, duc de Gorlitz, dont il n'eut qu'un fils, nommé

(1) Ce surnom lui fut donné en mémoire de l'assurance avec laquelle il parut devant le sultan Bajazet, après la perte de la bataille de Nicopolis.

Guillaume, mort au berceau, et une fille morte en bas âge. Les enfants du premier lit furent :

a. Jean de Bourgogne, duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg, né le 11 juin 1403, mort le 17 avril 1427, sans enfants du mariage qu'il avait contracté, en 1417, avec Jacqueline *de Bavière*, comtesse de Hollande et de Hainaut, veuve de Jean, dauphin de France, et fille de Guillaume IV de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande;

b. Philippe de Bourgogne, né le 25 juillet 1404, qui devint duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg, à la mort de son frère, et décéda sans avoir été marié, le 14 août 1430;

Comtes de Nevers.

D. Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, pair et grand-chambrier de France, tué à Azincourt, avec le duc de Brabant, son frère. Il avait épousé 1°, le 23 avril 1409, Isabelle *de Coucy*, fille d'Enguerand VII, sire de Coucy, comte de Soissons, morte en 1411, n'ayant eu que Philippe et Marguerite de Bourgogne, décédés en bas âge; 2°, le 20 juin 1413, Bonne *d'Artois*, fille aînée de Philippe d'Artois, comte d'Eu, morte en 1415. Il eut de ce second lit :

a. Charles de Bourgogne, comte de Nevers et de Rethel, pair de France, marié, le 15 juin 1456, avec Marie *d'Albret*, mort sans enfants légitimes, au mois de mai 1464;

b. Jean de Bourgogne, comte de Nevers, de Rethel, d'Étampes et d'Eu, pair de France, mort le 25 septembre 1491, après avoir été marié trois fois : 1°, le 24 novembre 1435, avec Jacqueline *d'Ailly*, fille aînée de Raoul d'Ailly, sire de Pecquigny, vidame d'Amiens; 2°, le 30 août 1471, avec Paule *de Brosse de Bretagne*, fille de Jean de Brosse, comte de Penthièvre, morte le 9 août 1479; 3°, le 11 mars 1480 (n. v.), avec Françoise *d'Albret*, fille d'Arnaud-Amanjeu, d'Albret, seigneur d'Orval, morte sans enfants, le 20 mars 1521. Jean eut pour enfants :

Du premier lit :

I. Philippe de Bourgogne, mort à cinq ans et demi, en 1452;

II. Élisabeth de Bourgogne, comtesse de Nevers et d'Eu, mariée, le 22 avril 1455, à Jean II, duc *de Clèves* et comte de la Marck, morte le 21 juin 1483;

Du second lit :

III. Charlotte de Bourgogne, comtesse de Rethel, mariée, le 15 avril 1486, avec Jean *d'Albret*, seigneur d'Orval, morte le 23 août 1500;

E. Marguerite de Bourgogne, mariée, le 9 avril 1385, à Guillaume IV *de Bavière*, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, mort le 31 mai 1417;

F. Marie de Bourgogne, alliée, au mois de mai 1401, avec Amé VIII, duc *de Savoie*, morte le 6 octobre 1428;

G. Catherine de Bourgogne, femme, en 1393, de Léopold III, duc *d'Autriche*, morte sans enfants, à Gray, le 30 janvier 1425;

H. Bonne de Bourgogne, morte sans alliance le 10 septembre 1399;

5°. Jeanne de France, née à Châteauneuf-sur-Loire le 24 juin 1343, mariée 1°, par accord passé au Louvre le 21 juin 1347, à Henri *de Brabant*, duc de Limbourg, mort le 29 novembre 1349; 2°, en 1351, à Charles II, dit le Mauvais, roi *de Navarre*, morte à Évreux le 3 novembre 1373;

6°. Marie de France, née à Saint-Germain-en-Laye le 12 septembre 1344, mariée, par traité passé à Bar-le-Duc le 4 juin 1364, à Robert I[er], duc *de Bar*, morte au mois d'octobre 1404;

7°. Agnès de France, née à Saint-Germain-en-Laye le 9 décembre 1345, morte à Paris en octobre 1349;

8°. Marguerite de France, née au Louvre le 20 septembre 1347, morte aux dominicaines de Poissy le 25 avril 1352;

9°. Isabelle de France, née au château de Vincennes le 1[er] octobre 1348, mariée, au mois de juin 1360, à Jean-Galéas *Visconti*, comte de Vertus, puis duc de Milan, morte le 11 septembre 1372.

XXX. CHARLES V, *surnommé* LE SAGE.

Charles V, que ses hautes vertus politiques et privées firent surnommer *le Sage*, naquit au château de Vincennes le 21 janvier 1337. Il succéda au roi Jean II, son père, le 8 avril 1364, fut sacré à Reims le 19 mai suivant, et mourut au château de Beauté-sur-Marne, près de Vincennes, le 16 septembre 1380. Il avait épousé, par traité passé à Lyon au mois de juillet 1349, et en personne, à Tain, le 8 avril 1350, Jeanne DE BOURBON, morte en couches à Paris le 6 février 1377 (v. s.), fille aînée de Pierre I, duc de Bourbon et d'Isabelle de Valois. Charles V en eut :

1°. Charles VI, qui suit;

2°. Louis de France, auteur de la *branche d'Orléans Valois*, rapportée ci-après;

3°. Jean de France, mort en bas âge;

4°. Jeanne de France, née au mois de septembre 1357, morte à l'abbaye de Saint-Antoine des Champs, à Paris, le 21 octobre 1360;

5°. Bonne de France, morte en bas âge le 7 novembre 1360;

6°. Jeanne de France, née à Vincennes le 7 juin 1366, morte le 21 décembre suivant;

7°. Marie de France, née à Paris le 27 février 1370, morte en 1377;

8°. Isabelle de France, née à Paris le 24 juillet 1373, morte en février 1377;

9°. Catherine de France, née le 4 février 1377, mariée, le 5 août 1386, à Jean *de Berry*, comte de Montpensier, morte au mois d'octobre 1388.

XXXI. CHARLES VI, *dit* LE BIEN-AIMÉ.

Charles VI, né à Paris le 3 décembre 1368, parvint au trône, le 16 septembre 1380, sous la tutelle de ses oncles, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, et fut sacré et couronné à Reims le 4 novembre suivant. Il épousa à Amiens, le 13 juillet 1385, Isabelle DE BAVIÈRE, fille d'Etienne II, duc de Ba-

vière, princesse d'odieuse mémoire, morte en 1435. Charles VI, décédé à Paris le 21 octobre 1422, en eut les enfants ci-après dénommés :

1°. Charles de France, dauphin de Vincennes, né au château de Viennes le 25 septembre 1386, mort le 28 décembre de la même année;
2°. Charles de France, duc de Guienne, puis dauphin de Viennois, né à Paris le 6 février 1391, mort le 11 janvier 1400;
3°. Louis de France, duc de Guienne, puis dauphin de Viennois, né à Paris le 22 janvier 1396, mort à Paris le 18 décembre 1415, sans enfants de Marguerite *de Bourgogne*, fille aînée du duc Jean sans Peur, qu'il avait épousée le 31 août 1403;
4°. Jean de France, duc de Touraine et de Berry, comte de Poitou, puis dauphin de Viennois, né à Paris le 31 août 1398 mort de poison, à Compiègne, le 4 avril 1416, sans enfants de Jacqueline *de Bavière*, à laquelle il avait été marié par traité du 30 juin 1406, fille unique et héritère de Guillaume IV de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande;
5°. Charles VIII, qui suit;
6°. Philippe de France, né à Paris le 10 novembre 1407, mort le même jour;
7°. Jeanne de France, née à Saint-Ouen le 14 juin 1388, morte en 1390;
8°. Isabelle de France, née au Louvre, à Paris, le 9 novembre 1389, accordée par traité du 9 mars 1395, mariée 1°, le 1ᵉʳ novembre 1396, à Calais, avec Richard II, roi *d'Angleterre;* 2°, à Compiègne, le 29 juin 1406, avec Charles, comte *d'Angoulême*, puis duc d'Orléans, morte en couches, à Blois, le 13 septembre 1409;
9°. Jeanne de France, née à Melun le 24 janvier 1390, mariée à Paris, le 19 septembre 1396, à Jean VI, duc *de Bretagne*, morte à Vannes, le 27 septembre 1435;
10°. Marie de France, née le 24 août 1393, religieuse à Poissy, morte de la peste, au palais, à Paris, le 19 août 1438;
11°. Michelle de France, née à Paris le 11 janvier 1394, accordée le 5 mai 1403, et mariée au mois de juin 1409, à Philippe le Bon, duc *de Bourgogne*, morte à Saint-Bavon, près de Gand, le 8 juillet 1422;
12°. Catherine de France, née à Paris le 27 octobre 1401, accordée le 21 mai 1420, et mariée, 1° le 2 juin suivant, à Troyes, avec Henri V, roi *d'Angleterre;* 2° avec Owen *Tudor*, qu'elle fit père du comte de Richmond, dont le fils devint roi d'Angleterre, sous le nom de Henri VII. Elle mourut en 1438.

Fille naturelle du roi Charles VI et d'Odette de Champdivers :

Marguerite de Valois, demoiselle de Belleville, légitimée par le roi Charles VII, au mois de janvier 1427, et mariée à Jean III de Harpedane, *seigneur de Belleville et de Montagu.*

XXXII. CHARLES VII, *surnommé* LE VICTORIEUX.

Charles VII, roi de France, naquit à Paris le 22 février 1402 (v. s.). Il succéda au roi Charles VI, son père, le 21 octobre 1422, fut sacré et couronné à Reims le 17 juillet 1429, en présence de Jeanne d'Arc, jeune héroïne à laquelle le prince dut le recouvrement de son royaume, et mourut le 22 juillet 1461,

au château de Mehun-sur-Yèvre. Il était fiancé, le 18 décembre 1413, avec Marie *d'Anjou*, fille de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, qu'il épousa en 1422. Elle mourut en l'abbaye des Châteliers, en Poitou, le 29 novembre 1463, au retour du voyage qu'elle avait fait à Saint-Jacques de Galice. De ce mariage sont issus :

1°. Louis XI, qui suit ;
2°. Jacques de France, né en 1432, mort à Tours le 2 mars 1437 ;
3°. Philippe de France, né au château de Chinon le 4 février 1436, mort au commencement du mois de juin suivant ;
4°. Charles de France, duc de Berry, puis de Guienne, né au château de Montils, près de Tours, le 28 décembre 1446, mort de poison à Bordeaux le 12 mai 1472, n'ayant eu que deux filles naturelles ;
5°. Radegonde de France, morte sans alliance à Tours le 19 mars 1444 ;
6°. Catherine de France, mariée, par contrat passé à Blois le 30 septembre 1438, et en personne à Saint-Omer, en 1439, avec Charles, comte de *Charolais*, morte à Bruxelles en 1446 ;
7°. Yolande de France, née à Tours le 23 septembre 1434, mariée, en 1452, avec Amé IX, duc *de Savoie*, morte à Montcaprel, en Piémont, le 29 août 1478 ;
8°. Jeanne de France, mariée, le 11 mars 1447, à Jean II, duc *de Bourbon*, morte à Moulins le 4 mai 1482 ;
9°. Marguerite de France, née en 1437, morte à Tours le 24 juillet 1438 ;
10°. Jeanne de France, née le 7 septembre 1438, morte à Tours le 26 décembre 1446 ;
11°. Marie de France, sœur jumelle de Jeanne, morte le 14 février 1439 ;
12°. Madelaine de France, née à Tours le 1er décembre 1443, mariée, par contrat passé à Saint-Jean-d'Angély le 11 février 1461, accompli le 7 mars suivant, à Gaston *de Foix*, prince de Viane, morte à Pampelune en 1486.

Filles naturelles du roi Charles VII et d'Agnès Soreau, dite Sorel :

I. *Charlotte, mariée, en 1462, à Jacques* de Brézé, *comte de Maulevrier, grand-sénéchal de Normandie, qui, l'ayant surprise en adultère, la poignarda avec Pierre de la Vergne, son amant, la nuit du samedi au dimanche 16 juin 1477 ;*

II. *Marguerite, mariée, le 18 décembre 1458, à Olivier* de Coetivy, *chevalier, sénéchal de Guienne ; elle ne vivait plus en 1473 ;*

III. *Jeanne, mariée à Antoine* de Bueil, *comte de Sancerre.*

XXXIII. LOUIS XI.

Louis XI, roi de France, né à Bourges le 3 juillet 1423, succéda, le 22 juillet 1461, au roi Charles VII, son père, fut sacré et couronné à Reims le 15 août de la même année, et mourut au château du Plessis-les-Tours le 30 août 1483. Il avait épousé 1°, par traité passé à Chinon, le 30 octobre 1428, accompli à Tours le 24 juin 1436, Marguerite Stuart, fille de Jacques Stuart, Ier du nom, roi d'Écosse, morte sans enfants à Châlons-sur-Marne, le 16 août 1444 ; 2° par

contrat passé à Genève le 14 février 1451, accompli dans l'église de Chambéry au mois de mars suivant, mariage qui ne fut consommé qu'en 1757, dans la ville de Namur, Charlotte DE SAVOIE, fille de Louis, duc de Savoie, morte à Amboise le 1er décembre 1483. Il eut de ce second lit :

1°. Joachim de France, né à Namur le 27 juillet 1459, mort en bas âge;
2°. Charles VIII, qui suit;
3°. François de France, duc de Berry, né à Amboise au mois de septembre 1472, mort au mois de juillet 1473;
4°. Louise de France, née à Genappe au mois de mai 1460, morte en bas âge;
5°. Anne de France, accordée le 3 novembre 1471, et mariée, en 1474, à Pierre *de Bourbon*, seigneur de Beaujeu, depuis duc de Bourbon, morte au château de Chantelle le 14 novembre 1522;
6°. La bienheureuse Jeanne de France, duchesse de Berry, née en 1464, mariée, par contrat passé à Jargeau le 28 octobre 1473, accompli en 1476, à Louis, duc *d'Orleans*, depuis Louis XII, roi de France, morte en odeur de sainteté le 4 février 1504. Elle avait fondé, en 1501, le monastère des religieuses de l'Annonciade.

Filles naturelles du roi Louis XI :

I. *Gyette, mariée, avant* 1460, *à Charles* de Sillons;

II. *Jeanne, dame de Mirebeau, née de Marguerite de Sassenage, légitimée le* 25 *février* 1465, *et mariée, peu de jours après, à Louis,* bâtard de Bourbon, *comte de Roussillon, morte en* 1519;

III. *Marie, née de la même mère, mariée à Chartres au mois de juin* 1467, *avec Aymar* de Poitiers, *seigneur de Saint-Vallier;*

IV. *Isabeau, femme de Louis* de Saint-Priest.

XXXIV. CHARLES VIII.

Charles VIII, né au château d'Amboise le 30 juin 1470, roi de France le 30 août 1483, sous la tutelle et la régence d'Anne de France, dame de Beaujeu, sa sœur, sacré à Reims le 30 mai 1484, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, créé empereur de Constantinople par le pape Alexandre VI, à Rome, le 16 janvier 1495, mourut au château d'Amboise le 7 avril 1498. Il avait épousé, par contrat passé à Langeais en Touraine, le 13 décembre 1491, Anne, duchesse DE BRETAGNE, qui se remaria au roi Louis XII. Elle eut de son premier mari :

1°. Charles-Orland, dauphin de Viennois, né au château de Montils-lès-Tours, le 10 octobre 1492, mort à Amboise le 6 décembre 1495;
2°. Charles, dauphin de Viennois, né à Montils le 8 septembre 1496, mort le 2 octobre suivant;
3°. François de France, qui ne vécut que peu de jours;
4°. Anne de France, morte en bas âge.

BRANCHE DORLÉANS VALOIS.

XXXI. LOUIS DE FRANCE, *duc d'Orléans.*

Louis de France, duc d'Orléans, pair de France, comte de Valois, d'Ast, de Blois, de Dunois, de Beaumont-sur-Oise, d'Angoulême, de Périgord, de Dreux, de Soissons, de Vertus et de Portien, né à Paris le 13 mars 1371, second fils du roi Charles V et de la reine Jeanne de Bourbon, fut assassiné par Raoul d'Auquetonville, écuyer d'écurie du roi, et autres gens apostés par le duc de Bourgogne, auprès de la porte Barbette, en retournant à l'hôtel de la reine, le 23 novembre 1407. Ce prince avait épousé, par contrat passé à Paris le 27 janvier 1386, accompli à Melun au mois de septembre 1389, Valentine DE MILAN, fille de Jean-Galéas Visconti, duc de Milan, morte de chagrin de la perte de son époux, au château de Blois, le 4 décembre 1408. Leurs enfants furent :

1°. Charles, qui suit;
2°. Jean d'Orléans, né au mois de septembre 1393, mort le 31 octobre suivant;
3°. Charles d'Orléans, né à Paris en 1394, mort en 1395;
4°. Philippe d'Orléans, comte de Vertus, né au mois de juillet 1396, mort sans alliance en 1420. Il eut un fils naturel, nommé Philippe de Valois, comte de Vertus, qui fut condamné à mort en 1445;
5°. Jean d'Orléans, auteur de la branche *d'Angoulême-Valois*, rapportée ci-après;
6°. N.... d'Orléans, née et morte au mois de mai 1489;
7°. N.... d'Orléans, née au château de Coucy en 1401;
8°. Marguerite d'Orléans, née en 1406, mariée à Richard *de Bretagne*, morte le 24 avril 1466.

Fils naturel de Louis, duc d'Orléans, et de Mariette d'Enghien.

Jean, comte de Dunois et de Longueville, *grand-chambellan de France, né à Paris le 23 novembre 1402, l'un des héros de notre histoire, mort à Lay, près Paris, le 24 novembre 1468, fonda la branche des ducs de Longueville, éteints en 1694. De cette branche sortit, au quatrième degré, le rameau naturel des* marquis de Rothelin, *éteints le 16 mai 1764.*

XXXII. CHARLES, *duc d'Orléans.*

Charles, duc d'Orléans et de Milan, pair de France, comte de Valois, de Beaumont-sur-Oise, de Blois et d'Ast, né le 26 mai 1391, mort à Amboise le 4 janvier 1465, avait épousé 1°, à Compiègne, le 29 juin 1406, Isabelle DE FRANCE, veuve de Richard II, roi d'Angleterre, fille de Charles VI, roi de France; 2°, en 1410, Bonne D'ARMAGNAC, fille aînée de Bernard VII, comte d'Armagnac, connétable de France, morte sans enfants avant le mois de novembre 1415; 3°, en 1440, Marie DE CLÈVES, fille d'Adolphe, duc de Clèves, morte en 1487. Le duc d'Orléans eut pour enfants :

Du premier lit :

1°. Jeanne d'Orléans, mariée, en 1421, à Jean II, duc *d'Alençon*, morte sans enfants dans la maison abbatiale de Saint-Aubin d'Angers le 19 mai 1432 ;

Du second lit :

2°. Louis XII, dont l'article suit ;
3°. Marie d'Orléans, alliée à Jean *de Foix*, comte d'Étampes, vicomte de Narbonne, morte en 1493 ;
4°. Anne d'Orléans, abbesse de Fontevrault en 1478, puis de Sainte-Croix de Poitiers en 1485, morte le 9 septembre 1491.

XXXIII. LOUIS XII, *surnommé* LE PÈRE DU PEUPLE.

Louis XII, roi de France, né à Blois le 27 juin 1462, succéda au roi Charles VIII le 7 avril 1498, fut sacré à Reims le 27 mai, et mourut au palais des Tournelles, à Paris, le 1er janvier 1514 (v. st.). Il avait épousé 1°, en 1476, trois ans après le contrat qui avait été passé le 28 octobre 1473, Jeanne DE FRANCE, fille de Louis XI, mariage qui fut déclaré nul le 12 décembre 1498 ; 2°, à Nantes, le 8 janvier 1499, Anne, duchesse DE BRETAGNE, veuve du roi Charles VIII, morte au château de Blois le 9 janvier 1513 ; 3°, à Abbeville, le 9 octobre 1514, Marie D'ANGLETERRE, fille de Henri VII, roi d'Angleterre. Il n'eut d'enfants que du second mariage.

1°. N.... de France, dauphin de Viennois, } morts au berceau ;
2°. N.... de France, dauphin de Viennois, }
3°. Claude de France, née à Romorantin le 13 octobre 1499, fiancée, le 21 mai 1506, et mariée, à Saint-Germain-en-Laye, le 14 mai 1514, à François, duc *de Valois*, (depuis François Ier, roi de France), morte à Blois le 20 juillet 1524 ;
4°. Renée de France, duchesse de Chartres, comtesse de Gisors, et dame de Montargis, née à Blois le 25 octobre 1510, mariée, par contrat du 30 juillet 1527, à Hercule *d'Est*, IIe du nom, duc de Modène, morte à Montargis le 12 juin 1575.

Fils naturel de Louis XII :

Michel de Bucy, élu archevêque de Bourges le 25 *septembre* 1505, *mort en* 1511.

BRANCHE D'ANGOULÊME-VALOIS.

XXXII. JEAN, *dit* LE BON, *comte d'Angoulême.*

Jean d'Orléans, comte d'Angoulême et de Périgord, né le 26 juin 1404, fils puîné de Louis de France, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, mourut au château de Cognac le 30 avril 1467. Il avait épousé, par contrat du 31 août 1449, Marguerite DE ROHAN, fille d'Alain IX, vicomte de Rohan, qui fit son testament le 14 février 1492, et vivait encore en 1496. Leurs enfants furent :

1°. Louis d'Orléans, mort à l'âge de trois ans;
2°. Charles, qui suit;
3°. Jeanne d'Orléans, duchesse de Valois, mariée, avant l'an 1511, à Charles *de Coëtivy*, comte de Taillebourg, morte avant 1520.

Fils naturel de Jean d'Orléans, duc d'Angoulême :

Jean, bâtard d'Angoulême, *légitimé par lettres du roi Charles VII, du mois de juin* 1458.

XXXIII. CHARLES, *comte d'Angoulême.*

Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, né en 1458, mort à Châteauneuf, en Angoûmois, le 1er janvier 1495, avait épousé, par contrat du 16 février 1496, Louise DE SAVOIE, qui devint régente et duchesse d'Angoulême, d'Anjou et de Nemours, et mourut à Grez en Gâtinais, le 22 septembre 1531; elle était fille aînée de Philippe II, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon, sa première femme. Elle eut un prince et une princesse :

1°. François Ier, roi de France, qui suit;
2°. Marguerite d'Orléans, née à Angoulême le 11 avril 1492, mariée 1°, par contrat du 9 octobre 1509, à Charles, duc *d'Alençon;* 2°, par traité du 3 janvier 1526, à Henri d'*Albret*, roi de Navarre, auquel elle porta les duchés de Berry et d'Alençon. Elle mourut au château d'Odos, près de Tarbes, le 21 décembre 1549.

Filles naturelles de Charles, comte d'Angoulême :

A. Jeanne, bâtarde d'Angoulême, *comtesse de Bar-sur-Seine*, née d'Antoinette, *dite* Jeanne de Polignac, *dame de Combronde, légitimée par lettres du roi Louis XII, et mariée* 1°, *avant le mois d'août* 1501, à Jean Aubin, *seigneur de Malicorne et de Surgères;* 2° à Jean de Longwy, *seigneur de Givry. Elle vivait encore en* 1531, *connue alors sous le nom de* Jeanne d'Orléans;
B. Madelaine, bâtarde d'Angoulême, *née de la même mère, abbesse de Saint-Auzony en* 1490, *puis de Faremoutier, et enfin de Jouarre, morte à Fontevrault le* 26 *octobre* 1543;
C. Souveraine, bâtarde d'Angoulême, *née de* Jeanne Conte, *légitimée au mois de juin* 1521, *avait épousé, le* 10 *février* 1512, Michel Gaillard, *seigneur de Longjumeau, panetier du roi. Elle mourut le* 23 *février* 1551.

XXXIV. FRANÇOIS Ier, *surnommé* LE PÈRE DES LETTRES, *roi de France.*

François, comte d'Angoulême, puis duc de Valois, né à Cognac le 12 septembre 1494, parvint au trône, sous le nom de François Ier, le 1er janvier 1514, fut sacré et couronné à Reims le 25, et mourut au château de Rambouillet le 31 mars 1546. Il avait épousé 1°, le 14 mai 1514, Claude de FRANCE, fille aînée du roi Louis XII, morte au château de Blois le 20 juillet 1524; 2° Éléonore D'AUTRICHE, veuve d'Emmanuel, roi de Portugal, et sœur aînée de l'empereur Char-

les-Quint. Elle mourut sans enfants à Talavera, le 18 février 1558. Du premier lit sont issus :

1°. François de France, dauphin de Viennois et duc de Bretagne, né au château d'Amboise le 28 février 1517, mort de poison, à Valence, le 10 août 1536;
2°. Henri II, qui suit;
3°. Charles de France, duc d'Orléans, de Bourbon, d'Angoulême et de Châtellerault, né à Saint-Germain-en-Laye le 22 janvier 1522, mort sans alliance le 9 septembre 1545;
4°. Louise de France, née au château d'Amboise le 19 août 1515, morte le 21 septembre 1517;
5°. Madelaine de France, née à Saint-Germain-en-Laye le 10 août 1520, mariée, le 1er janvier 1536, à Jacques *Stuart*, roi d'Écosse, morte à Edimbourg le 2 juillet 1537;
6°. Marguerite de France, née à Saint-Germain-en-Laye le 5 juin 1523, mariée à Paris, le 9 juillet 1559, à Emmanuel-Philibert, duc *de Savoie*, morte à Turin le 14 septembre 1574.

XXXV. HENRI II.

Henri II, roi de France, né au château de St.-Germain-en-Laye le 31 mars 1518, succéda au roi François Ier, son père, le 31 mars 1546, fut sacré et couronné à Reims le 26 juillet 1547, et mourut au palais des Tournelles, à Paris, le 10 juillet 1559, d'une blessure que le comte de Montgommery lui avait faite à l'œil dans le tournoi qui avait eu lieu à la place Royale, dite Saint-Antoine, le 30 juin précédent. Il avait épousé, par traité passé à Marseille le 27 octobre 1533, Catherine DE MÉDICIS, fille unique et héritière de Laurent de Médicis, duc d'Urbin. Elle fut couronnée le 10 juin 1549, eut pendant trois fois la régence du royaume, et mourut au château de Blois le 5 janvier 1589, ayant eu :

1°. François II, roi de France et d'Écosse, né à Fontainebleau le 19 janvier 1543, sacré à Reims le 18 septembre 1559, mort le 5 décembre 1560, sans enfants de Marie STUART, reine d'Écosse, qu'il avait épousée le 24 avril 1558, et qui eut la tête tranchée en Angleterre le 18 février 1587;
2°. Louis de France, duc d'Orléans, né à Saint-Germain-en-Laye le 3 février 1548, mort à Mantes le 24 octobre 1550;
3°. Charles IX, roi de France, né le 27 juin 1550, au château de Saint-Germain-en-Laye, sacré à Reims le 15 mai 1561, mort au château de Vincennes le 30 mai 1574. Il avait épousé à Mézières, le 27 novembre 1570, Élisabeth D'AUTRICHE, fille de l'empereur Maximilien II, couronnée à Saint-Denis le 25 mars 1571, morte à Vienne le 22 janvier 1592, n'ayant eu qu'une fille :

Marie-Élisabeth de France, née à Paris le 27 octobre 1572, morte le 2 avril 1578.

Enfants naturels du roi Charles IX, et de Marie Touchet :

A. *N.....*, bâtard de Valois, *mort en bas âge;*
B. *Charles*, bâtard de Valois, *duc d'Angoulême, comte d'Auvergne, de Clermont et de Ponthieu, né le 28 avril 1573. Sa postérité s'éteignit dans son fils, Louis de Valois, duc d'Angoulême, colonel général de la cavalerie légère de France, gouverneur de Provence, et*

chevalier des ordres du Roi, mort avant ses trois fils, le 13 novembre 1653, ne laissant qu'une fille, qui lui survécut jusqu'au 4 mai 1696, étant veuve, depuis le 27 décembre 1654, de Louis de Lorraine, *duc de Joyeuse, pair et grand chambellan de France;*

4°. Henri III, né à Fontainebleau le 19 septembre 1551, élu, le 9 mai 1573, roi de Pologne, et couronné à Cracovie le 15 février 1574, se retira secrètement, au mois de juin de la même année, lorsqu'il eut appris la mort de son frère, et fut sacré roi de France, à Reims, le 13 février 1575. Ce prince fut assassiné à Saint-Cloud le 1er août 1589, par Jacques Clément, et mourut le lendemain à quatre heures du matin, sans postérité. Il avait épousé à Reims, le 15 février 1575, Louise DE LORRAINE, fille aînée de Nicolas, duc de Mercœur et comte de Vaudemont. Elle mourut à Moulins le 29 janvier 1601;

5°. François de France, duc d'Alençon, de Château-Thierry, de Touraine, de Berry et de Brabant, comte du Perche, de Mantes, de Meulan, de Dreux, du Maine et de Meaux, pair de France, né le 18 mars 1554, mort à Château-Thierry le 10 juin 1584, sans avoir été marié;

6°. Élisabeth de France, née à Fontainebleau le 2 avril 1545, mariée, le 22 juin 1559, à Philippe II, roi *d'Espagne*, morte en couches à Madrid, le 3 octobre 1568;

7°. Claude de France, née à Fontainebleau le 12 novembre 1547, mariée, le 22 janvier 1558, à Charles II, duc *de Lorraine*, morte le 20 février 1575;

8°. Marguerite de France, duchesse de Valois, née le 14 mai 1553, mariée, le 18 août 1572, à Henri *de Bourbon*, roi de Navarre, morte le 27 mars 1615;

9°. Victoire de France, }
10°. Jeanne de France, } nées le 24 juin 1556, mortes au berceau.

Enfants naturels du roi Henri II:

I. *Henri d'Angoulême, grand-prieur de France, gouverneur de Provence, et amiral des mers du Levant, né de* N..... de Leviston, *noble écossaise, mort à Aix, le 2 juin 1586, d'une blessure que lui fit* Philippe Altoviti, *en se défendant et sur le point d'expirer d'un coup d'épée que lui avait donné le grand-prieur de France;*

II. *Diane*, légitimée de France, *duchesse d'Angoulême, née de Philippe* Duc, *noble piémontaise, mariée, 1°, le 13 février 1552, à* Horace Farnèse, *duc de Castro, tué à la défense de Hesdin, en* 1554; 2°, *le 3 mai 1557*, à François, duc de Montmorency, *pair et maréchal de France, morte à Paris le 11 janvier 1619, âgée de 80 ans;*

III. *Henri de Saint-Remy, né de* Nicole de Savigny, *dame de Fontette, de Noë, etc., qui se remaria depuis avec* Jean de Ville, *chevalier de l'ordre du Roi. Elle fit son testament le 12 janvier 1590, dans lequel elle déclare que le roi Henri II lui avait donné, en 1558, pour son fils Henri*, Monsieur, *une dot de 30,000 écus sol. Henri III, par lettres du 13 février 1577, lui fit payer cette somme par son exprès commandement, et elle en donna quittance le 26 du même mois* (1).

---

(1) Henri *de Saint-Remy*, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, baron de Fontette, seigneur de Noë, de Beauvoir, du Châtellier, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, colonel d'un régiment de cavalerie et de gens de pied, gouverneur de Château-Villain, épousa, par contrat du 31 octobre 1590, haute et puissante dame Catherine

BRANCHE DE BOURBON.

XXVI. ROBERT DE FRANCE, *comte de Clermont.*

Robert de France, comte de Clermont, en Beauvaisis, seigneur de Bourbon, de Charollais, etc., chambrier de France, sixième fils du roi saint Louis, né en

---

de Luze, veuve de Claude de Franay, seigneur de Louppy, chevalier de l'ordre du Roi, et fille d'honoré seigneur Jacques de Luze, aussi chevalier du même ordre, et de dame Michelle du Fay.

René *de Saint-Remy de Valois*, leur fils unique, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, baron de Fontette, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cent hommes d'armes, mort au mois de mars 1663, a formé deux branches, l'une éteinte dans la personne de Jacques *de Saint-Remy de Valois*, lieutenant des vaisseaux du roi, commandant la frégate de S. M. *la Surveillante*, qui fit ses preuves devant M. d'Hozier le 6 mai 1776, mort à l'Isle-Bourbon le 9 mai 1783; l'autre subsistante en plusieurs rameaux, dans les environs de Troyes et dans cette ville même.

Premier rameau.

Jean-Géraud *de Valois-Saint-Remy*, né à Troyes en 1734, marié en 1756, a eu, entr'autres enfants aujourd'hui vivants :

1°. Charles *de Valois-Saint-Remy*, né à Troyes le 20 avril 1760, baron de Fontette, père des enfants qui suivent :

A. Henri *de Valois-Saint-Remy ;*
B. Charles *de Valois-Saint-Remy*, au service dans le 2e régiment de la garde royale ;
C. Étienne-Melchior *de Valois-Saint-Remy;*
D. Élisabeth *de Valois-Saint-Remy;*
E. Adélaïde Olympiade *de Valois-Saint-Remy;*
F. Marie-Sophie *de Valois-Saint-Remy;*

2°. Nicolas-Jérôme, comte *de Valois-Saint-Remy*, né à Troyes en 1765, chef de bataillon retraité, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

3°. Pierre-Geraud *de Valois-Saint-Remy*, né à Troyes en 1767, prêtre, protonotaire apostolique, desservant de Vauchassis et Bercenay en Othe, membre du comité central d'Estissac ;

4°. Marie-Madelaine *de Valois-Saint-Remy*, née à Troyes en 1762 ;

5°. Étiennette-Thérèse *de Valois-Saint-Remy;*

Deuxième rameau.

Nicolas *de Valois-Saint-Remy*, né à Troyes en 1740, frère de Jean-Géraud, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort après 1786, père de :

Pierre-Nicolas *de Valois-Saint-Remy*, pensionné du roi, qui a deux demoiselles.

Les deux rameaux portent pour *armes :* d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or.

1256, mourut le 7 février 1317. Il avait épousé, en 1272, Béatrix DE BOURGOGNE, dame de Bourbon et de Charollais, morte au château de Murat, en Bourbonnais, le 1er octobre 1310, fille unique de Jean de Bourgogne, seigneur de Charollais, et d'Agnès, dame de Bourbon. De ce mariage sont issus :

1°. Louis Ier, qui suit ;
2°. Jean de Clermont, seigneur de Charollais et de Saint-Just, mort en 1316. Il avait épousé Jeanne *d'Argies*, dame d'Argies et de Carlheu, veuve de Hugues, comte de Soissons, et fille aînée de Renaud, seigneur d'Argies, en Picardie. Elle se remaria, en troisièmes noces, avec Hugues de Châtillon-Saint-Paul, seigneur de Leuse, et fit son testament le 31 mai 1334. Elle eut de Jean de Clermont, son second mari :

A. Beatrix de Clermont, mariée, au mois de mai 1327, avec Jean I, comte *d'Armagnac*. Elle testa en 1364 ;
B. Jeanne de Clermont, mariée à Jean Ier, comte *d'Auvergne* et de Boulogne, avec lequel elle vivait en 1334 :

3°. Pierre de Clermont, qui était, en 1330, grand-archidiacre de l'église cathédrale de Paris ;
4°. Blanche de Clermont, mariée, le 25 juin 1303, à Robert VII, comte *d'Auvergne*, morte en 1304 ;
5°. Marie de Clermont, morte religieuse le 17 mai 1372 ;
6°. Marguerite de Clermont, mariée, en 1307, à Jean *de Flandre*, comte de Namur.

XXVII. LOUIS I, *dit* LE GRAND, *duc de Bourbon*.

Louis I, duc de Bourbon, pair et chambrier de France, comte de Clermont, de la Marche et de Castres, mort au mois de janvier 1341, avait épousé, au mois de juin 1310, Marie DE HAINAUT, morte au château de Murat au mois d'août 1354, fille de Jean II, comte de Hainaut, et de Philippe de Luxembourg. Le duc de Bourbon eut de ce mariage :

1°. Pierre Ier, qui a continué la branche des *ducs de Bourbon*, éteinte le 8 octobre 1503, après avoir produit 1°, au XXXIe degré, le rameau *de Montpensier*, éteint à la troisième génération, dans la personne du connétable de Bourbon, tué à l'assaut de Rome le 6 mai 1527 ; 2°, au XXXIIe degré, la branche des comtes *de Bourbon-Busset*, existante (1) ;

---

(1) Cette branche était représentée au XLe degré par :

XL. François-Louis-Antoine DE BOURBON, comte de Busset et de Châlus, baron de Vésigneux, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gentilhomme de la chambre de monseigneur le comte d'Artois (aujourd'hui *Monsieur*), né au château de Vézigneux le 26 août 1722, mort le 16 janvier 1795. Il avait épousé, le 16 août 1743, Madelaine-Louise-Jeanne DE CLERMONT-TONNERRE, morte le 27 juillet 1769, fille de Gaspard, duc de Clermont-Tonnerre, marquis de Vauvilliers, comte

3°, au même degré, le rameau naturel des comtes *de Roussillon*, éteint à la seconde génération en 1508 ou 1509; 4°, au XXXIII° degré, la branche naturelle des *vicomtes de Lavedan, marquis de Malause*, éteinte à la huitième génération le 27 décembre 1741, après avoir formé, au XXXIV° degré, le rameau des *barons de Basian* existant à Auch en 1725;

2°. Jacques de Bourbon, mort en bas âge le 9 septembre 1318;

3°. Jacques I, qui suit;

4°. Jeanne de Bourbon, mariée, le 14 février 1318, à Guigues VIII, comte *de Forès;*

5°. Marguerite de Bourbon, mariée 1°, le 6 juillet 1320, à Jean II, sire *de Sully;* 2°, à Hutin *de Vermeilles*, chevalier et chambellan du roi, morte en 1362;

6°. Béatrix de Bourbon, mariée 1°, au mois de décembre 1334, à Jean *de Luxembourg*, roi de Bohême, tué à la bataille de Crécy en 1346; 2°, à Eudes, seigneur *de Grancey*, en Bourgogne. Elle mourut le 25 décembre 1383;

7°. Marie de Bourbon, mariée 1°, le 20 décembre 1328, avec Gui *de Chypre*, prince de Galilée, fils aîné de Hugues IV, roi de Chypre; 2°, le 9 septembre 1347, à Robert *de Sicile*, prince d'Achaïe et de Tarente, empereur titulaire de Constantinople, décédée à Naples en 1387;

8°. Philippe de Bourbon, mort en bas âge.

---

d'Épinac et de Thury, chevalier des ordre du Roi, pair et premier maréchal de France, gouverneur de Béfort, et d'Antoinette Potier de Novion. De ce mariage sont issus:

1°. Gaspard-Louis de Bourbon, né le 16 mai 1745, mort le 8 décembre 1751;

2°. Louis-François-Joseph, qui suit;

3°. Arthur-Charles-Timoléon de Bourbon-Busset, né le 21 septembre 1752, mort le 18 avril 1759;

4°. Louis-Antoine-Paul de Bourbon, vicomte de Busset, né à Busset le 19 novembre 1753, mestre-de-camp de cavalerie, premier gentilhomme de la chambre de Mgr le comte d'Artois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant en chef, par *interim*, de la province de Bourgogne en 1789, mort le 9 février 1802. Il avait épousé, le 8 octobre 1796, Marguerite-Louise-Charlotte-Joséphine *de Lordat*, fille de Marie-Paul-Jacques, marquis de Lordat, baron de Bram, et d'Antoinette-Marie-Françoise de Biotières de Chassincourt-Tilly. De ce mariage sont issus:

A. Louis-Charles-Timoléon de Bourbon-Busset, né le 6 novembre 1797, mort le 2 mai 1798;

B. Eugène, vicomte de Bourbon-Busset, né au château de Vézigneux le 15 février 1799, l'un des douze surnuméraires de la compagnie des gendarmes de la garde licenciée le 31 décembre 1815, et lieutenant de cavalerie depuis le 6 juillet 1814;

5°. Louise-Henriette-Gasparde de Bourbon, née le 20 juillet 1746, morte le 18 décembre 1761;

6°. Marie-Anne-Julie-Louise de Bourbon, née le 16 septembre 1747, morte le 8 juillet 1764;

7°. N..... de Bourbon, née le 21 mars 1751, morte le 23, sans avoir été nommée.

Fils naturel de Louis Ier, duc de Bourbon :

Guy, bâtard de Bourbon, *seigneur de Cluys et de la Ferté Chauderon, du chef de* Jeanne de Châtel-Peron, *sa mère, rendit foi et hommage de la maison et forteresse de Javerdon, a Édouard, seigneur de Beaujeu, en* 1336.

XXVIII. JACQUES I DE BOURBON, *comte de la Marche.*

Jacques I de Bourbon, comte de la Marche et de Ponthieu, connétable de France, mort à Lyon, le 6 avril 1361, des blessures qu'il avait reçues, le 2, au combat de Brignais contre les Tard-Venus, avait épousé, en 1335, Jeanne DE CHATILLON-SAINT-PAUL, dame de Leuse, de Condé et de Carency, morte en 1371, fille et héritière de Hugues de Châtillon, dit de Saint-Paul, et de Jeanne, dame d'Argies. Leurs enfans furent :

1°. Pierre de Bourbon, comte de la Marche, mort des blessures qu'il avait reçues au combat de Brignais, en 1361.

2°. Jean Ier, qui suit;

3°. Jacques de Bourbon, grand-boutellier de France, seigneur de Préaux, d'Argies de Dangu et de Thury, du chef de Marguerite, dame de *Préaux*, son épouse, veuve de Jean,

---

XLI. Louis-François-Joseph DE BOURBON, comte de Busset et de Châlus, né le 1er juin 1749, ancien menin du roi Louis XVI, maréchal de camp des armées du roi, a épousé Elisabeth-Louise BOURGEOIS DE BOYNES, fille de Pierre-Etienne-François Bourgeois de Boynes, ministre de la marine. De ce mariage sont issus :

1°. François-Louis-Joseph, qui suit;
2°. Antoine-Louis-Jules de Bourbon-Busset, chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur;
3°. Gaspard de Bourbon-Busset, né en 1797, lieutenant aide-de-camp du comte de Bourbon-Busset, son frère, mort le 10 septembre 1817;
4°. Gasparde de Bourbon-Busset, mariée au vicomte *le Gouvello*, maréchal des camps et armées du roi.

XLII. François-Louis-Joseph DE BOURBON, comte de Bourbon-Busset, né le 4 février 1782, aide-major des gendarmes de la garde de *Monsieur* en 1814, chevalier de Saint-Louis le 20 août de cette année, maréchal des camps et armées du roi le 18 mars 1815, commandeur de la Légion-d'Honneur le 31 décembre suivant, a épousé, par contrat du 4 juin 1818, Charlotte-Sabine-Louise-Gabrielle DE GONTAUT-BIRON, fille de Charles Michel de Gontaut-Biron, lieutenant-général et cordon rouge, et de Marie-Louise de Montault, dame d'honneur de S. A. R. madame la dauphine.

seigneur de la Rivière, premier chambellan du roi Charles V, ne vivait plus, ainsi que sa femme, au mois de septembre 1417. Ils eurent pour enfants :

A. Louis de Bourbon, seigneur de Préaux, tué à la bataille d'Azincourt en 1415 ;
B. Pierre de Bourbon, chevalier, seigneur de Préaux, marié avec Élisabeth *de Montagu*, veuve de Jean VI, comte de Roucy (morte en 1429), et fille de Jean de Montagu, seigneur de Marcoussis, grand-maître de France. Il mourut à la Rochelle, sans postérité, d'un accident bien funeste, le plancher d'une chambre, où il était avec le dauphin qui y fut légèrement blessé, s'étant écroulé sous lui le 11 octobre 1422 ;
C. Jacques de Bourbon, baron de Thury, tué au retour de Rome avant 1429, sans postérité de Jeanne *de Montagu*, sœur d'Élisabeth, qu'il avait épousée vers 1417, et qui mourut au mois de septembre 1420 ;
D. Charles de Bourbon, archidiacre de Sens ;
E. Jean de Bourbon, décédé sans postérité ;
F. Marie de Bourbon, dame de Préaux, de Dangu et de Thury, morte sans alliance.

4°. Isabelle de Bourbon, mariée 1° à Louis, vicomte *de Beaumont-au-Maine ;* 2° à Bouchard VII, comte *de Vendôme* et de Castres. Elle ne vivait plus en 1371.

XXIX. JEAN I DE BOURBON, *comte de la Marche.*

Jean I de Bourbon, comte de la Marche, de Vendôme et de Castres, seigneur de Leuse et de Carency, lieutenant-général pour le roi en Limosin, etc., mort le 11 juin 1393, avait épousé, par contrat passé à Paris le 28 septembre 1364, Catherine DE VENDÔME, fille de Jean VI, comte de Vendôme, et de Jeanne de Ponthieu. Elle mourut le 1er avril 1411, ayant eu six enfants :

1°. Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Castres, roi de Naples et de Sicile, grand-chambellan de France, qui, vers la fin de ses jours, prit l'habit religieux du tiers-ordre de Saint-François à Besançon en 1435, et y mourut le 24 décembre 1438. Il avait épousé 1°, à Pampelune, le 14 septembre 1406, Béatrix *de Navarre*, fille puînée de Charles II, roi de Navarre, morte en 1415 ; 2°, la même année 1415, Jeanne, reine *de Naples et de Sicile*, veuve de Guillaume, duc d'Autriche, sœur et unique héritière de Ladislas, roi de Naples et de Sicile. Elle mourut sans enfants le 2 février 1435. Jacques n'eut de sa première femme qu'une fille :

Éléonore de Bourbon, comtesse de la Marche et de Castres, duchesse de Nemours, mariée l'an 1429, avec Bernard *d'Armagnac*, comte de Pardiac.

Fils naturel de Jacques, comte de la Marche :

1°. *Claude* d'Aix, *qui, après avoir long-temps porté les armes, mourut novice aux cordeliers de Dole en Franche-Comté ;*

2°. Louis II, qui suit ;
3°. Jean de Bourbon, qui fonda le rameau des *seigneurs*, puis *princes de Carency*, en Artois, éteint en mâles à la quatrième génération en 1515 ;
4°. Anne de Bourbon, mariée 1°, avant l'an 1401, avec Jean de *Berry*, comte de Montpen-

sier; 2° avec Louis de Bourbon, duc *de Bavière-Ingolstadt*. Elle mourut à Paris après 1406, en travail d'enfant ;

5°. Marie de Bourbon, femme de Jean *de Beine*, seigneur de Croix, morte après l'an 1465 ;

6°. Charlotte de Bourbon, que sa beauté rendit célèbre, mariée à Melun, le 2 août 1409, à Jean II, roi *de Chypre*, morte de fièvre pestilentielle le 13 décembre 1434.

Fils naturel de Jean Ier, comte de la Marche :

Jean, bâtard de la Marche, *nommé dans le testament du comte Jacques, son frère.*

XXX. LOUIS II DE BOURBON, *comte de Vendôme.*

Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, grand-chambellan et grand-maître de France, gouverneur de Picardie, de Champagne et de Brie, mort à Tours le 14 décembre 1446, avait épousé 1°, par contrat du 21 décembre 1414, Blanche DE ROUCY, morte sans enfants le 22 août 1421, fille de Hugues II, comte de Roucy, et de Blanche de Coucy; 2°, par traité passé à Rennes le 24 août 1424, Jeanne DE LAVAL, fille aînée de Guy XIII, sire de Laval, morte au château de Lavardin près de Vendôme, le 18 décembre 1468, mère d'un fils et d'une fille :

1°. Jean II, qui suit ;
Catherine *alias* Gabrielle de Bourbon, morte sans alliance.

Fils naturel de Louis de Bourbon, comte de Vendôme :

Jean, bâtard de Vendôme, *dit* de Bourbon, *seigneur de Préaux, de Vaussay et de Bonneval, né de Sybille* Bostum, *anglaise, légitimé par lettres du mois de mai 1449. Il épousa 1° Jeanne* d'Illiers, *dont il n'eut point d'enfants ; 2° Gillette* Perdriel, *qui le rendit père de :*

I. *Jean de Vendôme, curé de Launay, et conseiller au parlement ;*

II. *François de Vendôme, curé de Launay, après son frère, chanoine et prévôt de la collégiale de Saint-Georges à Vendôme ;*

III. *Jacques de Vendôme, écuyer, mort sans postérité ;*

IV. *Mathurine de Vendôme, mariée, en* 1479, à *Pierre* de Montigny, *écuyer, seigneur de Bouesse ;*

V. *Marie de Vendôme, mariée à* N....., *seigneur* de la Valette, *en Limosin.*

XXXI. JEAN II DE BOURBON, *comte de Vendôme.*

Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur d'Epernon, de Montdoubleau, de Montoire, de Lavardin et de Bonneval, épousa, par contrat passé à Angers le 9 novembre 1454, Isabelle de BEAUVAU, dame de la Roche-sur-Yon, fille unique et héritière de Louis de Beauvau, seigneur de Champigny, séné-

chal d'Anjou. Elle mourut en 1474, et le comte Jean II la suivit dans la tombe, le 6 janvier 1477. Leurs enfants furent :

1°. François, qui suit ;
2°. Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, qui a fondé la *seconde branche ducale de Montpensier,* éteinte à la quatrième génération le 27 février 1608, et dont l'héritière, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, de Châtellerault et de Saint-Fargeau, souveraine de Dombes, princesse de la Roche-sur-Yon, et dauphine d'Auvergne, fut mariée, le 6 août 1626, à Gaston-Jean-Baptiste *de France*, duc d'Orléans, et mourut le 4 juin 1627 ;
3°. Jeanne de Bourbon, *l'aînée,* mariée, le 3 février 1477, à Louis *de Joyeuse,* depuis comte de Grandpré, conseiller et chambellan du roi, mort en 1487 ;
4°. Catherine de Bourbon, alliée, le 20 août 1484, à Gilbert *de Chabannes,* seigneur de Curton, sénéchal et gouverneur de Limosin ;
5°. Jeanne de Bourbon, *la jeune*, femme 1°, au mois de juin 1487, de Jean II, duc de *Bourbon;* 2°, le 2 janvier 1495, de Jean I *de la Tour,* comte d'Auvergne; 3°, le 27 mars 1503, de François *de la Pause*, baron de la Garde, morte le 22 janvier 1511 ;
6°. Charlotte de Bourbon, née en 1464, mariée, le 23 février 1489, à Engilbert *de Clèves,* comte de Nevers, après la mort duquel, arrivée en 1506, elle se fit religieuse à Fontevrault, y fit profession le 18 mai 1515, et y mourut le 14 décembre 1520;
7°. Renée de Bourbon, née le 4 mai 1468, morte le 8 novembre 1534, abbesse de Fontevrault ;
8°. Isabelle de Bourbon, morte le 12 juillet 1531, abbesse de la Trinité de Caen.

Fils naturels de Jean II, comte de Vendôme :

I. *Jacques de Bourbon*, bâtard de Vendôme, *auteur de la branche des* seigneurs de Ligny, *éteinte à la troisième génération ;*
II. *Louis de Bourbon*, bâtard de Vendôme, *élu évêque d'Avranches en* 1485, *mort le* 21 *octobre* 1510.

XXXII. FRANÇOIS DE BOURBON, *comte de Vendôme.*

François de Bourbon, comte de Vendôme, de Saint-Paul, de Conversan, de Marle et de Soissons, l'un des princes les plus accomplis de son temps, mourut à Verceil, pendant la campagne d'Italie, le 3 octobre 1495. Il avait épousé, par contrat passé au château de Ham le 8 septembre 1487, Marie DE LUXEMBOURG, comtesse de Saint-Paul, de Marle et de Soissons, fille de Pierre II de Luxembourg, comte de Saint-Paul, et de Marguerite de Savoie. Elle mourut le 1er avril 1546, après avoir eu les enfants ci-après nommés :

1°. Charles, dont l'article va suivre ;
2°. Jacques de Bourbon, né le 6 juillet 1490, mort le 16 août 1491 ;
3°. François de Bourbon, comte de Saint-Paul et de Chaumont, né le 6 octobre 1491, gouverneur de l'île de France et du Dauphiné, marié, le 9 février 1534, avec Adrienne, duchesse *d'Estouteville,* fille et unique héritière de Jean III, sire d'Estouteville, morte en 1560.

Son mari l'avait précédée dans la tombe, étant mort à Carignan, près de Reims, le 1er septembre 1545. Ils eurent un fils et une fille :

A. François II de Bourbon, comte de Saint-Paul, duc d'Estouteville, gouverneur du Dauphiné, né le 14 janvier 1536, mort le 4 octobre 1546;

B. Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Paul, née le 30 mai 1539, mariée 1°, le 14 juin 1557, à Jean *de Bourbon*, comte de Soissons; 2°, le 2 octobre 1560, à François II *de Clèves*, duc de Nevers; 3°, le 2 juillet 1563, à Léonor *d'Orléans*, duc de Longueville, morte à Pontoise le 7 avril 1601;

4°. Louis de Bourbon, cardinal, évêque duc de Laon, pair de France, puis archevêque de Sens, né le 2 janvier 1493, mort le 11 mars 1556;

5°. Antoinette de Bourbon, née le 25 décembre 1494, mariée le 9 juin 1513, à Claude *de Lorraine*, duc de Guise, pair et grand-veneur de France, morte le 20 janvier 1583;

6°. Louise de Bourbon, née le 1er mai 1495, morte abbesse de Fontevrault le 21 septembre 1575.

Fils naturel de François, comte de Vendôme :

Jacques, bâtard de Vendôme, *naquit d'Isabeau* de Grigny, *fille de Jacques de Grigny, et de N..... de Longueval.*

XXXIII. CHARLES DE BOURBON, *duc de Vendôme.*

Charles de Bourbon, duc de Vendôme, pair de France, comte de Soissons, de Marle et de Conversan, gouverneur de Paris et de l'Ile de France, naquit à Vendôme le 2 juin 1489. Il fut marié à Châteaudun, le 18 mai 1513, avec Françoise D'ALENÇON, veuve de François d'Orléans, duc de Longueville, morte au château de la Flèche le 14 septembre 1550, fille aînée de René, duc d'Alençon, et de Marguerite de Lorraine. Il mourut à Amiens le 25 mars 1536, ayant eu de son mariage :

1°. Louis de Bourbon, comte de Marle, né le 23 septembre 1514, mort à Vendôme le 7 avril 1516;

2°. Antoine, roi de Navarre, qui suit;

3°. François de Bourbon, comte d'Enghien, né le 23 septembre 1519, gouverneur de Hainaut, de Piémont, et de Languedoc en 1544, prince de la plus haute espérance, tué par accident au château de la Roche-Guyon, le 23 février 1545;

4°. Louis de Bourbon, né le 3 mai 1522, décédé le 25 juin 1525;

5°. Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, légat d'Avignon, évêque de Beauvais, pair de France, commandeur du Saint-Esprit, né le 22 décembre 1523. Le duc de Mayenne le fit élire roi, sous le nom de Charles X, sans cependant lui donner la liberté que le roi Henri III lui avait ôtée en 1588, en s'assurant de sa personne pendant la seconde assemblée des états-généraux tenus à Blois. Il jouit peu de sa royauté imaginaire, étant mort à Fontenay-le-Comte le 9 mai 1590. Il laissa un fils naturel nommé *Poullain*, auquel le roi Henri IV fit don d'une somme de mille écus en 1595;

6°. Jean de Bourbon, comte de Soissons et d'Enghien, duc d'Estouteville du chef de sa

femme, Marie *de Bourbon*, duchesse d'Estouteville et comtesse de Saint-Paul, qu'il épousa le 14 juin 1557. Il était né au château de la Fère, le 6 juillet 1528 : il mourut d'un coup de feu qu'il reçut dans le corps, à la journée de Saint-Quentin, le 10 août 1557, n'ayant eu qu'un fils naturel, nommé *de Valency*, qui fut tué devant Bourges assiégé par le roi en 1562;

7°. Louis de Bourbon, auteur de la branche des *princes de Condé*, rapportée en son rang;

8°. Marie de Bourbon, née le 29 octobre 1515, morte le 28 septembre 1538;

9°. Marguerite de Bourbon, née le 26 octobre 1516, mariée le 19 janvier 1538, à François, *de Clèves*, duc de Nevers, morte le 20 octobre 1589;

10°. Madelaine de Bourbon, née le 3 février 1520, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers en 1534;

11°. Catherine de Bourbon, née le 18 septembre 1525, abbesse de Notre-Dame-de-Soissons en 1561, morte le 27 avril 1594;

12°. Renée de Bourbon, née le 6 février 1527, abbesse de Chelles en 1543, morte le 9 février 1583;

13°. Éléonore de Bourbon, née le 18 janvier 1532, abbesse de Fontevrault en 1575, morte le 26 mars 1611.

Fils naturel de Charles, duc de Vendôme :

Nicolas-Charles, bâtard de Bourbon, *né de Nicole de* Board, *vivait en* 1565. *Il épousa Jeanne* de Bordeix et de Rahers, *de laquelle il laissa :*

a. *Jacques de Bourbon de Board;*
b. *Michel-Charles de Bourbon de Board;*
c. *Nicolas de Bourbon de Board;*
d. *Christophe de Bourbon de Board;*
e. *Marguerite de Bourbon de Board;*
f. *Jeanne de Bourbon de Board;*

} *établis à Gand à la fin du 16me siècle, et dont on ignore la destinée.*

XXXIV. ANTOINE DE BOURBON, *roi de Navarre*.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, prince de Béarn, duc de Vendôme, de Beaumont et d'Albret, comte de Foix, gouverneur de Picardie, et gouverneur et amiral de Guienne, naquit au château de la Fère, en Picardie, le 22 avril 1518, fut nommé lieutenant-général du royaume pendant la minorité du roi Charles IX, et mourut à Andely le 17 novembre 1562. Il avait épousé à Moulins, le 20 octobre 1548, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, princesse de Béarnet comtesse de Foix, fille unique et héritière d'Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite de Valois. Elle mourut à Paris le 9 juin 1572, ayant eu trois fils et une princesse :

1°. Henri de Bourbon, duc de Beaumont au Maine, né le 21 septembre 1551, mort le 20 août 1553;

2°. Henri IV, roi de France et de Navarre, qui suit;

3°. Louis-Charles de Bourbon, comte de Marle, né le 19 février 1554, qui se tua en tombant par une fenêtre, par l'imprudence de sa nourrice;

4°. Catherine de Bourbon, princesse de Navarre et duchesse d'Albret, née le 7 février 1558, mariée, le 30 janvier 1599, à Henri *de Lorraine*, duc de Bar, morte à Nancy le 13 février 1604.

Fils naturel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre:

Charles de Bourbon, né de *Louise* de la Béraudière, *successivement évêque de Comminges, et de Lectoure, puis, en 1594, archevêque de Rouen, chancelier, et ensuite prélat commandeur des ordres du Roi. Il se démit de l'archevêché de Rouen en 1604, et mourut, en 1610, à Marmoutier, dont il était abbé.*

XXXV. HENRI IV, *surnommé* LE GRAND, *roi de France et de Navarre.*

Henri IV, né au château de Pau, en Béarn, le 13 décembre 1553, succéda de droit à Henri III, comme premier prince du sang de France, le 2 août 1589. Il fut sacré à Chartres le 27 février 1594, et fit son entrée à Paris le 22 mars de la même année. Ce fut par suite de son avénement au trône, que le royaume de Navarre fut réuni à la France en 1607; et c'est depuis cette époque que nos rois ont porté conjointement les titres de *rois de France et de Navarre*, et l'écusson de leurs armes parti de l'un et de l'autre. Ce bon prince, en qui les plus rares qualités du cœur égalaient la vaillance, l'habileté et l'élévation des vues, succomba sous le fer d'un infâme assassin, le 14 mai 1610. Il avait épousé, 1° à Paris, le 18 août 1572, Marguerite DE FRANCE, duchesse de Valois, fille puînée du roi Henri II. Ce mariage fut annulé en 1599, par l'autorité de l'église, et elle mourut à Paris le 27 mars 1615; 2° à Lyon, le 27 décembre 1600, Marie DE MÉDICIS (morte à Cologne le 3 juillet 1642), fille de François de Médicis, grand-duc de Toscane, et de Jeanne d'Autriche. Il laissa de ce second lit :

1°. Louis XIII, qui suit;

2°. *N*..... de France, duc d'Orléans, né à Fontainebleau le 16 avril 1607, mort, sans avoir été nommé, à Saint-Germain-en-Laye, le 17 novembre 1611;

3°. Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, né à Fontainebleau le 25 avril 1608, lieutenant-général du royaume pendant la minorité de Louis XIV, mort à Blois le 2 février 1660. Il avait épousé 1° à Nantes, le 6 août 1626, Marie de *Bourbon*, duchesse de Montpensier, morte en couches au Louvre, à Paris, le 4 juin 1627; 2° à Nancy, le 31 janvier 1632, Marguerite *de Lorraine*, fille de François, comte de Vaudémont, morte le 3 avril 1672. Ses enfants furent;

Du premier lit:

A. Anne-Marie-Louise d'Orléans, née à Paris le 29 mai 1627, souveraine de Dombes, surnommée la *Grande-Demoiselle*, morte à Paris le 5 avril 1693. Elle avait épousé secrètement Antonin-Nompar *de Caumont*, duc de Lauzun, hymen que Louis XIV ne voulut point reconnaître;

Du second lit :

B. Jean-Gaston d'Orléans, duc de Valois, né à Paris le 17 août 1650, mort le 10 août 1652;

C. Marguerite-Louise, *mademoiselle d'Orléans*, née à Paris le 27 juillet 1645, mariée au Louvre, et par procuration, le 19 avril 1661, avec Côme III *de Médicis*, grand-duc de Toscane, morte à Paris le 17 septembre 1721;

D. Élisabeth d'Orléans, *mademoiselle d'Alençon*, née à Paris le 26 décembre 1646, mariée à Saint-Germain-en-Laye, le 15 mai 1667, à Louis-Joseph *de Lorraine*, duc de Guise, morte à Versailles le 17 mars 1696;

E. Françoise-Madelaine d'Orléans, *mademoiselle de Valois*, née à Saint-Germain-en-Laye le 13 octobre 1648, mariée, le 4 mars 1663, à Charles-Emmanuel II, duc *de Savoie*, morte à Turin le 14 janvier 1664;

F. Marie-Anne d'Orléans, *mademoiselle de Chartres*, née à Paris le 9 novembre 1652, morte à Blois le 17 août 1656.

Enfants naturels de Gaston-Jean-Baptiste, duc d'Orléans :

I. *Louis*, comte de Charny, *né à Tours, en* 1638, *de Louise* Roger de la Marbelière, *non légitimé, qui s'établit en Espagne après la mort de son père, y devint gouverneur d'Oran, et général en* 1684, *et mourut en* 1692, *n'ayant eu lui-même qu'un fils naturel, nommé Lou s, comte de Charny, lieutenant-général en* 1725, *gouverneur de Jaca près de Ceute, allié alors à une personne de qualité;*

II. *Marie, née à Paris, de Marie* Porcher, *le* 1er *janvier* 1631, *non légitimée;*

4°. Élisabeth de France, née à Fontainebleau le 22 novembre 1602, mariée, par traité signé à Paris le 25 mars 1612, consacré dans l'église de Bordeaux le 18 octobre 1615, à Philippe IV, roi *d'Espagne*, morte à Madrid le 6 octobre 1644;

5°. Chrétienne de France, née au Louvre le 13 février 1606, accordée le 11 janvier et mariée le 10 février 1619, à Victor-Amédée V, duc *de Savoie*, morte à Turin le 27 décembre 1663;

6°. Henriette-Marie de France, née au Louvre le 25 novembre 1609, mariée à Paris, le 11 mai 1625, à Charles Ier, roi *d'Angleterre*, morte à Colombe, près Paris, le 10 septembre 1669.

Enfants naturels du roi Henri IV:

I. *César,* duc de Vendôme, *né au château de Coucy, en Picardie, au mois de juin* 1594, *de Gabrielle* d'Estrées, *légitimé en* 1595, *surintendant-général de la navigation et du commerce de France, mort à Paris le* 22 *octobre* 1665, *a fondé le rameau des derniers ducs de Vendôme, éteints en* 1727;

II. *Alexandre,* chevalier de Vendôme, *né à Nantes au mois d'avril* 1598, *de Gabrielle* d'Estrées, *légitimé au mois d'avril* 1599, *général des galères de Malte et grand-prieur de France, mort détenu au château de Vincennes le* 8 *février* 1629.

III. *Gaston, nommé ensuite Henri,* duc de Verneuil, *pair de France, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, né au mois d'octobre* 1601, *de Catherine-Henriette* de Balsac, *duchesse de Verneuil, légitimé au mois de janvier* 1603, *marié, le* 29 *octobre* 1668, *avec Charlotte* Séguier, *fille de Pierre, duc de Villemor, chancelier de France, et veuve de Maximilien-*

François de Béthune, duc de Sully. Il mourut sans postérité au château de Verneuil le 28 mai 1682;

IV. *Antoine de Bourbon,* comte de Moret, *né, en* 1607, *de Jacqueline* de Bueil, *comtesse de Moret, légitimé au mois de janvier* 1608, *mort d'un coup de mousquet qu'il reçut au combat de Castelnaudary le* 1er *décembre* 1632, *combattant dans les troupes du duc de Montmorency, contre l'armée royale;*

V. *Catherine-Henriette, née de Gabrielle* d'Estrées, *légitimée au mois de mars* 1597, *mariée, au mois de février* 1619, *à Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, morte à Paris le* 20 *juin* 1663;

VI. *Gabrielle-Angélique, légitimée de France, née d'Henriette* de Balsac, *mariée à Lyon, le* 12 *décembre* 1622, *à Bernard* de Nogaret, *de la Valette-de-Foix, duc d'Épernon, morte en couches à Metz le* 24 *avril* 1627;

VII. *Jeanne-Baptiste de Bourbon, née de Charlotte* des Essarts, *comtesse de Romorentin, légitimée au mois de mars* 1608, *morte abbesse de Fontevrault le* 16 *juillet* 1670;

VIII. *Marie-Henriette de Bourbon, née de la même mère, morte abbesse de Chelles le* 10 *février* 1629.

XXXVI. LOUIS XIII, *surnommé* LE JUSTE.

Louis XIII, roi de France et de Navarre, né à Fontainebleau le 27 septembre 1601, succéda, le 14 mai 1610, à Henri IV, sous la tutelle de la reine Marie de Médicis, sa mère. Il fut sacré et couronné à Reims le 17 octobre suivant, par François, cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, le siége de Reims étant pour lors vacant, et mourut au château neuf de Saint-Germain-en-Laye le 14 mai 1643. Il avait épousé, par traité signé à Madrid le 22 mars 1612, puis par procuration signée à Burgos le 18 octobre 1615, et suivie de la bénédiction nuptiale reçue le 24 novembre suivant dans l'église de Bordeaux, Anne d'Autriche, infante d'Espagne (morte au Louvre le 20 janvier 1666), fille aînée de Philippe III, roi d'Espagne. Louis XIII en eut deux princes :

1°. Louis XIV, dont l'article suit;

2°. Philippe de France, qui fonda la *seconde branche des ducs d'Orléans,* rapportée plus loin.

XXXVII. LOUIS XIV, *surnommé* LE GRAND.

Louis XIV, roi de France et de Navarre, né à Saint-Germain-en-Laye le 5 septembre 1638, parvint à la couronne sous la tutelle de sa mère, le 14 mai 1643, et fut sacré à Reims par Simon le Gras, évêque de Soissons (1), le 7 juin 1654. Louis XIV mourut à Versailles le 1er septembre 1715, après un règne des plus

(1) Le duc de Nemours, nommé au siége de Reims, n'avait pas encore reçu les ordres.

mémorables et le plus long de tous les règnes depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules. Il avait épousé Marie-Thérèse D'AUTRICHE, infante d'Espagne, fille unique de Philippe IV, roi d'Espagne, mariée à Fontarabie par l'évêque de Pampelune, le 4 juin 1660, et par célébration faite à Saint-Jean de Luz le 9 du même mois, morte à Versailles le 30 juillet 1683. De ce mariage sont issus :

1°. Louis I, dauphin de Viennois, qui suit;

2°. Philippe de France, duc d'Anjou, né au vieux château de Saint-Germain-en-Laye, le 5 août 1668, mort à Saint-Germain le 10 juillet 1671;

3°. Louis-François de France, duc d'Anjou, né au vieux château de Saint-Germain le 14 juin 1672, mort le 4 novembre suivant;

4°. Anne-Élisabeth de France, née au Louvre le 18 novembre 1662, morte le 30 décembre de la même année;

5°. Marie-Anne de France, née au Louvre le 16 novembre 1664, morte le 26 décembre suivant;

6°. Marie-Thérèse de France, née au vieux château de Saint-Germain le 2 janvier 1667, morte à Saint-Germain le 1er mars 1672.

Enfants naturels de Louis XIV :

I. *Louis de Bourbon, né à Paris le 27 décembre* 1663, *mort le* 15 *juillet* 1666, *non légitimé;*

II. *Louis de Bourbon,* comte de Vermandois, *amiral de France, né au vieux château de Saint-Germain-en-Laye le* 2 *octobre* 1667, *de Louise-Françoise* de la Baume-le-Blanc de la Vallière, *légitimé au mois de février* 1669, *mort à Courtray le* 18 *novembre* 1683;

III. *Anne-Marie de Bourbon*, mademoiselle de Blois, *duchesse de la Vallière-Vaujour, née de la même mère au château de Vincennes, le* 2 *octobre* 1666, *légitimée au mois de mars* 1667, *princesse également célèbre par son esprit et sa beauté, mariée, le* 16 *janvier* 1680, *à Louis-Armand* de Bourbon, *prince de Conty, morte le* 3 *mai* 1739;

IV. *Louis-Auguste de Bourbon*, duc du Maine, *et d'Aumale, né à Versailles, le* 31 *mars* 1670, *d'Athénaïs* de Rochechouart, *marquise de Montespan, légitimé au mois de décembre* 1673, *declaré, ainsi que le comte de Toulouse son frère, habile à succéder à la couronne, par édit du mois de juillet* 1714, *révoqué au mois de juillet* 1717, *mort à Sceaux le* 14 *mai* 1736. *Il avait épousé, le* 19 *mars* 1693, *Anne-Louise-Benedicte* de Bourbon-Condé, *fille de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, de laquelle sont issus :*

a. *Louis-Constantin de Bourbon, prince de Dombes, né le* 27 *novembre* 1695, *mort à Versailles le* 28 *septembre* 1698;

b. *Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, né à Versailles le* 4 *mars* 1700, *colonel-général des Suisses et Grisons, mort le* 1er *octobre* 1755, *sans postérité;*

c. *Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, né à Sceaux le* 15 *octobre* 1701, *grand-*

maître de l'artillerie, et colonel-général des Suisses en 1755, mort en 1775, sans postérité;

d. *N... de Bourbon, duc d'Aumale, né à Versailles le 31 mars 1704, mort à Sceaux au mois de septembre suivant;*

e. *N... de Bourbon*, demoiselle de Dombes, *née le 11 et morte e ι eptembre 1694, à Marly;*

f. *N... de Bourbon*, demoiselle d'Aumale, *morte à Versailles le 24 août 1699;*

g. *Louise-Françoise de Bourbon*, demoiselle du Maine, *née le 3 décembre 1707, morte en 1743;*

V. *Louis-César de Bourbon*, comte de Vexin, *abbé de Saint-Denis en France, et de Saint-Germain-des-Prés à Paris, né de madame* de Montespan, *le 20 juin 1672, légitimé au mois de décembre 1673, mort le 10 janvier 1683;*

VI. *Louis-Alexandre de Bourbon*, comte de Toulouse, *duc de Penthièvre, pair, amiral, et grand-veneur de France, né de la même mère le 6 juin 1678, légitimé au mois de novembre 1681, mort le 1er décembre 1737. Il avait épousé à Paris, le 22 février 1723, Marie-Victoire* de Noailles, *fille d'Anne-Jules, duc de Noailles, pair et maréchal de France, morte en 1766, laissant:*

Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, *né à Rambouillet le 16 novembre 1725, amiral et grand-veneur de France, mort à Bizy, près de Vernon, le 4 mars 1793. Il avait épousé, le 29 décembre 1744, Marie-Thérèse-Félicité* d'Est-Modène, *morte le 4 avril 1754, dont il a eu:*

a. *Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon prince de Lamballe, grand-veneur de France, né en 1747, mort le 6 mai 1768: il avait épousé, le 17 janvier 1767, Marie-Thérèse-Louise* de Savoie-Carignan, *horriblement massacrée le 3 septembre 1792;*

b. *Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, née le 23 mars 1753, mariée, le 5 avril 1799, à Louis-Philippe*, duc d'Orléans, *morte au château d'Ivry près Paris, le 23 juin 1821;*

VII. *Louise-Françoise de Bourbon*, mademoiselle de Nantes, *née de madame* de Montespan *en 1673, légitimée au mois de décembre de la même année, mariée à Versailles, le 24 juillet 1685, à Louis III*, duc de Bourbon, *prince de Condé, morte en 1743;*

VIII. *Louise-Marie de Bourbon*, mademoiselle de Tours, *née de la même mère, et légitimée au mois de janvier 1676, morte aux eaux de Bourbon le 15 septembre 1681;*

IX. *Françoise-Marie de Bourbon*, mademoiselle de Blois, *née de la même mère, le 4 mai 1677, légitimée au mois de novembre 1681, mariée à Versailles, le 18 février 1692, à Philippe II*, duc d'Orléans, *morte le 1er février 1749;*

X et XI. *Deux autres fils, morts jeunes.*

XXXVIII. LOUIS I, *dauphin de Viennois.*

Louis de France, dauphin de Viennois, *Monseigneur*, né au château de Fontainebleau le 1er novembre 1661, mort de la petite vérole, à Meudon, le 14 avril

1711, avait épousé par procureur, à Munich, le 28 janvier 1680, (mariage qui fut accompli, à Châlons, le 7 mars suivant), Marie-Anne-Christine-Victoire DE BAVIÈRE, fille de Ferdinand-Marie, duc de Bavière, électeur de l'empire, et d'Adélaïde-Henriette de Savoie. Elle mourut, à Versailles, le 20 avril 1690, étant mère de trois princes :

1°. Louis II, dauphin de Viennois, qui suit;
2°. Philippe de France, duc d'Anjou, dont est issue la maison régnante d'*Espagne*, rapportée ci-après;
3°. Charles de France, duc de Berry, né à Versailles le 31 août 1686, mort au château de Marly le 4 mai 1714. Il avait épousé à Versailles, les 5 et 6 juillet 1710, Marie-Louise-Élisabeth *d'Orléans*, de laquelle il eut :

A. Charles de Berry, duc d'Alençon, né à Versailles le 26 mars 1713, mort le 16 avril suivant;
B. N.... de Berry, née à Fontainebleau le 21 juillet 1711, morte le même jour;
C. Marie-Louise-Élisabeth de Berry, née à Versailles le 16 juin 1714, morte le lendemain 17.

XXXIX. LOUIS II, *dauphin de Viennois.*

Louis de France, duc de Bourgogne, puis dauphin de Viennois le 14 avril 1711, né à Versailles le 6 août 1682, mort au château de Marly le 18 février 1712, avait épousé, par traité passé à Turin le 29 août 1696, (mariage qui fut célébré à Versailles le 7 décembre 1697), Marie-Adélaïde DE SAVOIE, morte le 12 février 1712, fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, puis roi de Sicile, et d'Anne-Marie d'Orléans. De ce mariage sont provenus trois princes :

1°. Louis de France, duc de Bretagne, né le 25 juin 1704, mort à Versailles le 13 avril 1705;
2°. Louis de France, duc de Bretagne, puis dauphin après la mort de son père, né à Versailles le 8 janvier 1707, mort le 8 mars 1712;
3°. Louis XV, qui suit.

XL. LOUIS XV, *dit* LE BIEN-AIMÉ.

Louis XV, roi de France et de Navarre, né à Versailles le 15 février 1710, succéda, le 1er septembre 1715, à Louis XIV, son bisaïeul, sous la régence de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans. Il fut sacré à Reims, le 25 octobre 1722, et mourut à Versailles, de la petite vérole, le 10 mai 1774. Il avait épousé, par articles signés à Paris le 19 juillet 1725, et par célébration faite à Strasbourg le 15 août suivant, Marie LECZINSKA, morte le 24 juin 1768, fille de Stanislas Leczinski, roi de Pologne. De ce mariage sont issus :

1°. Louis III, dauphin de France, qui suit;
2°. N... de France, duc d'Anjou, né à Versailles le 30 août 1730, mort le 7 avril 1733;
3°. Louise-Elisabeth de France, née à Versailles le 14 août 1727, mariée, le 26 août 1738, à don Philippe, infant *d'Espagne*, duc de Parme, morte à Versailles, de la petite vérole, le 6 décembre 1759;
4°. Anne-Henriette de France, jumelle de Louise-Élisabeth, morte le 20 février 1752;
5°. Marie-Louise de France, née à Versailles le 28 juillet 1728, morte le 19 février 1733;
6°. Marie-Adélaïde de France, dite *Madame Adélaïde*, née à Versailles le 23 mars 1732, morte à Trieste le 25 février 1800;
7°. Victoire-Louise-Marie-Thérèse de France, dite *Madame Victoire*, née le 11 mai 1733, décédée à Trieste le 7 juin 1779;
8°. Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine de France, dite *Madame Sophie*, née le 27 juillet 1734, morte le 3 mars 1782;
9°. N... de France, née le 16 mai 1736, morte de la petite vérole le 28 septembre 1744;
10°. Louise-Marie de France, dite *Madame Louise*, née à Versailles le 15 juillet 1737, entrée, le 1er octobre 1771, religieuse carmelite à Saint-Denis, et morte en 1787.

XLI. LOUIS III, *dauphin de France.*

Louis III, dauphin de France, né à Versailles le 4 septembre 1729, mort à Fontainebleau le 19 décembre 1765, avait épousé 1°, à Versailles, le 25 janvier 1745, Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaële, infante D'ESPAGNE, morte en couche le 22 juillet 1746; 2°, à Versailles, le 9 février 1747, Marie-Josèphe DE SAXE, fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne, morte à Versailles le 13 mars 1767. Les enfants du dauphin sont;

Du premier lit:

1°. Marie-Thérèse de France, *Madame*, née à Versailles le 19 juillet 1746, morte le 27 avril 1748;

Du second lit:

2°. Louis-Joseph-Xavier de France, duc de Bourgogne, né le 13 septembre 1751, mort le 22 mars 1761;
3°. Xavier-Marie-Joseph de France, duc d'Aquitaine, mort à Versailles le 22 février 1754, âgé de cinq mois et demi;
4°. Louis XVI, qui suit;
5°. Louis-Stanislas-Xavier (aujourd'hui Louis XVIII), rapporté ci-après;
6°. Charles-Philippe de France (*Monsieur*), comte d'Artois, né à Versailles le 9 octobre 1757, marié, le 16 novembre 1773, avec Marie-Thérèse *de Savoie*, fille de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, morte le 2 juin 1805. De ce mariage sont issus:

A. Louis-Antoine d'Artois, fils de France, duc d'Angoulême, né à Versailles le 6 août 1775, grand-amiral de France, marié, le 10 juin 1799, avec Marie-Thérèse-Charlotte *de France* (MADAME), fille de Louis XVI;

B. Charles-Ferdinand d'Artois, fils de France, duc de Berry, né à Versailles le 24

janvier 1778, colonel-général des chasseurs et chevau-légers-lanciers, marié, le 17 juin 1816, avec Caroline-Ferdinande-Louise, princesse *des Deux-Siciles*, née le 5 novembre 1798. Un exécrable assassin a frappé ce prince le 13 février 1820, et il est décédé le 14, à six heures du matin, laissant une princesse, et un prince né posthume :

a. Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, né à Paris le 29 septembre 1820 ;

b. Louise-Marie-Thérèse d'Artois (*Mademoiselle*), née à Paris le 21 septembre 1819 ;

C. N... d'Artois (*Mademoiselle*), morte le 23 juin 1783 ;

7°. Marie-Zéphirine de France, MADAME, née le 26 août 1750, morte le 2 septembre 1755 ;

8°. Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, née à Versailles le 23 septembre 1759, mariée, le 27 août 1775, à Charles-Emmanuel-Ferdinand IV, roi *de Sardaigne*, morte en 1802 ;

9°. Élisabeth-Philippe-Marie-Hélène de France, dite *Madame Élisabeth*, née le 3 mai 1764, morte victime de la révolution, le 10 mai 1794.

II. LOUIS XVI, *surnommé* LE ROI MARTYR.

Louis XVI, roi de France et de Navarre, né à Versailles le 23 août 1754, succéda à son aïeul le 10 mai 1774. Il fut sacré et couronné à Reims le 10 juin 1775, et fut immolé à la fureur des révolutionnaires, à Paris, le 21 janvier 1793. Cet infortuné monarque avait épousé, le 16 mai 1770, Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne DE LORRAINE, archiduchesse d'Autriche, qui partagea le sort de son auguste époux, le 16 octobre 1793. Ils eurent, entr'autres enfants :

1°. Louis-Joseph-Xavier-François, dauphin de France, né à Versailles le 22 octobre 1781, mort à Meudon le 4 juin 1789 ;

2°. Charles-Louis (Louis XVII), qui suit ;

3°. Marie-Thérèse-Charlotte de France, MADAME, née à Versailles le 19 décembre 1778, mariée à Mittau, le 10 juin 1799, avec Louis-Antoine *d'Artois*, duc d'Angoulême ;

4°. Sophie-Hélène de France, née le 21 juillet 1786, morte le 19 juin 1787.

XLIII. LOUIS XVII.

Louis XVII, né à Versailles le 27 mars 1785, connu sous le nom de duc de Normandie, jusqu'à l'époque de la mort de son frère, auquel il succéda dans le titre de dauphin, devint, le 21 janvier 1793, roi de France et de Navarre par droit d'hérédité. Mais, détenu dans une étroite et dure captivité, au Temple, il y mourut en minorité, le 8 juin 1795, d'un poison lent, selon les uns, mais plus vraisemblablement, selon d'autres, des cruels tourments qu'on ne cessa de lui faire éprouver.

XLII. LOUIS XVIII.

Louis XVIII, roi de France et de Navarre, né à Versailles, le 17 novembre 1755, régent du royaume après la mort de Louis XVI, a succédé à son neveu, par droit d'hérédité, le 8 juin 1795, et a pris possession de ses états le 31 mars 1814. Il avait épousé, le 14 mai 1771, Marie-Joséphine-Louise DE SAVOIE (morte sans enfants le 13 novembre 1810), fille puînée de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne.

ROIS D'ESPAGNE ISSUS DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE.

XXXIX. PHILIPPE V.

Philippe DE FRANCE, duc d'Anjou, né à Versailles, le 19 décembre 1683, second fils de Louis de France, dauphin de Viennois, et de Marie-Anne de Bavière, appelé au trône d'Espagne par le testament du roi Charles II, du 2 octobre 1700, fut proclamé roi d'Espagne à Fontainebleau, le 16 novembre, et à Madrid, sous le nom de Philippe V, le 24 du même mois. Le 5 novembre 1712 il fit une renonciation solennelle, pour lui et sa postérité, à tous les droits qu'ils pourrait avoir à la couronne de France ; et, les 19 et 24 du même mois, les ducs de Berry et d'Orléans firent une semblable renonciation à la couronne d'Espagne. Philippe V mourut le 9 juillet 1746. Il avait épousé, 1° Marie-Louise-Gabrielle DE SAVOIE, fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, depuis roi de Sicile et ensuite de Sardaigne, mariée par procureur à Turin, le 11 septembre 1701, puis dans l'église de Figuières, le 2 novembre suivant, morte à Madrid le 14 février 1714 ; 2° Élisabeth FARNÈSE, fille d'Édouard II, duc de Parme, mariée par procuration, à Parme, le 16 septembre 1714, puis dans l'église de Guadalaxara,, le 24 décembre, morte en 1766. Les enfants de Philippe V furent ;

Du premier lit :

1°. Louis, né à Madrid, le 2 août 1707, roi d'Espagne, par la renonciation que fit son père à la couronne, le 10 janvier 1724, proclamé le 17, mort à Madrid le 31 août de la même année, sans enfants de Louise-Élisabeth *d'Orléans*, qu'il avait épousée par contrat passé à Paris le 16 novembre 1721, et effectué à Lerma le 20 janvier 1722 ;

2°. Philippe, infant d'Espagne, né le 2 juillet 1709, mort le 8 du même mois ;

3°. Philippe-Pierre-Gabriel, infant d'Espagne, né le 7 juin 1712, mort à Madrid le 29 décembre 1719 ;

4°. Ferdinand VI, roi d'Espagne, né le 23 septembre 1713, qui succéda à Philippe V, son père, le 9 juillet 1746, marié, dès le 19 janvier 1729, avec Madelaine *de Portugal*, fille du roi Jean V, morte, le 27 août 1758, au château d'Aranjuez, comme Ferdinand VI, son époux, le 10 août 1759, sans postérité ;

5°. Charles III, qui suit ;
6°. François, infant d'Espagne, né à Madrid le 21 mars 1717, mort le 21 avril suivant ;
7°. Philippe, infant d'Espagne, qui forme la branche des *ducs de Parme*, rapportée plus loin ;
8°. Louis-Antoine-Jacques, infant d'Espagne, né le 25 juillet 1727, nommé, en 1737, archevêque de Tolède, et créé cardinal le 29 décembre de la même année, dignités dont il se démit en 1754, marié avec Marie *de Villabriga*, et mort en 1776, ayant eu un fils et deux filles, entr'autres :

a. Louis de Bourbon, cardinal, archevêque de Tolède;
b. *N*..... de Bourbon, mariée à don Emmanuel *Godoi*, prince de la Paix ;

8°. Marie-Anne-Victoire, infante d'Espagne, née le 30 septembre 1718, mariée, le 19 janvier 1729, à Joseph, prince du Brésil, puis roi *de Portugal*, morte en 1780 ;
9°. Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaële, infante d'Espagne, née le 11 juin 1726, mariée, le 25 janvier 1745, à Louis III, dauphin *de France*, morte le 22 juillet 1746;
10°. Marie-Antoinette-Ferdinande, infante d'Espagne, née le 17 novembre 1729, mariée, le 31 mai 1750, à Victor-Amédée III, roi *de Sardaigne*, morte le 19 septembre 1785.

XL. CHARLES III.

Charles III, né à Madrid, le 20 janvier 1716, duc de Parme et de Plaisance, en 1731, roi des Deux-Siciles en 1735, succéda, le 10 août 1759, au roi Ferdinand VI, son frère, et mourut le 14 décembre 1788. Il avait épousé, le 9 mai 1738, Marie-Amélie DE SAXE, morte le 27 septembre 1760, fille de Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne. De ce mariage sont issus:

1°. Charles IV-Antoine-Pascal-François-Xavier-Jean-Népomucène-Joseph-Janvier-Séraphin-Diègue, qui suit;
2°. Ferdinand IV, qui fonda la branche des *rois de Naples et des Deux-Siciles*, rapportée ci-après ;
3°. Gabriel-Antoine-François-Xavier-Jean-Népomucène-Joseph-Séraphin-Pascal-Sauveur, infant d'Espagne, né le 12 mai 1752, marié, le 23 mai 1785, avec Marie-Anne-Josèphe, infante *de Portugal*, dont est issu :

Pierre-Charles-Antoine-Raphaël-Joseph-Janvier-François, infant d'Espagne, né le 18 juin 1786, mort le 4 juin 1812. Il avait épousé Marie-Thérèse *de Portugal*, dont est issu :

Sébastien-Marie, infant d'Espagne, né le 4 novembre 1811 ;

4°. Antoine-Pascal-François-Jean-Népomucène-Aniel-Raymond-Sylvestre, infant d'Espagne, né le 31 décembre 1755, marié à sa nièce, Marie-Amélie, infante *d'Espagne*, sa nièce, morte sans enfants, le 27 juin 1798;
5°. François-Xavier-Antoine-Pascal-Bernard-François-de-Paule-Jean-Népomucène-Aniel-Julien, infant d'Espagne, né le 17 février 1757, mort le 10 avril 1771 ;
6°. Marie-Josèphe, infante d'Espagne, née le 16 juillet 1744, décédée ;
7°. Marie-Louise, infante d'Espagne, née le 24 novembre 1745, mariée, le 16 février 1765,

à Pierre-Léopold-Joseph *de Lorraine*, archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane, puis empereur d'Allemagne en 1790.

XLI. CHARLES IV.

Charles IV, né le 11 novembre 1748, roi d'Espagne et des Indes le 14 décembre 1788, a abdiqué en faveur de Ferdinand VII, son fils, le 19 mars 1808. Ce prince a épousé, le 4 septembre 1765, Louise-Marie-Thérèse DE PARME, née le 9 décembre 1751. De leur mariage sont issus.

1°. Charles-Clément, infant d'Espagne, né le 19 septembre 1771, mort au berceau;

2°. Charles, } infants d'Espagne, nés le 5 septembre 1783, morts jeunes;
3°. Philippe, }

4°. Ferdinand VII-Marie-François de Paule, qui suit;

5°. Charles-Marie-Isidore, infant d'Espagne, né le 9 mars 1788, marié, le 29 septembre 1816, avec Marie-Françoise-d'Assise, infante *de Portugal*, née le 22 avril 1810, dont

Charles-Louis-Marie-Ferdinand, infant d'Espagne, né à Madrid le 31 janvier 1818;

6°. François-de-Paule-Antoine-Marie, infant d'Espagne, née le 10 mars 1794, marié, le 12 juin 1819, avec Louise-Charlotte, princesse *des Deux-Siciles*, née le 24 octobre 1804. De ce mariage est issu:

François-d'Assise-Louis-Ferdinand, duc de Cadix, infant d'Espagne, né le 6 mai 1820;

7°. Charlotte-Joachime, infante d'Espagne, née le 25 avril 1775, mariée, le 9 juin 1785, à Jean-Marie-Joseph-Louis-François-Xavier-de-Paule-Antoine-Dominique-Raphaël, aujourd'hui Jean VI, roi *de Portugal*, né le 13 mai 1767;

8°. Marie-Amélie, infante d'Espagne, née le 9 janvier 1779, mariée à son oncle, Antoine-Pascal-François-Jean-Népomucène-Aniel-Raymond-Sylvestre, infant d'Espagne, morte le 27 juin 1799;

9°. Marie-Louise-Joséphine, infante d'Espagne, née le 6 juillet 1782, duchesse de Lucques, mariée, le 25 août 1795, à Louis duc *de Parme*, roi d'Étrurie en 1801, mort le 27 mai 1803;

10°. Marie-Isabelle, infante d'Espagne, née le 6 juillet 1789, mariée, le 6 octobre 1802, à François-Janvier-Joseph, prince héréditaire *des Deux-Siciles*, né le 19 août 1777.

XLII. FERDINAND VII.

Ferdinand VII, né le 13 octobre 1784, roi d'Espagne et des Indes le 19 mars 1808, a épousé 1°, le 6 octobre 1801, Marie-Antoinette-Thérèse, princesse DE NAPLES ET DES DEUX-SICILES, morte le 21 mai 1806; 2°, le 29 septembre 1816, Isabelle-Françoise-Marie, infante DE PORTUGAL, morte le 26 décembre 1818, dont une princesse, Marie-Isabelle, infante d'Espagne, née le 21 août 1817, décédée en 1818; 3°, par procureur à Dresde, le 7 octobre 1819, et le 20 octobre à Madrid, Marie-Josèphe-Amélie DE SAXE, née le 6 décembre 1803.

ROIS DE NAPLES ET DES DEUX-SICILES.

XLI. FERDINAND Ier, *anciennement* IV.

Ferdinand Ier, né à Naples le 12 janvier 1751, a succédé, le 5 octobre 1759, à Charles III, son père, dans le royaume des Deux-Siciles. Il a épousé, par procureur, le 7 avril 1768, et en personne le 22 mars suivant, Marie-Charlotte-Louise DE LORRAINE, archiduchesse d'Autriche, morte le 8 septembre 1814. De ce mariage sont issus quatre princes et sept princesses :

1°. François-Janvier-Joseph, prince royal des Deux-Siciles, qui suit ;
2°. François-Joseph, né le 12 avril 1780, mort jeune ;
3°. Léopold-Joseph-Michel, prince de Salerne, né le 1er juillet 1790, marié, le 28 juillet 1816, avec Marie-Clémentine-Françoise-Joséphe, archiduchesse *d'Autriche*, né le 1er mars 1798 ;
4°. Albert-Louis, né le 2 mai 1792, mort jeune ;
5°. Marie-Thérèse-Caroline, princesse de Naples et de Sicile, née le 6 juin 1772, mariée, le 19 septembre 1790, à François Ier, empereur *d'Autriche*, morte le 13 avril 1807 ;
6°. Marie-Louise-Amélie, princesse de Naples et de Sicile, née le 27 juillet 1773, mariée, le 19 septembre 1790, à Ferdinand-Joseph-Jean, archiduc *d'Autriche*, grand-duc de Toscane : morte le 29 septembre 1802 ;
7°. Marie-Christine-Amélie-Thérèse, princesse de Naples et de Sicile, née le 17 janvier 1779, mariée, le 7 mars 1807, avec Charles-Félix-Joseph-Marie *de Savoie*, duc de Génevois, aujourd'hui roi de Sardaigne, né le 6 avril 1765 ;
8°. Marie-Amélie, princesse de Naples et de Sicile, née le 26 avril 1782, mariée, le 25 novembre 1809, à Louis-Philippe, duc *d'Orléans*, né le 6 octobre 1773 ;
9°. Marie-Antoinette-Thérèse-Amélie-Jeanne-Baptiste-Françoise-Gaëtane-Marianne-Lucie, princesse de Naples et de Sicile, née le 14 décembre 1784, mariée le 6 octobre 1801, à Ferdinand-Marie-François de Paule, prince *des Asturies*, morte le 21 mai 1806 ;
10°. Marie-Clotilde-Thérèse-Amélie-Antoinette-Jeanne-Baptiste-Anne-Gaëtane-Pulchérie, princesse de Naples et de Sicile, née le 18 février 1786, morte jeune ;
11°. Marie-Henriette, princesse de Naples et de Sicile, née le 31 juillet 1787, aussi morte jeune.

XLII. FRANÇOIS-JANVIER-JOSEPH, *prince royal des Deux-Siciles.*

François-Janvier-Joseph, prince royal et héréditaire des Deux-Siciles, né le 19 août 1777, a épousé 1°, le 15 juin 1797, Marie-Clémentine DE LORRAINE, archiduchesse d'Autriche, morte le 15 novembre 1801 ; 2°, le 6 octobre 1802, Marie-Isabelle, infante D'ESPAGNE, née le 6 juillet 1789, sœur du roi Ferdinand VII. Les enfants du prince royal sont :

Du premier lit :

1°. Ferdinand-François d'Assise, né le 26 août 1800, décédé ;
2°. Caroline-Ferdinande-Louise, née le 5 novembre 1798, mariée, le 17 juin 1816, à Charles-Ferdinand *d'Artois*, duc de Berry, assassiné le 13 février 1820 ;

Du second lit :

3°. Ferdinand-Charles, duc de Noto, né le 12 janvier 1810 ;
4°. Charles-Ferdinand, prince de Capoue, né le 10 octobre 1811 ;
5°. Léopold-Benjamin, comte de Syracuse, né le 22 mai 1813 ;
6°. Antoine-Pascal, comte de Lecce, né le 23 septembre 1816 ;
7°. Louise-Charlotte, née le 24 octobre 1804, mariée, le 12 juin 1819, à François de Paule-Antoine-Marie, infant *d'Espagne*, né le 10 mars 1794 ;
8°. Marie-Christine, née le 27 avril 1806 ;
9°. Marie-Antoinette, née le 19 décembre 1814 ;
10°. Marie-Amélie, née le 25 février 1818 ;
11°. N..... née le 28 février 1820.

DUCS DE PARME.

XL. PHILIPPE.

Philippe, infant d'Espagne, né, le 15 mars 1720, du roi Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, sa seconde femme, devint duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 18 octobre 1748, et mourut de la petite-vérole, à Alexandrie, le 18 juillet 1765. Il avait épousé, le 26 août 1738, Louise-Élisabeth DE FRANCE, fille de Louis XV, morte de la même maladie le 6 décembre 1759. Elle fut mère d'un prince et de deux princesses :

1°. Ferdinand, qui suit ;
2°. Isabelle, infante d'Espagne, née le 31 Décembre 1741, mariée, le 6 octobre, 1760 à l'archiduc Joseph, depuis Joseph II, empereur d'Allemagne, morte de la petite-vérole le 25 novembre 1763 ;
3°. Louise-Marie-Thérèse, infante, née le 9 décembre 1751, mariée, le 4 septembre 1765, à Charles, prince *des Asturies*, depuis Charles IV, roi d'Espagne.

XLI. FERDINAND.

Ferdinand, infant d'Espagne, duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla, né le 20 janvier 1751, mort le 9 octobre 1802, avait épousé, le 27 juin 1769, Marie-Amélie-Josèphe-Jeanne-Antoinette DE LORRAINE, archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur François Ier, morte en 1805. De leur mariage sont issus :

1°. Louis, qui suit ;
2°. Caroline-Marie-Thérèse, infante d'Espagne, née le 22 novembre 1770, mariée, le 9

mai 1792, à Miximilien-Marie *de Saxe* (frère de l'électeur Frédéric-Auguste, aujourd'hui roi de Saxe), morte le 1er mars 1804;

3°. Marie-Antoinette-Joséphine-Anne-Louise-Vincenze-Marguerite-Catherine, née le 28 novembre 1774;

4°. Charlotte-Marie-Ferdinande-Thérèse-Anne-Joséphe-Jeanne-Louise-Vincenze-Rosalie, née le 1er septembre 1777, religieuse;

5°. Marie-Louise, infante d'Espagne, née le 17 mars 1787.

XLII. LOUIS, *roi d'Étrurie.*

Louis, infant d'Espagne, né le 5 juillet 1773, devint roi d'Étrurie, par suite de la convention de Madrid, du 21 mars 1801, par laquelle la Toscane lui fut cédée à titre de *royaume d'Étrurie*, en indemnité des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, cédés à Napoléon Buonapatre. Ce prince mourut le 27 mai 1803. Il avait épousé, le 25 août 1795, Marie-Louise, infante D'ESPAGNE, née le 6 juillet 1782, mère d'un prince et d'une princesse:

1°. Charles-Louis, qui suit;

2°. Marie-Louise-Charlotte, infante d'Espagne, née le 2 octobre 1802.

XLIII. CHARLES-LOUIS.

Charles-Louis, infant d'Espagne, né le 22 décembre 1799, roi d'Étrurie le 27 mai 1803, sous la régence de sa mère, fut dépossessionné de ses états par Buonaparte le 10 décembre 1807. La chute de cet ambitieux insatiable ayant mis la maison d'Autriche en possession de la Toscane, et la jouissance des duchés de Parme, de Plaisance et Guastalla ayant été assurée à l'archiduchesse Marie-Louise, pour sa vie durant, le congrès de Vienne assigna, provisoirement, à la maison de Parme le duché de Lucques, pour le posséder jusqu'à l'époque où elle rentrera dans son patrimoine, dont la reversion lui a été définitivement garantie par le traité de Paris du 19 juin 1817. Charles-Louis a épousé, le 15 août 1820, Marie-Thérèse DE SAVOIE, fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, née le 19 septembre 1803.

DUCS D'ORLÉANS (*seconde branche*).

XXXVII. PHILIPPE I, *duc d'Orléans.*

Philippe de France, *Monsieur*, né au château de Saint-Germain-en-Laye, le 21 septembre 1640, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, second fils du roi Louis XIII, cultiva et protégea les lettres et les arts, et se rendit célèbre dans les armes, notamment par la victoire de Cassel, qu'il

remporta, le 11 avril 1677, sur le prince d'Orange. Il mourut d'apoplexie en son château de Saint-Cloud, le 9 juin 1701. Il avait épousé 1°, à Paris, le 31 mars 1661, Henriette-Anne, princesse D'ANGLETERRE, morte à Saint-Cloud le 30 juin 1670, fille de Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne; 2°, par procureur, à Metz, le 16 novembre 1671, et en personne à Châlons, le 21, Élisabeth-Charlotte DE BAVIÈRE, morte à Saint-Cloud le 8 décembre 1722, fille de Charles-Louis électeur de Bavière, comte palatin du Rhin, et de Charlotte de Hesse. Les enfants du duc Philippe Ier sont :

Du premier lit :

1°. Philippe-Charles d'Orléans, duc de Valois, né le 16 juillet 1661, mort le 8 décembre 1666;

2°. Marie-Louise, *Mademoiselle d'Orléans*, née le 27 mars 1662, mariée par procureur, à Fontainebleau, le 31 août 1679, à Charles II, roi *d'Espagne*, morte à Madrid le 12 février 1689;

3°. N..... d'Orléans, morte après sa naissance, sans avoir été nommée, le 9 juillet 1665;

4°. Anne-Marie d'Orléans, *Mademoiselle de Valois*, née le 27 août 1669, mariée par procureur, à Versailles, le 10 avril 1684, avec Victor-Amédée II *de Savoie*, roi de Sardaigne, morte en 1728;

Du second lit :

5°. Alexandre-Louis d'Orléans, duc de Valois, né à Saint-Cloud, le 2 juin 1673, mort le 16 mars 1676;

6°. Philippe II, qui suit :

7°. Élisabeth-Charlotte d'Orléans, *Mademoiselle de Chartres*, née le 13 septembre 1676, mariée, le 13 octobre 1698, à Léopold-Charles, duc de Lorraine et de Bar, morte le 13 novembre 1744.

XXXVIII. PHILIPPE II.

Philippe II, petit-fils de France, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, régent du royaume, chevalier des ordres du roi, naquit à Saint-Cloud le 2 août 1674, et mourut subitement d'apoplexie, à Versailles, le 2 décembre 1723. Il avait épousé, le 18 février 1692, Françoise-Marie DE BOURBON, légitimée de France, dite *mademoiselle de Blois*, fille du roi Louis XIV, morte le 1er février 1749. Il eut de ce mariage :

1°. Louis, qui suit;

2°. N..... d'Orléans, *Mademoiselle de Valois*, née le 17 décembre 1693, morte le 17 octobre 1694;

3°. Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, *Mademoiselle*, née le 20 août 1695, mariée le 6 juillet 1710, à Charles, *fils de France*, duc de Berry, morte au château de la Muette le 21 juillet 1719;

4°. Louise-Adélaïde d'Orléans, *Mademoiselle de Chartres*, née le 13 août 1698, abbesse de Chelles, le 14 septembre 1719, sous le nom de *sainte Batilde*, morte le 9 février 1743;
5°. Charlotte-Aglaé d'Orléans, *Mademoiselle de Valois*, née le 22 octobre 1700, mariée, le 12 février 1720, à François-Marie *d'Est*, duc de Modène, morte en 1761;
6°. Louise-Élisabeth d'Orléans, *Mademoiselle de Montpensier*, née le 11 décembre 1709, mariée, le 20 janvier 1722, à Louis Ier, roi *d'Espagne*, morte en 1742;
7°. Philippe-Élisabeth d'Orléans, *Mademoiselle de Beaujolais*, née le 18 décembre 1714, morte sans avoir été mariée, le 21 mars 1734;
8°. Louise Diane, *Mademoiselle de Chartres*, née le 27 juillet 1716, mariée, le 22 janvier 1732, avec Louis-François *de Bourbon*, prince de Conty, morte le 26 septembre 1736.

Enfants naturels de Philippe II, duc d'Orléans, et de Marie-Louise-Victoire le Bel de la Boissière de Siry, *comtesse d'Argenson :*

A. Charles de Saint-Albin, *né le* 5 *avril* 1698, *sacré évêque, duc de Laon, le* 26 *avril* 1722, *archevêque de Cambray, le* 17 *octobre* 1723, *avec conservation des honneurs de la pairie, mort le* 9 *mai* 1764;
B. Jean-Baptiste, dit le chevalier d'Orléans, *né en* 1702, *légitimé, par lettres du mois de juillet* 1706, *grand prieur de France, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, abbé de Hautvilliers, grand d'Espagne et général des galères;*
C. Philippe-Angélique de Froissy, *mariée, en* 1718, *à Henri-François, comte* de Ségur.

XXXIX. LOUIS.

Louis, duc d'Orléans, de Chartres, de Valois, de Nemours, de Montpensier, etc., premier prince du sang, premier pair de France, chevalier des ordres du roi et de la Toison-d'Or, colonel-général de l'infanterie française et étrangère, grand-maître des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, gouverneur de Dauphiné, naquit à Versailles le 4 août 1803, et mourut le 4 février 1752. Il avait épousé, le 14 juin 1724, Auguste-Marie-Jeanne, princesse DE BADE, fille de Louis-Guillaume, prince de Bade-Baden, morte le 8 août 1726, laissant :

1°. Louis-Philippe I, qui suit;
2°. Louise-Madelaine d'Orléans, née le 5 août 1726, morte en 1728.

XL. LOUIS-PHILIPPE I.

Louis-Philippe I, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, etc., premier prince du sang, chevalier des ordres du roi et de la Toison-d'Or, lieutenant-général des armées, gouverneur général du Dauphiné, né à Versailles le 12 mai 1725, mort en 1785, avait épousé, le 17 décembre 1743, Louise-Henriette DE BOURBON, fille de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conty, morte le 9 février 1759. Il en eut :

1°. Louis-Philippe-Joseph, qui suit;
2°. Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans, née à Saint-Cloud, le 9 juillet 1759, mariée, le 24 avril 1770, à Louis-Henri-Joseph, duc *de Bourbon*.

XLI. LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH.

Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, etc., premier prince du sang, chevalier des ordres du roi, né à Saint-Cloud le 13 avril 1747, décapité à Paris le 6 novembre 1793. Il avait épousé, le 5 avril 1769, Louise-Marie-Adélaïde DE BOURBON-PENTHIÈVRE, morte le 23 juin 1821. De ce mariage sont issus:

1°. Louis-Philippe II, dont l'article suit;
2°. Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, né le 3 juillet 1775, décédé;
3°. Alphonse-Leodgar d'Orléans, comte de Beaujolais, né le 7 octobre 1779, mort en 1780;
4°. Eugénie-Adélaïde-Louise, *Mademoiselle d'Orléans*, née le 23 août 1777.

XLII. LOUIS-PHILIPPE II.

Louis-Philippe II, duc d'Orléans, premier prince du sang, pair de France, colonel-général des hussards, chevalier des ordres du roi, grand-croix des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, né le 6 octobre 1773, a épousé, le 25 novembre 1809, Marie-Amélie, princesse DES DEUX-SICILES, née le 26 avril 1782, fille de Ferdinand I, roi des Deux-Siciles. De leur mariage sont issus:

1°. Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Rose d'Orléans, duc de Chartres, né à Palerme le 3 septembre 1810;
2°. Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814;
3°. François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, né à Neuilly le 14 août 1818;
4°. Charles-Ferdinand-Louis-Philippe-Emmanuel d'Orléans, duc de Penthièvre, né à Paris le 1er janvier 1820;
5°. Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, *Mademoiselle*, née à Palerme le 3 avril 1812;
6°. Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine d'Orléans, *Mademoiselle de Vallois*, née à Palerme le 12 avril 1813;
7°. Françoise-Louise-Caroline d'Orléans, *Mademoiselle de Montpensier*, née à Twikenham le 28 mars 1816, morte le 20 mai 1818;
8°. Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'Orléans, *Mademoiselle de Beaujolais*, née à Neuilly le 3 juin 1817.

PRINCES DE CONDÉ.

XXXIV. LOUIS I.

Louis I DE BOURBON, prince de Condé, pair de France, marquis de Conty,

comte de Soissons, etc., l'un des plus habiles capitaines de son siècle, septième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, naquit à Vendôme, le 7 mai 1530, et fut tué de sang-froid par François de Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, quoiqu'il se fût rendu prisonnier au combat de Jarnac, qu'il perdit le 13 mars 1569. Il avait épousé 1°, le 22 mai 1551, Éléonore DE ROYE, fille aînée et héritière de Charles, sire de Roye et de Muret, comte de Roucy, morte au château de Condé, le 23 juillet 1564; 2°, le 8 novembre 1565, Françoise D'ORLÉANS, fille de François d'Orléans, marquis de Rothelin, morte à Paris le 11 juin 1601. Le prince de Condé eut pour enfants:

Du premier lit:

1°. Henri I, qui suit;
2°. Charles de Bourbon, né le 3 novembre 1557, mort jeune;
3°. François de Bourbon, prince de Conty, souverain de Châteauregnault, chevalier des ordres du roi, gouverneur d'Auvergne et de Dauphiné, né le 19 août 1558, mort en l'hôtel abbatial de Saint-Germain-des-Prés, le 3 août 1614, sans postérité des deux mariages qu'il avait contractés 1°, au mois de janvier 1582, avec Jeanne de *Coësme*, dame de Bonnestable et de Lucé, morte le 26 décembre 1601; 2°, le 24 juillet 1605, avec Louise-Marguerite *de Lorraine*, fille de Henri I de Lorraine, duc de Guise, morte de tristesse, au château d'Eu, le 30 avril 1631;

Fils naturel de François de Bourbon, prince de Conty.

Nicolas, bâtard de Conty, *prieur de Grammont, dont il portait le surnom, abbé de la Couture, au Mans, et de Bassac en Saintonge, mort à Paris le 25 mars 1648;*

4°. Charles, cardinal de Bourbon, né le 30 mars 1562, archevêque de Rouen en 1582, créé cardinal le 12 décembre 1583, mort à Paris le 30 juillet 1594;
5°. Louis de Bourbon, frère jumeau de Charles, mort le 19 octobre 1563;
6°. Marguerite de Bourbon, née le 8 novembre 1556, morte jeune;
7°. Madelaine de Bourbon, morte jeune, le 7 octobre 1563;
8°. Catherine de Bourbon, née en 1564, morte jeune;

Du second lit:

9°. Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux, pair et grand-maître de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Dauphiné et de Normandie, né le 3 novembre 1566, mort à Blandy en Brie, le 1er novembre 1612. Il avait épousé, le 27 décembre 1601, Anne, comtesse *de Montafié*, en Piémont, morte à Paris le 17 juin 1644. Il en eut les enfants qui suivent;

A. Louis de Bourbon, comte de Soissons, de Clermont et de Dreux, pair et grand-maître de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Dauphiné, de Champagne et de Brie, né le 11 mai 1604. Sa haine contre le cardinal de Richelieu lui fit prendre les armes contre son roi; et, le 6 juillet 1641, il défit le maréchal de Châtillon à la Marfée; mais, poursuivant sa victoire avec trop d'ardeur, il y fut tué d'un coup de pistolet, par un gendarme de *Monsieur*. Il n'eut qu'un fils naturel;

Louis-Henri, *dit* le chevalier de Soissons, *comte de Noyers, chevalier de Malte, puis comte de Dunois, et prince de Neufchâtel, en Suisse, par donation de la duchesse de Nemours, sa cousine, né à Sédan*, d'Élisabeth des Hayes, *au mois d'août* 1640, *légitimé par lettres du mois de décembre* 1643, *mort à Paris le* 8 *février* 1703. *Il avait épousé, le* 7 *octobre* 1694, *Angélique-Cunégonde* de Montmorency-Luxembourg, *fille de François de Montmorency, duc de Luxembourg, pair et maréchal de France, de laquelle il laissa:*

I. *Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon*, demoiselle de Neufchâtel, *née en* 1696, *mariée, le* 24 *février* 1710, *à Charles-Philippe* d'Albert, *duc de Luynes, pair de France, morte le* 11 *janvier* 1721;

II. *Marie-Anne-Charlotte de Bourbon*, demoiselle d'Estouteville, *née le* 26 *septembre* 1701, *morte le* 23 *août* 1711;

B. Louise de Bourbon, née le 7 février 1603, mariée, en 1617, à Henri *d'Orléans*, deuxième du nom, duc de Longueville, morte le 9 septembre 1637;

C. Marie de Bourbon, née le 3 mai 1606, religieuse à Fontevrault, le 3 avril 1610. N'ayant point fait ses vœux, elle en sortit en 1624, s'allia, le 6 février 1625, à Thomas-François *de Savoie*, prince de Carignan, grand-maître de France, et mourut à Paris le 3 juin 1692;

D. Charlotte-Anne de Bourbon, née le 15 juin 1608, morte en novembre 1623;

E. Élisabeth de Bourbon, née au mois d'octobre en 1610, morte en 1611;

Filles naturelles de Charles, comte de Soissons, et d'Anne Marie Bohier de la Roche-Bourdet.

I. *Charlotte*, bâtarde de Soissons, *religieuse à Fontevrault en* 1603, *puis abbesse de Maubuisson, morte au mois d'octobre* 1626;

II. *Catherine*, bâtarde de Soissons, *religieuse à Fontevrault en* 1610, *morte abbesse de la Périgne, au Maine, le* 10 *décembre* 1651;

10°. Louis de Bourbon, } morts jeunes.
11°. Benjamin de Bourbon, }

XXXV. HENRI I.

Henri I de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien, pair de France, né à la Ferté-sous-Jouarre le 29 décembre, 1552 mort à Saint-Jean-d'Angely le 5 mars 1588, avait épousé 1°, au mois de juillet 1572, Marie de Clèves, marquise d'Iles et comtesse de Beaufort, en Champagne, fille de François I de Clèves, duc de Nevers, morte en couches à Paris le 30 octobre 1574; 2°, le 16 mars 1586, Charlotte-Catherine de la Trémoille, fille de Louis III de la Trémoille, duc de Thouars, morte à Paris le 28 août 1629. Les enfants de Henri furent:

Du premier lit:

1°. Catherine de Bourbon, marquise d'Iles, née au mois d'octobre 1574, morte au Louvre, sans alliance, le 30 décembre 1595;

Du second lit :

2°. Henri II, qui suit ;

3°. Éléonore de Bourbon, née le 30 avril 1587, mariée, en 1606, à Philippe-Guillaume *de Nassau*, prince d'Orange, morte au château de Muret le 20 janvier 1619.

Fille naturelle d'Henri I, prince de Condé :

Hélène d'Enghien, *morte abbesse de la Périgne, au Maine.*

XXXVI. HENRI II.

Henri II de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand-maître de France, duc d'Enghien, de Châteauroux, de Montmorency, d'Albret et de Bellegarde, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Bourgogne, de Bresse et de Berry, chef des conseils, et ministre d'état pendant la minorité de Louis XIV, naquit posthume à St.-Jean-d'Angély le 1er septembre 1588, et mourut à Paris le 26 décembre 1646. Il avait épousé, avec dispense du 3 mars 1603, Charlotte-Marguerite DE MONTMORENCY, fille puînée d'Henri I, duc de Montmorency, morte à Châtillon-sur-Loing le 2 décembre 1650. Le prince de Condé en eut :

1°. N..... de Bourbon, né avant terme, mort, peu après sa naissance, le 24 décembre 1617 ;

2°. N..... de Bourbon, } nés en 1617, morts en novembre 1618 ;
3°. N..... de Bourbon, }

4°. Louis II, dont l'article suit ;

5°. Armand de Bourbon, qui a fondé la branche des *princes de Conty*, rapportée ci-après ;

6°. Anne-Geneviève de Bourbon, née le 27 août 1619, mariée, le 2 juin 1642, avec Henri II *d'Orléans*, duc de Longueville, pair de France ; elle mourut à Paris le 15 avril 1679. Cette princesse fut connue sous le nom de la *duchesse de Longueville*, qu'elle a rendu célèbre par sa beauté, son esprit, le rôle qu'elle a joué dans les guerres de la fronde, et les querelles politiques de son temps.

XXXVII. LOUIS II, *surnommé* LE GRAND.

Louis II de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand-maître de France, duc de Bourbonnais, d'Enghien, de Châteauroux, de Montmorency et de Seure-Bellegarde, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, l'un des plus grands capitaines de son siècle, naquit à Paris le 8 septembre 1621, et mourut à Fontainebleau le 11 décembre 1686. Il avait épousé, le 7 février 1641, Claire-Clémence DE MAILLÉ, duchesse de Fronsac et de Caumont, etc., fille d'Urbain de Maillé, marquis de Brezé, maréchal de France, morte à Châteauroux le 16 avril 1694. Leurs enfants furent :

1°. Henri-Jules, qui suit;
2°. Louis de Bourbon, né le 20 septembre 1652, mort le 11 avril 1653;
3°. N..... de Bourbon, née en 1657, morte le 28 septembre 1660.

XXXVIII. HENRI-JULES.

Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand-maître de France, duc de Bourbonnais, d'Enghien, etc., etc., chevalier des ordres du roi, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, naquit à Paris le 29 juillet 1643, et y mourut le 1er avril 1709. Il avait épousé, le 11 décembre 1663, Anne DE BAVIÈRE, fille d'Édouard de Bavière, prince palatin du Rhin, morte à Paris le 23 février 1723. Il en eut quatre princes et six princesses :

1°. Henri de Bourbon, né à Paris le 5 novembre 1667, mort le 5 juillet 1670;
2°. Louis III, dont l'article suit;
3°. Henri de Bourbon, comte de Clermont, né le 3 juillet 1672, mort le 6 juin 1675;
4°. Louis-Henri de Bourbon, comte de la Marche, né le 9 novembre 1673, mort le 21 février 1677;
5°. Marie-Thérèse, *Mademoiselle de Bourbon,* née le 1er février 1666, mariée, le 29 juin 1688, à François-Louis *de Bourbon*, prince de Conty, morte en 1732;
6°. Anne de Bourbon, *Mademoiselle d'Enghien,* née le 11 novembre 1670, morte le 27 mai 1675;
7°. Anne-Marie-Victoire de Bourbon, *Mademoiselle de Condé,* née le 11 août 1675, morte le 23 octobre 1700;
8°. Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, *Mademoiselle de Charolais,* née le 8 novembre 1676, mariée, le 19 mars 1692, à Louis-Auguste *de Bourbon,* duc du Maine et d'Aumale, prince de Dombes, grand-maître de l'artillerie, morte le 23 janvier 1753;
9°. Marie-Anne de Bourbon, *Mademoiselle de Montmorency, puis d'Enghien,* née le 24 février 1678, mariée, le 21 mai 1710, à Louis-Joseph, duc *de Vendôme,* morte le 11 avril 1718;
10°. N..... de Bourbon, *Mademoiselle de Clermont,* née le 17 juillet 1679, morte le 17 septembre 1680.

Fille naturelle de Henri-Jules, prince de Condé:

Julie de Bourbon, demoiselle de Châteaubriant, *née de Françoise* de Montalais, *en* 1668, *légitimée au mois de juin* 1692, *mariée, le* 5 *mars* 1696, *avec Armand* de Madaillan de l'Esparre, *marquis de Lassay, depuis chevalier des ordres du roi, morte le* 10 *mars* 1710.

XXXIX. LOUIS III.

Louis III, duc de Bourbon, prince de Condé, pair et grand-maître de France,

chevalier des ordres du roi, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, naquit à Paris le 11 octobre 1668, et y mourut subitement le 4 mars 1710. Il avait épousé, le 24 juillet 1685, Louise-Françoise DE BOURBON, dite *mademoiselle de Nantes*, morte en 1742, et fille légitimée du roi Louis XIV et de la marquise de Montespan. Leurs enfants furent :

1°. Louis-Henri, dont l'article suit ;
2°. Charles de Bourbon, duc de Charolais, pair de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Touraine, né le 19 juin 1700, admis au conseil de régence en 1720, mort sans alliance en 1760 ;
3°. Louis de Bourbon, comte de Clermont, né le 15 juin 1709, généralissime des armées du roi, mort en 1771 ;
4°. Marie-Anne-Gabrielle-Éléonore de Bourbon, née le 22 décembre 1690, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs en 1723, morte en 1760 ;
5°. Louise-Élisabeth, *Mademoiselle de Bourbon*, née le 22 novembre 1693, mariée, le 9 juillet 1713, à Louis-Armand *de Bourbon*, prince de Conty ;
6°. Louise-Anne de Bourbon, *Mademoiselle de Charolais*, née le 23 juin 1695, morte en 1758 ;
7°. Marie-Anne de Bourbon, *Mademoiselle de Clermont*, née le 16 octobre 1697, surintendante de la maison de la reine, morte le 11 août 1741 ;
8°. Henriette-Louise-Marie-Françoise-Gabrielle de Bourbon, *Mademoiselle de Vermandois*, née le 15 janvier 1703, abbesse de Beaumont-lès-Tours ;
9°. Élisabeth-Alexandrine de Bourbon, *Mademoiselle de Sens*, née le 15 septembre 1705, morte au mois d'avril 1765.

XL. LOUIS-HENRI.

Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, duc de Bourbonnais, de Châteauroux, de Montmorency-Enghien, de Guise et de Seure-Bellegarde, pair et grand-maître de France, chevalier des ordres du roi et de la Toison-d'Or, né à Versailles le 18 août 1692, fut déclaré chef de la régence pendant la minorité du roi Louis XV, et mourut le 27 janvier 1740. Il avait épousé 1°, le 9 juillet 1713, Marie-Anne de BOURBON, fille de François-Louis de Bourbon, prince de Conty, morte sans enfants le 21 mars 1720; 2°, le 23 juillet 1728, Caroline DE HESSE-RHINFELS-ROTHEMBOURG, morte le 4 juin 1741. De ce mariage est né Louis-Joseph, qui suit :

XLI. LOUIS-JOSEPH.

Louis-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé, pair de France, grand-

maître de la maison du roi, colonel-général de l'infanterie française, chevalier des ordres du Saint-Esprit et de la Toison-d'Or, né le 9 août 1736, mort à Paris le 12 mai 1818, avait épousé, 1°, le 23 mai 1753, Charlotte-Godefride-Élisabeth de Rohan-Soubise, morte le 4 mars 1760, fille de Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Épinay, duc de Rohan-Rohan, pair et maréchal de France; 2°, le 24 octobre 1798, Catherine de Brignole, princesse douairière de Monaco, morte en 1813. Du premier lit sont issus :

1°. Louis-Henri-Joseph, qui suit;

2°. Marie de Bourbon, née en 1755, morte le 22 juin 1759;

3°. Louise-Adélaide de Bourbon, *Mademoiselle de Condé*, née le 5 octobre 1757, abbesse de Remiremont en 1786, puis du Temple, à Paris, en 1816, où elle a établi une communauté sous le nom *d'Adoration perpétuelle*.

XLII. LOUIS-HENRI-JOSEPH.

Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé, pair de France, grand-maître de la maison du roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, grand-croix des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, chevalier de la Toison-d'Or, né le 13 avril 1756, a épousé, le 24 avril 1770, Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans, née le 9 juillet 1750, morte subitement à Paris le 10 janvier 1822. Il n'en a eu qu'un fils unique :

Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, né à Chantilly le 2 août 1772, prince de la plus haute espérance, mort victime de la politique ombrageuse de Buonaparte, qui, l'ayant fait arrêter arbitrairement à Ettenheim, le fit conduire à Paris, et fusiller à Vincennes le 21 mars 1804.

PRINCES DE CONTY.

XXXVII. ARMAND.

Armand de Bourbon, prince de Conty, pair de France, comte de Pezenas, baron de Fére en Tardenois, grand-maître de la maison du roi, gouverneur de Guienne, puis de Languedoc, généralissime des troupes de la fronde, second fils de Henri II de Bourbon, prince de Condé, naquit à Paris, le 11 octobre 1629, et mourut à Pezenas le 21 février 1666. Il avait épousé, à Paris, le 22 février 1654, Anne-Marie Martinozzi, fille du comte Joseph Martinozzi, gentilhomme

romain, et de Laure-Marguerite Mazarini, sœur du cardinal Mazarin. Elle mourut le 4 février 1672, ayant eu trois enfants:

1°. Louis de Bourbon, né le 6 septembre 1657, mort le 14 du même mois;

2°. Louis-Armand de Bourbon, prince de Conty, pair de France, comte de Pezenas, né à Paris le 4 avril 1661, mort à Fontainebleau, de la petite-vérole, le 9 novembre 1685, sans enfants d'Anne-Marie *de Bourbon* (*Mademoiselle de Blois*), princesse également célèbre par son esprit et sa beauté, qu'il avait épousée le 16 janvier 1680, et qui mourut le 3 mai 1739;

3°. François-Louis, qui suit.

XXXVIII. FRANÇOIS-LOUIS.

François-Louis de Bourbon, prince de Conty, pair de France, comte d'Alais, de Pezenas et de Beaumont-sur-Oise, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, naquit à Paris le 30 avril 1664. Ses grandes qualités l'avaient fait élire, en 1697, au trône de Pologne; mais l'électeur de Saxe, son concurrent, l'ayant emporté, il revint en France la même année, et mourut à Paris le 22 février 1709. Il avait épousé, le 29 juin 1688, Marie-Thérèse DE BOURBON-CONDÉ, fille de Henri-Jules, prince de Condé, et d'Anne de Bavière. Elle est morte à Paris le 22 février 1732. Ils ont eu les enfants suivants:

1°. N..... de Bourbon, né le 18 novembre 1693, mort le 22 du même mois, sans avoir été nommé;

2°. N..... de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, née le 1er décembre 1694, mort le 26 avril 1698, sans avoir été nommé;

3°. Louis-Armand, qui suit;

4°. Louis-François de Bourbon, comte d'Alais, né le 27 juillet 1703, mort le 21 janvier 1704;

5°. Marie-Anne de Bourbon, *Mademoiselle de Conty*, née le 18 avril 1689, mariée, le 9 juillet 1713, à Louis-Henri, duc *de Bourbon*. Elle mourut sans enfants le 21 mars 1720;

6°. Louise-Adélaïde de Bourbon, *Mademoiselle de la Roche-sur-Yon*, née le 2 novembre 1696, morte, sans avoir été mariée, le 20 novembre 1750;

7°. N..... de Bourbon, *Mademoiselle d'Alais*, née le 19 novembre 1697, morte le 13 août 1699, sans avoir été nommée.

XXXIX. LOUIS-ARMAND.

Louis-Armand de Bourbon, prince de Conty, duc de Mercœur, pair de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des armées, gouverneur du haut

et bas Poitou, né à Paris le 10 novembre 1695, mort le 4 mai 1727, avait épousé à Versailles, le 9 juillet 1713, Louise-Élisabeth DE BOURBON-CONDÉ, morte en 1775, fille de Louis III, prince de Condé, dont il eut :

1°. N.... de Bourbon, comte de la Marche, né le 28 mars 1715, mort le 1er août 1717, sans avoir été nommé ;

2°. Louis-François, dont l'article suit ;

3°. Louis-Armand de Bourbon, duc de Mercœur, né le 19 août 1720, mort le 13 mai 1722 ;

4°. N.... de Bourbon, comte d'Alais, né le 5 février 1722, mort le 7 août 1730 ;

5°. Louise-Henriette de Bourbon, *mademoiselle de Conty*, née à Paris le 20 juin 1726, mariée, le 17 décembre 1743, avec Louis-Philippe, duc d'Orléans ; elle est morte le 9 février 1759.

XL. LOUIS-FRANÇOIS.

Louis-François de Bourbon, prince de Conty, duc de Mercœur, pair de France, comte de la Marche, d'Alais, de Pezenas et de Beaumont-sur-Oise, chevalier des ordres du Roi, généralissime des armées d'Espagne et d'Italie, naquit à Paris le 13 août 1713, et mourut dans cette ville le 2 août 1776, laissant un prince unique, fruit du mariage qu'il avait contracté, le 22 janvier 1732, avec Louise-Diane D'ORLÉANS, fille de Philippe II, duc d'Orléans, morte le 26 septembre 1736.

XLI. LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH.

Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conty, pair de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, gouverneur du haut et bas Berry, né le 1er septembre 1734, mourut en Espagne en 1814, peu de jours avant la restauration de la maison de Bourbon sur le trône de France. Il avait épousé, le 7 février 1759, Fortunée-Marie D'EST, fille de François-Marie, duc de Modène, morte sans enfants, à Trieste, où cette princesse avait accompagné le duc de Modène, son frère, dépouillé de ses états en 1796.

Fils naturels de Louis-François de Bourbon, prince de Conty :

1°. *François-Claude-Fauste, né le 21 mars 1771 ;*

2°. *Marie-François-Félix, né le 22 décembre 1772.*

Le premier, connu d'abord sous le titre de *marquis de Bourbon-Removille*, et le second sous celui de *chevalier de Bourbon-Hattonville*, ont été reconnus par codicille du prince, leur père, reçu, au Temple, par Duclos-du-Fresnoy et Deberain, notaires à Paris, le 31 juillet

1776, et par lettres-patentes de S. M. Louis XVIII, du 17 novembre 1815, qui admettent le marquis de Bourbon-Removille à porter à l'avenir le nom de *marquis de Bourbon-Conty*, et le chevalier de Bourbon-Hattonville, celui de *chevalier de Bourbon-Conty*, lesquelles lettres-patentes ont été registrées à la cour royale de Paris le 11 décembre 1815.

Ils portent pour armes : *de France à deux bâtons de gueules, péris en bande et en barre, et croisés en forme d'un petit sautoir.*

D'ARMAGNAC DE CASTANET,

BARONS DE TAURIAC, SEIGNEURS DE CASTANET ET DE CAMBAIRAC, *en Rouergue.*



ARMES : *écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules, qui est* d'Armagnac; *aux 2 et 3 de gueules, au léopard lionné d'or, qui est* de Rhodez. *Couronne de marquis. L'écu posé sur un cartel.*

La maison des seigneurs DE CASTANET, de Cambairac et de Tauriac, qui subsiste avec distinction en Rouergue, depuis plus de quatre cent cinquante ans, est une branche cadette de l'illustre maison des comtes souverains d'Armagnac. La confusion qui règne dans toutes les lignes de cette grande maison, la plupart inconnues à l'historien des grand-officiers de la couronne, semble avoir jeté sur l'origine de chacune d'elles, un voile d'autant plus impénétrable, que notre funeste révolution a anéanti dans les terriers et les chartriers du Languedoc et de la Guienne, les seules sources où l'on eût pu puiser avec succès les moyens de résoudre les difficultés qui naissent sur l'ordre de primogéniture de ces diverses branches. Les seigneurs de Castanet et de Cambairac ne peuvent donc plus espérer de retrouver le chaînon qui les rattache à l'illustre race dont ils sont sortis. Ils ont ce malheur de commun avec plus de six autres rameaux, tous issus de la même tige, mais à des époques différentes, et jusqu'à présent inconnues. On trouve des traces fréquentes de toutes ces branches isolées de la maison d'Armagnac, dans l'histoire générale de Languedoc. Celle des seigneurs de Castanet a toujours porté les armes d'Armagnac en plein. Elle a pour premier auteur connu :

DE FAUDOAS d'azur, à la croix d'or,

I. Pierre D'ARMAGNAC, Ier du nom, chevalier, seigneur de Castanet et de la Bastide de Nantel, qui épousa Réale DE FAUDOAS, fille aînée de Béraud de Faudoas (1), IIe du nom, chevalier, seigneur d'Avensac, co-seigneur de Plieux et de l'Il Bozon, et de Luce de Castanet, sa première femme. Cette dernière était fille de Géraud, seigneur de Castanet, en Rouergue, et sœur d'Anselme, dit Anselin de Castanet (2). Réale de Faudoas, héritière de Guyon de Castanet, son cousin germain, fils d'Anselme, eut de lui la terre de Castanet, située en Rouergue, à deux lieues et demie de Villefranche, qu'elle porta avec plusieurs autres terres à noble et puissant seigneur Pierre d'Armagnac, chevalier, son mari. Ce dernier et sa femme, le 27 avril 1377, passèrent pardevant Robert, notaire, une transaction au château de Castanet, avec noble et religieux homme Guillaume-Pierre de Castanet, infirmier du monastère abbatial de Moissac, sur les droits et actions qu'il pouvait avoir sur les biens et hérédité, tant d'Anselme, seigneur de Castanet, son frère, que de Guyon de Castanet, son neveu, desquels Réale de Faudoas était héritière universelle. Pierre d'Armagnac, seigneur de

(1) Observons que vers le même temps où Pierre d'Armagnac épousait Réale *de Faudoas*, fille aînée de Béraud, Jean, comte d'Armagnac, se rendait arbitre d'un accord passé par le même Béraud et Jean de Faudoas, son frère, chevaliers, avec Bertrand de Faudoas. (*Trésor généalogique*, par D. Caffiaux, t. I, p. 255.)

(2) Cette première maison de Castanet était ancienne et illustre en Rouergue. Elle a donné un prélat revêtu de la pourpre romaine au commencement du quatorzième siècle, dans la personne de Bernard de Castanet, nommé évêque d'Albi le 7 mars 1275, par le pape Innocent V. Il assista au concile tenu à Aurillac en 1278; obtint, en 1297, la sécularisation de son chapitre, et jeta les fondements d'une nouvelle cathédrale sous le titre de Sainte-Croix et de Sainte-Cécile. Il fut transféré au Puy en 1308, fut créé cardinal, évêque de Porto, le 18 décembre 1316, et mourut à Avignon le 14 août 1317. Ce prélat fut en grande vénération par son désintéressement et sa probité sans exemple. Les armes de l'ancienne maison de Castanet étaient : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au levrier d'argent, colleté du champ, bouclé et cloué d'or, surmonté de deux faucons d'argent; à la bordure crénelée de huit pièces d'argent; aux 2 et 3 d'argent; à la cotice de pourpre; à la bordure crénelée de six pièces de gueules. (*Clergé de France*, par l'abbé Hugues du Temps, t. I, p. 142, et t. III, p. 372; *Histoire généalogique de la maison de Faudoas*, p. 135.)

Castanet, soutint le parti de Géraud d'Armagnac, comte de Pardiac, dans la guerre que ce seigneur fit, en 1393, à Menaud, sire de Barbasan, chevalier, qui refusait de lui rendre hommage pour ses terres. Pierre rendit hommage, tant en son nom qu'au nom d'Arnaud d'Armagnac, son fils, pour les seigneuries de Castanet et de la Bastide de Nantel, en toute justice, au roi Charles VI, à Villefranche, le 17 juin 1399, par acte passé devant Jean Valettes. Le 30 octobre 1403 il donna une procuration au même Arnaud, son fils, datée de Najac, pour recevoir de Jean de Faudoas, seigneur d'Avensac, partie de la dot qui avait été promise par Béraud de Faudoas, seigneur d'Avensac, son père. (*Histoire généalogique de la maison de Faudoas, in-4°, p.* 138*; histoire générale de Languedoc, t. III, p.* 406.) On connaît à Pierre Ier deux enfanst :

1°. Arnaud, surnommé alternativement *d'Armagnac* et *de Castanet*, qui suit ;

2°. Jeanne de Castannet, qui céda tous ses droits maternels à noble Arnaud de Castanet, son frère, par acte du 23 septembre 1408, passé devant Barthélemi Saint-Just, notaire à Najac, mariée depuis à Jean *de Fénélon*, seigneur de Mondamer, en Quercy.

II. Arnaud D'ARMAGNAC et DE CASTANET, seigneur de Castanet et de la Bastide de Nantel (1), nommé dans l'acte du 17 juin 1399, et agissant dans celui du 30 octobre 1405, comme il a été rappelé sur le degré précédent; souscrivit à l'acte d'une vente faite par Raymond Courteau, l'un de ses vassaux, à Jean Malhé, acte reçu par Jean Gineste, notaire à Najac, le 17 décembre 1449. Il passa un bail à colloque perpétuel, d'un domaine situé à Cambairac, conjointement avec Jean Castanet, son fils, le 30 mai 1452; passa une transaction avec les jurats de Castanet, le 3 août suivant, et fit son testament le 2 octobre de la même année, devant le susdit Jean Gineste, notaire de Najac. (*Hist. de la maison de Faudoas, et titres de la famille.*) Il avait épousé, 1° Aldo ADHÉMAR ; 2° Cécile DE BARRIÈRE. Il eut ;

ADHÉMAR : d'or, à trois bandes d'azur.

DE BARRIÈRE : d'or, à deux fasces de gueules, accompagnées de 6 fleurs de lys d'azur.

Du premier lit :

1°. Jean, qui continue la descendance ;

---

(1) *La Bastide-Nantel*, en Rouergue, située à deux lieues S. O. de Villefranche, comprenait un feu et trente-cinq belluges trois quarts de feu.

Du second lit :

2°. Isabeau de Castanet, mariée, en 1443, avec Guillot *de Valette*, seigneur du Cuzoul et de Saint-Igne.

Dans le même temps vivai

A. Pierre de Castanet, religieux au monastère de Sauve, et prieur de Saint-Gilles des Portes, vivant le 19 août 1457;

B. Guyon de Castanet, chevalier, seigneur de Montvalent, au diocèse de Montauban, marié avec Gabrielle *de Foulaquier*, et père de :

Jean de Castanet, chevalier, seigneur de Montvalent, marié, par contrat du 31 décembre 1487, avec Marguerite *Pelet*, fille d'Alzias Pelet, II[e] du nom, seigneur de la Vérune, et de Centule de Thezan de Pujol;

C. Madelaine de Castenet, mariée, par contrat du 7 juin 1437, avec Armand *de la Farelle*, fils de Jean de la Farelle, damoiseau, seigneur de Valeriscle. Elle fit son testament dans un âge fort avancé, le 10 décembre 1489, et institua son mari son héritier.

III. Jean DE CASTANET, chevalier, seigneur de Castanet, de Cambairac, en Quercy (1) et de la Bastide de Nantel, fut nommé écuyer de l'écurie de M. le Dauphin, le 2 octobre 1449; consentit un bail à fief, d'une terre située au terroir de Grifoular, à Arnaud Rives, du village de la Bouscarie, par acte du 27 novembre 1459, passé devant Jacques Majoris, de St.-Vensa; fonda la chapellenie, dite de Cambairac, par acte du 6 octobre 1467, reçu par Jean Gineste, notaire de Najac; passa devant le même notaire, le 15 novembre 1469, une transactinn avec noble Pons Agrech, recteur de l'église de Saint-Étienne, et consentit un bail à cens en faveur de Bernard Saint-Amaux, par actes passés devant le même Gineste, notaire à Najac, les 7 janvier 1477 et 1[er] juin 1482. Il avait été nommé lieutenant de l'arrière-ban du pays de Rouergue, le 15 avril 1480, et avait épousé, en 1444, du consentement de son père, noble Bertrande LE MORLHON-VALETTE, fille de noble Jean de Morlhon-Valette, seigneur de Saint-Vensa, de la Rouquette et de Montels, et de noble marquise de Balaguier de Montsalez. Il fut père de :

DE MORLHON-VALETTE : parti, au 1 de gueules, au gerfaut d'argent, qui est *de Valette* : au 2 de gueules, au lion d'or, qui est *de Morlhon*.

IV. Guilhot DE CASTANET, chevalier, seigneur de Castanet

(1) *Cambairac*, à deux lieues O. S. O. de Cahors, comprenait quatre feux et quatre-vingt-huit belluges de feu.

et de Cambairac. Il reçut une reconnaissance féodale consentie par Bernard Saint-Amaux, le 14 avril 1487, pardevant Duelli, notaire à Najac, pour une maison avec jardin, sise à Cambairac; reçut, le 31 juillet de la même année, une reconnaissance du village de Douelle, consentie par Pierre Rives, devant Duelli, et reçut une reconnaissance de la métairie de Cambairac, consentie par Arnaud, Jean et autre Jean Saint-Amaux et Jean Carles, devant le même notaire, le 21 avril 1488. Il fit son testament devant Cambefort, notaire à Najac, le 31 juillet 1527, par lequel on voit qu'il avait épousé noble Jeanne DE VALAQUIER, des seigneurs de Candat, sur le Lot, dont il avait trois enfants vivants, lorsqu'il testa; savoir :

DE VALAQUIER : de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de trois losanges du même.

1°. Pons, dont l'article suit ;
2°. Bernard de Castanet, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1515, légataire de la somme de cent livres en 1527, en sus de la somme que son père lui avait donnée lors de son admission dans l'ordre de Malte ;
3°. Marguerite de Castanet, qui donna quittance de ses droits paternels à Pons, son frère, le 12 février 1524.

Dans le même temps vivait :

Noble Bertrand de Castanet, seigneur de Pausaguel, dont le fils, Jean de Castanet, seigneur de Puységur, au diocèse de Montauban, épousa, par contrat du 3 septembre 1590, Madelaine *d'Espagne*, fille d'Onufre d'Espagne et de Catherine de Ramefort.

V. Pons DE CASTANET, seigneur de Castanet et de Cambairac, fonda une chapellenie, par acte du 22 avril 1532. Il épousa, par contrat du 29 mai 1541, demoiselle Jeanne DE MARQUÈS, et donna quittance de dot à noble Pierre-Paul de Marquès, le 5 mars 1544. Il consentit un échange fait entre Antoine Darrou et Jean Saint-Amaux, le 10 septembre de la même année, et comparaît encore dans un acte du 3 mars 1545. Tous ces actes furent passés devant Antoine du Peyrou, notaire à Villefranche. Il fit son testament devant Audouy, notaire de Najac, le 10 janvier 1556, dans lequel il nomma sa femme, qu'il institue héritière universelle, et ses deux fils :

DE MARQUÈS : d'argent, au sautoir de gueules, accompagné en flanc de deux aiglettes de même.

1°. Bernard de Castanet, seigneur de Cambairac, qui fut père d'Angelote de Castanet, laquelle passa une transaction avec Hélène de Saint-Projet, sa tante, pardevant Viguier, notaire de Parisot, le 1er juillet 1592 ;
2°. Pierre II, dont l'article suit :

VI. Pierre DE CASTANET, IIe du nom, seigneur de Castanet et de Cambairac, après son frère aîné, colonel d'un régiment de dix enseignes de gens de pied français pour le service du Roi, fut substitué à Bernard, son frère, dans le testament de Pons de Castanet, leur père, du 10 janvier 1556, et épousa, par contrat du 25 mars 1576, passé devant Capertroci, notaire à Lespitalet, demoiselle Hélène DE JEAN DE SAINT-PROJET. Il passa un bail à ferme aux nommés Bonami et Andrieu, le 5 juin 1582; fit son testament pardevant Bessière, notaire de Toulouse, le 15 décembre 1585, dans lequel il prend la qualité de colonel d'un régiment de dix enseignes, et est rappelé dans des actes des 30 mai, 9 juillet et 13 novembre 1586, 15 février 1593 et 17 juin 1595, passés par Hélène de Jean de Saint-Projet, sa veuve. Leurs enfants furent :

DE JEAN : d'azur, à l'aigle éployée d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 fleurs de lys d'or.

1°. Antoine, dont l'article suit :
2°. Georges de Castanet, qui forme la branche des seigneurs *de Cambairac*, rapportée ci-après;
3°. Autre Georges de Castanet,
4°. Robert de Castanet,
5°. Marguerite de Castanet,
} légataires de leur père, le 15 décembre 1585.

VII. Antoine DE CASTANET, seigneur de Castanet, baron de Tauriac, héritier universel de son père, fit son testament le 1er septembre 1650. Il eut deux fils :

1°. Jean-Honoré, qui suit;
2°. Mathieu-Paul de Castanet.

VIII. Jean-Honoré DE CASTANET, seigneur de Castanet et baron de Tauriac, fut maintenu dans sa noblesse conjointement avec Mathieu-Paul, son frère, par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 28 novembre 1669. Il avait épousé, par contrat du 21 août 1639, Paule DE BARAGNES, fille de Louis-Gisard de Baragnes, seigneur de Gardouch, et de Marie de Cheveri. Les biens de cette branche sont passés, vers la fin du dix-septième siècle, dans la maison de Boyer; et, le 30 juillet 1722, François de Boyer de Castanet rendit hommage pour les terres de Roquemaure et de Beauvais, et pour la baronnie de Tauriac.

DE BARAGNES : d'azur, à la croix d'or, chargée d'une croix de sable.

SEIGNEURS DE CAMBAIRAC.

VII. Georges DE CASTANET, Ier du nom, seigneur de Cam-

bairac, légataire de son père, le 15 décembre 1585, est nommé dans une quittance d'Antoine Alari, passée devant Delpech, notaire, le 22 février 1589. Par acte du 11 mai 1614, passé devant Savignac, notaire, Hélène de Jean de Saint-Projet, sa mère, confirma une donation qu'elle lui avait précédemment faite. Il paraît dans divers actes des 16 décembre 1616, 21 juillet 1627, 13 mai 1639 et 27 février 1640, et fit son testament le 16 décembre 1643. Il avait épousé, par contrat passé devant Martin et Olier, notaires, noble Sidoine DE MARSA, de laquelle il eut :

DE MARSA : d'argent, à 3 roses de gueules.

1°. Antoine, qui suit ;
2°. Marie de Castanet, qui passa un accord avec son frère, pardevant Guibert, notaire, le 13 août 1644.

VIII. Antoine DE CASTANET, seigneur de Cambairac, institué héritier universel de son père, consentit deux baux, les 8 mai 1646 et 31 juin 1658, pardevant Guibert, notaire, fut maintenu dans sa noblesse, par jugement du 26 avril 1668, et vivait encore en 1678. Il avait épousé, par contrat du 26 septembre 1649, reçu par Rebellat, notaire de Treban, noble demoiselle Marie DE VERNHES, fille de noble Pierre de Vernhes, dont il eut :

DE VERNHES :

1°. Georges II, qui suit ;
2°. Pierre de Castanet, seigneur de Lasplasoles, à qui son père fit une donation le 12 janvier 1674. Dans une déclaration que le même Antoine fit à Pierre, seigneur de Lasplasoles, pardevant Thomas, notaire, le 27 juin 1678, il le qualifie capitaine au régiment de la reine, dragons.

IX. Georges DE CASTANET, II[e] du nom, seigneur de Cambairac, fit collation de la chapellenie de Cambairac, fondée par noble Pons de Castanet, fils et héritier de noble Guilhot de Castanet, en faveur de noble Antoine de Lautrec, son cousin, prêtre, curé de la Bastide de Marnhac, par acte du 31 mai 1692, passé devant Basiès, notaire royal. Le 13 septembre de la même année, il consentit une obligation au profit d'André Sagnes, pardevant Pons, notaire à Villefranche, et paraît dans deux autres actes des 2 juillet 1702 et 11 août 1704. Il avait épousé, par contrat du 20 décembre 1694, passé devant Souzy, notaire, noble demoiselle Ursule D'ARDÈNE DE TIZAC, dont est issu :

D'ARDÈNE : d'azur, à 3 flèches d'or, accompagnées de gueules, la pointe en bas; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant de 2 étoiles d'argent.

X. François DE CASTANET, Ier du nom, seigneur de Cambairac, né le 6 septembre 1697. Il consentit divers actes des 7 et 25 juillet et 22 octobre 1720, 19 juin 1722 et 14 mai 1724, et rendit hommage au roi, pour la seigneurie de Cambairac, au bureau des finances de Montauban, le 29 octobre 1730. Il avait épousé, par contrat du 4 mars 1717, demoiselle Marie-Thérèse DE MARSA DE LARTIGUE. Leurs enfants furent :

DE MARSA : comme à la page précédente.

1°. François II, qui suit ;
2°. N... de Castanet, dit le chevalier de Cambairac, dont on ignore la destinée.

XI. François DE CASTANET, IIe du nom, chevalier, seigneur de Cambairac, né le 1er mars 1722, consentit une prorogation de bail à ferme, à Jacques Roussignol, par acte du 3 août 1753, passé devant Alibert, notaire de Vailhourlhes, et rendit hommage au roi, au bureau des finances de Montauban, pour raison de la terre de Cambairac, le 17 septembre 1768. Il avait épousé, par contrat passé devant Laguipie, notaire, le 7 mars 1752, noble demoiselle Christine-Rose DE BÉRAIL DE MAZEROLLES DE SAINT-CERNIN, de laquelle il eut :

DE BÉRAIL : parti émanché d'argent et de gueules.

1°. François-Hilaire, dont l'article suit ;
2°. Pierre-Casimir, né le 8 septembre 1758, ancien page du roi, capitaine au régiment de Vivarais, chevalier de Saint-Louis, qui a servi à l'armée de Condé ;
3°. Claude, prêtre, ancien chanoine et vicaire-général ;
4°. Louis-Victor, ancien officier au régiment de Vivarais, chevalier de Saint-Louis. Il a fait les campagnes à l'armée de Condé ;
5°. César-Auguste, ancien élève du roi à l'école militaire.

XII. François-Hilaire D'ARMAGNAC DE CASTANET, chevalier, seigneur de Cambairac, né le 11 avril 1757, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant brigadier des mousquetaires gris, a émigré et fait les campagnes de l'armée de Condé. Il a épousé Marie-Pétronille-Honorée DE TOULOUSE-LAUTREC, fille de Charles-Joseph-Constantin, comte de Toulouse-Lautrec, et de Jeanne-Marie-Françoise d'Aroux de la Serre. De ce mariage sont provenus :

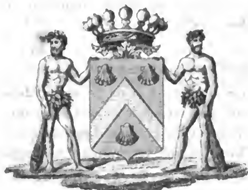
DE TOULOUSE-LAUTREC : écartelé *de Toulouse et de Lautrec*.

1°. François-Hilaire-Casimir d'Armagnac de Castanet, né en 1806 ;
2°. Raymond d'Armagnac de Castanet, né en 1814 :
3°. Anne-Françoise-Clémentine d'Armagnac de Castanet, née en 1807.



DES BARRES,

SEIGNEURS DE SAINT-MARTIN, DE BRÉCHAINVILLE, BARONS DE MARAC, *en Champagne.*



ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même. Tenants : deux sauvages. Couronne de comte.*

La maison DES BARRES, dont le berceau remonte aux premiers siècles de la chevalerie, est originaire des confins de la Champagne et de la Brie. Ses nombreux rameaux se sont successivement répandus en Nivernais, en Orléanais, en Beauce, en Franche-Comté et en Bourgogne. Ils y ont soutenu pendant plus de trois cents ans, le rang distingué qu'assignaient à cette maison, de grandes alliances, des possessions considérables et titrées, et de nombreuses illustrations militaires. Ce fut seulement vers la fin du quatorzième siècle, que la privation de ses grands biens, par l'extinction de ses branches principales, et par les guerres qui amenèrent la réunion du duché de Bourgogne à la France, la fit décheoir de son antique splendeur. Néanmoins, les lignes de cette maison, qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, n'ont pas cessé de rendre d'utiles services à l'État, dans la haute magistrature, dans les conseils de nos rois et dans les armées. Il résulte des preuves faites au cabinet des ordres du Roi, en 1753, en 1755 et en 1756, que cette maison s'est subdivisée en neuf branches :

1°. Les seigneurs d'Oissery et de la Ferté-Alais, en Beauce, éteints vers la fin du quatorzième siècle (1);

2°. Les seigneurs de Villegenard, de Croy et Haussoy, en Brie, éteints vers le même temps;

3°. Les seigneurs de Chaumont-sur-Yonne, éteints au commencement du seizième siècle (2);

4°. Les seigneurs d'Aspremont, des Bois et en partie de Champlite, éteints vers le commencement du quinzième siècle;

5°. Les seigneurs de Perray et de Ressin, établis en Franche-Comté, éteints au seizième siècle, après avoir donné un grand-président du parlement de Franche-Comté, et un ambassadeur de l'empereur Charles-Quint, en France et en Angleterre;

6°. Les seigneurs et barons de Ruffey, marquis de Mirebeau, qui, après avoir donné des conseillers d'état, et plusieurs présidents au parlement de Dijon, se sont fondus, en 1681, dans la maison de Baufremont-Listenois;

7°. Les seigneurs de Cussigny, de Monteaux, etc., titrés comtes et marquis des Barres, maintenus par jugements des intendants de Bourgogne, en 1666 et 1699. Le chef de cette branche a fait, en 1753, 1755 et 1756, pardevant M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, les preuves pour l'obtention des honneurs de la cour. Cette branche a donné des officiers de tous grades, et s'est alliée aux maisons de Saint-Belin, de Saint-Chamans, Testu-Balincourt, de Poligny, de Villers la Faye, du Prat-de-Viteaux, de Montagu d'O, d'Albon, etc., etc.;

8°. Les seigneurs d'Épiry, d'Ampilly-le-Sec et de Massingey, qui ont eu des élus pour le roi, en Bourgogne, et des maîtres des comptes à Dijon, et ont été maintenus en 1666 (3).

---

(1) Leurs anciennes armoiries étaient un *écu chargé de plusieurs bandes;* plus tard, ils portèrent *une croix ancrée.*

(2) Ils portaient un *écu losangé d'or et de gueules.*

(3) Les seigneurs d'Aspremont, de Perray, de Ruffey, de Cussigny et d'Ampilly, portaient : *d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une étoile de gueules, et accompagnée de trois croissants d'argent.*

La même production du cabinet des ordres du Roi, porte, que toutes ces branches ont pour auteur commun :

I. Fredelus DES BARRES, chevalier, qui vivait en 1098, et mourut vers l'an 1120. Il était seigneur d'Oissery, en Brie-Champenoise, et fut père de sept fils, dont le quatrième, Guillaume des Barres, qui suit, paraît seul avoir eu postérité.

II. Guillaume DES BARRES, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Oissery, près Dammartin, vidame de Trie-le-Bardoul, fit don, l'an 1153, à l'église du Chage, du consentement de Baudouin des Barres, l'un de ses frères, de la justice de Marolles et de tout ce qu'il y possédait, à condition que cette église paierait à celle de Meaux, pour l'acquitter du cierge que, comme vidame de Trie-le-Bardoul, il devait y offrir tous les ans, jour de la fête de Saint-Étienne. Guillaume des Barres fut aussi bienfaiteur du prieuré de Noefort. (*Hist. de l'église de Meaux*, pp. 152, 153, *et preuv.*, pp. 6 et 15.) Il épousa Hélissende, dame DE CHAUMONT-SUR-YONNE, vicomtesse de Sens, qui se remaria à Gui de Garlande, seigneur de la Houssaye. Elle confirma une donation que Ode ou Eudes des Barres, l'un de ses fils, avait faite à l'abbaye de Prully, et donna, l'an 1190, du consentement de ce même fils, et de Gui de Garlande, alors son mari, à l'église de Saint-Martin de Villars, les dîmes qu'ils avaient à Vaucroix. Au mois d'août 1216, elle transigea avec le comte de Saint-Pol. A cet acte est apposé le contre-scel d'Hellissende, représentant une femme qui tient une fleur de lys dans sa main, avec cette légende : *Sigillum Hellissendis Calidi montis.* (*Hist. des grands-officiers de la couronne*, t. VI, pag. 33, *et cartulaire de Prully.*) Elle eut, de son premier mari :

DE CHAUMONT : d'argent, à 4 burelles de gueules.

1°. Guillaume I, dont l'article viendra;

2°. III. Ode, Odon ou Eudes *des Barres*, Ier du nom, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, du Plessis-Brunet, et de Villeblevin, mentionné dans des actes du cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor, des années 1182, 1190, 1210 et 1220. Du consentement d'*Héloïse*, sa femme, et de Pierre, son fils, il donna, au mois de mai 1227, pour leur entretien, 64 arpents de bois, 56 arpents de terre et 2 queues de vin à prendre à Villeneuve-la-Guyard, à Chaumont ou à Sens, ou, au défaut de vin ès-dits lieux, 2 queues de vin d'Auxerre, rendues au port Renard :

une somme d'huile provenante des noyers de Chaumont et de Villeblevin, pour l'entretien du luminaire de l'église de Montbéton. Cette donation fut confirmée par Gauthier, archevêque de Sens, et par Thibault, comte de Champagne et de Brie.

IV. Pierre *des Barres*, Ier du nom, chevalier, seigneur de Chaumont-sur-Yonne et de Villeblevin, s'unit avec Héloïse, sa mère, et *Marie*, sa femme, pour augmenter, l'an 1233, de 30 arpents de bois, la donation faite par son père à l'église du prieuré de Montbéton, sépulture de la maison des Barres. (*Alm. histor. de la ville de Sens*, année 1809, p. 138.)

V. Ode ou Odon *des Barres*, IIe du nom, seigneur de Chaumont-sur-Yonne et de Villeblevin, fils de Pierre, épousa *Marguerite*, avec laquelle il fit une vente en 1259. Il ne vivait plus en 1291, et fut père, entr'autres enfants, de Jean, qui suit;

VI. Jean *des Barres*, chevalier, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, qui plaidait en 1291, conjointement avec Guillaume des Barres, chevalier, seigneur d'Aspremont, contre Guillaume, seigneur de Montagu, chevalier, Marie des Barres, sa femme, et Jean des Barres, chevalier, frère de Marie. Jean des Barres, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, fut conseiller du conseil étroit du Roi. Il fut chargé de diverses négociations importantes, et fut élevé à la dignité de maréchal de France en 1318. Le roi lui fit don d'une somme de 1250 livres le 6 octobre 1322. Il avait épousé Hélissende *de Chaumont-sur-Yonne*, fille unique et héritière de Guillaume de Chaumont, sire de Prunay, et de Gillette, sa femme, qui vivait encore en 1347. Il en eut:

1°. Jean des Barres, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, qui, au mois de janvier 1328, obtint l'amortissement d'une rente pour la fondation d'une chapelle en son château de Chaumont. Il ne vivait plus en 1347;
2°. Pierre des Barres, qui suit;
3°. Isabeau des Barres, marié à Robert *de Dreux*, IVe du nom, seigneur de Bagnaux et d'Amboile, fils de Robert de Dreux, IIIe du nom, seigneur de Beu et de Bagnaux, et de Béatrix de Courlandon, sa première femme. Isabeau des Barres avait la tutelle de Robert et de Jean de Dreux, ses fils, en 1354.

VII. Pierre *des Barres*, IIe du nom, chevalier, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, conjointement avec Gillette, sa mère, affranchit, l'an 1347, de toute servitude leurs hommes de Chaumont et de

Villeblevin, ce que confirmèrent *Alais*, femme de Pierre des Barres, et leurs enfants;

1°. Guillaume des Barres, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, aïeul d'autre Guillaume des Barres, seigneur de Chaumont, vivant ainsi que Perette des Barres, sa sœur, en 1451;

2°. Gui des Barres, dont on ignore la destinée;

3°. Jean des Barres, chevalier, vivant en 1180. Il servit avec distinction dans les guerres de Philippe-Auguste contre les Anglais, maîtres de la Normandie. Ce prince ayant été repoussé par Richard, roi d'Angleterre, dans une rencontre qui eut lieu près de Gisors, en 1197, Jean des Barres périt dans la retraite, à la rupture du pont de l'Epte, où Philippe-Auguste fut lui-même sur le point de périr, étant tombé tout armé avec son cheval dans la rivière. (*Hist. génér. de Normandie*, par Dumoulin, p. 489);

4°. Hugues des Barres, mentionné dans une charte d'Agnès, comtesse de Nevers, de l'an 1191;

5°. Pierre des Barres, qui fit une donation à l'abbaye des Roches, confirmée en 1193, par Philippe de Donzi. Il est mentionné dans une charte du 1er août 1223, par laquelle Mathilde, comtesse de Nevers et d'Auxerre, affranchit les habitants de ce dernier comté du droit de main-morte.

III. Guillaume DES BARRES, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Oissery, de Forfry, de Saint-Pathus, de la Ferté-Alais, de Silly, d'Ognes, etc., comte de Rochefort, grand-sénéchal du roi Philippe, et l'un des chefs de sa cavalerie légère, fut l'un des plus grands guerriers du douzième siècle (1). L'an 1188, il servit utilement contre les Anglais. Leur roi, Henri le Vieux, à la tête d'une armée nombreuse, s'était présenté devant Mantes, pour en former le siége; mais le brave des Barres, l'Achille de ce temps, dit Mezeray (2), le repousa vigoureusement. Guillaume des Barres accompagna, l'an 1191, le roi Philippe-Auguste, à la Terre-Sainte (3), et se signala au siége de Saint-Jean-d'Acre,

---

(1) Sa filiation est prouvée par un titre de l'an 1182, imprimé à la page 226 des Preuves de l'histoire de l'église de Meaux.

(2) Abrégé chronologique de l'Histoire de France, édition de 1676, in-12, t. III, p. 129, et Milice française, par le P. Daniel.

(3) Dès le moi de juillet 1190, ce prince était parti avec Richard, roi d'Angle-

et au secours de la ville de Jaffa, assiégée par les infidèles. Ce fut au retour de cette expédition que Guillaume des Barres rapporta une sainte épine de la couronne de notre Seigneur Jésus-Christ, laquelle, avant la révolution, était encore en grande vénération au bourg de Saint-Martin, l'un des domaines de la maison des Barres. Employé dans les guerres contre les Anglais, en Normandie, Guillaume des Barres y signala sa valeur dans la plupart des actions. L'an 1197, Philippe-Auguste étant tombé dans une embuscade, près de Gisors, Guillaume des Barres, que ce prince appelait son *bon chevalier,* courut vers le monarque, le dégagea, se revêtit de sa cotte d'armes, et s'exposa généreusement au péril auquel il le fit échapper. Bientôt, assailli par le nombre, il est fait prisonnier par les Anglais, qui, croyant avoir pris le roi de France, et fiers d'une si belle proie, le conduisent à Jean, roi d'Angleterre. Mais, arrivé devant ce prince, Guillaume des Barres dépose sa cotte d'armes, et se découvrant, il dit à ceux qui l'environnaient : *Vous n'avez pas le roi de France, mais un*

---

terre, pour cette expédition dont le projet avait été formé dès l'an 1187. Pendant le séjour que les Croisés firent à Messine, d'où ils ne mirent à la voile pour la Palestine que le 30 mars 1191, il arriva à Guillaume des Barres une aventure qui, d'un jeu qu'elle était dans son principe, fut sur le point d'avoir des suites fâcheuses. « Richard d'Angleterre, dit Dumoulin (p. 441), accompagné des seigneurs de sa cour et de quelques gentilshommes ordinaires de Philippe-Auguste, étant allé le jour de la Chandeleur se promener hors de Messine, et ayant rencontré un villageois conduisant un âne chargé de cannes, ils en prirent chacun une et commencèrent à se battre. Le roi d'Angleterre choisit pour champion Guillaume des Barres, lequel, en rompant contre ce prince, eut le malheur de lui déchirer la cappe. Richard, irrité, se rua avec furie sur des Barres. Le combat prit alors un autre caractère. Des Barres résista courageusement à son adversaire. Cette résistance déplut au prince et le mit dans une telle colère, qu'il fit ordonner à des Barres de ne plus paraître devant lui. Ce seigneur, affligé d'avoir encouru la disgrâce d'un aussi grand prince, se retira auprès du roi Philippe-Auguste, qui employa inutilement son crédit pour faire sa paix. L'archevêque de Cantorbéry, le duc de Bourgogne et le comte de Nevers s'intéressèrent également sans aucun succès. Cependant, au départ de la flotte, le roi d'Angleterre, importuné par les seigneurs de sa cour, qui publiaient hautement la valeur de des Barres, lui pardonna enfin. »

pauvre chevalier des moindres du royaume. Le roi d'Angleterre lui répliqua : *Barrois, puisque je t'ai, je n'ai mie failli.* Puis, touché de ce beau trait de dévouement et de courage, il le renvoya sans rançon. (*Almanach historique du département de l'Yonne*, année 1809, pag. 141, *et Dictionnaire des titres originaux, par Blondeau de Charnage*, t. II, pp. 12 et 13.) L'an 1200, Guillaume des Barres fut l'un des barons que le roi Philippe-Auguste donna pour caution à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, des conventions faites pour l'éducation et la garde de la fille de cette princesse. (*Preuves de l'histoire de la maison de Montmorency*, p. 72.) Ce fut surtout à la bataille de Bouvines, livrée le 27 juillet 1214, que des Barres eut occasion de signaler son courage. Toutes les chroniques s'accordent à le citer comme l'un des chevaliers qui eurent la part la plus active aux périls et à la gloire de cette journée. Après avoir long-temps combattu auprès du roi, il s'en sépara pour aller lui chercher du secours. Philippe, assailli de toute part, était dans le plus grand danger, lorsque des Barres, survenant avec un renfort de chevaliers et d'hommes d'armes, charge l'ennemi avec vigueur et l'oblige à reculer. Son cheval avait été tué sous lui. Il aperçoit l'empereur Othon dans la mêlée, l'atteint et le saisit corps à corps ; mais Othon, secouru à l'instant, lui échappa, et Guillaume des Barres eût demeuré prisonnier lui-même, sans le secours de Thomas de Saint-Valeri, qui le délivra. La paix ayant été faite à Chinon, au mois de septembre de la même année, Guillaume des Barres fut l'un des principaux seigneurs qui en signèrent le traité. (*Hist. de la maison de Guines, preuv.*, p. 269 ; *Hist. de France, du P. Daniel*, t. III, pp. 188, 189.) Cet illustre guerrier mourut en 1234, dans un âge très-avancé (1). Rigord, dans la vie de Phillippe-Auguste, le qualifie de *florem militum*, la fleur

---

(1) Dom Toussaint du Plessis (*Hist. de l'église de Meaux*, p. 215, et *tome des Preuves*, pp. 132, 133) rapporte que sa mort fut une perte douloureuse pour les religieuses de Fontaines, qui le regardaient comme l'un de leurs principaux bienfaiteurs, et le restaurateur de leur monastère. Elles lui élevèrent une tombe dans leur église, avec une inscription portant qu'il avait été l'un des plus grands hommes et des plus fameux guerriers de son temps, et qu'avant de mourir il avait pris l'habit de Fontevraut.

N....

de Leycester, ancien : losangé d'or et de gueules.

des chevaliers. Il avait épousé, 1° Pétronille, rappelée dans une fondation faite par Jean des Barres, son petit-fils; 2° Amicie de Leycester, veuve de Simon II, seigneur de Montfort-l'Amaury, comte d'Évreux, et fille de Robert III de Baumont, comte de Leycester, et de Peronelle de Grantemesnil. Elle avait succédé à son frère, Robert IV de Beaumont, tant au comté de Leycester, qu'elle avait porté dans la maison de Montfort-l'Amaury, qu'aux autres biens que Robert IV avait en France, et qu'Amicie échangea, l'an 1204, avec le roi Philippe-Auguste, pour la seigneurie de Saint-Léger, en Iveline, sur laquelle elle assigna 200 livres de rentes à l'église de Notre-Dame de Chartres, en 1206. Du mariage de Guillaume des Barres et de Pétronille, sa première femme, sont issus :

1°. Guillaume III, dont l'article suit :

2°. Pierre des Barres, chevalier, qui, avec Guillaume, son frère, aussi chevalier, fut présent au traité d'accord fait, au mois de novembre 1215, à Argilly, entre Ode et Othon, duc et comte de Bourgogne, au sujet du différent que ces princes avaient pour les fiefs de Mailly, Poligny et Navilley. Pierre paraît encore dans les actes de 1216 et 1222 ;

3°. Marie des Barres, dame de la Ferté-Alais, mariée à *Guillaume II*, seigneur de Mont-Saint-Jean. Étienne de Mont-Saint-Jean, un de leurs fils, vendit au roi Saint-Louis, en 1259, le château et la châtellenie de la Ferté-Alais, et tous les droits qu'il pouvait y avoir, tant du chef de sa mère, que de celui de Guillaume des Barres, son aïeul. (*Hist. génér. de Bourgogne*, t. II, pag. 331.)

IV. Guillaume des Barres, IIIe du nom, dit *le Jeune*, chevalier, seigneur d'Oissery, de Forfry, Saint-Pathus, Silly, Ognes, Villegenard, etc., fut présent, au mois de juillet 1215, au traité de mariage fait entre Philippe de France, fils aîné du roi Louis VIII, et Agnès de Nevers, dame de Donzy, pour laquelle Guillaume des Barres se rendit caution. Il est nommé dans une charte, du mois de janvier 1219, de Guillaume, évêque d'Auxerre, portant que, par ordre de ce prélat, les habitants d'Auxerre ont payé des sommes pour ledit Guillaume des Barres et autres seigneurs. On le voit mentionné dans l'obituaire de Longpont, au 24 mars, comme ayant fait une donation à ce monastère en 1227. Il avait épousé Helvide, dont il eut :

1°. Jean des Barres, chevalier, seigneur d'Oissery, de Forfry, de Saint-Pathus, de Silly et d'Ognes, qui, l'an 1249, accompagna le roi Saint-Louis à la Terre-Sainte (1). Sa postérité s'éteignit vers la fin du 14[e] siècle;

2°. Guillaume IV, dont l'article suit;

3°. Gui des Barres, auteur d'un rameau connu sous la dénomination de *seigneurs de Villeneuve-la-Guyard, de la Chapelotte et de Champigny*, au diocèse de Sens, éteint au commencement du 15[e] siècle. (*Alm. hist. du département de l'Yonne*, année 1811, p. 132.)

V. Guillaume DES BARRES, IV[e] du nom, chevalier, seigneur de Villegenard, d'Espieds, de Croy et du Haussoy, consentit une donation faite par Jean des Barres, son frère aîné, en la chapelle d'Oissery, pour les anniversaires de Guillaume des Barres, chevalier, leur père; de Guillaume des Barres, aussi chevalier, leur aïeul, et de Pétronille, sa première femme. Dans cet acte est nommée Isabeau DE PACY, seconde femme de Guillaume IV, fille de Pierre, dit Perron de Pacy, chevalier, et d'Alix, dame de Nanteuil-le-Haudouin. Guillaume IV et Isabeau firent un accord, au mois de novembre 1275, touchant leur terre d'Espieds, avec l'abbaye de Saint-Médard, de Soissons, et le prévôt de Marisy. (*Hist. de l'égl. de Meaux, preuv.*, p. 167; *cartulaire de Saint-Médard*, pag. 24.) Guillaume des Barres est mentionné dans une vente faite la même année (1275), d'un bois situé à Ver, près de Dammartin, par les demoiselles de Mauvoisin, du consentement de Gui de Penule, chevalier, leur seigneur, vassal de Pierre de Penule, aussi chevalier, qui était vassal de Guillaume des Barres. (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis*, pag. 371.) Guillaume IV assista à l'entrée solennelle que Louis, comte de Nevers, fit dans cette ville en 1296. Le même seigneur et Isabeau de Pacy, sa seconde femme, vendirent, en 1299, à Charles de France, comte de Valois, les seigneuries de Ville-

DE PACY: de gueules, à trois pals de vair: au chef d'or, chargé de trois coquilles de gueules.

(1) On peut voir, dans l'Histoire de l'Eglise de Meaux, aux notes p. 732, le récit d'une aventure singulière qui arriva à ce seigneur à la Terre-Sainte, où il fut fait prisonnier à la bataille de la Massoure, en 1250; aventure dont la tradition a toujours subsisté à Oissery, où se voyait encore son tombeau avant la révolution.

genard, de Croy et du Haussoy. Guillaume eut entr'autres enfants :

1°. Guillaume V, qui suit ;

2°. Jean des Barres, chevalier, seigneur des Bois, et de Champrond, qui, l'an 1289, vendit à Jean de Vergi, sénéchal de Bourgogne, la 4ᵉ partie de la terre de Champlitte. Il épousa Clémence *de Dreux*, avec laquelle il consentit un contrat de vente à Hugues de Bouville, en 1295. Elle était veuve de Gautier de Nemours, seigneur d'Achères et fille de Robert de Dreux, seigneur de Beu et de Montdoubleau (1), et de Clémence, vicomtesse de Châteaudun, sa première femme. Il mourut sans postérité ;

3°. Pierre des Barres, chevalier, seigneur de la Guierche et de Champallement, près de Nevers, dont il rendit aveu en 1288. (*Cart. de Nevers, cité par Parmentier.*) Il eut entr'autres enfants :

A. Gui des Barres, chevalier, seigneur de Champallement et de Dienne, près de Decize, vivant en 1328, et mort avant 1334. Il eut pour enfants ;

a. Gui des Barres, chevalier, seigneur de Dienne, vivant en 1344. Il est mentionné dans un acte de 1356 comme tenant un fief de Gui du Pré, chevalier. Il épousa Philiberte *de Mornay*, dont il eut un fils, nommé Guyot des Barres, écuyer, qui ne vivait plus en 1411 ;

b. Geoffroi des Barres, écuyer, seigneur de la Queuvre en Orléanais, qui, en 1411, était héritier de Guyot des Barres, son neveu. Il vivait encore le 18 mai 1421 ;

c. Jean des Barres, qu'Isabeau, sa sœur, nomma l'un des exécuteurs du testament qu'elle fit le 5 mai 1384, en qualité de tuteur des filles de feu Guillaume de Mornay et de Marguerite de Champlemy. Jean des Barres servit aveu l'an 1406, pour la terre de Boisjourdain, et possédait, en 1420, vingt arpents de bois en la forêt d'Orléans, que messire Pierre de la Ferté, chevalier, avait possédés en 1404 ;

d. Isabeau des Barres, femme, 1° de N.... *de Troussebois* ; 2° de Pierre *de la Ferté*, chevalier, seigneur du Breuil. Elle fit son testament le 5 mars 1384 ;

B. N.... des Barres, qui vivait en 1334, et avait épousé Gui, seigneur *de Thianges*.

VI. Guillaume DES BARRES, Vᵉ du nom, chevalier, seigneur d'As-

---

(1) Arrière-petit-fils de Robert de France, comte de Dreux, cinquième fils du roi Louis-le-Gros.

premont, puis de la Guierche, était en procès, l'an 1391, avec Jean, fils de Ode des Barres; Guillaume de Montagu, chevalier; Marie des Barres, sa femme, et Jean des Barres, chevalier, frère de cette dame, au sujet de certaines terres qu'elle avait apportées un mariage à son mari (1). (*Hist. des ducs de Bourgogne de la maison de Fance, par Duchesne, preuv.*, pag. 145.) Guillaume des Barres fut choisi pour arbitre d'un accord passé, l'an 1332, entre Jeannet, dit Barrois, époux de Marguerite de Verrières, et Hugues de Digoine, seigneur du Chastel d'Arcy, fils d'Yolande de Verrières, tante de ladite Marguerite. Il est qualifié chevalier, seigneur de la Guierche, dans des lettres-patentes qu'il obtint la même année 1332, du comte de Nevers, pour le rappel de Perron Raymond, bourgeois de la Guierche, qui avait été banni pour des cas à lui imposés. (*Vol. I du Chartrier de la chambre des comptes de Nevers*, pp. 142, 148.) Guillaume des Barres avait épousé, le 12 mai 1312, Agnès DE MORNAY, sœur d'Étienne de Mornay, chancelier de France, et veuve de Guillaume deTalaye, écuyer. Il en eut, entr'autres enfants, Jean des Barres, qui suit.

DE MORNAY : burelé d'argent et de gueules; au lion morné de sable, couronné d'or, brochant sur le tout.

VII. Jean DES BARRES, Ier du nom, chevalier, seigneur des Bois, de Sercy et en partie de Champlitte, chambellan de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne en 1385, déclara, par acte de l'an 1386, scellé de son sceau, avoir vendu au duc de Bourgogne tous les droits qu'il avait sur la terre de Champlitte, tant

(1) Nous observerons ici que quoique les parties plaidassent pour des biens patrimoniaux, auxquels elles avaient toutes des droits, comme issues d'une tige commune, néanmoins leurs armoiries différaient entièrement. Celles de Guillaume V, seigneur d'Aspremont, étaient une fasce chargée d'une étoile et accompagnée de 3 croissants (*Preuves du cabinet des ordres du Roi*, 1756); celles de Jean des Barres, fils d'Ode, étaient un losangé (*Hist. des grands-officiers de la couronne*, t. VI, p. 686); et celles de Jean des Barres, chevalier, frère de Marie, femme de Guillaume de Montagu, étaient une croix ancrée (*Ibid.*, t. II, p. 554). Cette diversité fut sans doute occasionée par diverses substitutions faites dans des temps trop reculés pour qu'on ait pu depuis en retrouver les traces. Cet usage était fréquent dans les anciennes familles, et il offre de grandes difficultés pour établir l'affiliation des diverses branches d'une même souche, qui, ayant changé ou de nom ou d'armoiries, n'ont pu conserver les titres qui démontrent leur identité.

DE SALIÈRES : d'or, au chef de sable, chargé d'une tête d'aigle d'argent.

de son chef que de celui de Marguerite DE SALIÈRES, sa femme, pour le prix de 1,550 francs de rente à leur profit et au profit de leurs enfants, savoir :

1°. Pierre des Barres, chevalier, seigneur des Bois, qui était chambellan du Dauphin, en 1398 et en 1405;
2°. Thibaut, qui continue la lignée;
3°. Isabeau des Barres, dont on ignore la destinée.

GIRARD : d'azur, à 3 trèfles d'or.

DE FALETANS : de gueules, à l'aigle éployée d'argent.

VIII. Thibaut DES BARRES, écuyer, capitaine (gouverneur) de la ville d'Auxerre et écuyer de Charles-le-Hardi, dernier duc de Bourgogne, qui fut tué devant Nancy, en 1477, avait épousé 1°, l'an 1419, Henriette GIRARD; 2° Anne DE FALETANS, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants. (*Mémoires pour servir à l'hist. du comté de Bourgogne*, p. 625.) Ceux du premier lit furent, entr'autres :

1°. Charles des Barres, qui, lors de la reddition du pays de Bourgogne, se retira à Salins, en Franche-Comté, et y forma le rameau des seigneurs de Perray et de Ressin, éteint à la troisième génération ;
2°. Philippe des Barres, écuyer, seigneur de Massingey et d'Ampilly, qui passa un accord avec Charles, son frère, en 1478. Lors de la reddition de la Bourgogne, il se retira à Dijon, où il épousa Marguerite *La Bocquet*, dont il eut :
   A. Jean des Barres, seigneur de Massingey, d'Ampilly et de Trichatel, époux de Claude *de Cirey*, dame de Marcilly. Leur postérité s'est perpétuée dans les branches *d'Ampilly*, *de Ruffey*, *de Mirebeau* et *de Cassigny;*
   B. Bénigne des Barres, dont la branche, après avoir servi avec distinction dans la magistrature, paraît s'être éteinte au milieu du 17[e] siècle;
   C. Jeanne des Barres, mariée avec Étienne *Jullien*, écuyer, seigneur de Verrey, fils d'Edme Jullien, écuyer, seigneur de Verchisy, Clamerey, Montanerot, etc., et de Marie de Berbisey;
3°. Jean II des Barres, auteur de la branche des *seigneurs de Saint-Martin et de Bréchainville*, qui va suivre immédiatement.

IX. Jean DES BARRES, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Saint-Martin en partie, vivant en 1478, constaté chef de la branche des seigneurs de Bréchainville, par l'arrêt du conseil d'état, du 15 septembre 1667, rapporté plus bas, et par les preuves

faites en 1756, au cabinet du Saint-Esprit, eut, entr'autres enfants : N....

1°. Jean des Barres, chevalier, qui se signala dans un tournoi qui se fit à Lyon le 22 mai 1500, sur la place d'Énée, entre sept gentilshommes du roi Louis XIII, et sept autres de la reine Anne. Jean des Barres y combattit contre François de Cours et le seigneur de Fromente, les désarma tous les deux, après avoir rompu plusieurs lances contre le premier. On ne lui connaît point de postérité ;

2°. Denis Ier, dont l'article suit.

X. Denis DES BARRES, Ier du nom, écuyer, co-seigneur de Saint-Martin, transigea avec les habitants et les autres co-seigneurs de cette terre, le 3 mars 1490. Il passa un acte d'acquet, le 13 mars 1510, et est rappelé dans divers actes passés par Denis des Barres, son fils, qui suit, et dans un arrêt de la table de marbre, de l'an 1585. N....

XI. Denis DES BARRES, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Martin, rendit hommage pour cette terre, au comte de Vertus, le 16 septembre 1528. Il passa divers contrats d'acquisition, les 30 décembre 1529, 18 décembre 1532, 27 février 1533, et dans les années 1534, 1535, 1543, 1550 et 1554. Il avait épousé Barbe DE GAND, fille de Girard de Gand, écuyer, seigneur de Villemorien, près de Bar-sur-Seine, lieutenant de la verrerie du Roi, et de Marie de la Baume, de laquelle il laissa :

DE GAND : de sable, au chef d'argent, chargé de 3 merlettes de sable.

1°. Jean III, dont l'article suit ;

2°. Nicole des Barres, mariée avec Henri *d'Ardenet*, écuyer, seigneur de Marchainville, auquel Denis des Barres, son beau-père, céda quelques droits sur la terre de Saint-Martin, par acte du 25 janvier 1553. De ce mariage vint Simonette d'Ardenet, femme de Laurent de Marcheville, écuyer, seigneur de Féraulmont ;

3°. Perrette des Barres, mariée à N.... *de Balthazar*, écuyer, seigneur de Suzemont. Elle paraît dans des actes concernant la succession de son père, des 24 février 1561 et 17 septembre 1563, et vivait encore en 1577.

XII. Jean DES BARRES, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Martin, partagea la succession paternelle avec les sieurs de Marchainville et de Suzemont, ses beaux-frères. Il épousa Claudine DE BALTHAZAR-DE-SUZEMONT, qui était veuve de lui, le

DE BALTHAZAR : d'azur, à trois étoiles d'or, encloses dans un double triangle du même.

17 janvier 1567, date à laquelle Denis son fils et elle passèrent un contrat de vente. Elle paraît encore dans des actes des 17 avril 1564, de l'année 1568, et du 7 janvier 1588. Elle eut trois enfants :

1°. Denis III, qui suit;
2°. Anne des Barres, qui paraît dans des actes de 1605 et 1607, et mourut sans avoir été mariée;
3°. Pascale des Barres, religieuse, présente aux mêmes actes.

XIII. Denis DES BARRES, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Martin, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, fut établi commandant de la ville de Saulieu le 3 juin 1588, et avait encore le gouvernement de cette place en 1592. Il fut fait capitaine de chevau-légers, par commission du 11 décembre 1593. Henri IV, en considération de ses services, lui donna une pension de 1,200 livres, par brevet du 3 mars 1604 (confirmée par Louis XIII, le 13 juin 1611). Ce prince le pourvut de l'office de gruyer de la forêt de Dourdan, le 19 août 1606. Dans ces provisions, il a la qualité de commissaire de l'artillerie, et de gouverneur de Dourdan, ainsi que dans une donation que lui fit, le 15 mai 1608, Louis de Lorraine, archevêque de Reims. Denis des Barres servait, en 1613, dans une compagnie de chevau-légers. Le duc de Guise étant à Poitiers, donna, le 13 janvier 1616, à Denis des Barres, un certificat attestant qu'il avait servi auprès de ce prince, en 1615, en qualité de lieutenant de l'artillerie, pour aller conduire MADAME, sœur du Roi, princesse d'Espagne, sur la frontière, et amener la Reine. Il avait obtenu, dès le 14 novembre 1611, le commandement de la ville et de la citadelle de Mantes. Par arrêt du conseil d'état, du 30 décembre 1619, il lui fut accordé une somme de 9,000 livres, à prendre sur les deniers ordinaires et extraordinaires de l'épargne. Il avait épousé, avant l'an 1598, Antoinette DE VORNAY, veuve en 1625, fille de Pierre de Vornay, conseiller et maître d'hôtel du Roi, capitaine-lieutenant des gardes-du-corps de Sa Majesté, et de Nicole de Villers-en-Haye. De ce mariage sont provenus :

DE VORNAY :

1°. Claude I, dont l'article suit;
2°. Hubert des Barres, prieur de Bouconvilliers, doyen de l'église de Langres, qui, par acte du 9 février 1621, renonça à tous ses droits

aux successions paternelle et maternelle, en faveur de Claude des Barres, son frère aîné. Il vivait encore le 14 mai 1635.

3°. Jeanne-Claude,
4°. Catherine des Barres,
} qui firent la même renonciation par acte du 13 octobre 1621. La première épousa N... *Marin*, conseiller et médecin du roi; la seconde mourut sans avoir été mariée.

XIV. Claude DES BARRES, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Saint-Martin et de Bréchainville, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, servait, en 1613, dans la compagnie de chevau-légers du baron de Bauves-Contenant, et était, au mois de février 1619, homme d'armes dans la compagnie du seigneur de la Guiche. Par brevet du 22 août de la même année, il fut nommé capitaine appointé dans l'infanterie, et par autre du 23 juin 1623, il fut retenu l'un des gentilshommes servants du roi. Il avait été précédemment commissaire de son artillerie. Par brevet du dernier juin 1623, Louis XIII lui accorda une pension de 2,000 liv., en considération de ses services et de ceux rendus à ce prince et au roi Henri IV, par Denis des Barres, père de Claude. Ce dernier rendit foi et hommage pour les terres de Saint-Martin et de Bréchainville, les 11 mai et 24 juillet 1627, et ne vivait plus le 13 février 1632. Il avait épouse, 1°, par contrat du 11 janvier 1621, Claude DE LA VEFVE, morte avant le 9 mars 1626, fille d'Ezéchiel de la Vefve, seigneur de Norroy et de Méticrcelin, capitaine pour le roi du château d'Arzillières, et de Louise de Linage, dame de Sompsois; 2°, par contrat du 3 mars 1631, Michelle HEDELIN DE CHAUFFOUR, fille de noble Claude Hedelin, seigneur de Chauffour, conseiller du roi, lieutenant-général et particulier au bailliage et duché de Nemours, et de Catherine Paré. Elle se remaria à Louis Chapotin, seigneur de Fromonville et d'Arvaut, bailli de Nemours. Claude des Barres eut pour enfants;

DE LA VEFVE : d'argent, au rencontre de buffle de gueules, bouclé de sable, et surmonté de deux étoiles de gueules.

HEDELIN : d'azur, au chevron brisé d'or, accompagné en pointe d'un rossignol du même.

Du premier lit :

1°. Denis des Barres, vivant au mois de juin 1632, mort sans alliance ;
2°. Catherine des Barres, morte jeune ;

Du second lit :

3°. Claude II, qui continua la postérité et dont l'article suit.

XV. Claude DES BARRES, IIe du nom, chevalier, dit *le comte de Barres*, baron de Marac, seigneur de Saint-Martin, de Dommarien et de Bréchainville, d'abord conseiller et aumônier du roi en 1659, quitta l'état ecclésiastique après la mort, sans enfants, de Denis des Barres, son frère aîné. Il rendit foi et hommage pour la terre de Saint-Martin au comte de Vertus, le 16 septembre 1660, et pour celle de Bréchainville, au seigneur, baron de la Fauche, le 10 février 1662. Il fut maintenu dans son ancienne extraction par arrêt du conseil d'état du roi, du 15 septembre 1667 (1). Il fut établi lieutenant des maréchaux de France, et juge sur le point d'honneur, le 1er décembre 1688, et fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse du bailliage de Chaumont en 1689. Il fut nommé, l'an 1694, à une lieutenance des milices bourgeoises, et mourut le 29 janvier 1695. Il épousa, 1°, par contrat du 1er juillet 1675, Marguerite GOUFFIER, veuve d'André de Châtillon, marquis d'Argenton, et fille de Louis Gouffier, duc de Rouannais, pair de France, comte de Maulevrier, marquis de Boisy, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, gouverneur de Poitiers, et de Claude-Éléonore de Lorraine, fille du duc d'Elbeuf, pair et grand-veneur de France; 2° Anne LE MOYNE. Il n'eut point d'enfants du premier lit. Ceux du second furent :

GOUFFIER : d'or, à trois jumelles de sable.

LE MOYNE : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 moucheture d'hermine de sable.

1°. Bon-Louis des Barres, né le 21 juillet 1685, mort sans alliance avant 1720 ;

2°. Claude, comte des Barres, baron de Marac, né le 29 juin 1687, marié avec Claudette *Delcey de Récourt*, fille de Sébastien Delcey, seigneur de Récourt, et de Louise-Gabrielle de Lorraine de Chaumont. Il mourut le 25 décembre 1753, ayant eu de son mariage :

A. Anne-Nicole des Barres, morte sans alliance;

B. Gabrielle-Rose des Barres, née en 1727, mariée, par contrat

(1) Cet arrêt constate l'ancienneté de cette maison depuis le célèbre Guillaume des Barres, l'un des chefs de la cavalerie française sous le règne de Philippe-Auguste, et énonce que les seigneurs de Bréchainville avaient fait construire depuis plusieurs siècles, dans la terre seigneuriale de Saint-Martin, la Tour des Barres, qui de tout temps avait été le lieu de l'habitation de cette branche, et où se voyait encore à l'époque de la révolution, la sainte épine apportée de la Palestine par le susdit Guillaume des Barres.

du 6 janvier 1746, à Philibert-Charles *Piétrequin*, chevalier, seigneur de Prangey et de Vesvre, ancien officier au régiment de Souvré, infanterie, auquel elle porta une partie de la terre de Marac;

C. Anne des Barres, née en 1730, femme de Nicolas *de Serrey*, écuyer, seigneur de Guyonvelle, près Bourbonne;

3°. Charles des Barres, né le 26 septembre 1688, mort sans postérité avant le 12 mars 1720;

4°. Jean-Baptiste des Barres, chevalier, seigneur de Bréchainville, né le 29 juin 1689, marié avec Elisabeth *Delcey de Récourt*, sœur puinée de la précédente, dont :

A. Pierre-Claude-Antoine des Barres, seigneur de Bréchainville, né le 8 octobre 1717, marié 1° avec N... *d'Arbois;* 2° avec Marguerite *Doublot;* mort sans postérité à Goussaincourt;

B. Deux demoiselles, mortes jeunes;

5°. François des Barres, né le 12 mai 1690, mort sans postérité avant le 12 mars 1720;

6°. Pierre-Antoine, qui continue la lignée, et dont l'article suit;

7°. Deux filles mortes en bas âge.

XVI. Pierre-Antoine des Barres, chevalier, né le 24 mars 1693, officier de cavalerie dans le régiment d'Aubuisson, fut tué au combat de Donawerth, en 1742, avec son fils aîné, qui servait dans le même régiment que lui. Il avait partagé la succession paternelle avec Claude et Jean-Baptiste des Barres, ses frères, le 12 mars 1720, et avait épousé Rose-Claire Masblanc de Ville, morte le 6 octobre 1754, fille de N.... Masblanc de Ville, écuyer, gouverneur des château et citadelle de Coiffy. Leurs enfants furent : Masblanc :

1°. Etienne des Barres, officier de cavalerie, tué à Donawerth en 1742, n'ayant pas été marié;

2°. Pierre des Barres, officier d'infanterie, tué à la bataille de Raucoux en 1746, non marié;

3°. François des Barres, officier d'infanterie au régiment de Montmorin, qui prit le nom de régiment de l'Isle de France en 1762, mort sans alliance au mois de juillet 1770;

4°. Pierre-Nicolas, qui continue la postérité;

5°. Charlotte des Barres, mariée à Charles *Préot de la Joncière*, écuyer. Elle mourut le 21 février 1763;

6°. Jeanne-Louise, dite *madame des Barres*, née le 5 janvier 1726, supérieure-générale de tous les couvents de l'institut de l'Enfant-Jésus. Ses grandes vertus, sa haute piété et son noble dévouement pour les pauvres,

lui ont mérité, à sa mort, arrivée le 8 avril 1764, les regrets de tous les gens de bien.

XVII. Pierre-Nicolas, comte des Barres, chevalier, capitaine d'infanterie, combattit à Raucoux, où il fut blessé en 1746. Plusieurs blessures graves qu'il reçut dans les campagnes suivantes, l'ayant obligé de quitter le service actif, il fut fait capitaine d'invalides, commandant l'une des compagnies de bas-officiers pour la garde de l'École royale militaire, et fut nommé chevalier de Saint-Louis. Il mourut le 4 juin 1798. Il avait épousé, 1°, le 25 janvier 1769, Marie-Caroline Chatelain de Pronville, de laquelle il n'eut point d'enfants; elle était fille de messire Charles-Antoine-Michel Châtelain de Pronville, seigneur de Poix, et de Marie-Catherine Farbu; 2°, par contrat du 19 et célébration du 25 janvier 1774, Jeanne-Catherine Monginot, fille de noble Jean-Baptiste Monginot, avocat au parlement, et lieutenant particulier à Langres, et de demoiselle Marguerite Baudin. De ce mariage sont issus :

Chatelain : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 étoiles du même.

Monginot : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux flammes d'argent, et en pointe d'un lion du même; au chef cousu d'azur, chargé d'une cloche d'or et de deux trèfles d'argent.

1°. Pierre-Antoine-Alexandre-Auguste, qui suit;
2°. Elisabeth-Félicité des Barres, morte en bas âge.

XVIII. Pierre-Antoine-Alexandre-Auguste, comte des Barres, chevalier, né le 24 janvier 1775, fit les preuves de noblesse pour être admis au nombre des gentilshommes élevés à l'École militaire, pardevant M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, le 19 mai 1785. Lors du retour de S. M. Louis XVIII, en 1814, il fut député par la ville de Langres, pour déposer au pied du trône l'expression des sentiments de cette cité. Il entra, la même année, dans les gendarmes de la garde du roi, où il fut fait chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur; et, à la suppression des compagnies rouges, il passa dans le corps de la gendarmerie, où il sert en qualité de capitaine, à Paris. Il a épousé, le 14 novembre 1796, Marguerite-Agnès Thevenot, sa cousine germaine maternelle, morte le 4 juin 1813. De ce mariage sont issus :

1°. Hugues-Auguste des Barres, né et mort au mois de septembre 1797;
2°. Claude-Auguste des Barres, né à Coiffy le 14 avril 1800;
3°. Anne-Louise des Barres, née à Coiffy le 22 octobre 1801;
4°. Joséphine des Barres, née à Langres le 27 mars 1805, morte le 18 septembre 1818.

DE BETHISY,

MARQUIS DE MÉZIÈRES, COMTES DE BETHISY, *en Picardie et à Paris.*



ARMES : *D'azur, fretté d'or. Supports : deux lions ayant chacun un casque sur la tête, sommé d'un pélican qui se perce le sein pour nourrir ses petits. Couronne de marquis. Devise :* et virtus et sanguis.

La maison de Bethisy, d'ancienne chevalerie de Picardie, réunit tous les avantages qui caractérisent la haute noblesse, c'est-à-dire une ancienneté remontée à près de huit siècles, des alliances avec les maisons les plus illustres du royaume, et une longue continuité de services militaires dans les premiers grades de l'armée, Elle est originaine du Valois, où, dès l'an 1060, elle possédait la châtellenie de Bethisy-Verberie, située sur la petite rivière d'Offenette, à une lieue de Verberie, et deux lieues de Compiègne (1). Le premier seigneur de ce nom dont les anciennes chartes aient transmis la mémoire, est Richard, chevalier, châtelain de Bethisy, qui, du

(1) Le bourg de Bethisy avait un ancien château bâti par le roi Robert, du vivant de Constance, sa seconde femme, au commencement du onzième siècle. Dans des chartes de l'an 1155 et 1161, le roi Louis VII fait mention du château de Bethisy, comme d'un lieu où il faisait quelquefois sa résidence. Philippe-Auguste força Philippe, comte de Flandre, à lever le siége qu'il avait mis devant ce château, et le même monarque y résidait en 1185, 1189 et 1193. La châtellenie de Bethisy est encore célèbre par deux victoires que les Français y remportèrent contre les Anglais. (*Expilly, Dictionnaire géographique des Gaules de la France*, t. I, p. 621.)

consentement d'Hugues, son fils, fonda le prieuré de Bethisy l'an 1060 (1). Hugues, chevalier, châtelain de Bethisy, fils de Richard et de Millescende, sa femme, fut père d'Adam, chevalier, châtelain de Bethisy, père de Hugues, d'Ebrard et de Pierre de Bethisy. Hugues de Bethisy, chancelier de France, est nommé avec cette qualité dans l'acte qu'il signa en 1186 à Fontainebleau, pour la fondation de deux canonicats dans le prieuré de Bethisy. Ebrard de Bethisy est nommé dans une charte de l'an 1167, d'Odon d'Orléans, par laquelle ce dernier, étant sur le point de partir pour la terre sainte, vendit pour 40 livres de biens, monnaie d'Orléans, aux religieux de Bonnenouvelle de cette ville. Pierre de Bethisy, puîné de sa maison, quitta le Valois vers l'an 1180, et vint s'établir en Picardie; il y acquit une terre située près de Camp-Vermont et Mezières, à laquelle il donna le nom de Bethisy-Harbonnière, qu'elle porte encore aujourd'hui. Il est qualifié seigneur de Roquencourt et prévôt d'Amiens dans une donation qu'il fit au mois de septembre 1212, à l'abbaye de Saint-Jean-lès-Amiens, du consentement de ses enfants. Jean de Bethisy, chevalier, son fils, fit donation à l'abbaye du Gard, au mois de mars 1216, d'un fief mouvant de Pequigny, du consentement de Marguerite, sa femme, et de Pierre, Jean et Robert de Bethisy, ses enfants. Jean de Bethisy, chevalier, fut seigneur de Bethisy, de Roquencourt et de la Vicogne-lès-Naurs. Renaut de Bethisy, chevalier, son oncle, (époux d'Emmeline et père de Jean et de Simon de Bethisy), ce dernier, chanoine d'Amiens, avait fait donation, au mois d'octobre 1222, à l'abbaye de Corbie, d'un moulin situé proche Compiègne, de la valeur de dix muids de froment. Jean de Bethisy, par des lettres du mois de mars 1224, consent, pour remplir l'obligation de son oncle, d'en passer par l'avis d'Albert de Harbonnière et de Pierre Cloet; et s'ils ne s'accordaient pas, de choisir M. Hugues, chevalier, seigneur de Fouilloy; enfin, en cas que sa terre de Roquencourt ne suffise pas pour fournir ce froment, d'en prendre sur sa terre de la Vicogne-lès-Naurs, s'obligeant d'y faire consentir sa femme, ses enfants et sa mère. Cet acte est scellé du sceau de ses armes. Après lui, on trouve que Philippe de Bethisy possédait un fief à Aiencourt, mouvant de l'abbaye de Fécamp, en Normandie.

---

(1) Histoire des Antiquités de Beauvais, par Louvet, p. 135.

Le roi lui fit don de deux fiefs en la châtellenie de Tancarville, l'an 1245, suivant un registre de la chambre des comptes. Un autre Philippe de Bethisy (probablement issu du précédent) fut maître-enquêteur des eaux et forêts de France depuis l'an 1320 jusqu'en l'an 1323 (charge qui fut depuis celle de grand-maître des eaux et forêts de France). Il fut chargé de faire la prisée et estimation de la terre d'Ermenonville, lorsque Guillaume-le-Bouteiller la transporta au roi. Il était frère ou proche parent de Jean de Bethisy, qui l'an 1320 était chapelain de Jeanne de Bourgogne, femme du roi Philippe-le-Long. On trouve encore dans les anciennes remarques de la noblesse de Beauvaisis, pages 134 et 271, que le seigneur de Candeville maria sa fille, l'an 1339, à Antoine de Bethisy.

La filiation de la maison de Bethisy, établie sur les preuves qu'elle a faites lors de la recherche où elle a été maintenue le 6 novembre 1710, et notamment sur les preuves faites au cabinet des ordres du Roi, pour l'obtention des honneurs de la cour, remonte à Jean, chevalier, seigneur de Bethisy, qui suit :

I. Jean, Ier du nom, chevalier, seigneur DE BETHISY, servit en cette qualité dans les guerres de son temps, sous la charge de Raoul, comte d'Eu et de Guines, et se trouva à Harfleur et à Caen, comme il appert d'un rôle de la chambre des comptes de Paris, commencé le 20 et fini le 26 juillet 1346. Jean Ier eut pour fils Jean II, qui suit :

II. Jean, IIe du nom, chevalier, seigneur DE BETHISY en Santerre, servit en qualité de chevalier banneret, dans les armées des rois Philippe-de-Valois, Jean II et Charles V, à la tête d'une compagnie composée, en 1370, de quatre chevaliers, de trente-huit écuyers et de huit archers. Son sceau, attaché à une quittance qu'il donna de ses appointements, le 17 juin 1371, à Etienne de Braque, trésorier des guerres, représente *un écu fretté*. Il en donna une autre, le 8 septembre 1373, de la somme de 300 liv., ponr ses gages et ceux de sa compagnie, composée de deux chevaliers et de quatorze écuyers, pour avoir servi dans les guerres de cette année. Il devint depuis chambellan de Jean, duc de Bourgogne, et gouverneur de Corbie. Il servait, en 1375, avec une compagnie d'hommes d'armes, dans les guerres de Picardie et de Flandre. Il était gouverneur du comté de Saint-Pol en 1406, époque à laquelle

MONTENAY : d'or, à deux fasces d'azur, accompagnées de 8 coquilles de gueules en orle, 3, 2 et 3.

Walerand, comte de Saint-Pol, reconnut, par contrat du 5 septembre, lui devoir la somme de 500 écus d'or. Il avait épousé Jeanne DE MONTENAY, dont sont issus :

1°. Jean III, dont l'article suit ;
2°. Isabelle de Bethisy, mariée à Gobert *de Lesquevin*, fils de Fourcy de Lesquevin, tué à la bataille de Nicopolis, en 1306, et de Marie d'Amerval.

LE MAIRE : de gueules, au lion d'argent.

III. Jean DE BETHISY, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Camp-Vermont, devint aussi seigneur de Ronsières par la donation que lui en fit, le 21 novembre 1425, noble Jean de Bethisy, son oncle (1), demeurant à Corbie, en faveur de son mariage avec Jeanne *le Maire*, dame de Camp-Vermont. Il fut père d'Antoine de Bethisy, qui suit :

Dans le même temps vivait :

Marie de Béthisy, épouse 1° de Thomas *le Vennier;* 2° de Mathieu *d'Aussy*, frère de Jean d'Aussy, évêque duc de Langres, pair de France. Le 23 mars 1462, ils obtinrent une sentence contre Jean le Sénéchal, pour quinze sols parisis de rente qu'ils avaient droit de prélever sur plusieurs maisons sises dans la rue de Grenelle. Elle était veuve de lui avant le 23 mai 1467, époque à laquelle elle plaidait contre ses beaux-frères. (*Le P. Anselme.*)

ENCRE : fascé d'argent et de gueules de 8 pièces ; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

IV. Antoine DE BETHISY, écuyer, seigneur de Camp-Vermont et d'Ignaucourt, né en 1444, rendit aveu et dénombrement de cette dernière terre, le 15 décembre 1500, à Thibaut de Flavy, chevalier, seigneur de Montauban. Il avait épousé, vers 1478, Marguerite d'ENCRE DE ROUVEREL, rappelée comme défunte dans le testament d'Antoine de Bethisy, du 15 septembre 1514, par lequel il veut être inhumé auprès d'elle à Ignaucourt. Leurs enfants qui suivent sont aussi dénommés dans cet acte, savoir :

1°. Baudran, qui continue la lignée ;
2°. Charles de Bethisy, écuyer, seigneur du Frestoy, prévôté de Montdidier, déclaré noble par jugement des commissaires députés par le roi, du 22 janvier 1540, comme étant fils puîné d'Antoine de Bethisy,

(1) Dès ce temps, la maison de Bethisy était divisée en plusieurs branches. De l'une d'elles étaient Guillaume de Bethisy, qui servait, en 1413, dans les guerres de Guienne avec neuf écuyers ; et Jean, bâtard de Bethisy, chevalier bachelier, qui servait, en 1410, avec l'armée du roi, sous les ordres de Jean, duc de Bourgogne, contre les princes ligués sous le duc de Berry, oncle du roi Charles VI. (*Hist. de Bourgogne*, t. III, p. 584.) La branche aînée s'est éteinte dans celle de Longueval de Maigremont.

petit-fils de Jean, et arrière-petit-fils d'autre Jean de Bethisy, gouverneur de Saint-Pol en 1406. Dès l'an 1523, Charles de Bethisy servait dans la compagnie d'ordonnance de François de Bourbon, comte de Saint-Pol. Il forma une branche qui subsistait encore en 1666, et s'est alliée aux maisons d'Acary de Maningham, de Beaufort, de Brouilly, de Conty d'Argicourt, de Hamegicourt, de Grouches-de-Morcourt, de Warluzel, etc., etc.;

3°. Jacqueline de Bethisy, mariée à François *de Milly*, écuyer, seigneur du Plessier-Rozainvilliers;

4°. Antoinette de Bethisy, femme, par contrat du 30 décembre 1512, de Jean *de Candeville*, écuyer, seigneur dudit lieu;

5°. Isabeau de Bethisy, non encore mariée le 15 septembre 1514.

V. Baudran de Bethisy, écuyer, seigneur de Camp-Vermont, d'Ignaucourt, etc., servait, en 1512, dans la compagnie d'ordonnance d'Antoine de Créquy. Le 10 octobre 1514, il épousa Marguerite de Formessent, fille de feu Robert de Formessent, écuyer, seigneur de Blonquedalle. Le 1er février 1524, il assista au contrat de mariage de Charles de Bethisy, seigneur du Frestoy, son frère, avec Hélène de Brouilly. Baudran de Bethisy mourut avant l'an 1548, ayant eu pour enfants:

De Formessent: de gueules, à trois roses d'or.

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Marguerite de Bethisy, mariée, par contrat du 8 janvier 1539, avec Adrien *de la Houssaye*, écuyer, sieur de Goullencourt;

3°. Antoinette de Bethisy, mariée, par contrat du 21 décembre 1548, avec Charles *de Blottefière*, chevalier, seigneur de Villencourt et de Meisiguier.

VI. Jean de Bethisy, IVe du nom, chevalier, seigneur d'Ignaucourt, de Camp-Vermont et de Mézières, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, fut l'un des hommes d'armes de la compagnie du prince de Condé, avec laquelle il combattit à la journée de Saint-Quentin le 10 août 1557, et fit montre à Laon le 15 du même mois. Il épousa, par contrat du 21 décembre 1558, Antoinette de Biencourt, veuve de Jean d'Offignies, capitaine des quatre cents hommes d'armes de la légion de Picardie, et fille de Florimond de Biencourt, chevalier, seigneur de Poutrincourt, conseiller et maître-d'hôtel du Roi, l'un des cent gentilshommes ordinaires de sa chambre, gouverneur d'Aumale, etc., et de Jeanne de Salazar de Marsilly. Ils constituèrent la somme de 76 écus 2 tiers de rente au profit de Jossine d'Offignies, femme, séparée de biens, de Georges de Montmorency, seigneur d'Aulmont, chevalier de l'ordre du Roi, par acte du 17 janvier 1577. L'an 1560, Jean de Bethisy avait acheté la terre de Mézières, située entre Roye et Amiens,

De Biencourt: de sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

près de Camp-Vermont et d'Ignaucourt (1). Marie de Biencourt mourut le 30 octobre 1581. De leur mariage sont issus :

1°. Florimond de Bethisy, mort sans alliance, au mois de juin 1589, des blessures qu'il avait reçues au siége de Senlis ;
2°. Gédéon, dont l'article suit ;
3°. Daniel de Béthisy, mort sans enfants;
4°. Antoinette de Bethisy, mariée, par contrat de mariage du 11 décembre 1576, avec Charles *de Danglos*, écuyer, sieur de Provinlieu ;
5°. Marie de Bethisy ;
6°. Rachel de Bethisy ;
7°. Cécile de Bethisy.

DU TILLET : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même; aux 2 et 3 d'or, à 3 chabots de gueules : sur le tout *du Tillet*, qui est d'or, à la croix patée et alésée de gueules.

DE HAMEL : de gueules, au chef d'or, chargé de 3 molettes d'éperon de sable à 5 rais.

VII. Gédéon DE BETHISY, chevalier, seigneur de Mézières, de Camp-Vermont et d'Ignaucourt, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante chevau-légers de ses ordonnances, gouverneur de Bray-sur-Seine, servit dans les armées du roi Henri IV, qui, à son avénement à la couronne, lui donna un témoignage public de sa satisfaction, par un don quil lui fit en 1592. Il épousa, 1°, par contrat du 15 mai 1595, Charlotte DU TILLET, fille d'Hélie du Tillet, chevalier, seigneur de Gouaix, maître-d'hôtel ordinaire du roi, et de Philippe Viole d'Aigremont. Elle mourut avant le 7 mai 1613, époque à laquelle Gédéon de Bethisy fut déclaré tuteur de leurs enfants mineurs; 2°, par contrat du 28 juin 1613, Barbe DE HAMEL, chanoinesse de Denain, veuve de Charles d'Amerval, écuyer, seigneur de Fins et d'Assevillers, et fille de Philippe de Hamel-Bellenglise, seigneur d'Appilly, de Douây et de Gomicourt, et de Jeanne des Essarts, sa seconde femme. Les enfants de Gédéon furent, savoir :

Du premier lit :

1°. Charles, dont l'article suit ;
2°. Louis de Bethisy, dit l'abbé de Mézières, vivant en 1634;
3°. Henri de Bethisy, qui devint seigneur de Belleval, fut capitaine de cavalerie, et eut, entr'autres enfants, Jeanne-Antoinette de Bethisy, mariée avec Philibert-Joseph-Emmanuel *de Meynier*, chevalier, seigneur de la Salle, de Pully et d'Aumont, mort en 1745, fils de Jean-Claude de Meynier, seigneur des mêmes terres, et de Madelaine de Froissart de Bersaillin, sa première femme ;
4°. René de Bethisy, mort avant l'an 1613, sans alliance ;
5°. Claude de Bethisy, reçu chevalier de Malte le 7 juin 1628. (*Voyez*

(1) Ces trois terres ont été possédées par la maison de Bethisy, jusqu'à la révolution, époque à laquelle elles ont été séquestrées et vendues.

ses preuves à la fin de cette généalogie.) L'an 1629, il servait à la guerre du Piémont dans le régiment des gardes françaises. Il fut depuis capitaine dans le régiment de Vaubecourt, et maître-d'hôtel du roi le 8 mai 1649;

6°. Hélie de Bethisy, religieux profès en l'abbaye de Saint-Cornille, de Compiègne, où il fit profession à la fin de l'année 1620;

7°. Marie de Bethisy, née en 1599, religieuse professe au monastère du Paraclet en 1619;

8°. Charlotte de Bethisy, née en 1600, mariée avec Charles *de Louvencourt*, seigneur de Blangy-sur-Somme, gentilhomme de la bouche du roi, fils de Martin de Louvencourt, seigneur de Lomprés, et de Marguerite de Couvreur;

9°. Louise de Bethisy, qui vivait en 1616;

Du second lit :

Henri de Bethisy, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, vivant en 1626.

VIII. Charles DE BETHISY, chevalier, seigneur de Mézières, de Camp-Vermont, d'Ignaucourt, etc., né l'an 1597, a les qualités de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de cornette de la compagnie des chevau-légers du comte de Soissons, dans son contrat de mariage du 20 mars 1634, avec Anne DE PERDRIER, fille de feu Charles de Perdrier, chevalier, baron de la Trompaudière, seigneur de Robigny, et de Anne de Bragelongne. Charles de Bethisy devint chambellan et premier gentilhomme de la chambre de Louis de Bourbon, comte de Soissons, capitaine de sa compagnie d'hommes d'armes, puis mestre-de-camp du régiment de ce prince. Le comte de Soissons ayant échoué dans une entreprise tendante à renverser l'autorité ombrageuse et despotique du cardinal de Richelieu, fut contraint d'abandonner la cour et de se retirer à Sedan. Charles de Bethisy l'accompagna dans sa retraite, et fut fait lieutenant-général dans l'armée que ce prince commanda, l'an 1641, contre les troupes du roi. Charles de Bethisy conduisit un des corps de cette armée qui contribua à la victoire de la Marfée, où le maréchal de Châtillon fut complètement battu, et où périt le comte de Soissons, d'un coup de pistolet qui lui fut tiré par trahison, lorsqu'il poursuivait les fuyards avec une ardeur imprudente. (Moréri, édit. 1740, *tom. VI*, *pag.* 317.) Anne de Perdrier, devenue veuve, épousa, en secondes noces, Roger de Levis, comte de Charlus, marquis de Poligny, lieutenant-général des armées du roi, dont elle fut la troisième femme. Elle eut de son premier mari:

PERDRIER : d'azur, à trois mains senestres d'or.

1°. Eugène-Marie, dont l'article suit;
2°. Marie-Françoise-de-Paule de Bethisy, mariée en 1668 à Charles-Antoine *de Levis*, comte de Charlus, mestre-de-camp de cavalerie, lieutenant-général pour le roi, en Bourbonnais, fils du susdit Roger de Levis, et de Jeanne de Montjouvent, sa première femme. Elle est morte à Paris le 30 janvier 1719, et fut inhumée à Saint-Sulpice. Elle eut plusieurs enfants;
3°. Marie-Anne de Bethisy, dame d'atours de la reine de Pologne;
4°. Anne-Charlotte de Bethisy, mariée à Claude-Charles *de Beynast*, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines, de la Mothe-Buleux, de Vergy et de Calaminois, maître des eaux et forêts du comté de Ponthieu, fils de François de Beynast, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines, et d'Antoinette le Bel du Lys.

IX. Eugène-Marie DE BETHISY, marquis de Mézières, seigneur de Camp-Vermont, Ignaucourt, la Trompaudière, Coussay-lès-Bois, Lozière, etc., lieutenant-général des armées du roi, naquit le 10 mai 1656. Il entra cornette au régiment de Foix le 18 février 1674. Il combattit à Sintzeim au mois de juin; à Ladembourg au mois de juillet; à Ensheim le 4 octobre; à Mulhausen le 29 décembre; à Turckeim le 5 janvier 1675; à Altenheim, après la mort du maréchal de Turenne, et se trouva à la levée des siéges d'Haguenau et de Saverne par les ennemis, la même année. Capitaine au même régiment (alors Biron) le 31 mars 1676, il combattit à Kokesberg, sous le maréchal de Luxembourg; à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Créqui, en 1677; se trouva à l'attaque du camp du prince Charles, à la soumission du prince de Saxe Eisenach; au siége de Fribourg, à l'attaque des retranchements du pont de Rhinfeld, à l'attaque de Seckingen, au passage de la Kintz, à la prise de Kehl et de Lichtemberg en 1678; à la défaite des troupes de Brandebourg, près de Minden, en 1679. Sa compagnie ayant été réformée le 8 août de cette année, on l'entretint capitaine réformé à la suite du régiment de Roquevieille, avec lequel il servit au siége de Luxembourg en 1684. Nommé capitaine en pied au régiment Royal-Étranger, le 20 février 1686, il fit la campagne de 1689 sous le maréchal de Duras, et celle de Flandre sous le maréchal de Luxembourg en 1690. Il décida la victoire de Fleurus à la tête d'une troupe de carabiniers qu'il avait ralliée, et avec laquelle il enfonça plusieurs fois les ennemis, et les mit en déroute. Chargé de transmettre au roi le succès de cette bataille, S. M. lui donna sans finance la sous-lieutenance de la compagnie des chevau-légers de Bour-

gogne, dont il fut pourvu à sa création, par brevet du 1er octobre. L'an 1691, il servit au siége de Mons, obtint, le 25 avril, le rang de mestre-de-camp de cavalerie, et se signala de nouveau au combat de Leuse. On le nomma capitaine-lieutenant de la même compagnie le 24 janvier 1692. Il couvrit le siége de Namur avec l'armée du maréchal de Luxembourg, et, avec la gendarmerie, il soutint puissamment les troupes qui combattirent à Steinkerque. Il fut successivement employé en Flandre au commencement de la campagne de 1693; en Allemagne, au mois de juillet; en Piémont, au mois de septembre, et se distingua au mois d'octobre au combat de la Marsaille : il y reçut un coup de mousquet à la hanche, et eut le bras cassé. Le 1er novembre on lui donna la charge de capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes anglais. Il servit en Allemagne en 1694 et 1695; fut créé brigadier le 3 janvier 1696; fut employé à l'armée de Piémont, qui commença le siége de Valence; à l'armée d'Allemagne en 1697; au camp de Coudun près Compiègne en 1598; à l'armée de Flandre, par lettres du 6 juin 1701, et à l'armée d'Italie, par lettres du 21 février 1702. Par une manœuvre habile, il contribua à la victoire de Sant-Vittoria, où, à la tête de deux escadrons de la gendarmerie, il chargea avec vigueur, et culbuta plusieurs escadrons ennemis. Il combattit ensuite à Luzzara, et commanda pendant l'hiver à Modène, sous le comte d'Albergotti. Employé à l'armée du Rhin, par lettres du 1er avril 1703, il servit au siége de Brisach sous le duc de Bourgogne; au siége de Landau, à la bataille de Spire, sous le maréchal de Tallard; combattit à Hochstedt sous le même général en 1704, et fut promu au grade de maréchal-de-camp le 26 octobre. On l'employa en cette qualité sous le maréchal de Villars en 1705. Au mois de février 1706, il se démit de la compagnie des gendarmes anglais; combattit valeureusement à Ramillies au mois de mai, où, par un mouvement hardi, il arrêta la cavalerie ennemie, et favorisa la retraite de la maison du roi, en soutenant toujours le combat. Obligé enfin de céder au nombre, il demeura prisonnier. Le roi, pour récompenser sa valeur, lui donna, le 6 juin, le gouvernement des villes et citadelles d'Amiens et de Corbie. Échangé en 1709, il fut créé lieutenant-général des armées le 29 mars 1710; servit, la même année, sous les maréchaux de Villars et de Montesquiou; rassembla, le 18 avril,

vingt-six escadrons sur la Saône, et les conduisit à l'armée sous Arras. Il fut employé à la même armée en 1711, et commanda, pendant l'hiver, à Amiens, Péronne et Saint-Quentin. L'an 1712, marchant d'Arras à Doullens avec quarante carabiniers d'escorte, il fut attaqué, le 12 avril, par cent hussards qui revinrent à la charge jusqu'à huit fois. Après un combat de deux heures et demie, il les dissipa entièrement, après leur avoir tué trente hommes et beaucoup de chevaux, et pris le cornette de ce détachement. La même année, il servit aux siéges de Douay et du Quesnoi, et à ceux de Landau et de Fribourg. Il mourut, en 1721, avec une grande réputation de talents militaires et de valeur. Il avait épousé, par contrat du 4 mars 1707, Éléonore d'Ogletorp, fille de Théophile-Sutton d'Ogletorp, seigneur d'Earlston en Écosse, et de Weestbroock en Angleterre, écuyer et capitaine-lieutenant des gardes-du-corps de Charles II, roi d'Angleterre, maréchal des camps et armées de ce prince, lieutenant de roi du comté de Surry, et d'Éléonore Walle-Drugenne Ogletorp. De ce mariage sont issus :

Ogletorp : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 hures de sanglier du même.

1°. Eugène-Éléonor, dont l'article suit ;

2°. Charles-Théophile de Bethisy, chevalier de Mézières, lieutenant-général des armées du roi. Il naquit le 4 septembre 1713, et fut reçu chevalier de Malte de minorité au mois d'avril 1715. Il fut successivement enseigne au régiment de Picardie le 29 novembre 1724, et lieutenant le 11 avril 1731 ; servit aux siéges de Gerra-d'Adda, de Pizzighitone, et du château de Milan en 1733 ; à ceux de Tortone, de Novarre et de Sarravalle aux mois de janvier et de février 1734. Le 25 mars suivant, il passa capitaine au régiment de Bauffremont ; commanda sa compagnie à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg en 1734 ; à l'affaire de Clausen en 1735 ; à la défense de Lintz, en Autriche, en 1742 ; à la bataille de Dettingen en 1743. Le 1ᵉʳ avril 1744, on le nomma aide-maréchal-général-des-logis de la cavalerie de l'armée de Flandre commandée par le maréchal de Saxe ; et le 8 juin on lui expédia une commission pour tenir rang de mestre-de-camp de dragons ; il couvrit avec cette armée les siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, et finit la campagne au camp de Courtray. L'année suivante il combattit à Fontenoy où il fut blessé ; aux siéges des villes et citadelles de Tournay, d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath en 1745 ; aux siéges de Bruxelles et de la citadelle d'Anvers, à la bataille de Raucoux en 1746 ; à la bataille de Lawfeld en 1747 ; au siége de Maëstricht en 1748, et fut créé brigadier de dragons le 10 mai de cette année. Il servit au camp de Richemont en 1755 ; à celui de Dieppe en 1756 ; sur les côtes en 1757 et 1758, fut créé maréchal-

de-camp par brevet du 10 février 1759, et employé au mois de juillet sur les côtes de l'Océan. Il résida à Dunkerque jusqu'à la paix de 1762, et rendit des services importants dans différentes commissions dont il fut chargé, soit pour des revues d'inspections, soit pour la visite et la défense des côtes. On le créa lieutenant-général des armées du roi le 1[er] mars 1780. Il mourut à Paris en 1788;

3°. Théophile-Charles de Bethisy de Mézières, aussi chevalier de Malte, né le 2 mars 1716, mestre-de-camp de cavalerie, mort à Paris en 1755;

4°. Catherine-Éléonore-Eugénie de Bethisy, née le 2 décembre 1707, mariée, le 23 septembre 1722, avec Charles *de Rohan*, prince de Montauban, brigadier des armées du roi, gouverneur de Nîmes, fils de Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon, pair de France, et de Charlotte-Élisabeth de Cochefilet, sa seconde femme. Elle mourut le 29 août 1767, ayant eu entr'autres enfants (1):

Charles-Jules-Armand, prince de *Rohan Rochefort*, marié, en 1762, avec Marie-Henriette-Charlotte-Dorothée *d'Orléans-Rothelin*, dont il a eu six enfants, entr'autres :

1°. Charles-Louis-Gaspard, vicomte *de Rohan*, né en 1765;

2°. Louis-Camille-Jules, prince Jules *de Rohan*, né en 1770;

3°. Charlotte-Louise-Dorothée *de Rohan*, née en 1767.

Éléonore-Louise-Constance-Eugénie *de Rohan*, mariée en Espagne, le 3 juillet 1742, avec Jean-Guillaume-Augustin, comte *de Merode* et du Saint-Empire, marquis de Westerloo, grand d'Espagne de la 1[re] classe. Elle mourut en 1791, ayant eu une fille mariée au comte, puis prince régent *de Hohenzollern*, lieutenant-général, de la branche aînée de la maison royale de Prusse.

Louise-Julie-Constance *de Rohan*, mariée, en 1748, à Louis-Charles *de Lorraine*, comte de Brienne, grand-écuyer de France, morte en 1815, sous le nom de princesse Lorraine, mère de quatre enfants :

1°. Charles, prince de Lambesc, grand-écuyer de France, connu sous le nom de prince Charles de Lorraine, lieutenant-général au service de France;

2°. Joseph, prince d'Elbœuf, connu sous le nom de prince Joseph de Lorraine, lieutenant-général, mort en 1808;

3°. Marie-Thérèse-Josèphe *de Lorraine*, mariée, en 1768, avec Victor-Amédée, prince *de Carignan*, mère du prince Charles-Emmanuel de Carignan, mort en 1800, et ce dernier père du duc régnant de Savoie-Carignan, né en 1798;

4°. Anne-Charlotte *de Lorraine*, morte à Paris en 1787, abbesse du chapitre noble de Remiremont;

5°. Henriette-Anne-Eugénie de Bethisy, née le 17 avril 1710, mariée, par contrat du 11 décembre 1729, avec Claude-Lamoral-Hyacinthe-Ferdinand, prince *de Ligne* et du Saint-Empire, marquis de Moy, mort sans enfants, le 30 août 1755, fils d'Hyacinthe-Joseph-Procope, prince de

(1) Elle était aussi mère du prince Camille de Rohan, qui fut général des galères de l'ordre de Malte, et ambassadeur de cet ordre à Rome, mort à Paris en 1816.

Ligne, et d'Anne-Catherine de Broglie. La princesse de Ligne fut dame du palais de la reine d'Espagne, jusqu'au mois de juillet 1740. Elle mourut à Paris en 1787;

6°. Thérèse de Bethisy, née le 13 septembre 1711, chanoinesse de Poussay;

7°. Marie-Catherine de Bethisy, abbesse de Saint-Remy des Landes, nommée, au mois de février 1743, abbesse de Panthemont, morte à Paris en 1794;

8°. N..... de Bethisy, dit mademoiselle de Baulle, morte jeune.

X. Eugène-Éléonor de Bethisy, marquis de Mézières, seigneur de Camp-Vermont, Ignaucourt, Bourbourg, etc., lieutenant-général des armées du roi, naquit le 25 mars 1709. Il entra cornette de la compagnie mestre-du-camp du régiment Commissaire-Général de la cavalerie le 28 février 1720, et passa guidon de la compagnie des gendarmes écossais le 11 août 1722, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie, par brevet du même jour. Il servit au siége de Kehl en 1733; fut nommé enseigne de sa compagnie le 25 décembre; servit à l'attaque des lignes d'Etlingen, au siége de Philisbourg en 1734; à l'armée du Rhin en 1735, et combattit à l'affaire de Clausen. Le 11 février 1739, on le nomma sous-lieutenant des gendarmes de Berry, et brigadier de cavalerie le 1er janvier 1740. Il fut employé à l'armée du Bas-Rhin au mois de juillet 1741, et passa l'hiver en Westphalie. Au mois d'août 1742, il marcha sur les frontières de la Bohême; prit part à plusieurs escarmouches contre les troupes de la reine de Hongrie, et rentra en France avec la gendarmerie au mois de février 1743. Au mois de juillet suivant, il joignit l'armée du Rhin, et finit cette campagne en haute Alsace sous le maréchal de Coigny. L'année suivante, il contribua à la reprise de Weissembourg et des lignes de la Lautern; se trouva à l'affaire de Richevaux et au siége de Fribourg. Déclaré maréchal-de-camp au mois de décembre, dont le brevet lui avait été expédié le 2 mai, il se démit de la sous-lieutenance de la compagnie des gendarmes de Berry. Employé à l'armée du roi par lettres du 1er avril 1745, il combattit à Fontenoy, à la tête de la brigade de cavalerie irlandaise, qui, sous ses ordres, contribua au succès de cette bataille; servit aux siéges et à la prise des ville et citadelle de Tournay, et couvrit avec l'armée les siéges d'Oudenarde, de Dendermonde, d'Ostende et d'Ath. L'an 1746, il couvrit avec l'armée

les siéges de Mons, Charleroy, Saint-Guilain et Namur ; combattit à Raucoux, et commanda à Calais pendant l'hiver de 1747 et 1748, et jusqu'au 1[er] novembre 1749. Il avait été créé lieutenant-général le 10 mai 1748. On lui donna le gouvernement de Longwy le 13 novembre 1750 ; en 1753 il fut employé dans sa qualité de lieutenant-général au pays Messin, et commanda le fort de la Chierre ; il est mort à Longwy, dans son gouvernement, le 17 novembre 1781. Il avait épousé, le 18 mars 1738, Henriette-Élisabeth-Julie-Éléonore TARTERON DE MONTIERS, fille d'Alexandre-Louis de Tarteron, marquis de Montiers, premier chambellan du duc d'Orléans. De ce mariage sont issus :

TARTERON : d'or, au crabe de sable ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

1°. Eugène-Eustache, dont l'article suit :

2°. Antoine-Eugène de Bethisy, né à Mézières en 1743, reçu chevalier de Malte de minorité, capitaine au régiment de Bauffremont, dragons, avec lequel il fit cinq campagnes de la guerre de sept ans. Il était alors aide-de-camp du maréchal de Soubise. Il fut depuis employé en qualité d'aide-maréchal-général-des-logis de l'armée de Corse. Il y fut tué d'un coup de fusil à la tête, le 28 octobre 1768 ;

3°. Henri-Benoit-Jules de Bethisy, né à Mézières en 1744, sacré évêque d'Uzès le 16 janvier 1780, mort à Londres en 1817 ;

4°. Jules-Jacques-Eléonor, vicomte de Bethisy, lieutenant-général des armées du roi, né à Calais en 1747 ; il entra dans la marine en 1764 ; d'où il passa dans le régiment de Bauffremont en 1768. Après la mort du chevalier de Bethisy, son frère, passé colonel en second de Royal-Auvergne en 1779, il rejoignit ce régiment en Amérique ; se signala dans la plupart des actions qui eurent lieu sur ce continent, et reçut, tant à l'attaque de Savanah que dans un combat sur mer, sept blessures, fut décoré de la croix de Saint-Louis, et de l'ordre de Cincinnatus, et fut nommé colonel du régiment des grenadiers royaux de Picardie. Ses services distingués lui avaient mérité le grade de maréchal-de-camp qui lui fut offert dans les premiers troubles révolutionnaires, et qu'il refusa. S. M. Louis XVIII le promut à ce grade le 1[er] juin 1814, et à celui de lieutenant-général le 20 février 1815. Il est mort à Paris des suites de ses blessures, à la fin de 1816. Il avait épousé, le 29 janvier 1784, Marie-Pierrette-Françoise-Polixène-Elisabeth *de Souchon des Préaux*, fille unique du baron des Préaux, gentilhomme dauphinois, et n'en eut point d'enfants ;

5°. Charles-Théophile-Albert de Bethisy, né à Longwy en 1755, d'abord destiné à l'état ecclésiastique, ensuite reçu chevalier de Malte le 31 août 1773 ; lieutenant au régiment de Poitou, infanterie ; passé comme capitaine dans le régiment Royal-Étranger, cavalerie ; marié, en 1789, avec Louise-Françoise-Catherine *de Meynier de la Salle*, fille de Joseph

de Meynier de la Salle, seigneur de Lubly, et de Catherine de la Tour de Manse, et veuve de François-Alexis, comte de Laurencin; il est mort à Duissel, près de Braine, en 1791;

6°. N.... de Bethisy, née à Mézières en 1741, morte à Calais en 1749;

7°. Étienne-Casimire-Eléonore de Bethisy, née à Paris en 1750, mariée, le 2 avril 1769, avec Anne-Pierre-Gabriel de Cardevaque, marquis d'Havrincourt, alors gouverneur de Hesdin, aujourd'hui lieutenant-général des armées du roi. Elle est morte en 1786.

XI. Eugène-Eustache, comte Bethisy, lieutenant-général des armées du roi, naquit à Montiers le 5 janvier 1739. Il entra au service dans le régiment de son cousin-germain le prince de Rohan-Rochefort, comme enseigne de la colonelle, le 24 mai 1750; leva une compagnie dans le même régiment, en 1755, et passa, en cette qualité, en 1756, dans l'île de Minorque sous le maréchal de Richelieu. Il fut blessé légèrement au siége de fort Saint-Philippe, et monta à l'assaut du fort de la Reine. Il fit les campagnes de 1757, 1758, 1759 et 1760, en Allemagne, et fut blessé dangereusement à l'affaire de Warbourg d'un coup de fusil à travers le corps, en enlevant une pièce de canon aux Anglais. Pour récompenser cette action de valeur, on lui donna la croix de Saint-Louis; il n'avait alors que vingt-un ans. Sa blessure guérie au bout de quatorze mois, il entra colonel aux grenadiers de France en 1762, et fit la campagne de la même année, en qualité de colonel en second au régiment des grenadiers royaux de Cambis, à l'avant-garde du corps commandé par M. le prince de Condé, et sous les ordres du marquis de Lévis. Le 9 août, il fut blessé légèrement à la fausse attaque du pont de Hombourg; mais M. de Cambis, colonel-commandant du régiment, l'ayant été plus grièvement, le comte de Bethisy prit le commandement de la compagnie des grenadiers qui étaient à ses ordres à cette fausse attaque; il commanda le régiment pendant le reste de la campagne; couvrit l'arrière-garde du marquis de Levis le 22 août, et fit si bonne contenance qu'elle ne put être entamée par l'ennemi. Il combattit à Landzberg le 25, et contribua le 31 au gain de la bataille de Johannesberg. Le prince de Condé lui donna des témoignages publics de sa satisfaction, et lui fit obtenir du roi une pension de deux mille livres. A la paix de 1763, le comte de Bethisy rentra colonel aux grenadiers de France, obtint le commandement du régiment

de Cambrésis en 1765, celui de Poitou en 1770, celui du régiment des grenadiers royaux de Picardie en 1778. On le créa brigadier d'infanterie le 1er mars 1780, maréchal-de-camp le 5 décembre 1781, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 25 août 1787. Il fut nommé inspecteur-général d'infanterie en 1788, et commandant à Toulon en 1789. Émigré au commencement de 1791, il rejoignit l'armée de Condé, et comme brigadier de la brigade allemande, et inspecteur de ladite brigade composée des régiments de Hohenlohe et de Rohan, et comme commandant en second de l'avant-garde sous les ordres de M. le comte de Vioménil, il fit à cette armée les campagnes de 1792 et 1793; se distingua dans toutes les actions qui eurent lieu, notamment à Bodenthal, au passage des lignes de Weissembourg, le 17 octobre 1792, où il a été légèrement blessé : il fut un des premiers qui pénétrèrent dans cette ville. La part qu'il eut au succès de ces deux affaires lui mérita la grand'-croix de Saint-Louis. Appelé par *Monsieur*, comte d'Artois, à la fin de 1793, pour passer avec lui dans la Vendée, il obtint le commandement de l'un des six régiments à cocardes blanches, à la solde de l'Angleterre, et mis, par le gouvernement britannique, à la disposition de ce prince. Cette expédition n'ayant point eu lieu, et les régiments ayant été licenciés au mois d'octobre 1795, le comte de Bethisy repassa à l'armée de Condé comme brigadier de la brigade de Hohenlohe, et fut employé à l'avant-garde du duc d'Enghien. Il y a fini la campagne de 1795, et celle de 1796, dans laquelle il a reçu deux blessures légères. En 1797, il passa, avec l'agrément du roi, comme général-major au service d'Autriche, et rentra en France avec S. M. Louis XVIII, en 1814. Il a été créé lieutenant-général des armées du roi, à prendre rang du 1er janvier 1801, nommé gouverneur de la 12e division militaire en 1816, et premier grand-croix de l'ordre du Phénix de Hohenlohe en 1817. Il a épousé, le 24 mai 1767, Adélaïde-Charlotte-Marie-Octavie DU DEFFAND, fille unique et héritière d'Eustache, marquis du Deffand, seigneur de Saint-Phal de la Selle, etc., et de Marie du Puy d'Igny. De ce mariage sont issus :

DU DEFFAND : d'argent, à la bande de sable, accompagnée en chef d'une merlette du même.

1°. Charles, dont l'article suit;

2°. Anne-Julie de Bethisy, mariée, le 6 octobre 1795, avec Michel-Adam, comte *de Grobowski*, né à Varsovie, entré au service de France en 1775,

colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Cincinnatus. De ce mariage sont issus :

a. Adam-Charles, comte de Grabowski, né à Paris le 1er juin 1797, entré aux mousquetaires noirs le 22 juillet 1814. Il a suivi le roi à Gand ;

b. Octavien-Édouard, comte de Grabowski, né à Paris le 3 août 1800, entré au service dans la légion de Hohenlohe en 1816, sous-lieutenant dans la légion de Seine-et-Oise, du 4 juin 1817 ;

3°. Deux demoiselles, mortes en bas âge.

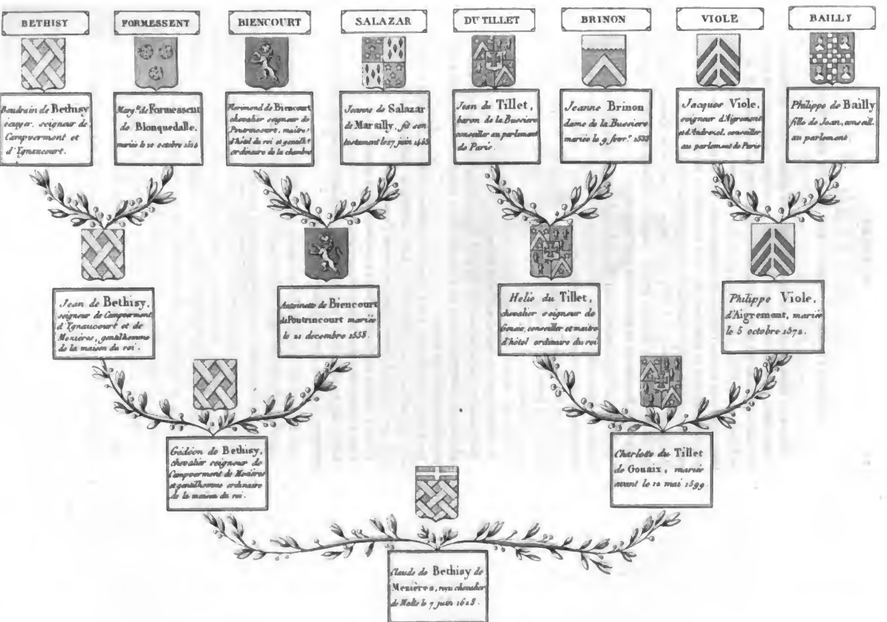
XII. Charles, comte DE BETHISY, né en 1770, maréchal des camps et armées du roi, entra au service en 1785, comme officier au régiment du roi, infanterie, et fut fait capitaine de cavalerie en 1787. Émigré en 1791, il entra immédiatement au corps de Condé dans la compagnie des chasseurs nobles du régiment du Roi, et fut fait colonel en second dans un des régiments de Hohenlohe, au commencement de 1793. Dans cette campagne, il a reçu quatre blessures et pris une pièce de canon, ce qui lui a valu la croix de Saint-Louis, au même âge et aux mêmes titres que son père l'avait obtenue. L'an 1794, il a passé à la lieutenance-colonelle du régiment des hussards de Rohan, et a fait en Hollande, commandant ce régiment, les campagnes de 1795 et 1796. Rentré en France en 1814, il a obtenu une sous-lieutenance des gardes-du-corps, et a été fait maréchal-de-camp, à prendre rang de 1809. L'an 1817, il a été nommé brigadier d'une brigade composée des 3e et 6e régiments de la garde du roi. Il a épousé 1°, en 1790, Gabrielle-Éléonore-Brigitte DE CALDEVAQUE D'HAVRINCOURT, sa cousine, morte en 1793, et le fils qu'il avait eu d'elle en 1799 ; 2°, le 10 juin 1806, Adèle-Mathilde-Emmanuelle DE GUERNONVAL D'ESQUELBECQ, fille de Henri-Louis de Guernonval, marquis d'Esquelbecq, vicomte de Ledringhem, etc., et de Catherine-Marie de Brion. De ce mariage sont issus :

CALDEVAQUE : d'hermine, au chef de sable.

GUERNONVAL : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois gerbes du même ; aux 2 et 3 d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.

1°. Richard-Henri-Charles de Bethisy, né le 19 août 1809 ;

2°. Alfred-Charles-Gaston de Bethisy, né le 10 mars 1815.


PREUVES de Claude de Bethisy de Mezières reçu chevalier de Malte au grand Prieuré de France le 7 Juin 1628.
BETHISY
FORMESSENT
BIENCOURT
SALAZAR
DU TILLET
BRINON
VIOLE
BAILLY
Baudrain de Bethisy écuyer, seigneur de Campverment et d'Ygnaucourt.
de Blonquedalle.
Jeanne de Salazar de Marsilly
Jean du Tillet, baron de la Bussiere conseiller au parlement de Paris.
Jeanne Brinon dame de la Bussiere mariée le 9 fevr.
Jacques Viole, au parlement de Paris
Philippe de Bailly fille de Jean, au parlement
Jean de Bethisy. seigneur de Campverment d'Ygnaucourt et de Mezières, gentilhomme de la maison du roi.
de Biencourt de Poutrincourt mariée le 21 decembre 1558.
Helie du Tillet, chevalier seigneur de Gouaix, conseiller et maitre d'hôtel ordinaire du roi
Philippe Viole, d'Aigremont, mariée le 5 octobre 1572.
Gédéon de Bethisy, chevalier seigneur de Campverment de Mezières et gentilhomme ordinaire de la maison du roi.
Charlotte du Tillet de Gouaix, mariée avant le 12 mai 1599.
Claude de Bethisy de Mezières, reçu chevalier de Malte le 7 juin 1628.

EXPLICATIONS DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Claude *de Bethisy*, reçu chevalier de Malte au grand-prieuré de France, le 7 juin 1628, était fils de Gédéon *de Bethisy*, chevalier, seigneur de Mézières, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. M., et de Charlotte *du Tillet*. Gédéon était fils de Jean *de Bethisy*, IVe du nom, chevalier, seigneur de Camp-Vermont et d'Ignaucourt, gentilhomme de la maison du roi, et d'Antoinette *de Biencourt*, fille de Florimond *de Biencourt*, chevalier, seigneur de Poutrincourt, conseiller et maître-d'hôtel du roi, l'un des cent gentilshommes de la maison de S. M., et de Jeanne *de Salazar de Marsilly*. Jean IV était fils de Baudran *de Bethisy*, écuyer, seigneur de Camp-Vermont et d'Ignaucourt, et de Marguerite *de Formessent de Blonquedalle*.

Charlotte *du Tillet*, mère, était fille d'Hélie *du Tillet*, chevalier, seigneur de Gouaix, maître-d'hôtel ordinaire du roi, et de Philippe *Viole d'Aigremont*, fille de Jacques *Viole*, seigneur d'Aigremont et d'Andrezel, conseiller au parlement de Paris, et de Philippe *de Bailly*. Hélie *du Tillet* était fils de Jean *du Tillet*, baron de la Bussière, conseiller au parlement de Paris, et de Jeanne *Brinon*, dame de la Bussière.

De Bethisy : d'azur, fretté d'or.

De Formessent : de gueules, à trois roses d'or.

De Biencourt : de sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

De Salazar : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à cinq étoiles d'or; aux 2 et 3 d'or, à cinq feuilles de sable.

Du Tillet : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même; aux 2 et 3 d'or, à trois chabots de gueules; sur le tout *du Tillet*, qui est d'or, à la croix patée et alésée de gueules.

Brinon : d'azur, au chevron d'or; au chef denché du même.

Viole : d'or, à trois chevrons brisés de sable.

Bailly : de gueules, à la croix échiquetée d'argent et d'azur de deux tires, cantonnée de quatre bustes de femme d'argent.

DE BLONDEL,

SEIGNEURS DE MANCICOURT, VICOMTES DE VADANCOURT, SEIGNEURS ET BARONS DE CUINCHY, DE BEUREGARD, DE DROUHOT, DE PAMÈLE, BARONS ET MARQUIS DE JOIGNY DE BELLEBRUNE, SEIGNEURS DE BELLUÉ, etc., *en Cambrésis, en Vermandois, en Picardie, en Artois, aux Pays-Bas* et *en Guienne.*



ARMES : *de sable, à la bande d'or. L'écu timbré d'un casque taré au tiers, orné de ses lambrequins d'or et de sable, et sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux griffons d'or, armés et langués de gueules. Cimier : une aigle essorante de profil de sable. Cri de guerre :* GONNELIEU.

La maison DE BLONDEL est recommandable par la pureté de son origine, les nombreuses possessions seigneuriales et titrées, qui ont fait l'apanage de ses diverses branches, les alliances immédiates qu'elle a toujours contractées avec les maisons les plus illustres de France et des Pays-Bas, et surtout par les services éminents qu'elle a rendus à nos rois depuis plusieurs siècles, dans nos armées, dans le commandement de nos places de guerre, et la haute magistrature. Elle est issue, au sentiment de l'historien de Cambray, d'un puîné de la maison DE GONNELIEU, l'une des plus considérables de l'ancienne chevalerie du Cambrésis, où elle florissait vers le milieu du onzième siècle, dans la personne

de Hugues de Gonnelieu, chevalier, bienfaiteur, en 1060, de l'abbaye de Honnecourt, près Cambray. Le titre du tournoi d'Anchin, de l'an 1096, fait mention de Wauthier *de Gonnelieu,* de Willaume *de Vailly*, son frère, et de Willaume, dit *de Blondel*, son neveu (1). Les mêmes comparaissent dans une charte de l'an 1102, en faveur de l'abbaye de Saint-Aubert; et Guillaume de Blondel est encore nommé parmi les barons et chevaliers du Cambrésis, dans une charte de Hugues, châtelain de Cambray, et seigneur d'Oisy, en faveur de l'abbaye du mont Saint-Éloy, du mois de juillet 1129 (2). Depuis on trouve Guillaume de Blondel, chevalier, qui, du consentement de Jacqueline *de Marque*, sa femme, donna à l'abbaye de Saint-Aubert sept mercaudées de terre, situées au Sacquemont d'Iwy. Cette donation fut faite l'an 1170, en présence de Watier de Marque, chevalier, son beau-frère; de René de Thians, d'Ivan, son frère; de Gilles de Bermerain; de Jean de Bevilers; d'Arnould d'Escaillon; d'Amaury Sohier; de Bauduin de Pomereul; de Watier de Lesdain; de Hugues l'Enfant de Crévecœur, chevaliers. Guillaume fut père de Jean de Blondel, qualifié chevalier, seigneur d'Erpy et de Castignières, en partie, dans une charte de l'abbaye du Verger, de l'an 1215, où se trouvent mentionnés Alix *de Varennes*, sa femme, et leurs enfants, savoir: Jean de Blondel; Guillaume, allié avec Alix *de Buissy;* Simon, marié avec Jacqueline *de Courcelles;* Antoinette, Agnès et Ide de Blondel, et Marie, religieuse au Verger (3).

La filiation non interrompue de cette maison est établie depuis Bauduin, qui suit.

I. Bauduin DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier, accompagna le roi saint Louis dans sa dernière croisade, en 1270, et fut tué à la fameuse bataille de Wœringen, en 1288 (4). Il avait épousé

(1) Estat de la noblesse du Cambrésis, par Jean le Carpentier, t. II, pp. 245, 626, 627; Preuv., p. 15.

(2) *Ibid.* Preuv., p. 17.

(3) Ibid., p. 245 du texte.

(4) Bauduin pouvait être frere ou très-proche parent de Gérard de Blondel marié, avant l'an 1278, avec Jeanne *Carbonnier*, fille de Mathieu Carbonnier, écuyer, seigneur du Bos de Villers, et de Gilette de Marque.

Béatrix DE ROSOY (sœur de Clémence de Rosoy, mariée, vers 1255, à Henri IV, comte de Salmes, fils du comte Henri III, et de Sybille de Bar), fille de Roger, sire de Rosoy, en Thiérache, et arrière-petite-fille de Clerembault, sire de Rosoy, et d'Élisabeth de Namur; cette dernière, fille de Godefroy, comte de Namur, époux, vers l'an 1088, de Sybille de Château-Porcien, sa première femme. Les enfants de Bauduin et de Béatrix de Rosoy, furent :

DE ROSOY : d'argent, à trois roses de gueules, pointées d'or.

1°. Jean Ier, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Blondel, conseiller du roi et son lieutenant au pays de Vermandois;

3°. Bauduin, *aliàs* Ghislain de Blondel, auteur d'une nombreuse postérité, substituée aux nom et armes d'une branche de la maison *de Joigny*. Cette branche de la maison de Blondel s'est subdivisée en trois rameaux : 1° les seigneurs de Longvilliers, de Mery et de Canteleu, titrés barons et marquis de Bellebrune, en Boulonnais (1), qui ont donné un écuyer

---

(1) Cette branche a tenu un rang distingué à la cour des ducs de Bourgogne. Jean Blondel, damoiseau, fut premier écuyer, puis conseiller et chambellan des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur. Il est nommé dans le testament du premier, fait à Arras le 13 septembre 1386. Ce même prince le députa, le 2 juin 1394, vers le duc de Bretagne, pour lui porter divers présents. Jean Blondel fut encore chargé de plusieurs missions importantes, et notamment il fut envoyé vers le roi de France, lorsque le duc Jean sans Peur eut pris possession du comté de Flandre. (*Histoire de Bourgogne, par D. Plancher*, t. III. p. 93, 140, 155, 218; preuv. cv, col. 2; clxxxvj, col. 1re, et clxxxxij, col. 1re.)

Guillaume de Blondel, écuyer et échanson du duc Philippe le Hardi, fut député par ce prince vers le duc de Bavière, en 1397, pour lui demander un secours pécuniaire à l'effet de payer la rançon du duc de Nevers, fait prisonnier par le sultan Bajazet à la funeste journée de Nicopolis, le 28 septembre 1396. Guillaume Blondel fut l'un des seigneurs qui assistèrent en robes de velours vert et de satin blanc aux noces d'Antoine de Bourgogne, comte de Rethel, fils du duc Philippe le Hardi, célébrées à Arras le 25 avril 1402; enfin il fut présent, en la même ville, le 9 mai 1404, à l'acte par lequel la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Flandre, veuve de Philippe le Hardi, renonça à la succession de ce prince. (*Ibid.*, p. 153, 204 et 573)

Charles Blondel, seigneur de Longvilliers, accompagna, l'an 1410, en qualité de chevalier banneret, le duc Jean sans Peur, durant les mois d'août, de septembre et d'octobre, contre les princes et seigneurs de la ligue du duc de Berry, oncle du roi Charles VI. (*Ibid.*, p. 584.)

tranchant du roi Louis XI, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, ainsi que son fils, qui fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX, et chevalier de son ordre, en 1570. Antoine, l'un des petits-fils de ce dernier, fut fait lieutenant-général des armées du roi, à la promotion du 10 juillet 1652 (1). Deux frères d'Antoine furent reçus chevaliers de Malte de minorité, en 1611 et en 1618, et un troisième fut capitaine au régiment des gardes françaises, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, puis maréchal-de-camp, le 26 novembre 1652. Cette branche s'est alliée aux maisons d'Ailly d'Annery, de Boulainvillers, de Bournonville, de Béthune-Locres, de Caruel-Boranc, de Courtehense-d'Antigny, de Créquy, Crespieul-d'Ambricourt, des Essarts de Meigneux, d'Estampes-Valençay, de Fay, de Forcel, de Halwyn-Trochiennes, de Harville des Ursins, de Marle, de Monchy, de Morainvilliers, de la Motte de Bellebrune, de Roussel d'Irville, de Vion de Tessancourt, etc., etc. Ce rameau écartelait, *aux 1 et 4 de gueules, à l'aigle d'argent,* qui est DE JOIGNY; *aux 2 et 3 d'argent, à trois aiglettes de gueules, becquées et membrées d'azur,* qui est DE MARLE; 2° les seigneurs de Belluë, en Bordelais, formés par Charles de Blondel de Joigny de Bellebrune, frère d'Antoine, lieutenant-général des armées du roi. Charles fut seigneur de Boisguillaume, capitaine de cent hommes d'armes, maître-d'hôtel du roi Louis XIII, et commandant dans les ville et château de Blaye. Ses descendants ont tous porté les armes dans divers grades, et se sont alliés aux familles de Ferrand, de Cossou de l'Ile, et Daulède de Pardaillan. Dans les preuves qu'ils firent en 1734, pour les pages de la petite écurie du roi, on voit qu'ils portaient les armes de Joigny, sans écarteler de Marle; 3° le rameau des barons de Pamèle et do Beer, en Flandre, séparé des seigneurs de Mery et de Longvilliers, vers la fin du quatorzième siècle. Ce rameau, décoré de la chevalerie héréditaire, par diplômes des 20 septembre 1581, et 9 décembre 1588, a donné plusieurs conseillers et un chef et président du conseil privé de l'empereur, et s'est allié aux maisons d'Alaert, de Breydel, de Cambronne-d'Argoules, de Carnin, de Carondelet, de Cauwenburgh, de Cayeu, de la Chapelle, de la Corona, de Courteville-Linden, d'Evora-y-Vega, de Griboval, de Grimaldi, de Grutère, de Hallwyn, Vand den Heede, de Herselles, de Lichterwelde, de Lières, de Maldeghem, de Mamez, de Montmorency-Croisilles, du Quesnoy-d'Oudenarde et de Pamèle, de Renty, de Sainte-Aldegonde, de Steenhuys, de Touteville, de la Vieuville, de Vlaminckpoorte, de Wastines, de Winoc-Saint-Quintin, de Winkiel-

(1) Voyez le Dictionnaire historique et biographique des Généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'en 1820, t. II, p. 359.

man, etc., etc. Théodore, comte de Joigny de Pamèle, époux de dame Rose d'Ennetières, chef actuel de cette branche, est le seul qui ait postérité. Les armes de cette branche sont : *écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à l'aigle d'argent ; aux 2 et 3 fascés de gueules et d'or.*

II. Jean DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Sailly, épousa, 1° Agnès DE FURNES, d'une illustre et ancienne maison de chevalerie de Flandre ; 2° Alix LE PREUD'HOMME, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il fut inhumé à Sailly, où il avait fondé un obit et donné six razières de grain aux pauvres. Le Graduel en fait mention en ces termes : *Obitus nobilis equitis Joannis de Blondel et dominæ Agnetis de Furnes, conjugis* (1). Il eut de ladite Agnès de Furnes :

DE FURNES : d'hermine, à cinq losanges de gueules, en bande.

LE PREUD'HOMME : de sinople, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.

1°. Simon, qui suit ;
2°. Guillaume de Blondel, reçu, en 1366, conseiller au parlement de Paris, avec Guillaume de Recourt, Pierre de Mont, Jean de Melun et plusieurs autres gentilshommes artésiens (2).

III. Simon DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Sailly, vivait en 1360. Il épousa Béatrix DE LA FOSSE, fille de messire Hoston de la Fosse, seigneur d'Ayette, et de Béatrix de Hainecourt. De ce mariage est issu Jean II, qui suit :

DE LA FOSSE : d'or, à trois cors de chasse de sable, liés de gueules, et virolés d'argent.

IV. Jean II DE BLONDEL, chevalier, seigneur d'Erpy, du Fay, etc., surnommé *Bauduin*, du nom de son grand-oncle, fut sergent-major de bataille, sous Philippe, duc de Bourgogne. Ce fut un vaillant capitaine, qui, selon Monstrelet et Gelic, fut fait prisonnier par les Anglais en 1421, et qui passa au service du roi de France, en 1423, avec le sieur de Saint-Simon, Jean de Mailly, Regnaud de Longueval et le sieur de Maucourt. Il épousa,

---

(1) Voyez les Tables généalogiques du comte de Saint-Genois, premier roi d'armes et généalogiste de S. M. le roi des Pays-Bas (décédé en 1818), t. II, in-fol., pp. 164, 200 et 232, où se trouve rapportée la filiation de toutes les branches de cette maison.

(2) Blanchard, Catalogue des conseillers au parlement de Paris, à la suite de l'Histoire des présidents à mortier au même parlement, in-fol., p. 8, colonne 2.

DE MARVILLE : d'azur, à 3 membres d'aigle d'argent, armés de gueules, tenant chacun un globe d'or.

DE LAMBRES : d'or, à la bande de sable, chargée de trois lionceaux du champ.

1° Marie DE MARVILLE, dite Badar; 2°, en 1415, Catherine DE LAMBRES, dame de Mancicourt, en Ostrevant, et de le Ghore, morte en 1425, fille et héritière de Hugues, seigneur de Lambres, de Cambrin, de Mancicourt et de le Ghore, et de Catherine de Louvencourt. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Simon de Blondel, mort sans hoirs;
2°. Marguerite de Blondel, femme de Jacques *Hellin*, dit *le Febvre;*
3°. Marie de Blondel, épouse de Simon *de Laderriere;*

Du second lit :

4°. Jean III, qui continue la lignée, et dont l'article suit;
5°. Natalie de Blondel, femme de Jacques *de Givency*, écuyer;
6°. Marie de Blondel, mariée avec Jacques *Douchet*, dit *Clabaut*, écuyer, gentilhomme du pays d'Artois ;
7°. Jeanne de Blondel, épouse 1° de Jean *de Belleval*, écuyer; 2° de Jean *d'Astiches*, écuyer;
8°. Catherine de Blondel, femme d'Adrien *de Harlebecque*, chevalier.

V. Jean III DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Mancicourt, en Ostrevant, et de le Ghore, surnommé *Tristan*, du nom de son bisaïeul maternel, Tristan de Lambres, fut gouverneur de Saint-Valery et de Malmaison, pour le duc de Bourgogne, grand-prévôt de Cambray en 1453, gouverneur des terres de Crèvecœur, d'Arleux et de Rumilly en 1463. Il avait épousé Marie DE ROUVROY, dite *de Saint-Simon*, fille de Jean, seigneur de Rouvroy, et de Marguerite de Cavech. De ce mariage sont issus :

DE ROUVROY : de sable, à la croix d'argent, chargée de 5 coquilles de gueules.

1°. Antoine Ier, dont l'article suit;
2°. Jean IV, dont la postérité sera rapportée ci-après;
3°. Jacques de Blondel, qui servit en France, en Italie et aux Pays-Bas, et fut inhumé en l'église de Saint-Aubert, n'ayant pas eu d'enfants de N.... *Louchart*, fille de Jean Louchart, l'un des vingt-quatre francs-fieffés de l'archevêché de Cambray;
4°. Jean-Baptiste de Blondel, chanoine de Saint-Aubert;
5°. Ghislain de Blondel, qui fut échevin de Cambray;
6°. Roberte de Blondel, femme de Mathieu *Cailleu*, écuyer, panetier du duc de Bourbonnais;
7°. Marguerite de Blondel, dame de Rullecourt-lès-Doulens, mariée à Jean, seigneur *de Ricamez*, en Artois.

VI. Antoine DE BLONDEL, Ier du nom, vicomte de Vadancourt, terre située près de Guise, en Vermandois, épousa Hélène, *aliàs* Herbine VIGNON, de laquelle il eut entr'autres enfants, Bauduin IIe, qui suit.

VIGNON : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une divise du même.

VII. Bauduin DE BLONDEL, IIe du nom, vicomte de Vadancourt, épousa Claudine DE MAIGNAC, fille de Maurin de Maignac, maître-d'hôtel du duc de Nemours, et de Jeanne le Carlier. Bauduin fut inhumé en l'église des Cordeliers de Valence, en Dauphiné. Il fut père de :

DE MAIGNAC : de gueules, à 3 pals de vair; au chef d'or, chargé d'un lambel de 5 pendants d'azur.

1°. Jean IV, qui suit;
2°. Philippote de Blondel, mariée, vers 1510, avec Robert *de Fromezèle*, seigneur de Verchocq.

VIII. Jean DE BLONDEL, IVe du nom, vicomte de Vadancourt, seigneur de Bayenpont, mort le 18 avril 1530, et inhumé au milieu du chœur de l'église de Saint-Pierre de Guise, avait épousé 1° Catherine DE NOYELLES; 2° Jeanne D'ESPINOY, en Artois, fille d'Antoine d'Espinoy, seigneur de Harcourt. Il eut du premier lit :

DES NOYELLES : écartelé d'or et de gueules.

D'ESPINOY : d'azur, à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or.

1°. Antoine II, qui suit;
2°. N.... de Blondel, héritière de son frère, mariée à N.... *du Peschin*, gouverneur de Guise. Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Pierre de cette ville, auprès de ses père et mère.

IX. Antoine DE BLONDEL, IIe du nom, vicomte de Vadancourt, seigneur de Bayenpont, reçu conseiller au parlement de Paris le 17 août 1588, puis conseiller d'état et du conseil privé du roi, mourut sans postérité.

SEIGNEURS ET BARONS DE CUINCHY.

VI. Jean IV, dit *Tristan* DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Mancicourt, le Ghore, Hainville, etc., bailli de Crèvecœur en 1469, puis grand-prévôt de Cambray, second fils de Jean III, chevalier, seigneur de Mancicourt, et de Marie de Rouvroy, est mentionné dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambray, du 10 juillet 1492 (1). Il avait épousé 1° Jeanne DE

(1) Le Carpentier, Preuves de l'Histoire de Cambray et du Cambrésis, p. 67.

DE PROISY : de sable, à 3 lionceaux d'argent.
DE ROSEL : de sinople à 3 chevrons d'argent.

PROISY, veuve de Jean Creton, chevalier, seigneur de Mauville-lès-Douay, conseiller de Jean de Bourgogne, évêque de Cambray, de laquelle il n'eut point d'enfants; 2° Marie DE ROSEL, dame de Hordaing, fille de Guy de Rosel, seigneur de Hordaing, et de Marie de Molembais. De ce second lit est issu Antoine Ier, qui suit:

OUDART : d'argent, à 3 merlettes de sable.

VII. Antoine DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Mancicourt, le Ghore, Hordaing, Hainville et de Beauregard, par retrait de la maison d'Inchy, d'où cette terre seigneuriale provenait, épousa Agnès OUDART, dame de Cuinchy-le-Prévôt et de Cuinchy-le-Baudouin, près Douay, fille aînée et principale héritière de Martin Oudart, seigneur des mêmes lieux, et de Christine de Carneulx. De ce mariage sont provenus :

1°. Jacques Ier, dont l'article suit;
2°. Louis Ier, auteur de la branche des *seigneurs de Beauregard*, rapportée plus loin;
3°. Antoine de Blondel, chevalier, seigneur des Hautbois, du Fay, d'Havrincourt, etc., gouverneur de Philippeville, colonel d'un régiment wallon, mort sans alliance en 1570, ayant institué son héritier Louis de Blondel, seigneur de Beauregard, son frère;
4°. Marguerite de Blondel, mariée avec Jacques *de Tenremonde*, chevalier, seigneur de Merignies, fils de messire Antoine de Tenremonde, seigneur du même lieu, et d'Antoinette de Cuinghien, dame de Bachy;
5°. Marie de Blondel, épouse de Philippe *de Saint-Venant*, seigneur de la Cessoye et de Langle, fils de Baudouin de Saint-Venant, seigneur des mêmes terres, et de Catherine de le Cambe, dite Gantoise;

Fille naturelle d'Antoine Ier :

Florence de Blondel, mariée au sieur *Gourdin*, demeurant à Douay.

LE BLANC : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles du même; au chef d'or, chargé d'une aigle de sable.

VIII. Jacques DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier, seigneur des deux Cuinchy, de Villers-au-Bois, Saulchoy, Halle et Verquigneul, commissaire-général des montres de S. M. catholique Philippe II, en Flandre, Artois, Hainaut et Cambrésis, après le comte de Lalaing, puis gouverneur et grand-bailli des ville et château de Tournais, de Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand, en 1574, avait épousé, par contrat du 13 novembre 1541, dame Marie LE BLANC, héritière de Capelle-à-Warneton, du Biez et de Cauroy, fille de Guillaume le Blanc, seigneur de Houchin,

Lambersat et Meurchin, et de Philippote Ruffant. Jacques de Blondel et son épouse furent inhumés à Cuinchy, sous une tombe portant leur épitaphe ainsi conçue : « Ci-dessous gisent les corps » de feu messire Jacques de Blondel, seigneur de Cuinchy, en » son vivant, gouverneur, capitaine et grand-bailli des ville et » château de Tournais et pays de Tournaisis, Mortagne et Saint-» Amand, et dame Marie le Blanc, sa femme, que Dieu absolve, » lesquels décédèrent de ce monde mortel, savoir : ledit seigneur, » en 1582, et ladite dame, le 16 décembre 1564. » De leur mariage sont issus :

1°. Antoine II, dont l'article suit ;
2°. Michelle de Blondel, dame de Capelle-à-Warneton, femme d'Eustache *de la Viefville*, seigneur de Waton, de Villers-sire-Simon et de Steenworde, fils de Philippe de la Viefville, seigneur des mêmes lieux et de Noorthone, et de Françoise de Failly de Rumilly. Elle mourut le 21 novembre 1621, et fut inhumée près de son mari, dans le chœur de l'église des Récolets de Saint-Omer, où se voyait leur épitaphe ;
3°. Jacqueline de Blondel, abbesse de Blandèques, depuis 1569 jusqu'en 1604, morte cette dernière année, après avoir gouverné trente-quatre ans neuf mois et vingt-trois jours (1).

IX. Antoine DE BLONDEL, II° du nom, chevalier, baron de Cuinchy, seigneur de Mancicourt, le Ghore, Villers-au-Bois, Saulchoy et Verquigneul, commanda l'infanterie au secours de Malte. En considération de ses services, S. M. catholique Philippe II érigea la seigneurie de Cuinchy-le-Prévôt en titre de baronnie, par lettres-patentes du 20 septembre 1585, registrées à Lille (2). Antoine II mourut en 1603; il avait épousé Madelaine DE BERCUS, veuve de François de Beaufremez, seigneur de Harnes, morte en 1609, fille de messire François, seigneur de Bercus, et de Jeanne le Preud'homme-d'Haillies. Leurs enfants furent :

DE BERCUS : d'or, à trois trèfles de sable.

1°. Jacques II, dont l'article suit ;
2°. Antoine-Floris de Blondel, seigneur de Mancicourt, mort en Italie ;

(1) Clergé de France, par l'abbé Hugues du Temps, t. IV, p. 231.
(2) Nobiliaire des Pays-Bas, par M. D****. S. D. N., t. I, p. 75.

3°. Louis de Blondel, seigneur de Verquigneul, haut-justicier, puis grand-bailli de Lille et bailli de Wavrin, créé chevalier héréditaire, par lettres-patentes du 20 mai 1614, enterrinées en la chambre des comptes de Lille le 28 du même mois. Il portait pour armes : *écartelé, aux 1 et 4 de sable, à la bande d'or ; aux 2 et 3 d'or, frettés de gueules ; au franc-canton de Wavrin, qui est d'azur, à l'écusson d'argent. Cimier : une aigle issante de sable, languée de gueules* (1). Il avait épousé 1° Madelaine *de Hennin*, dame de Ghislenghien ; 2° N..... *Stanley*, fille de Guillaume Stanley, colonel d'un régiment écossais, et de dame Hamilton. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

A. Albert de Blondel, chevalier, seigneur de Ghislenghien, marié, en 1643, avec Anne-Thérèse *de Logenhagen*, fille d'Antoine de Logenhagen, seigneur d'Engueland, et de Catherine de Hangouart, dont quatre filles :

a. N..... de Blondel, mariée à Henri *Chaumejan*, marquis de Fourilles, capitaine aux gardes françaises, brigadier des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, mort le 29 février 1720, veuf de Marie-Claire Diedeman, fille de Jean, seigneur de la Rianderie, grand-bailli aux états de Lille ;

b. N..... de Blondel, mariée à N..... *Diedeman*, seigneur de la Rianderie ;

c. Marie-Albertine de Blondel, épouse d'Alard *Imbert de la Basecque ;*

d. N.... de Blondel, femme de N.... *de Canteleu ;*

B. N.... de Blondel, alliée à Nicaise *de la Porte*, maître en la chambre des comptes de Lille ;

Du second lit :

C. N.... de Blondel, carme ;

D. N.... de Blondel, épouse de H. *Massiet*, colonel, tué à Valenciennes ;

4°. Jeanne de Blondel, morte sans alliance.

LA VIEFVILLE : fascé d'or et d'azur de 8 pièces à 3 annelets de gueules, brochants sur les deux premières fasces.

X. Jacques DE BLONDEL, IIe du nom, chevalier, baron de Cuinchy, seigneur de Mancicourt, Villers-au-Bois, Haillies, Saulchoy et Halle, épousa, par contrat du 6 août 1602, Anne DE LA VIEFVILLE, sa cousine germaine, fille de messire Eustache de la Viefville, seigneur de Watton et de Steenworde, et de Michelle de Blondelle. Jacques II mourut en 1652, ayant survécu à son

(1) *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. I, p. 166, et t. III, pp. 82, 83.

épouse, décédée au mois de décembre 1649; ils furent inhumés à Cuinchy. Leurs enfants furent :

1°. Alexandre, dont l'article suit;

2°. Eustache de Blondel, religieux à Marchiennes;

3°. Jean de Blondel, seigneur de Villers-au-Bois, mort sans allliance. Il laissa, de Madelaine *Van-Drusse*, des enfants naturels, dont la postérité subsiste à Arras;

4°. Ignace de Blondel, seigneur d'Haillies, marié 1° avec la fille aînée de don François *del Campo*, gentilhomme des archiducs Albert et Isabelle; 2° avec Marie-Françoise *de Lannoy*, dame d'Ablaing, fille de Jean-Baptiste de Lannoy, seigneur de Hautpont, et de Jeanne de Coudenhove. Ses enfants furent :

Du premier lit :

A. N.... de Blondel, mariée à N.... *du Mesnage*, capitaine à la Bassée;

Du second lit :

B. Marie-Jeanne de Blondel, épouse 1° de Lamoral *de Lannoy*, seigneur d'Ablaing, fils de messire Antoine de Lannoy, seigneur d'Ablaing, et de Florise Fournel; 2° de François *l'Hospitalier*, seigneur de Finor, lieutenant de la cité d'Arras;

C. Marie-Florence-Lamorale de Blondel, alliée 1° à Charles-Philippe *d'Ideghem*, comte de Watton, fils de Charles-Philippe d'Ideghem, seigneur de Wastines, Hembise, etc., et de Marie-Françoise d'Ideghem; 2° à Eustache-Louis-Benoît-Hyppolite *de Bonnières*, dit *de Guines*, seigneur de Noulette, fils de Charles-Ignace de Bonnières, comte de Souastres, baron de Nieurlet, etc., et de Jeanne-Marie-Thérèse de Créquy, héritière de Villers-Bruslin;

5°. Charles de Blondel, seigneur de Mancicourt et du Maisnil, marié avec la fille de messire *de Villaseca*, capitaine espagnol, de laquelle sont issus :

A. N.... de Blondel, jésuite;

B. N.... de Blondel, capucin;

C. Anne-Idesberge de Blondel, héritière de Villers-au-Bois et de Mancicourt, mariée à Pierre-François *Blondel*, seigneur de Michelbecque et de Rye, créé baron d'Oudenhove-Sainte-Marie, par lettres de S. M. catholique Charles II, du 28 décembre 1675, intendant de la justice militaire, conseiller au conseil d'état privé, dont il mourut chef et président, fils de Pierre Blondel, chevalier, seigneur d'Oudenhove, de Michelbecque, de Rye et de Sillaert, conseiller des conseils d'état et privé et de l'amirauté suprême, et de Marguerite de Grassis, dont postérité;

D. Françoise-Angélique de Blondel, dame, héritière de Cuinchy,

mariée à Philippe-François, comte *de la Motte*, fils de Philippe de la Motte, seigneur du Tronquoy et de Libremont, capitaine d'une compagnie de cuirassiers espagnols, et d'Anne-Marie de Hemers;

E. Marie-Geneviève de Blondel;

6°. Michel de Blondel, mort célibataire;
7°. Jacqueline de Blondel,
8°. Michelle de Blondel, } décédées sans avoir été mariées.
9°. Françoise de Blondel,

XI. Alexandre DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Mancicourt, capitaine d'infanterie, mourut avant son père, en 1631. Il avait épousé Michelle-Anne DE BEAUFORT, dame de Boileux et de Mercatel, fille de messire Louis de Beaufort, chevalier, seigneur de Warlincourt, Vendegies-au-Bois, etc., gouverneur du Qesnoy, et d'Antoinette de Goegnies, dame de Vendegies. De ce mariage sont provenus :

DE BEAUFORT : d'azur, à trois jumelles d'or.

1°. Marie-Jacques-Ignace, dont l'article suit;
2°. Marie-Antoinette de Blondel, morte sans alliance.

XII. Marie-Jacques-Ignace DE BLONDEL, chevalier, baron de Cuinchy, seigneur de Boileux, Mercatel, Rochefort, etc., lieutenant-général des armées de S. M. Louis XIV, servit d'abord en Espagne avec distinction, et obtint, le 12 avril 1653, de l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, une commission pour lever cent cuirassiers. Le 7 mars 1666, il fut fait mestre-de-camp d'un terce de cuirassiers, et, par brevet du 22 mars 1668, le roi d'Espagne lui accorda une pension de mille écus, en récompense de ses services. Ce monarque lui donna, le 29 du même mois, une commission de mestre-de-camp de cavalerie; une autre commission de mestre-de-camp d'infanterie, et de huit compagnies de cavalerie, l'an 1669; et le 17 mars de la même année, une autre troisième commission de capitaine de cent chevaux cuirassiers. Entré depuis au service de France, le baron de Cuinchy y leva un régiment de cavalerie, par commission du 26 janvier 1676; servit au siége et à la prise de Condé et de Bouchain; fut créé brigadier de cavalerie, par brevet du 19 mai, et marcha avec le corps séparé, commandé par le comte de Montberon, pour couvrir la Picardie. Détaché vers Cambray, dont la garnison fai-

sait des courses continuelles en Picardie, il évita, le 10 juin, une embuscade que lui avait dressée le gouverneur de Cambray, qu'il obligea de rentrer en désordre dans cette place. Il le surprit lui-même, le 19 du même mois, tailla en pièces les dix-huit cents chevaux avec lesquels il était sorti, et l'empêcha de rien entreprendre pendant le reste de la campagne. Créé maréchal-de-camp, par brevet du 25 février 1677, il eut le commandement d'un corps de cavalerie, avec lequel il bloqua Valenciennes, de manière que rien n'y pût entrer. Il servit au siége et à la prise de cette place, dont Louis XIV le nomma prévôt le 28 avril; à celui de Cambray et de sa citadelle, et contribua à faire lever le siége de Charleroy aux ennemis. Employé à l'armée de Frandre en 1678, il servit au siége et à la prise de Gand et d'Ypres. Créé lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 28 juin, il enleva aux ennemis, de concert avec M. de Montal, un convoi assez considérable, après en avoir battu l'escorte, qui était très-supérieure en nombre au corps de troupes qu'il commandait. Il bloqua Mons; combattit à Saint-Denys, près de cette place, et s'y distingua en contribuant à la déroute de deux mille hommes de la garnison de Mons. Au mois de décembre 1683, il se démit de son régiment de cavalerie, mourut le 26 octobre 1684, et fut inhumé à Cuinchy (1). Il avait épousé 1°, Justine-Hélène DE BOSQ, veuve de François-Antoine de Haynin, seigneur de Querenaing, et fille de Philippe de Bosq, chevalier, baron de Maesdam, et d'Hélène de Hertoghe; 2° Marie DE VERREYCKEN. Il n'eut que deux enfants du second lit :

DE BOSQ : d'argent, à 3 tourteaux de gueules.

DE VERREYCKEN : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 glands du même.

1°. Césarion-Marie-Chrétien de Blondel, marquis de Boileux, mort en 1679, sans postérité;

2°. Marie-Thérèse de Blondel, héritière, baronne des deux Cuinchy, morte sans alliance, à Lille, le 21 mai 1685.

SEIGNEURS DE BEAUREGARD.

VIII. Louis DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de

---

(1) Voyez le Dictionnaire historique et biographique des Généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'en 1820, t. II, p. 361.

Beauregard, des Hautbois, Baillelet, Havrincourt, Hainville, Boislégnier, etc., second d'Antoine et d'Agnès Oudart de Cuinchy, fut gouverneur de Bapaume, commissaire ordinaire des montres des gens de guerre, en 1572, pour le service de Sa Majesté catholique, en Flandre, Artois, Hainaut, Cambrésis et Tournaisis, après son frère; reçut une commission, le 12 janvier de la même année 1572 (v. st.), du duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, pour lever une compagnie de gens de guerre pour la garde du château de Tournay; fit son testament le 15 juillet 1580; mourut le 9 mai 1581, et fut inhumé dans le chœur de l'église des grands Carmes, à Arras. Il avait épousé, par contrat du 3 février 1542, Marie-Anne DE MARTIGNY, dame de Lassus et de Martigny, laquelle vivait encore à Arras, le 7 novembre 1592, fille de messire Louis de Martigny, chevaler, président pour l'empereur en son conseil d'Artois, et de Jeanne de la Salle. Leurs enfants furent :

DE MARTIGNY : écartelé, aux 1 et 4 échiquetés d'azur et d'argent, un écusson de gueules en abîme; aux 2 et 3 d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois étoiles de gueules.

1°. Louis de Blondel, seigneur des Hautbois, d'Havrincourt et de Hordaing, né en 1547, mort en 1583. Il avait épousé à Béthune, le 31 mai 1579, Liévine *Snouck*, fille unique de messire Liévin Snouck, seigneur de Haltsberg et de Walle, et de Marguerite Petrins, dame de Wiseghem. Liévine épousa, en secondes noces, Louis Allegambe, seigneur de Wazegune. Du premier lit sont provenues :

A. Marie de Blondel, dame des Hautbois, de Hordaing et d'Havrincourt, marié 1° à Ferdinand *de Cardevaque*, seigneur de Beauvoir, Beaumont, Saint-Amand, Gory, Mancicourt, et Vandelicourt, fils unique de Charles de Cardevaque, seigneur des mêmes lieux, et de Marie Briois; 2° à messire Jean *de la Motte-Baraffle*, seigneur d'Isque, baron d'Havrincourt, membre de la noblesse des états d'Artois, capitaine-lieutenant d'hommes d'armes pour S. M. catholique, mort en 1642, fils de messire François de la Motte, seigneur de Baraffle, capitaine d'infanterie walonne, et de Marguerite du Brœucq, dame d'Isque et d'Ausque;

B. Marguerite de Blondel, religieuse à l'abbaye de Hosterloo-lez-Gand;

C. Liévine de Blondel, née à Tournay, en 1588;

2°. Jean V, qui continue la lignée, et dont l'article va suivre;

3°. Hugues de Blondel, né le 15 août 1550, chevalier de Malte, mort à l'âge de dix-neuf ans, faisant ses caravannes;

4°. Anne de Blondel, née le 27 septembre 1551, mariée à messire Aimeri

de Grebert, seigneur de Douchy et d'Esseville, fille d'Aimeri de Grebert, et de Marie du Chastel, dame de Douchy et d'Esseville;

5°. Éléonore de Blondel, née en 1554, } religieuses à Flines, près Douay;
6°. Marie de Blondel, née en 1559, }

7°. Louise de Blondel, dame du Saulchoy, et de Halle, par retrait lignager, comme vendus au baron d'Auchy, par messire Jacques de Blondel, baron de Cuinchy; mariée à Philippe *des Prez*, seigneur de Rochaincourt, Hautcourt et Marneville, fils de messire Jean des Prez, seigneur des mêmes lieux, et de Jacqueline de Belvalet. Elle mourut l'an 1639, à Alechin, où elle fut inhumée.

IX. Jean DE BLONDEL, V^e du nom, chevalier, seigneur de Beauregard, Baillelet, Hainville, Boisléguier, etc., né le 9 juillet 1561; servit, en 1600, le dénombrement du fief noble de Beauregard, situé à Inchy, fief à lui échu par succession de son père. Il mourut le 27 mars 1606, et fut inhumé dans le chœur des grands Carmes, à Arras, près de ses père et mère. Il avait épousé, par contrat du 7 novembre 1592, Marie DE BERTOUL, dame d'Ampliez, fille de feu messire Adrien de Bertoul, chevalier, seigneur d'Ampliez et d'Herbeval, guidon de la compagnie d'ordonnance, sous la charge de Ferdinand de Lannoy, comte de la Roche, gouverneur-général d'Artois, et de Jeanne le Cambier, dame d'Aignies. Marie de Bertoul épousa, en secondes noces, messire Floris le Vasseur, chevalier, seigneur de Valhuon, dont elle était veuve lorsqu'elle fit son testament à Roubaix, le 12 mai 1642, par lequel elle institua son légataire, Louis de Blondel, son fils aîné du premier lit. Les enfants de Jean V et de ladite Marie de Bertoul furent:

DE BERTOUL: de gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois coquilles, et en pointe d'un lion, le tout du même.

1°. Louis II, dont l'article suit;
2°. Jean VI, qui fonde la branche des *barons de Drouhot*, rapportée ci-après;
3°. Adrien de Blondel, seigneur du Boisléguier, né en 1601, tué en Hongrie en 1621, étant porte-guidon impérial de l'empereur Ferdinand;
4°. Antoine de Blondel, né en 1606, capitaine d'infanterie, mort en 1676. Il avait épousé Catherine *du Carieul*, fille d'Adrien du Carieul, lieutenant-général de la ville d'Arras, et d'Isabeau Payen. Elle mourut sans enfants en 1642.

X. Louis DE BLONDEL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Beauregard, d'Ampliez et du Boisléguier, né en 1596, fut fait capitaine-

lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes pour le service du roi, par commission du 12 mai 1655. Il épousa à Tournay, le 20 juin 1634, Marie DE CAMBRY, dame du Châtelet, terre dont Louis II de Blondel fait le relief, le 11 mars 1648, fille de messire Hugues de Cambry, seigneur de Baudimont et de Houpelines sur la Lys, et de Jeanne de Heydendaël. Ils firent un testament conjonctif le 23 mars 1669, et furent inhumés dans l'église de Saint-Jacques de Douay, en la chapelle de Saint-Louis. Leurs enfants furent :

DE CAMBRY : d'azur à trois losanges d'or.

1°. Louis de Blondel, seigneur de Beauregard, né aveugle en 1639, mort sans alliance en 1682, et inhumé à Saint-Jacques à Douay ;
2°. Hugues-Alexandre de Blondel, né en 1646, mort sans alliance en 1708, et inhumé à Saint-Jacques à Douay ;
3°. Antoine-Philippe, qui continue la descendance ;
4°. François-Frédéric de Blondel, né en 1655, mort à Paris en 1679, capitaine de cavalerie dans le régiment du prince de Ligne.

XI. Antoine-Philippe DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Beauregard, d'Ampliez, du Châtelet, de Gadifer, de Puisieux, d'Estaflers, de Toufflers et de Calonne, né le 18 février 1650, membre de la noblesse de la province de Lille aux états de Flandre, servit le 25 juillet 1679, le dénombrement d'un fief noble à seigneurie de la Neuville-Saint-Remy, et mourut le 15 avril 1732. Il avait épousé, par contrat du 11 août 1693, Anne-Marguerite LE MERCHIER, morte le 23 novembre 1739, et inhumée auprès de son mari, dans le cœur de la paroisse Saint-Jacques, à Douay, fille de messire Ghislain le Merchier, écuyer, seigneur du Payage et d'Amerval, et de Marguerite de Waziers-Wavrin. De ce mariage vinrent :

LE MERCHIER : d'or, à la fasce de sable, chargée de trois coquilles d'argent.

1°. Antoine-François de Blondel, né le 21 août 1692, mort sans alliance le 31 mars 1712, et inhumé à Saint-Jacques à Douay ;
2°. Joseph, dont l'article suit ;
3°. Louis de Blondel de Beauregard, chevalier, major du régiment Royal-Artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec Marguerite-Philippe-Félicité *du Breuil de Combes-Hélion*, dont il a eu :

A. François-Marie de Blondel de Beauregard, chevalier, né le 1er juin 1751, mort en 1795, colonel du génie, directeur des fortifications de Landau. Il avait épousé, en 1782, Marie-Anne-Josèphe

Wachat (famille de Flandre), de laquelle il laissa un fils unique, nommé :

Joseph de Blondel de Beauregard, chef de bataillon au corps royal du génie, chevalier de l'ordre royal de Légion-d'Honneur, né à Paris le 24 mai 1783, marié, le 19 mars 1809, avec Marie-Anne-Émilie *de Reissenbach*, fille de Jean-Bernard-Georges-Joseph de Reissenbach, baron, seigneur de Niedersbach, en Alsace, et de Marie-Anne-Joséphine-Antoinette Petit de Maubuisson. De ce mariage sont issus et existent :

a. Alexandre-Eugène, né le 25 juin 1815;
b. Henri-Ferdinand, né le 15 avril 1819;
c. Joséphine-Octavie, née le 30 janvier 1810;
d. Louise-Émélie-Clémence, née le 7 octobre 1816.

B. Louis-Joseph-Marie de Blondel de Beauregard, né à Douay le 6 octobre 1754, nommé sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine le 4 août 1770, lieutenant le 20 mars 1778, lieutenant en premier le 1er décembre 1781, capitaine en second le 6 avril 1782, mort dans la journée du 10 août 1792;

4°. Jacqueline-Florence de Blondel de Beauregard, née le 14 octobre 1694, morte à la Noble-Famille à Lille;
5°. Geneviève de Blondel de Beauregard, religieuse.

XII. Joseph, baron DE BLONDEL DE BEAUREGARD, chevalier, seigneur de Beauregard, du Châtelet, du Payage et autres lieux, membre de la noblesse aux états de Flandre, fut convoqué, le 6 juillet 1759, à l'assemblée de ces états, tenue à Lille, et servit le dénombrement au roi, le 9 mai 1760, pour les fiefs d'Amerval et du Payage, à lui échus par succession de Gabriel-Joseph de Coupigny, écuyer, capitaine de la marine, son cousin germain. Il mourut en 1769, et fut inhumé à Saint-Jacques de Douay. Il avait épousé, par contrat passé au château d'Oisy, le 19 juin 1736, Robertine-Josephe DE MORTAGNE-LANDAS; fille aînée de messire Robert-Charles-Joseph de Mortagne, baron de Landas, seigneur de Gossencourt, etc., et de dame Anne-Josephe d'Assignies de Tournay, dame d'Oisy. De ce mariage sont issus :

DE MORTAGNE : parti émanché d'argent et de gueules.

1°. Jean-Baptiste-Joseph, dont l'article suit;
2°. Charles-Joseph de Blondel-Beauregard, né le 7 février 1744, reçu chevalier de Malte de minorité, par bref d'Emmanuel Pinto, grand-maître de l'ordre, du 10 mars 1745, mort à Douay, cepitaine de vavalerie au service de France. Voyez *ses preuves à la fin de cette généalogie.*

XIII. Jean-Baptiste-Joseph, baron DE BLONDEL DE BEAUREGARD, chevalier, seigneur de Beauregard, de Noyelles-sous-Bellone, du Payage, d'Amerval, d'Éterpigny, etc., né le 24 juin 1737, officier au service de France, membre du corps de la noblesse aux états d'Artois, où il siégea en 1782, du chef de sa terre de Noyelles-sous-Bellone, mort à Bruxelles en 1803, avait épousé, le 11 juin 1770, Reine-Élisabeth DE PARTZ, née en la ville de Grammond, en Flandre, le 3 septembre 1746, dame de Vianne, Beaulieu, Langacker et Pumbecke, morte au château de Vianne, près Grammont, le 27 mai 1814, fille aînée et restée unique héritière de Jean-Paul de Partz de Buiscertain, chevalier, seigneur des susdits lieux, et de Marguerite-Éléonore, marquise de Devenisch d'Athlone, morte à Bruxelles en 1796, fille du marquis de Devenisch d'Athlone, lieutenant-général des armées de l'empereur d'Allemagne, et gouverneur de Courtray, et de dame Angeline de Fourneau, comtesse de Cruyckembourg. De ce mariage sont issus :

DE PARTZ : d'argent, au léopard de sinople, armé et vilené de gueules.

1°. Octave-Joseph, dont l'article suit ;

2°. Charles-Joseph de Blondel de Beauregard, né à Douay le 4 août 1773, mort à l'âge de huit ans ;

3°. Eustache-Joseph-Marie, baron de Blondel, né au château de Vianne le 11 juin 1775, nommé membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, par décret de S. M. le roi des Pays-Bas, du 28 juin 1819 (1), adressé au conseil suprême de la noblesse, siégeant à la Haye. Il a épousé à Tournay, le 25 avril 1810, Charlotte-Justine *de la Motte-Baraffle*, dont sont issus :

A. Lamoral-Alfred-Louis de Blondel de Beauregard, né à Tournay en 1811 ;

B. Léonie-Alexandrine-Clotilde de Blondel de Beauregard, née à Bruxelles, au mois d'avril 1819.

---

(1) Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, *roi des Pays-Bas*, prince d'Orange, Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc.

Sur requête à nous présentée par *messire Eustache-Joseph-Marie de Blondel de Beauregard de Vianne*, tendante à être reconnu, dans son diplôme pour l'ordre équestre de la Flandre orientale, comme issu d'ancienne famille chevalereuse et titrée personnellement du titre de baron, etc.

Ayant vu la réponse et le rapport sur cette requête de la part de notre conseil suprême de la noblesse de la Haye, en date du 22 présent mois, n° 342—118.

Avons jugé bon et équitable d'accorder l'effet de la susdite demande au

XIV. Octave-Joseph, baron DE BLONDEL DE BEAUREGARD, chef des nom et armes de cette maison, né à Douay, le 26 juin 1771, a épousé à Tournay, le 28 février 1810, Marie-Thérèse-Julie DE LA MOTTE-BARAFFLE, sœur de l'épouse de son frère. Les ancêtres de ces dames ont été admis membres de la noblesse des états de Hainaut et d'Artois, depuis plusieurs siècles. De ce mariage sont issus :

LA MOTTE-BARAFFLE : d'azur, à 5 losanges d'or, accolées en bandes.

1°. Edmond-Albert-Joseph de Blondel de Beauregard, ne à Bruxelles le 18 juillet 1815;

2°. Jules-Octave-Auguste-Ghislain de Blondel de Beauregard, né à Bruxelles, le 11 septembre 1817;

3°. Octavie-Marie-Reine de Blondel de Beauregard, née à Tournay le 7 septembre 1811.

M. le baron de Blondel de Beauregard, chef de la famille, quoique domicilié à Bruxelles, n'est point naturalisé belge, et conserve tous ses droits acquis par son origine et sa naissance françaises. Le tableau de ses seize quartiers de noblesse, imprimé dans les Tables généalogiques du comte Joseph de Saint-Genois, premier roi d'armes et généalogiste de S. M. le roi des Pays-Bas, est ainsi disposé :

Côté paternel :

1°. Blondel ; 2° Cambry ; 3° le Merchier ; 4° Wasiers ; 5°. Mortagne-Landas ; 6° Ostrel ; 7° Assignies ; 8° Berghes ;

Côté maternel :

1°. De Partz; 2° Hembize ; 3° Damman ; 4° Montpinçon ; 5° Devenisch d'Athlone ; 6° Oconor ; 7° Fourneau; 8°. Gheusère.

BARONS DE DROUHOT.

X. Jean DE BLONDEL, VI° du nom, écuyer, seigneur du Barlet

---

pétitionnaire, en lui enjoignant de renvoyer audit conseil suprême de noblesse à la Haye, son premier diplôme pour le susdit ordre équestre de la Flandre orientale, pour lui en être expédié un nouveau, dans lequel l'ancienneté de sa famille et son titre de baron seront reconnus, et pour lequel l'impétrant ne sera obligé de solder que les frais modiques de changement de diplôme.

Expédition du présent décret sera envoyée à notre conseil suprême de noblesse à la Haye, pour son exécution, ainsi qu'au pétitionnaire, pour son information.

Bruxelles, le 22 juin 1819. Signé GUILLAUME.

et de Hainville, né en 1599, mort le 7 avril 1643, second fils de Jean V, chevalier, seigneur de Beauregard, et de Marie de Cambry, avait épousé, en 1625, Marie LE VASSEUR, morte en 1677, fille de Floris le Vasseur, chevalier, seigneur de Valhuon et de la Bravelle, et d'Isabelle de Flory, dame d'Aussimont, dont :

LE VASSEUR : de gueules, à trois fasces ondées d'argent; au lion du même, lampassé et armé d'or, brochant sur le tout.

1°. Jean-Louis, qui suit;
2°. Georges de Blondel, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, passé avec le même grade à Saint-Jacques de Chily en 1663; il s'y maria avec N.... *Rodrigue*, fille de don Nicolas-Garcias Rodrigues, mestre-de-camp de S. M. catholique, de laquelle il avait quatre garçons en 1689;
3°. Marie-Françoise de Blondel, mariée à Philippe-Emmanuel *du Buz*, seigneur de Moustier, de la Motte, de Sempy et d'Augimont, gouverneur et grand-bailli des villes et terre de Condé.

XI. Jean-Louis DE BLONDEL, chevalier, seigneur du Barlet, Hainville, Claire-Fontaine, Marille, etc., né en 1634, fut député de la noblesse des états d'Artois, à la cour de Madrid, et châtelain de Cateau-Cambrésis, et mourut le 19 novembre 1708. Il avait épousé, par contrat du 22 août 1667, Marie-Catherine DROUHOT, qui fit un testament conjonctif avec son mari, le 12 septembre 1704, dame de Fechain, du grand et du petit Leez, de Golard, de Marille, de la Marlière et de Nodrange, sous la clause expresse qu'il joindrait à son nom celui de *Drouhot*, fille d'Antoine Drouhot (1), seigneur des mêmes lieux, gouverneur des ville et château de Bouchain, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques et d'Emerenciane de Saint-Marets. De ce mariage sont issus :

DROUHOT :

1°. Antoine-Hyachinte, dont l'article suit;
2°. Ferdinand Albert de Blondel de Fechain, mort capitaine de grenadiers au régiment de Hainaut, créé par Philippe V, en Sardaigne;
3°. Pierre-Claude de Blondel du Barlet, né en 1684, mort à Valence,

(1) L'un des plus vaillants hommes de guerre de son temps, et dont la bra- était passée en proverbe dans les armées espagnoles. Lorsque XIV se fut rendu maître de Bouchain, il témoigna au gouverneur le désir de l'avoir à son service ; mais Drouhot répondit au monarque français, *qu'il n'avait jamais retourné son habit*, et qu'il espérait mourir dans la fidélité qu'il devait à son souverain. Antoine Drouhot décéda le 6 janvier 1706.

en 1764, lieutenant-général et lieutenant-colonel du régiment des gardes wallonnes, ayant institué Louis de Blondel-Drouhot, son neveu, son héritier universel;

4°. Jacques-François de Blondel-Drouhot,
5°. Marie-Antoinette de Blondel-Drouhot,
6°. Louise-Ursule-Rosalie de Blondel-Drouhot,
7°. Jacqueline-Emeranciane de Blondel-Drouhot,
nommés légataires de leurs père et mère, dans leur testament conjonctif du 12 septembre 1704.

XII. Antoine-Hyacinthe DE BLONDET-DROUHOT, chevalier, seigneur de Fechain, du Barlet, du grand et petit Leez, de Marille, de Golard et autres lieux, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, au service Louis XIV, puis de Philippe V, roi d'Espagne, épousa, par contrat du 31 janvier 1719, Geneviève-Angélique DE CAULAINCOURT, fille de François-Armand, marquis de Caulaincourt, baron d'Hermelinghem, seigneur de Martiville, Vendelle, Jaucourt, Guénemicourt, Senlis, etc., et de Françoise de Béthune-Orval. Ils firent leur testament conjonctif le 30 juillet 1748, et moururent au château de Fechain, lui le 5 août de la même année, et elle le 6 mars 1767. Leurs enfants furent:

DE CAULAINCOURT: de sable, au chef d'or.

1°. Louis-Hyancinthe, baron de Blondel-Drouhot, d'abord page de la reine de France Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, capitaine de cavalerie dans le régiment Royal-Piémont en 1748, puis colonel de cavalerie au service de Louis XV. Il eut de Catherine *Corre des Gouttes*, son épouse, entr'autres enfants, Marie-Thérèse-Louise de Blondel-Drouhot, née le 9 novembre 1757;

2°. Marie-François-Louis, qui suit;

3°. Marie de Blondel-Drouhot, mariée à M. *de Carondelet de Tumery*, morte sans enfants, en 1749;

4°. Antoinette-Geneviève de Blondel-Drouhot, religieuse aux filles de Sainte-Marie à Amiens.

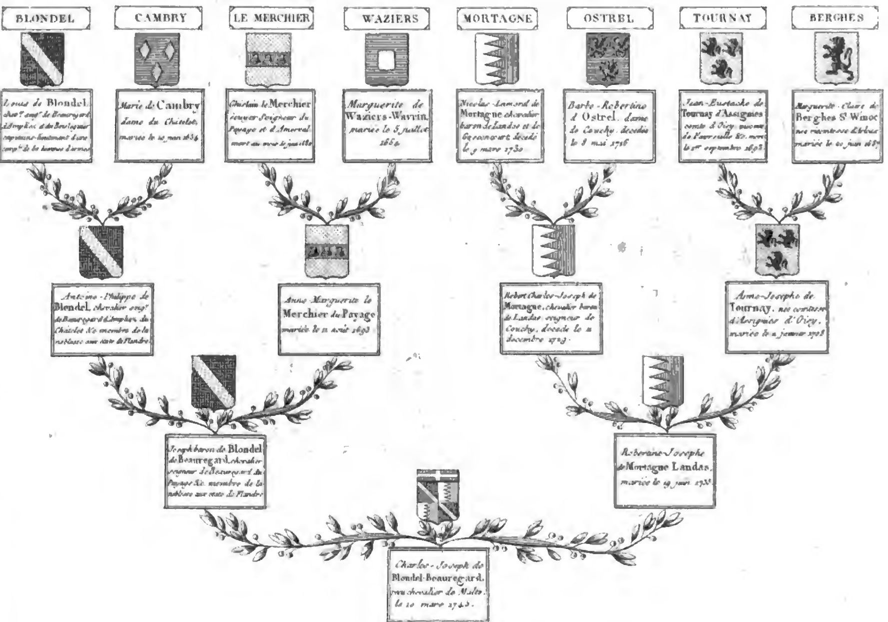
XIII. Marie-François-Louis, baron DE BLONDEL-DROUHOT, né en 1728, colonel d'infanterie, capitaine aux gardes wallonnes au service d'Espagne, épousa, en 1752, Marie-Françoise DE WYTS DE LA BOUCHARDRIE, fille aînée de Philippe de Wyts de la Bouchardrie, mort en 1762, maréchal des camps et armées du roi d'Espagne et major du régiment des gardes wal-

DE WYTS: d'or, à l'écusson de gueules, ayant franc canton d'argent.

lonnes, et de Marie-Françoise de Valencia. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-Hyacinthe de Blondel-Drouhot, né en 1756, page du roi d'Espagne en 1772 ;
2°. Antoine de Blondel-Drouhot, né en 1757, capitaine au service d'Espagne en 1772, et enseigne aux gardes wallonnes ;
3°. Ramon de Blondel-Drouhot ;
4°. Geneviève Blondel-Drouhot, née en 1754 ;
5°. Françoise de Blondel-Drouhot ;
6°. Louise de Blondel-Drouhot.

PREUVES *de Charles-Joseph de* Blondel *de* Beauregard *reçu de minorité Chevalier de l'ordre de S.t Jean de Jerusalem, le 10 mars 1745.*



EXPLICATION DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Charles-Joseph *de Blondel de Beauregard*, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par bref du 10 mars 1745, était fils de Joseph, baron *de Blondel de Beauregard*, chevalier, seigneur de Beauregard, du Châtelet, du Payage et autres lieux, membre de la noblesse aux états de Flandre, et de Robertine-Josèphe *de Mortagne-Landas*. Joseph était fils d'Antoine-Philippe *de Blondel*, chevalier, seigneur de Beauregard, d'Ampliez, du Châtelet, du Puisieux, d'Estafflers et autres lieux, membre de la noblesse de la province de Lille aux états de Flandre, et d'Anne-Marguerite *le Merchier du Payage*, fille de Ghislain le *Merchier*, écuyer, seigneur du Payage et d'Amerval, et de Marguerite *de Waziers-Wavrin*. Antoine-Philippe était fils de Louis *de Blondel*, chevalier, seigneur de Beauregard, d'Ampliez et du Boisléguier, capitaine-lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes pour le service du roi, et de Marie *de Cambry*, dame du Châtelet.

Robertine-Josèphe *de Mortagne-Landas*, mère du présenté, était fille de Robert-Charles-Joseph *de Mortagne*, chevalier, baron de Landas, seigneur de Couchy et de Gossencourt, et d'Anne-Josèphe *de Tournay*, née comtesse d'Assignies d'Oisy, fille de Jean-Eustache *de Tournay d'Assignies*, comte d'Oisy, vicomte de Favreulle, seigneur de Noyelle-sous-Bellone, et de Marguerite-Claire de Berghes-Saint-Winoc, née vicomtesse d'Arleux. Robert-Charles-Joseph était fils de Nicolas-Lamoral *de Landas Mortagne*, chevalier, baron de Landas, seigneur de Couchy, de Baillencourt, de Gossencourt, d'Abancourt, d'Espesse, etc., et de Barbe-Robertine *d'Ostrel*, dame de Couchy.

De Blondel de Beauregard : de sable, à la bande d'or.

De Cambry : d'azur, à trois losanges d'or.

Le Merchier : d'or, à la fasce de sable, chargée de trois coquilles d'argent.

De Waziers : d'azur, à l'écusson d'argent.

De Mortagne-Landas : parti émanché d'argent et de gueules.

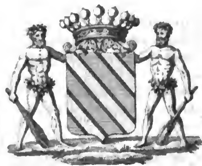
D'Ostrel : d'azur, à trois dragons d'or, langués de gueules.

De Tournay d'Assignies : d'or, à trois lionceaux naissants de gueules, lampassés et armés d'azur.

De Berghes-Saint-Winoc : d'or, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur.

DE BONARDI,

BARONS DU MESNIL, COMTES DE SAINT-SULPICE, *en Normandie et à Paris.*



ARMES : *de gueules, à trois bandes d'or, bordées de sable. Couronne de comte. Tenants : deux sauvages.*

LA famille DE BONARDI, connue dans la Haute-Provence depuis la fin du quatorzième siècle, a pris, suivant la tradition du pays et des mémoires domestiques, son origine du Piémont, où, de temps immémorial, il existe une race noble de son nom, à Mondovi. La branche qui fait l'objet de cette généalogie, établit sa filiation dans les formes qui ont été prescrites pour l'obtention des honneurs de la cour, par lettres-patentes de Louis XVI, et arrêt du conseil d'état de 1783, depuis :

I. Noble Jacques BONARDI, qui, conjointement avec Huga, sa femme, acquit une maison à Digne, par acte passé, le 25 août 1385, devant Antoine Tuffet, notaire. Par acte du 17 décembre 1419, passé devant Louis Lambert, notaire, le même Jacques, conjointement avec noble Antoine Bonardi, son fils, fit une donation rémunératoire du droit de béalage d'un moulin qu'ils possédaient près de Digne. N...

II. Noble Antoine BONARDI, juge de la cour royale de Digne, et val de Barême, est connu avec cette qualité par des actes du 22 mars 1430, et des 4 juillet et 4 août suivants, et ne vivait plus le 20 juin 1432. Il est rappelé dans le testament de noble Marguerite DE MAULSANG, sa veuve, fait au château de Roumoules, au diocèse

DE MAULSANG : d'argent, semé de losanges de gueules, chargées de croissants versés d'argent.

de Riez, par-devant Pierre Granille, notaire, le 29 juin 1483, par lequel elle élit sa sépulture en l'église paroissiale de Roumoules, et, après avoir fait divers legs pieux, elle institua ses fils héritiers universels, et ses filles, légataires, savoir :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Noble Michel Bonardi, dont on ignore la destinée ;
3°. Noble Antoinette Bonardi, veuve, en 1483, de noble Pierre *Cureti*, de la ville de Riez ;
4°. Noble Honorate Bonardi, femme de Bertrand *Isoard*, de la ville de Moustiers, au diocèse de Riez, dont descendent les co-seigneurs de Roumoules.

Richier.

III. Noble Jean Bonardi, écuyer, conjointement avec noble Michel, son frère, furent acquittés, par acte du 20 juin 1432, passé devant Pierre Donadeï, notaire, de la somme de seize florins, prix d'un acquit par lequel ils s'étaient obligés solidairement envers Elzéar Ruffi, de la ville de Digne. Jean Bonardi eut pour femme noble Catherine Richier, *aliàs* Richer, dont il reconnut la dot, par acte du 27 juin 1484, passé devant le notaire Elzear Agulhérii. Le 25 janvier 1497, il consentit, par-devant Pierre Granille, notaire, la procuration d'un compromis passé entre lui et noble Thadée de Baschi, écuyer, seigneur de Saint-Estève, et co-seigneur de Thoard, sur certaine dette de feu noble Antoine Bonardi, son père. Jean Bonardi fit son testament olographe, reconnu, le 30 mai 1509, par Elzéar Maynier, notaire, par lequel il élit sa sépulture au tombeau de sa famille, dans la cathédrale de Riez, et institua noble Catherine Richier, son épouse, tutrice de leur fils, qui suit.

Richaud : de gueules, au lion d'argent.

Bremond : d'or, au cœur de gueules.

IV. Noble Claude de Bonardi, écuyer, passa une procuration devant Pierre Baile, notaire, le 19 mars 1523; et s'allia, 1°, avant le 16 novembre 1537, avec noble Marguerite Richaud, instituée légataire de vingt florins, outre sa dot, par le testament de son père, noble Claude Richaud, de la ville de Valensolle, reçu par Jean Donadeï, notaire; 2° avec noble Antonine Bremond, qui le rendit père de Gaspard, qui suit, le seul enfant qu'on lui connaisse. Ils vivaient encore le 24 mai 1587.

V. Gaspard de Bonardi, Ier du nom, écuyer, né en 1561, épousa, par contrat passé devant Mathieu Foulcon, notaire à

Quison, le 24 mai 1587, damoiselle Susanne DE TROUGNON, fille de Jacques de Trougnon, écuyer, et de damoiselle N.... des comtes de Vintimille, dame en partie de Saint-Laurent. Gaspard de Bonardi vivait encore en 1626. Ses enfants furent :

DE TROUGNON : de sable, à trois bandes d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles à huit rais d'or.

1°. Pierre de Bonardi, prieur de Saint-Martin de Bromes, au diocèse de Riez, vivant le 18 juin 1660 ;

2°. Gaspard de Bonardi, qui continue la descendance ;

3°. Jean de Bonardi, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, avant le 16 avril 1624, vivant encore en cette qualité en 1656 ;

4°. Charles de Bonardi, vivant en 1626, et décédé avant le 18 avril 1660 ;

5°. Isabeau de Bonardi, épouse, après le 18 avril 1624, de Jean *de Fabri ;*

6°. Catherine de Bonardi, femme de noble Jean *de Roux*, dont elle était veuve dès le 8 mai 1626.

VI. Gaspard DE BONARDI, IIe. du nom, écuyer, épousa, par contrat passé devant François Roux, notaire à Riez, le 18 avril 1624, damoiselle Marguerite MAUREL, *aliàs* MOREL, fille de Demenge Maurel, écuyer, et de demoiselle Marguerite Taxil. Il paraît avec les qualifications de noble, d'écuyer et de messire dans des actes des 8 mai 1626, 15 février et 14 avril 1643, et vivait encore avec sa femme le 18 juin 1660. Leurs enfants furent :

MAUREL : d'or, au cheval effaré de sable ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

1°. Melchion, dont l'article suit ;

2°. Gaspard de Bonardi, avocat en la cour, émancipé le 11 octobre 1662 ; son père lui fit donation d'une partie de ses biens, par acte du 4 septembre 1664, passé devant Arnaud, notaire à Puy-Moisson ;

3°. Catherine de Bonardi, mariée, par contrat passé le 18 novembre 1656, devant Paul Bonardel, avec François, des comtes *de Vintimille*, co-seigneur de Montpezat, fils de feu Gaspard de Vintimille, et de Marguerite de Pontevès.

VII. Melchion DE BONARDI, écuyer, servit dans les armées du roi Louis XIV, ainsi que le constate une procuration qu'il donna, le 18 août 1660, à Melchion Autard, pour presser Gaspard de Bonardi, son père, de payer la portion à lui échue de la dot de feu damoiselle Marguerite Maurel, sa mère, et les montants des droits successifs qui lui revenaient du chef de feu

noble Charles de Bonardi, son oncle. Il épousa, par contrat passé devant Pierre Bouflier, notaire à Valensolle, le 29 septembre 1674, damoiselle Anne DE FRESSE, des seigneurs de Monval en Provence, fille de Jean-François de Fresse, et de dame Catherine Gibaudi, de la ville de Valensolle. De ce mariage est provenu, entr'autres enfants, Balthazard, qui suit :

DE FRESSE : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles d'or en orle, et en pointe de trois croissants d'argent, 2 et 1.

VIII. Balthazard DE BONARDI, écuyer, né en 1693, qui fut fait lieutenant d'infanterie en 1712, mousquetaire dans la 2e compagnie en 1714, et capitaine de cavalerie en 1724. Il mourut à Paris le 14 mai 1777, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas-des-Champs. Il avait épousé, par articles passés, le 1er décembre 1726, devant Baudun, notaire à Digne, damoiselle Marie-Anne DE ROUX DE FEYSSAL, fille de noble Jean-François de Roux, écuyer, seigneur de Feyssal et de la Javy, et de noble dame Marguerite de Barras du Castellar, de la ville de Digne. Elle mourut dans cette ville, le 17 janvier 1753. De ce mariage sont issus :

DE ROUX : d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une colombe essorante d'argent, et en pointe d'un lion d'or

1°. Augustin de Bonardi, officier au régiment de Languedoc, dragons, mort sans postérité ;
2°. Louis de Bonardi, officier de la marine royale, mort sans alliance ;
3°. Jean-Baptiste, qui continua la descendance ;
4°. Ursule de Bonardi, religieuse.

IX. Jean-Baptiste DE BONARDI, chevalier baron du Ménil-Lieubray, seigneur, en partie, de Crécy et de Saint-Sulpice, surnuméraire à l'école royale d'artillerie de Grenoble en 1754, lieutenant au régiment Royal-Infanterie en 1755, maître des comptes à Paris en 1764 ; honoraire en 1784, épousa, par contrat passé devant Magnyer et son confrère, notaires au châtelet de Paris, le 24 mars 1759, demoiselle Marie-Jeanne CHEVALLIER, fille de messire Jean-Baptiste Chevaier, seigneur du Colombier, de Sous-Rivière, près de Creil, etc., conseiller du Roi, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes, et de dame Marie-Jeanne Breteau. Le 10 juin 1769, Jean-Baptiste de Bonardi et son épouse acquirent la terre du Ménil-Lieubray, en Normandie, de messire François de Croville, chevalier, seigneur et patron de la paroisse dudit lieu. Cette terre fut érigée en baronnie pour le même Jean-Baptiste de Bouardi et ses descendants mâles, suivant l'ordre de primogéniture, par lettres-

CHEVALLIER : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même ; au chef cousu de gueules, chargé d'une licorne issante et saillante d'argent.

patentes du mois d'octobre 1778, dûment registrées au parlement et à la chambre des comptes de Normandie, les 14 janvier 1779, et 22 janvier 1780, et au bureau des finances le 26 février suivant. Le baron du Ménil a eu de son mariage :

1°. Jean-Balthazard-Hector-Amédée, qui suit ;
2°. Raymond-Gaspard de Bonardi, auteur de la branche *des comtes de Saint-Sulpice*, rapportée ci-après.

X. Jean-Balthazard-Hector-Amédée DE BONARDI, baron du Ménil, ancien officier de carabiniers, membre du collége électoral du département de la Seine-Inférieure, nommé, le 20 novembre 1814, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à prendre rang du 1er janvier 1800, a été convoqué, le 4 mars 1789, comme noble et tenant fief à l'assemblée séante à Soissons, et, le 27 du même mois, à celle du bailliage de Rouen, pour l'élection des députés aux États-généraux du royaume. Il a épousé, par contrat du 16 janvier 1788, passé devant Quatremère et Fourcault, notaires au châtelet de Paris, demoiselle Marie-Françoise BOULA DE MAREUIL, fille de messire Alexandre-Jean Boula de Mareuil, chevalier, seigneur de Colombier-sur-Seule, ancien premier avocat-général, et conseiller d'honneur en la Cour des aides de Paris, et de dame Antoinette-Marguerite-Josèphe de la Haie de Bazinville. De ce mariage sont issus :

BOULA : d'azur, à trois boules ou besants d'or.

1°. Alexis, dont l'article suit ;
2°. Euphrasie de Bonardi du Ménil, mariée, le 29 janvier 1810, à Charles, baron *de la Borde*, colonel de cavalerie, commandant de la Légion-d'Honneur, ancien aide-de-camp du général comte de Bonardi de Saint-Sulpice. Elle est morte sans laisser d'enfants;
3°. Eugénie de Bonardi du Ménil, mariée, le 6 février 1817, à Louis-Charles-François-Gaston *de Bonnechose*, lieutenant des hussards de la garde royale.

XI. Alexis DE BONARDI, baron du Ménil, chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a épousé, par contrat passé devant Louveau et Lepelletier, notaires à Paris, le 5 juin 1813, demoiselle Clémentine-Sophie MORIN DE SAINTE-COLOMBE, fille d'André-Marie-Julien Morin de Sainte-Colombe, et de dame Lucie-Élisabeth Nourri de la Folleville, dont :

MORIN.

1°. Jean-Ernest de Bonardi du Ménil, né le 27 avril 1815;

2°. Marie-Claire de Bonardi du Ménil, née le 30 octobre 1818.

COMTES DE SAINT-SULPICE.

X. Raymond Gaspard DE BONARDI, comte de Saint-Sulpice, lieutenant-général des armées du Roi, entra au service le 29 septembre 1777. Il fut fait capitaine des dragons de *Monsieur* le 12 juillet 1781. Employé avec distinction dans les armées de la république française, il s'éleva avec rapidité aux grades supérieurs, et obtint celui de général de division le 14 février 1807, huit jours après la victoire d'Eylau, à laquelle il avait concouru, à la tête d'un corps de cavalerie, et où il fut atteint d'une balle qui lui cassa le bras. Malgré cette blessure, il continua de charger l'ennemi, à la tête de sa division, et enfonça successivement deux bataillons carrés russes. Il obtint depuis le commandement des dragons de la garde. Maximilien-Joseph, roi de Bavière, le nomma commandeur-grand'-croix de son ordre militaire, le 7 mars 1810, et, le 7 février 1813, il fut nommé gouverneur du château de Fontainebleau. Lors de la levée des régiments des gardes d'honneur, en 1813, le comte de Saint-Sulpice eut le commandement du quatrième, formé à Lyon, et fut nommé commandant de la Légion-d'Honneur le 14 juin. S. M. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis le 8 juillet 1814, et grand-officier de la légion-d'honneur le 23 août de la même année. Il est encore compté au nombre des lieutenants-généraux des armées du Roi en activité. Il a épousé, le 17 avril 1795, demoiselle Antoinette POURSIN DE GRAND-CHAMP, fille d'Antoine-Jacques-Louis Poursin de Grand-Champ, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et de Marie-Nicole-Françoise Piard. De ce mariage sont issus: POURSIN.

1°. Eugène de Bonardi, baron de Saint-Sulpice, né le 30 mars 1796. Il a servi dans les chevau-légers de la garde du roi;

2°. Camille de Bonardi de Saint-Sulpice, née le 28 août 1799, mariée, le 10 février 1818, à Charles-Eugène *Lambert*, baron de Cambray, sous-lieutenant des hussards de la garde du roi, fils de Charles-Henri Lambert, seigneur de Cambray, baron d'Obé et des Petites-Bordes, ancien officier au régiment de Noailles, dragons, et d'Angelique Egrot de Spuis.



DE BONNECHOSE,

SEIGNEURS DE LA BOULAYE, DE LA LONDE, DU MÉNIL-GERMAIN, DE VAUX-ROGER, DE BOCMAZIER, DE BERVILLE ET DE BEAUVAL, DE LA COUR-DU-BOSC, DE VAUDECOURT ET DE MATOUY, DE BELLOUET, DE BOUGY, DE PRÉMONT, DE BOISNORMAND, etc., *en Normandie.*



ARMES : *D'argent, à trois têtes de sauvages de sable, posées de front* (1). *Couronne de marquis. Devise :* Fide ac virtute.

La famille DE BONNECHOSE, distinguée par une ancienneté remontée à plus de six siècles par de nombreux services militaires et par de belles alliances, est originaire de la province de Normandie. L'historien de cette province (2), fait mention de Robert *Bonnechose* (*Bonnescoz*), dans le rôle des seigneurs renommés depuis Guillaume-le-Conquérant jusqu'au règne de Philippe Auguste, qui acheva, l'an 1204, de soumettre entièrement la Normandie, et d'en expulser les Anglais.

---

(1) C'est ainsi qu'elles étaient représentées dans le vitrage d'une des chapelles des Quinze-Vingts, à Paris, où Saint-Louis, dit-on, permit de les y mettre, en considération des services rendus à ce monarque par un Bonnechose. Les mêmes armoiries se voyaient encore dans l'église du Mont-Saint-Michel, parmi celles des 119 gentilshommes qui, l'an 1423, défendirent cette place contre les Anglais, et forcèrent le comte de Montgommery, leur chef, d'en lever le siége. (*Dict. de la noblesse*, in-4°. *Paris*, 1771, t. II, p. 636.)

(2) Du Moulin, édition de 1631, p. 40, col. 2 du catalogue placé à la fin de l'histoire de Normandie, après la p. 564.

Jehan *Bonnechose* est cité parmi les seigneurs normands, qui, l'an 1191, accompagnèrent Philippe Auguste en Palestine, et qui se trouvèrent au siége de Saint-Jean-d'Acre, au mois de juillet de cette année.

La filiation de cette maison, constatée par un jugement rendu par les commissaires des francs-fiefs, le 4 mai 1471, et par les jugements et arrêts de maintenue, rendus en faveur de ses diverses branches, en 1640, 1641, 1642, 1659, 1660, 1665, 1666, les 14 avril et 13 juin 1667, et les 1er et 5 décembre 1669, remonte à Jean de Bonnechose qui suit.

DE BOISHELIN.

I. Jean DE BONNECHOSE, Ier du nom, écuyer, vivait, en 1294, avec sa femme Jeanne DE BOISHELIN, d'un maison de chevalerie du Rouennais. Il en eut, entr'autres enfants :

1°. Jean de Bonnechose, auquel le roi de Navarre, par lettres données à Pont Audemer, le pénultième jour d'avril 1365, fit don de cinquante florins d'or, pour l'indemniser des grandes pertes et dommages qu'il avait éprouvés en suivant le parti de ce prince dans toutes ses guerres. On le croit père de Jean de Bonnechose, écuyer, demeurant à Jumièges, en 1402 ;

2°. Rogier, qui continue la descendance ;

3°. Guillaume de Bonnechose, qui, au mois de mai 1334, obtint de Jean, duc de Normandie, des lettres confirmatives du droit de colombier sur le fief du Vigier, sis en la haute justice de ce prince. La concordance des temps et des lieux le fait présumer père de :

A. Guillaume de Bonnechose, écuyer, qui fit montre à Harfleur avec cinq écuyers de sa compagnie, les 29 juin et 18 août 1377, et avec sept écuyers le 11 novembre suivant, ainsi qu'on le voit aux rôles de Jean Flamant, trésorier des guerres, pour les comptes de ladite année 1377 ;

B. Gilles, *dit* Gillot de Bonnechose, écuyer, } compris avec cette qualité aux montres militaires de l'année 1386.

C. Robert de Bonnechose, écuyer, }

D. Giraut de Bonnechose, écuyer, qui obtint du roi Charles VI, au mois de mai 1391, en considération de ses bons et loyaux services au fait des guerres, des lettres de grâce pour la mort de Jean de la Houssaye, cousin germain de feu Perrette *de la Houssaye*, femme dudit Giraut, arrivée vers 1381, en son hôtel, paroisse d'Esparfontaine, vicomté de Rouen. Ces lettres furent renouvelées par autres du même prince, du mois de juin 1396, où il est dit que Giraut avait femme et petits-enfants. (*Trésor des chartes du roi.*) Au nombre de ces derniers était Guillaume de Bonnechose, écuyer, habitant la

paroisse de N. D. de Villers, sergenterie de Moyaux, maintenu dans sa noblessse par Montfaut, en 1463 (1), ainsi que Guillaume de Bonnechose, son fils ou son neveu, demeurant en la même sergenterie.

II. Rogier DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur du fief d'Auge, qu'il tenait noblement, et à lui échu par succession de ses prédécesseurs, au terme du jugement de 1471, vendit ce fief; et est rappelé dans un acte de 1402, passé par Colin de Bonnechose, son fils, issu de son mariage avec Jeanne DE MIRONNEL, fille de Guillaume de Mironnel, écuyer, seigneur du Millouet, près Lisieux. Rogier de Bonnechose mourut, vers l'an 1365, laissant mineur Colin, qui suit : DE MIRONNEL.

III. Colin DE BONNECHOSE, écuyer, épousa Jeanne DE GISAY, dame d'Hienville, fille mineure, aînée et héritière pour un tiers de feu Guillaume de Gisay, écuyer, seigneur d'Hienville, aux droits de de laquelle Colin de Bonnechose fit foi et hommage dudit fief d'Hienville, au roi Charles VI, en son ost devant Leyden, en Flandre, dont il obtint lettres-patentes, le 5 août 1385. Colin présenta requête à MM. des comptes, à Paris, le 26 novembre 1390, pour avoir main-levée de la garde noble dudit fief; sur quoi le vicomte de Falaise fit une information, les 26, 27 et 30 août 1391, par laquelle il fut constaté que Colin de Bonnechose, écuyer, était né vers l'an 1364, et Jeanne de Gisay, sa femme, vers l'an 1366 ou 1367, en l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, ou ses père et mère s'étaient retirés pour se soustraire aux Anglais. L'an 1393, Colin de Bonnechose partagea la succession de Guillaume de Gisay, avec Robert et Guillaume Pigace, écuyers, époux de Jeanne et de Raisine de Gisay, filles puînées dudit Guillaume, et reçut, devant les tabellions de Rouen, le 30 octobre 1402, de Jean de Bonnechose, écuyer, son cousin, demeurant alors à Jumièges, la remise des héritages qu'il avait pris à rente, de Rogier de Bonnechose, père dudit Colin, écuyer. Ce dernier laissa de Jeanne de Gisay : DE GISAY.

---

(1) Tableau généalogique et historique de la Noblesse, par Warroquier, t. IV, p. 2; Recherche de Montfaut, édition de 1818, par M. Labbey de la Roque, p 23.

1°. Colin de Bonnechose, écuyer, auquel Henri VI, roi d'Angleterre, par lettres-patentes du 5 avril 1426, restitua le fief d'Hienville, ainsi que toutes autres possessions nobles dont Colin, son père, avait été dépossédé par le roi Henri V. Colin II eut une fille unique :

Perrette de Bonnechose, laquelle resta par minorité sous la garde du roi, ayant pour tuteur Jean de Fouqueville, écuyer, suivant une sentence des assises de Falaise, du 11 octobre 1437. Elle fit registrer à l'échiquer de Normandie, tenu à Rouen au terme de Pâques de l'an 1453, un accord passé entre Jean et autre Jean de Bonnechose, écuyers, ses oncles, sur le procès commencé à cause des successions de feu Colin de Bonnechose, écuyer, et de feu Jeanne de Gisay, sa femme, par lequel Perrette conserva une partie du fief d'Hienville, qu'elle porta en dot à N.... *de Georges*, écuyer, son mari ;

2°. Jean II, qui continue la descendance ;

3°. Jean II, *dit* le Jeune, auteur de la branche des *seigneurs du Boisnormand, rapportée en son rang ;*

4°. Philippot de Bonnechose, qui dirigeait Perrette, sa nièce, en un accord passé devant les tabellions de Saint-Pierre-sur-Dive, le 9 mai 1453. Ce dernier avait été privé des biens provenants de ses père et mère, par ordonnance de Henri VI, roi d'Angleterre, du 7 janvier 1437, comme étant alors hors de son obéissance ;

5°. Jacqueline de Bonnechose, femme d'Étienne *le Maignen*, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-sur-Dive, fils de Pierre le Maignen, écuyer, et de Jeanne de Villerot.

IV. Jean DE BONNECHOSE, *l'Aîné*, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Hienville, obtint avec Jean, le Jeune, son frère, des lettres-patentes de Henri, roi d'Angleterre, le 7 avril 1437, portant restitution des biens nobles et autres qui avaient appartenu à Colin de Bonnechose et à Jeanne de Gisay, leurs père et mère, et à Jeanne de Mironnel, leur aïeule. Jean de Bonnechose servit le roi Charles VII, dans ses guerres contre les Anglais; fit hommage à ce prince, du fief d'Hienville, le 15 avril 1450, et en rendit aveu en 1451. La confiscation faite par Henri V, roi d'Angleterre, des biens de Colin Bonnechose, ayant occasionné la dispersion des titres de la famille. Jean de Bonnechose ne put produire, en 1463, par devant Monfaut, commissaire nommé par le roi, pour la recherche des faux nobles, et fut renvoyé, quoique deux cousins de Jean, du nom de Guillaume de Bonnechose, eussent été maintenus par ce même commissaire, dans la sergenterie de Moyaux. Mais Jean de Bonnechose tarda peu à

recouvrer au moins une bonne partie de ses titres ; car, en 1471, ayant été taxé aux francs-fiefs, pour son fief d'Hienville, et Jean, son frère, pour celui de Vieuxpont, à la somme de 33 écus, ces deux frères en furent exemptés par jugement des commissaires, du 4 mai de la même année, « *après avoir justifié par titres et par* » *information, qu'ils étaient hommes nobles, nés et extraits de* » *noble ligne, ayant de tous tems, eux et leurs prédécesseurs, fait* » *le service de guerre comme les autres nobles.* » Jean de Bonnechose, seigneur d'Hienville, avait épousé Jeanne DE PONTOULAIN, dame de Pontoulain, de laquelle il eut : DE PONTOULAIN.

1°. Jean de Bonnechose, prêtre, seigneur de Pontoulain ;
2°. Foulques, dont l'article suit ;
3°. Philippe de Bonnechose, auteur de la branche des *seigneurs de Pontoulain et de Vaudemont,* rapportée en son rang.

V. Foulques DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur d'Hienville, dont il fit hommage et rendit aveu au roi, au mois de novembre 1484, partagea, avec ses frères, le 31 août 1485. Il était, dès lors, marié avec Jeanne DE GISAY, fille aînée de Guillaume de Gisay, chevalier, sire du Boisnormand et du Bois-Ernault, et de Jacqueline de Mannoury. Foulques mourut avant le 9 décembre 1511, laissant : DE GISAY.

1°. Jean III, qui suit ;
2°. François de Bonnechose, auteur de la branche *des seigneurs de Bellouet,* rapportée plus loin ;
3°. Pierre de Bonnechose, prêtre ;
4°. Jeanne de Bonnechose, mariée, vers l'an 1520, avec Olivier *Besnard,* seigneur de la Morandière.

VI. Jean DE BONNECHOSE, IIIe du nom, écuyer, seigneur d'Hienville et du Boisnormand, paraît dans des actes des 3 mai 1505, et 9 décembre 1511, comme héritier de Benoît de Gisay, chevalier, seigneur du Boisnormand, frère de sa mère, et fut maintenu dans sa noblesse par sentence des élus de Falaise, du 30 octobre 1540. Il avait épousé Françoise DE SOUSMONT, dont il eut :

DE SOUSMONT : d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois étoiles d'or.

1°. Jean IV, qui suit ;
2°. Simonne de Bonnechose, mariée à François *de Cuillier,* écuyer des seigneurs de l'Hostier, en la généralité de Caen.

DE COULOMP : échiqueté d'argent et d'azur.

DE FOUQUEVILLE : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cigognes d'argent.

VII. Jean DE BONNECHOSE, IVe du nom, écuyer, seigneur d'Hienville, de Caudemonne, du Breuil et de Saint-Martin, fut maintenu par les élus de Lisieux, en la paroisse d'Auquainville, sur la présentation de la sentence des élus de Falaise, rendue pour son père, le 30 octobre 1540. Dès le 27 juin de la même année, il avait rendu aveu au roi du fief d'Hienville ; et, du consentement de son père, il l'échangea par acte reconnu devant les tabellions de Livarot, le 6 octobre 1545, avec Jean de Sousmont, écuyer, seigneur de Mitois, contre les fiefs du Breuil et de la Bellangère. Il rendit aveu du fief de Caudemonne, au baron de Ferrières, le 9 novembre 1555. Il épousa, 1° Madeleine DE COULOMP, fille de Jacques de Coulomp, écuyer ; 2° Françoise DE FOUQUEVILLE, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1°. Richard de Bonnechose, écuyer, seigneur de Caudemonne, marié, par contrat du 16 septembre 1549, reconnu aux assises d'Orbec, le 22 septembre 1563, avec Marguerite *de Baudry*, fille de Macé de Baudry, écuyer, seigneur de Piencourt, et de Marguerite de Saint-Ouen. Il servit à l'arrière-ban de 1597, et laissa de son mariage :

   A. Louis de Bonnechose, seigneur du Breuil, mort sans alliance ;

   B. Madelaine de Bonnechose, alliée à David *de Bernières*, écuyer, seigneur de Percy, auquel elle porta les terres de Caudemonne et du Breuil.

2°. Guillaume de Bonnechose, seigneur du Breuil, gentilhomme de la vénerie du roi en 1561, qui rendit aveu du fief du Breuil à Jean de Tournebu, seigneur de Livet, et mourut sans avoir eu d'enfants de dame N.... *d'Escajeul*, sa femme.

3°. Jacques de Bonnechose, prêtre, licencié en droit canon, nommé évêque de Lisieux, pour succéder à Jean Hennuyer, décédé le 12 mars 1578, suivant un acte des archives dudit évêché, passé devant les notaires de Lisieux le 1er juillet de la même année ;

4°. François, qui continue la descendance ;

5°. Pierre de Bonnechose, auteur de la branche *des seigneurs de Bocmazier*, mentionnée plus loin ;

6°. Philippe de Bonnechose, tige des *seigneurs de Berville et de Beauval*, rapportés en leur rang.

VIII. François DE BONNECHOSE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Boulaye, partagea avec ses frères, devant les tabellions de Lisieux, les 31 juillet et 11 octobre 1566 ; rendit aveu à la baronnie

de Ferrières le 5 juillet 1567, et était homme d'armes de la compagnie d'ordonnance de M. de Fervaques en 1568. Il épousa 1°, vers 1565, Marie LE ROUX, fille et héritière pour moitié de Robert le Roux, écuyer, seigneur de la Fleurielle; 2°, par contrat du 20 novembre 1591, passé devant les tabellions d'Auquainville, Françoise DE LOUYS, des seigneurs de la Suhardière, veuve de Thomas Moreau, écuyer, seigneur de la Vigne. Les enfans de François de Bonnechose furent :

LE ROUX : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de léopard d'or.

DE LOUYS : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre aiglettes au vol abaissé du même.

Du premier lit :

1°. Guillaume, qui suit;
2°. Gui de Bonnechose, seigneur de la Fleurielle, de Bubertrey, de Saint-Jean de Thenney et de la Marre, marié, par contrat passé à Orbec, le 6 février 1615, avec Françoise *de Pluviers* (dont il n'eut point d'enfants), veuve d'Olivier le Loureux, écuyer, seigneur du hameau Boessard;
3°. Charles de Bonnechose, dont descendent les *seigneurs de la Londe*, mentionnés plus loin;
4°. Anne de Bonnechose, mariée, par contrat du 12 octobre 1583, avec Noël *de Scelles*, écuyer;

Du second lit :

5°. Jacques de Bonnechose, auteur de la branche des *seigneurs de la Fontaine et du Ménil-Germain*, rapportée en son rang;
6°. Claude de Bonnechose, seigneur de la Chapelle, chanoine de la cathédrale de Meaux, mort curé de Saint-Pierre de Grandcamp.

IX. Guillaume DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de la Boulaye, du Fey, de la Francardière, du Plessis, de la Barberie, etc., seigneur et patron de Saint-Jean de Thenney, de Saint-Pierre de Grandcamp et de Saint-Cloud, en Auge, maréchal-des-logis de la compagnie d'hommes d'armes du duc de Montbazon, fut député par la noblesse d'Orbec, convoqué le 3 décembre 1606 par le roi Henri IV, et fut nommé pour siéger à l'assemblée générale de trois états de la province de Normandie, tenue à Rouen le 14 du même mois. Il servit, en 1615, sous M. d'Armentières, lieutenant-général des armées du roi, qui, par une lettre du 11 septembre, l'engagea à retenir ses amis, sachant qu'il en a en quantité, et qu'il est en grand crédit au pays, pour les employer dans son armée. Guillaume de Bonnechose mourut le 7 juillet 1631, âgé de soixante-trois ans. Il avait épousé, par contrat passé à Bernay, le

DE MONNAY : d'azur, au lion d'or.

29 janvier 1598, Marguerite DE MONNAY, veuve de Robert d'Abos, chevalier, seigneur de Beauval et de Folainville, dame du Plessis, de la Francardière, de la Barberie et de Saint-Cloud, en Auge, morte le 29 septembre 1630, fille et héritière pour moitié de feu Jean de Monnay, écuyer, seigneur desdites terres et de Gauville, Saint-Hilaire-sur-Risle, Ferrières, etc., et de Marguerite de Fouilleuse. De ce mariage sont issus :

1°. Philippe, qui suit ;

2°. Nicolas de Bonnechose, écuyer, seigneur du Fey et de Quatre-Fossés, qui comparut avec armes et chevaux pour le service du roi en 1635 et 1636, et était homme d'armes des ordonnances du roi de 1639 à 1646. Il épousa, par contrat passé à Bernay, le 7 juillet 1648, Marie *le Velain*, fille de Jean le Velain, écuyer, sieur du Ronceray, et de Madelaine de Bucaille, et en eut :

A. Bernard de Bonnechose, écuyer, seigneur de Cauprey, brigadier des gardes-du-corps du roi, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec Marie *de Bonnechose*, fille de Thomas de Bonnechose, écuyer, seigneur de Vaudecourt, et d'Élisabeth le Bourgeois. Ils moururent sans postérité ;

B. Adrien de Bonnechose, écuyer, seigneur du Fresne, vivant en 1694 ;

C. Claude de Bonnechose, né vers 1660, mort sans lignée ;

D. Marie-Madelaine de Bonnechose, femme de Guillaume *de Guiry*, écuyer, seigneur de la Hautiquaire. Devenue héritière de ses frères, elle donna la terre de Cauprey, le 20 août 1714, à Marie de Bonnechose, veuve de Bernard, son frère ;

3°. Gaston de Bonnechose, seigneur de Saint-Jean de Thenney, marié 1°, par contrat passé à Bernay, le 17 juillet 1633, avec Marie *le Filleul*, fille de Jacques le Filleul, écuyer, seigneur de la Chappelle-Gauthier, dont Anne de Bonnechose, morte sans alliance ; 2°, par contrat passé à Orbec le 31 mars 1669, avec Marie *de Heudey*, fille de Charles de Heudey, chevalier, seigneur de Pommainville, près d'Argentan. Devenue veuve sans enfants, elle se remaria à Gilles-Armand de la Touche, chevalier, seigneur de Bocquencey ;

4°. Madelaine de Bonnechose, femme de N.... *de Lieurey*, écuyer.

X. Philippe DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de la Boulaye et de la Francardière, produisit avec ses frères, devant les commissaires du roi, et fut maintenu dans son ancienne extraction le

3 mai 1641. Il avait épousé, par contrat passé le 6 octobre 1627, Catherine DE GRIMOUVILLE, fille de Jean de Grimouville, chevalier seigneur de Lande-l'Archant, et de Madeleine de Crèvecœur. De ce mariage sont nés :

DE GRIMOUVILLE : de gueules, à trois étoiles de mer d'argent.

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. Guillaume de Bonnechose, } morts jeunes;
3°. Pierre de Bonnechose, }
4°. Catherine de Bonnechose, mariée, par contrat passé à Chambrois le 13 juin 1667, avec Michel *le Prévost*, écuyer;
5°. Marguerite de Bonnechose, } dont la destinée n'est pas connue.
6°. Madelaine de Bonnechose, }
7°. Marie-Anne de Bonnechose, }

XI. Louis DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de la Boulaye, de la Francardière, etc., né le 20 avril 1634, fut maintenu dans son ancienne extraction par jugement de M. Marle, intendant en la généralité d'Alençon, du 13 juin 1667, et fut dispensé du service de l'arrière-ban en 1690, sur la représentation que ses fils étaient employés au service du roi. Il avait épousé, par contrat passé à Bonneville-la-Louvet, le 15 janvier 1658, Angélique D'ESCORCHES, fille aînée et devenue héritière pour moitié de Jean d'Escorches, écuyer, seigneur de Boscgueret et du Castelier, et de Madeleine de Clinchamp-Caudecoste. De cette alliance sont provenus :

D'ESCORCHES : d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois besants d'or.

1°. Pierre de Bonnechose, seigneur de la Francardière, qui servit au régiment de Hainaut jusqu'en 1688, passa dans celui de Normandie, comparut à l'arrière-ban, et se trouva au bombardement de Dieppe en 1664, épousa, 1° Marguerite *Gérard*, dont un fils, mort sans postérité; 2°, le 19 octobre 1724, Henriette *d'Irlande*, fille d'Antoine d'Irlande, écuyer, seigneur de Bosc-le-Comte, morte sans enfants;

2°. Charles de Bonnechose, seigneur de Castelier, qui entra aux cadets gentilshommes à Béfort en 1688, d'où il passa lieutenant au régiment de la reine en 1690, et l'année suivante dans la compagnie des chevau-légers de Bretagne; se trouva aux batailles de Leuse, de Steinkerque, en 1691 et 1692; de la Marsaille, où il fut blessé; de Luzzara, et de San-Vittoria en 1702; de Spire en 1703; d'Hochtedt, où il fut blessé, en 1704; d'Oudenarde en 1708 et de Malplaquet, où il reçut une blessure, en 1709. Il mourut à Autry le 17 novembre 1739, étant lieutenant-colonel de cavalerie en activité, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

3°. Louis de Bonnechose, prêtre, bachelier, curé de Beuville en 1710, et de Saint-Pierre du Châtelier en 1711, mort le 12 juin 1748;
4°. Nicolas, qui continue la descendance;
5°. Catherine de Bonnechose, femme de François *de Serrey*, écuyer, seigneur du Ronceray;
6°. Marguerite de Bonnechose, morte sans avoir été mariée.

XII. Nicolas DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de la Boulaye, de la Francardière, etc., entra dans les gardes-du-corps du roi en 1702, et y fit plusieurs campagne. Le 8 janvier 1707, il obtint du roi Louis XIV des lettres de grâce pour la mort de Robert et Yves le Gallois, qui, l'ayant provoqué en duel, succombèrent dans le combat. Il épousa, par contrat du 6 novembre 1711, reconnu à Beaumenil le 24 janvier 1713, Charlotte DU PLESSIS, fille de Jean du Plessis, officier de la maison du roi, et de Charlotte Olivier, dont :

DU PLESSIS : d'azur, à trois merlettes d'or.

1°. Claude de Bonnechose, garde-du-corps du roi, qui se trouva au siége de Philisbourg, et mourut à Versailles le 15 avril 1739;
2°. Louis-Gaston Ier, qui continua la postérité.

XIII. Louis-Gaston DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur de la Boulaye, de la Francardière, du Boscgueret, de la Vallée-des-Loges et du Coudray, entra dans les gardes-du-corps du roi en 1735, et s'allia, par contrat du 15 février 1740, à Marguerite-Catherine D'ESCORCHES DE SAINTE-CROIX, fille unique et héritière de François d'Escorches, écuyer, seigneur de Sainte-Croix, de la Vallée et du Coudray, et de Marguerite de Robillard du Noron. Leurs enfants furent :

D'ESCORCHES : comme ci-devant.

1°. Nicolas-Louis-Gaston de Bonnechose, né le 7 février 1741. Il fut fait lieutenant au régiment de Poitou en 1756, fit la campagne de 1757 en Allemagne, et se trouva aux batailles d'Hastembeck et de Rosbach, où il fut blessé. Il mourut à Tirlemont, le 18 avril 1758;
2°. François-Agnan-Henri, qui suit;
3°. Louis-Gaston, chevalier de Bonnechose, né le 25 août 1759. Il fut reçu page du roi en la petite écurie le 15 décembre 1773, pour remplacer Charles-François-Désiré de Bonnechose, son cousin, décédé à Compiègne le 13 septembre précédent; devint premier page de Louis XVI, en 1778; capitaine au régiment Colonel-Général, dragons, la même année; passa, avec le même grade, au régiment de Mestre-de-Camp-Général en 1784. Il est marié, et a eu quatre fils :

A. Henri de Bonnechose, né en 1801;
B. Emile de Bonnechose, né en 1802, en Hollande, entré, en 1818, à l'école royale militaire de Saint-Cyr, d'où il est sorti en 1820, pour entrer à l'école d'état-major à Paris;
C. Alfred de Bonnechose, mort en 1815;
D. Louis de Bonnechose, né en 1809;

4°. Marguerite-Charlotte de Bonnechose, mariée, le 25 octobre 1762, à Thomas *de Boissel*, écuyer, seigneur, baron, haut-justicier de Monville, vicomte de Blaqueville en Normandie, seigneur de la Honville, des Portes et de Saint-Vrain, en Hurepoix.

XIV. François-Agnan-Henri DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur de la Boulaye, de la Vallée-des-Loges, des Ligneries et de Gouttières, lieutenant au régiment de Poitou le 6 juin 1758, grade vacant par la mort de son frère aîné, s'est trouvé aux batailles de Filinghausen, de Graveinstein et de Friedberg, et au siége d'Omenebourg. Il a épousé, par contrat passé à Lisieux, le 10 octobre 1777, Marie-Louise-Élisabeth-Victoire-Dorothée DE HUDEBERT, dame des Ligneries et de Notre-Dame de Gouttières, fille unique et mineure de feu Louis-Antoine de Hudebert, chevalier, seigneur des Ligneries, et de feu Madelaine-Victoire d'Erneville de Gouttières. De ce mariage est issu :

DE HUDEBERT : de sable, a l'aoille d'argent.

XV. Louis-Charles-François-Gaston DE BONNECHOSE, chevalier, capitaine de cavalerie, lieutenant en premier dans le régiment des hussards de la garde royale, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, marié, par contrat du 6 février 1817, avec Eugénie DE BONARDI DU MÉNIL, fille de Jean-Balthazard-Hector-Amédée de Bonardi, baron du Ménil, et de dame Marie-Françoise Boula de Marcuil.

DE BONARDI : de gueules, a trois bandes d'or, bordées de sable.

SEIGNEURS DE LA LONDE, *éteints*.

IX. Charles DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de la Palaisière, de la Londe et du mont d'Ollaige, troisième fils de François de Bonnechose, et de Marie le Roux, dame de la Fleurielle, sa première femme, épousa, par contrat passé à Bernay, le 7 décembre 1608, Anne DE GLESQUIN, dame de la Palaisière, fille de feu Antoine de Glesquin, chevalier, seigneur de la Brière. Charles partagea avec ses frères, le 20 mars 1615, et laissa de son mariage :

DE GLESQUIN.

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Marguerite de Bonnechose, mariée, par contrat du 27 février 1623, avec André *d'Abos*, écuyer, seigneur du Plessis, de Grandcamp et de Saint-Claude, en Auge ;
3°. Françoise de Bonnechose, alliée, par contrat passé à Bernay le 18 mars 1643, à Pierre *d'Estimauville*, écuyer, seigneur de Beaumonchel ;
4°. Marie de Bonnechose, dont on ignore la destinée.

X. Pierre DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur de la Londe, de la Fleurielle et de Plainvillette, épousa, par contrat passé à Courménil, le 10 février 1647, Marie DE PIERRE, fille de feu Louis de Pierre, seigneur du Pin, chevalier de l'ordre du Roi, et de Cécile du Pin, dont :

DE PIERRE : de gueules, à l'aigle d'or.

1°. Robert, qui suit ;
2°. Cécile de Bonnechose, religieuse à Bernay.

XI. Robert de BONNECHOSE, chevalier, seigneur de la Londe, de la Fleurielle et autres lieux, épousa Catherine PAPILLON, dame des Haistereaux, dont il eut une fille, morte sans alliance, et cinq fils, qui tous furent au service du roi. Deux ont été tués au champ d'honneur ; un troisième se distingua parmi les gendarmes écossais, à la bataille de Malplaquet, en 1709, et mourut peu après. L'aîné des deux autres mourut sans avoir été marié, et le plus jeune, après plusieurs campagnes, quitta le service, et embrassa l'état ecclésiastique.

PAPILLON : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux papillons d'or, et en pointe d'un coq du même.

SEIGNEURS DE LA FONTAINE ET DU MÉNIL-GERMAIN, *éteints.*

IX. Jacques DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de la Fontaine, quatrième fils de François de Bonnechose, seigneur de la Boulaye, et fils aîné de Françoise de Louys, sa seconde femme, fut dispensé de servir aux arrières-bans de 1635 et 1642, tant en considération des blessures qu'il avait reçues au service du roi, et dont il était demeuré estropié, que des services que son fils aîné rendait dans les armées de S. M. Il fut maintenu au rôle et chapitre des nobles de la paroisse d'Auquainville par les commissaires du roi, en l'élection de Lisieux, le 22 février 1641. Il avait épousé, par contrat passé à Chambrois, le 11 octobre 1616, Marie DE BAUDOUIN, héritière pour un tiers de feu Jean de Baudouin,

DE BAUDOUIN : d'argent, à la croix de sable, cantonnée aux 1 et 4 d'une croix de Malte d'azur ; aux 2 et 3 d'une tente de gueules.

écuyer, seigneur du Fay, et de Geneviève du Val. Leurs enfants furent :

1°. Gui, dont l'article va suivre ;

2°. François II, auteur de la branche des *seigneurs de Vaux-Roger*, rapportée ci-après ;

3°. Nicolas de Bonnechose, seigneur de la Fleurielle, qui fut maintenu en l'élection d'Alençon le 13 juin 1667, et en celle de Rouen le 1er décembre 1669. Il avait épousé, par contrat du 31 août 1657, Jeanne *de l'Espée*, veuve de Pierre de Vauquelin, écuyer, seigneur du Grez, et en eut :

Thomas de Bonnechose, dont on ignore la destinée ;

4°. Charles de Bonnechose, seigneur du Vivier, né le 4 février 1628, d'abord chanoine de la cathédrale de Meaux, qui, ayant quitté l'état ecclésiastique, s'est marié 1°, le 12 avril 1658, avec Anne *Barrey ;* 2° avec Radegonde *le Duc*, fille et héritière de feu noble homme Jean le Duc, et de Radegonde le Clerc. Il fut maintenu dans sa noblesse par sentence de l'élection de Meaux du 17 septembre 1659, confirmée par arrêts de la cour des aides de Paris des 9 juin 1660, et 14 avril 1665, et fut encore maintenu par arrêt du conseil d'état du roi du 14 avril 1667, qu'il fit registrer au greffe de Compiègne le 22 janvier 1671. Il mourut sans postérité ;

5°. Robert de Bonnechose, seigneur des Marais, chanoine de la cathédrale de Sées ;

6°. Marie de Bonnechose, qui, le 11 juin 1684, passa un acte devant les notaires de Chambrois, en qualité de veuve d'Adrien *de Vattetot*, et au nom Jacques de Vattetot, son fils aîné, mineur.

X. Gui DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de la Boulaye, enseigne de la compagnie d'hommes d'armes du cardinal Mazarin, suivant quatre certificats de 1638 à 1642, eut acte de la représentation de ses titres, à Alençon, et fut maintenu avec ses frères, le 13 juin 1667. Il épousa, par dispense du pape, et par contrat passé à Auquainville, le 31 octobre 1670, Suzanne DE BONNECHOSE, fille de feu René de Bonnechose, écuyer, seigneur de Vaudecourt, et de Renée du Bois. De ce mariage sont provenus : DE BONNECHOSE : d'argent, à trois têtes de sauvage de sable, posées de front.

1°. René, qui suit ;

2°. N.... de Bonnechose, femme de N.... *Agis*, seigneur de Mélicourt et de Longpré.

XI. René DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de la Boulaye,

D'ANFRAY : de gueules, à l'écusson de sable, chargé de trois croissants et bordé d'or ; accompagné de huit besants du même en orle.

DE BAUDOT : de sable, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

fit registrer ses armoiries, à l'armorial général, en exécution de l'édit du mois de novembre 1696. Il épousa 1°, en 1691, Françoise D'ANFRAY, fille de Claude d'Aufray, écuyer, seigneur et patron du Ménil-Germain, en l'élection de Lisieux, et de Marguerite le Cormier de la Bindelière; 2°, par contrat du 11 décembre 1704, Françoise DE BAUDOT D'AMBENAY, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il n'eut du premier lit qu'un fils, qui suit.

DE GRAINDORGE : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux lions affrontés d'or, et en pointe de trois épis d'orge empoignés du même.

DE VENOIS : d'or, à fleurs de lys de sable.

XII. Jacques-Charles-Henri-Gui DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur et patron de Ménil-Germain, seigneur Grandval, de Ferrières, de Thanney et de Cardonnet, épousa 1°, par contrat du 20 avril 1717, Charlotte DE GRAINDORGE DU MÉNIL-DURAND, issue des seigneurs du Rocher, en l'élection de Falaise ; 2° par contrat reconnu à Livarot, le 19 septembre 1768, Catherine DE VENOIS D'ANCTOVILLE. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1°. Jacques-Henri de Bonnechose, cornette au régiment de Fouquet, cavalerie, mort jeune;

2°. Charles-Gui, chevalier de Bonnechose, lieutenant au régiment de Noailles, mort jeune ;

3°. Françoise de Bonnechose, morte sans alliance ;

4°. Agnès-Charlotte-Françoise de Bonnechose, dame et patronne du Mesnil-Germain, dame de Grandval, Ferrières, Thanney et Cardonnet, par succession de ses frères, mariée, le 16 mai 1752, avec Guillaume-Louis-Félix *de Bonnechose*, chevalier, seigneur et patron de Malouy, chevau-léger de la garde du roi ;

Du second lit :

5°. Charles-François-Désiré de Bonnechose, mort page du roi en la petite-écurie, à Compiègne, le 15 septembre 1773 ;

6°. Deux filles, mortes au berceau.

SEIGNEURS DE VAUX-ROGER.

X. François DE BONNECHOSE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Vaux-Roger, né en 1609, second fils de Jacques de Bonnechose, seigneur de la Fontaine, et de Marie de Baudouin du Fay, fut d'abord chevau-léger dans la compagnie du duc de Longueville, et servit ensuite dans divers corps de cavalerie, ainsi qu'il est qua-

lifié par huit certificats de service. Il fut aussi convoqué au ban et arrière ban de l'an 1674, ayant alors cinquante-cinq ans. Il avait épousé, par contrat reconnu à Livarot, le 28 novembre 1663, Jeanne du Bois, fille du feu Jacques du Bois, écuyer, seigneur du Clos, et de Jeanne de Poret, dont il eut Olivier, qui suit.

du Bois : d'or, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

XI. Olivier de Bonnechose, écuyer, seigneur de Vaux-Roger, épousa, par contrat reconnu à Saint-Julien-le-Foulcon, le 4 novembre 1696, Angélique le Mancel, fille de feu Rolland le Mancel, écuyer, seigneur de Secqueville, et d'Angélique le Loutrel. Leurs enfants furent :

le Mancel : d'azur, semé d'étoiles d'argent, à trois grappes de raisin d'or, brochantes.

1°. François-Gui, qui suit ;
2°. Louis-Henri de Bonnechose, prêtre, curé de Barneville ;
3°. Marie-Madelaine de Bonnechose, femme du seigneur *de Saint-Martin de Pontallery*.

XII. François-Gui de Bonnechose, chevalier, seigneur de Vaux-Roger, épousa, par contrat passé sous seings-privés, le 3 décembre 1744, Henriette-Élisabeth de Vattetot, fille et héritière, par moitié, de feu Jean de Vattetot, écuyer, sieur de la Chauvinière, et de Marie de Vici. De ce mariage sont issus six garçons et plusieurs filles, entr'autres :

de Vattetot : de gueules, à une tierce ondée d'or, abaissée sous un croissant surmonté d'une fleur-de-lys, le tout du même.

1°. Jean-François de Bonnechose ;
2°. François-Henri de Bonnechose ;
3°. Charles de Bonnechose ;
4°. Henri-Louis de Bonnechose, seigneur du Bois-des-Champs ;
5°. François-Louis de Bonnechose, nommé officier de canonniers gardes-côtes en 1780, passé, en 1784, officier au cinquième régiment de chasseurs à cheval.

SEIGNEURS DE BOCMAZIER, *éteints*.

VIII. Pierre de Bonnechose, écuyer, seigneur du Boscage, cinquième fils de Jean de Bonnechose, écuyer, seigneur d'Hienville, et de Madelaine de Coulomp, sa première femme, partagea la succession paternelle avec ses frères le 31 juillet 1566. Il épousa Marie de Maillet de Friardel, de laquelle il laissa, entr'autres enfants :

de Maillet : d'argent, à 3 maillets de gueules.

IX. Robert DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur du Boscage, marié, par contrat du 11 juin 1623, avec Anne d'IRLANDE, fille de feu Pierre d'Irlande, écuyer, seigneur de Familly, et de Louise du Tertre. Il en eut, entr'autres enfants, François de Bonnechose, qui suit :

D'IRLANDE : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 merlettes d'argent, et en pointe d'une coquille du même.

X. François DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur du Boscage et de Bocmâzier, homms d'armes des ordonnances du Roi en 1666, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de l'intendant d'Alençon, du 13 juin 1667. Il avait épousé, par contrat du 27 novembre 1651, Anne d'AUSSY, fille de Laurent d'Aussy, écuyer, et de Barbe Anthome. Il en eut deux fils :

D'AUSSY.

1°. Adrien, dont l'article suit;
2°. François-Adrien de Bonnechose, seigneur de Bocmâzier, brigadier des gardes-du-corps du roi, avec brevet de lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance.

XI. Adrien DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur du Boscage, puis de Bocmâzier après la mort de son frère, épousa, en 1682, Françoise DE LA VACHE, fille de feu François de la Vache, écuyer, et de Charlotte Thirel, dont :

DE LA VACHE.

1°. Pierre-Alexandre, qui suit;
2°. César de Bonnechose, garde-du-corps du roi, mort sans avoir été marié.

XII. Pierre-Alexandre DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur de Bocmâzier, garde-du-corps du Roi, se trouva, en 1709, avec son frère et son oncle, à la bataille de Malplaquet, où il fut blessé. Il avait épousé, en 1703, Marie-Marguerite-Marthe LUCAS, veuve de François de Bellemare, écuyer, seigneur de Montmancel, de laquelle il eut quatre filles, non mariées en 1784, et un fils, qui suit:

LUCAS : de gueules, à trois chevrons d'argent.

XIII. Pierre-Louis-Alexandre DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur de Bocmâzier et de Quetteville, épousa, en 1754, Marie-Thérèses LE NANTIER, fille et héritière de François le Nantier, écuyer, seigneur de Quetteville, près d'Honfleur, et de Catherine des Champs. Il en était veuf, sans enfants, en 1784.

LE NANTIER : d'or, fretté d'azur.

SEIGNEURS DE BERVILLE ET DE BEAUVAL, *éteints.*

VIII. Philippe DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de la Valottière, sixième fils de Jean de Bonnechose, seigneur d'Hienville, et de Madelaine de Coulomp, partagea avec ses frères, par-devant les tabellions de Lisieux, les 31 juillet et 11 octobre 1566. Il était homme d'armes des ordonnances du Roi en la compagnie de M. de Fervaques en 1568. Il épousa, par contrat passé sous seings-privés, le 2 février 1577, Marie D'IRLANDE, fille de feu Pierre d'Irlande, écuyer, seigneur de Caorches, près Bernay, et de Guillemette Salvet. Il en eut :

D'IRLANDE : comme ci-devant.

1°. Thomas Ier, qui suit ;
2°. Philippe de Bonnechose, sieur de Valsery, marié, le 26 juillet 1635, avec Françoise *du Collet*, fils de feu Gabriel du Collet, écuyer, sieur des Boves, et de Charlotte Mallet. Il fut père, entr'autres enfants, de Thomas de Bonnechose, écuyer, sieur de Valsery, né le 4 octobre 1650, maintenu en 1667 par l'intendant d'Alençon. Sa postérité s'est éteinte ;
3°. Olivier de Bonnechose, auteur de la branche des *seigneurs de Vaudecourt*, rapportée en son rang ;
4°. Guillaume de Bonnechose, écuyer, qui, par acte du 10 mars 1612, vendit à Samuel de Grieu, écuyer, seigneur de la Cour-du-Bosc, des héritages situés à Pierrefitte, à lui obvenus au droit de sa femme, héritière en partie de Jean *de Serrey*, écuyer, sieur de la Jouerie.

IX. Thomas DE BONNECHOSE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Launay, fut maintenu dans sa noblesse par les commissaires du roi, le 15 mars 1641. Il avait épousé, par contrat reconnu aux assises d'Orbec, le 20 février 1623, Marguerite D'ABOS, fille de feu Robert d'Abos, écuyer, seigneur de Beauval, et de dame Marguerite de Monnay, alors remariée à Guillaume de Bonnechose, écuyer, seigneur de la Boulaye. De ce mariage sont issus :

D'ABOS : de sable, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.

1°. Gabriel, dont l'article suit ;
2°. Pierre de Bonnechose, sieur de Follainville, marié, par contrat passé à Bernay, le 12 juin 1662, avec Marguerite *de Bucaille*, fille de Jean de Bucaille, écuyer, seigneur du Buisson, et de feu Esther Platon, dont trois fils :

A. Pierre de Bonnechose, } officiers de cavalerie, tués au siége de
B. Jean de Bonnechose, } Turin.

C. Louis de Bonnechose, mort curé de Gamaches, en Vexin;

3°. Olivier de Bonnechose, auteur de la branche des *seigneurs de la Cour-du-Bosc*, mentionnée ci-après.

X. Gabriel DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Beauval, homme d'armes des ordonnances du roi, en la compagnie du duc d'Orléans, épousa, par contrat passé à Bonnebosc, le 1er mars 1655, Renée DU CROTAY, fille de feu Abraham du Crotay, écuyer, seigneur de Cliponville, et de Françoise des Hayes de Gassard. De ce mariage sont provenus :

DU CROTAY : de gueules, à trois paons rouants d'argent.

1°. Thomas, qui suit;

2°. Charles de Bonnechose, sieur de la Motte, nommé capitaine de la côte aux ordres de M. de Silly, par brevet du 20 mai 1695, mort sans postérité.

XI. Thomas DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Berville, épousa Françoise DE SEVREY, dame de la Jouerie, de laquelle il laissa :

DE SEVREY : d'argent, à 2 croissants de gueules, celui de la pointe supportant un rameau de deux branches de laurier de sinople.

1°. Françoise de Bonnechose, mariée avec Alexandre-François *d'Assy*, écuyer;

2°. Marie-Anne de Bonnechose, femme 1° de Pierre *de Jambon*, écuyer, sieur de Boschenard, capitaine d'infanterie, pensionné du roi; 2° de Robert *Hardy*, écuyer, sieur de la Roche; 3° de Jean-Esprit-Frédéric *de Foulques*, écuyer, sieur de la Pilette et du Parc.

SEIGNEURS DE LA COUR-DU-BOSC.

X. Olivier DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Sadrancourt, près de Mantes, troisième fils de Thomas de Bonnechose, seigneur de Launay, et de Marguerite d'Abos, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de la Galissonnière, commissaire du roi en la généralité de Rouen, du 5 décembre 1669. Il avait épousé, par contrat du 2 juin 1665, Françoise DE GRIEU, fille et héritière de Charles de Grieu, seigneur de la Cour-du-Bosc, et de Jeanne le Cordier. Leurs enfants furent :

DE GRIEU : de sable, à 3 grues d'argent, ayant huit vigilances d'or.

1°. Marc-Antoine, dont l'article suit;

2°. Louis de Bonnechose, prêtre, curé de Saint-Jean-d'Ambly et de Pierrepont.

XI. Marc-Antoine DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de

Sadrancourt et de la Cour-du-Bosc, servait à l'armée de Flandre sous les ordres de M. d'Abos, suivant un certificat du 30 août 1689. Il épousa 1° Marguerite DE L'ESPINAY, fille de feu Thomas de l'Espinay, écuyer, seigneur de Crevœil, et de Marie de Mahiel; 2°, par contrat du 4 avril 1709, Barbe-Marie DE COSTARD, fille de feu Pierre de Costard, écuyer, seigneur de la Chapelle, et de Marie de Morin. Marc-Antoine n'eut point d'enfants de sa première femme. Il eut, du second lit, Louis-Marc-Antoine, qui suit.

DE L'ESPINAY : d'azur, à 3 croissants d'or.

DE COSTARD : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

X. Louis-Marc-Antoine DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur de la Cour-du-Bosc, épousa, par contrat du 31 juillet 1736, Marie-Anne DE LOUVEL DE REPAINVILLE, fille de Robert de Louvel de Repainville, écuyer, et Marie-Catherine Haguelon, et sœur de M. de Louvel de Repainville, seigneur d'Orgeville, conseiller en la grand'chambre du parlement de Paris. De ce mariage sont issus:

DE LOUVEL : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux coquilles d'or, et en pointe d'un griffon du même.

1°. Louis-Joseph-Marie-Denis, qui suit;
2°. Louis-Charles-Jean de Bonnechose, prêtre, curé de Beausseré, en Vexin;
3°. Une fille, morte jeune.

XI. Louis-Joseph-Marie-Denis DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur de la Cour-du-Bosc, épousa, par contrat passé sous seings-privés, le 14 juillet 1773, Marie-Charlotte-Antoinette DES HAYES DE BONNEVAL, fille de Jacques-François-Charles des Hayes, chevalier, seigneur et patron de Saint-Aubin de Bonneval, lieutenant-général honoraire du bailliage d'Orbec, et de feu Marie-Anne-Éléonore de Piperey de Marolles. De ce mariage son issus :

DES HAYES : de gueules, à la croix d'argent, chargée d'un croissant de sable et de quatre merlettes du même.

1°. Casimir-Édouard de Bonnechose, chevalier, né le 2 mars 1777;
2°. Marie-Rosalie de Bonnechose, née le 11 octobre 1775.

SEIGNEURS DE VAUDECOURT.

IX. Olivier DE BONNECHOSE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Valottière, troisième fils de Philippe de Bonnechose, et de Marie d'Irlande de Caorches, épousa, par contrat du 16 novembre 1612, Susanne DE SEVREY, fille de feu Jean de Sevrey, écuyer, seigneur de la Jouerie, et de Susanne de la Mazure. Leurs enfants furent, entr'autres :

DE SEVREY : comme ci-devant.

1°. René, dont l'article suit;
2°. Thomas de Bonnechose, auteur de la branche des *seigneurs de Bonneville*, rapportée ci-après.

X. René DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Vaudecourt et de la Valottière, épousa, par contrat du 27 juin 1634, reconnu en la vicomté de Saint-Silvain, au siége d'Éran, le 17 juin 1640, Reine DU BOIS, fille de feu Jacques du Bois, écuyer, seigneur du Clos et de Jeanne Poret, dont :

DU BOIS : comme ci-devant.

1°. Thomas, qui suit;
2°. Susanne de Bonnechose, mariée, en 1670, avec Gui *de Bonnechose*, écuyer, seigneur de la Boulaye.

XI. Thomas DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Vaudecourt, épousa, par contrat du 14 juillet 1674, Élisabeth LE BOURGEOIS, fille de Jacques le Bourgeois, écuyer, sieur de la Varende, et d'Anne de Cairon. De ce mariage sont issus :

LE BOURGEOIS : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois besants du même.

1°. François-Gilles, qui suit;
2°. Louis de Bonnechose, écuyer, sieur de Montesson, né en 1684. Il entra au service en 1702, dans la compagnie des deux cents gentilshommes commandés par M. de Matignon, et fut fait capitaine d'infanterie au régiment d'Houdetot en 1716. Il épousa, par contrat du 31 janvier 1716, Marie-Anne *de Tolly*, dont il eut :
   A. Agnès-Charlotte-Anne de Bonnechose, mariée, le 25 mai 1755, avec Charles-Henri *de Fayel*, chevalier, seigneur de la Perruche et de Mouchy;
   B. Françoise-Louise de Bonnechose, née le 2 février 1723, mariée, le 20 octobre 1767, à Philippe *d'Osmond*, chevalier;
3°. Marie de Bonnechose, femme de Bernard *de Bonnechose*, écuyer, seigneur de Cauprey, en Thimerais;
4°. Madelaine de Bonnechose, mariée, le 20 septembre 1721, avec Étienne *le Tonnelier de Conti*, chevalier, seigneur du Boullay, ancien capitaine de dragons, fils de Jean le Tonnellier, seigneur de Conti, du Boullay, d'Achères, etc., et d'Élisabeth le Noir de Mocquesoncy.

XII. François-Gilles DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Vaudecourt, lieutenant-général en la vicomté d'Auge, épousa, par contrat du 2 avril 1708, Agnès-Françoise D'ORTE, fille de Jacques d'Orte, chevalier, premier capitaine-commandant au camp de Marly, et d'Agnès d'Herbé. De ce mariage vinrent :

D'ORTE : d'argent, au lion de gueules, chargé à l'épaule d'une étoile d'azur.

1°. Thomas-Jacques-François de Bonnechose;

2°. François-Gilles de Bonnechose, tous deux prêtres, et successivement curés du Buat, où il moururent, la même année, en secourant leurs paroissiens dans une maladie épidémique, dont ils furent victimes;
3°. Louis-René qui continue la descendance.

XIII. Louis-René DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur de Vaudecourt, épousa, par contrat du 2 avril 1739, Marie-Suzanne DE VATTETOT, fille aînée et héritière pour moitié de Jean de Vattetot, écuyer, sieur de la Chauvinière, et de Marie de Viel. Leurs enfants furent: DE VATTETOT: comme ci-devant.

1°. François-Henri-Louis de Bonnechose, chevalier, seigneur des Essarts, né le 23 avril 1740. Il entra au service dans la gendarmerie, et se trouva avec ce corps à la bataille de Clostercamp; passa lieutenant au régiment d'Auvergne au mois d'octobre 1760; fit partie, en qualité d'officier-major, des détachements qui firent lever le siége de Cassel au prince Ferdinand de Brunswick, au mois de février 1761, et se trouva aux batailles de Filinghausen et de Gravenstein;
2°. Louis-François, qui continue la postérité;
3°. Agnès-Susanne-Françoise de Bonnechose, mariée, par dispense du 18 février 1772, à Paul-Mathias *de Fayel*, écuyer, sieur de Mouchy, fils de Charles-Henri de Fayel, chevalier, seigneur de la Perruche, et d'Agnès-Charlotte-Anne de Bonnechose.

XIV. Louis-François DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur de Vaudecourt, né le 14 août 1745, épousa, par contrat passé à Moyaux, le 26 novembre 1771, Marie-Anne DE SENEY D'ARGENCE, de laquelle il eut: DE SENEY.

1°. Thomas-Henri, qui suit;
2°. Marie-Louise de Bonnechose, née le 14 août 1774.

XV. Thomas-Henri DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur de Vaudecourt, né le 11 juin 1777, garde-du-corps du roi en 1814, a épousé, 1797, Alexandrine-Rose-Catherine DANDEL D'ASSEVILLE. De ce mariage sont issus: DANDEL: d'azur, à 3 quintefeuilles d'or.

1°. Alexandre de Bonnechose, né le 17 février 1798;
2°. Emmanuel de Bonnechose, né en 1799.

SEIGNEURS DE BONNEVILLE, *éteints*.

X. Thomas DE BONNECHOSE, Ier du nom, écuyer, seigneur

de Bonneville, second fils d'Olivier de Bonnechose, seigneur de la Valottière, et de Susanne de Sevrey, épousa, par contrat passé à Bouvron, le 20 août 1647, Anne DU BOIS, fille de feu Jacques du Bois, écuyer, seigneur du Clos, et de Jeanne Poret, et en eut:

DE BOIS : comme ci-devant.

1°. Olivier, qui suit ;
2°. Trois autres fils, qui suivirent le parti des armes.

XI. Olivier DE BONNECHOSE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Bonneville, passa aussi plusieurs années au service du roi, et s'allia avec Catherine DE BOCQUENSEY, laquelle était veuve de lui, en 1697, et mère, entr'autres enfants, de :

DE BOCQUENSEY : d'argent, au tronc d'arbre arraché de sinople en pal, supportant 2 colombes de gueules, perchées l'une au-dessus de l'autre.

1°. Thomas de Bonnechose, IIe du nom, écuyer, seigneur de Bonnechose, dont le fils unique
Olivier-François de Bonnechose, prêtre, qui, après avoir professé, pendant dix ans, à la sollicitation de son évêque, la philosophie au séminaire de Lisieux, fut chanoine d'Écouy, curé de Maineville, en Vexin, et mourut, le 20 mars 1775, aussi regretté par la pureté de ses mœurs que par sa profonde science ;
2°. Olivier, qui suit.

XII. Olivier DE BONNECHOSE, IIe du nom, écuyer, seigneur des Parts, épousa, par contrat du 26 avril 1701, Françoise DES ESSARDS, fille de feu François des Essards, écuyer, seigneur du Pommier, la Prévôtière, la Mussoire, etc., et de Geneviève du Val-Poutrel. Il eut de ce mariage :

DES ESSARDS : de gueules, à trois croissants d'or.

1°. François-Olivier de Bonnechose, capucin sous l'invocation de Saint-Sébastien d'Orbec, mort, en 1776, à Fécamp ;
2°. Trois filles, dont on ignore la destinée.

SEIGNEURS DE VAUDEMONT ET DE MALOUY, *éteints.*

V. Philippe DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Pontoulain, troisième fils de Jean de Bonnechose, seigneur d'Hienville, eut en partage, par les lots du 30 août 1485, la vavassorie de Pontoulain, avec des fonds à Bougy. Il épousa Jeanne DE BONENFANT DE MONTFRÉVILLE, dont il eut, entr'autres enfants :

DE BONENFANT : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de six roses rangées d'or.

VI. Guillaume DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Pontoulain, qui produisit ses titres devant les élus de Lisieux, et fut

maintenu, en 1540, au rôle et chapitre des nobles de la paroisse de Glos-sur-Lisieux. Il avait épousé, par contrat de 1527, reconnu en 1549, Marie LE GENTIL, fille de Thomas le Gentil, écuyer, seigneur de Piencourt, près Bernay, et en eut Georges, qui suit :

LE GENTIL : d'azur, au dragon d'or.

VII. Georges DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Pontoulain, épousa, par contrat reconnu le 11 octobre 1560, Madelaine DES BOULAYES, fille de Jacques des Boulayes, écuyer. Il en eut, entr'autres enfants, Jacques de Bonnechose, qui suit.

DES BOULAYES.

VIII. Jacques DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Pontoulain, épousa, par contrat du 4 février 1571, Philippine DE CAMPROGER, fille de Robert de Camproger, écuyer. De ce mariage sont issus :

DE CAMPROGER : d'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 œillets de sinople, fleuris de gueules, et accompagnée en chef de trois croissants d'argent, et en pointe de trois flèches passées en sautoir du même.

1°. Jacques de Bonnechose, chevalier, seigneur de Vivesterres et de Boinvilliers, près Étampes, marié, par contrat passé, à Paris, le 1er août 1633, avec Henriette *de Groslot*, veuve de Claude de Salnove, écuyer, seigneur de Grigny, dont :

Marie de Bonnechose, qui, lors du testament olographe de son père, fait à Paris le 12 octobre 1669, était sur le point de faire profession au couvent des filles de la Madelaine, à Paris ;

2°. Philippe de Bonnechose, qui produisit ses titres devant M. de Marle, commissaire du roi en la généralité d'Alençon, et fut maintenu en 1666. Il eut pour fille et héritière :

Susanne de Bonnechose, mariée à N..... *Aprix*, écuyer, seigneur de Vimont ;

3°. Louis de Bonnechose, seigneur de Vaudemont, père d'un fils, mort colonel d'infanterie ;

4°. François, qui continue la lignée.

IX. François DE BONNECHOSE, écuyer, épousa, par contrat du 3 juillet 1648, Françoise DE COURCOL, de laquelle sont issus :

DE COURCOL : de gueules, au rencontre de daim d'argent, accompagné de 4 besants d'or en croix.

1°. Henri, mort sous les drapeaux, après dix ans de service ;

2°. Jean de Bonnechose, sieur de la Boulaye, officier au régiment Colonel-général, dragons, mort sans postérité.

3°. Louis, qui continue la descendance.

X. Louis DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur de la Boulaye, officier de la marine royale, comparut à diverses convocations

du ban et arrière-ban pour le service du roi. Il épousa, en troisièmes noces, par contrat du 11 mai 1709, Marie-Anne DE FAUTEREAU, fille de Louis de Fautereau, chevalier, marquis de Mainières, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de Marguerite de Mauduit. Ses enfants furent :

DE FAUTEREAU : d'azur, à 3 croissants d'or.

Claude-Louis de Bonnechose, capitaine, premier factionnaire au régiment de Ponthieu, mort de ses blessures, à Ratisbonne, sans avoir eu la satisfaction d'être admis chevalier de Saint-Louis, dont la croix n'arriva qu'après sa mort ;

Guillaume-Louis-Félix, qui continue la postérité.

XI. Guillaume-Louis-Félix DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur et patron de Malouy, officier au régiment d'Armenonville, dragons, avec lequel il fit les campagnes de Bohême, puis chevau-léger de la garde du Roi, épousa, le 16 mai 1752, Agnès-Charlotte-Françoise DE BONNECHOSE, fille et devenue héritière de Jacques Charles-Henri Gui de Bonnechose, chevalier, seigneur et patron de Ménil-Germain, seigneur de Grandval, Thauney, Ferrières, Cardonnet, etc., et de Charlotte de Graindorge, dame de Ménil-Durand. Ils vivaient sans enfants, en 1784.

DE BONNECHOSE : comme ci-devant.

SEIGNEURS DE BELLOUET, *éteints.*

VI. François DE BONNECHOSE, écuyer, second fils de Foulques de Bonnechose, seigneur d'Hienville, et de Jeanne de Gisay, est nommé par Jean de Bonnechose, seigneur d'Hienville et de Pontoulain, qui agit comme son frère dans le partage des lots, du 30 août 1485, rappelé dans un acte du notaire de Saint-Pierre-sur-Dive, du 3 mars 1505. Il épousa, vers l'an 1535, Françoise DE PERRIER, dont il eut, entr'autres enfants, Charles, qui suit :

DE PERRIER : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois flanchis du même.

VII. Charles DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Bellouet, près Lisieux, épousa Marie DE CINTREY, fille et héritière de Jean de Cintrey, seigneur de Bellouet. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Roissy, le 9 juin 1599, avec ses trois fils :

DE CINTREY : de gueules, à trois coquilles d'argent.

1°. Mathurin, qui suit;

2°. Daniel de Bonnechose, dont descendent les *seigneurs de Bougy et de Courval*, rapportés ci après;

3°. Gabriel de Bonnechose, sieur de Hamard, dont la postérité est éteinte.

VIII. Mathurin DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Bellouet, épousa Henriette D'ESPINAY, des seigneurs de Champigny et de la Halbourdière, de laquelle il laissa, entr'autres enfants, Gilles de Bonnechose, qui suit:

D'ESPINAY: d'azur, à 3 croissants d'or.

IX. Gilles DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Bellouet, produisit à Alençon, et fut maintenu en l'élection d'Argentan, en 1666. Il épousa Marie DE FRANQUEVILLE, de laquelle il laissa, entr'autres enfants:

DE FRANQUEVILLE: de gueules, au chef d'or.

X. Claude DE BONNECHOSE, chevalier, seigneur de Bellouet, marié, par contrat du 1er septembre 1697, avec Marie DE LYÉE, fille de Jacques, chevalier, seigneur de Lyée et de Tonnancourt, et d'Éléonore de Belleau. Il en eut:

DE LYÉE: d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

1°. Étienne-Louis de Bonnechose, chevalier, seigneur de Bellouet, mort sans postérité;

2°. N..... de Bonnechose, mariée à Jean *de Lambert*, écuyer, seigneur de Jeanvile, mort en 1770.

SEIGNEURS DE BOUGY ET DE COURVAL.

VIII. Daniel DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Bougy, second fils de Charles, seigneur de Bellouet, et de Marie de Cintrey, épousa, par contrat passé le 6 août 1618, devant les notaires de la vicomtéde Falaise, Marie DE MAY, dont, pour fils unique, Charles qui suit:

DE MAY: d'or, au chevron d'azur.

IX. Charles DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Bougy, enseigne au régiment de Courtomer, suivant un certificat du maréchal de Coligny, donné au camp de Renty, du 15 août 1638, épousa, 1°, par contrat du 22 janvier, reconnu le 4 février 1646, Lucienne LE NORMAND, fille et héritière en partie de feu Gracien le Normand, écuyer, seigneur de Maisières, et de Catherine Abot; 2°, par contrat du 17 janvier 1666, Marie DE FONTENAILLES, fille d'Adrien de Fontenailles, écuyer, et de Gillette de la Bisaye. Il fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt de la cour des aides de Rouen, le 12 mai 1665, et par les commissaires du roi, à Alençon, en 1666. Ses enfants furent:

LE NORMAND: d'argent, au loup couché de sable, fixant au premier canton une étoile de gueules.

DE FONTENAILLES: échiqueté d'azur et d'argent.

Du premier lit :

1°. Daniel-Antoine, dont l'article suit ;

Du second lit :

2°. Louis-Antoine de Bonnechose, dont descendent les *seigneurs de Prémont*, mentionnés ci-après.

X. Daniel-Antoine DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Bougy, épousa, par contrat du 16 novembre 1677, reconnu le 18 mars 1678, Marie-Françoise DES HAYES, fille de Jean des Hayes, écuyer, seigneur de Boisbrun, et de Françoise de Bonnet. De ce mariage sont provenus :

DES HAYES : d'argent, à une tige de sinople, fleurie de trois roses de gueules.

1°. Fleury, dont l'article suit ;

2°. François de Bonnechose, sieur de Courval, page du duc de Bourbon, le 15 mai 1696, lieutenant de cavalerie espagnole en 1701, capitaine de cuirassiers de la même nation, par brevet du 23 février 1706;

3°. Hervé de Bonnechose, qui servait dans le même temps, et avait épousé Marie-Madelaine *de Malherbe*, fille de Nicolas de Malherbe, écuyer, seigneur de Beauval, et d'Anne Parent. Hervé mourut sans postérité ;

4°. Antoine de Bonnechose, reçu dans la compagnie des grands mousquetaires du roi d'Espagne, par brevet du 23 février 1706 ;

5°. Jean de Bonnechose, prêtre, d'abord curé de la Croupte, et ensuite de Prêtreville, au diocèse de Lisieux ;

6°. Françoise de Bonnechose, mariée, par contrat du 16 mars 1710, avec Louis *de Malherbe*, écuyer, seigneur de Malicorne.

XI. Fleury DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Bougy, gendarme de la garde du Roi, en 1705, épousa, par contrat reconnu le 3 mars 1706, Marie-Catherine-Angélique DU QUESNAY, fille d'Augustin du Quesnay, seigneur du Quesnay et de Sainte-Colombe, gendarme de la garde du Roi, puis capitaine en l'hôtel royal des Invalides, et capitaine des chasses de S. M., au comté de Saint-Pierre-sur-Dive, et de Marie-Catherine le Gallois. De ce mariage vinrent :

DU QUESNAY : échiqueté d'or et d'azur.

1°. Paul-François-Hervé, qui suit ;

2°. François-Gui de Bonnechose, seigneur de Courval, marié avec N..... *de Clinchamp*, qui le rendit père de deux filles.

XII. Paul-François-Hervé DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Bougy, né le 28 mars 1731, épousa, par contrat du 16 mai 1754, Honorine LE PRÉVOST, fille de René-François le Prévost, écuyer, seigneur et patron de Fourches, et de Louise Trotrel. Il en eut plusieurs enfants, entr'autres :

LE PRÉVOST.

1°. Jacques-François de Bonnechose, né le 26 janvier 1757, élevé au collége de Beaumont, en Auge;

2°. Hervé de Bonnechose, officier des volontaires au régiment de Luxembourg, qui, à vingt-deux ans, eut une cuisse emportée à l'attaque de Gersay.

SEIGNEURS DE PRÉMONT.

X. Louis-Antoine DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Prémont, second fils de Charles de Bonnechose, seigneur de Bougy, et fils aîné de Marie de Fontenailles, s'établit en la paroisse de Saint-Pierre de Beauchêne, éltction de Mortain. Il épousa Suzanne DE FONTENAILLES, dont est issu:

DE FONTENAILLES: comme ci-dessus.

XII. Louis-Jean DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Prémont, époux de Marie-Madelaine LE GOT, et père de:

LE GOT: d'azur, à l'aigle éployée au vol abaissé d'or, becquée, membrée et couronnée de gueules.

1°. Louis-Étienne de Bonnechose, écuyer, établi en Bretagne;

2°. Jean-Victor, qui suit;

Étienne-Julien-François de Bonnechose, prêtre, curé d'Airon, près Mayenne, en 1782.

XIII. Jean-Victor de BONNECHOSE, dit le chevalier de Prémont, épousa Isabelle DE SAINTE-MARIE, dont il avait, en 1781:

DE SAINTE-MARIE: de gueules, à la fleur de lys d'argent.

1°. Alexandre de Bonnechose, chevalier;

2°. Benjamin de Bonnechose, chevalier;

3°. Quatre demoiselles.

SEIGNEURS DE BOISNORMAND, *éteints*.

IV. Jean DE BONNECHOSE, II° du nom, écuyer, seigneur de la Cornillière, de Fouques-le-Long et de Viette, près Croissanville, troisième fils de Colin de Bonnechose, seigneur d'Hienville, et de Jeanne de Gisay, épousa Marguerite DE VIETTE, fille aînée et héritière pour moitié de Richard de Viette, et de Jeanne de Castillon, aux droits de laquelle il rendit aveu au roi, du fief de Viette, le 11 octobre 1454. Il est aussi compris dans l'aveu de la baronnie de Vieuxpont, pour le fief de Fouques-le-Long, du 14 octobre 1458. Il rendit aveu au roi, de celui de la Cornillière, le 25 juin 1464, eut main-levée desdits fiefs, et fut déchargé des droits de francs-fiefs par les commissaires du roi, sur les preuves qu'il fit de sa noblesse, conjointement avec Jean de Bonnechose, seiseigneur d'Hienville, son frère, le 4 mai 1471. Il eut pour enfants:

DE VIETTE: d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de trois tourteaux de gueules.

1°. Thomas, dont l'article suit;

2°. Pierre de Bonnechose, prêtre, seigneur de Viette.

DE GISAY. V. Thomas DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de la Cornillière, épousa Marie DE GISAY, seconde fille de Guillaume de Gisay, chevalier, sire de Boisnormand et du Bois-Ernault, et de Jacqueline de Mannoury. De ce mariage sont issus :

1°. Jean de Bonnechose, seigneur de la Cornillière, puis de Boisnormand, en partie, par succession de Benoît de Gisay, chevalier, son oncle maternel, et par les lots du 9 décembre 1511. Il rendit aveu au roi du fief de la Cornillière en 1519. Il mourut vers l'an 1577. On le croit père de :

A. Julien de Bonnechose, écuyer, seigneur de la Cornillière, mentionné dans un acte du 29 avril 1530 ;

B. Marie de Bonnechose, mariée à François *de Guerpel*, écuyer, seigneur d'Épinay, auquel elle paraît avoir porté le fief de Viette, suivant le partage de leurs enfants, en 1625 ;

2°. Guillaume, qui continue la descendance.

DE SOUSMONT : comme ci-devant. VI. Guillaume DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Boisnormand, puis de la Cornillière, épousa Marguerite DE SOUSMONT, fille de Jean de Sousmont, écuyer, seigneur de Mitois, dont il eut :

1°. Jacques de Bonnechose, mort sans postérité ;

2°. Guillaume de Bonnechose, prêtre, curé de Boisnormand en 1553, dont il devint aussi seigneur par succession de son frère aîné ;

3°. Pierre, dont l'article suit.

Dans le même temps vivait :

Charles de Bonnechose, écuyer, sieur du Parc, mentionné dans un acte passé devant les notaires de Bonnechose, du 1er mai 1572.

N.... VII. Pierre DE BONNECHOSE, écuyer, seigneur de Boisnormand, de la Cornillière, mourut en 1586, laissant :

1°. René de Bonnechose, prêtre ;

2°. Louis de Bonnechose, prêtre, curé de Boisnormand;

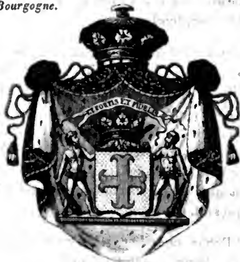
3°. Amboise de Bonnechose, seigneur de Boisnormand, qui servit au ban et arrière-ban du bailliage d'Évreux, en 1597, mort sans postérité, en 1632 ;

4°. Marie de Bonnechose, mariée avec Étienne *de Rouille*, écuyer, seigneur de la Rouillère ;

5°. Anne de Bonnechose, qui fonda une confrérie du Saint-Nom-de-Jésus, en l'église de Saint-Julien de Boisnormand, le 28 octobre 1645.

DE DAMAS,

SEIGNEURS ET BARONS DE COUSAN ET DE MARCILLY, VICOMTES DE CHALONS SUR-SAONE, COMTES DE SASSANGY, MARQUIS DE THIANGES, COMTES DE CHALENCEY, BARONS, COMTES, puis MARQUIS D'ANZELY, VICOMTES DE DRUY, COMTES DE CRUX, DUCS DE DAMAS-CRUX, ET COMTES DE DAMAS, BARONS DE SOCHEY, DE DEMAIN ET DE SAINT-THIBAULT, VICOMTES DE GRESIGNY, BARONS DE CHAUDENAY-LE-CHATEL ET DE SAINT-RIRAND, MARQUIS DE CELÉRAN, SEIGNEURS DE VERPRÉ ET DE BARNAY, MARQUIS DE DAMAS, SEIGNEURS DU ROUSSET ET DE MARILLAC, MARQUIS ET COMTES DE DAMAS DU ROUSSET, ET VICOMTES DE DAMAS DE MARILLAC, MARQUIS D'ANTIGNY, COMTES DE RUFFEY, BARONS DE CHEVREAU, SEIGNEURS DE MONTAGU, DE BRÈVES ET DE MAULEVRIER, SEIGNEURS ET BARONS DE DIGOINE, SEIGNEURS D'ESTIEUGES, etc., *en Forèz, en Lyonnais, en Beaujolais, en Dombes, en Auvergne, en Vivarais, en Nivernais* et *en Bourgogne.*



ARMES : *D'or, à la croix ancrée de gueules. Couronne ducale. Tenants : deux sauvages. Devise:* et fortis et fidelis. *L'écu enveloppé du manteau de pair de France, sommé de la toque et de la couronne de duc.*

La maison DE DAMAS réunit tous les avantages qui caractérisent la noblesse du premier ordre, c'est-à-dire une ancienneté filiative de près de huit siècles, un vasselage considérable de nombreuses possessions seigneuriales, et la plupart titrées long-temps même avant que nos rois eussent établi l'usage des érections féodales, des emplois éminents dans le sacerdoce et dans les armées, et des alliances contractées avec les meilleures maisons du royaume. On pense que la maison de Damas tire son origine

masculine d'un cadet des comtes de Forès de la première race, issus des anciens comtes du Lyonnais. Ce sentiment est fondé sur la possession de la seigneurie de Cousan, première baronnie de Forès, qui dut être un démembrement du domaine de ces comtes, et qui paraît être entrée dans la maison de Damas long-temps avant le milieu du onzième siècle.

Les erreurs graves dans lesquelles le P. Anselme et ses continuateurs sont tombés, à l'égard des faits et de la filiation des diverses branches de cette maison, nous engagent à en rétablir ici la généalogie, appuyée sur les monuments historiques les plus accrédités, et sur les preuves faites par MM. Clairambault, de Beaujon et Chérin, généalogistes des ordres du Roi, les 25 mars 1754, 7 janvier 1768 et 4 septembre 1774.

I. Elziran Damas, chevalier, seigneur de Cousan (1), souscrivit, le 25 décembre 1063, une donation qu'Almodis, comtesse de Rhodès et de Nismes, fit, étant à Saint-Baudille, près de Nismes, à l'abbaye de Cluny, au diocèse de Mâcon, gouvernée par saint Hugues, et à l'abbaye de Saint-Gilles, en Languedoc. Son nom, au bas de cette charte, est signé *Elziarii Dalmatii.* (*Grand cartulaire de Cluny;* t. 1, côté B, fol. 131, verso, charte 6.) On ignore le nom de la femme d'Elziran Damas, mais on sait qu'il fut père de Bertrand, qui suit.

N....

II. Bertrand Damas, chevalier, seigneur de Cousan, fut témoin, l'an 1094, conjointement avec Guillaume et Bernard de Saint-Priest et Bernard de Sercey, chevalier, à la donation que Warin et Hilduin, seigneurs de Montpensier, firent d'une partie de leurs biens situés en Auvergne à l'église de Cluny, du consentement de Guy, seigneur de Thiern. (*Ibid.* charte 727, fol. 271.) Le même titre porte que Warin, n'ayant point d'enfants, se fit religieux à Cluny, et sa femme religieuse à Marcigny; Hilduin, qui n'était pas marié, se fit religieux avec son frère. Bertrand fut père de :

N....

1°. Robert Ier, dont l'article suit;

(1) *Cousan* était la première baronnie du Forès. Elle avait pour chef-lieu un châteaufort, situé sur un rocher inaccessible, à trois lieues nord-ouest de Montbrison.

2°. Thibaud Damas, qui prononça au jugement rendu, vers l'an 1113, contre Hugues II, comte de Bourgogne, et ratifié par ce prince en faveur de l'église d'Autun. (*Histoire générale et particulière de Bourgogne par D. Plancher*, t. I, p. 288; *et preuves*, p. XXXVI, col. 2; t. II, p. 261.) Thibauld Damas était un des huit membres du conseil secret du duc Hugues II;

3°. Hugues Damas, célerier de l'abbaye de Cluny, qui paraît dans une charte de Robert, son neveu, en faveur de cette abbaye, de l'an 1178.

III. Robert Damas, Ier du nom, chevalier, seigneur de Cousan, de Vandenesse-sous-Charolles, de Collonge-lès-Joncy et de Pomiers, fut témoin de la donation faite, l'an 1089, à l'abbaye de Cluny, par Josserand de Jopara, et Odille, sa femme, du village de Bosellas; il le fut aussi de la donation que fit Hugues, seigneur de Bersé, de l'église de ce lieu, à saint Hugues, abbé de Cluny, le 2 mars 1094; et, l'an 1105, il souscrivit le don que Bernard de Cachives, Gerberge, sa femme, et leur fils, firent de l'église de Charolles au prieuré de la Madelaine de ce lieu. Étant sur le point de partir pour la Terre-Sainte, il donna au monastère de Cluny, l'an 1106, indiction XIII, pour le salut de son âme, son mas de Collonge et ses dépendances; et, en cas que cela fût contesté, il fit don de son mas de Pomiers et de son moulin de Vandenesse. Cet acte fut passé en présence de Lobita, sa femme, d'Anselme de Semur, chevalier, et d'autres personnes qualifiées. (*Grand cartulaire de Cluny*, charte 180, fol. 183, IX; charte 154, fol. 78, verso, et charte 706, fol. 265, verso.) Robert vivait encore en 1130. On lui connaît trois enfants : N......

1°. Hugues Ier, qui suit;

2°. Robert Damas, chevalier, qui, l'an 1178, du consentement de Hugues, son frère, et de l'approbation de Hugues, son oncle, célerier de Cluny, fit don à cette abbaye de tout le franc-aleu qu'il avait à Charolles depuis la montagne dite de Colomboret et de Saint-Myr jusqu'à Viry, ainsi que du cimetière de Vandenesse. L'an 1189, Robert Damas fut présent à la confirmation que fit Guillaume, comte de Châlons-sur-Saône, partant pour la Terre-Sainte, de la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de la Ferté-sur-Grosse pour laquelle le comte Savaric, père de Guillaume, avait donné la forêt de Brague. (*Ibid., Charte 728, fol. 272, verso; Clergé de France, par Hugues du Tems*, tome IV, p. 611);

3°. Auxiliande Damas, mariée, le 5 des kalendes du mois d'octobre 1113, avec Agne, seigneur *d'Olergues*, en Auvergne.

IV. Hugues Damas, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Cousan, donna, en 1160, quelques héritages à l'abbaye de Cluny, qu'il confirma, avec ses enfants, en 1180. Il eut un différend avec Agne d'Olierguès, seigneur de Meymont, et traita, l'an 1195, des prétentions qu'il avait sur cette terre. Il épousa N.... de Chalons, fille unique de Robert, vicomte de Châlons-sur-Saône, seigneur de Marcilly, issu des vicomtes de Thiern, auteur de la race des comtes de Châlons, fondue dans la maison des ducs de Bourgogne (1). Ses enfants furent :

de Chalons : d'or, au lion de gueules.

1°. Hugues II, dont l'article suit ;
2°. Albert Damas, qui fut caution du traité que son père fit, en 1195, avec le seigneur de Meymont, et mourut sans postérité ;
3°. Renaud Damas, chevalier, qui, l'an 1205, fut présent à un accord passé entre Béatrix, comtesse de Châlons, et l'abbaye de Cluny, concernant les droits de Paroy et de Toulon. L'an 1212, il fut l'un des seigneurs qui jurèrent une déclaration faite par la même comtesse pour le cours de la monnaie de Cluny dans ses terres. Cet acte fut passé en présence de Bernard de Chaumont, Hugues de Digoine et Raoul de Mauny, chevaliers. (*Petit cart., Ibid., couvert de velours noir*, Col. 1, *fol.* 70; col. 2 *fol.* 7, *verso*, *fol.* 69, *verso*, *et recto* 9.) Il vivait encore en 1226, et mourut sans enfants ;
4°. Jeanne Damas, femme de Jean, seigneur *de Blaisy*, chevalier, fils de Garnier, seigneur de Blaisy, près de Somberuon.

V. Hugues Damas, II[e] du nom, chevalier, vicomte de Châlons-sur-Saône, seigneur de Marcilly et de Cousan, et en cette dernière qualité premier baron de Forès, est ainsi qualifié dans l'hommage que lui rendit, en 1208, Agne, seigneur d'Olierguès. Il transigea avec Renaud, son frère, en 1226, sous le sceau de Béatrix, comtesse de Châlons. (*Mémoires de M. de la Mure.*) Guichenon, dans ses mémoires, dit que Hugues Damas épousa Jeanne de Bourgogne, dame de Marcilly. Il eut trois fils :

de Bourgogne : bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules.

1°. Renaud I[er], qui suit ;
2°. Robert Damas, chevalier, dont on ignore la destinée ;

(1) La ville *de Châlons-sur-Saône*, ancien comté inféodé, et dont un rameau des vicomtes de Thiern possédait une partie de la moitié à titre de vicomté, portait originairement *de gueules à trois annelets ou cercles d'or.* Depuis la réunion de la Bourgogne à la France, le champ fut *d'azur*.

3°. Dalmace Damas, nommée dans la transaction faite, en 1226, par son père avec Renaud Damas, son oncle.

VI. Renaud DAMAS, Ier du nom, baron de Cousan, vicomte de Châlons-sur-Saône, seigneur de Marcilly, fit hommage, en 1233, à Gui, comte de Nevers. (*Titres de Nevers.*) Il fut présent et caution avec Robert Damas, son fils, Guillaume, seigneur de Digoine, Hugues de Digoine, son frère, et Geoffroy Vert, chevalier, au traité fait, au mois de février 1243, entre l'église de Cluny et Renaud, seigneur de la Bussière, sous le sceau de Guillaume de Digoine. On ignore le nom de sa femme, dont il eut quatre fils : N....

1°. Gui Ier, dont l'article va suivre;
2°. Robert Damas, vivant en 1243, et dont la destinée n'est pas connue;
3°. Henri Damas, bailli de Mâcon, entre les mains duquel Guichard, seigneur de Beaujeu, se rendit caution, en 1253, pour Amblard Chabeu, qu'Henri Damas tenait prisonnier;
4°. Jean Damas, d'abord chantre et official d'Auxerre, ensuite chanoine de Mâcon. Il en fut élu évêque en 1262, et mourut le 16 décembre 1264. (*Clergé de France*, t. IV, p. 628). Il avait été reçu chanoine comte de Lyon, dès l'an 1258.

VII. Gui DAMAS, Ier du nom, baron de Cousan, vicomte de Châlons-sur-Saône, seigneur de Marcilly et de Monestay, en Bourbonnais, accorda des franchises aux habitants de Monestay, par lettres du mois de décembre 1247, et ne vivait plus en 1260. Il avait épousé Dauphine DE LAVIEU, dame de Saint-Bonnet et de Mirebel en Forès, de Saint-Dominique en Parise, de Laignes et de Montarcher, fille unique et héritière de René de Lavieu, seigneur des mêmes lieux, et de Jordaine, sa femme. Dauphine de Lavieu se remaria trois fois : 1° à Gui, sire de Baugé, seigneur de Bresse, mort en 1268, dont elle eut Sybille, dame de Beaujeu, femme, en 1272, d'Amé V, dit le Grand, comte de Savoie (1); 2° à Jean, seigneur de Châtillon en Bazois; 3°, avant 1277, à Pierre, seigneur de la Roue, en Auvergne. Elle ne vivait plus en 1288. Les enfants qu'elle eut de son premier mari furent :

DE LAVIEU : de gueules, au chef de vair.

(1) Par cette seconde alliance les fils de Gui Damas et de Dauphine de Lavieu se trouvèrent beaux-frères d'un souverain (Amé VI), et oncles d'Édouard Ier et d'Aymon Ier, comtes de Savoie, et d'Éléonore, de Marguerite et d'Agnès de Savoie, comtesses d'Auxerre, de Monferrat et de Genève.

1°. Gui Damas, seigneur de Cousan, vicomte de Châlons-sur-Saône, qui, l'an 1266, déclara ne pouvoir changer, accroître, ni diminuer les mesures à blé qui avaient cours dans la ville de Châlons, et dans les lieux en dependants, sans le consentement de l'évêque et du duc de Bourgogne. Il mourut sans postérité avant l'an 1179;
2°. Renaud II, qui continue la lignée;
3°. Robert Damas, IIme du nom, qui fonda la branche des *seigneurs et barons de Marcilly, vicomtes de Châlons-sur-Saône, comtes de Sassangy*, rapportée en son rang;
4°. Guyotte Damas, femme, en 1279, de Bertrand, baron *de Chalençon*, en Velay, fils de Bertrand, baron de Chalençon, chevalier, et d'Aigline de Beaumont.

VIII. Renaud DAMAS, IIe du nom, baron de Cousan, seigneur de Lugny et de Coulanges, dont il fit hommage au duc de Bourgogne en 1263, vendit, en 1288, à Hugues de la Guiche les fiefs qu'il tenait de lui, et à Robert de l'Espinasse ceux que Godefroy d'Anglure tenait de lui, en la paroisse de Dun-le-Roi. L'an 1293, Renaud II acquit, d'Étienne de Châtelus, la terre de Moncelas, et vivait encore en 1301. Il avait épousé Béatrix DE MONTIGNY, fille de Guichard de Montigny, auquel Renaud donna quittance, en 1292, de partie de la dot qui lui avait été promise. Il en eut deux fils et deux filles :

DE MONTIGNY : de gueules, à cinq triangles d'or.

1°. Hugues III, qui suit;
2°. Gui Damas, chanoine de Clermont, en Auvergne, en 1317;
3°. Alix Damas, qui était veuve de Gui *Renaud* lorsqu'au mois d'avril 1312 elle partagea les biens paternels avec Gui, son frère;
4°. Béatrix Damas de Cousan, mariée, vers 1310, avec Girin *de Marcilly*, seigneur de Chalmazel.

IX. Hugues DAMAS, IIIe du nom, baron de Cousan, seigneur de Lugny, de Coulanges et autres lieux, fut émancipé, le lundi avant la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1273, par son père, du vivant duquel il ne prenait que la qualité de seigneur de Mainosac. On lui connaît cinq enfants :

N...

1°. Gui Damas, baron de Cousan, mort sans alliance en 1313;
2°. Amé, qui continue la lignée;
3°. N..... Damas, reçu en 1320 chanoine comte de Lyon;
4°. Pierre Damas, chanoine comte de Brioude, en 1334;
5°. Isabeau Damas de Cousan, mariée, par contrat du mercredi après la

Saint-Georges de l'an 1301, à Louis *de Thiern*, seigneur de Vollore et de Montgreleix, en Auvergne, fils de Gui VII, vicomte de Thiern.

X. Amé Damas, baron de Cousan et seigneur de Lugny après son frère, reçut, en 1314, l'hommage que lui fit Marguerite, veuve de Godefroy de Lavieu. Il fut père de :

N....

1°. Hugues IV, qui suit;
2°. Isabeau Damas de Cousan, mariée 1°, le samedi avant la Saint-Jean-Baptiste 1337, à Jean, seigneur *de la Motte-Saint-Jean;* 2° en 1367, avec Erard, seigneur de Crux, avec lequel elle soutint un procès contre Guichard, seigneur de Montigny, et Isabeau de l'Espinasse, sa femme.

XI. Hugues Damas, IV° du nom, chevalier, baron de Cousan, seigneur de Lugny, en Bourgogne, et d'Aubières, en Auvergne, reçut, en cette dernière qualité, l'hommage de Pierre de la Tour, l'an 1329, et se rendit caution de Bertrand de la Roche-Tornoelle, le 5 avril 1347. Ce seigneur commit de grands excès contre Eudes de Semur, excès pour lesquels il obtint des lettres de rémission qui furent déclarées subreptices en 1348. Le 3 janvier de la même année (*v. st.*), Hugues Damas fit une vente au profit de Gui, sire de Dio, chevalier. (*Trésor généalogique*, t. I, p. 109.) Il ne vivait plus en 1350. Il avait épousé, 1°, vers l'an 1330, Alix de Thiern, sa cousine, dont il n'eut point d'enfants, fille de Louis de Thiern, seigneur de Vollore et de Montgreleix, et d'Isabeau Damas de Cousan; 2° Alix, dame de la Perrière, de Roanne et de Saint-Haon en partie, qui fit son testament l'an 1379. Elle était fille de Gui, seigneur de la Perrière. Leurs enfants furent :

de Thiern : d'or, au lion de gueules.

de la Perrière : d'argent, à la fasce de gueules, surmontée de trois têtes de léopard du même, couronnées d'or.

1°. Gui II, qui suit;
2°. Jean Damas de Cousan, abbé de Montrecamey, qui fut, avec son frère, nommé exécuteur du testament de leur mère, de l'an 1379. Il fut abbé de Cluny en 1383, et y mourut le 16 septembre 1400. (*Clergé de France*, t. IV, p. 646);
3°. Catherine Damas de Cousan, mariée à Jean, seigneur *de Montagu*, en Auvergne, qui mourut en 1396.

XII. Gui Damas, II° du nom, chevalier, baron de Cousan, seigneur de Lugny, de la Baume d'Hostun et de Poligny-le-Bois, en Dauphiné, successivement conseiller et chambellan, grand

échanson, souverain-maître-d'hôtel du roi, et grand chambellan de France, fut présent, le 22 juin 1357, au contrat de mariage de Beraud Dauphin, comte de Clermont, et de Jeanne de Forès. Le 4 mars de l'année suivante, il fut retenu à 25 glaives pour aller en Bourgogne, en la compagnie du comte de Poitiers, trouver la reine et le duc de Bourgogne pour affaires secrètes. Il est qualifié sire de Cousan, chevalier et conseiller du même comte de Poitiers, dans une quittance qu'il donna, le 28 mai 1358, à Gilles Emart, maître de la chambre aux deniers, de la somme de 38 liv. 5 sols tournois, et à laquelle son sceau est apposé et représente *une croix ancrée.* L'an 1359, Gui Damas, baron de Cousan, servit, en Auvergne, sous Hugues de la Roche, seigneur de Tornoelle, capitaine général en cette province. On apprend du huitième compte de Jacques l'Empereur qu'il y mena de Cousan, au mois d'août, 4 chevaliers bannerets, 50 chevaliers bacheliers, 383 écuyers, 400 archers à cheval et 800 sergents à pied. La même année (1359), le roi Jean le Bon lui fit don d'une somme de 942 moutons d'or pour l'aider à payer sa rançon aux ennemis. Il fut présent, au mois de novembre 1366, à l'échange que Françoise d'Aurouse, veuve de Robert Dauphin, fit du château de Combronde avec Imbault du Peschin. Il fut pourvu de l'office de grand échanson de France le 15 mai 1385, et l'année suivante de celui de souverain-maître d'hôtel du roi. Il fut employé en cette qualité dans les états du roi en 1386 et 1388, et servit en Flandre avec 8 chevaliers et 120 écuyers, qui furent reçus à Lille et à l'Ecluse aux mois d'octobre et de novembre 1386. L'année suivante, le roi Charles V lui fit don d'une somme de 2500 liv. pour l'aider à acheter une maison à Paris. Il accompagna ce prince au voyage qu'il fit en Allemagne en 1388, et traita, le 3 novembre 1397, des droits de rachat de la terre de la Baume d'Hostun, qu'il avait acquise. Pendant la minorité de sa fille, il eut un grand procès, en 1396, à raison de la succession du seigneur de Castelnau, son beau-père, contre le seigneur de Quélus. Gui Damas, baron de Cousan, était du grand conseil du roi. Il obtint, le 29 mars 1405, la faculté de racheter dans cinq ans des terres qu'il avait vendues, le 17 juin précédent, à François d'Aubischecourt et à l'Hermite de la Faye. Il portait alors la qualité de grand chambellan de France, dont il avait été pourvu dès le 4 octobre

1401, à 2000 liv. de pension; et il l'exerçait encore en novembre 1407. Il avait épousé 1° Marguerite DE LA TOUR, fille de Bertrand III, seigneur de la Tour en Auvergne, et d'Isabeau de Levis-Mirepoix; 2°, le 27 janvier 1384, Marie DE CASTELNAU, fille unique de Jean, seigneur de Castelnau et de Saint-Santin, et de Marguerite de Villemur; 3°, en 1392, Alix DE BEAUJEU, veuve 1° de Josserand de Lavieu, seigneur de Feugerolles; 2° d'Étienne de Wailly, mort au voyage de Barbarie en 1390, et fille de Guichard de Beaujeu, seigneur de Perreux, et de Marguerite de Poitiers. Ses enfants furent :

DE LA TOUR : d'azur, semé de fleurs de lys d'or; à la tour d'argent, maçonnée de sable, brochante sur le tout.

DE CASTELNAU : d'or, au château de gueules.

DE BEAUJEU : de gueules, à cinq trangles d'argent.

Du premier lit :

1°. Hugues V, dont l'article suit;

2°. Catherine Damas de Cousan, marié 1° avec Antoine *Flotte*, seigneur de Rével et d'Escolle, tué à la bataille de Rosbecque en 1382; 2° à Jean de *Sainte-Croix*, chevalier, dont elle était veuve en 1408; 3° à Jean *de Marzé*, chevalier, seigneur de Marzé et de Bellecroche. Elle est nommée dans le testament de ce seigneur, du 11 septembre 1537 (*Mazures de l'Isle Barbe*, t. II, p. 431);

3°. Anne Damas de Cousan, morte sans avoir été mariée;

Du second lit :

4°. Antoinette Damas de Cousan, mariée, le 12 février 1404, avec Gui de *Chauvigny*, seigneur de Châteauroux, vicomte de Brosse, auquel elle survécut. Elle plaidait, en 1442, contre Alix Damas de Cousan, sa nièce, femme d'Eustache de Levis, seigneur de Villeneuve, pour la succession de Gui III, seigneur de Cousan, son neveu, qu'elle prétendait lui appartenir comme substituée aux mâles de sa famille. Le 2 août 1446 elle donna décharge à son fils aîné de la dot qu'elle avait portée en mariage à son mari, moyennant certain usufruit pendant sa vie. Après sa mort, elle fut enterrée aux Cordeliers d'Argenton.

XIII. Hugues DAMAS, V[e] du nom, baron de Cousan, seigneur de la Perrière, de Lugny et de la Baume, fut fait prisonnier par les Anglais en 1369. Le roi Charles V donna à son père une somme de 1000 livres pour payer sa rançon; il ne vivait plus en 1415. Il avait épousé Alix DAMAS, troisième fille de Girard Damas, seigneur du Plessis, et de Catherine de l'Espinasse. Elle le rendit père de :

DAMAS : d'or, à la croix ancrée de gueules.

1°. Gui III Damas, baron de Cousan, seigneur de la Perrière, de Lugny et de la Baume d'Hostun, mort en 1423, sans avoir été marié ;

2°. Alix Damas de Cousan, héritière de son frère et de tous les biens de sa famille, après avoir soutenu un grand procès, en 1442, contre Antoinette Damas de Cousan, sa tante. Elle était alors mariée avec Eustache *de Levis*, seigneur de Villeneuve, second fils de Philippe de Levis, seigneur de Florensac, et d'Alix de Quélus. Alix Damas, dame de Cousan, fit son testament en 1459, et vivait encore en 1464.

SEIGNEURS ET BARONS DE MARCILLY, VICOMTES DE CHALONS, etc., *éteints*.

VIII. Robert DAMAS, II[e] du nom, seigneur de Marcilly, de Monestay et de Saint-Bonnet, vicomte de Châlons-sur-Saône, troisième fils de Gui I[er] et de Dauphine de Lavieu, partagea, l'an 1248, les biens de sa mère avec Henri de Châtillon. Il reprit en fief, au mois de septembre 1270, du duc de Bourgogne, le château de Marcilly, et cent livres de rente à assigner auprès de ce château, et en reçut deux cents livres, dont il lui fit hommage. Sa mère, du consentement de Pierre, seigneur de la Roue, son quatrième mari, lui vendit, au mois de décembre 1279, le château et la seigneurie du mandement d'Aurec au diocèse du Puy, avec les fiefs du seigneur de Saint-Didier, d'Auriol et des Sauvages, celui de la ville d'Ohylhas, et tous les fiefs qu'il avait sur la Loire; enfin, par un autre acte du mois de février 1286, elle lui donna tout ce qu'elle avait acquis autour de la ville de Beaune. Au mois de janvier 1288, Robert vendit à Jean, comte de Forès, le château de Saint-Bonnet pour 8000 livres viennoises; et, comme par le testament de sa mère, cette seigneurie avait été grevée de plusieurs rentes, le comte de Forès promit de les acquitter. Au mois d'avril de la même année, Robert reconnut, sous le sceau d'Hugues, évêque d'Autun, tenir en fief de Robert, duc de Bourgogne, le château de Marcilly, cent livres de rente près de ce château, la ville de Monestay, etc. Il est qualifié *Robert Daumaiz, chevalier sire de Marcilly*, et est qualifié *Monseigneur* dans l'hommage qu'il rendit, au mois de juin 1295, au même duc, pour ce qu'il avait acquis de Guillaume de Saulx, chevalier (*Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Bourgogne*, par Pérard, p. 562; *et titres de la chambre des comptes de Bourgogne*). Ces acquisitions consistaient

dans les terres de Montmançon, Anay, Saint-Romain, Audenay, Prasle et Saint-Micaud. Il fut inhumé dans le cloître de l'abbaye de la Ferté sur Grosne, et sa mort est ainsi datée sur sa pierre sépulcrale : *anno domini* 1301, *nono calendas maii obiit R. Dalmatii, vicecomes Cabillonensis, dominus de Marcilliaco.* Sur sa tombe était sculpté l'écusson de ses armes, représentant *une croix ancrée avec une cotice brochante sur le tout.* On lui connaît deux fils : N.,....:

1°. Jean Ier, qui suit ;
2°. Humbert Damas, marié, avant l'an 1315, avec Ancelise *de Rosset*, fille d'Antoine de Rossel, chevalier, seigneur de Thoiry, et de Jeannette d'Amanzé. (*Mazures de l'Isle Barbe*, p. 204).

IX. Jean Damas, Ier du nom, chevalier, seigneur de Marcilly et de Sassenay, vicomte de Châlons, se rendit caution, le 27 décembre 1307, de la somme de 5000 livres de petits tournois pour les avantages de Blanche de Bourgogne, fille du duc Robert, mariée à Édouard, fils et seul héritier d'Amédée, comte de Savoie, dont il est qualifié neveu. (*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, t. II, preuv., colonne CXVXVII.) Au mois de mars avant Pâques de l'année 1311, au nom de Henri et de Josserand, ses enfants, il transigea avec Mahaud, dame de Sassangy, pour la bannalité de la rivière de Guye. Il avait épousé Huguette de Clamecy, de laquelle il laissa :

de Clamecy : de gueules, à deux fasces d'or; au chevron de gueules, brochant sur le tout.

1°. Robert III, qui suit;
2°. Pierre Damas, chevalier, qui promit au roi Philippe de Valois, le 23 avril 1338, d'amener à ce prince 400 mariniers pour armer deux galères dont il serait capitaine, et sur lesquelles il devait servir pendant trois mois, à 500 livres par galère ;
3°. Henri Damas, } vivants au mois de mars 1311.
4°. Josserand Damas, }

X. Robert Damas, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Marcilly, de Leisot, de Chassenay et de Sassenay, vicomte de Châlons, conduisit, l'an 1340, neuf écuyers en l'armée qu'Eudes, duc de Bourgogne, commandait à l'expédition de Saint-Omer contre Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, et fut armé chevalier le 20 juin de la même année. Henri, seigneur de Montagu, son beau-frère, lui laissa, par son testament du 8 août 1347, la terre

de Montagu : bandé d'or et d'azur; à la bordure de gueules et au franc canton d'argent.

de Chassenay pour 260 liv. de rente que ce seigneur lui devait. Il avait épousé Isabelle de Montagu (1), dame de Leisot, fille d'Eudes, IIe du nom, dit Odart, seigneur de Montagu et de Jeanne de Sainte-Croix, sa première femme. Par acte du mercredi avant la Toussaint de l'an 1350, en présence de Guillaume et d'Odet de Sasseuay, damoiseaux, Robert Damas, chevalier, au nom de sa femme, partagea la terre de Montagu, avec Jeanne de Montagu, dame de Villy-sur Saône, sa belle-sœur. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. I, p. 554.) Robert Damas fut père de :

1°. Hugues III, qui suit;
2°. Philibert, dit aussi Philippe, auteur de la branche des *seigneurs de Montagu et de Brèves*, rapportée en son rang;
3°. Marguerite Damas, mariée à Jean, seigneur *de Nanton*, chevalier, dont elle eut Guillaume, seigneur de Nanton, qui vivait en 1397.

Fils naturel de Robert Damas.

N.... Damas, bâtard de Marcilly, vivant en 1387.

XI. Hugues Damas, IIIe du nom, dit Huguenin, chevalier, seigneur de Marcilly, vicomte de Châlons, servit, en 1367, en qualité de chevalier bachelier, ayant trois écuyers sous sa garde et conduite, dans l'armée assemblée, aux mois de mars et d'avril, par le duc de Bourgogne, pour chasser les ennemis répandus dans le Nivernais et l'Autunais. (*Hist. de Bourgogne*, t. III, p. 559.) L'an 1370, Hugues Damas servait encore en la même qualité de chevalier bachelier, et commandait, en 1378, une compagnie formée d'un autre chevalier et de 17 écuyers. Il fut fait plusieurs fois prisonnier par les Anglais. (*Preuves du cabinet des ordres du Roi.*) L'historien des Grands-Officiers de la Couronne (t. VIII p. 321) ajoute qu'il mourut en Palestine. Il avait épousé, par contrat du 31 juillet 1362, Philiberte de Crux, fille aînée d'Erard de Crux, chevalier de Crux et de Montigny aux Amognes, et de Jeanne de Vienne. Leurs enfants furent :

de Crux : d'or, à trois fasces de vair; au chef d'hermine.

1°. Erard, dont l'article suit;

(1) Issue d'Alexandre de Bourgogne, seigneur de Montagu, fils puîné de Hugues III, duc de Bourgogne; et ce dernier descendu au sixième degré de Robert le Pieux, roi de France, fils de Hugues Capet.

2°. Josserand, auteur de la branche des *seigneurs de Vanoise, barons de Saint-Rirand*, rapportée en son rang;
3°. Hugues Damas, qui mourut au voyage de Turquie, où il accompagna Jean, comte de Châlons. Erard Damas, son frère, obtint, l'an 1400, des lettres pour se déclarer son héritier par bénéfice d'inventaire;
4°. Jeanne Damas, nommée dans un partage de 1391.

XII. Erard Damas, chevalier, seigneur de Marcilly, de Montigny aux Amognes et de Crux, vicomte de Châlons, fut chambellan du roi et du duc de Bourgogne, et lieutenant-général pour S. M. aux pays de Mâconnais et d'Auxerrois Il combattit, ainsi que Josserand, son frère, à la funeste bataille de Nicopolis, perdue, en 1396, par les chrétiens contre le sultan Bajazet, et y fut blessé. Jean, comte de Châlons, prince d'Orange, son oncle, lui légua, par son testament de l'an 1397, une rente annuelle de 60 liv. d'or sur les puits des salines de Salins; cette donation fut confirmée, le 15 septembre 1400, par Philippe de France, duc de Bourgogne (1). Ce prince, le 24 septembre 1408, lui donna les provisions de la charge de son chambellan, en considération des services qu'il lui avait rendus au voyage de Hongrie, et à celui de Liége, où il était alors (1408) avec sa compagnie. Erard fut établi par le roi Charles VI, l'an 1418, gouverneur du Nivernais et d'Auxerre, capitaine de 80 hommes d'armes et de 40 hommes de trait. Au mois de septembre 1422, Bonne d'Artois le nomma capitaine (gouverneur) de la ville de Nevers. Erard accompagna, l'an 1426, le duc Jean à la Terre-Sainte. Il concourut à la reprise de la forteresse de Mailly, près d'Auxerre, dont Thibaut de Termes s'était emparé, et fit son testament le 6 janvier 1447. Il avait épousé, par contrat du 2 mai 1430, Isabeau d'Avenières, dame d'Anlezy, de Lurcy-le-Châtel et de Saigny-le-Bois, fille de Jean d'Avenières, seigneur des mêmes lieux et de Jeanne, dame d'Anlezy. De ce mariage sont provenus :

d'Avenières : de gueules, à trois gerbes d'or, et un écusson d'hermine en cœur.

1°. Jacques, dont l'article suit;
2°. Jean Damas, auteur de la branche des *barons, comtes*, puis *marquis d'Anlezy*, rapportée ci-après;
3°. Catherine Damas, femme de Pierre, seigneur de Chamilly, écuyer;

(1) Ses descendants en ont toujours joui, et elle a été confirmée de nouveau par arrêt de la chambre des comptes de Dôle du 13 mai 1699.

4°. Anne Damas de Marcilly;

5°. Marguerite Damas, dame de Lurcy-le-Val, mariée, en 1446, à Jean, seigneur *de la Rivière*, chevalier, vicomte de Tonnerre, chambellan des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII, fils de Jean de la Rivière, seigneur de Champlemy, bailli de Nivernais, chambellan de Charles de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, et d'Alix de la Perrière.

Fils naturel d'Erard Damas, seigneur de Marcilly et de Crux.

Jean, bâtard de Crux, vivant le 10 février 1446.

XIII. Jacques Damas, vicomte de Châlons-sur-Saône, seigneur de Marcilly, rendit hommage pour cette terre au duc de Bourgogne en 1450. (*Titres de la chambre des comptes de Bourgogne.*) Il avait épousé, par contrat passé à Crux le 10 février 1446, Claude de Mello, dame de Saint-Parise, fille de Jean de Mello, III[e] du nom, seigneur de Saint-Parise et de Saint-Martin en Morvant, et de Marguerite de Ventadour, sa première femme. Claude de Mello épousa, en secondes noces, Erard de Digoine, seigneur de Savigny, et fit son testament le 20 novembre 1478. Elle eut de Jacques Damas de Marcilly, son premier époux, Jean II[e], qui suit.

De Mello : d'or, à deux fasces de gueules, accompagnées de 9 merlettes du même, 4, 2 et 3.

XIV. Jean Damas, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Marcilly, du Vaux de Chizeul, de Fleury-la-Tour et de Saint-Micaud, vicomte de Châlons, commanda, l'an 1488, les arrière-bans de l'Autunais, du Charolais, et du Nivernais. Il affranchit ses sujet de Savigny-le-Bois l'an 1489, obtint la même année des lettres pour l'établissement de quatre foires par an et d'un marché par semaine à Marcilly, et passa une transaction avec Georges, son fils, le 8 octobre 1494. (*Histoire de Châlons et Mémoires de M. Perard.*) Il avait épousé 1°, par contrat du 13 novembre 1472, Anne de Digoine, fille de Chrétien de Digoine, chevalier, seigneur de Thianges et de Martigny, et de Philiberte des Barres; 2°, l'an 1480, Catherine Damas, fille de Jean Damas, baron de Digoine, gouverneur du Mâconnais, chevalier de la Toison-d'Or, et de Claude de Saint-Amour; 3° Claudine de Busseul, fille d'Antoine, seigneur de Busseul. Elle se remaria à Jacques Mareschal, seigneur de Senozan et du Parc, avec lequel elle vivait en 1508. Jean II n'eut d'enfants que de sa première femme, savoir :

De Digoine : échiqueté d'argent et de sable.

Damas : d'or, à la croix ancrée de gueules.

De Busseul : fascé d'or et de sable.

1°. Georges, dont l'article suit;

2°. Marie Damas, alliée, avant l'an 1482, à Guillaume *de la Queuille*, chevalier, seigneur de Florac et de Châteaugay en Auvergne, conseiller et chambellan de Jean II, duc de Bourbon, gouverneur des montagnes d'Auvergne et de la ville de Moulins.

XV. Georges DAMAS, chevalier, baron de Marcilly, seigneur de Vaux-de-Chizeul, de Saint-Micaud, de Fleury-la-Tour, d'Asnois et Thianges, vicomte de Châlons, chambellan du roi François Ier en 1518, fut fait capitaine (gouverneur) de la ville de Châlons le 30 juin 1529, et mourut en 1552. Il avait épousé, par contrat passé à Donzy le 21 septembre 1512, Jeanne DE ROCHECHOUART, dame d'Ivoy et de Malvoisine, fille de François de Rochechouart, seigneur de Chandenier, chambellan du roi et sénéchal de Toulouse, et de Blanche d'Aumont. Le 5 octobre de la même année (1512), Georges Damas avait donné à son beau-père quittance de la somme de 8000 liv. qui lui avait été promise pour la dot de sa femme, Jeanne de Rochechouart. Elle le rendit père de :

DE ROCHECHOUART : fascé nébulé d'argent et de gueules.

1°. Claude, dont l'article suit;

2°. Léonard Damas, auteur de la branche des *marquis de Thianges, comtes de Chalancey*, etc., rapportée ci-après;

3°. Antoine Damas, reçu chevalier de Malte en 1549, commandeur de Sugny et de la Romagne en 1571;

5°. Pierre Damas, seigneur de la Motte et de Saint-Micaud, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes en 1565. Il donna quittance de ses appointements du même grade le 16 janvier 1577;

6°. Simonne Damas, qui vivait en 1543.

XVI. Claude DAMAS, baron de Marcilly, vicomte de Châlons, fut chevalier de l'ordre du Roi et panetier de la reine Éléonore d'Autriche. Il épousa, par contrat du 19 février 1555, Anne DE RENTY, fille de Jean-Baudouin de Renty, chevalier, seigneur de Citrey et de Plumoison, gouverneur de la Fère, et d'Antoinette de Chepoy. Leurs enfants furent :

DE RENTY : d'argent, à trois doloires de gueules, les deux en chef adossées.

1°. Jean III, dont l'article suit;

2°. Claudine Damas, mariée avec Claude *de Sémur*, seigneur de Trémont, de Sancenier et de Sercy, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine des gardes de Henri de Lorraine, duc de Guise, et gouverneur de Mâcon,

tué d'un coup de mousquet devant Saint-Denis en 1592, fils de René de Semur, baron de Chambaut, et de Marguerite d'Apchon;

3°. Françoise Damas de Marcilly, mariée, vers 1575, avec Louis *de Gellan*, seigneur de Thenissey, fils de Gui de Gellan, seigneur de Thenissey, et de Charlotte de Cicon. Claude de Gellan de Thenissey, leur fils, fut reçu chevalier de Malte en 1583.

XVII. Jean Damas, III° du nom, chevalier, baron de Marcilly, seigneur de Sassangy, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur du château de Baffey, siégea aux états de Bourgogne en 1579, et s'allia, par contrat du 17 mai 1586, avec Catherine de Messey, fille de Philippe de Messey, seigneur de Sassangy, et de Jeanne de Tocy, dame de Monay. Jean III mourut le 2 mars 1632, et fut inhumé en la chapelle de N. D. de la paroisse de Saint-Vincent de Marcilly, où l'on voyait encore, à la fin du dernier siècle, son épitaphe sur une tombe plate. Il laissa deux fils et une fille :

de Messey : d'azur, au sautoir d'or.

1°. Antoine I, qui suit;
2°. Philibert Damas, reçu chevalier de Malte en 1610;
3°. Jeanne Damas, mariée, par contrat du 24 mai 1616, avec Adrien *de Choiseul*, dit de Traves, fils de Jean de Choiseul, dit de Traves, seigneur de Vanteaux et de Barbe de Châtelus.

XVIII. Antoine Damas, Ier du nom, baron de Marcilly, seigneur de Sassangy et de Lys, près de Tannay, vicomte de Châlons, siégea aux états de Bourgogne tenus l'an 1653. Il avait épousé, par contrat du 18 octobre 1623, Madelaine-Éléonore de Rimont, fille de Louis seigneur de Rimont et de la Rochette, et de Susanne de la Colonge. Il en eut :

de Rimont : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 alérions de gueules.

1°. Charles Damas, baron de Marcilly, vicomte de Châlons, qui ne vivait plus en 1713. Il avait épousé, le 21 novembre 1661, Marie *de Ganay*, morte le 19 septembre 1679, fille de Jean-David de Ganay, seigneur de Genelard, de Montaiguillon et de Laugère, et de Catherine Pérard, dont il eut pour fille unique :

Marie-Anne Damas de Marcilly, mariée avec Anne-Bernard *de la Magdelaine*, comte de Ragny, seigneur d'Epiry, avec lequel elle vivait en 1714;

2°. Louis, qui continue la lignée, et dont l'article suit;
3°. Philippe-Emmanuel Damas, reçu chevalier de Malte le 2 février 1662;

4°. Anne-Joseph Damas, reçu chevalier du même ordre le 14 novembre 1666, mort en 1675;

5°. Marie-Claude Damas, abbesse du Lieu-Dieu, à Beaune, en 1671, morte en 1703;

6°. Charlotte Damas, } mortes religieuses au monastère;
7°. Françoise Damas, }

8°. Bernarde Damas, décédée religieuse bénédictine à Lancharre de Châlons;

9°. Marie-Anne Damas, prieure, puis abbesse de Saint-Julien de Rougemont, nommée le 15 août 1683. Elle en fit rebâtir toute la maison, et mourut en 1714, après l'avoir gouvernée pendant 31 ans (*Clergé de France*, t. IV, p. 662);

10°. Françoise Damas, mariée, par contrat du 7 juillet 1667, à Pierre de *Chargères*, chevalier, seigneur et comte du Breuil, fils de Charles de Chargères, seigneur du Breuil, d'Estinaux et de Cardin, et de Marguerite de Gand.

XIX. Louis DAMAS DE MARCILLY, comte de Sassangy, siégea aux états de Bourgogne, aux années 1665, 1668, 1671, 1674, 1679 et 1682, et mourut en 1712, à l'âge de 76 ans. Il avait épousé, en 1672, Marguerite-Charlotte DE LA MENUE, fille unique et héritière de Théophile de la Menue, chevalier, seigneur de Saint-Privé, en Châlonnais, de Saint-Didier et de Saint-Étienne en Bresse, du grand et du petit Pimond, etc., et de Marguerite-Guillemette de Montconis. Il en eut neuf enfants :

DE LA MENUE : de gueules, au griffon d'or.

1°. Antoine II, dont l'article suit;

2°. Claude-Gabriel Damas, reçu chevalier de Malte en 1699, capitaine dans le régiment du Maine, cavalerie, mort en 1721;

3°. Antoine-Charles Damas, reçu chevalier de Malte de minorité en 1699. Il était commandeur de Marbotte et de Montmoreau, près de Langres, en 1731. La ressemblance qu'il avait avec Stanislas Ier, roi de Pologne, le fit choisir pour représenter ce prince sur la flotte française qui fut dans la mer Baltique en 1733, pendant que le roi faisait par terre le voyage pour se rendre en Pologne, où il arriva au mois d'août de la même année. Stanislas, par convention des princes ligués contre lui, ayant été fait duc de Lorraine et de Bar, et s'étant rendu à Nancy le 1er mai 1737, donna au commandeur Damas la charge de son grand-veneur. Antoine-Charles fut depuis grand prieur de Champagne, et mourut en 1757, le dernier de sa branche;

4°. Henri Damas, mort jeune, venant d'être reçu chanoine-comte de Lyon, au mois d'octobre 1708;

5°. Pierre Damas, mort en l'abbaye de Saint-Claude, où il avait été reçu en 1707 ;

6°. Marie-Pierrette Damas, abbesse de Notre-Dame du Lieu-Dieu, à Beaune, en 1710, morte en 1757, après avoir édifié par sa grande piété cette abbaye, où elle avait été élevée dès sa plus tendre jeunesse (*Clergé de France*, t. IV, p. 484) ;

7°. Charlotte-Honorée-Marie Damas, religieuse bernardine en la même abbaye, vivante en 1731 ;

8°. Marie-Philippe-Nicole Damas, non mariée en 1731 ;

9°. N.... Damas de Marcilly, vivante en 1731.

XX. Antoine Damas de Marcilly, IIe du nom, dit le *marquis de Thianges*, élevé page de la grande-écurie du roi, était, en 1731, mestre-de-camp d'infanterie à la suite du régiment de Chartres. Il avait siégé aux états de Bourgogne en 1731, et avait épousé, au mois de décembre 1715, Marie Bataille de Mandelot, morte sans enfants en 1747, fille de Michel Bataille, seigneur de Mandelot, et de Colombe le Goux. Elle était veuve en premières noces du comte de Tournon, colonel d'un régiment de son nom.

Bataille : d'or, à 3 pals flamboyants de gueules.

MARQUIS DE THIANGES, COMTES DE CHALANCEY, *éteints*.

XVI. Léonard Damas, chevalier, seigneur de Thianges, de Fleury-la-Tour, du Deffend, et du Vaux de Chizeul, second fils de Georges Damas, baron de Marcilly, et de Jeanne de Rochechouart, partagea la succession paternelle avec Claude, son frère, le 4 octobre 1560. Léonard fut chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri III, et lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc de Mayenne, suivant une quittance de ses appointements du 7 novembre 1577. Il siégea aux états de Bourgogne en 1581 et 1584. Il avait épousé, par contrat du 25 janvier 1554, ratifié le 16 mars suivant, Claudine d'Orge, baronne de Charencey et de Gumery, dame du Deffend, fille de Jacques d'Orge, baron de Charancey en Bourgogne, et de Françoise Siclier, dont il a eu :

d'Orge : d'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Gabrielle Damas, mariée à Jean *de Grossove*, seigneur de Pesselière, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie ;

3°. Hélie Damas, épouse de François *de Rabutin*, seigneur de Lavau et

de Fourlens, baron de Bussy et d'Épiry, veuf de Nicole de Saint-Belin, et fils de Christophe de Rabutin, baron de Sully et de Bourbilly, gouverneur de Semur, et de Claude de Rochebaron;

4°. Charlotte Damas, femme de Jacques *de Brouillart*, baron de Coursan.

XVII. François Damas, seigneur de Thianges, de Fleury-la-Tour du Deffend, du Vaux de Chizeul, etc., fut chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant des gendarmes du duc de Mayenne, gouverneur de Noyon et de Soissons, et capitaine de cent hommes d'armes. Il siégea aux états de Bourgogne en 1584 et en 1605, et fut élu des mêmes états en 1611. On le nomma, le 11 mars de la même année, chevalier des ordres du Roi; mais il mourut en 1615, avant d'avoir été reçu. Il avait épousé, par contrat du 31 janvier 1580, Françoise, dame de Dio, fille de Jean Palatin, seigneur de Dio, et de Louise de Chantemerle de la Clayette. Elle le rendit père de :

de Dio : fascé d'or et d'azur, à la bordure de gueules.

1°. Charles, dont l'article suit;

2°. Jacques Damas, comte de Chalancey, maréchal-de-camp. Il avait servi long-temps dans un ancien corps, lorsqu'il leva, par commission du 20 mars 1635, un régiment d'infanterie de son nom (Chalancey), qu'il conduisit d'abord en Lorraine, puis sous le cardinal de la Valette au secours de Deux-Ponts et à celui de Mayence. Il le commanda à la prise de Bingen et au combat de Vaudrevanges, où il eut occasion de se distinguer. Son corps prit la dénomination de régiment de Bourgogne, par lettres du 8 décembre de la même année. Employé sous le duc de Weimar en 1636, il commanda son régiment à la prise du château d'Hohenbaar, au siége et à la prise de Saverne, à celle de Blamont et de Rambervilliers, et termina cette campagne en Franche-Comté, où il contribua au succès de plusieurs combats livrés aux ennemis. Il concourut à la défaite de la cavalerie lorraine près de la Ferrière, à la prise du château de Lure, au passage du Rhin à Rhinaw, et au succès du combat où fut défait le général Werth. Employé à la défense de l'Alsace en 1637, il partit d'Haguenau le 17 août, et s'empara, à la tête de son régiment, de l'île de Calichonte. Il le commanda ensuite à la prise de Stein, de Seckingen, de Lauffembourg et de Waldshut au mois de janvier 1638. Le 6 février de la même année il fut créé maréchal-de-camp, et, par commission du même jour, on lui donna le commandement de la Basse-Alsace. Le 4 mai 1639 il s'empara de la ville et du château de Fénestrange; marcha en 1641 sous le maréchal de Châtillon contre le comte de Soissons, et fut tué le 6 juillet, à la bataille de la Marfée, où ce prince périt, en remportant la victoire sur les troupes du roi. (*Chronologie militaire*, *par*

Pinard, t. VI, p. 140; *Gazette de France du 3 septembre 1637 et du 4 mai 1639.*) Il avait épousé Henriette de la *Vieuville*, veuve d'Antoine Joyeuse, seigneur de Saint-Lambert, et fille de Robert de la Vieuville, baron de Rugles et d'Arzilières, grand fauconnier de France, chevalier des ordres du roi et de Gabrielle de Bossu, de Longueval, sa première femme. Il n'en eut point d'enfants;

3°. Claude Damas, qui fut d'abord chanoine-comte de Lyon; depuis il épousa, le 10 décembre 1637, Marguerite *Papillon*, veuve de François de Gondrecourt, chevalier, lieutenant des gendarmes du duc de Lorraine. Mais ce mariage n'ayant pas été jugé valide, leurs enfants eurent recours à des lettres de légitimation qui leur furent accordées par le roi au mois de mars 1666, et qui furent registrées au parlement de Paris le 7 mai 1669; ces enfants sont:

A. François Damas, écuyer, aide-major au régiment de Thianges, cavalerie. Il acquit la terre de Châtenay-le-Vaudin, dont il fit hommage à l'évêque de Langres le 6 mai 1663;

B. Léonor Damas, mort lieutenant au régiment de Normandie;

C. Marguerite Damas, } mortes religieuses ursulines à Montconis
D. Charlotte Damas, } près Autun;

4°. Gabrielle Damas, mariée à Jean *de la Palu*, comte de Bouligneux en Bresse, fils de Charles de la Palu, chevalier, seigneur de Bouligneux, et de Jacqueline de Saulx;

5°. Léonore Damas, qui épousa, par contrat du 20 novembre 1597, Jacques *Palatin de Dio*, comte de Montperroux et de la Roche, fils de Claude Palatin de Dio, baron de Montperroux, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances, et de Peronne de Malain de Lux;

6°. Gabrielle Damas, *la Jeune*, femme de Marie-François, seigneur *de Montjouvent*, en Franche-Comté, fils de Charles, seigneur de Montjouvent, et de Catherine de Bruges-la-Gruthuse;

7°. Léonore Damas, *la Jeune*, dame du chapitre de Remiremont;

8°. Claude Damas, } religieuses au prieuré de Marcigny-sur-Loire;
9°. Marguerite Damas, }

10°. Françoise Damas, } religieuses au prieuré de Saint-Julien.
11°. Louise Damas }

XVIII. Charles Damas, comte de Thianges et de Chalancey, seigneur de Dio, de Fleury-la-Tour, du Vaux de Chizeul, etc., maréchal-de-camp, capitaine de cinquante hommes d'armes, siégea aux états de Bourgogne en 1618, 1622 et 1629. Il servit dans les guerres de 1621 et 1622, combattit au siége de la Rochelle en 1627, et obtint, par provisions données à Monceaux le 24 août

1631, la lieutenance-générale des pays de Bresse, Bugey, Valromey, Gex et du comté de Charolais, dont il prêta serment le 28 août. Il fut nommé chevalier des ordres du Roi à la promotion du 14 mai 1633, et créé maréchal-de-camp par brevet du 8 mai 1636. Il servit en cette qualité en Bourgogne sous les ordres du prince de Condé, et concourut à la prise de plusieurs places en Franche-Comté. L'an 1637, il défit, au mois de janvier, plusieurs partis qui infestaient la frontière; et, au mois de mars, à la tête de 1300 hommes, il tailla en pièces 2000 impériaux qui assiégeaient les châteaux de Cornaud et de Vaugrigneuse en Bresse. Il mourut à Charolles, chef-lieu de son gouvernement de Charollais, le 26 juin 1638. (*Chronologie militaire*, t. VI, p. 121; *Gazette de France* des 17 janvier et 26 mars 1637, et 3 juillet 1638; *Annales du temps.*) Il avait épousé, par articles du 5 décembre 1609, Jeanne DE LA CHAMBRE, fille de Jean de la Chambre, comte de Montfort, baron de Ruffey et de Branges, seigneur de Savigny en Revermont, et de Claudine de Nanton. La comtesse de Thianges fit son testament le 3 juillet 1651. Elle eut pour enfants :

DE LA CHAMBRE : d'azur, semé de fleurs de lys d'or; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

1°. Claude Damas, marquis de Thianges, mort à l'Académie à Paris ;
2°. Claude-Léonor, dont l'article suit ;
3°. Françoise Damas, mariée, par contrat du 17 janvier 1646, avec Gaspard *d'Albon*, marquis de Saint-Forgeux, fils de Pierre d'Albon, seigneur de Saint-Forgeux, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marthe de Sassenage, sa seconde femme ;
4°. Léonore Damas, femme, par contrat du 14 novembre 1649, de Philippe *du Maine*, comte du Bourg et de l'Espinasse, fils d'Antoine du Maine, seigneur du Bourg, de l'Espinasse et de Changy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maréchal-de-camp et gouverneur d'Antibes, et de Marie de Boyer de Choisy, sa seconde femme ;
5°. Edmée-Catherine Damas, morte sans alliance le 16 janvier 1648, et inhumée au Temple à Paris.

XIX. Claude-Léonor DAMAS, marquis de Thianges, comte de Chalancey, seigneur de Savigny, de Dio, de Quincey, du Deffend, de Fleury-la-Tour et du Vaux de Chizeul (1), mestre-de-camp de cavalerie, siégea aux états de Bourgogne, tenus en 1645, 1662 et 1682. Il servit dans la guerre contre les princes ligués en 1650, et

(1) Le registre des états de Bourgogne lui donne la qualité de *duc de Pont-de-Vaux*.

ayant été attaqué au mois d'août en Berry, se retrancha dans une ferme, et s'y défendit avec la plus grande intrépidité. (*Gazette de France* du 17 août 1650.) Il épousa, en 1655, Gabrielle DE ROCHECHOUART, fille de Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre, et de Diane de Grandseigne de Marsillac. La marquise de Thianges mourut à Paris le 12 septembre 1693, et fut inhumée dans l'église des religieux pénitents de Picpus. Le marquis de Thianges, capitaine des chevau-légers du cardinal de Mazarin en 1656, était colonel d'un régiment de cavalerie étrangère pour le service du roi en Italie en 1658. Il laissa de son mariage :

DE ROCHECHOUART : parti de trois traits, coupé d'un, qui font huit quartiers ; au 1 *de Mauro* ; au 2 *de Bourbon*. au 3 *de Rohan* ; au 4 *de la Rochefoucauld* ; au 5 *de Milan* ; au 6 *de Navarre* ; au 7 *d'Escars* ; au 8 *de Bretagne* : sur le tout fascé, nébulé d'argent et de gueules, qui est *de Rochechouart*.

1°. Claude-Henri-Philibert, dont l'article suit ;

2°. Diane-Gabrielle Damas de Thianges, mariée, par contrat du 15 décembre 1670, avec Philippe-Julien *Mancini Mazarini*, duc de Nevers et de Donzy, chevalier des ordres du Roi, capitaine lieutenant de la 1re compagnie des mousquetaires de la garde, gouverneur et lieutenant-général du Nivernais, mort à Paris le 8 mai 1707, fils de Michel-Laurent Mancini, et d'Hiéronime Mazarini. La duchesse de Nevers mourut le 11 janvier 1715 ;

3°. Louise-Elvide Damas de Thianges, alliée, par contrat du 30 octobre 1678, à Louis *Sforce*, duc d'Ognano et de Segni, comte de Santa-Fiore, souverain de Castel-Arquato en Lombardie, chevalier des ordres du Roi, fils de Marius Conty-Sforce, duc d'Ognano, comte de Santa-Fiore, et de Renée de Lorraine-Mayenne. Elle fut successivement dame d'honneur de la reine d'Espagne (douairière du roi Louis Ier) et dame d'honneur de Françoise-Marie, légitimée de France, veuve de Philippe, petit-fils de France, duc d'Orléans, régent du royaume. La duchesse d'Ognano étant morte sans enfants, en 1732, tous ses biens passèrent au duc de Nevers, son neveu, père du duc de Nivernais, qu'elle avait institué son héritier.

XX. Claude-Henri-Philibert DAMAS, marquis de Thianges, comte de Chalancey, lieutenant-général des armées du roi, né en 1663, servit au siége de Luxembourg, en qualité de volontaire, au mois de juin 1684. Il entra ensuite dans les mousquetaires, et en sortit en 1688. On le nomma, le 6 septembre de la même année, aide-de-camp de *Monseigneur* (le grand dauphin), et on lui donna, par commission du 25 du même mois, le commandement du régiment de Cambis, alors régiment de Vivonne. Il accompagna *Monseigneur* au siége et à la prise de Philisbourg, de Franckendal,

de Manheim, et à la soumission de quelques autres villes du Palatinat. Employé à l'armée d'Allemagne, en 1689, sous le maréchal de Duras, le marquis de Thianges fut détaché, au mois de mai, par le baron d'Asfeld, pour brûler quelques villages et nettoyer la campagne. Parti de Bonn à la tête de huit compagnies de grenadiers, il marcha d'abord sur Rhindorff, fortifié par des redoutes, un double fossé et des haies vives. Il s'élança, lui deuxième, dans le fossé, franchit une barrière défendue par les Prussiens, les poursuivit l'épée à la main, et, secondé par les grenadiers qui marchaient sur ses traces, il enleva les redoutes, fit brûler cinq villages, rasa les fortifications, et se retira presque sans perte. Il continua à servir sous *Monseigneur* en 1690, combattit au siége et à la prise de Villefranche, de Montalban, de Sant-Ospicio, de Nice, de Veillane, de Carmagnolles et du château de Montmélian, en 1691, sous les ordres du maréchal de Catinat. Il fut employé ensuite à l'armée de la Moselle, puis en Flandre, fut blessé au combat de Steinkerque en 1692, et servit au bombardement de Charleroy la même année. Nommé brigadier d'infanterie le 30 mars 1693, il fut légèrement blessé d'une balle au combat de Bossut, près de Valcourt, se distingua à la bataille de Nerwinde et au siége de Charleroy. Il servit à l'armée d'Allemagne, sous les maréchaux de Lorges et de Joyeuse, en 1694 et 1695; à l'armée de la Meuse, sous le maréchal Boufflers, en 1696 et 1697; à l'armée de Flandre, sous le même maréchal, par lettres du mois de juin 1701. Créé maréchal-de-camp le 29 janvier 1702, il fut employé à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Catinat, par lettres du 8 mai. En 1703, il servit au siége de Brisach sous le duc de Bourgogne, au siége de Landau et à la bataille de Spire, sous le maréchal de Tallart. Il combattit à Hochstedt, sous le même maréchal, en 1704, et obtint le grade de lieutenant-général des armées, par pouvoir du 26 octobre. Employé en Bretagne par lettres du même jour, il commanda à Saint-Malo jusqu'à sa mort, arrivée le 4 janvier 1708, à l'âge de 44 ans (1). Il avait épousé 1° Anne DE LA CHAPELLE, dame de la Roche-Giffard en Bretagne, morte en couches le 7

LA CHAPELLE : de gueules, à la fasce d'hermine.

(1) *Chronologie militaire, tome IV, p.* 555; *Gazette de France des* 9 *juin* 1684, 11 *juin* 1689, *et* 16 *août* 1793; *Annales du temps.*

juillet 1686, et son enfant le même jour. Anne était fille de Henri de la Chapelle, IIe du nom, marquis de la Roche-Giffart, et de Marguerite de Machecoul; 2°, le 2 mars 1695, Geneviève-Françoise DE HARLAY, morte le 9 avril 1728, fille de Bonaventure-François de Harlay, marquis de Breval et de Champ-Vallon, lieutenant-général des armées du Roi, et de Geneviève de Fortia du Plessis. De ce second mariage sont nés deux garçons et deux filles, morts en bas âge.

DE HARLAY : d'argent, à 2 pals de sable.

BARONS, COMTES, PUIS MARQUIS D'ANLEZY, *éteints*.

XIII. Jean DAMAS, IIe du nom, seigneur d'Anlezy, de Crux et de Montigny, second fils d'Erard Damas, seigneur de Marcilly, vicomte de Châlons, et d'Isabeau d'Avenières, épousa, par contrat passé à Crux, le même jour que celui de Jacques Damas, son frère (10 février 1446), Jeanne DE MELLO, fille de Jean de Mello, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-Parise et de Saint-Martin en Morvant, et de Marguerite de Ventadour, sa première femme. Jean fut père de Claude, qui suit :

DE MELLO : comme à la page 14.

XIV. Claude DAMAS, baron d'Anlezy, seigneur de Montigny-aux-Amognes, de Saint-Parise-le-Châtel et de Crux, épousa Antoinette DE DIGOINE, dame de Demain, fille d'Antoine de Digoine, seigneur de Digoine en Charolais, et de Marguerite de Jaucourt. Elle fut mère de Jean III, qui suit :

DE DIGOINE : échiqueté d'argent et de sable.

XV. Jean DAMAS, IIIe du nom, baron d'Anlezy, dont il rendit hommage en 1543, de Crux, de Demain, de Montigny et de Saint-Parise, mort le 27 juillet 1556, avait épousé Jeanne DE BAR, fille de François de Bar, seigneur de Baugy et de la Guierche, en Berry, et de Renée de Montberon. Elle mourut le 22 décembre 1562, et fut enterrée à côté de son mari, à Crux, où se voyaient leur tombe et leur épitaphe. Leurs enfants furent :

DE BAR : tiercé en face d'or, d'azur et d'argent, de neuf pièces.

1°. Jean IV, qui suit;
2°. Marie Damas, femme de François *de Bonnay*, seigneur de Vomas, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, et lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes de M. de la Guiche. Elle fut mère de Philibert de Bonnay, reçu, en 1596, chanoine de l'église de Saint-Jean et comte de Lyon ;
3°. Françoise Damas, alliée à Georges, seigneur *de Veillan*, d'Antigny et de Brinay, fils d'Edme, seigneur de Veillan et de Brinay, et de Cécile Stuart, dame d'Antigny;

4°. Charlotte Damas, épouse de Pierre *de Roffignac*, seigneur de Meauce, de Saint-Quaize et de Bouhy en Nivernais.

XVI. Jean Damas, IVe du nom, baron d'Anlezy et de Crux, seigneur de Montigny, de Saint-Parise, de Trouhans et de Demain, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant au gouvernement de Nivernais, enseigne de la compagnie d'ordonnance du duc de Nevers, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri III, siégea aux états de Bourgogne, en 1578. Il fit le partage de ses biens entre sa femme et ses enfants le 16 juillet 1585, et mourut le 13 août 1586. Il avait épousé, par contrat du 8 octobre 1559, célébré le 19 février 1560, Edmée de Crux, dame de Sardy-les-Epiry, de la Tour-Loran, vicomtesse de Druy, en Nivernais, morte dans un âge très-avancé, le 5 juin 1630, et fille de Jean de Crux, vicomte de Druy, et de Marguerite de la Rivière. Ils eurent 17 enfants :

de Crux : d'or, à trois fasces de vair, au chef d'hermine.

1°. Jean Damas, baron d'Anlezy et de Crux, né au château d'Anlezy le 21 août 1564, mort en Poitou, dans la guerre contre les Huguenots, en 1589 ;
2°. Paul, qui continue la lignée, et dont l'article suit ;
3°. François Damas, né au château de Crux le 16 octobre 1572, chevalier de Malte ;
4°. Pierre Damas, né au château de Crux le 5 mai 1585, prieur de Saint-Reverien, en Nivernais ;
5°. Antoinette Damas, née au château de Crux le 1er septembre 1566, mariée à Adrien *de Veillan*, seigneur de Brinays ;
6°. Marguerite Damas, née au château de Crux, l'an 1570, morte en bas âge ;
7°. Edmée Damas, née au château de Saint-Parise le 19 octobre 1571 ;
8°. Marie Damas, née au château de Crux le 11 mai 1574 ;
9°. Marguerite Damas, née au même château le 13 juin 1575 ;
10°. Anne Damas, née le 14 août 1576 ;
11°. Gabrielle Damas, née le 15 octobre 1577 ;
12°. Antoinette Damas, née le 20 janvier 1578 ;
13°. Valentine Damas, née le 18 janvier 1579 ;
14°. Françoise Damas, née le 1er juillet 1581 ;
15°. Élisabeth Damas, née le 10 février 1582 ;
16°. Louise Damas, née le 10 mai 1584, mariée à Barthelemy *de Clugny*, seigneur d'Ays ;
17°. Jeanne Damas, née posthume le 20 novembre 1586, mariée à N..... *de Roux*, seigneur de Gaudigny.

XVII. Paul Damas, chevalier, baron d'Anlezy, seigneur de

Montigny, de Saint-Parise, de Demain, de Sardy et de la Tour-Loran, vicomte de Druy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIII, par lettres du 15 octobre 1616, naquit au château de Crux le 31 juillet 1569. Il rendit hommage de la baronnie d'Anlezy, mouvante du château de Châtillon, en Bazois, le 7 février 1618, à Pierre de Saint-Chamans, baron du Pescher, et siégea aux états de Bourgogne en 1622. Il avait épousé, par contrat du 31 mai 1606, Hélène ARNAUD, dame des Gouffiers, pour laquelle il s'était battu en duel la même année, fille de François Arnaud, seigneur des Gouffiers, en Angoumois, et de Gabrielle de Feydit. Il en eut:

ARNAUD : d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or.

1°. Antoine-Charles, qui suit;
2°. François Damas, auteur de la branche *des comtes de Crux*, rapportée ci-après ;
3°. Jean-François Damas, qui fit ses preuves le 5 mars 1640, au grand-prieuré de France, pour être reçu chevalier de Malte : il fut commandeur d'Orléans ;
4°. Achille Damas, prieur d'Ambierle, en 1647, et de Saint-Reverien ;
5°. Edmée Damas, mariée, par contrat du 24 octobre 1637, à François *Bartholi*, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet en Forês, chevalier de l'ordre du Roi, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, vivant le 30 août 1667.

XVIII. Antoine-Charles DAMAS, chevalier, baron d'Anlezy, seigneur de Montigny, de Sardy et de Saint-Thibault, vicomte de Druy, fut présent, avec François Damas, son frère, au partage que Paul, leur père, leur fit de ses biens le 5 novembre 1647. Il avait épousé, par contrat du 4 juillet 1655, Madeleine HANAPIER, fille de Jacques Hanapier, seigneur de Milleraie, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et son conseiller en la cour des aides, et de Françoise le Prevost. De ce mariage est issu Nicolas-François Ier, qui suit.

HANAPIER : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'une hure de sanglier de sable, armée et allumée de gueules.

XIX. Nicolas-François DAMAS, Ier du nom, comte d'Anlezy, vicomte de Druy, seigneur de Montigny, de Pierrefite et de Sardy, capitaine enseigne des gendarmes de la Reine, rendit hommage au roi, en la chambre des comptes de Dijon, le 13 août 1667, pour la seigneurie de Fétigny, mouvante du comté d'Auxerre. Il s'allia, par contrat du 21 août 1698, avec Marie-Thérèse TIERCELIN, qui était veuve de lui le 27 janvier 1570, jour auquel elle fit hommage

TIERCELIN : d'argent, à 2 tierces d'azur en sautoir, cantonnées de quatre merlettes de sable.

de la vicomté de Druy au cardinal Mazarin, à cause de son duché de Nivernais. Le 6 août 1682 il obtint de l'évêque d'Auxerre la permission de faire dire la messe dans la chapelle du château de Druy. Leurs enfants furent :

1°. Louis-Antoine-Érard, qui suit;
2°. Nicolas-François II, qui forme le rameau des *marquis d'Anlezy*, rapporté ci-après;
3°. Jacques-Paul Damas, ecclésiastique;
4°. Marguerite-Agnès Damas, femme de Pierre *Damas*, dit le comte de Cormaillon;

XX. Louis-Antoine-Erard DAMAS, comte d'Anlezy, vicomte de Druy, seigneur de Montigny, de Fleury-la-Tour, etc., maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, entra aux mousquetaires en 1686. Il fit la campagne de 1688 près du dauphin, et se trouva aux siéges de Philisbourg, de Manheim et de Franckendal. Il leva une compagnie de cavalerie, pour le régiment de Besons, par commission du 20 août de la même année, et la commanda à la bataille de Fleurus en 1690, au siége de Mons, puis au combat de Leuse en 1691, au siége de Namur et au combat de Steinkerque en 1692, à la bataille de Nerwinde et au siége de Charleroy en 1693. Nommé mestre-de-camp d'un régiment de son nom (Anlezy, cavalerie) le 8 janvier 1696, il le commanda, cette année et la suivante, à l'armée de Flandre. Ce régiment ayant été réformé le 3 février 1698, on lui donna le commandement d'un autre le 2 juin 1702. Il le commanda la même année au combat de Nimègue, au siége de Kehl et à l'attaque des lignes de Stolhoffen en 1703. Nommé brigadier de cavalerie le 2 avril, il servit à l'armée de Bavière sous le maréchal de Villars, et combattit à la première bataille d'Hochstedt le 20 septembre. Employé à la même armée, sous le maréchal de Marchin, en 1704, il reçut deux blessures considérables à la funeste journée d'Hochstedt le 13 août; servit sur le Rhin en 1705, 1706 et 1707, et se trouva, en 1708, à la bataille d'Oudenarde. L'an 1709, il fut créé maréchal-de-camp par brevet du 20 mars, et servit à l'armée du Rhin, où il se distingua d'une manière particulière dans la plupart des actions de cette campagne. Détaché de la grande armée pour joindre le corps du comte du Bourg, il commanda l'aile droite

des Français au combat de Rumersheim (1), et décida le succès de cette journée, qui fut d'autant plus glorieuse, que le comte de Mercy y fut entièrement défait. Le comte d'Anlezy porta au roi la nouvelle de cette victoire. Louis XIV lui assura une place de commandeur de Saint-Louis, qu'il obtint le 27 octobre 1711. Il commanda pendant l'hiver à Huningue, et y mourut au mois d'avril 1712. (*Chronologie militaire*, t. VI, p. 599). Il avait épousé Marie-Élisabeth PALATIN DE DIO DE MONTPERROUX, fille de Léonore Palatin de Dio, marquis de Montperroux, et d'Isabeau de Coligny, dame de Saligny. Elle devint, le 3 février 1714, héritière de Montperroux et de Saligny, par la mort sans enfants de son frère, Gaspard-Léonor Palatin de Dio, mestre-de-camp-général de la cavalerie légère de France et lieutenant-général des armées du roi. De ce mariage sont provenus :

PALATIN DE DIO, fascé d'or et d'azur; à la bordure de gueules.

1°. Louis-François, dont l'article suit;
2°. Léonor-François Damas, dit le marquis de Montperroux, seigneur de Saligny, lieutenant au régiment du Roi, infanterie, marié, en 1740, avec N..... *Joumart-Tison*, fille d'Anne Joumart-Tison, marquis d'Argence, et d'Anne Gay de Puy-Robert, et sœur du marquis d'Argence, mestre-de-camp-lieutenant du régiment de Condé, dragons.

XXI. Louis-François DAMAS, comte d'Anlezy, capitaine de cavalerie au régiment mestre-de-camp-général, puis guidon des gendarmes de la garde du roi, quitta le service, et s'allia, par contrat du 26 mai 1732, avec Madelaine-Angélique DE GASSION, fille de Jean, marquis de Gassion et d'Alluye, lieutenant-général des armées du roi, chevalier du Saint-Esprit, et de Marie-Jeanne Fleuriau d'Armenonville. Leurs enfants furent :

DE GASSION : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'or; au 2 d'or, à 3 pals de gueules; au 3 d'argent, à l'arbre de sinople, au lévrier de gueules, colleté d'or, brochant sur le fût de l'arbre.

1°. Jean-Pierre, dont l'article suit;
2°. Louis-Alexandre-Victoire Damas, dit le chevalier d'Anlezy, né le 19 février 1738, officier de marine, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem le 18 mai 1757, mort commandeur du même ordre en 1813, à Dijon;
3°. Louis-François Damas, dit l'abbé d'Anlezy, né le 18 février 1739;
4°. Marie Jeanne-Angélique-Thérèse Damas d'Anlezy, morte à l'âge de onze ans, le 28 octobre 1748, étant pensionnaire au couvent de la Visitation de Sainte-Marie, faubourg Saint-Germain, à Paris.

(1) M. de Quincy, dans la relation de ce combat (*Hist. milit. de Louis XIV*), l'appelle mal-à-propos le comte *Dandezy*.

XXII. Jean-Pierre Damas, connu sous le nom de *marquis de Thianges*, du vivant de son père, puis *comte de Damas d'Anlezy*, naquit le 4 mars 1734. Il servit long-temps au corps des grenadiers royaux de France, où il était colonel en second lorsqu'il épousa, par contrat signé du roi et de la famille royale, le 28 mars, et célébré le 4 avril 1758, Michelle-Perrette le Veneur de Tillières, présentée le 18 août 1768, fille de Jacques-Tannegui le Veneur, comte de Tillières, maréchal des camps et armées du roi, et de Michelle-Julie-Françoise Bouchard d'Esparbès de Lussan de Jonsac. Le comte de Damas fit toutes les campagnes de la guerre de sept ans Il était à la tête du régiment de le Camus, du corps des grenadiers royaux, lorsqu'il fut fait prisonnier à l'affaire de Cassel le 24 juin 1762. Il fut nommé, en 1765, mestre-de-camp d'un régiment de dragons, qui prit le nom de Damas en 1768, et devint ensuite dragons de Mg[r] le comte d'Artois, et qu'il conserva jusqu'en 1774; fut nommé brigadier de dragons le 18 juin 1768, et maréchal de camp le 1[er] mars 1780. Le comte de Damas d'Anlezy fut député du bailliage de Nivernais et de Douziois aux états-généraux en 1789; donna sa démission au mois de juillet de la même année, et fut remplacé par M. le marquis de Bonnay. Il est mort sans enfants (1).

Le Veneur: d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 flanchis d'or.

---

(1) Avant de mourir, le comte de Damas d'Anlezy céda tous les biens de sa branche à Charles, baron de Damas de Cormaillon. Ce dernier, devenu ainsi possesseur de la terre d'Anlezy, était colonel en second du régiment de la Marche à l'époque de la révolution. Il émigra en 1789, fut aide-de-camp de *Monsieur* (aujourd'hui S. M. Louis XVIII), servit à l'armée des princes, et périt à la malheureuse affaire de Quiberon. Il a eu pour fils Ange-Hyacinthe-Maxence, baron de Damas, né en 1785, général-major au service de Russie, chevalier des ordres de Saint-Georges et de Saint-Wladimir, 3[me] classe, et de l'ordre de Sainte-Anne, 2[me] classe, lieutenant-général des armées de S. M. Louis XVIII en 1815, commandant de la 8[me] division militaire, chevalier de Saint-Louis et commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Cette maison de Damas, différente de celle qui fait l'objet de cette généalogie, est distinguée par l'ancienneté de son origine, ses services et ses alliances avec les meilleures maisons de Bourgogne. Elle porte pour armoiries: *d'argent, à la hie de sable, accompagnée de six roses de gueules en orle.*

Marie Damas de Cormaillon, fille de Jean Damas de Cormaillon, seigneur de Sandaucourt, gouverneur d'Auxerre, et de Nicole de Beauvau, ayant épousé,

MARQUIS D'ANLEZY, *éteints.*

XX. Nicolas-François DAMAS, IIe du nom, marquis d'Anlezy, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Pouange, puis mestre-de-camp de cavalerie par commission du 25 janvier 1705, fut tué, le 28 mai 1707, dans un combat livré sur le chemin de Phorzheim à Dourlach, contre un corps de 500 cuirassiers allemands, qui défendaient le passage de Wittemberg, forcé par les Français. (*Gazette de France du* 11 *juin* 1707, et *Histoire de la milice française*, *par le P. Daniel*, p. 476.) Il avait épousé, par

DES VAUX. contrat du 14 mai 1697, Marie-Madelaine DES VAUX, morte le 3 février 1712, fille d'Antoine des Vaux, écuyer, seigneur de Chêne-Becard, près la Ferté-Aleps, et de Marie-Armande Ferry. Leurs enfants furent :

1°. Louis-François, dont l'article suit ;
2°. Léonor-François Damas ;
3°. Isabelle-Françoise-Madelaine Damas d'Anlezy, mariée, le 2 juin 1728, avec François-Mamert *de Conzié*, chevalier, seigneur de Vaucher, de Saint-Martin, du Mont, de la Roche, etc., baron de Pommier, fils de Jean de Conzié, seigneur des mêmes lieux, et de Catherine de Beuverand de la Vernotte.

XXI. Louis-François DAMAS, marquis d'Anlezy, lieutenant-général des armées du roi, naquit le 7 janver 1698. Reçu page du roi, en la petite écurie, le 1er avril 1713, il en sortit le 5 mars 1715, pour passer lieutenant réformé au régiment du Roi. Il y devint successivement lieutenant en pied le 12 août suivant, capitaine en second le 12 février 1721, et capitaine-commandant le 8 avril 1722. Nommé colonel du régiment de Nice, infanterie, par commission du 9 avril 1724, il le commanda au camp de la Sambre, du 26 août au 25 septembre 1727, au siége de Kehl en 1733, à celui de Philisbourg l'année suivante et à l'armée du Rhin en 1735. Il fut créé brigadier d'infanterie le 1er janvier 1740, et gouverneur de la personne de M. le prince de Condé (Louis-Joseph de Bourbon, mort en 1818) au mois

en 1596, Nicolas de Fuligny, chevalier, les enfants provenus de leur mariage, ainsi que leurs descendants, ont ajouté à leurs nom et armes ceux de Damas. La maison de Fuligny-Damas s'est éteinte, par mâles, en 1802.

novembre 1741. Employé à l'armée de Bohême par lettres du 1er mai 1742, il concourut à la belle défense de Prague, et rentra en France avec l'armée au mois de février 1743. Le 1er avril suivant, on lui expédia des lettres pour servir sur le Rhin. Il combattit à Dettingen, et finit la campagne à Landau, où il était entré le 24 août. Employé à l'armée du Rhin par lettres du 1er avril 1744, il contribua à la reprise de Weissembourg et des lignes de la Lautern. Le 13 août il fut déclaré maréchal-de-camp, dont le brevet lui avait été expédié dès le 2 mai. Il se démit de son régiment. Il combattit à Richevaux et au siége de Fribourg. Employé à l'armée de Flandre par lettres du 1er avril 1745, il combattit à la sanglante journée de Fontenoy; servit aux siéges et à la prise de Tournay et de sa citadelle, où il monta la tranchée du 16 juin, d'Oudenarde et de Dendermonde. A l'armée du roi, en 1746, il couvrit les siéges de Mons, de Charleroy, de Saint-Guilain et de Namur, et se distingua à la bataille de Raucoux. S'étant rendu, par ordre, à Cette, le 15 avril 1747, il fut employé à l'armée des Pays-Bas, eut une part active aux principales actions de cette campagne, entr'autres à la bataille de Lawfeld, et au siége de Berg-op-Zoom, qu'il couvrit avec l'armée. On le créa lieutenant-général des armées du roi par pouvoir du 10 mai 1748. Le 9 mai de l'année suivante il fut présenté au roi comme député de la noblesse des états de Bourgogne. Il était premier gentilhomme de M. le prince de Condé lorsqu'il obtint, au mois de mai 1754, le gouvernement d'Auxerre. Employé à l'armée d'Allemagne par lettres du 1er mars 1757, il fit d'abord partie du corps séparé du prince de Soubise, qui, réuni à la grande armée le 15 juin, contribua au succès remporté à Hastembeck au mois de juillet. Le marquis d'Anlezy contribua en outre à la prise de plusieurs places de l'électorat d'Hanovre. Il rentra en France au mois de décembre. Envoyé à l'armée d'Allemagne commandée par M. le comte de Clermont, par lettres des 16 mars 1658 et 1er mai 1759, il combattit à Crewelt en 1758, et à Minden en 1759. On lui donna le gouvernement de Salces le 23 novembre de cette dernière année. Au mois de novembre 1761, il fut nommé lieutenant-général du Charolais, et commandant au duché de Bourgogne. Il prêta serment entre les mains du roi, pour ces deux commandements, le 24 janvier 1762, et mourut en son château d'An-

lezy, en Nivernais, le 11 janvier 1763. (*Chronologie militaire, T. V.*, p. 430, *Gazette de France, Annales du temps.*) Il avait épousé, par contrat de 1724, Marie-Elisabeth DE FERRERO DE SANT-LAURENT, fille de Jean-Baptiste de Ferrero, marquis de Saint-Laurent, lieutenant-général des armées du roi, et colonel du régiment de Nice, dont il s'était démis en faveur du marquis d'Anlezy, son gendre, et de Marie-Françoise de Sauvion. De ce mariage n'est issu qu'un seul fils, Jules-François Damas d'Anlezy, né le 9 octobre 1728, mort au berceau.

DE FERRERO : d'or à trois bandes de sable, chargées de cinq fleurs de lys du champ, trois sur celle du milieu, et une sur chacune des deux autres.

COMTES DE CRUX.

XVIII. François DAMAS, comte de Crux, baron de Souhey, seigneur des Gouffiers et de la Cave, second fils de Paul Damas, baron d'Anlezy, et d'Hélène Arnaud, dame de Gouffiers, fut reçu chevalier de Malte le 7 juin 1631. Il siéga aux états de Bourgogne en 1642 et 1645, fut nommé sous-lieutenant des gendarmes de la Reine par provisions du 15 avril 1649, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi le 13 février 1650, conseiller d'état, puis maréchal-de-camp par brevet du 6 avril 1652. (*Chronologie militaire*, t. VI, p. 352.) Il avait épousé, par contrat du 19 février 1648, Louise DE PRACONTAL, veuve de lui en 1660, fille d'Antoine de Pracontal, baron de Soussey, seigneur de Saint-Thibault, de Saint-Beury et de Beurisot, et d'Anne de Bourbon-Busset. Le comte de Crux et son épouse rendirent hommage au roi le 9 juin 1649, en la chambre des comptes de Dijon, pour les seigneuries de Soussey et de Saint-Thibault. Ils laissèrent deux fils :

DE PRACONTAL : de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois têtes de léopard du même, lampassées de gueules *.

1°. Antoine-Louis, dont l'article suit;
2°. Jean-François Damas de Crux, admis dans l'ordre de Malte le 8 mai 1669.

XIX. Antoine-Louis DAMAS, comte de Crux, baron de Soussey, de Saint-Thibault et de Saint-Beury en Bourgogne, seigneur de Léc, de Demain, de la Collancelle et de Saint-Parise-le-Châtel

* Les autres branches de cette maison, aînées de celle des barons de Soussey en Bourgogne, portaient : *d'or, à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys du champ.*

en Nivernais, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 5 mars 1668. Il devint capitaine-guidon de la compagnie des gendarmes des ordonnances du roi sous le titre de la reine-mère, et servit en qualité d'aide-de-camp du duc d'Enghien dans la guerre contre les Hollandais en 1674. Il siégea aux états de Bourgogne en 1671, 1679 et 1682, et mourut en 1704. Il avait épousé, par contrat du 11 juin 1670, Marie-Anne Coutier, fille de François Coutier, baron de Souhey, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, chevalier d'honneur à la chambre des comptes de Bourgogne, et d'Anne de Longueil. Leurs enfants furent :

Coutier : de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois têtes de léopard du même, lampassées de gueules.

1°. Étienne, dont l'article suit ;
2°. Antoine-Edme Damas, dit le comte de Souhey, mort sans postérité ;
3°. Anne-Marie Damas de Crux, mariée, le 11 mars 1697, avec Charles de *Chaugy*, seigneur de Lantilly, capitaine de dragons, fils de Simon de Chaugy, seigneur de Lantilly, et de Gabrielle de Conclais.

XX. Etienne Damas, comte de Crux, baron de Souhey, de Saint-Thibault, de Saint-Beury et de Lignières, seigneur de Demain, de la Collancelle, de Saint-Parise et autres lieux, naquit le 4 août 1674. Il fut reçu page du roi en la grande écurie le 12 octobre 1690, et passa successivement capitaine dans le régiment de Phélypeaux et dans celui de Dauphin-Étranger. Il fit toutes les campagnes de la guerre terminée par le traité de Ryswick, et mourut le 20 juin 1721. Il avait épousé, par contrat du 30 avril 1701, Marguerite-Étiennette d'Achey, dame de Miremont en Franche-Comté, morte au château de Crux le 2 avril 1743, âgée de soixante-trois ans, laissant :

d'Achey : de gueules, à deux haches d'armes d'or, adossées en pal.

1°. Louis-Alexandre, dont l'article suit ;
2°. Claude-Charles Damas, marquis de Crux, qui siégea aux états de Bourgogne en 1739. Il avait épousé, en 1735, Anne-Claude de *Chaugy-de-Lantilly*, sa cousine-germaine ;
3°. Marie-Michelle Damas de Crux ;
4°. Angélique-Henriette Damas de Crux, chanoinesse, puis, en 1750, abbesse de l'abbaye royale de Baume-les-Dames, en Franche-Comté, morte en 1767.

XXI. Louis-Alexandre Damas de Crux, dit *le comte de Damas*, baron de Demain et de la Collancelle, marquis de Souhey, vicomte

de Grésigny, mort en son château de Crux le 6 décembre 1763, à l'âge de 57 ans, avait épousé, par contrat du 31 août 1734, Marie-Louise DE MENOU, présentée au mois d'octobre 1757, fille de François-Charles de Menou, marquis de Cosne en Nivernais, capitaine-lieutenant des chevau-légers d'Anjou, et brigadier de cavalerie, mort le 13 juin 1731, et de Marie-Anne-Thérèse Cornuau de la Grandière de Mursé. De ce mariage sont issus dix enfants :

DE MENOU : de gueules, à la bande d'or.

1°. Louis-Étienne-François, qui suit ;
2°. François Damas de Crux, vicaire-général du diocèse, et doyen du chapitre de Nevers, vivant en 1821 ;
3°. N...., vicomte de Damas-Crux, page du roi, mort en 1763 ;
4°. N.... Damas de Crux, mort peu après sa naissance ;
5°. Étienne-Charles, mentionné après son frère aîné ;
6°. Marie-Augustine Damas de Crux, religieuse de la Visitation de Sainte-Marie, morte en 1820 ;
7°. Marie-Adélaïde Damas de Crux, mariée, le 22 septembre 1755, à Charles-Marie *Lallemant de Nantouillet*, seigneur de Marly-la-Ville, maître des cérémonies de France, fils d'Étienne-Charles Lallemant, seigneur de Nantouillet, fermier-général des finances à Soissons, et de Marie Boutin ;
8°. Marie-Anne-Louise Damas de Crux, mariée, en 1761, à Louis-Théodore *Andrault*, comte de Langeron, lieutenant-général des armées du roi, fils de Joseph Andrault, comte de Langeron, lieutenant-général des armées navales, et de Jeanne-Madelaine de Gouray de la Coste. Elle mourut le 5 février 1763, à l'âge de vingt-trois ans ;
9°. N.... Damas de Crux, dite *madame de Souhey*, religieuse de la Visitation de Sainte-Marie ;
10°. Catherine-Antoinette Damas de Crux, mariée à N..... *Clerel de Tocqueville*, morte en 1785.

XXII. Louis-Étienne-François, comte DE DAMAS-CRUX, pair de France, baron de Demain et de la Collancelle, menin du dauphin (depuis Louis XVI), fut successivement capitaine au régiment de Flamarens, infanterie, colonel du régiment de Foix, le 15 février 1761, puis du régiment de Limosin, au mois de décembre 1762, brigadier d'infanterie le 3 janvier 1770, et maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Il commanda dans la province des trois évêchés jusqu'à la révolution ; il fut nommé le 8 juin 1783, et reçu le 1er janvier 1784 chevalier des ordres du Roi. Il émigra en

1792, et commanda une compagnie de gentilshommes émigrés qui défendirent la ville de Maestricht, assiégée par les troupes de la république. Appelé en 1794, par le choix de *Monsieur*, régent du royaume, et de monseigneur le comte d'Artois, près la personne de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, pour guider ses premiers pas dans la carrière militaire, il fit avec ce prince les campagnes de l'armée de Condé, jusqu'au mariage de S. A. R. Madame avec monseigneur le duc d'Angoulême en 1799, époque à laquelle le comte de Damas-Crux fut nommé chevalier d'honneur de cette princesse. Rentré en France à la suite du roi en 1814, avec le grade de lieutenant général des armées, il fut nommé pair de France, et mourut aux Tuileries le 3 juillet de la même année (1814). Il avait épousé 1°, le 15 février 1768, Louise-Augustine-Thérèse, princesse de Broglie, morte sans enfants, fille aînée de Victor-François, duc de Broglie, prince du Saint-Empire, maréchal de France, et de Louise-Augustine-Salbigothon de Crozat de Thiers; 2° Marie-Louise-Angélique de Talaru, veuve Armand-François de la Croix, marquis de Castries, et fille de Louis de Talaru, marquis de Chalmazel, premier maître d'hôtel de la reine, et de Marie-Marthe-Françoise de Bonneval. Mademoiselle de Talaru étant morte sans enfants, le comte de Damas épousa 3°, le 20 novembre 1775, N..... de Ligny, morte au mois de juillet 1785, fille de Charles-Adrien, comte de Ligny et de Courtenay, mestre-de-camp de cavalerie, et d'Élisabeth-Jeanne de la Roche-Fontenilles de Rambures. De ce troisième mariage est issue:

de Broglie : d'or, au sautoir ancré d'azur.

de Talaru : partie d'or et d'azur; à la cotice de gueules, brochante sur le tout.

de Ligny : de gueules, à la fasce d'or; au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois titres.

Élisabeth-Charlotte de Damas-Crux, née le 4 décembre 1778, dame pour accompagner Madame, duchesse d'Angoulême, mariée, le 4 janvier 1802, avec Armand-Louis-Charles *de Gontaut*, marquis *de Biron*, pair de France, fils aîné de Jean-Armand-Henri-Alexandre, marquis de Gontaut-Biron, et de Joséphine de Palerne.

XXIII. Étienne-Charles, duc de Damas-Crux, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, né au château de Crux, en Nivernais, le 10 février 1754, reçu chevalier de Malte au berceau, entra sous-lieutenant au régiment de Limosin, infanterie, le 22 février 1770, et y devint capitaine le 5 mai 1772. On lui donna le commandement en second du régiment d'Aquitaine

le 3 octobre 1779, et il fit avec ce régiment toutes les campagnes de la guerre d'Amérique contre les Anglais dans les Indes orientales. A son retour en France, il fut nommé mestre-de-camp, commandant du régiment de Vexin, infanterie, en 1784. Une partie de ce corps étant venue le joindre de la principauté de Monaco, en émigration, fit sous son commandement la campagne de 1792. Le comte de Damas-Crux, à l'issue de celle de 1793, leva une légion qu'il conduisit au service de Hollande, et qui, lors de l'invasion de ce pays par les troupes républicaines, passa à la solde et au service de l'Angleterre. L'infanterie de cette légion ayant été détruite à Quiberon en 1795, le comte de Damas-Crux conclut, en 1796, avec le prince de Condé, une capitulation en vertu de laquelle il forma un régiment de hussards avec les débris de sa légion, et le commanda à l'armée de ce prince. Dès l'an 1795 S. M. Louis XVIII l'avait promu au grade de maréchal-de-camp. Passé en Russie avec le corps de Condé en 1801, M. le comte de Damas-Crux y fut attaché à la personne de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, en qualité de premier gentilhomme de la chambre. Il accompagna ce prince de Mittau à l'armée de Condé, puis à Varsovie, et enfin en Angleterre. En 1814, il suivit S. A. R. dans le midi de la France, et l'aida de ses conseils et de son bras dans toutes les occasions. Il fut nommé lieutenant-général des armées du roi le 21 mars suivant, et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis le 22 août 1814. Il accompagna monseigneur le duc d'Angoulême durant la campagne de 1815, qui lui fournit de nouvelles occasions de signaler son dévouement à l'auguste maison de Bourbon. Envoyé à Toulouse, en qualité de commissaire du roi, avec M. le baron de Vitrolles, le comte de Damas-Crux y fut arrêté par ordre du général de Laborde, et fut conduit sur la frontière d'Espagne, où il rejoignit le duc d'Angoulême à Madrid, d'où il fut envoyé par S. A. R. pour commander le rassemblement des sujets fidèles à Toloza et Irun. Le duc de Damas fit son entrée à Baïonne le 25 juillet, escorté par 1800 Basques qu'il avait rassemblés. Il avait refusé tout secours du général espagnol comte de la Bisbal, qui lui avait offert de marcher sous ses ordres avec son armée. Après le second retour du roi, le comte de Damas-Crux fut nommé gouverneur des onzième et vingtième divisions militaires, commandant du corps d'armée des

Pyrénées occidentales, et pair de France le 17 août 1815. Le 19 février 1816 il prêta serment à la cour royale en qualité de duc, titre que le roi lui conféra « en récompense (portent les lettres-»patentes) des bons et loyaux services rendus, tant à nous qu'à »notre bien-aimé neveu le duc d'Angoulême, par M. de Damas, »et particulièrement de la conduite qu'il a tenue pour soutenir »les glorieux efforts de ce prince dans la circonstance malheu-»reuse où la France s'est trouvée au commencement de l'année »dernière. »

Le duc de Gramont ayant été investi du gouvernement de la 11ᵉ division militaire le 26 septembre 1815, M. le duc de Damas fut nommé à celui de la 23ᵉ division (Corse). Il passa au gouvernement de la 2ᵉ division militaire le 10 janvier 1816.

Le duc de Damas a épousé, en 1799, Anne-Félicité-Simonne DE SÉRENT, fille d'Armand, duc de Sérent, pair de France, lieutenant-général, gouverneur du château royal de Rambouillet, chevalier des ordres du Roi, ancien gouverneur de LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berry, et ancien président de la noblesse aux états de Bretagne. DE SÉRENT : d'or, à trois quintefeuilles de sable.

SEIGNEURS DE VANOISE, BARONS DE SAINT-RIRAND, etc., *éteints.*

XII. Josserand DAMAS, chevalier, second fils de Hugues III, seigneur de Marcilly, et de Philiberte de Crux, fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis en 1396, avec Jean, comte de Nevers; et, lorsque la rançon de ce prince fut donnée au sultan Bajazet, il revint avec lui en Bourgogne. Il avait été fiancé, le 3 juillet 1387, avec Marie de Pontaillier, fille de Gui de Pontaillier, maréchal de Bourgogne. Ce mariage n'ayant pas été accompli, Josserand épousa, avant l'an 1402, Blanche, dame DE VANOISE, fille et héritière de Jean, seigneur de Vanoise, avec laquelle il vivait en 1410. Il en eut, entr'autres enfants, Jean II, qui suit. DE VANOISE.

XIII. Jean DAMAS, IIᵉ du nom, écuyer, seigneur de Vanoise et de la Bastie, puis de Verpré, en 1428, par la donation que lui en fit Amphore de Saint-Haon, chevalier, son oncle et son

DE NANTON : de sinople, à la croix d'or.

DE NAGU : d'azur, à trois losanges d'argent en fasce.

cousin, épousa 1°, avant l'an 1417, Marguerite DE NANTON, veuve d'Amédée de Bletterans, chevalier, dont il n'eut point d'enfants ; 2°, par contrat du 30 septembre 1428, Jeanne DE NAGU-VARENNES, fille de Louis de Nagu, seigneur de Magny, et de Philiberte de Blenost. De ce second mariage sont provenus :

1°. Jean III, dont l'article suit;
2°. Lionnet Damas, chevalier, seigneur de la Bastie et de la Pilonnière, qui fit partie du tournoi que fit faire à Carignan, l'an 1498, Philibert le Beau, duc de Savoie. Il épousa 1°, le 16 janvier 1479, Claudine *de Lavieu*, dame de la Pilonnière, fille de Jean de Lavieu, seigneur du même lieu; 2°. Guicharde *du Saix*, fille de Philibert du Saix, seigneur de Barbarel en Dombes, et de Claudines de la Porte de Chavagnieu. Lionnet mourut sans enfants;
3°. Philiberte Damas, mariée, par contrat du 6 janvier 1458, avec Louis *de Franchelins*, écuyer, seigneur de Combes;
4°. Jeanne Damas, mariée, vers 1460, avec Guillaume *de Sainte-Colombe*, chevalier, seigneur de Saint-Priest.

XIV. Jean DAMAS, III° du nom, écuyer, seigneur de Verpré et de Vanoise, fit son testament le 7 novembre 1505, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Tancon en Mâconnais. Il avait épousé, par contrat passé au château de Varennes, le 5 avril 1459, Isabelle DE SAINT-BONNET, dame de Saint-Bonnet-des-Quarts et de Saint-Rirand, veuve d'Antoine de Saconnins, seigneur de Pratviel. Il en eut :

DE SAINT-BONNET : d'argent, à trois fers de cheval de gueules, cloués d'or.

1°. Claude Ier, qui suit;
2°. Jean Damas, religieux à Saint-Irenée de Lyon;
3°. Jacques Damas, prieur de Lons-le-Saulnier;
4°. Antoine Damas, prieur de Vesoul, et aumônier de Saint-Pierre de Mâcon;
5°. François Damas, mort sans alliance;
6°. Thomasse Damas, religieuse à Marcigny-sur-Loire;
7°. Françoise *aliàs* Louise Damas, religieuse à Salles en Beaujolais;
8°. Antoinette Damas, femme de Guillaume, seigneur *de Saint-Priest* ;
9°. Philiberte Damas, religieuse.

XV. Claude DAMAS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Vanoise, de Saint-Bonnet, de Saint-Rirand, puis de Verpré et de la Bastie, par succession de Lionnet Damas, son oncle, fit son testament le 17 mars 1528, et nomma pour exécuteurs de ses

dernières volontés Georges de Chaugy, comte de Lyon, Africain de Mailly, seigneur de Villiers-le-Patras, Pierre de Chaugy, seigneur de Chesnay, et Georges de Fougères, seigneur de l'Etoile. Il avait épousé 1°, par contrat du 23 juin 1501, Marguerite DE MAILLY, fille de Simon de Mailly, seigneur d'Arc-sur-Tille, et d'Henriette de Saint-Seigne. Françoise de Rossillon, sœur utérine de Marguerite de Mailly, et femme de Pierre de Mailly, seigneur d'Arc-sur-Tille, lui fit don, en faveur de ce mariage, des seigneuries de Magney et du Cher, près d'Arnay-le-Duc; 2°, par contrat passé au château de Chesnay le 10 décembre 1514, Françoise DE CHAUGY, veuve de Jacques de la Varenne, seigneur de Vesvre, et fille de Jean de Chaugy, seigneur de Chesnay, et de Jeanne de Chaudie. Elle nomma pour exécuteurs du testament qu'elle fit le 8 avril 1554, Pierre de Chaugy, seigneur de Chesnay, et Christophe Damas, chanoine de Langres. Claude Damas eut pour enfants :

DE MAILLY : d'or, à trois maillets de sinople.

DE CHAUGY : écartelé d'or et de gueules.

Du premier lit :

1°. Jean IV, qui suit;
2°. Christophe Damas, chanoine de Langres, protonotaire apostolique, puis chanoine et comte de Saint-Jean de Lyon en 1551;
3°. Françoise Damas, qui était religieuse à Marcigny-sur-Loire en 1528;
4°. Claudine Damas, non mariée le 17 mars 1718;

Du second lit :

5°. Jean IV, auteur de la branche *des seigneurs de Verpré et de Barnay*, rapportée ci-après;
6°. Georges I, tige de la branche *des seigneurs de la Bastie et de la Pilonnière*, mentionnée plus loin;
7°. Claude Damas, chanoine régulier en l'église de Saint-Pierre de Mâcon en 1528;
8°. Antoine-Damas, seigneur et prieur de Barrois après l'an 1528.

XVI. Jean DAMAS, IV° du nom, baron de Chaudenay-le-Châtel, seigneur de Villers-la-Faye, et de Marey, était marié, lors du testament de son père (17 mars 1528), avec Marie DE VILLERS-LA-FAYE, héritière de cette terre. (*Mémoires du cabinet du Saint-Esprit.*) Il siégea aux états de Bourgogne en 1549, 1557, 1560 et 1566, etc., et eut, ent'autres enfants :

DE VILLERS-LA-FAYE : d'or, à la fasce de gueules.

1°. Jean V, qui suit;
2°. Claude Damas, prieur de Collonge;
3°. Nicolas Damas, protonotaire apostolique et chanoine de Langres, auquel

le roi Henri III donna un brevet, le 22 février 1586, pour succéder à Antoine Prévôt de Sansac en l'archevêché de Bordeaux. Cette élection n'ayant pas eu lieu, on présume que Nicolas prédécéda cet archevêque, qui mourut le 17 octobre 1591, et eut pour successeur le célèbre cardinal de Sourdis.

XVII. Jean DAMAS, V^e^ du nom, chevalier, baron de Chaudenay-le-Châtel, seigneur de Saint-Rirand, Menilley, Marey et en partie de Villers-la-Faye, est qualifié guidon de la compagnie de cinquante lances des ordonnances du Roi, sous la charge du seigneur de Ventoux (son beau-père), dans deux quittances qu'il donna, chacune pour un quartier de ses appointements, les 3 décembre 1568 et 14 mai 1569. Il fut nommé successivement chevalier de l'ordre du Roi en 1570, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri III en 1577, et gouverneur de Beaune. Il siégea aux états de Bourgogne en 1551, 1560, 1570, 1572, 1573, 1576, 1577, 1578, 1581 et 1593. Il avait épousé 1° Madelaine DE SAULX, fille de Charles de Saulx, seigneur de Ventoux, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 lances des ordonnances, puis gouverneur d'Auxonne; 2°, par contrat du 29 octobre 1582, Claudine D'ANGLURE, fille d'Henri d'Anglure, seigneur de Melay, gouverneur de la Motte, et chef des finances du duc de Lorraine, et de Claudine de Mailly. Jean Damas eut pour enfants;

DE SAULX : d'azur, au lion couronné d'or.

D'ANGLURE : d'or, semé de grilets de gueules, chacun soutenu d'un croissant du même.

Du premier lit :

1°. Jean Damas, seigneur de Saint-Rirand, élu des états de Bourgogne en 1599 et 1601. Il y siégea aux assises de 1602 et 1605, et mourut sans postérité;

2°. Philiberte Damas, mariée, par contrat du 27 novembre 1588, à Antoine *de Moisy*, dit de *Cléron*, baron de Saffre, seigneur de Villy-le-Moûtier, fils de Joachim de Cléron, baron de Saffre, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Françoise de Pracontal;

3°. Madelaine Damas, dame du chapitre de Remiremont;

Du second lit :

4°. François, qui continue la lignée;

5°. Claude-Bénigne Damas, baron de Melay, marié avec Claude *d'Oiselet*, fille de Jean, baron d'Oiselet, et de Jeanne-Aimonne de Cusance (*Mém. pour servir à l'hist. du comté de Bourgogne*, p. 94);

6°. Catherine Damas, morte abbesse de Poussay;

7°. Françoise Damas, abbesse de Poulangy en 1618, morte en 1678,

XVIII. François Damas, baron de Saint-Rirand, marquis de Celeran, seigneur de Ligneville, de Mervilles, de Meuilley, etc., chevalier de l'ordre de l'Annonciade en 1618, colonel de 500 chevaux et de 4,000 hommes de pied au service du duc de Savoie, se distingua au combat livré devant Aix en 1615, et à la défense de Vérüe, assiégée par les Espagnols en 1625. Il avait épousé, par contrat du 18 août 1612, Jeanne de Grammont, veuve de Jacques de Reinach, chevalier de Saint-Jacques, en Espagne, fille de N.... de Grammont, seigneur de Châtillon, au comté de Bourgogne. Elle fut première dame d'honneur et intendante de la maison de Christine de France, épouse du prince de Piémont. De ce mariage sont issues:

de Grammont : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au sautoir d'or, qui est *de Granges*; aux 2 et 3 d'azur, à trois bustes de carnation, couronné d'or à l'antique, qui est *de Grammont*.

1°. Chrétienne-Mauricette Damas, marquise de Saint-Rirand et de Celeran, dame de Ligneville, d'Ortay, de Mevilles et de Melay, première dame d'honneur de la duchesse de Savoie, mariée avec François *de Havart*, seigneur de Senantes, marquis de Riffredo et de Gombasque, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, capitaine des gardes de la duchesse de Savoie, gouverneur de la Tour, dans les vallées de Lucerne;
2°. Claire-Gasparine Damas, épouse de Henri *de Saluces*, seigneur de Cardé;
3°. Françoise Damas, dame de Remiremont, morte jeune;
4°. Anne-Perrette Damas, abbesse du chapitre de Poussey, en Lorraine, morte en 1690.

SEIGNEURS DE VERPRÉ DE BARNAY, etc., etc., *éteints*.

XVI. Jean Damas, IV° du nom, écuyer, seigneur de Verpré, de Vanoise et de Saint-Bonnet, fils de Claude et de Françoise de Chaugy, sa seconde femme, est nommé dans le testament de son père, du 17 mars 1528, avant Georges, son frère, qui lui fut substitué en cas de mort. Il s'allia, par contrat du 14 mai 1545, avec Anne de Choiseul, dite *de Traves*, fille de Jacques de Choiseul, dit de Traves, seigneur de la Porcheresse, et de Claudine de Saint-Ligier, des barons de Reuilly. Le 1er août 1579 Jean IV fit un accord avec Jacques et Christophe Damas, ses fils, et passa une transaction, le 2 mai 1582, sur le différend qu'il avait avec Jean de Choiseul, dit de Traves, relativement à la succession de Celse de Choiseul, dit de Traves, père de Jean, et frère d'Anne de Choiseul, dite de Traves, épouse du seigneur de Verpré. Les enfants de ce dernier furent:

de Choiseul-Traves : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes du même.

1°. Jacques Damas, seigneur de Verpré et de Vanoise, qui fit son testament le 1er mars 1590. Il avait épousé, en 1576, Aymée *Damas*, fille de Claude Damas, écuyer, seigneur d'Estieuges et de Catherine-Sabine de Mont-d'Or. Il en eut :

A. Pierre Damas, écuyer, seigneur de Verpré et de Vanoise, qui ne fut point marié. Par son testament du 7 mai 1639, il institua héritière universelle Jeanne d'Austrein, veuve de Christophe Damas, seigneur de Barnay, à condition qu'elle remettrait son hoirie à Pierre Damas, son petit-neveu;

B. Claude Damas, } morts sans avoir été mariés;
C. Antoine Damas, }

D. Georges Damas, dont on ignore la destinée;

E. Jean Damas, mort sans alliance;

F. Huguette Damas;

2°. Christophe I, qui continue la descendance;

3°. Françoise Damas, mariée à Louis *Damas*, seigneur d'Estieuges, frère d'Aymée, épouse de Jacques Damas, seigneur de Verpré.

DE FAYE : d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 têtes de licorne d'or.

DE MONTCHANIN : de gueules, au chevron d'or.

XVII. Christophe DAMAS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Rocres et de Barnay, épousa 1°, par contrat du 17 février 1583, Catherine DE FAYE, dame de Barnay, en Mâconnais, morte sans enfants, fille d'Henri de Faye, seigneur de Gastelis, de Bernage et de la Duchère ; 2° Philiberte DE MONTCHANIN, fille de Claude de Montchanin, seigneur de la Garde, et de Françoise d'Amanzé. De ce dernier mariage sont issus :

1°. Christophe II, qui suit :

2°. Jacques Damas, seigneur de Verpré, mort sans alliance;

3°. Philiberte Damas, non mariée.

D'AUSTREIN : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux colombes d'argent, et en pointe d'un amphystère d'or.

XVIII. Christophe DAMAS, IIe du nom, écuyer, seigneur de Barnay et de Verpré, épousa, par contrat du 25 janvier 1619, Jeanne D'AUSTREIN, fille de Pierre d'Austrein, seigneur de Jarnosse, second président au parlement de Dombes, et de Nonciade Gayant. Elle fit le 1er septembre 1661 son testament, dans lequel elle nomme ses trois fils :

1°. Pierre Damas, seigneur de Verpré et de Barnay, marié, par contrat du 26 janvier 1658, avec Anne *Gambin*, dame de la Garde, de laquelle il laissa :

A. Gilbert, dit le comte de Damas, seigneur de Verpré et de Barnay, qui, après avoir servi dans les mousquetaires, et avoir obtenu une

compagnie de dragons au régiment de Mestre-de-camp-général, et avoir fait plusieurs campagnes en Flandre et en Allemagne, fut créé, le 23 avril 1696, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom. Il le commanda cette année et la suivante sur le Rhin. Il siégea aux états de Bourgogne en 1700. Son régiment, ayant été réformé le 30 décembre 1698, il fut entretenu colonel réformé à la suite du régiment de Navarre, servit en Allemagne en 1701, 1702 et 1703, et s'y trouva aux siéges de Brisach et de Landau, et à la bataille de Spire. Créé brigadier le 10 février 1704, il fut employé à l'armée de la Moselle, puis, en 1705, à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Marchin, passa colonel réformé à la suite du régiment de Guitaut le 26 mai 1706, et servit sous le maréchal de Villars, à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg et de l'Isle de marquisat. Pendant la campagne suivante, il fit partie de toutes les expéditions du maréchal de Villars en Franconie et en Souabe, et passsa colonel réformé à la suite du régiment d'Orléannais par ordre du 11 décembre. Il continua de servir en Allemagne, en 1708; commanda à Mons par ordre du 18 juin 1709, puis sur la somme en 1711 et 1712; fut promu au grade de maréchal-de-camp le 8 mars 1718, et mourut en 1733, sans avoir été marié (*Chron. mil.*, t. VII, p. 3);

B. Jeanne Damas, dame du Moulin-le-Bot et de Viry, mariée, par contrat du 20 février 1692, à René *de Drée de la Serrée*, seigneur de Saint-Marcellin, fils de Charles de Drée, seigneur de la Serrée et de Saint-Marcellin, et de Françoise de Foudras;

C. Anne Damas, } religieuses à Marcigny-sur-Loire;
D. Claude Damas, }

2°. Claude-Hippolyte, qui continue la lignée;

3°. Renaud Damas, religieux en l'abbaye de Savigny, en Lyonnais.

XIX. Claude-Hippolyte Damas, chevalier, seigneur de Dompierre-aux-Ormes, et de Tramaye, baptisé le 23 août 1632, fit son testament le 8 juillet 1700, et mourut le 7 décembre 1707. Il avait épousé, par contrat du 22 septembre 1664, Étiennette Bergier, fille de Nicolas Bergier, écuyer, et de Marie Feydeau de Chevraye. Leurs enfants furent: Bergier :

1°. Jean-Léonor, qui suit;

2°. Renaud Damas, chevalier, seigneur de Lionnière, en Bresse, marié, par contrat du 10 février 1706, avec Marie *de Septurier*, fille et héritière de Joseph de Septurier, et de Marie d'Egmont-Bully, dont:

A. Joseph Damas, lieutenant au régiment du Roi, infanterie, en 1732;

B. Marie Damas, novice au Dames chanoinesses de Neuville en 1731;

3°. Plusieurs autres fils et filles, dont cinq religieuses, deux mortes chanoinesses à Neuville, une morte ursuline à Paray-le-Monial, et deux religieuses en l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon.

XX. Jean-Léonor DAMAS, chevalier, seigneur de Dompierre-aux-Ormes, d'Audour et de Tramaye, épousa, par contrat du 13 février 1705, Claude BERTHELOT DE RAMBUTEAU, fils de Philibert Berthelot, seigneur de Rambuteau, lieutenant de roi au département de Mâconnais, et de Marie de Rémont. Elle le rendit père de :

BERTHELOT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles du même.

1°. Claude-Mathieu Damas, qui suit ;
2°. Philibert Damas, mort en 1730, à l'âge de dix-sept ans;
3°. Un fils et trois filles morts en bas âge;
4°. Marie Damas, mariée à Léonor *de Reclaine*, marquis de Digoine;
5°. Marie-Claudine Damas, vivante en 1731.

XXI. Claude-Mathieu, titré marquis DE DAMAS, seigneur de Dompierre-aux-Ormes et d'Audour, entra dans la seconde compagnie des mousquetaires du roi en 1731. Il fut fait ensuite capitaine de cavalerie; puis, en 1759, mestre-de-camp-lieutenant du régiment Royal-Navarre. On le créa brigadier de cavalerie le 20 avril 1768, et il eut l'honneur d'être présenté au roi le 2 mars 1776. On le promut au grade de maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Il avait épousé, par contrat du 22 juillet 1749, Marie-Rosseline d'ARCY, fille unique et héritière de N.... d'Arcy, comte de la Varenne, et de Claudine-Thérèse de Villeneuve de Vence, dont il eut :

D'ARCY : de gueules, à trois arcs d'argent rangés l'un sur l'autre.

1°. Claudine-Alexandrine Damas, née le 17 décembre 1750;
2°. Thérèse-Claudine Damas, née le 24 décembre 1751.

SEIGNEURS DE LA BASTIE ET DE LA PILONNIÈRE, *éteints*.

XVI. Georges DAMAS, Ier du nom, chevalier seigneur de la Bastie et de la Pilonnière, fils puîné de Claude, seigneur de Verpré, et de Françoise de Chaugy, sa seconde femme, fut substitué à Jean, son frère aîné du même lit, par le testament de leur père du 17 mars 1528, et fit le sien le 1er avril 1584. Il avait épousé, par contrat du 21 février 1546, Madeleine DE

Sugny, fille et héritière d'Antoine de Sugny, seigneur du Rousset en Forès et d'Ailly, et d'Antoinette de Marcous de Sarron. Leurs enfants furent:

de Sugny : d'azur, à la croix engrêlée d'or.

1°. François Ier, qui suit;
2°. Anne Damas, mariée, le 2 juillet 1775, avec Jean *Agnot*, seigneur de Champrenard, fils de Claude Agnot, seigneur du même lieu, et de Marie de Bonnay;
3°. Hélène Damas, dame de Peyrieu-la-Cour, près Belley;
4°. Claudine Damas, } religieuses à Salles en Beaujolais.
5°. Madelaine Damas, }

XVII. François Damas, Ier du nom, seigneur de la Bastie, du Rousset, de la Pilonnière, du bois de Bosc et de Colombettière, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Mandelot, fit son testament le 12 mars 1592. Il avait épousé, par contrat du 20 décembre 1573, Melchionne de Nagu, fille de Philibert de Nagu, baron de Lurcy, seigneur de Varennes, etc., et de Jeanne Mitte de Chevriers. Elle fit son testament au château de la Pilonnière le 10 octobre 1613, et fut mère de:

de Nagu : d'azur, à trois losanges d'argent en fasce.

1°. Antoine, dont l'article suit;
2°. Joachim Damas, seigneur du Rousset, lequel acquit la seigneurie de Fontaines, près Dijon, de Guillaume Damas, et la reprit du fief le 27 avril 1602. L'an 1613 il vendit le château de Fontaines aux feuillants, qui, depuis, y firent bâtir une église et un monastère. Joachim mourut peu de temps après, sans postérité;
3°. Georges II, auteur de la branche des *seigneurs du Rousset et de Marillac*, rapportés ci-après;
4°. Jean Damas du Rousset, député de la noblesse du bailliage d'Auxois aux états-généraux tenus à Paris en 1591;
5°. Claude Damas, seigneur de la Bastie, reçu chanoine de l'église de Saint-Jean et comte de Lyon le 20 décembre 1599, vivant le 28 avril 1629;
6°. François II, auteur de la branche *des marquis d'Antigny et comtes de Ruffey*, rapportée en son rang;
7°. Louis Damas, mort sans postérité;
8°. Jeanne Damas, mariée à Claude, *aliàs* Guillaume, seigneur *de la Farge*, écuyer;
9°. Louis Damas, } dont les alliances sont ignorées;
10°. Madelaine Damas, }
11°. Benigne Damas, mariée, par contrat du 2 mars 1607, avec Claude *d'Albon de Galles*, seigneur de Saint-Marcel d'Urfé et de Curis, fils de

Bertrand d'Albon, seigneur de Saint-Forgeux, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et d'Antoinette de Galles. Elle fit son testament le 10 mai 1631.

XVIII. Antoine Damas, seigneur de la Bastie, des Tours et de la Pilonnière, fit son testament le 24 novembre 1631. Il avait épousé, par contrat du 6 novembre 1605, Lucrèce de Martel, fille de Gaspard de Martel, seigneur de Marcilly, de Terzé et de Chassigny, et de Georgette de la Garde. Elle était veuve le 1er juillet 1634, et obtint pour ses enfants et leurs collatéraux, le 26 avril 1635, une sentence des commissaires députés pour le régalement des tailles, qui les maintint dans leur ancienne noblesse. Ses enfants étaient :

De Martel : d'or à la bande de sable, chargée de trois quintefeuilles d'argent.

1°. Jean IV, qui suit;
2°. Antoine Damas, capitaine au régiment d'Uxelles, mort non marié;
3°. Melchionne Damas, religieuse de Sainte-Claire, à Montbrison;
4°. Françoise Damas, religieuse à Saint-Pierre de Lyon;
5°. Bénigne Damas, mariée à François *de Rouchevol*, écuyer, seigneur de Pramenou, fils de Sébastien-Yves de Ronchavol et de Lucrèce Carles.

XIX. Jean Damas, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Pilonnière, fut appelé à la substitution de François Damas, seigneur du Breuil, par son testament de l'an 1638. Jean épousa Lucrèce Champier, fille de Jean Champier, baron de Juys et de Vaux, bailli de Beaujolais, et de Marie Thierry, dame de Bronay et de Vaux. Jean Damas mourut sans postérité.

Champier : d'azur, à l'étoile d'or.

SEIGNEURS DE MARILLAC.

XVIII. Georges Damas, IIe du nom, seigneur de Rousset, 3e fils de François Damas, seigneur de la Bastie, et de Melchionne de de Nagu, épousa, par contrat du dernier avril 1616, Anne Andrault de Langeron, fille de Philippe Andrault de Langeron, marquis de Maulevrier, seigneur de la Ménardière, de Repoussé, de la Molière, etc., et de Charlotte de Crémeaux. Il fit son testament le 8 juillet 1621. De son mariage sont provenus :

Andrault : d'azur, à 3 étoiles d'argent.

1°. Claude II, dont l'article suit;
2°. Claude Damas, *le jeune*, auteur de la branche établie en Auvergne, et rapportée ci-après;
3°. Bénigne Damas, mariée avec Christophe *du Buisson*, écuyer, seigneur

de Saint-Purgent, fils de Balthazar du Buisson, seigneur du même lieu, et de Marie de Foudras-Contançon.

XIX. Claude Damas, II[e] du nom, seigneur de Marillac, du Rousset et de Colombette, commanda pendant trois campagnes une compagnie de chevau-légers que le roi Louis XIII lui avait donnée après le siége d'Hesdin, et à la tête de laquelle il se distingua en plusieurs actions. Il épousa Huguette de Becerel, dame de Marillac en Bresse, fille de Claude de Becerel, écuyer, seigneur de Marillac, de Vaux, de Colonge, etc., et de Philiberte de Tenay de Saint-Christophe. Il en eut :

De Becerel : d'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 quintefeuilles du champ.

1°. Roger-Joseph, } reçus chanoines-comtes de Lyon le 22 juillet 1690;
2°. Claude-Damas, }
3°. Charles-Emmanuel Damas de Marillac, qu'on croit père de Claude Damas de Marillac, capitaine de vaisseau, lequel commanda *le Milfort* dans le combat où le chevalier de Saint-Pol défit, le 22 juin 1703, une escadre hollandaise près des Orcades, au nord de l'Écosse (*Gazette de France*, du 21 juillet 1703);
4°. Louis Damas, chanoine du chapitre noble de Mâcon;
5°. Claude III, qui suit;
6°. Bénigne Damas, religieuse à Neuville en Bresse;
7°. Catherine Damas, }
8°. Marie Damas, } dont on ignore la destinée.
9°. Trois autres filles, }

XX. Claude Damas, III[e] du nom, titré *marquis de Damas du Rousset*, chevalier, vicomte de Lavieu, baron de Villars, seigneur du Rousset, de Beaucresson, du Molard, de la Bastie et autres lieux, épousa, en 1679, Louise-Marguerite de Foudras, dame de Rontalon, fille de Jean de Foudras, III[e] du nom, chevalier, seigneur du Pin, de Rontalon et de Tigny, et de Marguerite de Chalençon. Le 28 avril 1689 ils vendirent à Gaspard de Chaponay, chevalier, seigneur de Morancé, le fief du Pin. Ils eurent, entr'autres enfants :

De Foudras : d'azur, à trois fasces d'argent.

1°. Joseph Roger, qui suit;
2°. Claude-Marie, titré *comte de Damas du Rousset*, qui entra aux mousquetaires le 1[er] janvier 1722, en sortit pour passer cornette de carabiniers le 1[er] mars 1729; fut fait successivement lieutenant dans ce corps le 20 novembre 1733, aide-major le 10 août 1742, capitaine le 15 mars 1743, chevalier de Saint-Louis le 16 avril suivant, capitaine en pied le 9 mars 1760, et mestre-de-camp de cavelerie le 3 juillet 1763. Il servit

constamment dans le même corps depuis 1729 jusqu'au 9 août 1767, époque à laquelle il avait épousé, en 1759, Gilberte *de Drée*, fille d'Étienne, comte de Drée, et de Jeanne de Siry de la Faye.

XXI. Joseph-Roger, marquis DE DAMAS, comte de Rousset, baron de Villars, seigneur de Rontalon, lieutenant des vaisseaux du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa,
DE TRÉMÉOLLES : par contrat passé à Lyon le 22 avril 1724, Marie-Marguerite DE TRÉMÉOLLES DE BARGES, dont sont issus :

1°. Claude-Charles, qui suit ;

2°. Paul-François Damas de Marillac, né à Lyon le 15 janvier 1736, enseigne au régiment de Beauce le 17 février 1752, lieutenant le 13 mai 1753, aide-major le 20 juin 1755, et capitaine en 1756. Il fut blessé à la bataille de Minden le 1er août 1759, et se retira du service en 1763.

XXII. Claude-Charles, vicomte DE DAMAS DE MARILLAC, né à Lyon, le 20 juin 1731, chevalier de Malte, fut successivement enseigne au régiment de Beauce le 7 février 1748, lieutenant le 13 mars 1752, aide-major le 13 avril 1753, capitaine le 23 juillet 1755, major le 15 août 1763, colonel du régiment d'Auxerrois en 1776, brigadier d'infanterie le 27 octobre 1778, maréchal-de-camp le 5 décembre 1781 ; et fut nommé gouverneur de la Martinique en 1783, puis gouverneur général des Iles-du-Vent de l'Amérique jusqu'en 1791. Lorsque la fermentation révolutionnaire s'étendit sur les colonies, le vicomte de Damas fit tous ses efforts pour maintenir l'autorité légitime, comprimer toutes les tentatives d'insurrection suscitées par l'appas du pillage, et mises en œuvre par une multitude de bandits, accourus de toutes les Antilles pour dévaster la Martinique. Ce fut à sa fermeté et à sa prudence que la ville de Saint-Pierre dut son salut le 3 juin 1790. Il parvint non-seulement à y rétablir l'ordre et la tranquillité publique, mais encore à s'emparer, sans effusion de sang, de tous les chefs des insurgés, qui, au nombre de douze, furent envoyés en France, au mois de juillet, pour y être mis en jugement. La conduite sage et ferme qu'il déploya dans cette circonstance périlleuse, lui mérita les témoignages publics de la reconnaissance des autorités et des principaux habitants de Saint-Pierre. Il avait épousé, par contrat signé par le roi et la famille royale le 28 avril 1773, demoiselle

Marie-Antoinette-Macrine DE MONTCALM-GOZON, fille de Louis-Joseph marquis de Montcalm et de Saint-Véran, baron de Gabriac et des états du Gévaudan, seigneur de Candiée, et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant et inspecteur général des troupes françaises dans l'Amérique septentrionale, et d'Angélique-Louise Talon du Boulay. De ce mariage sont issus :

DE MONTCALM : écartelé, au 1 d'azur, à 3 colombes d'argent; aux 2 et 3 de sable, à la tour sommée de trois tourrelles d'argent ; au 4 de gueules, à la bande d'argent, remplie d'azur; à la bordure crenelée d'argent.

1°. Joseph-Antoine-Auguste de Damas, officier de dragons au régiment d'Angoulevent, mort à l'âge de vingt ans victime du tribunal révolutionnaire de Paris, le 7 septembre 1794 ;

2°. Antoinette-Joséphine Gilberte de Damas, dame pour accompagner *Madame*, duchesse d'Angoulême, mariée, le 5 septembre 1797, avec Louis-Auguste-Marie-César, marquis *de Sainte-Maure-Montausier*, comte, pair de France.

BRANCHE D'AUVERGNE.

XIX. Claude DAMAS, *le jeune*, IIe du nom, écuyer, seigneur de Colombette, en Forès, et du Buisson, second fils de Georges Damas, IIe du nom, seigneur du Rousset, et d'Anne Andrault de Langeron, commanda pendant long-temps une compagnie au régiment d'Auvergne, et fut ensuite lieutenant de la compagnie Mestre-de-Camp, puis major du régiment de chevau-légers du baron de Canillac. Il servit avec distinction sous le prince Thomas de Savoie, ainsi que l'atteste un certificat de ce prince, daté de Turin le dernier novembre 1646. Il fut appelé, après son frère aîné, à la substitution de sa tante, femme de François, seigneur du Breuil, son oncle, par son testament de l'an 1633. Claude Damas fit le sien le 24 avril 1664. Il avait épousé, par contrat du 30 février 1647, Marie DE LA SALLE, fille de Jean de la Salle, seigneur de Tredieu, et d'Isabeau de la Vernède. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

DE LA SALLE : de gueules, à la tour d'argent, donjonnée de deux pièces, soutenue de deux troncs écotés et passés en sautoir.

1°. Guillaume Damas, dont l'article suit ;

2°. Hector Damas, né le 26 octobre 1652 ;

XX. Guillaume DAMAS, écuyer, seigneur de Tredieu, de Gignat et autres places, né le 24 février 1648, fut maintenu avec son frère par M. de Fortia, intendant d'Auvergne en 1666, épousa Marguerite DU FOUR DE VILLENEUVE, dont il eut entr'autres enfants :

DU FOUR : d'azur, au chevron d'or accompagné de 3 étoiles du même.

1°. Antoine, qui suit;
2°. Pierre-Hector, comte de Damas, né en 1700, lieutenant-colonel des carabiniers de monseigneur le comte de Provence, puis mestre-de-camp et brigadier de cavalerie, mort à Saint-Germain-en-Laye le 1er juin 1780.

XXI. Antoine DE DAMAS, seigneur de Tredieu, lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa Huguette-Claudine DE THY DE MILLY, fille d'Alexandre de Thy, chevalier, seigneur de Curtil et de Claveison, et de Christine de la Fage de Vaux. De ce mariage est issu Alexandre, qui suit.

DE THY : d'argent, à trois lions de gueules, le premier tenant de sa patte une fleur de lys d'or.

XXII. Alexandre, comte DE DAMAS, lieutenant-général des armées du roi, né à Brenat, près d'Issoire, en Auvergne, le 18 octobre 1755, a été successivement page du roi, capitaine au régiment d'Orléans, dragons, colonel en second du régiment de Soissonnais, chevalier de Saint-Louis, colonel commandant du régiment de Beauvaisis le 11 novembre 1782. En 1790, il enleva les drapeaux de ce corps insurgé et les porta à Worms à Mg^r le prince de Condé, qui le nomma son premier écuyer, et lui confia le commandement d'un régiment d'infanterie dans son armée. Il y a fait toutes les campagnes de l'émigration, et a été successivement promu aux grades de maréchal-de-camp en 1795, et de lieutenant-général des armées du roi en 1814. De retour en France en cette dernière année, le comte de Damas fut nommé au commandement de Cherbourg. Il a suivi S. M. Louis XVIII à Gand en 1815, et fut chargé de commander l'infanterie royale qu'on réunissait à Alost. Le comte Alexandre de Damas a épousé, en 1783, Marie-Joséphine-Catherine COLLET, fille de M. Collet, président du conseil supérieur au cap, île Saint-Domingue, laquelle a joui des honneurs de la cour le 19 mai de la même année. De ce mariage sont issus :

COLLET :

1°. René-Adolphe, qui suit;
2°. Huguette-Clémentine de Damas, morte en bas âge.

XXIII. Réné-Adolphe DE DAMAS, officier au service de S. M. Britannique, s'est marié à Halifax en 1814, et est père d'un fils et de deux filles.

N...

MARQUIS D'ANTIGNY, COMTES DE BUFFEY, etc.

XVIII. François DAMAS, IIe du nom, seigneur du Breuil, de Colombette, du Buisson en Dombes et d'Arbains, sixième fils de François Damas, seigneur de la Bastie, et de Melchionne de Nagu, vint s'établir en Dombes, et fit deux testaments, les 28 avril 1627 et 16 août 1638. Il avait épousé, par contrat du 10 juin 1615, Anne GASPARD, dame du Breuil, d'Arbains et du Buisson, lors veuve de Jean Damas, seigneur d'Estieuges, et fille de Philibert Gaspard, seigneur des mêmes terres, et de Claudine de Baronnat. Elle fit son testament le 10 mars 1633, et eut pour enfants:

GASPARD : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même; au chef d'or, chargé de trois bandes de gueules.

1°. Claude II, qui suit;

2°. François Damas, seigneur de Moncoy de Vellerot, nommé dans le testament de son père, du 16 août 1638. Il siégea aux états de Bourgogne en 1679 et 1682. Il avait épousé, par contrat du dernier février 1658, Éléonore-Marguerite *des Jours*, fille de Charles des Jours, seigneur de Vellerot et de Saint-Pierre-en-Vaux, et de Marguerite-Guillemette de Montconis. Il en eut :

Claude-Joseph Damas, seigneur de Vellerot et de Saint-Pierre-en-Vaux, qui siégea aux états de Bourgogne en 1688. Il était capitaine de cavalerie au régiment de Lagny lorsqu'il fut tué, l'an 1693, dans la guerre de Flandre. Il avait épousé, en 1683, Jeanne *Tixier*, de laquelle il laissa :

A. Louis, comte de Damas, chevalier, seigneur de Vellerot et de Saint-Pierre-en-Vaux, Arnée, etc., capitaine de cavalerie au régiment des Croates. Il épousa Catherine *de Chaugy*, dont il eut :

a. Charlotte Damas, mariée, le 11 août 1751, à Henri *Bataille*, titré marquis de Dampierre, brigadier des gardes de la marine et gouverneur de Flavigny, fils de François Bataille, seigneur de Dampierre et de Marie-Madelaine d'Escorailles;

b. Françoise Damas, femme 1°, le 19 décembre 1751, de Henri-Charles *Bataille*, titré comte de Mandelot, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, mort à Toulon en 1762, fils de Philippe Bataille, chevalier, seigneur de Mavilly, Mandelot, la Chaux, etc., et de Louise de Vellerot de Masoncle; 2°, le 7 avril 1772, de Louis-Claude *de Clermont-Montoison*, baron de Chagny, brigadier d'infanterie;

B. François Damas, chanoine de l'église d'Autun en 1731;

C. Jean-Baptiste, dit *le chevalier de Damas*, capitaine au régiment de la marine;

D. Antoine Damas, chanoine de l'église de Saintes, en 1731;

E. Autre François Damas, chanoine d'Autun, en 1725;

3°. Claudine Damas, mariée, par contrat du 22 juillet 1640, ensuite d'une dispense de Rome du 15 mars 1636, avec Honoré *de Chevriers*, dit le comte de Saint-Mauris en Mâconnais, vicomte de Thil en Beaujolais, fils de Laurent de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, et de Claudine de Seyturier de Cornod;

4°. Gabrielle Damas, femme, en 1635, de Claude *Namy*, seigneur de la Forêt-Namy;

5°. Anne Damas, religieuse professe à l'Anticaille à Lyon, en 1638.

XIX. Claude Damas, IIe du nom, chevalier, marquis d'Antigny, comte de Ruffey, baron de Chevreau, seigneur de Corberan, du Breuil, du Buisson, d'Arbains, de Pravin, etc., gouverneur et lieutenant-général, pour *Monsieur*, duc d'Orléans de la souveraineté de Dombes, en 1660, obtint du roi, au mois de septembre 1654, des lettres-patentes portant érection de la baronnie d'Antigny en marquisat, et fit un testament conjonctif avec sa seconde femme le 15 juin 1674. Il avait épousé 1°, par contrat du 9 février 1649, Louise de Cremeaux, morte sans enfants, fille et héritière de Jean de Crémeaux, baron de Polliénay, en Lyonnais, et de Louise de Séve; 2°, par contrat du 24 avril 1651, Claude-Alexandrine de Vienne, fille de Jacques de Vienne, baron de Ruffey, de Chevreau et d'Antigny et de Claude-Marguerite de Saint-Mauris. Il eut de cette seconde femme:

De Cremeaux: de gueules, à trois croisettes tréflées et fichées d'or; au chef d'argent, chargé d'une divise ondée d'azur.

De Vienne: de gueules, à l'aigle d'or.

1°. François-Joseph, qui suit;

2°. Louis-Anne-Marie Damas, comte de Ruffey, lieutenant-général des armées du roi; entré, en 1684, aux mousquetaires, avec lesquels il fit la campagne de Flandre. Il en sortit pour passer capitaine-lieutenant de la compagnie d'un régiment; commissaire général de la cavalerie le 25 octobre 1686. Nommé major du même régiment le 20 avril 1690, il fit cette campagne et les deux suivantes à l'armée de la Moselle. Passé à l'armée de Flandre, en 1698, il s'y trouva à la bataille de Neerwinde et au siége de Charleroy, et fit les campagnes de 1694 et 1695 à l'armée de la Meuse. Créé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, le 8 janvier 1696, il le joignit à l'armée de Catalogne; contribua à la défaite du prince de Hesse-Darmstadt à Ostalric; servit, en 1697, au siége de Barcelonne, et combattit à Saint-Filiu. A l'armée d'Italie, en 1702, il chargea et repoussa trois fois, au combat de Carpi, un régiment de cuirassiers, et com-

battit la même année à Chiari. Il obtint le grade de brigadier de c valerie le 29 janvier 1702. Détaché, le 23 mai, pour couvrir la marche de l'armée, il rencontra et battit, dans trois charges successives, un corps de 600 cuirassiers, qui prit la fuite, laissant 30 hommes tués et plusieurs blessés sur la place Le comte de Ruffey contribua ensuite aux victoires remportées à Sant-Vittoria et à Luzzara, et fut employé à Mantoue pendant l'hiver. Il fit partie de toutes les expéditions du duc de Vendôme en 1703; servit aux siéges de Verceil, d'Yvrée et de sa citadelle en 1704, et fut promu au grade de maréchal-de-camp le 26 octobre. Il se démit alors de son régiment, et commanda trois brigades de cavalerie à Trin pendant le siége de Vérue. Il servit au siége de Chivas, et fut grièvement blessé à l'affaire d'Asti; néanmoins, l'année suivante, il put combattre au siége et à la bataille de Turin. Par lettre du 20 avril 1707, il fut employé à l'armée de Flandre, qui se tint sur la défensive. L'année suivante, on le désigna pour servir dans l'expédition d'Écosse, sous M. de Gacé; il se rendit à Dunkerque; mais l'embarquement n'eut pas lieu. Employé à l'armée de Flandre, par lettres du 7 mai, il se distingua à la bataille d'Oudenarde, où il fut fait prisonnier; échangé au commencement de 1709, il combattit à Malplaquet. On le créa lieutenant-général des armées le 29 mars 1710, et deuxième sous-lieutenant de la 1re compagnie des mousquetaires, le 16 avril; il fit toute cette campagne et la suivante à l'armée de Flandre, et commanda à Dunkerque et à Bergues, par ordre du 29 octobre 1711. Il concourut au succès du combat de Denain, et aux siéges de Douay, du Quesnoy et de Bouchain en 1712; commanda en Lorraine pendant l'hiver, et le camp de la Haute-Meuse par lettres du 20 mai 1714. Il devint premier sous-lieutenant de la 1re compagnie des mousquetaires le 18 février 1716. Les rares talents et les éminentes qualités du comte de Ruffey le firent nommer sous-gouverneur de la personne du roi le 1er avril suivant. On lui donna le gouvernement de Saint-Venant le 30 mars 1721, d'où il passa à celui de Maubeuge le 18 juin 1722. Il mourut à Paris, sans avoir été marié, le 24 septembre de la même année. (*Chronologie militaire*, t. IV, p. 675, et *Annales du temps*);

3°. Jean-Jacques, chevalier, puis comte de Damas, chevalier non-profès de l'ordre de Malte, lieutenant-général des armées du Roi. Il entra au service, en qualité de cadet, à Besançon en 1683, et passa, le 20 août 1688, à une sous-lieutenance au régiment de Grammont-Fallon, où il obtint une compagnie le 12 juin 1689. Il y fit les campagnes de l'armée d'Allemagne en 1689 et 1690, de l'armée de Flandre en 1691 et 1692, de l'armée de la Moselle, puis de celle d'Allemagne en 1693, et de l'armée de la Meuse en 1694. Nommé, le 11 novembre 1695, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, il le commanda à l'armée du Rhin en 1696 et 1697. Ce régiment, ayant été réformé le 8 février 1699, il en leva un second le 25 juillet 1702, et fut nommé brigadier d'infanterie le 10 février 1704. Il commanda son régiment à l'armée de Savoie, sous le duc

de la Feuillade, en 1705; concourut au siége et à la prise de Villefranche et du château, de Saint-Ospitlo, de Montalban, de Nice, de Chivas et de Montmélian; marcha, en 1706, au siége de Turin et combattit sous les murs de cette place. Employé à l'armée de la frontière de Navarre, par lettres du 4 avril 1707, il contribua à forcer plusieurs châteaux du royaume d'Aragon, servit au siége de Lérida, et, en 1708, se distingua à celui de Tortose. Le 10 juillet, il obtint un régiment de son nom, vacant par la mort du comte de Monchamp, et se démit de celui qu'il commandait. Employé à l'armée du Dauphiné, sous le duc de Brunswick, en 1710, il passa, sur la fin de la campagne, à l'armée de Roussillon, sous le duc de Noailles. Il servit avec tant de distinction au siége de Gironne, au mois de janvier 1711, qu'il fut promu au grade de maréchal-de-camp le 14 février. Il servit la même année en Dauphiné sous le maréchal de Berwick, et la suivante en Flandre sous le maréchal de Villars. Il se démit de son régiment au mois d'août, et se trouva au siége et à la prise de Douay, du Quesnoy et de Bouchain. Il marcha au secours de Gironne en 1713, au siége et à la prise de Barcelonne en 1714; il y reçut une légère contusion à l'attaque du bastion de Saint-Clair. Employé sur la frontière d'Espagne en 1717, il se trouva aux siéges de Fontarabie, de Saint-Sébastien et de Roses; fut créé lieutenant-général des armées le 30 mars 1720, et pourvu, le 19 février 1723, du gouvernement de Maubeuge, vacant par la mort du comte de Ruffey, son frère. Il quitta l'ordre de Malte en 1725, et mourut le 30 décembre 1739, à l'âge de soixante-dix ans, sans postérité (*Chronologie militaire*, t. V, p. 99; et *Annales du temps*);

4°. Honoré-Léopold Damas d'Antigny, chevalier de Malte;

5°. Claudine Damas, } religieuses carmelites à Salians, en
6°. Charlotte-Marguerite Damas, } Franche-Comté.

XX. François-Joseph Damas, marquis d'Antigny, baptisé le 12 juin 1659, fut reçu chevalier de Malte et page du grand-maître en 1674. Il fut depuis page du roi dans sa grande écurie en 1679, et obtint le gouvernement de Dombes à la mort de son père. Il épousa, par contrat du 9 avril 1684, Marie-Jacqueline dite Françoise de la Baume, fille de Charles de la Baume, chevalier, seigneur de Saint-Martin, baron de Pesmes et de Caromb, ancien gouverneur de Dôle pour le roi d'Espagne, et de Thérèse-Anne-Françoise de Trasignies. De ce mariage sont issus :

De la Baume : d'or, à la bande vivrée d'azur.

1°. Joseph-François, qui suit;

2°. Autre Joseph-François Damas, marquis de Ruffey, maréchal-de-camp, qui entra lieutenant au régiment de Boulonnais, infanterie, le 2 avril

1724. Il y eut une compagnie le 28 décembre 1725, et y fit toutes les campagnes en Allemagne et sur le Rhin jusqu'en 1735. Nommé colonel du même régiment à la mort de son frère le 8 juin 1736, il le commanda à l'armée de Bavière, où il se trouva à plusieurs actions depuis le mois de mars 1742 jusqu'au mois de juillet 1743. Il contribua à la défaite du général Nadasti, près Saverne; combattit à l'affaire d'Hagueneau et au siége de Fribourg en 1744; servit à l'armée du Bas-Rhin pendant l'hiver et pendant la campagne suivante. On le nomma brigadier d'infanterie le 1er mai. Il se trouva aux siéges de Mons, et de Saint-Guilain en 1746, et à la bataille de Raucoux la même année. Il passa à l'armée d'Italie au mois de novembre, et contribua à la défense de la Provence jusqu'au mois de mars 1747, époque à laquelle l'armée se sépara. Campé d'abord à Guillestre le 3 juin, il se trouva, le 19 juillet, à l'attaque des retranchements du col de l'Assiette, marcha ensuite au camp de Castellane, où il arriva le 10 août, et passa, le 20, à la Seigne, où il finit la campagne. Créé maréchal-de-camp le 1er janvier 1748, il se démit du régiment de Boulonnais, et fut employé à l'armée d'Italie jusqu'au 1er août même année. Employé à l'armée d'Allemagne, par lettres du 1er mars 1757, il s'y trouva à la batille d'Hastembeck et à la prise d'Hanovre. Il rentra en France au mois de novembre, et ne servit plus. (*Chronologie milit.*, t. VII, p. 283.) Il épousa, par contrat du 17 mars 1750, Élisabeth *Lorimier*, veuve de Paul-Émile, marquis de Braue, comte de Loches, intendant et contrôleur général des écuries et livrées de S. M. En faveur de ce mariage, le roi fit don au marquis de Ruffey d'une pension de 2,000 livres, reversible à sa femme. Il mourut en 1782;

3°. Thérèse-Damas, dite *mademoiselle d'Antigny*, née le 16 décembre 1684, morte à Bourg en Bresse, le 11 décembre 1779, après avoir ordonné elle-même les apprêts de ses funérailles;

4°. Catherine-Magdelaine Damas, dite *mademoiselle de Ruffey*, chanoinesse, comtesse de Neuville.

XXI. Joseph-François Damas, marquis d'Antigny, entra aux mousquetaires le 8 mars 1716. Il fut nommé, le 6 mars 1719, colonel du régiment de Boulonnais, qu'il commanda au siége de Kehl en 1733, et à celui de Philisbourg en 1734. Il obtint le grade de bragadier d'infanterie le 1er août, avec des lettres de service du même jour, et fit la campagne en cette qualité. Employé à l'armée du Rhin par lettres du 1er mai 1735, il s'y trouva à l'affaire de Clausen. Il mourut l'année suivante à Bourbon-l'Archambault, des suites d'une apoplexie, ayant depuis plusieurs années le gouvernement de Dombes (*Chronologie milit.* t. VIII, p. 354). Il avait épousé, au mois de juillet 1725, Marie-Judith de Vienne, de Vienne : de gueules, à l'aigle d'or.

fille de Charles de Vienne, comte de Commarin, et d'Anne de Chastellux. Il en eut:

1°. Jacques-François, qui suit;
2°. Louis-Charles Damas d'Antigny;
3°. Alexandrine-Victoire-Éléonore Damas d'Antigny, mariée, le 12 janvier 1751, à Charles-Daniel *de Talleyrand-Périgord*, mort le 4 novembre 1788, comte de Talleyrand, colonel du régiment Royal-Piémont en 1762, fils aîné de Daniel-Marie-Anne de Talleyrand-Périgord, brigadier d'infanterie et colonel du régiment de Normandie, et de Marie-Élisabeth Chamillard de la Suze, sa seconde femme. Elle mourut le 24 juin 1809;
4°. Marie-Judith Damas d'Antigny.

XXII. Jacques-François Damas, marquis d'Antigny, comte de Ruffey, baron de Chevreau, né le 31 décembre 1732, gouverneur de Dombes en survivance de son père, colonel de cavalerie, brigadier des armées du roi, puis créé maréchal-de-camp en émigration, épousa, par contrat signé le 28 septembre 1755 par S. M. et la famille royale, et passé par-devant notaire, le 8 octobre, Zephirine-Félicité de Rochechouart, dame pour accompagner *Madame*, présentée le 1er novembre 1755, morte en 1776, fille de François-Charles comte de Rochechouart, lieutenant-général des armées du roi, et chevalier du Saint-Esprit, et de Marie-Françoise de Conflans d'Armentières. De ce mariage sont issus:

De Rochechouart: fascé, nébulé d'argent et de gueules.

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. Charles-Alexandre, dit l'abbé de Damas, abbé de Condes, en Champagne, et des Rivaux, près Paris, décédé le 31 décembre 1811;
3°. Roger, comte de Damas, lieutenant-général des armées du roi, né en 1767, entra, en 1779, sous-lieutenant d'infanterie dans le régiment du Roi, commandé par son oncle, M. le duc du Châtelet, et fut présenté à la cour le 26 octobre 1784. En 1787 il partit pour la Tartarie Nogoise, où se rassemblait l'armée russe sous le commandement du prince de Potemkin. Accueilli par ce prince, dont il sut bientôt mériter l'attention et l'estime, il fut employé d'abord, en attendant les opérations de l'armée de terre, contre les Turcs, sur la flottille russe, commandée par le prince de Nassau Siegen, et prit part à tous les combats qu'elle eut à soutenir contre celle des Ottomans sur le Boristhène. Chargé, à la tête d'une division de chaloupes canonnières montées par des grenadiers de ligne, d'enlever à l'abordage le vaisseau amiral de 74 canons, qui soutenait les attaques de la flottille ennemie, et qui avait touché sur un banc de sable, il aborda ce vaisseau, et en rapporta le pavillon amiral, qu'il présenta au prince Potemkin. En récompense de cette action, l'impéra-

trice Catherine envoya au comte Roger de Damas la croix de l'ordre de Saint-Georges, et une épée garnie d'or, portant l'inscription du motif honorable qui lui avait mérité cette distinction glorieuse. La campagne s'ouvrit, en 1788, contre les Turcs; le oomte Roger de Damas y eut le commandement d'une colonne de grenadiers, à la tête de laquelle il fit toute la campagne. Parti d'Otchakow pour aller passer l'hiver à Saint-Pétersbourg, il y reçut de l'impératrice les témoignages les plus flatteurs de satisfaction de ses services; et S. M. I. fit demander au roi Louis XVI la faculté d'accorder dans ses armées le grade de colonel au comte Roger de Damas, sans préjudice à son grade au service de France. Il fit dans cette qualité, en 1789, la seconde campagne, qui fut terminée par le siége de Bender. Pendant celle de 1790, il commanda un corps aux siéges de Kilia et d'Akerman, et une colonne à l'assaut formidable d'Ismaïl. La valeur qu'il déploya dans cette action mémorable fut admirée de toute l'armée, et lui valut le grade de brigadier et la classe de commandeur de l'ordre militaire de Saint-Georges. A la fin de cette campagne, le comte Roger de Damas se rapprocha des opérations projetées par le princes français, et monseigneur le comte d'Artois l'employa auprès de sa personne en qualité d'aide-de-camp, en 1791 et 1792. Pendant la campagne de Champagne, il fut attaché, auprès du duc de Brunswick, pour la correspondance des opérations de l'armée prussienne et de celle des princes; accompagna Mg^r le comte d'Artois à Pétersbourg en 1793, et l'année suivante rejoignit l'armée de Condé. En 1795, S. M. Louis XVIII lui donna la propriété d'une légion composée de 1200 hommes d'infanterie, 400 hussards et 4 pièces d'artillerie, à la tête de laquelle il fit les campagnes de 1795, 1796 et 1797. Entré au service de Naples en 1798, avec l'assentiment de l'empereur Paul Ier, il y obtint divers commandements supérieurs et fut successivement maréchal-de-camp, lieutenant-général, inspecteur-général de l'armée et des forteresses du royaume et commandant en chef des forces de cette puissance, dont il dirigea les opérations dans les campagnes de 1798 (1), 1799, 1800, 1801 et 1806. Au retour de la famille royale en France, le

(1) Durant cette campagne, l'histoire a consacré plusieurs traits d'une valeur éprouvée, qui honoreront toujours la mémoire de ce général. Nous citerons, entr'autres, les combats des 15 et 17 septembre, près de Storta et d'Orbitello, qu'il eut à soutenir contre divers corps français dont il était enveloppé, et dans le dernier desquels il reçut une blessure grave à la figure, par un éclat de mitraille. Les troupes républicaines, contre lesquelles il combattit avec tant de succès divers et tant de gloire, et les annales du temps, se plurent à rendre un témoignage public d'admiration pour la belle conduite de cet officier général, en proclamant qu'il fut le seul chef de l'armée napolitaine qui eût montré des talents et du caractère.

comte Roger de Damas quitta le service de Naples, et rejoignit *Monsieur* à Nancy ; ce prince l'y nomma gouverneur des 3e, 4e et 5e divisions militaires. Il fut nommé ensuite commissaire extraordinaire du roi dans la 3e division militaire, puis gouverneur de la 19e division et de la ville de Lyon. Lors de l'invasion de Buonaparte, en 1815, il se rendit, le 7 mars, à Lyon ; mais ses efforts ayant été impuissants pour retenir les troupes dans le devoir, il revint à Paris avec S. A. R., suivit S. M. à Gand, et rentra avec elle en France. Au mois de septembre, il fut élu membre de la chambre des députés par le département de la Haute-Marne, et par celui de la Côte-d'Or. Nommé, le 10 janvier 1816, commandant de la 19e division militaire, le comte Roger de Damas contribua beaucoup, par sa vigilance et sa fermeté, à prévenir toute agitation lors des troubles qui éclatèrent à Grenoble. Il est lieutenant-général des armées du roi, du 22 juin 1814, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Georges de Russie, grand'-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand des Deux-Siciles, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, du 3 mai 1816, etc., etc. Il a épousé, le 21 août 1814, par contrat signé du roi et de la famille royale, Pauline *de Chastellux ;*

4°. Émery-Gaston de Damas, décédé sans postérité;

5°. N..... de Damas, née le 4 juillet 1756, morte en bas âge ;

6°. Diane-Adélaïde de Damas, mariée en 1777 avec Charles, comte *de Simiane.*

XXIII. Charles, comte DE DAMAS D'ANTIGNY, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, né le 28 octobre 1758, entra sous-lieutenant au régiment du Roi, infanterie, en 1771, et y fut fait capitaine en 1778. Nommé en 1780 aide de camp du comte de Rochambeau, il fit avec ce général les campagnes de 1780 et 1781, en Amérique, et fut bréveté colonel cette dernière année. Le comte Charles de Damas fut successivement nommé colonel en second d'un régiment d'infanterie en 1782, ensuite du régiment Dauphin, dragons, en 1783; colonel commandant d'un régiment de cavalerie en 1786; puis en 1788 colonel du régiment des dragons de *Monsieur*, comte de Provence, dont il avait été nommé gentilhomme d'honneur en 1776. Chargé par M. le marquis de Bouillé de favoriser, à la tête de ses dragons, le passage du roi Louis XVI, il fut arrêté à Varennes avec ce prince le 21 juin 1791. Enfermé étroitement à Orléans, pour y être jugé par la haute cour nationale, il obtint sa liberté, lorsque le roi eut accepté la constitution. Il émigra, pour rejoindre *Monsieur*, le 15

octobre, et fut nommé capitaine de ses gardes-du-corps la même année. Il fit les campagnes de 1792 et 1793 à l'armée des princes, passa en Italie en 1794, et revint auprès des princes dans le dessein de prendre part à l'expédition de Quiberon. Promu au grade de maréchal-de-camp le 28 octobre 1795, et chargé de lettres de *Monsieur*, régent du royaume, et de Monseigneur le comte d'Artois, pour le comte Joseph de Puisaye, dans lesquelles ces princes demandaient à ce général un commandement sous ses ordres de quatre cadres ou régiments d'émigrés, pour le comte Charles de Damas, celui-ci partit de Hambourg, sur le paquebot la *Princesse Royale*, et tomba, ainsi que le duc de Choiseul-Stainville, entre les mains des républicains. Dès que le comte de Damas eut été acquitté par le conseil de guerre, il rejoignit Monseigneur le comte d'Artois, et accompagna ce prince, en 1795, sur les côtes de Bretagne et à l'Ile-Dieu en qualité de son aide-de-camp. En 1797, il prit, sous le comte Roger de Damas, son frère, le commandement de la légion de Mirabeau, et fit à l'armée de Condé les campagnes de 1797, 1798, 1799, 1800 et 1801. Au retour du roi, en 1814, le comte Charles de Damas fut nommé commandant de la garde nationale à cheval de Paris, lieutenant-général des armées du roi et pair de France le 22 juin, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la maison du roi au mois de juillet, colonel d'armes de la ville de Paris le 14 août, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 23 du même mois. Le comte de Damas accompagna S. M. Louis XVIII en Belgique en 1815, et rentra avec ce monarque en France au mois de juillet suivant. Il a été nommé, le 10 janvier 1816, gouverneur de la 18ᵉ division militaire, et chevalier des ordres du Roi le 3 mai 1821. Il a épousé, par contrat signé par le roi et la famille royale, le 11 avril 1779, Marie-Louise-Aglaé Andrault de Langeron (1), présentée à la cour le 12 décembre de la même année, fille de Charles-Claude Andrault, chevalier, marquis de Langeron et de Maulevrier, comte de Chevrières, baron de Duzé, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville et fort de Briançon, chevalier des ordres

Andrault : d'azur, à trois étoiles d'argent.

(1) Madame la comtesse Charles de Damas a publié, en 1800, un vol. in-12, intitulé : *Pensées morales*.

du Roi, (fils aîné du maréchal de Langeron) et de Marie-Louise Perrinet du Pezeau. De ce mariage est issue :

Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas, mariée 1°, le 24 mai 1802, avec Charles-Elzéard-François, comte *de Vogué*, décédé le 10 octobre 1807, fils de Cerice-François-Melchior, comte de Vogué, et de Catherine-Louise de Bouhier de Versalieu, sa seconde femme; 2°, le 17 novembre 1813, avec Laurent-César, comte de *Chastellux*, chevalier de Saint-Louis, colonel des chasseurs à cheval de la Côte-d'Or, et gentilhomme de la chambre du roi, fils de Henri-Georges-César, comte de Chastellux, et d'Angélique-Victoire de Durfort.

SEIGNEURS DE MONTAGU ET DE BRÈVES, *éteints.*

XI. Philibert DAMAS, Ier du nom, dit aussi Philippe, chevalier, seigneur en partie et capitaine (gouverneur) de Montagu, second fils de Robert Damas, seigneur de Marcilly et d'Isabeau de Montagu, est porté sur l'ordonnance du 15 novembre 1377, par laquelle le duc de Bourgogne restreint les appointements de quelques-uns de ses officiers, comme étant réduit à la somme de 15 florins, au lieu de 30 qu'il avait par an pour la garde du château de Montagu. (*Histoire de Bourgogne*, t. III, *preuves* p. XLVI col. 1re.) Par acte du 14 janvier 1380, Philibert Damas céda à la duchesse de Bourgogne, pour la somme de 1000 livres, le droit qu'il prétendait sur la terre de Germoles, tombée en commise. (*Ibid.* p. p. 70, 71; *preuv.* col. LIV.) En qualité de chevalier bachelier, il commanda quatre écuyers à la bataille de Rosbecque, au mois de septembre 1382. (*Ibid.* p. 566.) Il donna trois quittances de ses appointements militaires avec la qualité de chevalier bachelier, les 27 avril 1385, 26 juillet 1386 et 14 juin 1387. On voit par son sceau, apposé aux deux premières, qu'il portait pour brisure un filet en bande. Par acte du 10 novembre 1397, il échangea avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, la moitié du château de Montagu, pour le château de Saint-Romain et les fiefs en dépendants, que ce prince lui céda en retour. (*Ibid. preuv.* col. CXXV.) Il avait épousé, par contrat du 31 juillet 1362, passé en présence de Hugues de Montagu, chevalier, seigneur de Couches, et de Guillaume de Montagu, chevalier, seigneur de Marigny, sous le sceau de Robert de Leugney, chancelier de Bourgogne, et signé Dubois, notaire à Châlons, Jeanne DE CRUX, fille d'Erard, seigneur de Crux et de Montigny-aux-Amognes, et de Jeanne de Vienne. De ce mariage sont provenus :

DE CRUX : d'or, à trois fasces de vair; au chef d'hermine.

1°. Jean II, qui suit;

2°. Robert Damas, auteur de la branche *des seigneurs et barons de Digoine*, rapportée ci-après;

3°. Philippe Damas, } qui servaient dans l'armée du duc de Bourgogne,
4°. Jacquet Damas, } en Artois, au mois de mai 1414, et en Picardie, en 1417. (*Ibid.* p. 589, 593.)

5°. Jeanne Damas, dont le sort est ignoré.

Dans le même temps vivait :

Pierre Damas, qui, sur la fin de l'année 1411, accompagna la duchesse de Bourgogne dans le voyage que cette princesse fit à Paris. (*Hist. de Bourg. par D. Plancher*, t. III, p. 586.) Il est qualifié *écuyer de l'écurie* dans un acte de l'an 1413, rapporté dans les mémoires de M. Pérard, et fut envoyé par ce duc, au mois de juillet 1414, pour faire marcher les nobles du pays au recours de la ville d'Arras, assiégée par le roi. La même année, il commandait trente hommes d'armes dans la compagnie du sire de Toulongeon; et, l'an 1418, il fit lever les nobles du bailliage d'Autun, pour passer en France au service du roi et du duc de Bourgogne. Il était capitaine du château de Montbard en 1422. (*Ibid.* p. 415, 498, 553.)

XII. Jean Damas, IIe du nom, seigneur de Montagu, de Montigny-aux-Amognes et de Crux, servait, aux mois d'août et d'octobre 1430, dans l'armée que le duc de Bourgogne avait levée pour le service du roi. (*Ibid.* p. 579). Il épousa Anne de Nourry, fille de Pierre de Nourry, seigneur de Vandenesse, de Brèves, de Moraché, d'Avan, de Tannay et de Cernon en Nivernais, et de Marguerite de Marigny; dont il eut :

De Nourry : de gueules, à la fasce d'argent.

1°. Louis Damas, seigneur de Montagu, qui n'eut point d'enfants de Catherine Damas, sa femme et sa parente, fille de Robert Damas, seigneur de Digoine, et de Catherine de la Guiche;

2°. Charles, qui continue la descendance;

3°. Isabeau Damas, femme d'Amaury, seigneur de *Fontenay*, chevalier.

Dans le même temps vivait :

Simon Damas, grand veneur du duc de Bourgogne en 1456, qui, l'an 1471, commanda une compagnie de gens d'armes, en l'armée de ce prince.

XIII. Charles Damas, chevalier, seigneur de Brèves, de Ragny, de Tannay, de Moraché et de Cernon, épousa Philippine Damas, sa cousine, fille de Robert Damas, chevalier, seigneur de Digoine et de Beaudéduit, et de Catherine de la Guiche. Leurs enfants furent :

Damas : d'or, à la croix ancrée de gueules.

1°. Jean III, qui suit;

2°. Jean Damas, *le jeune*, protonotaire apostolique, qui fut présent avec cette qualité au mariage de Jean Damas, son frère, l'an 1502;

3°. Claudine Damas, dame de Ragny (1), mariée 1° à Girard *de la Magdelaine*, seigneur de Courcelles, de Coulanges et de Châteauneuf, bailli d'Auxois, fils d'Édouard de la Magdelaine, écuyer, seigneur de Banchot, et de Marguerite de Hochberg (2); 2°, par contrat des 13 et 14 septembre 1546, à Imbert *de la Platière*, seigneur de Bourdillon, maréchal de France, mort sans postérité à Fontainebleau le 4 avril 1567, fils de Philibert de la Plâtrière, II° du nom, seigneur de Basoches, et d'Anne de Jaucourt. Elle porta à son second mari la terre de Songy, près de Vitry-le-Français, et mourut en 1558. Imbert de la Plâtrière se remaria, l'an 1561, avec Françoise de Birague;

4°. Anne Damas, mariée à Jean *de Ferrière*, seigneur de Presles et de Champlevoy.

De l'Espinasse : fascé d'argent et de gueules.

XIV. Jean Damas, III° du nom, surnommé *le Gros*, seigneur de Brèves, puis de Maulevrier, fit son testament le 21 avril 1513. Il avait épousé, par contrat du 25 octobre 1502, Jeanne de l'Espinasse, fille d'Étienne de l'Espinasse, chevalier, seigneur de l'Espinasse, de Chaugy et de Maulevrier, et de Madelaine *aliàs* Marguerite de Balsac de Saint-Amand. Elle épousa en secondes noces Philippe d'Arces, dont elle était veuve au mois de juin 1537. Elle eut de son premier mari :

D'Arces : d'azur, au franc canton d'or; à la divise componée d'argent et de gueules, brochante sur le tout.

XV. François Damas, seigneur de Brèves, de Maulevrier, de Sainte-Marie et de Flagères, qui épousa Isabeau d'Arces, fille de Philibert d'Arces, seigneur de Saint-Mauris en Dauphiné. Elle fit une donation à ses enfants le 1er septembre 1538, et se remaria avec Joachim de Savary, seigneur du Pont-du-Plessis et de Lambonay, frère aîné de Denis de Savary, qui fut son gendre. Elle eut de François Damas, son premier époux :

1°. Philippe, qui suit;

---

(1) Les preuves de Claude de la Magdelaine de Ragny, son arrière petit-fils, reçu chevalier de Malte, le 17 septembre 1649, la disent fille de Jeannet Damas, écuyer, seigneur de Brèves et de Crux, et de Jacquette, dame de Ragny, et les preuves faites pour le même ordre, par Jean de Lamoignon, le 6 juin 1677, ajoutent que Jeannet Damas était fils de François Damas.

(2) Elle est nommée Marguerite *Audebert* dans les preuves du même Claude de la Magdelaine de Ragny, du 17 septembre 1649.

2°. Françoise Damas, mariée avec Denis *de Savary*, seigneur de Pont, fils d'Honoré de Savary, seigneur de Lancosme, et Catherine de Savary. A la mort de Philippe Damas, Françoise hérita des seigneuries de Brèves et de Maulevrier, qui passèrent à ses descendants.

XVI. Philippe DAMAS, seigneur de Brèves et de Maulevrier, épousa, par contrat du 24 décemdre 1518, Renée DE CARDAILLAC, fille de Marc de Cardaillac, baron de Montbrun, seigneur de Brengues en Quercy, et de Jeanne de Champagne de Basoches. Ils n'eurent point d'enfants, et furent assassinés au château de Brèves, en Nivernais, pendant les troubles de la religion.

DE CARDAILLAC : de gueules, au lion couronné d'or, accompagné de treize besants d'argent en orle.

SEIGNEURS ET BARONS DE DIGOINE, *éteints.*

XII. Robert DAMAS, IV[e] du nom, chevalier, seigneur de Beaudéduit et de Clessy, second fils de Philibert Damas, seigneur de Montagu, et de Jeanne de Crux, épousa, en 1390, Marie DE DIGOINE, fille unique et héritière de Jean, seigneur de Digoine, et de Jeanne de Chevriers. Elle mourut le jour de Saint-Martin de l'année 1434, et fut inhumée avec son mari à Paray-le-Monial, devant la chapelle de Saint-Georges, qu'ils avaient fondée. Leurs enfants furent :

DE DIGOINE : échiqueté d'argent et de sable.

1°. Louis, dont l'article va suivre;

2°. Philibert Damas, seigneur de la Bazolle en 1420, marié peu de temps après avec Catherine *de Chaugy*, qui vivait encore en 1472, et de laquelle il eut :

A. Philibert Damas, dit Michaud, seigneur de la Bazolle, écuyer, conseiller et chambellan du roi, écuyer et panetier du duc de Bourgogne, qui, par lettres datées d'Arras, le 18 mars 1471, lui donna la capitainerie de Châteauneuf, près Sombernon. Il laissa d'une alliance ignorée :

a. Édouard Damas, seigneur de la Bazolle, père 1° de Claudine Damas, femme de Jean, seigneur de *Fontèces*, écuyer. Elle mourut en 1494; 2° de Barbe Damas, mariée, vers 1480, avec Claude *Rabutin*, seigneur d'Épiry et de Sully, fils de Hugues de Rabutin, seigneur de Bourbilly et d'Épiry, conseiller et chambellan de Charles VIII, et son lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, et de Jacques de Montagu de Couches;

b. Georges Damas, } qui vivaient, ainsi qu'Édouard, en 1473;
c. Michel Damas, }

d. N..... Damas, femme 1° de N....., seigneur *de Senneville*, en Dauphiné; 2° de N..... *de Porquières*, seigneur de Belabre en Quercy;

B. Marie Damas, mariée, par contrat passé au château de la Bazolle, le 18 octobre 1450 (1), avec Guillaume, seigneur *d'Amanzé*, fils de Guillaume, seigneur d'Amanzé, et de Marguerite de Sémur. Le mariage se fit en présence de Catherine de Chaugy, sa mère, de Georges, seigneur de Chaugy et de Durbize, d'Antoine de Chaugy, seigneur de Chesnay, de Michel de Chaugy, seigneur de Chezy et de Villiers, ses frères et oncles, et de Robert Damas, seigneur de Beaudéduit et de Clessy, son cousin-germain. Marie Damas se remaria avec N....., seigneur de *Traves*;

3°. Autre Philibert Damas, prieur de Paray-le-Monial;

4°. Jeanne Damas, prieure de Marcigny-sur-Loire.

XIII. Louis Damas, chevalier, seigneur de Digoine, de Beaudéduit, et de Clessy, reçut ordre, en 1414, conjointement avec Girard de Bourbon, et Huguenin du Bois, de faire conduire jusqu'à Corbie, l'argent que le duc de Bourgogne avait fait lever pour soutenir la guerre contre le roi Charles VI. Louis mourut jeune, et fut inhumé à Paray, au tombeau de son père. Il avait épousé Catherine de Bourbon, fille de Girard de Bourbon, chevalier, seigneur de Monperroux, des anciens sires de Bourbon de la première race. Le lundi après l'Octave de la Madelaine 1419, elle eut la tutelle de ses enfants, et se remaria à Antoine de Toulongeon, seigneur de Traves et de la Bastie, maréchal, gardien et capitaine-général de Bourgogne, chevalier de la Toison-d'Or. Elle mourut en 1439, et fut inhumée à Paray, devant la Chapelle de Saint-Bonnet, laissant de son premier mariage:

De Bourbon: d'or au lion de gueules, accompagné de huit coquilles d'azur en orle.

1°. Guillaume Damas, seigneur de Digoine, qui s'allia avec Philippine *des Barres*, remariée depuis à Chrétien de Digoine, seigneur de Thianges, en 1456. Elle eut du premier lit:

Antoine Damas, qui se fit moine à Cluny, et mourut doyen de Marcigny-sur-Loire;

2°. Robert V, qui continue la descendance;

3°. Antoine Damas, religieux et cellérier de Cluny.

XIV. Robert Damas, Ve du nom, chevalier, seigneur de Digoine, de Beaudéduit et de Clessy, était encore sous la tutelle

(1) Ce contrat est rapporté en entier dans les preuves de la généalogie de la maison d'Amanzé, p. 8.

de sa mère en 1423. Il servit en qualité de chevalier banneret dans l'armée du duc de Bourgogne, et concourut, l'an 1432, à la prise du château de la Roche-Solutré, en Mâconnais. Il fut présent au contrat de mariage de Marie Damas de la Bazolle, sa cousine-germaine, le 18 octobre 1450. Le 23 mars 1460, Guy de Semur, damoiseau, seigneur de l'Étang, reconnut tenir de Robert Damas, chevalier, seigneur de Digoine, sa maison de Corcelles en fief, et à foi et hommage. (*Hist. de Bourgogne*, t. II, p. 406.) Il avait épousé Catherine DE LA GUICHE, dame en partie de Nanton, fille de Gérard, seigneur de la Guiche, chevalier, bailli de Mâconnais et de Charolais, sénéchal de Lyon, puis capitaine-général en Bourgogne et en Lyonnais, et de Marguerite de Pocquières. Elle fit son testament au château de Mâcon, le 6 mai 1479, et fut enterrée à côté de son mari, devant la chapelle de Saint-Georges, du doyenné de Paray-le-Monial. Leurs enfants furent :

DE LA GUICHE : de sinople, au sautoir d'or.

1°. Jean II, qui suit ;
2°. Jacques Damas, moine et sous-prieur de Paray ;
3°. Philippine Damas, mariée 1° à Charles Damas, seigneur de Brèves ; 2°, par traité du 31 décembre 1477, à Jacques *dit* Jacquelin, seigneur *d'Amanzé* et de Choffailles, fils de Guillaume, seigneur d'Amanzé, et de Marguerite d'Amanzé ;
4°. Catherine Damas, épouse de Louis *Damas*, co-seigneur de Montagu.

XV. Jean DAMAS, II° du nom, chevalier, baron de Digoine, seigneur de Clessy, de Beaudéduit, de la Montagne, de Saint-Amour, de la Varenne et du Cheylard, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, nommé bailli du Mâconnais, par lettres-patentes données à Lille le 20 janvier 1467, et gratifié par le duc Charles d'une pension de 300 livres par autres lettres du 10 août même année. Il fut créé chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or au chapitre tenu à Bruges en 1468 ; fut l'un des principaux chefs de l'armée bourguignonne dans la guerre *dite* du Bien-Public, contre le roi Louis XI, en 1476, et y fut armé chevalier des mains du duc Charles. Il est compris, en qualité de gouverneur du Mâconnais, dans les articles de la paix faite, en 1477, entre Louis XI et le duc de Bourgogne. Ce seigneur ayant depuis abandonné le parti de Marie de Bourgogne pour passer au service de France, l'archiduc Maximilien ordonna qu'il fût rayé du nombre

des chevaliers de la Toison-d'Or, au chapitre que ce prince tint à Bolduc en 1481. (*Maurice, chevalier de la Toison-d'Or*, p. 72.) Il avait épousé Claudine DE SAINT-AMOUR, veuve de Jean, seigneur de Toulongeon, et fille de Claude de Saint-Amour, chevalier, seigneur de Saint-Amour et de Châteauneuf, et de Marguerite de Tournon. Leurs enfants furent :

DE SAINT-AMOUR : d'azur, au lion d'or, couronné d'argent, lampassé et armé de sable.

1°. Philibert Damas, baron de Digoine, bailli de Mâcon, qui avait 140 liv. de pension du roi en 1491, et mourut sans avoir été marié;
2°. François, qui continue la descendance;
3°. Autre Philibert Damas, moine de Cluny, prieur de Paray-le-Monial, mort en 1498, et enterré dans la chapelle de Saint-Georges;
4°. Tristan Damas, marié, par contrat du 21 juin 1496, avec Claude *de Balay*, fille de Pierre de Balay, écuyer, seigneur de Saint-Martin-sur-Guye et de Rains, et d'Anne de Chintrey; on le croit père de :
   A. Jean Damas, époux de Marie *de Saint-Palais*, avec laquelle il vivait le 3 avril 1548;
   B. Anne Damas, qui vivait à la même époque;
5°. Catherine Damas, mariée, en 1480, avec Jean *Damas*, baron de Marcilly.

XVI. François DAMAS, baron de Digoine, après Philibert, son frère aîné, seigneur de Clessy, de Beaudéduit, du Cheylard, etc., chambellan du duc de Bourgogne, épousa, l'an 1497, Jeanne DE SAINT-PALAIS, de laquelle il laissa :

DE SAINT-PALAIS : d'argent, à trois chevrons de gueules; au au chef du même.

1°. Jean III, qui suit;
2°. Philiberte Damas, morte sans avoir été mariée;
3°. Susanne Damas, dame de Beaudéduit, mariée 1°, le dernier septembre 1533, avec Jean *de la Menue*, chevalier, seigneur de Périgny, de Treigny et de Ratilly, enseigne de la compagnie du comte de Saint-Paul (Jean de Bourbon, duc d'Estouteville), fils de Jean de la Menue, seigneur de Périgny, panetier du roi Charles VII, et d'Anne de Chandieu; 2°, par contrat du 27 avril 1544, Jean *de Braque*, chevalier, seigneur de Garchy et par elle de Beaudéduit, fils de Philippe de Braque, seigneur de la Motte et du Luat, et de Guionne Stuart d'Aubigny;
4°. Françoise Damas, mariée, par contrat passé au château de Digoine le 16 octobre 1531, avec Philibert *de la Beaume*, seigneur de Perez et de Corgenon en Bresse, fils de Philibert, chevalier, seigneur de Perez, grand-écuyer du duc de Savoie, et de Perrine-Pompée de la Chaux.

XVII. Jean DAMAS, III° du nom, baron de Digoine, seigneur de Clessy et du Cheylard, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant-général au gouvernement de Bresse, Bugey et Valromey, se

signala par la défense de Bourg en Bresse, assiégé par Polvilliers en 1557. Il avait épousé 1° Jeanne DE ROCHEBARON, fille de Guillaume de Rochebaron, chevalier, seigneur de Rochebaron, et de Madelaine de Brion. D'Hozier (généalogie de la maison d'Amanzé, p. 23) prétend qu'elle fut la seconde femme de Jean III; celui-ci épousa 2°, par contrat passé à la Voulte le 28 juin 1541, Jacqueline DE LEVIS, fille de Gilbert de Levis, comte de Ventendour, baron de la Voulte, et de Jacqueline du Mas de l'Isle. Elle fut séparée du baron de Digoine par arrêt du parlement de Paris du 14 août 1555. Jean III eut pour enfants;

DE ROCHEBARON : de gueules, au chef échiqueté d'argent et d'azur de deux tires.

DE LEVIS : écartelé, au 1 bandé d'or et de gueules, qui est *de Thoire-Villars*; au 2 d'or à trois chevrons de sable, qui est *de Levis*; au 3 de gueules, à 3 étoiles d'or, qui est *d'Anduse*; au 4 d'argent, au lion de gueules, qui est *de Layre*; sur le tout échiqueté d'or et de gueules, qui est *de Ventadour*.

Du premier lit :

1°. Claudine Damas, dame du Cheylard, en Vivarais, femme de Marc *de Chantemerle*, baron de la Clayette. chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur du Charolais, fils d'Humbert de Chantemerle, seigneur de la Clayette, de Molles, etc., conseiller et maître-d'hôtel des rois Louis XII et François Ier, et d'Anne de Bellenave;

SEIGNEURS D'ESTIEUGES, en Beaujolais,

dont la jonction n'est pas connue.

Claude DAMAS, écuyer, épousa, l'an 1496, Antoinette DE LAVIEU, dame d'Estieuges, fille et héritière d'Etienne de Lavieu, seigneur du même lieu; elle fit son testament l'an 1502, et laissa, entr'autres enfants :

DE LAVIEU : de gueules, au chef de vair.

1°. N.... Damas, seigneur d'Estieuges, qui n'eut qu'une fille nommée Jeanne Damas, mariée avec Floris *de Garnier*, seigneur de Genas en Dauphiné;
2°. Claude, dont l'article suit ;
3°. Antoine Damas, religieux, sacristain de l'abbaye de Savigny, en Lyonnais, en 1553;
4°. Antoinette Damas, mariée avec Gilbert *de Thélis*, fils d'Antoine de Thélis, écuyer, seigneur de l'Espinasse, et de Catherine de Sainte-Colombe.

Claude DAMAS, écuyer, seigneur d'Estieuges et de la Motte, épousa, l'an 1533, Catherine-Sabine DE MONT-D'OR, fille de Zacharie de Mont d'Or, chevalier, seigneur de Chambost, et de Louise de la Liègue. Le 25 juillet 1544, Claude Damas reçut une certaine somme au nom de Jacqueline de Mont-d'Or, veuve de Claude de Feugières, vicomte de Choin, sœur de sa

DE MONT-D'OR : d'hermine, à la bande de gueules.

Du second lit :

2°. Antoine, qui suit;

3°. Esther Damas, femme, en 1574, de Jean *de Bernaud*, seigneur de Montmort.

de Bernaud : de sable, à la croix d'or.

XVIII. Antoine Damas, baron de Digoine et de Clessy, chevalier de l'ordre du Roi, a ces qualités dans une quittance qu'il donna le 5 mai 1569. Il épousa Philiberte de Bernaud, dame de Montmort, de Chassey et de Savigny-sous-Beaune, fille de Jean de Bernaud, seigneur des même lieux et de Charmoilles, et de Françoise du Choul. Leurs enfants furent :

1°. Théophile, qui suit;

2°. Jean Damas, baron de Montmort et de Chassey, marié, par contrat du 7 septembre 1609, à Antoinette *Bouton de Chamilly*, fille d'Erard Bouton, seigneur de Chamilly, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et d'Anne Brulart de la Borde. Il en eut:

A. Léonore Damas, mariée, par contrat du 29 septembre 1641, à François-Léonor *Palatin de Dio*, comte de Montperroux, seigneur

---

SEIGNEURS D'ESTIEUGES.

femme, de Gui de la Maladière, conseiller du roi, et payeur des guerres. Il fit son testament l'an 1565, et laissa :

1°. Louis, qui suit;

2°. Aymée Damas, mariée, en 1576, avec Jacques *Damas*, seigneur de Verpré et de Vanoise;

3°. Antoinette Damas, alliée avec Antoine *de Terrel*, seigneur d'Orneison et de la Forêt de Lay;

4°. Jeanne Damas, femme de François *Cherpin*, seigneur de la Forêt des Halles.

Damas : d'or, à la croix ancrée de gueules.

Louis Damas, écuyer, seigneur d'Estieuges, d'Eguilly et de Courcelles, fit son testament en 1587. Il avait épousé, en 1578, Françoise Damas, fille de Jean Damas, seigneur de Verpré et de Vanoise, et d'Anne de Choiseul, dite de Traves, dont il eut :

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. François Damas, écuyer, vivant en 1613;

3°. Christophe Damas, écuyer, père d'autre Cristophe Damas, écuyer, seigneur de Bernages, qui, ainsi que son père et François Damas, son oncle, assista, le 13 novembre 1613, au mariage de Françoise Damas, dame d'Estieuges, avec Antoine d'Amanzé.

de la Roche, colonel d'infanterie, fils de Jacques Palatin de Dio, et d'Eléonore Damas de Thianges;

B. Claude-Elisabeth Damas, dame de Montmort, femme, en 1654, d'Henri-François *de la Guiche*, comte de Sévignon, mort en 1668, fils de Philibert de la Guiche, comte de Sévignon, colonel d'infanterie, et d'Adèle de Rye de Varambon;

3°. Paul Damas, seigneur de Clessy, baron de la Clayette, en 1632, par le testament d'Alix-Eléonore de Chantemerle. Il siégea aux états de Bourgogne en 1637, et s'allia avec Elisabeth *de Grandvie*, dame de Bennes et de Chevanes, de laquelle il laissa :

A. Jean-Léonor Damas, baron de la Clayette, qui siéga aux états de Bourgogne en 1650. Il servait en qualité de capitaine au régiment d'Uxelles, cavalerie, lorsqu'il fut tué au siége d'Arras. Il ne laissa point d'enfants de Charlotte-Chrétienne *Boyer de Chanlecy*, qu'il avait épousée le 18 octobre 1642. Elle était fille de Charles Boyer de Chanlecy, baron de Sainte-Croix, en la Bresse-Châlonnaise, seigneur de Communes, et de Claudine de Rimont, dame de la Rochette;

B. Antoine Damas, seigneur de Bennes, puis baron de la Clayette. Il comparut aux états de Bourgogne, en 1662 et en 1671; il avait épousé, en 1654, Françoise *de Regner*, fille de N.... de Regner, vicomte d'Ossay, près de Gray;

SEIGNEURS D'ESTIEUGES.

4°. Gabrielle Damas, nommée au second mariage de son frère en 1609.

Jean DAMAS, écuyer, seigneur d'Estieuges, épousa 1°, en 1597, Jacqueline DE MONTCHANIN, fille et héritière de Christophe de Montchanin, écuyer, seigneur de la Garde-Marzet, et de Françoise d'Amanzé; 2°, par contrat du 20 juin 1609, Anne GASPARD, dame du Breuil et du Buisson, fille de Philibert Gaspard, seigneur des mêmes lieux, et de Claudine de Baronnat. Elle mourut sans enfants. Ceux du premier lit furent :

DE MONTCHANIN : de gueules, au chevron d'or.

GASPARD : comme à la pag. 51.

1°. Jean Damas, seigneur d'Estieuges, duquel Joachim d'Arcy, seigneur de la Farge, procureur de Charles d'Arcy, reconnut avoir reçu 2,200 livres. Il mourut sans postérité;

2°. Anne Damas, mariée avec Charles *d'Arcy*, écuyer, seigneur de la Varenne et de la Farge, fils de Joachim d'Arcy, écuyer, seigneur de la Varenne;

3°. Françoise Damas, dame d'Estieuges, mariée, par dispense du 13 novembre 1513, avec Antoine *d'Amanzé*, chevalier, seigneur de Choffailles, de Gorcheval, etc, fils de Guillaume d'Amanzé, chevalier, seigneur de Choffailles, et de Françoise de la Guiche de Sévignon.

C. Françoise Damas de la Clayette, nommée abbesse de Notre-Dame de Lancharre, au diocèse de Châlons-sur-Saône, le 1er novembre 1685, morte le 5 janvier 1692. (*Du Temps*, t. IV, p. 598.)

XIX. Théophile DAMAS, baron de Digoine, enseigne de la compagnie d'hommes d'armes du duc de Mayenne, fut élu député de la noblesse du comté de Charolais aux états-généraux du royaume, en 1614. Il servit long-tems Charles-Emmanuel, duc de Savoie, dans les guerres de Piémont, et se distingua particulièrement au siége de Crèvecœur et à celui de Verceil, où il fut tué en 1617. (*Guichenon, Hist. de Savoie*, tom. II, p. 824). Il avait épousé Madelaine DE LA TOUR-SAINT-VIDAL, fille de N.... de la Tour, seigneur de Saint-Vidal, gouverneur du pays de Velay, et de Claire, dame de Saint-Point, en Velay. De ce mariage est issu Antoine-Marcellin, qui suit.

DE LA TOUR : d'or, à la tour de gueules, maçonnée de sable.

XX. Antoine-Marcellin DAMAS baron de Digoine, seigneur d'Ancredey, de la Varenne et de Saint-Aubin, siégea aux états de Bourgogne en 1626. Il épousa, par contrat du 31 octobre 1632, Madelaine-Angélique SERVIN, fille unique et héritière de Louis Servin, conseiller du roi, avocat-général au parlement de Paris, et de Françoise de Rambures. Leurs enfants furent :

SERVIN : d'argent, à l'aigle éployée de sable.

1°. Claude, dont l'article suit ;
2°. Jean-Théophile Damas, baptisé le 22 mars 1635, en la paroisse de Saint-Gervais à Paris, mort jeune :
3°. Benjamin Damas, baron de Digoine, l'un des maîtres d'hôtel du roi en 1653, mort sans postérité.

XXI. Claude DAMAS, baron de Digoine, seigneur de la Varenne, de Saint-Aubin, etc., épousa Susanne D'AULGEROLLES, fille d'Henri d'Aulgerolles, seigneur de Commiers, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, et de N.... de Montconis. Il n'eut qu'un fils, appellé Jacques Damas, que son père institua héritier, lui substituant Susanne d'Aulgerolles, sa mère. Ce fils étant mort à l'âge de deux ans, Susanne épousa, en secondes noces, N.... *de Bays*, dont elle fut la seconde femme, et fit don de la baronnie de Digoine, à la charge d'en porter le nom et les armes, au fils que son second mari avait eu d'un premier lit.

D'AULGEROLLES : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande crenelée de sable, au chef de gueules : chargé d'un lion, issant d'argent, qui est *d'Aulgerolles* ; aux 2 et 3 d'or, à la bande engrelée de sable, qui est *de Lavieu-Mucins* ; sur le tout d'or, à trois fasces de gueules, qui est *de Thélis*.

DE GOUJON DE THUYSY,

SEIGNEURS ET MARQUIS DE THUISY, COMTES D'AUTRY ET DE SAINT-SOUPLET, BARONS DE CHALLERANGE, DE PACY, *en Valois,* ET DE VERGEUR, SÉNÉCHAUX HÉRÉDITAIRES DE REIMS.



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même,* qui est DE GOUJON ; *aux 2 et 3 de gueules, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de 4 fleurs de lys d'argent,* qui est de THUISY. Supports : deux griffons. Couronne de marquis. Devise : SANS MAL PENSER.

La maison DE GOUJON DE THUISY tient un rang distingué parmi les plus considérables de la province de Champagne, tant par son ancienneté, remontée à près de six siècles, que par ses nombreuses possessions, ses belles alliances, et les emplois éminents qu'elle a eus dans la haute magistrature et les armées de nos rois. Elle a eu l'avantage, en 1519, de recueillir, par mariage, les biens de l'antique maison des seigneurs de Thuisy, sénéchaux hé-

---

ANCIENS SEIGNEURS DE THUISY,

Sénéchaux héréditaires de Reims.

La terre de THUISY, située dans la généralité de Châlons, en Champagne, et à laquelle était attachée la dignité héréditaire de sénéchal de Reims, dont elle est distante de trois lieues et demie, a donné son nom à une maison che-

réditaires de Reims, et d'en perpétuer jusqu'à nos jours le nom et les armes. Nous en établirons ici la filiation, suivant le jugement de maintenue de M. de Caumartin, intendant en Champagne, de l'an 1668, et d'après les preuves faites, en 1681, pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, où l'on a recueilli plusieurs faits qui attestent l'ancienneté de cette maison, résultant de la vérification des tombes, pierres sépulcrales et vitraux de l'église de Saint-Hilaire de Reims, constatée par MM. les commandeurs, chargés de relever les mêmes preuves.

I. Pierre Goujon, I[er] du nom, issu, par divers degrés, de Pierre Goujon, écuyer qui vivait an 1200, et de Jean Goujon, chevalier, seigneur de Tally, en Ardennes, vivant en 1271 (*No-*

ANCIENS SEIGNEURS DE THUISY.

valeresque, également distinguée par son ancienneté et ses belles alliances. L'histoire de Reims, par Anquetil, tom. 1[er], pag. 280, rapporte que le sénéchal de Reims était grand-maître de la maison des archevêques, qui, dans les siècles reculés, étaient des espèces de souverains très-puissants et très-redoutables. Le sénéchal rendait en leur nom la justice, et conduisait les vassaux à la guerre. Le cheval que montait l'archevêque, lors de son entrée, appartenait au sénéchal, ainsi que ses éperons et sa vaisselle d'argent. Il est fait mention du sénéchal de Reims dans une charte de l'an 1117; ses droits ont été reconnus dans tous les dénombrements de la terre de Thuisy et dépendances, jusqu'à l'époque de notre funeste révolution, et ont été exercés jusqu'en 1622. Parmi ceux de ces droits qui peuvent donner une idée de l'éminence de cette charge, on remarque celui qu'avait le sénéchal, de venir, lui troisième, avec trois chevaux, trois chiens et trois oiseaux, chez l'archevêque, trois jours par semaine. On devait lui fournir la chandelle de nuit en cire jaune et en pain. Baudouin de Thuisy, l'an 1335, est dit avoir *un roussin bail, raillet du musel, à blanc crin et blanche queue, au senestre pied de derrière blanc....*, etc.

Nous allons donner la généalogie des anciens seigneurs de Thuisy, jusqu'à l'extinction de cette illustre race, dans la maison de Goujon, au commencement du seizième siècle.

I. Erard, I[er] du nom, seigneur de Thuisy, chevalier, sénéchal de Reims,

blesse du Beauvaisis et autres provinces voisines, par Louvet p. 734), fut seigneur de Marqueny (1) et de Coigny (2) en partie. Il mourut en 1428, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Hilaire de Reims, surnommé le sépulcre des Majeurs. Sur sa tombe en marbre était sculpté l'écusson de ses armes, tel que ses descendants l'ont toujours porté. Il avait épousé, vers 1400, Isabeau DE MAIRE, énoncée comme défunte dans l'acte de 1449, rappelé sur le degré de Jean, son fils, qui suit. DE MAIRE.

II. Jean GOUJON, Ier du nom, écuyer, seigneur de Marqueny

(1) MARQUENY-AUX-BOIS et MARQUENY-AU-VALLAGE, aujourd'hui *Marquigny*, dans l'élection de Rethel. Le premier est une paroisse de 89 feux, et le second est un village de 15.

(2) COIGNY, et mieux COUGNY, dans la même élection, comprenait 14 feux.

ANCIENS SEIGNEURS DE THUISY.

fut présent, en cette qualité, au contrat d'acquisition de la seigneurie de Sept-Saulx, faite par Henry, archevêque de Reims, frère du roi Louis le Jeune, des abbé et religieux de Saint-Basle, en l'année 1171. Érard Ier eut deux fils.

1°. Renaud, dont l'article suit;
2°. Gérard de Thuisy, qui vivait et était marié en 1199.

II. Renaud, seigneur DE THUISY, chevalier, sénéchal de Reims, vendit en 1199, du consentement de sa femme et de son frère Gérard, aux religieux de Saint-Basle, quelques arpents de terre, sis au terroir de Thuisy, et sept sols de cens annuel, à percevoir à Sept-Saulx. Il eut de son mariage avec Poncette DE BETHENIVILLE, fille de Renaud, seigneur de Betheniville, près de Reims: BETHENIVILLE.

1°. Remy, dont l'article suit;
2°. Pierre de Thuisy.

III. Remy, seigneur DE THUISY, sénéchal de Reims, mourut le 31 mars 1230, et Ermenices, sa veuve, le 26 septembre 1235. Ils furent inhumés dans l'église de l'abbaye de Saint-Remy de Reims. Ils eurent deux fils: N....

1°. Guy, qui suit;
2°. Thibaud de Thuisy, qui, avec Sibylle sa femme, fonda un obit en la même abbaye de Saint-Remy, lequel devait se dire le 31 août.

et de Coigny, échangea, par contrat du samedi avant la fête de Sainte-Catherine 1449, signé Soudant, clerc notaire en l'officialité de Reims, quelques héritages provenant de la succession de feu dame Isabeau de Maire, sa mère. Il épousa Jeanne DE LA PLACE, dame de Coigny en partie, fille unique de Caleçon de la Place (et de Jeanne de Rouvroy), rappelé comme défunt dans le traité du partage que ces deux époux firent, le 4 juillet 1458, pardevant Cocquillart, clerc commis dans le bailliage de Vermandois, et Jeanne, veuve dudit Caleçon de la Place. Jean Goujon ne vivait plus le 6 mars 2488; il fut inhumé, sous une tombe en marbre noir, dans le chœur de l'église de Saint-Hilaire de Reims. Il eut deux enfants :

LA PLACE : d'azur, à trois fers de lance d'or.

ANCIENS SEIGNEURS DE THUISY.

N....

IV. Guy, seigneur DE THUISY, sénéchal de Reims, fonda aussi un service dans l'église de l'abbaye de Saint-Remy. Sa mort y est marquée au 26 avril 1243. Il eut pour fils :

1°. Erard II, dont l'article suit;
2°. Thomas de Thuisy, seigneur de Captel, vivant en 1265.

VÉELU : de sinople, à trois alérions d'or.

V. Erard II, seigneur DE THUISY, chevalier, sénéchal de Reims, épousa Agnès, DE VÉELU, dame de la seigneurie du Mars, près de Vouziers, fille de Wautier de Véelu, chevalier, seigneur de Mars, et d'Agnès, sa femme. Erard II, seigneur de Thuisy, était mort en 1304, époque à laquelle sa veuve rendit foi et hommage à l'abbaye de Saint-Remy, pour sa terre de Mars, en présence d'Erard de Thuisy, leur fils, qui suit :

VI. Erard III, seigneur DE THUISY, chevalier, sénéchal de Reims, avoué de Braux, fut partie dans un traité passé, en 1310, entre l'archevêque de Reims, les proviseurs de l'Hôtel-Dieu de la même ville, et l'abbé de l'abbaye de Saint-Basle, au sujet des droits que prétendaient les habitans de Prône et de Nauroy, pour leurs pâturages. Erard III épousa Alix DE CONDÉ, qui, étant veuve, rendit hommage, en 1316, à Roger, abbé de Saint-Remy, pour le fief ou avouerie de Braux. De leur mariage sont provenus :

CONDÉ : d'or, à trois manches mal taillées de gueules.

1°. Flore de Thuisy, qui continue la lignée;

1°. Jean II, dont l'article suit;

3°. Jeanne Goujon, mariée à Nicolas *Cauchon*, seigneur de Gœux et de Sillery en partie, fils de Jean Cauchon, seigneur de Sillery, et de Marie de Thuisy. Elle mourut sans enfants le 23 mars 1487.

III. Jean Goujon, IIe du nom, écuyer, seigneur de Marqueny et de Coigny, fonda, conjointement avec Jeanne de la Place, sa mère, une messe par chaque jour, qui doit se dire à l'heure de prime, en la chapelle de Coucy de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims. Par cet acte, du 6 mars 1488, reçu par Bouquin et Chermontois, clercs à Reims, on voit qu'outre la somme léguée pour cette fondation par damoiselle Jeanne Goujon, veuve de Nicolas Cauchon, écuyer, seigneur de Gœux et de Sillery en partie, Jeanne de la Place, sa mère, et Jean Goujon, son frère ont donné, aux

---

ANCIENS SEIGNEURS DE THUISY.

2°. Jean de Thuisy, seigneur de Celles;

3°. Perrinet de Thuisy, } dont on ignore la destinée.

4°. Marguerite de Thuisy, }

VII. Flore, seigneur de Thuisy, chevalier, sénéchal de Reims, et avoué de Braux, épousa, en premières noces, Alix de Chevriers de Saint-Mauris, qui vivait en 1317; et, en secondes noces, Isabelle de Grancey, fille de d'Eudes, seigneur de Grancey, et d'Isabelle de Blamont, dont la famille possédait des terres en Champagne, entr'autres celle de Louvois. Flore de Thuisy céda, du consentement de cette seconde femme, l'an 1328, à l'abbaye de Saint-Remy de Reims, ses droits de l'avouerie de Braux. Cette aliénation fut consentie par Jean de Conflans, seigneur de Dampierre, et Cunégonde de Grancey, sa femme, sœur d'Isabelle. Ses enfans furent :

Chevriers : d'argent, à trois chevrons de gueules, à la bordure engrêlée d'azur.

Grancey : d'or, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné de gueules.

Du premier lit.

1°. Erardin, seigneur de Thuisy, en partie, vivant en 1337, père, par Alix, sa femme, de :

a. Aubry, seigneur de Thuisy, en partie, dont la fille, Jeanne de Thuisy, épousa Nicolas, seigneur *de Chevriers*;

b. Isabelle de Thuisy, mariée à Jean, seigneur *de Prône* et d'Ardenay, vidame de Châlons, père d'Isabelle de Prône, dame d'Ardenay, qui porta la vidamé de Châlons à Jean des Armoises, son mari;

abbé et religieux de Saint-Nicaise de Reims, une ferme sise à Bergincourt. Jean Goujon rendit foi et hommage, et dénombrement de la terre de Coigny, le 25 juin 1492. Ainsi que son père et son aïeul, il fut inhumé sous une tombe de marbre noir, dans le chœur de l'église de Saint-Hilaire de Reims. Il avait épousé Marie Moet, dame de Thou-sur-Marne, de Bouzy et d'Athis, fille de Nicolas Moet, seigneur des mêmes terres, et de Guillemette Cauchon de Sillery. Elle fit son testament, reçu par Rousset et Belienne, notaires à Reims, le 4 août 1523, étant veuve pour lors de Pierre de Thuisy, qu'elle avait épousé en secondes noces; par lequel elle fonda des obits pour le repos de l'âme de ses deux maris, et nomme exécuteurs de son testament Nicolas Goujon, son fils, et Regnauld Cauchon, son gendre, après avoir fait plu-

Moet : de gueules, à deux lions adossés d'or, ayant leurs têtes contournées.

ANCIENS SEIGNEURS DE THUISY.

Du second lit.

2°. Aubry de Thuisy, qui continue la lignée.

Fayel : d'argent, au sautoir de gueules, cantonné de 4 merlettes du même.

VIII. Aubry, seigneur de Thuisy, sénéchal de Reims, épousa Jeanne de Fayel. Il est rappelé comme défunt dans le contrat d'acquisition faite, en 1367, de la terre des Maisneux, par son fils, qui suit.

IX. Pierre-Erard de Thuisy, seigneur de Thuisy, et des Maisneux, qu'il acquit, le 18 juin 1367, de Colart d'Espagny, chevalier, du consentement de Marguerite de Fayel, femme dudit Colart, et parente de la mère dudit seigneur de Thuisy. Ce dernier, le 23 mars de l'année suivante, fit saisir féodalement la terre de Sillery sur les héritiers de dame Marguerite de Saint-Germain. Il épousa Alix de Pacquart, dame de Rosnay, près de Reims, fille de Jean de Pacquart, écuyer, seigneur de Rosnay. Il en eut :

Pacquart.

1°. Pierre Ier, dont l'article suit;
2°. Aubry de Thuisy, seigneur de Rosnay, qui reçut, du roi Charles VI, l'ordre de la chevalerie; il plaidait, en 1450, avec Pierre II de Thuisy, son neveu.

X. Pierre, Ier du nom, seigneur de Thuisy, et des Maisneux, sénéchal de Reims, épousa Béatrix de Saint-Remy, fille de Jean de Saint-Remy, issu des seigneurs de Rumigny. Pierre de Thuisy rendit hommage à l'archevêque de Reims, en 1398, pour le fief de la Porte-Bazée, à Reims, apparte-

Saint-Remy.

sieurs legs, un entr'autres à Michel David, son chapelain, s'il est demeurant en son hôtel à l'heure de son trépas. Du mariage de Jean II et de Marie Moet sont issus :

1°. Nicolas, dont l'article suit;
2°. Jeanne Goujon, mariée à Renaud *Cauchon*, seigneur du Terrier, de neuflise et de Champlast, fille de Jean Cauchon, seigneur de Neuflize, et de Jeanne Jacquemin d'Irval, sa première femme. Après la mort de Jeanne Goujon, il eut plusieurs enfants, qui ont perpétué la branche des barons de Neuflize. Renaud Cauchon embrassa l'état ecclésiastique, et était doyen et official de Reims en 1527;
3°. Aliénor Goujon, mariée avec Simon *Hennequin*, seigneur d'Ozou et de Souyndre.

IV. Nicolas Goujon, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Thuisy,

---

ANCIENS SEIGNEURS DE THUISY.

nant à sa femme, et fit saisir féodalement la terre de Sillery sur Agnès, femme de Jean de Gouvain. Il reçut de Jean de Cauchon, écuyer, l'aveu et dénombrement de la même terre le 10 juillet 1421, et ne vivait plus au mois de mai 1423. Il eut de son mariage :

1°. Pierre II, dont l'article suit;
2°. Baudouin de Thuisy, seigneur de Rosnay et du fief de la Porte-Bazée, dont il fit hommage le 4 août 1449. Il épousa Jeanne *Cabot*, dont il eut :
   a. Jacques de Thuisy, chanoine et official de Reims, qui fut député du clergé aux états tenus en 1483;
   b. Nicolas de Thuisy, mort sans alliance;
   c. Marie de Thuisy, femme de Gérard *de Beaumont*, seigneur de Beaumont, de Clavy et de Saint-Etienne. Elle lui porta en dot cette dernière terre :
   d. Jeanne de Thuisy, alliée à Philippe *de Bezannes*, seigneur de Sapigneul, capitaine de la ville de Reims, fils de Pierre, seigneur de Bezannes, et de Marie Toignel, dame d'Espence;
   e. Agnès de Thuisy, femme de Jean *de Reims*, écuyer;
3°. Marguerite de Thuisy;
4°. Isabelle de Thuisy, mariée au seigneur *de Maire*, dont les fils, Blanchet et Paulin de Maire, étaient, en 1444, héritiers en partie d'Isabelle de Prône, dame des Armoises, vidamesse de Châlons;
5°. Marie de Thuisy, mariée, en 1421, avec Jean *Cauchon*, seigneur de Sillery, fils de Remy Cauchon, seigneur de Gœux, et de Rose Gibours.

de Thou-sur-Marne (1), de Bouzy (2), d'Athis (3), et de Bussy (4), sénéchal héréditaire de Reims, obtint deux sentences du bailli de Vermandois, des 8 mars 1531 et 13 décembre 1537, contre Jacques de Maire, et rendit aveu et dénombrement à Charlotte de Dinteville, pour la terre seigneuriale de Vraux (5), le 10 jan-

(1) *Thou*, et depuis *Tours sur Marne*, à deux lieues et demie d'Epernay. Cette paroisse comprenait 161 feux.

(2) *Bouzy*, paroisse de 42 feux, à la même distance d'Epernay.

(3) *Athis*, à une demi-lieue de la rive gauche de la Marne, et à deux lieues un quart d'Epernay. Cette paroisse avait 169 feux.

(4) *Bussy-l'Etrée*, paroisse située à trois lieues et demie de Châlons. On y comptait 125 feux.

(5) *Vraux*, à deux lieues et demie de Châlons-sur-Marne, comptait 103 feux.

ANCIENS SEIGNEURS DE THUISY.

XI. Pierre, IIe du nom, seigneur DE THUISY, sénéchal de Reims, rendit hommage à l'archevêque, au mois de mai 1423, pour la seigneurie des Maisneux. Il reçut, le 23 octobre de la même année, la foi et hommage de Jean des Armoises, vidame de Châlons, pour le fief de Balonne, appartenant à Isabelle de Prosne sa femme. Jean Cauchon, écuyer, lui rendit foi, hommage et dénombrement de la terre et seigneurie de Sillery, le 28 juin 1424. Pierre II, seigneur de Thuisy, mourut fort âgé, le 3 octobre 1467, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Reims. Il laissa d'Isabelle COQUELET, dame de Chéry, sa femme, fille de Milet Coquelet, écuyer, seigneur de Chéry, un fils unique, qui suit :

COQUELET.

XII. Milet, seigneur DE THUISY, des Maisneux, et de Soudé Sainte-Croix, épousa Marie DE ROQUE, dame de Brouillet, fille de Nicolas ou Colart, écuyer, seigneur de Brouillet, et de Marguerite Chandon. Il donna à l'archevêque de Reims, le 8 août 1468, le dénombrement de la terre des Maisneux. Il vivait encore en 1474, et fut père d'un fils unique, qui suit.

DE ROQUE.

XIII. Pierre, IIIe du nom, seigneur DE THUISY, de Vraux, des Maisneux, de Condé, de Plivôt, de Bisseuil, et d'Aunay, sénéchal de Reims, est nommé avec cette qualité dans la rédaction de la coutume en 1509. Il reçut, le 1er octobre 1512, l'aveu de la terre de Sillery de Hubert Cauchon. Il avait épousé 1° Jacquette CUISSOTTE, sa cousine, avec laquelle il vivait en 1495, fille de Nicole Cuissotte, écuyer seigneur de Gizaucourt et de Bierges, lieutenant-général au bailliage de Vitry, et de Marguerite Noizet

CUISSOTTE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la bande d'azur, chargée de trois alérions d'argent; aux 2 et 3 de gueules; à l'aigle d'or, sur le tout d'azur; au chevron d'argent, accompagné de 3 besants d'or.

vier 1538. Ayant la garde-noble des enfants mineurs de lui et de feu Jeanne de Thuisy, sa femme, il transigea, le 13 avril 1540, avec noble homme Thierry de l'Hôpital, seigneur du Castel. On voit, par cette transaction, passée devant Chermontois et Colin, notaires au bailliage de Vermandois, que, suivant l'article 279 de la coutume de Reims, les meubles et l'apport demeurant au dernier survivant des nobles, ceux de feu damoiselle Jeanne de Thuisy appartenaient à nicolas Goujon, son mari; pour l'éxécution de cette transaction, il donna une procuration le 21 mai 1541, signée de Vaurouart et Angier, notaires à Reims, à Michel David, son chapelain. Il obtint de lettres signées de Pinto, et scellées du grand sceau, le 15 avril 1552, pour faire procéder à l'enquête touchant les droits du sénechal de Reims, et servir au procès

---

dame *du Belloy;* 2° Jeanne ou Jacquette Molé, veuve de Jean de Marisy, seigneur de Cervol, et fille de Jean Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal, et de Jeanne de Mesgrigny, dame d'Assenay et de Saint-Remy; 3°, en 1519, Marie Moet, veuve de Jean Goujon, écuyer, seigneur de Coigny, qui testa le 4 août 1523. Il n'eut point d'enfants. Il avait acquis, le 4 juin 1517, plusieurs terres situées sur la Marne, de Marc de la Baume, comte de Montrevel, et d'Anne de Châteauvillain, sa femme. Il mourut le 5 décembre 1520, laissant de son premier mariage :

Molé : écartelé aux 1 et 4 de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent, qui est *de Molé;* aux 2 et 3 d'argent, au lion de sable, qui est *de Mesgrigny.*

Moet : comme ci-dessus.

1°. Pierre IV, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Thuisy, seigneur de Soudé et des Bordes, dont il rendit foi et hommage, le 23 mai 1521, à Pierre de Lannoy, baron de Dampierre et de Sompuis. Il avait épousé Anne *Hocart,* fille de Jean Hocart, seigneur de Vaux, et de Guillemette de Recourt. Il mourut sans enfants en 1541, et son frère aîné hérita de tous ses biens;

3°. Jeanne de Thuisy, dame de Thuisy, de Vraux, de Plivôt, des Maisneux, etc., après la mort de ses frères, mariée 1°, le 27 octobre 1510, avec Jean *de l'Hôpital,* écuyer, seigneur du Castel et de Duisel, dont postérité; 2°, en 1519, avec Nicolas *Goujon,* écuyer, seigneur de Thou-sur-Marne, son cousin au quatrième degré, étant issus l'un et l'autre de Pierre de Thuisy et de Béatrix de Saint-Remy. Ce mariage fut conclu en même tems que Marie Moet, mère de Nicolas Goujon, épousa Pierre III de Thuisy. Elle lui porta la plus grande

qu'il avait contre le cardinal de Lorraine, archevêque duc de Reims; fit son testament par-devant Hus et Angier, notaires à Reims, le 4 janvier 1552, mourut le 7 juillet 1553, et fut inhumé dans l'église de Saint-Hilaire de Reims. Il avait épousé 1° Jeanne DE VERGEUR, fille de Guillaume de Vergeur, écuyer, seigneur de Perthes, de Saint-Pierre et de Contreuves, et de Jeanne Gigault, dame d'Orinville; 2° Anne FILLETTE, dame de Ludes, en partie, fille de Jacques Fillette, seigneur de Ludes, et de Nicole Cauchon; 3° Henriette NOEL, fille de Nicolas Noël, seigneur de la Pannete-rie, et de Perrette Jacquemin d'Irval; 4° en 1519, Jeanne DE THUISY, dame de Thuisy, de Vraux, des Maisneux, etc., morte le 16 août 1529, et inhumée dans l'église de Saint-Hilaire de Reims, fille et héritière de Pierre, III° du nom, seigneur de Thuisy, de Vraux, de Maisneux, de Condé, de Plivôt, de Bisseuil et d'Aunay, sénéchal de Reims. C'est par ce mariage que la terre de Thuisy, à laquelle était attaché le titre de sénéchal héréditaire de Reims, est entrée dans la maison de Goujon. Nicolas n'eut point d'enfants de ses trois premières femmes. Il laissa de la dernière :

DE VERGEUR : d'azur, à fasce d'argent, chargée de de trois mouchetures de sable, et accompagnée de trois étoiles couronnées d'or.

FILLETTE : d'azur, à la bande d'or, chargée de trois trèfles de gueules, et accompagnée de quatre étoiles d'or, trois en chef et une en pointe.

NOEL : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 aiglettes d'argent, becquées et membrées de gueules.

THUISY : de gueules, au sautoir, engrêlé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys d'argent.

1°. Pierre II, dont l'article suit:

ANCIENS SEIGNEURS DE THUISY.

partie des biens de sa branche, avec titre héréditaire de sénéchal de Reims;

4°. Marie de Thuisy, dame de Soudé, d'Aunay-sur-Marne, de Crouy et de Bisseuil, mariée 1° avec Claude *de Marisy*, écuyer, avec lequel elle vivait en 1521, dont deux filles; 2° avec Nicolas *de Godet*, écuyer, seigneur d'Escury, vivant en 1522, dont postérité.

XIV. Pierre DE THUISY, IV° du nom, seigneur de Thuisy, des Maisneux, de Plivôt, de Bisseuil et autres lieux, épousa 1° Roberte le FOLMARIÉ, dame d'Oisy, sa cousine issue de germaine, fille de Quentin, seigneur d'Avise, vidame de Châlons, et d'Anne Cuissotte de Gizaucourt; 2°, le 15 juin 1553, Marguerite DE CREIL, veuve de Robert de la Chapelle, seigneur de Chouilly. Il n'eut point d'enfants de ces deux mariages, et laissa seulement une fille naturelle, nommée Roberte de Thuisy, à laquelle il légua 300 livres par un codicille du 10 juillet 1550. Il mourut, le dernier de sa maison, au mois d'octobre 1557.

LE FOLMARIÉ : de gueules, à l'aigle d'or.

DE CREIL : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cygnes du même; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

2°. Guillaume de Goujon de Thuisy, seigneur de Ludes (1), mort sans postérité après 1560;

3°. Jean de Goujon, seigneur de Vraux, homme d'armes des ordonnances du roi, tué, l'an 1552, à l'armée commandée par M. d'Aumale, sur les frontières d'Allemagne;

4°. Jérôme, auteur de la branche des marquis de Thuisy, rapportée ci-après;

5°. Jeanne de Goujon de Thuisy, première femme de Claude de *Cuissotte*, écuyer, seigneur de Gizaucourt, la Chapelle Saint-Marc, Bierges, Voulzy, etc., fils de Nicolas de Cuissotte, II° du nom, seigneur des mêmes terres, et de damoiselle Marie Godet;

6°. Anne de Goujon de Thuisy, mariée à Jean *de Paris*, seigneur de Branscourt et du Pasquis.

V. Pierre DE GOUJON, II° du nom, écuyer, seigneur de Thou-sur-Marne, de Bouzy et de Coigny, nommé, avec Jérôme, son frère, dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Vermandois de l'an 1556, partagea les successions paternelle et maternelle avec le même Jérôme, et Guillaume, seigneurs de Vraux, leur frère, par acte du 15 octobre 1560, signé Frizon, et passé pardevant le lieutenant-général de Reims, juge des nobles par ladite coutume; rendit hommage, conjointement avec Jérôme, le 9 août 1567, au cardinal de Lorraine, archevêque, duc de Reims, pour la terre seigneuriale des Maisneux (2), à eux échue par la succession de feu Pierre de Thuisy, écuyer, seigneur de Plivôt, leur oncle. Pierre II avait épousé Marie BOULET, dont il eut :

BOULET : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable, et en pointe d'une coquille d'azur.

1°. Nicolas, dont l'article suit;

2°. André de Goujon, seigneur de Bouzy, mentionné plus bas;

3°. Appoline de Goujon, mariée à Jérôme *Cauchon*, seigneur de Dugny, l'an 1561, fils de Guillaume Cauchon, II° du nom, seigneur de Dugny, et de Jeanne de Grossaine de Barbonval;

4°. Guillemette de Goujon, mariée à Robert *Fillette*, vicomte de Ludes, en partie, vivant en 1546;

5°. Marie de Goujon, épouse 1° de Claude *Cauchon*, seigneur d'Avise en 1566, fils de Laurent Cauchon, seigneur de Verzenay, et de Claude

(1) *Ludes*, à deux lieux de Reims, comprenait 163 feux.

(2) *Les Maisneux*, aujourd'hui *les Mesneux*, paroisse de 130 feux, située à une lieue environ de Reims.

le Folmarié (cette dernière, sœur de Roberte le Folmarié, femme de Pierre IV, seigneur de Thuisy); 2°, par contrat du 28 avril 1582, d'Edme *de Vaucleroix*, seigneur de Courmas et de la Ville-au-Bois, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et gouverneur du Château-Porcien.

VI. Nicolas DE GOUJON, II° du nom, écuyer, seigneur de Thou-sur-Marne, et en partie des Maisneux, reçut, conjointement avec son oncle, Jérôme de Goujon de Thuisy, la foi et hommage que fit, par procuration du 19 août 1574, Pierre Brûlart, président au parlement, pour la terre et seigneurie de Sillery. Il épousa 1° Isabeau DE COQUAULT, fille de Jean de Coquault, seigneur d'Avelon et de Courcelles en Beauvaisis; 2°, le 2 octobre 1588, Adrienne DE PARIS, fille de Jean de Paris, écuyer, seigneur de Branscourt, du Pasquis, de Bouly et de Saint-Fraise, et de Marie de Braux, et veuve d'Antoine de Linage, seigneur de Lousie et de Couvrot. Il est mentionné, le 22 mars 1589, dans le partage des biens dudit Jean de Paris de Branscourt entre ses enfants, et vivait encore en 1603. Nicolas de Goujon n'en eut pas de ce second mariage. Il laissa du premier :

COQUAULT : de sinople, à deux fasces d'argent.

PARIS : de gueules, au sautoir denché d'or, cantonné de deux quinte feuilles et de deux besants du même.

1°. Jérôme de Goujon, seigneur de Thou-sur-Marne, mort sans alliance;
2°. Susanne de Goujon, décédée sans avoir été mariée.

VI. André DE GOUJON, écuyer, seigneur de Bouzy et de Coigny, puis de Thou-sur-Marne après Jérôme, son neveu, épousa Nicole NOEL, dame de la Panneterie, veuve de lui avant le 9 juillet 1634, dont il eut :

NOEL : comme ci-dessus.

1°. Claude, dont l'article suit;
2°. Nicolas de Goujon, seigneur de Bouzy, mort capucin;
3°. Nicole de Goujon, mariée 1° avec Renaud *Cauchon*, seigneur de Condé, fils de Thierry Cauchon, seigneur du même lieu, et de Madelaine Hesselin; 2° avec Claude *de Marle*, vicomte d'Arcy-Ponsart;
4°. Anne de Goujon, mariée à Pierre de *Salenove*, seigneur de Gernicourt;
5°. Madelaine de Goujon, dame de Drouilly (1) et de Thou-sur-Marne, en partie, mariée avec Jacques *de Linage*, seigneur de Loysie, co-seigneur par elle de Thou-sur-Marne, fils d'Antoine de Linage, III° du

---

(1) *Drouilly*, sur la petite rivière d'Issen, à quatre lieues un quart de Châlons, comprenait 20 feux.

nom, archer des ordonnances sous le duc de Guise, et d'Adrienne de Paris de Branscourt, remariée, en 1588, à Nicolas de Goujon, IIe du nom ; Jacques de Linage transigea avec ces deux derniers le 5 avril 1603 ;

6°. Marie de Goujon, alliée, par contrat passé devant Rolland et Lallemant, notaires royaux à Reims, le 8 septembre 1613, avec René *Chertemps*, écuyer, seigneur de Bergères et de Vraux, exempt des gardes-du-corps du roi, fils de Pierre Chertemps, écuyer, seigneur de Vaux conseiller du roi, contrôleur général des finances en Champagne, et de Judith de Gaunes. Elle était veuve dudit René de Chertemps le 30 novembre 1661.

VII. Claude DE GOUJON, écuyer, seigneur de Bouzy, de Coigny et en partie de Thou-sur-Marne, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1634, épousa Marie CAUCHON, dame de Condé-sur-Suippe (1), fille de Thierry Cauchon, seigneur du même lieu, et de Madelaine Brûlart, sa seconde femme. De ce second mariage sont issus :

CAUCHON : de gueules, au griffon d'or, ailé d'argent.

1°. André de Goujon, seigneur de Condé, tué au siége de Thionville ;
2°. Jérôme, dont l'article suit ;
3°. Marie de Goujon, mariée, par contrat passé devant Rolland et Angier, notaires à Reims, le 9 juillet 1634, avec Antoine *Godet*, écuyer, vicomte de Soudé, alors maréchal-des-logis de la compagnie Colonnelle des chevau-légers de France, et depuis aide des camps et armées du roi, et maréchal de bataille ; fils de Guillaume Godet, IIe du nom, vicomte de Soudé et des Bordes, et d'Antoinette Hocart d'Azillières.

VIII. Jérôme DE GOUJON, Ier du nom, chevalier, seigneur de Condé-sur-Suippe et de Thou, en partie, capitaine de chevau-légers, fut blessé à l'attaque du faubourg Saint-Antoine, le 2 juillet 1650. Il épousa Marie CAUCHON, dame d'Huiry, fille de Robert Cauchon, seigneur du Fay et de Sommièvre, ancien premier lieutenant au régiment de Champagne, et capitaine d'une compagnie de cinq cents hommes de guerre à pied, français, et de Marie Guillemin. Marie Cauchon partagea les biens provenus de la succession de son père avec Jean-Charles Cauchon, seigneur de Sommièvre, et Madelaine Cauchon, ses frère et sœur, par acte du 24 mai 1660, signé Dubois, notaire à Châlons. Jérome de Goujon fut maintenu,

CAUCHON : comme ci-dessus.

(1) *Condé-sur-la-Suippe*, est situé à quatre lieues et demie de Reims.

dans son ancienne extraction, par M. de Caumartin, intendant de Champagne, l'an 1668. Il eut de son mariage :

1°. Jérôme, dont l'article suit;
2°. Charles de Goujon, vivant en 1668;
3°. Charles-François de Goujon, né le 22 mars 1669, reçu le 22 mars 1681, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte. *Voyez ses preuves à la fin de cette généalogie;*
4°. Marie de Goujon, qui vivait en 1668.

IX. Jérôme DE GOUJON, IIe du nom, chevalier, seigneur de Condé, d'Huiry et de Thou-sur-Marne, en partie, eut le bras cassé d'un coup de mousquet devant Fribourg, et mourut capitaine de chevau-légers.

Alphonse-Marie *de Goujon de Condé*, marquis de Condé, seigneur d'Aguilcourt (1), en partie, de Pugny et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa Sophie-Charlotte-Innocente *de Nettancourt* sœur du marquis de Vaubecourt, lieutenant-général des armées du roi, chevalier du Saint-Esprit et commandeur de Saint-Louis. Elle est morte à Châlons-sur-Marne, le 15 mars 1688. Les biens de cette branche ont passé, à la mort du marquis de Condé et de la comtesse de Miremont, sa sœur, dans la maison de Cossé-Brissac, par le mariage de leur petite-nièce, Mademoiselle de Wignacourt, avec M. le duc de Cossé, puis duc de Brissac.

MARQUIS DE THUISY, COMTES D'AUTRY, etc.

Sénéchaux héréditaires de Reims.

V. Jérôme DE GOUJON DE THUISY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Thuisy, de Vraux, d'Athis, et des Maisneux, en partie, sénéchal héréditaire de Reims, commença à servir sous la charge de Henri de Lenoncourt, comte de Nanteuil-le-Haudouin avant 1550, et commanda depuis différentes compagnies. Il fut nommé avec Pierre de Goujon, IIe du nom, son frère, dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Vermandois, de l'an 1556. Il partagea avec le même, ainsi qu'avec Guillaume de Goujon, leur au-

(1) *Aguilcourt*, à quatre lieues de Reims.

tre frère, seigneur de Ludes, les biens de défunts Nicolas Goujon, écuyer, seigneur, de Thou-sur-Marne, et de damoiselle Jeanne de Thuisy, leur père et mère. Le 26 septembre 1569, Claude de Boussut, seigneur de Longueval, chevalier de l'ordre du Roi, donna à Jérôme de Goujon un certificat constatant les services qu'il avait rendus à sa majesté. Il avait rendu hommage à l'archevêque duc de Reims, le 9 août 1567, pour partie de la seigneurie des Maisneux; et il reçut celui que lui rendit, par procuration du 19 août 1574, Pierre Brûlart, président au parlement, pour la terre de Sillery. Au mois d'août 1588, il fut député de la noblesse pour les états tenus à Blois, avec Jacques d'Aspremont, baron de Saint-Loup. Il avait épousé, au mois de février 1560, Nicole CAUCHON, dame de Vaureveil, fille de Renaud, seigneur de Trelon, de Condé-sur-Suippe et de Brienne, et de Nicole Coquebert, et cousine de Barbe Cauchon de Maupas, fille d'honneur de la reine Eléonore d'Autriche, femme de François Ier, et mariée à Symphorien de Durfort-Duras, puis à Gui Chabot, baron de Jarnac. Jérôme Ier mourut le 8 mars 1604, âgé de plus de soixante-seize ans, et sa femme, le 5 avril 1602, ayant eu pour enfants:

CAUCHON : comme ci-devant.

1°. Regnauld, dont l'article suit;
2°. Marie de Goujon de Thuisy, dame d'Athis et de Presles, mariée, par contrat du 29 septembre 1585, à Nicolas *de Vergeur*, seigneur de Courtagnon, baron de Nanteuil-la-Fosse, aïeul des dames de L'Héry et de Boufflers, héritiers des biens de sa branche.

VI. Regnauld DE GOUJON DE THUISY, chevalier, seigneur de Thuisy, de Vraux, de Luche, de Vaureveil, etc., sénéchal héréditaire de Reims, reçut une commission du maréchal d'Aumont, le 17 septembre 1589, pour lever et commander une compagnie de cent hommes de guerre. Il rendit d'importants services en concourant à la réduction de la ville de Reims, en l'obéissance du roi Henri IV, vers lequel il fut député à ce sujet en 1594. Par actes signés de Rolland et Brisset, notaires à Reims, les 25 avril et 26 septembre 1605, il partagea la succession de ses père et mère. Il avait épousé, par contrat du 16 août 1595, signé de Bled et Roget, notaires à Châlons, Marie DE BRAUX, dame de la Croix-en-Champagne, fille de Pierre de Braux, seigneur de Florent, Mery-sur-Marne, Maisons, Prosne, la Chaussée, Saint-Marc, le Mesnil-Tar-

DE BRAUX : de gueules, au dragon d'or.

tarin et la Queue-en-Brie, et de Jacquette de Cuissotte de Gizaucourt dame de Belley. Il mourut le 7 juillet, à l'âge de quarante-cinq ans, et sa femme le 9 mars 1643. De ce mariage sont issus :

1°. Jérôme II, dont l'article suit ;
2°. Claude de Goujon, de Thuisy, chevalier, seigneur de Vraux, de la Croix (1) et de Saint-Mard (2), mort sans alliance le 11 août 1650 ;
3°. Perrette de Goujon de Thuisy, mariée, le 15 octobre 1625, à Claude *de Salenove*, chevalier, seigneur de Cuisles, du Bricot et de Ville-en-Tardenois, père et mère de Claude de Salenove, marquise de Bourbonne, leur seule héritière ;
4°. Louise de Goujon de Thuisy, religieuse en l'abbaye de Saint-Pierre de Reims.

VII. Jérôme DE GOUJON DE THUISY, II° du nom, chevalier, seigneur de Thuisy, de Vraux, de Florent (3), de la Croix-en-Champagne, de Prosne (4), d'Ardenay et du grand Saint-Hilaire (5), sénéchal héréditaire de Reims, épousa, avec dispense, par contrat du 26 février 1631, signé Dubois et Lemaître, notaires à Châlons, Marie DE CUISSOTTE DE GIZAUCOURT, dame de Bayarne et de Soulanges, fille de Nicolas de Cuissotte, seigneur de Gizaucourt, Bierges, Voulzy, Chaintey, Bayarne, Soulanges, Aulve, Saint-Marc, etc., vicomte de Plivôt, capitaine d'une compagnie entretenue pour le service du roi, et de Marie Lallemant de Soisy, dame de Monthelon. Elle mourut le 7 janvier 1638, à l'âge de vingt-cinq ans et demi, et fut inhumée en l'église des Jacobins de Châlons. Jérôme de Goujon de Thuisy eut la garde noble de ses enfants mineurs le 8 mars 1638. Le 24 avril 1645, par acte signé Delaval, et passé par-devant le lieutenant-général au bailliage de Vermandois, il partagea la succession de Regnauld, son père, avec

CUISSOTTE : comme ci-devant.

(1) *La Croix-en-Champagne*, à trois lieues de Saint-Menehould. 32 feux.

(2) *Saint-Mard-lès-Rouffy*, élection de Châlons. 33 feux.

(3) *Florent*, diocèse de Verdun, à cinq quarts de lieue de Sainte-Menehould. 158 feux.

(4) *Prosne*, à quatre lieues de Reims. 118 feux.

(5) *Saint-Hilaire-le-Grand* ou *Saint-Hilaire-sur-Suippe*, à quatre lieues et demie de Châlons. 147 feux.

Claude de Goujon, chevalier, seigneur de Vraux, Louis de Salenove, chevalier, seigneur de Cuisle, et damoiselle Claude de Salenove (depuis femme de Charles de Livron, marquis de Bourbonne). Par contrat du 4 juin 1659, signé Roussel, notaire à Châlons, il fonda trois messes perpétuelles dans l'église des frères Prêcheurs de Châlons, pour le repos de l'âme de messire Claude de Goujon de Thuisy, chevalier, seigneur de Vraux, Saint-Mard et la Croix, son frère. Il mourut le 20 septembre 1682, à l'âge de soixante dix-sept ans, et fut inhumé dans l'église des Jacobins de Châlons. Sa tombe, en marbre noir, a été, depuis la révolution, transportée dans l'église de Saint-Alpin de Châlon. Ses enfants furent :

1°. Jérôme-Ignace, dont l'article suit;
2°. Marie de Goujon de Thuisy, morte au berceau;
3°. Antoinette-Bénédicte de Goujon de Thuisy, mariée, le 28 février 1650, à Guillaume *de Vergeur*, comte de Saint-Souplet, baron de Vergeur, grand bailli de Vermandois, fils de Charles, baron de Vergeur, comte de Saint-Souplet, grand bailli de Vermandois, et de Jeanne de Fleurigny. La comtesse de Saint-Souplet mourut, le 13 août 1653, en couches d'une fille, Antoinette de Vergeur, morte au mois de septembre 1654. Guillaume de Vergeur, se remaria avec Marie de Mainville.

VIII. Jérôme-Ignace DE GOUJON DE THUISY, chevalier, marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, comte d'Autry (1), seigneur de Luches, de Saint-Remy-sur-Bussy (2), de Belley (3), de Soulanges et de Bayarne (4), fut reçu maître des requêtes le 12 décembre 1667, conseiller d'état le 23 janvier 1668, mourut le 6 novembre 1704, et fut inhumé, dans le caveau de sa famille, en l'église des Jacobins de Châlons. Il avait été maintenu dans son an-

---

(1) *Autry* était une ancienne baronnie, située à huit lieues de Châlons et à neuf de Reims. On y comptait 132 feux, y compris les censes du grand bois de l'Or et de Moyon, et l'ermitage de Saint-Lambert.

(2) *Saint-Remy-sur-Bussy*, à quatre lieues de Châlons-sur-Marne. On y comptait 114 feux.

(3) *Belley*, hameau de 24 feux, dans l'intendance de Châlons, à quatre lieues de Troyes.

(4) *Soulanges* et *Bayarne*, sur la rive droite de la Marne, à deux lieues de Vitry-le-Français. 43 feux.

cienne extraction, et comme issu de Pierre Goujon, écuyer, qui vivait en 1200, et de Jean Goujon, chevalier, seigneur de Tailly, vivant en 1271, par jugement de M. de Caumartin, intendant en Champagne de l'an 1668. La seigneurie de *Thuisy* fut érigée en *marquisat* en sa faveur, par lettres-patentes du mois de décembre 1680, registrées la 7 mars 1681, et la baronnie d'*Autry*, en *Comté*, par lettres-patentes du mois de décembre 1695, registrées le 22 février 1696. Il avait épousé, par contrat du 22 juillet 1664, passé devant Aubry, notaire royal à Triaucourt, Anne-Françoise de NETTANCOURT-HAUSSONVILLE, dame de Challerange et de Pacy en Valois, fille de messire Nicolas de Nettancourt-d'Haussonville, comte de Vaubecourt, baron d'Haussonville, d'Orne et de Choiseul, lieutenant-général des armées du roi, et au gouvernement des villes, pays et évêchés de Metz et Verdun, gouverneur et vidame de Châlons, et de Charlotte de Vergeur de Saint-Souplet, dame de Pacy en Valois, et de Challerange, fille de Charles, comte de Saint-Souplet et de Jeanne de Fleurigny. La marquise de Thuisy est décédée, le 21 mai 1727, âgée de quatre-vingts ans. De ce mariage sont provenus :

NETTANCOURT : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au chevron d'or, qui est de *Nettancourt*; aux 2 et 3 d'or, à la croix de gueules, frettée d'argent, qui est d'*Haussonville*.

1°. Jérôme-Joseph, dont l'article suit;

2°. Nicolas-Charles de Goujon de Thuisy, baron de Pacy (1), licencié de Sorbonne, grand-vicaire de Châlons-sur-Marne, mort à Autry le 2 février 1724;

3°. Jean-Louis de Goujon de Thuisy, mort au berceau;

4°. Louis-Joseph de Goujon de Thuisy, comte d'Autry, seigneur de Florent, de Belley et de la Croix-en-Champagne, mort à soixante-quinze ans le 9 août 1749, sans avoir été marié, et inhumé dans la paroisse de Saint-André-des-Arcs à Paris;

5°. Marie-Françoise de Goujon de Thuisy, religieuse au Pont-aux-Dames;

6°. Anne-Angélique de Goujon de Thuisy, mariée, le 1er octobre 1697, à Jean-Baptiste-Pierre *de la Martellière*, comte de Fay, seigneur d'Amilly, de l'Hermitière, etc., maître des requêtes, mort le 9 avril 1721; fils de Pierre de la Martellière, seigneur de Fay et de Gassan, maître des requêtes, et de Marie-Angélique de Hodicq;

7°. Marie-Antoinette de Goujon de Thuisy, morte sans alliance au mois d'août 1702.

---

(1) *Pacy*, baronnie de Valois, à une lieue de la Ferté-Milon. On n'y comptait que 21 feux.

IX. Jérôme-Joseph DE GOUJON DE THUISY, chevalier, marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, comte de Saint-Souplet (1), baron de Challerange (2) et de Pacy en Valois, seigneur de Saint-Remy-sur-Bussy, de Herpont (3), de Brécy (4), de Souain (5), de Monthois (6) et autres lieux, fut reçu maître des requêtres le 20 février 1707, mourut, le 20 avril 1740, âgé de soixante-quatorze ans, et fut enseveli dans le caveau de la chapelle Saint-Pierre, paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris. Il avait épousé, par contrat du 28 février 1702, Marie-Louise-Mélanie LE FÈVRE DE CAUMARTIN, morte, le 5 janvier 1717, à l'âge de trente-cinq ans, et inhumée en la chapelle de Verthamon, église des Minimes de la place Royale, à Paris, fille de Louis-François le Fèvre de Caumartin, seigneur de Boissy-le-Châtel, d'Argouges et de Malzy-sur-Mer, conseiller-d'état, et de Catherine-Madelaine de Verthamon, sa seconde femme. De ce mariage sont issus :

LE FÈVRE : d'azur à cinq triangles d'argent.

1°. Jérôme-Charles de Goujon de Thuisy, marquis de Thuisy, baron de Challerange, mort, le 6 décembre 1761, sans avoir été marié, et inhumé à côté de sa mère, dans l'église des Minimes de la place Royale, à Paris, en la chapelle des Werthamon;

2°. Louis-François, qui continue la lignée.

X. Louis-François DE GOUJON DE THUISY, chevalier, marquis de Thuisy, comte de Saint-Souplet, baron de Vergeur (7) et de Chal-

(1) *Saint-Souplet.* Ce comté se composait des villages de Saint-Souplet, Sainte-Marie à Py, Dontrian, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Pierre à Arne, Moronvilliers et Vaudelincourt.

(2) *Challerange,* dans l'élection de Sainte-Menehould, comprenait 74 feux, avec la cense de Joyeuse-Garde.

(3) *Herpont,* dans la même élection, et à trois lieues un tiers de Châlons. On y comptait 66 feux, y compris les hameaux de Herpine, le Follet et Reineville.

(4) *Brécy,* dans la Brie champenoise, à deux lieues de Château-Thierry. 40 feux.

(5) *Souain,* dans l'élection de Reims. 186 feux.

(6) *Monthois,* aujourd'hui *Montoy,* à quelque distance de la rive gauche de l'Aisne, et à deux lieues d'Autry, comprenait 92 feux.

(7) *Vergeur.* Cette baronnie se composait de Châlons-le-Vergeur, des terroirs

lerange, après la mort de son frère, sénéchal héréditaire de Reims, seigneur de Luches, de Prosne, de Moronvilliers (1), Saint-Pierre à Arne (2), du grand Saint-Hilaire, baron de Pacy en Valois, fut chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit de Malte, jusqu'à l'époque de son mariage, contracté, le 11 avril 1737, avec Marie-Louise LE REBOURS, fille de Jean-Baptiste-Auguste le Rebours, seigneur de Saint-Mard-sur-Mont, en Champagne, conseiller au parlement de Paris, et de Marie-Louise Chuberé. Le marquis de Thuisy mourut à Châlons, le 2 janvier 1777, et fut inhumé dans le caveau que sa veuve et ses enfants firent construire dans l'église de Saint-Souplet. Marie-Louise le Rebours mourut le 1er août 1785, et fut inhumée à côté de son mari. De leur mariage sont issus :

LE REBOURS : de gueules, à 7 losanges d'argent, 3, 3 et 1.

1°. Jérôme-Louis de Goujon de Thuisy, né le 16 septembre 1738;

2°. Jérôme-Guillaume-Émile de Goujon de Thuisy, appelé le comte de Saint-Souplet, mort sans avoir été marié, au mois d'août 1770, et inhumé dans la chapelle de Sainte-Catherine de l'église de Saint-Souplet;

3°. Louis-Jérôme de Goujon de Thuisy, né le 13 mai 1749, marquis de Thuisy, baron de Challerange, reçu de minorité chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem le 23 août 1751. En 1763 il fut page de madame la Dauphine, mère des rois Louis XVI et Louis XVIII; entré, en 1766, sous-lieutenant dans le régiment de Montecler, dragons; et fut fait capitaine dans le même régiment, qui devint régiment de MONSIEUR (aujourd'hui régnant). Sa santé ne lui permettant pas de continuer ce service, il le quitta; fit ses vœux en 1783; eut en 1785 la commanderie de Villedieu en Druzezin, puis, en 1790, celle de Villers-aux-Siéges. Passé à Malte en 1792, il fut nommé colonel du régiment des chasseurs et procureur ancien de la langue de France. Lors de la capitulation de l'île de Malte, en 1798, où il se conduisit avec une distinction qui lui mérita l'estime de ses camarades et des crivains qui ont transmis les circonstances de la prise de cette île par Buonaparte, le commandeur de Villedieu passa en

---

de Chalmet et de Saint-Obœuf, dont les villages sont détruits depuis plusieurs siècles.

(1) *Moronvilliers*, à quatre lieues et demie de Reims. On ne comptait que 9 feux dans ce village.

(2) *Saint-Pierre à Arne*, élection de Reims, à quatre lieues trois quarts de Nouziers. 21 feux.

Portugal : le roi lui fit obtenir une pension d'environ 2,400 francs sur les biens de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dans ce pays. Passé depuis en Angleterre, il y a été nommé, par le conseil honoraire de l'ordre de Malte et le bailli faisant les fonctions de grand-maître, chargé des affaires de son ordre près la cour britannique ;

4°. Jean-Baptiste-Charles, dont l'article suit ;

5°. Charles-François de Goujon de Thuisy de Vergeur, baron de Vergeur, seigneur de Saint-Pierre à Arne, sur la démission et la donation de son frère Louis-Jérôme, et lorsqu'il fit ses vœux, baron de Challerange, né le 14 novembre 1753, reçu, en 1761, chevalier de minorité de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, page du roi en la petite écurie depuis 1768 jusqu'en 1771, époque à laquelle il fut premier page de MADAME, comtesse de Provence, lors du mariage de cette princesse. Il entra ensuite sous-lieutenant au régiment de Noailles, cavalerie ; fut fait capitaine au même régiment (devenu dragons), puis chef d'escadron, nommé par indult, prieur du prieuré royal, et commendataire de Notre-Dame de Plaicis, proche Versailles ; prieuré qu'il a possédé jusqu'en 1790, que la révolution l'en a privé. Il a été nommé chevalier de Saint-Louis lors du retour du roi ; dépouillé par le fait de la révolution des terres de Challerange, de Saint-Pierre à Arne et de Vergeur, il est rentré, en 1802, en possession de ses bois de Vergeur, qui n'avaient pas été vendus révolutionnairement, et, en 1818, de la partie rurale de la même terre, qui avait été achetée par M. Henrion, ce qui l'a rendu encore une fois propriétaire de la terre et baronnie de Vergeur ;

6°. Marie-Angélique de Goujon de Thuisy, dite mademoiselle de Thuisy, dame de Moronvilliers, de Saint-Pierre à Arne, morte en 1782, et enterrée dans le caveau de l'église de Saint-Souplet ;

7°. Marie-Mélanie de Goujon de Thuisy, mariée avec M. *de Ricouart*, comte d'Hérouville, dont elle est aujourd'hui veuve sans enfants.

XI. Jean-Baptiste-Charles DE GOUJON DE THUISY, né le 5 janvier 1751, reçu de minorité chevalier de Malte, le 23 août de la même année, marquis de Thuisy, et sénéchal héréditaire de Reims, sur la démission de son frère, comte de Saint-Souplet, baron de Pacy en Valois, en vertu de la substitution faite par son grand-père Jérôme-Joseph, seigneur de Sainte-Marie à Py (1),

(1) *Sainte-Marie à Py*, à sept lieues et demie de Châlons-sur-Marne.

Dontrian (1), Saint-Martin-l'Heureux (2), Vaudelincourt (3) et autres lieux, fut reçu page de madame la dauphine, mère de Louis XVI et de Louis XVIII; puis page du roi en la petite écurie, lors de la mort de cette princesse. Il entra porte-drapeau dans le régiment des Gardes-Françaises, et devint capitaine au même régiment; a été membre de l'assemblée provinciale de Champagne, pour la noblesse, en 1787, et nommé dans celle de la noblesse du bailliage de Reims, en 1789, suppléant aux états-généraux, en remplacement de M. le marquis de Sillery. En 1819 S. M. Louis XVIII l'a nommé maréchal de ses camps et armées. Il est chevalier de Saint-Louis, et honoraire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il a épousé, en 1780, Philiberte-Françoise de Bérulle, chanoinesse-comtesse du noble chapitre de Neuville, fille de Pierre Amable, marquis de Bérulle, et arrière petite-nièce de Pierre de Bérulle, cardinal, mort le 20 octobre 1629. De ce mariage sont issus :

Bérulle : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

1°. Amable-Jean-Baptiste-Louis-Jérôme de Goujon de Thuisy, appelé le comte de Thuisy, né à Paris le 24 juin 1781, chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit de Malte;

2°. Eugène-François-Sixte de Goujon de Thuisy, né à Paris le 4 août 1782, reçu la même année chevalier de minorité dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, mort à Cadix le 11 mars 1809;

3°. Charles-François-Emmanuel-Louis de Goujon de Thuisy, né à Paris le 5 mai 1784, appelé le comte Emmanuel de Thuisy, chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, marié, en 1821, avec Alexandrine-Françoise-Victoire de *Callard de Béarn-Brassac*, fille de feu Alexandre-Louis-René-Toussaint de Callard, comte de Béarn-Brassac et de Catherine-Victoire Chapelle de Jumilhac;

4°. Auguste-Charlemagne-Machabée de Goujon de Thuisy, né à Paris le 22 février 1788, chevalier de Malte;

5°. Georges-Jean-Baptiste-Louis de Goujon de Thuisy, né à Richmond, en Angleterre, le 21 juin 1795, reçu, de minorité, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem;

6°. Albertine-Louise-Mélanie de Goujon de Thuisy, née à Saint-Souplet le 17 octobre 1785, non mariée, a reçu, en 1819, la croix honoraire de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

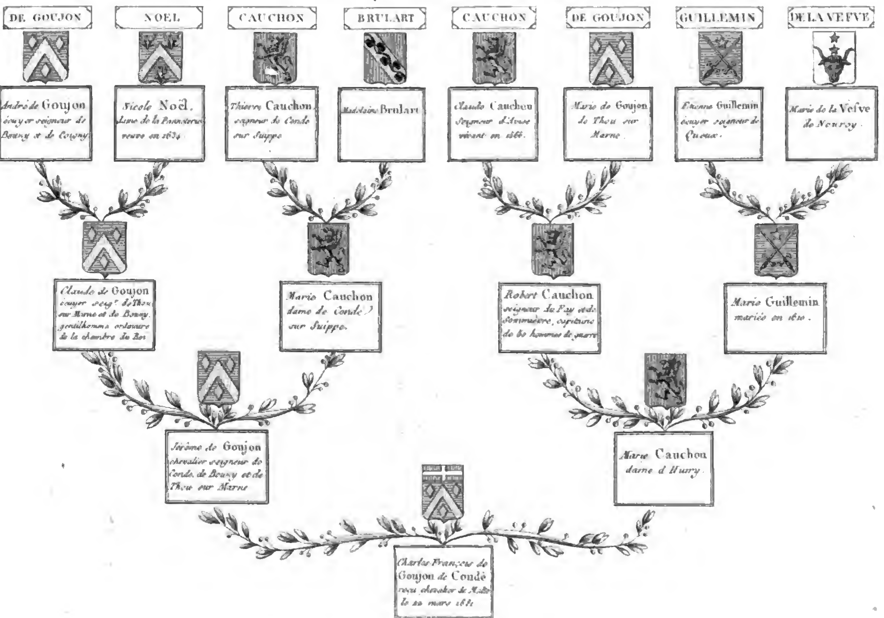
---

(1) *Dontrian*, à cinq lieues et demie de Reims, comprenait 62 feux, avec la ferme de Menisson.

(2) *Saint-Martin-l'Heureux*, élection de Reims, à cinq lieues et demie de cette ville. 34 feux.

(3) *Vaudelincourt*, à six lieues de Reims.

PREUVES de Charles-François de Goujon de Condé reçu Chevalier de St Jean de Jerusalem, au grand Prieuré de France, le 22 mars 1681.



EXPLICATION DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Charles-François *de Goujon de Condé*, du diocèse de Laon, né le 22 mars 1667, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 22 mars 1681, au grand prieuré de France, était fils de Jérôme *de Goujon*, chevalier, seigneur de Condé, de Thou-sur-Marne et de Bouzy, capitaine de chevau-légers, et de Marie *Cauchon*, dame d'Huiry. Jérôme était fils de Claude *de Goujon*, écuyer, seigneur de Thou et de Bouzy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1634, et de Marie *Cauchon*, dame de Condé-sur-Suippe. Claude était fils d'André *de Goujon*, écuyer, seigneur de Bouzy et de Coigny, et de Nicole *Noël*, fille de Claude *Noël*, écuyer, seigneur de la Panneterie; et ledit André était fils de Pierre *de Goujon*, écuyer, seigneur de Thou-sur-Marne, de Bouzy et de Coigny, et de Marie *Boulet*. Marie Cauchon, aïeule paternelle, était fille de Thierry *Cauchon*, écuyer, seigneur de Condé-sur-Suippe, et de Madelaine *Brulart*, fille de Noël *Brulart*, et d'Isabeau *Bourdin;* et ledit Thierry était fils de Renaud *Cauchon*, et de Nicole *Audebert*.

Marie *Cauchon*, mère, était fille de Robert *Cauchon*, écuyer, seigneur de Fay et de Sommièvre, capitaine d'une compagnie de 500 hommes de guerre à pied français, et de Marie *Guillemin*. Robert était fils de Claude *Cauchon*, seigneur d'Avise, en 1566, et de Marie *de Goujon de Thou*. Marie *Guillemin*, aïeule maternelle, était fille d'Étienne *Guillemin*, écuyer, seigneur de Queux, et de Marie *de la Vefve*, fille de Jean-Baptiste *de la Vefve*, écuyer, seigneur de Nouroy, et de Perrette *de Raullet*. Étienne était fils de Pierre *Guillemin*, écuyer, seigneur de Queux, et de Claude *Diestain*.

De Goujon : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même.

Noël : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes d'argent, becquées et membrées de gueules.

Cauchon de Condé : de gueules, au griffon d'or, ailé d'argent.

Brulart : de gueules, à la bande d'or, chargée d'une traînée de cinq barillets de poudre de sable, trois dessus, deux dessous.

Cauchon d'Avise : comme ci-dessus.

De Goujon : comme ci-dessus.

Guillemin : d'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, accompagnées en chef d'une étoile du troisième émail.

De la Vefve : d'argent, au rencontre de bœuf de gueules, surmonté de deux étoiles du même en pal.

VICOMTES DE LAUTREC,

DE LA PREMIÈRE RACE.



ARMES : *De gueules, au lion d'or.*

LAUTREC, en Albigeois, sur les rivières d'Agout et de Dadou, à deux lieues et demie de Castres et à cinq de Lavaur, est la première des quatorze villes qui siégeaient aux assises de Castres, et la première des six baronnies de ce diocèse qui entraient par tour, et avaient voix délibérative aux États du Languedoc. (*Du Tillet, recueil des Rois de France*, première partie, p. 375.) C'était aussi l'une des plus anciennes vicomtés féodales du Toulousin, et le chef-lieu d'un pays nommé *Lautrecois,* qui étendait sa juridiction sur plus de cent paroisses ou fiefs considérables, dont vingt-quatre, entr'autres, avaient le droit d'élire des consuls. Le premier monument qui fasse mention de la viguerie ou vicomté de Lautrec, est le testament de Saint-Didier, évêque de Cahors, de l'an 654. Ce ne fut guère, durant ce siècle et le suivant, qu'une place de guerre, ou châtellenie, destinée à protéger l'Albigeois contre les excursions des barbares. Depuis l'établissement du royaume d'Aquitaine par Charlemagne, en 778, et jusqu'à l'extinction de la seconde race de nos rois, la viguerie de Lautrec, ainsi que celle de Carcassonne, eurent des vicomtes amovibles, qui paraissaient être indépendants des comtes ou ducs bénéficiaires de Toulouse, et ce ne fut que sous la troisième dynastie, lors de l'établissement des fiefs, que ces villes et vigueries relevèrent immédiatement du comté Toulousin. Lautrec était même réuni depuis long-temps au domaine des comtes de Toulouse, lorsque Raymond-Pons l'échangea, au milieu du dixième siècle, contre diverses possessions

que lui céda Aton III, vicomte d'Albi ou d'Ambialet, auteur de la première race des vicomtes héréditaires de Lautrec.

Le défaut de chartes et de monuments historiques antérieurs à l'avénement de Hugues Capet au trône, ne nous a guère laissé qu'une connaissance traditionnelle sur le berceau de la plupart des grandes familles dans ces temps reculés; aussi l'origine des premiers vicomtes d'Albi ou d'Ambialet et de Lautrec, ainsi que celle de la plupart des maisons sorties des grands feudataires de la couronne, se perd-elle dans l'obscurité des huitième et neuvième siècles. Mais il est certain du moins que ces vicomtes descendaient d'une des plus illustres et des plus puissantes races, puisque, dès leur apparition sur la scène politique, on les voit figurer avec tous les caractères de l'indépendance et de la souveraineté. Un moderne a prétendu que les vicomtes d'Albi et de Lautrec tiraient leur origine des comtes de Pailhas, issus de Vandrille, comte des Marches de Gascogne, descendu au septième degré de Charibert, roi de Toulouse, du sang du roi Clovis. L'historien du Languedoc (t. I, pages 573 et 574) semble avoir le premier fait naître cette conjecture (1); mais le même historien avance ailleurs, avec plus de fondement, qu'ils pour vaient descendre des anciens comtes ou ducs bénéficiaires de Toulouse, issus du duc Théodoric qui commandait en Saxe en 791, et d'Aldane, son épouse, et père de Saint-Guillaume, duc de Toulouse et d'Aquitaine en 790. Le nom de Bernard, que plusieurs de ses descendants ont porté contemporainement avec les premiers auteurs de la maison de Lautrec, forme encore une présomption en faveur de cette illustre origine; et comme dans l'usage constant des neuvième, dixième et onzième siècles, les petits-fils portaient ordinairement le nom de leurs aïeuls paternels, on pourrait inférer que Bernard (fils de Saint-Guillaume),

(1) Nous observerons qu'Hatton (fils de Vandrigisile ou Vandrille) était comte de Pailhas dans la Marche d'Espagne, en 845. On ne voit pas pourquoi ce seigneur se serait fait connaître sous une qualité inférieure (celle de vicomte) l'an 867, puisqu'il est constant qu'il ne fut point dépouillé de son comté : d'où nous avons dû conclure qu'Hatton, comte en 845, et Aton, vicomte en 867, n'étaient point le même personnage.

duc de Septimanie en 820, et de Toulouse en 835, mis à mort par ordre de Charles-le-Chauve en 844, fut le père d'Aton Ier, vicomte dans le Toulousain l'an 867, et l'aïeul de Bernard Ier, vicomte d'Albigeois en 918, dont nous allons parler.

I. Aton, Ier du nom, vicomte dans le Toulousain au milieu du neuvième siècle, est le premier auteur connu des vicomtes d'Albi ou d'Ambialet et de Lautrec. Il eut de grands démêlés avec l'abbaye de Saint-Tiberi, sur laquelle il usurpa, l'an 867, l'abbaye de Saint-Volusien, dans le Toulousain, et divers autres biens dans la Septimanie. (*Histoire générale du Languedoc, par D. Vaissète*, t. I., p. 57; et t. II., pp. 37 et 580, *colonne première.*) Aton Ier eut deux fils : N....

1°. Aton II, vicomte d'Eudes, comte et marquis de Toulouse. Il comparut dans un plaid tenu à Alsonne, au mois de décembre 898, dans lequel Rainulfe, abbé de Montolieu, revendiqua les terres d'un village appelé Maguac, qu'Aton avait envahies sur son monastère. Ce dernier prétendait que ces terres dépendaient d'un lieu voisin nommé Ramesindé, qui était de son domaine; mais, sur les informations qui furent faites au sujet de leurs prétentions respectives, l'abbé de Montolieu fut maintenu dans la possession de ces terres. (*Ibid. p.* 36.) Aton II dut mourir avant l'an 918, époque à laquelle Bernand Ier, son frère, était vicomte d'Albigeois. L'historien du Languedoc dit, par erreur, qu'il fut probablement la tige des comtes héréditaires de Toulouse, de Milhaud et de Rouergue. Ces derniers ont pour auteur le même Eudes, comte et marquis de Toulouse, fils de Raymond, premier comte héréditaire de Toulouse, et père, 1° de Raymond II, son successeur, 2° d'Ermangaud, souche des comtes de Rouergue (*Art de vérifier les Dates, nouvelle édition in*-8°., t. IX, pp. 367, 638);

2°. Bernard Ier, qui suit.

II. Bernard, Ier du nom, vicomte d'Albigeois, vicaire ou vicomte de Raymond, comte de Toulouse, et d'Eudes, son père, a cette qualité dans un plaid qu'il tint à Alsonne l'an 918, (*Ibid. pp.* 76 *et* 580, *colonne prem., et preuv., col.* 56*; arch. de l'abbaye de Montolieu.*) Il eut pour fils : N.....

1°. Aton III, dit *l'Ancien, par la grâce de Dieu,* vicomte d'Albi ou d'Ambialet dans le haut Albigeois, qui échangea avec Raymond-Pons, comte de Toulouse (petit-fils d'Eudes), différents biens qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Maurice, en Rouergue, et dans la viguerie de Camarez, contre la vicomté de Lautrec, et le lieu de Saint-Sauveur de Brousse,

au diocèse d'Albi, qu'Aton donna à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, avec un alleu qu'il avait conservé dans la paroisse de Saint-Maurice. Cette donation est datée du mois d'avril 942, la septième année du règne de Louis. (*Ibid.* pp. 76, 578, *col.* 2°. *et preuv. col.* 84, *cartulaire de l'abbaye de Saint-Pons.*) Aton III épousa 1° Diafronisse, qui fit de grandes libéralités à l'église et au monastère de Beaumont, en Rouergue; 2° Ermentrude. Ses enfants furent :

Du premier lit :

A. Bernard II, vicomte d'Albi et de Nismes en 956, 957 et 974. Cette dernière époque est celle du testament ou codicille de Garsinde, comtesse douairière de Toulouse, qui nomme le vicomte Bernard parmi ses légataires. (*Hist. de Lang.* t. II, p. 580, *col.* Ire, *et Preuv. col.* 126, 127; *Martenne, Anecd.*, t. I. p. 126.) Il épousa Gause ou Gausianne, vicomtesse de Nisme. Leurs descendants, connus dans la suite sous le surnom de *Trencavel*, devinrent les plus puissants seigneurs du Languedoc, après les comtes de Toulouse, lorsque, vers la fin du XIe siècle, ils eurent succédé à tous les domaines de la branche aînée des comtes de Carcassonne et de Razès, de la première race. (*Ibid.* t. II p. 77.) Bernard II, vicomte d'Albi et de Nismes, fut le sixième aïeul de Raymond-Roger, dernier vicomte d'Albi, de Beziers, de Carcassonne et de Razès, qui, l'an 1247, céda ces vicomtés au roi saint Louis;

Du second lit :

B. Siguin ou Segarius, vicomte de Nismes en partie, qui, l'an 971, assista avec le vicomte Bernard, son frère, à un plaid tenu à Nismes par Raymond II, comte de Rouergue et marquis de Gothie (*Ibid.* p. 578, *col.* Ire.; *Preuv, col.* 123; *et cartulaire de l'abbaye de Saint-Guillelm*);

C. Frotaire, évêque de Cahors en 955 et 961. décédé en 990. On ne doit pas le confondre avec Frotaire, son neveu, évêque d'Albi en 972, et de Nismes en 988; ni ce dernier avec Frotaire (son neveu), évêque de Nismes en 1027 jusqu'en 1077 (*Ibid.* pp. 121, *et Preuv. col.* 139);

2°. Sicard Ier, dont l'article suit;

3°. Frotaire, évêque d'Albi en 942. (*Ibid. p.* 579.)

III. Sicard Ier, vicomte DE LAUTREC (par indivis avec son frère), et de la partie méridionale de l'Albigeois, souscrivit, l'an 940, deux donations faites à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, par Emeric, archevêque de Narbonne, et Rodoald, évêque de Beziers.

(*Ibid.* p. 478, *col.* 2°., *preuv. col.* 81; *Mabillon*, *Annal.*, t. III, p. 711) Sicard Ier avait épousé Rangarde, dont il eut Isarn, qui suit. N....

IV. Isarn, Ier du nom, vicomte DE LAUTREC, est mentionné dans le testament au codicille de Garsinde, comtesse douairière de Toulouse, fait vers l'an 974, par lequel cette princesse lui fit un legs, ainsi qu'au vicomte Bernard. (*Ibid.* p. 108, *et preuv.*, *col.* 126.) L'an 985, Isarn de Lautrec, fils de Rangarde, reçut de Frotaire, évêque de Cahors, fils d'Ermentrude, le serment de ne nommer aucun châtelain du château de Lautrec, qu'ils possédaient en commun, sans le consentement du même Isarn, ainsi que du château de la Bruyère, que Sicard leur avait donné. (*Ibid. preuv. col.* 139, *cartulaire du château de Foix, caisse n°.* 15.) L'an 987, Pons, vicomte d'Albigeois, de l'avis d'Isarn, vicomte de Lautrec et de ses autres vassaux, fit don à l'abbé, au prévôt et aux chanoines de l'église de Saint-Eugène-de-Vioux, de la justice du même lieu de Vioux, dont il avait fait marquer les limites par des croix. (*Ibid.* p. 120, *et archives de la cathédrale d'Albi.*) Isarn mourut l'année suivante. Il avait épousé Avierne, dont il eut : N....

1°. Sicard II, vicomte de Lautrec, qui, l'an 989, fit à Frotaire, évêque de Cahors, le même serment que ce dernier avait fait à son père en 985, promettant d'observer leurs droits respectifs sur le château de Lautrec, tant que vivrait cet évêque, qui mourut en 990 (*Ibid.*, *Preuv.* p. 153);
2°. Isarn II, dont l'article suit ;
3°. Frotard, évêque d'Albi en 1066;
4°. Guisle de Lautrec, abbesse de Vielmur en 1028.

V. Isarn, IIe du nom, vicomte DE LAUTREC, conjointement avec Frotard, réunit, vers l'an 1038, l'abbaye de Vielmur, en Albigeois, fondée par leurs ancêtres, avec toutes ses dépendances, à l'église de Notre-Dame-du-Puy. L'acte de réunion fut souscrit par la vicomtesse Guisle, sans doute femme du vicomte Isarn, ou peut-être sa sœur, abbesse de Vielmur. (*Ibid. preuv.*, pages 202 *et* 203; *arch. de l'abbaye de Vielmur.*) Isarn eut pour enfants : N....

1°. Sicard III, qui suit;
2°. Frotard, vicomte de Lautrec par indivis, vivant en 1072 et 1083;

VICOMTES DE SAINT-ANTONIN.

3°. Isarn, Ier du nom, tige des vicomtes de Saint-Antonin, que l'historien du Languedoc dit issus des vicomtes de Lautrec, pouvait être fils du vicomte Isarn II. Le 23 juillet 1083, Isarn, vicomte de Saint-Antonin, et Frotard, son frère, souscrivirent l'acte par lequel Guillaume IV, comte de Toulouse, rétablit les chanoines de Saint-Sernin, dans leur église, d'où il les avait renvoyés sur l'avis de l'abbé de Moissac, pour leur substituer des moines de Cluni. (*Ibid.* t. II p. 264.) Cette date de 1083 est la première qui fasse mention de Saint-Antonin avec le titre de vicomté. Ce titre lui fut donné sans doute par Isarn, son premier seigneur connu, comme puiné des vicomtes de Lautrec. Isarn eut plusieurs fils, entr'autres;

A. Isarn II, vicomte de Saint-Antonin, qui, vers l'an 1140, donna les coutumes de cette ville, conjointement avec les vicomtes Guillaume-Jourdain et Pierre, ses frères. (*Ibid. p.* 428; *Trésor des Chartes du Roi*; *Chartes de Toulouse, sac* 4, *n°*. 58.) L'an 1142 le vicomte Isarn embrassa, avec le comte de Foix, le parti d'Alfonse, comte de Toulouse, contre les comtes de Barcelonne et de Rodez, le vicomte de Carcassonne, les vicomtes de Beziers et de Nismes, le vicomte de Lautrec, le seigneur de Montpellier, et Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, qui s'étaient ligués contre Alfonse. (*Ibid.* p. 433.) Il paraît qu'Isarne, vicomte de Saint-Antonin, obtint divers succès dans cette guerre, sur Roger, vicomte de Carcassonne; car, par l'article 2 du traité que ce dernier fit avec Alfonse (traité souscrit par Sicard, vicomte de Lautrec), le comte de Toulouse s'obligea à forcer le vicomte Isarn à lui rendre l'acte du serment qu'il avait exigé des seigneurs et des chevaliers de Penne, sinon de leur faire la guerre à tous, jusqu'à ce qu'ils se fussent accordés avec lui là-dessus. (*Ibid. p*, 432.) L'an 1155, et au mois de juin, Isarn partagea le vicomté de Saint-Antonin avec les vicomtes Guillaume-Jourdain et Pierre, ses frères. (*Ibid. Preuv. col.* 555, *et Archives de la ville de Saint-Antonin.*) Il eut pour fils :

a. Isarn III, vicomte de Saint-Antonin, qui fut présent, l'an 1180, à un second accord fait entre Raymond, comte de Toulouse, et Pierre, abbé d'Aurillac. (*Ibid.* t. III, *Preuv.*, *col.* 149, 150.) Il fut aussi présent à l'acte par lequel le comte de Toulouse, l'évêque d'Abi et le vicomte de Beziers, accordèrent, vers l'an 1190, aux religieux de l'abbaye de Candeil, le privilège d'être crus en justice dans toutes leurs affaires, sur leur simple serment, jusqu'à la concurence de la somme de 200 sols, soit en demandant, soit en défendant, sans qu'on pût leur opposer ni témoins

ni titres. (*Ibid. p.* 83, *et Preuv., col.* 167.) Isarn III, mourut sans lignée, après l'an 1198;

b. Frotard, vicomte de Saint-Antonin. Il vendit en 1197, avec le vicomte Isarn, son frère, aux habitants de Saint-Antonin, le pré de la ville, pour mille sols de Cahors. (*Ibid. p.* 83, *et Archives de l'hôtel-de-ville de Saint-Antonin.*) Frotard vendit encore, en 1198, à Ratier de Caussade, ce qu'il avait à Caussade et à Saint-Cyr. (*Trésor des Chartes de Toulouse, sac* 7, *n°.* 3.) Frotard mourut avant l'an 1212. Il avait épousé Bertrande, dont il eut;

I. Pons, vicomte de Saint-Antonin, qui, l'an 1212, fut fait prisonnier par les croisés, en défendant son château contre Simon de Montfort. Ce général fit conduire le vicomte Pons à Carcassonne, et le fit enfermer dans une étroite prison (où l'on présume qu'il mourut), avec Adhémar Jourdain, chevalier d'une rare valeur, et gouverneur de Saint-Antonin, pour le vicomte Pons. (*Ibid. p.* 227; *Preuv. col.* 46);

II. Isarn IV, vicomte de Saint-Antonin, mort sans postérité;

III. Bernard-Hugues, dernier vicomte de Saint-Antonin, qui céda au roi saint Louis, au mois d'octobre 1249, et le 24 mars 1250, tous les droits qu'il avait, par la succession de feu Frotard, son père, sur la ville de Saint-Antonin; sur le château de Bereux et sur la ville de Saint-Cyr. Il fit cette cession entre les mains de Géraud de Malamort, sénéchal pour le Roi à Saint-Antonin; et le prince, en récompense, lui donna 500 livres tournois de rente;

c. Sicard de Saint-Antonin, vivant en 1198;

d. Forton, vicomte de Saint-Antonin, qui, l'an 1186, souscrivit une charte de Richard, fils du Roi d'Angleterre, en faveur de l'abbaye de Candeil (*Ibid. Preuv., col.* 161; *Baluze, original, affaires eccl. n°.* 3);

B. Sicard vicomte de Saint-Antonin en partie, nommé avec Isarn, son frère aîné, dans une donation faite en 1134 par les chanoines de Saint-Antonin. Il paraît être décédé avant l'an 1140 (*Gallia Christ nouv. édit. tom.* 1[er], *inst., p.* 46.);

C. Guillaume-Jourdain, vicomte de Saint-Antonin en partie, qui donna les coutumes de cette ville, conjointement avec les vicomtes Isarn et Pierre, ses frères, vers l'an 1140, et partagea avec eux les domaines de la vicomté de Saint-Antonin, l'an 1155. Il fut sans doute père de Raymond-Jourdain, vicomte de Saint-Antonin,

aussi habile poëte que vaillant chevalier, qui vivait au commencement du 13e siècle (*Ibid.* p. 327, *et Nostradamus, Hist. des Poëtes provençaux, pp.* 90, 91);

D. Pierre, vicomte de Saint-Antonin en partie en 1140. Il partagea avec ses frères, l'an 1155 (*Languedoc, t. II, Preuves p.* 553);

4°. Guisle de Lautrec, abbesse de Vielmur.

VI. Sicard III, vicomte DE LAUTREC, souscrivit, l'an 1072, avec le vicomte Frotard, son frère, l'acte de réformation de l'église d'Albi, et plusieurs autres monastères de la province. (*Ibid.* t. II pages 228 *et* 581; *col. prem.*, *et Gallia. Christ.*, *nov. édit.*, t. I, *inst.*, *col. prem.*) Il vivait encore en 1135, époque à laquelle il consentit la donation que fit Ermengaud de Ventron, de la paroisse et du village de Cazolas, à l'église du Puy. (*Hist. de Lang.*, t. II p. 425; *Gissey*, *hist. du Puy*, p, 337.) Sicard III eut pour fils:

1°. Sicard IV, dont l'article suit;

2°. Isarn III, vicomte de Lautrec, qui, vers l'an 1124, fit une donation à l'église du Puy (*Gallia Christ. t II, col.* 703, *édit. de* 1720);

3°. Hélie de Lautrec, qui assista à un plaid que tint Roger, vicomte de Carcassonne, vers l'an 1145 (*Hist. de Langued. Preuv. col.* 504);

4°. Guillaume-Pierre de Lautrec, qui fut présent, avec le vicomte Sicard IV, à une donation faite, en 1148 à l'abbaye de Sulvante, en Rouergue. Il eut entr'autres enfants:

A. Pierre-Ermengaud de Lautrec, qui fut présent à l'accord que firent, au mois de juillet 1170, Isarn, Pierre et Begon de Dourgne, et à l'hommage que fit en 1177, à Raymond comte de Toulouse, Arnauld, seigneur de Montpezat pour ses châteaux de Montpezat et de Montclar. Il vivait encore en 1181. (*Ibid.*, *Preuv. col.* 600, 609. *Trésor des chartres du Roi, Toulouse, sacs* 7 *et* 13, *n°.* 8 *et* 29). Il fut père de:

a. Guilabert de Lautrec, marié, en 1203, avec Judith ou Indie *de Toulouse*, fille naturelle de Raymond V, comte de Toulouse (et non fille légitime de Raymond VI, dit le Vieux, et de Béatrix de Beziers, comme l'avance par erreur le P. Anselme). Pierre-Ermengaud de Lautrec assura à sa belle-fille cent marcs d'argent fin de dot, sur le châtean de Figeac, au mois d'octobre 1203. Il mourut sans enfants avant l'an 1206, et Judith de Toulouse se remaria avec Bernard, IIe du nom, baron de l'Isle-Jourdain (*Ibid.* t. III, p. 99, *et note* II, p. 539, *col* Ire);

b. Hugues-Ermengaud de Lautrec, marié avec Castellane *de Castelnau*, fille d'Aymerie, seigneur de Castelnau. Raymond, comte de Toulouse, les quitta de ce ni marcs d'argent au mois de mai 1209 (v. st.), et Judith de Toulouse, alors remariée avec Bernard de l'Isle-Jourdain, confirma avec son mari cette quittance au mois de janvier de la même année (*Archives de Montpellier*) ;

B. Guillaume-Hugues de Lautrec, vivant en 1160 ;

C. Sicard-Sacketi de Lautrec, vivant en 1160.

VII. Sicard IV, vicomte DE LAUTREC, fit la guerre à Roger, vicomte de Carcassonne, au sujet de quelques domaines qui relevaient de l'abbaye de Saint-Vincent de Castres, que Sicard prétendait lui appartenir par droit d'héritage, et qui lui demeurèrent par le traité de paix que ces deux vicomtes conclurent au mois de septembre 1141. (*Languedoc*, t. II, *preuv. col* 499.) Le vicomte, Sicard IV, fut l'un des barons d'Alfonse, comte de Toulouse, qui signèrent, le 26 juin 1142, le traité qu'il fit avec le même Roger, vicomte de Carcassonne. Mais ce traité n'ayant pas été observé, le comte de Rodez se ligua avec Roger, et lui promit, par serment, de le secourir fidellement contre Alfonse, comte de Toulouse, de ne faire jamais ni paix ni trève sans sa participation, et de l'aider contre tous, *excepté contre Sicard de Lautrec* et ses propres vassaux. (*Ibid.* p. 432 *et* 433, *et preuv. col.* 498 ; *archives du château de Foix*, *caisse* 17, *et cartulaire*, *caisse* 15.) Sicard est nommé dans un plaid que tint, vers l'an 1145, Roger, vicomte de Carcassonne, comme ayant été choisi pour arbitre du différend qui s'était élevé entre les seigneurs de la Salvetat et de la Bastide, en Albigeois, de Lavaur et de Verfeil, dans le Toulousain. Le vicomte Roger confirma, avec toute sa cour, le jugement que Sicard IV, vicomte de Lautrec, avait porté à ce sujet. (*Ibid.* p. 439.) Ce dernier assista à une assemblée tenue à Beziers le 2 mai 1149, dans laquelle Raymond V, comte de Toulouse, termina ses différends avec l'abbaye de Montauban. (*Ibid.* p. 463, *et preuv. col.* 522.) L'an 1152 Sicard de Lautrec et Raymond-Trencavel confirmèrent la paix que le premier avait faite, l'an 1141, avec le vicomte Roger de Carcassonne, frère du même Raymond-Trencavel. (*Ibid.* p. 471, *et preuv. col.* 593 *et* 494 ; *cartul. du château de Foix, caisse* 15.) Au mois d'août 1157, Sicard IV souscrivit l'accord fait entre

Raymond, comte de Toulouse et Raymond-Trencavel, vicomte de Beziers. (*Ibid.* p. 481, *et preuv.* 565, 566 *et cartulaire ibid.*) Il fit don du mas et de la borderie de la Barte à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, en 1158. (*Ibid. preuv. col.* 572, *et cartulaire de*
N.... *l'abbaye de Saint-Pons.*) C'est la dernière époque connue de la vie de Sicard IV. Il eut pour fils :

1°. Sicard V, dont l'article suit;
2°. Raymond de Lautrec, que son père offrit l'an 1158, à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, pour y être religieux;
3°. Pierre de Lautrec, vivant en 1160;
4°. Amélius-Sicard, qui fonda la branche des *vicomtes Lautrec-Venez.**

---

* DE LAUTREC-VENEZ.

VII. Amélius-Sicard DE LAUTREC, Ier du nom, fils du vicomte Sicard IV, fut présent à l'hommage que rendit à Raymond-Trancavel, vicomte de Beziers, le 2 des ides de juillet, férie II de l'an 1158, Frotard de Pierre, pour ses châteaux de Bereux et de Cahusac. (*Cartul. du château de Foix, caisse* 15.) Amélius-Sicard Ier fut encore présent, l'an 1176, au mariage de Sicard V, son frère, avec Alix de Beziers. (*Hist. de Lang., tom. III, preuv.,*
N.... *col.* 137.) Il eut pour fils :

1°. Amélius-Sicard II, qui suit;
2°. Frédol Ier de Lautrec, seigneur du château de Tudelle, en Albigeois. Il fut présent à la sentence arbitrale que rendit, le 5 des nones de mars 1193, Sicard V, vicomte de Lautrec, sur le différend mû entre l'évêque d'Albi et le vicomte de Beziers. (*Archives du domaine de Montpellier.*) Frédol fit une donation, l'an 1200, avec Géraud *de Pépieux,* son fils, et Rixendis, sœur de ce dernier, à l'abbaye de Fontfroide, au diocèse de Narbonne. Il embrassa le parti du comte de Toulouse, durant la guerre en 1209, 1211 et 1212. Cette dernière année il fut fait prisonnier dans son château de Tudelle, qui fut rasé par Simon et Gui de Montfort, qui firent passer toute la garnison au fil de l'épée, et n'accordèrent la vie qu'à Frédol, qui fut échangé contre Dragon de Compans. (*Hist. de Lang.,* t. III, p. 122, 222, *preuv.* 21; *Pierre de Vaux-Sernay, col.* 60.) Frédol vivait encore en 1222. Il eut pour enfants :

A. Géraud Ier, seigneur de Pépieux *, dans le Minervois, chevalier

* Il existait, dès le commencement du douzième siècle, une ancienne maison de ce nom:

5°. Bérenger de Lautrec, qui, conjointement avec Amélius-Sicard, fut présent à l'hommage fait, au mois de juillet 1158, par Frotard de Pierre à Raymond-Trencavel, vicomte de Beziers.

VIII. Sicard V, vicomte DE LAUTREC, succéda à son père dès avant l'an 1160. Cette année il confirma, avec Pierre, son frère, la donation que Sicard IV avait faite, par son testament, à l'abbaye de Candeil. A cet acte comparurent, comme témoins, Pierre-Ermengaud, Guillaume-Hugues et Sicard-Sacketi de Lautrec. L'année suivante (1161) Sicard V, en présence de Guillaume de Montpellier, délivra le legs qui avait été fait à cette abbaye par ce même testament. (*Ibid.* p. 481, et *preuv.* col. 372.) Dans ce dernier acte,

---

DE LAUTREC-VENEZ

Il fit briller, dans les guerres de son temps, de grandes vertus guerrières qu'il souilla néanmoins par plusieurs actes de cruauté. Il servit d'abord la cause de Simon de Montfort, qui lui confia le gouvernement de plusieurs places aux environs de Minerve. Mais un chevalier français ayant tué un de ses oncles, qu'il affectionnait beaucoup, rien ne put contenir les sentiments de haine et de vengeance qu'il porta depuis aux Croisés; et la satisfaction éclatante que lui fit Simon de Montfort, en faisant punir le meurtrier par un supplice cruel, ne put même différer les funestes effets de son ressentiment. Géraud de Pépieux s'étant mis à la tête de quelques troupes, enleva le château de Puyserguier par surprise, et fit prisonniers deux chevaliers qui en avaient la garde, ainsi que toute la garnison. Simon de Montfort, informé de cette levée de bouclier, fit une première tentative pour reprendre cette place; mais le vicomte de Narbonne, avec lequel il s'était concerté pour cette entreprise, ayant refusé de le seconder, comme ils en étaient convenus, Montfort fut obligé de se retirer, et de différer sa vengeance jusqu'au lendemain. Pendant la nuit, Géraud de Pépieux évacua Puyserguier, après avoir enfermé dans une tour du château, cinquante soldats de la garnison, dans le dessein de les faire périr. Simon de Montfort étant survenu, les délivra, et ruina Puyserguier de fond en comble; et quoiqu'on fût au fort de l'hiver, il se mit en campagne, et rasa plusieurs châteaux appartenants à Géraud de Pépieux. Ce dernier, qui s'était retiré à

dont on présume que Frédol de Lautrec avait épousé l'héritière, et dont était Pierre, seigneur de Pépieux, qui, l'an 1126, souscrivit un accord passé entre Bernard-Aton, vicomte de Beziers, et Guillaume de Minerve, et l'an 1138, le serment fait par Alfonse, comte de Toulouse, aux fils du même vicomte Bernard-Aton. (*Hist. de Lang.*, t. II, *preuv.* col. 243 et 482.)

Sicard parle de ses enfants comme en ayant plusieurs. L'an 1164 Sicard V approuva une donation faite par Guillebert d'Esparvas (*Esparveriis*) à l'abbaye d'Arborel, au diocèse de Castres. Il assista au concile de Lombers, tenu vers le mois de mai de l'an 1165, et souscrivit la sentence que prononça l'évêque de Lodève contre les hérétiques Henriciens, connus sous le nom de *Bons-Hommes* (*Ibid.*

Minerve, usa de cruelles représailles sur les deux chevaliers qu'il avait fait prisonniers à Puyserguler; il leur fit arracher les yeux, couper le nez et les oreilles, ainsi que la lèvre supérieure, et les renvoya ainsi à Simon de Montfort. (*Pierre de Vaux-Sernay, hist. des Albigeois*, chap. 27; *hist. de Languedoc*, t. III, p. 185, et *preuv.* col. 21.) L'an 1211 Géraud de Pépieux commanda un corps de troupes des Albigeois qui, sous les ordres immédiats du comte de Foix, défirent six mille Croisés allemands, à Montjoire. (*Ibid.*, p. 208, et *preuv.*, col. 34.) La même année, le comte de Foix, voulant surprendre les Croisés dans leur marche sur Castelnaudary, confia l'avant-garde de son corps d'armée à Géraud de Pépieux. Ce dernier les attaqua brusquement près de Las-Bordes, en criant *Foix, Foix, Toulouse!* Et après avoir percé d'outre en outre, d'un coup de lance, un chevalier français qui voulait s'opposer à son passage, il culbuta ces troupes, et les mit dans une déroute complète. Ce succès fut le prélude d'une seconde victoire encore plus décisive; mais les vainqueurs, au lieu de poursuivre les fuyards, s'étant amusés au pillage, donnèrent aux Croisés le temps de se reconnaître et de se rallier une seconde fois. Le désespoir ranimant leur courage, ils revinrent à la charge; et après un choc terrible, ils demeurèrent, à leur tour, maîtres du champ de bataille. (*Ibid.*, p. 219; *et Pierre de Vaux-Sernay*, col. 56.) L'année suivante (1212) Géraud de Pépieux défendit le château de Saint-Marcel contre Simon de Montfort; et, secondé par le comte Foix, qui y entra avec un renfort considérable, il obligea ce général à en lever le siége le 24 mars, après un mois de travaux et d'efforts inutiles. (*Ibid.*, p. 225.) Géraud de Pépieux vivait encore en 1222, époque à laquelle lui et ses vassaux furent excommuniés comme hérétiques. Il avait épousé Alaxadis ou Adélaïde, dont il eut entr'autres enfants:

a Géraud II, seigneur de Pépieux et de Coursan en partie, au diocèse de Narbonne, mentionné dans des actes de 1290 et

t. III, p. 3.) Le nom de la première femme de ce vicomte est inconnu. Il contracta un second mariage, l'an 1176, avec Alix ou Adelaïde DE BEZIERS, fille de Raymond-Trencavel, vicomte de Beziers et de Carcassonne, et sœur aînée de Béatrix de Beziers, femme de Raymond VI, comte de Toulouse. Elle eut en dot huit mille

DE BEZIERS : fascé d'argent et de gueules.

1298. On lui connaît un fils, Isarn de Pépieux, mort à ce qu'il paraît sans avoir laissé de postérité ;

b. Frédol de Pépieux, vivant en 1290 ;

c. Cesalie *aliàs* Cécile de Pépieux, mariée, par contrat du 15 des calendes d'octobre 1290, avec Pierre *Rigaud*, damoiseau, coseigneur de Vaudreuil et de la Bécède. En faveur de ce mariage, Géraud et Fredol de Pépieux constituèrent en dot à leur sœur la somme de 8,000 sols tournois ; et lui firent don d'un manteau d'écarlate varmeille, avec des peaux de vairs ; et d'une tunique du même drap ;

B. Rixendis, qui vivait en 1200.

IX. Amélius-Sicard DE LAUTREC, IIe du nom, fut présent, au mois de juin 1222, avec Frédol, son frère, et Sicard IV, vicomte de Lautrec, à un accord fait entre Guillaume-Bernard de Lavaur et Pons d'Oliergues. (*Archives du domaine de Montpellier.*) Il épousa Adélaïde DE NARBONNE, fille et héritière de Géraud de Narbonne, chevalier, seigneur de Liuran et de Siuran, au diocèse de Narbonne. Elle était veuve de lui et dans un âge avancé l'an 1274. (*Hist. de Lang.*, tome III, pag. 532, 534, col. Ire.) De ce mariage sont issus :

DE NARBONNE : de gueules plein.

1°. Amélius-Sicard III, qui suit ;

2°. Frédol II de Lautrec, damoiseau, qui reçut en fief de Sicard VII, vicomte de Lautrec, le château et la seigneurie de Janès, en Albigeois, le 8 des ides de juin 1274. Le 9 des nones de mars de la même année (v. st.) il rendit hommage avec Adélaïde de Narbonne, sa mère, pour les châteaux de Siuran et de Liuran (*Ibid., et Archives de la vicomté de Narbonne*) ;

3. Sicard de Lautrec, vivant en 1272.

X. Amélius-Sicard III DE LAUTREC rendit hommage, l'an 1272, conjointement avec Frédol et Sicard, ses frères, à Pierre de Montbrun, arche-

sous melgoriens (dont le vicomte Roger, son frère, paya trois mille comptant), somme que Sicard V reconnut, au mois de février 1188, avoir reçue, ajoutant qu'il l'avait employée à retirer les vignes vicomtales, et les chemins ou guidages entre le Dadou et l'Agout, qui étaient engagés. (*Ibid.* pp. 19 et 566, col. 1; et *preuv.* col. 137 et 160; *chât. de Foix*, cartul. caisse 15.) Dès l'an 1181, Sicard

---

vêque de Narbonne, pour une partie des châteaux de Siuran et de Liuran. (*Hist. de Lang.*, tome V, pag. 12 et *preuv.*, col. 59.) Il épousa Aissie DE VINTRON, fille de noble Pictavin de Vintron, et sœur de Bérengère, pupille et sous la tutelle de Sinégrada, chevalier, en 1282. De ce mariage sont issus :

DE VINTRON : écartelé d'argent et de gueules en sautoir.

1°. Fredol III, qui suit;

2°. Amélius de Lautrec, archidiacre de Lezac, dans l'église de Toulouse, en 1317, puis abbé de Saint-Sernin en 1322. Il fut accusé, cette dernière année, par Gautier de Neuville, viguier de Toulouse, devant l'inquisiteur de la Foi, d'avoir prêché que les âmes étaient mortelles de leur nature, et immortelles par une pure grâce de Dieu. Il fut renvoyé absous, l'inquisiteur ayant prononcé que c'était une erreur de l'accusateur, et non de l'accusé, à qui l'on imputait un sentiment mal interprété. (*La Faille, Annales de Toulouse*, t. I, p. 60.) Ce jugement fut confirmé par arrêt du parlement de Paris, du 20 janvier 1325. (*Baluze. Notæ in vitas, P. P. Aven.* p. 1343) Amélius fut, depuis, recteur de la Marche et évêque de Castres en 1328 (*Gallia Christ*, fol. 67.);

3° Isarn Ier de Lautrec, qui hérita, l'an 1319, du château de Saint-Paul de Cadajoux, dans le Toulousain.

XI. Frédol DE LAUTREC, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Janès et Venez, fut présent à l'assemblée des trois ordres tenue à Montpellier le 25 juillet 1302. (*Ibid. pag.* 116, *et preuv.*, *col.* 134.) Dans l'estimation qui fut faite, en 1304, des biens et revenus des principaux seigneurs de la sénéchaussée de Carcassonne, on voit que Frédol de Lautrec avait pour 300 livres tournois de rente. (*Ibid. pag.* 125.) Il acquit, l'an 1305, de Pierre, vicomte de Lautrec, seigneur de Montredon, une portion de la vicomté de Lautrec, ce qui donna occassion à ses successeurs de se qualifier vicomtes de Lautrec. L'an 1322 Frédol de Lautrec appela le roi en pariage pour les

avait déjà remis cette dot au vicomte de Beziers, son beau-frère, dans un accord que ce dernier, alors en guerre avec le comte de Toulouse, fit avec le vicomte Sicard; accord par lequel ce vicomte renonça au serment que les chevaliers du château de Montredon lui avait prêté. (*Hist. de Lang.*, t. III, p. 59.) Ces deux seigneurs furent les conseils des statuts que Pierre Petri, évêque d'Albi, et

---

châteaux de Venez et de Cheffols. (*Hist. de Lang.*, tome IV, pag. 532 et 534, col. 2.) C'est le dernier acte connu de sa vie. Il avait épousé, l'an 1311, Héleine DE CANET, de laquelle il eut: DE CANET :

1°. Isarn II, qui suit;
2°. Frédol de Lautrec, IVe du nom, seigneur de Janès. L'an 1355 Sicard VII, vicomte de Lautrec, fit faire une enquête contre Frédol, sur ce qu'ayant autrefois inféodé le château de Janès, à feu Frédol de Lautrec, père dudit Frédol (IV), qui lui en fit hommage, il prétendait que ledit fief était tombé en commise par la félonie dudit Frédol, son fils; attendu que lui, Sicard, seigneur de Montredon, avait fait fortifier une maison appelée Aigrefeuille, auprès de Montredon, pour l'opposer aux courses de ses ennemis; qu'il y avait mis Amaury, son frère, pour la défendre; et que, nonobstant son droit, ledit Frédol l'avait attaquée. L'an 1366, il intervint un arrêt du parlement de Paris sur ce différend;
3°. Ratier de Lautrec, religieux en l'abbaye de Moissac, ordre de Saint-Benoit. Il était abbé de Saint-Victor de Marseille en 1333, et de Moissac en 1338; se démit en 1367, et eut pour successeur, Frédol de Lautrec-Venez, son neveu (*Gallia Christ.*, t. I, col. 150);
4°. Philippe de Lautrec, femme de Jean *de Gallard*, seigneur de Limeuil, en Périgord, vivant en 1332 et 1337 (*Hist. de la maison d'Auvergne, par Baluze*, t. I, p. 399.)

XII. Isarn II DE LAUTREC, chevalier, a cette qualité dans un accord qu'il fit, vers l'an 1329, avec le comte de Foix, par l'entremise d'Arnaud d'Euse, chevalier, vicomte de Caraman. (*Hist. de Lang.*, tome IV, pag. 207 et 208, et *Charles de Foix*, caisse 51.) Isarn II se qualifiait, en 1330, chevalier, seigneur de Cheffols et de Saint-Laurent. Il le fut aussi de Venez, par la donation que lui en fit Amalric III, vicomte de Lautrec, son cousin, dans son contrat de cette dernière année avec Julienne DE LA ROCHE. DE LA ROCHE : de gueules, à trois roses d'or.
Il fut héritier d'Ermangarde de Canet, sa tante maternelle, veuve de Pons-

Raymond, comte de Toulouse, dressèrent, en 1191, pour faire observer la paix dans les lieux que le passage fréquent des troupes mettait dans une désolation continuelle. (*Gallia Christ.* t. I. append. p. 6.) Sicard V fut encore choisi pour arbitre, par le vicomte de Beziers et l'évêque d'Albi, sur le différend qu'ils avaient au sujet du château vieux d'Albi. La sentence qu'il rendit à cette occa-

---

Arnaud de Castelverdun, laquelle avait été condamnée pour crime d'hérésie. Dans une enquête faite au nom du Roi par le sénéchal de Carcassonne, en 1338, touchant la valeur et les droits de la vicomté de Lautrec, on voit qu'Isarn II se qualifiait conseiller du Roi en 1341; rendit hommage à Roger-Bernard, comte de Périgord, le vendredi après la Purification de l'an 1343 (v. st.), pour les château et châtellenie de Castelnau, en Sarladais, en qualité de mari de la dame de ce château. (*Inventaires des titres de Périgord, au château de Pau.*) Isarn II était curateur, en 1345, de Pierre III, vicomte de Lautrec, seigneur de Montredon. Il eut un procès, l'an 1344, avec Amalric IV, qui lui contestait la qualité de vicomte de Lautrec. (*Hist. de Lang.*, tome IV, pag. 534, col. 2.) Il ne vivait plus en 1355, et laissa de Julienne de la Roche, qui lui survécut :

1°. Isarn de Lautrec, qui, le 16 mai 1348, fut présent, avec son père, à la vente que fit Pierre, vicomte de Lautrec, à Bouchard, comte de Vendôme, de la moitié de la douzième partie de la vicomté de Lautrec. Il mourut jeune, avant 1355;

2°. Philippe I, qui continue la lignée, et dont l'article suit;

3°. Amélius de Lautrec, chanoine régulier de Saint-Augustin, chanoine et chancelier de Toulouse, référendaire du pape Clément VII, évêque de Conserans en 1371, puis de Comminges en 1384; créé cardinal, le 12 juillet 1385, par le même pontife qui siégeait à Avignon pendant que le pape légitime siégeait à Rome. Il porta le nom de cardinal de Comminges, et mourut à Avignon le 7 juin 1390 (*Aubéry, Hist. des Cardinaux*, t. I, p. 178; *du Chêne, Hist. des Cardinaux français*, p. 687.);

4°. Frédol de Lautrec, prieur de Castel-Sarrasin en 1358, puis abbé de Moissac, après Ratier, son oncle, en 1367;

5°. Ratier de Lautrec, doyen de Burlas.

sion, est du 3 mars 1193. (*Archives du domaine de Carcassonne, et Histoire du Languedoc*, tome III, page 90.) C'est la dernière époque connue de sa vie. Ses enfants furent :

D'un premier lit :

1°. Sicard de Lautrec, qui, vers l'an 1172, fit une donation à l'abbaye de

---

DE LAUTREC-VENEZ.

XIII. Philippe I[er], vicomte DE LAUTREC, en partie, chevalier, seigneur de Venez, était, en 1355 et 1358, sous la tutelle de Julienne de la Roche, sa mère. L'an 1380 il seconda le comte de Foix dans la guerre que ce prince fit aux compagnies de brigands qui désolaient le Languedoc et particulièrement le Toulousain. Il prend la qualité de chevalier dans une quittance qu'il donna, au mois de mai 1383, pour lui et neuf hommes d'armes de sa suite, employés à la défense de la sénéchaussée de Carcassonne. Le sceau apposé à cet acte représente un écu écartelé, aux 1 et 4 trois faces ondées, aux 2 et 3 un lion. Philippe I[er] fit hommage au roi Charles IV à Toulouse, l'an 1389. Il avait épousé, le 10 juillet 1364, Marquise DE LOMAGNE, fille d'Arnaud de Lomagne, baron de Gimat. Elle fut dotée par son père de 3,700 florins d'or, et 700 pour ses habits nuptiaux. Les cautions de ce mariage furent Béraud, seigneur de Foudoas et Bernard d'Argombat. Le contrat fut passé en présence de Frédol, abbé de Moissac, et Pierre de Lautrec, seigneur de Montredon. Il fut stipulé que si le vicomte de Lautrec décédait sans postérité de Marquise de Lomagne, son épouse, Ratier, son frère, succéderait aux biens de la maison de Lautrec, et que pareillement si Gaston de Lomagne, frère de Marquise, mourait sans enfants, ainsi que Vesian de Lomagne, son oncle, frère du même Arnaud, elle serait héritière universelle de la baronnie de Gimat. (*Archives du domaine de Rodez.*) On ne connaît à Philippe I[er] qu'un fils, de même nom que lui, qui suit.

DE LOMAGNE : d'argent, au lion de gueules.

XIV. Philippe II, vicomte DE LAUTREC, en partie, fit hommage, le 25 novembre 1404, pour la seigneurie de Venez, à Yves de Garencières, chambellan du Roi, époux de Brunissende de Lautrec, dame d'Ambres. Il avait épousé Marguerite DE CASTELVERDUN, dont il eut Jean de Lautrec, avec lequel il vendit, le 25 juillet 1408, la terre de Janès à Catherine, comtesse de Vendôme et de Castres, et céda, la même année, sa portion de la vicomté de Lautrec à Pierre IV, vicomte de Lautrec, seigneur de Montredon. Philippe II vendit encore, l'an 1420, à Hugues de Caraman, la sei-

DE CASTELVERDUN : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois tours d'argent, maçonnées de sable : à la bordure d'argent.

Candeil, et mourut avant son père, sans avoir possédé la vicomté de Lautrec (*Gallia Christ.* t. I, col. 56);

2°. Frotard, vicomte de Lautrec, qui, du conseil des chevaliers de cette ville affranchit, au mois de septembre 1209, un de ses serfs, qui se fit frère donné en l'abbaye de Candeil. (*Hist. de Lang.* t. III, p. 566, *col.* 1, et *Preuv.* col. 219.) Il mourut sans postérité avant l'an 1219;

D'Alix de Beziers.

3°. Alix, vicomtesse de Lautrec, héritière de la branche aînée de cette illustre maison, mariée, vers 1196 avec Baudouin *de Toulouse*, fils de Raymond V, comte de Toulouse et de Constance de France. Sicard et Bertrand, leurs fils, succédèrent, avant l'an 1219, aux droits de leur mère, dans la vicomté de Lautrec, et fondèrent les diverses branches de la seconde race de ces vicomtes, dont quelques unes se sont perpétuées jusqu'à nos jours. (*Ibid.* pp. 566, col. 2, et 567, col. 1.)

DE LAUTREC-VENEZ.

gneurie de Venez, et tous les droits qui lui restaient en la vicomté de Lautrec. Cet Hugues de Caraman se qualifiait, en 1463, seigneur de Saissac et de Venez, et vicomte de Lautrec, et il transmit ce titre à ses descendants. (*Hist, de Lang.*, tome IV pag. 532 et 534, col. 2, et 535, col. 1.) Marguerite de Castelverdun, que Philippe, vicomte de Lautrec, avait épousée par contrat du 19 décembre 1405, était fille de Raymond-Arnaud de Castelverdun, seigneur de Sainte-Camèle. Elle fit son testament le 2 février 1446, en faveur de Hugues-Arnaud de Castelverdun, son neveu, ce qui prouve qu'à cette époque Jean de Lautrec, son fils, était décédé sans postérité.



DE TOULOUSE-LAUTREC,

VICOMTES DE LAUTREC DE LA SECONDE RACE.



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or,* qui est DE TOULOUSE; *aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or,* qui est DE LAUTREC. Couronne comtale. Tenants : deux génies, ayant chacun sur la poitrine la croix de Toulouse d'or.

LES vicomtes DE LAUTREC, qui existaient au commencement du treizième siècle, et qui ont succédé à tous les domaines de la première race, tirent leur origine directe et masculine de la maison souveraine des comtes de Toulouse. C'est le sentiment unanime de tous les historiens du Languedoc, appuyé d'une foule de titres originaux et pièces authentiques, produits juridiquement depuis près de quatre siècles, par les descendants de ces vicomtes. Mais si l'opinion des historiens est immuable, quant à l'extraction des vicomtes de Lautrec, elle ne s'accorde nullement sur le prince de la maison de Toulouse qui en a formé la souche. Olhagaray, dans son histoire des comtes de Foix (*page* 264), imprimée en 1608, dit que Lautrec avait été un fief du comté de Toulouse, duquel Baudouin, premier vicomte, fut investi par Raymond III, comte de Toulouse, son frère; que ce dernier, après la mort tragique de Baudouin, laissa quelques portions de la vicomté de Lautrec à Pierre, fils de Baudouin, qui s'appela *de Toulouse*, et épousa Alix. Ces deux mariés, ajoute Olhagaray, eurent deux fils, Bertrand et Sicard, et c'est de ce dernier que sont issus

52

MM. d'Ambres, de Montfa et de Saint-Germier. Pierre Borrel, dans son livre des antiquités de Castres (*page* 31), imprimé en 1649, prétend que Taillefer, second fils de Raymond III, comte de Toulouse et de Constance de France, fut vicomte de Bruniquel et de Montclar, et que Baudouin, son frère puîné, fut vicomte de Lautrec; que ce dernier eut pour fils et successeur Pierre, qu'il fait père de Bertrand et de Sicard, vicomtes de Lautrec, chacun pour la moitié, ajoutant que de ce dernier descendent des seigneurs de Montfa et de Saint-Germier. Pierre Louvet (*Histoire de Guienne*, p. 158) change toute cette généalogie, prétendant que Bertrand, second fils de Raymond VI, eut en apanage la vicomté de Lautrec, et que de sa femme, Comtoresse de Rabastens, il eut Baudouin de Toulouse, qui épousa Alix, héritière de Lautrec, à condition de porter les noms de Toulouse et de Lautrec. Il ajoute aussi que de ce mariage sont descendus les seigneurs d'Ambres, de Montfa, de Saint-Germier, etc., etc. Le P. Labbe a la même opinion dans ses tableaux généalogiques (*page* 475), imprimés en 1664, en faisant descendre les seigneurs de Saint-Germier, de Montfa et d'Ambres, de Bertrand de Toulouse, appelé, dit-il, Baudouin par erreur, et de Comtoresse de Rabastens. Enfin la Faille, dans sa généalogie des comtes de Toulouse, imprimée (page 149) du premier tome de ses Annales, en 1687, assure aussi que les vicomtes de Lautrec, seigneurs de Montfa et de Saint-Germier, sont issus de Baudouin (fils de Bertrand, et ce dernier de Raymond VI) et d'Alix, fille et héritière du vicomte de Lautrec.

De tous ces témoignages, quelque contradictoires qu'ils soient, il résulte une preuve bien constante de la descendance des vicomtes de Lautrec de la seconde race des comtes souverains de Toulouse; mais Olhagaray est le seul qui ait trouvé le véritable chaînon de leur généalogie. Il se trompe néanmoins en ajoutant que Baudouin reçut de son frère Raymond III (VI) l'investiture de la vicomté de Lautrec. Il est certain que cette vicomté n'appartenait pas alors au domaine des comtes de Toulouse, et qu'elle n'est entrée dans la famille de Baudouin que par son mariage, contracté vers l'an 1196, avec Alix de Lautrec, devenue héritière de cette vicomté après la mort du vicomte Frotard,

son frère, décédé peu avant l'an 1219. Une opinion qui a paru prévaloir sur le sentiment d'Olhagaray, est celle qui donne pour tige aux derniers vicomtes de Lautrec, d'Ambres, de Montfa et de Saint-Germier, Bertrand, fils de Raymond VI, et neveu de Baudouin. Le nom de Bertrand, qui fut plusieurs fois répété dans la descendance de ces vicomtes, a peut-être contribué à accréditer cette présomption; mais le mariage de Bertrand avec Comtoresse de Rabastens est la plus forte objection qui puisse s'élever contre ce système. Cette alliance ne fut contractée qu'en 1224, et l'on verra plus tard que, dès l'an 1219, les deux fils de Baudouin, que Catel a confondus avec Bertrand, se qualifiaient vicomtes de Lautrec; titre qui n'a pas cessé depuis d'être porté par leur lignée. Le savant D. Vaissète, qui nous sert de guide, a profondément discuté tous ces faits dans le troisième tome (pp. 565 et 566) de son *Histoire générale de Languedoc.* Il a démontré, par les titres, que la postérité de Bertrand n'a jamais possédé la vicomté de Lautrec, et que le dernier de ses descendants, nommé Guillaume, dit Barasc, vicomte de Bruniquel, époux de Braïde de Goth, mourut sans postérité mâle, vers l'an 1310; il a enfin prouvé, par les développements les plus démonstratifs, que les vicomtes de Lautrec de la seconde race, comme puînés de la maison de Toulouse, ne pouvaient descendre que du mariage de Baudouin, frère du comte Raymond VI, avec Beatrix, héritière de la vicomté de Lautrec.

Parmi les nombreux monuments qui constatent encore cette illustre origine, on doit surtout apprécier le témoignage de Guillaume de Puylaurens, historien impartial de la guerre des Albigeois et savant généalogiste. Il parle de l'extraction des derniers vicomtes de Lautrec, issus de la maison de Toulouse, comme d'une chose si notoire, qu'on voyait, dit-il (chapitre 33 de sa *Chronique*), au bas d'un acte du 10 février 1269, le sceau d'Isarn, vicomte de Lautrec (fils de Sicard VI), sur lequel est *une croix vidée et pommetée comme celle de Toulouse;* autorité d'autant plus respectable, que Guillaume de Puylaurens était contemporain d'Isarn, vicomte de Lautrec, et qu'il était en même temps aumônier de Raymond VII, comte de Toulouse.

L'historien des Grands officiers de la Couronne (pp. 362 et 367

du tome II) fait aussi mention de deux quittances de Pierre, vicomte de Lautrec, duquel descendent les seigneurs de Montfa et de Saint-Germier, des 31 janvier 1382, et 1er mai 1383. Leur sceau, en cire rouge, représente *une croix de Toulouse et un chef chargé d'un lion léopardé*, *et pour cimier une tête d'aigle couronnée.*

Dans un procès qu'Antoine Ier, vicomte de Lautrec, *dit de Toulouse*, soutint, en 1445, contre Sicard de Lautrec, son frère, il produisit sa descendance à commencer par le mariage de Baudouin de Toulouse avec Alix de Lautrec, héritière de cette vicomté, et prouva que ses ancêtres avaient toujours porté les armes de Toulouse en plein. C'est depuis Antoine Ier que les vicomtes de Lautrec ont toujours fait précéder ce nom de celui de Toulouse. Les aliénations multipliées faites par plusieurs branches de leur maison, ayant autorisé des familles étrangères à prendre la qualité de vicomte de Lautrec, il est présumable qu'Antoine Ier et ses descendants reprirent le nom primitif de leur race, pour se distinguer de toutes ces nouvelles maisons de Lautrec. On observera que la filiation d'Antoine Ier, telle qu'il l'a produite en 1445, est encore énoncée dans un verbal des preuves de Jean de Toulouse de Lautrec de Montfa, pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 28 juin 1610. Il est dit dans un autre verbal, fait pour le même sujet, le 27 mai 1614, que ledit Jean, « *descend* » *en ligne directe des comtes Raymond de Thle et de Constance de* » *France, fille du roi Louis-le-Gros;* et, pour plus forte preuve » (ajoute le procès-verbal), avons vu aussi ses armes, qui sont » *deux croix d'or pomellées avec douze poincts sur le champ de* » *gules; deux lions rampants couronnés de fleurs de lys d'or sur* » *le champ d'azur, qui sont les vraies armes de la maison des* » *comtes de Thle, et vicomtes de Lautrec et de Montfa.* Ce verbal » ajoute qu'il y eut de la maison de Thle-Lautrec *un chevalier* » *dudit ordre, du temps que la Religion était à Rhodes.* » Ce procès-verbal est conforme aux dépositions de Jean de la Valette, seigneur de Cornusson et de Parisot, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois; de Gaspard de Villeneuve, seigneur de la Croisille, de Charles, de Castelpers, baron de Trévien, et de Françoise de Bonfontan, seigneur de Masières, lesquels entendus secrètement

et séparément, ont affirmé, par serment, n'être ni parents ni alliés des présentés, et « *que la maison de Montfa vient de l'estoc* » *du comte Raymond et en porte les armes et nom de Tholouse,* » *tenant les premiers rangs aux bans et arrieres bans et assemblées* » *de la noblesse du pays.* » Enfin on lit à la page 34 du Catalogue général des gentilshommes du Languedoc, imprimé à Pézénas en 1676, « *que noble Louis de Tolose de Lautrec, baron de Montfa,* » *au diocèse de Castres, est sorti de la maison des comtes de To-* » *lose.* »

La maison de Toulouse-Lautrec joint à tant de témoignages irréfragables de la grandeur et de la pureté de son origine, l'avantage bien rare parmi les maisons issues de races princières, d'avoir constamment soutenu la splendeur de sa souche par de nombreuses illustrations militaires, par de grandes possessions, et par des alliances dignes du rang distingué qu'elle a toujours tenu parmi la plus haute noblesse du Languedoc, et les maisons les plus considérables du royaume. Ces réflexions qui naissent de tous les faits articulés dans cette généalogie, sont également énoncées dans les preuves faites par cette maison, en 1770, pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, pour l'obtention des honneurs de la cour.

IX. Baudouin DE TOULOUSE, troisième fils de Raymond V, comte de Toulouse, vicomte de Narbonne et marquis de Provence, et de Constance de France, fille du roi Louis-le-Gros, naquit en France durant le séjour de Constance, sa mère, à la cour, et y fut élevé auprès de Louis-le-Jeune, son oncle. (*Guillaume de Puylaurens*, chap. 12.) Il vint, pour la première fois, dans le Toulousain à l'époque de la mort de son père, arrivée en 1194. Raymond, qui avait succédé dans tous ses Etats, ayant fait difficulté de le reconnaître pour son frère, Baudouin revint en France, et reçut des prélats et des barons du pays, qui étaient parfaitement instruits de sa naissance et de son éducation, des lettres testimoniales par lesquelles ils certifiaient qu'il était fils de Constance, mère du comte de Toulouse et sœur du roi Louis-le-Jeune. Raymond VI n'ayant plus de prétexte de le méconnaître, le retint auprès de lui, mais il ne lui donna qu'un apanage très-médiocre. Il le nomma cependant général de ses troupes dans la

guerre qu'il eut à soutenir en Provence contre les seigneurs de la maison de Baux. Baudouin remporta sur eux une victoire signalée ; mais ce service important, non plus que ses autres exploits militaires, qui affaiblirent extrêmement sa santé, ne purent déterminer Raymond à augmenter ses revenus et à lui assigner quelque terre considérable. (*Histoire de Languedoc*, t. III, p. 98.) Cependant Raymond VI, ayant résolu d'aller à Rome, pour se justifier auprès du pape de l'inculpation d'hérésie, fit son testament le 20 septembre 1209, par lequel il institua Baudouin de Toulouse son héritier au comté de Milhaud et en la terre de la Roque-Valsergue, à condition de les tenir à hommage de son fils aîné, des biens duquel lui donna l'administration, jusqu'à ce qu'il fût en âge de les gouverner, lui substituant le même Baudouin, son frère, *et sa postérité légitime*, dans tous ses domaines, dans le cas où Raymond VII, son fils, décéderait sans postérité ; et dans le cas où tous les deux décéderaient sans hoirs, il appelle à sa succession Philippe, roi de France, pour les domaines qu'il possédait dans le royaume, et l'empereur Othon, pour tous ceux qu'il avait dans l'empire, au-delà du Rhône. (*Ibid.* p. 182, *et preuves*, col. 213; *archives de l'abbaye de Saint-Denis*) Raymond VI, accablé des foudres de l'excommunication, avait alors une guerre sanglante et malheureuse à soutenir contre une armée de croisés de toutes les nations qui, pour anéantir l'hérésie des Albigeois, envahissait ses Etats, et portait, dans toutes les contrées du Languedoc, la désolation et la mort. L'an 1211, Baudouin de Toulouse, assailli dans le château de Montferrand, par Simon de Montfort, à la tête de quatorze mille hommes, défendit cette place pendant plusieurs jours, quoiqu'il n'eût que quatorze chevaliers à opposer à cette armée formidable. Simon de Montfort était parvenu à faire brèche ; il ordonna aussitôt l'assaut, et ses troupes franchirent le fossé ; mais elles furent si bien accueillies par les assiégés, qui mirent en pièces toutes les machines, que ce général fut obligé de faire sonner la retraite, après avoir essuyé une perte considérable. Étonné de l'expérience et de l'intrépidité de Baudouin, Simon résolut de le gagner à quelque prix que ce fût. Il demanda donc une conférence que la situation de Baudouin ne lui permit pas de refuser. Après un

exorde adroit où le chef des Croisés se plaît à exalter les vertus guerrières de Baudouin, il cherche avec art à jeter dans son esprit des soupçons contre le comte de Toulouse, son frère, qui, dit-il, l'exposait à dessein dans cette place faible, où il ne pouvait manquer d'être bientôt forcé. Simon lui proposa ensuite de lui donner de sa main des domaines considérables, s'il voulait embrasser, sous ses bannières, la cause de la foi. Baudouin, se laissant éblouir par l'appât d'une meilleure fortune, livra le château à Simon de Montfort. Il se rendit ensuite auprès de son frère, pour lui exposer les raisons qui l'avaient contraint de capituler; mais Raymond le reçut avec indignation, et lui ordonna de se retirer, avec défense de reparaître jamais devant lui. Baudouin dès-lors ne garda plus de ménagements; il retourna auprès de Simon de Montfort, le pria de le recevoir au nombre de ses vassaux, et lui jura une fidélité inviolable. (*Histoire de Languedoc*, t. III, p. 212, et *preuves*, col. 36; *Pierre de Vaux-Sernay*, col. 54; et *Guillaume de Puylaurens*, col. 16 et 18.) Baudouin, l'an 1212, seconda Simon dans l'entreprise infructueuse du siége de Saint-Marcel, qu'ils furent contraints de lever au bout d'un mois. La même année, Simon disposa, en faveur de Baudouin, du gouvernement de Saint-Antonin, où il plaça une forte garnison; et ce dernier contribua encore à lui faire soumettre le château de la Grave, et plusieurs autres places. (*Histoire de Languedoc*, *ibid.*, pp. 221, 223, 227, 229 et 239.) Baudouin se signala tellement à la bataille de Muret, le 11 septembre 1213, gagnée sur les troupes du comte de Toulouse et du roi d'Aragon, qui y périt, que Simon de Montfort lui donna, en récompense des services qu'il avait rendus en cette occasion, toutes les conquêtes que les Croisés avaient faites en Quercy. (*Ibid.* p. 233.) Baudouin ne jouit pas long-temps de sa nouvelle fortune. Croyant être en sûreté dans le château de l'Olme, soumis à son obéissance, il y fut surpris la nuit par le seigneur même et les chevaliers de ce château, et livré par trahison au comte de Toulouse, qui le fit pendre à un noyer, au carême de l'an 1214. Pierre de Vaux-Sernay et Guillaume de Puylaurens ont fort blâmé Raymond d'avoir fait mourir son frère, et surtout d'une manière aussi ignominieuse. Baudouin avait été dépouillé de la vicomté de Bru-

niquel, et de tous les autres domaines que Raymond lui avait donnés en fief; et comme ses fils suivirent long-temps la cause de leur père, ils ne recueillirent que la succession d'Alix, vicomtesse DE LAUTREC, leur mère, que Baudouin avait épousée vers l'an 1196. Ces fils sont;

DE LAUTREC : de gueules, au lion d'or.

1°. Bertrand Ier, dont l'article suit;
2°. Sicard VI, rapporté après la postérité de Bertrand.

X. Bertrand Ier, dit l'*Ancien*, vicomte DE LAUTREC, par indivis avec Sicard VI, son frère, depuis l'an 1219 jusques vers l'an 1235, partagea cette vicomté au mois d'avril 1242, tant pour lui que pour ses héritiers, avec Pierre, Isarn et Sicard VIII, ses neveux, stipulant pour Gui, Bertrand II et Amalric, leurs frères, fils du même Sicard VI. (*Histoire de Languedoc*, t. III, p. 566, col. 2; et *archives du domaine de Montpellier, Lautrec*, n° 14.) Bertrand Ier, l'an 1257, et ses neveux, Pierre Isarn, Bertrand II et Amalric, prétendant que les biens confisqués pour crime d'hérésie dans l'étendue de la vicomté de Lautrec, devaient être réunis à leur domaine, levèrent une armée, secondés par Amalric, vicomte de Narbonne, contre Philippe de Montfort, qui soutenait que ces biens lui appartenaient comme suzerain. Informé de cette querelle, le roi ordonna à Pierre d'Auteuil, sénéchal de Carcassonne, d'interposer son autorité, et d'examiner si Bertrand de Lautrec était en possession de ces biens avant qu'il eût donné la terre d'Albigeois à Philippe de Montfort. Le sénéchal se saisit des biens litigieux, mais, par ordre du roi, il rendit ensuite à Bertrand l'Ancien, ceux dont ce vicomte était nanti avant la paix de l'an 1229. Le fils de feu Guillaume de Paulin, sur qui ces biens avaient été confisqués, en demanda la restitution à Bertrand; mais ce vicomte refusa non-seulement de les rendre, mais encore, ayant rencontré ce seigneur, il le tua de sa main. Le roi, instruit de cet attentat, ordonna au sénéchal de Carcassonne d'arrêter Bertrand de Lautrec; mais il le fit délivrer bientôt après (le dimanche après la Saint-Nicolas de l'an 1257), à condition qu'il paierait 200 livres aux parents et amis du mort, qu'il leur abandonnerait les domaines litigieux, et qu'il irait servir outremer, à ses dépens, pendant deux ans. Bertrand se soumit

à toutes ces conditions, le 13 février suivant, en présence de Philippe de Montfort, d'Olivier de Termes, et de plusieurs seigneurs qualifiés, et mourut dans cette expédition. (*Domaine de Montpellier, sénéch. de Carcass.*, tit. part. 8, cont. n° 2; et *Act. ram. des trois sénéch.*, liasse 8, n° 12; *Hist. de Lang.*, t. III, p. 487.) Bertrand Ier eut un fils et trois filles: N....

1°. Sicard VII, dont l'article suit;
2°. Comtoresse de Lautrec, abbesse de Vieilmur, morte en 1286;
3°. Sybille de Lautrec, abbesse de la même abbaye au mois d'août 1286. La même année, Sicard VII, son frère, lui donna le droit de bladade qui lui était dû par les habitants du fort et du consulat de Vieilmur; et l'an 1290, Bertrand II, vicomte de Lautrec, lui céda le même droit sur les habitants de Frejeule. Sybille mourut l'an 1309;
4°. Armoise de Lautrec, morte en 1250, recluse à Saix (où il y a eu peu après une chartreuse), près de Castres, qui fut liée par les nœuds de l'amitié la plus tendre avec Isabelle de France, sœur du roi Saint-Louis. Cette princesse, en 1252, lui fit ériger un tombeau dans l'église des Cordeliers de Castres, dite de Saint-François, avec cette inscription :

Armoise de Lautrec recluse
De Saix, dans cy caveau ot cluse,
Veuillant le Paradis aquerre
A tots bobans fot aspre guerre
Isabel de Paris, clamée
Suis qui plore ma bien amée
Li monument envolter fit
O de par Diex à tos vos dis
Que disiez ly *de profundis*
L'an mil deux cent quarente et dix
Armoise absconsa faits et dix
Diex veuille emberguer li delits
Et partier li Paradis.

Au bas de cette épitaphe est écrit : *Isabella illustrissima soror Ludovici Francorum regis suis impensis hoc fecit monumentum, in pignus amoris erga Armoisem de Lautrec, anno Domini* 1252.

XI. Sicard VII, *par la grâce de Dieu*, vicomte DE LAUTREC, chevalier, succéda, vers l'an 1258, à Bertrand Ier, son père, et fut aussi seigneur de Paulin et de Paulinié en Albigeois. On le nomma plus communément *Sicardet*, pour le distinguer de Sicard VI, son oncle, et de Sicard VIII, son cousin germain. Il se qualifiait

damoiseau, l'an 1267, lorsqu'il alla servir à la Terre-Sainte. (*Trésor des chartes de Toulouse*, sac. X, n° 4, et sac. XI; *Hist. de Lang.*, t. III, p. 510.) Il passa un accord, au mois de septembre 1268, avec Isarn, Bertrand, Amalric et Gui, dit Albigeois, ses cousins. (*Ibid.*, p 511.) L'an 1271, Sicard VII fut l'un des barons qui prêtèrent serment de fidélité au roi Philippe-le-Hardi, lorsque ce monarque fit prendre possession du comté de Toulouse. Il passa un accord, le 6 juin 1274, avec Frédol de Lautrec, damoiseau, touchant le château de Janès, qu'il lui donna en fief. (*Ibid.*, t. IV, p. 20, et *Archives du domaine de Montpellier*, Janès, n° 1.) Le mercredi avant la fête Saint-Marc de l'an 1285 (et non 1267, comme marque le P. Anselme), Sicard VII émancipa Bertrand III, son fils, et lui fit en même temps donation de la moitié de la vicomté de Lautrec et du Lautrecois, dont il se réserva l'usufruit, ainsi que quelques domaines, pour en disposer en faveur de ses autres enfants nommés dans cet acte (passé en présence de Sybille de Lautrec, abbesse de Vieilmur, sœur de Sicard), Philippe, Guillaume et Jean de Lautrec. Sicard VII se qualifie seigneur de Paulin et de Janès, dans un acte du 18 mars 1297. Vers l'an 1298 Sicard VII reçut et logea dans sa maison de Lautrec Sicard de Montaigu, évêque de Cahors. Ce prélat créa le vicomte de Lautrec chevalier, et ce dernier conféra ensuite cette même dignité à Sicard d'Albian, Raymond de Paulin et Arnaud de Cabannes, ses vassaux. Sicard de Sirème, seigneur de Mandol, chevalier, qui fut témoin de cette cérémonie, dont les diverses circonstances sont rapportées dans l'information faite quarante ans plus tard, en 1338, par le sénéchal de Carcassonne, touchant la valeur de la moitié de la vicomté de Lautrec, ajoute qu'on ne fit pas les joutes qu'on avait préparées, parce qu'elles furent défendues. (*Ibid.*, t. IV, p. 228.) Sicard VII présida, au mois de septembre 1299, à une assemblée de la noblesse et des bourgeois de la ville de Lautrec, au nombre de plus de deux cents, laquelle condamna un homme à être pendu. Sicard, mécontent de cette sentence, la cassa de son autorité, et en appela au sénéchal de Carcassonne et au roi. (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 134, et preuv., p. 114.) Il fit son testament en 1300, et ne vivait plus en 1302. (*Ibid.*, p. 530, col. 1re et preuv., col. 83; *Archives du domaine de*

Montpellier, Lautrec, n° 14.), Il avait épousé, 1° N...., 2°, vers 1285, Gailharde, nommée dans un acte de délivrance du lieu de Saint-Julien et du péage dudit lieu, sur lequel damoiselle Marie de Lautrec percevait 100 livres tournois à vie, ainsi que la notarie de Lautrec; acte donné en faveur de ladite Gailharde, par Bertrand III, vicomte de Lautrec, son fils, le jeudi après les octaves de la Saint-Martin 1306. Les enfants de Sicard VII furent : N....

Du premier lit :

1°. Bertrand III, dont l'article suit;
2°. Philippe de Lautrec, que son père maria, l'an 1285, avec Marie *de Tournel*, fille de Raoul de Tournel. Sicard VII promit de lui assigner 500 livres tournois de rente. Ce fut à ce sujet que le roi Philippe-le-Bel expédia, le mardi après la Saint-Denis de l'an 1287, des lettres pour faire saisir la terre de Sicard, vicomte de Lautrec. Le même Philippe constitua un procureur, étant à Orléans, le lendemain de la Pentecôte 1288. (*Archives du domaine de Montpellier.*) Philippe fut sans doute père de Jeanne de Lautrec, vicomtesse de Paulinié, mariée à Nicolas *de Joinville*, seigneur de Morancourt;
3°. Guillaume de Lautrec, seigneur de Brassac et de Belfourtès, dont il rendit hommage au roi en 1309. (*Archives du domaine de Montpellier.*) Il céda quelques droits à Sicard, son frère, en 1322;
4°. Jean de Lautrec, archidiacre de Beziers en 1305, 1321 et 1325;
5°. Jeanne de Lautrec, } successivement abbesses de Vieilmur, la dernière
6°. Agnès de Lautrec, } vivante en 1287;

Du second lit :

7°. Sicard de Lautrec, seigneur de Paulin et d'Aigrefeuille, et seigneur suzerain de Janès, en Albigeois, qui rendit aveu à l'évêque de Cahors en 1302. Il se qualifiait vicomte de Lautrec en 1355, et vivait encore en 1362;
8°. Marie de Lautrec, vivante en 1306.

XII. Bertrand III, vicomte de Lautrec, pour la moitié, fut émancipé par son père, en 1287, en présence d'Arnaud de Magnan, de Bégon de Marvignol et de Sicard d'Escot. Il passa, le 25 janvier 1305 (*v. st.*), un contrat d'échange avec le roi Philippe le Bel, dont voici les principaux articles : 1° Bertrand cède au roi et à ses successeurs la portion qu'il avait au château de Lautrec, avec la moitié des droits, entr'autres de celui de confiscation pour crime

d'hérésie ; la moitié par indivis des châteaux et villages dépendants de la baronnie et de la vicomté de Lautrec, au nombre de 32 ; le village de Saint-Julien et quelques autres villages qu'il possédait en propre, et enfin le subside ou subvention que les gens de la vicomté devaient lui payer dans les quatre cas ordinaires, savoir : quand le seigneur était fait chevalier, quand il passait outremer, lorsqu'il mariait quelques-unes de ses filles ou de ses sœurs, et enfin lorsqu'il était obligé de payer son rachapt, après avoir été fait prisonnier ; 2° Bertrand promet de faire ratifier cette cession par sa femme, ses frères et ses sœurs. Jean de Lautrec, archidiacre de Beziers, son frère, la ratifia dans le même acte ; 3° les commissaires donnent en échange, au nom du roi, le château et la ville de Caraman ou Carmain, et les villes ou villages du Caramanais qui en dépendaient, au nombre de seize, avec haute et basse justice, droit de confiscation pour crime d'hérésie, et les mêmes droits dont Bertrand jouissait dans la vicomté de Lautrec. Il fut convenu que le roi, par la plénitude de sa puissance, érigerait la ville de Caraman et ses dépendances en titre de baronnie et de vicomté, et que Bertrand et ses successeurs ne pourraient la partager. Philippe-le-Bel fit cette érection par lettres-patentes du mois de mai de l'an 1306. (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 135 ; *Trésor des chartes*, Lautrec, n° 12, et reg. depuis 1290 jusqu'à 1307, n° 165.) Bertrand a la qualité de vicomte de Carmaing, dans les lettres que le roi expédia, le 25 juillet, 1306, à Lambert de Turey, seigneur de Cessac, pour assister à la prise de possession du château et de la vicomté de Lautrec, que devait faire en son nom messire Raimond de Pradels, à laquelle prise de possession fut aussi présent Pierre II, vicomte de Lautrec, cousin de Bertrand III. Ce dernier, l'an 1321, vendit, du consentement de Jean de Lautrec, son frère, achidiacre de Beziers, la vicomté de Carmaing à Bertrand d'Euze ou de Vèze, seigneur de Saint-Félix, frère du pape Jean XXII, pour 35,000 livres de petits tournois, vente confirmée par le roi en 1322. C'est ainsi que le vicomte Bertrand III dissipa son immense héritage. On sait qu'il
N... avait été marié, mais on ignore s'il a laissé postérité.

X. Sicard VI, vicomte DE LAUTREC, par indivis avec Bertrand, son frère, second fils de Baudouin de Toulouse et d'Alix, héri-

tière de Lautrec, servait le parti d'Amaury de Montfort, dès l'an 1219, contre les Albigeois, et donna asile chez lui, l'an 1220, aux croisés qui avaient échappé de la garnison de Lavaur, après la prise de cette place par le jeune comte de Toulouse. Il paraît que Sicard rentra peu à peu dans les intérêts de Raymond, car ce dernier, en présence de ce vicomte, réçut en don d'Etienne de Montpezat, au mois de juillet 1224, tout ce qu'il avait à Montpezat et à Beaufort, sous la réserve de l'usufruit pendant sa vie. (*Hist. de Lang.*, t. III, p. 342.) Sicard fut encore présent, au mois de décembre de la même année, au contrat de mariage de Bertrand de Toulouse, fils naturel de Raymond, avec Comtoresse de Rabestens, (*Ibid.* p. 344, et *preuv.* col. 298 et 299.) Sicard se ligua, l'an 1227, avec Guillaume de Pierre, évêque d'Albi, et les chanoines de sa cathédrale, Gailhard de Rabestens, prévôt de Saint-Salvi, et les principaux habitants d'Albi. Ils se promirent, par serment, entre les mains de Philippe de Bestezi, sénéchal d'Albigeois, de se secourir mutuellement, sauf la fidélité due à l'Église et au seigneur roi de France. (*Ibid.* p. 367, *et Archives de l'hôtel-de-ville d'Albi.*) On voit, par ce dernier acte, que le vicomte Sicard avait dès-lors abandonné le parti de Raymond, comte de Toulouse. Il fut témoin au mariage contracté, le 25 janvier 1232, entre Roger-Bernard, comte de Foix, et Ermangarde de Narbonne (*Hist. de Lang.*, *ibid.*, p. 394, et *preuv.* col, 361.) Il avait épousé Agnès DE MAUVOISIN, qui fit son testament en 1242, fille de Gui de Mauvoisin, seigneur de Rosny près Mantes, et d'Alix de Porrhoët. (*Duchesne, Hist. de la maison de Dreux*, p. 114.) Il est rappelé comme défunt dans des lettres du Roi, adressées à Eudes-le-Queux, sénéchal de Carcassonne, lui enjoignant de conserver, sous sa baillie, la terre de sa chère et féale vicomtesse de Lautrec, dans le même état dans lequel le feu vicomte de Lautrec, son mari, la tenait du temps du feu évêque de Cahors, qui était mort en faisant droit. Mathieu de Marly, chevalier, et Amaury de Montfort, attestèrent, par des lettres du mois de janvier 1238, que Sicard, vicomte de Lautrec, ayant perdu de droit toutes les terres qu'il possédait héréditairement, le roi Saint-Louis, *de bonne mémoire*, avait rendu à leur prière, à Agnès, vicomtesse de Lautrec, femme dudit vicomte, *leur cousin*, et à ses héritiers, toutes ces terres, et

DE MAUVOISIN : d'or, à deux fasces de gueules.

lui avait de plus donné les châteaux de Sénégas et de Montredon, en échange des biens que Simon (de Moutfort) lui avait donnés en la mariant. (*Hist de Lang.*, t. III, p. 397, et *preuv.* col. 387 et 388.) Sicard VI laissa d'Agnès de Mauvoisin six fils et une fille.

1°. Pierre Ier, vicomte de Lautrec pour un huitième, seigneur de la Bruyère, qui rendit hommage pour cette terre à Raymond, comte de Toulouse, le 5 décembre 1240, et fut présent à l'hommage que Pierre de Durban fit au même comte de Toulouse, de la quatrième partie du château de Montagu, le 1er avril 1243. (*Invent. du Trésor des Chartes*, vol. V.) Pierre Ier, vicomte de Lautrec, fut fait chevalier par le comte Raymond, dans la cour plénière qu'il tint à Toulouse, lors de son retour d'Italie, au fêtes de Noël de l'an 1244. (*Hist. de Lang.* t. III, p. 449, et *preuv.* col. 545.) A la mort de ce prince, l'an 1249, il prêta serment entre les mains des commissaires nommés par la reine Blanche, au nom d'Alfonse, comte de Poitiers, héritier de Raymond. (*Ibid.* pp. 425, et *preuv.* col. 394.) Il partagea avec Isarn, Bertrand et Amalric, ses frères, les 17 août et 7 septembre 1255; passa un compromis, le 9 des calendes de juin 1258, avec Philippe de Montfort, le jeune, sous l'arbitrage de messires Pierre de Voisins, Pierre de Graves et Boson de Moustiers, chevaliers. Les cautions du vicomte Pierre furent Isarn et Bertrand, ses frères. Il épousa, avant l'an 1259, Vacquerie *de Monteil-Adhémar*, fille de Lambert, seigneur de Lombers en Albigeois, et de la Bastide de Réalmont, dans le même pays, qui lui avait été donnée après la confiscation qui en avait été faite pour crime d'hérésie, sur Bernard de Boisesson. Vacquerie partagea la baronnie de Lombers, avec Hugues, Briand et Adhémar, ses frères, et eut pour sa part les seigneuries de Bereux, Montans, Alayrac, Saint-Félix et Ourban. Pierre Ier, vicomte de Lautrec, assista, l'an 1264, à un parlement tenu par Alfonse, comte de Toulouse. (*Ibid.*, *preuv.* col. 567). Il mourut avant l'an 1267, sans postérité. Vacquerie de Monteil-Adhémar épousa en secondes noces Jourdain IV, seigneur de l'Isle-Jourdain. Elle passa un accord, le 6 des nones d'octobre 1271, avec Bertrand et Amalric, vicomtes de Lautrec, frères, au sujet de 1000 livres melgoriennes, que cette dame répétait sur la donation que lui avait faite, lors de son mariage, feu Pierre, vicomte de Lautrec, dont ces deux vicomtes étaient héritiers (*Cartulaire de l'Isle-Jourdain, aux Archives de Montpellier*);

2°. Isarn III, dont l'article suit;

3°. Bertrand II, *dit le jeune*, chevalier, vicomte de Lautrec pour un huitième en 1242, puis pour un sixième; seigneur de Sénégas, de Puy-Begon, de Castelviel, de la Graulhet, en Albigeois, dont il rendit hommage en 1250, et en partie de la Bruyère, eut aussi en partage la bladade du

Lautrecois. L'an 1259, il se ligua avec Bertrand, vicomte de Bruniquel, pour soutenir les droits de l'abbé de Gailhac, contre l'évêque d'Albi, qui les fit prisonniers. (*Hist. de Lang.*, t. III, p. 493, et *preuv.* col. 542, 543.) L'an 1267, Bertrand II donna à l'abbesse de Vieilmur le droit qui lui appartenait en la bladade, sur l'enclos de son abbaye; fut présent à une assemblée des barons et des trois ordres, tenue à Carcassonne, le 11 août 1268 (*Ibid.*, p. 515); partagea l'an 1270, avec Isarn et Amalric, les biens de Pierre, leur frère, décédé sans postérité; fut présent, la même année, à l'hommage fait par Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, à Alfonse, comte de Toulouse; et fut présent avec ses frères à une assemblée des états de la sénéchaussée de Carcassonne, tenue le jeudi après la Saint-Laurent de l'an 1271. (*Hist. de Lang. Ibid.* p. 522, et *preuv.* col. 603, 604.) L'an 1273 (et non 1240) il accorda, en considération des fidèles services des bourgeois et habitants de Lautrec, à Gaubert de Solomiac, Pons de Solomiac, fils de feu Sicard du Puy, syndics et procureurs, comme consuls, et par lui approuvés et confirmés et à Pons Philippe, leur consort, absent, des libéralités et franchises, avec la faculté de créer et élire dans la suite des consuls, jusqu'au nombre de six, et des conseillers à pareil nombre, sous la condition qu'après leur élection, ils seraient présentés audit seigneur ou à ses successeurs, pour être approuvés et confirmés. (*Ibid.*, t. IV, p. 533, col. 1 et 2.) Il fut nommé exécuteur du testament que fit, le 1er juillet 1285, Sicard d'Alaman, son beau-frère, et avait encore, au mois de janvier 1277, la curatelle de Sicard d'Alaman. (*Hist., de Lang.* t. IV, p. 14.) Bertrand II, en qualité d'héritier de Sicard d'Alaman, damoiseau, son neveu, fils de Sicard, chevalier, exempta, en exécution de leur testament, par acte du 12 des calendes de janvier 1281, les frères prêcheurs de Toulouse, de tout droit de leude et de péage au lieu de Fos, en Agenois. (*Archives du domaine de Montpellier.*) Le 7 janvier 1285, il fit don à Amalric, son frère, des droits qu'il avait en la vicomté de Lautrec, compris ceux de feu Pierre, leur frère, de Béatrix, leur sœur, mariée à Sicard d'Alaman. La même année, il céda au Roi, à titre d'échange, les revenus qui lui appartenaient à Rabestens, Mezeux, Saint-Jory et Valières, moyennant 400 livres de rente. (*Inventaire du Trésor des Chartes du Roi*, vol. 5, 17e liasse, Toulouse.) Le dernier acte que l'on ait de Bernard II, vicomte de Lautrec, est de l'an 1290, par lequel il fit donation à Sybille, abesse de Vieilmur, d'un droit sur les habitants de Fréjeule. Il laissa un fils naturel, nommé Jean, bâtard de Lautrec, vivant en 1270, et une fille légitime, Béatrix, vicomtesse de Lautrec, riche héritière mariée 1°, vers l'an 1279, avec Philippe *de Levis*, seigneur de Florensac, dont elle eut deux fils, Philippe II et Bertrand. Le premier lui succéda dans une partie de la vicomté de Lautrec. Béatrix épousa en secondes noces (et non en premières, comme l'a avancé le P. Anselme, d'après Baluse), en 1306, Bertrand *de Goth*, vicomte de Loma-

gne et d'Auvillars, neveu du pape Clément V. Elle épousa en troisièmes noces Roger *de la Barthe*, et mourut vers l'an 1342 (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 533, col. 2);

4°. Gui de Lautrec, *dit Albigeois*, qui lors du partage de la succession de Pierre Ier, fait l'an 1270, entre Isarn, Bertrand et Amalric, ses frères, prétendit y avoir droit aussi bien-qu'à celle de Sicard VIII, leur autre frère, qui était décédé avant l'an 1267. C'est ce qu'on voit par des lettres d'Alfonse, comte de Toulouse et de Poitiers, à son sénéchal de Toulouse, du lendemain de la Pentecôte de cette dernière année, lui enjoignant de recevoir le serment de fidélité de Gui, *dit Albigeois*, qui l'était venu trouver pour la portion héréditaire du feu vicomte de Lautrec, son frère, supposé qu'il n'y eût aucun obstacle, et de lui faire savoir si cet hommage devait être plein ou lige. (*Trésor des Chartes, Toulouse*, sac X, n° 4; *Hist. de Lang.*, t. III, p. 567, col. 2 et t. IV, p. 532, col. 1.) On ne trouve plus de traces de Gui de Lautrec après l'an 1273;

5°. Sicard VIII, vicomte de Lautrec en partie, qui, l'an 1238, fonda le couvent des frères mineurs de Lavaur. (*Gonzague, de origine Seraphicæ religionis*, édit. de Rome. in-fol., 1587, p. 1026). Il est rappelé dans une lettre de Barthélemi, évêque de Cahors, du jeudi avant les Rameaux de l'an 1267, à Amalric et à Sicard, vicomtes de Lautrec, au sujet d'une assignation donnée devant son official, par Hélits, fille unique de feu Sicard, vicomte de Lautrec, femme du seigneur *de Mirepoix*. Il est marqué au bas de cette lettre, qu'Amalric l'ayant reçue le mercredi après Pâques, l'avait envoyée le lendemain au vicomte Sicard, son cousin (*Ibid.* t. III, p. 577, col. 2, et t. IV, p. 532, col. 1);

6°. Amalric Ier, auteur de la branche des vicomtes *de Lautrec, barons d'Ambres*;*

---

* DE LAUTREC-AMBRES.

XI. Amalric Ier, vicomte DE LAUTREC, pour un sixième, dernier des fils de Sicard VI, est nommé avec ses cinq frères dans le partage de la vicomté de Lautrec, fait avec Bertrand Ier, leur oncle, au mois d'avril 1242. Il fit un nouveau partage avec Isarn III, Pierre et Bertrand, le 17 août, ratifié le 7 septembre 1235, par lequel il eut le château d'Ambres, situé alors au diocèse d'Alby et depuis dans celui de Castres. Il rendit hommage, le 17 novembre 1256, à Philippe de Montfort l'Ancien, et à Philippe de Montfort

7°. Béatrix de Lautrec, dame de la Graulhet, épouse de Sicard *d'Alaman*, chevalier, principal ministre de Raymond VII, comte de Toulouse, gouverneur et lieutenant-général de ses Etats. Elle fut la seconde femme de ce seigneur, qui, après la mort de Béatrix, épousa en troisièmes noces Béatrix de Meuillon.

XI. Isarn III, vicomte DE LAUTREC, pour un huitième, par le partage qu'il fit de cette vicomté avec ses frères, au mois d'avril 1242, puis pour un sixième, dont il céda une partie à Amalric, son frère, eut aussi en partage les châteaux de Montredon et de Montfa. Il transigea avec les chevaliers de la vicomté de Lautrec, le 15 des calendes de juillet 1252, et fit un nouveau partage avec Pierre, Bertrand et Amalric, ses frères, le 17 août, ratifié le 7 septembre 1255, par lequel Pierre eut le château de la Bruguière, Isarn celui de Montredon, Bertrand celui de Sénégas, avec la bladade de Lautrecois, et enfin Amalric le château d'Ambres. La justice et les hommages des chevaliers de la moitié de la vicomté de Lautrec restèrent, par indivis, à ces quatre frères, qui passèrent un compromis, le 17 juin 1256, conjointement avec Bertrand Ier, dit l'Ancien, leur oncle, au sujet des différends qu'ils avaient avec les chevaliers de Lautrec. (*Mss. de Coaslin*, nos 691 et 132; *Histoire de Lang.*, t. III, pag. 398.) L'an 1257, Isarn III fut témoin du serment que fit Bertrand de Lautrec l'Ancien d'aller servir deux ans à la Terre-Sainte; se rendit caution du compromis passé, le 9 des calendes de juin 1258, entre Philippe de Montfort le Jeune, et messire Pierre, vicomte de Lautrec; et fut également caution pour le même Philippe de Montfort, du contrat de mariage passé à Figeac le 10 février 1269, de Bernard de la Tour, avec une fille dudit seigneur de Montfort. Guillaume de Puylaurens rapporte (*Chron.*, chap. 35),

---

DE LAUTREC-AMBRES.

le Jeune', son fils, seigneurs de Castres. Il déclara, dans cet hommage, que Sicard, son père, avait tenu ce château de Philippe le Jeune, et ce dernier donna en même temps à Amalric le droit de confiscation, pour crime d'hérésie, dans tous les biens qu'il venait de reconnaître, avec pro-

qu'on voyait, au bas de cet acte, le sceau d'Isarn, vicomte de Lautrec, représentant *une croix vidée et pommetée* comme celle de Toulouse *. (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 567, col. prem.) Le 7 des calendes du mois d'août de la même année 1269 (*v. st.*), Isarn avait assisté avec Amalric et Bertrand, ses frères, à une assemblée des trois ordres tenue à Carcassonne, et à une autre assemblée des états de Carcassonne tenue à Beziers l'an 1271. (*Ibid.*, *preuv.* col. 585 et 603.) L'an 1273, et le 17 avril, Isarn, conjointement avec Amalric, son frère, et Sicard, leur cousin (qui déclara avoir atteint l'âge complet de vingt-cinq ans), accordèrent divers priviléges aux habitants de la ville et de la vicomté de Lautrec, qu'ils exemptèrent, moyennant la somme de mille livres tournois, de toute collecte, excepté la taille aux quatre cas. (*Archives du domaine de Montpellier.*) Isarn fut convoqué avec Amalric, Bertrand et Sicardet à une assemblée de la sénéchaussée de Carcassonne, l'an 1274. (*Ibid.*) Isarn fit son testament la même année, au château de Montfa, le (17) 8 des ides de février, où l'on voit qu'il avait hérité de Pierre, vicomte de

* Observons que cet acte fut passé du vivant de Jeanne, comtesse de Toulouse, qui n'aurait pas souffert qu'Isarn III, vicomte de Lautrec, portât les armoiries pleines de sa maison, si sa naissance ne lui en eût donné le droit incontestable.

---

messe de le protéger et défendre, comme les seigneurs devaient défendre leurs vavasseurs, leurs barons et leurs vassaux. (*Archives du domaine de Montpellier, reconn. d'Ambres*, n° 1; *manuscrits de Coaslin*, n° 661, al. 132, *Histoire de Languedoc*, t. III, p. 398.) Amalric eut aussi dans son apanage les seigneuries de Saint-Gaudens, de Girossens, de Bellegarde, la Bruyère, Verdalle, Brametourte, avec le droit de bladade. L'an 1263, Amalric I[er] eut de grands démêlés avec Philippe II de Montfort, seigneur de Castres, qui prétendait que ce vicomte l'avait insulté dans le château de Cadalen. Philippe, en partant pour la conquête des royaumes de Naples et de Sicile, sous Charles d'Anjou, laissa la poursuite de cette affaire à ses gens, qui confisquèrent le château d'Ambres sur Amalric, pour crime de félonie. Le vicomte de Lautrec, de son côté, prétendit que cette confisca-

Lautrec, son frère. Par cet acte, qui est en langage du pays, il fit divers legs pieux en faveur de l'abbaye de Candeil, des frères prêcheurs et mineurs de Castres, et de l'abbaye de Vieilmur; légua une somme pour réparer les dommages que lui et feu Pierre, vicomte de Lautrec, son frère, pouvaient avoir faits; ordonna de payer à Jeanne DE SAISSAC, sa femme, 16,000 sols morlas, qu'elle lui avait apportés en dot, 8,000 sols de douaire, etc., en cas qu'elle vînt à se remarier; donna 20,000 sols à Béatrix, sa fille, pour sa légitime, et fit ses héritiers par égales portions, Frotard et Pierre, ses fils, avec substitution de l'un à l'autre, et ensuite à sa fille, et enfin à ses deux frères, Bertrand et Amalric, qu'il nomma ses exécuteurs testamentaires, avec Jourdain de Saissac, son beau-frère. (*Histoire de Lang*, t. IV, p. 21.)

DE SAISSAC : burelé de gueules et d'argent.

1°. Frotard a continué la première lignée, et va suivre;
2°. Pierre II, dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à nos jours, sera mentionné plus bas;
3°. Béatrix de Lautrec, dont on ignore la destinée;

XII. Frotard Ier, vicomte DE LAUTREC, pour un douzième, et seigneur de Montfa, est qualifié damoiseau dans un acte du 12 des calendes d'octobre 1281. Ses biens furent estimés, l'an 1304,

---

DE LAUTREC-AMBRES.

tion était nulle, parce que lorsqu'il s'agit d'une question féodale entre le seigneur et le vassal, elle doit être jugée par les pairs de la cour; or, ajoutait-il au procureur de Philippe, vous, qui n'êtes pas pair, ne pouvez connaître de cette affaire. (*Ibid.*, p. 507; *domaine de Montpellier, Girossens*, nos 1 et 2; *Ambres*, n° 4.) Ce différend fut terminé par un accord du 8 des ides de septembre 1268. L'an 1270, Amalric partagea, avec Isarn et Bertrand, les biens de Pierre, leur frère, décédé sans postérité, et, le 12 octobre de la même année, il fut témoin des pactes de mariage de Henri, fils de Hugues, comte de Rodès, avec Mascarose de Comminges. Le 20 septembre 1271, il fut présent au serment de fidélité fait par les habitants de Toulouse, au roi Philippe-le-Hardy, entre les mains des commissaires de ce prince. L'an 1278, Amalric, vicomte de Lautrec, eut un duel avec Sicard de Puylaurens, et, à cette occasion, Philippe de Mons, sénéchal de Carcassonne, convoqua, au mois de septembre tous les principaux seigneurs

parmi ceux des nobles de la viguerie d'Albi et d'Albigeois, pour la guerre de Flandre. (*Archives du domaine de Montpellier.*) Il avait épousé Yolande, qui fit son testament l'an 1302. Il fut père de Guillaume, qui suit.

N....

XIII. Guillaume, vicomte DE LAUTREC, pour un douzième, seigneur de Montfa, fut aussi seigneur, en partie, de Parisot, en Rouergue, dont il rendit hommage, au mois de juin 1319, à Jean, comte de Rodès et d'Armagnac. (*Archives des comtes de Rodès.*) La même année, Guillaume n'ayant point comparu à Arras pour la guerre de Flandre, le sénéchal de Carcassonne donna, le 20 août, une commission au viguier d'Albi pour faire saisir ses biens situés à Montfa et à Lautrec. (*Archives du domaine de Montpellier.*) Guillaume céda, l'an 1322, quelques droits à Isarn de Lautrec-Venez. Il est nommé au nombre des Vicomtes de Lautrec, dans l'estimation de la valeur de la moitié de cette vicomté que le roi cédait au comte de Foix, faite l'an 1338, par Jean de la Roche, sénéchal de Carcassonne. Il est dit, dans l'enquête qui fut faite à ce sujet, que le nombre des feux de toute la vicomté de Lautrec montait alors à deux mille neuf cent vingt-cinq; qu'après que le roi Philippe-le-Bel eut acquis

---

DE LAUTREC-AMBRES.

et chevaliers du pays. (*Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 26 et preuv., col. 71; *Archives du domaine de Carcassonne.*) Dans le parlement tenu à Toulouse après la fête de Pâques 1280, Amalric, vicomte de Lautrec, exposa que le roi avait remis à ses vassaux la somme de 250 liv. tournois, à laquelle ils avaient été taxés pour le subside de la guerre de Navarre, que le sénéchal de Carcassonne avait levé, et que cette remise devait être également en faveur des autres seigneurs pariagers de Lautrec. Le sénéchal soutenait qu'elle ne regardait que cette vicomté. On déclara que cette affaire demeurerait en suspens jusqu'au prochain parlement. L'on n'en connaît point l'issue. Dans un autre parlement, qui fut tenu à Narbonne, à la Pentecôte de la même année, Amalric porta plainte contre le sénéchal de Carcassonne, qui ne l'avait pas entièrement, payé des gages qui lui étaient dus, et à cinq chevaliers, deux écuyers avec leurs chevaux armés, et cinq autres

la moitié de cette vicomté, il s'éleva une guerre entre les autres vicomtes; que l'évêque de Cahors, qui prétendait avoir la suzeraineté sur cette vicomté, fut appelé; et que les officiers du roi soutenaient, au contraire, que la vicomté de Lautrec avait toujours été du ressort de la viguerie royale d'Albi. (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 227.) Frotard épousa Alix DE PONS, fille de feu Guiraud de Pons, et ne vivait plus en 1354, époque à laquelle Jean d'Arpajon avait repris le procès que lui et ladite Alix de Pons avaient contre l'évêque de Rodès. Ils eurent pour fille unique Hélène qui suit.

DE PONS: d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules.

XIV. Hélène, vicomtesse DE LAUTREC, pour un douzième, dame de Montfa, épousa Hugues II, sire D'ARPAJON, fils de Bérenger. Elle lui porta la partie qu'elle possédait dans la vicomté de Lautrec, ainsi que le château de Montfa; et leur fils Jean, sire d'Arpajon, se qualifiait vicomte de Lautrec dans des actes de 1351 et 1353. Jean et ses descendants, en vertu de cette alliance, ont depuis écartelé leurs armes de celles de Toulouse, comme on voit entr'autres à diverses quittances scellées de leurs sceaux; 1° de Jean d'Arpajon, chevalier, de l'an 1353 et de l'an 1355; 2° de Hugues III, sire d'Arpajon, petit-fils de Hugues II, de l'an 1408 et l'an 1426. Jean II, baron d'Arpajon, écartèle dans

D'ARPAJON: de gueules, à la harpe d'or.

DE LAUTREC-AMBRES.

écuyers ou sergents armés de sa suite, pour cent onze jours qu'il avait servi avec eux dans l'armée de Navarre. (*Histoire de Languedoc*, t. IV, pp. 33, 34, et preuv., col. 72, 73; *Archives du domaine de Montpellier*, sénéch. de Carcassonne, cass. 7, n°s 3 et 5.) Bertrand, frère d'Amalric, lui céda, ainsi qu'à Elips, sa femme, la sixième partie de la justice et vicomté de Lautrec, par acte du 15 mai 1282, et par autre du 7 janvier 1285, tous les droits qu'il avait en cette vicomté et en la succession de Pierre et de Béatrix, leurs frère et sœur, en sorte qu'Amalric et ses héritiers prétendirent à un quatrième de cette vicomté. L'an 1283, Amalric acquit de Girard et de Pierre de Cadalen, les droits qu'ils avaient avec leur frère Philippe, chevalier, dans la vicomté de Lautrec; eut des différends, l'an 1290, avec Jean de Montfort, seigneur de Castres, au sujet du château d'Ambres, que ce dernier prétendait être de sa mouvance, sous prétexte que le roi lui

un de ses sceaux, de l'an 1514, au premier de *Toulouse*, aux deuxième et troisième de *Séverac*, et au quatrième d'*Arpajon*. (*Histoire des grands officiers de la couronne*, t. V, p. 890 et suiv.) Il semble par là, observe l'historien du Languedoc (t. IV, p. 533, col. prem.), qu'il fut le premier qui adopta l'idée chimérique qu'ont eue ses successeurs, qu'ils descendaient par mâles des comtes de Toulouse; mais cette idée ne pouvait être fondée que sur l'alliance de Hugues II, sire d'Arpajon avec Hélène, héritière de cette branche des vicomtes de Lautrec.

XII. Pierre II, vicomte DE LAUTREC, pour un douzième, chevalier, seigneur de Montredon, né vers l'an 1265, second fils d'Isarn III, vicomte de Lautrec, et de Jeanne de Saissac restitua, le 9 août 1303, à Pierre de Rosson, prévôt de l'église d'Albi, les dîmes des paroisses de Saint-Martin de Calvinet, de Saint-Germier et de Saint-Laurent. (*Gall. Christ.*, tome I, col. 45.) Il est porté sur l'évaluation faite, en 1304, des revenus des principaux seigneurs de la sénéchaussée de Carcassonne, comme ayant 300 livres tournois de rente. (*Histoire de Lang.*, tome IV, p. 125.) L'an 1305, Pierre II céda à Frédol de Lautrec, seigneur de Venez et de Janès, des droits qu'il avait sur la vicomté de Lautrec.

---

avait accordé que ses terres situées aux environs, vers l'Albigeois, seraient tirées du ressort de la sénéchaussée de Toulouse pour être attribuées à celle de Carcassonne; mais le roi déclara que, par cette concession, son intention n'avait pas été de préjudicier aux vicomtes de Lautrec. (*Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 70, et reg. car. fr. des *Archives royales de Carcassonne.*) Il transigea, le 11 juin 1294, avec Sicard de Lautrec, son cousin germain, fils de Bertrand, sur les différends qu'ils avaient pour raison de la vicomté de Lautrec; et, après y avoir rappelé la transaction faite autrefois entre Bertrand, père de Sicard, et Pierre, frère d'Amalric, il fut convenu que la moitié de cette vicomté appartenait à Sicard, et l'autre moitié à Amalric et à ses frères. L'an 1295, Almaric fit assembler les nobles de la vicomté de Lautrec, pour aller joindre l'armée du roi en Gascogne. C'est la dernière époque connue de sa vie. Il avait épousé Elips ou Alix D'ALAMAN, fille de Sicard d'Alaman. Elle et son mari transigèrent, le 15 mai

D'ALAMAN: d'azur, au demi-vol d'or.

Il fut présent au compromis passé, après Pâques de l'an 1313, entre Gui et Bernard de Comminges, frères, et Éléonore de Montfort, comtesse de Vendôme, leur tante, au sujet des différends qu'ils avaient avec elle touchant les terres d'Albigeois, de Narbonnais et de Razès, qui leur appartenaient par indivis, à cause de Laure de Montfort, leur mère. (*Ibid.*, p 158.) Pierre II donna procuration, pour se trouver, en son nom, à l'assemblée des seigneurs que le roi convoqua, l'an 1317, pour aviser au passage d'outre-mer. (*Inventaire du Trésor des Chartes*, volume 8; *Histoire du Languedoc*, *ibid.*, page 173.) Il plaidait, en 1320, conjointement avec Guillaume, Amalric de Lautrec, et Béatrix, femme de Bertrand de Goth, contre Guillaume-Pierre de Brechères, héritier de feu Pierre de Brechères. Pierre II, vicomte de Lautrec, est dit sexagénaire dans des lettres de répit que lui donna, le 4 mai 1325, le roi Charles le Bel, attendu qu'il avait envoyé ses deux fils, Amalric et Gui de Lautrec, damoiseaux, à la guerre de Gascogne avec dix hommes d'armes. Le comte de Valois, sous lequel ils servaient, avait donné des lettres semblables, pour tenir en suspens le procès qu'avait Pierre II avec Alamande et Sybille de Rabastens, au sujet des villes et lieux

---

DE LAUTREC-AMBRES.

1282, avec Bertrand, fils de Sicard, qui leur transporta certaine quantité de blé et d'avoine de la bladade, exprimée dans l'acte. Elle ne vivait plus en 1315, et, par une sentence du 18 décembre 1318, on voit qu'elle avait survécu à son mari. Leurs enfants furent :

1°. Sicard IX, dont l'article suit;
2°. Frotard II de Lautrec.

XII. Sicard IX, vicomte DE LAUTREC, pour un quatrième, seigneur d'Ambres, vivant en 1279, se qualifie fils d'Amalric, seigneur d'Ambres, dans un acte de l'an 1287, par lequel il fit ôter les fourches que le sénéchal de Montfort avait fait planter au lieu d'Arripens, juridiction d'Ambres, en appelant au sénéchal de Carcassonne. (*Archives du domaine de Montpellier, tit. d'Ambres*, n° 1; *P. Anselme*, t. II, p. 354.) Il avait déjà succédé à son père dès l'an 1301, époque à laquelle il rendit un hommage à l'évêque

de Caucalières, la Gardiole, Dourgne, Hautpoul et Hautpoulois, dont elles voulaieut se mettre en possession, comme héritières de feu Jourdain de Rabastens, leur frère, auquel elles avaient été substituées par le testament d'autre Jourdain de Rabastens, leur père. Par arrêt du 21 mai 1326, il fut statué que, durant le procès, Alamande et Sybille auraient une provision sur les mêmes biens. Le P. Anselme lui a attribué, par une erreur grave, des faits depuis 1362 jusqu'en 1383, qui appartiennent à Pierre III, son petit-fils. (*Archives du domaine de Montpellier*, et *Histoire de Languedoc*, tome IV, p. 533, col. prem.) Pierre II avait épousé Ermessinde, dont il eut :

N....

1°. Amalric II, qui suit ;

2°. Bérenger de Lautrec, damoiseau, co-seigneur de Saint-Germier, qui épousa Vesine, et vivait encore en 1338, époque du dénombrement des fiefs nobles de la vicomté de Lautrec. On lui connaît deux enfants ;

A. Guiraud de Lautrec, qualifié majeur de quatorze ans dans la ratification qu'il fit, de l'autorité de son père, le 21 d'octobre 1335, de la vente par lui faite des châteaux de Crusy et de Saregio, à Amalric III, vicomte de Narbonne (*Histoire de Lang.*, t. IV, p. 222) ;

B. Hélis de Lautrec, qui vivait au mois d'octobre 1335;

---

de Cahors. Il s'y dit fils de feu Amalric, vicomte de Lautrec et seigneur d'Ambres. (*Ibid.*, p. 364.) Le P. Anselme, qui rapporte tous ces faits, a néanmoins omis le degré de Sicard, faisant Amalric I[er] père d'autre Amalric (III), vicomte de Lautrec, quoiqu'il ne fût que son petit-fils, ainsi que le prouvent les titres rapportés sur le degré suivant. Sicard, l'an 1302, refusa de rendre hommage à Éléonore, comtesse de Castres pour la seigneurie d'Ambres, alléguant qu'il en était exempt. Pour se mettre en état de maintenir cette prétention, il assembla quatre-vingts hommes d'armes et cinq cents fantassins, tant de ses vassaux que des pays d'Agenois et de Périgord, et, s'étant mis à leur tête avec son fils, il fit des courses dans le pays, assiégea le château de Fiac, et tua ou blessa plusieurs vassaux de la comtesse. (*Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 114; *Domaine de Montpellier, tit. de Girossens*, n° 3.) Le 25 juillet de la même année (1302), il comparut à l'as-

3°. Gui de Lautrec, chevalier, seigneur du Caylar, de la Garrigue et de Saint-Germier, qualifié damoiseau dans des lettres du roi du 4 mai 1325, et chevalier dans le don que lui fit Pierre de la Palu, chevalier, seigneur de Varambon, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, en considération de ses services, des biens de Jourdain Deschy, saisis pour crime d'hérésie, à Toulouse, le 10 mai 1340; donation confirmée par le roi au mois d'octobre suivant. (*Trésor des chartes du roi*, n° 375.) On ne voit pas que Gui ait laissé de postérité de Blanche *de Gardouch*, sa femme. L'historien du Languedoc le dit par erreur la tige des seigneurs de Saint-Germier.

XIII. Amalric II, vicomte DE LAUTREC, damoiseau, seigneur de Montredon et de la Martinié, combattait avec son frère, en 1325, dans la guerre de Gascogne. Le roi Philippe de Valois lui permit, le 4 septembre 1331, de tenir à Réalmont une joute et une table ronde, qu'il avait fait crier et publier à certain jour. (*Anc. rég. de M. de Murat, juge mage de Carcassonne.*) Il est désigné comme étant à la guerre pour le service du roi, dans une enquête faite, l'an 1338, par Jean de la Roche, sénéchal de Carcassonne, touchant les droits de la vicomté de Lautrec. (*Archives du domaine de Montpellier* et *du château d'Ambres;* et *Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 228.)

---

semblée des trois ordres, tenue à Montpellier, et est nommé, dans l'estimation qui fut faite, en 1304, des revenus des principaux seigneurs et barons de la sénéchaussée de Toulouse, comme ayant 700 liv. tournois de rente. (*Ibid.*, p. 116, 125, et *preuv*, col. 134.) Sicard IX eut, d'une alliance qui n'était pas connue, un fils et une fille, savoir: N...

1°. Amalric III, dont l'article suit;

2°. Ermengarde de Lautrec, épouse de messire Bertrand *de Cardaillac*, seigneur de Cardaillac et de Bioule, co-seigneur de Saint-Cyr de Popia. Il fit son testament le 20 juin 1336, par lequel il reconnait avoir reçu pour dot, de ladite Ermengarde, sa femme, des mains de messire Sicard, vicomte de Lautrec, son père, et de messire Amalric, vicomte de Lautrec, son frère, la somme de 5,000 livres; et nomme entre les exécuteurs de ce testament, ladite Ermengarde et Amalric, son frère. (*Anselme, ibid.*, p. 359.)

XIII. Amalric III, vicomte DE LAUTREC et baron d'Ambres, cheva-

Amalric II ne vivait plus le 14 janvier 1341. Il eut pour fils :

1°. Pierre III, dont l'article suit ;

2°. Amalric de Lautrec, mentionné dans un acte de 1355. Il obtint, le 31 mars 1362, conjointement avec Pierre, son frère, des lettres de rémission, pour s'être emparé de la forteresse d'Aigrefeuille, sur Sicard, seigneur dudit lieu. (*Rég. des chartes*, cote 93, n° 231).

XIV. Pierre III, vicomte DE LAUTREC, chevalier, était mineur et sous la curatelle d'Isarn de Lautrec-Venez, chevalier, le 14 janvier 1341, époque à laquelle ce dernier plaidait contre Pierre de Montfort et autres. On voit par des lettres du roi Philippe de Valois, du 23 juin 1343, que Pierre III, assisté de son curateur, avait fait un traité avec les habitants de Montredon, qui s'étaient obligés à payer 2,000 livres de 3,000 d'une ancienne ordonnance faite pour amende, par Pierre II de Lautrec, son aïeul paternel. L'an 1345, il obtint un arrêt du parlement pour se faire payer cette somme, en conséquence des libertés et priviléges qu'il leur avait accordés ; et celle de 300 livres, en conséquence des clauses testamentaires de feu Pierre II, vicomte de Lautrec. (*Archives du domaine de Montpellier.*) Au mois de septembre de la même année, Pierre III servait sous les enseignes du sénéchal de Beau-

---

lier, se qualifie petit-fils d'Elips, vicomtesse de Lautrec, dans la cession qu'il fit, par acte du 14 octobre 1315, à Isarn de Lautrec, seigneur de Venez, tout ce qui pouvait lui appartenir, et à feu dame Elips, son aïeule, aux lieux de Cheffols, de Venez, et de Saint-Laurent, avec les hommages dépendants de ces lieux, s'en réservant la foi et hommage, qu'Isarn lui rendit le même jour. Amalric servit en Flandre l'an 1319, et est nommé au nombre des seigneurs qui avaient suivi le parti du comte de Comminges, dans des lettres de rémission que le roi accorda à ce comte et à ses adhérents, au mois de novembre 1333. (*Hist. de Lang.*, t. IV, *preuv.*, p. 180.) Amalric est qualifié noble et puissant homme, chevalier, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, fils de feu Sicard, vicomte de Lautrec et seigneur d'Ambres, dans un hommage qu'il rendit à l'évêque de Cahors le 1[er] janvier 1336. (*Archives du domaine de Montpellier, Lautrec*, n° 14.) Amalric III fit son testament le 13 juillet 1343, et mourut la même année. I

caire, et fit partie de l'expédition de Guienne sous le duc de Bourbon. (*Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 256.) Le 16 mai 1348, il vendit à Bouchard VI, par la grâce de Dieu, comte de Vendôme et seigneur de Castres, la moitié de la douzième partie de la vicomté de Lautrec, pour 2,000 livres tournois, en présence d'Isarn, vicomte de Lautrec-Venez, et d'Isarn, son fils. (*Domaine de Montpellier, Lautrec*, 3, cout. n°s 3 et 5; *Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 256.) Le vendredi-saint, dernier mars 1363, le roi lui accorda des lettres de rémission pour avoir porté les armes contre lui. (*Ibid.*, p. 322.) Pierre III est qualifié noble et puissant seigneur de Montredon, dans le contrat de mariage de Philippe, vicomte de Lautrec-Venez, avec Marquise de Lomagne, du 9 juillet 1364; il plaidait, le 23 septembre 1365, contre Guillaume de Roquesise, damoiseau, et rendit hommage pour la terre de Montredon en 1367. (*Archives de Montpellier.*) Il donna quittance, le 31 janvier 1382, au receveur-général de la sénéchaussée de Carcassonne, lors du subside nouvellement accordé pour payer les gens d'armes commis à la défense de cette sénéchaussée, de la somme de 180 francs d'or, pour les gages de deux hommes d'armes étant sous sa charge, et donna encore une autre quittance de ses ap-

---

DE LAUTREC-AMBRES.

avait épousé Marguerite DE PÉRIGORD, fille d'Elie Talleyrand, VIII° du nom, comte de Périgord, et de Brunissende de Foix, sa seconde femme. (*Baluze, Notæ ad vitas PP. Avenionen.*, p. 781.) Elle se qualifiait veuve en 1343, et, en cette qualité, le roi lui accorda une sauve-garde, pour elle, son fils Amalric, prisonnier des Anglais, et pour ses autres enfants, le 28 novembre 1345, en considération des services qu'Amalric III et son fils lui avaient rendus. (*Histoire de Lang.*, t. IV, p. 265; *Archives de l'hôtel-de-ville de Rodès.*) Les enfants d'Amalric et de Marguerite de Périgord furent :

DE PÉRIGORD : de gueules à trois lions d'or, lampassés, armés et couronnés d'azur.

1°. Amalric IV, qui suit;
2°. Archambauld de Lautrec, évêque et comte de Châlons, pair de France, était évêque de Lavaur depuis l'an 1355, lorsqu'il fut élevé à l'évêché de Châlons, en 1357. Il fut nommé par le cardinal de Talleyrand de Périgord, son oncle maternel, l'un des exécuteurs du testament qu'il fit le 25 octobre 1360. Il promit par ses lettres, données en son château de

pointements militaires le 1er mai 1383. Ces deux actes sont scellés de son sceau en cire rouge, représentant une croix de Toulouse, et un chef chargé d'un lion léopardé; pour cimier, une aigle couronnée, issante du timbre. (*Histoire de Languedoc*, t. III, p. 567, col. 1re.) Pierre III, vicomte de Lautrec, servait, en 1382, dans la guerre contre les Tuchins, qui désolaient le Languedoc, et contre les Anglais, qui faisaient des courses continuelles dans la sénéchaussée de Carcassonne. Il fit montre à Sénégas, le 4 avril, ayant avec lui 9 hommes d'armes, accompagnés chacun d'un pillart et d'un page. Au nombre de ces hommes d'armes étaient Sicard d'Arifat et Bernesque de Loubens. (*Ibid.*, t. IV, p. 385). Pierre III fit son testament le 20 octobre 1383, et ne vivait plus en 1390. Il avait épousé Hélène DE LAUTREC, que l'on présume être issue de la branche de Venez. Leurs enfants furent :

DE LAUTREC : de gueules, au lion d'or.

1°. Pierre IV, dont l'article suit ;

2°. Jean de Lautrec, qui fonde la branche des *seigneurs de Saint-Germier*, rapportée en son rang ;

3°. Jeanne de Lautrec, mariée avec Guiraud *de Bellafare*, chevalier, seigneur et baron d'Auriac, de Cabaniol et de Faget. Elle transigea pour sa

---

DE LAUTREC-AMBRES.

Sarry, le 31 mars 1361, d'observer et de faire garder par ses vassaux la paix faite entre les rois de France et d'Angleterre. (*Mss. de Brienne*, vol. 236, 237, fol. 98, verso.) Il assista au sacre du roi Charles V, le 19 mai 1364, et y porta l'anneau royal. Le 3 février suivant, il fut attaqué par le procureur du roi, sur ce qu'il prétendait soustraire ses sujets de la juridiction du bailli de Vermandois, et les soumettre à son bailli de Vitry. Le procureur conclut que les exploits donnés au nom de l'évêque fussent mis au néant ou réparés, et qu'il fût condamné à perdre les priviléges et la juridiction qu'il avait soumis à son bailliage de Vitry, et enfin qu'il fût appliqué au roi, au moins pendant la vie de ce prélat, une amende de 10,000 livres, ou telle autre comme la cour le jugerait. (*Ibid.*, vol. 236, fol. 104, et *Reg. du Parlement*.) Le parlement accorda à l'évêque un délai de défendre à cette requête à huit ou à quinze jours. L'an 1377, Archambaud de Lautrec, Sicard, son frère, et leurs deux sœurs plaidaient contre le comte d'Astarac, pour raison de la quatrième partie de la vicomté de Lautrec et des château et terre d'Ambres. Les registres font foi

dot avec Hélène, sa mère, et Pierre, son frère, le 2 juillet 1392. Guiraud de Bellafare testa le 17 octobre 1394, et Jeanne de Lautrec le 14 octobre 1397. Elle mourut le même jour ou le lendemain.

XV. Pierre IV, vicomte DE LAUTREC, chevalier, chambellan du roi, se battit en duel à Toulouse, le 11 janvier 1385, contre Arnaud de la Motte, qu'il vainquit; fut nommé par le roi, le 10 janvier 1389, à la charge de châtelain de Penne, en Albigeois, à la place de Jean de Cramaud, chevalier. (*Ibid.*, 589, col. 2.) Il transigea avec Jean de Lautrec, les 25 mai 1390 et 3 juillet 1392, au sujet de la succession paternelle. Il eut pour sa part la seigneurie de Montredon, et son frère les fiefs de Saint-Germier et du Caylar. Il est qualifié chevalier et chambellan du roi dans des lettres de rémission qu'il obtint au mois de mai 1392, pour être entré, en armes, dans le lieu d'Algans, en la sénéchaussée de Toulouse, qui lui avait été donné par le comte de Foix. (*Rég. du Trésor des Chartes*, 142.) L'an 1408 il acquit de Philippe de Lautrec-Venez les droits qu'il avait en la vicomté de Lautrec. Il avait fait deux testaments, l'un le 11 avril 1390, et l'autre le 1er juillet 1402. Dans le premier, il nomme son épouse Er-

---

DE LAUTREC-AMBRES.

qu'il ne put se trouver, avec les autres pairs du royaume, à l'ajournement du 4 décembre 1378, donné contre Jean de Montfort, chevalier, naguère duc de Bretagne, étant empêché de maladie, en son hôtel, à Paris, et s'étant fait *exoiner*, comme porte le registre, par maître Ferry de Metz, conseiller du roi. Archambauld assista au lit de justice tenu par le roi Charles V, sur cette affaire, le 9 du même mois, et au sacre de Charles VI, en 1380. Brunissende de Lautrec, sa nièce, plaidait contre lui le 17 mai 1386, ainsi qu'on le verra plus bas, pour la portion du château de Lautrec, qu'il disait être en la main du comte de Foix, et ne tenir à lui parce que le comte en était seigneur en partie; et, le 27 du même mois, il engagea la vicomté d'Ambres à ce même comte nommé Gaston. Archambauld ayant eu une contestation avec les généraux de la justice des aides, pour savoir s'il était tenu de plaider devant eux pour raison du mesurage du sel de la ville de Châlons, il fut prononcé en parlement, le 10 mars 1388, qu'il ne pouvait plaider ailleurs qu'au parlement, lequel pourrait appeler au jugement aucuns desdits généraux. Il mourut le 10 novembre 1389, et fut inhumé en sa cathédrale;

DE MONTAUT : d'or, au pin arraché de sinople, accosté de deux faucons affrontés de sable, chacun sur un monticule du même.

messinde ou Martianne DE MONTAUT, fille de Raymond, chevalier, seigneur de Montaut, de Hauterive, de Miramont, de Caujac, de Clermont, du Vivier, etc., chambellan et gentilhomme du roi Charles VI. Elle avait donné quittance de ses droits paternels et maternels à Jean de Montaut, son frère, chevalier, seigneur de Hauterive, le 13 février 1386. (*Trésor de Foix*, caisse 13 au mot *Hauterive*.) Dans le même testament, Pierre IV, vicomte de Lautrec, fait mention de sa mère, de ses frères, de sa sœur, de son oncle ; institue héritier Pierre V de Lautrec, qu'il confirme par le second testament, où il mentionne Jean, son frère, seigneur de Saint-Germier, Guillaume, Amalric et Hugues de Bellafare, ses neveux, et Philippe de Lautrec-Venez. Les enfants de Pierre IV, nommés dans ces deux testaments, furent :

1°. Pierre V, dont l'article suit ;
2°. Jean de Lautrec ;
3°. Innocent de Lautrec ;
4°. Marguerite de Lautrec, qui n'est plus nommée dans le second testament ;
5°. Catherine de Lautrec ;

DE LAUTREC-AMBRES.

3°. Sicard de Lautrec, élu évêque de Beziers le 12 août 1371, mort le 22 juillet 1383, et inhumé dans sa cathédrale, ainsi qu'il est marqué au tome II, p. 423, verso du *Gallia christiana*, édition de 1656 ; mais au tome Ier du même ouvrage, imprimé en 1715, col. 83, il est qualifié évêque d'Adge, et l'on y marque que, par son codicille, il fit plusieurs legs à l'abbaye de Vieilmur, où il ordonna sa sépulture dans la chapelle de Sainte-Marguerite, près du tombeau de sa mère, Marguerite de Périgord ;

4°. Philippe ou Philippine de Lautrec, femme de Jean *de Galard*, seigneur de Limeuil, fils de Pierre de Galard, grand maître des arbalétriers de France (*Hist. d'Auvergne*, par Justel) ;

5°. Éléonore de Lautrec, abbesse de Vieilmur, nommée avec cette qualité avec Archambauld et Sicard, ses frères, dans le procès de 1377 et dans un arrêt de 1379. Dans un autre arrêt, du 8 mai 1383, il est dit, qu'elle et Jeanne, sa sœur, religieuse, seront admises avec leurs frères à la succession de leur famille ;

6°. Jeanne de Lautrec, religieuse avec sa sœur en l'abbaye de Vieilmur. Ce

6°. Agnès de Lautrec;

7°. Ermessinde de Lautrec.

Dans le même temps vivait :

Hugues de Lautrec, damoiseau, seigneur de Puymignon et de Montrosier, qui rendit hommage pour la terre de la Loutairie en 1423, et fit son testament le 9 mars 1460. Il avait épousé Hélix *d'Arpajon,* fille de feu Guibert d'Arpajon, seigneur de la Bastie de Taner.

XVI. Pierre V, vicomte DE LAUTREC, pour un sixième, seigneur de Montfa, de la Bruyère et de la Montagne de Montaut, terres que lui céda, en 1430, Hugues d'Arpajon, son cousin, en échange de la seigneurie de Montredon, sauf toutefois les droits appartenants à Guillaume de Lautrec-Saint-Germier, son cousin. Il vendit une partie de ses droits aux comtes de Foix; assista aux états-généraux de Languedoc, tenus à Beziers le 20 avril 1426 (*Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 469), et mourut en 1444. Il avait épousé, par contrat du 1er janvier 1410, Marguerite DE PESTELS, fille de Gui de Pestels, IIe du nom, seigneur de Salers, de Merle, de

DE PESTELS : d'or à la bande de gueules, accompagnée de six flanchis du même en orle.

---

fut vraisemblablement elle qui lui succéda, quoique, dans la nouvelle édition du *Gallia Christiana,* il soit marqué que Jeanne de Lautrec succéda à sa tante Éléonore, et gouverna cette abbaye jusqu'en 1390;

7°. Brunissende de Lautrec, quatrième femme de Geraud, seigneur *de la Barthe* et d'Aure.

XIV. Amalric IV, vicomte DE LAUTREC, baron d'Ambres, succéda à son père en 1343. Il plaidait, en 1344, contre Isarn de Lautrec, seigneur de Venez, pour l'empêcher de se qualifier vicomte de Lautrec. Amalric s'étant ligué, l'an 1345, avec les comtes de Comminges et de l'Isle Jourdain, et les vicomtes de Bruniquel, de Carmain et de Villemur, partagea leur défaite devant Auberoche, dont ils formaient le siège, le 23 octobre, par le comte de Derby, général des Anglais. Amalric fut du nombre des prisonniers, et l'était encore au mois de mai de l'année suivante. Il avait perdu, dans cette

Varanzac, etc., et d'Hélix de Fontanges. De ce mariage sont issus :

1°. Antoine Ier, dont l'article suit ;

2°. Sicard de Lautrec, } dont on ignore la destinée ;
3°. François de Lautrec, }

4°. Catherine de Lautrec, mariée à Pharamond *de la Vergne*, seigneur de Saint-Sernin ;

5°. Jeanne de Lautrec, épouse de François *Hébrail*, seigneur de la Cortade ;

6°. Louise de Lautrec, posthume, alliée à Louis *d'Auriol*, seigneur de Boisseron, de Boussenac, de Lacalm et de Vignals, fils de Jean d'Auriol, seigneur de Montagut, en Lauraguais.

XVII. Antoine Ier, vicomte DE LAUTREC, dit *de Toulouse*, chevalier, seigneur de Montfa, de la Roquette, de Verdun, de Londres, etc. ; baron de la Bruyère, de Ferrals, du Puy-Saint-Pierre et de Castayrac, naquit vers l'an 1412. Il fut accusé par Hugues d'Arpajon, chevalier, seigneur de Montredon, d'avoir, avec l'aide d'Hugues Barrière, notaire à Beaumont, falsifié une clause du testament de feu messire Pierre de Lautrec, seigneur de Montredon ; sur quoi il fut ordonné d'in-

---

DE LAUTREC-AMBRES.

action, Pons, sous-sergent d'armes, et prévôt de Réalmont, écuyer de sa suite. (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 255 et 570.) Le comte d'Armagnac qualifie Amalric de Lautrec *son neveu*, dans les lettres qu'il lui accorda à Moncuq, le 4 octobre 1346, où il rappelle le fouage de vingt sols par feu que le duc de Normandie avait précédemment donné au même Amalric. (*Ibid.*, p. 262.) Par lettres-patentes du 24 octobre 1350, le roi lui accorda une sauve-garde, après qu'il eut été attesté par plusieurs des principaux habitants du comté de Toulouse, qu'il était vicomte de Lautrec pour une quatrième partie. C'est ce qui fut encore constaté lors de l'élection qui fut faite, les 1er et 4 octobre 1352, de nouveaux consuls dans cette vicomté, par-devant les baîle et officiers du comte de Foix, et d'Amalric, seigneurs d'Ambres, vicomtes de Lautrec. Ce dernier, le 11 août 1355, transigea en la même qualité avec Eléonore de Comminges, veuve de Gaston, comte de Foix, vicomte de Lautrec, mère et tutrice de Gaston de Foix, son fils, sur

former au sénéchal de Carcassonne, le 20 novembre 1433. Lui et le notaire furent ajournés le 14 mai suivant, et le 9 mai 1434, il y eut défaut contre Antoine de Lautrec. Ce dernier plaidait, le 10 juillet 1441, contre le comte de Foix, pour les terres de la vicomté de Lautrec, et obtint, par arrêt du parlement du 13 août 1445, la recréance des biens de cette vicomté, dépendants de l'hérédité de son père. Ce fut dans le cours de ce procès, qu'il soutint contre Sicard de Lautrec, son frère, qu'il produisit sa descendance des anciens comtes de Toulouse, à commencer par le contrat de mariage de Baudouin, avec Alix, vicomtesse de Lautrec, et prouva que ses ancêtres en avaient toujours porté les armes en plein. Il se qualifie vicomte de Lautrec, dans l'hommage qu'il fit au roi, le 4 janvier 1457, et l'aveu le 21 avril 1458, des seigneuries de Ferrals et de Verdun, des baronnies du Puy-Saint-Pierre, de Castayrac, de la part qu'il avait dans la baronnie de la Bruyère, du château de Londres et de Saint-Etienne-de-Veuil. Il avait épousé, vers l'an 1440, Antoinette d'Apchier, fille de Béraud, seigneur d'Apchier, de Vabres et de Vazeilles, chambellan des rois Charles VI et Charles VII, et d'Anne de la Gorce de Mirabel. Antoine Ier, vicomte de Lautrec,

D'Apchier : d'or, au château à trois tours de gueules, celle du milieu supérieure ; à deux haches d'armes du même émail, issantes des deux autres tours.

---

les droits réciproques de la vicomté de Lautrec, pour entretenir la paix et consanguinité qui était entre eux. En reconnaissance de ses services, et de ceux de ses prédécesseurs, le Roi lui accorda, par lettres du mois d'avril 1365, et à Jeanne de Narbonne, sa femme (fille de Guillaume de Narbonne, seigneur de Montagu, et de Gailharde de Levis-Mirepoix) que leurs terres, à l'avenir, ressortiraient immédiatement de la couronne. Le 27 juillet 1367, Amalric de Lautrec et Jeanne de Narbonne plaidaient contre le comte de oix et la comtesse sa mère. Amalric mourut vers l'an 1370. Il avait fait un testament dès le mois d'août 1360, par lequel il institua son héritière sa fille aînée, lui substituant son autre fille dans l'ordre qui suit :

De Narbonne : de gueules plein.

1°. Catherine de Lautrec, baronne d'Ambres, première femme de Jean Ier, comte *d'Astarac,* qui, se qualifiant à ses droits, vicomte de Lautrec en partie, créa et institua Guillaume Galaveri, juge de Lautrec, le 5 juin 1373,

donna quittance le 13 octobre 1455, à Jean d'Apchier, neveu de sa femme, de 600 moutons d'or, qu'il lui avait constitués pour ses habits nuptiaux. (*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*, t. III, p. 817.) De ce mariage sont issus:

1°. Antoine II, dont l'article suit;

2°. Isabeau de Lautrec, femme de noble Raimond *Vidal*, seigneur de Serviez; Antoine vicomte de Lautrec, son frère, donna, en faveur de ce mariage 3,000 moutons d'or, par acte du 3 octobre 1483;

3°. Jeanne de Lautrec, dame de Brousse, dont elle rendit hommage en 1483;

4°. Anne de Lautrec, mariée à Jean *de Sauniac*, seigneur de Belcastel;

Dans le même temps vivait:

Hugon de Lautrec, seigneur de la Fabrié, père de Laurence de Lautrec, mariée, par contrat du 2 mai 1499, avec François *de Perrin*, écuyer, seigneur de la Roque, fils d'Isarn de Perrin, seigneur de la Roque et de la Roquette, damoiseau et d'Alix de Hautpoul.

XVIII. Antoine II, vicomte DE LAUTREC, chevalier, seigneur de Montfa, de Ferals, de Verdun et de Londres, baron de la

---

DE LAUTREC-AMBRES.

et reçut de lui le serment de fidélité. Elle mourut sans enfants, ayant institué son mari son héritier par son testament du 24 septembre 1378; ce qui causa de grands procès (*Inventaire des titres et archives de Castelnau de Barbazan*);

2°. Brunissende, vicomtesse de Lautrec, qui suit.

DE MAUNY: d'argent, au croissant de gueules.

XV. Brunissende, vicomtesse DE LAUTREC, baronne d'Ambres après sa sœur, épousa, en premières noces, Eustache DE MAUNY, chevalier, qui, l'an 1379, plaidait pour ses droits, conjointement avec sa belle-mère et les oncles de sa femme, contre le comte d'Astarac, son beau-frère. Par arrêt du parlement de Paris, du 8 mai 1383, rendu entre elles et les deux évêques, ses oncles, trois des cinq parties de la succession de ses père et aïeul furent adjugées à Brunissende. Elle était veuve d'Eustache de Mauny, lorsqu'elle plaidait, le 15 janvier 1385, contre messires

Bruyère, du Puy-Saint-Pierre et de Castayrac, né vers l'an 1441, rendit hommage, en 1470, pour Ferrals, le Verdier et la Bruyère ; prêta serment au roi, pour sa portion de Lautrec, en 1498; fit hommage des terres de Montfa et de la Bruyère le 2 octobre 1502, et l'an 1503, pour un tiers de la vicomté de Lautrec, la baronnie de la Bruyère, Montfa et Montaut. Dès l'an 1495, Antoine II servait contre les Espagnols, qui avaient pénétré dans la sénéchaussée de Carcassonne, où ils faisaient des courses et des dégâts considérables, sans aucun sujet d'hostilité. (*Histoire de Lang.*, t. V, p. 86.) Il comparut le 5 septembre 1507, avec quatre chevaux et deux archers, devant le sénéchal de Carcassonne, pour la montre du ban et arrière-ban, et fournit un homme d'armes pour le ban de l'an 1529. (*Ib.*, *preuv.* col. 84.) L'on a produit, dans un procès jugé au parlement d'Aix, le 23 décembre 1608, un extrait de son testament, du 31 juillet 1527, dans lequel il est nommé *Antoine de Toulouse*, seigneur de Montfa ; et dans la production faite par ses descendants devant M. de Bezons, intendant en Languedoc, il est nommé Antoine *de Toulouse de Lautrec*. On observera que dans les actes juridiques et dans tous les titres qui

---

DE LAUTREC-AMBRES.

Olivier, Alain et Hue de Mauny, frères, pour raison du douaire qui lui avait été promis de deux mille livrées de terre, ou 22,000 fr. Ces derniers demandaient leur renvoi en Normandie et en Bretagne, ce dont ils furent déboutés. Olivier alléguait pour sa défense qu'il avait été donné à Eustache plusieurs châteaux au pays Bordelais, bienséants à Brunissende, et près du lieu de sa naissance, dont ils avaient joui par an et jour; les autres objectaient qu'ils n'étaient pas héritiers. (*Registre des plaidoiries du parlement.*) Brunissendo, comme on l'a dit plus haut, plaidait contre son oncle, évêque de Châlons, le 17 mai 1386, et, le 13 avril 1387, elle obtint une saisie des biens patrimoniaux et du temporel de son évêché, jusqu'à ce qu'il l'eût mise en possession de ses portions en la vicomté de Lautrec. (*Ibid.*) Elle obtint encore un arrêt contre le comte d'Astarac, le 14 février 1393. (*Registre du parlement*, coté *B.*) Elle épousa Yves DE GARANCIÈRES, chevalier, chambellan du Roi, avec lequel elle vivait le 1er octobre

DE GARANCIÈRES : de gueules, à trois chevrons d'or.

sont émanés de cette maison, depuis Antoine II[e], le nom *de Toulouse* a toujours précédé et jamais suivi celui *de Lautrec*, et que dans tous les jugements qui ont constaté l'illustre origine de cette seconde race des vicomtes de Lautrec, ils ont été maintenus dans le droit de porter les armes *de Toulouse* au premier quartier, en vertu de leur descendance directe et masculine des anciens comtes souverains de Toulouse. Dans une autre production faite au grand conseil, en 1605, on voit qu'Antoine II fit un second testament, le 14 mars 1541, où il dit qu'il fut contraint, par son âge décrépit, de subroger pour le service du roi. Il fut enterré avec sa seconde femme (ainsi qu'il l'avait ordonné dès l'an 1535) en l'église Saint-Vincent-de-Castres, ordre de Saint-Dominique, et en la chapelle de Sainte-Marie, bâtie par ses prédécesseurs, ainsi que porte une inscription latine rapportée par Borel (*Antiquités de Castres*, part. II, p. 14.), où il est qualifié noble et puissant Antoine *de Toulouse et de Lautrec*, chevalier, vicomte de Lautrec, seigneur et baron des baronnies de la Bruyère et de Montfa. Il avait épousé 1° Catherine DE COSTIÈRE; 2° Séguine DE BAR, des barons de Mausac, nommée dans l'inscription ci-dessus, nièce de Sé-

DE COSTIÈRE.

DE BAR: d'azur, à deux bandes d'or.

DE LAUTREC-AMBRES.

1396, époque à laquelle les nouveaux consuls de la vicomté de Lautrec firent serment entre les mains du baile du Roi, à qui en appartenait la moitié, et entre les mains du baile du seigneur de Garancières, seigneur d'Ambres et vicomte de Lautrec, pour la quatrième partie du chef de la vicomtesse Brunissende, sa femme. Les 22 et 27 juillet 1396, elle et son mari obtinrent deux arrêts, le premier contre le curateur d'Archambauld de Lautrec, le second contre Jean d'Astarac, qui fut condamné à leur payer 12,632 liv. pour la succession de son père, Amalric, vicomte de Lautrec. La vicomté de Lautrec et la baronnie d'Ambres lui furent adjugées par un arrêt du même jour. Elle prit possession de tous ces biens le 28 octobre 1397, et la substitution faite par son père en sa faveur, fut confirmée par un dernier arrêt du 19 août 1399. Elle obtint encore un arrêt du parlement, le 6 septembre 1403, pour faire le partage des biens de Thibaud de Levis, seigneur de Montbrun, son grand-oncle maternel, et son

guine d'Ornesan, dame de Vaudreuil, et donataire de Marie de Bar, sa sœur (veuve de Jean de Castelverdun, et héritière de son mari, et d'Imberte de Castelverdun, sa fille). Les enfants d'Antoine II furent ;

Du premier lit.

1°. Jeanne de Toulouse-Lautrec, } religieuses à Vieilmur;
2°. Louise de Toulouse-Lautrec, }

3°. Catherine de Toulouse-Lautrec, religieuse à la Salvetat;

4°. Marie de Toulouse-Lautrec, épouse de haut et puissant seigneur Jean *d'Antin*, seigneur en partie de Ferrals, vraisemblablement du chef de sa femme, laquelle fit son testament l'an 1528 devant Malbouisson, notaire;

5°. Madelaine de Toulouse-Lautrec, alliée à Jean, *aliàs*, Bernard *d'Albert*, seigneur de la Ginié et de Puicalvel ;

Du second lit :

6°. Pierre de Toulouse-Lautrec, baron de la Bruyère, marié, par contrat du 3 octobre 1518, avec Jeanne *de Rigaud de Vaudreuil*, mort en 1598, sans postérité. Il avait fondé, l'an 1550, le couvent des Frères Mineurs de Lautrec.

7°. Philippe de Toulouse-Lautrec, vicomte de Montfa, d'abord lieutenant de la compagnie des chevau-légers ou gendarmes du seigneur

---

DE LAUTREC-AMBRES.

mari reçut, le 25 novembre 1404, l'hommage de Philippe II, vicomte de Lautrec, en partie, pour la seigneurie de Venez. Les quatre consuls de Lautrec prêtèrent le serment accoutumé le 1er octobre 1408, entre les mains d'Arnaud Braguifac, bailli du Roi, et de Jean *Castellionis*, *bailly pour égrège et puissant seigneur Yon de Garancières, vicomte de Lautrec, à cause de dame Brunissend, vicomtesse de Lautrec, dame d'Ambres, sa femme*, ainsi qu'il est marqué dans le procès-verbal. L'an 1412, *madame Brunissent, vicomtesse de Lautrec,* donna à messire Philippe de Denis, seigneur de Florensac, les terres et seigneuries de Trony, de Brenières, de Pont-Maury, du Petit-Rôle, etc., en la terre dudit Trony, et leurs appartenances. Etant poursuivie sur ce que son père avait répondu de la dot de 50,000 fr., promise par Roger-Bernard de Foix à sa fille, lorsqu'il l'avait mariée, avant l'an 1380, au comte d'Armagnac, elle répondit (sous le

de Randan (la Rochefoucault). Il servait sous M. de Guise, lorsqu'il fut tué à la défense de Metz contre l'empereur, au commencement du mois d'octobre 1552. (*Hist. de Lang.*, t. V, pp. 176 et 612.) Il avait épousé Isabeau *de Lescure*, fille de Jean, baron de Lescure, et de Marguerite de Châteauneuf. Il en eut :

A. François de Toulouse-Lautrec, mort à l'âge de cinq ans;

B. Claude de Toulouse-Lautrec, laquelle était sous la tutelle de sa mère et de Jean de Lautrec, seigneur de Massaguet, les 21 août 1553 et 13 décembre 1558;

8°. Jean-François, qui continue la lignée, et dont l'article suit;

9°. Séguine de Toulouse-Lautrec, mariée, par contrat du 23 juin 1540, avec Antoine *de Saint-Jean*, IIe du nom, seigneur d'Honoux, fils d'Antoine de Saint-Jean, Ier du nom, seigneur du même lieu;

10°. Imberte de Toulouse-Lautrec, femme, par contrat du 24 avril 1516, d'Antoine *d'Anticamareta*, seigneur de Loubens, et de Villeneuve;

11°. Violante-Charlotte de Toulouse-Lautrec, épouse de Jean *de Lordat*, seigneur de Saint-Victor en Foix;

12°. Claudine de Toulouse-Lautrec, alliée à Hugues *de Padiès*, seigneur dudit lieu, co-seigneur de Leupante. Il fit son testament le 6 septembre 1541;

13°. Catherine de Toulouse-Lautrec, religieuse à Castres;

14°. Isabeau de Toulouse-Lautrec,
15°. Anne de Toulouse-Lautrec,
16°. Françoise de Toulouse-Lautrec,
} religieuses à Salvetat.

DE LAUTREC-AMBRES.

nom de la dame de Garancières) qu'il y avait plusieurs vicomtes de Lautrec, et qu'il y avait quarante-cinq ans que son père était mort. L'an 1417, Sicard de la Font, juge de Lautrec pour le roi et les autres vicomtes, donna quittance de ses gages par lui reçus de la dame *Brunissens*, vicomtesse de Lautrec, en partie, pour cette année. Enfin, elle fit son testament sous le titre de dame de Garancières, vicomtesse de Lautrec, à Paris, le 22 janvier 1418, par lequel elle ordonna sa sépulture auprès de celle de sa mère, en l'église des Cordeliers de Paris, si elle mourait en cette ville; ou dans la chapelle de ses prédécesseurs, en l'église des Cordeliers de Lavaur, si elle décédait en Lautrecois; nomma ses héritiers, Jean de Voisins, seigneur de Confolent, pour les terres venues de son père, et Guillaume, vicomte de Narbonne, son neveu, pour les terres venues du côté de sa mère, excepté ce qu'elle avait au pays d'Albigeois, qui serait réglé par la coutume.

Dans le même temps vivaient :

A. Hugues de Lautrec, seigneur de Salettes, de Cahusac et d'Arsac, en Albigeois, père de Huget de Lautrec, seigneur de Salettes, l'un des hommes d'armes de la compagnie d'ordonnance de François de la Valette, seigneur de Cornusson, sénéchal de Toulouse, dont la montre fut faite à Buzet le 13 août 1480;

B. Claude de Lautrec, l'un des archers de la haute-paye de la compagnie d'ordonnance de M. de Beaumont-Brizon, revue à Sémur, en Auxois, le 9 juin 1539, et à Viteaux, en Bourgogne, le 2 juin 1542;

C. Alexandre de Toulouse, lieutenant de la connétablie de France, ordonnée et établie pour le fait et exercice de la justice près la personne du roi et de monseigneur le connétable, ainsi qu'il appert d'une quittance qu'il donna en cette qualité le 25 juillet 1559, signée *de Toulouse*, à François Pascal, trésorier ordinaire des guerres.

XIX. Jean-François DE TOULOUSE DE LAUTREC, vicomte de Lautrec, baron de Montfa et de la Bruyère, seigneur de Peyreficade, est déclaré prétendre au quart de la juridiction haute, moyenne et basse de la vicomté de Lautrec, dans le dénombrement de cette vicomté, fait devant le sénéchal de Carcassonne, le 10 août 1541,

---

DE LAUTREC-AMBRES.

Dans un grand procès, jugé en 1605, on a prétendu que Brunissende de Lautrec avait épousé Jean de Voisins, dont elle eut trois enfants. Mais, comme l'observe judicieusement l'historien des Grands-Officiers de la Couronne (p. 366), il n'y a nulle apparence à ce prétendu mariage, et encore moins qu'elle en eût pu avoir des enfants. Elle était née avant le testament de son père, fait au mois d'août 1360, et elle vivait encore avec son second mari au mois d'octobre 1408. Elle n'aurait donc pu se remarier qu'âgée au moins de cinquante ans; et comme elle n'eut point d'enfants de ses deux premiers maris, il n'est pas présumable qu'elle en aurait eu trois à cet âge avancé. Observons encore que, dans son testament, par lequel elle institue Jean de Voisins son héritier, elle prend le titre de dame de Garancières. Jean de Voisins devint, en vertu de ce testament, vicomte de Lautrec. Cette vicomté et la baronnie d'Ambres furent portées par mariage, en 1588, dans la maison de Gélas Leberon, qui les possédait encore à la fin du dix-huitième siècle.

par Louis, comte de Laval, époux de Claude de Foix, vicomtesse de Lautrec. (*Titre du chapitre de Pau, et Histoire de Lang.*, t. V, p. 129.) Il fut successivement chevau-léger et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il fut maintenu en la succession de son père, par arrêts des 13 septembre 1558 et 30 juin 1559; fut appelé à l'arrière-ban de l'année 1558, et fit son testament le 26 septembre 1565, en présence d'Antoine de Lautrec-Saint-Germier, son cousin. Il avait épousé, par contrat du 22 novembre 1547, Catherine DE SALES, fille de Pons de Sales, seigneur de Griffoul, co-seigneur d'Algans, et d'Anne de la Font de Ferreirols. De ce mariage sont issus :

DE SALES : d'azur, au lion d'or, lampassé de gueules; au chef cousu du même, chargé de trois étoiles d'argent.

1°. Pons de Toulouse de Lautrec, baron de la Bruyère, institué héritier par son père, et tué à l'âge de vingt ans par ceux de la religion prétendue réformée. Il avait fait son testament le 7 juillet 1569, et avait épousé, par contrat du 24 novembre 1566, Rose *d'Aure*, fille unique de François d'Aure, seigneur de Villebrune, et d'Anne de Caumont du Breuil.
Ils eurent pour fils :

Jean de Toulouse de Lautrec, vicomte de Montfa, baron de la Bruyère, seigneur de la Montagne de Montant et de l'Albergue, qui était âgé seulement de trois semaines, et non encore baptisé, lorsque son père fit son testament. Son château de Montfa ayant

---

SEIGNEURS DE LAVAUR,

DONT ON N'A PAS TROUVÉ LA JONCTION.

I. Noble François DE LAUTREC, le premier connu de cette branche, eut cinq fils, qui partagèrent sa succession le 5 mai 1540, savoir :

1°. Noble François de Lautrec, qui, comme aîné, transigea avec ses frères sur le partage des biens de leur père le 15 mai 1540, ce qui fut confirmé par arrêt du parlement de Toulouse le dernier février 1581 ;
2°. Henri, dont l'article suit;
3°. Guillaume de Lautrec,
4°. Antoine de Lautrec,
5°. Jacques de Lautrec,
} dont on ignore la destinée.

II. Noble Henri DE LAUTREC, mentionné dans le partage du 15 mai

été pris sur les ligueurs, en 1591, le duc de Montmorency le lui fit remettre immédiatement le 3 novembre. Ce seigneur embrassa néanmoins depuis le parti de la ligue, car on le voit en 1595, défendre le château de Montfa contre le comte de Ventadour, qui le força à capituler, lui accordant la vie sauve : son château de la Bruyère lui fut rendu, conjointement avec le seigneur d'Ambres, qui le possédait avec lui par indivis, aux termes de l'article LIII du traité secret fait entre le roi Henri IV et le duc de Joyeuse, en 1596. (*Hist. de Lang.*, t. V, pp. 453, 456, 474, et *preuv.* col. 338.) Le procureur-général de l'ancien domaine du roi Henri IV, comme roi de Navarre, ayant attaqué Louis de Voisins, chevalier, seigneur d'Ambres, sur la jouissance de la quatrième partie de la vicomté de Lautrec, Jean de Toulouse de Lautrec, seigneur de Montfa, fut admis partie intervenante au procès. Après bien des procédures, tant au parlement de Toulouse qu'au grand conseil, cette cour, par son arrêt du 29 décembre 1605, maintint le seigneur d'Ambres en possession de la quatrième partie de cette vicomté, et le seigneur de ontfa en possession de la sixième partie de la justice haute, moyenne et basse, etc. ; ordonnant que la justice ordinaire s'exercerait dans toute la vicomté et dans le Lautrecois, au nom commun du roi et desdits de Voisins et de Lautrec, réservant au roi, privativement à eux, certaines prééminences. Le même Jean de Toulouse de Lautrec fut encore maintenu dans la possession du sixième qu'il avait en la vicomté de Lautrec, avec faculté de se qualifier

---

1540, épousa, par contrat du 3 février 1555, Isabeau AUDOUME, dont il eut, entr'autres enfants, Louis, qui suit. AUDOUME :

III. Noble Louis DE LAUTREC fit son testament le 9 mars 1622, par lequel il ordonna d'être inhumé au tombeau de son père. Il avait épousé Madelaine DE SAINTE-LIVRADE, instituée héritière par le testament de son mari. Ils eurent pour fils : DE SAINTE-LIVRADE :

IV. Noble Antoine DE LAUTREC, seigneur de Lavaur, juridiction de Cordes, au diocèse d'Albi, vivant en 1654. Il avait épousé Marguerite DE LA FONT, qui testa le 26 février 1642, et institua son mari son héritier. De leur mariage sortirent : DE LA FONT : de gueules, à la bande d'argent.

1°. Noble Louis de Lautrec, seigneur de Lavaur, maintenu dans sa no-

vicomte de Lautrec en partie, par arrêt du 24 mars 1611. Il avait été marié avec Renée *de Noël*, avant l'an 1595, époque à laquelle le comte de Montgommery l'emmena avec sa femme au château de Venez, après la prise de son château de Montfa;

2°. Pierre VI, qui continue la lignée, et dont l'article suit;

3°. Autre Pierre de Toulouse de Lautrec, dont on ignore la destinée. C'est peut-être le même que Pierre de Lautrec qu'on voit, le 24 février 1574, au nombre des archers de la compagnie de Henri, vicomte de Lautrec, qui fit montre à Marsat, dans le bas Limosin, le 10 mars suivant, et qui épousa la fille unique de Cardon *de Lupé*, III[e] du nom, seigneur de Lupé, de Thieste et de la Serrade, et de Bertrande de Léaumont-Puygaillard.

XX. Pierre DE TOULOUSE DE LAUTREC, VI[e] du nom, vicomte de Lautrec, baron de Montfa en partie, fut fait prisonnier dans le château de Montfa par le baron de Biron, au mois de juin 1569. Par la capitulation, 1° Pierre de Toulouse de Lautrec s'engagea de rendre les prisonniers qu'il avait dans ce château; 2° on lui permit de sortir avec cinq hommes armés à cheval, et avec tous les autres qui n'auraient que leurs épées, et de se retirer où il voudrait; 3° il promit de ne pas faire la guerre dans le gouvernement du sieur de Boisseson, gouverneur de Castres; 4° de recevoir une garnison de soldats religionnaires dans ce château : elle y entra le 13 juin, et elle viola aussitôt la capitulation, car elle

---

SEIGNEURS DE LAVAUR.

blesse par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, le 4 février 1669;

2°. Fabien, qui suit.

V. Fabien DE LAUTREC, maintenu par l'intendant de Guienne, fut marié par contrat du 9 novembre 1654, et fut probablement père de :

1°. Fabien de Lautrec, seigneur de la Lande-Cabazac, au diocèse de Cahors, qui, l'an 1701, fit registrer ses armoiries à l'armorial général, dressé en exécution de l'édit de 1696;

2°. Autre Fabien de Lautrec, curé de Saint-Benesit, à la bastide de Maonbac, au même diocèse, qui vivait à la même époque.

Armes de cette branche : Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix clèchée et vidée, pommetée d'or; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or.

brûla et démolit entièrement le château de Montfa. (*Hist. de Lang.*, t. V, p. 294.) Le baron de Montfa fut encore fait prisonnier dans Briatexte, le 18 décembre 1574, par les religionnaires, mais il fut renvoyé sans rançon, ainsi que le seigneur de Bioule. L'an 1590, il fut avec le même seigneur de Bioule, les seigneurs de Villegli et de Tanas, à la tête de la noblesse du pays, au-devant de Marguerite de la Mark, femme du duc de Montmorency, lorsque cette dame fit son entrée à Castres le 19 février. Le baron de Montfa servit sous le duc de Montmorency, contre le duc de Joyeuse, l'un des chefs de la ligue. (*Hist. de Lang.*, t. V, pp. 336, 446, 449.) Pierre VI fit son testament le 30 décembre 1614. Il avait épousé Anne DE NOEL, *aliàs* NADAL, fille de Jean de Noël, seigneur de la Croisette, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, et commandant pour le roi en Languedoc, en l'absence du duc de Damville, et de Marguerite de Sales, dame de Griffoul, fille de Louis de Sales, gouverneur de Leucate. Elle était sœur de Renée de Noël, épouse de Jean de Toulouse de Lautrec, neveu de Pierre VI. De ce mariage sont issus :

DE NOEL : d'azur, à la colombe d'argent, portant en son bec un rameau d'olivier de sinople, et accompagnée du chef de trois étoiles d'or.

1°. Pierre-Auguste de Toulouse-Lautrec, baron de Montfa, seigneur de Griffoul, tué d'un coup de canon au combat de Leucate, gagné sur

---

SEIGNEURS D'AUNHAC, EN GUIENNE,

DONT LA JONCTION N'EST PAS PROUVÉE.

I. Jean DE LAUTREC, Ier du nom, seigneur d'Aunhac, au diocèse d'Auch, majeur de vingt-cinq ans, donna quittance à noble Jean de Montlezun, co-seigneur d'Ansan, seigneur de Blancafort, de 200 liv. sur la dot de noble Clarette DE MONTLEZUN, sa future femme, fille dudit seigneur d'Ansan, le 7 février 1520. Il assigna la dot de la même Clarette de Montlezun, sur la Borde de Vagua et sur ses autres biens, le 28 août 1521. Ils sont mentionnés dans le testament de ce Jean de Montlezun de l'an 1525. Jean de Lautrec lui avait donné quittance de cinq cents écus pour la dot de sa femme, le 10 juillet 1523, et une autre quittance de quarante-six écus le 20 avril 1524. (*Titres de Montlezun.*) De leur mariage est issu :

DE MONTLEZUN : d'argent, au lion de gueules, accompagné de 9 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules en orle.

les Espagnols le 26 septembre 1637. Il avait épousé Marguerite *de Levis-Leran*, dont il n'eut point d'enfants. Elle était fille de Gabriel de Levis, vicomte de Leran, et de Catherine de Levis-Mirepoix. Elle se remaria, le 21 décembre 1645, à Marquis de Piis, seigneur de la Bastide;

2°. Bernard Ier, qui continue la lignée, et dont l'article suit;

3°. Abel de Toulouse-Lautrec, seigneur d'Algans, marié avec Éléonore *de Villeneuve-Flammarens*, qui le rendit père de :

A. Auguste de Toulouse-Lautrec, } morts sans postérité;
B. Paul de Toulouse-Lautrec, }
C. Anne de Toulouse-Lautrec, dont on ignore la destinée;
D. Renée de Toulouse-Lautrec, mariée à Pierre *de Nogaret*, vicomte de Trelans;
E. Claude de Toulouse-Lautrec, épouse de N.... *Malcin de Montazet*, seigneur de la Roque;

4°. Jean de Toulouse-Lautrec, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit de Malte, en 1610;

5°. Jacques de Toulouse-Lautrec;

6°. Renée de Toulouse-Lautrec;

7°. Geneviève de Toulouse-Lautrec.

XXI. Bernard DE TOULOUSE DE LAUTREC, Ier du nom, vicomte de Lautrec en partie, succéda à Pierre-Auguste, son frère, dans ses droits sur cette vicomté, ainsi que dans les baronnies de Montfa et de la Bruyère. Il fut aussi seigneur de Griffoul et d'Al-

---

SEIGNEURS D'AUNHAC.

II. Noble Bernard DE LAUTREC, seigneur d'Aunhac, qui reçut le serment de fidélité des habitants de ce lieu, le 29 novembre 1556. Il fut présent au mariage de Marguerite de Goth avec Arnaud-Guilhem de Montaut, seigneur de Castelnau, Parilhac, Saint-Cricq, etc., le 8 septembre 1568. Il épousa, par contrat du 4 novembre 1560, Marie DE PERCIN, qui fit son testament, le 8 janvier 1581, en faveur de ses enfants, savoir :

DE PERCIN :

1°. Jacques de Lautrec, institué héritier de sa mère;
2°. Pierre de Lautrec, } dont on ignore la destinée;
3°. Bernard de Lautrec, }
4°. Jean, qui continue la lignée, et dont l'article suit.

III. Jean DE LAUTREC, IIe du nom, seigneur d'Aunhac et de Lau-

gans en partie. Il était capitaine au régiment de Saulx, lorsqu'il épousa, par contrat du 17 janvier 1632, Marguerite DE VITROLES, fille et héritière de Jacques de Vitroles, seigneur de la Ferraye, co-seigneur de Veynes, et de Marie de la Font de la Roche-des-Arnaulds. Le baron de Montfa demeurait à Veynes, au bailliage de Gap, quand il fut maintenu dans son ancienne extraction de nom et d'armes de Toulouse et de Lautrec, par M. de Chazé, intendant en Dauphiné, le 1er mars 1641. Il fit son testament le 5 septembre 1656; et sa veuve avait l'administration de leurs enfants en 1667, époque à laquelle elle fut maintenue dans sa noblesse. Ces enfants furent :

DE VITROLES : d'azur, au lion d'or, appuyant sa pate sénestre sur un tronc d'arbre de sinople.

1°. Alexandre Ier, dont l'article suit;
2°. Jean-Guillaume de Toulouse-Lautrec, dit *le chevalier de Montfa*, co-seigneur de Veynes et de Griffoul, légataire de son père. Il avait vingt-huit ans, et demeurait ordinairement à Castres, en Albigeois, lorsqu'il comparut pour sa mère, son frère aîné et pour lui, devant M. du Gué, intendant en Dauphiné, qui donna acte de la représentation de leurs titres de noblesse le 28 juillet 1667. Il mourut sans alliance;
3°. Antoine de Toulouse-Lautrec, vivant en 1656, mort avant le 28 juillet 1667;
4°. Aure-Louise de Toulouse-Lautrec, dame d'Algans, mariée, par contrat du 18 janvier 1656, avec François *de Montesquieu*, seigneur de Sainte-Colombe, fils de Bernard-Antoine de Montesquieu, baron de Faget, et d'Anne de Montmenard;

SEIGNEURS D'AUNHAC.

rets, épousa, par contrat du 28 mai 1596, Jeanne DE MONTLEZUN, dont il eut :

DE MONTLEZUN : comme ci-devant.

IV. Jean DE LAUTREC, IIIe du nom, seigneur d'Aunhac, de Laurets et de Labatut, marié, par traité du 14 mars 1632, avec Marie DE COMARQUE, qui fit son testament le 5 février 1657, par lequel elle donna la moitié de tous ses biens à son fils, qui suit.

DE COMARQUE : d'azur, à l'arche d'alliance d'or.

V. Jean-Baptiste DE LAUTREC, seigneur de Labatut, produisit ses titres par-devant M. de Lartigue, subdélégué, et fut maintenu dans sa noblesse par M. Pellot, intendant en Guienne, le 1er juin 1667. Il avait épousé, par traité du 27 septembre 1663, Claudine DE SIBERT. On ignore s'ils ont laissé postérité.

DE SIBERT : d'azur, à la rose tigée et feuillée d'argent, posée entre deux bandes d'or.

5°. Dorothée de Toulouse-Lautrec, mariée à N..., seigneur *de Saint-Géry*, en Albigeois.

XXII. Alexandre DE TOULOUSE DE LAUTREC, Ier du nom, vicomte de Lautrec en partie, baron de Montfa, seigneur de la Ferraye, de Veynes et de Griffoul, institué héritier par son père, avait trente-quatre ans lors de la production faite en son nom par son frère, devant M. du Gué, intendant en Dauphiné. Ils furent encore maintenus dans leur ancienne extraction de nom et d'armes de Toulouse et de Lautrec, par M. de Bezons, intendant en Languedoc, le 2 novembre 1668. Alexandre Ier fut capitaine de cavalerie. Il vendit à François de Gélas de Voisins, marquis d'Ambres, la sixième partie qu'il avait en la justice de Lautrec, par acte du 22 octobre 1670, moyennant 2,000 livres payables en deux années, et 800 livres de rente, rachetable de 16,000 livres. Il mourut au service des pauvres de l'hôpital de Montpellier, où il s'était retiré en 1699. (*Hist. de Lang.*, t. V, p. 612.) Il avait épousé 1°, par contrat du 7 mars 1650, Catherine DE CAMBEFORT, fille de feu Julien de Cambefort, seigneur de Selve, et de Rose de Courtet; 2° Dorothée JULIEN, fille de N.... Julien, seigneur de Rampon, conseiller en la chambre de l'édit de Castres, et de Blanche de Forquières. Il n'eut point d'enfants de ce second mariage. Ceux du premier lit furent :

DE CAMBEFORT : de gueules, au levrier rampant d'argent, colleté d'or.

JULIEN : d'or, à la bande de gueules.

1°. Jean de Toulouse de Lautrec, seigneur et baron de Montfa, de Griffoul et de Plégades. Il donna quittance le 20 janvier 1679, comme donataire contractuel de son père, lors de son mariage, à François de Gélas, marquis d'Ambres, vicomte de Lautrec, pour une année d'arrérages de la rente de 800 liv., provenant de la vente de la sixième partie de la vicomté de Lautrec. Il fit registrer ses armes à l'armorial général en 1703. Il avait épousé, par contrat du 8 mai 1678, Françoise *de Saint-Maurice*, dame de Plégades, fille unique de Pierre de Saint-Maurice, seigneur de Coudols et de Plégades, et de Marie Brandouin. De ce mariage sont nées ;

A. Marie de Toulouse-Lautrec, mariée, en 1720, à Joseph *Brunet*, comte de Panat de Pujols ; morte en 1745;

B. Madelaine-Dorothée de Toulouse-Lautrec, mariée à Marc *de Roquefort*, seigneur de Bonery et de Marquain ;

2°. Bernard, qui continue la lignée, et dont l'article suit ;

3°. Jean-Alexandre de Toulouse-Lautrec, lieutenant-colonel du premier

régiment des dragons de Languedoc, tué en Italie le 7 mai 1704. Il avait épousé, par contrat du 27 mars 1690, Marie *de Guilhem de Clermont-Lodève*, fille et héritière de Fulcran de Guilhem de Clermont-Lodève, vicomte du Bosc, seigneur de Salelles et de Saint-Privat, et de Charlotte de Calvière, dame d'Hauterive, de Hautpoul et de Massaguel. Elle vivait encore au mois d'octobre 1725. Ses enfants furent :

A. Alexandre de Toulouse de Lautrec-Montfa, vivant sans alliance au mois d'octobre 1725;

B. Fulcran-Joseph de Toulouse-Lautrec, capitaine en second dans le régiment des dragons de Languedoc en 1720, et chevalier de Saint-Louis, mort à Toulouse en 1765, et enterré dans la cathédrale de cette ville;

C. Bernard de Toulouse, dit le comte de Lautrec, né le 11 mai 1699. D'abord élevé page du duc d'Orléans, régent, il entra second enseigne au régiment des Gardes Françaises le 1er février 1720; y devint premier enseigne le 15 mai 1721; fut nommé l'un des gentilshommes ordinaires du duc d'Orléans, en janvier 1724; enseigne de grenadiers le 12 septembre 1727; sous-lieutenant le 1er janvier 1731; sous-aide-major le 10 novembre 1734; lieutenant le 7 juillet 1743; aide-major le 11 du même mois, avec rang de colonel le 19 juin 1745, rang de capitaine le 26 avril 1750; enfin capitaine le 7 mai 1752, et brigadier par brevet du 10 février 1759. Il s'est trouvé au siége de Philisbourg, en 1734; à la bataille de Dettingen, en 1743; fit toutes les campagnes de 1744 à 1748, et quitta le service et sa compagnie au mois de janvier 1761; il est mort à Paris, en 1768;

D. Jacquette de Toulouse-Lautrec, femme de N..... *de Bonne de Montmaur*, capitaine de cavalerie, d'une branche de la maison de Lesdiguières, en Dauphiné;

E. Louise de Toulouse-Lautrec, mariée, le 18 mai 1722, avec Jean-François *de Bouette*;

4°. Françoise de Toulouse-Lautrec, religieuse à Sainte-Claire.

XXIII. Bernard DE TOULOUSE DE LAUTREC, qualifié chevalier, puis vicomte de Lautrec et de Montfa, après la mort de son frère aîné, plaidait, en 1725, pour la substitution de cette seigneurie et les autres titres de sa branche, contre la dame de Panat, sa nièce, et mourut en 1738. Il avait épousé, par contrat du 17 février 1696, Hélène DE PASSEMAR, fille de Jacques de Passemar, seigneur de Bertoules, colonel des milices du pays d'Albigeois, et de Jeanne d'Yversen. De ce mariage est issu Alexandre II, qui suit.

DE PASSEMAR : parti, au 1er d'azur, au vaisseau d'argent; au 2 d'argent, à l'épervier de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

XXIV. Alexandre DE TOULOUSE DE LAUTREC, IIe du nom, dit le comte de Toulouse, vicomte de Montfa, né le 3 octobre 1696, mort en 1762, avait épousé, par contrat du 26 décembre 1720, Catherine DE VILLENEUVE, fille d'Alexandre de Villeneuve, seigneur de la Roque, et de Catherine Boyer de Pechmeja. De ce mariage sont issus :

DE VILLENEUVE : de gueules, à une épée d'or en barre.

1°. Alexandre de Toulouse-Lautrec, mort jeune, officier au régiment de Belfonds, cavalerie ;

2°. Barthélemi-Joseph de Toulouse-Lautrec, ecclésiastique ;

3°. Charles-Joseph-Constantin, qui continue la postérité.

XXV. Charles-Joseph-Constantin DE TOULOUSE-LAUTREC, titré comte de Toulouse, vicomte de Lautrec et de Montfa, fit les campagnes de la guerre de sept ans, en qualité d'officier, dans le régiment de Rochefort et Poitou. Il est mort le 2 janvier 1800, dans un âge fort avancé. Il avait épousé, par contrat du 17 juillet 1769, Jeanne-Marie-Françoise D'AROUX DE LA SERRE, fille de François-Xavier-Jean-Baptiste d'Aroux, seigneur de la Serre, et de Catherine-Anastasie Abrial. De ce mariage sont issus :

D'AROUX : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au besant d'or; aux 2 et 3 d'or, à l'aigle éployée de sable.

1°. Raymond Antoine-Jean-Baptiste-Michel, qui suit ;

2°. Pierre-Joseph-Baudouin de Toulouse-Lautrec, né le 11 octobre 1772, marié avec Marie-Louise *Malsch*, d'origine saxonne, dont sont issus un fils et deux filles :

A. Pierre-Joseph-Eudes de Toulouse-Lautrec, né le 11 octobre 1807 ;
B. Jeanne-Barbe-Amélie de Toulouse-Lautrec, née le 4 septembre 1801 ;
C. Rose-Joséphine de Toulouse-Lautrec, née le 8 octobre 1804 ;

3°. Jean-Joseph-Alphonse de Toulouse-Lautrec, marié, en 1810, avec mademoiselle *de la Roque-Bouillac*, dont sont issus :

A. Raymond de Toulouse-Lautrec, né en 1813 ;
B. Stéphanie de Toulouse-Lautrec, née en 1811 ;

4°. Marie-Joseph-Pons de Toulouse-Lautrec, officier supérieur dans les gardes-du-corps de MONSIEUR, frère du roi, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, marié avec Alexandrine-Antoinette-Élisabeth-Henriette *de Ferrand-Vizols*, dont est né le 16 décembre 1819 :
Marie-Antoine-Henri-Othon de Toulouse-Lautrec ;

5°. Marie-Pétronille-Honorée de Toulouse-Lautrec, née le 22 juillet 1777, mariée avec François-Hilaire *d'Armagnac de Castanet*, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

XXVI. Raimond-Antoine-Jean-Baptiste-Michel, comte DE TOULOUSE-LAUTREC, vicomte de Montfa, né le 28 septembre 1771, maintenant chef des nom et armes de sa maison, a épousé, par contrat du 20 octobre 1794, Gertrude-Marie-Christine DE BAESJOU, de laquelle il a eu:

DE BAESJOU : de gueules, à trois merlettes d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de cinq étoiles d'or.

1°. Charles-Constantin-Louis, qui suit;

2°. Jeanne-Marie-Honorée de Toulouse-Lautrec, née le 16 septembre 1800 ;

3°. Françoise-Anne-Adélaïde de Toulouse-Lautrec, née le 28 novembre 1801;

4°. Marie-Joséphine-Natalie de Toulouse-Lautrec, née le 22 novembre 1804.

XXVII. Charles-Constantin-Louis, comte DE TOULOUSE-LAUTREC, né le 14 août 1795, est entré au service en 1813. Il fut fait lieutenant de cavalerie en la première compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, en 1814, fut breveté chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 19 mars 1815, et a passé dans la légion de la Vendée en 1816. Il a épousé, par contrat du 8 février 1820, Marie-Louise-Octavie DE FOUCAUD DE BRACONAC, fille de Guérin, comte de Foucaud, et de Marie-Victoire de Rodier. De ce mariage est issu :

DE FOUCAUD : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or ; aux 2 et 3 partis de sable, à trois étoiles d'argent; et d'argent, au pal de gueules, chargé de cinq fleurs d'or.

Raymond-Jean-Bernard de Toulouse-Lautrec, né le 13 décembre 1820.

SEIGNEURS DE SAINT-GERMIER.

XV. Jean DE LAUTREC, chevalier, seigneur de Saint-Germier et du Caylard, second fils de Pierre III, vicomte de Lautrec, et d'Hélène de Lautrec, transigea avec Pierre IV, son frère, les 25 mai 1390 et 3 juillet 1392. Par ce dernier acte, il échangea la terre de la Griffoul contre le fief de Saint-Germier, et fut substitué aux biens de Pierre IV, par le testament de leur père, du 20 octobre 1383. Il rendit hommage au Roi par procureur, le 24 mai 1401, et ne vi-

DE VILLETTE : d'azur, au lion d'or.

vait plus en 1403. Il avait épousé Marguerite DE VILLETTE, sœur d'Amiel de Villette, seigneur de Montledier. De ce mariage sont issus :

1°. Guillaume, dont l'article suit;
2°. Jean de Lautrec, vivant en 1406;
3°. Menaud de Lautrec, chevalier, qualifié ainsi que Jean, son frère, fils de feu Jean de Lautrec, chevalier, dans un défaut qui fut rendu contre eux, contre le procureur du roi, contre Garciot, bâtard de Comminges, et Guillaume de Prades, les 15 juin, 17 août, 2 décembre et 22 mars 1406 (*v. st.*);
4°. Jeanne de Lautrec,
5°. Marguerite de Lautrec, } dont on ignore la destinée.

XVI. Guillaume DE LAUTREC, seigneur de Saint-Germier et du Caylar, eut la réserve de ses droits sur Montredon, lorsque Pierre V, son cousin, céda cette terre à Hugues d'Arpajon en 1430. Guillaume fit le dénombrement de la terre de Saint-Germier en 1436, et rendit hommage au comte de Foix en 1452. Il avait épousé, par contrat du 7 octobre 1435, Bertrande DE MIRABEL, fille de Pierre de Mirabel, seigneur de Rosières, au diocèse d'Albi, et de Bertrande de Paulin. Leurs enfants furent :

DE MIRABEL : écartelé d'or et de gueules; à la cotice d'hermine en fasce, brochante sur le tout.

1°. Siméon, dont l'article suit;
2°. Pierre de Lautrec, chanoine d'Albi. Il céda tous ses droits à François, son neveu, par acte du 5 août 1503;
3°. Yolande de Lautrec, religieuse à Vieilmur;
4°. Antoinette de Lautrec, mariée, par contrat du 10 octobre 1464, avec Gui *du Puy*, seigneur d'Elga. Il donna quittance des droits dotaux de sa femme le 16 février 1496.

XVII. Siméon DE LAUTREC, qualifié magnifique et puissant homme, seigneur de Saint-Germier, du Caylar, du Laux, de Saint-Giniès, de Saint-Julien-de-Vals, co-seigneur de Mirandol, de Fontsiron et de Thorène, fit divers échanges avec Antoine Ier, seigneur de Montfa; acquit quelques biens de Jean de Castelverdun, seigneur de Sainte-Camelle, et dénombra ses terres aux comtes de Foix les 16 octobre 1459 et 19 novembre 1469. Le 28 janvier 1475, Jean de Foix le nomma son lieutenant et gouverneur de la vicomté de Lautrec. Il avait épousé 1°, au mois de juillet 1468, Catherine DE MORLHON-VALETTE, fille de Jean II, chevalier,

DE MORLHON : parti, au 1 de gueules, au gerfaut d'argent, qui est *de Valette*; au 2 de gueules, au lion d'or, qui est *de Morlhon*.

et sœur de Pierre de Morlhon, chevalier, seigneur de Saint-Vensa, auquel il donna quittance des droits dotaux de sa femme le 1er avril 1482 ; 2° Marguerite D'ISALGUIER, d'une des plus anciennes maisons du Toulousain. Ses enfants furent ;

D'ISALGUIER : de gueules à la fleur d'Isalgue d'argent.

Du premier lit :

1°. François, dont l'article suit;

2°. Jacques de Lautrec, abbé de Saint-Pierre, lequel dénombra, le 19 mars 1539, au nom d'Antoine, son neveu et pupille, et testa le 1er novembre 1543, en faveur de ses neveux;

3°. Issaline de Lautrec, mariée à Pierre, baron *de Lescure*. Le 22 juin 1490, elle céda une partie de ses droits à François, son frère;

Du second lit.

4°. Charles de Lautrec, écuyer, seigneur du Bousquet, de Saint-Julien de Vals, la Capelle de Reffière, la Bessière, etc., marié avec Jeanne *Doulcet*, dame en partie de Massaguel, dont elle fit le dénombrement au roi le 19 mars 1539. Elle obtint, en 1559, un arrêt contre Antoine de Vernioles, et fut mère, entr'autres enfants, de :

A. Jean de Lautrec, seigneur de la Capelle de Reffière, héritier de Jean de Mons, sieur de la Bessière. Il dénombra les seigneuries du Bousquet et de Massaguel, et assista, le 7 novembre 1547, au mariage de Brunette de Lautrec avec Antoine de Vernioles. Il avait épousé Jeanne *Dolhom*, dont il eut deux filles :

a. Marie de Lautrec, baronne de Cestairols, mariée 1° à Samuel *de Rabastens*, blessé dans une rencontre par les ligueurs, en 1596, et mort peu de jours après; 2° à Jacques de Toulouse-Lautrec, seigneur de Saint-Germier;

b. Marguerite de Lautrec, qui vivait en 1607, étant femme de Jacques *de Nadal*, écuyer, seigneur en partie de Massaguel. Tous deux sont nommés comme bisaïeux aux preuves de Raimond du Luc de la Clausse, reçu page du grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte en 1667;

B. Jacques de Lautrec, qualifié seigneur de Saint-Germier et du Caylar, qui rendit hommage pour les terres de Saint-Laurent de Lauze et de Lombers en 1540;

5°. François de Lautrec, abbé de Hambie, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Coutances;

6°. Antoine de Lautrec, co-seigneur de Saint-Germier, qui fit un échange l'an 1482, avec Antoine II, vicomte de Lautrec-Montfa, son cousin.

XVIII. François DE LAUTREC, seigneur de Saint-Germier, était, en 1488, l'un des cent gentilshommes de l'hôtel du Roi. Il fut depuis gentilhomme des roi et reine de Navarre, et fut donataire de son père en 1501, de son oncle, Pierre de Lautrec, chanoine d'Albi en 1503, et de sa sœur Issaline, dès 1490, et transigea avec Marguerite d'Isalguier, sa belle-mère, le 7 août 1508. François de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, et Antoine de Lautrec, seigneur de Montfa, intervinrent dans le procès que les syndics et consuls de Moulaires, de Saint-Germier, de Montfa et d'autres lieux du Lautrecois, avaient contre Jean de Voisins, vicomte de Lautrec en partie, pour le paiement de la moitié du droit de bladade, à quoi ces syndics et consuls furent condamnés, par arrêt du parlement de Toulouse, du 16 août 1513. Françoise de Lautrec avait épousé, de l'agrément du roi de Navarre, et par contrat du 29 novembre 1501, Brunette DE LORDAT, fille de Hugues de Lordat, seigneur de Cazeneuve, et de Marguerite d'Isalguier de Bressac, et sœur de Corbeiran de Lordat, qui lui constitua sa dot. François de Lautrec fit son testament le 5 janvier 1511. On a de lui deux codicilles de l'an 1512, et du mois de janvier 1518. Il mourut le 21 du même mois, laissant Brunette, sa veuve, tutrice de leurs enfants, avec lesquels elle transigea le 9 février 1551. Elle avait fait son testament, le 2 novembre 1539, en faveur d'Antoine de Lautrec, son troisième fils. Elle eut de son mariage :

DE LORDAT : d'or, à la croix alésée de gueules.

1°. Simon de Lautrec, qui, le 19 février 1522, donna procuration à sa mère pour l'acquit des droits de ses sœurs, et mourut sans lignée ;

2°. Corbeiran, qui continue la descendance, et dont l'article suivra ;

3°. Antoine de Lautrec-Saint-Germier, conseiller au parlement de Toulouse en 1545. Il eut un différend avec les capitouls de Toulouse, lequel fut terminé par un arrêt du conseil du roi, du 28 septembre 1551, en vertu duquel Antoine de Lautrec fut contraint à la somme de 5 livres, à laquelle il avait été taxé comme tous les autres habitants, pour le paiement des troupes qui devaient défendre la ville. Peu après, Antoine se retira à Genève, où il embrassa la réforme, et y fit venir sa femme N.... *de Vabres*, et une religieuse de ses parentes. Le parlement lui fit son procès par contumace, et, par arrêt du jour de mardi-gras 1552, il fut condamné à être brûlé, et fut exécuté en effigie le lendemain. (*Lafaille, Annales de Toulouse*, t. II, pp. 163, 167.) Il eut un fils nommé Jacques de Lautrec, dont on ignore la destinée ;

4°. Jean de Lautrec, l'aîné,
5°. Jean de Lautrec, le jeune, } dont on ignore la destinée;
6°. Jeanne de Lautrec,
7°. Catherine de Lautrec,
8°. Marguerite de Lautrec,
9°. Catherine-Jeanne de Lautrec, } religieuses à Vieilmur;
10°. Séguine de Lautrec, mariée, par contrat du 25 juin 1542, avec Bringuier *de Flavin de Sigal*, sieur de la Capelle.

On trouve dans le même temps :

Guillaume de Lautrec, qui vivait en 1550, avec Jeanne *de Bousquet*, son épouse.

XIX. Corbeiran DE LAUTREC, seigneur de Saint-Germier, comparut en armes au ban de la noblesse de la sénéchaussée de Carcassonne, convoquée en 1429. (*Histoire de Lang.*, t. V, *preuves*, p. 86.) Il fit son testament le 8 mars 1535, et ne vivait plus en 1547. Il avait épousé Isabeau DE LAS-COMBES, dame de Hautpoul, et de Mazamet, fille de Michel de Las-Combes, et de Françoise de Montredon d'Escales. Elle transigea sur ses droits, le 18 octobre 1568, avec Lise de Padiès, sa belle-sœur, veuve de Jean de Las-Combes, son frère, faisant, tant pour elle que pour Anne de Las-Combes, sa fille, épouse de François d'Auriol, seigneur de Laurion et de Boisseson. Elle fit deux testaments, le 5 juillet 1546 et en 1572. Du mariage de Corbeiran de Lautrec et d'Isabeau Las-Combes sont issus:

DE LAS-COMBES : d'or, au buisson de sable, surmonté d'une aigle éployée de sinople.

1°. Antoine, dont l'article suit;
2°. Gaillard de Lautrec, dont on ignore la destinée;
3°. Brunette de Lautrec, mariée, par contrat du 7 novembre 1547, avec Antoine *de Vernioles*, seigneur de Campan;
4°. Jeanne de Lautrec, qui fit des donations à Antoine et Brunette, ses frère et sœur.

On trouve dans le même temps :

Françoise de Lautrec, mariée à Antoine *Cavaier*, fils d'Arnaud Cavaier et de Jacquette de Vergne. Étant veuve, elle eut l'investiture des biens de son mari le 5 août 1573.

XX. Antoine DE TOULOUSE-LAUTREC, seigneur de Saint-Germier,

du Caylar, de Lacalm, de la Meylarié, de Saint-Julien-de-Vals, fut mis sous la tutelle de Jacques, abbé de Saint-Pierre, son oncle. Il dénombra, en 1539 et 1558, transigea, en 1598, avec Jean de Toulouse-Lautrec, seigneur de Montfa, et en 1598 et 1599, avec Jacques, son fils. Il épousa 1°, en 1555, Jeanne DE VARAGNE, fille de Gaillard de Varagne, seigneur de Belesta et de Gardouch, et de Jeanne de Rigaud de Vaudreuil; 2°, le 15 mars 1572, Germaine DE FOIX-CONSERANS (dont la dot fut payée en 1580), fille de Jean de Foix, vicomte de Conserans, et de Constance de Mauléon, et sœur de Jean-Paul de Foix, dernier vicomte de Conserans de cette maison; 3° Jeanne DE HUC, fille de N.... de Huc, seigneur de Montsegon, et de Gillette d'Amat Delram. Ses enfants furent;

DE VARAGNE: d'or, à la croix de sable.

DE FOIX-CONSERANS: d'or, à trois pals de gueules, le dernier chargé vers le chef de trois losanges d'azur, bien ordonnées.

DE HUC:

Du premier lit:

1°. Gaillard de Toulouse-Lautrec, substitué, en 1572, par Isabeau de Las-Combes, son aïeule, mort sans postérité;

2°. Jeanne de Toulouse-Lautrec, mariée à Arnaud *de Bernon* ou *Vernon*, seigneur d'Aiguesvives, fils de Philippe de Bernon, seigneur du même lieu et de Rouveyroux, et de Catherine de Narbonne. Il donna quittance de la dot de Jeanne de Toulouse-Lautrec le 7 août 1579;

3°. Isabeau de Toulouse-Lautrec, mariée, par contrat du 11 février 1590, à Pierre *du Mas*, seigneur de Cantausset, fils de Georges du Mas, seigneur du même lieu, et de Jeanne de Villettes;

Du second lit:

4°. Paul de Toulouse-Lautrec, dont on ignore la destinée;

5°. Jacques, qui continue la lignée;

6°. Debora de Toulouse-Lautrec, mariée à Arnaud *Moliet*, écuyer, seigneur de la Réole;

7°. Catherine de Toulouse-Lautrec, femme 1°, en 1589, de Nicolas *de la Baume*, seigneur d'Ariffat, fils de Christophe de la Baume, écuyer, seigneur du même lieu, et de Marie le Clerc; 2° de Joel *de Bezolles*, seigneur de Crastes;

8°. Suzanne de Toulouse-Lautrec, épouse 1° de Gaspard *de Lacalm*; 2° de Guérin *de Montfaucon*, seigneur de Belflour et de la Barthe;

Du troisième lit:

9°. Paul-Arnaud de Toulouse-Lautrec, dont on ignore la destinée.

XXI. Jacques DE TOULOUSE-LAUTREC, seigneur de Saint Germier, du Caylar, et de la Garrigue, baron de Cestairols, sénéchal de Castres, se distingua dans les guerres des religionnaires. Il soutint un grand procès contre les co-seigneurs de Lautrec et les habitants de cette vicomté, et mourut en 1616. Il avait épousé, par contrat du 16 juin 1596, Marie DE LAUTREC, baronne de Cestairols, sa cousine, fille de Jean de Lautrec, seigneur de Massaguel, et de Jeanne Delhom, et veuve de Samuel de Rabastens. Elle transigea avec les sieurs de Latger le 12 septembre 1620, et fit son testament le 23 juillet 1629. Ses enfants furent :

DE LAUTREC : écartelé *de Toulouse et de Lautrec.*

1°. Marquis de Toulouse-Lautrec, seigneur de Saint-Germier, baron de Cestairols, sénéchal de Castres. Il fut un des plus zélés partisans du duc de Rohan, général des religionnaires du Languedoc. Il secourut la ville de Briatexte, assiégée par le duc de Vendôme, qui, après bien des tentatives inutiles et périlleuses, fut contraint de lever le siége le 18 septembre 1622. L'armée royale brûla son château de Saint-Germier le 25 juin 1625. Il soumit, par stratagème, la ville de Castres au duc de Rohan, en 1628, et fit son testament le 30 décembre 1637. Il avait épousé, par contrat du 1er novembre 1617, Isabeau *de Latger,* fille de Jean de Latger, seigneur de Massuyès, conseiller au parlement de Toulouse, et de Marguerite, *aliàs,* Madelaine de Dammartin. En qualité de tutrice de ses enfants, elle transigea, le 7 mai 1641, avec les seigneurs de Vaudreuil et Marc-Antoine de Toulouse-Lautrec, son beau-frère, et vendit la baronnie de Cestairols au sieur Carlot, son beau-fils. Elle eut cinq filles :

A. Marie de Toulouse-Lautrec, alliée, le 1er juin 1641, avec Pierre *Carlot,* conseiller en la chambre de l'édit, fils de Jérôme Carlot et de Gabrielle de Vernet ;

B. Marguerite de Toulouse-Lautrec, mariée, le 28 octobre 1645, avec Pierre *de Rousset,* seigneur d'Elcausse ;

C. Laure de Toulouse-Lautrec, femme, le 12 mars 1647, de Jacques *de Gartoule,* seigneur de Bès et de Belfortés ;

D. Isabeau de Toulouse-Lautrec, alliée, le 3 mai 1645, à Marquis *de Corneillan,* seigneur de la Brunie et de Padiès ;

E. Louise de Toulouse-Lautrec, épouse, le 3 septembre 1650, de Jean *Isarn,* avocat en la chambre de l'édit ;

2°. Marc-Antoine Ier, dont l'article suit ;

3°. Paul de Toulouse-Lautrec, seigneur de Durfort, décédé *ab intestat;*

4°. Marguerite de Toulouse-Lautrec, mariée, le 29 décembre 1628, à César *de Voisins*, baron de Blagnac, qui en était veuf en 1646;

5°. Isabeau de Toulouse-Lautrec, femme, par contrat du 26 août 1636, de Galibert *de Legibus*, baron de Felzins, seigneur de Sorgues, etc.;

6°. Aldonce de Toulouse-Lautrec, mariée à Jacques *le Noir*, seigneur de Cambon et du Puget.

Dans le même temps vivaient:

A. Honorée de Toulouse, mariée, par contrat du 7 mai 1621, avec Blaise *du Pac*, seigneur de Badens, dont elle était veuve lorsqu'elle fit son testament le 10 janvier 1656;

B. Anne de Toulouse, mariée, par contrat du 20 février 1625, avec Jean *Autemar*, seigneur de Tauron, fils de François Autemar, seigneur de Vires et de Tauron, et de Marie du Mas.

XXII. Marc-Antoine DE TOULOUSE-LAUTREC, I[er] du nom, seigneur de Saint-Germier, sénéchal de Castres, institué héritier par sa mère, le 23 juillet 1629, avait été blessé dans une tentative qu'il fit conjointement avec Marquis, son frère, l'an 1627, pour soumettre Castres au duc de Rohan. Il hérita des biens substitués par son père, et dont avait joui son frère aîné, et en fit le dénombrement en 1639. Il avait eu à soutenir un procès pour ces biens avec ses nièces, filles dudit Marquis de Toulouse-Lautrec. Il vivait encore le 31 mars 1645, époque à laquelle il transigea avec Galibert de Legibus, baron de Felzins, son beau-frère. Il avait épousé, le 17 avril 1636, Jeanne DE TIGNOL, fille de Jacob de Tignol, et d'Isabeau de Vidal. Elle survécut à son mari, et fit donation à Marc-Antoine, son petit-fils. Leurs enfants furent:

DE TIGNOL.

1°. Louis, dont l'article suit;

2°. Jean de Toulouse-Lautrec, seigneur du Caylar, époux de N.... *de Bonne*;

3°. Jacques de Toulouse-Lautrec, seigneur de Montsegon, tué au service du roi;

4°. Mathieu de Toulouse-Lautrec, dont on ignore la destinée;

5°. Pierre de Toulouse-Lautrec, seigneur du Bousquet.

XXIII. Louis DE TOULOUSE-LAUTREC, seigneur de Saint-

Germier, dont il rendit hommage au roi en 1672, avait été émancipé le 16 juin 1661, et maintenu dans son ancienne extraction, aux noms et armes de Toulouse et de Lautrec, par M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 20 septembre 1669. Il fut présent au contrat de mariage de Jean de Toulouse de Lautrec, baron de Montfa, le 8 mars 1678. Il épousa 1°, par contrat du 9 mai 1675, Jeanne D'ALBIÉ, morte le 3 décembre 1691, sans postérité, fille de Jean d'Albié et de Marguerite de Rey; 2°, par contrat du 4 février 1692, Anne DE MELLIER, qui lui survécut, et transigea avec les héritiers de Jeanne d'Albié. De ce second mariage est issu Marc-Antoine, II° du nom, qui suit. Louis eut encore une fille naturelle nommée Delphine.

D'ALBIÉ :

DE MELLIER :

XXIV. Marc-Antoine, II° du nom, dit le comte DE TOULOUSE-LAUTREC-SAINT-GERMIER, né le 27 novembre 1692, élevé sous la tutelle d'Anne de Mellier, sa mère, et donataire de Jeanne de Tignol, son aïeule, rendit hommage en 1725, et dénombra le 5 mai 1731. Il mourut, dans l'antichambre du roi, d'une attaque d'apoplexie, étant chef d'une brigade dans les carabiniers, et pensionné de 3,000 liv. par la cour. Il avait épousé, par contrat du 14 décembre 1716, Charlotte DE PERCIN, fille d'Alexandre de Percin, seigneur de Montgaillard, et de Jacquette de Guilhem de Clermont du Bosc. De ce mariage sont issus:

DE PERCIN :

1°. Joseph-Pierre, qui suit;

2°. André-Hercule-Louis de Toulouse-Lautrec, chanoine de la cathédrale de Montpellier, puis vicaire-général du diocèse d'Aleth;

3°. Etienne-Joseph de Toulouse-Lautrec, abbé de Candeil au mois d'août 1734, vicaire-général d'Aleth, mort le 17 mars 1771.

4°. N.... de Toulouse-Lautrec, mort jeune au service.

XXV. Joseph-Pierre, dit le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, seigneur de Saint-Germier, né le 26 septembre 1727, fut successivement mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, puis mestre-de-camp du régiment de Condé, dragons, brigadier le 3 janvier 1770, et maréchal-de-camp le 1er mars 1780, grade dans lequel il était encore employé en 1791. Il avait eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi le 11 octobre 1771, et de suivre S. M. à

la chasse, en conséquence des preuves qu'il avait faites dès le mois d'avril 1770, par-devant M. Chérin, généalogiste du cabinet du Saint-Esprit. Il avait épousé, le 16 mai 1755, Jeanne-Élisabeth

BOUTONNET : BOUTONNET, dont il eut :

1°. N.... comte de Toulouse-Lautrec, qui siégea à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Bayeux en 1789, pour l'élection des députés aux Etats-généraux du royaume ; il vit sans enfants ;

2°. N...... de Toulouse-Lautrec, prêtre, } établis en Russie.
3°. Alexandre de Toulouse-Lautrec, }

DE MESGRIGNY,

SEIGNEURS DE MESGRIGNY, BARONS DE POUSSÉ, DE COLOMBEY, DE LOUCHEY, DE LORME; COMTES DE BLIN, DE MARANS, D'AUNAY, DE VILLEBERTAIN-MOUSSEY; MARQUIS DE MESGRIGNY, DE LA VILLENEUVE-MESGRIGNY et DE VANDŒUVRE; VICOMTES DE TROYES, *en Champagne, au pays d'Aunis, en Poitou, etc.*

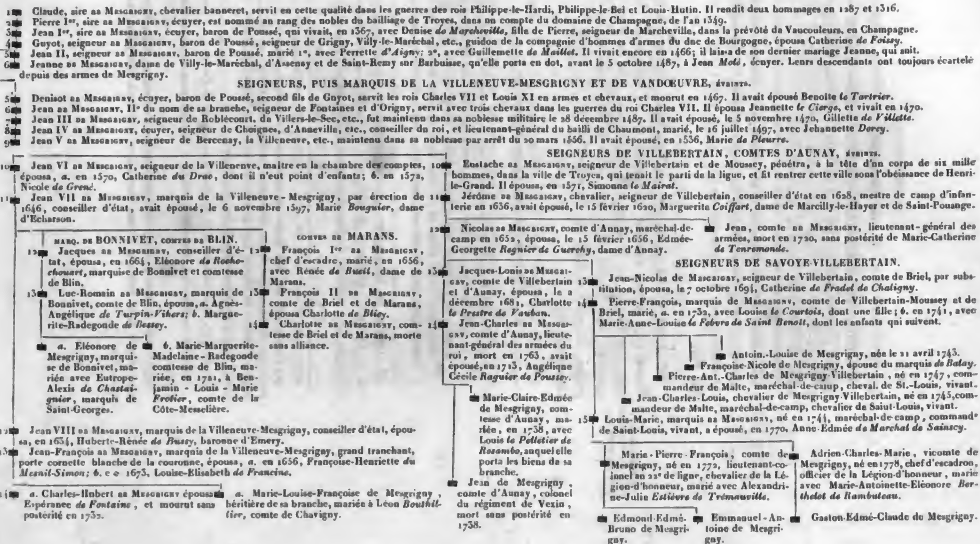


ARMES : *D'argent, au lion de sable.* Supports : deux griffons. Couronne de marquis. Devise : DEUS FORTITUDO MEA.

La maison de MESGRIGNY, d'ancienne chevalerie de Champagne, est à la fois l'une des plus illustres, des plus considérables et des mieux alliées de cette province, et l'une des plus recommandables du royaume par les nombreux et importants services qu'elle a rendus à l'état dans la haute magistrature, à la cour et dans les conseils de nos rois, et notamment dans le commandement de leurs armées de terre et de mer. Elle a pris son nom d'une terre seigneuriale située dans l'élection de Troyes, près de Méry-sur-

Seine, dont elle remonte la possession successive, avec les qualifications chevaleresques, jusqu'au milieu du treizième siècle. Son ancienne extraction, de nom et d'armes, et sans origine connue, constatée par une longue série de titres originaux et de brevets de nos rois, a été juridiquement reconnue par sentence du bailliage de Troyes du 28 décembre 1487; par arrêt du parlement de Paris du 20 mars 1556; par jugement de M. de Caumartin, intendant en Champagne, du 21 janvier 1668; par les nombreuses preuves que cette maison a faites pour l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, et au chapitre des chanoines comtes de Brioude; enfin, par arrêt du conseil d'état du roi du 7 septembre 1789, rendu d'après l'examen de toutes les preuves et pièces originales de cette maison, par MM. de Bréquigny, de l'Académie française et des inscriptions et belles-lettres; Désormeaux, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; D. Poirier, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, de la même académie; D. Lieble, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et Louis-Prosper Tiron, généalogiste de l'ordre de Malte, commissaires nommés par S. M. le 8 juin 1789, pour procéder à la révision des titres de cette maison. C'est d'après les mêmes preuves qu'ont été constatés surabondamment, et degré par degré, tous les faits énoncés dans la filiation suivante, que nous avons continuée jusqu'à nos jours, en y ajoutant un grand nombre de faits militaires et d'actions glorieuses, que ces savants ont cru pouvoir écarter d'un examen essentiellement généalogique.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE MESGRIGNY.



1. Claude, sire de Mesgrigny, chevalier banneret, servit en cette qualité dans les guerres des rois Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bel et Louis-Hutin. Il rendit deux hommages en 1287 et 1316.
2. Pierre Ier, sire de Mesgrigny, écuyer, est nommé au rang des nobles du bailliage de Troyes, dans un compte du domaine de Champagne, de l'an 1349.
3. Jean Ier, sire de Mesgrigny, écuyer, baron de Poussé, qui vivait, en 1367, avec Denise *de Marcheville*, fille de Pierre, seigneur de Marcheville, dans la prévôté de Vaucouleurs, en Champagne.
4. Guyot, seigneur de Mesgrigny, baron de Poussé, seigneur de Grigny, Villy-le-Maréchal, etc., guidon de la compagnie d'hommes d'armes du duc de Bourgogne, épousa Catherine *de Foissy*.
5. Jean II, seigneur de Mesgrigny, baron de Poussé, marié 1°, avec Perrette *d'Aigny*; 2°, avec Guillemette *de Maillet*. Il vivait encore en 1466; il laissa de son dernier mariage Jeanne, qui suit.
6. Jeanne de Mesgrigny, dame de Villy-le-Maréchal, d'Assenay et de Saint-Remy sur Barbuisse, qu'elle porta en dot, avant le 5 octobre 1487, à Jean *Molé*, écuyer. Leurs descendants ont toujours écartelé depuis des armes de Mesgrigny.

SEIGNEURS, PUIS MARQUIS DE LA VILLENEUVE-MESGRIGNY ET DE VANDŒUVRE, éteints.

5. Denisot de Mesgrigny, écuyer, baron de Poussé, second fils de Guyot, servit les rois Charles VII et Louis XI en armes et chevaux, et mourut en 1467. Il avait épousé Benoîte *le Tartrier*.
6. Jean de Mesgrigny, IIe du nom de sa branche, seigneur de Fontaines et d'Origny, servit avec trois chevaux dans les guerres du roi Charles VII. Il épousa Jeannette *le Cierge*, et vivait en 1470.
7. Jean III de Mesgrigny, seigneur de Roblécourt, de Villers-le-Sec, etc., fut maintenu dans sa noblesse militaire le 28 décembre 1487. Il avait épousé, le 5 novembre 1470, Gillette *de Villette*.
8. Jean IV de Mesgrigny, écuyer, seigneur de Choignes, d'Anneville, etc., conseiller du roi, et lieutenant-général du bailli de Chaumont, marié, le 16 juillet 1497, avec Jehannette *Dorey*.
9. Jean V de Mesgrigny, seigneur de Bercenay, la Villeneuve, etc., maintenu dans sa noblesse par arrêt du 20 mars 1556. Il avait épousé, en 1536, Marie *de Pleurre*.

10. Jean VI de Mesgrigny, seigneur de la Villeneuve, maître en la chambre des comptes, épousa, *a.* en 1570, Catherine *du Drac*, dont il n'eut point d'enfants; *b.* en 1572, Nicole *de Grené*.
11. Jean VII de Mesgrigny, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny, par érection de 1646, conseiller d'état, avait épousé, le 6 novembre 1597, Marie *Bouguier*, dame d'Echarson.

MARQ. DE BONNIVET, COMTES DE BLIN.

12. Jacques de Mesgrigny, conseiller d'état, épousa, en 1664, Eléonore *de Rochechouart*, marquise de Bonnivet et comtesse de Blin.
13. Luc-Romain de Mesgrigny, marquis de Bonnivet, comte de Blin, épousa, *a.* Agnès-Angélique *de Turpin-Vihers*; *b.* Marguerite-Radegonde *de Bessey*.
- *a.* Eléonore de Mesgrigny, marquise de Bonnivet, mariée avec Eutrope-Alexis *de Chastaignier*, marquis de Saint-Georges.
- *b.* Marie-Marguerite-Madelaine-Radegonde comtesse de Blin, mariée, en 1721, à Benjamin-Louis-Marie *Frotier*, comte de la Côte-Messelière.

COMTES DE MARANS.

12. François Ier de Mesgrigny, chef d'escadre, marié, en 1656, avec Renée *de Bueil*, dame de Marans.
13. François II de Mesgrigny, comte de Briel et de Marans, épousa Charlotte *de Blicy*.
14. Charlotte de Mesgrigny, comtesse de Briel et de Marans, morte sans alliance.

12. Jean VIII de Mesgrigny, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny, conseiller d'état, épousa, en 1634, Huberte-Renée *de Bussy*, baronne d'Emery.
13. Jean-François de Mesgrigny, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny, grand tranchant, porte cornette blanche de la couronne, épousa, *a.* en 1656, Françoise-Henriette *du Mesnil-Simon*; *b.* en 1673, Louise-Elisabeth *de Francine*.
14. *a.* Charles-Hubert de Mesgrigny épousa Espérance *de Fontaine*, et mourut sans postérité en 1732.
- *a.* Marie-Louise-Françoise de Mesgrigny, héritière de sa branche, mariée à Léon *Bouthillier*, comte de Chavigny.

SEIGNEURS DE VILLEBERTAIN, COMTES D'AUNAY, éteints.

10. Eustache de Mesgrigny, seigneur de Villebertain et de Moussey, pénétra, à la tête d'un corps de six mille hommes, dans la ville de Troyes, qui tenait le parti de la ligue, et fit rentrer cette ville sous l'obéissance de Henri-le-Grand. Il épousa, en 1571, Simonne *le Mairat*.
11. Jérôme de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Villebertain, conseiller d'état en 1628, mestre de camp d'infanterie en 1636, avait épousé, le 15 février 1620, Marguerite *Coiffart*, dame de Marcilly-le-Hayer et de Saint-Pouange.
12. Nicolas de Mesgrigny, comte d'Aunay, maréchal-de-camp en 1652, épousa, le 15 février 1656, Edmée-Georgette *Regnier de Guerchy*, dame d'Aunay.
- Jean, comte de Mesgrigny, lieutenant-général des armées, mort en 1720, sans postérité de Marie-Catherine *de Tenremonde*.
13. Jacques-Louis de Mesgrigny, comte de Villebertain et d'Aunay, épousa, le 2 décembre 1681, Charlotte *le Prestre de Vauban*.
14. Jean-Charles de Mesgrigny, comte d'Aunay, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1763, avait épousé, en 1713, Angélique Cécile *Raguier de Poussey*.
- Marie-Claire-Edmée de Mesgrigny, comtesse d'Aunay, mariée, en 1738, avec Louis *le Pelletier de Rosambo*, auquel elle porta les biens de sa branche.
- Jean de Mesgrigny, comte d'Aunay, colonel du régiment de Vexin, mort sans postérité en 1738.

SEIGNEURS DE SAVOYE-VILLEBERTAIN.

13. Jean-Nicolas de Mesgrigny, seigneur de Villebertain, comte de Briel, par substitution, épousa, le 7 octobre 1694, Catherine *de Fradel de Chaligny*.
14. Pierre-François, marquis de Mesgrigny, comte de Villebertain-Moussey et de Briel, marié, *a.* en 1732, avec Louise *le Courtois*, dont une fille; *b.* en 1741, avec Marie-Anne-Louise *le Febvre de Saint Benoît*, dont les enfants qui suivent.
- Antoin.-Louise de Mesgrigny, née le 21 avril 1743.
- Françoise-Nicole de Mesgrigny, épouse du marquis *de Balay*.
- Pierre-Ant.-Charles de Mesgrigny-Villebertain, né en 1747, commandeur de Malte, maréchal-de-camp, cheval. de St.-Louis, vivant.
- Jean-Charles-Louis, chevalier de Mesgrigny-Villebertain, né en 1745, commandeur de Malte, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, vivant.
15. Louis-Marie, marquis de Mesgrigny, né en 1744, maréchal-de-camp, command. de Saint-Louis, vivant, a épousé, en 1770, Anne-Edmée *de Marchal de Sainscy*.
- Marie-Pierre-François, comte de Mesgrigny, né en 1772, lieutenant-colonel au 22e de ligne, chevalier de la Légion-d'honneur, marié avec Alexandrine-Julie *Estièvre de Trémauville*.
  - Edmond-Edmé-Bruno de Mesgrigny.
  - Emmanuel-Antoine de Mesgrigny.
- Adrien-Charles-Marie, vicomte de Mesgrigny, né en 1778, chef d'escadron, officier de la Légion-d'honneur, marié avec Marie-Antoinette-Eléonore *Berthelot de Rambuteau*.
  - Gaston-Edmé-Claude de Mesgrigny.

N....

I. Claude, sire DE MESGRIGNY, chevalier banneret, servit en cette qualité dans les guerres des rois Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bel et Louis-Hutin. Il rendit deux hommages en 1287 et 1316, et laissa de sa femme, dont on ignore le nom:

N....

II Pierre, Ier du nom, sire DE MESGRIGNY, écuyer, lequel est nommé au rang des nobles du bailliage de Troyes, dans un compte du domaine de Champagne de l'an 1349. Il fut père de Jean Ier, qui suit.

DE MARCHEVILLE: d'azur, à 5 besants d'argent, posés 2, 2 et 1.

III. Jean, Ier du nom, sire DE MESGRIGNY, écuyer, baron de Poussé (1), lequel, suivant un contrat du 11 septembre 1367, vivait avec Denise DE MARCHEVILLE, sa femme, fille de Pierre, seigneur de Marcheville, dans la prévôté de Vaucouleurs en Champagne, et sœur de Jean de Marcheville. De ce mariage est issu Guyot qui suit

Fils naturel de Jean I, sire de Mesgrigny.

Jean, bâtard de Mesgrigny, est rappelé dans un compte de la terre et seigneurie de Mesgrigny, de 1395 à 1396, rendu aux deux fils de Guyot de Mesgrigny, fils légitimes de son père naturel. On y voit que Jean, bâtard de Mesgrigny, avait vendu le 13 juin 1395, certains héritages au lieu de Mesgrigny, dont le dixième denier de la vente montait à 21 sous tournois.

IV. Guyot DE MESGRIGNY, écuyer, seigneur de Mesgrigny, baron de Poussé, seigneur de Grigny (2) de Villy-le-Maréchal (3), d'Origny (4), guidon de la compagnie d'hommes d'armes du duc

---

(1) *Poussé* était une des quatre baronnies de Champagne, dites de *la Crosse*, parce que les seigneurs de ces baronnies avaient le privilége spécial d'accompagner l'évêque de Troyes lors de son avénement au siége épiscopal, et de présider à toutes les cérémonies de son installation.

(2) *Grigny*, hameau situé près de Dormans, annexe de Passy.

(3) *Villy-le-Maréchal*, seigneurie située à environ deux lieues et demie de Troyes.

(4) *Origny*, paroisse considérable, située en pays de plaines, à une lieue de la rive gauche de la Seine, et à cinq nord-ouest de Troyes. On y comptait cent treize feux.

de Bourgogne, rendit aveu le 30 juin 1371, à l'évêque de Troyes, pour raison d'une partie de la seigneurie de Poussé; passa un accord le 1[er] juin 1391, avec le chapitre de Saint-Etienne, de Troyes, et ne vivait plus le 12 mai 1395. On voit par ces différents actes, et par la sentence du 28 décembre 1487, dans laquelle il est rappelé, qu'il avait, à cause de ses fiefs, servi nos rois dans leurs guerres, avec hommes et chevaux, parmi les autres nobles du bailliage de Troyes. Il épousa Catherine DE FOISSY, dont il eut:

DE FOISSY : de gueules, au chevron brisé d'argent, sommé d'un faucon longé et grilleté d'or.

1°. Jean II, qui suit;

2°. Denisot de Mesgrigny, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après;

3°. N.... de Mesgrigny, laquelle vivait en 1452 et 1467, sans alliance.

V. Jean DE MESGRIGNY, II[e] du nom, dit l'*aîné* et le *vieux*, damoiseau, seigneur de Mesgrigny, de Fontaines-lès-Bar-sur-Aube (1), de Fontaines-lès-Saint-Georges (2), de Villy-le-Maréchal, d'Assenay (3), des Mothes, etc., baron de Poussé, servit avec hommes et chevaux, les rois Charles VII et Louis XI; le premier, dans ses guerres contre les Anglais, et le second, dans celle qu'il fit pour dissoudre la ligue dite du *bien public*. Il est qualifié écuyer dans l'acte de 1395 à 1396, rapporté sur le degré de Denisot, son second frère, et dans des lettres-patentes du 2 mai 1442, en vertu des quelles il futcommis pour rendre, au nom du roi Charles VII, foi et hommage de la ville et châtellenie de Nogent-sur-Seine, à l'abbaye de Saint-Denis en France. Il a la même qualité dans l'acte de cession qu'il fit, le 3 novembre 1446, à Guillaume Juvenel des Ursins, chancelier de France, du tiers de la vicomté de Troyes, par lui précédemment acquise d'Edouard de Lenharé, et dans son testament olographe du 26 octobre 1452, auquel il fit des additions le 20 avril 1463; enfin il a celle de damoiseau, dans des

---

(1) *Fontaines-lès-Bar-sur-Aube*, au diocèse de Langres. On y comptait soixante-quinze feux.

(2) *Fontaines-lès-Saint-Georges*, à trois lieues de Troyes. On y comptait vingt-six feux.

(3) *Assenay*, à environ trois lieues de Troyes.

lettres d'amortissement qu'il obtint au mois d'août 1466. En considération des bons services qu'il avait rendus, tant à la défense de Troyes que dans l'exercice de l'office de receveur pour le roi, à Troyes, des aides ordonnées pour la guerre, Charles VII lui avait fait don, par lettres-patentes du 23 octobre 1430, des biens confisqués sur Oger de Saint-Cyr. Il avait épousé 1° Perrette D'AIGNY; 2° Guillemette DE MAILLET, avec laquelle il fit une fondation en l'église de Saint-Urbain de Troyes, en 1466. Ses enfants furent;

D'AIGNY :

DE MAILLET : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 maillets d'argent.

Du premier lit :

1°. Jehannin de Mesgrigny, écuyer, seigneur de Fontaine-lès-Saint-Georges, et d'Origny, receveur, pour le roi, des aides ordonnées pour la guerre, à Beaune, où il mourut sans alliance, avant son père, en 1450. Il avait fait son testament le 20 janvier 1449, dans lequel il rappelle ses sœurs, son père, et Denisot de Mesgrigny, son oncle;

Du second lit :

2°. Jeanne de Mesgrigny, dame de Mesgrigny, de Villy-le-Maréchal et d'Assenay, et de Saint-Remy-sous-Barbuisse (1), terres qu'elle porta en dot avant le 5 octobre 1487, à Jean *Molé*, écuyer, fils de Guillaume Molé, et de Jeanne Lesguisé; cette dernière, sœur de Jean Lesguisé, évêque de Troyes. Jeanne de Mesgrigny était veuve de Jean Molé le 12 octobre 1493; elle obtint, par lettres-patentes du roi Charles VIII, du 8 février 1496, la permission de réédifier les fourches patibulaires et le pont-levis de la terre de Villy-le-Maréchal. De cette alliance descendent toutes les branches de la maison de Molé, illustrée par un grand nombre de magistrats célèbres, et notamment par un garde des sceaux de France en 1651, dans la personne de Mathieu Molé, seigneur de Champlastreux, arrière-petit-fils de Jeanne de Mesgrigny. Ce fut aussi par suite de ce mariage, que la maison de Molé a toujours écartelé l'écu de ses armes de celui de la maison de Mesgrigny;

3°. Claude de Mesgrigny, épouse d'Edmond *Maret*, écuyer;

4°. Edmone de Mesgrigny, dame de Fontaines-lès-Bar-sur-Aube, femme de Simon *Griveaux*, avec lequel elle donna une vitre à l'église de Mesgrigny, où sont leurs armes.

(1) *Saint-Remy-sous-Barbuise*, terre située à une lieue et un quart d'Arcis-sur-Aube.

MARQUIS DE LA VILLENEUVE-MESGRIGNY ET DE VANDŒUVRE.

V. Denisot DE MESGRIGNY, écuyer, seigneur de Fontaines et d'Origny, baron de Poussé en partie, est mentionné dans un compte que lui rendit, ainsi qu'à Jean de Mesgrigny, son frère aîné, Jean Sauzay, des recettes par lui faites depuis le 12 mai 1395, jusqu'au 12 mai 1396, sur les terres, cens, biens et revenus de feu Guyot de Mesgrigny, leur père, et fut institué légataire du même Jean de Mesgrigny le 26 octobre 1452. Il rendit aveu à l'évêque de Troyes, le jeudi avant la fête de l'Assomption 1399, pour une partie de la seigneurie de Poussé. Il servit les rois Charles VII et Louis XI, en armes et chevaux, dans toutes les guerres de son temps, et mourut en 1467. Il avait épousé Benoîte LE TARTRIER, dont il eut: LE TARTRIER :

1°. Jean II, qui suit;
2°. Mahiet de Mesgrigny, prêtre, chanoine de Saint-Urbain et de Saint-Étienne de Troyes, rappelé avec ces qualités dans la sentence du 28 décembre 1487.

VI. Jean DE MESGRIGNY, II° du nom de sa branche, écuyer, seigneur de Fontaines, d'Origny, etc., baron de Poussé en partie, surnommé le *jeune*, puis l'*aîné* après la mort de son oncle; rendit d'importants services au roi Charles VII, qu'il servit dans ses guerres avec trois chevaux. Il paraît dans des actes des 1er mars 1456, 20 mars 1460, 11 juin 1462, 23 septembre 1467, et vivait encore le 5 mai 1470. Il avait épousé Jeannette LE CIERGE, de laquelle il eut : LE CIERGE :

1°. Jean III, dont l'article suit;
2°. Louis de Mesgrigny, écuyer, seigneur de Choignes (1), mort sans alliance, après avoir fait donation de ses biens à Barbe de Mesgrigny, sa sœur;

---

(1) *Choignes* sur la Meuse, à un quart de lieue de Chaumont, en Bassigny. On y comptait vingt-six feux, en y comprenant les granges de Froidos, de la Penne et de Froide-Fontaine.

3°. Henri de Mesgrigny, prêtre, chanoine de l'église de Bar-sur-Aube;

4°. Barbe de Mesgrigny, qui vivait avec Jean *Molu*, son mari, le 8 mars 1529, époque à laquelle elle fit cession et abandon à Claude de Mesgrigny, son neveu, sauf l'usufruit qu'elle se réserva, de tous les biens à elle advenus, tant comme héritière de défunte damoiselle Jeannette le Cierge, sa mère, que comme donataire de feu Louis de Mesgrigny, son frère.

VII. Jean DE MESGRIGNY, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Fontaines, d'Origny, de Roblécourt, d'Anneville (1) et de Villiers-le-Sec (2), possédait aussi plusieurs droits domaniaux dans Chaumont et Troyes; il fut surnommé le *jeune*, puis l'*aîné* après la mort de son père. Il servit dans les guerres de son temps, en qualité d'homme d'armes des ordonnances du roi, sous la charge de Gilbert de Clèves, comte de Nevers. Il est dénommé, dans la montre des nobles du bailliage de Troyes, en date des 14 et 15 janvier 1472, *Jehan de Mesgrigny, écuyer, vivant noblement, lequel se présente à deux chevaux armés de brigandine, salade, arbaleste fournie de dague et épée, et affirme tenir en fief la somme de* 97 *livres* 5 *sols, ou environ.* Il obtint, tant sur la production de ses titres, qu'en vertu des enquêtes testimoniales, une sentence de maintenue de noblesse, du 28 décembre 1487, qui le déclare *noble et gentilhomme, extrait et descendu de nobles et gentilshommes, faisant service aux rois dans leurs guerres, et possédant fiefs.* Il avait épousé, par contrat du 5 novembre 1470, Gillette DE VITEL, fille de Jean de Vitel, écuyer, seigneur de Chalautre-la-Réposte, et feu Berthelomine, sa femme; il partagea, le 5 avril 1497, les biens de feu Gillette de Vitel, entre leurs enfants qui furent:

DE VITEL: d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même.

1°. Jean IV, dont l'article suit;

---

(1) *Anneville*, en Bassigny, à une lieue trois-quarts de Chaumont; on y comptait vingt feux.

(2) *Villiers-le-Sec*, élection de Chaumont, en Bassigny, à une forte lieue de cette ville, comprenait quatre-vingt-dix-sept feux.

2°. Claude de Mesgrigny, seigneur de Règes (1), qui reçut en don, de Barbe de Mesgrigny, sa tante, tous ses droits quelconques, tant en la succession de sa mère, qu'en celle de son frère Louis. Il avait épousé 1° Louise *le Bey;* 2° Catherine *Accarie,* dont on ne lui connaît point d'enfants;

3°. Berthelemine de Mesgrigny, mariée 1°, avant le 4 avril 1497, avec noble Pierre *Corrard;* 2°, par contrat du 3 février 1506, avec noble Maurice *de Guenichoon,* écuyer, maréchal-des-logis de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Gié, capitaine et gouverneur du château de la Motte-lès-Bar-sur-Aube; fils d'Alexandre de Guenichon, et de Marguerite de Moreuilles.

VIII. Jean DE MESGRIGNY, IVe du nom, écuyer, seigneur de Choignes, de Villiers-le-Sec, d'Anneville, de Fontaines et de plusieurs droits domaniaux à Chaumont et à Troyes, fut conseiller du roi et lieutenant-général du bailli de Chaumont. En cette dernière qualité, il dressa le procès-verbal de comparution des nobles du bailliage de Chaumont, le 27 août 1513. Il a la qualité d'écuyer dans cet acte, ainsi que dans deux sentences qu'il rendit les 29 mai et 12 octobre 1514, et ne vivait plus le 30 mars 1535. Il avait épousé, le 16 juillet 1497, Jehannette DOREY, fille de Jean Dorey, écuyer, et de feu Catherine Griveau. Par son contrat de mariage, il déclara déroger à sa noblesse, seulement en ce qui concernait le partage à faire entre ses enfants à naître de son mariage. Ces enfants furent:

DOREY: d'azur, à 6 écussons d'or.

1°. Jean V, dont l'article suit;

2°. Denise de Mesgrigny, mariée 1° avec noble Jehan *Huyard,* écuyer, seigneur de Presles; 2° avec Gui *Vignier,* avocat du roi à Bar-sur-Seine, dont est issu un célèbre et savant évêque de Troyes, mort en 1624;

3°. Edmonne de Mesgringy, mariée avec Alexandre *le Gruyer,* seigneur et baron de Saint-Bry, fils d'Auger le Gruyer, seigneur de Fontaines et de Lignot, et de Jacqueline de Bercenay, dame de Saint-Bry;

---

(1) *Règes,* paroisse située dans l'élection de Troyes, à deux lieues de Méry-sur-Seine, et une lieue de la rive gauche de l'Aube. On y comptait quatre-vingt-dix-sept feux.

4°. Jeanne de Mesgrigny, épouse de Vincent *Nevelet*, écuyer, seigneur de Dosches.

IX. Jean DE MESGRIGNY, V° du nom, écuyer, seigneur de Choignes, de Bercenay (1), d'Anneville, de Vaux, de Villiers-le-Sec, la Villeneuve-aux-Chênes (2), la Loge-aux-Chèvres (3), du Champ-au-Roy (4), etc., est qualifié noble homme écuyer, et licencié ès-lois, dans l'acte de partage de la succession de son père, du 30 mars 1536; rendit hommage au roi, le 21 septembre 1535, pour raison des droits domaniaux qu'il possédait par indivis avec sa majesté, dans la ville de Chaumont, en Bassigny. Ayant acquis plusieurs biens-fiefs d'Antoinette d'Amboise, veuve du seigneur de la Rochefoucauld, il fut obligé de prouver sa noblesse pour se soustraire à la demande en retrait desdits biens, intentée contre lui par François et Antoine de la Rochefoucauld, enfants de ladite dame, et y fut maintenu solennellement, ainsi que dans la possession desdits biens, par arrêt du parlement de Paris, du 20 mars 1556. Le même Jean de Mesgrigny est qualifié écuyer dans sept sentences par lui rendues en qualité de prévôt garde du scel de Troyes; charge qu'exerçait le 2 octobre 1526, Charles du Plessis, écuyer, seigneur de Savonnières, lequel était en même temps conseiller, premier maître-d'hôtel de *Madame*, mère du roi. Ces sentences sont des années 1551, 1552, 1553, 1555, 1556, et 1557; il ne vivait plus le 13 mai 1569. Il avait épousé, l'an 1536, Marie DE PLEURRE, fille d'Eustache de

DE PLEURRE : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois griffons d'or, ceux en chef affrontés.

---

(1) *Bercenay-le-Hayer* et *Bercenay-en-Othe*, paroisses situées à une petite lieue l'une de l'autre, et à deux lieues et demie de Troyes. On comptait cinquante feux dans la première, et quatre-vingt-trois dans la seconde.

(2) *La Villeneuve-aux-Chênes*, à cinq quarts de lieue de Vandœuvre. On y comptait soixante-six feux.

(3) *La Loge-aux-Chèvres*, aujourd'hui *la Loge Mesgrigny*, à une forte lieue de Vandœuvre. Ce village, où l'on comptait vingt-sept feux, est situé dans l'élection de Bar-sur-Aube, et dépendait de la paroisse de la Villeneuve-Mesgrigny.

(4) *Le Champ-au-Roy*, à quatre lieues un quart de Bar-sur-Aube. On y comptait dix-sept feux.

Pleurre, écuyer, seigneur de Précy, et de Louise Richer. De ce mariage sont issus :

1°. Jean VI, dont l'article suit ;
2°. Eustache de Mesgrigny, auteur de la branche des *comtes de Villebertain et d'Aunay*, rapportée en son rang ;
3°. Jeanne de Mesgrigny, qui était encore sous la tutelle de sa mère le 1er mai 1566, et ne vivait plus en 1591, ayant été mariée avec Pierre *d'Aubeterre*, écuyer, seigneur de Villechetif et d'Aubeterre, près d'Arcis-sur-Aube.

X. Jean DE MESGRIGNY, VIe du nom, écuyer, seigneur de la Villeneuve, de la Loge, de Briel (1) et autres lieux, fut successivement avocat au parlement de Paris, conseiller du roi et général en la cour des aides, le 1er février 1568, et nommé maître en la chambre des comptes de la même ville le 11 novembre 1573, en considération de ses services. Il avait épousé 1°, par contrat du 14 janvier 1570, Catherine DU DRAC, fils d'Adrien du Drac, vicomte d'Ay, conseiller au parlement de Paris, et de Charlotte Rapouel, dame de Bandeville ; 2°, par contrat du 4 décembre 1572, Nicole DE GRÉNÉ, dame des Époisses, de la Loge-sous-Nièvre et de Courcelles, fille de Louis de Gréné, chevalier, seigneur des mêmes terres, maître des requêtes ordinaire du roi, de dame Anne Hector-de-Marle. Jean de Mesgrigny n'eut point d'enfants de sa première femme. Ceux du second lit sont :

DU DRAC : d'or, au dragon de sinople, armé, lampassé et couronné de gueules.

DE GRÉNÉ : d'azur, à trois épis de blé d'or.

1°. Jean VII, dont l'article suit ;
2°. Louis de Mesgrigny, prieur d'Etampes, abbé commendataire de Saint-Jacques de Provins, puis de Notre-Dame de Quincy, près Tonnerre, en 1626, conseiller et aumônier ordinaire du roi Louis XIII ;
3°. René de Mesgrigny, chanoine de Notre-Dame de Paris, conseiller-aumônier du roi, prieur de Sainte-Foy, abbé commendataire de Saint-Nicolas-sous-Ribemont, et protonotaire du Saint-Siége, vivant en 1633 ;
4°. Marie de Mesgrigny, mariée à Nicolas *Daniel*, écuyer, conseiller du roi, et auditeur en sa chambre des comptes à Paris ;
5°. Madelaine de Mesgrigny, qui n'était pas encore mariée les 8 et 10 janvier 1591, dates des testament et codicille de Marie Pleurre, son aieule ;

(1) *Briel*, paroisse et village de soixante-quinze feux, à cinq lieues de Troyes, et à deux de Bar-sur-Seine.

6°. Anne de Mesgrigny, qui, à la même époque était religieuse voilée, mais non profès en la noble abbaye royale de Saint-Antoine-lès-Paris.

XI. Jean DE MESGRIGNY, VII° du nom, chevalier, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny, seigneur de Briel, de la Loge-sur-Nièvre (1), de Breviandes (2), de Vandœuvre (3), de Champigny, des grandes et petites Époisses (4) et de Courcelles (5), vicomte de Troyes (6), conseiller, maître des comptes sur la résignation de son père, le 29 décembre 1610, puis conseiller d'état; acquit, par contrat du 12 mai 1638, la terre de Vandœuvre, de la maison de Piney-Luxembourg. Il rendit hommage au roi, pour la vicomté de Troyes, le 10 juillet 1640, et obtint l'érection de la baronnie de la Villeneuve en *marquisat*, sous la dénomination de *la Villeneuve-Mesgrigny*, par lettres-patentes du mois d'octobre 1646, régistrées au parlement et en la chambre des comptes de Paris les 25 et 31 mai 1647. Il avait épousé, par contrat du 6 novembre 1597, Marie BOUGUIER, dame d'Écharson, fille de Christophe Bouguier, seigneur d'Écharson, conseiller au parlement de Paris, et de Marie Chartier. Cette dernière était

BOUGUIER : de gueules, au lion d'or.

---

(1) *La Loge-sur-Nièvre*, village situé en Nivernais, à quatre lieues de Decize.

(2) *Breviandes*, terre située dans l'élection de Troyes, à une petite lieue de cette ville.

(3) *Vandœuvre*, petite ville située à six lieues de Troyes, à trois de Bar-sur-Aube, et à quarante-une de Paris. On y comptait environ deux mille quatre cents habitants. Elle est entrée dans la maison de Mesgrigny par acquisition de la maison de Luxembourg.

(4) *Les Epoisses-lès-Rouvre*, en Bourgogne, à deux lieues de Dijon. On comptait cent quarante feux dans cette paroisse, où il y avait un prieuré de l'ordre de Grammont, fondé par Hugues III, duc de Bourgogne.

(5) *Courcelles*, en Bourgogne, dans l'intendance de Châlons. On y comptait douze feux.

(6) *Troyes*, vicomté considérable et ville capitale de la Champagne, l'une des plus grandes et des plus riches du royaume, où l'on compte environ vingt-six mille habitants. Les comtes et princes souverains de Champagne faisaient leur résidence dans un ancien château qu'on y voit encore. Cette ville est située sur la Seine, à quarante-une lieues de Paris. Elle est aujourd'hui le chef-lieu de la préfecture du département de l'Aube.

fille de Mathieu Chartier, IIe du nom, seigneur d'Alainville et de Lassy, et de Marie de Montholon, fille de François de Montholon, pourvu de la même dignité en 1588. La même Marie Chartier, veuve de Christophe Bouguier, épousa en secondes noces, le 28 novembre 1581, Édouard Molé, seigneur de Lassy et de Champlastreux, dont le fils, Mathieu Molé, fut nommé garde des sceaux de France en 1651. Jean de Mesgrigny mourut avant le 9 septembre 1650, ayant eu de Marie Bouguier:

1°. Jean VIII, dont l'article suit;

2°. Louis de Mesgrigny, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit de Malte, au grand-prieuré de France, le 6 septembre 1624. Il était capitaine au régiment de Navarre, lorsqu'il fut tué au siége de Wattre en 1644; il avait été blessé au siége de la ville d'Aire, le 21 juin 1641, étant à la tête des enfants perdus;

3°. Jacques de Mesgrigny, chevalier, seigneur d'Epoisses, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, président à mortier au parlement de Rouen, et conseiller d'honneur au parlement de Paris, mort en 1679. Il avait épousé, par contrat du 20 août 1664, Éléonore *de Rochechouart*, marquise de Bonnivet, comtesse de Blin, vidame de Meaux, fille et héritière de François de Rochechouart, marquis de Bonnivet, baron de Gayette, seigneur et vidame de Trilbardou, et d'Éléonore de Faudoas d'Averton. De ce mariage sont issus :

A. Luc-Romain de Mesgrigny, marquis de Bonnivet (1), comte de Blin (2) et vidame de Meaux, épousa 1° Agnès-Angélique *de Turpin de Vihers;* 2° Marguerite-Radegonde *de Bessey*. Ses enfants furent;

Du premier lit :

a. Éléonore de Mesgrigny, marquise de Bonnivet, vidame de Meaux, mariée avec Eutrope-Alexis *de Chastaignier*, marquis de Saint-Georges;

Du second lit :

b. Marie-Marguerite-Madelaine-Radegonde de Mesgrigny, comtesse de Blin, mariée, le 25 novembre 1721, avec Benjamin-

---

(1) *Bonnivet*, terre considérable en la généralité de Poitiers.

(2) *Blin*, et mieux *Belin*, terre située au Maine, passée de la maison d'Averton dans celle de Faudoas, et de celle-ci, dans celle de Rochechouart.

Louis-Marie *Frotier*, comte de la Côte-Messelière, seigneur en partie par elle de la terre et vidamé de Trilbardou et de Meaux, mort en 1730;

B. Éléonore de Mesgrigny, mariée 1° avec Charles-Philippe *de Turpin*, comte de Crissé et de Vihers frère d'Agnès-Angélique; 2° à Jean-Ferdinand, comte *de Poitiers*, dont elle eut Éléonore-Henriette de de Poitiers, mariée avec Maximilien-Blaickard de Hesse, comte de Darmstadt;

4°. Mathieu de Mesgrigny, nommé abbé de Notre-Dame de Quincy le 12 novembre 1636, puis abbé de Pontivy, et chef de l'ordre de Citeaux, mort en 1650;

5°. Nicolas de Mesgrigny, prieur de Souvigny et de Sainte-Foy, reçu chanoine-comte de Brioude en 1643, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, avocat-général en la cour des aides de Paris;

6°. François de Mesgrigny, né le 10 septembre 1619, comte de Briel et de Marans (1), de Chamesson (2), d'Echarson (3), de Misery (4), de Samois (5) et d'Alainville (6), chef d'escadre des armées navales, fut d'abord reçu chevalier de Malte de minorité, au grand-prieuré de France, le 7 juin 1631. *Voyez ses preuves, communes à son frère Louis de Mesgrigny, à la fin de cet article.* Il servit avec distinction dans les guerres maritimes de son temps, et commanda un vaisseau de la flotte du duc de Brezé, au combat du 14 juin 1646, avec la flotte espagnole, sur la côte de Toscane. L'ordre de Malte ayant traité avec la république de Venise, pour l'armement d'une escadre contre les Turcs, le chevalier de Mesgrigny obtint une commission, le 15 août de la même année 1646, pour armer le vaisseau *le Saint-Étienne*, du port de cinq cents tonneaux; commission que le général vénitien confirma par acte du 5 novembre

(1) *Marans*, petite ville de mille onze feux, et d'environ quatre mille six cents habitants, dans le pays d'Aunis, à une forte lieue de l'Océan, à quatre lieues de la Rochelle et de Fontenay-le-Comte, et à cent dix-sept de Paris.

(2) *Chamesson*, en Bourgogne, au diocèse de Langres. Cette paroisse, qui ne comprenait que vingt feux, est située au pied d'une montagne, sur la Seine, à deux lieues de Châtillon.

(3) *Echarson*, hameau situé au diocèse de Reims. On y comptait dix feux.

(4) *Misery*, hameau situé sur la rive gauche de la rivière d'Essonne, à deux lieues de Corbeil.

(5) *Samois*, dans le Gatinais, sur la rive gauche de la Seine, à deux lieues de Melun. On y comptait cent vingt-deux feux.

(6) *Alainville*, au Pays Chartrain, à deux lieues et demie de Dourdan. On y comptait cinquante-neuf feux.

suivant. N'ayant pas fait profession, le chevalier de Mesgrigny rentra en France, et devint chef d'escadre et gouverneur des tours de Toulon et de Balaguier. Il épousa, par contrat du 12 avril 1656, Renée *de Bueil*, dame de Château-Vaujours, fille de Jean, sire de Bueil, comte de Sancerre et de Marans, souverain de l'île de Ré, baron de Château-Vaujours et de Saint-Christophe, seigneur de la Marchère, de Vouvère et d'Espagne, et de Françoise de Montalais. De ce mariage sont issus :

A. François de Mesgrigny, comte de Marans et de Briel, capitaine au régiment du Roi, marié avec Charlotte *de Blicy*, de laquelle il n'eut qu'une fille, Charlotte de Mesgrigny, dame de Misery, d'Echarson, de Samois et d'Alainville, comtesse de Briel et de Marans, morte sans alliance;

B. Joseph de Mesgrigny, chevalier de Malte:

C. Renée de Mesgrigny, morte prieure du monastère de Foissy-lès-Troyes, ordre de Fontevrault;

D. Françoise de Mesgrigny, prieure du même prieuré, après sa sœur;

E. Simonne de Mesgrigny, qui succéda à Françoise dans le même prieuré;

F. Marie-Louise de Mesgrigny, mariée avec messire Louis-Joseph *de Broussel*, marquis d'Ambonvilles, fils de Charles de Broussel, baron de la Neuville, et de Nicole-Françoise du Châtelet de Pierrefitte;

7°. Anne de Mesgrigny, morte prieure de Foissy-lès-Troyes.

XII. Jean de Mesgrigny, VIII° du nom, chevalier, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny et de Vandœuvre, baron de Colombey, vicomte de Troyes, fut reçu conseiller au grand conseil le 17 juin 1624; grand rapporteur en chancellerie le 3 septembre 1627. Il fit son semestre pendant le siége de la Rochelle, commencé le 20 août 1627, et suivit le roi, à Troyes et à Dijon, en 1630. On le nomma maître des requêtes et conseiller d'état le 10 janvier 1634. Le 3 octobre de la même année, il présida, pour le roi, aux états de Bretagne; fut fait intendant de Bourbonnais, de l'Auvergne et des pays adjacents, le 20 août 1636; commanda en 1637 et 1638, en l'absence du duc d'Orléans; fut nommé, sur la fin de cette dernière année, intendant de Champagne, où il commanda en l'absence du comte de Soissons, sorti du royaume; prêta serment, le 21 octobre 1643, pour la charge de premier président au parlement de Provence; fit cesser les troubles de cette province en 1647; donna sa démission en

1655, et revint prendre son ancien rang au conseil, dont il mourut sous-doyen, le 26 avril 1678, et fut inhumé dans la paroisse de Saint-André-des-Arcs. Il avait épousé, par contrat du 26 novembre 1634, Huberte-Renée DE BUSSY, baronne d'Émery, dame de Lorme, de Montplonne et de Montmartin, fille de Joachim-Antide de Bussy, seigneur de Bussy, d'Eyria, de Dinteville, etc., baron de Cranjeac, comte de Brion, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Françoise de Saulx-Tavannes. De ce mariage sont issus:

DE BUSSY : écartelé d'argent et d'azur.

1°. Jean-François, dont l'article suit;
2°. Jean-Baptiste-Joseph Ignace de Mesgrigny, baron de Lorme (1) et de Chamesson, qui servit dans les armées du roi, où il devint mestre-de-camp de cavalerie, quitta le service à l'âge de trente-deux ans, et se fit capucin, sous le nom du *P. Athanase*. Il devint gardien de son ordre. Le roi le nomma à l'évêché de Grasse le 5 avril 1711, dont il prit possession le 12 mars 1712. Il mourut à soixante-treize ans, le 2 mars 1726. Recommandable par une piété aussi fervente qu'éclairée, il a laissé à son diocèse la mémoire de ses vertus apostoliques. Les fondations qu'il fit à l'hôpital qu'il avait fait bâtir de ses deniers, sa charité envers les pauvres, l'ont fait regarder comme un saint par tout son ancien ordre et par ses diocésains. Le peuple, à sa mort, s'arrachait une partie de ses vêtements. Avant la destruction de l'ordre des capucins en France, il n'y avait pas une de leurs maisons qui n'eût son portrait, et même beaucoup aussi en Italie;
3°. Marguerite de Mesgrigny, religieuse à Foissy-lès-Troyes;
4°. Renée de Mesgrigny, d'abord religieuse bénédictine à Malnoue, puis nommée abbesse de Charenton, en Bourbonnais, en 1677, morte le 26 décembre 1697. On peut consulter une notice imprimée page 408 du tome VII du Dictionnaire de Moréri (édition de 1759) sur la vie édifiante de cette sainte abbesse, qui, par sa sage administration, son économie et ses soins infatigables, parvint non-seulement à liquider les dettes de son abbaye, mais encore à la relever de l'affreuse indigence où elle était tombée, à en rétablir l'église, à la pourvoir de tous les ornements convenables, enfin, à substituer l'aisance à la misère, en faisant construire le logis abbatial, des dortoirs, des infirmeries, une basse-cour, et des étables pour les bestiaux. Sa mémoire fut toujours en grande vénération dans cette abbaye;

---

(1) *Lorme*, élections de Vezelay et de Château-Chinon, à trois lieues et demie de la première ville. On y comptait deux cent vingt-quatre feux.

5°. Marie-Françoise de Mesgrigny, religieuse à Malnoue, puis à Charenton, avec sa sœur, dont elle partagea les pieuses sollicitudes.

XIII. Jean-François DE MESGRIGNY, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny, baron de Vandœuvre et de Louchey, seigneur de Montplonne (1), d'Émery (2) et de Montmartin (3), vicomte de Troyes, conseiller du roi en tous ses conseils, grand tranchant et porte-cornette blanche de la couronne en 1657; mort en 1685; avait été maintenu dans son ancienne extraction, par jugement de M. de Caumartin, intendant en Champagne, du 21 janvier 1668. Il avait épousé 1°, le 25 juin 1656, Françoise-Henriette DU MESNIL-SIMON, dame de Beaujeu (4), de Sens (5), de Neuilly (6), de la Chapelotte (7), fille d'Edme du Mesnil-Simon, lieutenant des chevau-légers de M. le prince de Condé, et de dame Louise Pot-de-Rhodes; 2°, en 1673, Louis-Élisabeth DE FRANCINE (morte au mois de février 1714), veuve d'Honoré Parfait, seigneur de Garencières, contrôleur de la maison du roi, et fille de Thomas de Francine, seigneur de Grandmaison, et de Louise Porcher. Le marquis de Mesgrigny n'eut point d'enfants de ce mariage. Ceux du premier lit furent :

DU MESNIL-SIMON : d'argent, à 6 mains de gueules, les doigts en bas.

DE FRANCINE : d'azur, à une main gantelée d'argent, tenant une pomme de pin d'or, surmontée d'une étoile, et accompagnée de 3 fleurs de lys du même émail.

1°. Charles-Hubert de Mesgrigny, né le 10 octobre 1664, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny, baron de Vandœuvre, de Lorme, de Beaujeu,

---

(1) *Montplonne*, au duché de Bar, à deux lieues de Ligny.

(2) *Émery*, dans la Brie française, à une lieue de la Marne, et à trois et demie de Paris. On y comptait quarante-cinq feux.

(3) *Montmartin*, élection de Bar-sur-Aube, à une lieue un quart de Vandœuvre. Cette paroisse comprenait dix-neuf feux.

(4) *Beaujeu*, châtellenie considérable, située en Berry, sur la rivière de Saudre, à deux lieues un tiers de Sancerre, qui, après avoir donné son nom à une branche de l'ancienne et illustre maison de Sully, est passée successivement, par alliance, dans les maisons de Rochechouart et du Mesnil-Simon.

(5) *Sens*, bourg à deux lieues un tiers de Sancerre, et à six et demie de Bourges. On y comptait cent trente feux.

(6) *Neuilly-en-Sane*, à deux lieues d'Henrichemont. C'était dans le district de cette paroisse qu'était situé l'ancien château de Beaujeu, au pied de la montagne de Sens.

(7) *La Chapellotte*, paroisse de cinquante feux, à sept lieues de Bourges et une et demie d'Henrichemont.

et de Chamesson, vicomte de Troyes, conseiller au parlement de Paris le 22 septembre 1693, mort le 30 juin 1732, sans enfants de dame Espérance *de Fontaine*, sa femme, fille d'Antoine, seigneur des Montées;

2°. Gabrielle de Mesgrigny, marquise de la Villeneuve-Mesgrigny, après son frère, morte sans alliance, le 20 octobre 1741;

3°. Marie-Louise-Françoise de Mesgrigny, dame de Beaujeu, mariée, le 2 octobre 1688, avec Jacques-Léon *Bouthillier de Chavigny*, qui de son chef hérita de tous les biens de cette branche de la maison de Mesgrigny. Il était fils de Léon Bouthillier, comte de Chavigny et de Busançais, ministre et secrétaire d'état, grand-trésorier des ordres du roi, et d'Anne Phélypeaux de Villesavin. Il mourut le 2 décembre 1712, et Marie-Louise-Françoise de Mesgrigny, qui fut sa seconde femme, le 15 janvier 1729, à l'âge de soixante-neuf ans.

SEIGNEURS DE VILLEBERTAIN, COMTES D'AUNAY, etc.

LE MAIRAT: d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 têtes de paon arrachées du même.

X. Eustache DE MESGRIGNY, écuyer, seigneur de Villebertain, de Moussey (1), de la Loge-aux-Chèvres et du Champ-au-Roi, second fils de Jean V, et de Marie de Pleurre, épousa, par contrat du 8 novembre 1571, Simonne LE MAIRAT, fille de Louis le Mairat, écuyer, seigneur de Droup-Saint-Basile, et de feu Marie Molé. Il obtint des lettres-patentes, le 2 mai 1581, à l'effet de faire procéder au terrier de Villebertain; fit un partage avec Jean de Mesgrigny, son frère, en présence de Marie de Pleurre, leur mère, le 27 avril 1582; par lettres-patentes, du mois de février 1586, le roi Henri III l'autorisa à faire enclore de fossés, murailles et pont-levis, sa maison de Villebertain. Il est nommé dans le testament de sa mère, du 8 janvier 1591, et dans celui de Simonne le Mairat, sa veuve, du 1er décembre 1614. Eustache de Mesgrigny avait succédé à Jean V, son père, dans la charge de lieutenant-général au bailliage de Troyes, et fut, à la fois, magistrat et guerrier. Il se rendit célèbre dans ce temps de troubles et de factions, par sa fidélité constante et éprouvée à son roi légitime. Il était président du bailliage de Troyes, lorsqu'Henri IV le choisit pour commander un corps de six mille hommes, à la tête duquel il pénétra dans la ville qui tenait le parti de la ligue, et eut la gloire de ranger sous l'obéissance de

(1) *Moussey*, paroisse de Villebertain, village situé à deux lieues de Troyes.

ce monarque, la capitale d'une des premières provinces du royaume. Eustache de Mesgrigny termina sa glorieuse carrière, le 8 février 1594, à Châlons, en Champagne, étant procureur-général du parlement de Paris, transféré alors dans cette ville. La reconnaissance de sa province lui érigea un monument dans l'église cathédrale où il fut enterré. On y lisait ces mots : *Hic conditur humo, corpus Eustachii de Mesgrigny, nobilis viri, domini a Villebertaino et Moussei..... Is fuit Eustachius ex clarâ stirpe Megrineorum oriundus....., etc.* Eustache de Mesgrigny eut pour enfants :

1°. Jérôme, dont l'article suit ;
2°. Nicolas de Mesgrigny, prieur de Saint-Goudon, abbé de Blasimont, conseiller-aumônier du roi, mort le 24 janvier 1624, et inhumé dans le chœur de l'église cathédrale de Troyes, dont il avait été nommé évêque après la mort de Jacques Vignier, son neveu ;
3°. Louis de Mesgrigny, mort sans alliance à vingt-trois ans ;
4°. Marie de Mesgrigny, mariée à Jacques *Vignier*, baron de Villemor, seigneur de Saint-Liébault, conseiller du roi, maître des requêtes, puis conseiller d'état ordinaire; fondateur des carmelites de Troyes, où ils furent inhumés l'un et l'autre;
5°. Simonne de Mesgrigny, mariée avec Pierre *le Noble*, seigneur de Bellay, conseiller au grand-conseil, du 21 février 1602, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Troyes, puis conseiller d'état ;
6°. Louise de Mesgrigny, religieuse à Froissy-lès-Troyes ;
7°. Marguerite de Mesgrigny, religieuse à Notre-Dame-aux-Nonains, à Troyes.

XI. Jérôme DE MESGRIGNY, chevalier, seigneur de Villebertain, de Moussey et de Marcilly (1); est nommé dans le testament de sa mère, du 1er décembre 1614. Le prince de Condé le nomma lieutenant de la compagnie de ses gardes, par brevet du 22 décembre 1619. Il est qualifié gentilhomme ordinaire du roi, dans un brevet du 1er décembre 1628, par lequel sa majesté le nomme son conseiller en ses conseils d'état et privé. Le 20 août 1636, on lui expédia deux commissions, l'une de capitaine d'une compagnie de chevau-légers, et l'autre de mestre-de-camp

(1) *Marcilly-le-Hayer*, sur la Sorme, à quatre lieues et demie de Nogent-sur-Seine, et six de Troyes. On y comptait quatre-vingt-sept feux.

d'un régiment d'infanterie de douze compagnies. Il fut député de la noblesse du bailliage de Troyes aux états-généraux désignés à Orléans, le 1er mars 1614, et à ceux désignés à Tours, le 31 juillet 1651. Il fit un voyage à la Terre-Sainte; et, à son retour, il se fit peindre en Moïse, appuyé sur les tables de la loi. (Tableau de sept pieds sur six, exécuté à Bologne, par les Carraches, au commencement du dix-septième siècle, lors du passage de Jérôme de Mesgrigny dans cette ville.) Ce tableau existe encore au château de Briel, où il a été lacéré à coups de sabre, en 1814, par les cosaques. Jérôme avait épousé, par contrat du 15 février 1620, Marguerite COIFFART, dame de Marcilly-le-Hayer, et de Saint-Pouange, fille d'Edme Coiffart, seigneur des mêmes terres, trésorier de France et général des finances, et d'Edmée le Gras-de-Vaubercey. De ce mariage sont issus:

COIFFART: de gueules, à trois coiffes ardentes d'or.

1°. Nicolas, dont l'article suit;

2°. Jean, dit *le comte de Mesgrigny*, lieutenant-général des armées du roi, seigneur de Marcilly-le-Hayer, de Saint-Pouange (1) et de Souleaux (2), fut un officier de génie expérimenté. Dès l'an 1651, il était capitaine d'infanterie dans Navarre, et fit, avec ce régiment, les campagnes d'Italie, jusqu'à la paix; il se trouva, en 1653, au secours de Verue; au combat de la Roquette; à celui qui eut lieu sur la Bormia, en 1654; au secours de Reggio; au siége de Pavie, qu'on leva après cinquante jours d'attaque, en 1655; au siége et à la prise de Valence, en 1656; au secours de cette place; à la prise des châteaux de Varas et de Novi, en 1657; au siége et à la prise de Mortare, en 1658. Il eut part à la direction des travaux du génie dans presque tous ces siéges. L'an 1664, il marcha au siége et à la prise de Gigeri, en Afrique. On le fit major de son régiment, à son retour, le 12 juin 1665. Il servit en 1667, aux siéges et prises de Bergues, de Furnes, de Courtray et d'Oudenarde. Il marcha à la conquête de la Franche-Comté, en 1668; obtint la lieutenance de roi de Salins, le 4 mars; se démit le même jour de la majorité du régiment de Navarre, et conserva sa compagnie. On le nomma lieutenant de roi de la citadelle de Tournay le 13 août; directeur des fortifications de Flandre le 1er novembre, et lieutenant de roi de la ville de Tournay le 23 décembre de la même année. Il se démit de sa compagnie au régiment de Navarre au mois d'avril 1669.

(1) *Saint-Pouange*, paroisse de soixante-trois feux, à une lieue trois quarts de Troyes, décorée depuis du titre de marquisat.

(2) *Souleaux*, paroisse située à deux fortes lieues de Troyes.

Après la prise de la citadelle de Besançon, le roi le nomma pour y commander, le 18 juin 1674. Il quitta alors Tournay, et fut chargé du commandement de Mortagne, sous le maréchal de Rochefort, le 23 avril 1676. Il fit construire la citadelle de Tournay, en dirigea lui-même les travaux, et en obtint le gouvernement le 4 janvier 1678. A la création des compagnies de cadets, le comte de Mesgrigny fut nommé, le 15 juin 1682, capitaine de celle que l'on mit dans sa citadelle, et la commanda jusqu'en 1698, époque à laquelle elle fut licenciée. Servant en qualité d'ingénieur sous M. de Vauban, au siége de Mons, en 1691, il fut blessé aux deux bras d'un coup de fauconneau, le 2 mars. Pour récompenser sa valeur et ses talents militaires, le roi lui fit don de vingt mille francs, à la fin de ce siége. (*Gazette de France du 7 avril* 1691.) Il servit encore au siége et à la prise de Namur, en 1692; au siége de Furnes, au mois de janvier 1693; fut créé maréchal-de-camp le 30 mars de la même année, et chevalier de Saint-Louis au mois de février 1694. Il commanda à Menin et à Furnes, en l'absence du gouverneur, par ordre du 21 juin; eut un autre ordre pour commander dans la ville de Tournay, le 14 juin 1695; fut nommé commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 20 septembre, et lieutenant-général des armées du roi le 8 octobre de la même année. Assiégé, en 1709, dans la citadelle de Tournay, il la défendit avec valeur pendant cinquante-deux jours de tranchée ouverte, contre l'armée la plus nombreuse et l'artillerie la plus formidable qu'on eût vue jusqu'alors en Europe. Les rares talents qu'il déploya dans cette belle défense furent publiquement admirés de M. de Vauban, qui conçut pour M. de Mesgrigny une estime particulière, que ce grand homme inspira à M. de Louvois et à Louis XIV. Le comte de Mesgrigny mourut en 1720. (*Dépôt de la Guerre*, et *Annales du temps.*) Il avait épousé Marie-Catherine *de Tenremonde*, dont il n'eut point d'enfants;

3°. Simonne de Mesgrigny, mariée, par contrat du 27 avril 1644, avec Claude *Molé*, seigneur de Villy-le-Maréchal, de Roncenay, de la Coste et autres lieux, maître-d'hôtel ordinaire du roi, fils de Claude Molé, IV[e] du nom, seigneur de Villy-le-Maréchal, et de Marguerite Pithon, dame de la Coste, de Montabert et de Villemoron.

XII. Nicolas DE MESGRIGNY, chevalier, comte d'Aunay, baron de Villebertain, seigneur de Marcilly, de Moussey et autres places, se distingua dans la carrière des armes, ainsi que le comte de Mesgrigny, son frère. Il fut d'abord nommé guidon des deux cents chevau-légers, dits de la Reine, le 19 août 1642; enseigne de la même compagnie, le 21 avril 1649; servit avec distinction dans

les armées du vicomte de Turenne, et fut nommé maréchal-de-camp, par lettres du roi, du 30 avril 1652. Il a cette qualité et celle d'enseigne des gendarmes de la Reine, dans son contrat de mariage du 15 février 1656, avec Edmée Georgette DE REGNIER-DE-GUERCHY, dame comtesse d'Aunay, fille de Jacques de Regnier, seigneur de Guerchy, de Marigny, etc., et de dame Marguerite Spifame, sœur du célèbre évêque de Nevers de ce nom. Nicolas de Mesgrigny rendit aveu au duc d'Aumont, pair de France, le 14 janvier 1657, de la terre, fief et seigneurie de Villebertain et de Moussey, et fut maintenu dans son ancienne extraction et dans la qualité de chevalier, conjointement avec Jean-François et François de Mesgrigny de la Villeneuve-Mesgrigny, par jugement de M. de Caumartin, intendant en Champagne, du 21 janvier 1668. Ses enfants furent:

DE REGNIER: d'argent, à 6 tourteaux d'azur.

1°. Jacques-Louis, dont l'article suit;
2°. Jean-Jérôme de Mesgrigny, seigneur de Villebertain, abbé commendataire de l'abbaye de Moirmont, au diocèse de Châlons-sur-Marne, mort le 2 juillet 1725;
3°. François de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Souleaux et de Saint-Pouange, vicomte de Troyes, qui servit avec distinction dans les guerres de son temps, fut brigadier des armées et ingénieur en chef des travaux et fortifications. Il épousa Madelaine-Denise *de Nevelet*, qui vivait, étant veuve de lui, le 10 novembre 1732. Leurs enfants furent:
   A. Jean-François de Mesgrigny, mort sans postérité;
   B. Louis-Joseph de Mesgrigny, seigneur de Saint-Pouange et de Souleaux, qui ne laissa qu'une fille, dame, vicomtesse de Troyes, de Souleaux et de Saint-Pouange, dont on ignore la destinée;
   C. Nicolas-Emmanuel de Mesgrigny, seigneur de Fontaines, de Souleaux et de Saint-Pouange, vicomte de Troyes, en partie, qui n'eut qu'une fille, mariée à M. *d'Angenoust;*
   D. Pierre de Mesgrigny, mort sans alliance;
   E. Trois filles, religieuses;
4°. Jean-Nicolas de Mesgrigny, qui fonde la branche des *seigneurs de Savoye-Villebertain,* rapportée ci-après;
5°. Laurence de Mesgrigny, mariée avec noble Antoine *de Montsaulnin,* comte de Marzac, morte en 1707;
6°. Antoinette de Mesgrigny.

XIII. Jacques-Louis DE MESGRIGNY, chevalier, comte de Villebertain et d'Aunay, seigneur de Marcilly et autres lieux, d'abord

capitaine dans le régiment de Navarre, puis dans celui de Périgord, qu'il quitta en 1685; épousa, par articles du 15 novembre 1679, reconnus les 24 décembre 1680 et 2 décembre 1681, Charlotte LE PRESTRE-DE-VAUBAN, dame d'Épiry, de la Chaume et de Cervon, en Nivernais, fille du célèbre Sébastien le Prestre-de-Vauban, alors maréchal-de-camp, depuis maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, commissaire-général des fortifications de France, et de Claude d'Osnay, dame d'Épiry. De ce mariage sont issus :

LE PRESTRE : d'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, et accompagné de 3 trèfles du second émail.

1°. Jean-Charles, dont l'article suit;
2°. Pierre-Antoine de Mesgrigny, seigneur de Marcilly, de la Chaume (1) et de Cervon (2), abbé dudit Cervon, vivant en 1747;
3°. Jean-Antoine de Mesgrigny, reçu chevalier de Malte le 23 juillet 1707, mort non-profès en 1732;
4°. Jean-Henri de Mesgrigny, reçu de minorité dans le même ordre, mort enfant;
5°. Jean-Louis de Mesgrigny, né le 24 mai 1692, reçu page du grand-maître de Malte, et admis à faire ses preuves pour cet ordre, par bulles du 22 juillet 1702, preuves faites le 3 mai, reçues le 13 septembre 1704. Il est mort jeune;
6°. Marie-Françoise de Mesgrigny, épouse de René *de Buffévant*, marquis de Percey.

XIV. Jean-Charles DE MESGRIGNY, comte d'Aunay, seigneur d'Épiry (3), de Marcilly et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, grand bailli d'épée de Troyes, entra dans la compagnie des cadets, en garnison à Tournay, en 1692, et y servit pendant deux ans. Aide-de-camp de M. de Vauban, son aïeul maternel, il servit, en cette qualité, sur les côtes de Bretagne, et se trouva, le 18 juin 1694, à la défaite des Anglais qui étaient descendus dans la baye de Camaret. Il servit encore sur les mêmes côtes, en 1695. Nommé sous-lieutenant au régiment du Roi, en 1696, il fit cette campagne et la suivante en Flandre; devint

---

(1) *La Chaume*, au diocèse d'Autun, à deux lieues un tiers de Chanceaux. On y comptait cinquante-trois feux.

(2) *Cervon*, bourg et baronnie au diocèse d'Autun, à cinq lieues de Vezelay. Il comprenait deux cent deux feux.

(3) *Épiry*, paroisse située à deux lieues de Corbigny.

lieutenant en 1698; servit la même année au camp de Compiègne, à l'armée de Flandre en 1701 et 1702, et se trouva cette dernière année à la défaite des Hollandais sous Nimègue. Il obtint une compagnie au même régiment le 6 juin 1703; la commanda au combat d'Eckeren le 30 du même mois; à l'armée de la Moselle en 1704 et 1705; à la bataille de Ramillies en 1706; à l'armée de Flandre sous M. de Vendôme, qui se tint sur la défensive en 1707, et à la bataille d'Oudenarde en 1708. Nommé colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, par commission du 31 août 1709, il le commanda à la bataille de Malplaquet, le 11 septembre; à l'armée de Flandre en 1710 et 1711; aux siéges de Douay, du Quesnoy, de Bouchain en 1712, de Landau, de Fribourg en 1713. Le régiment du comte d'Aunay ayant été réformé le 15 novembre 1714, il fut mis colonel réformé à la suite du régiment du Maine le 24 décembre suivant, colonel du régiment de Vexin, infanterie, le 9 juillet 1732, et nommé brigadier le 20 février 1734. Il passa avec son régiment à l'armée d'Italie au mois de novembre suivant. Il y fut employé en qualité de brigadier, par lettres du 1er avril 1735; servit aux siéges de Guastalla, de Reggiolo et de Revéré, et rentra en France en 1736. Créé maréchal-de-camp le 1er mars 1738, il se démit du régiment de Vexin, et fut nommé pour commander en Flandre, sous le bailly de Givry, par ordre du 1er mai 1742. Après le départ de ce dernier pour l'armée d'Italie, au mois de février 1744, le comte d'Aunay commanda en chef à Dunkerque. Employé à l'armée du roi en Flandre, par lettres du 1er avril, il servit aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, et retourna à Dunkerque. Créé lieutenant-général des armées le 2 mai, il fut employé en cette qualité par lettres du même jour. Il conserva le commandement de Dunkerque et de la Flandre française jusqu'au 1er mars 1749, et ne servit plus depuis. Il est mort au mois de janvier 1763. (*Chronologie militaire* et *Annales du temps.*) Il avait épousé, par contrat du 13 septembre 1713, Angélique-Cécile RAGUIER DE POUSSEY, fille d'Anne Raguier, marquis de Poussey, seigneur d'Esclavoles et d'Origny, et d'Angélique-Cécile de Bailleul de Soisy. De ce mariage sont issus :

RAGUIER : d'argent, au sautoir engrêlé de sable, cantonné de quatre perdrix paissantes au naturel

1°. Jean de Mesgrigny, chevalier, comte d'Aunay, colonel du régiment de Vexin, mort sans postérité, à l'âge de vingt-un ans, en 1738;

2°. Marie-Claire-Edmée de Mesgrigny, dame comtesse d'Aunay, mariée, le 13 mars 1738, avec Louis *le Pelletier*, III° du nom, seigneur de Rosambo, président à mortier au parlement de Paris, mort le 9 août 1760, fils de Louis le Pelletier, II° du nom, premier président au même parlement, et de Thérèse Hennequin d'Ecquevilly. La comtesse d'Aunay est morte le 10 juillet 1741, âgée de quarante-trois ans, laissant postérité.

SEIGNEURS DE SAVOYE-VILLEBERTAIN.

XIII. Jean-Nicolas DE MESGRIGNY, chevalier, seigneur de Villebertain, de Moussey, de Savoie (1), de Chevillette (2) et autres lieux, comte de Briel par substitution, quatrième fils de Nicolas de Mesgrigny, comte d'Aunay, et d'Edmée Georgette Regnier de Guerchy, naquit le 11 juin 1665. Il fut reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 20 avril 1675, fut tonsuré le 4 mars 1678, et ses preuves furent admises le 6 novembre 1685 Il était alors capitaine au régiment de Périgord. Il fut, depuis, sergent-major du régiment de Saint-Géry le 10 décembre 1702, ensuite capitaine au même régiment le 16 mars 1704. N'ayant point fait profession dans l'ordre de Malte, il épousa, par contrat du 7 octobre 1694, Catherine DE FRADEL, fille de feu Charles de Fradel, seigneur de Louzat et de Chaligny en Bourbonnais, et d'Anne Pitoye. Leurs enfants furent:

DE FRADEL: de sinople, au massacre de cerf d'or en chef: trois étoiles d'argent, une entre les ramures, deux en flanc, et un croissant du même émail en pointe.

1°. Pierre-François, dont l'article suit;

2°. Edme-François de Mesgrigny, chanoine de l'église de Troyes, mort en 1716;

3°. Jeanne-Madelaine de Mesgrigny, religieuse à Sainte-Scholastique-lès-Troyes;

4°. Jeanne-Charlotte de Mesgrigny, mariée, par contrat du 8 octobre 1740, avec Charles-Bonaventure *Huot*, écuyer, seigneur de Chaast, près de Troyes, puis de Feurg, proche Gray, en Franche-Comté;

5°. Catherine-Nicole de Mesgrigny, religieuse à Sainte-Scholastique-lès-Troyes;

6°. Marie-Angélique de Mesgrigny, morte en 1735, sans enfants.

---

(1) *Savoie*, village de vingt-quatre feux, dépendant de Moussey, et situé à deux lieues de Troyes.

(2) *Chevillette*, autrefois *Chevilièles*, dont le hameau de Bressan faisait partie, à une lieue un quart de Troyes; on y comptait dix-huit feux.

XIV. Pierre-François DE MESGRIGNY, chevalier, marquis de Mesgrigny, par lettres-patentes d'érection du mois d'octobre 1646, registrées en la chambre des comptes, baron de Villebertain et de Moussey, vicomte de Troyes et comte de Briel par substitution; seigneur de Moussey, de Saint-Benoît-sur-Seine (1), la Chapelle-Saint-Luc (2), de Bouilly (3), de Courgeraine (4) et autres lieux, né le 21 août 1704, chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, servit, en qualité de lieutenant, dans le régiment de Rouergue le 12 août 1726, et quitta le service lors de son premier mariage. Il fit hommage de ses terres de Villebertain et de Moussey au duc d'Aumont, pair de France, le 3 septembre 1733; fut nommé commissaire pour le roi à la répartition de la capitation de la noblesse du bailliage de Troyes le 2 novembre 1743; est qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, marquis de Mesgrigny, baron de Villebertain, vicomte de Troyes, dans le contrat de son mariage, du 21 novembre 1741, avec Marie-Anne-Louise LE FEBVRE DE SAINT-BENOÎT, fille de haut et puissant seigneur Nicolas le Febvre, seigneur de Saint-Benoît, la Chapelle-Saint-Luc, etc., lieutenant-général d'épée au bailliage de Troyes, et de Marie-Anne le Courtois, sœur de M. le Courtois, conseiller au parlement de Paris. Il avait épousé en premières noces, par contrat du 9 novembre 1732, Louise LE COURTOIS, fille de Louis le Courtois, conseiller au parlement de Paris, et d'Anne le Moyne Après la mort de M. de Saint-Benoît, le marquis de Mesgrigny, comte de Villebertain, son gendre, lui succéda dans la charge de lieutenant-général d'épée au bailliage de Troyes, et eut ensuite celle de grand-bailli d'épée. Il présida, en cette qualité, l'assemblée des trois ordres, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux de 1789. Par ces deux mariages, Pierre-François de Mesgrigny avait épousé la tante et la nièce. Il a eu pour enfants :

LE FEBVRE : d'azur, à trois pals d'or, celui du milieu chargé de trois roses de gueules.

LE COURTOIS : d'azur, à trois mures d'or.

---

(1) *Saint-Benoît-sur-Seine*, paroisse située à deux lieues de Troyes.

(2) *La Chapelle Saint-Luc*, paroisse de quarante-neuf feux, sise à une demi-lieue de Troyes.

(3) *Bouilly*, paroisse de deux cent soixante-deux feux, à deux lieues un quart de Troyes.

(5) *Courgeraine*, communauté de quinze feux, à une lieue et demie de Troyes.

Du premier lit.

1°. Anne-Françoise-Louise de Mesgrigny, dame de Blignicourt (1), de Bussy, de Souligny (2), née le 9 décembre 1733, mariée, en 1753, avec François-Louis, marquis *des Réaux*, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Louis, marquis des Réaux, et de Marie-Jeanne de Meuves de la Trémoille;

Du second lit :

2°. Louis-Marie, dont l'article suit;

3°. Jean-Charles-Louis, *chevalier de Mesgrigny de Villebertain*, né au château de Villebertain, le 29 août 1745, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, par bref du 6 janvier 1746, aujourd'hui commandeur, grand-croix et dignitaire du même ordre, ancien capitaine des galères de la religion, et son envoyé extraordinaire à Palerme; fut nommé lieutenant au régiment du Roi, infanterie, le 2 février 1760, et y fit les trois dernières campagnes de la guerre de sept ans; fut nommé capitaine au même régiment, en 1770; colonel en second au régiment de Vexin, infanterie, en 1784; colonel attaché au régiment de Foix, infanterie, en 1788, lors de la suppression des colonels en second; colonel commandant du régiment de la Fère, la même année; obtint, le 7 septembre 1789, un arrêt du conseil-d'état du roi, qui maintint sa maison dans son extraction immémoriale et d'ancienne chevalerie, et en vertu duquel il eut l'honneur de monter dans les carosses de S. M. et de la suivre à la chasse, le 15 septembre. Il refusa le commandement du régiment de Royal-Vaisseaux, en 1791; sortit de France la même année, pour rejoindre, à Coblentz, les princes français, sous les ordres desquels il a fait la campagne de 1792, comme aide-major-général. A la fin de cette campagne, il passa à Malte, où, en sa qualité de chevalier profès, il remplit divers emplois, entr'autres celui de major-général des milices de l'île, qu'il occupa jusqu'en 1798, époque de la capitulation de Malte. Forcé alors de quitter cette île, il séjourna d'abord en Italie, le gouvernement français ne voulant pas exécuter les articles de la capitulation faite par le général Buonaparte, et rentra en France en 1800. Au mois de janvier 1814, on le nomma commandant de la garde nationale de la ville de Troyes, commandant de la même ville le 6 février, chevalier de la Légion-d'Honneur le 25 du même mois, officier du même ordre le 14 septembre, maréchal-de-camp au mois de février 1815, à prendre rang du 31 décembre 1798, avec la retraite affectée à ce grade; et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 20 novembre 1816;

(1) *Blignicourt*, à deux petites lieues de Brienne.

(2) *Souligny*, à deux lieues et demie de Troyes.

4°. Pierre-Antoine-Charles *de Mesgrigny de Villebertain*, né le 22 avril 1747, reçu de minorité chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 7 janvier 1749; aujourd'hui commandeur du même ordre; entra lieutenant au régiment du Roi, infanterie, le 29 mars 1761, et y fit cette campagne et celle de 1762, en Allemagne. Il fut fait capitaine au même régiment, le 16 juin 1774, capitaine commandant le 11 mars 1778; commandant du deuxième bataillon du régiment de garnison du roi, avec rang de lieutenant-colonel, le 10 mai 1778; fut créé maréchal-de-camp par S. M. Louis XVI le 1er mars 1791; émigra la même année; fut confirmé, en 1792, dans le même grade, par MONSIEUR (S. M. Louis XVIII), qui le nomma commandant en second de la compagnie à cheval des gentilshommes de la province de Champagne. Il fit cette campagne (1792) en la même qualité; passa ensuite à Malte, avec son frère, et fut fait gouverneur de l'île du Goze en 1793. Il conserva ce gouvernement jusqu'à l'époque de la capitulation. Il suivit alors son frère en Italie, et rentra avec lui en France en 1800. Il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 20 novembre 1816;

5°. Françoise-Nicole de Mesgrigny, née le 21 avril 1743, mariée à Emmanuel-Aymé-François, marquis *de Balay*, en Franche-Comté.

6°. Antoinette-Louise de Mesgrigny, née aussi le 21 avril 1743, morte peu de mois après sa naissance.

XV. **Louis-Marie, marquis DE MESGRIGNY**, comte de Villebertain, Moussey, Briel, etc., vicomte et grand-bailli héréditaire de Troyes, né le 21 avril 1744, entra mousquetaire dans la première compagnie le 24 mai 1759, passa enseigne en second au régiment de Gardes-Françaises le 23 décembre suivant, fit la campagne de 1760, fut nommé enseigne en premier le 15 février 1761, fit cette campagne et celle de 1762, fut fait sous-lieutenant le 2 décembre 1764, sous-aide-major le 5 juin 1768, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 25 mars 1777, lieutenant le 31 août suivant, aide-major le 15 novembre 1778; et, par décision du 25 mai 1780, et par brevet du 1er janvier 1781, on lui donna une pension de mille livres en récompense de ses services. Par bref, du 16 octobre de la même année, de son éminence monseigneur le grand-maître de Rohan, il fut nommé chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour les services rendus à cet ordre par sa famille. Il fut fait mestre-de-camp le 15 novembre 1784, obtint, par brevet, le rang de capitaine aux Gardes-Françaises, le 10 juillet 1789. Pour ne pas perdre son rang parmi

les capitaines, étant conservé premier aide-major du même régiment (second exemple de cette grâce dans ce corps), lors du licenciement des Gardes-Françaises, le 31 août 1789, il fut conservé en activité avec les autres officiers de ce régiment; il avait été nommé, la même année, député de la noblesse du bailliage de Troyes aux états-généraux du royaume. Lorsque l'assemblée constituante eut terminé ses séances, au mois de septembre 1791, le marquis de Mesgrigny se rendit à Coblentz auprès des princes français. LL. AA. RR. le nommèrent premier aide-major du corps des hommes d'armes à pied; il fit, en cette qualité, la campagne de 1792, à la suite de laquelle les princes ayant licencié l'armée, il passa à Malte avec ses frères, et ensuite en Sicile. Rentré en France en 1800, il trouva ses possessions, dont quelques-unes avaient été vendues sous le séquestre, et ne fut radié de la liste des émigrés qu'en 1802. Il a été nommé, le 4 février 1815, par décision de sa majesté Louis XVIII, maréchal-de-camp, à prendre rang du 15 novembre 1798, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance royale du 1er mai 1821. Il a épousé, par contrat signé de la cour le 4, et à Paris le 8 juillet 1770, et de l'agrément de Louis XV, Anne-Edmée DE MARCHAL DE SAINSCY, présentée, le dimanche 27 décembre 1789, à leurs majestés et à la famille royale, par madame la duchesse douairière de Cossé, née de Molé; fille de Louis-Pierre-Sébastien de Marchal de Sainscy, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, gouverneur d'Abbeville, et économe général du clergé de France (1), et d'Élisabeth-Marie-Susanne Meny. La marquise de Mesgrigny a été décorée de la croix honoraire de l'ordre de Malte par bref de son éminence le grand-maître de Rohan, du mois d'octobre 1790, et elle a obtenu de sa majesté Louis XVI, au mois de janvier 1791, permission de la porter. De ce mariage sont issus :

DE MARCHAL : d'azur, au canon monté et apprêté d'or, dressé et arrêté sur un terrer d'argent, diapré de fleurettes de sinople.

1°. Marie-Pierre-François, comte de Mesgrigny, né à Paris, le 4 juin 1772, reçu chevalier de Malte, en 1783, et chevalier de dévotion, le 15 août 1790; enseigne au régiment des Gardes-Françaises le 12 juin 1787; capitaine d'infanterie et aide-de-camp le 1er juin 1791; émigré la même an-

---

(1) Commission à la nomination du roi, qui a été exercée dans cette famille par trois générations.

née, et officier supérieur des hommes d'armes à pied le 1er janvier 1792; rentré en France avec son père en 1800; nommé chevalier de Saint-Louis le 10 septembre 1814, lieutenant-colonel de la légion de Lot-et-Garonne le 13 janvier 1816, chevalier de la Légion-d'Honneur le 18 mai 1820; passé, dans son même grade, au 22e régiment de ligne, le 17 novembre de la même année; a épousé Alexandrine-Julie *Estièvre de Trémauville*, dont il a deux fils :

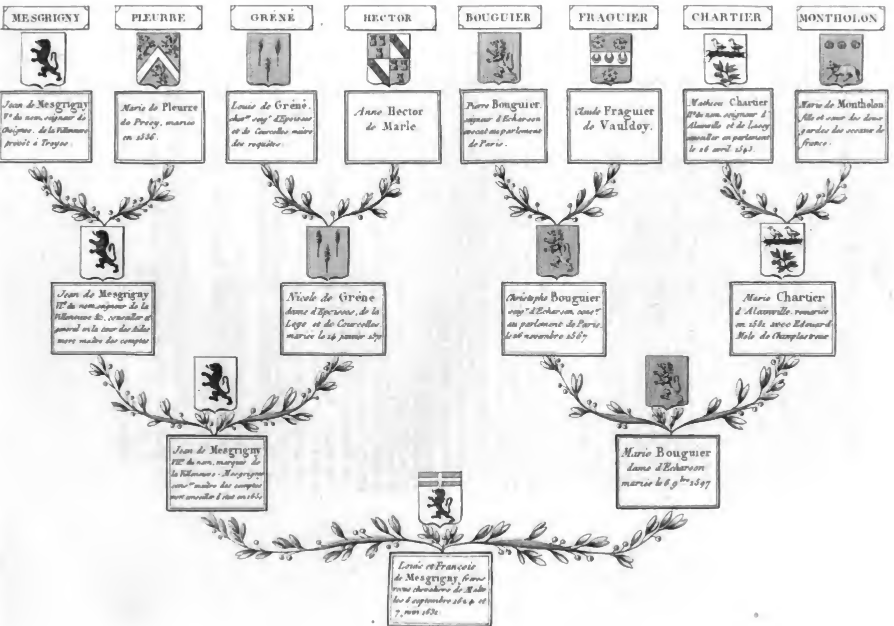
a. Edmond-Edmé-Bruno de Mesgrigny, né le 30 mars 1803;
b. Emmanuel-Antoine de Mesgrigny, né le 14 juillet 1807;

2°. Adrien-Charles-Marie, vicomte de Mesgrigny, né le 5 juin 1778, reçu chevalier de Malte la même année, chef d'escadron, officier de la Légion-d'Honneur, et chevalier honoraire de l'ordre de Malte, marié avec Marie-Antoinette-Éléonore *Berthelot de Rambuteau*, dont il a un fils :

Gaston-Edmé-Claude de Mesgrigny, né le 14 septembre 1804.



PREUVES *de Louis et François de* Mesgrigny *fréres, reçus Chevaliers de Malte au grand Prieuré de France les 6 septembre 1624 et 7 juin 1631.*



EXPLICATION DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Louis et François *de Mesgrigny*, de Paris, reçus chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au grand prieuré de France, le premier le 6 septembre 1624, et le second le 7 juin 1631, étaient fils de Jean *de Mesgrigny*, VIIe du nom, chevalier, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny, vicomte de Troyes, conseiller, maître des comptes en 1610, mort conseiller-d'état en 1650, et de Marie *Bouguier d'Echarson*, qu'il avait épousée le 6 novembre 1597. Jean VII était fils de Jean *de Mesgrigny*, VIe du nom, écuyer, seigneur de la Villeneuve, de la Loge, de Briel et autres lieux, conseiller du roi, et général en la cour des aides, et de Nicole *de Grené*, dame des Epoisses, de la Loge-sous-Nièvre et de Courcelles, qu'il avait épousée le 4 décembre 1572. Jean VI était fils de Jean V *de Mesgrigny*, écuyer, seigneur de Choignes, de Bercenay, de la Villeneuve et autres terres, prévôt de Troyes, et de Marie *de Pleurre*, qu'il avait épousée en 1536, fille d'Eustache *de Pleurre*, écuyer, seigneur de Précy, et de Louise Richer. Jean V était fils de Jean IV *de Mesgrigny*, écuyer, seigneur de Choignes, d'Anneville, de Villiers-le-Sec, de Roblécourt et de Fontaines, et de Jeanne *Dorey*, qu'il avait épousée en 1497, et Jean IV était fils de Jean III *de Mesgrigny*, écuyer, seigneur de Fontaines, d'Origny et de plusieurs autres terres, homme d'armes des ordonnances du roi, et de Gillette *de Vitel*, qu'il avait épousée en 1470, fille de Jean *de Vitel*, écuyer, seigneur de Chalautre-la-Réposte, et de Barthelomine, sa femme.

Nicole *de Grené*, aïeule paternelle, était fille de Louis de *Grené*, chevalier, seigneur des Epoisses, maître des requêtes ordinaires du roi, et d'Anne *Hector*, fille de René *Hector*, écuyer, seigneur de Péreuse, et de Nicole *de Marle*. Louis était fils de Pierre *de Grené*, écuyer, seigneur de Courcelles, et de Charlotte *des Hayes*, fille de Jacques *des Hayes*, conseiller au parlement de Paris, et de Françoise *Pellerin*.

Marie *Bouguier*, mère, était fille de Christophe *Bouguier*, seigneur d'Echarson, conseiller au parlement de Paris, et de Marie *Chartier*. Christophe était fille de Pierre *Bouguier*, seigneur d'Echarson, de Villaines et de Senoville, et de Claude Fraguier, dame de Vauldoy.

Marie *Chartier*, aïeule maternelle, était fille de Mathieu *Chartier*, seigneur d'Alainville et de Lassy, conseiller au parlement de Paris, et de Marie *de Montholon*, fille de François de Montholon, seigneur d'Aubervilliers, garde-des-sceaux de France et de Bretagne (et sœur de François II, aussi garde-des-sceaux), et de Marie *Boudet de la Bouillie*. Mathieu était fils d'autre Mathieu *Chartier*, seigneur des mêmes terres, et de Jeanne *Brinon*.

De Mesgrigny : d'argent, au lion de sable.

De Pleurre : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois griffons d'or, les deux en chef affrontés.

Grené : d'azur, à trois épis de blé d'or.

Hector : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à trois tours d'or, qui est *d'Hector;* aux 2 et 3 d'argent, à la bande de sable, chargée de trois molettes d'éperon du champ, qui est *de Marle*.

Bouguier : de gueules, au lion d'or.

Fraguier : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois croissants de gueules, et accompagnée de trois roses d'or.

Chartier : d'argent, à la branche de prunier fruitée de sinople, surmontée d'un bâton écoté et alésé de sable en fasce, soutenant deux perdrix au naturel.

De Montholon : d'azur, au mouton d'or, surmonté de trois roses du même.

DE PENNE-VILLEMUR,

BARONS DE CESTAYROLS ET DE MARSAS, MARQUIS ET COMTES DE VILLEMUR, *en Languedoc* et *en Gascogne*.



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de gueules*, qui est DE VILLEMUR; *aux 2 et 3 de gueules, à trois pals d'or*, qui est DE FOIX. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

LA ville et vicomté DE VILLEMUR *, située sur le Tarn, dans le Toulousain, et défendue jadis par un château, était l'une des plus anciennes baronnies qui donnaient entrée aux états de Languedoc; et dans le commencement du onzième siècle, elle relevait des vicomtés d'Albi et de Nismes. Elle a été le berceau d'une illustre race de chevalerie, qui, après avoir subsisté avec éclat pendant cinq générations, s'est fondue vers l'an 1240, dans la

---

* ANCIENS SEIGNEURS DE VILLEMUR.

I. Pons seigneur DE VILLEMUR, et Aton, son frère, rendirent hommage, l'an 1032, pour le château de Villemur, à Frotaire, évêque de Nismes, et à Bernard, vicomte d'Albi, son frère. (*Histoire générale de Languedoc*, par dom Vaissète, t. II, p, 165, *et preuves*, colonne 194.) Pons mourut vers l'an 1080, laissant un fils nommé Raymond-Guillaume, qui suit. N....

II. Raymond-Guillaume, seigneur de VILLEMUR, co-seigneur du chateau de Saverdun, avec les seigneurs d'Hauterive et de Marquefave, souscrivit une restitution faite, l'an 1108, par Roger II, comte de Foix, à l'abbaye d'Alet, et rendit hommage, l'an 1110, à Bernard-Aton, vicomte N....

maison des seigneurs DE MARQUEFAVE, au diocèse de Rieux, maison non moins recommandable par son antique splendeur et la pureté de son origine, et qui a relevé et perpétué jusqu'à nos jours les noms et armes de Villemur. Elle a possédé jusqu'à la fin du treizième siècle la baronnie de Villemur, qui, à cette époque, fut réunie au domaine du roi. Philippe-le-Long, qui régna depuis 1316 jusqu'en 1322, en fit don, vers l'an 1318, à Pierre de la Vie, chevalier d'une très-ancienne maison de Rouergue. Philippe-le-Bel l'érigea en vicomté, l'an 1342, en faveur d'Arnaud de la Vie, petit-neveu du pape Jean XXII; mais nous observerons que Villemur avait déjà le titre de vicomté sous ses anciens seigneurs, et que les lettres d'érection de Philippe-le-Bel n'eurent probablement d'autre but que de confirmer ce titre dans la maison de la Vie. Jacques de la Vie, fils d'Arnaud, fut le dernier vicomte de Villemur de cette maison, étant mort sans laisser de postérité. Il avait vendu la vicomté de Villemur, le 23 juillet 1425, à Jean, comte de Foix; vente que le roi ratifia le 4 octobre suivant. Enfin, cette vicomté, cédée par le duc d'Etampes, en 1558, à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fut réunie à la couronné, à l'avénement de Henri IV au trône.

I. Bernard-Guillaume, seigneur DE MARQUEFAVE, petite ville du diocèse de Rieux, défendue par un ancien château, et décorée du titre de baronnie, souscrivit, l'an 1073, un acte concernant la

---

ANCIENS SEIGNEURS DE VILLEMUR.

de Beziers, pour sa terre et forteresse de Vellemur. (*Ibid.*, p. 357, et *preuv.* col. 373 et 387.) L'année suivante, Raymond-Guillaume de Villemur se rendit caution d'un accord passé entre Bernard-Aton II, vicomte de Beziers, et Roger II, comte de Foix. (*Ibid.*, *preuv.* col. 377 et 378.) Il est mentionné dans un acte du même Roger, du mois de mars 1121, par lequel, entr'autres choses, ce comte déclare que Raymond-Guillaume, seigneur de Villemur, Raymond-Aton, seigneur d'Hauterive, et Guillaume-Bernard, seigneur de Marquefave, n'auront, à l'avenir, d'autres droits sur les domaines de l'abbaye de Lezat, que celui d'y être logés et défrayés une fois l'an, à leur passage, avec dix personnes de leur suite seulement. (*Voyez ci-dessus l'article de Guillaume-Bernard de Marquefave.*) Ray-

fondation de l'abbaye de Lezat, et son union à celle de Cluni. (*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. II, p. 228, et *preuv.*, col. 281.) Il ne vivait plus en 1081, époque à laquelle Guillaume-Bernard Ier, son fils, Guillaume-Raimond de Marquefave, son oncle (frère de Bernard-Guillaume), et plusieurs chevaliers de leurs vassaux, craignant l'excommunication des conciles de Rome et de Toulouse, restituèrent, par acte du mois de mai, à l'abbaye du mas d'Azil, l'église de Saint-Christophe qu'ils avaient usurpée. (*Ibid.*, p. 259.) N....

II. Guillaume-Bernard, Ier du nom, seigneur DE MARQUEFAVE, avait succédé à son père avant le mois de mai 1081. Il souscrivit, l'an 1100, une charte d'Amalvin de Santes et d'Arnaud, son fils, en faveur de l'abbaye de Lezat, à laquelle il donna Guillaume, son autre fils, pour être moine. (*Ibid*,, *preuv.*, col. 353.) Guillaume-Bernard de Marquefave paraît dans un acte du mois de mars 1121, par lequel Roger II, comte de Foix, déclare que les seigneurs de Villemur, d'Hauterive et de Marquefave, n'auraient plus à l'avenir d'autres droits sur les domaines de l'abbaye de Lezat, que celui d'y être logés et défrayés une fois l'an, à leur passage, avec dix personnes de leur suite seulement; ajoutant que l'abbé ne devait ni repas, ni argent à la comtesse de Foix, ni à son fils, non plus qu'aux *comtoresses* de Villemur, d'Hauterive et de Marquefave. (*Ibid.*, p. 388, et *preuv.*, col. 412.) Guillaume-Bernard avait épousé Gaillarde, rappelée dans le contrat de ma- N....

ANCIENS SEIGNEURS DE VILLEMUR.

mond-Guillaume de Villemur souscrivit, l'an 1125, l'accord passé entre Roger III, comte de Foix, et Bernard-Aton, vicomte de Beziers, au sujet du comté de Carcassonne. (*Ibid.*, *preuves*, colonne 434, et *Cartulaire du château de Foix*, caisse 15.) Il vivait encore en 1137. On lui connaît trois fils:

1°. Guillaume-Aton, qui suit;

2°. Bertrand de Villemur, qui fut présent au traité de ligue conclu, vers l'an 1123, entre Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, et Bernard-Aton, vicomte de Beziers, et assista à un plaid que le même comte tint à Toulouse au mois de mai 1130. (*Ibid.*, pp. 393, 409; *preuv.*, col. 459, *Cartul. de l'abbaye de Moissac.*) Bertrand de Villemur épousa N.... *de Montpezat*,

riage de Guillaume-Arnaud, leur petit-fils. De ce mariage est provenu Arnaud-Bernard, qui suit.

N....

III. Arnaud-Bernard, seigneur DE MARQUEFAVE, convint, en 1139, avec Roger, comte de Foix, Bernard, comte de Comminges, et les seigneurs de Benque, d'Hauterive, de Beaumont et de Montaut, tous défenseurs du monastère de Lezat, de faire ceindre cette abbaye de murailles, et d'y faire bâtir un château pour la mettre à l'abri des courses des brigands, qui désolaient le pays. Guillaume-Bernard rendit hommage à Roger-Bernard, comte de Foix, pour son château de Marquefave, et vivait encore en 1198. (*Ibid.*, p. 427, et *preuv.*, col. 486 et 577.) Il eut pour fils unique, Guillaume-Arnaud, qui suit.

DE FOIX : de gueules, à 3 pals d'or.

IV. Guillaume-Arnaud, seigneur DE MARQUEFAVE, épousa, au mois de décembre 1162, N..... DE FOIX, fille de Roger-Bernard, comte de Foix, et de Cécile de Beziers. Par l'acte de mariage, qui fut passé en présence de Déodat de Girbert, frère et maître de la milice du Temple de la maison de Toulouse, et de plusieurs gentishommes du pays, le comte de Foix promet, en cas que sa fille prédécède Guillaume-Arnaud de Marquefave, de lui en donner une seconde pour épouse. Arnaud-Bernard, seigneur de Marquefave, donna à son fils toutes ses terres, en faveur de ce mariage, s'en réservant néanmoins la moitié, en cas qu'il eût un autre fils ou une fille; ce cas arrivant, Guillaume-Arnaud aura de plus que la moitié desdites terres, le château de Marquefave et la seigneu-

---

ANCIENS SEIGNEURS DE VILLEMUR.

sœur d'Armand et de Bertrand de Montpezat, auxquels Raymond V, comte de Toulouse, donna en fief, ainsi qu'à Bertrand de Villemur, leur beau-frère, les châteaux de Montclar et de Montpezat, par acte du 1er avril 1177. Ces seigneurs, en échange, donnèrent au comte, en pleine propriété et droit d'alleu, le château de Caylus, et s'engagèrent réciproquement envers lui de n'avoir aucune liaison ni amitié avec Pons, des vicomtes de Toulouse. (*Ibid.*, p. 600, col. 1.) On ne voit pas que Bertrand ait laissé de postérité;

5°. Artaud de Villemur, qui souscrivit un acte de paréage fait, au mois de novembre 1149, entre Roger-Bernard, comte de Foix, et l'abbaye de Saint-Antonin. (*Ibid.*, *preuv.*, col. 526; *Château de Foix*, caisses 4 et 5.)

rie de Trapes (dans le Razès). Il demeure encore convenu que si Arnaud-Bernard vient à avoir un second fils, le comte de Foix lui donnera en mariage une autre de ses filles; et que s'il vient à avoir une fille, elle sera l'épouse du fils de Roger-Bernard; enfin, s'il arrive qu'Arnaud-Bernard n'ait ni fils ni fille, il donne au comte de Foix la moitié des terres réservées. (*Ibid.*, p. 499, *preuv.*, col. 590; *château de Foix*, caisse 46.) Du mariage de Guillaume-Arnaud et de la fille du comte de Foix, sont issus :

1°. Guillaume-Bernard II, qui suit;
2°. Arnaud de Marquefave, dont descendent les *seigneurs et barons* DE VILLEMUR, rapportés ci-après.

V. Guillaume-Bernard II, seigneur DE MARQUEFAVE, prêta serment de fidélité au roi saint Louis, en 1226, lorsque ce prince vint faire la guerre aux hérétiques de Languedoc. Il avait épousé, vers l'an 1195, Honor DE VILLEMUR, fille de Guillaume-Aton, touchant la restitution du château de Saverdun au comte de Foix, du mois de décembre 1243, dans lequel son mari est rappelé comme défunt. Elle eut pour fils :

DE VILLEMUR : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

1°. Arnaud Ier, dit *le Jeune*, qui suit;
2°. Guillaume-Aton de Villemur, qui prêta serment de fidélité entre les mains des commissaires du roi, au mois de mars 1249, pour la part qu'il avait au château de Saverdun, et rendit hommage, pour le même châ-

ANCIENS SEIGNEURS DE VILLEMUR.

III. Guillaume-Aton, seigneur DE VILLEMUR, se ligua, en 1142, avec Roger III, comte de Foix, Isarn de Dourgne, et Isarn, vicomte de Saint-Antonin, contre Roger, vicomte de Carcassonne, auquel ces seigneurs prirent plusieurs forteresses, entr'autres les châteaux de Balaguier et Dourgne. Par le premier article du traité conclu entre Alfonse, comte de Toulouse, et le vicomte de Carcassonne, on voit que le premier promet au second d'obliger le comte de Foix, Guillaume-Aton, seigneur de Villemur, Isarn de Dourgne et le vicomte Isarn, à lui rendre les deux châteaux dont ils s'étaient emparés, et à faire démolir le château neuf de Villemur; mais cette dernière clause ne fut point exécutée, puisque, par un second accord fait, l'année suivante, entre les mêmes, Alfonse promet seulement, par

N....

teau, à Roger-Bernard, comte de Foix, le 8 des ides de mars 1264 (*Ibid.*, t. III, p. 468 et 589, col. 2, et *preuv.*, col. 474 et 578);

3°. Pierre de Villemur, qui fut présent à une sommation faite, l'an 1252, par Pierre de Voisins, sénéchal de Toulouse, à Bernard, comte de Comminges. Il rendit hommage, le 8 des ides de mars 1264, à Roger-Bernard, comte de Foix, pour tout ce qu'il tenait de lui dans le château de Saverdun (*Ibid.*, *preuv.*, col. 496 et 578);

4°. Bernard de Marquefave, seigneur de Beaumont, qui fut offert, avec sa mère, peur garant du traité de l'an 1243, dans lequel est nommé son fils Bertrand de Villemur;

5°. Raymond-Garcie de Marquefave, présent et contractant au traité du mois de décembre 1243.

N......

VI. Arnaud Ier, dit *le Jeune*, seigneur DE MARQUEFAVE, en partie, chevalier, servit, en 1242, dans la guerre que Roger, comte de Foix, fit au comte de Toulouse, lorsque le premier se fut détaché des intérêts de ce prince, pour embrasser ceux du roi saint Louis. Arnaud de Marquefave ne se crut pas dispensé, par ce traité, de reconnaître la suzeraineté du comte de Toulouse; et du camp même de Roger, il lui adressa son hommage-lige, le 9 octobre de la même année (1242), pour tout ce qu'il possédait depuis Foix jusqu'à Toulouse, et principalement pour le château de Marquefave. (*Ibid.*, p. 436; *manuscrits Colbert*, n° 1067.) L'année suivante, Arnaud de Marquefave et Guillaume-Aton de Villemur, son frère, se déclarèrent en faveur du comte de Toulouse, contre le comte de Foix, qui les fit prisonniers. Ayant été délivrés peu de temps

---

ANCIENS SEIGNEURS DE VILLEMUR.

l'article 2, d'*engager* Guillaume-Aton à démolir le château neuf qu'il avait fait construire à Villemur. (*Ibid.*, pp. 433 et 434, et *preuv.*, col. 408 et 500.) Guillaume-Aton parut à l'acte du 1er avril 1177, par lequel Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, donna en fief les châteaux de Montclar et de Montpezat à Bertrand, seigneur de Villemur, et à Armand et Bertrand de Montpezat, son beau-frère. Il eut pour enfants:

1°. Arnaud Ier, dont l'article suit;

2°. Pierre de Villemur, qui fut témoin d'une donation faite, en 1168, par Pons-Bremond et Bremond de Sommières et Pierre de Ribauté, au monastère de Villefranche de Rouergue (*Ibid.*, *preuv.*, col. 608);

après, ils firent hommage au comte Roger. Et, l'an 1249, Arnaud prêta serment de fidélité à Alfonse, comte de Toulouse, et à la comtesse Jeanne, sa femme. (*Ibid.*, pp. 439. 443; *preuv.*, col 473; *château de Foix*, caisse 34.) Il est nommé au nombre des chevaliers qui suivirent à la Terre-Sainte, Alfonse, comte de Toulouse, dans un acte du mois de décembre 1252, par lequel le roi saint Louis confirme une sentence d'Olivier de Termes, en faveur de ces chevaliers. (*Ibid.*, *preuv*,, col. 497.) Il est qualifié chevalier, baron de Marquefave, dans un acte du 8 octobre 1271, par lequel le sénéchal de Carcassonne le convoque dans le cloître des Frères Prêcheurs de Toulouse, à l'effet de prêter au roi serment de fidélité pour les terres qu'il avait dans le comté Toulousain. (*Ibid.*, t. IV, p. 5.) Ses enfans furent :

1°. Arnaud II, seigneur de Marquefave, qui suit ;
2°. Raymond de Marquefave, chevalier, qui, l'an 1280, suivit Roger-Bernard, comte de Foix, dans la guerre que ce prince fit à Pierre, roi d'Aragon. Pierre, ayant marché au-devant du comte de Foix avec une armée bien plus nombreuse, l'obligea de se renfermer dans le château de Balaguer, au comté d'Urgel, dont le roi d'Aragon forma le siége le 24 juin. Raymond de Marquefave, Raymond-Roger, comte de Pailhas, Esquive de Mirepoix, et environ quarante autres chevaliers du Toulousain, avec soixante arbalétriers, marchèrent au secours de la place où ils parvinrent à pénétrer; mais tous leurs efforts ne purent sauver Balaguer, qui capitula le 11 juillet, et se rendit à discrétion. La plupart étaient encore détenus,

---

ANCIENS SEIGNEURS DE VILLEMUR.

3°. Honor de Villemur, mariée, vers 1195, avec Guillaume-Bernard II, seigneur *de Marquefave*.
4°. Comdor de Villemur, mariée, vers 1200, avec Arnaud Ier, seigneur *de Marquefave*, frère du précédent.

IV. Arnaud Ier, seigneur DE VILLEMUR, chevalier, souscrivit un hommage rendu la quatrième férie, onzième jour de la lune du mois d'avril 1161, par Pierre-Guillaume d'Arcumat, fils d'Ermengarde, Raymond, autre Raymond et Bernard d'Arcumat, fils de Blanche, à Roger-Bernard, comte de Foix. (*Ibid.*, col. 577 *des preuves*.) L'an 1201, le comte de Foix ayant refusé de rendre hommage pour le château de Saverdun à Raymond, comte de Toulouse, Arnaud de Villemur, au mois de juillet, rendit hom- N....

par le roi d'Aragon, au mois d'avril 1281, puisqu'on a un acte daté du 4 de ce mois, du château de la cité d'Urgelet, par lequel Roger-Bernard, en présence de Raymond de Marquefave, et d'Hugues de la Roque, damoiseau, donna à Raymond-Aton de Durfort, damoiseau, une albergue qu'il avait à Rieux. Ce même comte le nomma l'un des exécuteurs du testament qu'il fit le 22 novembre 1299. Philippe-le-Bel, ayant convoqué la noblesse de Languedoc pour la guerre de Flandre, en 1304, Raymond de Marquefave s'y trouva avec Arnaud II, son frère, chacun avec dix hommes d'armes et cinquante sergents. Enfin, Raymond fit encore partie de l'expédition dirigée, l'an 1310, sur la ville de Lyon, qui s'était révoltée contre le roi. (*Ibid.*, pp. 35, 109 et 150; *preuv.*, col. 135 et 137; *Cartul. du château de Pau*; *Marca, Hist. de Béarn*, livre VIII, chap. 17.) C'est la dernière époque connue de sa vie. Il fut père de :

A. Raymond de Marquefave, damoiseau, co-seigneur de Beauplan, qui servit dans la guerre de Guienne, en 1339, sous le comte de Foix, et rendit hommage, l'an 1343, à Éléonore de Comminges, comtesse de Foix, et à Gaston, son fils, pour la seigneurie de Beauplan (*Ibid.*, *preuv.*, col. 183 et 194);

B. Jean de Marquefave,
C. Bernard de Marquefave,
} qui servirent dans la guerre de Guienne, avec Raymond, leur frère, sous le comte de Foix, lequel fit montre à Mont-de Marsan, l'an 1339;

3°. Guillaume de Marquefave, chevalier, qui fut présent, le 2 juin 1288, à l'acte par lequel Jourdain V, seigneur de Lille-Jourdain, et Guillemette de Durfort, sa femme, émancipèrent Bernard-Jourdain, leur fils, âge seu-

---

ANCIENS SEIGNEURS DE VILLEMUR.

mage à ce dernier pour la part qu'il avait dans ce château, et lui promit de lui rendre toutes les fois qu'il en serait requis. (*Ibid.*, t. III, pp. 113 et 114.) Observons qu'Arnaud de Villemur devait être un seigneur bien puissant, puisqu'il bravait la suzeraineté du comte de Foix, auquel seul il devait cet hommage, n'étant que le vassal médiat du comte de Toulouse, et ne tenant que du comte de Foix les droits qu'il avait sur le château de Saverdun. Au mois de juin 1209, les croisés, s'étant emparés du château de Villemur, le pillèrent et le livrèrent aux flammes. (*Ibid.*, p. 168, *preuves*, col. 10.) On ne sait si Arnoud I[er] survécut à ce désastre. On lui connaît deux fils :

lement de huit ans, et le promirent en mariage à Marguerite, fille de Roger-Bernard, comte de Foix (*Ibid.* t. IV, p. 54);

4°. N.... de Marquefave, seigneur, en partie, de Beaumont, au nom duquel son père rendit hommage, au comte de Foix, le 8 des ides de décembre 1264, pour les droits qu'il tenait de Roger-Bernard dans le château de Saverdun.

5°. Honor de Marquefave, qui, sous l'épiscopat de Gaillard de Preissac, évêque de Toulouse de 1305 à 1316, fonda un couvent à Ayrouville, dans ce diocèse, pour vingt religieuses de Prouille, de l'ordre de Saint-Dominique, dont dix seraient de sa famille, et les dix autres, de celle d'Aldéric *de Prignac*, son mari, et de feu Pons de Prignac, leur fils; fondation confirmée par le roi Philippe-le-Bel, le 14 août 1314. (*Ibid.*, p. 167 et 169.)

VII. Arnaud II, seigneur DE MARQUEFAVE, chevalier, cité dans une enquête faite en 1272, sur les limites du comté de Foix, servit, en 1304, avec la principale noblesse de Languedoc, convoquée par le roi Philippe-le-Bel pour la guerre de Flandre, et fournit pour cette expédition dix hommes d'armes et cinquante sergents. Il marcha pour soumettre la ville de Lyon, en 1310, et servait, l'an 1339, dans la guerre de Gascogne, sous le comte de Foix. (*Ibid.*, *preuv.*, col. 50, 135, 157.) Il eut pour fils : N....

1°. Arnaud-Bernard de Marquefave, damoiseau, co-seigneur de Montolieu, qui en rendit hommage, l'an 1343, à Éléonore de Comminges, comtesse de Foix, et à Gaston, son fils (*Ibid.*, *preuv.*, col. 194);

ANCIENS SEIGNEURS DE VILLEMUR.

1°. Arnaud II, qui suit;

2°. Jourdain de Villemur, chanoine de Saint-Antonin en 1228. (*Ibid.*, *preuv.*, col. 217.)

V. Arnaud II, seigneur DE VILLEMUR, chevalier, accompagna Raymond comte de Toulouse, à Rome, l'an 1215, et parla sagement au Saint Père, pour justifier ce prince du crime d'hérésie. (*Ibid.*, *preuv.*, col, 59.) Le 24 février 1217, Arnaud II de Villemur fut caution, avec Arnaud de Comminges, du consentement donné par Roger-Bernard de Foix, alors assiégé par Simon de Montfort dans le château de Montgrenier, de la promesse faite par Raymond-Roger, comte de Foix, son père, au chef des croisés, N....

2°. Barthélemi de Marquefave, damoiseau, co-seigneur de Trapes. Il est nommé au nombre des seigneurs qui cautionnèrent pour le paiement de la dot de Jeanne de Foix, épouse de Pierre, infant d'Aragon, dans des lettres d'indemnités que Gaston, comte de Foix, leur accorda, à Saint-Paul de Fenouillèdes, le 16 mai 1331, après la célébration des noces. Barthélemi rendit hommage à Éléonore de Comminges, comtesse de Foix, et à son fils, Gaston, l'an 1343 (*Ibid.*, p. 211; *preuv.*, col 194; *Château de Foix*, caisse 13);

3°. Arnaud de Marquefave, abbé de Bonnefont, au diocèse de Comminges, de 1330 à 1354.

La seigneurie de Marquefave était possédée, au milieu du quatorzième siècle, par la maison de Nogaret-la-Valette. Néanmoins, cette ancienne maison paraît s'être perpétuée jusqu'à la fin du

---

ANCIENS SEIGNEURS DE VILLEMUR.

de ne jamais troubler, en aucune manière, les affaires de la Foi. (*Ibid.*, page 296.) L'an 1219, Arnaud II de Villemur, n'ayant pas approuvé la résolution prise de livrer bataille aux croisés devant Basiège, où la victoire fut remportée par le jeune Raymond, comte de Toulouse, et Raymond-Roger, comte de Foix, contre Folcaud et Jean de Brigier, vaillants chevaliers, et le vicomte de Lautrec, éprouva, par suite, quelques disgrâces, qui l'engagèrent à prendre le parti des croisés. On le voit, en effet, l'an 1221, concourir à la défense du château de Montréal, commandé par Alain de Roucy. Ce dernier, ayant été blessé mortellement dans une action, Alain, son fils, demanda à capituler, et députa vers le jeune comte de Toulouse et le comte de Foix, Arnaud de Villemur, pour régler les articles de la capitulation. (*Ibid.*, p. 311 et 317, *et preuv.*, col. 97.) Cependant, l'an 1226, Arnaud II de Villemur fut présent au nouveau traité de ligue conclu, le dernier septembre, entre Raymond, comte de Toulouse et le comte de Foix, par lequel, après s'être réciproquement fait rémission de tous les griefs qu'ils pouvaient avoir l'un contre l'autre, ils promettent, entr'autres choses, de ne conclure ni paix ni trève avec l'Église et avec le roi de France et leurs alliés, sans leur consentement mutuel. (*Ibid.*, p. 351. *Marca, Hist. de Béarn*; liv. VIII, chapitre 21, n° 3.) Arnaud II, seigneur de Villemur, est encore nommé dans une charte de Trencavel, vicomte de Beziers, en faveur de Roger-Bernard, comte de Foix, de l'an 1227. (*Ibid.*, *preuv.*, col. 322.) C'est le dernier acte qui le fasse connaître. Il paraît être mort peu après sans postérité.

seizième, puisque, vers l'an 1540, Catherine de Marquefave fut mariée avec Philippe de la Barthe-Giscaro, seigneur de Lassegan, fils d'Arnaud-Guilhem de la Barthe, seigneur de la même terre. (*Histoire des Grand-Officiers de la Couronne*, *par le P. Anselme*, t. III, p. 853, et t. VII, p. 226.)

SEIGNEURS ET BARONS DE VILLEMUR ET DE PAILHÈS.

V. Arnaud de Marquefave, dit *l'Ancien*, chevalier, second fils de Guillaume-Arnaud, seigneur de Marquefave, et de N.... de Foix, avait embrassé le parti du comte de Toulouse, l'an 1242, dans la guerre que ce prince fit au comté de Foix; guerre dans laquelle Arnaud de Marquefave *le Jeune*, et Guillaume-Aton de Villemur, son frère, neveu d'Arnaud l'Ancien, furent faits prisonniers. La paix ayant été faite entre ces seigneurs et le comte de Foix, leur suzerain immédiat, Arnaud l'Ancien, seigneur de Marquefave, par acte du vendredi après la fête Saint-Nicolas, au mois de décembre 1243, promet sous la foi du serment, qu'il ne causera aucun dommage au comte de Foix, ni à l'abbé et au monastère de Lezat, ni à leurs vassaux; déclarant revenir à l'hommage du comte de Foix, comme il y était avant la dernière guerre entre le roi de France et le comte de Toulouse. Dans le cas où Arnaud viendrait à occasioner quelque trouble au comte, ou aux abbé et monastère de Lezat, ou à leurs vassaux, et que la réparation n'en eût pas été faite dans les quarante jours de la connaissance qu'en auront ou l'abbé de Saint-Antonin de Pamiers, ou Loup de Foix, le même Arnaud et sa femme Comdor, ainsi que Pons de Villemur et Raymond-Guillaume de Marquefave, leur fils, concèdent au comte de Foix, de pouvoir, de sa propre autorité, occuper tous les fiefs qu'ils ont ou auront dans tout le comté de Foix et dans son domaine, et de les retenir autant que le mal fait et les dommages occasionés n'auront pas été pleinement réparés. Arnaud donna, pour caution de son engagement, Louis de Foix, Guilbert et Sicard de Montaut, Guillaume-Bernard d'Asnave, Roger et Adhémar de Terciac. Il est stipulé en outre, qu'Arnaud de Marquefave *le Jeune*, et Guillaume Aton, fils de dame Honor (et de feu Guillaume-Bernard), contractent envers le comte de Foix, les

mêmes engagements que leur oncle Arnaud de Marquefave *l'Ancien*, et donnent eux-mêmes, pour garants de l'acquittement de leurs obligations, la dame Honor et Bernard de Beaumont, leur frère. Raymond-Garcie de Marquefave s'engage d'observer envers le comte de Foix les mêmes engagements pris par les précédents. (*Ibid., procès-verbal de la restitution du château de Saverdun, au comte de Foix, preuv.*, col. 430, 432, 433.) Comdor DE VILLEMUR, femme d'Arnaud de Marquefave, et qu'il avait épousée vers l'an 1200, était fille de Guillaume-Aton, seigneur de Villemur. Il paraît qu'une des clauses de leur mariage, fut que le fils qui en naîtrait, porterait exclusivement le nom *de Villemur.* Il est certain, toutefois, que ce nom s'est perpétué dans leur descendance, ainsi que les biens de l'ancienne maison de Villemur, qui entrèrent dans la maison de Marquefave, du chef de la dite Comdor, après la mort d'Arnaud II et de Jourdain de Villemur, ses neveux. Elle eut d'Arnaud de Marquefave:

DE VILLEMUR : comme ci-dessus, page 5.

1°. Pons Ier, dont l'article suit;

2°. Raymond-Guillaume de Marquefave, qui, l'an 1286, fut témoin de l'acte d'émancipation de Marguerite, fille puînée de Gaston, vicomte de Béarn, et femme de Roger-Bernard, comte de Foix. (*Ibid.*, t. IV, p. 560, col. 2 et *Marca, Histoire de Béarn,* p. 598.) On ne lui connaît pas de postérité.

VI. Pons DE VILLEMUR, Ier du nom, chevalier, vicomte de Villemur, fut présent à l'hommage rendu, l'an 1224, à Raymond, comte de Toulouse, par Centule, comte d'Astarac, et par Bernard, comte de Comminges, pour leurs comtés. Roger, comte de Foix, son oncle, leur fit don, l'an 1241, des seigneuries de Pailhès et de Saint-Paul; la première, une des baronnies du pays de Foix. Il souscrivit les engagements stipulés par Arnaud de Marquefave, son père, envers le comte de Foix, au mois de décembre 1243; et fut du nombre des barons et chevaliers qui, l'an 1249, prêtèrent serment de fidélité à Alfonse, comte de Toulouse, et à la comtesse Jeanne, son épouse. (*Ibid.*, t. III, *preuv.*, col. 444, 445, 475; *Trésor des Chartres du Roi*, Toulouse, sac 4, n° 71, et sac 7, nos 27, 28.) Pons de Villemur est qualifié chevalier, seigneur de Beau-

N....

mont dans un acte de l'an 1295, touchant les limites du comté de Foix, et des terres des seigneurs de Mirepoix; acte dans lequel est nommée Navarre, femme de Pons de Villemur. Leurs enfants furent :

1°. Raymond, dont l'article suit;

2°. Arnaud de Villemur, abbé de Saint-Sernin, puis de Sarlat, en 1282. Il passa une transaction, le 11 janvier 1281, avec Bertrand Gaufridi, abbé de Grandselve. Il est nommé, dans l'acte de l'an 1295, constatant les limites du comté de Foix et des terres des seigneurs de Mirepoix;

3°. Guillaume-Bertrand de Villemur, damoiseau, qui fut présent à une sentence arbitrale rendue, le 20 novembre 1322, par Pilfort de Rabastens, cardinal du titre de Saint-Anne, entre Beraud de Fargues, évêque d'Albi, et Arnaud, abbé de Galliac (*Ibid.*, t. IV, p. 160; *Gallia Christ., nov. édit.*, t. I, p. 23);

4°. Pons de Villemur, seigneur de Laval, qui fut l'un des seigneurs qui, l'an 1316, firent informer, par procuration, si Gaston Ier, comte de Foix, mort en France, il y avait huit mois, avait fait un testament ou codicille, et s'il avait nommé des tuteurs à ses enfants, ce à quoi ces seigneurs pourvurent provisoirement en nommant pour leurs tuteurs Jean de Lévis, seigneur de Mirepoix, Bernard-Jourdain, seigneur de Lille, Raymond de Durfort, Pierre-Arnaud de Castelverdun, et Guillaume-Arnaud de Pont, chevaliers, vassaux du comte régnant de Foix. (*Ibid.*, p. 163; *Ch. de Foix*, caiss. 46.) Il mourut peu à près dans un âge avancé, et parait avoir été père d'autre Pons de Villemur, qui, l'an 1331, se rendit caution de la dot de Jeanne de Foix, épouse de Pierre, infant d'Aragon. Pons ayant suivi le célèbre Gaston II, comte de Foix, à la prise de Tartas, en 1338, ce prince l'arma chevalier dans cette action. (*Ibid.*, p. 211 et 226; *Ch. de Foix*, caisse 13.) Il fut nommé l'un des tuteurs des enfants de Gaston II et d'Éléonore de Comminges, par le testament qu'avait fait ce comte à Orthès, le 17 avril 1342; et rendit hommage à la même Éléonore et à Gaston III, son fils, l'an 1343. (*Ibid.*, p. 241, et preuv., col. 194.)

VII. Raymond, vicomte DE VILLEMUR, seigneur de Saint-Paul et de Pailhès, fut présent avec Bernard, son écuyer, à une procuration donnée, le 4 février 1281, par Roger-Bernard, comte de Foix, détenu prisonnier par le roi d'Aragon, par laquelle ce comte autorise Antoine-Géraud, comte d'Armagnac, son beau-frère, et la comtesse de Foix, sa femme, à gérer ses domaines, et à en engager

ou aliéner les revenus. (*Ibid.*, p. 36.) Les enfants de Raymond furent :

1°. Bernard, dont l'article suit ;

2°. Pons de Villemur, abbé de Lezat. Il gouverna ce monastère depuis 1316 jusqu'en 1363. Le 1er décembre de cette dernière année, il fut élu évêque de Conserans. Ce prélat montra beaucoup de zèle par le rétablissement de la discipline. Il assista par procureur au concile de Lavaur en 1368, et fit travailler, la même année, à son tombeau dans l'église de Lezat (*Clergé de France, par l'abbé Hugues du Temps*, t. I, p. 488);

3°. Arnaud de Villemur, évêque de Mirepoix, puis de Saint-Pons de Thomières en 1362 (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 277);

4°. Pons-Arnaud de Villemur, chanoine régulier de la cathédrale de Pamiers, prieur de Vic-de-Sos, au même diocèse. Il fut nommé, en 1348, à l'évêché de Pamiers, dont il se démit en 1350, ayant été promu au cardinalat par le pape Clément VI, le 17 décembre de cette dernière année. Il mourut à Avignon en 1355. (*Ibid.*, p. 271 et 272.)

VIII. Bernard DE VILLEMUR, chevalier, seigneur de Saint-Paul et de Pailhès, fut choisi, l'an 1376, par le duc d'Anjou, pour accompagner Henri, roi de Castille, lorsque ce prince revint pour la seconde fois recouvrer ses États. L'année suivante, Bernard de Villemur se rendit caution du traité de paix signé entre Gaston, comte de Foix, et Jean, comte d'Armagnac, par l'entremise du duc d'Anjou, gouverneur-général de Languedoc. (*Ibid.*, p. 580, col. 2, et *preuv.*, col. 348.) Bernard eut, entr'autres enfants :

1°. Pons II, dont l'article suit;

2°. Jean de Villemur, seigneur de Sain-Paul de Gerrat, qui servit avec distinction, dans les guerres de son temps, contre les Anglais, et qui, après la réduction de Limoges par du Guesclin et le duc de Berri, l'an 1370, fut nommé le premier des trois chevaliers à qui ce prince confia le commandement de cette place. (*Inventaire des chartres*, t. III; *Hist. de France, par Daniel*, t. II, p. 668, col. 1re.) Jean de Villemur se maria, par contrat accordé dans le cloître des Frères Mineurs de Toulouse, le 20 octobre 1374, avec Rose *de Faudoas*, fille de Beraud II, baron de Faudoas et d'Hauterive, chevalier Banneret, et d'Agnès de Rabasteins sa seconde femme. Elle fut dotée de 3200 fr. d'or; fit un codicille à Faudoas le 14 septembre 1392, et était veuve de Jean de Villemur avant le 5 décembre 1375;

3°. Marguerite de Villemur, mariée avec Jean, seigneur *de Castelnau*, de Cuamont et de Saint-Santin.

IX. Pons de Villemur, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Laval et de Saint-Paul de Gerrat, baron de Pailhès, est cité, au mois d'août 1391, dans l'acte de confirmation des privilèges des chevaliers et nobles du comté de Foix, par Mathieu, comte de Foix et de Béarn. (*Ibid.*, *preuv.*, col. 383.) Il est qualifié frère et héritier universel de Jean de Villemur, seigneur de Saint-Paul de Garrat, dans un acte du 5 décembre 1393, par lequel Rose de Faudoas, veuve dudit Jean, et noble et puissant Louis de Faudoas, damoiseau, son frère, confessent, en présence de noble et puissante dame Douce d'Aigrefeuille, mère de Louis, et belle-mère de Rose, que noble et puissant seigneur Pons de Villemur, chevalier, seigneur de Saint-Paul de Gerrat, avait payé à la dite Rose, sa belle-sœur, la somme de 220 francs d'or, en déduction de sa dot, pour laquelle dot elle avait plaidé en cour de Foix. (*Hist. généalogique de la maison de Faudoas*, in-4°, pp. 42 et 43.) Pons II de Villemur avait épousé Comdor de Foix-Rabat, fille de Corbeiran de Foix, chevalier, seigneur de Rabat, de Fornets et Saverdun, en partie, et de Mengarde de Villars, dame de Bouteville, son épouse. Comdor, lui ayant survécu, épousa en secondes noces, le 11 octobre 1407, Arnaud de Coaraze, seigneur d'Aspect, auquel elle porta en dot 5,500 florins, outre ses meubles. (*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*, t. III, p. 361.) Du mariage de Pons II de Villemur et de Comdor de Foix, est provenu Bernard-Ameil, qui suit :

Foix-Rabat : d'or, à trois pals de gueules ; le dernier brisé en chef de trois losanges d'or, posées 2 et 1.

X. Bernard-Ameil de Villemur, chevalier banneret, sire de Pailhès, de Saint-Paul de Gerrat, etc., reçut à Beziers, au mois de juin 1427, une gratification du roi Charles VII, qui déclare que ce chevalier : « Etoit à présent en armes à son service et en frontière, à l'encontre d'aucuns Anglois gascons qui, de nouvel, occupent et détiennent les villes de Lautrec et de Courbarrien, en Albigeois. » (*Hist. de Lang.*, t. IV, p. 470.) Bernard-Ameil de Villemur avait épousé, le 12 juin 1407, noble et puissante dame Catherine de Penne, fille de noble et puissant seigneur Bernard de Penne, baron de Cestayrols, au diocèse d'Albi. De ce mariage sont issus :

De Penne : voyez le sceau de cette maison, t. 5, planche 6, n°. 105, de l'histoire de Languedoc.

1°. Raymond de Villemur, chevalier, seigneur de Saint-Paul de Gerrat, de Montbrun, etc., qui assista aux états de Foix, en qualité de baron

de Pailhès, lors du serment qu'y prononça Gaston à son nouvel avénement, en 1448. (*Ibid.*, *preuv.*, col. 488.) Le roi Louis XI ayant donné main-levée des domaines du prince de Viane, son beau-fils, qu'il avait fait saisir à la mort de ce prince, y mit pour condition que Pons de Villemur, seigneur de Saint-Paul, demeurerait sénéchal du pays de Foix, et châtelain ou gouverneur du château de Foix. (*Ibid.*, tom. V, p. 15.) Pons eut deux filles :

A. Catherine de Villemur, mariée 1°, le 27 juin 1470, avec Raymond-Armand *d'Espagne*, seigneur de Ramefort, qui donna quittance de sa dot le 20 août 1472; fils de Bertrand d'Espagne de Montespan, seigneur de Ramefort et d'Aulon, et d'Annette Aster ; 2° avec Canbard *d'Ormesan*, seigneur d'Encaussade ;

B. Gabrielle de Villemur, mariée, vers 1480, avec Guiraud *de Marestang*, baron de Castillon ;

2°. Gaspard Ier, dont l'article suit ;

3°. Jean de Villemur, auteur de la branche DE PENNE-VILLEMUR, barons de Cestayrols et de Marsas, rapportée ci-après.

XI. Gaspard DE VILLEMUR, Ier du nom, chevalier, seigneur de Saint-Paul et de Montbrun, en partie, baron de Pailhès, etc., plaidait, en 1446, conjointement avec le bâtard de Bourbon, comme descendus du vicomte Pons de Villemur, contre le fils de Jean, comte de Foix, qui avait acquis cette vicomté, en 1425, de Jacques de la Vie; mais, par arrêt du parlement de Paris, le fils du comte de Foix fut maintenu dans la possession de cette terre. Gaspard épousa 1°, vers l'an 1470, Jeanne DE MAULÉON, fille d'Amaury de Mauléon, chevalier ; 2°. par contrat du 8 juin 1478, Marguerite DE FAUDOAS DE BARBAZAN, fille de Jean II, baron de Faudoas et de Barbazan, chevalier, conseiller et chambellan du roi Louis XI, et d'Antoinette d'Estaing. Le 11 juin de la même année, Gaspard de Villemur donna quittance à Jean, seigneur de Faudoas, de la somme de mille écus d'or, en déduction de la dote de son épouse; et vivait encore en 1509, époque à laquelle il fut présent au contrat de mariage de Catherine, sa fille. Ses enfants furent :

DE MAULÉON : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable.

DE FAUDOAS : d'azur, à la croix d'or.

Du premier lit :

1°. Gaspard II, dont l'article suit ;

2°. Jean de Villemur, seigneur de Saint-Paul, marié, en 1498, avec Anne *de Comminges*, fille d'Emery-Roger de Comminges, seigneur de Montas-

truc, et de Miramonde d'Ornezan-de-Saint-Blancard. Jean de Villemur mourut sans postérité ;

3°. Gabrielle de Villemur, mariée à Jean *d'Espagne*, seigneur de Durfort en 1497, dont elle était veuve en 1532; fils d'Arnaud d'Espagne, II° du nom, seigneur de Durfort, sénéchal de Foix, et de Marguerite de Comminges de Solon ;

Du second lit :

4°. Catherine de Villemur, mariée, par contrat passé au château de Montbrun, au diocèse de Rieux, le 4 novembre 1509, avec Jean *de Foix*, III° du nom, chevalier, baron de Rabat, vicomte de Massat, etc., fils de Corbeiran de Foix, II° du nom, chevalier, seigneur de Rabat, et de Jeanne de Roque de Nébouzan ;

5°. Madelaine de Villemur, mariée, le 17 mars 1510, avec Guillaume *de la Myre*, seigneur de la Mothe-Séguier, de Bartombale et de Manaut, fils de noble Robert de la Myre, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Biran.

XII. Gaspard DE VILLEMUR, II° du nom, chevalier, seigneur de Saint-Paul et de Montbrun, baron de Pailhès, gouverneur et sénéchal de Foix, fut l'un des seigneurs élus pour traiter des articles du mariage de Gaston, fils de Jean, vicomte de Narbonne, avec Anne de Navarre; articles signés au château de Pau le 24 avril 1499. (*Hist. de Lang.*, t. V., *preuv.*, col. 73.) Il épousa, peu après, Rose D'ARMAGNAC, fille naturelle de Jean V, comte d'Armagnac, laquelle fit son testament le 23 mai 1526. Leurs enfants furent :

D'ARMAGNAC : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules, qui est *d'Armagnac*; aux 2 et 3 de gueules, au léopard lionné d'or, qui est *de Rodès*; au filet d'azur en barre, brochant sur le tout.

1°. Jacques, dont l'article suit ;

2°. François de Villemur, seigneur de Saint-Paul, époux d'Anne *de Carmain*, et père de :

A. N..... de Villemur, baron de Blagnac;

B. Anne de Villemur, mariée, vers 1550, avec Jean *de Saint-Lary*, seigneur de Termes et de Montastruc, chevalier des ordres du Roi, en 1584, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Metz, mort au mois d'octobre 1586, fils de Pierre de Saint-Lary, baron de Bellegarde, et de Marguerite d'Orbessan ;

C. Briette de Villemur, mariée, par contrat du 21 avril 1555, avec Jean *de Comminges*, seigneur et baron de Roquefort, fils de Bertrand de Comminges, et d'Hélène de Lomagne. Elle lui porta en dot 8,000 livres assignées sur la terre de Montastruc, du consentement de Briette de Villemur, sa tante et marraine ;

3°. Gabrielle de Villemur, mariée, par contrat du 5 juillet 1528, avec

Jean II, baron *de Montesquiou*, sénéchal d'Aure et de Magnoc, fils d'Amanieu, baron de Montesquiou, et de Jacquette du Faur de Saint-Jory, dame de Pompignan. Elle fit son testament le 3 février 1546;
4°. Brigitte de Villemur, qui vivait le 21 avril 1555.

DE VOISINS : de gueules, à trois fusées d'or en fasce.

XIII. Jacques DE VILLEMUR, baron de Pailhès, chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal de Rodez, et gouverneur de Foix, épousa, le 6 octobre 1537, Julienne DE VOISINS, fille de Guillaume de Voisins, seigneur de Confolens et de la Bruyère, et de Françoise de Montaut. Il fut père de Blaise qui suit :

D'ARMAGNAC : comme ci-dessus.

XIV. Blaise DE VILLEMUR, baron de Pailhès, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur du comté de Foix, épousa, le 13 septembre 565, Fleurette D'ARMAGNAC, fille de Pierre d'Armagnac, baron de de Caussade, en Quercy, et nièce du célèbre Georges d'Armagnac, archevêque de Toulouse en 1547, puis d'Avignon, en 1577, mort en 1585 (1). De ce mariage sont issus, entr'autres enfants;

1°. Georges, dont l'article suit ;
2°. Marc-Autoine de Villemur, reçu chevalier de Malte au prieuré de Toulouse en 1598 ;
3°. Françoise de Villemur, mariée, le 8 septembre 1585, avec Roger *Hunaud*, seigneur de Cabanous, fils de Jean Hunaud de Lanta, et de Madelaine de Pailhas. Elle fit son testament le 30 mars 1629.

D'ESTAING : de France; au chef retrait d'or.

XV. Georges de VILLEMUR, Ier du nom, baron de Pailhès, chevalier de l'ordre du Roi, épousa, le 4 mars 1603, Catherine D'ESTAING, fille de Jean III, vicomte d'Estaing et de Cadars, baron d'Authun, de Murol et de Landorre, capitaine de cinquante hommes d'armes, et de Gilberte de la Rochefoucauld-Ravel. Georges de Villemur fit son testament le 24 février 1618. Il laissa de son mariage, entr'autres enfants :

---

(1) L'historien du Languedoc le fait descendre, par mâles, d'un frère du pape Jean XII, de la maison d'Euse ou de Vèse ; et, à ce sujet, il réfute la Faille, qui le disait issu de la maison de Foix. Ces deux historiens étaient également dans l'erreur. Georges d'Armagnac, cardinal légat d'Avignon, était fils de Pierre, bâtard d'Armagnac, comte de l'Isle-en-Jourdain, vicomte de Gimoës, baron de Caussade, et d'Yolande de la Haye, dame de Passavant. (*Le P. Anselme.*)

1°. Anne, qui suit;
2°. Roger de Villemur, marié, le 5 février 1655, avec Françoise *de Sers*, fille de Jean de Sers, seigneur d'Aulix et de Goutebernise, et de Georgette de la Barthe. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 4 septembre 1669, et mourut au mois de juin 1699;
3°. Catherine de Villemur, mariée, le 6 mars 1639, avec Grégoire *de Saint-Georges*, fils de Joseph de Saint-Georges, seigneur de Sibrac.

XVI. Anne DE VILLEMUR, baron de Pailhès et de Capans, épousa, par contrat du 9 mars 1632, Marie-Andrée-Catherine DE COMMINGES, dite *de Bourbon*, comtesse de Peguilhem, fille unique de Roger de Comminges, comte de Peguilhem, capitaine de cinquante hommes d'armes, et de Catherine de Bourbon-Barbazan, des vicomtes de Lavedan et barons de Malause. De ce mariage sont provenus : DE COMMINGES : de gueules, à quatre otelles d'argent en sautoir.

1°. Henri, dont l'article suit;
2°. Jacques de Villemur, abbé de Boulbonne, prieur de Camont;
3°. François-Antoine de Villemur, dit le comte de Pailhès, seigneur de Madières, lequel n'eut qu'une fille, nommée Jeanne-Marie de Villemur, mariée, vers 1720, avec François, marquis *de Montlezun* et de Mauléon, mort en 1742, fils de Jacques de Montlezun, marquis de Campagne, et de Françoise de Mauléon. Elle rendit hommage, pour les terres de Pailhès et de Madières, le 15 juin 1723;
4°. Anne de Villemur, mariée, par contrat du 12 avril 1649, avec François *de Saint-Jean de Turin*, baron d'Honoux, fils de Timoléon de Saint-Jean d'Honoux, et de Françoise de Montesquieu;
5°. Constance de Villemur mariée 1° avec Jean-Roger *de Rochechouart*, comte de Barbazan, mort, sans enfants, en 1689, fils de Pierre-Beraud de Rochechouart et de Barbazan, baron de Faudoas et de Montégut, et d'Henriette de Foix-Rabat; 2° avec Pierre-Hippolyte *de Béon de Cazaux*, dont elle n'eut pas d'enfants.

XVII. Henri DE VILLEMUR, baron de Pailhès et de Capans, fut maintenu dans sa noblesse avec son père et Roger de Villemur, son oncle, par jugement de M. Bezons, du 4 septembre 1669. Il épousa N.... DE FOIX-RABAT, fille de Jacques de Foix, baron de Rabat, et d'Isabeau de Levis-Leran, dont Georges II, qui suit. FOIX-RABAT : comme ci-devant.

XVIII. Georges DE VILLEMUR, II[e] du nom, comte de Pailhès, vendit, le 8 juillet 1732, la seigneurie de Madières à noble Salomon de Falantin, seigneur de Sainteuac et d'Alières, qui fit hom-

mage au roi, pour cette terre, le 9 décembre de la même année. On ignore si Georges II de Villemur a eu des enfants.

BARONS DE CESTAYROLS ET DE MARSAS.

DE GOURDON : bandé d'or et de gueules.

XI. Jean DE VILLEMUR, Ier du nom, troisième fils de Bernard-Ameil, chevalier banneret, sire de Pailhès et de Saint-Paul, et de Catherine DE PENNE, épousa, par contrat du 6 avril 1437, noble Bonne DE GOURDON, fille de noble et puissant seigneur Jean, baron de Gourdon, seigneur du Puch et de la Garde. En considération de ce mariage, Jean de Villemur eut, du chef de sa mère, la moitié des terres de la maison de Penne, et l'autre moitié lui fut également donnée par son grand oncle maternel, noble et puissant seigneur Bernard-Ameil de Penne, chevalier, seigneur et baron de Cestayrols et autres lieux, sous la condition expresse que Jean de Villemur et ses descendants porteraient à l'avenir le nom et les armes DE PENNE*. On vit ce seigneur remplir cette obligation

---

* ANCIENS SEIGNEURS DE PENNE.

La maison DE PENNE (*de Pennâ* ou *de Penastudis*), dont les biens sont passés par substitution dans les maisons de Villemur et de Lauzières, vers le milieu du quinzième siècle, a pris son nom d'un ancien château situé en Albigeois, sur les frontières du Quercy. Ses seigneurs figurent avec éclat parmi la haute noblesse de Languedoc, dès la fin du onzième siècle, et l'on peut attribuer à leur nombreux vasselage, et plus encore peut-être à la situation avantageuse de leur château, les caractères d'indépendance et d'opiniâtreté qu'ils montrèrent dans la guerre qu'ils soutinrent contre les croisés.

Ier. Geoffroy, seigneur DE PENNE, le premier dont les chartes fassent mention, vivait vers l'an 1060. Il fut présent au codicille que Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, fit le dernier janvier 1105, daté du Mont-Pélerin, en Syrie. Geoffroy, qui souscrivit cet acte, avait accompagné Raymond, l'an 1096, à la Terre-Sainte, et avait combattu sous les bannières de ce prince aux siége et prise de Nicée en 1097, d'Antioche en 1098, de Jérusalem en 1099; à la bataille d'Ascalon, la même année; au siége de Tripoly, en 1100, et dans les différentes expéditions que les chrétiens

dans tous les actes qu'il passa depuis cette substitution, notamment dans une fondation qu'il fit sous le nom de Jean de Penne, dans l'église de Cestayrols, d'une rente annuelle en grains, pour l'entretien de plusieurs prêtres chargés du service de cette église, et pour des prières pour le repos de l'âme de ses ancêtres. Il eut pour fils François, qui suit :

XII. François de Penne, baron de Cestayrols, né le 6 janvier 1439, épousa, par contrat du 15 novembre 1468, noble et puissante dame Catherine de Cardaillac, de l'illustre maison des seigneurs de Cardaillac, en Quercy. Il mourut en 1500, laissant pour fils unique Pons, qui suit.

de Cardaillac : de gueules, au lion couronné d'or, accompagné de treize besants d'argent, en orle.

XIII. Pons de Penne, baron de Cestayrols et de Durfort, né le 10 novembre 1469, épousa, en 1499, noble et puissante dame Catherine d'Espagne, fille de Mathieu d'Espagne, seigneur de Montespan, et de Catherine de Foix-Rabat. Il lui fit don de la seigneurie de la Motte le 10 août 1501. Elle fit son testament l'an 1523, en faveur de Bertrand d'Espagne, évêque de Rieux, son frère.

d'Espagne : d'argent, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur ; à la bordure de sinople, chargée de 6 écussons d'or, bordés de gueules.

ANCIENS SEIGNEURS DE PENNE.

firent contre les infidèles. (*Hist. générale de Lang.*, t. II, p. 338, *et preuv.*, col. 366.) Geoffroy eut pour fils ;

1°. Raymond Ier, dont l'article suit ;
2°. Guillaume de Penne, mort avant l'an 1139. Il avait épousé Bérengère, de laquelle il eut deux fils :

A. Guillaume de Penne, *B*. Ameil de Penne,	qui, l'an 1139, rendirent hommage à Roger, vicomte de Carcassonne, pour ce qui leur appartenait dans le château de Penne, en présence de Maffré de Montels, de Raymond de Malfiguières, Pons Guirad, Guillaume de Penne *le Chauve*, Pons de Ro et Arnaud, vicomte de Bruniquel.

3°. Pierre de Penne, mort avant l'an 1109. Il avait épousé Guiberge, dont on lui connaît un fils, nommé Pierre-Guillaume de Penne, qui l'an 1139, rendit hommage à Roger, vicomte de Carcassonne, pour ce qu'il possédait dans le château de Penne;
4°. Pons de Penne, qui vivait en 1139;

(*Hist. des grands officiers de la couronne*, t. II, p. 651.) De ce mariage est issu, entr'autre enfants, Jérôme qui suit.

DE FAUDOAS : d'azur, à la croix d'or.

XIV. Jérôme DE PENNE, né le 1er février 1500, seigneur de Borde ou de la Borde, servit, en qualité d'homme d'armes, dans les guerres de son temps, et se trouva, en 1525, à la funeste bataille de Pavie, perdue par le roi François Ier. Il avait épousé, par contrat du 12 avril 1524, où il rappelle son père et sa mère, noble et puissante dame Cébilie DE FAUDOAS, fille de Bertrand

---

ANCIENS SEIGNEURS DE PENNE.

5°. Aldégarius de Penne, évêque d'Alby (1).

II Raymond Ier, seigneur DE PENNE, donna, vers l'an 1109, son château de Penne en alleu à Bernard-Aton, vicomte de Beziers et de Carcassonne, et le reprit ensuite de lui en fief, du consentement d'Aldégarius, évêque d'Albi et de Géraud, Bernard, Deusdet et Guillaume de Penne, ses neveux, fils du dit Raymond. (*Ibid.*, *preuv.*, col. 485.) Ce dernier ne vivait plus en 1139. Il avait épousé Béatrix, de laquelle il eut :

1°. Géraud de Penne,
2°. Bernard de Penne,
3°. Deusdest de Penne,
4°. Guillaume de Penne,
} vivants en 1109, morts avant 1139. On ignore si quelqu'un d'eux a laissé postérité.

5°. Raymond-Ameil de Penne, vivant en 1139;
6°. Olivier Ier, qui suit.

III. Olivier, Ier du nom, seigneur DE PENNE, en partie, chevalier, rendit hommage, l'an 1139, avec Raymond-Ameil, son frère aîné, à Roger de Beziers, vicomte de Carcassonne, et à la vicomtesse Cécile, sa mère, veuve du vicomte Bernard-Aton, pour ce qu'ils possédaient, en commun, dans le château de Penne, en présence de Bernard-Rigal de Cadelan, d'Adémar de Vassal, de Pons de Penne, du vicomte Aton, de Guillaume de Cavag et de Maffré de Montels. (*Ibid.*) L'an 1142, le vicomte Isarn de Saint-Antonin,

(1) Ce prélat avait été chanoine de Beziers, lorsqu'il succéda au siége d'Alby, vers l'an 1108, à Arnaud de Cresnon. Aldégarius donna à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières l'église de Saint-Remy de Lautrec, où l'on érigea depuis un prieuré conventuel, qui fut sécularisé et changé en collégiale. (*Ibid.*)

de Faudoas, seigneur de Serempouy, et de dame Anne de Goyrans de Montégut. Il ne vivait plus le 4 septembre 1538, et fut père de Pierre I[er], qui continue la lignée.

XV. Pierre DE PENNE, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Borde, archer des gardes-du-corps du roi Henri III, épousa, par contrat du 28 octobre 1557, noble Jeanne D'AVERRÈDE, fille de noble Jean d'Averrède, seigneur de Peyraube, en Bigorre, mort le 16 octobre 1586. De ce mariage est provenu, entr'autres enfants, Louis I[er], qui suit. D'AVERRÈDE.

ANCIENS SEIGNEURS DE PENNE.

envahi le château de Penne, Alfonse, comte de Toulouse, par l'article II d'un traité de paix et d'alliance qu'il fit avec Roger, vicomte de Carcassonne, le 26 juin, s'engagea à forcer le vicomte Isarn à rendre au vicomte Roger le serment de fidélité qu'il avait exigé des seigneurs et des chevaliers de Penne. Olivier I[er] fut encore présent à la vente du château de Brusque, en Rouergue, faite, au mois de juin 1156, à Raymond-Trencavel, vicomte de Beziers, par Adémar et Arnaud, vicomtes de Bruniquel. (*Ibid.*, p. 482, et *preuv.*, col. 498, 500 et 560; *Château de Foix*, cart. caisse 15.) Il eut pour fils : N....

1°. Raymond-Guillaume, dont l'article suit;
2°. Jourdain de Penne, qui vivait encore le 16 des calendes de janvier 1236, époque à laquelle il fut présent à l'hommage rendu à Jean de Montlaur, évêque de Maguelonne, par Jacques, roi d'Aragon et de Majorque. (*Ibid.*, tome III, *preuv.*, col. 378; *Trésor des Chartes du roi, Maguelonne*, n° 18.)

IV. Raymond-Guillaume, seigneur DE PENNE, fut présent à l'engagement du pays de l'Arssaguès, fait à Raymond, comte de Toulouse, par Guillaume, comte de Rodès, au mois de mars 1207. (*Ibid.*, *preuv.*, col. 210; *Trésor des Chartes*; *Toulouse*. sac. 13, n° 46.) Il ne vivait plus l'an 1219, et il eut pour fils : N....

1°. Raymond-Guillaume de Penne, chevalier, qui résidait à Gaillac lorsqu'il prêta serment de fidélité au roi, au mois de mars 1243. Il ne vivait plus en 1251;
2°. Olivier II, dont l'article suit;
3°. Bernard de Penne, chevalier, qui, l'an 1225, fut l'un des témoins de

DE BRANDELIN :

XVI. Louis de Penne, Ier du nom, écuyer, seigneur de Hautaget, né le 1er mai 1559, fut capitaine d'une compagnie de gens de pied. Il épousa, par contrat du 4 janvier 1586, noble dame Jeanne de Brandelin de Chabrignac, de laquelle il laissa, pour fils aîné Pierre II, qui continue la descendance.

DE BOUSSOST : parti, au 1 écartelé d'or et de gueules, qui est *d'Astarac*; au 2 d'argent, à la fasce de sable, chargée de deux merlettes du champ, qui est de Boussost.

XVII. Pierre de Penne, IIe du nom, écuyer, seigneur de Hautaget, né le 16 septembre 1588, épousa, par contrat du 1er février 1649, noble Françoise de Boussost, fille de François de Boussost, seigneur et baron de Franqueville, et de dame N..... de la Mothe-Isaut. Pierre II mourut le 10 décembre 1660, laissant, entr'autres enfants, Henri, qui suit.

ANCIENS SEIGNEURS DE PENNE.

la promesse de mariage entre la fille de Mainfroy de Rabastens et Bertrand, frère du comte de Toulouse, et fut encore témoin de l'accord fait, au mois d'octobre 1231, entre Raymond VII, comte de Toulouse et Raymond, abbé de Gaillac. Bernard et Olivier de Penne, son frère, ayant échangé leur château de Penne, l'an 1251, avec le comte Alfonse, Bernard eut en retour le château de la Guépie, aux diocèses d'Albi et de Rodès, et l'albergement du château de Beaufort, au diocèse de Castres. Il est encore nommé dans une des procédures d'Alfonse, comte de Toulouse, de l'an 1267. (*Ibid., preuv.*, col. 298, 557, 489 et 581.) Raymond-Jourdain, vicomte de Saint-Antonin, habile troubadour, célébra, dans ses poésies, la femme de Bernard de Penne. Ce vicomte, blessé dans une bataille, et ayant passé pour mort, la dame de Penne en conçut tant de chagrin, qu'elle sortit du pays, et embrassa l'ordre des hérétiques. (*Ibid.*, p. 327.)

V. Olivier II, seigneur de Penne, chevalier, rendit hommage, avec Bernard, son frère, à Raymond, comte de Toulouse, à Gaillac, le jour de la Saint-Martin d'hiver, de l'an 1219. (*Ibid.*, p. 313, et *Manus. Colbert*, n° 1067.) Durant la guerre que les croisés firent aux Albigeois, les premiers s'emparèrent du château de Penne, qui était au pouvoir d'Amaury de Montfort en 1223; mais, l'an 1242, il était retombé entre les mains de ses seigneurs, puisque, par l'article IV des lettres par lesquelles le comte Raymond de Toulouse se soumet au roi de France, il promet de faire son possible pour livrer à ce prince le château de Penne d'Albigeois. Par une seconde lettre du comte au roi saint Louis, datée du château de Beziers, le 22 avril 1243, Raymond lui mande qu'il avait travaillé de toutes ses forces, depuis son retour de la cour, pour lui remettre le château de Penne

XVIII. Henri DE PENNE, écuyer, seigneur de Hautaget, à deux lieues de Montrejeau, né le 17 août 1650, épousa noble dame Françoise DE BOUSSOST-CAMPELS (d'une autre branche de la même famille que celle de Françoise de Boussost-Franqueville), avec laquelle il est nommé sous la qualité de messire Henri de Penne, dans l'acte de naissance de leur fils, qui suit.

DE BOUSSOST : comme à la page précédente.

XIX. Jean DE PENNE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Hautaget, né le 12 octobre 1687, épousa, par contrat du 6 avril 1720,

---

ANCIENS SEIGNEURS DE PENNE.

d'Albigeois de la même manière qu'il avait remis les autres châteaux; mais que les chevaliers qui en étaient les maîtres refusaient de lui obéir, à moins que le roi ne promît, par des lettres-patentes, de le lui rendre au bout de cinq ans, lettres que Raymond finit par prier le roi de leur expédier. (*Ibid.*, pp. 228, 438 et 441.) L'an 1251, Olivier et Bernard, son frère, échangèrent la forteresse de Penne avec Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et marquis de Provence, frère du roi saint Louis, qui, en retour, céda, à perpétuité, à Olivier de Penne, le château de Cestayrols, au diocèse d'Albi, et les honneurs du château d'Ambialet, au même diocèse. On voit, par cet acte, que le feu comte Raymond avait donné 25 mille sols melgoriens aux seigneurs de Penne, pour obliger, envers lui, leur château. (*Ibid.*, *preuv.*, col. 489.) Le château de Penne était, comme il paraît par ce qui précède, une des plus fortes places du Languedoc; et cette opinion est d'autant mieux fondée, que l'on conservait au *Trésor des chartes* de ce château tous les actes du comté de Toulouse. (*Ibid.*, t. IV, p. 2.) Olivier eut pour fils Frotard, qui suit.

VI. Frotard DE PENNE, chevalier, seigneur de Cestayrols, nommé dans un mémoire des droits que le vicomte de Beziers avait possédés dans la ville d'Albi, mémoire envoyé à la reine Blanche par le sénéchal de Carcassonne, l'an 1252, fut l'un des seigneurs qui, le 15 juin 1255, écrivirent une lettre au roi contre les évêques de la province, qui prétendaient n'être pas tenus à suivre l'armée du roi ou son sénéchal, soit par eux-mêmes, soit par leurs vassaux, affirmant que les prélats de la province de Narbonne et de la séné-

N....

DE NOYERS : d'argent, au noyer terrassé de sinople ; au sanglier de sable ; brochant sur le fût de l'arbre.

noble dame Claire DE NOYERS, fille de noble Guillaume de Noyers, chevalier, et de N... de Penne, d'une branche puînée de la même maison. De leur mariage sont issus :

1°. Louis de Penne, prêtre, docteur en théologie, bénéficiaire du chapitre de Saint-Sernin de Toulouse, lequel a laissé 7,000 francs aux hospices de cette ville ;

2°. Cyriaque, qui continue la descendance ;

3°. Claire de Penne, morte sans avoir été mariée.

ANCIENS SEIGNEURS DE PENNE.

chaussée de Carcassonne et de Beziers, avaient servi plusieurs fois avec leurs gens dans les armées du roi, commandées par les sénéchaux, et qu'ils avaient servi, entr'autres, dans celle du comte de Montfort. On formait alors le siége de Queribus, au pays de Fenouillèdes auquel servit Frotard de Penne, et qui fut pris la même année. Frotard fut encore présent à un acte l'an 1258 touchant les vicomtes Pierre, Bertrand, Isarn et Amalric de Lautrec. (*Ibid.*, t. III, p. 483 ; *preuv.*, col. 494 et 535; *Archives du domaine de Montpellier; Act. ram.*, liasse 8, n° 6, act. 11.) Il eut pour fils :

1°. Raymond-Ameil de Penne, chevalier, présent, avec Bertrand, vicomte de Lautrec; Sicard de Montaigu, archidiacre de Montpezat dans l'église de Cahors ; Isarn de Tauriac, damoiseau ; Bernard Sancii, juge de Rieux et des parties de Gascogne ; Gervais de Beaufort, châtelain de Tulmont, etc., à une transaction passée, le 5 juillet 1285, entre Bertrand, vicomte de Bruniquel, et Guillaume, dit Barasc, son fils, d'une part ; Gui de Rol, chanoine de Reims, et Gilles Camelin, chanoine de Meaux, commissaires du roi ; aux termes de laquelle ce vicomte et son fils cédèrent à sa majesté les droits qu'ils prétendaient, à cause du château de Bruniquel, dans la forêt de Tulmont, moyennant 400 livres tournois de rente, que ces deux commissaires leur assignèrent sur la même forêt. Raymond-Ameil de Penne fut l'un des ambassadeurs nommés à la mi-janvier 1294, par Raoul de Clermont, seigneur de Nesle, connétable de France, commandant la province de Languedoc, pour aller signifier à Jean de Saint-Jean, lieutenant de roi d'Angleterre, en Aquitaine, la saisie de ce duché, et le sommer de le remettre sous l'autorité du roi de France : sommation qu'ils firent sans succès, le 18 janvier (*Ibid.* t. IV,

XX. Cyriaque DE PENNE-VILLEMUR, baron de Marsas, au diocèse de Tarbes, et, en cette qualité, baron des états du Nébouzan, seigneur de Hautaget, de Larise et du fief de Latrau, dans la juridiction de Montégut, né le 26 décembre 1727; mourut en 1794, pendant son emprisonnement avec la noblesse dévouée à son roi. Il avait épousé, par contrat du mois de février 1759, noble Jeanne-Marie DE BIZE, fille de noble Jacques de Bize, sieur de Lenferna, originaire du royaume d'Espagne. De ce mariage sont issus :

DE BIZE : d'or plein.

ANCIENS SEIGNEURS DE PENNE.

p. 47 et 79; *Trésor des Chartes*, quittance I, n° 1; Mss *de Coislin*, n° 320). Ses enfants furent :

A. Pons-Ameil de Penne, qualifié noble étudiant en l'université de Toulouse, dans une requête qu'il signa l'an 1328 ;

B. Ratier de Penne, prévôt du monastère de Saint-Salvi d'Albi, bachelier en droit canonique ;

C. Fortanier de Penne, archidiacre d'Albi, bachelier ès-lois;

D. Bernard de Penne, archiprêtre de Saint-Cyr de la Popie, bachelier ès-lois;

E. Raymond-Ameil de Penne, chanoine de Tolède;

F. Olivier de Penne, clerc du diocèse de Cahors;
Ces cinq frères étudiaient en l'université de Toulouse, en 1331 (*Ibid.* page 218; *La Faille, Annales de Toulouse*, tome I, p. 69, et *preuv.* pag. 84) ;

G. Catherine de Penne, mariée 1° avec Ratier *de Castelnau*, seigneur de Castelnau, chevalier. Elle est nommée avec lui dans des lettres du roi, du 13 février 1347, par lesquelles ce prince donne ordre de retirer des mains de Jean d'Arpajon, chevalier, vicomte de Lautrec, leur fille, Hélène de Castelnau, qu'il avait enlevée à l'âge de six ans, et retenue en son château de Brosse, pour l'épouser à l'insu de ses tuteurs. Jean d'Arpajon la qualifie sa femme dans des plaintes qu'il porta au parlement en 1349, contre Géraud de la Barre, qui, les ayant assiégés dans le château de Brosse, y avait mis le feu, avait pillé sa baronnie d'Arpajon, et lui avait causé de grands dommages. Catherine de Penne épousa 2° Huges II, sire *d'Arpajon*, chevalier, banneret, vicomte de Lautrec, etc.,

1°. Jacques, dont l'article suit;
2°. Louis II, mentionné après son frère aîné;
3°. Jean-Baptiste, vicomte de Villemur, colonel retraité de cavalerie de l'armée espagnole, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Hermenigilde et de celui de Sarragosse. Il fut blessé d'un coup de feu au siége mémorable de Saragosse;
4°. Jean-Jacques-Marie de Penne, chevalier de Villemur, mort en 1794, commandant un corps de 1,500 soumattants, et quelque cavalerie espagnole, à l'avant-garde de l'armée du général comte de La-Union.

XXI. Jacques, marquis VILLEMUR, baron Marsas et des états

ANCIENS SEIGNEURS DE PENNE.

veuf d'Hélène, de Lautrec et père du même Jean d'Arpajon précité. (*Histoire des grands officiers de la couronne*, t. V, p. 891).

Fils naturel.

H. Pierre, *bâtard* de Penne, ecclésiastique, vivant en 1331;

2°. Guillaume de Penne, chevalier, vivant en 1285 et 1298.
3°. Jean de Penne, chevalier, qui, l'an 1288, était du nombre des gentilshommes, qui tenaient, au nom du roi Philippe-le-Bel, le parlement à Toulouse (*Ibid., preuv.*, col. 7);
4°. Ratier Iᵉʳ, qui continua la lignée, et dont l'article suit.

VII. Ratier DE PENNE, Iᵉʳ du nom, damoiseau, baron de Cestayrols, seigneur de Thémines, d'Espardaillac, de Ceiras, etc., est nommé avec N... Raymond et Arnaud de Marquefave, Bertrand de Noé, Bertrand de Burosse, Bertrand de l'Isle-Jourdain, chevaliers; Gaston de Lomagne, Guillaume de Maurens, damoiseaux; Guillaume et Pierre-Arnaud de Rabastens, chevaliers, et plusieurs autres seigneurs, dans la convocation faite par le sénéchal de Toulouse, portant ordre à la noblesse de cette sénéchaussée, de se mettre en armes et en chevaux, pour aller soumettre la ville de Lyon, qui fut prise, l'an 1310, par le roi de Navarre, fils du roi Philippe-le-Bel. (*Ibid.*, p. 150; *Cartul. du domaine de la sénéchaussée de Toulouse.*) Ratier de Penne fut père de :

1°. Bernard, qui suit;
2°. Roger de Penne, écuyer, qui servit en cette qualité dans la compagnie de Gaston, comte de Foix, laquelle servit en France à l'armée du roi, depuis le 10 juin jusqu'au 1ᵉʳ octobre 1340, et se trouva, entr'autres ac-

du Nébouzan, où il siégea en 1788, né à Metégut, le 25 décembre 1759, était, à l'époque de notre funeste révolution, officier au régiment de Rohan, hussards. Il émigra en 1791, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, par bref émané de S. A. E. le grand-maître de Rohan-Polduc; servit dans les armées royales, où il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet de sa majesté le roi régnant, du 5 juillet 1797, portant : qu'attendu que le marquis de Penne-Villemur est chevalier de Malte, il sera tenu de

---

ANCIENS SEIGNEURS DE PENNE.

tions, à la défense de Tournay, assiégé, à la mi-juillet, par le roi d'Angleterre. (*Ibid.*, p. 232.)

VIII. Bernard DE PENNE, chevalier de Cestayrols, seigneur de Penne, de la Guépie, de Thémines, d'Espardaillac, etc., servit sous Jean, duc de Normandie, à la tête d'une compagnie de deux chevaliers, dix-sept écuyers et treize sergents, au siége d'Aiguillon, qui dura depuis la mi-avril 1346, jusqu'au 23 août, époque à laquelle il fut levé. Quelques jours après, la nouvelle de la perte de la bataille de Crécy étant parvenue au duc de Normandie, ce prince marcha avec son armée au secours du roi, son père. (*Ibid.*, pp. 259 et 261.) L'an 1349, Bernard de Penne commanda une compagnie dans l'armée du roi en la guerre de Gascogne, ainsi qu'on le voit par des lettres de répit, accordées, le 4 décembre, à Raymond d'Albenas, professeur-ès-lois, l'un de ses hommes d'armes, par Guillaume de Flavacourt, archevêque d'Auch. (*Ibid.*, p. 270; *Registres du parlement de Paris.*) Bernard fut père de :

1°. Ratier II, dont l'article suit;

2°. Bernard de Penne, seigneur de la Guépie et de Cestayrols, en partie, vers 1380, père de Catherine de Penne, mariée, par contrat du 12 juin 1407, avec Bernard-Ameil *de Villemur*, sire de Palliès et de Saint-Paul, chevalier banneret, fils de Pons II de Villemur, chevalier, seigneur de Laval et de Saint-Paul de Gerrat, et de Comdor de Foix-Rabat;

3°. Arnaud de Penne, qui fut condamné à mort, au mois de mai 1369, pour avoir conspiré contre le duc d'Anjou, conjointement avec Perrin de Savoie, Amanieu d'Artigues, Nolin de Pavalhon, et quelques autres

rapporter, à sa réception, la permission du grand-maître de

ANCIENS SEIGNEURS DE PENNE.

capitaines des compagnies que ce duc avait pris au service du roi, et qui, dit-on, avaient formé le dessein ou de le tuer ou de le livrer aux Anglais (*Ibid.* p. 340);

4°. Bernard-Ameil de Penne, chevalier, baron de Cestayrols, en partie, qui, l'an 1437, substitua ses biens à Jean de Villemur, son petit-neveu, en faveur de son mariage avec noble Bonne de Gourdon, sous la condition que Jean et sa postérité porteront désormais le nom et les armes de Penne;

Dans le même temps vivait:

Olivier de Penne, co-seigneur de Cestayrols et de Belfort, époux de marquise *d'Ebrard de Saint-Sulpice,* et père d'Isabeau de Penne, mariée, vers 1430, à Jean *de Valette,* seigneur de Toulonjac et de Ginal.

DE CARDAILLAC: de gueules, au lion couronné d'or, accompagné de 13 besants d'arguf morte.

IX. Ratier DE PENNE, II[e] du nom, seigneur de Penne, de Thémines, d'Espardaillac et de Ceiras, est qualifié écuyer-banneret dans des lettres que lui expédia le duc d'Anjou, au mois d'avril 1369, par lesquelles ce prince lui commet la garde de sa terre, avec sept écuyers de sa suite. (*Ibid.*, p. 340.) Il épousa, vers l'an 1370, Hélène DE CARDAILLAC, dame en partie, de Cardaillac, près de Figeac, en Quercy, de laquelle sont issus:

1°. Raymond II, dont l'article suit;
2°. Catherine de Penne, dame de Cardaillac et de Ceiras, en partie, mariée 1° avec Jean *de Castelnau;* 2°, le 13 novembre 1398, à Rostaing, seigneur *de Lauzières,* fils de Raymond II, seigneur de Lauzières, de Montagnac et de Gignac, en partie, et de Marguerite de Clermont-Lodève. Catherine de Penne fit son testament en 1444.

X. Raymond DE PENNE, II[e] du nom, seigneur de Penne et de Thémines, fit son testament, le 21 juin 1451, par lequel il institue son héritier universel, son petit-neveu Dordet de Lauzières, à la charge par lui et ses descendants de quitter les noms et armes de Lauzières pour porter ceux de Thémines-Cardaillac et de Penne. C'est en vertu de cette substitution, que les terres de Penne, de Thémines, de Cardaillac et d'Espardaillac sont entrées dans la maison de Lauzières-Thémines. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 415.)

l'ordre de porter les deux décorations, grâce qui fut accordée par S. A. E. le grand-maître comte de Hompech. Il n'est point marié.

XXI. Louis II, comte Villemur, lieutenant-général des armées de S. M. Ferdinand VII, roi d'Espagne, gentilhomme honoraire de sa chambre, chambellan actuel de S. M. I. et R. l'empereur d'Autriche, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit à Montégut (Hautes-Pyrénées), le 1er août 1761. Il entra cadet au régiment de Flandre, infanterie wallonne, au service d'Espagne, le 9 octobre 1778, et rejoignit ce corps à Oran, en Afrique, où il fit une campagne. Ayant sollicité et obtenu son congé, le 19 janvier 1779. pour passer au service de France, il fut nommé, le 3 juin 1780, cadet gentilhomme au régiment Royal-Dragons, où il servit jusqu'au 1er janvier 1786, époque à laquelle il passa sous-lieutenant en pied au régiment des hussards d'Esterhazy. Le 5 juin 1791, il fut nommé lieutenant au même régiment; il le quitta, le 15 novembre 1791, époque à laquelle il émigra, et rejoignit les princes français à Coblentz. Il fut nommé, par brevet de LL. AA. RR. du 19 du même mois, chef de peloton du corps des chevaliers dragons de la couronne, avec grade de lieutenant-colonel de dragons. Il rejoignit immédiatement à Worms ce corps, destiné à faire partie de l'armée commandée par S. A. S. Mgr le prince de Condé, où il fit les campagnes de 1792, 1793 et 1794. Il avait obtenu de ce prince la permission de servir, comme volontaire, dans les hussards de Berchény, au corps d'armée du Bas-Rhin, sous les ordres du comte de Clerfayt, qui n'avait pas pris de quartier d'hiver, jusqu'à ce que le corps du Haut-Rhin recommençât la campagne de 1793. Il se trouva, le 1er mars, au passage de la Roër, à la bataille de Nerwinde, à la levée du siége de Maëstricht, et au blocus de Condé. Au mois de mai, ayant rejoint le corps des chevaliers dragons de la couronne, il y finit la campagne de 1793, et toute celle de 1794. A la fin de cette dernière campagne, il quitta ce corps pour passer premier major au régiment des hussards de Rohan, au service de l'empire, jusqu'en mai 1797, époque à laquelle ce corps passa au service de S. M. l'empereur d'Autriche. Il combattit

constamment à l'avant-garde de l'armée, et se distingua particulièrement à la défense de la position d'Ugrath, proche la Sieg, le 10 novembre 1795; action dans laquelle le régiment de Rohan perdit près de deux cents hommes et eut quinze officiers tués ou blessés. A la bataille d'Altenkirken, le 15, il fut détaché avec cent chevaux, à dix heures du matin, pour prendre une position sur le centre de la ligne, forcée par les Français, afin de donner avis des mouvements de l'armée, tant au prince de Wurtemberg, qui commandait la droite, qu'au major Especk, qui commandait la gauche. Les Français, ayant pris une des ordonnances du comte de Penne-Villemur, dirigèrent aussitôt un régiment de chasseurs à cheval pour envelopper son détachement; mais, à la faveur de l'obscurité de la nuit, il parvint, du milieu des colonnes ennemies, et sans perdre un seul homme, à rejoindre l'armée, qui le croyait perdu. Le 9 juillet 1796, le corps d'avant-garde commandé par le général Kray ayant été plusieurs fois chargé avec perte par les Français, détacha deux escadrons de Rohan aux ordres du lieutenant-colonel vicomte de Romanet, et du major comte de Penne-Villemur, pour soutenir l'avant-garde. Ce dernier se plaça en bataille, derrière un monticule, attendant que l'ennemi chargeât en colonne l'arrière-garde autrichienne, et, pour mieux couvrir son embuscade, il détacha une partie de tirailleurs sous les ordres du marquis de Penne-Villemur, son frère, officier au régiment de Rohan, avec ordre de ne combattre qu'à l'arme blanche. Cet ordre fut si ponctuellement exécuté, que le marquis de Penne-Villemur fut criblé de coups de sabre, tant sur la tête qu'au bras droit, dont il est resté estropié. Le comte de Romanet, blessé d'un coup de canon avant l'action, avait quitté le champ de bataille. Le comte de Penne-Villemur commanda la charge avec tant de précision, qu'il enfonça un régiment de dragons en colonne, lequel perdit deux cents hommes, et eut quatorze ou quinze officiers de tués ou blessés. Quoique les Français eussent dirigé leur mitraille sur les hussards de Rohan, ces derniers, loin de songer à s'abriter, firent une seconde charge avec un égal succès, sur un bataillon de grenadiers, et par cette seconde action, le comte de Penne-Villemur parvint à dégager le bataillon franc d'O'donnel, qui se trouvait dans l'impossibilité de se retirer.

Le lendemain, 10 juillet, il couvrit la retraite de l'armée après la perte de Friedberg par le comte de Wartensleben ; eut une part active, le 21 août, à l'affaire générale de Taswangen, perdue, mais avec gloire, par S. M. le roi de Suède ; inquiéta les Français dans la retraite, sur Saltzbach, après la bataille d'Ambert, gagnée, le 23, par l'archiduc Charles ; eut deux chevaux blessés sous lui en chargeant les plus fortes batteries françaises à la bataille de Wurtzbourg le 3 septembre ; s'empara, le 6, avec un seul escadron, d'un bataillon ennemi à la sortie d'Asschaffembourg, quoiqu'il fût adossé par le Mein ; sauva sept pièces d'artillerie de campagne, le 15, à l'affaire de Kirberg, et combattit, le lendemain, à une attaque générale et meurtrière, pour forcer les Français à évacuer les villes de Lunebourg et de Dietz. Dans la campagne suivante, le comte de Penne-Villemur eut la plus grande part au succès de l'évacuation du pont de Limbruck, proche Wetzlaer. L'an 1805, il fut nommé chambellan actuel de l'empereur d'Autriche, et ses preuves de noblesse produites à cette occasion furent enregistrées à la chambre héraldique de S. M. I. et R., le 12 octobre de la même année. Au moment de la paix faite entre l'Autriche et la France, en 1809, le comte de Penne-Villemur demanda et obtint de l'empereur un congé d'un an pour aller en Espagne. Il partit de Hongrie, le 20 octobre. A son arrivée à l'île de Léon, il fut nommé colonel le 1[er] mars 1810, et le 11 du même mois il reçut le brevet de colonel de cavalerie effectif, avec aggrégation à l'état-major de l'armée de la gauche, qui opérait dans l'Estramadure, sous le commandement du marquis de la Romana. Commandant cinq cent cinquante chevaux à l'affaire de Azuaga, le 18 décembre, il combattit, depuis la pointe du jour jusqu'à quatre heures du soir, contre une division ennemie, forte de six cent quarante chevaux et de trois mille cinq cents hommes d'infanterie, avec deux pièces de campagne, et soutint, avec vigueur, plus de dix charges d'infanterie et de cavalerie. La valeur et le sang-froid qu'il montra dans cette action, où, au désavantage de forces numériques, il joignait celui de la position, lui valut le grade de brigadier de cavalerie des armées espagnoles, qui lui fut conféré le 1[er] février 1811. Le 16 mai, la glorieuse et sanglante bataille d'Albuera lui fournit une nouvelle occasion de

s'illustrer. Les lanciers polonais étant parvenus à mettre le désordre dans la division anglaise du général Stuard, le comte de Penne-Villemur les chargea eux-mêmes en flanc, en détruisit une grande partie, et rétablit l'ordre après trois charges consécutives. Le 23 juin, on le promut au grade de maréchal-de-camp. Il contribua beaucoup, en cette qualité, au succès de la bataille de Vittoria, par la rapidité du mouvement qu'il fit avec la cavalerie, en menaçant l'aile droite de l'ennemi. Il fut créé lieutenant-général des armées espagnoles, le 14 octobre 1816, et chevalier de l'ordre national et militaire de Saint-Ferdinand, le 18 du même mois. On voit, par l'état des services de cet officier-général, dressé par le conseil suprême de la guerre, qu'il a commandé divers corps d'armée séparés; qu'il fut, par *interim*, général en chef du cinquième corps d'armée; qu'il a commandé la cavalerie de divers corps, et qu'il a eu deux fois le commandement de la province d'Estramadure. En reconnaissance des importants services rendus par lui à la nation espagnole, les cortès générales lui accordèrent, sans frais, des lettres de naturalisation, le 1er septembre 1811; et, en considération des services par lui rendus à la cause légitime dans les armées des princes et de Condé, S. M. Louis XVIII l'a élevé à la dignité de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lettres-patentes du 4 mai 1820. Cet officier-général a été honoré des témoignages les plus flatteurs d'estime des princes français et étrangers, consignés entr'autres dans deux lettres du prince archiduc Charles, des 22 mai 1806 et 3 août 1807; dans une lettre de Mgr le duc d'Orléans, datée de Cadix, le 29 août 1810; dans une lettre de S. M. Louis XVIII, du 14 octobre 1812, et dans une autre de S. A. R. *Monseigneur*, duc d'Angoulême, du 12 février 1814. Nous croyons devoir transmettre ici le texte de ces deux dernières lettres.

Hartwell, le 14 octobre 1812.

« La date de cette lettre vous fera voir, Monsieur, combien » il s'est passé de temps avant que je reçusse votre lettre (1). Je

(1) La lettre de M. le comte de Blacas d'Aulps, par laquelle ce ministre fait

» n'en ai pas lu avec moins d'intérêt le détail de vos services dans » les divers pays où votre zèle vous a conduit, mais surtout en Es- » pagne. Le moment approche peut-être où vous pourrez signaler » votre valeur avec plus d'utilité encore que par le passé, et pour » le prince infortuné au nom duquel vous avez été adopté, et pour » moi-même. J'y compte avec confiance, et je saisirai toutes les » occasions de vous en donner des preuves. Soyez, en attendant, » persuadé, Monsieur, de tous mes sentimens pour vous.

Signé LOUIS. »

Saint-Jean de Luz, ce 12 février 1814.

« J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre, Monsieur, et j'ai été » extrêmement sensible à toutes les expressions d'attachement et de » dévouement dont elle est remplie pour le Roi et pour toute notre fa- » mille. Elles me sont d'autant plus agréables qu'elles me viennent » d'un officier général qui a autant et aussi bien servi que vous, » Monsieur, et dont les sentimens sont aussi purs qu'élevés. Je me » suis empressé de parler à mylord Wellington de votre honorable » demande, et il m'a répondu que quand le moment en serait ar- » rivé, votre division ne resterait sûrement pas en arrière ; j'espère » qu'alors nous travaillerons ensemble au rétablissement de notre » Roi sur son trône. Je communiquerai à mon oncle votre lettre, » et je suis sûr de l'effet qu'elle produira sur son cœur. Croyez, » Monsieur, à la véritable jouissance que j'éprouverai le jour où » je pourrai vous assurer, de vive voix, de toute mon estime et » affection.

Signé LOUIS-ANTOINE. »

DE SOUYN :

Le comte de Villemur a épousé 1° Joséphine-Angélique DE SOUYN, fille de M. de Souyn des Tournelles, maréchal des camps et armées de Sa Majesté Louis XVI ; en Espagne, dame Policarpe

---

passer au comte de Penne-Villemur la réponse du roi, apprend que celle adressée au monarque par ce général le 19 décembre 1813, ne parvint à Sa Majesté qu'au bout de neuf mois;

DE MORALÈS : DE MORALÈS, fille de N...., comte de la Torre-Darci y Reinosa, et de Mme. la marquise de Cassa-Mena. Le comte de Villemur a eu de ce second mariage plusieurs enfants, morts en bas âge, et du premier lit, Raymond-Adolphe, qui suit.

XXII. Raymond-Adolphe, comte VILLEMUR, fut, à la rentrée du Roi, en 1814, l'un des douze surnuméraires de la compagnie de Luxembourg, gardes-du-corps du Roi. Au retour de l'usurpateur, il suivit Louis XVIII jusqu'à Béthune, où les gardes-du-corps furent licenciés par ordre de Sa Majesté.

Conformément à la loi du 11 germinal an 11, MM. de Villemur se pourvurent devant monseigneur de chancelier le France pour être admis à prouver leur filiation, et à reprendre le nom primitif de leurs ancêtres, à quoi ils furent autorisés par ordonnance royale du 25 juillet 1815, par jugement du tribunal de première instance, du 16 août 1816, qui les affranchirent de l'obligation, sans objet, de porter le nom *de Penne*, qui n'est que celui de leurs ancêtres maternels.

DE PIÉDOUE,

SEIGNEURS DE LA MARRE, D'HÉRITOT, DES CHAPELLES, *en Normandie.*



ARMES : *D'azur, à trois pieds d'oie d'or.* Couronne de marquis. Supports : deux oies.

La famille DE PIÉDOUE, dont le nom s'écrivait anciennement *Pidoë, Pisdoë, Piedoë, Pisdouë*, est originaire de la ville de Paris, où, dès le treizième siècle, elle tenait un rang distingué parmi les plus notables. Elle s'est établie en Normandie dans la généralité de Caen, et y est connue, avec possessions seigneuriales, et dans les montres du ban et arrière-ban de la noblesse, depuis le commencement du seizième siècle. Elle a été maintenue dans son ancienne extraction par arrêts de la cour des aides, des 24 novembre 1664 et 20 avril 1665, et par arrêts du conseil d'état du roi, des 30 juin 1716 et 13 février 1717.

I. Guillaume PISDOË, Ier du nom, d'une ancienne famille de Paris, fut élu prévôt des marchands de cette ville en 1276, et une seconde fois en 1304, et eut pour successeur, en 1314, Etienne Barbette, auquel lui-même il avait succédé lors de sa première élection. Il eut plusieurs enfants, entr'autres :

1°. Guillaume Pisdoë, qui fut premier écuyer du corps et maître de l'écurie du roi Philippe le Long (charge de la couronne, connuedepuis sous la dénomination de grand-écuyer de France), depuis le 12 juillet 1316 jusqu'au 3 janvier 1321. L'ordonnance de l'hôtel, rendue le 17 novembre 1317, porte *qu'il pourra aller et venir à l'hôtel toutes les fois qu'il le voudra, qu'il prendra, comme les autres écuyers, que couchera et mangera en*

cour, etc. (1). Le roi, en considération de ses services, lui fit plusieurs donations, 1°, aux mois de mai et de juin 1317, des rentes sur la recette du Châtelet, qui appartenaient ci-devant à Martin Poussin et à Guillaume de Choisne; 2°, en décembre 1318, les biens confisqués sur Jacques de Vignes; 3° les biens de Jean Boigne; 4°, en 1319, dix-neuf mesures de terre, *libras terræ* (2). L'an 1321, il possédait une maison à Paris, sise rue de la Bûcherie; il fut nommé un des témoins de la fulmination de la bulle du pape Jean XXII pour la fondation de l'hôpital-Saint-Jacques aux Pélerins, en 1323 (3). On voit qu'il fut tué par Nicolas de Vescela, dans les lettres de rémission que ce dernier obtint pour ce meurtre en 1329. Il parait qu'il ne laissa pas de postérité;

2°. Jean, qui continue la lignée, et dont l'article suit:

3°. Macy ou Macé Pisdoë, qui vivait en 1305 (4);

4°. Simon Piedoë, qui, le 28 octobre 1348, servait en qualité d'écuyer, sous la charge et conduite du seigneur de Soyecourt, chevalier-bachelier.

N.... II. Jean PISDOE, Ier du nom, fut créé l'un des maîtres des comptes laïcs, par lettres du roi, du 9 août 1350 (5). Le 11 novembre 1356, il fut un de ceux que l'on chargea de la conduite de l'université (6). Il ne vivait plus le 18 août 1361. Ses enfants furent :

1°. Jean Pisdoë, qui, le 2 août 1400, vendit 20 livres parisis de rente à Thomas de Breville, demeurant à Rouen, et fit une autre vente à Paris, le 23 juin 1403, d'une rente de 66 sols 8 deniers parisis, sur le trésor du roi;

2°. Mathieu, qui continue la lignée, et dont l'article suit;

3°. Guillaume Pisdoë, vivant à Paris, lequel se rendit caution de Nicolas Sauvage le 11 mars 1410;

4°. Regnault Pisdoë, échevin de Paris en 1415, vivant encore en 1423 (7);

---

(1) *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, par le P. Anselme, t. VIII, p. 465.

(2) Extrait du registre des charges du roi, cotes 56 et 59, années 1317, 1318, 1319 et 1320.

(3) *Histoire de Paris*, t. IV, p. 527, et t. V, p. 330.

(4) *Ibid.*, t. I. Dissertation, art. 44, p. 112.

(5) *Ordonnances des rois de France*, par M. Secousse, t. II, p. 334.

(6) Sauval, *Histoire des antiquités de Paris*, t. I, p. 39.

(7) *Ibid.*, t. III, p. 309 et 312.

5°. Eudes Pisdoë, vivante le 2 août 1400, alors veuve de Guillaume *de Sens*, premier président au parlement.

III. Mathieu Piédoie est mentionné dans un contrat de vente, fait par-devant Jean le Maître, tabellion de la vicomté de Rouen, le 11 août 1394, aux religieuses de l'église de la Rose Notre-Dame-lez-Rouen. Il eut pour enfants : N....

1°. Guillaume II, qui suit;

2°. Denise Piédoë, mariée, vers 1430, avec Mathieu *de Chailly*, chevalier, seigneur de Chailly, bailly de Meaux.

IV. Guillaume Piédoue, II° du nom (ainsi orthographié en dialecte normand), fut seigneur de la Marre et de plusieurs autres terres en Basse-Normandie. Il est qualifié écuyer, sieur de la Marre, dans un aveu qui lui fut rendu le 19 juillet 1452, dans une procuration qu'il donna le 14 octobre 1454, et dans un contrat d'acquêt qu'il passa le 1er mai 1461. Il eut pour fils :

V. Jean Piédoue, II° du nom, écuyer, seigneur de la Marre et de la Moissonnière, qui, le 5 janvier 1489, reçut un aveu de D. Jean Nicole, prieur de Notre-Dame du Boulay, et un autre de noble homme Antoine de Batarnay, le 6 juin 1492. Il épousa, le 10 mars 1497, Françoise Barat, des seigneurs de Beauvais, maintenus le 4 avril 1667. Jean Piédoüe rendit aveu au Roi, le 15 mai de la même année 1497, comme héritier de feu Guillaume Piédoüe, son père. Il eut pour fils :

Barat : d'argent, à la croix ancrée et anillée de sable.

VI. Roland Piédoue, écuyer, sieur de la Marre et de la Moissonnière, qui fut mis sous la tutelle de sa mère et de Guillaume Barat, son oncle maternel, par acte du 30 septembre 1533. Il comparut à la montre des gentilshommes du bailliage de Caen le 4 juillet 1553, et rendit aveu au roi le premier mars 1565. Il avait épousé, par contrat passé, le 20 avril 1543, par-devant Dumesnil et Gentil, notaires à Falaise, Catherine Pollin, fille de Michel, dont il eut :

Pollin :

1°. Michel, dont l'article suit;

2°. Richard Piédoüe, qui embrassa l'état ecclésiastique;

3°. Philippe Piédoüe, auteur de la branche des seigneurs *d'Héritot*, rapportée ci-après;

4° N.... Piédoüe, mariée au sieur des Hagues.

VII. Michel Piédoue, écuyer, sieur de la Moissonnière, partagea la succession paternelle avec ses frères, par acte du 19 mars 1579,

LE CANU : d'azur, à trois têtes de lion d'or, et une étoile du même en abîme.

passé devant François Eve et Fleury Bernard, notaires de Saint-Paix. Il épousa, par contrat du 4 janvier 1590, Françoise LE CANU. De ce mariage est issu :

VIII. Jean-Michel PIÉDOUE, écuyer, sieur de la Moissonnière, qui présenta une requête à la chambre des comptes de Rouen, sur laquelle intervinrent deux arrêts des commissaires de la cour des aides, députés par le roi, des 24 novembre 1664 et 20 avril 1565, qui, d'après l'examen des titres produits, maintinrent Jean-Michel Piédoüe dans sa qualité de noble d'ancienne race. Il avait épousé 1° N.... DU MOUSTIER; 2°, par contrat du 27 septembre 1659, Marie DE LA RIVIÈRE, des seigneurs de Crevecœur et de Romilly. Ses enfants furent :

DU MOUSTIER :

DE LA RIVIÈRE : d'argent, à trois tourteaux de sable.

Du premier lit :

1°. Anne Piédoüe, mariée, en 1650, à Salomon *du Thon*, sieur de Moulineaux et de Beny ;

2°. Renée Piédoüe, épouse d'Henri de Beaurepaire, seigneur de Louvagny et de Jores ;

Du second lit :

3°. Gabriel-François, dont l'article suit;

4°. Dominique de Piédoüe, marié, le 25 octobre 1683, avec N.... *le Sens*, et mort sans postérité.

IX. Gabriel-François PIÉDOUE, écuyer, vicomte d'Evrecy, fut maintenu dans les priviléges de son ancienne noblesse, par arrêt du conseil-d'état, du 30 juin 1716. Il avait épousé, en 1686, Anne BELLET, dont vinrent :

BELLET :

1°. Jean-Charles Piédoüe, père de deux filles, mortes sans avoir été mariées ;

2°. Jean Piédoüe, qui n'a point laissé de postérité ;

3°. Gabriel-François Piédoüe, vicomte d'Evrecy, marié avec N ... Bellet, mort sans enfants;

4°. N.... Piédoüe, mariée à N.... *de Fribois*, sieur de Billy-la-Champagne et de Benauville ;

5°. N.... Piédoüe, épouse du sieur des Plaines de Ranville;

6°. N.... Piédoüe, dame de Fontaine, dont descendent les sieurs de Manoury.

SEIGNEURS D'HÉRITOT.

VII. Philippe PIÉDOUE, écuyer, sieur de la Marre, troisième fils

de Roland Piédoüe, écuyer, sieur de la Marre et de la Moissonnière, et de Catherine Pollin, partagea, avec ses frères, la succession paternelle, le 19 mars 1579. Il épousa, par contrat du 29 octobre 1598, Marie JEAN, fille de Marin Jean, seigneur de Montjean. De ce mariage sont provenus :

JEAN : d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une colombe de sinople, posée sur une branche d'olivier du même, et accompagnée de trois étoiles d'or.

1°. Charles Piédoüe, mort sans alliance;
2°. Jessé Piédoüe, sieur de Monderoute, marié, par contrat du 29 août 1624, avec Jacqueline *de Graindorge*, dont il eut : Philippe Piédoüe, écuyer, sieur de Nerval, qui, de son mariage, contracté, le 22 juin 1658, avec Claude *Morel de Putanges*, n'a laissé qu'une fille unique, Claude-Jacqueline de Piédoüe, mariée, par contrat du 11 juin 1692, avec Michel *Hermerel*, écuyer, sieur des Ferrières et de Vaux ;
3°. François Piédoüe, mort au service. Il avait épousé Anne *d'Aumenil*, dont il eut : Françoise Piédoüe, épouse de Henri *de Fribois*, écuyer, sieur de Benauville, dont des enfants ;
4°. Jean, dont l'article suit ;
5°. Archange Piédoüe, qui fonde la branche des seigneurs *des Chapelles*, rapportée ci-après.

VIII. Jean PIÉDOUE, III° du nom, écuyer, sieur de Launay, partagea, avec ses quatre frères, la succession de feu Philippe Piédoüe, écuyer, sieur de la Marre, leur père, le 25 février 1631. Il épousa 1° Anne BRUET; 2°, par contrat du 28 novembre 1645, Marie HUET, fille de Daniel Huet, écuyer, et d'Isabeau de Pillon, et nièce du savant Huet, ancien évêque d'Avranches. Il rendit aveu, le 8 octobre 1657, au marquis de la Ferté-Seneterre. Ses enfants furent :

BRUET :

HUET : d'azur, à trois grelots d'or, contreposés, surmontés de deux mouchetures d'hermine d'argent.

Du premier lit :

1°. Jessé Piédoüe, écuyer, seigneur de Launay, marié, le 24 septembre 1663, avec Françoise *le Bernier*, fille de Jacques *le Bernier*, écuyer, seigneur de Longpré et de Bonne le Normant. De ce mariage est née :

Marie Piédoüe, épouse, par contrat du 19 juin 1696, de François *de Marescot*, écuyer, sieur de Montmirel ;

Du second lit :

2°. Jean-Baptiste, qui continue la lignée;
3°. Pierre-Daniel Piédoüe, sieur de Launay, chanoine à Bayeux;
4°. Marie-Anne Piédoüe, femme de Laurent-Eustache *Heudine*, écuyer, sieur de Brucourt;
5°. N.... Piédoüe, mariée à N.... *Petit*, sieur des Ifs, près d'Argentan.

IX. Jean-Baptiste DE PIÉDOUE, écuyer, seigneur de Charsigné, d'Héritot, d'Ernetot, etc., né le 4 mars 1658, est nommé dans l'acte de tutelle de Marie Huet, sa mère, du 30 octobre 1662, et dans la transaction qu'elle passa, le 31 mars 1665, avec Jessé Piédoüe, sieur de Launay, son frère aîné. Jean-Baptiste fit les guerres de son temps dans le régiment de Fontenay, infanterie, où il fut nommé capitaine, par commission du 30 mai 1689. Il fut maintenu dans son ancienne extraction par arrêt du conseil d'état, du 13 février 1717. Il avait épousé, le 2 août 1697, Catherine DE CAUVIGNY, fille de François de Cauvigny, écuyer, seigneur de Clinchamp et du Breuil, et de Catherine le Bas. De ce mariage vinrent:

CAUVIGNY : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 merlettes du même; au chef de sable, chargé de trois coquilles d'argent.

1°. Jean-Baptiste-Daniel, dont l'article suit;
2°. Michel-Gabriel de Piédoüe, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé de Fontenay, mort en 1775;
3°. Elisabeth-Danièle de Piédoüe, femme de René-Etienne-Nicolas *Marquier*, écuyer, sieur de Crux et de Villion;
4°. Elisabeth-Isidore de Piédoüe, dame de Charsigné, morte en 1777, sans avoir été mariée.

X. Jean-Baptiste-Daniel DE PIÉDOUE, écuyer, seigneur d'Héritot, d'Ernetot, etc., né le 12 décembre 1703, fut lieutenant au régiment de Louvigny, et s'allia, par contrat du 1er juillet 1734, avec Catherine-Françoise-Charlotte DE CHASOT, fille d'Anne-Jean-Pierre de Chasot, seigneur de Saint-Georges, et de feu noble Françoise Martin des Costils. De ce mariage sont issus :

CHASOT : d'azur, au chêne terrassé d'argent, accosté de deux lions, affrontés d'or, enchaînés d'argent, au haut du fût de l'arbre et ayant leurs têtes contournées.

1°. Jean-François de Piédoüe, écuyer, seigneur d'Héritot, Ernetot, Harcourt, etc., né le 13 mai 1735, d'abord mousquetaire de la garde, ensuite écuyer du roi jusqu'en 1774; marié, par contrat du 2 août 1773, avec Adélaïde-Flore-Clotilde *de Nollent*, fille de Gilles de Nollent, écuyer, seigneur de Frénouville et d'Harcourt, et d'Olive-Claude-Monique de Nollent. De ce mariage sont provenus :
   a. Charles-Auguste-François de Piédoüe, mort en 1774;
   b. N..... de Piédoüe, mariée à N....., comte *de la Tour de Saint-Gaudens*;
2°. Louis-François, qui continue la lignée, et dont l'article suit;
3°. Jean-Baptiste de Piédoüe, écuyer, seigneur de Charsigné, officier au régiment Commissaire-Général, cavalerie;
4°. Marie-Gabrielle-Catherine de Piédoüe, religieuse carmelite à Caen;
5°. Barbe de Piédoüe, dite *mademoiselle d'Héritot*, morte sans alliance

XI. Louis-François DE PIÉDOUE, chevalier d'Héritot, chef d'escadron, naquit le 28 avril 1742. Il entra aux mousquetaires en 1756; fut breveté lieutenant au régiment de Talaru le 1er juin 1758, et fit, avec ce régiment, deux campagnes. Il passa capitaine au régiment de Chartres le 30 janvier 1761, avec lequel il fit deux campagnes en Allemagne, sous monseigneur le prince de Condé; reçut du Roi, le 4 mars 1774, la promesse d'une lieutenance colonelle; fut créé chef d'escadron au même régiment, le 21 août 1777, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 2 juillet 1783, et pensionné le 3 février 1788. En l'an V, il fut nommé à Caen député au conseil des anciens, pour remplacer le second tiers de la convention, et le 18 fructidor de la même année, emprisonné au Temple, comme royaliste, avec le général Pichegru, M. de Barbé-Marbois et autres, qui furent déportés à Cayenne à cette époque. Il a épousé, par contrat du 15 avril 1792, Thérèse-Perrine DE MALHERBE, fille de feu messire Joachim de Malherbe, seigneur du Plessis, ancien capitaine au régiment de Carhaix, infanterie, et de feu dame Blandine-Gabrielle Mauger de la Maugerie. Elle est décédée à Bavent, le 27 octobre 1808, ayant eu de son mariage :

DE MALHERBE : de gueules à la fasce d'argent, chargée de 3 coquilles de sable, et accompagnée en pointe d'un croissant du second émail.

1°. Ernest-Jean-Louis de Piédoüe d'Héritot, né à Caen le 15 août 1798 ;
2°. Marie-Blandine de Piédoüe d'Héritot, née le 2 février 1793, mariée, par contrat du 17 septembre 1814, avec Jean-Marie *de Vezeaux de Rancogne*, inspecteur des postes, veuf sans enfants d'Amélie-Françoise-Elisabeth de Gillon d'Arcy ; fils de Charles-François de Vezeaux, marquis de Rancogne chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marguerite-Charlotte-Françoise de Boillève.

SEIGNEURS DES CHAPELLES.

VIII. Archange PIÉDOUE, écuyer, sieur des Chapelles, cinquième fils de Philippe, sieur de la Marre, et de Marie Jean de Montjean, partagea avec ses frères, le 25 février 1631, et épousa, par contrat du 30 janvier 1635, Marie DE JAMES, fille de N.... de James, écuyer, seigneur de Saint-Geor. De ce mariage naquirent :

JAMES : de sable à la bande d'or, accompagnée de six coquilles du même.

1°. Michel, dont l'article suit ;
2°. Philippe Piédoüe, écuyer, sieur de Saint-Lieu, mort au service sans postérité ;
3°. Charles Piédoüe, aussi mort au service sans enfants.

IX. Michel PIÉDOUE, écuyer, seigneur des Chapelles, baptisé le 8 mai 1642, fut mis sous la tutelle de sa mère avec ses deux frères, par acte du 15 juin 1658 et elle rendit aveu, en leur nom, le 12 décembre 1663. Michel Piédoüe servit en qualité de lieutenant de cavalerie, et s'allia, par contrat du premier mai 1675, avec Elisabeth LE COUTELIER, fille de Jean-Jacques le Coutelier. Elle le rendit père de :

LE COUTELIER : d'argent, à 3 hures de sanglier de sable.

1°. Louis, dont l'article suit ;

2°. Antoine Piédoüe, dit *le chevalier des Chapelles*, capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, baptisé le 21 octobre 1688, mort sans alliance ;

3°. Claude-Michel Piédoüe, né en 1696, marié avec N.... *le Magnan*, dont il a eu Michel-René Piédoüe des Chapelles, mousquetaire de la garde du roi, mort sans alliance ;

4°. Claudine Piédoüe, baptisée le 26 septembre 1704, mariée à Bénédict *de Foullongues*, écuyer, sieur de Saint-Jean.

DU VERNAY : d'azur, à trois fasces d'or; à la bande de gueules, chargée de 3 coquilles d'argent, brochante sur le tout.

X. Louis DE PIÉDOUE, écuyer, seigneur des Chapelles, baptisé le 13 juin 1685, fut maintenu dans son ancienne noblesse par arrêt du conseil d'état, du 13 février 1717. Il épousa Renée-Marguerite DU VERNAY, fille de Georges du Vernay, écuyer. Il en eut :

GODEFROY : de sable, à l'ancre d'argent, entortillée de son câble, et accompagnée de 3 coquilles du même.

XI. Charles-Louis-Claude DE PIÉDOUE, qui a épousé Charlotte-Louise DE GODEFROY, fille d'Hervé de Godefroy, écuyer, sieur de Presle. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Charles-Louis de Piédoüe des Chapelles, garde-du-corps du roi tué à l'armée, sans postérité;

2°. Louis-Hervé de Piédoüe des Chapelles, ecclésiastique ;

3°. Antoinette-Jeanne-Catherine-Louise de Piédoüe des Chapelles, mariée à Gabriel-Amant-Léonor *le Harivel* ;

4°. Marie-Françoise-Charlotte-Louise de Piédoüe des Chapelles ;

5°. Antoinette-Charlotte-Louise de Piédoüe des Chapelles ;

6°. Anne-Eléonore de Piédoüe des Chapelles.

DE LA ROCHE-FONTENILLES,

SEIGNEURS DE LA ROCHE, BARONS DE FONTENILLES, D'ADEILHAC, DE CESSAC ET DE LAVEDAN, COMTES DE COURTENAY, COMTES ET MARQUIS DE FONTENILLES, DE RAMBURES, DE LA ROCHE-FONTENILLES ET DE GENSAC, *en Armagnac, en Bigorre, en Comminges, en Quercy* et *en Picardie.*



ARMES : *D'azur, à trois rocs d'échiquier d'or. Couronne de marquis. Supports : à dextre une aigle et à senestre un léopard lionné. Cimier : un chevalier croisé, armé de toutes pièces, tenant de la dextre une épée d'argent, garnie d'or, et de la senestre une croix haute d'argent. Cri :* GUYENNE, GUYENNE.

La maison DE LA ROCHE-FONTENILLES, l'un des plus distinguées du royaume, est originaire de Guienne, et tenait rang parmi l'ancienne chevalerie de cette province, dès le milieu du douzième siècle. Ses carratères particuliers sont la noblesse de nom et d'armes, de nombreuses possessions, la plupart titrées, répandues dans plusieurs provinces méridionales et en Picardie, des distinctions éminentes dans le sacerdoce, dans la maison militaire et dans les armées de nos Rois, et des alliances constamment contractées avec les maisons les plus recommandables par leur illustration et la pureté de leur origine. Le cartulaire de Berdoues, au diocèse d'Auch, a conservé la mémoire de ses premiers sujets, lesquels ont été bienfaiteurs de ce monastère, ou témoins des bienfaits qui lui ont été accordés.

Mise *de la Roche* et Raimond-Mise, son frère, firent don, l'an 1185, à l'abbaye de Berdoues, du casal des Broues *ad Barcuianum.* La charte porte que Raimond-Mise était détenu malade au temps de cette donation, et le cartulaire ajoute qu'il mourut de cette maladie, et fut inhumé honorablement dans le même monastère.

Romieu *de la Roche,* fils de Maffre *de la Roche,* engagea, l'an 1190, au monastère de Berdoues, toute la terre, les dîmes et bois qu'il avait à Samazan. A cet acte furent présents Mise *de la Roche*, cité ci-dessus, Guillaume-Bernard et Bernard *de la Roche,* frères. Ce dernier fit deux baux à fief, la dernière férie du mois de décembre 1204, de différents biens sous différents cens, avec droits de rachat et de vente.

Guillaume-Bernard *de la Roche,* bailli de Miélan, fut présent à la donation faite, en 1209, au monastère de Berdoues, par Willelm Fert de Seutos, admis pour être religieux en cette abbaye, des droits de pacage et pâturage dans toutes ses terres. Le même Guillaume-Bernard, Carbonel, Guillaume-Bernard et Gérard *de la Roche*, ses fils, firent l'assiette de 100 sous morlas sur les pâturages de Tilhac, en faveur de l'abbaye de Berdoues, par charte de l'année 1229, dans laquelle est rappelée feu dame Esdeiade, épouse de ce Guillaume-Bernard : elle y est dite inhumée dans ce monastère. Au même acte comparaissent Bernard-Guillaume et Raimond *de la Roche*, chevaliers.

Carbonel *de la Roche* consentit l'assiette de cent sous morlas faite par son père, à l'abbaye de Berdoues, par acte de l'an 1229, dans lequel est nommée Simonne, épouse dudit Carbonel. Le 16 des calendes d'octobre 1255, Carbonel fit don au monastère de Berdoues, de la moitié du casal de la Fite *super Ponzanum.* Cet acte, où sont nommés Bertrand et Guillaume *de la Roche*, religieux en la même abbaye, fut consenti par les fils de Carbonel, au nombre de cinq, Astor, Carbonel, Bernard, Guillaume-Bernard et Arnaud-Bernard *de la Roche.*

Guillaume-Bernard *de la Roche*, chevalier, sénéchal de Bernard, comte de Comminges, est rappelé dans la ratification faite, le 4 février 1273, par les prieur et religieux du monastère des Feuillants, d'un compromis passé entre ledit comte de Comminges et l'abbé et le syndic de ce monastère, par lequel Guil-

laume-Bernard *de la Roche* et frère Auger de Frugars, religieux de Bonnefont, avaient été nommés arbitres pour juger les différends mûs entre le comte de Comminges et l'abbé et les religieux du même monastère, pour raison de la garantie du château de Saint-Marcel (1).

Tous les faits qui précèdent sont énoncés dans les preuves faites par cette maison, en 1779, au cabinet du Saint-Esprit, pardevant M. Cherin, généalogiste et historiographe des ordres du roi, pour l'obtention des honneurs de la cour; preuves qui établissent littéralement la filiation suivante:

I. Sanche DE LA ROCHE, damoiseau, est rappelé comme défunt dans un acte du 1er août 1318, par lequel Fros DE LA TOUR, sa veuve, Pierre de Thil, tuteur de Gailhard et Bri de la Roche, ses fils, donnèrent l'investiture d'une maison située *apud Spulgam*. Le premier de ces deux enfants mineurs a continué la lignée.

DE LA TOUR: d'azur, à trois fasces d'or.

II. Gailhard DE LA ROCHE, 1er du nom, mineur et sous la tutelle de sa mère et de Pierre de Thil, en 1318, est rappelé comme défunt avec la qualité de damoiseau, seigneur *de Fontenilles*, dans un acte du 4 mars 1376, rapporté ci-après. Ses enfants furent:

N....

1°. Gailhard II, dont l'article suit;
2°. Dias de la Roche, mariée avec Pierre-Raymond *Curti*, damoiseau, qui, le 4 mars 1376, lui donna une reconnaissance de la somme de seize cents deniers d'or, qu'il avait reçus d'elle pour la dot qui lui avait été constituée.

III. Gailhard DE LA ROCHE, IIe du nom, seigneur *de Fontenilles*, qualifié *noble et puissant homme*, titre donné à la plupart des aînés de ses descendants, vendit, par acte du 17 septembre 1387, à noble Arnaud-Guillaume de Montlezun, le quart de la baillie de Miélan, avec la justice haute et basse, mère et mixte impère, pour la somme de 200 fr. d'or. Il vivait encore le 11 avril 1404. Il fut père de:

N....

1°. Gailhard III, dont l'article suit;
2°. Bourguine de la Roche, mariée, par pacte du 11 avril 1404, avec

(1) Dans le même temps vivait Gailhard de la Roche (*de la Roca*), abbé de Saint-Pierre de Clairac, au diocèse d'Agen, depuis 1281 jusqu'en 1296.

Raymond-Eymeric de *Basillac*, chevalier, seigneur de Basillac, chambellan du roi et sénéchal de Beziers. Elle est nommée dans un acte du 26 juillet 1432, par lequel son mari acquit, de Gailhard de la Roche, les terres d'Ourleix et de Poey-d'Estirac, près de Tarbes, en Bigorre, pour le prix de douze cents écus d'or, ladite somme à imputer, en partie, pour le paiement du restant de la dot de ladite Bourguine de la Roche, son épouse.

IV. Gailhard DE LA ROCHE, IIIe du nom, chevalier, seigneur *de Fontenilles*, de Castera-Lectournois, d'Ourleix, de Poey-d'Estirac, en Bigorre, acquit, par acte du 20 septembre 1399, où il a la qualité de damoiseau, de Barrane, dame d'Aspel, le lieu d'Esquiey-d'Aze, en Comminges, avec la haute et basse justice, et partie du lieu de Boussan, avec la haute et basse justice, pour la somme de 700 livres tournois petits. Il consentit une obligation de 225 écus d'or, en faveur de Roger de Saint-Jean, le 13 août 1400; acquit, le 8 octobre 1415, de noble Sauverie de Bornac, du consentement de Vital *de Abedato*, son mari, la moitié du lieu et domaine de Bachas, près Martres, en Comminges, avec la justice haute et basse, mère et mixte impère, etc., pour le prix de 120 fr. d'or; fit hommage au vicomte de Lomagne, le 28 septembre 1418, du lieu et château de Castel-Arrouy, à deux lieues de Lectoure, qu'il reconnut tenir en fief noble et gentil sous le devoir d'un fer de lance doré à chaque mutation de seigneur et de vassal; fut payé, le 6 août 1420, comme ayant servi sous le sénéchal de Beaucaire, avec onze écuyers et cinq arbalétriers de sa chambre (1); ratifia le projet de capitulation envoyé par le comte de Foix à Charles de Bourbon, comte de Clermont, capitaine-général en Languedoc, et daté d'Orthez le 19 juillet 1421; reçut une quittance, le 3 septembre 1422, de noble Arnaud-Bernard, seigneur de Benque, damoiseau, de la somme de 200 francs d'or, qu'il lui devait pour obligation du 28 décembre 1417. Il vivait encore le 4 avril 1442, et était décédé lors du testament de sa seconde femme, en 1457. Il avait épousé 1° Marguerite DE COMMINGES, rappelée dans un

DE COMMINGES : de gueules, à quatre otelles d'argent en sautoir.

(1) Son sceau, apposé à la quittance qu'il donna le 6 août 1420, représentait en partie d'un côté trois rocs d'échiquier, et de l'autre une demi-croix, et pour cimier une tête de sanglier.

accord passé par Bernard, leur fils unique, qui suit, fille d'Aymeri de Comminges, baron de Montfaucon, seigneur de Puiguilhem, et de N.... d'Orbessan; 2°, le 17 juillet 1428, Catherine DE CARDAILLAC, qui fit son testament le 8 février 1457, et mourut sans enfants, fille de noble et puissant homme Pons de Cardaillac, chevalier, seigneur de Maleville, Privazac et Valadi, au diocèse de Rodez.

DE CARDAILLAC : de gueules, au lion couronné d'or, accompagné de treize besants d'argent en orle.

V. Bernard DE LA ROCHE, seigneur *de Fontenilles*, de Castera-Lectournois, d'Ourleix, etc., passa un accord, le 26 août 1452, avec Aymeri de Comminges, seigneur de Puiguilhem, sur le paiement de la dot de sa mère; fut institué héritier pour moitié de Catherine de Cardaillac, sa belle-mère, par son testament du 8 février 1457; donna, conjointement avec les consuls d'Ourleix, une quittance aux consuls de Tarbes, le 31 mai 1457; transigea avec Pons de Cardaillac, seigneur de Valadi, et Guillaume et Guinot de Cardaillac, ses fils, au sujet de la reddition de la dot de sa belle-mère ; reçut, le 29 juillet 1489, de Bernard de Comminges, seigneur de Montgaillard, son cousin-germain, une obligation d'une somme restante à payer de la même dot de sa mère, et est rappelé comme défunt dans des lettres de chancellerie obtenues par Jean de la Roche, son petit-fils, le 17 août 1515, dans lesquelles il est dit que, les commissaires du roi ayant saisi la place de Castera-Lectournois, comme appartenante à feu Jean, comte d'Armagnac, il avait obtenu du sénéchal de Toulouse une sentence provisionnelle portant que cette terre lui serait rendue. Il avait épousé, par articles passés sous seings-privés, reconnus le 4 avril 1442, Agnès DE SERRES, fille aînée de noble et puissant homme Fortanier de Serres, sénéchal du Nébouzan, pour le comte de Foix et de Bigorre. Il eut pour fils :

DE SERRES :

Jean Ier, qui suit.

VI. Jean DE LA ROCHE, Ier du nom, seigneur *de Fontenilles*, de Castera-Lectournois et de la Serre, nommé dans une information faite le 3 décembre 1481, rendit hommage au roi pour les terres et seigneuries précitées, l'an 1503; obtint du sénéchal de Toulouse, le 3 septembre 1506, une commission pour faire preuve de certains articles du procès mû entre lui et noble homme Bertrand de Benque, seigneur et baron de Benque ; donna à noble homme

Jean de Montaut, écuyer, seigneur de Castiès et de Castelnau, l'investiture du lieu de Dilhac, par acte du 25 octobre 1511, et mourut avant le 17 août 1515. Il avait épousé Catherine DE VOISINS-MONTAUT, laquelle, ainsi que lui, représentés par Jean de la Roche, leur fils, firent un échange, le 13 août 1502, avec noble Jean d'Albiges, seigneur de Gaisons, de différents biens sis au lieu de Lussan, contre d'autres situés au lieu de Castera. Catherine de Voisins ne vivait plus le 2 octobre 1519. Leurs enfants furent :

DE VOISINS : d'argent, à 3 fusées rangées de gueules.

1°. Jean II, qui suit ;

2°. Manaud, dont la postérité sera rapportée ci-après ;

3°. Philippe de la Roche, protonotaire du saint siége apostolique, nommé l'un des exécuteurs testamentaires de Jeanne, sa sœur, le 25 février 1521, vivant le 9 février 1539 ;

4°. Jeanne de la Roche, mariée, par contrat passé au château de Castera, le 28 avril 1502 (*v. st.*), avec François *de Lomagne*, seigneur de Montagnac et de Corrensans, sénéchal d'Armagnac, fils de Gilles de Lomagne de Fiémarcon, seigneur de Montagnac et de Madelaine de Voisins de Montaut. Elle eut en dot quatre cents livres, pour partie de laquelle dot son mari donna quittance à son père et à son frère, le 5 juillet 1512. Elle fit son testament le 25 février 1521 ;

5°. Isabeau de la Roche, mariée avec Annet *de Montaut*, baron de Benac, mort dans les guerres d'Italie, le 25 octobre 1525, fils d'Arnaud de Montaut, seigneur de Benac, et de Jeanne de Lavedan, sa seconde femme. Isabeau de la Roche-Fontenilles fut la trisaïeule de Philippe, duc de Montaut-Benac, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, mort le 5 février 1684, âgé de soixante-cinq ans. Isabeau ne vivait plus le 9 février 1539, époque à laquelle Jean-Marc de Montaut, seigneur et baron de Benac, son fils, passa un accord avec Antoine de la Roche, seigneur de Fontenilles, son cousin-germain.

VII. Jean DE LA ROCHE, IIe du nom, seigneur *de Fontenilles* et de la Serre, fit un échange le 13 août 1502, et reçut, avec son père, quittance de partie de la dot de Jeanne de la Roche, sa sœur, le 5 juillet 1512. Il paraît dans deux actes, des 16 juin 1512 et 2 octobre 1519, et fut fait légataire de la même Jeanne, sa sœur, le 25 février 1521. Il est rappelé comme défunt dans une quittance que reçut Madelaine DE FOIX, sa veuve, le 8 mars 1502, comme tutrice d'Antoine, leur fils, de noble Jean de Montpezat, chevalier, et de Françoise de Lomagne, sa femme, de la somme de 300 livres, en déduction de celle de 600 livres qu'elle leur de-

DE FOIX : d'or, à quatre vergettes de gueules.

vait aux termes d'une transaction. Elle fut mère d'Antoine de la Roche, qui suit :

VIII. Antoine DE LA ROCHE, seigneur et baron *de Fontenilles*, était sous la tutelle de sa mère, le 8 mars 1532. Il passa un accord, le 9 février 1539, avec noble Jean-Marc de Montaut, seigneur et baron de Benac, fils et héritier de feu Isabeau de la Roche, par la médiation de leurs parents et amis, sur la demande de supplément de légitime faite par ladite Isabeau de la Roche, sur les biens de la maison de Fontenilles. Le 24 octobre 1540, Antoine donna au roi le dénombrement de la terre de Fontenilles, de celle de la Serre, et des villages de la Bastide-de-Cabrefeulh et de Dilhac. Antoine avait épousé N..... DE ROQUEFEUIL, dont il paraît n'avoir eu qu'un fils nommé Antoine de la Roche, lequel ayant embarssé l'état ecclésiastique, devint abbé de Berdoues, en 1582, et mourut en 1593.

DE ROQUEFEUIL : d'azur, à la cordelière d'or.

VII. Manaud DE LA ROCHE, seigneur de Castera-Lectournois, puis *de Fontenilles*, second fils de Jean Ier et de Catherine de Voisins-Montaut, épousa, le 3 mars 1526, noble Catherine DE BENQUE, fille de feu noble Bertrand de Benque, seigneur de Benque. Il donna quittance à noble et puissant homme Odet, seigneur de Benque, son beau-frère, le 28 novembre 1528, pour partie de la dot de sa femme; fut présent à l'accord passé par Antoine de la Roche, baron de Fontenilles, son neveu, le 9 février 1539, et mourut avant le 25 février 1553. Ses enfants furent :

DE BENQUE : de gueules, à la croix d'or.

1°. Philippe, dont l'article suit;

2°. Odet de la Roche, marié avec Marie *de Montagut*, fille de noble François de Montagut;

3°. Jean-Antoine de la Roche, auteur de la branche *des comtes et marquis de Gensac*, rapportée en son rang;

4°. Bertrand de la Roche, marié, par pacte du 16 août 1566, avec Huguette *des Mottes*, fille de feu noble Guillaume des Mottes, et de feu Catherine de Roset;

5°. Jacques de la Roche, dit de Fontenilles, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en la vénérable langue de Provence, le 21 mai 1558. Il fit son testament le 9 septembre de la même année, par lequel il institua ses héritiers universels ses frères et sœurs (qu'il ne nomme pas),

et ordonna que son frère aîné, Philippe de la Roche, prélevât sur ses biens cent cinquante écus, qu'il lui avait fournis pour son passage;

6°. Jean-Marc de la Roche, dit de Fontenilles, reçu dans le même ordre, le 18 septembre 1565. La même année, le grand-maître de Malte l'envoya au roi Charles IX, pour annoncer à ce prince la levée du siége de Malte par les Turcs. Il devint ensuite commandeur de Morlaas et de Pujaudran. Il a ces qualités dans une procuration qu'il donna, le 10 janvier 1585, à Philippe de la Roche, son frère, pour prendre possession de ces commanderies;

7°. Isabeau de la Roche, mariée 1° à noble Jacques *du Faur*, fils de Raymond du Faur, seigneur d'Espinetous et de Bedechan; 2° au seigneur *de Campeils*. Unie à Laurent du Faur, seigneur de Bedechan, son fils du premier lit, elle passa un accord, le 28 octobre 1600, avec Jean-Blaise de la Roche, son neveu.

Dans le même temps vivait:

Philippe de la Roche-Fontenilles, mariée, vers 1580, à Pierre *d'Alanc*, lieutenant de Montech.

VIII. Philippe DE LA ROCHE, chevalier, baron *de Fontenilles*, seigneur de Castera-Lectournois et de onze autres terres, reçut le serment de fidélité des habitants de celle de Castera, le 25 février 1553, et donna au roi, le 12 avril 1554, devant le sénéchal de Toulouse, le dénombrement des terres de Fontenilles, Sanguède, Adeilhac, Polastron, Frontailhan, Lussan, Esquinadaze, Bachas, Baussan, Castera, la Roque-de-Magnoac et la Barthe-de-Manhac, toutes situées dans la sénéchaussée de Toulouse. Il fut nommé, par le roi Charles IX, gentilhomme ordinaire de sa chambre, le dernier février 1565; chevalier de l'ordre de Saint-Michel le 7 février 1568, dix ans avant l'installation de celui du Saint-Esprit; et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances le 24 janvier 1569. Il obtint, le 30 avril 1583, de Marguerite, reine de Navarre, la décharge de 800 livres de rente que cette princesse s'était réservée pour l'un de ses serviteurs, en lui accordant la nomination de l'évêché de Condom, pour Jean-Blaise de la Roche, son fils. Philippe eut commission du duc d'Anjou, le 31 mai 1583, de lever une compagnie de cent hommes de guerre, à cheval, pour secourir Cambray, menacé de siége; reçut un ordre du prince Emmanuel de Savoie, le 25 novembre 1590, pour être payé de 420 écus qui lui étaient dus pour son service, et mourut

avant le 1er mars 1594. Il avait épousé, par pacte passé le 23 janvier 1557, Françoise DE MASSENCOME-MONTLUC, fille de Blaise de Lasseran de Massencome, seigneur de Montluc et d'Estilhac, alors chevalier de l'ordre du Roi, et depuis maréchal de France, et d'Antoinette Ysalguier de Clermont, sa première femme. Leurs enfants furent :

MASSENCOME-MONTLUC : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au loup d'or, qui est de la ville *de Sienne*; aux 2 et 3 d'or, au tourteau de gueules, qui est *de Montluc.*

1°. Jean-Blaise, qui suit ;

2° Isabeau de la Roche, femme de Flotar *de la Fond de Jean*, seigneur de Saint-Projet, laquelle donna quittance à Jean-Blaise, son frère, le 27 février 1597, de partie de ses droits d'hérédité.

IX. Jean-Blaise DE LA ROCHE, chevalier, baron *de Fontenilles*, seigneur de Cabanac, de la Serre, Adeilhac, Lussan, châtelain de Tourcy, etc., désigné évêque de Condom en 1583, devint chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme ordinaire de la chambre de sa majesté; fut nommé, le 1er mars 1594, capitaine de la compagnie de trente lances fournies des ordonnances du roi, au titre de cinquante hommes d'armes, que son père avait commandée, et, le 25 juin de la même année, colonel des légionnaires de Guienne. Il reçut une lettre de M. de Matignon, le 20 juin 1595, par laquelle celui-ci lui mandait qu'il se disposait à se rendre au rendez-vous dont ils étaient convenus, le priant de tenir sa compagnie (de cinquante hommes d'armes des ordonnances) en bon état, pour être employée aux premières occasions. Jean-Blaise mourut avant le 1er juillet 1608. Il avait reçu le serment de fidélité de ses vassaux de Cabanac, en Périgord, le 25 octobre 1591, et avait épousé, par pacte du 18 août 1585, Louise D'AMBOISE, fille de haut et puissant seigneur messire Louis d'Amboise, comte d'Aubijoux, baron de Graulhet et de Castelnau de Bonnefons, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils-d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal et gouverneur d'Albi, et de feu Blanche de Levis-Ventadour. Elle est qualifiée tutrice de Jacques de la Roche, leur fils, dans une sommation qu'elle fit, le 1er juillet 1608, aux habitants de Boussan, pour avoir le paiement de la somme de 400 livres, et vivait encore le 11 juillet 1621.

D'AMBOISE : palé d'or et de gueules.

X. Jacques DE LA ROCHE, chevalier, baron *de Fontenilles*, seigneur d'Adeilhac, la Serre, Lussan, la Roque, Peyret, la Barthe,

la Bastide, Cabanac, etc., châtelain de Tourcy, était à la cour, auprès de la personne du roi Henri IV, lorsqu'il donna procuration, le 5 décembre 1609, pour donner le dénombrement de ses terres de Fontenilles, la Serre, etc. Il fut nommé capitaine d'une compagnie de trente lances au titre de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, à la place de son père, par lettres de Louis XIII, du 30 octobre 1615; et est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre de ce prince, dans un acte du 20 octobre 1618. Sa mère lui fit cession, le 11 juillet 1622, de la somme de 6,666 livres à prendre sur messire François d'Amboise, son oncle. Il commandait en chef la noblesse volontaire de Comminges, en 1639; reçut, le 22 septembre 1642, le serment de fidélité des habitants du lieu de la Barthe, et vivait encore le 14 mars 1645. Il avait épousé, par contrat du 30 juin 1615, Claude DE CAZILLAC, fille de haut et puissant seigneur messire Charles de Cazillac, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et baron de Cazillac, de Cessac, de Milhac, Nouailles, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et de feu haute et puissante dame Isabeau d'Escars, son épouse. Leurs enfants furent :

DE CAZILLAC : d'or, à deux lions léopardés de gueules; à la bordure de sinople, chargée de 8 besants d'argent.

1°. François, dont l'article suit;
2°. Marie-Henriette de la Roche-Fontenilles, mariée à Déodat *Montlezun*, comte de Campagne, mort en 1671, fils d'Antoine-Arnaud de Montlezun, baron de Campagne, et de Paule de Roquelaure;
3°. N..... de la Roche-Fontenilles, religieuse maltaise, à Toulouse, légataire de son frère, le 5 février 1693.

XI. François DE LA ROCHE, Ier du nom, chevalier, marquis *de Fontenilles*, seigneur et baron d'Adeilhac, de la Serre, de la Bastide, de Saint-Flou, Couch, Boussan, Baches, Esquinadaze, Imbercourt, etc., châtelain d'Auchy, fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIV, le 6 février 1654; obtint, au mois d'avril 1658, des lettres-patentes portant union de plusieurs de ses terres à la baronnie de Fontenilles, et leur érection en marquisat, avec établissement de trois foires par an; en fit hommage au roi, au bureau des finances, à Toulouse, le 19 septembre 1669; fit son testament olographe, le 5 février 1693, et mourut peu de temps après. Il avait épousé 1°, par contrat passé devant Saint-

Waast, notaire au châtelet de Paris, le 14 mars 1645, Charlotte DE RAMBURES, fille de défunt haut et puissant seigneur messire Charles, sire de Rambures, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils-d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal-de-camp, gouverneur de Doulens et du Crotoy, surnommé *le brave Rambures*, et de haute et puissante dame Renée de Boulainvilliers, comtesse de Courtenay, sa seconde femme; 2° Marie DE MAULÉON, nommée dans son testament du 5 février 1693. François eut de sa première femme :

DE RAMBURES : d'or, à 3 faces de gueules.

DE MAULÉON : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable.

1°. François II, dont l'article suit;

2°. Jacques de la Roche-Fontenilles, tué au siége de Lille, en 1667;

3°. Louis-Gaston-Joachim, dont la postérité sera mentionnée après celle de François II, son frère aîné;

4°. Renée-Charlotte de la Roche-Fontenilles, mariée, le 15 octobre 1675, à Jean-Emmanuel *de Timbrune*, marquis de Valence, seigneur de Cuc, de Castel, etc., fils d'Emmanuel de Timbrune, marquis de Valence, maréchal-de-camp, et de Cécile de Béon du Massès.

XII. François DE LA ROCHE, II° du nom, marquis *de Fontenilles*, comte de Courtenay, sire de Rambures, capitaine au régiment de Coislin, infanterie, mourut en 1728, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il avait épousé, en 1683, Marie-Thérèse DE MESMES, morte le 6 janvier 1755, à quatre-vingt-sept ans, fille de Jean-Jacques de Mesmes, comte d'Avaux, vicomte de Neufchâtel, conseiller d'état, prévôt, grand-maître des cérémonies des ordres du Roi, l'un des quarante de l'Académie française, et de Marguerite Bertrand de la Bazinière. De ce mariage sont issus :

DE MESMES : d'or, au croissant de sable.

1°. Louis-Antoine, dont l'article suit;

2°. René-Antoine de la Roche-Fontenilles, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, évêque de Meaux au mois de septembre 1737, premier aumônier de Mesdames de France, abbé commendataire des abbayes de Saint-Faron et d'Auberive, prieur de Saint-Pierre de Caussade, mort le 7 janvier 1759, dans sa soixantième année;

3°. Jean-Antoine de la Roche-Fontenilles, d'abord chevalier de Malte, puis marié, en 1735, avec Marie-Anne *Duché;*

4°. Marie-Charlotte de la Roche-Fontenilles, mariée avec Simon-Joseph *de Raousset*, marquis de Seillons, fils de Guillaume de Raousset, marquis

de Seillons, conseiller au parlement d'Aix, et d'Anne de Vintimille, des barons d'Ollioules.

XIII. Louis-Antoine DE LA ROCHE, marquis *de Fontenilles*, et de Rambures, baron de Cessac, premier baron du Quercy, maréchal-de-camp, entra aux mousquetaires le 15 juillet 1716. Il fut fait colonel du régiment de Navarre le 6 mars 1719, et commanda aux siéges de Saint-Sébastien, de Fontarabie et d'Urgel, la même année; au camp de la Saône en 1727, au siége de Kehl en 1733, à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg en 1734, et fut créé brigadier le 1er août de la même année. Employé à l'armée du Rhin par lettres du 1er mai 1735, il commanda une brigade à l'affaire de Clausen, fut promu au grade de maréchal-de-camp le 1er janvier 1740, et se démit alors du régiment de Navarre. Employé à l'armée de Bavière, par lettres du 11 mars 1742, il marcha sous les ordres du duc de Harcourt, puis sous ceux du comte de Saxe, et joignit, avec l'armée, celle que commandait le maréchal de Maillebois sur les frontières de la Bohême. Il servit au secours de Braunaw, au ravitaillement d'Egra et à la défense de plusieurs postes de la Bavière. Rentré en France avec l'armée, au mois de juillet 1743, il fut employé en Haute-Alsace sous les ordres du maréchal de Coigny, par lettres du 1er août, et contribua à la défaite des ennemis à Rhinvilliers. Employé à l'armée de Flandre, commandée par le maréchal de Saxe, par lettres du 1er avril 1744, il couvrit avec cette armée les siéges de Menin, d'Ypres et Furnes, et finit la campagne au camp de Courtray. Il quitta le service au commencement de 1745, et mourut au mois de juin 1755, âgé de cinquante-neuf ans. Il avait épousé 1° Bénigne-Marguerite BOSSUET, morte à vingt-six ans, le 25 octobre 1728, sans avoir eu d'enfants, fille d'Antoine Bossuet, maître des requêtes, et nièce du célèbre évêque de Meaux, Jacques-Bénigne Bossuet, l'une des plus grandes lumières de l'Eglise gallicane; 2°, en 1735, Elisabeth-Marguerite DE SAINT-GEORGES DE VÉRAC, morte à Paris le 27 octobre 1769, fille de César de Saint-Georges, marquis de Vérac, lieutenant-général des armées du roi et de la province de Poitou, chevalier du Saint-Esprit et de Marguerite de Pioger. De ce second mariage sont issus:

BOSSUET : d'azur, à trois roues d'or.

DE SAINT-GEORGES : d'argent, à la croix de gueules.

1°. Antoine-César de la Roche, marquis de Fontenilles et de Rambures,

officier au régiment du Roi, infanterie, mort à Paris le 23 mai 1764, dans la dix-huitième année de son âge;

2°. Antoinette-Adélaïde de la Roche-Fontenilles, mariée, par contrat signé du roi et de la famille royale, le 24 avril 1763, à Jean-Baptiste-François Ménelaï *Colbert de Croissy*, marquis de Sablé, maréchal des camps et armées du roi, capitaine des gardes de la porte, en survivance de son père, mort lieutenant-général, fils de Jean-Baptiste-Joachim Colbert, marquis de Croissy, lieutenant-général des armées du roi, et de Henriette-Bibienne de Franquetot de Coigny;

3°. Élisabeth-Jeanne de la Roche-Fontenilles, mariée, le 17 avril 1755, à Charles-Adrien, comte *de Ligny*, vicomte d'Amballe, mestre-de-camp de cavalerie, fils de François-Emmanuel de Ligny, chevalier, seigneur du Plessis, de Charmel et de Billy, mestre-de-camp de cavalerie, et de Louise-Lucie de Bassompierre. A la mort d'Antoine-César, marquis de Rambures, la comtesse de Ligny, sa sœur, hérita du comte de Courtenay, qu'elle porta dans la maison de Ligny.

XII. Louis-Gaston-Joachim DE LA ROCHE-FONTENILLES, baron d'Adeilhac et de la Serre, seigneur de la Bastide, de Capoifuillet, de Lencontrade, de Lussan, de Hautrue, de Haut-sur-Mer, d'Onival, titré comte de Fontenilles, troisième fils de François de la Roche, baron de Fontenilles, et de Charlotte de Rambures, servit dans la première campagne des mousquetaires de la garde du roi, depuis le 3 août 1682 jusqu'au 1er mars 1684. Le 10 du même mois, il fut fait cornette dans le régiment Royal-Étranger; fut nommé lieutenant réformé à la suite du régiment de Fimarcon, dragons, le 11 février 1686; capitaine de dragons de nouvelle levée par commission du 28 août 1688; et fit son testament le 15 avril 1726. Il avait épousé, par contrat du 24 octobre 1699, Claire DE DURAND DE LA TOUR, fille de noble Jacques de Durand, seigneur de la Tour et de Nogaro, et de feu dame Jeanne de la Salle de Bordes. De ce mariage sont issus :

DE DURAND : d'or, à la bande d'azur, chargée trois étoiles du champ, et accompagnée en chef d'une aigle éployée de gueules, et en pointe d'un cerf saillant de sable.

1°. François-Philibert, dont l'article suit;

2°. Jean-Jacques-Hercule, auteur de la seconde branche existante;

3°. Gilles-Paul de la Roche-Fontenilles, chevalier, légataire de son père, le 15 avril 1726, et de Gabrielle, sa sœur, le 20 décembre 1732;

4°. Madelaine de la Roche-Fontenilles, légataire de son père et de sa sœur Gabrielle;

5°. Gabrielle de la Roche-Fontenilles, qui, étant sur le point de faire ses vœux dans le couvent du Paradis, ordre de Fontevrault, en Albert, fit son

testament le 20 décembre 1732. Elle mourut, en 1792, abbesse de l'abbaye royale du Pont-aux-Dames.

DE LA QUÉLIE.

XIII.. François-Philibert DE LA ROCHE, titré marquis *de Fontenilles*, héritier universel de son père le 15 avril 1726, et de Gabrielle, sa sœur, le 20 décembre 1732, épousa, en 1735, Marthe DE LA QUÉLIE, dont il eut, entr'autres enfants :

1°. Joseph-Hubert, qui suit;
2°. Antoine de la Roche-Fontenilles, vicaire-général d'Agen, abbé commendataire de l'abbaye Nesle-la-Reposte.

DE LA ROCHE-FONTENILLES : d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.

XIV. Joseph-Hubert DE LA ROCHE, marquis *de Fontenilles*, baron de Cessac, premier baron du Quercy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, par contrat du 19 octobre 1771, Marie-Claire-Antoine DE LA ROCHE-FONTENILLES, sa cousine germaine, de laquelle sont issus :

1° Auguste-Pierre-Fulbert, qui suit;
2°. Théodore-Armand de la Roche-Fontenilles, lieutenant au 13e régiment de chasseurs à cheval, marié, en 1814, avec Amyre *de la Forest de Bullion*;
3°. Paulin de la Roche-Fontenilles;
4°. N.... de la Roche-Fontenilles;
5°. Alexandrine de la Roche-Fontenilles;
6°. Sophie de la Roche-Fontenilles.

XV. Auguste-Pierre-Fulbert, comte DE LA ROCHE-FONTENILLES, colonel du régiment des chasseurs de l'Isère, commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Toulouse le 10 avril 1779, émigra en Allemagne avec son père et sa famille en 1792; fit cette campagne à l'armée des princes, et rentra en France, n'ayant pas encore quatorze ans. Persécuté en 1796, il émigra une seconde fois, passa en Espagne, et bientôt après fut obligé de sortir de ce royaume, avec tous les émigrés français. Revenu en France en 1798, il prit du servicedans les hussards volontaires, en l'an VIII; obtint la radiation de son père de la liste des émigrés; fit la campagne dans le pays des Grisons, et se trouva à la bataille de Hohenlinden. Il fut nommé, en l'an IX, sous-lieutenant au 10e de dragons; passa ensuite aide-de-camp du général Grouchy; fut nommé lieutenant au 7e régiment de chas-

seurs, se trouva à la journée de Friedland, et fut employé à l'état-major particulier du prince de Neufchâtel, auprès duquel il a fait toutes les campagnes. Ce prince eut toujours une confiance entiere dans le comte de la Roche-Fontenilles, et le chef du gouvernement le chargea de plusieurs missions importantes, soit militaires, soit diplomatiques. Dans la campagne de Portugal, en 1810, le maréchal Masséna lui donna le commandement d'une colonne composée du trésor, des équipages, de la réserve de l'artillerie et des vivres de l'armée. Attaqué par le général anglais Trent, à la tête de huit régiments de milices portugaises et d'un régiment de cavalerie, le comte de la Roche-Fontenilles se retrancha sur une montagne, avec les seuls 500 hommes qu'il commandait, soutint un combat de quatre heures, sans que l'ennemi pût forcer sa position, et parvint par cette résistance à sauver son convoi, qui fut rejoint à sept heures du soir par un bataillon, avec le secours duquel l'ennemi fut chassé avec perte d'environ 150 hommes et de plusieurs prisonniers. Au retour de Moscou, en 1813, il fut nommé colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval, et fut ensuite attaché particulièrement au prince de Neufchâtel. En 1814, il fut nommé sous-lieutenant des gardes-du-corps, compagnie de Wagram. Persécuté et recherché pendant les cent jours, il fut nommé, au retour du Roi, en 1815, colonel du régiment des chasseurs de l'Isère, qu'il commande encore. Il a fait vingt-une campagnes, a été blessé trois fois et a eu trois chevaux tués sous lui. Il a épousé, le 7 août 1817, Henriette DE LA ROCHEFOUCAULD COUSAGES, dont sont issus :

DE LA ROCHEFOUCAULD : burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, brochants sur le tout, le premier scimé.

1°. Fulbert-Joseph-Aymar de la Roche-Fontenilles, né le 10 septembre 1818;

2°. Marie-Edwige de la Roche-Fontenilles, née le 31 août 1820.

Seconde branche existante.

XIII. Jean-Jacques-Hercule DE LA ROCHE-FONTENILLES, baron de Lavedan, seigneur haut-justicier de Terre-Basse, de Boussan, de Saint-Julien, de Marsac et de Laval, légataire de Louis-Gaston-Joachim, son père, le 15 avril 1726, et de Gabrielle, sa sœur, le 20 décembre 1732, épousa, par contrat du 18 septembre 1748, Louise-

DES ROYS : d'azur à l'aigle éployée d'or.

Marguerite DES ROYS, fille de feu messire Jacques-Dominique des Roys, seigneur de Brescou, et de dame Thérèse d'Amphoux. Il fit son testament le 28 septembre 1766, fit un codicille le 3 octobre suivant, et mourut peu après. Sa veuve, remariée à Philippe, marquis de Bonfontan, comte de Las-Tours et baron d'Andoufielle, fit faire l'ouverture desdits testament et codicille le 14 août 1772. Elle eut de son premier mari :

1°. Pierre-Paul-Louis, qui suit;
2°. Pierre-Paul de la Roche-Fontenilles, reçu, le 18 juillet 1767, chevalier de justice et de minorité dans l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem. Il fut lieutenant des vaisseaux du roi;
3°. Marie de la Roche-Fontenilles, qui vivait en 1766;
4°. Madelaine-Thérèse de la Roche-Fontenilles, religieuse;
5°. Marie-Claire-Antoinette de la Roche-Fontenilles, mariée, le 19 octobre 1771, à Joseph-Hubert *de la Roche*, marquis *de Fontenilles*, son cousin germain.

XIV. Pierre-Paul-Louis, marquis DE LA ROCHE-FONTENILLES, baron de Lavedan, seigneur de Terre-Basse, Boussan, Samouillan, Saint-Julien, etc., maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 13 octobre 1755, entra aux chevau-légers de la garde du roi en 1772; fut fait sous-lieutenant au régiment du Roi, infanterie, en 1775, capitaine au régiment Royal-Auvergne en 1778, maréchal-des-logis des troupes de débarquement aux ordres du comte d'Estaing en 1779; reçut une commission pour tenir rang de mestre-de-camp d'infanterie, le 24 juin 1780, étant alors attaché au régiment de Gâtinais, à Saint-Domingue. Il fut nommé gentilhomme de la chambre et chambellan de S. A. S. Monseigneur Philippe, duc d'Orléans, premier prince du sang, et, en 1788, colonel du régiment de Touraine. Promu au grade de maréchal-de-camp le 1er mars 1791, il émigra la même année, et fut employé à l'armée des princes en 1792. Il a épousé, par contrat du 30 juillet 1780, Marie-Claude-Alexandrine DE MORARD D'ARCES, nommée dame pour accompagner madame Élisabeth de France, le 10 septembre de la même année, fille de haut et puissant seigneur messire Marc-Antoine de Morard d'Arces, seigneur de la maison forte du Verger, capitaine de cavalerie, etc., et de haute et puissante dame Jeanne-Claire-Dominique

DE MORARD : d'azur, au franc canton d'or, adextré d'une rose d'argent.

de Gilbert de Sallière de Montlaur. Il a fait, par devant M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi, les preuves pour les honneurs de la cour, et madame la marquise de la Roche-Fontenilles, son épouse, a été présentée à S. M. et à la famille royale le 6 août 1780. De son mariage sont issus, entr'autres enfants :

1°. César-Honoré, dont l'article suit;
2°. Marguerite-Césarine de la Roche-Fontenilles, non mariée.

XV. César-Honoré, comte DE LA ROCHE-FONTENILLES, né en 1787, colonel de la légion de la Haute-Garonne le 11 octobre 1815, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, premier aide-de-camp de S. A. R. Monseigneur, duc d'Angoulême, a épousé, au mois d'avril 1817, Hombeline JULIEN DE PÉGAYROLLES, fille de N.... Julien, marquis de Pégayrolles, et de Charlotte de Paulo.

JULIEN : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 molettes d'éperon d'argent; chef d'or; aux 2 et 3 coupés émanchés d'or et d'azur; sur le tout d'azur, à la gerbe d'or, surmontée de deux étoiles du même.

COMTES, PUIS MARQUIS DE GENSAC, *éteints.*

VIII. Jean-Antoine DE LA ROCHE-FONTENILLES, troisième fils de Manaud de la Roche et de Catherine de Benque, épousa 1°, par pacte passé au château de Gensac le 9 novembre 1566, Anne DE LUPÉ, dame de Gensac, au diocèse de Montauban; 2°, par contrat du 23 avril 1569, Jeanne DU FAUR DE SAINT-JORRY, fille de Michel du Faur, seigneur de Pujols et de Saint-Jorry, président à mortier au parlement de Toulouse, et depuis chancelier de Catherine, infante de Portugal, et d'Éléonore de Bernuy. Jean-Antoine vivait encore le 27 février 1597. Ses enfants furent :

DE LUPÉ : d'azur, à trois bandes d'or.

DU FAUR : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de 6 besants d'argent, 3, 2 et 1.

Du premier lit :

1°. Lucrèce de la Roche-Fontenilles, à laquelle Jean-Blaise de la Roche, baron de Fontenilles, son cousin germain, fit donation, le 3 décembre 1601, de la somme de deux mille livres, pour l'aider à se marier;

Du second lit :

2°. Louis-Gervais, dont l'article suit;
3°. Gilles, qui fonda la branche des barons de Lavedan, rapportée ci-après;
4°. Catherine de la Roche-Fontenilles, mariée à Antoine *d'Arboussier*, seigneur de Montagut, fils de Gaspard d'Arboussier. Elle est nommée dans le testament d'Antoine, du 4 septembre 1603, comme étant la troisième des quatre femmes qu'il avait épousées.

DE LOMAGNE : d'argent, au lion de gueules.

IX. Louis-Gervais DE LA ROCHE-FONTENILLES, comte de Gensac, épousa, par contrat du 15 septembre 1609, Marguerite DE LOMAGNE-TERRIDES, fille d'Antoine de Lomagne-Terrides, seigneur du Claux, de Corbarieu, de Campsas, de Bressols et de Brial, et de Marguerite de Lomagne, dame de Saint-Sauvy. L'épouse du comte de Gensac devint héritière de cette branche de sa maison, après la mort de son frère Jean-Jacques de Lomagne, seigneur du Claux. Elle fut mère de Gilles-Gervais, Ier du nom, qui suit.

N....

X. Gilles-Gervais DE LA ROCHE-FONTENILLES, Ier du nom, marquis de Gensac, seigneur du Claux, eut, entr'autres enfants :

1°. Antoine de la Roche-Fontenilles-Lomagne, marquis de Gensac, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, au mois de juillet 1702, tué au siége de Landau en 1703;

2°. Gilles-Gervais II, qui continue la lignée;

3°. Guillemette de la Roche-Fontenilles, mariée, en 1707, à François, baron *de Beaudean*, seigneur de Puylauzit, mort en 1742, fils de Jean-François, baron de Beaudean, et de Jeanne de Saint-Jean d'Honoux;

4°. Marie-Thérèse de la Roche-Fontenilles, mariée, en 1708, à Jean-Antoine *de Pechpeyrou*, baron de Beaucaire, seigneur de Montbarla et de la Valade, fils de Fabien de Pechpeyrou, baron de Beaucaire, et de Françoise du May.

XI. Gilles-Gervais DE LA ROCHE-FONTENILLES-LOMAGNE, IIe du nom, marquis de Gensac, seigneur du Claux, lieutenant-général des armées du roi, naquit en 1682. Entré aux mousquetaires en 1700, il fut fait, l'année suivante, sous-lieutenant au régiment de la Couronne; servit avec ce régiment à l'armée de Flandre en 1702, et se trouva à la défaite des Hollandais sous Nimègue, au mois de juin. Son frère aîné ayant levé un régiment d'infanterie de son nom (de Gensac) au mois de juillet suivant, il fut fait capitaine de grenadiers le 15 du même mois. Il servit aux siéges de Brisach et de Landau en 1703. Son frère ayant été tué devant cette dernière place, il obtint le régiment de Gensac, par commission du 11 novembre, et le commanda à la bataille de Spire, où il fut blessé. Ce régiment n'ayant plus été employé en campagne, le marquis de Gensac s'en démit au mois de mars 1711,

et obtint, le 7 avril, le régiment de Mirabeau, qu'il commanda à l'armée de Flandre la même année, et aux siéges de Landau et de Fribourg en 1713. L'expérience et la valeur qu'il fit paraître dans ces diverses campagnes lui méritèrent le grade de brigadier d'infanterie, qui lui fut conféré le 1er février 1719. Il servit sur la frontière du Béarn pendant cette année. Employé à l'armée du Rhin, par lettres du 15 septembre 1733, il servit au siége et à la prise de Kehl, et commanda, pendant l'hiver, en Basse-Alsace, sous le comte de Quadt, par lettres du 1er novembre. Promu au grade de maréchal-de-camp le 20 février 1734, il se démit de son régiment, fut employé en Flandre sous le maréchal de Puységur, y resta jusqu'au dernier octobre 1736, et fut créé lieutenant-général des armées du roi le 1er mars 1738. Employé en Alsace sous le maréchal de Broglie, par lettres du 15 septembre 1741, il y commanda en chef, après le départ de ce maréchal pour l'armée, depuis le 8 décembre jusqu'au 19 juillet 1743, époque à laquelle le maréchal de Coigny fut nommé pour commander en chef dans cette province. Le marquis de Gensac y servit comme lieutenant-général, par lettres du 19 juillet, et résida au fort Louis, où il commanda jusqu'au dernier mars 1744. Employé à l'armée du Rhin, par lettres du 1er avril, il contribua à chasser les ennemis au-delà de ce fleuve. Employé ensuite à l'armée commandée par le roi, il servit au siége et à la prise de Fribourg et de ses châteaux. Ce fut sa dernière campagne. Il mourut au château du Claux, près de Montauban, au mois de janvier 1771. Il avait épousé Anne-Thérèse DE CHASTENET, dame de Puységur, fille unique de Louis de Chastenet, chevalier, seigneur de Puységur et de la Grange, et de Marie de Roquette. De ce mariage est issu Jacques, qui suit.

DE CHASTENET : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'un lion léopardé du même ; au chef d'or.

XII. Jacques DE LA ROCHE-FONTENILLES-LOMAGNE, marquis de Gensac, épousa, par contrat du 22 septembre 1752, signé du roi et de la famille royale le 15 octobre suivant, Anne-Jeanne-Amable DE CAULET DE GRAMMONT, présentée à la cour le 24 novembre de la même année, fille de Jean-Georges de Caulet, marquis de Grammont, lieutenant-général des armées du roi, lieutenant d'une des compagnies des gardes-du-corps, gouverneur de Mézières et de Charleville, et de N.... de Clairac. De ce mariage est issue :

DE CAULET : de gueules, au lion d'or; à la fasce de sable, chargée de trois étoiles d'argent, brochante sur le tout.

Anne-Jeanne-Thérèse-Joséphine de la Roche-Fontenilles de Gensac, née en 1754, mariée, le 28 avril 1773, à Louis-Adélaïde-Anne-Joseph, comte *de Montmorency-Laval*, lieutenant-général des armées de Sa Majesté Louis XVIII, fils de Joseph-Pierre, comte de Laval-Montmorency, colonel du régiment de Guienne, l'un des menins de monseigneur le dauphin, et d'Elisabeth-Renée de Maupeou.

SEIGNEURS ET BARONS DE LAVEDAN, *éteints*.

DE BÉGOLE.

IX. Gilles DE LA ROCHE-FONTENILLES, fils de Jean-Antoine, seigneur de Gensac, et de Jeanne du Faur de Saint-Jorry, épousa Catherine DE BÉGOLE, fille d'Antoine, seigneur de Bégole, près de Tarbes, et de Jeanne de Bourbon-Malause, des vicomtes de Lavedan. Il en eut, entr'autres enfants, Jean-François, qui suit.

DE MONTPEZAT : de gueules, à la balance d'or.

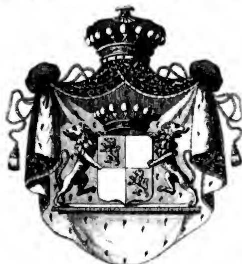
X. Jean-François DE LA ROCHE-FONTENILLES, chevalier, baron de Lavedan, seigneur de Bégole, etc., épousa Marguerite DE MONTPEZAT, fille d'Honorat de Montpezat, comte de Laugnac, et de Catherine d'Escars de Merville de la Roquebrou. De ce mariage sont issus :

1°. Gilles-Paul, qui suit ;
2°. Antoine de la Roche-Lavedan, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, au grand-prieuré de Saint-Gilles, en 1661 ;
3°. Anne-Rose de la Loche-Lavedan, mariée, avant l'an 1709, à M. le marquis *de Saint-Projet*.

XI. Gilles-Paul DE LA ROCHE-FONTENILLES-LAVEDAN, chevalier, seigneur de Bégole, de Marsac, de Saint-Julien, de Laval, etc., fit don, le 20 mars 1709, à Gaston-Joachim de la Roche, comte de Fontenilles, de tous les biens qui pourraient lui provenir de la substitution apposée au pacte de mariage de *Lenture-Maison de Lavedan*, dont il poursuivait, par-devant le sénéchal de Tarbes, l'ouverture contre dame Anne-Rose de la Roche-Lavedan, épouse de M. le marquis de Saint-Projet. On ne voit pas que Gilles-Paul se soit marié, ni qu'il ait eu des enfants.

DE SÉGUR,

VICOMTES DE SÉGUR, CAPTALS DE PUYCHAGUT, SOUDANS DE PREISSAC, SEIGNEURS ET BARONS DE MONTAZEAU, DE MONTAIGNE, DE PONCHAT, DE FOUGUEROLLES, DE ROMAINVILLE, DE MONTBRUN, DE BOIRAC, DE SAINT-VIVIEN-PITRAY, DE MINZAC, DE BOUZELY, DE PARDAILLAN: VICOMTES DE CABANAC ET D'ARSAC; SEIGNEURS DE LESCHÈRES, DU GRANDPEUCH, DE LA SALLE, MARQUIS, COMTES ET VICOMTES DE SÉGUR, *en Limousin, en Guienne, en Périgord, en l'Ile de France, en Champagne* et *en Autriche.*



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or; aux 2 et 3 d'argent plein* (1). Couronne de comte. Supports : deux lions. L'écu environné du manteau de pair.

La maison DE SÉGUR, d'origine chevaleresque et de haut baronnage, tient un rang distingué parmi la noblesse du royaume, par une ancienneté remontée à plus de sept siècles, des dignités éminentes, des services nombreux, des alliances avec les plus anciennes races de la province de Guienne et des pays circonvoisins, et par la possession de plusieurs terres seigneuriales et titrées (2), surtout depuis les XIVe et XVe siècles. Elle a donné un grand nombre de sujets qui, par leurs faits d'armes, sont parvenus à la chevalerie réelle. Dans des temps postérieurs, elle a fourni successivement des gentilshommes des rois Henri II, Charles IX et Henri III; un sénéchal d'Albert; un surintendant de la maison de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV); des ambassadeurs en diverses cours; un prélat à l'Église; un maréchal de France, ministre et secrétaire d'État au département de la guerre; trois lieutenants-généraux et cinq maréchaux des camps et armées; des commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit; des dignitaires des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur; un capitaine de vaisseau; plusieurs colonels et mestres-de-camp de régiments de leur nom. Enfin, elle réunit tous les avantages, tous les genres d'illustration qui peuvent caractériser la noblesse du premier ordre.

---

(1) La branche de Cabanac ajoute pour brisure *une bordure de gueules, chargée de neuf besants d'or.*

(2) On compte parmi ces possessions le captalat de Puychagut, les terres de Pardaillan, de Théolon, de Preissac, de Seiches, de Ponchat, etc. Un écrivain moderne, qui s'est occupé de recherches sur la maison de Ségur, estime que les pertes énormes qu'elle éprouva sous le règne de Louis XIII, seraient évaluées aujourd'hui à douze millions.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE SÉGUR.

1 Guillaume I de Ségur fut l'un des seigneurs de Guienne qui furent mandés, en 1242, par Henri III, roi d'Angleterre, pour se trouver à l'armée que ce prince envoya en Saintonge.
2 Guillaume-Aramond de Ségur, chevalier, marié en 1259, avec Manaette *de Bannals*, fille de Vigoros de Bannals, chevalier, et mourut avant le 11 décembre 1309.
3 Ramond I de Ségur, chevalier, qui, le 8 août 1302, avait rendu hommage à Amanieu de Madaillan, seigneur de Rauzan, avait épousé N... *de Montpezat*.
4 Raimond II de Ségur, damoiseau, partagea, en 1335, avec Pierre ou Pey de Segur, son oncle, des biens qu'ils avaient à Rauzan, et en échangea d'autres avec lui en 1352
5 Jean I de Ségur, damoiseau, rendit hommage au seigneur de Rauzan, pour des biens situés dans la paroisse de Sainte-Radegonde, en 1402, et mourut la même année ou la suivante.
6 Ramond III de Ségur, damoiseau, seigneur de Corros, de Roquenegre, de Preissac, etc., vivait encore en 1456. Il avait epousé Mathive *de Cleyrac*, captale de Puychagut.
7 Jean II de Ségur, captal de Puychagut, baron de Seiches et de Pardaillan, épousa, le 2 février 1451, Jeanne *de Grailly*, et testa en 1476.
8 Bérard de Ségur, seigneur de Bridoire, de Ponchat, de la Mollère, de Parsac, etc., épousa, le 3 février 1499, Marguerite *de Chassaignes*.

9 Pierre I de Ségur, seigneur de Bridoire, de Ponchat, etc., épousa, *a.* en 1523, Anne *Coursinier*; *b.* Lucrèce *de la Chassagne*; *c.* le 15 mars 1547, Catherine *de Pellegrue*.
10 *c.* François de Ségur, épousa, en 1567, Jeanne *de Mosnier*.
11 Pierre II de Ségur, seigneur de Montazeau et de Fougerolles, épousa, le 5 avril 1610, Marguerite *de Fayolle*.
12 Jean III de Ségur, seigneur de Montazeau, épousa, *a.* en 1633, Anne *de Bordes*; *b.* en 1654, Elisabeth *de Taillefer*.
13 Hélie-Isaac de Ségur, baron de Fougnerolles, épousa, en 1675, Claude Madelaine *de Lur-Saluces*.
14 Jean IV de Ségur, seigneur de Montaigne, épousa Marguerite-Rose *Gaufreteau de Blezignac*.
15 Alexandre François de Ségur de Montaigne, épousa, en 1752, Anne *Bourie*.
Michel Jacques, cheval. *de Ségur-Montaigne*, lieutenant-génér. des armées du roi, a épousé, en 1815, N.... *du Cos*.
Jean-François, comte de Ségur-Montaigne, mort en 1819, avait épousé Camille *Mirat*.
N... *de Ségur*, non marié.
16 N..., comte de Ségur-Montaigne, a épousé N... *de Cazenave*.

Seigneurs et barons de Montazeau.

13 *b.* Charles I de Ségur, seigneur de Cabanes, épousa, en 1686, Marie-Angélique *de Grailly*.
14 Henri I, chevalier de Ségur, colonel d'infanterie, épousa, en 1718, Charlotte *de Guerre*.
15 Charles II, comte de Ségur-Montazeau, épousa N... *de Ségur*, sa cousine.
Catherine-Marie-Madelaine *de Ségur*, née en 1763.
Jean *de Sugur*, lieutenant-colonel, épousa Jeanne-Marie-Françoise *de Spens de Lancre*, mort vers 1816.
Henri II, vicomte de Ségur-Montazeau, officier supérieur, épousa N... *de Portelance*, et mourut sans enfants à Saint-Domingue.

Seigneurs et barons de Ponchat.

11 Daniel de Ségur, épousa, en 1616, Marguerite *de Bonnières*.
12 Jean-Isaac de Ségur, épousa, en 1654, Anne-Marie *de Taillefer*.
13 Henri Joseph, marquis de Ségur, grand'croix de Saint-Louis, épousa, en 1688, Claude *Binet*.
14 Henri-François, comte de Ségur, lieutenant-général, épousa, en 1718, Philippe-Angélique *de Froissy*.
15 Philippe-Henri, marquis de Ségur, maréchal de France, épousa Louise-Anne-Madelaine *de Vernon*.
16 Louis-Philippe, comte de Ségur, pair de France, ép. Antoine d'*Aguesseau*.
Paul-Philippe, comte *de Ségur*, père de trois enfans.
17 Le comte Octave de Ségur, mort en 1818, a laissé trois fils de Félicité d'*Aguesseau*.
18 Le comte Eugène de Ségur, a épousé, en 1819, Sophie *de Rostopsin*.

Seigneurs de Montazeu de Boirac, etc.

9 Bertrand de Ségur, seigneur de la Molière, épousa *a.* Huguette *de Prieur*; *b.* marquise *Guion*.
10 *a.* François de Ségur, seigneur de Montbrun, épousa, en 1555, Françoise *de Bayly de Razac*.
11 Pierre de Ségur, seigneur de Pitray, épousa, en 1597, Marguerite *de Montaigne*.
12 Gabriel de Ségur, seigneur de Montbrun, épousa, en 1632, Jacquette *de Bordes*.
13 Honoré de Ségur, seigneur de Montbrun et de Pitray, épousa Françoise *de Corrahl*.
14 N... de Ségur.
15 Jean-François-Eléonor de Ségur, seignr. de Boirac, chevalier de St.-Louis, épousa Marie-Anne *de Canolle de Lescours*.
16 Jean-François, vicomte de Ségur-Boirac, lieutent.-colonel de cavalerie, épousa N... *du Perch de Pailhas*, dont un fils et deux filles.

Seigneurs de Lespinassat.

12 Thomas de Ségur épousa, en 1636, Léonarde *de la Fargue*.
13 Hélie de Ségur épousa, en 1679, Judith *de Claveau*.
14 Jacques, comte de Ségur, épousa Jeanne *de Grailly*.
15 Antoine-Louis, vicomte de Ségur, officier supérieur, épousa Marie-Nicole *de Raulin*.
Claude-Nicolas-Louis, vicomte *de Ségur*, capit. dans un régiment de chasseurs à cheval.
16 Louis, comte de Ségur, ancien page du roi, capitaine de cavalerie.

Branche de Bouzely.

11 Gabriel de Ségur épousa, en 1598, Léonarde *Julliot*.
12 Odet de Ségur épousa, en 1634, Marthe *de Bacalan*.
13 Jean III de Ségur ép., en 1660, Marie *de Vidal*.
14 Pierre de Ségur, épousa, en 1681, Anne *de Gervain*.
15 Simon de Ségur, épousa, en 1727, Anne *de la Jonie*.
16 Isaac de Ségur épousa Jeanne *Eymerie de Pousi*.
Henri-Philippe, marquis *de Ségur*, colonel d'état-maj.
17 Mathieu, vicomte de Ségur, officier supérieur des Gardes, a trois fils.

Vicomtes de Cabanac

8 Pierre I de Ségur, baron de Pardaillan, ne vivait plus le 1er juin 1535.
9 Pierre II de Ségur, baron de Pardaillan, vivait encore le 9 octobre 1556.
10 Bérard I de Ségur, baron de Pardaillan, épousa *a.* Perrenelle *de Carsac*, *b.* Anne *Brun*.
11 Pierre III de Ségur, seigneur de Ligonnes de Pardaillan, épousa *a.* en 1567, Marie *de Montberon*; *b.* N... dont il eut Berard II.
12 *b.* Bérard II de Ségur, vicomte de Cabanac, épousa, le 25 septembre 1614, Esther *de Polignac*, et ne vivait plus en 1639.
13 Léonor de Ségur, vicomte de Cabanac, épousa, en 1643, Jeanne *de Vivans*.
14 Henri de Ségur, vicomte de Cabanac, ép. Marie *Gilet de la Case*.
15 Joseph I de Ségur, vicomte de Cabanac, épousa Catherine *d'Arréras d'Arsac*.
16 Joseph II de Ségur, vicomte de Cabanac, lieut.-général des armées du roi, ép. en 1741, Jeanne-Henriette *le Maistre*.
17 Joseph-Marie, comte de Ségur, maréc. de camp, épousa Catherine *de Basterot*.
18 Henri II, comte de Ségur-Cabanac, non marié.

Comtes de Ségur-Cabanac.

16 Nicolas, comte de Ségur-Cabanac, mort en 1787, avait ép. en 1739, Louise *d'Allonville*.
17 Aug.-Franç.-Marcel, comte de Ségur-Cabanac, offic. major au service d'Autriche.

Le nom DE SÉGUR est connu depuis le IX[e] siècle; car ce fut vers la fin de ce siècle, et sous le règne d'Eudes, que les barons du Limousin commencèrent à tenir leurs terres en perpétuelle autorité du roi, comme seigneur suzerain, et prirent le titre de *vicomtes* (1). On lit dans une charte, tirée du cabinet de M. Guibert, aux manuscrits de Gaignières, à la Bibliothèque du roi (portefeuille 186, part. III, p. 180), qu'en l'année 888 les nobles du Limousin fortifièrent le château de Ségur contre *les infidèles* (2).

Il est souvent fait mention des vicomtes de Ségur dans les cartulaires et les anciennes chroniques du Limousin. Geoffroi du Vigeois rapporte que ce fut pour s'opposer aux entreprises d'un vicomte de Ségur, que Gui de Lastours, surnommé *le Noir*, seigneur de Lastours, de Hautefort et de Terrasson, se joignit, vers l'an 1000, au comte de Périgord, pour faire bâtir le château de Pompadour (3); et Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, assure qu'un autre de ces vicomtes entra, en 1183, dans la ligue formée par les comtes de Foix, d'Armagnac, de Périgord, et la plupart des grands seigneurs de Guienne et de Gascogne, contre Richard, comte de Poitou, qui voulait les dépouiller de leurs terres, parce qu'ils avaient pris le parti du jeune roi Henri, son frère, avec qui il était en guerre (4).

Les vicomtes de Limoges de la première race étaient, suivant le témoignage de Baluze, D. Clément et autres savants, une branche des anciens vicomtes de Ségur, et faisaient quelquefois leur résidence au château de Ségur, situé en Limousin, près des confins de Périgord. Ce château leur venait sans doute d'Aimar, vicomte

---

(1) Au nombre de ces barons étaient les vicomtes de Turenne, de Ventadour, de Comborn, de Rochechouart, d'Aubusson, de Ségur, de Brosse, de Bridiers, et autres.

(2) C'est ainsi que, dans ces temps reculés, on désignait les Normands.

(3)... Guido (de Turribus) qui petragorici auxilio comitis, oppidum de Pompedour, contrà vicecomitem de Ségur, construxit, etc. (*Chron. gaufr. Vosien.* Part. I, cap. VI, apud Labbe; Bibl., *mss.*, tom. 2, fol. 281.)

(4)... Puois Ventadorn, e Comborn, e Ségur, e Montforts, e Guordos, an fag acort ab Peiregorc, etc. (*Mss. des Troubadours*, à la Bibl. du roi, vol. 7225, fol. 180, et vol. 7226, fol. 142.)

de Ségur, et de Melisende, ou Milesinde, sa femme (1), dont Gui I, vicomte de Limoges, avait épousé la fille unique, Emme, ou Anne, comme on l'apprend par une charte de l'abbaye d'Uzerche, datée du mois d'avril 1001 (2).

Outre les vicomtes de Limoges, dont la ligne s'éteignit avant le milieu du XII[e] siècle, dans la maison de Comborn, par le mariage d'Humberge, *dite* Brunissende, fille d'Aimar II, avec Archambaud III, *dit* le Barbu, vicomte de Comborn, il existait, dès les XII[e] et XIII[e] siècles, dans le Limousin, le Rouergue, et même dans la Guienne, plusieurs familles portant le nom de Ségur, dont l'existence est constatée par des chartes des abbayes d'Uzerche, de Dalon, de la Sauve-Majeure, etc. On compte parmi ces familles, 1° celle qui se fondit, en 1281, dans la maison d'Escars, par le mariage de Marguerite *de Ségur*, avec Audoin *de Perusse*, I[er] du nom, seigneur de Saint-Bonnet et de la Coussière; 2° une autre, qui avait des propriétés aux environs de Pompadour, s'était éteinte vers la fin du siècle précédent, dans la maison de Bruzac, par le mariage d'Assalide *de Ségur* avec Jaubert *Flamenc*, seigneur de Bruzac, chevalier, connu par plusieurs actes depuis l'an 1191 jusqu'en 1232. La troisième avait formé des établissements dans la province de Rouergue (3) dès le XII[e] siècle, et la quatrième était établie dans la châtellenie de Rauzan (4), en Bazadois, avant la fin du

---

(1) Quelques écrivains prétendent que cette dame, célèbre dans les anciens romans sous le nom de Melusine, était désignée à la cour des comtes de Poitiers sous celui de *la belle Lemosine*, dont par corruption on a fait *Melusine*. (Voyez, Bibl. du roi, *Fonds de Saint-Germain*, vol. 119, coté maintenant 541.)

(2) Milessendis viceeomitissa, pro remedio animæ meæ, et Ademari vicecomitis, senioris mei, dedi, etc. : testes dominus Ilduinus eps, Guido, honorabilis vicecomes, et Ema uxor ejus : mense apr. 1001, regnante Rotberto rege. (*Extr. du cartul. d'Uzerche*, fol. 161. Voy. *Mss. de Gaign.*, portef. 185, part. 2, pag. 41.)

(3) On trouve sur cette famille de Ségur de Rouergue, et sur celles de Francs en Bordelais, de Doissac en Périgord, et de Luynes en Provence, des fragments généalogiques dans le tom. V du *Dictionnaire universel de la noblesse*.

(4) Rausan, Rauzan ou Rozan est une paroisse et chef-lieu d'une juridiction

même siècle. C'est cette dernière qui fera le principal sujet de cet article ; mais, avant de donner sa généalogie, nous allons rapporter, dans l'ordre chronologique, les seigneurs du nom de Ségur, dont les actes n'ont pu établir la jonction avec aucune des diverses branches qui vont suivre.

Grimoard *de Ségur* vivait, vers l'an 1080, avec Augardis, sa femme, laquelle fit donation à l'abbaye d'Uzerche, lorsqu'Aldebert, son fils, y prit l'habit religieux, de la moitié du cens du Puy de Saint-Cybar, et de la moitié du cens du Mas de Pierre *las Escuras*, dans la paroisse de Celom ; elle fit cette donation en présence de ses quatre fils, Pierre-Grimoard, Bernard, Adémar et ledit Aldebert, dans le temps que Gérald gouvernait l'abbaye d'Uzerche, c'est-à-dire entre 1068 et 1095. (*Cartul. d'Uzerche*, fol. 164 ; voy. *mss. de Baluze*, arm. incert., papiers, paquet 13, n°. 6.)

Vers le même temps vivait *na Beus de Ségur*, femme de Guintrand ou Guitrand, seigneur *de Noailles*, mort vers l'an 1080.

Guillaume *de Ségur*, neveu de Foucher *de las Bordas*, fit, vers ce temps, une donation à l'abbaye d'Uzerche. (*Mss. de Gaignières*, à la Bibl. du roi. portef. 185, fol. 47, extr. du *Cartul. d'Uzerche*, fol. 243.)

Constantin *de Ségur* est nommé avec Archambaud et Adémar de Felets, frères, dans une charte d'environ l'an 1100. (*Cartul. d'Uzerche*, fol. 162.)

Pierre *de Ségur* fit donation à l'abbaye de la Sauve-Majeure, entre les mains de l'abbé Pierre (qui gouvernait cette abbaye entre les années 1140 et 1150), d'un héritage ou domaine, appelé *du Cros*, près de l'église de Loupiac, et de l'endroit où avait été bâtie une ancienne chapelle, sous l'invocation de saint Romain. (Bibl. de Saint-Germain, Mss. *de D. Michel Germain.*)

Arnaud *de Ségur* fut présent, avec W. de Ferriol, W.-Arnaud de Tantalon, Fortanier de Caseneuve et autres, à un hommage rendu, la veille de l'Assomption de la Vierge 1250, par Amanieu

---

de ce nom en Bazadois, dans la généralité de Guienne, à deux lieues de Civrac et de la Dordogne, et à trois lieues de Libourne.

d'Albret, à Gaston de Béarn, à cause de sa vicomté de Gavaret, pour les châteaux *de Bazats* et de Caseneuve. (Bibl. du roi, *Fonds de Doat ; titres de Foix*, etc., tome 7, fol. 29.)

Le fils de Bernard *de Ségur* rendit hommage, avec Pierre de Lartigue, damoiseau, et Guillaume-Amanieu, ses co-portionnaires, le mardi avant le dimanche des Rameaux 1273 (*v. st.*), au roi d'Angleterre, à cause de la vicomté de Castillon. (*Bureau des fin. de Bordeaux*, reg. C., fol. 187.)

Gassias *de Ségur*, donzel, est nommé dans un acte du 3 août 1291, avec Anne ou Agne d'Escopian, sa femme, fille de Pierre d'Escopian, chevalier. (*Titres de Foix*, etc., vol. 11, fol. 208, à la Bibl. du roi.)

Rostang *de Ségur*, damoiseau, fut présent à un acte daté du 15 à l'issue d'août 1305. (*Arch. de M. de la Roque de Budos.*)

Amanieu *de Ségur* est qualifié noble homme, et seigneur de Blaignan, en Médoc, dans un titre du 7 novembre 1458. Bernard, son fils, prit, après lui, la même qualité.

Une dame *de Ségur*, nommée Béatrix, qui vivait vers le commencement du XIIIe siècle, a été célébrée par deux de nos anciens troubadours, Giraut de Borneill et Sordel : le premier, qui fleurissait à la fin du XIIe siècle, et dont la vie se prolongea bien avant dans le XIIIe, était né à Exideuil, en Périgord ; il parle, dans ses poésies, d'une dame de Ségur, comme étant l'objet de son amour ; il demande pardon à cette dame de ce que cette passion lui fait passer les bornes de la raison, reconnaît qu'il n'est pas digne d'elle, et se compare à la feuille d'étain que l'on fondait avec l'azur, pour donner plus de corps à la couleur (1). (*Mss. de M. de la Curne de Sainte-Palaye*, portef. C., fol. 26, D. fol. 60, et G. fol. 190.)

Les seigneurs *de Ségur-Pardaillan* furent du nombre des *hauts nobles* qui assistèrent en l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, à la prise de possession de la province de Guienne, par le roi Louis XI.

---

(1) Ce procédé de peinture est singulier, suivant la remarque de M. de Sainte-Palaye ; il paraît indiquer une pratique particulière à la peinture en émail ou à la peinture en mosaïque.

Les mémoires de la vie et du règne de Henri IV font mention, en divers passages, de leurs descendants, dans les termes les plus honorables.

La filiation de la maison de Ségur est suivie depuis :

I. Guillaume DE SÉGUR, Ier du nom, qui fut l'un des seigneurs de Guienne, vassaux d'Henri III, roi d'Angleterre, duc de Guienne, qui furent mandés par ce prince, en 1242, pour se trouver à l'armée qu'il envoya en Saintonge. (*Rymer*, *Act. publ.*, t. I, fol. 402.) Le rapprochement des temps et des lieux fait juger qu'il fut père de : N....

II. Guillaume-Aramond, ou Guilhem-Ramond DE SÉGUR, IIe du nom (1), chevalier, possesseur de bien-fonds, situés dans les paroisses de Jugasan et de Rauzan, en Bazadois. Il épousa, en 1259, Mansette DE BANNALS, fille de Vigoros de Bonnals, chevalier, et mourut avant le 11 décembre 1309, laissant, entr'autres enfants : DE BANNALS.

1°. Auger, ou Augier de Ségur, damoiseau, qui rendit hommage, le 9 juillet 1321, à noble Talès de Gensac, dame de Rauzan, épouse de noble Amanieu de Madaillan, et était mort avant le 25 septembre 1327. On ignore s'il laissa des enfants ;
2°. Ramond I, dont l'article suit;
3°. Guillaume-Aramond de Ségur, chevalier, dont les biens ont passé, au moins en partie, dans la branche de la Salle (*Voy. ci-après*);
4°. Pierre, dit *Pey* de Ségur, damoiseau, qui fit hommage au seigneur de Rauzan le 5 janvier 1319 (*v. st.*), épousa Benoite *de Roquefort*, fille de Pierre, damoiseau, et vivait encore en 1352 ;
5°. Fleur de Ségur, mariée à Arnaud *de Maureillac*, damoiseau.

III. Ramond, ou Raimond DE SÉGUR, Ier du nom, chevalier, est nommé dans un acte de 1299, et dans d'autres actes des années suivantes, comme possesseur de biens situés dans les lieux voisins de Rauzan. Il ne prenait encore que la qualité de donzel (*dauzet*, *fils de Messire Ramond de Ségur*, *chevalier*) lorsqu'il rendit hommage, le 8 août 1302, à Amanieu de Madaillan, seigneur de Rauzan ; mais il fut élevé, bientôt après, au grade de chevalier, et mourut avant le 6 avril 1338. Il avait eu d'une fem-

(1) Il ne prend que le prénom *de Ramond*, dans un acte de 1302.

de Montpezat : de gueules à la balance d'or.

me qu'on croit sortie de la maison de Montpezat (1), entr'autres enfants :

Ramond II, dont l'article suit ;

On peut mettre aussi au nombre des fils de Ramond I :

Jean de Ségur, commandant de la garnison anglaise de Nogent-sur-Seine, qui fut massacré en 1359, comme partisan du roi de Navarre, au milieu d'une émeute populaire, dans le palais épiscopal de Troyes en Champagne, où il s'était rendu pour demander le paiement des sommes d'argent qui lui étaient dues. (*Annales Troyennes, par Courtalon de Laistre*, in-8°, tome I, pages 72 et 73.)

IV. Ramond de Ségur, II° du nom, damoiseau, partagea, avec Pierre, ou *Pey* de Ségur, son oncle, en 1335, des biens-fonds sis à Rauzan ; et en échangea d'autres avec lui en 1352. On ignore la date de sa mort, et le nom de sa femme (2) ; mais on est fondé à croire qu'il fut père des enfants suivants :

1°. Jean, dit *Janicot*, dont l'article suit ;
2°. Assalide de Ségur, qualifiée, dans un titre du 8 février 1380 (*v. st.*), veuve de noble homme Bertrand *de Noailhan*, seigneur de Maurian, de la Mothe-de-Ludon, et du lieu de Cantenac, en Médoc.

Dans le même temps vivait :

Agnès de Ségur, mariée, le 3 septembre 1375, à Robert *Autié*, ou Autier, seigneur de Villemontée, mort en 1424.

---

(1) Cette conjecture est fondée sur ce que, dans un mandement du roi d'Angleterre, adressé au connétable de Bordeaux, le 26 mars 1330, Ramond II de Ségur est qualifié neveu et héritier de Guillaume de Montpezat.

(2) Il eut pour contemporains, et peut-être pour frères ou proches parents :
1°. Bernard de Ségur, donzel, qui reçut, avec Gui de Lescours, donzel, messire Hélie de Lescours, chevalier, et Pierre *del* Pelhan, donzel, un mandement du prévôt de Saint-Emilion, daté du samedi après la fête de la Nativité de la Vierge 1346, « pour rassembler, le plus que faire se pourra, de gendarmes à pied et à cheval, et marcher avec eux, en l'ost, contre les ennemis du roi » (*Bibliothèque du roi, preuves de la maison de Lescours*) ; servait encore, vers l'an 1350, dans la compagnie du seigneur de Pierre-Buffière (*Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit*) ;
2°. Guillaume de Ségur,
3°. Guillot de Ségur,
} qui, l'an 1353, abandonnèrent le parti des Anglais, pour s'attacher au service du roi Jean. (*Inventaire du Trésor des Chartes.*)

V. Jean DE SÉGUR, Ier du nom, *dit Janicot*, ou *Jeannicot*, donzel, rendit hommage, en 1402, au seigneur de Rauzan, pour des biens situés dans la paroisse de Sainte-Radegonde. (*Fol. 24 d'un petit registre, contenant les titres de la paroisse de Sainte-Radegonde, au pouvoir de M. de Tauzia, à Flaujagues.*) On ne peut pas douter qu'il mourut la même année ou au commencement de l'année suivante, puisqu'un an après que cet hommage eût été rendu, il en fut rendu un autre au même seigneur, et pour les mêmes biens. Il paraît donc incontestable qu'il eut pour enfants : N....

1°. Ramond III, dit *Monot*, dont l'article suit;

2°. Guilhem-Ramond, nommé aussi Ramond de Ségur, damoiseau, de la paroisse de Saint-Caprais entre deux mers, qui fit un aveu à Monot, son frère, en 1433, et ne vivait plus lors d'un acte du 30 mars 1451, par lequel dame Trenque de *Casaubon*, sa veuve, donna à loyer une maison située en la paroisse de Sainte-Croix de Bordeaux, en présence de Ramond de Ségur, damoiseau (*Archives de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, rég. 2e de Beausse*, not. fol. 30);

3°. Pierre, dit *Pierrot* de Ségur, qui fit une donation à noble Roger de Grailly le 12 septembre 1438.

VI. Ramond DE SÉGUR, IIIe du nom, dit *Monot*, damoiseau, seigneur de Corros, de Roquenègre, de Preissac, etc., était encore jeune lorsqu'il succéda à son père, vers l'an 1403. Ce fut en cette année qu'il rendit hommage au seigneur de Rauzan, pour les biens qu'il possédait à Sainte-Radegonde : il prend dans cet acte la qualité de donzel de Saint-Vincent, jurisdiction de Rauzan, en Bazadois (*reg. chez M. de Tauzia, à Flaujagues*, fol. 25); il fut du nombre des seigneurs qui furent donnés en ôtage en 1414, pour la sûreté de la rançon de Guilhem-Amanieu de Madaillan, seigneur de Lespare et de Rauzan, maire de la ville de Bordeaux, prisonnier du comte de Foix. (*Archives de l'hôtel-de-ville de Bordeaux.*) Il paraît que cette captivité durait encore six ans après ; car, suivant un acte du 22 octobre 1421, Jeanne d'Armagnac, épouse du même seigneur de Lesparre, engagea à Pons de Podensac, Jean de Fronsac, Ramond ou Monot de Ségur, Jean de Budos, et Gaillard de Maurabeu, les terres et seigneuries du Breuil, du Landecq, et toute la terre que son mari avait dans l'entre-deux-mers, pour la sûreté et l'indemnité de ces seigneurs,

qu'elle avait envoyés en ôtage, comme il vient d'être dit, pour racheter son mari, prisonnier entre les mains du comte de Foix. (*Archives de l'hôtel-de-ville de Bordeaux : Variétés bordelaises, par l'abbé Baurain.*)

Monot de Ségur avait embrassé fort jeune la carrière des armes : on trouve dans les registres de l'hôtel-de-ville de Périgueux, qu'il servait déjà en 1414, dans l'armée anglaise, lorsqu'il fit, avec quelques-uns de ses compagnons, des excursions hostiles jusqu'aux portes de la ville de Périgueux (1). Il est rapporté, dans un autre passage des mêmes registres, qu'il était entré dans le château de Fayolle, où il avait séjourné quelque temps (2). Il passa un acte en 1428; et par un autre, daté du 18 juillet 1435, dans lequel il agit comme procureur et conjointe personne de noble dame Mathive de Cleyrac, il prit possession de la terre de Pardaillan en Agenois; fut commis avec Amanieu de Maravat, du lieu de Sainte-Foi, le 12 mars 1441 (*v. st.*), à la garde du château de Saint-Paxent de la Mothe-de-Montravel en Périgord (*Archives de la ville de Bordeaux; Gallia christ.*, t. II, col. 841); fit un co-

(1) « ... Item lo jorn de S. Marti, nos estan en ladita sufferta, furen corre » davan esta vila XIIIIXX combatens, entré losquals era J. Belchamp, Anglès, » lo filh de Clifort, challeto, lo filh de Beti, Penot de S. Pardol, Monot de » Ségur, et plusiours autrés anglés d'Angleterra, e d'autrés del poder de Ri- » beyrac, d'Albaterra, de Saint-Méart, Tosquana, de Saint-Paul, é Chauteyrac, » losquals erau d'aquest pays; et feran ayschi grau preza de bestal, et bestias » et aysso à la requesta, et aidant et procurant Rigaut de Durfort, etant et » tenen lo lioc de Montagrier, et Monot Audax era capitani de Fayola et fazen » ladita corsa..... et parten désta vila lodi jorn, devers lo nuech, se logeren en » l'Abadia de Chansalada, etc. » (*Archives de la maison-de-ville de Périgueux, petit livre noir.*)

(2) « ..... Item quòd quando comes de Dorset veniebat in presenti patriâ, » dominus de Fayola et ejus mater dimiserunt dictum locum de Fayolâ, absque » aliquali custodiâ, et accessit in ecclesiam de Tosquanâ, et paulò post, venit » Monotus de Ségur, qui non erat intentionis ibidem morari nisi per totam » noctem quâ venit. Et dicta domina de Fayola mandavit quod sibi placeret » ibidem morari, quia ipsum furniret de sibi necessariis. Et in crastinum dicta » domina recessit à dicto loco de Tosquanâ, cum octo animalibus oneratis de » drapâ et utensilibus; et ibi morata fuit et tres liberi ejusdem, tantùm quantùm » dictus Monotus moratus fuit in dicto loco, etc. » (*Ibid.*)

dicille, le 30 août 1453, par lequel il confirma son testament (dont il ne rappelle pas la date); et donna à Jeannot de Ségur, son dernier fils, la maison qu'il avait dans la seigneurie de Sauveterre, avec toutes ses dépendances. On présume qu'il vivait encore en 1456; il avait épousé Mathive DE CLEYRAC, captale de Puychagut, dame en partie de Pardaillan, qualifiée noble et puissante damoiselle, de laquelle il eut, entr'autres enfants: DE CLEYRAC:

1°. Jean II, dont l'article suit;
2°. Jean, dit *Jeannot* de Ségur, seigneur de Roquenègre, qu'on croit auteur de la branche des *seigneurs de la Salle*, qui sera rapportée à la fin de cette généalogie;
3°. Indie, ou Indiote de Ségur, mariée à Raimond de *Naujan;* elle ne vivait plus en 1496.

VII. Jean DE SÉGUR, II[e] du nom, captal de Puychagut (1), baron de Seiches et de Pardaillan, soudan de Preissac, seigneur de Corros, Roquenègre, et d'autres biens fonds, situés dans les districts de Gurson et de Saint-Emilion, qualifié *noble et puissant seigneur*, passa plusieurs actes dans les années 1447, 1452, 1459, 1490, et.; il prit possession, le 6 octobre 1451, du lieu, château et place de Puychagut, en vertu de la procuration de ses père et mère; suivit le parti des Anglais, lors de leur descente en Guienne, en 1452; perdit tous ses biens à la prise de Bordeaux par le roi Charles VII. l'année suivante, ainsi que les seigneurs de Duras, de Montferrand, de Lesparre et autres, et se retira en Angleterre. Le roi Henri VI, pour leur donner quelques dédommagements, accorda, en 1455 et 1456, à leur considération, divers sauf-conduits à des marchands. Jean de Ségur rentra dans son devoir peu d'années

(1) Le titre de *captal* est très-rare: on dit qu'il y en avait trois en France; cependant nous n'en connaissons que deux, celui de Buch, qui a appartenu à la maison de Candale, et celui de Puychagut. Le mot *captal*, *captalat* veut dire *chef du pays*. Mais M. le duc d'Epernon prétendait que ce titre équivalait à celui de *prince*, *principauté;* et c'est pour cela qu'il se donnait la qualité de *prince de Buch*. Le captalat de Puychagut s'étendait autrefois sur une grande étendue de pays, et s'était rendu si redoutable aux Anglais, que, par un traité de paix, ils exigèrent que les Français rasassent la forteresse de Puychagut, qui n'a été depuis qu'un monceau de ruines.

après ; obtint des lettres d'abolition du roi XI, en 1462, et fut l'un des gentilshommes de Guienne auxquels ce monarque promit, en 1472, de conserver leurs priviléges. Il avait rendu hommage au seigneur de Rauzan (Bernard Angevin), le 27 juillet 1466, tant pour lui que pour Jeannot de Ségur, son frère, comme fils et héritiers de Ramond de Ségur. Il donna une procuration, le 10 décembre 1471, à Pierre Aymar, bourgeois, habitant du bourg de Saint-Antoine, pour arrenter certains biens, situés dans la paroisse de Saint-Aulaye, juridiction de Montravel ; il agit dans cet acte tant en son nom que comme père et légitime administrateur de Bérard, Pierre, autre Pierre, Bernard, Gaston et Jean de Ségur, ses enfants, et de noble Jeanne de Grailly, son épouse, en son vivant, dame de l'Estang, le 19 octobre 1487, au seigneur de Bauzan, pour la maison noble de Roquenègre. Il fit son testament au château de Preissac le 7 mars 1496 (*v. st*), par lequel il ordonne que l'on distribue la somme de 1,000 francs bordelais pour ses funérailles, et fait plusieurs autres dispositions (1) ; nomme ses enfants dans l'ordre qui suivra plus bas ; veut que ce qu'il avait promis à Jeanne, sa fille, dans son contrat de mariage, soit acquitté; et choisit pour exécuteurs de son testament Jean de Chassaignes, protonotaire du saint-siége apostolique, et abbé de la Sauve-Majeure, Jean, seigneur de Naujan, son neveu, Giron et Pierre de Ségur, ses enfants, et André de Noailles, prieur des Augustins de Bordeaux. De lui et de demoiselle Jeanne de GRAILLY, qu'il avait épousée, par contrat du 2 février 1451 (*v. st.*), fille de noble Roger de Grailly (2), laquelle ne vivait plus le 10 décembre 1471, sont issus :

DE GRAILLY : d'or, à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent.

1°. Giron, dont l'article suit ;

2°. Gaston de Ségur, légataire par le testament de son père, en 1496,

---

(1) Il veut que l'on appelle à son enterrement tous les pauvres qui voudront y venir, et qu'on donne à chacun la somme d'un ardit, et à boire et à manger, et de plus que l'on marie quatre pauvres filles pucelles, et qu'on leur donne à chacune la somme de 20 francs bordelais.

(2) *Invent. des titres du château de Pressac, dans l'entre-deux-mers, acte coté B. B.*

des maisons nobles du Corros et de Roquenègre. Il ne vivait plus le 10 avril 1527, suivant une reconnaissance faite, est-il dit, par Guillaume Filhalreau, en faveur de noble homme Bernard de Ségur, en qualité *de tuteur des enfants de noble Gaston de Ségur, écuyer, seigneur de la maison noble du Corros;* Il est probable que ces enfants furent Gabriel de Ségur, seigneur du Corros, et Jean de Ségur, seigneur de Caviran, énoncés frères dans un acte de donation fait par le premier au second, le 6 mars 1597;

3°. Bérard de Ségur, auteur de la branche des seigneurs *de Montazeau, de Montaigne*, et *de Ponchat*, rapportés en leur rang;

4°. Pierre de Ségur, chanoine de Saint-André et de Saint-Severin de Bordeaux : son père lui légua, en 1496, les droits qu'il avait dans les seigneuries de Gensac et de Montravel, et le nomma son exécuteur testamentaire;

5°. Pierre de Ségur, qui a formé les branches des seigneurs et barons *de Pardaillan, vicomtes de Cabanac*, etc., mentionnés plus loin;

6°. Bernard de Ségur, en 1471, } qui ne vivaient plus en 1496;
7°. Jean de Ségur, en 1471, }

8°. Jeanne de Ségur, mariée en 1496.

VIII. Giron DE SÉGUR, captal de Puychagut, soudan de Preissac, en Bordelais, seigneur de Théobon en Agenois, et de Cantane en Médoc, fut nommé, en 1495, pour commander l'arrière-ban de la sénéchaussée de Gascogne et d'Agenois, et était déjà mort le 4 juin 1510; il avait épousé, avant le 24 novembre 1507, Isabeau DE MAYRAC, dame de Théobon et du lieu de Cantenac, fille de Jean de Mayrac, damoiseau, seigneur de Théobon, et du lieu de Cantenac, nommé dans un titre du 25 avril 1470, et petite-fille de noble homme Thomas de Mayrac, damoiseau, seigneur de Théobon et de La Motte de Cantenac, connu par des actes du 25 mai 1443, et du 31 mars 1464. Elle vivait encore le 7 décembre 1533, suivant le contrat de mariage de Catherine et d'Isabeau de Ségur, ses petites-filles, auquel elle assista; elle se dit, dans cet acte, veuve et usufruitière de Théobon, Landerouet et Cantenac. De cette alliance provinrent : DE MAYRAC :

1°. Gaston, dont l'article suit;

2°. Catherine de Ségur, mariée, par contrat passé au château de Théobon, le 4 juin 1510, à noble homme Hélie de *Salignac*, chevalier, seigneur de La Mothe, Massault, Fénélon, Mareuil, Gaulejac, et fils de noble et puissant homme Jean de Salignac de Fénélon, chevalier, seigneur des mêmes terres et châtellenies, et de dame Catherine de Thémines.

IX. Gaston DE SÉGUR, chevalier, captal de Puychagut, soudan de Preissac, baron de Théobon, seigneur de Landerouet en Bazadois, Cantenac en Médoc, Sainte-Alvère en Périgord, etc., fit un acte d'offre à mademoiselle de Beaupoil, dite de la Force, en date du 22 novembre 1507, dans lequel il prend, entr'autres qualités, celle de seigneur de Saint-Alvère; transigea avec Janicot de Lostanges, seigneur Puyderèges; et ne vivait plus le 1er janvier 1516, suivant un acte daté de ce jour, dans lequel Janicot de Lostanges se dit son héritier (sans doute pour la terre de Sainte-Alvère). Il avait été marié 1°, après l'an 1500, avec demoiselle Anne DE LOSTANGES, fille unique de Guy de Lostanges, seigneur de Sainte-Alvère, et de Jeanne de Beaupoil-la-Force; elle fit son testament le 10 mai 1507, son codicille le 15 août suivant, et mourut bientôt après, sans laisser d'enfants; 2°, par contrat, du 9 janvier 1511 (*v. st.*), avec demoiselle Jeanne DE CHASSAIGNES, fille de Michel de Chassaignes, chevalier, seigneur de Genissac, la Motte-Labatut, Betaille, et des paroisses de Hau, de Saint-Genis et de Madirac-entre-deux-Mers, et de la terre et seigneurie du Boul, le tout en Bordelais, et de Gajac, en Périgord, etc., et de Catherine de Gontaut de Biron; cette dame porta à son mari plusieurs seigneuries considérables, et, étant veuve, elle se remaria, par contrat du 7 décembre 1533, à Louis de Pierre-Buffière, chevalier, baron de Châteauneuf et de Peyrat, seigneur de Villeneuve-au-Comte, de Chabânes, du Breuil et Peletanges; elle promit, par cet acte, de porter en dot à son mari la somme de 10,000 livres tournois, à elle léguée tant par son père que par son premier mari. Elle eut de son premier mariage quatre filles:

DE LOSTANGES: d'argent, au lion de gueules lampassé, armé et couronné d'azur, accompagné de cinq étoiles de gueules en orle.

DE CHASSAIGNES: écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois bandes de sable; aux 2 et 3 d'argent, à trois quintefeuilles de sable.

1°. Catherine de Ségur, mariée, par contrat du 7 décembre 1533, à François *de Pierre-Buffière*, chevalier, fils de Louis de Pierre-Buffière, baron de Châteauneuf, second mari de Jeanne de Chassaignes, sa mère; elle eut en partage les biens paternels, savoir, Puychagut, Théobon, etc., et mourut sans enfants, après avoir donné tous ses biens à son mari; mais cette donation fut cassée par arrêt du 5 février 1583;

2°. Isabeau de Ségur, qui hérita des biens maternels, comme Genissac, Gajac, en Périgord, etc., et épousa, par le même contrat que sa mère et sa sœur aînée, le 7 décembre 1533, Louis *de Pierre-Buffière*, frère puîné du précédent. Les deux sœurs furent assistées, dans ce triple

contrat de mariage, de noble et puissante dame Isabeau de Mayrac, veuve de Giron de Ségur, leur aïeule, dame usufruitière de Théobon, Landerouet et Cantenac, de nobles et puissants seigneurs Pierre de Ségur, seigneur de Pardaillan et de Seiches, et de Bérard de Ségur, seigneur de Bridoire et du Puy-Agulhe, leurs oncles paternels et tuteurs, d'Hélie de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénélon, de Bertrand de Lur, seigneur de Longa et de Freyssinet, et de Bertrand de Mayence, seigneur de Murlaud, leurs proches parents. Isabeau de Ségur fit, avec son mari, un testament mutuel, le 27 mars 1560, et laissa huit enfants;

3°. Marguerite de Ségur, mariée 1° à Gabriel de *Poilaud*, écuyer, seigneur de Cauna; 2° à Armand d'*Escodeca*, seigneur de Boisse. N'ayant pas eu d'enfants de l'un ni de l'autre, elle maria, en 1571, demoiselle Jeanne de Coustin de Bourzolles, sa nièce, avec Bertrand d'Escodeca de Boisse, et lui donna 8,000 livres. Elle fit donation, au mois d'avril 1592, à François de Ségur, seigneur de Sainte Aulaye, tant de la terre de Théobon, que de ses autres biens; ce qui occasiona un procès. Enfin, elle mourut au mois de janvier 1594;

4°. Françoise de Ségur, religieuse.

SEIGNEURS DE MONTAZEAU, DE SAINT-AULAYE ET DE MONTAIGNE.

VIII. Berard DE SÉGUR, écuyer, seigneur de Bridoire, Ponchat, le Petit-Peuch, le Puy-d'Agulhe, de l'Etang, de la Molière, de Parsac, etc., qualifié *noble et puissant seigneur*, 4e fils de Jean de Ségur, IIe du nom, et de Jeanne de Grailly, eut, par le testament de son père, fait en l'année 1496, la terre de Ponchat, et tous les fiefs et héritages qu'il avait dans le ressort des juridictions du Fleix, de Gurson, de Puynormand et de Castillon. Il fit des acquisitions dans celles de Saint-Aulaye et de Montrevel, en 1502, assista au contrat de mariage de Gaston de Ségur, son neveu, du 9 janvier 1511 (*v. st.*); fut exécuteur du testament de Pierre, son frère, de l'année 1526; et paraît être mort avant le 4 avril 1536. il avait épousé, par contrat passé en présence de Giron et Pierre de Ségur, ses frères, le 3 février 1599 (*v. st.*), demoiselle Marguerite DE CHASSAIGNES, proche parente de Jeanne de Chassaignes, femme de Gaston de Ségur, captal de Puychagut, son neveu; et en eut, entr'autres enfants:

DE CHASSAIGNES: comme à la page 14.

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. Bertrand de Ségur, auteur de la branche des *seigneurs de la Molière, de Montbrun et de Boirac*, rapportée ci-après ;

3°. Jean de Ségur, seigneur de Montazeau, qui partagea avec son frère, le 10 mai 1547, la succession de leurs père et mère, et ne vivait plus le 8 novembre 1604, suivant le testament de François de Ségur, seigneur de Montazeau, qui l'appelle *son oncle*. Il laissa, entr'autres enfants :

A. Anne de Ségur, femme de *N*... *Borie*, morte avant l'an 1604 ;

B *N*... de Ségur, légataire d'une somme d'argent, en 1604;

4°. *N*.... de Ségur, femme de Guillaume *Gaillard*, seigneur de l'Aleu, en 1567.

IX. Pierre de Ségur, Ier du nom, écuyer, seigneur de Bridoire, Ponchat, du Petit-Peuch, de Montazeau, Saint-Aulaye, etc., acquit, en 1536, de Gaston de Foix, marquis de Trans, la justice de Montazeau; fit son testament le 29 décembre 1553, et ne vivait plus le 9 octobre 1556. Il avait formé trois alliances; la première, en 1523, avec Jeanne Cousinier, fille de Thomas Cousinier, avocat-général au parlement de Bordeaux; la seconde, avec Lucrèce de la Chassagne, fille de Geoffroi de la Chassagne, conseiller du roi et président en sa cour de parlement de Bordeaux, seigneur de Preissac, et en partie de Castel-en-Dorte ; et la troisième, par contrat accordé le 15 mars 1547 (*v. st.*), avec Catherine de Pellegrue (ou *Pelagrue*), sœur de François de Pellegrue, chevalier, seigneur de Casseneuil et d'Arsac, et fille de feu François de Pellegrue, et de dame Françoise de Lustrac, en présence de noble Pierre de Cours, seigneur de Pauliac, etc. Il eut :

Cousinier :

de la Chassagne : d'azur, au lion d'or, lampassé de gueules.

de Pellegrue : d'azur, à la grue d'argent.

Du second lit.

1°. Jeanne de Ségur, qui épousa, par contrat passé au château de Castel-en-Dorte, le 9 octobre 1556, Antoine *de Taillefer, dit* de Grimoard, écuyer, seigneur de la Tour, troisième fils de Charles de Taillefer, chevalier, seigneur de Moriac, la Grimoardie, la Massoulie, etc., et de dame Jeanne de la Chassagne : la future épouse y fut assistée, entr'autres, de Geoffroi de la Chassagne, son aïeul maternel, de messire Pierre de Ségur, seigneur et baron de Pardaillan et de Bertrand de Ségur, écuyer, seigneur de la Molière, ses oncles. Elle fit deux testaments, l'un le 26 août 1585, l'autre au mois de mai 1588 ; et vivait encore le 8 novembre 1604 ;

Du troisième lit :

2°. François, dont l'article suit ;

X. François DE SÉGUR, chevalier, seigneur de Saint-Aulaye, Montazeau, Ponchat, l'Étang et Fouguerolles, l'un des exécuteurs du testament d'Antoine de Taillefer, seigneur de Mauriac, son beau-frère, du 4 février 1576, fut nommé, le 14 août de la même année, gentil-homme de la chambre du roi de Navarre, depuis Henri IV, charge qu'il exerça jusqu'en 1603. Il fut aussi gouverneur de Sainte-Foy, en Agenois, et, le 17 juillet 1593, capitaine d'une compagnie de trente lances des ordonnances, sous le titre de cinquante. Anne de Taillefer, veuve de Jacques de Brenien, le donna pour tuteur à Jeanne, sa fille, par son testament du 27 octobre 1595; et il fit le le sien le 8 novembre 1604, par lequel il déclare avoir été marié avec demoiselle Jeanne de Fouguerolles, à laquelle il donne l'usufruit de ses biens, et sa maison noble de Saint-Aulaye, tant qu'elle restera en viduité; fait mention d'un procès intenté depuis longtemps contre lui par les seigneurs de Talleyrand, à raison de la seigneurie de Fouguerolles; nomme ses enfants, au nombre de sept, dont il institue le second son héritier universel, et lui substitue les autres; étend la substitution de ses biens, dans le cas où ses enfants viendraient à mourir sans postérité, à Jeanne de Ségur, dame de Mauriac, sa sœur aînée, et à ses enfants, à la charge de porter les nom et armes de Ségur; enfin, pour dernière clause, il substitue tous ses biens de proche en proche à ceux qui porteront le nom et les armes de Ségur-Pardaillan, excepté Bérard de Ségur, seigneur de Seysses (ou Seiches) et ses descendants, qu'il en exclut. Enfin, il nomme exécuteurs de ses dernières volontés, sa femme, M. de Casseneuil, et MM. du Peuch-Pardaillan, et de Montbrun, ses cousins. Il vivait encore le 10 août 1605, suivant le testament d'Isaac de Taillefer, seigneur de Maurrac, son cousin, qui le nomma tuteur honoraire et membre du conseil de tutelle de ses enfants. Il avait épousé, par contrat du 2 février 1567 (*v. st.*), Jeanne DE MOSNIER, dame de Fouguerolles, fille de Lancelot de Mosnier, chevalier, seigneur de Fouguerolles, président au parlement de Bordeaux. De cette alliance sont issus : DE MOSNIER :

1°. Pierre II, dont l'article suit;

2°. François de Ségur, seigneur de Sainte-Aulaye, mestre de deux compagnies de gens de guerre, en 1620;

3°. Daniel de Ségur, tige de la branche des seigneurs et barons *de Ponchat et Fouguerolles*, rapportée ci-après ;

4°. Isaac de Ségur, seigneur de Vigeon, capitaine au régiment de Champagne, écuyer ordinaire de la petite écurie du Roi ;

5°. Suzanne de Ségur, mariée, par contrat passé au château de Saint-Aulaye-sur-Dordogne, le 16 septembre 1593, à Jean de la *Roque*, écuyer, seigneur et baron de Budos, fils de Raimond de la Roque et de Jeanne d'Alesme ; il lui fut constitué en dot une somme de 3,333 écus et un tiers d'écu ;

6°. Charlotte de Ségur;
7°. Madelaine de Ségur. } Une de ces deux sœurs épousa, avant l'an 1616, Pierre *de Montaigne*, conseiller au parlement de Bordeaux.

XI. Pierre de Ségur, IIe du nom, chevalier, seigneur de Montazeau, de Fouguerolles, de Saint-Aulaye, des Cabanes, etc., transigea, en 1638, avec Daniel, son frère, sur la succession de leur aïeul maternel. Il avait épousé, par contrat du 5 avril 1610, demoiselle Marguerite de Fayolle, fille de feu Philippe, seigneur de Fayolle, de Toscane, etc., et de Marguerite de Taillefer, en présence de Daniel de Taillefer, seigneur de Barrière, oncle de la future épouse, etc. De ce mariage naquit Jean III, dont l'article suit:

de Fayolle : d'azur, au lion d'argent lampassé, armé et couronné de gueules.

XII. Jean de Ségur, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Montazeau, des Cabanes, etc., fit hommage de la première de ces terres en 1646; fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, rendue le 12 juillet 1667, sur titres qui la prouvaient depuis Jean de Ségur, captal de Puychagut, baron de Seiches, son 4e aïeul, vivant en 1471. Il était mort en 1686, et avait formé deux alliances: la première, par contrat accordé le 26 juillet 1733, avec demoiselle Anne de Bordes; et la seconde, le 19 août 1654, avec dispense du troisième degré de consanguinité, avec demoiselle Elisabeth de Taillefer, demoiselle de Douville, fille de Daniel de Taillefer, chevalier, seigneur de Barrière, de Château-Merle, de Villamblard, etc., vicomte de Roussille, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de dame Anne de Lur de Longua. Il eut pour enfants :

de Bordes :

de Taillefer : losangé d'or et de gueules; sur le tout de gueules, un dextrochère de carnation paré d'argent, mouvant de l'angle dextre supérieur, tenant une épée du même en bande, garnie d'or, taillant une barre de fer de sable en barre, accompagnée de deux molettes d'éperon d'or.

Du premier lit ;

1°. Hélie-Isaac, dont l'article suit ;

Du second lit :

2°. Jean de Ségur ;

3°. Charles de Ségur, de qui descendent les *barons de Montazeau et des Cabanes ;*

4°. Suzanne de Ségur, mariée, le 27 juin 1685, à Jean de *Grailly*, seigneur de Lavagnac.

XIII. Hélie-Isaac DE SÉGUR, chevalier, baron de Montazeau, Fouguerolles, etc., capitaine-exempt de la première compagnie des gardes-du-corps du roi, épousa, en 1675, demoiselle Claude-Madelaine de LUR-DE-SALUCES, fille de Louis de Lur-de-Saluces, baron de Fargues, et de Marie de Gamaches, dame de Montaigne, dont la mère (Eléonore de Montaigne) était fille unique du célèbre Michel de Montaigne. Il mourut peu après en Allemagne. Sa veuve fit hommage et donna le dénombrement de la terre de Montazeau, en 1688 et 1695, en qualité de tutrice de Jean, son fils. Il ne provint de leur mariage que deux enfants :

DE LUR-SALUCES : de gueules, à trois croissants d'argent ; au chef d'or.

1°. Jean IV, dont l'article suit;

2°. Marie-Anne de Ségur, femme de Joseph *de Pontuc*, seigneur d'Anglade.

XIV. Jean DE SÉGUR, IV° du nom, chevalier, seigneur de Montazeau, de Montaigne, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, passa, en 1709, une transaction sur le partage de la succession de son aïeul; testa en 1741, et laissa, de Marguerite-Rose GAUFRETEAU, fille et héritière de Jean-Jacques Gaufreteau, chevalier, seigneur de Blézignac :

GAUFRETEAU : d'azur, à trois membres de griffon d'or.

1°. Alexandre-François, dont l'article suit;

2°. Hardouin de Ségur, reçu page du roi, en sa grande-écurie en 1737, mort jeune;

3°. Claude-Philippe de Ségur, mariée, avant l'an 1741, à Jean-César du *Bousquet*, chevalier, seigneur de Clerans.

XV. Alexandre-François DE SÉGUR DE MONTAIGNE, chevalier, seigneur de Montaigne, Blézignac, etc., né en 1724, fut institué héritier universel de son père par son testament de l'année 1741; et transigea, en 1755, avec sa sœur, relativement à sa dot. Il avait épousé, en 1752, demoiselle Anne BOYRIE (ou Boirié), fille de Pierre, conseiller en la cour des aides de Guienne; laquelle, étant veuve, se remaria, par contrat du 14 janvier 1764, à Charles-Joseph de Ségur, seigneur de la Roquette. Ses enfants sont :

BOYRIE :

1°. Jean-François de Ségur-Montaigne, dont l'article suit;

2°. Michel-Jacques de Ségur-Montaigne, appelé le *chevalier de Ségur*, né le 30 mars 1758, qui fut sous-lieutenant, puis chef de brigade des gardes-du-corps du roi, et est aujourd'hui lieutenant-général des armées du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il s'est mariée, en 1815, à Bazas, à demoiselle N.... *du Cos*, dont il n'a pas d'enfants;

3°. N.... de Ségur, dit *de Blésignac*, capitaine d'infanterie dans le régiment de Blaisois, mort à Paderborn, en émigration.

MIRAT.

XVI. Jean-François, comte DE SÉGUR DE MONTAIGNE, né le 6 juillet 1753, lieutenant de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé demoiselle Camille MIRAT, de Bordeaux, et est mort à Mussidan, en Périgord, le 26 mars 1819, laissant trois enfants :

1°. N...., comte de Ségur-Montaigne, capitaine d'infanterie, qui a épousé demoiselle N.... *de Cazeneuve*, dont il est veuf et sans enfants;
2°. N.... de Ségur, non marié;
3°. N.... de Ségur, mariée à N.... *le Lieur-de-Ville-sur-Arce*, chevalier de Saint-Louis.

SEIGNEURS ET BARONS DE MONTAZEAU, DES CABANES, DE LA ROQUETTE, etc., etc.

DE GRAILLY : comme à la page 12.

XIII. Charles DE SÉGUR, Ier du nom, chevalier, seigneur des Cabanes, etc., transigna, le 13 septembre 1707, avec Jean de Ségur, seigneur de Montazeau et de Montaigne, fils d'Hélie-Isaac de Ségur-Montazeau et petit-fils du premier lit de défunt Jean de Ségur, seigneur de Montazeau; et ne vivait plus le 7 août 1726, suivant un accord fait entre sa veuve et Henri de Ségur, seigneur de la Roquette et de Fonpeyre. Il avait épousé, par articles arrêtés sous seings privés, le 18 juin 1686, et reconnus le 29 octobre suivant, Marie-Angélique DE GRAILLY, demoiselle de Lavagnac, fille de feu Pierre de Grailly, chevalier, seigneur de Castagens et de Lavagnac, et de dame Madelaine de Filhol, dont provinrent :

1°. Henri, chevalier de Ségur, dont l'article suit;
2°. Henri, vicomte de Ségur, baron de Montazeau, des Cabanes, etc., qui épousa, le 27 novembre 1730, demoiselle *de Taillefer*, fille de Henri de Taillefer, marquis de Barrière, et de dame Antoinette Duchesne. Il n'eut

de ce mariage que des filles, dont l'une épousa le fils de M. le chevalier de Ségur, son cousin-germain.

XIV. Henri DE SÉGUR, Ier du nom, dit *le chevalier de Ségur*, seigneur des maisons nobles de la Roquette, et de Fonpeyre, capitaine au régiment d'Orléans, ensuite colonel d'infanterie, né à Montazeau le 13 octobre 1687, et baptisé le 19 septembre 1688, fut présenté chevalier de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare en 1722; fit un accord, le 7 août 1726, avec dame Marie-Angélique de Grailly, sa mère, veuve de messire Charles de Ségur, au sujet des droits qu'il avait sur les biens de ses père et mère, tant en vertu de son contrat de mariage, que de la déclaration faite par feu son père. Il avait épousé, par contrat passé le 16 mars 1718, demoiselle Charlotte DE GUERRE, fille de feu Hélie de Guerre, écuyer, seigneur de la Roquette et de Fonpeyre, et de dame Esther de Palier. Il ne vivait plus en 1764, et laissa :

DE GUERRE : de gueules, à trois fasces d'argent.

1°. Charles, dont l'article suit ;

2°. Charles-Joseph de Ségur, chevalier, seigneur de la Roquette, capitaine d'infanterie au régiment d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., fit faire, ainsi que Charles, son frère, le 26 janvier 1756, la liquidation de leurs droits respectifs sur l'hérédité de défunts Henri de Ségur, seigneur de la maison noble des Cabanes, colonel d'infanterie, et de dame Charlotte de Guerre, leurs père et mère. Il épousa, par contrat du 14 janvier 1764, dame Anne Boyrie (ou Boyrié), veuve de messire Alexandre-François de Ségur de Montaigne, dont naquirent :

A. Catherine de Ségur, née à Saint-Michel de Montaigne le 20 décembre 1765, morte vers l'an 1781 ;

B. N... de Ségur, mariée à M. le marquis de *Saint-Marc*, connu par son talent pour la poésie.

XV. Charles DE SÉGUR, IIe du nom, chevalier, seigneur de Montazeau et des Cabanes, dit *le comte de Ségur-Montazeau*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Orléans, infanterie, est mort au commencement de l'année 1786, laissant de N...., DE SÉGUR, sa femme et sa cousine germaine, fille de Henri, vicomte de Ségur, son oncle :

DE SÉGUR : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or ; aux 2 et 3 d'argent plein.

1°. Henri II, vicomte de Ségur-Montazeau, qui suit ;

2°. N...., abbé de Ségur-Mantazeau, grand-vicaire de l'archevêché de Bordeaux, décédé à Madrid, vers l'an 1797 ;

3°. M... de Ségur, officier au régiment d'Orléans, infanterie, mort en émigration ;

4°. Jean de Ségur, ancien officier au régiment de Brie, infanterie, retraité, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, et mort, vers 1816, sans laisser d'enfants de Jeanne-Marie-Françoise *de Spens de Lancre*, sa femme, qui s'est remariée à M. de Saint-Simon, et qui est fille de Pierre-François Mathieu de Spens-de-Lancre, président à mortier au parlement de Bordeaux, et de Marie-Anne-Marguerite de Ségur-Boirac ;

5°. N... de Ségur, dit *des Cabanes* ;

6°. Catherine-Marie-Madelaine de Ségur de Montazeau, née le 1er juillet 1763. vivante en 1821.

XVI. Henri, IIe du nom, vicomte DE SÉGUR-MONTAZEAU, né en 1756, fut fait, en 1780, capitaine en second au régiment d'Auxerrois, infanterie, puis major en second du régiment de Languedoc, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a fait ses preuves pour monter dans les carosses du Roi, en 1783, et a épousé demoiselle N.... DE PORTELANCE, dont il n'a pas eu d'enfants. Il est mort à Saint-Domingue.

DE PORTELANCE :

SEIGNEURS ET BARONS DE PONCHAT, DE FOUGUEROLLES, etc.

XI. Daniel DE SÉGUR, chevalier, seigneur de Ponchat, Montazeau en partie, Fouguerolles, Saint-Aulaye, de l'Estang, etc., troisième fils de François de Ségur, chevalier, seigneur des mêmes terres, et de Jeanne de Mosnier de Fouguerolles, fut compris dans la substitution portée au testament de son père, de l'année 1604. Le 12 novembre 1611, il fut nommé gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII, et, en 1620, mestre-de-camp entretenu au service du même prince ; donna quittance le 26 août 1621, au trésorier de l'épargne, de la somme de 1,000 liv., dont il avait plu au roi de lui faire don en considération de ses services, par ses lettres, datées de Bergerac, le 16 juillet précédent ; transigea, le 4 février 1638, avec Pierre de Ségur, chevalier, seigneur de Montazeau, son frère, au sujet de la succession de son aïeul maternel, et testa, le 26 janvier 1656. De l'alliance qu'il avait contractée, le 27 novembre 1616, avec Marguerite DE BONNIÈRES, ils laissa, entr'autres enfants :

DE BONNIÈRES : vairé d'or et d'azur.

1°. Jean-Isaac, dont l'article suit ;

2°. Honoré de Ségur, religieux, mort avant 1707;

3°. Charlotte de Ségur, femme de Henri *de Grailly* (ou *Gresly*), seigneur de Joublant, en Périgord;

4°. Jeanne de Ségur, qui était mariée, en 1657, à Alain de *Filhol*, chevalier, seigneur de Paranchères;

5°. Madelaine de Ségur, qui épousa, par contrat du 25 mars 1657, Jeannetin *de Belcier*, chevalier, seigneur de Gensac et de Mathecoulon, dont elle était veuve en 1707.

XII. Jean-Isaac DE SÉGUR chevalier, seigneur et baron de Ponchat, Saint-Aulaye, Fouguerolles et autres lieux, élevé page du roi Louis XIII, fut ensuite mousquetaire et premier capitaine-commandant du régiment de cavalerie de Saint-Luc et lieutenant de roi en Guienne. Il mourut à Bordeaux, au mois de novembre 1707, âgé de 83 ans et 7 mois. Il avait épousé, par contrat du 17 décembre 1654, Anne-Marie DE TAILLEFER, demoiselle de Roussille, seigneur de Barrière, Saint-Louis, la Sauvetat-Grasset et autres lieux, et de dame Marie de Ferrand, et en eut :

DE TAILLEFER : comme à la page 18.

1°. Henri-Joseph, dont l'article suit;

2°. Marie-Anne de Ségur, carmelite à Bordeaux en 1707;

3°. N.... de Ségur, carmelite à Paris en 1707.

XIII. Henri-Joseph, marquis DE SÉGUR, chevalier, seigneur de Ponchat, Fouguerolles, etc., capitaine de cavalerie, fut fait sous-lieutenant des chevau-légers d'Anjou en 1690, et capitaine-lieutenant de la même compagnie, par commission du 15 mars 1693; il eut une jambe emportée d'un coup de canon, à la bataille de Marsaille en Piémont, le 4 octobre de la même année; fut nommé lieutenant-général pour le roi Louis XIV, dans les provinces de Champagne et de Brie, par provisions du 26 avril 1699; capitaine-gouverneur, lieutenant-général et sénéchal du pays et comté de Foix, par commission du 20 juillet 1704; et enfin obtint, le 1er janvier 1720, des provisions de l'expectative de la dignité de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, dont il fut revêtu le 2 février 1724. Il mourut à Paris le 10 juin 1737. Il avait épousé, par contrat du 5 mai 1688, Claude-Élisabeth BINET, fille de Henri Binet, chevalier, seigneur de Saint-Martin, de Chastre et des Boulais, con-

BINET : de gueules, diapré d'or; au chef d'or, chargé de trois croisettes recroisettées et fichées d'azur.

seiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, et de Claude Joly d'Ordeuil, qui le rendit père de :

1°. Henri-François, dont l'article suit;
2°. Jean-Charles de Ségur, évêque de Saint-Papoul, né à Paris le 28 décembre 1695, passa d'abord quelque temps dans le service militaire, entra ensuite dans la congrégation de l'Oratoire, fut pourvu de l'abbaye de Vermand, quitta l'Oratoire, fut nommé grand-vicaire de Laon sous M. de Saint-Albin, et, en 1724, évêque de Saint-Papoul, se démit de son évêché en 1735, vécut treize ans depuis son abdication, et mourut à Paris le 28 septembre 1748, âgé de cinquante-trois ans;
3°. Élisabeth de Ségur;
4°. N.... de Ségur, non mariée;
5°. Marie-Anne-Françoise de Ségur, née en 1697, coadjutrice de l'abbesse de Gif en 1719, lui succéda en 1735, et mourut en 1741, âgée de quarante-quatre ans.

XIV. Henri-François, comte DE SÉGUR, baron de Romainville, seigneur de Ponchat et de Fougnerolles, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, lieutenant-général du pays de Foix, lieutenant-général au gouvernement de Champagne et de Brie, inspecteur général de la cavalerie et des dragons, commandant dans les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, né le 1er juin 1689, fut élevé page de la chambre du roi en 1699, commença à servir le 1er janvier 1705, dans la 2e compagnie des mousquetaires du roi, et y fit la campagne de Flandre. Au mois d'avril 1706, il quitta les mousquetaires pour aller joindre en Aragon le régiment de Ségur, dont il devint l'un des capitaines. Détaché au mois de juin de la même année, avec quatre compagnies qu'il commandait, pour se jeter dans le château d'Ensa en Aragon, il fut assiégé, au mois d'octobre de cette année, et ne rendit ce château qu'après avoir obtenu une capitulation honorable. Le roi lui donna, sur la démission de son père, le 6 octobre 1706, le même régiment, à la tête duquel il servit jusqu'au mois de septembre 1709, qu'il s'en démit pour la charge de guidon des gendarmes anglais, dont il fut pourvu le 26 décembre avec commission, du même jour, pour tenir rang de mestre-de-camp de cavalerie. Il servit avec la gendarmerie jusqu'à la paix. Il combattit à l'attaque des retranchements de Denain, et aux siéges de Douay et du Quesnoy en 1712; obtint, le 10 septembre 1718, des provisions de la charge de gouverneur

et lieutenant-général pour le roi des provinces de Champagne et de Brie. Il préta serment pour ces deux charges le 23 octobre; se démit, au mois de décembre de la charge de guidon des gendarmes anglais, fut nommé brigadier le 1er février 1719, et mestre-de-camp lieutenant du régiment d'Orléans, cavalerie. Employé sur la frontière d'Espagne, il servit aux siéges de Fontarabie, des ville et château de Saint-Sébastien et de Roses; fut nommé maître de la garde-robe du duc d'Orléans le 12 juillet suivant; servit au camp de la Moselle en 1727, et au camp de la haute Meuse en 1730. Employé à l'armée d'Italie, par lettres du 6 octobre 1733, il fut nommé, le 27 novembre, maréchal-des-logis de la cavalerie de cette armée, dont il fit le détail jusqu'au mois d'avril 1735. Il servit en cette qualité à tous les siéges qu'on entreprit au mois de décembre 1733, de janvier et de février 1734; fut créé maréchal-de-camp le 20 de ce dernier mois; eut part au succès de la bataille de Parme, au mois de juin; fit, au mois de septembre suivant, les fonctions de maréchal-de-logis de la cavalerie, à la bataille de Guastalla, où il reçut plusieurs blessures. En 1735, il remit le détail de la cavalerie, et fit la campagne en qualité de maréchal-de-camp dans l'armée que commandait M. le maréchal de Noailles. Il contribua à la reddition des châteaux de Gonzague, de Reggiolo et de Révéré; s'empara, le 15 juin, de Goito, que les ennemis avaient abandonné, et rentra en France avec l'armée en 1736. Le 18 septembre, on lui conféra la charge d'inspecteur-général de la cavalerie et des dragons. Le 27 octobre 1737, il fut envoyé en Lorraine, pour y commander sous le comte de Belle-Isle, et y fut chargé de négocier le mariage du roi de Sardaigne avec la princesse Élisabeth de Lorraine. Promu au grade de lieutenant-général des armées du roi le 1er mars 1738, il eut ordre, le 25 janvier 1741, pour commander en chef au pays Messin, lorsque M. le maréchal de Belle-Isle fut nommé ambassadeur à Francfort. Employé à l'armée de Bohême, par pouvoir du 20 juillet, il commanda la 6e division (cavalerie) des troupes qui passèrent le Rhin à Lauterbourg le 21 août, et la conduisit jusqu'en Autriche. Lorsque l'armée marcha pour faire le siége de Prague, le comte de Ségur fut choisi pour commander dans la haute Autriche. N'ayant qu'environ 10,000 hommes, tant français que bavarois, pour défendre

une étendue de plus de 15 lieues du pays qu'embrasse l'Ens, depuis son confluent dans le Danube jusqu'aux montagnes de Saint-Dric, il sut, par son habileté et son courage, et par le concours de mylord Clare, officier très-distingué, opposer une longue et vive résistance à près de 30,000 impériaux, dont il fut assailli de toutes parts. Sa communication avec l'armée ayant été coupée par l'évacuation de Budweis et de Freystadt, il se jeta dans Lintz, ville sans défense, et y tint jusqu'au 23 janvier 1743, qu'il capitula aux conditions de ne point servir d'un an. Employé à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Noailles, par pouvoir du 1er mai 1743, il fut détaché du camp de Wimpffen, le 4 juin, avec 12 bataillons et 10 escadrons, pour marcher en Bavière et favoriser la retraite de l'armée, qu'il rejoignit à Donawerth le 14, et avec laquelle il rentra au mois de juillet suivant. Employé à l'armée commandée par le roi en Flandre, le 1er avril 1744, il se trouva aux siéges et à la prise de Menin, d'Ypres et de Furnes. Louis XV lui donna le commandement de la 4e colonne qu'il envoya en Alsace au mois de juillet. Le comte de Ségur combattit, le 23 août, à l'affaire d'Haguenau, dont l'issue contraignit le prince Charles à repasser le Rhin. A la tête de 20 bataillons et de 20 escadrons de troupes françaises, il passa le Rhin le 1er septembre, marcha en Bavière, et prit ses quartiers d'hiver aux environs de Donawerth, de Rain et de Pfaffenhoven. Le 28 janvier, il attaqua, près de Lichtenaw, les troupes impériales, les força à rentrer dans Ingolstadt, après leur avoir pris sept pièces de campagne et fait trois cents prisonniers. Le comte de Ségur n'avait que 4,800 fantassins et 1,200 cavaliers et hussards sous ses ordres ; menacé par un corps de 15,000 Autrichiens, dont 8,000 hommes de cavalerie, il dut lever, le 14 avril 1745, tous ses quartiers et camper sur les hauteurs de Pfaffenhoven. Attaqué vivement par les ennemis, qui lui livrèrent trois combats le même jour, il leur tua près de 1,300 hommes, et en perdit autant dans cette action meurtrière. Il fit sa retraite en bon ordre sur Rain, où il arriva le lendemain, après une marche de six lieues entre deux colonnes ennemies que sa valeur et sa bonne contenance surent tenir en respect et qui n'osèrent l'entamer. Il se rendit enfin à Donawerth, d'où il conduisit les troupes qu'il avait sous ses ordres à l'armée commandée par le prince de Conty, qu'il joignit le 13 mai. Il finit la campagne sous ce prince, et revint commander à

Metz sous les ordres du maréchal de Belle-Isle, pendant l'hiver. Employé à l'armée du prince de Conty par pouvoir du 1er mai 1746, il commanda un corps de 15 bataillons et de 32 escadrons sur la Meuse et entre la Sambre et la Meuse, pendant le siége de Mons. Il conduisit ce corps au siége de Charleroy, où il monta le premier la tranchée. Après la prise de cette place, il retourna commander un nouveau corps entre la Sambre et la Meuse, et eut ordre, au mois de septembre, d'investir Namur dont le comte de Clermont devait faire le siége. Après la reddition de cette ville, il fut détaché avec 19 bataillons et 19 escadrons pour joindre la grande armée, commandée par le maréchal de Saxe, combattit à Raucoux, et se rendit à son commandement de Metz, où il passa une partie de l'hiver. Employé à l'armée commandée par le roi, par pouvoir du 1er avril 1747, il marcha avec le corps qui s'était assemblé à Sedan sous les ordres du comte de Clermont, et qui se rendit au camp de Louaken le 24 juin. Il commanda avec distinction 23 escadrons à la bataille de Lawfeld le 2 juillet, et retourna commander à Metz pendant l'hiver. La carrière active et brillante de cet habile général fut couronnée par une distinction aussi honorable que méritée. Louis XV le nomma chevalier de ses ordres le 1er janvier 1748. Il fit ses preuves de noblesse, prêta le serment et reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit des mains de S. M. le 2 février suivant. Destiné à servir à l'armée de Flandre, par pouvoir du 15 avril, le comte de Ségur ne la joignit point, la paix conclue le 30 ayant mis fin aux hostilités. Il commanda à Metz jusqu'à sa mort, arrivée le 18 juin 1751.

De l'alliance qu'il avait formée, le 12 septembre 1718, avec demoiselle Philippe-Angélique de Froissy, sont provenus :

de Froissy : d'azur, à trois fleurs de lys d'or ; au lambel d'argent; au filet de gueules en barre.

1°. Philippe-Henri, dont l'article suit ;
2°. Henriette-Élisabeth de Ségur.

XV. Philippe-Henri, marquis de Ségur, seigneur de Ponchat et de Fouguerolles, baron de Romainville, maréchal de France, ministre et secrétaire-d'état au département de la guerre, gouverneur et lieutenant-général et grand sénéchal du pays de Foix, lieutenant-général des provinces de Champagne et de Brie, chevalier commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, né le 20 janvier 1724, commença à servir en 1739, époque à laquelle il entra cornette dans

le régiment de Rosen, cavalerie, le 27 mars. Il obtint une compagnie le 11 août 1740; passa en Bohême avec ce régiment au mois d'août 1741; se trouva à la prise de Prague la même année, au combat de Sahay, à la défense de Prague, à la fameuse retraite de cette ville en 1742, et rentra en France au mois de février 1743. Il se trouva, au mois de juin suivant, à la bataille d'Ettingen, et fut nommé, le 22 août, colonel d'un régiment d'infanterie. L'ayant joint sur la frontière du Dauphiné, il le commanda à l'attaque de la Tour du Pont et de Lachenal, sur les frontières du Piémont, à l'attaque des retranchements de Ville-Franche et de Montalban, à la prise de ces deux villes et à celle du Château-Dauphin, aux siéges de Demont et de Coni, à la bataille qui fut livrée sous les murs de cette dernière place en 1744; au passage des Alpes par la vallée de Spino; aux siéges d'Acqui, de Sarravalle, de la ville et du château de Tortonne, de Plaisance, de Parme et de Pavie; au combat de Ruffedo; à la prise d'Alexandrie, de Valence, d'Aste et de Cazal en 1745. Le 1[er] décembre, on le nomma colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, et il se démit de celui qu'il avait commandé jusqu'alors. Il servit à la tête de ce nouveau régiment sur la Meuse, et entre Sambre-et-Meuse, sous les ordres du comte de Ségur, son père, pendant le siége de Mons; se trouva à ceux de Charleroy et de Namur; fut blessé à Raucoux, d'un coup de feu qu'il reçut au travers du corps; combattit, en 1747, à Lawfeld, s'y signala à la tête de son régiment, et y eut un bras emporté par un coup de canon. Il fut créé brigadier d'infanterie le 27 juillet, et décoré de la croix de Saint-Louis en 1748. Ayant été pourvu des charges de gouverneur, lieutenant-général et sénéchal du pays de Foix, du gouvernement des ville et château de Foix et de la lieutenance-générale dans les provinces de Champagne et de Brie, sur la démission de M. le comte de Ségur, son père, les 20 et 23 juillet de la même année, il fut promu au grade de maréchal-de-camp le 25 août 1749, et nommé inspecteur-général surnuméraire de l'infanterie le 19 novembre 1756. Il passa en Corse, commanda conjointement avec M. le maréchal (alors marquis) de Castries, les troupes que le roi avait envoyées dans cette île, en fut rappelé en 1757, et employé, par lettres du 1[er] mars, à l'armée d'Allemagne. Il s'y trouva à la bataille d'Hastembeck, à la conquête de l'électorat d'Hanovre, et à la bataille de Crewelt en 1758,

et obtint, le 22 mai, la place d'inspecteur-général d'infanterie, vacante par la démission du comte de Maillebois. Employé à l'armée d'Allemagne, par lettres du 1er mai 1759, il contribua à la victoire de Minden, fut créé lieutenant-général des armées le 18 mai 1760, avec des lettres de service du même jour pour l'armée d'Allemagne. Le 31 juillet, il fut chargé, à la tête de l'aile gauche du corps aux ordres du maréchal du Muy, d'une des principales attaques à l'affaire de Warbourg, et eut occasion d'y faire briller la plus rare valeur. Détaché avec un corps de troupes sous les ordres du maréchal marquis de Castries, pour secourir Wesel, dont les ennemis faisaient le siége, il commanda l'aile gauche de ce corps au combat de Clostercamps, où, après avoir reçu deux coups de sabre sur la tête et un coup de baïonnette dans le cou, il fut fait prisonnier; échangé au mois de mars 1761, il fut employé à l'armée du Bas-Rhin, le 1er mai. Il servait, en 1762, dans la division commandée par le marquis de Castries; le 21 septembre de cette année, il soutint, à la tête de la brigade de Vaubecourt, l'attaque du pont de Bruck-Mühl, tint ferme dans ce poste jusqu'au lendemain, malgré les efforts des ennemis, et commanda en chef la division jusqu'à la fin du combat, pendant l'absence de M. le marquis de Castries, qu'une blessure grave avait forcé de se retirer. Il fut nommé, au mois de février 1767, chevalier des ordres du Roi; fut chargé, le 3 avril 1775, du commandement en chef en Franche-Comté; et nommé, le 27 novembre 1780, ministre et secrétaire-d'état au département de la guerre; enfin, le roi l'éleva à la dignité de maréchal de France le 13 juin 1783. Il est mort à Paris le 11 vendémiaire an X (3 octobre 1801), âgé de soixante-dix-huit ans. Le maréchal de Ségur avait épousé, en 1749, demoiselle Louise-Anne-Madelaine DE VERNON, dont il eut deux fils :

DE VERNON : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent et d'un croissant du même en pointe; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent.

1°. Louis-Philippe, dont l'article suit;

2° Alexandre-Joseph, vicomte de Ségur, entra de bonne heure au service militaire, dans la gendarmerie; il devint ensuite colonel en second des dragons de Noailles; passa de ce corps dans celui de Lorraine; fut fait colonel en premier des dragons de son nom, et devint successivement brigadier de cavalerie le 5 décembre 1781, et maréchal-de-camp le 9 mars 1788; devenu maréchal-de-camp à l'époque de la révolution, il quitta le service, et s'abandonna librement à son goût pour les belles-lettres. Il a exercé sa plume sur différentes matières dramatiques, ro-

mans, poésies légères, etc. Toutes ses productions sont remplies de finesse et de grâce, et décèlent dans leur auteur un esprit vif, un tact sûr, et un grand usage de la société ; il est mort à Bagnères le 27 juillet 1805, d'une affection de poitrine.

XVI. Louis-Philippe, comte DE SÉGUR, pair de France, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de l'association de Cincinnatus, commandeur des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame de Mont-Carmel, grand'-croix de l'ordre royal de la légion-d'honneur, et des ordres de Christ de Portugal, de Wurtemberg et de Toscane, l'un des quarante de l'Académie française (1), est né à Paris le 10 décembre 1753. Il entra au service 1769, en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Mestre-de-Camp-Général, cavalerie, où il devint successivement lieutenant et capitaine. Il fut nommé, en 1776, mestre-de-camp-lieutenant en second du régiment d'Orléans, dragons, qu'il quitta, en 1781, pour commander, en qualité de colonel en second, le régiment de Soissonnais, infanterie, aux États-Unis. Il y fit les deux dernières campagnes de la guerre américaine, sous les ordres de MM. de Rochambeau et de Vioménil; fut nommé, le 5 décembre 1782, colonel du régiment de dragons de son nom, et revint en France en 1783. Peu de temps après, il fut envoyé en Russie en qualité de ministre plénipotentiaire; conclut à Saint-Pétersbourg, le 11 janvier 1787, un traité de commerce avantageux pour la France, et fut chargé de plusieurs autres négociations importantes. De retour en France en 1790, il fut nommé par le roi maréchal-de-camp l'année suivante; et, à la fin de cette même année, Louis XVI l'envoya en qualité d'ambassadeur à la cour de Berlin. Il fut nommé successivement membre du corps-législatif en 1801, conseiller-d'état en 1803, grand'-croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur le 2 février 1805, grand-maître des cérémonies, sénateur,

(1) On a de M. le comte de Ségur un grand nombre de productions poétiques, politiques et littéraires. Ses principaux ouvrages historiques et diplomatiques sont : *L'Histoire des principaux événements du règne de Frédéric-Guillaume II ; le Tableau politique de l'Europe depuis 1786 jusqu'en 1796; Mémoire sur le pacte de famille; la Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI ; l'Histoire de l'Europe moderne; la Galerie morale et politique; l'Abrégé de l'histoire ancienne et moderne à l'usage de la jeunesse*, etc., etc.

et pair de France le 21 novembre 1819. Le comte de Ségur a épousé, le 30 avril 1777, Antoinette-Élisabeth-Marie D'AGUESSEAU, petite-fille du chancelier de France, de laquelle il a eu trois enfants :

D'AGUESSEAU : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six coquilles d'argent.

1°. Octave-Gabriel-Henri, qui suit :
2°. Paul-Philippe, rapporté après son frère aîné ;
3°. Louise-Antoinette-Pauline-Laure de Ségur, née le 11 avril 1778, mariée à Auguste *Vallet*, baron de Villeneuve, trésorier de la ville de Paris, morte le 16 juillet 1812.

XVII. Octave-Gabriel-Henri, dit *le comte Octave* DE SÉGUR, né à Paris le 30 juin 1779, officier supérieur dans l'état-major de la garde royale, membre de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, est mort le 15 août 1818. Il avait épousé, le 13 mars 1797, Félicité D'AGUESSEAU, sa cousine-germaine, fille de Henri-Cardin-Jean-Baptiste, marquis d'Aguesseau, pair de France, commandeur des ordres du Roi, l'un des quarante de l'Académie française. Il a laissé trois fils :

D'AGUESSEAU : comme ci-dessus.

1°. Le comte Eugène de Ségur, marié, par contrat du 13 juillet 1819, avec Sophie *de Rostopsin* (1), fille de M. le comte de Rostopsin, ancien ministre des affaires étrangères de Russie, et gouverneur de Moscou ;
2°. Le comte Adolphe de Ségur, garde-du-corps du roi ;
3°. Le comte Raymond de Ségur.

XVII. Paul-Philippe, comte DE SÉGUR, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de l'ordre du mérite militaire de Maximilien-Joseph de Bavière, né à Paris en 1780, entra au service en 1799, et fit les campagnes de Hohenlinden et des Grisons (2). La paix de Lunéville ayant mis fin aux hostilités, il fut chargé par le gouvernement français de plusieurs missions près des cours de Danemark et d'Espagne, et, en 1804, de l'inspection de tous les ouvrages militaires et des constructions maritimes des bords de la Manche. Envoyé deux fois en parlementaire à Ulm, au mois d'octobre 1805, il décida le général Mack à capituler ; fut chargé en 1806, de reconnaître la

(1) Et non pas *Rostopchin*, comme on l'écrit ordinairement.
(2) On a de lui une relation imprimée de cette dernière campagne.

Calabre, pour les préparatifs d'une descente en Sicile; se distingua au siége de Gaëte, qui capitula au mois de juillet de la même année, et à la bataille d'Iena, le 14 octobre. A l'affaire de Nazielsk, le 24 décembre 1807, ayant chargé et traversé une arrière-garde russe de 4,000 hommes, avec 90 dragons, il fut blessé deux fois et fait prisonnier après une défense désespérée. Envoyé à Tologda, au-delà de Moscou, il obtint son échange à la paix de Tilsitt. Passé en Espagne en qualité de major d'un régiment de hussards, il fut blessé, le 30 novembre 1808, à l'affaire de Sommo-Sierra. Promu au grade de général de brigade le 22 février 1812, il fit en cette qualité la campagne de Russie. En 1813 il organisa 3,000 gardes d'honneur à Tours; fut chargé, après la perte de la bataille de Haguenau, de la défense du Rhin, de Landau à Strasbourg. Il se fit beaucoup d'honneur dans la retraite qu'il opéra pendant cinq jours avec deux mille chevaux, de la première de ces deux places à la seconde, devant un corps de 20,000 alliés, Russes et Prussiens. Il combatit à Montmirail, à Château-Thierry et à Meaux. Au combat de Reims, le 12 mars 1814, à la tête de 100 gardes d'honneur et de quelques hussards, il tomba sur les dragons russes à l'embranchement des routes d'Épernay et de Fismes, les enfonça, en culbuta un grand nombre dans le bras gauche de la Vesle, et leur enleva 8 pièces d'artillerie. Il reçut dans cette action deux blessures graves, et fut créé, le 23 août, commandeur de la Légion-d'Honneur. En 1815 il fut nommé chef d'état-major des corps royaux de cavalerie. Après le 20 mars il resta sans emploi jusqu'au siége de Paris, et il fut alors chargé de la défense de la rive gauche de la Seine. Il a été nommé, en 1818, l'un des maréchaux-de-camp de l'état-major général de l'armée. Il a épousé Antoinette-Charlotte-Luce LE GENDRE DE LUÇAY, décédée le 23 janvier 1813, mère de trois fils :

LE GENDRE : d'azur, un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un lévrier du même.

1°. Paul de Ségur;
2°. Napoléon de Ségur;
3°. Marc de Ségur.

SEIGNEURS DE LA MOLIÈRE, DE MONTBRUN ET DE BOIRAC.

IX. Bertrand DE SÉGUR, écuyer, seigneur de la Molière, etc., second fils de Bérard de Ségur, écuyer, seigneur de Bridoire, Parsac, l'Estang et la Molière, et de Marguerite de la Chassagne, fut

nommé arbitre, avec Poncet de Raymond, curé d'Argentine, dans un partage fait, le 10 février 1557 (*v. st.*), entre les enfants de Poncet de Raymond, écuyer, seigneur d'Aulaigne et de Gauterie, et de dame Claire de Seyrac, obtint du duc d'Anjou (depuis Henri III), frère du roi, et son lieutenant-général, un passeport pour tout le royaume et pays de son obéissance, daté du camp de Villebois le 1er mai 1569. On ignore la date de sa mort. Il fut marié 1°. par contrat passé dans la maison noble de Pitray, paroisse de Gardegan en Bordelais, le 9 février 1535, avec demoiselle Huguette DE PRIEUR, qui lui porta la terre de Pitray; 2° avec demoiselle Marquise GUION. Il laissa:

DE PRIEUR : GUION :

Du premier lit :

1°. François, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Jeanne de Ségur, qui fut mariée, par contrat du 30 novembre 1572, à Gaston *de Grailly* (ou *de Gresly*), seigneur de Lavagnac et de Castagens, fils de Jean, seigneur de Lavagnac, et de Louise d'Escouasse; elle vivait encore le 20 sepsembre 1599.

X. François DE SÉGUR, surnommé *Prieur*, du nom de sa mère, écuyer, seigneur de Pitray, Montbrun, etc., fit son testament le 10 septembre 1568, par lequel il institua Pierre de Ségur, son fils aîné, son héritier universel, et légua une somme de 1,000 écus d'or à Gabriel, son autre fils. Il avait épousé, par contrat passé au château de Razac, en Périgord, le 26 décembre 1555, demoiselle Françoise DE BAYLY, fille de noble Jean de Bayly, écuyer, seigneur de Razac et de Saint-Apre, et de dame Jeanne d'Abzac. Les enfants issus de ce mariage sont :

DE BAYLY : d'argent à deux fasces de sinople, accompagnées de 3 allérions de sable, posés aussi en fasce, au milieu de l'écu.

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. Gabriel de Ségur auteur de la branche des seigneurs de *Parsac* et *de Minzac*, qui sera rapportée plus loin;

3°. Jeanne de Ségur; } qui ne vivaient plus le 26 juillet 1598.
4°. Marie de Ségur; }

XI. Pierre DE SÉGUR, écuyer, seigneur de Pitray, la Molière et de Montbrun, fut présent à un accord fait, le 3 décembre 1582, entre Antoine de Belcier, écuyer, seigneur de Labatut, et Pierre de Belcier, son frère, et assista, le 26 juillet 1598, au contrat de mariage de Gabriel, son frère. (Il est dit dans cet acte qu'il avait

recueilli tous les biens paternels et maternels.) Il avait épousé, par contrat du 3 juin 1597, demoiselle Marguerite DE MONTAIGNE, fille de Thomas de Montaigne, écuyer, seigneur d'Arsac. De ce mariage vinrent :

DE MONTAIGNE :

1°. Gabriel, dont l'article suit;
2°. Thomas de Ségur, auteur de la branche des seigneurs *de Saint-Vivien de Pitray*, mentionnés ci-après;
3°., 4°., 5°. et 6°. Quatre autres enfants, deux garçons et deux filles, dont on n'a pas les prénoms.

XII. Gabriel DE SÉGUR, écuyer, seigneur de Montbrun, etc., transigea avec Thomas, son frère, pour la succession de leurs père et mère, le 4 janvier 1631, et épousa, par contrat passé au château des Tours de Montaigne le 26 mai 1632, demoiselle Jacquette DE BORDES, fille de messire Martial de Bordes, chevalier, seigneur de la Fayardie, et de dame Marguerite de Calvimont, dont il eut, entr'autres enfants :

DE BORDES : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion du même; au chef cousu de gueules, chargé de trois molettes d'éperon d'or.

1°. Honoré, dont l'article suit;
2°. Marguerite de Ségur, mariée, par contrat du 4 avril 1644, à Jacques *de Calvimont*, chevalier, baron des Tours de Montaigne, seigneur du Cros et de la Mothe-Montravel, fils de Léon de Calvimont, chevalier, seigneur des mêmes terres, et de dame Marguerite de la Lanne.

XIII. Honoré DE SÉGUR, écuyer, seigneur de Montbrun et de Pitray (en partie), fut présent au contrat de mariage de Pierre de Ségur, seigneur de Pitray, son cousin-germain, de l'an 1663; fut maintenu dans sa noblesse comme représentent l'aîné de la famille du produisant, qui était Pierre de Ségur, seigneur de Parsac, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, du 15 octobre 1666, et ne vivait plus le 31 mars 1681. Il avait épousé demoiselle Françoise DE CORRALH, laquelle étant veuve, céda, le 31 mars 1681, à Pierre de Ségur, seigneur de Pitray, la somme de 1,000 livres, à prendre sur M. Jean-Louis de Corralh, sieur de Terrefert. Honoré de Ségur fut l'aïeul de :

DE CORRALH : d'argent, à la croix patée de gueule; à la bande du même, brochant sur le tout.

1°. François, comte de Ségur-Boirac, qui entra cornette au régiment d'Orléans, cavalerie, le 5 novembre 1733, y devint lieutenant le 6 août 1737, capitaine le 22 mars 1743, et major en 1749;
2°. Jean-François-Éléonor, qui suit.

XIV. Jean-François-Éléonor DE SÉGUR, chevalier, seigneur

de Boirac, capitaine au régiment de Bassigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa Marie-Anne DE CANOLLE DE LESCOURS, fille de Jean-François-Joseph de Canolle, chevalier, seigneur de Lescours, d'Andron, de Lespagnel, de la Lande et autres lieux, et de Marie-Paule de Jougleins de Romefort. Il ne vivait plus le 16 septembre 1776, lors du testament de Marie-Paule de Jougleins, qui fit des legs à leurs enfants, au nombre de deux.

DE CANOLLE : d'azur, au lion léopardé d'argent, au chef cousu de gueules, chargé d'une tour d'argent, accostée de deux croissants, l'un tourné, l'autre contourné, chacun accompagné de quatre croisettes, le tout d'argent.

1°. Jean-François, qui suit ;

2°. Marie-Anne-Marguerite de Ségur, mariée, le 24 avril 1781, à Pierre-François-Mathieu *de Spens de Lancre*, président à mortier au parlement de Bordeaux, fils de Pierre-François de Spens d'Estignols de Lancre, président à mortier au même parlement, et de demoiselle Thérèse d'Arche.

XV. Jean-François, vicomte DE SÉGUR-BOIRAC, officier supérieur des gendarmes de la reine, avec rang de lieutenant-colonel de cavalerie, a émigré en 1791, et a laissé de dame N..... DU PEUCH DE PAILHAS un fils et deux filles.

DU PEUCH : de gueules, à trois fasces d'argent.

SEIGNEURS DE SAINT-VIVIEN-PITRAY.

XII. Thomas DE SÉGUR, écuyer, seigneur de Pitray, etc., épousa, par contrat du 23 mars 1637, demoiselle Léonarde DE LA FARGUE, laquelle ne vivait plus, ainsi que son mari, le 11 janvier 1663. Leurs enfants furent :

DE LA FARGUE : d'azur, à trois maillets d'argent, à la bordure de gueules.

1°. Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Pitray, et des maisons nobles de la Mothe-de-Prats, dans la paroisse de Saint-Seurin, de la Séguinie et de Montbrun, fut présent au contrat de mariage de Jean de Ségur, seigneur de Montvert, son cousin, du 12 février 1660 ; et à celui d'Hélie de Ségur, seigneur de Lespinassat, son frère, du 23 mars 1679 ; transigea, par acte passé au bourg de Montcaret, en Périgord, le 1er juin 1681, avec Jacques de Cazenave, écuyer, seigneur de la Calmontie, et Jeanne de Ségur, sa femme, sur les contestations élevées entre eux, au sujet de la part que la dame de Cazenave avait dans la succession de Thomas de Ségur, son père, mort *ab intestat,* et pour ses droits légitimaires dans les biens qui avaient appartenu à dame Léonarde de la Fargue, sa mère ; reçut, le 3 février 1694, une quittance du receveur des sommes ordonnées pour la contribution du ban et arrière-ban de l'année 1693, à raison du service personnel auquel il était tenu envers S. M. pour la maison noble de la Mothe-de-Prats, située dans la paroisse de Saint-Severin (ou Seurin) de Montravel. Il avait épousé 1°, par contrat

passé dans la maison noble de Lugagnac, paroisse et juridiction de Pellegrue, en Albret, le 11 janvier 1663, Anne d'*Ourgouilhoux*, veuve de noble Guy-Aldonce du Peuch, écuyer, seigneur de Pailhas, et de la Tour de Monbreton, avec laquelle il fit un testament mutuel, au lieu de Prats, le 1er avril 1670 : les deux époux se firent don mutuellement de l'usufruit et de la jouissance de leurs biens et acquets. Pierre de Ségur institua son héritier universel, Thomas de Ségur, écuyer, seigneur de Volmon, son frère ; et sa femme, après avoir fait des legs à Jacob d'Ourgouilhoux, sieur du Graveyron, son frère aîné, à François-Pierre, sieur de Peyferie, son autre frère, institua son héritière universelle, Anne du *Peuch-d'Estrac*, sa nièce et filleule, fille de Jean du Peuch-d'Estrac, écuyer, seigneur de Lugagnac et de feu Susanne d'Ourgouilhoux, Pierre de Ségur épousa, en secondes noces, après l'an 1671, demoiselle Henriette *de Merland*, fille de noble André de Merland, écuyer, seigneur de Mondevis, maréchal de bataille dans les armées du roi, et capitaine d'une compagnie de chevau-légers, et de dame N..... des Arnauds. Ils firent, le 23 décembre 1703, un testament mutuel, qui ne fut ouvert que le 12 août 1744, après la mort de la testatrice, laquelle avait fait un second testament le 23 octobre 1743. Son mari était mort avant le 2 décembre 1722, ne laissant que deux filles :

A. Henriette de Ségur, mariée, par contrat du 5 août 1715, à messire Alexandre *du Peuch* : elle ne vivait plus en 1722 ;

B. Judith-Eléonore de Ségur, qu'épousa, par contrat du 19 août 1711, messire Pierre *de Bacalan*, écuyer, seigneur de Lorée, dans la paroisse de Doulonzon, juridiction de Puzols, en Bazadois ;

2°. Gabriel de Ségur-de-Pitray, écuyer, lieutenant-colonel du régiment Royal-Allemand, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, était capitaine d'une compagnie au régiment royal de Bolen, de cavalerie allemande, lorsqu'il donna quittance, le 21 janvier 1689, au trésorier-général de l'extraordinaire des guerres, de la somme de 800 livres, à lui allouée pour la remonte de sa compagnie ; il fit son testament, dans la maison noble de Lorée, le 2 décembre 1722, par lequel il cassa le testament qu'il avait fait depuis plusieurs années, en faveur de Pierre de Ségur-de-Pitray, son frère, et de dame Henriette de Merland de Mondevis, sa belle-sœur, femme de ce dernier ; et institua ses héritières universelles ses nièces du nom de Ségur et du Peuch ;

3°. Hélie, dont l'article suit ;

4°. Thomas de Ségur, écuyer, seigneur de Volmon, ou Bolmon, qui épousa demoiselle Jeanne *du Verger*, dont il eut,

Anne de Ségur, mariée, par contrat du 15 août 1701, à Henri-César

de Madaillan, écuyer, seigneur du Cause ; elle vivait encore le 1er juillet 1728 ;

5°. Jeanne de Ségur, mariée, par contrat passé au lieu des Jonblans, paroisse de Velines, le 27 mai 1679, à Jacques *de Cazenave*, écuyer, seigneur de la Calmontie, fils de Jean-Charles de Cazenave, écuyer, seigneur de la Mothe, et de dame Marguerite l'Usurier.

XIII. Hélie DE SÉGUR, écuyer, seigneur de Lespinassat, fit avec Pierre de Ségur, seigneur de Pitray, son frère, un accord par lequel ce dernier lui fit cession, le 8 novembre 1682, de diverses sommes d'argent pour compléter le paiement de ses droits légitimaires ; acquit, le 16 novembre 1686, tous les biens que Jean Claveau et Pierre Cauley possédaient dans la paroisse de Montpeyroux ; et vivait encore le 28 mars 1715, suivant un acte d'acquisition qu'il fit de Pierre Gazaille, d'une maison en ruine, avec ses dépendances, située dans le bourg de Saint-Vivien. Il avait épousé, par contrat passé au même lieu, juridiction de Montravel, le 23 mars 1679, demoiselle Judith DE CLAVEAU, fille de Pierre de Claveau et de Madelaine Masmontel ; il fut assisté de Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Pitray, et de Thomas de Ségur, écuyer, seigneur de Volmont, ses frères ; de Geoffroy de Guerre, écuyer, seigneur de la Roquette ; de Gaston de Guerre, écuyer, et de Jacques de Grailly, écuyer, seigneur de Castagens, ses cousins. Judith de Claveau fit un testament clos, dont la suscription est datée du 10 février 1710, et eut de son mariage un fils qui suit : DE CLAVEAU :

XIV. Jacques, comte DE SÉGUR, écuyer, seigneur de Lespinassat, etc., reçut, le 26 novembre 1722, l'obligation que lui fit Martial de Comarque, écuyer, docteur en théologie et curé de Saint-Vivien, de la somme de 1,000 livres, provenant d'un prêt ; il est qualifié, dans cet acte, écuyer, sieur de Lespinassat, habitant du bourg de Saint-Vivien. Il reconnut, par acte du 30 décembre de la même année, devoir à dame Anne de Cazenave, veuve de noble Henri de Grailly, demeurant au lieu du Mayne, paroisse de Bonneville, une somme d'argent provenant aussi d'un prêt ; fut nommé capitaine d'une compagnie de nouvelle levée dans le régiment d'infanterie de Ségur, par commission du 1er septembre 1747 ; et commandant de quartier, et capitaine de la première

compagnie des gendarmes de la Petite-Rivière, par commission du 15 février 1765, dans laquelle il est qualifié comte de Ségur. Il laissa de Jeanne-Angélique DE GRAILLY, sa femme, entre autres enfants :

DE GRAILLY : comme à la page 12.

1°. Antoine-Louis, dont l'article suit ;
2°. N... de Ségur, mariée, avant l'an 1759, à N... *de Courson-de-Calhavel.*

XV. Antoine-Louis, vicomte DE SÉGUR, officier supérieur et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut nommé, le 25 septembre 1770, commandant des milices du quartier de Saint-Marc à Saint-Domingue, par Pierre Gédéon, comte de Nolivoas, gouverneur, lieutenant-général pour le roi, des îles françaises de l'Amérique sous le vent : cette nomination fut confirmée par le roi le 29 juillet 1771. Sa majesté lui avait déjà donné la croix de Saint-Louis le 24 mars précédent. Il acquit, le 13 janvier 1776, de M. Paul du Queyla, seigneur du Terme et de la Cosne, et de dame Philippe de Livardie, son épouse, une maison située à Bergerac ; obtint une place et un droit de banc dans l'église de Saint-Jacques de Bergerac, le 3 août 1779, et souscrivit une reconnaissance, le 22 novembre 1780, à François, vicomte de Foucault, brigadier des armées du roi, seigneur de la Renaudie, etc., pour une maison située à Bergerac, dans le quartier de Malbec. Il laissa de dame Marie-Nicole DE RAULIN, sa femme, six enfants qui suivent :

DE RAULIN : de gueules à trois clefs d'or.

1°. Louis, comte de Ségur, ancien page du roi, capitaine au régiment du Roi, cavalerie ;
2°. Claude-Nicolas-Louis, vicomte de Ségur, sous-lieutenant dans le régiment du Roi, cavalerie, en 1784 ; puis capitaine dans un régiment de chasseurs à cheval ;
3°. N..... de Ségur, destiné à l'état ecclésiastique ;
4°. Marie-Philippine-Henriette-Victoire de Ségur, fut mariée, en 1786, à Géraud *de la Borie*, III° du nom, comte de Campagne, ancien capitaine de dragons au régiment de Noailles, adjoint aux aides-maréchaux-généraux-des-logis du corps de l'état-major de l'armée, fils de Géraud II de la Borie, chevalier, seigneur de Campagne, Bonnefons, Tayac, les Ayzies, etc., et de dame Marguerite de Charon de Sensenac, décédé à Sarlat, au mois d'août 1802 ;
5°. N..... de Ségur ;
6°. N..... de Ségur.

SEIGNEURS DE PARSAC, DE MINSAC, etc.

XI. Gabriel DE SÉGUR, Ier du nom, chevalier, seigneur de Montvert et de Parsac, second fils de François de SÉGUR, seigneur de Pitray, Montbrun, etc., et de dame Françoise de Bayly de Razac, fit son testament le 2 novembre 1619. Il avait épousé, par contrat passé en la maison noble de Montvert, paroisse de Saint-Seurin, dans la juridiction de Montravel, le 26 juillet 1598, demoiselle Léonarde JULLIOT, ou JULHIOT, demeurant dans la paroisse de Gardegan, vicomté de Castillon, en Bordelais : le futur époux y fut assisté de Pierre de Ségur, seigneur de Pitray, son frère, qui lui donna pour tous droits, tant paternels que maternels, et pour les successions de Jeanne et Marie, ses sœurs, la somme de 2,000 écus, revenant à 8,000 fr. bordelais. Cet acte fut passé en présence de Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Lespinassat, et de Michel Fournier, sieur de la Fon. De ce mariage sont issus :

DE JULLIOT : de gueules, à trois fleurs de lys d'or, au bâton du même, péri en bande.

1°. Pierre, qui suit ;

2°. Odet de Ségur, qui a formé la branche des *seigneurs de Bouzely et de Saint-Aulaye,* rapportée ci-après.

XII. Pierre DE SÉGUR, écuyer, seigneur de Montbrun et de Parsac, fut institué héritier par le testament de son père du 2 novembre 1619 ; obint, le 25 septembre 1636, de M. le maréchal de la Force, la permission de se retirer de l'armée et du camp de Péronne en la ville de Paris, pour se faire traiter de la maladie qui lui était survenue dans le service du roi ; fut maintenu dans sa noblesse, avec ses deux fils, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, le 15 mars 1667 ; il y est dit âgé de 65 ans, habitant du bourg de Minzac, et frère germain de feu Odet de Ségur, écuyer, seigneur de Montvert. Il vivait encore, et était veuf, le 29 avril 1675. Il avait épousé, par contrat passé au lieu de Minzac, juridiction de Villefranche de Loupchat en Périgord, le 21 février 1621, Louise DE BEAUPOIL, demoiselle de Minzac, fille d'Isaac de Beaupoil, chevalier, seigneur de Fontcave, et de dame Savra de Fontaines ; il fut assisté de sa mère, et de puissant seigneur Charles, vicomte de Raymond, seigneur de Jussy, etc., de messire Pierre de Grailly, chevalier, seigneur de Lavagnac, Castegens, etc., de Jean de Grailly, chevalier, de Bertrand de Brouilhac, aussi cheva-

DE BEAUPOIL : de gueules, à trois couples de chiens d'argent en pals, les liens d'azur, tournés en fasce.

lier, de Gabriel de Ségur, chevalier, seigneur de Montbrun, ses proches parents; et encore de messire Lancelot de Belcier, chevalier, seigneur de Gensac, de Daniel de la Place, chevalier, seigneur de Puygueyrault, etc. Leurs enfants furent :

1°. Jean de Ségur, écuyer, qui fut maintenu dans sa noblesse, avec son père et son frère, en 1667;
2°. Gabriel, dont l'article suit.

XIII. Gabriel DE SÉGUR, II° du nom, écuyer, seigneur des Landes, etc., fut maintenu dans sa noblesse avec son père l'an 1667, et épousa, par contrat passé à Coutras le 29 avril 1675, demoiselle Suzanne MIE, fille de Pierre Mie, et de Marie Barraud, dont il eut :

MIE :

1°. Jean III, dont l'article suit :
2°. Jean de Ségur, écuyer, seigneur des Landes, en 1720 et 1725.

XIV Jean DE SÉGUR, écuyer, seigneur de Minzac, habitait la paroisse de Saint-Antoine dans la juridiction de Coutras, lorsqu'il épousa, par contrat passé au lieu appelé de Pinotte, paroisse et juridiction de Gensac, le 20 octobre 1720, demoiselle Louise ABRE (ou Habre), fille de noble Jean Abre, écuyer, sieur de la Fortonnie, et d'Henrie de Rigaud : le futur époux fut assisté de noble Jean de Ségur, écuyer, son frère, de noble Jean de Belade, écuyer, seigneur du Désert, son parrain, et de Noël Bernard, son beau-frère; et la future épouse agit du consentement de ses père et mère, de nobles Étienne et Pierre de Rigaud, écuyers, sieurs de Grande-Fon, et du Marché, ses oncles, de noble Etienne de Rigaud, son cousin germain, etc. Jean de Ségur était veuf le 22 juillet 1725, et fut père de :

ABRE :

XV. Étienne DE SÉGUR, écuyer, seigneur de Minzac, etc., né le 22 juillet 1725, aux Onchamps, près Minzac, en Périgord, était cadet gentilhomme dans le régiment de Grassin en 1746; il fut nommé ensuite lieutenant au régiment de Picardie,

SEIGNEURS DE BOUZELY ET DE SAINT-AULAYE.

XII. Odet DE SÉGUR, chevalier, seigneur de Montvert, 2° fils de Gabriel de Ségur, chevalier, seigneur de Montbrun, et dame Léo-

narde Julliot, épousa, par contrat passé au lieu et paroisse de Minzac, le 13 septembre 1634, demoiselle Marthe DE BACALAN, fille de feu noble Thomas de Bacalan, écuyer, seigneur de la Mothe, la Gailhe en Bazadois, etc., et de feu dame Jeanne de Bonneau : le futur époux y fut assisté de Pierre de Ségur, chevalier, seigneur de Parsac, de Gabriel de Ségur, chevalier, seigneur de Montbrun, de Lancelot de Belcier, chevalier, seigneur de Gensac, et de Thomas de Ségur, chevalier, seigneur de Pitray; il ne vivait plus le 12 février 1660, lors du contrat de mariage de son fils, auquel sa veuve, alors remariée à François de Brouilhac, écuyer, assista par procureur. Il fut Père de :

DE BACALAN : d'or, à trois marteaux de gueules, et une molette d'éperon de sable en abîme.

XIII. Jean de SÉGUR, IIIe du nom, écuyer, fut maintenu dans sa noblesse, avec Pierre de Ségur, chevalier, seigneur de Parsac, son oncle, par jugement de M. Pellot, du 15 mars 1667; il servait alors depuis trois ans dans la compagnie des chevau-légers de Duras, suivant deux certificats des 10 et 11 janvier de la même année, et il ne vivait plus le 4 avril 1681. Il avait épousé, par contrat passé à Sainte-Foy-sur-Dordogne le 12 février 1660, Marie de VIDAL, veuve de Jean de la Capelle, lieutenant-colonel au régiment de Cugnac, fille de Pierre de Vidal, ancien greffier en la cour et chambre de Guienne et de Françoise Cellerier. Le futur époux, qui est dit habitant du lieu de Barrière, paroisse de Velines, fut assisté de François de Brouilhac, écuyer, seigneur du lieu de ce nom, de Marthe de Bacalan, sa mère, de Jean de Ségur, chevalier, seigneur et baron de Montazeau, et de Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Pitray, ses cousins. Il laissa de son mariage :

DE VIDAL : fascé d'argent et de gueules.

XIV. Pierre DE SÉGUR, écuyer, seigneur de Bouzely, donna la déclaration de ses armoiries en 1627, et vivait encore, ainsi que sa femme, le 18 novembre 1727. Il avait épousé, par contrat passé au lieu des Vigiers, paroisse de Sainte-Croix, juridiction de Saucignac, le 4 avril 1681, demoiselle Anne DE GERVAIN, fille de noble François de Gervain, écuyer, seigneur de Roquepiquet, et de dame Marguerite de Vigier; ils furent assistés dans cet acte de M. Mathias Cellerier, habitant du comté de Lauzun en Agenois, cousin du futur époux, du seigneur de Castelmoron, de messire Louis d'Escodeca de Boisse, chevalier, seigneur baron de Saucignac,

DE GERVAIN : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même.

seigneur de Théobon, etc., de noble Mathieu de Bideran, écuyer, seigneur de la Mongie, habitant du bourg de Saucignac, des père et mère de la future épouse, de noble Pierre de Gervain, écuyer, seigneur des Vigiers, son frère, etc. De ce mariage naquirent :

1°. Simon, dont l'article suit ;
2°. Louise de Ségur, qui vivait en 1727 et 1731 ;
3°. Marie de Ségur, en 1727.

XV. Simon DE SÉGUR, écuyer, seigneur de Fougueyras, habitant du bourg de Razac, juridiction de Saucignac, épousa, par contrat passé dans la ville de Sainte-Foy-sur-Dordogne le 18 novembre 1727, demoiselle Anne DE LA JONIE, fille de feu Denis de la Jonie, seigneur de Jaufumat et de feu Jeanne Jauge : ils furent assistés de leurs parents et amis, savoir, du côté du futur époux : de son père, de ses sœurs, de noble Pierre-Hector de Gervain, écuyer, seigneur des Vigiers, co-seigneur de la terre des Landes en Saintonge, capitaine de cavalerie au régiment d'Aubusson, de noble Isaac de Gervain, capitaine au régiment de Médoc, et autre Isaac de Gervain, *le puîné*, lieutenant au même régiment, écuyers, seigneurs de Lambertie, ses cousins germains, etc., et du côté de la future épouse, d'Etienne de la Jonie, seigneur de Jaufumat, son frère, de Pierre Jauge, substitut du procureur du roi en la ville de Sainte-Foy, d'Etienne Jauge, ancien capitaine d'infanterie, ses cousins germains. Ils vivaient encore tous les deux le 27 mai 1731, et ils eurent pour enfants :

DE LA JONIE :

1°. Étienne de Ségur-Bouzely, marquis de Ségur, capitaine au régiment de Médoc, infanterie, devenu depuis maréchal des camps et armées du roi le 22 septembre 1788, naquit le 24 et fut baptisé le 27 mai 1731, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre-de-Monestier, au diocèse de Sarlat; fut nommé capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Médoc, par commission du 20 mars 1759 ; fit faire, le 8 septembre 1773, un acte de notoriété pour prouver qu'il était fils de Simon de Ségur et d'Anne de la Jonie, dont les noms avaient été omis dans son contrat de mariage. Il est mort sans laisser d'enfants de dame Françoise-Charlotte *Poyen*, domiciliée en l'île Saint-Eustache, en Amérique, fille majeure de Jean Poyen, ancien commandant du quartier de la Capesterre, paroisse de Saint-Hyacinthe, île Guadeloupe, et de feu dame Anne Gressier, qu'il avait épousée, par contrat passé en l'île Saint-

Eustache, le 2 décembre 1769, et à laquelle il avait été constitué pour sa dot la somme de 170,000 francs;

2°. Isaac, dont l'article suit;

3°. Raimond de Ségur, surnommé de Montvert, servit avec distinction en Allemagne et en Corse, et fut assassiné, étant encore jeune, à l'affaire du pont du Golo, en 17..., par un officier corse, à qui il avait trop généreusement sauvé la vie. Il fut vivement regretté de toute l'armée, et particulièrement de tout le corps de la légion de Soubise, où il était capitaine. Il n'avait pas été marié;

4°. *N*..... de Ségur, morte sans alliance; elle avait obtenu une pension du roi. Il est dit dans son brevet, que cette pension lui était accordée en considération des services distingués de son frère Isaac de Ségur-Bouzely;

5°. *N*..... de Ségur, mariée à M. le chevalier de *Briançon*, seigneur de Pessiaux, La Molière, chev lier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XVI. Isaac de Ségur, chevalier, seigneur de la Pleyssade, Sainte-Innocence et autres lieux, qualifié chevalier de Ségur, d'abord commandant du bataillon du Perche, ensuite capitaine de dragons au régiment de Soubise, se retira du service avec le grade d'officier supérieur, après avoir fait huit campagnes, et étant criblé de blessures. Il avait contracté mariage avec demoiselle Jeanne Eymeric de Pouzi, fille de feu Mathieu Eymeric, seigneur des Martineaux, dont naquirent : Eymeric :

1°. Mathieu, dont l'article suit;

2°. Henri-Philippe, marquis de Ségur, né le 5 juillet 1770, sous-lieutenant au régiment des chasseurs des Cévennes, aujourd'hui colonel d'état-major, chevalier du mérite militaire de France, de l'ordre royal des Deux-Siciles, de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et du mérite de Bavière, marié à dame Françoise-Rosalie-Euphrasie *Savariau*, née à Nantes, veuve de messire Charles-Gabriel-Jean de Coux;

3°. *N*..... de Ségur, mariée à M. *Durège de Beaulieu*, capitaine au régiment de *Monsieur*, infanterie, et chevalier de Saint-Louis;

4°. Jeanne de Ségur, épouse de M. *Durège*, frère du précédent.

XVII. Mathieu, vicomte de Ségur, né le 11 septembre 1765, servit, ainsi que son frère, avant et depuis la révolution; il a été fait sous-lieutenant au régiment de Septimanie, cavalerie, et il est actuellement officier supérieur des gardes, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur. Il a formé deux alliances;

DE LA PÉROUSE : la première avec mademoiselle DE LA PÉROUSE, dont il n'a pas eu
DE CHANCEAULME : d'enfants ; et la seconde avec mademoiselle DE CHANCEAULME DE FONROSE, fille de M. de Fonrose, conseiller au parlement de Bordeaux, dont il a trois fils.

SEIGNEURS ET BARONS DE PARDAILLAN, VICOMTES DE CABANAC, etc.

VIII. Pierre Ier, dit *Perroton* DE SÉGUR, seigneur et baron de Pardaillan, et de Seiches, qualifié *noble et puissant seigneur*, cinquième fils de Jean de Ségur, captal de Puychagut, et de Jeanne de Grailly, fut légataire, le 7 mars 1496 (*v. st.*), par le testament de son père, des villes, châteaux, terres et seigneuries de Seiches et de Pardaillan, avec leurs dépendances, situées dans la sénéchaussée d'Agen. Il fit son testament en 1526, et en nomma exécuteur Bérard de Ségur, seigneur de Bridoire et de Ponchat, son frère. On ignore la
N.... date de sa mort ; mais il paraît qu'il ne vivait plus lors du mariage d'Isabeau, sa fille, le 1er juin 1533. Il laissa d'une alliance inconnue :

1°. Bérard, nommé aussi Bernard de Ségur, qui a pris la qualité de seigneur et baron de Seysses (ou Seiches) et de Pardaillan, dans le contrat de mariage d'Isabeau, sa sœur, avec Pierre de Chauveron, du 1er janvier 1533, auquel il assista. Il paraît qu'il mourut la même année et sans alliance ;
2°. Pierre II, dont l'article suit ;
3°. Isabeau de Ségur, qui épousa, par contrat passé au château de Pardaillan le 1er juin 1533, Pierre *de Chauveron*, qualifié noble et puissant seigneur de Dussac. Elle y fut assistée par Bérard de Ségur, son frère, qui lui constitua pour sa dot une somme de 3,000 livres tournois, que le futur époux promit d'assigner sur sa terre de Dussac.

IX. Pierre DE SÉGUR, IIe du nom, baron de Pardaillan, de Seiches, etc., assista, le 7 décembre 1533, au contrat de mariage de Catherine et d'Isabeau de Ségur, avec François et Louis, seigneurs de Pierre-Buffière en Limousin ; ces deux dames donnent dans cet acte à Pierre de Ségur le titre d'oncle paternel, c'est-à-dire à la mode de Bretagne. Il vivait encore le 9 octobre 1556, suivant le contrat de mariage de Jeanne de Ségur, sa nièce, aussi à la mode de Bretagne, avec Antoine de Taillefer, seigneur de Mauriac, dans lequel il est nommé comme témoin. On ignore la date de sa mort

et le nom de sa femme; mais il paraît certain qu'il laissa, entr'autres enfants : N....

1°. Bérard de Ségur, qui suit ;

2°. Marguerite de Ségur, mariée à Jean *de Ricard*, co-seigneur de Gourdon, seigneur de Genouillac et de Vaillac, chevalier de l'ordre du Roi, dont elle fut la seconde femme.

X. Bérard DE SÉGUR, I[er] du nom, chevalier, seigneur, baron de Pardaillan, seigneur de Seiches et de la Barrière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fut nommé l'un des députés de la noblesse bordelaise aux états-généraux tenus à Me un en 1561, et fit une constitution de rente, le 13 juin 1566, conjointement avec dame Anne Brun, sa femme, en faveur de M. de Pontac, sous le cautionnement d'Antoine de Belcier, conseiller au parlement de Bordeaux. Il contracta deux alliances, la première avec Perrenelle DE CARSAC, et la seconde avec Anne BRUN. Ses enfants furent : DE CARSAC : BRUN :

1°. Jean de Ségur, écuyer, seigneur et baron de Pardaillan, etc., qui eut pour femme, suivant un acte de l'an 1572, demoiselle Madelaine *de la Vergne*, sœur de Charlotte de la Vergne, dame de la Bastide, veuve de M. de la Ferrière, second président au parlement de Bordeaux. Il ne provint de ce mariage qu'une fille, nommée :

Marie de Ségur, mariée avec noble et puissant seigneur messire Pierre *d'Escodeca*, seigneur de Boisse, etc., capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, gouverneur pour S. M. des ville et citadelle de Bourg en Bresse, lequel, dans un titre du 3 mai 1609, se qualifie seigneur et baron de Pardaillan et du château de Théobon ;

2°. Jacques de Ségur de Pardaillan, qui fut surintendant de la maison de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), et chef de son conseil. Ce prince l'honorait de l'amitié la plus intime, et le chargea, en diverses occasions, des commissions les plus importantes. Il l'envoya, en 1583, vers la reine d'Angleterre Elisabeth, les rois de Danemark, d'Ecosse, de Suède, etc., et les princes-électeurs d'Allemagne, le landgrave de Hesse-Cassel, et autres princes et Etats, pour les affaires et intérêts des églises réformés. Il employa dix-huit mois à cette mission ; mais au bout de ce temps, de nouveaux troubles étant survenus, le roi l'envoya une seconde fois, avec la même qualité d'ambassadeur, vers les mêmes princes, par commission (1) datée de Bergerac le 10 mai 1585,

(1) Cette piece importante et curieuse a été imprimée textuellement en latin,

« avec tout pouvoir et faculté de traiter et transiger avec qui de droit, » de telle manière, et sous telles clauses et conditions qu'il jugera convenables....., de souscrire tous pactes et traités, de stipuler au nom de » S. M. toutes conditions qu'il jugera de son intérêt et de l'intérêt public, » d'obliger et engager la foi, ainsi que les biens de sadite majesté, à » l'exécution de toutes les clauses qu'il aura consenties, etc., et promettant de tenir pour bien fait tout ce qu'il fera pour son service et celui » de la religion réformée » (1). Jacques de Ségur vivait encore en 1588 (2). On croit qu'il épousa une demoiselle de *Belcier*, dont on ne sait pas s'il a laissé des enfants;

3°. *N...* de Ségur, baron de Pardaillan, attaché aussi au roi Henri IV, et le compagnon de son enfance, fut assassiné entre ses bras, à la Saint-Barthélemi, tellement que son sang rejaillit sur les vêtements de ce prince. (*Voy. le président de Thou.*)

4°. *N...* de Ségur de Pardaillan, *le jeune*. Il fut du nombre des seigneurs protestants qui se retirèrent, la nuit de la Saint-Barthélemi, dans le faubourg Saint-Germain, et qui ne voulurent pas passer cette nuit dans la ville;

5°. Pierre III de Ségur, dont l'article suit;

6°. Jeanne de Ségur, sœur (ou peut-être fille) d'un des précédents, épousa par contrat passé à Sainte-Foy le 12 mars 1588, Pierre de *Choupes*, écuyer, seigneur dudit lieu, conseiller et chambellan du roi de Navarre, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur des ville et château de Loudun et pays Loudunois, et maréchal des camps et armées du roi;

7°. Olympe de Ségur, mariée à Antoine de *Belcier*, écuyer, seigneur de Labatut; elle fut mère de Finette de Belcier, femme, en 1602, de Marcomte de Bardon, seigneur de Ségonzac (3).

XI. Pierre DE SÉGUR, III° du nom, écuyer, seigneur de Ligonnes

---

dans le tome 2 du *Diction. véridique*, page 401, et il en a été inséré une traduction française dans le *Nobiliaire univ. de France*, tome XVI, page 376.

(1) Ceux qui voudront avoir des notions plus étendues sur cet homme célèbre, pourront consulter l'*Histoire universelle de M. de Thou*, tome III, liv. 52, page 133, etc.; *les Mémoires de Mornay*, in-4°, pages 289 et 485, etc.

(2) On lit dans *un manuscrit de la Bibliothèque du roi*, que Jacques de Ségur se piquait d'astrologie, et qu'il fit imprimer à ses frais ses prédictions, suivant l'une desquelles *un prince protestant devait dans peu détrôner le pape.*

(3) On rapporte qu'Antoine de Belcier étant prisonnier au château Trompette, à Bordeaux, Olympe de Ségur, résolue de le délivrer, pénétra dans la prison, et lui persuada de prendre ses habits et sa coiffure. A la faveur de ce déguisement, il s'échappa le soir, sans être reconnu des gardes; et son épouse, qui était restée en ôtage, obtint sa liberté dans la suite.

et de Pardaillan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III. Ce prince lui fit don, par ses lettres du 23 février 1578, de la somme de 6,666 écus et un tiers, à prendre sur les deniers extraordinaires de son épargne, *en considération des bons et agréables services qu'il a faits à S. M. et à ses prédécesseurs rois, tant dedans que déhors le royaulme, et les grandes pertes et dépenses qu'il a faites, ayant même été prisonnier quatre fois, entre les mains des ennemis de cette couronne, etc.* Par d'autres lettres du même prince, datées de Fontainebleau le 15 mai 1582, dans lesquelles il est qualifié *gentilhomme ordinaire de la chambre du roi*, il est ordonné que la somme ci-dessus, qui n'avait pas encore été payée, sera prise sur les deniers provenant de l'afferme faite par S. M. du droit et imposition qui se lève sur les draps vendus en gros, ès deux premières années de cette ferme. Il donna quittance, le 26 juillet 1585, au trésorier de l'épargne, de la somme de 3,333 écus un tiers (10,000 l.); et ne vivait plus en 1614. Il avait épousé, par contrat du 20 août 1567, Marie DE MONTBERON, fille d'Antoine de Montberon, chevalier, seigneur et prince de Mortagne-sur-Gironde, et de Jeanne l'Hermite de Beauvais. Elle mourut avant son mari; et, par son testament, elle lui laissa la jouissance de ses biens. Pierre de Ségur n'en eut pas d'enfants : mais il laissa d'une seconde alliance Bérard, qui suit.

DE MONTBERON : écartelé, aux 1 et 4 fascé d'argent et d'azur; aux 2 et 3 de gueules plein.

N....

XII. Bérard DE SÉGUR, IIe du nom, vicomte de Cabanac, seigneur de Saint-Germain, du Grand-Peuch, entre-deux-mers, la Loubière, Blanquefargue, etc., donna quittance, le 14 mai 1620, à Louise de Lanes, dame de Fontaines, sa belle-mère, d'une partie de la dot d'Esther de Polignac, sa femme, fille de cette dame, et il lui en était dû encore une partie en 1629. Il avait épousé, par contrat du 25 septembre 1614, demoiselle Esther DE POLIGNAC, fille de François de Polignac, chevalier, seigneur de Fontaines, Fontguion et la Ruscade, et de dame Louise de Lanes de la Roche-Chalais. Elle était veuve le 11 août 1639, suivant un arrêt du parlement et chambre de Guienne, rendu ce jour, entre elle et ses neveux, etc., par lequel la terre de Fontaines lui fut adjugée et à la dame de Sainte-Hermine, sa sœur, pour la somme de 54,000 liv. De ce mariage provinrent, entr'autres enfants :

DE POLIGNAC : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois fasces de gueules; aux 2 et 3 de sable, au lion d'or, lampassé de gueules, couronné et armé d'argent.

1°. Léonor, dont l'article suit;
2°. Louise de Ségur, mariée, par contrat du 19 décembre 1638, à Pierre

de Pons, baron de Saint-Maurice, seigneur de Saint-Laurent, la Mothe, etc.

3°. Jacquette de Ségur, demoiselle du Grand-Peuch, épousa, en 1668, Daniel de *Taillefer,* chevalier, seigneur de Mauriac, Douzillac, La Tour, etc., dont elle fut la première femme, et testa le 17 août 1677.

XIII. Léonor DE SÉGUR, vicomte de Cabanac, seigneur du Grand-Peuch, la Loubière, Blanquefargue, etc., vendit, le 12 juin 1644, au nom de dame Esther de Polignac, sa mère, à François de Polignac, son cousin germain, suivant l'arrêt d'expédient, donné le 9 du même mois, en la cour et chambre de Guienne, séante à Bordeaux, les deux tiers de la terre et seigneurie de Fontaines, la métairie de Chomade, et autres biens qui avaient appartenu à feu messire Léonor de Polignac, chevalier, seigneur de Fontaines, père de François, et qui avaient été adjugés à la dame de Cabanac. Léonor de Ségur laissa, entr'autres enfants, de Jeanne DE VIVANS, qu'il avait épousée par contrat du 14 avril 1643 :

DE VIVANS : d'or, au lion de gueules.

1°. Henri, dont l'article suit;

2°. François de Ségur, auteur de la branche des seigneurs du *Grand-Peuch,* qui sera rapportée plus loin;

XIV. Henri DE SÉGUR, IIe du nom, vicomte de Cabanac, etc., capitaine de carabiniers du roi, était aide-de-camp de M. de Vivans, maréchal-de-camp, servant dans l'armée de Flandre, lorsqu'il donna quittance, le 4 octobre 1690, au receveur-général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère, de la somme de 300 livres, pour ses appointements. Il fit, en 1697, la déclaration de ses armoiries, et les fit insérer dans l'Armorial général. On ignore l'année de sa mort. Il laissa de Marie GILLET DE LA CASE, sa femme, un fils qui suit :

GILLET : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'olivier de sinople; aux 2 et 3 d'azur; au lion d'or, lampassé de gueules.

XV. Joseph DE SÉGUR-CABANAC, Ier du nom, chevalier, vicomte de Cabanac, baron d'Arsac et de Belfort, fut nommé, en 1703, lieutenant du maire et jurat de la ville de Bordeaux. Il épousa Catherine D'ARRÉRAC D'ARSAC, dont naquirent quatre fils et deux filles :

D'ARRÉRAC : d'argent, à trois pins de sinople et une étoile d'azur en chef.

1°. N... de Ségur-Cabanac, président à mortier au parlement de Bordeaux, mort sans enfants;

2°. Joseph II, dont l'article suit;

3°. Nicolas de Ségur-Cabanac, auteur du rameau établi à Vienne en Autriche, mentionné ci-après;

4°. Jean de Ségur-Cabanac, chevalier de Malte, nommé capitaine de vaisseau au mois d'avril 1757.

5°. N.... de Ségur-Cabanac, } religieuses.
6°. N.... de Ségur-Cabanac, }

XVI. Joseph DE SÉGUR-CABANAC, II° du nom, comte de Ségur, chevalier, vicomte de Cabanac, baron d'Arsac et de Belfort, seigneur de Villagrins et en partie de Parempuyre, et seigneur des fiefs de Sainte-Hélène, de la Lande, de la Bricq, de Laglon, de la Tour, d'Eyquem dans Bordeaux et autres places, lieutenant-général des armées du roi, commença sa carrière militaire dans le régiment d'Orléans, cavalerie, où il fut reçu lieutenant réformé le 5 août 1723. Il servit au camp de la Moselle en 1727; l'année suivante on lui donna, le 22 novembre, une compagnie au même régiment; il la commanda au camp de la Meuse en 1730; aux siéges de Gerra d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan, en 1733; de Tortone et de Novarre, ainsi qu'aux batailles de Parme et de Guastalla, en 1734. Nommé aide-major de son régiment le 6 octobre de cette dernière année, il servit en cette qualité, en 1735, aux siéges de Révéré, de Reggio et de Gonzague, à la prise de Prague en 1741, et au combat de Sahay l'année suivante. Ayant été nommé troisième guidon de la compagnie des gendarmes de la garde, le 11 mai 1742, avec rang de mestre-de-camp de cavalerie, par commission du même jour, il se démit de la majorité du régiment d'Orléans, et continua à servir à l'armée de Bohême, en qualité d'aide maréchal-général-des-logis de la cavalerie. Il se trouva, en cette qualité, à la défense de Prague et à la retraite du maréchal de Belle-Isle au mois de décembre; combattit, avec la compagnie des gendarmes, à la journée de Dettingen, le 27 juin 1743; devint deuxième, puis premier guidon de sa compagnie, les 12 juillet et 17 novembre suivants; servit à la bataille de Fontenoy, aux siéges des villes et citadelles de Tournay, d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath en 1745; aux batailles de Raucoux en 1746 et de Lawfeld en 1747. Créé brigadier de cavalerie le 1er janvier 1748, il servit en cette qualité au siége de Maëstricht. On le nomma successivement troisième enseigne en la compagnie des gendarmes de la garde le 15 mars, deuxième enseigne le 10 octobre 1749, premier enseigne le 14 novembre 1750, et maréchal-de-camp le 20 février 1759. Employé à l'armée d'Allemagne, par lettre du 1er mai, il se trouva à la bataille de Minden le 1er août; devint second sous-lieutenant de la compagnie des gendarmes le 12 avril 1761; fut employé maréchal-de-camp en Guienne, depuis le 1er mai 1761

jusqu'en 1762, et fut promu au grade de lieutenant-général des armées du roi le 16 avril 1767. Il mourut en 1790, ayant été pourvu, ainsi que son père, de la lieutenance du maire de la ville de Bordeaux. Il avait épousé, par contrat passé à Paris le 12 juin 1741, Jeanne-Henriette LE MAISTRE, fille de Pierre-Henri le Maistre, seigneur du Marais et de Roinville près Dourdan, et de dame Marie-Rachel de Meuves. De ce mariage sont issus :

LE MAISTRE : d'azur, à trois soucis d'or.

1°. Joseph-Marie, dont l'article suit;

2°. N...., chevalier de Ségur, capitaine aux carabiniers de *Monsieur*, décédé sans enfants; il avait eu en partage la terre d'Arsac, en Médoc.

XVII Joseph-Marie, vicomte DE SÉGUR, et comte de Ségur après la mort de son père, chevalier, seigneur de Cabanac, etc., guidon des gendarmes de la garde ordinaire du roi, ensuite maréchal-des-camps et armées du roi; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qualifié *haut et puissant seigneur*, né le 5 février 1744, et mort vers l'an 1815, avait épousé, par contrat accordé à Bordeaux, le 14 mai 1770, du consentement de ses père et mère, et de celui de haut et puissant seigneur messire Jean, comte de Ségur, chevalier, seigneur du Grand-Peuch, de la Loubière, etc., son oncle maternel, et son cousin paternel du 1er au 3e degré, demoiselle Catherine DE BASTEROT, fille de messire Gabriel-Barthélemi de Basterot, chevalier, conseiller du roi en la grand-chambre du parlement de Bordeaux, seigneur de Valeirac, Sepian, Gadet, Blayac, de la maison noble de Dignac, etc., et de dame Marie d'Augeard. Les enfants issus de ce mariage sont :

DE BASTEROT : d'argent, à l'astre de sinople, au lion d'azur, s'appuyant sur le fût de l'arbre.

1°. Henri, comte de Ségur-Cabanac, né en 1775, non marié;

2°. Joséphine de Ségur-Cabanac, demoiselle de Ségur, morte sans alliance, en 1804;

3°. Gabrielle de Ségur, demoiselle de Cabanac, morte en 1820, sans avoir été mariée;

4°. Antoinette de Ségur, née en 1779, mariée à N. *de Pontet*, officier de la marine royale, dont elle était veuve, et mère de deux filles;

5°. Hermine de Ségur, née en 1781. Elle a épousé M. le vicomte de *Verthamon*, dont elle a eu deux garçons et deux filles;

6°. Eugénie-Armande de Ségur, née en 1784, non mariée;

7°. Constance de Ségur, morte en bas âge.

RAMEAU DES SEIGNEURS DE LESCHÈRES, COMTES DE SÉGUR-CABANAC.

XVI. Nicolas, comte DE SÉGUR-CABANAC, seigneur de Leschères et d'Armoncourt en Champagne, chevalier de l'ordre

royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment du roi, troisième fils de Joseph I de Ségur, vicomte de Cabanac, et de Catherine d'Arrérac d'Arsac, mourut au château de Leschères en 1787. Il avait épousé, par contrat du 10 janvier 1759, Louise D'ALLONVILLE, fille de Côme-François-Marcel, comte d'Allonville, ancien officier au régiment des Gardes-Françaises, et de dame Antoinette de Sauvage. De ce mariage sont provenus quatre enfants :

D'ALLONVILLE : d'argent, à deux fasces de sable.

1°. Jules-Louis de Ségur, capitaine de cavalerie, mort à Fontainebleau en 1798;

2°. Auguste-François-Marcel, dont l'article suit;

3°. Henriette de Ségur, mariée, par contrat du 20 mai 1780, à Jean-Baptiste. Charles-Philippe, comte de *Beaufort*, fils de Jean-Baptiste-Jacques de Beaufort, chevalier, seigneur de Pothemont, de Frampas, de Crespy, etc., etc., et de Louise-Charlotte-Edmée de Serpes d'Escordal;

4°. Aglaé-Rosalie de Ségur, qui épousa Anne-Elzéar *du Val*, comte de Dampierre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, massacré près de la voiture du roi Louis XVI, sur la route de Sainte-Ménéhould, lors de l'arrestation de ce monarque à Varennes. Leur fils unique est lieutenant-colonel et aide-major des gardes de S. A. R. *Monsieur*.

XVII. Auguste-François-Marcel, comte DE SÉGUR-CABANAC, officier-major au service de S. M. I. R. et A., chambellan attaché à la personne de S. A. I. monseigneur le prince héréditaire d'Autriche, et chevalier de l'ordre de Saint-Léopold.

SEIGNEURS DU GRAND-PEUCH, *éteints*.

XIV. François DE SÉGUR, chevalier, seigneur du Grand-Peuch, et de la Loubière, second fils de Léonor de Ségur, vicomte de Cabanac, et de Jeanne de Vivans, fut père de Jean, qui suit.

XV. Jean, comte DE SÉGUR, chevalier, seigneur du Grand-Peuch, de la Loubière, de Voutrou, etc., capitaine dans le régiment d'Orléans, cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qualifié *haut et puissant seigneur*, épousa, par contrat du 19 mai 1733, demoiselle Marie-Louise LE MAISTRE, fille de Pierre-Henri le Maistre, seigneur du Marais, près Dourdan, et de Marie-Rachel de Meuves; elle était sœur aînée de Jeanne-Henriette le Maistre, épouse de M. le comte de Ségur-Cabanac, son cousin issu de germain. Il était veuf au mois d'août 1757, et eut pour enfants :

LE MAISTRE : comme à la page 50.

1°. Alexandre-Joseph, dont l'article suit;

2° N.... de Ségur, mariée à N.... *de Stud*, ou *Estut*, comte de Solminac.

XVI. Alexandre-Joseph, comte DE SÉGUR, seigneur du Grand-Peuch, enseigne des gendarmes de la garde, est mort à Bordeaux en 1785, laissant une fille unique de son mariage, contracté le 31 juillet 1771, avec mademoiselle Sophie-Louise DE MONTLÉART, fille de Louis-Jean de Montléart, chevalier, mousquetaire du roi dans la 2e compagnie, et de dame Jeanne Butté de Reimont :

DE MONTLÉART : d'azur, à trois besants d'or.

N.... de Ségur-Grand-Peuch a épousé M. le comte de *Grivel*, chevalier de Saint-Georges, originaire de la province de Franche-Comté.

SEIGNEURS DE LA SALLE, *éteints*.

VII. Jean II, dit *Jeannot* DE SÉGUR, seigneur de Roquenègre, second fils de Ramond III, et de Mathive de Cleyrac, est connu dès le 25 janvier 1460 (*v. st.*), par un acte d'échange qu'il fit avec Roger de Grailly. Il rappelle son père, déjà mort, et se dit son héritier en partie, dans un hommage qu'il rendit conjointement avec Jean, son frère, le 27 juillet 1466, à Bernard Angevin, seigneur de Rauzan. On lui donne pour fils :

N....

VIII. Bernard DE SÉGUR, écuyer, seigneur de la maison noble de la Salle, qui reçut, le 4 décembre 1487, une reconnaissance de Pierre du Vergier, et une autre de Gensotte de Balenses le 6 décembre 1490. Il ne vivait plus le 19 septembre 1491. On ignore le nom de sa femme, dont il eut :

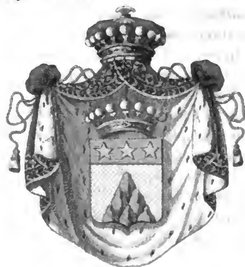
IX. Ramond DE SÉGUR, IVe du nom, écuyer, seigneur de la maison noble de la Salle, et de la Roque dans la seigneurie de Rions, lequel reçut, le 19 septembre 1491, de Jean de Castillon, une reconnaissance dans laquelle il rappelle Bernard, son père, dont il se dit héritier. Il épousa, par contrat du 1er juin 1492, demoiselle Marguerite DE LABAT, fille de noble homme Raimond de Labat, et de dame Uzane d'Aiguedouce, seigneur et dame de la maison noble, appelée de Taris, qui avait appartenu à noble homme Pey de Ségur. Il fit un bail à fief à Jean Retrouvé le 23 août 1494. On ne connaît pas l'époque de sa mort : mais on trouve que sa femme vivait encore le 22 octobre 1528, date d'une reconnaissance faite en sa faveur par deux particuliers. Il est à croire que de son mariage provint :

DE LABAT : d'azur, au pal d'argent, accosté de deux molettes d'éperon d'or.

X. Pierre DE SÉGUR, écuyer, seigneur de la maison noble de La Salle, qui est connu par une reconnaissance féodale à lui fournie par un particulier le 3 mai 1553 ; on ignore sa destinée ultérieure.

DE SERRE ou DE SERRES,

COMTES DE SAINT-ROMAN ET DE FRÉJEVILLE, BARONS DE COMBRET, DE SAILLANS, etc., *en Languedoc* et *à Paris.*



ARMES : *D'or, à la montagne de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles du champ.* Couronne de comte. L'écu entouré du manteau de pair.

La famille DE SERRE ou DE SERRES (1), originaire des Cévennes, subsistait en plusieurs branches, possessionnées aux environs du Vigan, d'Arre, de Sumène et d'Aulas, dès le milieu du treizième siècle; mais les titres qui constatent l'existence, les filiations et la communauté d'origine de ces diverses branches ne sont pas en nombre suffisant pour établir d'une manière littérale leur jonction au tronc primitif; on a cru cependant devoir rapporter tous les fragments qui antécèdent le milieu du seizième siècle, tant pour faire connaître l'ancienneté et les caractères de noblesse de cette famille, que pour garantir de toutes vicissitudes à venir les seuls titres qui pourront peut-être un jour combler les lacunes de sa généalogie. Ces fragments sont extraits tant de ses titres et mémoires particuliers, que d'une copie exacte et figurative de plusieurs actes anciens (des années 1264, 1342, 1350, 1356, 1359, 1360, 1373, 1379, 1384, 1386, 1403, 1420 et 1421), tirée de différents rouleaux de parchemins appartenants à M. d'Arnal de Serres, et certifiée par Jean-Jacques Capion, notaire royal à la résidence du Vigan, sous la date du 1er août 1820.

(1) Le nom est orthographié *de Serris* et *de Ser.o,* dans les actes des 13e et 14e siècles. On le trouve encore souvent écrit *Serres,* ou *de Serres,* dans ceux des trois siècles suivants, mais plus communément *Serre* ou *de Serre.*

I. Noble homme Étienne DE SERRES, acquit, par acte du 15 février 1245, passé par-devant Vairet, notaire à Genoillac, de Guillaume et Pierre de la Barre, frères, la moitié des droits et honneurs qu'ils avaient au lieu de Vaumale, paroisse de Saint-André de Lancize, et le mas de Campmalet, que les vendeurs reconnaissent tenir de messire Raimond de Serres. Cette vente fut ratifiée par-devant le même notaire, le 7 juillet 1246, par Pierre de la Barre, au nom duquel Guillaume, son frère, avait précédemment stipulé. Par acte du 14 des calendes de juillet 1264, passé à Aulas, par-devant François Plagnori, notaire d'Arre, Raimond Gazan, bailli général de toute la terre d'Arre, concéda à noble homme Étienne de Serres, au nom de noble homme Guillaume d'Anduze, l'acapt des eaux de la rivière de *Breausia*, avec la faculté d'y faire pêcher depuis le moulin du Gros, appartenant audit Étienne, jusqu'au pont del Fouère. Étienne vivait encore en 1305, et fut père de Bertrand, qui suit.

I. Messire Raimond I DE SERRES, nommé, comme seigneur dominant de Guillaume et Pierre de la Barre, frères, dans l'acte du 15 février 1245, rapporté ci-contre au degré d'Étienne de Serres; après lui viennent :

1°. Raimond II, qui suit;
2°. Hugues de Serres, qui, l'an 1278, donna une reconnaissance féodale à Pierre de Sumène.

II. Raimond II DE SERRES vivait en 1293, suivant l'acte rapporté au degré de Bérenger, son fils, qui suit.

III. Bérenger DE SERRES, fit, l'an 1293, conjointement avec son père, un échange avec Bernard et Raimond de Précoussols, père et fils. On ne connaît plus la suite de cette branche.

II. Noble Bertrand DE SERRES, habitant le mas de Serres, en la paroisse de Saint-Martin d'Aulas, près du Vigan et de Sumène, épousa noble Viarne DE MARS, fille de Pierre de Mars, damoiseau, lequel, en 1294, ajouta à la dot de sa fille la directe entière du mas del Vayrol. Bertrand de Serres, conjointement avec Étienne, son père, donna une pièce de terre à nouvel acapt, para cte de l'an 1305. Bertrand eut pour fils :

1°. Raimond, dont l'article suit;
2°. Béranger ou Bringuier de Serres, docteur ès-droits, qui paraît dans des actes des 29 octobre 1354, et 6 septembre 1356, et dans une inféodation faite par lui et son frère, en 1358, à Bernard Fontès, habitant d'Aulas.

III. Raimond DE SERRES, damoiseau, seigneur du mas de Serres, reçut, en 1320, une reconnaissance féodale de Jean du Mazel, pour le tenement del Vayrol; fit un échange, par acte passé devant Falconis, notaire du Vigan, avec Bernard d'Alayrac, de la paroisse de Saint-Mar-

cel de Fontfouillouse, du droit de directe et d'une albergue, que lui, Raimond de Serres, damoiseau, avait au lieu de Grez, contre les directe, seigneurie, conseil, lods, prélation sur les fiefs et albergues de deux chevaliers, tenus par divers particuliers du Vigan, sis en la paroisse d'Aulas, aux mas de Monteils et de la Poulveyrière; fut investi, l'an 1347, par Frézol de la Roche, de deux albergues de chevaliers, et des cens et rentes nobles qu'il possédait aux appartenances du mas de Serres, et dans l'étendue de la baronnie d'Hierle; transigea, sur procès, conjointement avec Bérenger de Serres, son frère, le 29 octobre 1354, avec Bernard et Pierre de Valarnaud, au sujet de leurs prétentions respectives sur l'hérédité de Bernard Castanier, habitant d'Aulas, décédé *ab intestat* : transaction conclue par la médiation de leurs bons amis, nobles Elzias de Roquedu, Déofat de Lascours, etc. Raimond de Serres acquit, par acte passé devant Guillaume Paris, notaire des vicomté de Creissel et baronnie de Roquefeuil, le 4 avril 1359, le mas de Rivauriès, en la paroisse de Saint-Sauveur de Porcils, que lui céda noble Pierre Pagès, de Meyruèis; acquit, par acte passé devant Bringuier de Grefeuille, notaire du Vigan, le 11 des mêmes mois et an, d'Aigrefeuille Fraissinet, *aliàs* Sauchon, femme de Jean de Camignes, de la ville du Vigan, la directe seigneurie, et les conseil, lods et prélations que feu Raimond Fraissinet, *aliàs* Sauchon, son père, avait sur tous les biens, terres et possessions du mas de Serres, en la paroisse d'Aulas, ainsi que de la directe qu'elle avait sur les biens d'Alaysette-Françoise de Las Sieyes. Pierre Pagès lui vendit les usages, cens, conseil, lods, etc., qu'il avait au mas de Rivauriès, par acte passé devant Guillaume Joannin, notaire, le 3 août 1360. Raimond de Serres donna, à bail emphytéotique, à Jean Figuières, habitant d'Aulas, une pièce de terre, sise au terroir de Roquefreze, par acte passé devant Guillaume de la Salle, notaire de toute la terre d'Arre, le 15 juin 1373; et, par acte du 24 mai 1379, passé devant Bertrand Guiraud, notaire royal, il donna à emphytéose, tant en son nom qu'en celui de Marguerite, sa fille, une pièce de terre, sise en la paroisse d'Aulas, au mas des Cours, à Pierre Pellonis, habitant dudit Aulas. Raimond de Serres ne vivait plus le 10 janvier 1386. Il avait épousé Esmangarde DE MONDARDIER, dame en partie de Saint-Martial, dont il n'eut qu'une fille unique, Marguerite de Serres, qui suit :

IV. Marguerite DE SERRES, dame du mas de Serres, et en partie du château de Saint-Martial, près de Saint-Roman, épousa noble Louis

du Pont, seigneur des Ardeliers, qui, en qualité de mari, maître des biens dotaux et procureur fondé de noble Marguerite de Serres, son épouse, reçut, le 20 août 1360, vingt-deux reconnaissances féodales de divers censitaires des paroisses et lieux de Saint-Martial, de Mars, de Serres et d'Aulas. Le même Louis du Pont reçut, aux mêmes titres, le 10 janvier 1386, une reconnaissance de Raimond Carel, du lieu d'Aulas, au diocèse de Nîmes, et trente-trois autres reconnaissances dans le cours de la même année. Marguerite de Serres reçut, le 19 juin 1403, deux reconnaissances de Pierre Folquier, *aliàs* du Puy, du mas de Mars, paroisse d'Aulas, passées devant Bringuier la Salle, clerc du diocèse de Rodès, notaire impérial, et du comte d'Armagnac et de Rouergue en toute la baronnie de Roquefeuil. Elle reçut, le 10 février 1420, une reconnaissance de Guillaume de la Pierre, de la moitié qu'il avait, par indivis avec elle et Paul du Pont, son fils, et le comte d'Armagnac et de Rouergue, au mas Cros; lemême Paul du Pont stipulant en son nom, et comme fondé de la procuration de sa mère, et l'un et l'autre en qualité d'héritiers ou tenant biens de feu noble Rostan de Saint-Martial, reçurent, le 13 février 1420, deux reconnaissances de beaux emphytéotiques de Bernard et Jean Liron, du mas des Ardeliers ou Gibert, paroisse de Saint-Martial de Vallerangue. Marguerite vivait encore en 1421; mais cette année est la dernière époque connue de sa vie.

Les titres offrent une lacune de près d'un demi-siècle, depuis la mort de Raimond de Serres jusqu'à :

I. Noble Pierre de Serres ou de Serre, *de Serris, aliàs de Serro*, vivant au mas du Mazel, vers 1420, ayant pour contemporain, noble Raoul *de Serres*, et pour fils, Raimond, qui suit.

II. Raimond de Serre vivait encore au Mazel, près de Serres, en 1477. Il avait pour contemporain noble Aimeric *de Serre*, marié, le 7 janvier 1479, avec Souveraine *d'Albignac*. On ignore le nom de la femme de Raimond; mais on lui connaît un fils, qui suit.

III. Pierre de Serre, qui, conjointement avec Raimond de Serre, son père, céda, le 18 février 1477, à Guillaume du Pont, co-seigneur de Saint-Martial, au mas de Serres, paroisse de Saint-Martin d'Aulas, un pré, sis à Peyremale, en échange duquel ledit Guillaume du Pont lui céda un pré sis à l'Estorte. Pierre de Serre avait pour contemporain Hugues *de Serres*, nommé avec Étienne, son frère aîné, dans un acte de l'an 1494. Les mémoires de la famille portent qu'il fut père de Jean de Serres, auteur des deux branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

La filiation est surabondamment prouvée par les titres depuis :

I. Noble Jean DE SERRE OU DE SERRES, Ier du nom, seigneur en partie de Fromental, paroisse de Saint-Roman de Codières, nommé avec noble Guidon de Serre, son fils, Guillaume Bymart, co-seigneur de Fromental, et Isabel de Castelvieil, dans une commission donnée à Nismes, le 27 août 1543, par Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, sénéchal de cette ville et de Beaucaire, et adressée à l'un de ses sergents, pour, à la requête des susnommés, contraindre leurs vassaux et tenanciers des possessions mouvantes de leur directe, à leur donner dénombrement et reconnaissance de leurs fiefs. Jean laissa de sa femme, dont le nom est ignoré : N....

1°. Guidon, qui continue la descendance ;
2°. Noble Jean de Serre, } nommés dans l'acte du 27 août 1543.
3°. Noble Pierre de Serre, }

II. Noble Guidon DE SERRE OU DE SERRES, seigneur de Fromental en partie, épousa, avant le 19 février 1583, demoiselle Marguerite MAFFRE (sœur de noble Jean Maffre, sieur de la Grandinelle), fille de Pierre Maffre, de la ville de Sumène, et de dame Marquise de Leuzière. Le 11 décembre 1593, Guidon de Serre donna à noble François de Roquefeuil, seigneur et baron de la Roquette, de Brissac, etc., une reconnaissance de ce qu'il tenait de lui à hommage, serment de fidélité et baiser de paix, sous sa directe seigneurie, juridiction, justice haute, moyenne et basse de Brissac. Guidon fit son testament le 16 décembre 1597, par lequel il voulut être inhumé par ceux de la religion prétendue réformée, dans le cimetière de la ville de Sumène, au tombeau de ses prédécesseurs. Il ne vivait plus le 17 février 1602, date du testament de Marguerite Maffre, sa veuve, laquelle élit sa sépulture auprès de lui, en la forme de ceux de la religion prétendue réformée, et mourut avant le 6 août 1606. Ils eurent pour enfants : MAFFRE :

1°. Noble Fulcrand de Serre, marié, par célébration du 21 octobre 1584, en la forme de ceux de la religion prétendue réformée, avec demoiselle Jeanne *de Coste*, fille de Pierre de Coste, de la ville de Ganges, et de Catherine de Causse, proche parente de noble Pierre de Causse, seigneur de Magdas et de Rigolz. Il mourut avant son père, laissant :
   Jeanne de Serre, mariée, avant le 17 février 1602, avec noble Antoine, seigneur *de Saint-Julien ;*
2°. Noble Jean de Serre, seigneur de Fromental, marié, après le 6 février 1599, et avant le 28 janvier 1602, avec demoiselle Isabeau *de Pélissier*, veuve de noble Pierre, seigneur de Saint-Julien. Il fit son testament le

22 avril 1608, par lequel il choisit sa sépulture *au tombeau de ses prédécesseurs et ancêtres*, dans le cimetière de Suméne, et mourut le même jour, sans laisser de postérité;

3°. Isaac, qui continue la descendance;

4°. Françoise de Serre, qui était mariée avant le 16 décembre 1597, et vivait encore le 4 mai 1611;

5°. Gabrielle de Serre, mariée, avant le 16 décembre 1597, avec noble Blaise *de Lantal*, écuyer, de la ville du Vigan, dont elle était veuve le 12 août 1612;

6°. Anne de Serre, mariée aussi, lors du testament de son père, avec Jean *Planchon-Cantobre*, procureur du roi de la ville du Vigan. Ils vivaient le 6 août 1608;

7°. Catherine de Serre, femme de N.... *de Loubrieu*, morte avant le 16 décembre 1597.

DE LOUBRIEU.

III. Isaac DE SERRE, *aliàs* DE SERRES, écuyer, seigneur de Fromental, épousa, par contrat du 6 août 1606, demoiselle Jeanne DE LOUBRIEU, fille de Fulcrand de Loubrieu, et de demoiselle Marie Rovière. En qualité de fondé de procuration de Jean de Serre, son frère, il passa une transaction avec Pierre Sollier, du mas de Gordon, le 3 août 1607; fit un testament le 4 mai 1611; passa, le 7 novembre 1612, une obligation de la somme de 600 livres au profit de Philippe de Fontanon, conseiller du roi, contrôleur général de gabelles en Languedoc, sous la caution de Pierre de Serre, seigneur de Saulsan et de Valanté, conseiller du roi et général des finances en la cour des aides de Montpellier, son parent, (ainsi qualifié dans un acte du 6 juin 1608). Isaac mourut avant le 7 octobre 1624. Jeanne de Loubrieu, qui vivait encore le 31 janvier 1651, le rendit père de:

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. Marie de Serre, } légataires de leur père, en 1611;
3°. Françoise de Serre, }

4°. Anne de Serre, mariée, avant le 27 juin 1669, avec Jean *Gérard*, docteur ès-droits, de la ville de Sumène.

DES PÉRIÈS : d'or au poirier de sinople, fruité d'argent, accosté de deux étoiles d'azur, et soutenue d'un croissant de gueules.

IV. Pierre DE SERRE, OU DE SERRES, écuyer, seigneur de Fromental, épousa, par contrat du 10 janvier 1634, demoiselle Lydie DES PÉRIÈS, fille de noble Raymond des Périès, et de dame Lydie de la Tour. Dès le 3 octobre 1633, Pierre de Serre avait fait un testament, dans le dessein, disait-il, de faire un voyage vers les armées du roi pour le service de sa majesté. Il mourut avant le 25 mai 1651. Lydie des Périès, sa veuve, ne vivait plus le 25 octobre 1663. Ils eurent Jean II, qui suit.

V. Jean DE SERRE OU DE SERRES, II[e] du nom, écuyer, épousa, par contrat du 25 mai 1651, demoiselle Françoise DE ROUX, fille de noble Jean de Roux, et de dame Susanne de Fourcail. Ils ne vivaient plus le 21 octobre 1691. Ils eurent :

DE ROUX : de gueules, à six mouchetures d'hermine d'argent.

1°. Antoine, qui suit;

2°. Jean de Serre, qui, ayant quitté le service, passa dans le pays de Vaud, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, et y mourut sans postérité.

VI. Antoine DE SERRE OU DE SERRES, écuyer seigneur de Saint-Roman de Codières et de Costeguisson, fut maire de la ville de Sumène où il était né le 21 octobre 1659, dans la religion prétendue réformée. Il épousa, par contrat du 21 octobre 1691, demoiselle Susanne DE MOLIN, sœur de Jacques de Molin, écuyer, seigneur de Villejuif-lès-Paris, conseiller, premier médecin consultant du roi, et fille d'Aldebert de Molin, docteur et avocat à Marvejols, et de dame Susanne de Salesses. Il fit son testament olographe le 1[er] juillet 1704, où l'on voit qu'il avait abjuré la réforme, et mourut le 16 avril 1709. Sa veuve, qui le suivit au tombeau le 12 septembre 1735, avait fait son testament le 1[er] février de la même année, dans lequel elle déclare avoir eu pour enfants :

DE MOLIN.

1°. Jean de Serre, institué héritier universel par son père le 1[er] juillet 1704, mort sans postérité;

2°. Étienne de Serre, qui continue la descendance;

3°. Laurent de Serre, écuyer, sieur de Montredon, garde-du-corps du roi;

4°. Susanne de Serre, légataire le 1[er] juillet 1704, morte avant le 12 février 1735;

5°. Marie de Serre, mariée à noble Albert *d'Hortet*, écuyer, seigneur de Tessan, près du Vigan, ancien capitaine d'infanterie, morte en 1748;

6°. Françoise de Serre, mariée, en 1722, avec César *de Luze*, écuyer, seigneur de Trouillas, près d'Alais, morte en 1755;

7°. Jeanne de Serre, femme, en 1727, de Henri *de la Borie*, seigneur de Thoraux, conseiller-auditeur en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier.

Fille naturelle d'Antoine.

Marie de Serres, *à qui son père légua* 800 *liv. le* 1[er] *juillet* 1704.

VII. Étienne DE SERRE OU DE SERRES, chevalier, comte de Fréjeville, baron de Meyruèis, dans les Cévennes, de Combret, de Montlaur en Rouergue et de Saillans; seigneur de Blanc, de Saint-Min, de Costeguisson, de Saint-Roman de Codières en Languedoc, de Villejuif-lès-Paris, etc., né le 3 mai 1698, fut pourvu d'un office de conseiller du roi, maître en sa chambre des comptes de Paris,

le 13 juin 1744. Le 20 avril 1763, il acquit de Claude-Henri-François de Juges, marquis de Brassac, les terres de Pœux, de Prohencourt et de Monès, en la sénéchaussée de Villefranche de Rouergue, dont il obtint la réunion et érection en *comté de Fréjeville*, par lettres-patentes données à Versailles au mois de janvier 1766. Il fit son testament le 31 mars 1766, et cinq codicilles les 10 mai suivant, le 30 juin et 29 septembre 1770, 30 juillet 1776 et 18 août 1777. Il avait épousé, par contrat du 17 juin 1743, demoiselle Jeanne-Susanne LE NOIR DU BREUIL, fille de Guillaume le Noir, écuyer, seigneur de Cindré, receveur-général des finances d'Alençon, et l'un des fermiers généraux de S. M., et de demoiselle Anne de Baugy. Leurs enfants furent :

LE NOIR : d'argent, à une tête de maure de sable.

1°. Jacques, qui suit ;

2°. Étienne de Serre, écuyer, né le 15 janvier 1747, reçu, le 1er juillet 1758, page de la petite écurie du roi, sur les preuves de son ancienne noblesse, faites, le 30 mai précédent, par-devant M. d'Hozier, juge d'armes de France ; mort officier de cavalerie au régiment de la Reine, où il était entré en sortant des pages, le 1er juillet 1762 ;

3°. Jacques-Henri de Serre, *chevalier de Saint-Roman*, né le 6 septembre 1752, seigneur de Saint-Roman, page du roi en la petite écurie depuis le 1er décembre 1767 jusqu'au 1er juillet 1771 ; officier dans le régiment des carabiniers, puis capitaine dans celui de Royal-Cravates, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans alliance ;

4°. Jacques-Philippe de Serre, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après ;

5°. Pierre de Serre de Saint-Roman de Fréjeville, né le 28 octobre 1757, page de la petite écurie du roi depuis le 20 juillet 1771 jusqu'au 1er juillet 1774 (1), mort capitaine dans le régiment de Noailles, dragons ;

6°. François-Marie de Serre, écuyer, né le 6 novembre 1759, baron de Combret, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine dans le régiment de Penthièvre, dragons. Il a servi dans l'armée des princes, puis dans celle d'Autriche, et est retraité chef d'escadron ;

---

(1) Peu de jours avant sa sortie des pages, M. le duc de la Vrillière lui écrivit cette lettre honorable.

A la Meute, le 14 juin 1774.

« Le roi, satisfait de votre conduite, Monsieur, et des services que vous lui » avez rendus étant page, vous fait présent d'une épée, dans l'espérance que vous » l'employerez à son service ; et que, ne démentant point votre naissance et votre » zèle, vous parviendrez aux honneurs qui doivent être la récompense où doit aspirer la noblesse de son royaume. Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-» obéissant serviteur. *Signé* le DUC DE LA VRILLIÈRE. »

7°. Anne-Susanne-Philippe de Serre de Saint-Roman, née le 6 mars 1748, mariée à M. *Eimar de Palaminy*, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment des gardes françaises;

8°. Anne-Sophie de Serre de Saint-Roman, née le 11 novembre 1750, mariée à Jacques-Mathieu *Augeard*, chevalier, marquis de Busancy, baron de Thenorques, seigneur de Nouart, de Baricourt, de Civry et de Remonville, conseiller d'état, secrétaire des commandements de la reine et fermier général;

9°. Anne-Jeanne-Sophie de Serre de Saint-Roman, née le 28 avril 1762, mariée 1° à Claude-Sophie *du Pin de Rochefort*, chevalier, capitaine de dragons au régiment de Jarnac; 2° avec Étienne-Denis, baron *Pasquier*, pair de France, chevalier, ancien secrétaire-d'état au département des affaires étrangères, ministre d'état, membre du conseil privé de S. M., chevalier du Saint-Esprit et grand'croix de l'ordre royal de la Légion-d'honneur.

VIII. Jacques DE SERRE DE SAINT-ROMAN, chevalier, comte de Fréjeville, seigneur de Villejuif, etc., né le 22 novembre 1745, conseiller de grand'chambre au parlement de Paris, partagea la succession de son père avec ses frères et sœurs, par acte du 13 mai 1782, passé devant Picquais, notaire à Paris, et mourut victime du tribunal révolutionnaire le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Il avait épousé, par contrat du 20 septembre 1768, demoiselle Hélène-Françoise DE MURARD, fille de messire Alexandre-François de Murard, chevalier, seigneur de Bulou et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, président en la troisième chambre des enquêtes du parlement, et de feu dame Anne-Florence de Brétignières. De ce mariage est issu Alexis-Jacques qui suit :

DE MURARD : d'or à la fasce crénelée de trois pièces d'azur, accompagnée en chef de trois têtes de corbeau de sable ; à la bordure de gueules.

IX. Alexis-Jacques DE SERRE, comte DE SAINT-ROMAN, né le 13 mai 1770, a émigré en 1792, et a servi dans l'armée des princes et celle de Mgr. le prince de Condé; il a été nommé, en 1814, officier dans les mousquetaires gris. Il est aujourd'hui pair de France, par nomination du 17 août 1815, retraité chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il a épousé 1°, à Wandsbeck, près Hambourg, le 20 août 1795, Marie-Mélanie LE REBOURS, fille de Jean-Baptiste-Auguste le Rebours, chevalier, seigneur de Saint-Mard, de Varimont et de Poix en Champagne, président au parlement de Paris, mort victime d'un jugement révolutionnaire le 26 prairial an 2 (14 juin 1794), et de Marie-Geneviève Clément

LE REBOURS : de gueules, à 7 losanges d'argent.

de Barville; 2°, à Rouen, par contrat du 28 août 1810, Marie-Jeanne-Françoise DE TINTENIAC, fille de M. le comte de Tinteniac, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Du premier lit sont issus :

DE TINTENIAC : d'hermine, au croissant de gueules.

1°. Auguste-Jacques-Albéric de Serre de Saint-Roman, né le 15 avril 1804, mort en bas âge;

2°. Sydonie-Susanne de Serre de Saint-Roman, mariée à Anatole-Joseph-Philippe, comte *de Reilhac*, officier de dragons;

3°. Geneviève-Gezeline de Serre de Saint-Roman, née le 11 juillet 1802, mariée à Léon-Formose, comte *de Barbançais*,

4°. Marie-Amicie de Serre de Saint-Roman, née le 23 mai 1805.

VIII. Jacques-Philippe DE SERRE DE SAINT-ROMAN, chevalier, baron de Saillans, né le 10 octobre 1755, capitaine dans le régiment de Penthièvre, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, par contrat passé devant Pfluger, notaire juré public du canton de Soleure, en Suisse, le 15 juillet 1811 Marie-Anne-Françoise-Madelaine DE GLUTZ-RUCHTI, fille de Pierre-Jacques-Joseph-Antoine de Glutz-Ruchti, avoyer du canton de Soleure, et ancien landamann de la Suisse, et de dame Marie-Élisabeth Schmid. De ce mariage sont issus :

DE GLUTZ : écartelé aux 1 et 4 d'or, au pairle alaisé, renversé et croiseté de gueules ; aux 2 et 3 de gueules, au chevron d'or accompagné en pointe d'une étoile à 6 rais du même.

1°. Jacques-Raimond de Serre de Saint-Roman, né à Soleure, le 25 octobre 1812;

2°. Eymery de Serre de Saint-Roman, mort en bas âge;

3°. Jeanne-Françoise-Élisabeth de Serre de Saint-Roman, née le 18 juin 1817.



DE LA VALETTE,

SEIGNEURS ET BARONS DE LAVALETTE, PARISOT, SAINT-VENSA, CARSAC, LA FINOU, GRAMMONT, L'ALBENQUE, MONTROSIER, CORNUSSON, CHABRIOL, VIESCAMP-PERN, TOULONJAC, DU CUZOUL, MONTDALAZAC, CAPDENAC, FLOIRAC, etc. BARONS, COMTES ET MARQUIS DE LA VALETTE.



ARMES : *écartelé au 1 échiqueté d'or et de gueules, chaque carreau du second émail chargé d'une tour d'or*, qui est DE POITIERS ancien ; *au 2 de gueules, à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or*, qui est DE TOULOUSE ; *au 3 de gueules, au léopard lionné d'or*, qui est DE RODEZ ; *au 4 de gueules, à la croix ancrée d'or*, qui est DE SAINT-ANTONIN ; *sur le tout parti, au 1 de gueules, au gerfaut d'argent, ayant la pate dextre levée*, qui est DE LA VALETTE ; *au 2 de gueules, au lion d'or, lampassé et armé d'argent*, qui est DE MURLHON ; L'écu posé sur la grande croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, environné d'un manteau de gueules, fourré d'hermine, et sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux griffons au naturel, couronnés d'or, ayant chacun un collier de perles au cou, suspendant une croisette d'or, et soutenant deux bannières, celle de dextre au sur le tout de l'écu ; celle de sénestre de gueules, à une croix de Malte d'argent. Cimier : un dextrochère, tenant un poignard, et portant un bouclier écartelé de Castille et de Léon. Devise : PLUS QUAM VALOR VALETTA VALET. Cri de guerre : NON ÆS, SED FIDES.

La maison DE OU DE LA VALETTE, en latin, *de Valetta*, répandue successivement en Languedoc, en Vivarais, en Périgord, en Quercy, en Auvergne, en Catalogne, et aux Pays-Bas depuis le milieu du XVIIIe siècle, était jadis l'une des plus considérables de l'ancienne chevalerie de Rouergue. Des emplois éminents, de nombreuses possessions et de grandes alliances l'ont constamment soutenue au rang de la principale noblesse dans toutes les contrées où ses diverses branches se sont établies. Une tradition immémoriale la fait descendre d'un puîné des vicomtes *de Saint-Antonin*, en Rouergue ; mais si les titres manquent pour établir littéralement cette jonction, on peut dire au moins, à l'avantage de la maison de la Valette, que les caractères de splendeur qui la distinguent dès son berceau, et qu'elle a toujours soutenus depuis plus de six siècles, ne la mettent point au-dessous de cette illustre origine.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE LA VALETTE.

1 Archambaud, chevalier, seigneur du Cuzoul, de Saint-Igne et de Prévenquières, en la vicomté de Saint-Antonin, vivant en 1141 et 1147, est le premier auteur certain de la maison de la Valette. Il eut pour fils :
2 Fortuné I, seigneur de Valette, du Cuzoul, de Saint-Igne et de Prévenquières, damoiseau qui accompagna Philippe-Auguste à la Terre-Sainte en 1190. Il épousa Alixand *de Najac*, dont il eut :
3 Jourdain I, seigneur de Valette, du Cuzoul, de Saint-Igne et de Prévenquières, chevalier, accompagna le roi Philippe-Auguste en 1190 et 1217. Au retour de cette seconde expédition, ce prince l'établit sénéchal de Périgord. Il épousa Esther *de Foix*, fille de Raymond-Roger, comte de Foix.

4 Pierre I, seigneur de Valette, du Cuzoul, etc., chevalier, accompagna, l'an 1238, le roi saint Louis à la Terre-Sainte, et vivait en 1262. Il avait épousé, en 1219, Algayette *de Levis*, fille de Guy de Levis, baron de Mirepoix, maréchal de la Foi, et de Jeanne de Voisins.
5 Jourdain II, seigneur de Valette, du Cuzoul, de Saint-Igne, de Prévenquières et de Rieupeyroux, chevalier, reçut en don, d'Henri II, comte de Rodez, les seigneuries de Malleville et de Parisot, dont il confirma les priviléges en 1282. Il épousa Amélie *des Prés*, fille de Raimond des Prés et de Bonne de Montpezat, et mourut en 1302.

SEIGNEURS DE PLOIRAC ET DE SAINT-GRAT.

4 Guillaume de Valette, damoiseau, qui fonde la branche des seigneurs de Floirac, éteints au septième degré, en 1358, dans la maison *de Barras-Beduer*.

6 Berenger I, seigneur de Valette, de Parisot, de Malleville, chevalier, vivant en 1336, épousa Hélène *de Caumont d'Ols*, fille de Bernard de Caumont, seigneur d'Ols, près de Villefranche de Rouergue, et d'Indie de Lille-Jourdain.

SEIGNEURS CAPDENAC ET DE SAINT-JULIEN.

6 Géraud de Valette, auteur de la branche des seigneurs de Capdenac et de Saint-Julien, fondue au huitième degré dans la maison *de Gourdon de Genouillac*.

7 Jourdain III de Valette épousa Douce *de Morthon*, fille unique et héritière de Pierre de Morlhon, seigneur de Saint-Vensa.
8 Bernard I de Morlhon-Valette, chevalier, seigneur de Saint-Vensa, épousa Bertrande *de la Garde*.
9 Jean I de Morlhon-Valette, seigneur de Saint-Vensa, épousa, en 1386, Lombarde *de Morlhon de Beauzac*.
10 Pierre II de Morlhon-Valette, seigneur de Saint-Vensa, épousa, en 1398, Catherine *de Roquefeuil*.
11 Jean II de Morlhon-Valette, chevalier, seigneur de Saint-Vensa, épousa, en 1416, Marquise *de Balaguier*.
12 Pierre III de Morlhon-Valette, damoiseau, seigneur de Saint-Vensa et de Cabanes, épousa Beatrix *de Mancip*.
13 Antoine I de Morlhon-Valette, seigneur de Peyrilles, de la Rouquette et de Castelnau, cheval., ép. en 1458, Jeanne *de Varnhas*.
14 Raymond de Morlhon-Valette, ép. Gabrielle *de Murat l'Etang*.
15 Jean III de Valette-Morlhon, ép. Marie de S. unhac de Belcastel.
16 Jean IV de Valette-Morlhon, mourut sans alliance en 1597.

SEIGNEURS DE LA FINOU.

14 Jean III de Valette-Morlhon, ép. en 1475, Catherine *de Bredon*, dame de Carsac.
15 Antoine II de Valette, ép. en 1518 Louise *de Chabans*.
16 Antoine III de Valette, ép. a. en 1541, Françoise *de Saint-Chamans* ; b. Jeanne *de Surguer*, dont postérité.
17 Pierre IV de Valette, chevalier, seigneur de Carsac, de Bung, etc., épousa Marie *de Reignac de Redon*.
18 Gabriel de Valette, chevalier, seigneur de Bung, de Carsac, etc., épousa, en 1628, Ermonde *de Bars de Moncalon*.
19 Bernard II, baron de la Valette, seigneur de la Lande et de la Finou, épousa, en 1695, Marie-Anne *de Croizac*.
20 Guillaume, baron de la Valette, seigneur de la Finou, de la Borie-Basse, etc., épousa, en 1720, Marie-Anne *d'Espagne*.
21 Jean-Isaac-François, baron de la Valette, vivant en 1782, épousa, en 1754, Madeleine-Catherine *de Verdême*, et mourut sans enfants.

SEIGNEURS DE ou DE LA VALETTE, DE PARISOT, DE GRAMMONT, etc.

7 Bernard I de Valette, seigneur de Valette, Parisot, Saint-Igne, Prévenquières, Rieupeyroux, chevalier, fit son testament en 1371, et un codicille en 1381. Il avait épousé, a. Marie *de Peyre* ; b. Catherine *de Juoux de la Bessière*.
8 a. Pierre II de Valette, chevalier, seigneur de Parisot, Rieupeyroux, la Chapelle, Balaguier, Labru, testa en 1404, et fit un codicille en 1405. Il avait épousé, a. Louise *de Vésinis de Lavezou* ; b. Sybille *de l'Hya de Ginal*, dame de Toulonjac.

Seigneurs de MONTDALAZAC.

8 b. Armand de Valette, damoiseau, ép. avant 1396, Probensse *d'Agen*. Leur postérité s'est éteinte vers le milieu du 16e siècle.

Seigneurs du CUZOUL, de S.-IGNE.

8 b. Bérenger II de Valette, ép. en 1391, Matheline *de Balaguier*. Leur postérité s'est fondue, en 1487, dans la branche *de Toulonjac*.

9 a. Amalric de Valette, chevalier, seigneur de Valette, de Parisot, Labro, Rieupeyroux, etc. ; fit son testament en 1465. Il avait épousé, en 1397, Sicarde *de Levis*, fille unique et héritière de Pierre de Levis, seigneur de Grammont, de Carsenac et de Pradines, en Rouergue.

SEIGNEURS DE TOULONJAC et DE GINAL.

9 b. Bernard II de Valette, chevalier, dont la postérité s'est éteinte au quatorzième degré, en 1578.

SEIGNEURS DE L'ALBENQUE, MARQUIS DE LA VALETTE-PARISOT.

10 Pierre III de Valette-Parisot, ép. le 17 juill. 1445, marquise *d'Hébrard-Saint Sulpice*.
11 Jean I de Valette-Parisot, ép. en 1467 Matheline *Ricard de Gourdon-Genouillac*.
12 Jean II de Valette-Parisot, ép. le 25 fév. 1504, Cécile *de Valette de Toulonjac*.
13 Jean III de Valette-Parisot, chev., ép. en 1527, Gabrielle *de Murat-l'Etang*.
14 Jean IV de Valette-Parisot, ép. le 26 fév. 1565, Gabrielle *de Valette de Cornusson*.
15 Franç. de la Valette-Parisot, ép. en 1580, Catherine *de Roquefeuil*.
16 Jean V de la Valette-Parisot, ép. a. en 1619, Catherine *de Garibalde* ; b. Marie *de Murat-Pomérols*.
17 Franç. de la Valette, dame de Parisot, Prévenquières, etc., ép. en 1648, Claude *de Vignes*, seigneur de la Bastide et de Puylaroque.

10 Bernard II de Valette, co-seigneur de Parisot, seigneur de Labro et de Cornusson, fit son testament en 1480. Il avait épousé, en 1445, Gaillarde *de Morlhon-Valette*, dame de Boismenon, fille de Jean de Morlhon-Valette, seigneur de Saint-Vensa, et de Marquise de Balaguier.

11 Pons de la Valette, co-seigneur de Parisot, ép. en 1481, Catherine *de Tourlong*.
12 Arnaud de la Valette ép. en 1502, Béatrix *de Fournias*.
13 Robert de la Valette, baron de Parisot, ép. a. en 1551, Iphigénie *Fernèze* ; b. en 1557, Jeanne *de Martel-Fontaines*.
14 b. Jean I de la Valette ép. en 1598, Isabeau *de Bridiers*.
15 Charles, baron de la Valette ép. Angéliq. *de Pechpeyrou*.
16 Jean II, baron de la Valette, ép., 1655, Louise *de la Fon*.
17 Barthélemi I de la Valette, ép., 1692, Claire *de Raynal*.
18 Jean-Baptiste, marquis de la Valette, ép. 1725, Marie-Benoîte *de la Bourgade*.
19 Barthélemi II, marquis de la Valette, vivant en 1785, ép. en 1761, Marie-Claire, comtesse *de Courtois*, dont un fils, mort en 1779.

Seigneurs de MONTROZIER.

12 Antoine de la Valette, seigneur de Montrozier, ép. en 1518, Valérie *de Sauzet*.
13 Olivier de la Valette, ép. en 1555, Catherine *de Rode*.
14 Pierre I de la Valette, seigneur de Montrozier, ép. en 1592, Florette *d'Archette-St.-Martin*.
15 Pierre II de la Valette, ép. en 1460, Florette *de Fises*.
16 Pierre III de la Valette passa en Espagne et y épousa en 1670, Marie *du Puyzet*.
17 Joseph de la Valette ép. a. dona Casilde *d'Abaas* ; b. Eulalie *d'Andreux*.
18 Joseph, né en 1744, vivant en 1780.
18 Narcisse né en 1750, officier en 1780.

MARQUIS DE LA VALETTE-CORNUSSON.

11 Guillot I de la Valette-Parisot, seig. de Cornusson, mort en 1513, ép. en 1486, Jeanne *de Castres*.
12 Guillot II de la Valette Parisot ép. en 1535, Antoinette *de Nogaret*, dames de Graniagues et de Guitalens, et mourut en 1561.
13 François I de la Valette-Parisot, ép. en 1563, Gabrielle *de Murat*.
14 Jean de la Valette, baron de Cornusson, tué au siége de Tomines, en 1622, avait épousé Ursule *de Loubens-Verdalle*.
15 François II de la Valette, marquis de la Valette, baron de Cornusson, comte de Menteil, ép. a. en 1625, Hélène *d'Astarac de Marestang*, morte sans enfants ; b. en 1629, Françoise *de Clary*, dont une fille ; c. en 1642, du vivant de sa seconde femme, qu'il avait fait entrer dans un couvent, Antoinette *d'Escorailles*, dont il eut deux fils naturels.
16 c. Jean-Baptiste, dit le marquis *de la Valette*, héritier de son frère aîné, mort sans postérité le 25 avril 1725.
16 c. Jean, dit le marquis *de la Valette*, ép. Madelaine *de Riquet-Bonrepos*, et mourut sans enfants en 1798, après s'être fait prêtre.

SEIGNEURS DE VIESCAMP-PERN.

11 Joachim de la Valette, ép. en 1499, Catherine *du Perrier*. Leur postérité s'est éteinte vers la fin du 18e siècle.

MARQUIS DE LA VALETTTE CHABROL.

14 Jean II de la Valette épousa, en 1592, Philippe *de Burine-Chabriol*.
15 Antoine I, baron de la Valette-Chabriol, ép. en 1614, Françoise *d'Albon de la Rosière*.
16 François II ép. en 1638, Marie *de la Blache*.
17 Antoine II, baron de la Valette-Chabriol, ép. en 1659, Louise *de Raymond de Modène*.
18 Jean II, baron de la Valette-Chabriol, ép. en 1681, Anne *de Cluzet de Pommerat*.
19 Jacques, comte de la Valette-Chabriol, ép., le 1er mars 1708, Claudine *de Riousol*.
20 Joseph-François, marquis de la Valette-Chabriol, épousa, le 30 avril 1741, Jeanne-Elisabeth *de Sibleyras*.
21 Jacq.-Franç., comte de la Valette Chabriol, ép. en 1774, Anne-Franç.-Sylvie *de Borel-Hauterive*.
22 Jean-Isaac-François-Marie, marquis de la Valette-Chabriol, ép. Claire-Henriette-Félicité *de Meyssonnier*.
23 François-Henri-Bernardin, né en 1820.
21 Jean-Claude-Bernardin, marquis de la Valette-Chabriol ép. a. en 1779, Marie-Catherine-Théodore, baronne *de Kellenis-Juliers* ; b. Louise-Cornél.-Elisabeth *de Clunder*, viv. à Bruxelles en 1821.

I. Archambaud, chevalier, seigneur du Cuzoul, de Saint-Igne et de Prévenquières, en la vicomté de Saint-Antonin, est le premier auteur certain de la maison de la Valette. Ce seigneur possédait encore, à Saint-Antonin, une maison où il reçut, vers l'an 1141, saint Bernard, abbé de Clairvaux, lorsque ce prélat alla constituer la fondation de l'abbaye de Beaulieu, au diocèse de Rodez. Archambaud fut l'un des chevaliers bannerets qui, l'an 1147, accompagnèrent Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, à la croisade de la Terre-Sainte, prêchée par le même saint Bernard, en 1146. Il eut pour fils :

N...

1°. Fortuné, dont l'article suit;

2°. Raimond-Hugues, voué par son père à l'abbaye de Beaulieu, ordre de Cîteaux, en Rouergue, lors de la fondation de ce monastère;

3°. Jourdain, rappelé dans le testament de Fortuné de l'an 1190.

II. Fortuné Ier, seigneur DE VALETTE, du Cuzoul, de Saint-Igne et de Prévenquières, damoiseau, fit construire, en 1180, un château fort sur un rocher, au bord de la rivière d'Aveiron, que d'anciens actes latins appellent *Castrum Vallatum, linguâ celticâ Valetta dictum* (1). Fortuné étant sur le point de partir pour la Terre-Sainte, avec le roi Philippe-Auguste, fit son testament l'an 1190. Il était de retour de cette expédition en 1195, époque à laquelle il fit un codicille, daté des ides de mars, par lequel il voulut être inhumé en l'église de Saint-Antonin, au tombeau Archambaud, son père. Il avait épousé Alixand ou Alexandrine DE NAJAC, fille de Guillaume, seigneur de Najac, chevalier. Leurs enfants furent :

DE NAJAC : d'azur, au château d'argent, sommé d'une aigle de sable.

1°. Jourdain Ier, dont l'article suit;

2°. Gaillard de Valette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1216;

3°. Raimond de Valette, religieux de l'abbaye de Sainte-Foi de Conques, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Rodez;

---

(1) Les masures de ce château, ainsi que la terre du même nom, furent portées par alliance, au milieu du seizième siècle, dans la maison du Buisson de Bournazel.

4°. Pétronille de la Valette, abbesse de Nonanques, ordre de Citeaux, au diocèse de Vabres en 1225 (1);
5°. Tiburge de Valette,
6°. Rose de Valette, } religieuses au même monastère.

III. Jourdain Ier, seigneur DE VALETTE, du Cuzoul, de Saint-Igne et de Prévenquières, chevalier, fut l'un des bannerets qui accompagnèrent Philippe-Auguste à la Terre-Sainte l'an 1190 et en 1217. Au retour de cette seconde expédition, ce prince l'établit sénéchal de Périgord, charge qu'il remplit avec beaucoup de distinction, selon les historiens de cette province. Dès l'an 1213, Jourdain s'était trouvé à la sanglante bataille de Muret, perdue contre les Croisés le 12 septembre, et avait eu l'honneur de sauver les jours du comte Raimond-Roger de Foix, en le débarrassant d'une mêlée où il allait succomber, et en favorisant sa retraite. Quelques auteurs ajoutent qu'il épousa depuis Esther DE FOIX (2), fille du même Raimond-Roger, comte de Foix. Ses enfants furent :

DE FOIX : d'or, à quatre vergettes de gueules.

1°. Pierre Ier, qui suit;
2°. Guillaume de Valette, auteur de la branche des seigneurs *de Floirac et de Saint-Grat*, rapportée en son rang;
3°. Fortuné de Valette, mort à la première croisade de saint Louis en 1248;
4°. Renaud de Valette, abbé de Beaulieu, au diocèse de Limoges l'an 1239 (3). Il fut l'un des premiers auteurs des saints livres des Décrétales, fut particulièrement connu au premier concile de Lyon, du pape Innocent IV, qui, l'an 1252, le conduisit en Italie, où il mourut le 4 des ides de mars 1260, cardinal et abbé du monastère de Silvanegra, en Sicile;
5°. Pétronille de la Valette, abbesse de l'abbaye des Bénédictines de Saint-Jean-Baptiste de Buix-lez-Aurillac, au diocèse de Saint-Flour en 1250 et 1254.

IV. Pierre Ier, seigneur DE VALETTE, du Cuzoul, de Saint-Igne et de Prévenquières, chevalier, accompagna, l'an 1248, le roi saint Louis à la Terre-Sainte. L'an 1258, il succéda à son père dans la charge de sénéchal de Périgord et au commandement du château

(1) *Clergé de France*, par l'abbé Hugues du Tems, t. I, p. 213.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 223; *Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, t. XV, p. 311.
(3) *Clergé de France*, t. III, p. 306.

de Malleville, près Villefranche-de-Rouergue. Par acte reçu par Bonally, notaire à Privazac, l'an 1262, Pierre de Valette et Guillaume, son frère, vendirent à Bertrand de Balaguier, tout ce qu'ils possédaient dans les château et seigneurie de Privazac, du chef d'Alexandrine de Najac, leur aïeule. Dans cet acte, ils rappellent Jourdain I[er] et Esther de Foix, leurs père et mère; et dans un hommage qu'ils rendirent la même année, pour tous les biens qu'ils possédaient en la vicomté de Saint-Antonin, ils font mention, entr'autres, de l'habitation d'Archambaud, donzel du Cuzoul, leur bisaïeul, dans la ville de Saint-Antonin. Pierre I[er] avait épousé, après l'an 1249, Algayette DE LEVIS (1), fille de Guy de Levis, baron de Mirepoix, maréchal de la Foy, et de Jeanne de Voisins. De leur mariage sont issus :

DE LEVIS : d'or, à trois chevrons de sable.

1°. Jourdain II, qui suit;

2°. Isarn de Valette, mort sans enfants;

3°. Robert de Valette, qui, l'an 1270, était abbé de Notre-Dame de Montpeyroux, ordre de Citeaux, au diocèse de Clermont-Ferrand.

V. Jourdain II, seigneur DE VALETTE, de Saint-Igne, du Cuzoul, de Prévenquières et de Rieupeyroux, chevalier, reçut en don, d'Henri II, comte de Rodez, les terres seigneuriales de Malleville et de Parisot, en récompense des services rendus par Jourdain et ses ancêtres audit Henri II et à ses prédécesseurs, comtes de Rodez. Jourdain confirma, l'an 1282, les priviléges et libertés dont jouissaient anciennement les consuls et habitants de Parisot. Cet acte, reçu par Arnaud Carecques, notaire de Parisot, apprend qu'il était alors marié avec Amélie DES PRÉS, fille de Raimond, seigneur des Prés, en Rouergue, et de Bonne de Montpezat, dame dudit lieu en Quercy. Ce fut Jourdain II qui fit bâtir, au lieu dit *le bourg de Rodez*, une superbe maison appelée communément *le Palais des Valettes*, ainsi qu'une chapelle dans l'église de Saint-Amand, où il fut inhumé le 18 août 1302, selon la pierre sépulcrale qu'on y voyait encore avant la révolution. Il laissa de son mariage :

DES PRÉS : d'or, à 3 bandes de gueules ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles du champ.

(1) *Clergé de France*, t. III, p. 196, et *Dict. de la Noblesse*, ibid., p. 312.

1°. Bérenger, dont l'article suit;
2°. Jean de Valette, mort sans enfants;
3°. Arnaud de Valette, seigneur de Rieupeyroux en 1311;
4°. Géraud de Valette, auteur de la branche des seigneurs *de Capdenac et de Saint-Julien*, rapportés plus loin.

VI. Bérenger Ier, seigneur DE VALETTE, de Parisot, de Malleville, du Cuzoul et autres lieux, chevalier, rendit hommage, conjointement avec son frère Géraud, le 9 mai 1336, à Hugues IV, comte de Rodez, pour tous les fiefs, châteaux et terres seigneuriales qu'ils possédaient dans le comté de Rouergue. Dans cet acte, passé devant Malamosca, notaire de Rodez, Bérenger de Valette prend le titre de *noble et puissant seigneur*, qualification prise par les aînés de toutes les branches de cette maison. Bérenger mourut au château de Malleville, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Jacques et de Saint-Blaise de l'église de Saint-Pierre dudit lieu. Il avait épousé Hélène DE CAUMONT, fille de Bernard de Caumont, seigneur d'Ols, près de Villefranche, et d'Indie de Lille-Jourdain. De ce mariage sont issus :

DE CAUMONT : d'azur, à 3 léopards d'or, l'un au-dessus de l'autre.

1°. Jourdain III, qui suit:
2°. Bernard de Valette, auteur de la branche des seigneurs *de Parisot*, rapporté en son rang;
3°. Gaillard de Valette, mort sans postérité;
4°. Pétronille de Valette, mariée, le 2 février 1312, avec Odilon *de Viridis*, chevalier seigneur de Toulonjac.

VII. Jourdain DE VALETTE, IIIe du nom, seigneur du Cuzoul, de Malleville et de Causseviel, donna à ferme, par acte du 24 juin 1347, tant pour lui que pour Gaillard de Valette, son frère cadet, à Déode Del-Rieu, les droits qu'ils percevaient dans la gruerie de Causseviel. Par un autre acte de la même année, l'on voit que la moitié de la justice de Causseviel appartenait au roi, et que l'autre moitié appartenait aux deux frères Jourdain et Bernard de Valette-Parisot, chevaliers. Le premier épousa Douce DE MORLHON, fille unique et héritière de Pierre de Morlhon, chevalier, seigneur de Saint-Vensa et de Sybille de Mirabel. Il paraît qu'une des clauses de ce mariage fut que Jourdain et ses descendants porteraient le

DE MORLHON : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé d'argent.

nom et les armes *de Morlhon;* ce qu'ils ont toujours observé depuis, ayant même souvent porté exclusivement les noms *Morlhon-Saint-Vensa.* Jourdain III eut pour fils :

1°. Pierre de Morlhon-Valette, marié, par contrat passé devant Raimond de Podio, notaire, le 4 novembre 1449, avec Honorée *de Castelpers*, fille d'Aimery de Castelpers, chevalier, dont une fille unique :

Matheline de Morlhon-Valette, mariée à Raimond *d'Absonis*, morte sans enfants, en 1375 ;

2°. Bernard I, qui continue la lignée ;

3°. Guillaume de Valette, abbé de Saint-Marcel, au diocèse de Cahors, en 1349 et 1368.

VIII. Bernard DE MORLHON-VALETTE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Saint-Vensa, obtint du roi Philippe de Valois la permission de faire bâtir, à ses dépens, une tour joignant les murailles de Villefranche, de Rouergue, et nommée depuis *la Tour de Saint-Vensa.* Bernard Ier épousa Bertrande DE LA GARDE, fille de Raimond de la Garde, co-seigneur de Malleville, et de Gaillarde de Malterre. Leurs enfants furent :

DE LA GARDE : d'azur, au chef d'argent.

1°. Fontanier de Morlhon-Valette, écuyer, seigneur de Saint-Vensa, à qui Pons de Cardaillac, vicomte de Murat, donna la tour neuve de Malleville. L'an 1378, il épousa Hélix *de Mancip*, fille de Bertrand, seigneur de Bournazel, en Rouergue, et d'Adémare de Capdenac, de laquelle il n'eut point d'enfants. Fontanier représenta la noblesse de la Basse-Marche, dans une délibération des états du pays de Rouergue du 15 mars 1383. Il était en différent avec l'evêque de Rodez au mois de mai 1387, ainsi qu'on le voit par des lettres que le duc de Berri adressa au sénéchal de Rouergue (1). Fontanier fonda un obit dans l'église de Villefranche, et une chapellenie desserviable dans l'église de Saint-Vensa, où il fut inhumé en 1399 ;

2°. Jean Ier, qui continue la lignée ;

3°. Bernard de Morlhon-Valette, marié avec Souveraine *de Gourdon de Castelnau*, fille de Pons de Gourdon de Castelnau, seigneur de Montratier, et de Flore de Cazillac. Il mourut sans enfants ;

4°. Baronne de Morlhon, veuve, en 1387, de Pons d'Amblard, seigneur de Lunac.

IX. Jean DE MORLHON-VALETTE, Ier du nom, chevalier, seigneur

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 391.

de Saint-Vensa, de Cabanes et autres lieux, donna, par acte du 18 mars 1398, à la communauté des prêtres habituels de Villefranche, en Rouergue, certaines rentes pour l'obit de feu noble Bertrande de la Garde, sa mère, veuve de Bernard de Morlhon-Valette, chevalier, et une autre somme d'argent pour l'obit de feu noble Souveraine de Gourdon de Castelnau, veuve de feu noble Bernard de Valette, son frère. Jean Ier avait épousé, avant l'an 1386, Lombarde DE MORLHON, fille de Pierre de Morlhon, chevalier, seigneur de Beauzac, et de Radegonde de Durfort. De ce mariage sont issus :

DE MORLHON : comme ci-devant.

1°. Pierre II, dont l'article suit ;

2°. Bernard de Morlhon-Valette, prieur de Saint-Sauveur ;

3°. Jourdain de Morlhon-Valette, religieux à l'abbaye de Bonnecombe ;

4°. Louise de Morlhon-Valette, mariée à noble et puissant homme Guillaume *de Constin*, lieutenant-général du Sénéchal de Rouergue ;

5°. Jeanne de Morlhon-Valette, mariée à Jean *d'Arpajon*, des seigneurs de Séverac, dont elle était veuve en 1416.

X. Pierre DE MORLHON-VALETTE, IIe du nom, seigneur de Saint-Vensa et de Cabanes, fut témoin d'un accord fait, le 15 juin 1417, entre Mathelin de Cardaillac, seigneur de Montbrun, et Hugues de Balaguier, seigneur de Monsalès. Il avait épousé, en 1398, Catherine DE ROQUEFEUIL, fille d'Arnaud, baron de Roquefeuil, en Rouergue, et de Jacquette, dame de Combret, veuve, 1° de Jean de Narbonne, baron de Montagu ; 2° de Guillaume de Laudun, baron de Serignan et de Rochefort. Pierre II eut un fils et une fille :

DE ROQUEFEUIL : d'azur, à la cordelière d'or.

1°. Jean II, qui suit ;

2°. Jeanne de Morlhon-Valette, mariée, en 1425, à Gilles, seigneur *de Lestrange*, en Limosin.

XI. Jean DE MORLHON-VALETTE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-Vensa, de Cabanes et autres lieux, épousa, l'an 1416, Marquise DE BALAGUIER, fille de Guillaume de Balaguier, chevalier, seigneur de Monsalès, et de Jeanne de Faudoas. Il en eut :

DE BALAGUIER : d'or, à trois fasces de gueules.

1°. Paul III, qui suit ;

2°. Bernard de Morlhon-Valette, mort sans enfants;
3°. Antoinette de Morlhon-Valette, mariée, le 19 novembre 1437, à Guillaume *de Bérail de Paulhac*, seigneur de Belpech, en Rouergue;
4°. Bertrande de Morlhon-Valette, mariée, en 1442, avec Jean *de Castanet*, chevalier, seigneur de Castanet, en Rouergue, et de Cambairac, en Quercy, fils d'Arnaud d'Armagnac, seigneur de Castanet et de la Bastide de Nantel, chevalier;
5°. Gaillarde de Morlhon-Valette, mariée, par contrat du 6 mai 1445, avec Bernard *de Valette*, co-seigneur de Parisot, auquel elle porta la terre de Boismenon;
6°. Sybille de Morlhon-Valette, mariée avec Arnaud, seigneur *de Rozier*, en Albigeois;
7°. Miracle de Morlhon-Valette, mariée, le 17 avril 1460, à Guibert *de Cajarc*, seigneur de Gailhac, en Quercy;
8°. Marguerite, *alias* Catherine de Morlhon-Valette, mariée, en 1468, avec Siméon *de Lautrec*, seigneur de Saint-Germier, en Rouergue, fils de Guillaume de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, et de Bertrande de Mirabel.

XII. Pierre DE MORLHON-VALETTE, III° du nom, damoiseau, seigneur de Saint-Vensa et de Cabanes, épousa Béatrix DE MANCIP, fille de Bérenger de Mancip, seigneur de Bournazel, et de Catherine de Caumont d'Ols. Il l'institua légataire dans le testament qu'il fit, le 16 août 1454, ainsi que les cinq fils qu'il en avait eus, et qu'il substitua les uns aux autres, par ordre de primogéniture. Par ce même testament, il fonda un obit dans l'église de Saint-Vensa. Ses enfants furent: DE MANCIP.

1°. Jean de Morlhon-Valette, chevalier, seigneur de Saint-Vensa, de Cabanes et autres lieux, marié avec Jérémie *de la Panouse*, fille de noble et puissant homme Jean de la Panouse, chevalier, seigneur de Loupiac, gouverneur du château de Dabrières, et sénéchal de Rouergue, et de Marguerite de Dienne. Il en eut:
A. Pierre de Morlhon-Valette, damoiseau, seigneur de Cabanes, etc., époux de Delphine *de Marveys*, fille de Pierre de Marveys, seigneur de Mazières, et de Cécile de Durand, dont quatre filles:
a. Gaillarde de Morlhon, mariée à Pierre *d'Olivier*, seigneur de Vaux, en Quercy;
b. Marie de Morlhon, alliée à Gabriel *de Murat*, seigneur de l'Etang;
c. Anne de Morlhon, morte sans alliance;
d. Jeanne de Morlhon, mariée, le 1er février 1529, avec Sylvestre

de Montalembert, seigneur de Roger, en Agenois, et de Villemort, en Limosin, fils de Jean de Montalembert, capitaine d'une compagnie de gens de pied, et de Jacquette de Buel;

B. Jean de Morlhon-Valette, mort sans alliance, en 1525;

C. Béatrix de Morlhon-Valette, mariée 1° à Mathelin *de Gautier*, seigneur de Savignac; 2° avec Bertrand *de Saunhac*, seigneur de Belcastel, en Quercy;

D. Catherine de Morlhon-Valette, mariée, l'an 1526, avec Ambroise *de Cazelles*, co-seigneur de Catus, en Quercy;

2°. Antoine, qui continue la lignée;

3°. Bertrand de Morlhon-Valette, religieux à Bonnecombe;

4°. Autre Jean de Morlhon-Valette, } légataires de leur père, le 16 août
5°. Blaise de Morlhon-Valette, } 1454, morts sans postérité.

XIII. Antoine DE MORLHON-VALETTE, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Rouquette, de Peyrolles, de Castelmary et autres places. fut chevalier de l'ordre du Roi, chambellan de S. M., ambassadeur de Louis XI, en Pologne, et président à mortier au parlement de Toulouse (1). Il acquit les seigneuries du Juniès, de Flavin et de Puy-la-Garde; rétablit, en 1489, à Villefranche, le siége du sénéchal de Rouergue, qui avait été transféré à Rodez; fit deux testaments les 16 janvier 1471 et 22 novembre 1488, où sont nommés sa femme et leurs enfants, et deux codicilles les 14 octobre 1491 et 27 octobre 1495. Il avait épousé, en 1458, Jeanne DE VERNHES, fille de Pierre de Vernhes, baron de Castelmary, de Blanzac et d'Aigremont, et de Catherine de Caumont du Plantage. Elle fit son testament le 17 novembre 1500, et fonda une chapellenie dans l'église de la Rouquette, où elle fut inhumée auprès de son mari. Les enfants provenus de leur mariage furent :

DE VERNHES.

1°. Blaise de Morlhon-Valette, mort sans enfants;

2°. Raimond, dont l'article suit;

3°. Jean, auteur de la branche des seigneurs *de la Carsac et de la Finou*, rapportée ci-après;

4°. Autre Jean de Morlhon-Valette, protonotaire du saint-siége apostolique;

---

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, pp. 23, 35, 55, 56, 91.

5°. Pierre de Morlhon-Valette, prieur de Monteils;

6°. Autre Jean de Morlhon-Valette, conseiller-clerc au parlement de Toulouse, et l'un des députés envoyés par cette cour, le 16 novembre 1510, pour faire des représentations au roi Louis XII;

7°. Marguerite de Morlhon-Valette, mariée avec Amalric *de Bérail*, seigneur de Paulhac;

8°. Antoinette de Morlhon-Valette, mariée à Antoine *de Gauthier*, seigneur de la Bastide-Nantel;

9°. Béatrix de Morlhon-Valette, femme de Jean *de Puybusque*, seigneur de Morelmont;

10°. Catherine de Morlhon-Valette, alliée à Mathelin *de Gauthier*, seigneur de Savignac;

11°. Marguerite de Morlhon-Valette, }
12°. Jeanne de Morlhon-Valette, } mortes sans avoir été mariées.

XIV. Raimond DE MORLHON-VALETTE, chevalier, baron de Saint-Vensa, de Blanzac, de Peyrolles, seigneur de Cabanes, de Tubières, du Juniès, de Castelmary, etc., fit son testament l'an 1519. Il avait épousé Gabrielle DE MURAT, fille de Bernard de Murat, seigneur de l'Etang, et de Julie de la Fon-Fenayroles. Leurs enfants furent :

DE MURAT : d'azur, à trois fasces d'argent crénelées, la première de 5, la seconde de 4, et la troisième de 3 créneaux, ouverte en porte au milieu.

1°. Jean III, dont l'article suit;
2°. Marguerite de Valette-Morlhon, mariée à Jean *Frémond*, seigneur de la Frémondie, en Rouergue;
3°. Gabrielle de Valette-Morlhon, alliée à Pierre *de Murat l'Etang*, seigneur de la bastide de Taular;
4°. Agnès de Valette-Morlhon, mariée à Pierre *de Vissec de la Tude*, seigneur de Fontès, en Languedoc;
5°. Anne de Morlhon-Valette, mariée, vers 1530, à Brandelis *de Massas*, seigneur de Castillon et de la Motte.

XV. Jean DE VALETTE-MORLHON, III° du nom, chevalier, seigneur et baron de Saint-Vensa, de Castelmary, du Juniès et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, sénéchal et gouverneur de Quercy, en 1585, fit son testament en 1585, et mourut à Cahors, le 14 mars 1586. Son corps fut transporté dans l'église de Saint-Vensa, où l'on voyait son effigie élevée sur un magnifique mausolée, avec son épitaphe et l'écusson de ses armoiries accolé à celui de son épouse, Marie DE SAUNHAC, fille de Jean de Saunhac, chevalier, seigneur de Bel-

DE SAUNHAC : d'or, au lion de gueules, à la bordure componée d'azur.

castel, et d'Agathe de Raimond de Folmond. De ce mariage sont provenus :

1°. François de Valette-Morlhon, } morts sans postérité ;
2°. Raimond de Valette-Morlhon, }

3°. Marie de Valette-Morlhon, mariée 1°, le 29 octobre 1576, avec Jean *de Tubières-Grimoard*, baron de Verfeuil, en Languedoc, dont descendent les comtes de Tubières-Caylus ; 2° avec François *d'Arjac*, baron de Caylac ;

4°. Jean IV, qui suit ;

5°. Fleurette de Valette-Morlhon, mariée, le 5 février 1592, à François *du Buisson*, comte de Bournazel, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur et sénéchal de Rouergue, fils d'Antoine du Buisson, baron de Bournazel, et de Marguerite de Chaumeil, dame de Cayac ;

6°. Hélène de Valette-Morlhon, femme 1° de Marc *de Glandières*, seigneur de Blanzac, en Rouergue ; 2° de François *de Caissac*, marquis de Sédages, en Auvergne.

XVI. Jean DE VALETTE-MORLHON, IVe du nom, chevalier, baron de Saint-Vensa, Castelmary, Juniès, Cabanes, Mazières et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, sénéchal et gouverneur du pays de Rouergue, en 1589, fut remplacé en cette charge, en 1592, par Jean d'Arpajon, baron de Séverac. Pourvu de nouveau de la même charge, le 6 mai 1594, par le roi Henri IV, il fit son entrée solennelle à Villefranche le 19 décembre 1596, et mourut au château de Saint-Vensa, le 10 février 1597, sans avoir contracté d'alliance. Ce seigneur avait pris une part active dans les guerres de la ligue, en Languedoc, et en avait été un des chefs, ainsi que le baron de Cornusson, Jean de la Valette, son parent.

SEIGNEURS ET BARONS DE VALETTE-CARSAC ET DE LA FINOU, *en Périgord, éteints.*

XIV. Jean DE VALETTE-MORLHON, IIIe du nom, chevaler, seigneur de Puy-la-Garde, fils puîné d'Antoine de Morlhon-Valette, baron de Saint-Vensa, et de Jeanne de Vernhes, dame de Castelmary, rendit hommage, le 10 février 183, au comte

d'Armagnac et de Rodez, pour la seigneurie de Puy-la-Garde, en vertu de la procuration dont l'avait chargé son père, le 27 janvier précédent. Ces deux actes furent reçus par Jean de Fénis, notaire. Jean III épousa, par contrat passé, l'an 1485, devant Turvely, notaire, Catherine DE BREDON, fille unique et héritière de Noël de Bredon, chevalier, seigneur de Carsac, de Bung et de Puylauron, et de noble Bertrande de Carbonnières. Antoine de Morlhon-Valette et Jeanne de Vernhes, père et mère de Jean III, avaient chargé de leur procuration, pour ce mariage, leur cher et discret cousin consanguin, noble et puissant seigneur Pierre de Valette, chevalier, baron de Parisot. Par cet acte, passé devant Chassain, notaire, le 25 janvier 1485, ledit Pierre de Valette-Parisot constitua 20,000 livres tournois pour la légitime paternelle et maternelle de Jean III, y compris la terre de Puy-la-Garde, près de Caylux, en Quercy, qui devait lui être cédée immédiatement à compte avec des bijoux. Jean de Valette-Morlhon était président à mortier, au parlement de Toulouse, en 1493 (1). Il fit son testament le 5 mars 1517, devant Duranti, notaire. Il y élit sa sépulture dans le tombeau des père et mère de sa femme; rappelle les noms de ses père et mère; lègue à Catherine de Bredon les revenus de ses biens; substitue l'un à l'autre ses deux fils, voulant que, s'ils viennent à décéder sans enfants, ses biens soient dévolus à son frère aîné, Raimond de Morlhon-Valette, baron de Saint-Vensa. Les deux fils de Jean III furent:

DE BREDON. d'or, au cœur de gueules; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de 2 étoiles du même.

1°. Antoine II, qui suit;
2°. Noël de Valette, mort sans postérité.

XV. Antoine DE VALETTE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Bung, de Carsac et de Puy-la-Garde, capitaine de cinquante hommes d'armes, transigea, le 12 juillet 1529, avec Raimond de Valette-Morlhon, chevalier, baron de Saint-Vensa, son oncle, et lui céda, par acte passé devant Macerosa, notaire, la terre de Puy-la-Garde, pour la somme de 14,000 livres tournois. Il épousa, par contrat passé devant Céron, notaire, le 12 juillet

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, preuv., col. 71.

DE CHABANS : d'azur, au lion d'or, accompagné de 11 besants du même en orle.

1518, Louise DE CHABANS, en présence et assisté de nobles et puissants seigneurs Guillot de Valette, baron de Cornusson, chevalier de l'ordre du Roi, et Jean de Valette, baron de Parisot, ses parents consanguins. Antoine II fit son testament au château de Carsac, devant Taverne, notaire, le 20 novembre 1531. Il y nomme son fils et sa fille, et élit sa sépulture auprès de noble Louise de Chabans, son épouse, voulant qu'il y ait quarante prêtres qui disent la messe à son enterrement, et qu'il soit donné 20 livres à chacun d'eux. Les noms de ces deux enfants furent :

1°. Antoine III, qui suit ;

2°. Bernarde de Valette, mariée à Pierre de Gimel, chevalier.

DE ST.-CHAMANS : de sinople, à trois fasces d'argent ; au chef engrêlé du même.

DE SURGUER.

XVI. Antoine DE VALETTE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Bung, de Carsac et de Rouffiac, capitaine de cinquante hommes d'armes, et conseiller-d'état de la reine Jeanne de Navarre, épousa 1°, par contrat passé devant Langlade, notaire, le 19 avril 1541, Françoise DE SAINT-CHAMANS, fille de messire Hugues, seigneur de Saint-Chamans, du Péchier et de Montmège, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Marguerite de Cornil; 2° Jeanne DE SURGUER. Antoine transigea, par acte passé devant Langlade, notaire, le 30 août 1560, avec Jean-Hélie de Saint-Chamans, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Térouanne et de Verdun, touchant les droits légitimaires de Françoise de Saint-Chamans, épouse et sœur des contractants. A cet acte assista, comme témoin, messire Olivier de Valette, chevalier, seigneur de Montrosier, habitant de Saint-Antonin, en Rouergue, cousin consanguin d'Antoine III. Ce dernier, l'an 1665, envoya un secours considérable au grand maître de Malte, Jean de la Valette, son cousin consanguin, lorsque le sultan Soliman II entreprit le siége de cette île. Antoine fut honoré, le 20 septembre 1568, d'une lettre de la reine Jeanne de Navarre, dans laquelle cette princesse témoigne le cas qu'elle faisait de l'expérience et de la valeur de ce capitaine ; et, l'an 1570, elle le créa son conseiller-d'état. Il testa le 7 mai de cette dernière année par-devant Lacroix, notaire, institua son héritier universel, Pierre, son fils aîné; légua au puîné la somme de 5,000 livres, voulant que, si l'aîné

vient à mourir sans postérité, celui-ci rende à Jean de Valette-Morlhon, baron de Saint-Vensa, chevalier de l'ordre du Roi, son cousin, et à ses hoirs, les 20,000 livres tournois qui avaient été données en dou légitimaire à son aïeul, lors de son mariage avec demoiselle Catherine de Bredon-Carsac. Il légua, en outre, la somme de 100 livres au chevalier de Gimel, son neveu, et dix écus d'or à Joseph, dit *Patience*, son frère nourricier, et ordonna qu'on l'enterre à côté de Françoise de Saint-Chamans, son épouse, dans la plus haute des trois chapelles qu'il avait fait construire en 1553, pour servir d'oratoire, à côté de l'évangile de l'église de Carsac. Les deux fils d'Antoine III furent :

Du premier lit :

1°. Pierre IV, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Jean de Valette, auteur de plusieurs branches établies en Périgord, et dont on n'a point reçu le détail des filiations.

XVII. Pierre DE VALETTE, IVe du nom, chevalier, seigneur et baron de Bung, de Carsac et de Rouffiac, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, fut honoré de l'estime du roi de Navarre, depuis Henri IV. La famille a conservé quatre lettres de ce prince, en date du 30 août 1577, du 7 mai 1580, du 25 novembre de la même année, et du 2 septembre 1581, adressées au chevalier de Valette-Carsac, et terminées par ces mots : Votre *bon ami.* Le roi Henri III lui écrivit aussi, le 8 septembre 1588, pour le mander aux états de Blois. Le 13 décembre 1599, le roi Henri IV le gratifia de certains droits de prestation, à raison des rentes qu'il avait acquises de Jean, comte de Saint-Exupéry, des fiefs de Fraux et du Soulon, dans les paroisses de Peyrillac, de Marciel et de Cajoules, relevantes de sa majesté, à raison de son comté de Périgord. Il est qualifié baron de la Valette dans le brevet qui lui fut accordé à ce sujet. Il avait épousé, par contrat passé devant Fontalbe, notaire, le 22 janvier 1586, Marie DE REIGNAC, qui fut assistée de Janny de Reignac, son frère, chevalier, seigneur de Rédon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mestre-de-camp et gouverneur de la souveraine vi-

DE REIGNAC : d'azur, au lion d'or, accompagné de cinq canettes d'argent en orle.

comté de Montfort. Du côté de Pierre IV, furent présents, François de la Valette-Parisot, baron de Cornusson, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant-général de la province de Guienne, gouverneur et sénéchal de Toulouse et du pays albigeois, et Jean de Valette-Morlhon, baron de Saint-Vensa, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur et sénéchal du pays de Quercy, ses parents consanguins. Pierre IV fit un testament et un codicille les 20 et 29 septembre 1623, par-devant Chazerand, notaire. Il y rappelle tous ses enfants; institue Marie de Reignac, son épouse, héritière, avec charge de rendre l'entière hérédité à Gabriel, au cas qu'elle convole à de secondes noces. Leurs enfants furent:

1°. Antoine de Valette, mort sans postérité;

2°. Gabriel, qui continue la lignée;

3°. Noël de Valette, seigneur de Villemar, prêtre, prieur de Carsac, qui fit bâtir le château de Rouffiac, sur le bord de la Dordogne;

4°. Jeanne de Valette, mariée à N.... *de Gimel*, chevalier, seigneur de Fraux;

5°. Autre Jeanne de Valette, mariée au seigneur *de Salmiech*, près Rodez;

6°. Catherine de Valette, mariée au seigneur *de la Roque-Gajac*, près Sarlat.

DE BARS : de gueules, à deux pals d'or, chargés chacun de trois roses du champ; au chef cousu d'azur, chargé de deux bars d'argent en fasce.

XVIII. Gabriel DE VALETTE, chevalier, seigneur de Carsac, de Bung et autres lieux, gouverneur, pour le duc de Bouillon, de la souveraine vicomté de Montfort, épousa, par contrat passé devant le notaire Delpeyrou, le 19 novembre 1628, Ermonde DE BARS, fille de Jean de Bars, chevalier, seigneur de Moncalon et de la Gazaille. Gabriel mourut *ab intestat*. Ses enfants vendirent, le 17 avril 1670, à messire Charles de Gimel, chevalier, seigneur du Foulon, leur cousin, les rentes de Fraux, dans les paroisses de Peyrillac, de Marciel et de Cajoules. Ces enfants furent:

1°. Jean de Valette, seigneur de Carsac, capitaine au régiment de Turenne, infanterie, marié, par contrat du 26 janvier 1666, avec noble Jeanne *de Mirandol*, fille de François seigneur de Mirandol, et d'Honorée de Cosnac, dont:

a. Marie de Valette, mariée à Eymeric *de la Brousse*, chevalier, seigneur de la Grèze;

b. Françoise de Valette, femme de François *de Gonnet*, seigneur de Marqueissac;

2°. Autre Jean de Valette, seigneur de Roquevail, prieur de Vitrac;
3°. François de Valette, seigneur de Peyrelade, capitaine au régiment de la Reine, infanterie, mort sans enfants;
4°. Bernard de Valette, seigneur de Roucoux, prieur de Carsac;
5°. Noël de Valette, seigneur de Grandbos, lieutenant au régiment de la Reine, infanterie, mort sans postérité;
6°. Autre Bernard, qui continue la lignée;
7°. Autre Noël de Valette, seigneur de Rouffiac, mort sans enfants;
8°. Françoise de Valette, mariée 1° à Pierre *de Villadary*, seigneur de la Finou; 2° avec Jean *de Croisac*, seigneur de la Prade, brigadier des chevau-légers de la garde du roi;
9°. Deux autres filles, mortes sans avoir été mariées.

XIX. Bernard, IIe du nom, baron DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de la Lande, par testament de son beau-frère Pierre de Villadary, seigneur de la Finou, fut fait capitaine au régiment d'Albret, par commission du 7 juin 1677; obtint, le 4 février 1678, un brevet de S. M. Louis XIV, qui lui permit de rester un an à la cour de Madrid, où ses affaires l'appelaient, sans préjudice aux émoluments de son grade. Le maréchal de Catinat fait l'éloge du baron de la Valette, dans le certificat de service qu'il lui donna le 2 juillet 1687. Bernard fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse de la province, rassemblée à Villeneuve-d'Agen, par les maréchaux de Sourdis et de Roquelaure, les 18 avril 1695 et 26 juillet 1706. Il rendit hommage au roi, le 23 juillet 1717, du château et de la seigneurie de la Finou, où il mourut le 17 février 1737. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Colombe, au tombeau des seigneurs de la Finou. Il avait épousé, par contrat du 25 janvier 1694, Marie-Anne DE CROIZAC, fille d'un premier lit de Jean de Croizac, chevalier, seigneur de la Prade, brigadier des chevau-légers de la garde du roi, qui fut, par ce mariage, son beau-père et son beau-frère. De ce mariage sont issus: DE CROIZAC.

1°. Guillaume, dont l'article suit;
2°. Marie de la Valette, } mortes en bas âge.
3°. Madelaine de la Valette, }

4°. Françoise de la Valette, mariée avec François *de Croizac*, chevalier, seigneur de Fléchon, son cousin.

XX. Guillaume, baron DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de la Finou, la Borie-Basse et autres lieux, transigea, le 4 mai 1754, avec le marquis de Saint-Chamans, mestre-de-camp de cavalerie, et fit diverses acquisitions de la maison des seigneurs de Vassal, entr'autres de la seigneurie et fief de la Borie-Basse ; obtint, au mois de novembre 1758, des lettres du Roi, qui lui confirment le titre de baron ; lettres qui furent registrées au parlement de Bordeaux le 30 juin 1759. Dès le 26 juin 1746, il avait passé une transaction avec le prieur curé de la paroisse de Sainte-Colombe, réuni aux habitants de cette paroisse, concernant les droits honorifiques en l'église paroissiale dudit lieu, qui lui furent accordés, ainsi qu'à ses successeurs. Le 15 janvier 1764, il rendit hommage au roi Louis XV, devant MM. les trésoriers de France de la province de Guienne, à raison du château et de la seigneurie de la Finou, et des maisons, domaines nobles, fiefs, cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux situés dans ladite paroisse de Sainte-Colombe et autres. Il avait épousé, par contrat passé devant le notaire Mazelrey, le 20 novembre 1720, Marie-Anne D'ESPAGNE, fille de messire Jean-Isaac d'Espagne, chevalier, seigneur de Landes et de Loybase, et de dame Eléonore de Récaudoux. Ses enfants furent :

D'ESPAGNE : d'argent, au lion de gueules, à la bordure de sinople, chargée de 6 écussons d'or, bordés de gueules.

1°. Jean-Isaac-François, qui suit ;

2°. Françoise de la Valette, mariée, par contrat du 18 décembre 1748, avec Pierre *de la Palisse*, chevalier, seigneur de Mondonel.

XXI. Jean-Isaac-François, baron DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de la Finou, le Peuch, la Borie-Basse, Sainte-Colombe et autres lieux, servit avec distinction dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg, et quitta le service après la campagne de Flandre, en 1748. Il rendit hommage au roi Louis XV, le 25 juin 1773, devant MM. les trésoriers de France de la province de Guienne. Le 4 février 1780, sur la demande faite à l'ordre de Malte, par M. le marquis de la Valette-Parisot, de la permission de porter la croix de dévotion de cet ordre, il fut fait un procès-verbal par MM. les chevaliers-commandeurs de

Mongey et d'Aufrery, commissaires nommés à l'effet de vérifier les preuves. Ce procès-verbal porte que Jourdain de Valette, fils de Béranger, a formé la branche aînée de cette famille, sous le nom de Valette-Morlhon, dont descend Jean-Isaac-François, baron de la Valette. On y rappelle les services rendus à l'ordre de Malte par Antoine de Valette, III[e] du nom, son quatrième aïeul, capitaine de cinquante hommes d'armes, et l'on fait en outre mention de l'origine de la maison de la Valette, des vicomtes de Saint-Antonin. Jean-Isaac-François avait épousé, par contrat du 19 juin 1754, Madeleine-Catherine DE VERDÊME, fille de messire Louis-Samuel de Verdême, conseiller du roi, bailli en la ville royale de la Linde, et de dame Catherine Renaud. Il mourut sans postérité.

DE VERDÊME :

SEIGNEURS DE LA VALETTE-PARISOT, *éteints.*

VII. Bernard DE VALETTE, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Valette, de Parisot, de Saint-Igne, de Prévenquières et de Rieupeyroux, second fils de Béranger, et d'Hélène de Caumont d'Ols, fut, quoique puîné, le principal héritier de son père, Jourdain de Valette, son frère aîné, n'ayant eu en partage que les co-seigneuries du Cuzoul, de Malleville et de Causseviel. Bernard I[er], seigneur de Valette, fit son testament le 30 octobre 1371, et un codicille en 1381. Dans ces deux actes, il prend la qualité de noble et puissant seigneur, y énonce toutes ses seigneuries, les noms de ses père et mère, de ses deux femmes et de ses enfants. Il avait épousé 1° Marie DE PEYRE, fille de Pierre de Peyre, seigneur dudit lieu, et de Gauceline d'Arpajon; 2° Catherine DE JUOUX, fille de Guillaume de Juoux, seigneur de la Bessière, et de Sclarmonde de Potier. Elle fit son testament en 1387, par lequel elle fonda deux chapellenies desserviables, l'une dans la chapelle de Sainte-Catherine de l'église du Saint-Sépulcre de Villeneuve, et l'autre dans l'église de Malleville, où elle fut inhumée avec son mari, dans le tombeau des seigneurs de Valette. Les enfants de Bernard I[er] furent :

DE PEYRE : de sable, au pal d'or.

DE JUOUX : d'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

Du premier lit ;

1°. Pierre II, dont l'article suit;

2°. Bernard de Valette, religieux à l'abbaye de Conques;

3°. Delphine de Valette, mariée, en 1359, avec Solages *de Rolet*, seigneur de Bessuéjouls;

4°. Philippe de Valette, femme de Jean *de Morlhon*, seigneur de Beauzac;

5°. Judith de Valette, alliée avec Hugues *de Tourlong*, seigneur de Toulonat;

Du second lit :

6°. Guillaume de Valette, seigneur de la Beissière, qui épousa Audine *de Vérols*, fille de Gaucelin de Vérols, sénéchal de Quercy, et de Jacobée de Cubières, et fut père de Bérenger de Valette, marié avec Julienne *de la Fon*, fille de Ratier de la Fon, seigneur de Fenayrols, et de dame de Penne, de laquelle il n'eut point d'enfants;

7°. Arnaud de Valette, auteur de la branche des seigneurs *de Montdalazac*, rapportée plus loin;

8°. Bérenger de Valette, auteur de la branche des seigneurs *du Cuzoul et de Saint-Igne*, mentionnée en son rang.

VIII. Pierre de Valette, II° du nom, chevalier, seigneur de Parisot, de Rieupeyroux, Prévenquières, la Chapelle, Balaquier et autres lieux, fut, suivant François Réale, historien du pays de Rouergue, premier écuyer de Bernard, comte de Rodez et d'Armagnac. Il défendit vaillamment l'une des portes de la ville de Cahors, en 1361, contre les Anglais; ce qui lui mérita la charge de sénéchal du Quercy. Il rendit hommage au même comte Bernard, des terres de Valette, de Parisot et des autres terres nobles qu'il possédait du chef de son père, par acte reçu par Laurent Bonnet, notaire à Rodez, le 28 septembre 1391; et reçut, le 13 novembre de la même année, un hommage de Bernard de Vareyre. Il rendit aussi hommage au roi, le 10 avril 1397, pour la maison de Saint-Antonin, où avait autrefois habité Archambaud, seigneur du Cuzoul et de Saint-Igne, son septième ascendant. Pierre fut l'un des témoins de la transaction passée, le 9 juillet 1404, entre Bernard, comte d'Armagnac, et Roger-Bernard de Levis, seigneur de Mirepoix, et Jeanne d'Armagnac, sa mère (1). Il fit un testament et un codicille par-devant Bernard Garziques et Malamosca, notaires de Rodez, les 13 juillet 1404 et

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. IV, p. 418.

7 mai 1405. Par ces deux actes il fonda une chapellenie desservable dans l'église de Saint-Amand de Rodez, dite *des Valettes*, où il fut inhumé. Sur sa tombe était représenté un chevalier armé d'une pique, ayant un casque sur la tête, et portant, de la main droite, un écu représentant un gerfaut; sur la pierre sépulcrale était gravée cette inscription : *Hic jacet Petrus Valetta*, *miles potens*, *dominus de Parisoto. Ora pro eo*, *viator* (1). Dès l'an 1368, Pierre de Valette avait confirmé les priviléges et libertés du lieu de Parisot, en faveur des habitants et des consuls de cette châtellenie. Il était alors marié avec Louise DE VESINIS, fille de Déodat de Vesinis, baron de Lavézou, et de Ricarde de Caylus. Il épousa, en secondes noces, Sybille DE L'HYA, fille unique et héritière d'Hugues de l'Hya, seigneur de Ginal, et de Béatrix de Faumadé, dame de Toulonjac. Pierre eut pour enfants :

DE VESINIS : d'or, à la croix engrêlée d'azur.

DE L'HYA : d'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois étoiles du même.

Du premier lit :

1°. Almaric, dont l'article suit;

2°. Jean de Valette, grand archidiacre de l'église de Rodez, et prieur de plusieurs lieux;

3°. Jourdain de Valette, chevalier de Rhodes, vivant en 1409;

Du second lit :

4°. Bernard II, auteur de la branche des seigneurs *de Toulonjac et de Ginal*, rapportée plus loin;

5°. Arnaud de Valette, marié avec Donate *d'Anjalbert*, fille de Raimond d'Anjalbert, écuyer, et de Delphine de Colomb. Arnauld mourut sans enfants.

---

(1) On lit au folio 198 *du Registrum cartarum, ab anno* 1362 *ad annum* 1387, que Bernard de Valette, et Pierre, son fils, sénéchal de Rodez, furent anoblis pour services, au mois de mars 1382. On ne voit pas sur quel fondement des lettres de noblesse auraient pu être accordées à Pierre de Valette, chevalier, et à Bernard, son père, à moins que celles qu'on rapporte ici n'aient été attribuées à un autre Bernard de Valette, bâtard de cette grande maison, et à Pierre, son fils, sénéchal de Rouergue; mais les mémoires ne font point connaître ces deux personnages. (*Registre de la chambre des comptes de Paris, contenant les anoblissements depuis l'an* 1349 *jusqu'en* 1660, et *registres manuscrits du cabinet des ordres du Roi,* in-folio, t. V, p. 147.)

IX. Amalric DE VALETTE, chevalier, seigneur de Valette, de Parisot, de Rieupeyroux, la Chapelle, Balaguier, Labro et autres lieux, transigea, le 12 décembre 1410, avec les habitants de Parisot, à raison de ce qu'ils refusaient de faire la garde sur des fortifications qu'ils croyaient inutiles. Cet acte rappelle et confirme les priviléges et libertés que son père et son trisaïeul avaient accordés à ces habitants, en 1282 et en 1368. Il rendit deux hommages à Bernard, comte de Rodez, pour les terres de Grammont et de Carsenac (qu'il possédait du chef de sa femme), les 27 septembre 1399 et 27 septembre 1411; et fit un échange de certaines rentes, avec le seigneur de Cardaillac, le 7 juillet 1418. Il fit son testament l'an 1463, et mourut, dans un âge très-avancé, à Rodez, où il fut inhumé dans l'église de Saint-Amand, au tombeau de son père. Il avait épousé, par contrat passé devant Laurent Bonnet, notaire, le 9 février 1397, Sicarde DE LEVIS, fille unique et héritière de Pierre de Levis, seigneur de Grammont, de Carsenac et de Pradines, en Rouergue (fils puîné de Thibaut Ier, seigneur de Sérignan, et ce dernier, de Gui III, baron de Mirepoix, et de Lombarde de Saint-Paul de Montricoux). Amalric fut père de :

DE LEVIS : d'or, à 3 chevrons de sable.

1°. Pierre III, qui suit;
2°. Bernard II, auteur de la branche des seigneurs et marquis *de la Valette-l'Albenque*, rapportée ci-après;
3°. Jean de Valette, prieur d'Artigues;
4°. Guillaume de Valette, religieux de Saint-Benoît et doyen de Varens.

X. Pierre DE VALETTE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Valette-Parisot, de Grammont, de Pradines, de Prévenquières, de Carsenac et autres lieux, confirma, l'an 1448, les priviléges et libertés des habitants de Parisot; vendit, l'an 1469, conjointement avec Bernard, son frère puîné, la maison dite *le Palais des Valettes*, qu'ils avaient dans la ville de Rodez, ainsi que tous les biens que leur mère avait possédés autour de cette ville; transigea, le 20 octobre 1470, avec le même Bernard, touchant les successions de leurs père et mère; fut chargé de procuration, l'an 1485, par Autoine de Valette-Morlhon, baron de Saint-Vensa, seigneur de la Rouquette, chevalier de l'ordre de Saint-

Michel, chambellan de Louis XI, son ambassadeur en Pologne, et président à mortier au parlement de Toulouse, son parent consanguin, et par Jeanne de Vernhes, dame de Castelmary, son épouse, à l'effet de consentir le mariage de leur fils puîné Jean de la Valette-Morlhon, chevalier, avec Catherine de Bredon de Carsac; fit son testament et mourut au château de Parisot, en 1494, et fut enterré dans l'église du lieu. Il avait épousé, par contrat du 27 juillet 1445, marquise D'HEBRARD, fille d'Arnaud d'Hebrard, baron de Saint-Sulpice, et de Marguerite de la Popie. De ce mariage sont provenus :

HEBRARD : parti d'argent et de gueules.

1°. Jean Ier, qui suit;
2°. Raimond de Valette, protonotaire du saint-siége apostolique;
3°. Autre Jean de Valette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;
4°. Durand de Valette, religieux de Saint-Benoît;
5°. Antoine de Valette, seigneur de Vailhourles, marié, en 1481, avec Germaine *de Noailles-Malefiade*, fille de Bertrand de Noailles Malefiade, seigneur de Cazillac, et de Catherine des Prés de Montpezat, et nièce du patriarche Emeric de Malefiade. Ses enfants furent :

A. Arnauld de Valette, seigneur de Vailhourles et du Puyboul, marié, en 1504, avec Antoinette *d'Angles*, et père de trois filles;

a. Françoise de Valette, morte non mariée;
b. Catherine de Valette, mariée, en 1527, avec Arnaud *de Rozet*, seigneur de Colombier;
c. Louise de Valette, mariée, la même année, avec Arnaud *de Fabry*, seigneur de Presque;

B. Jacques de Valette, } chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jé-
C. Raimond de Valette, } rusalem;

6°. Gaillarde de Valette, mariée, par contrat du 9 janvier 1462, avec Jean-Barthélemy *d'Escairac*, seigneur de Lauture et de Cayriech, en Quercy, fils de Thomas d'Escairac, damoiseau, et de Souveraine de Pierrelate.

XI. Jean DE VALETTE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Parisot, Grammont, Renhac, Carsenac, Pradines, Prévenquières, etc., fit son testament en 1499, et un codicille en 1502. Il avait épousé, par contrat du 7 juin 1467, Matheline RICARD DE GOURDON, fille de Jean Ricard de Gourdon, seigneur de Genouil-

RICARD DE GOURDON : écartelé, aux 1 et 4 d'azur; à trois étoiles d'or en pal, qui est *de Genouillac*; aux 2 et 3 bandés d'or et de gueules, qui est *de Gourdon*.

lac, de Reilhac, Baumat et Saint-Projet, et de Jeanne de Rassioles, dame de Vaillac. De ce mariage sont issus :

1°. Jean II, qui suit;

2°. Antoine de Valette, protonotaire du saint-siége apostolique, grand-chantre de l'église de Rouen, et prieur de Saint-Amand de Rodez;

3°. Pierre de Valette, mort sans enfants ;

4°. Jeanne de Valette, mariée, par contrat du 8 novembre 1494, avec André *de Sorberio*, vicomte de Tayrac, en Agenois.

DE VALETTE : parti, au 1 de gueules, au gerfaut d'argent, ayant la pate dextre levée ; au 2 de gueules, au lion d'or, lampassé et armé d'argent.

XII. Jean DE VALETTE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Valette, Parisot, Pradines, Grammont, Prévenquières, etc., rendit hommage avec Arnaud de la Valette, seigneur de Labro, le 21 juin 1521, à Charles, duc d'Alençon et comte de Rodez, pour la terre et châtellenie de Parisot. Il épousa, par contrat du 25 février 1504, Cécile DE VALETTE DE TOULONJAC, fille d'Antoine de Valette, seigneur de Toulonjac, de Ginal, d'Algouze, etc., et de Bertrande de Valette du Cuzoul. De ce mariage vinrent :

1°. Jean III, qui suit;

2°. Raimond de Valette, mort sans alliance, laissant trois enfants naturels :

A. Pierre de Valette, mort sans postérité;

B. Jeanne de Valette, épouse de N.... *Deltilh*, seigneur de Lyon;

C. Catherine de Valette, femme de Jean, bâtard *de Morlhon-Saint-Vensa ;*

3°. Henri de Valette, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem;

4°. Antoinette de Valette, mariée, le 26 novembre 1524, avec Pierre *de Salvagnac*, seigneur de la Vaurette, près Caussade, en Quercy;

5°. Catherine de Valette, alliée, par contrat du 7 octobre 1525, avec Aymar *du Puy-Montbrun*, seigneur de Francières, en Dauphiné;

6°. Marguerite de Valette, femme de Jean *de Malterre*, seigneur de Bos, en Rouergue.

DE MURAT : comme ci devant.

XIII. Jean DE VALETTE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Valette, de Parisot, de Grammont, de Pradines et autres lieux, épousa, en 1527, Gabrielle DE MURAT, fille de Jean de Murat, seigneur de l'Estang, et de Gabrielle d'Espagne de Montespan, dont il a eu :

1°. Jean IV, qui suit;

2°. François de la Valette, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1562, tué au siége de l'île de Malte en 1565;

3°. Gabrielle de la Valette, alliée, le 4 mai 1545, à Jean *de Durand*, seigneur de la Brugière, en Albigeois;

4°. Jeanne de la Valette, mariée, en 1547, avec Louis *de Breulh*, seigneur de Cas, en Rouergue;

5°. Catherine de la Valette, mariée, par contrat du 15 novembre 1558, avec Jean *de Ravassière*, seigneur de la Bouquetie, en Albigeois;

6°. Marie de la Valette, épouse, en 1560, d'Antoine *du Buisson*, seigneur de Bournazel, sénéchal de Rouergue, auquel elle porta la terre de Valette qu'elle eut en dot;

7°. Antoinette de la Valette, mariée, le 20 avril 1561, avec Jean *de Rouget*, seigneur de Nauvialle, près de Rodez;

8°. Béatrix de la Valette, alliée, le 1er septembre 1568, avec François *du Rieu*, seigneur de Saint-Salvador, lieutenant-général du sénéchal de Rouergue, fils de Jean du Rieu, et d'Anne de Cabanel de la Barthe.

XIV. Jean DE LA VALETTE, IVe du nom, chevalier, seigneur de Parisot, de Grammont et de Pradines, se trouva au siége de Malte, en 1565, avec plusieurs seigneurs de diverses branches de sa maison. Il avait épousé, par contrat du 26 février 1557, Gabrielle DE VALETTE DE CORNUSSON, fille de Guillot de Valette, IIe du nom, baron de Cornusson, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Antoinette de Nogaret, dame de Graniagues. Leurs enfants furent : DE VALETTE : comme ci-devant;

1°. François, dont l'article suit;

2°. Pierre de la Valette, prieur de Parisot;

3°. Marguerite de la Valette, alliée, le 23 mai 1577, avec François *de Marcillac*, seigneur de la Bastide;

4°. Gabrielle de la Valette, qui épousa, le 19 juin 1582, François *d'Arjac*, seigneur de Cantemerle, en Quercy.

XV. François DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de Parisot, de Prévenquières, de Grammont et de Pradines, vendit ces deux dernières terres à Pierre de Pommerols, receveur des états de la Basse-Marche. Il épousa, par contrat de l'an 1582, Catherine DE ROQUEFEUIL, fille de Charles de Roquefeuil, chevalier de l'ordre du Roi, et de Françoise de Caudières, baronne de Grandval et de Cam- DE ROQUEFEUIL : comme à la page 8.

pagnac, en Albigeois. Les enfants, provenus de ce mariage, furent :

1°. Jean V, dont l'article suit ;

2°. Pierre de la Valette, prieur de Villeneuve et de Parisot ;

3°. Jeanne de la Valette, mariée, vers 1615, à Antoine *de Gout*, écuyer, seigneur de Villeneuve ;

DE GARIBALDE : d'azur, au coq d'or, posé sur un rocher d'argent, accompagné en chef de trois étoiles du même.

DE MURAT : comme à la page 11.

XVI. Jean DE LA VALETTE, V° du nom, chevalier, seigneur de Parisot, de Prévenquières, de Mauriac, de Mezin, etc., baron de la Mothe et de Campagnac, épousa 1°, par contrat du 18 septembre 1619, Françoise DE GARIBALDE, fille d'Antoine de Garibalde, baron de Saint-Sulpice, en Languedoc, conseiller du roi, maître des requêtes de son hôtel, et intendant en la province d'Auvergne, et de Jacquette de Prohenques; 2° Marie DE MURAT, fille de Claude de Murat, baron de Pommerols, et de Gabrielle de la Valette-Cornusson. Jean V n'eut que deux enfants de sa première femme, et n'en eut point de la dernière. Ceux du premier lit furent :

1°. Jean de la Valette, mort en bas âge ;

2°. Françoise de la Valette, mariée, par contrat du 12 novembre 1648, avec Claude *de Vignes*, seigneur de la Bastide, en Languedoc, fils de François de Vignes, seigneur de la Bastide et de Puylaroque, et de Gabrielle de Salignac.

SEIGNEURS DE L'ALBENQUE, MARQUIS DE LA VALETTE-PARISOT, *éteints*.

X. Bernard DE VALETTE, II° du nom, co-seigneur de Parisot, seigneur de Labro et de Cornusson, second fils d'Amalric et de Sicarde de Levis, fut capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi. Il est qualifié *puissant seigneur* dans un acte du 5 mai 1436, qui rapporte l'autorité qu'il avait en Rouergue, pendant les guerres civiles. Par acte du 25 octobre 1425, il avait fait échange de plusieurs terres à droits égaux, avec Louis de Beaufort, comte d'Alès. On a de lui deux hommages qu'il rendit les 3 août 1427 et 20 mars 1461, à Jean d'Armagnac, comte de Rodez. Il transigea, sur partage, le 9 octobre 1465, avec Pierre de Valette, chevalier, son frère aîné, et eut dans la succession parnelle, les

terres de Labro et de Cornusson, avec la minorité de celle de Parisot. Il avait épousé, par contrat du 6 mai 1445, Gaillarde DE MORLHON-VALETTE, dame de Boismenon, fille de Jean de Morlhon-Valette, seigneur de Saint-Vensa, et de Marquise de Balaguier-Monsalès. Ils firent leurs testaments au château de Parisot, savoir: Bernard en 1481, et Gaillarde en 1482, dans lesquels ils nomment, en leur faisant des legs, leurs enfants, qui furent : MORLHON-VALETTE comme à la page 6.

1°. Pons, qui continue la lignée;

2°. Guillot Ier, auteur de la branche des marquis *de la Valette-Cornusson*, rapportée plus loin ;

3°. Jean de la Valette, chevalier, grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;

4°. Joachim de la Valette, tige de la branche des vicomtes *de la Valette-Viecampes-Pern*, rapportée en son rang;

5°. Autre Jean de la Valette, religieux à l'abbaye de Moissac;

6°. Marguerite de la Valette, mariée 1°, en 1466, avec Pons *de Guiscard*, seigneur de Bouzigues; 2°, en 1468, avec Arnaud-Bernard *de Beaufort*, seigneur de Lesparre, en Quercy.

XI. Pons DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de Labro, de la Badie, etc., co-seigneur de Parisot, fut chargé, durant la guerre d'Italie, de la conduite de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Rieux, et fut, en 1486, porte-guidon de l'amiral de Graville (Louis de Malet). Il fit son testament au château de Parisot, le 11 juillet 1501, mourut la même année, et fut inhumé dans l'église de Saint-Andéol du même lieu. Il avait épousé, par contrat du 31 juillet 1481, Catherine DE TOURLONG, fille d'Arnaud de Tourlong, seigneur d'Arloux et de Villemur, et d'Antoinette de Lébron. Leurs enfants furent : DE TOURLONG.

1°. Arnaud, qui suit;

2°. Guillot de la Valette, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem;

3°. Antoine de la Valette, auteur de la branche des comtes *de la Valette-Montrozier*, rapportée ci-après ;

4°. Catherine de la Valette, mariée avec Amblard *de Gordiéges*, seigneur de Gabriac, fils de Georges de Cordiéges, et d'Isabeau de Cayrac. Elle fut mère de Pierre de Cordiéges de Gabriac, reçu chevalier de Malte, au prieuré de Saint-Gilles, en 1547;

5°. Agnès de la Valette, morte sans alliance ;

6°. Gabrielle de la Valette, alliée, en 1504, à Pierre *Aymeric*, en Quercy.

DE FOURNIAC: écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au chef denché d'argent; aux 2 et 3 d'or, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'azur.

XII. Arnaud DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de Parisot, la Badie, Labro, etc., capitaine de cent hommes de guerre destinés à la défense du pays de Rouergue, épousa, l'an 1502, Béatrix DE FOURNIAC, fille de Rigaud de Fourniac, chevalier, seigneur de Torsiac, en Auvergne, et d'Hippolyte de Montécuculli. Arnaud rendit hommage de la terre de Parisot à Charles, duc d'Alençon et comte de Rodez. Il fit son testament le 4 octobre 1547, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cestayrols, annexe de la paroisse de Saint-Andéol de Parisot. Béatrix de Fourniac de Torsiac mourut en 1576, au château de Labro, et fut inhumée auprès de son mari et de sa mère, Hippolyte de Montécuculli. Leurs enfants furent :

1°. Robert, dont l'article viendra;
2°. Antoine de la Valette, chevalier, grand'croix de l'ordre de Malte;
3°. Jean de la Valette, dit *le Gros*, chevalier, seigneur de Ventejols et de Mayac. Il fut chambellan du roi, chevalier de son ordre, et servit avec une grande distinction pendant la régence de la reine Catherine de Médicis. Les mémoires de l'amiral Coligny parlent avec éloge de ce vaillant capitaine. Il épousa, le 17 décembre 1566, Anne *de la Pérède*, et mourut sans enfants, au château de Mayac, le 2 août 1599;
4°. Jean de la Valette, surnommé *le Tondu*, chevalier, capitaine de cent archers de la garde du roi. Il fut héritier de son frère Jean le Gros, et s'allia, en 1558, avec Hélix *de la Pérède*, fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, et sœur puînée d'Anne de la Pérède. Leurs enfants furent :

A. Béatrix de la Valette, mariée avec Antoine *le Prevost*, seigneur de la Garde en Quercy;
B. Susanne de la Valette, mariée, en 1549, avec Jean *de Rouget*, seigneur de Nauvialle, en Rouergue;

5°. Jean de la Valette, dit *le Petit*, seigneur de la Garrigue, marié, le 15 avril 1559, avec Antoinette *de Malterre*, fille unique de Jean, seigneur du Louprac et du Soulon, et de Jeanne du Clou, dame de Lieuchamp, dont trois filles :

A. Jeanne de la Valette, alliée à Charles, seigneur *de Pontumier*, en Auvergne;
B. Marguerite de la Valette, mariée avec François *de Magoux*, seigneur de Mazet et de Pertens;

C. Anne de la Valette, femme, le 23 mai 1555, de Jean, baron *de Bars*, en Rouergue;

6°. Begon de la Valette, chevalier de l'ordre de Malte;

7°. Jacques de la Valette, tué dans les guerres d'Italie, servant sous les ducs de Guise et de Nemours;

8°. François de la Valette, chevalier de l'ordre de Malte, mort en faisant ses caravanes;

9°. Pierre de la Valette, mort en 1549, sans postérité;

10°. Antoinette de la Valette, morte en 1557, sans avoir été mariée;

11°. Marguerite de la Valette, mariée 1° avec Roch *de la Nau*, seigneur de Faudon, en Agenois; 2° avec Antoine *de Fénélon*, co-seigneur de Parisot;

12°. Valérie de la Valette, mariée, le 28 octobre 1558, avec Pierre *de Salles*, seigneur de Lescure, commandant pour le roi dans le Haut-Rouergue, et lieutenant de la compagnie des gendarmes du maréchal de Saint-André;

13°. Jeanne de la Valette,
14°. Gabrielle de la Valette, } mortes sans alliances;

XIII. Robert DE LA VALETTE, chevalier, baron de Parisot, seigneur de Labro et de la Badie, conduisit, l'an 1565, quarante gentilshommes, tant de sa maison que de ses parents et alliés, au secours de l'île de Malte. Il fit son testament le 18 mars 1594, dans lequel il institue son fils aîné, Jean de la Valette, son héritier universel, lui substituant ses autres enfants, et à leur défaut les autres mâles de sa maison. Il avait épousé 1°, par contrat du 4 août 1551, Iphigénie FARNÈZE, morte sans enfants en 1556, fille de Pierre Farnèze et de Sabine de Savely. Elle avait été conduite en France par son parent Alexandre Farnèze, cardinal, archevêque d'Avignon, et évêque de Cahors en 1554; 2°, par contrat du 9 mars 1557, Jeanne DE MARTEL-FONTAINES, fille de Jean de Martel-Fontaines, baron de Caussade et de Réalville, en Quercy, et de Claire du Buisson d'Aussonne. De ce second mariage sont provenus :

FARNÈZE : d'or, à six fleurs de lys d'azur.

DE MARTEL : de gueules, à trois marteaux d'argent.

1°. Jean Ier, qui suit;

2°. Charles de la Valette, seigneur de la Badie, mort sans postérité;

3°. Joseph de la Valette, chevalier de Malte, mort dans le cours de ses caravanes;

4°. Claire de la Valette, mariée avec Antoine *de Dolon*, seigneur du Lard et du Felniès, en Quercy;

5°. Lucrèce de la Valette, } mortes sans avoir contracté d'alliances;
6°. Marthe de la Valette, }

7°. Jeanne de la Valette, mariée, vers 1580, à François *d'Alboy*, seigneur de Montrozier;

8°. Hippolyte de la Valette, femme de Mathieu *de Noyer*, seigneur de Carayac, près Figeac.

XIV. Jean DE LA VALETTE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Parisot, de Labro et de la Badie, servit avec distinction dans les guerres civiles qui désolèrent la Guienne. Il épousa, par contrat du 12 avril 1598, Isabeau DE BRIDIERS, fille de Marc de Bridiers, baron de Villemaur, en Berri, et de Gabrielle de Gontaut-Cabrères. Jean de Gontaut, IIe du nom, seigneur de Cabrères, de Gramat et de Roussillon, constitua en dot à Isabeau de Bridiers, sa nièce, la terre de l'Albenque, à trois lieues de Cahors, pour ce qui était dû à Gabrielle de Gontaut, sa sœur, pour sa dot, à condition que pour l'excédant de la valeur de cette terre, Jean de la Valette donnerait à Jean de Gontaut les terres de Saint-Gery et de Bougiès. Jean Ier et Isabeau de Bridiers eurent pour enfants :

DE BRIDIERS : d'or, à la bande de gueules.

1°. Charles, qui suit;

2°. Jeanne de la Valette, mariée 1° avec Jean *de Murat*, seigneur d'Ainac et de Salles-Courbatiès, en Quercy; 2° à Jacques *de Cajarc*, seigneur de Gailhac, en Quercy;

3°. Claire de la Valette, femme de Henri *de Saint-Exupéry*, seigneur de Saint-Amand et de Paruzols, en Quercy.

XV. Charles, baron DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de Parisot, l'Albenque, Labro, Saint-Hilaire, etc., épousa, par contrat du 18 février 1620, étant assisté de Jean III de Gontaut, comte de Cabrères, baron de Roussillon, gouverneur de Quercy, son cousin, et de Jean II de Gontaut, père de ce dernier, Angélique DE PECHPEYROU, fille de Bernard de Pechpeyrou, baron de Beaucaire, et de Léonarde de Chevry-la-Réole, d'une illustre maison de Biscaye. Charles en eut huit enfants :

DE PECHPEYROU : écartelé aux 1 et 4 d'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à 4 otelles d'argent, adossées en sautoir.

1°. Jean II, dont l'article suit;

2°. Jean-Baptiste de la Valette, capitaine au régiment de Normandie, infanterie, tué au siége de Graves, en Hollande;
3°. Charles de la Valette, } chanoines de l'église de Cahors;
4°. François de la Valette, }
5°. Catherine de la Valette, } religieuses au couvent de Sainte-Ursule, à
6°. Jeanne de la Valette, } Cahors;
7°. Marie de la Valette, alliée 1° avec Jean *de Breuth*, seigneur d'Espanet, en Quercy; 2° à Antoine *de la Borie*, seigneur de Cezenat, en Agenois;
8°. Pauline de la Valette, femme d'Antoine *de la Garouste*, célèbre ingénieur (1), seigneur de Limarges, en Quercy.

XVI. Jean II, baron DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de Parisot, l'Albenque, Saint-Hilaire, Labro, et autres lieux, s'allia, par contrat du 15 juin 1655, avec Louise DE LA FON, fille de N... de la Fon, chevalier, seigneur de Montaliés, en Quercy, et de Françoise de Corberières, dame du Lard, dont:

DE LA FON: d'argent, a la bande de gueules.

1°. Barthélemi Ier, qui va suivre;
2°. Jean-Joseph de la Valette, chanoine de l'église de Cahors;
3°. Autre Jean-Joseph de la Valette, capitaine d'infanterie, tué au combat de la Marsaille, en Piémont, le 4 octobre 1693;
4°. François de la Valette, capitaine d'infanterie, marié, en 1712, avec Marie-Jeanne *de la Garouste*, dame de Limarges, sa cousine, dont il a eu:
   A. Jean de la Valette, } morts jeunes;
   B. Jeanne-Élie, }
5°. Autre Jean-Joseph de la Valette, mort sans postérité;
6°. Charles de la Valette, protonotaire du saint-siége apostolique, et chanoine de Cahors;
7°. Marie-Louise de la Valette, mariée avec Gabriel *de Beilhac*.

XVII. Barthelemi Ier, baron DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de l'Albenque, de Parisot, de Labro, de Saint-Hilaire, titré *marquis de la Valette*, capitaine d'infanterie, servit pendant plus de vingt années, se trouva à la défense du fort de Fenestrelle, en Piémont, et au passage du Ther, sous le maréchal de Noailles. Pendant les derniers troubles du Quercy, il fut le seul seigneur qui parvint à contenir ses vassaux dans le devoir, et à les désarmer

(1) *Voyez* la *Gazette de France* du 16 février 1697.

par ordre du maréchal de Montrevel. Le 28 octobre 1728, le grand-maître de Malte, Emmanuel Pinto, l'honora d'une lettre où ce prince exprime toute la considération qu'il avait pour le chef d'une branche dont était l'illustre grand-maître Jean de la Valette : Barthélemi, marquis de la Valette, testa en 1738, au château de l'Albenque, où il mourut le 22 février 1740, dans un âge très-avancé. Il avait épousé, par contrat du 11 février 1692, Claire DE RAYNAL, fille de Pierre de Raynal, seigneur de la Roque, conseiller en la cour des aides et finances de Montauban, et de Marthe de Cajare de Gailhac, dont il a eu :

DE RAYNAL : d'argent, au renard rampant de gueules, sur une terrasse de sinople.

1°. Jean-Baptiste qui suit ;

2°. Charles-Louis de la Valette, protonotaire du saint-siége apostolique, commandeur de l'ordre des comtes du sacré palais de Saint-Jean de Latran, doyen du chapitre de Montpezat, grand-vicaire du diocèse de Bordeaux, député de la sénéchaussée d'Albi à l'assemblée du clergé en 1740, mort le 28 septembre 1770, au château de la Finou, en Périgord, chez son cousin consanguin le baron de la Valette la Finou, qu'il nomma son exécuteur codicillaire. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Colombe, en la sépulture de cette famille ;

3°. Charles de la Valette, mort sans postérité ;

4°. Jean-Louis de la Valette, destiné à l'ordre de Malte, puis chanoine de l'église de Reims ;

5°. Amable-Raymond de la Valette, mort au berceau ;

6°. Jeanne de la Valette, religieuse à l'abbaye de Laymie, ordre de Citeaux, en Quercy ;

7°. Antoinette-Charlotte de la Valette, morte jeune ;

8°. Louise de la Valette, morte sans alliance ;

9°. Autre Jeanne de la Valette, religieuse maltaise à l'hôpital de Saint-Marc de Martel ;

10°. Anne-Thérèse-Hippolyte de la Valette, morte sans avoir été mariée.

XVIII. Jean-Baptiste, marquis DE LA VALETTE, baron de Parisot et de l'Albenque, seigneur de Labro, Saint-Hilaire, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Duras, servit pendant plus de trente ans dans ce corps, avec lequel il fit toutes les guerres de son temps ; se distingua dans plusieurs actions, et notamment à la défense du fort des Abbatis, en Flandre, où il fut blessé grièvement. Il avait épousé,

par contrat du 10 décembre 1725, sa cousine Marie-Benoîte DE LA BOURGADE, fille de Jean-Baptiste de la Bourgade, seigneur et baron de Belmont et de la Bastide, et de Marie-Louise de Raynal. Leurs enfants furent:

DE LA BOURGADE: d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, et surmonté d'un croissant d'argent.

1°. Barthélemi II, qui suit;
2°. Charles de la Valette, mort, au siége de Fribourg, en 1744;
3°. François de la Valette, prieur de Pillon;
4°. Marie-Antoinette de la Valette, mariée avec Joseph, comte *de Montlezun-Meylan*, seigneur d'Urvel, en Quercy.

XIX. Barthélemi II, marquis DE LA VALETTE, baron de Parisot et de l'Albenque, seigneur de Saint-Hilaire et de Labro, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, obtint la permission de porter la croix de l'ordre de Malte, en mémoire des hauts faits du grand-maître de cette maison, sur le procès-verbal des preuves faites le 4 février 1780, et dont il a été fait mention au dernier degré de la branche de la Finou (1). Le marquis de la Valette

(1) Voici la lettre que le grand-maître lui écrivit à ce sujet:

« A Malte, le 22 octobre 1780.

» Mon projet n'ayant jamais été, Monsieur, que de mettre, dans la manière »dont vous obtiendrez la décoration de mon ordre, toute la distinction qui »pourrait, en augmentant le prix, servir de preuve au titre respectable qui »vous l'aurait acquise, mon but s'est trouvé rempli lorsque j'ai reçu, joint au »procès-verbal de votre filiation, le désir unanime du chapitre de Toulouse, »exprimé dans sa délibération et dans une dépêche particulière du vénérable »grand-prieur: convaincu que je trouverais dans la langue de Provence la »même uniformité d'opinion et le même empressement à rendre justice au nom »que vous portez, je lui ai fait passer les pièces justificatives; et, désirant con- »naître les vœux de la langue sur un objet qui ne pouvait éprouver d'opposi- »tion, j'ai reçu d'elle, comme je m'y attendais, de nouvelles instances. C'est »dans cet état, Monsieur, que votre demande venue en partie, celle de mon »ordre a été présentée à mon Conseil; et vous jugez, qu'après de tels préala- »bles et aussi flatteurs, il n'a pu y avoir qu'une seule voix pour remplir vos »désirs et les miens. Je croirais priver le vénérable grand-prieur de Toulouse »d'une satisfaction particulière, si je ne lui faisais le plaisir de vous remettre »lui-même le décret du Conseil, qui vous autorise à prendre la croix de mon »ordre, et qui, par les termes dont cette faculté vous est accordée, sera un té-

DE COURTOIS : épousa, en 1761, Marie-Claire, comtesse DE COURTOIS, dont un fils unique :

Jean-Baptiste-Marie-François de la Valette de l'Albenque, page de monseigneur le comte d'Artois, décédé en 1779.

SEIGNEURS DE MONTROZIER, *en Rouergue, puis en Catalogne.*

XII. Antoine DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de Montrozier, troisième fils de Pons de la Valette, seigneur de Parisot, et de Catherine de Tourlong, assista avec Guillot de Valette-Cornusson, le 12 juillet 1518, au contrat de mariage d'Antoine de Valette, chevalier, seigneur de Corsac et de Puy-la-Garde, où ils paraissent comme cousins consanguins du contractant. Antoine de la Valette mourut à Saint-Antonin, et fut inhumé dans l'église collégiale, où se voyait avant la révolution sa pierre sépulcrale. Il avait épousé, en 1518, Valerie DE SAUZET, fille de François de Sauzet, seigneur de la Garde, de Belfort, de Marval, etc., et d'Isabeau de Cardaillac-Thémines. Il en eut :

DE SAUZET : de gueules, à six fusées d'argent en fasce, surmontées de quatre canettes du même.

1°. François de la Valette, chevalier de Malte en 1532 ;
2°. Olivier, qui continue la lignée, et dont l'article suit.

XIII. Olivier DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de Montrozier, épousa, par contrat du 28 octobre 1555, passé devant Monelly, notaire de Rodez, noble Catherine DE RODE, fille de Guillaume de Rode, seigneur de Montalègre, et de Jeanne de la Jugie. Le 13 juillet 1558, ils donnèrent quittance à Guillot de Valette, leur cousin, d'une certaine somme qu'ils en avaient reçue. Cet acte fut passé devant Dubois, notaire à Saint-Antonin. Ils eurent pour fils unique Pierre Ier, qui suit.

DE RODE.

XIV. Pierre DE LA VALETTE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Montrozier, héritier de Catherine de Rode, sa mère, remariée avec Renaud de la Barthe, épousa, par contrat passé devant

»moignage certain de l'approbation générale, et de l'empressement particulier »que j'ai mis à vous convaincre des sentiments distingués avec lesquels je suis, »Monsieur, votre affectionné serviteur. *Signé,* LE GRAND-MAÎTRE DE ROHAN.»

Dubois, notaire royal à Saint-Antonin, le 11 mars 1592, Florette D'ARCHETTE-SAINT-MARTIN, pour la partie de la dot de laquelle Pierre Cornette, du lieu de Saint-Luc, juridiction de Puylaroque, s'obligea de payer certaine somme à Pierre de la Valette, par acte passé devant Salvadery, notaire royal. Pierre laissa de son mariage : D'ARCHETTE.

1°. Pierre II, qui suit ;
2°. Géraud de la Valette, époux de Cécile *de Gardemont*, mort sans enfants.

XV. Pierre DE LA VALETTE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Montrozier, mort le 24 juin 1684, avait épousé, par contrat du mois de janvier 1640, Florette DE FIZES, qui testa le 3 mai 1681, et fit des legs à ses deux fils :

DE FIZES : d'argent, à la face de gueules, surmontée de trois merlettes de sable.

1°. Pierre III, qui suit ;
2°. Jean de la Valette, né le 12 août 1648, mort, en 1702, sans postérité.

XVI. Pierre DE LA VALETTE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Montrozier, né le 6 février 1641, capitaine d'infanterie au service d'Espagne, épousa à Barcelonne, en 1671, dona Marie DU PUYZET DES POTAUX, de laquelle il laissa : DU PUYZET.

1°. Joseph, qui suit ;
2°. François, dont la postérité sera mentionnée ci-après.

XVII. Joseph DE LA VALETTE, né à Barcelonne le 21 mars 1688, épousa, à Girone, 1°, le 6 avril 1721, dona Casilde D'ABRAS; 2°, le 12 janvier 1742, Eulalie d'ANDREUX. Il fit son testament le 12 mai 1760, devant Narcisse Palassi, notaire de la principauté de Girone, en Espagne; et fit un réglement des droits légitimaires paternels et maternels, le 21 août de la même année. Ses enfants furent :

D'ABRAS.
D'ANDREUX.

Du premier lit :

1°. François de la Valette, mort, sans postérité, le 12 décembre 1758 ;
2°. Marguerite de la Valette, mariée, le 13 juillet 1753, avec don *Barcelone*, d'une très-ancienne maison de Rioja, en Biscaye ;

Du second lit.

3°. Joseph de la Valette, né à Gironne, le 31 décembre 1744 ;

4°. Narcisse de la Valette, né à Gironne le 20 février 1750, lieutenant au régiment de Guadalaxara, infanterie, en 1780;

5°. Françoise de la Valette, mariée, le 13 juillet 1773, avec don Antoine *de Torris-Pelissier*, chevalier, d'une des plus anciennes maisons du duché de Girone.

XVIII. François DE LA VALETTE, commandant du régiment de Navarre, infanterie, au service d'Espagne, mort à son retour des dernières guerres d'Italie, après s'y être conduit avec distinction,
D'ABRAS. avait épousé dona Françoise D'ABRAS, de laquelle il laissa :

1°. Joachim de la Valette, premier capitaine au régiment du Roi, infanterie, en 1780;

2°. Joseph de la Valette, lieutenant de vaisseau du roi, en 1780;

3°. Narcisse de la Valette, capitaine au régiment de Leyra, infanterie, en 1780.

MARQUIS DE LA VALETTE-CORNUSSON, *éteints.*

XI. Guillot DE LA VALETTE-PARISOT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Cornusson et de Boismenon, second fils de Bernard II et de Gaillarde de Morlhon-Valette-de-Saint-Vensa, passa un accord avec Pons, son frère, le 11 janvier 1500, en vertu duquel ce dernier lui céda les seigneuries de Cornusson et de Boismenon. Guillot de la Valette fut enseigne de cinquante hommes d'armes sous le maréchal de Rieux, gentilhomme ordinaire de la chambre
DE CASTRES : fascé d'or et d'azur. du roi, et mourut en 1513. Il avait épousé, en 1486, Jeanne DE CASTRES, morte en 1548, fille unique et héritière de Jean de Castres, seigneur de Sainte-Bauzeille, en Albigeois, et de Catherine de Balaguier-Monsalez, dame de Belvez. Leurs enfants furent :

1°. Guillot II, qui suit;

2°. Jean de la Valette-Parisot, élu grand-maître de l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 21 août 1557, après avoir successivement été revêtu de toutes les dignités de cet ordre. Il s'était déjà rendu célèbre par plusieurs actions d'éclat, et ses grandes qualités, loin de dégénérer, ne firent que se développer davantage depuis l'époque de sa promotion au magistère. Les succès que son ordre obtenait tous les jours sur la marine ottomane, à laquelle, depuis cinq ans, il avait pris ou détruit cinquante vaisseaux, déterminèrent l'empereur Soliman II, en 1565, à

tenter la conquête de Malte. Mustapha débarque, le 20 mai, à la tête de trente mille hommes; mais, après trois mois et demi de tranchée ouverte, et d'attaques presque continuelles et toujours meurtrières, il est obligé de lever honteusement le siége, et de se rembarquer, après une défaite sanglante, le 13 septembre. Outré de cette défaite, Soliman fait construire une flotte plus formidable, et se prépare, l'an 1566, à venger en personne l'affront que Mustapha avait essuyé; mais Jean de la Valette-Parisot fait incendier l'arsenal et les chantiers du grand seigneur, et sauva ainsi son ordre d'une tentative à laquelle il eût pu difficilement résister. En effet, les fortifications étaient entièrement détruites, et particulièrement le fort Saint-Elme, qui avait été emporté par les Turcs le 23 juin. La Valette le fit relever, et fit construire une nouvelle ville, à laquelle il donna son nom. Ce fut depuis l'une des places les plus fortes de l'Europe, et le chef-lieu de l'ordre. Cette belle défense attira sur le grand-maître de la Valette l'admiration de toute la chrétienté. Un grand nombre d'ambassadeurs de presque toutes les cours européennes vinrent le complimenter sur sa victoire, et Philippe II, roi d'Espagne, lui envoya un estoc, ou poignard d'or, enrichi de diamants et de pierreries, avec la devise : *Plus quàm valor Valetta valet*. Pie V, qui n'admirait pas moins, dans ce grand-maître, les hautes vertus politiques que les grandes qualités guerrières, lui fit offrir le cardinalat, que la Valette ne crut pas devoir accepter. Il mourut à Malte le 21 août 1568, à pareil jour de son avénement au magistère, et fut inhumé dans la chapelle de la Victoire, cité Valette;

3°. Guillaume de la Valette, prieur de Saint-Saturnin;

4°. François de la Valette-Parisot, évêque de Vabres. Il assista au concile de Trente; et, l'an 1568, son église cathédrale et son palais épiscopal furent brûlés par les hérétiques. Il mourut à Saint-Yzaire le 18 mai 1585, et fut inhumé dans l'église paroissiale (1);

5°. Antoinette de la Valette, mariée, en 1533, à Raymond *de Gibry*, seigneur de Caylus, en Quercy;

---

(1) Le *Gallia Christiana*, t. I, porte que ce prélat était fils de François de la Valette, baron de Cornusson, chevalier des ordres du Roi, et de Gabrielle de Murat de l'Etang. Mais du Tems (*Clergé de France*, tome I, p. 208) déclare avoir corrigé cette erreur, d'après la généalogie de la maison de la Valette, dressée, dit-il, par les soins de M. de la Valette, doyen de Montpezat, et vicaire-général de Bordeaux. C'est sans doute d'après la même généalogie que du Tems a mentionné les alliances de Jourdain Ier, et de Pierre Ier de la Valette, en quoi nous avons suivi cet historien, quoique d'ailleurs nous n'ayons trouvé aucune trace de ces alliances dans les maisons auxquelles elles appartiennent.

6°. Béatrix de la Valette, mariée à Hugues *de Braith*, seigneur de Bramaux, en Albigeois.

XII. Guillot DE LA VALETTE-PARISOT, II° du nom, chevalier, baron de Cornusson, seigneur de Boismenon, d'Algouse, etc., chevalier de l'ordre du Roi et gouverneur de Rouergue, fut présent, avec Robert de Valette, baron de Parisot, à une transaction, passée, le 12 juin 1529, entre leurs parents consanguins, Antoine de Valette, seigneur du Bung et de Carsac, et Raimond de Valette-Morlhon, seigneur de Saint-Vensa, à raison de la terre du Puy-la-Garde. Guillot fit son testament le 1er octobre 1548, et mourut le 7 mai 1561, âgé de soixante-quinze ans. Il avait épousé, par contrat de l'an 1535, Antoinette DE NOGARET, dame de Graniagues et de Guitalens, fille de Sébastien de Nogaret, seigneur de Graniagues (d'une branche puînée de la maison des ducs d'Épernon et de la Valette), et d'Anne de Dangereux. De ce mariage vinrent :

DE NOGARET : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au noyer de sinople; au chef de gueules, chargé d'une croisette d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à 7 losanges d'hermine, 3 3 et 1.

1°. François Ier, dont l'article suit;

2°. Henri de la Valette, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1554; commandeur de la Selve, tué, en 1565, au siége de Malte;

3°. Raymond de la Valette, tué, au siége de la Rochelle, en 1573;

4°. Barthélemi de la Valette, mort sans enfants;

5°. Jean de la Valette, chevalier de Malte en 1554;

6°. Bernard de la Valette, qui fut capitaine de deux cents arquebusiers pour la défense du pays de Rouergue, puis gouverneur de l'Albigeois;

7°. Antoinette de la Valette, mariée avec Antoine *d'Estrade*, seigneur de Floyrac, en Quercy;

8°. Jeanne de la Valette, mariée avec Jean *d'Andrieu*, seigneur de Follongues, en Quercy;

9°. Isabelle de la Valette, religieuse au monastère de Saint-Pantaléon, à Toulouse;

10°. Gabrielle de la Valette, alliée à Jean *de la Valette*, seigneur de Pariso t et de Grammont.

XIII. François DE LA VALETTE, Ier du nom, baron de Cornusson, chevalier des ordres du Roi, maréchal des camps et armées, naquit au château de Parisot le 28 mai 1536. Il commença son active carrière au fameux siége de Malte, en 1565, et commanda avec avantage les galères de la religion, sous le

magistère de son oncle. De retour en France, en 1568, après la mort de cet illustre grand maître, il eut le commandement de la compagnie du seigneur de Sennectère, à la tête de laquelle il se distingua à la bataille de Moncontour, en 1569. A la suite de cette journée, on lui donna une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances. Il était gouverneur et sénéchal de Toulouse et du pays Albigeois, et se trouva aux comptes de l'extraordinaire des guerres, employé et payé maréchal-de-camp, du 10 novembre 1572, dans l'armée de Guienne, commandée par le marquis de Villars. L'an 1573, il servit à la prise du château de Terrides; à la réduction de Flaugnac, de Malause, de Belleperche, de Saint-Geniès, et de quelques autres petites places du Quercy. Le 1er mai 1574, il présida, comme sénéchal, l'assemblée des états du pays de Rouergue. Uni au vicomte de Joyeuse, en Languedoc, il concourut, au mois d'avril 1575, à la prise de Fignan et de Mausac, sur la Garonne; à celle de vingt-sept petites villes ou châteaux aux environs de Toulouse, en Albigeois, vers la rivière de Tarn; servit au siége de Francarville, en Lauragais, place dont la garnison fut passée au fil de l'épée, à l'exception d'un seul homme, qui sut se faire jour, l'épée à la main, à travers l'armée catholique. L'armée prit aussi le château d'Escoupon, qui composa le 7 mai, et celui de Las-Graisses, qui capitula au bout de trois jours. Ourban, que les habitants abandonnèrent, fut livré aux flammes; et Tersac, près d'Albi, fut emporté d'assaut le 24 mai. La place fut incendiée et tous les habitants passés au fil de l'épée. Le baron de Cornusson et le vicomte de Joyeuse assiégèrent, au mois d'août, la ville de Caraman; mais, cette entreprise ayant échoué, les deux généraux investirent le château de Villeneuve, dont ils s'emparèrent. Ils furent moins heureux, le 3 septembre, dans l'attaque qu'ils dirigèrent sur le mas Saintes-Puelles, ayant été contraints de lever le siége, après avoir perdu beaucoup de monde. Ils assiégèrent, le 22 du même mois, le château de Peyrens, en Lauragais, et livrèrent un assaut où ils furent encore repoussés avec beaucoup de perte. Le roi ayant déclaré, au mois de décembre 1576, aux états de Blois, où siégea le baron de Cornusson, comme sénéchal de Toulouse, qu'il ne voulait permettre en France que l'exercice d'une religion,

ce prince se mit à la tête de la ligue, et les hostilités recommencèrent. François de la Valette ne fut pas employé dans cette guerre avec le simple grade de maréchal-de-camp. Ses exploits lui ayant mérité une distinction particulière, il reçut un ordre, le 11 juin 1580, pour joindre le vicomte de Joyeuse, et commander en chef pendant son absence. Il est qualifié, dans cet ordre, de ci-devant maréchal-de-camp et de sénéchal de Toulouse. Il défendit Sorrèze, investi par le vicomte de Turenne, au mois de juin; et, à la tête de divers corps, il contribua à la prise et reprise de plusieurs villes, et aux différentes pacifications du Languedoc, jusqu'en 1585. Dès l'an 1582, le roi l'avait nommé conseiller d'état en tous ses conseils, et chevalier de son ordre de Saint-Michel. Il lui donna le collier du Saint-Esprit le 31 décembre 1583. Il fit un voyage à la cour, à la fin de l'année suivante; revint à Toulouse au mois d'avril 1585; y leva six cents chevaux, et, ayant joint le maréchal de Biron, qui en avait levé quinze cents, ils se rendirent à Paris, auprès du roi. Nommé gouverneur de Rouergue par la ligue, en 1586, le baron de Cornusson assembla un corps d'environ deux mille hommes, avec lequel il assiégea, sans succès, Lombers, puis Salvagnac, en Albigeois; mais il s'empara de plusieurs petites villes occupées par les religionnaires aux environs d'Albi; assiégea, prit et détruisit de fond en comble, le 15 avril, le château de Tanus, ensuite les châteaux de Maillac et de la Guimarié, de Saint-Sernin et de Trébas, où il mit le feu; enleva par escalade, le 16 mai, le château d'Alban, en Albigeois. Ayant joint le maréchal de Joyeuse, à la fin du même mois, ils marchèrent dans le diocèse d'Aleth; s'emparèrent, par composition, des lieux de Campagne et de Bugarach; et, nonobstant la capitulation, tous ceux qui défendirent ces deux villages furent passés au fil de l'épée. Le 23 juin, ils assiégèrent la ville de Montesquieu, qui se rendit le 3 juillet, après avoir essuyé quinze cents coups de canon et plusieurs attaques de vive force. Cette ville fut pillée et brûlée, contre les termes de la capitulation. Telles étaient les cruelles représailles et la mauvaise foi réciproque, continuellement mises en œuvre dans ces guerres civiles. Le maréchal de Joyeuse et Cornusson investirent, le 10 juillet, le mas Saintes-Puelles, dont ils levèrent le siége le 23, après y avoir perdu trente-deux capitaines et cinq

cents arquebusiers. Enfin, épuisé des fatigues qu'il essuya au siége de Salvagnac, qui se rendit le 4 décembre, le baron de Cornusson mourut à Toulouse, douze jours après la reddition de cette place, emportant dans la tombe la réputation d'un bon capitaine (1). Il fut assisté dans ses derniers moments, par le vénérable abbé de Barrières, fondateur des Feuillants. Il avait fait un codicille, le 10 février 1586, par lequel il avait légué à Pierre de Valette, chevalier, seigneur de Bung et de Carsac, son cousin consanguin, la somme de 1,200 livres tournois, pour le dédommager en partie des sommes considérables qu'Antoine de Valette, père dudit seigneur de Carsac, avait envoyées au grand-maître, Jean de la Valette, en 1565, lors du siége de Malte par les Turcs. Le baron de Cornusson avait épousé, par contrat du 21 juin 1563, Gabrielle DE MURAT, fille unique et héritière de Germain de Murat, seigneur de l'Etang, Monteil, Floyrac et la Rouquette, et de Jeanne de Lauzières-Thémines. Leurs enfants furent :

DE MURAT : comme à la page 11.

1°. Jean dont l'article suit;

2°. François de la Valette, abbé commendataire de l'abbaye de Moissac, sacré évêque de Vabres, au mois de janvier 1600. Il siégea, en cette qualité, aux états-généraux tenus à Paris, en 1614, et à l'assemblée du clergé, en 1615 (2). Il mourut, au château de Cornusson, en 1622;

3°. Autre Jean de la Valette, prieur de la Dorade, abbé commendataire de Beaulieu en Rouergue, reçu chevalier de Malte sous le magistère du cardinal de Loubens-Verdalle, en 1588. Ayant été à Malte, il obtint, le 24 février 1603, du grand-maître Aloph de Vignacourt, une bulle d'exemption du droit de passage, pour tous ceux portant les nom et armes de la maison du grand-maître, Jean de la Valette, et pour tous les descendants de cette maison en ligne directe et masculine;

4°. Un troisième Jean de la Valette, auteur de la branche des seigneurs-marquis *de la Valette-Chabriol*, rapportée ci-après;

5°. Jeanne de la Valette, mariée à Raymond, seigneur *de Pins*;

7°. Gabrielle de la Valette, femme de Simon *du Crot de Braith*, seigneur de Planegès.

---

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. V, pp. 342, 348, 376, 351, 382, 392, 399, 400, 408, 409, 412, 413, 414, 415, 416, et 419; et *Dictionnaire historique et biographique des généraux français*, depuis le onzième siècle jusqu'en 1820.

(2) *Clergé de France*, par du Tems, t. I, p. 208.

XIV. Jean DE LA VALETTE, baron de Cornusson, seigneur de l'Etang, Montreil, Floyrac, Boismenon, la Rouquette, etc., maréchal-de-camp, succéda immédiatement à son père dans la charge de sénéchal et gouverneur de Toulouse, et eut le commandement d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances. Il assista aux états-généraux assemblés à Blois, au mois d'octobre 1588, où furent massacrés le duc de Guise et le cardinal de Guise, son frère. Les ligueurs de Toulouse s'étant soulevés, lorsqu'ils reçurent la nouvelle de cet attentat politique, le roi envoya le baron de Cornusson pour leur faire entendre les motifs qui l'avaient engagé à se défaire de deux chefs qui usurpaient son autorité. Jean de la Valette arriva devant Toulouse, le 3 janvier 1589; mais les habitants refusèrent de le laisser entrer dans la ville, et en remirent le gouvernement à dix-huit des principaux du clergé, du parlement et de la bourgeoisie; à l'exemple du conseil des seize à Paris. Tel fut le prélude des excès auxquels se portèrent les Toulousains avant de se soumettre à l'autorité du duc de Mayenne. Après la mort de Henri III, le baron de Cornusson embrassa le parti de la ligue, et commanda, au mois d'octobre 1591, une partie de l'aile de l'armée du duc de Joyeuse, opposée au duc de Montmorency, chef des royalistes, dans un combat qui fut terminé à l'avantage de ces derniers, près de Cesseras. Jean de la Valette se trouva sous le même chef à la levée du siége du château de la Cour, à la défaite de Thémines et des royalistes, le 8 juillet 1592; au siége de Villemur, commencé le 10 septembre, où les religionnaires, après quelques succès balancés, furent entièrement défaits le 19 octobre, et où le duc de Joyeuse périt dans le Tarn. Le baron de Cornusson fut l'un des chefs qui déterminèrent le père Ange, capucin, connu depuis sous le nom du duc de Joyeuse et frère de ce dernier, à quitter l'habit religieux pour lui succéder dans le commandement de l'armée. Après la conversion de Henri IV, l'autorité de ce prince ayant été reconnue en Languedoc, une trève fut conclue en 1594. Le duc de Joyeuse l'ayant rompue au mois de mai de l'année suivante, le baron de Cornusson resta fidèle au roi, et fut remis en possession du gouvernement de Toulouse. L'an 1603, il assiégea et soumit Roquemaure, dans le bas Montauban, dont s'était emparé le capitaine Caravelles,

fameux chef de brigands. Jean de la Valette fut élu, le 26 août 1614, député de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse, aux états assemblés à Paris, au mois de septembre de la même année, et qui durèrent jusqu'au 23 février de l'année suivante. Les religionnaires du Languedoc, vers la fin de l'an 1620, s'étant concertés avec ceux de la Rochelle, commencèrent les hostilités sous la conduite du duc de Rohan et du marquis de Châtillon. La ville de Toulouse leva alors un régiment de douze cents hommes d'infanterie pour le service du roi, et le commandement en fut confié au baron de Cornusson. Ce dernier obtint en même temps (le 19 mai 1621), le brevet de maréchal-de-camp. Il commanda son régiment au siége de Montauban, qui fut investi le 18 août, et dont le roi leva le siége le 10 novembre. Durant ce siége, Cornusson servit à la prise de Monheurt, et l'année suivante au siége de Tonneins; mais il fut tué dans un combat qui fut livré sous les murs de cette place, le 30 avril (1). Il avait fait son testament le 22 juin de la même année (1622), par lequel il instituait pour son héritière, son épouse Ursule DE LOUBENS DE VERDALLE, fille de Jacques de Loubens, baron de Verdalle, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, et de Guillemette de Grave de Serignan. De ce mariage sont provenus :

DE LOUBENS : de gueules, au loup ravissant d'or.

1°. Timoléon de la Valette, mort jeune ;
2°. François II, dont l'article suit ;
3°. Autre François de la Valette, abbé commendataire de Moissac en 1610. Il obtint la sécularisation de cette abbaye ; assista à l'assemblée du clergé en 1615 ; fut sacré évêque de Philadelphie en 1618, et de Vabres en 1622, à la mort de son oncle dont il était coadjuteur. Il présida au concile provincial tenu à Villefranche de Rouergue en 1625, à celui de Mantes en 1641, et à l'assemblée du clergé de France, tenue à Melun, en 1644. Il mourut, à Vabres, le 20 novembre de la même année (2) ;
4°. Jean de la Valette, reçu chevalier de Malte, au grand prieuré de Toulouse, en 1606 ;
5°. Autre Jean de la Valette, abbé commendataire de l'abbaye de Beaulieu

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, pp. 419, 426, 428, 453, 458, 461, 496, 510, 523, 525, et 526.
(2) *Clergé de France*, t. I, pp. 208 et 233.

doyen de Varennes, prieur de Parisot et de Floyrac, qui vivait encore en 1692, après s'être démis de son abbaye ;

6°. Jeanne de la Valette, mariée, en 1622, avec Nicolas *de Boisset de la Salle*, seigneur de Camburat, capitaine de cent hommes d'armes pour la défense du pays de Quercy ;

7°. Gabrielle de la Valette, alliée, en 1723, à Claude *de Murat de l'Estang*, baron de Pommerols en Rouergue ;

8°. Marie de la Valette, femme de Charles *d'Arjac-Morlhon*, baron de Saint-Vensa ;

9°. Marguerite de la Valette, mariée 1° à François *de Geniès* seigneur d'Orgueil et de Langlée ; 2° avec Remy *de la Fremondie*, baron de Joqueviel en Rouergue.

10°. Marie-Anne de la Valette, alliée à Hector *de la Chapelle*, seigneur de Cas en Rouergue.

XV. François DE LA VALETTE, II° du nom, marquis de la Valette, baron de Cornusson, comte de Monteil, seigneur de l'Etang, Vareyres, la Rouquette, Floyrac, Boismenon, etc., maréchal-de-camp, fut l'un des seigneurs qui assistèrent avec le plus d'éclat au magnifique carrousel donné par le duc de Vantadour, à Toulouse, pendant l'hiver de 1624 (1). Il était sénéchal de Périgord, lorsqu'il leva, par commission du 14 juillet 1632, un régiment d'infanterie de son nom (Cornusson), qu'il commanda le 1er septembre au combat de Castelnaudari, où le duc de Montmorency fut fait prisonnier, et où fut blessé mortellement le comte de Moret, frère naturel de *Monsieur*, lequel comte de Moret décéda le même jour au monastère de Prouille, où il avait été transporté (2). Le régiment du baron de Cornusson avait été licencié après la campagne. Ce seigneur le rétablit le 17 décembre 1634 ; le commanda en Guienne, en 1635 et 1636 ; à la reprise des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, en 1637 ; à l'armée d'Italie, en 1638. Son régiment fut licencié alors. Louis XIII lui donna depuis un régiment de douze compagnies au drapeau blanc. Il était sénéchal de Toulouse et du pays Albigeois, lorsqu'il fut créé maréchal-de-camp, par brevet du 3 juin 1649. Il avait épousé, 1° par contrat

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 546.

(2) Quelques historiens ont supposé, sans fondement, que le comte de Moret, s'étant échappé du combat, se fit ermite, et mourut en Anjou, en 1671. Ce préjugé n'est pas encore entièrement décrédité.

du 25 novembre 1625, Hélène d'Astarac de Marestang, morte sans enfants, fille de Benjamin d'Astarac, baron de Marestang, seigneur de Fontrailles, capitaine de cent hommes d'armes, sénéchal et gouverneur d'Armagnac, d'Auch, de Lectoure et de l'Ile-Jourdain, et de Marguerite de Montesquiou de la Devèze, dame de Marsac; 2° par contrat du 29 novembre 1629, Françoise de Clary, fille de François de Clary, premier président au parlement de Toulouse, et de Gabrielle de Guerrier, dont une fille unique.

d'Astarac : écartelé d'or et de gueules.

de Clary : d'argent à l'aigle de sable.

Gabrielle de la Valette de Cornusson, mariée avec René *de la Garde*, comte de Saignes et de Parlan.

Le marquis de la Valette ayant eu quelques mécontentements de Françoise de Clary, la fit enfermer dans l'abbaye de Prouille, en Périgord, et se remaria, par contrat du 12 août 1642, avec Antoinette d'Escorailles, veuve de Jean-Claude de Saint-Martial, baron de Drugeac, et fille de François d'Escorailles, seigneur de Favars et de Roumegoux, et de Marguerite de Barriac. Françoise de Clary étant parvenue à s'évader de l'abbaye de Prouille, fut rejoindre son mari à Paris, où elle mourut de chagrin en 1666; elle fut inhumée dans l'église de Saint-Eustache. Dès qu'Antoinette d'Escorailles, qui vivait dans la bonne foi, eut connaissance de la mauvaise conduite de François, marquis de la Valette, elle se retira dans son château de Roumegoux, en Auvergne, où elle mourut. François fit son testament en faveur de Jean de la Valette, abbé de Beaulieu, son frère, par lequel il légua une légitime telle que de droit à sa fille mariée au comte de la Garde de Saignes, et ne parla point des deux fils adultérins qu'il avait eus d'Antoinette d'Escorailles, savoir :

d'Escorailles : d'azur, à trois bandes d'or.

A. Jean, qualifié improprement *marquis de la Valette*, auquel l'abbé de Beaulieu, son oncle, fit donation de certains biens à des charges héréditaires. Il fut sénéchal de Toulouse et du pays Albigeois, et épousa Madelaine, *aliàs* Catherine *de Riquet*, fille de Pierre-Paul de Riquet, baron de Bonrepos, président au parlement de Toulouse, et de Susanne de Doujat. Ce mariage ayant été dissous, Madelaine de Riquet épousa, le 25 avril 1678, Jacques de Barthélemi *de Grammont*, baron de Lantar. Jean de la Valette se fit prêtre, et mourut, à Paris, au séminaire de Saint-Magloire, en 1698. Il

avait fait, en 1689, un testament en faveur de son frère, et fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Antoine, au tombeau de ses ancêtres;

B. Jean-Baptiste, dit *le marquis de la Valette*, héritier de son frère et de tous les biens de la branche de Cornusson, devint, par la démission de Jean de la Valette, du 26 octobre 1677, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, capitaine-châtelain de Buzet, de Puicelly, de Montouze et de Turier. Il vendit sa charge de sénéchal à Louis de Crussol d'Uzès, comte d'Amboise, disposa de ses biens en faveur du chevalier de Barriac, son parent du côté de sa mère, et mourut, sans alliance, à Villefranche de Rouergue, le 25 avril 1725.

MARQUIS DE LA VALETTE-CHABRIOL, *en Vivarais et aux Pays-Bas.*

DE BURINE: d'azur à la montagne d'argent, sommée de deux grues affrontées du même; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

XIV. Jean DE LA VALETTE, Ier du nom, quatrième fils de François Ier, baron de Cornusson, et de Gabrielle de Murat de l'Etang, fut présenté au prieuré de Toulouse pour être reçu chevalier de Malte; mais, ayant quitté la croix, il se maria, de l'avis de Jean de la Valette, son frère aîné, baron de Cornusson, par contrat du 24 octobre 1592, avec Philippe DE BURINE DE CHABRIOL, dont il eut un fils unique qui suit.

D'ALBON: écartelé aux 1 et 4 d'or; au dauphin d'azur, peautré et lorré de gueules; aux 2 et 3 de sable, à la croix d'or.

XV. Antoine, baron DE LA VALETTE-CHABRIOL, Ier du nom, embrassa l'erreur de Calvin, après s'être marié, par contrat du 10 octobre 1614, avec Françoise D'ALBON DE LA ROSIÈRE, qui le rendit père d'un fils et d'une fille:

1°. François II, qui suit;
2°. Louise de la Valette, mariée avec André *de la Traverse.*

LA BLACHE: d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

XVI. François, DE LA VALETTE-CHABRIOL, IIe du nom, suivit la réforme embrassée par ses père et mère, et laissa trois fils de son mariage, contracté le 21 mai 1638, avec Marie DE LA BLACHE, savoir:

1°. Antoine II, qui suit;
2°. Jean de la Valette, } morts sans alliance.
3°. François de la Valette, } morts sans alliance.

XVII. Antoine, baron DE LA VALETTE-CHABRIOL, IIe du nom,

élevé dans la religion protestante, épousa, par contrat du 12 juin 1659, Louise de Raymond de Modène. Leurs enfants furent :

de Raymond : d'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles du champ.

1°. Jean II, qui suit ;

2°. Jacques, vicomte de la Valette-Chabriol, mort sans postérité ;

3°. Antoinette de la Valette-Chabriol,
4°. Philippe de la Valette-Chabriol, } mortes sans alliance.

XVIII. Jean II, titré marquis de la Valette-Chabriol, épousa, suivant le rit de la religion prétendue réformée, et par contrat du 6 octobre 1681, Anne de Cluzet de Dammerat, dont il eut un fils unique qui suit.

de Cluzet : d'azur, à 3 casques de profil d'argent.

XIX. Jacques, titré comte de la Valette-Chabriol, épousa, le 1er mars 1708, Claudine de Riousol. Ils abjurèrent la réligion prétendue réformée, le 12 octobre 1739, et firent suppléer le même jour les cérémonies du baptême à tous leurs enfants, qui étaient :

de Riousol : de gueules, au chevron d'or.

1°. Joseph-François, dont l'article suit ;

2°. Jean-Jacques de la Valette-Chabriol, mort sans alliance ;

3°. Louis de la Valette-Chabriol, mort sans postérité ;

4°. Anne-Louise de la Valette-Chabriol,
5°. Marie-Jeanne de la Valette-Chabriol,
6°. Jeanne de la Valette-Chabriol, } mortes sans avoir été mariées.

XX. Joseph François, titré marquis de la Valette-Chabriol, né le 4 décembre 1708, épousa, par contrat du 3 avril 1741, Jeanne-Elisabeth de Sibleyras, de laquelle sont issus :

de Sibleyras : d'azur, à une montagne d'argent, sommée de deux éperviers affrontés du même, surmontés d'un bâton d'or en fasce, écoté et flamboyant de gueules.

Jacques-François, dont l'article suit ;

2°. Claude-Laurent, vicomte de la Valette-Chabriol, garde-du-corps du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sans alliance ;

3°. Jean-Claude-Bernardin, marquis de la Valette-Chabriol, chambellan de l'empereur d'Allemagne, chevalier de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, a épousé 1°, à Tirlemont, le 18 avril 1779, Marie-Catherine-Théodore, baronne *de Kettenis-Juliers*, dame des ordres de Malte et de la Croix Étoilée ; 2° à Bréda, en Hollande, Louise-Cornélie-Elisa beth *de Clunder*, douairière des généraux barons de Cavembrock et de Hœufft van Oyen, propriétaires chacun d'un régiment d'infanterie et de cavalerie de leur nom. Le marquis de la Valette a fait régistrer, en 1780, au

collége héraldique des Pays-Bas, ses titres, qualités et armoiries ; au mois de mars 1781, il fit, pour être nommé chambellan de l'empereur Joseph II, les preuves de douze quartiers de noblesse, registrées dans la chancellerie aulique de Vienne; et ce monarque, voulant favoriser son établissement dans ses états, l'honora d'un diplôme, en date du 1er juin 1786, en vertu duquel lui et ses descendants mâles et légitimes peuvent ériger, à volonté, en marquisats, comtés, vicomtés et baronnies, toutes les terres qu'ils possèdent ou qu'ils pourront posséder aux pays ; l'exemptant du paiement des droits royaux qui seraient à acquitter, à l'occasion de ce diplôme, à la caisse du département Belgique. Il prêta serment à l'empereur pour ces titres, le 24 mai 1787, entre les mains de LL. AA. RR. Madame l'archiduchesse Marie-Christine, et son époux, Mgr le duc Albert de Saxe-Teschen, lieutenants-gouverneurs et capitaines généraux des Pays-Bas;

4°. Jeanne-Marie-Anne,
5°. Louise-Marie-Françoise, } qui, en 1794, firent les preuves de seize quartiers, pour être admises au très-illustre chapitre de Nivelle en Brabant;

6°. Marie-Françoise-Elisabeth de la Valette-Chabriol, dame de l'abbaye de Beaulieu, ordre de Cîteaux, au diocèse de Lyon, née à Murcols, le 13 novembre 1749, vivante en 1821.

DE BOREL : d'argent, à la croix engrêlée d'azur, cantonnée de quatre rencontres de bœuf de gueules, accornés d'or.

XXI. Jacques-François, comte DE LA VALETTE-CHABRIOL, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, garde-du-corps, puis gendarme de la garde ordinaire du roi, a épousé, par contrat du 5 février 1774, Anne-Françoise-Sylvie, marquise DE BOREL D'HAUTERIVE. Ledit Jacques-François, comte de la Valette-Chabriol; Claude-Laurent, vicomte de la Valette-Chabriol, et Jean-Claude-Bernardin, marquis de la Valette-Chabriol, frères, ont obtenu, le 16 décembre 1776, du chapitre général tenu à Malte, sous le magistère d'Emmanuel de Rohan, la confirmation de l'ancien privilége, en vertu duquel tous les mâles de la maison du grand-maître de la Valette, ont le droit d'entrer dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avec exemption du droit de passage; confirmation d'après laquelle ils ont été décorés de la grand'croix de dévotion de cet ordre, ainsi que la marquise de la Valette, baronne de Kettenis-Juliers. Jacques-François assista, en 1789, à l'assemblée de la noblesse du Vivarais, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume. Ses enfants furent :

1°. Silvain-Pierre-Marie-François de la Valette-Chabriol, né le 24 octobre 1774, mort jeune;

2°. Joseph-Bruno-Charles-Catherine de la Valette-Chabriol, né le 24 février 1776, mort jeune aussi;

3°. Bernardin-Claude-François-Marie, décédé en bas âge;

4°. Jean-Isaac-François-Marie, qui suit;

5°. Anne-François-Adolphe de la Valette-Chabriol, chevalier de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem;

6°. Théodore-Marie-Catherine, dite mademoiselle *de la Valette*, non mariée;

7°. Marie-Hortense-Octavie de la Valette-Chabriol, mariée avec Vincent *d'Allard*, seigneur du Chambon.

XXII. Jean-Isaac-François-Marie, marquis DE LA VALETTE, chevalier honoraire de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, a épousé Claire-Henriette-Félicité DE MEYSSONNIER DE CHATEAUVIEUX, dont il a:

DE MEYSSONNIER: d'azur, au sautoir d'or, cantonné en chef d'un croissant d'argent, aux flancs de 2 étoiles, et en pointe de 5 besants, 2 et 3, le tout d'or.

1°. François-Louis-Bernardin de la Valette-Chabriol, né le 1er septembre 1820;

2°. Deux demoiselles.

SEIGNEURS DE LA POUJADE ET DE VIESGAMP-PERN, *en Auvergne, éteints.*

XI. Joachim DE LA VALETTE, chevalier, quatrième fils de Bernard de Valette-Parisot, IIe du nom, seigneur de Labro et de Cornusson, et de Gaillarde de Morlhon-Valette, épousa, par contrat du 24 mai 1499, Catherine DU PERRIER, fille de Gabriel du Perrier, co-seigneur de Carsac, en Quercy, et de Marguerite de Prémont, et en eut:

DU PERRIER.

1°. Antoine, qui suit;

2°. Bernard de la Valette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mort de la contagion, à Malte, au mois de mars 1551.

XII. Antoine DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de la Poujade et de Copadel, en Rouergue, capitaine de cent hommes de guerre pour la défense du pays de Rouergue contre les religionnaires, épousa, par contrat du 25 janvier 1527, Catherine DE LA PEYRIÈRE, fille de Pierre de la Peyrière, seigneur de la Bastide et d'Antejac, et d'Isabeau de Carit-Bellemont. Leurs enfants furent:

DE LA PEYRIÈRE.

1°. Jean de la Valette, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mort sans alliance;
2°. Bernardin de la Valette, seigneur de Copadel, gouverneur d'Espalion, puis de Caumont d'Ols, père de deux filles :

A. Jeanne de la Valette, dame de Copadel, mariée, vers 1570, à Pierre *de Moret*, baron de Montarnal, fils d'Antoine de Moret de Montarnal, gentilhomme de la maison du roi Charles IX, chevalier de Saint-Michel, et d'Antoinette de Marcenat;
B. Barbe de la Valette, mariée, par contrat du 25 avril 1573, à Pierre *de Buesséjouls*, fils de Gaspard, seigneur de Bessuéjouls, et de Marguerite de Rauquemaurel d'Albiac;

3°. Autre Jean de la Valette, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;
4°. Bérenger II, qui suit;
5°. Marguerite de la Valette, mariée, par contrat du 11 novembre 1573, avec Marc, seigneur *de Puibarail*, en Rouergue.

XIII. Bérenger DE LA VALETTE, II° du nom, chevalier, seigneur de la Poujade, servit au siége de Malte en 1565, et fit son testament le 2 novembre 1609. Il avait épousé, par contrat du 11 novembre 1571, Catherine DE CHATEAUNEUF-BRETENOUX, fille de Gaillard de Châteauneuf, chevalier, seigneur de Bretenoux, de Boisse et de Levignac, et de Jeanne de Béranger-Montmouton. Leurs enfants furent:

DE CHATEAUNEUF : de sable, au lion d'or.

1°. Jean, qui va suivre;
2°. Folchram de la Valette, tué au siége d'Elph, en Hollande, en 1622;
3°. Jeanne, *aliàs* Isabeau de la Valette, mariée 1° à Antoine *de Beaulac*, écuyer, seigneur de Saint-Géry; 2° à Flotard *de la Roque-Bouillac*, seigneur de Ferrières, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de Saint-Michel, fils de Nicolas de la Roque-Bouillac, seigneur de Saint-Constant;
4°. Marie de la Valette, femme, par contrat du 4 juillet 1618, de Jean-Jacques *de Lauzières*, co-seigneur de Belfort, en Quercy; fils de Jean de Lauzières, d'une branche puinée de la maison de Thémines, et d'Esclarmonde de Bec. Elle vivait encore en 1648.

XIV. Jean DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de la Poujade, de Boisse, etc., fit son testament le 3 mai 1662, et mourut la même année. Il avait épousé, par contrat du 4 octobre 1599, Isabeau DE LA PANOUSE, fille unique et héritière de Guyon de la Pa-

LA PANOUSE : d'argent à six cotices de gueules.

nouse. chevalier, seigneur de Viescamp-Pern, en Auvergne, et de Beaumont-Labatut. Elle le rendit père de :

1°. Pierre de la Valette, marié, par contrat du 26 février 1680, avec Susanne *de Peyronnenc*, fille de Bertrand de Peyronnenc, baron de Saint-Chamaran, et de Françoise de Bourbon-Malause. Il mourut sans postérité à Troyes en Champagne, au retour du ban et arrière-ban de la noblesse ;

2°. Un second Pierre de la Valette, prieur de Saint-Illide-la-Fond, près Aurillac ;

3°. Un troisième Pierre III, qui continue la lignée ;

4°. Marc-Antoine de la Valette, tué au service du roi ;

5°. Marie de la Valette, alliée avec Claude *de Bourdon*, seigneur de Cuernègue, en Rouergue ;

6°. Isabeau de la Valette, morte sans alliance ;

7°. Françoise de la Valette, femme de Claude *de Lastic*, seigneur de Fournel, en Rouergue.

XV. Pierre DE LA VALETTE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Poujade, de Boisse et de Viescamp-Pern, capitaine de chevau-légers au régiment de Noailles en 1650, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil du 18 août 1667 (1), et mourut en 1679. Il avait épousé, par contrat du 24 janvier 1641, Rose DE PESTELS, fille de Claude de Pestels, chevalier, seigneur de Bordes et des Gardettes, et de Françoise de Châlons, dame de la Chapelle. Il en eut :

DE PESTELS : d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de six flanchis du même en orle.

1°. Pierre IV, dont l'article suit ;

2°. Jacques de la Valette, prieur de Saint-Illide ;

3°. Autre Jacques de la Valette, qui, après avoir servi quelques années, se fit prêtre de la congrégation de la Mission ;

4°. Un troisième Jacques de la Valette, capitaine d'infanterie, tué au siége de Saluces, en Italie ;

5° Louise de la Valette, mariée à N...., seigneur *de Leybros*, en Auvergne ;

6°. Françoise de la Valette, femme de Pierre *du Bois*, seigneur de Vals, en Auvergne.

XVI. Pierre DE LA VALETTE, IVe du nom, chevalier, seigneur de la Poujade, de Viescamp-Pern et de Boisse, épousa, par con-

DE LA GARDE : d'or, à l'épée d'argent en bande.

trat du 10 juin 1676, Madelaine-Gabrielle DE LA GARDE, fille de René de la Garde, comte de Saignes et de Parlan, en Auvergne, et d'Antoinette de Fontanges d'Auberoche. Il fit son testament le 3 août 1708, et mourut la même année, laissant :

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. Jacques de la Valette, chevalier de Saint-Louis, retraité sous-brigadier des chevau-légers de la garde du roi;
3°. Jean de la Valette, mousquetaire dans la première compagnie;
4°. Jean-Jacques de la Valette, prieur de Saint-Illide, commandeur de l'Hôpital, près d'Aurillac;
5°. Rose de la Valette, mariée avec N.... *de Gallery;*
6°. Henriette de la Valette, morte sans avoir été mariée.

XVII. Louis DE LA VALETTE, chevalier, seigneur de Viescamp-Pern, officier au régiment de Perche, puis dans le premier bataillon de la milice d'Auvergne, fut blessé à la bataille de Luzzarra, en Catalogne, et se trouva ensuite à celle d'Oudenarde. Il épousa, par contrat du 14 février 1714, Françoise DE BONHORE, fille de Charles de Bonhore, chevalier, seigneur de Sargayras, et de Marie d'Abernard. De leur mariage sont provenus :

DE BONHORE.

1°. Jean-Baptiste de la Valette, prieur de Saint-Illide, commandeur de l'Hôpital, près d'Aurillac;
2°. Marie de la Valette, épouse de N.... *du Motteau,* baron de la Serre, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis;
3°. Marie de la Valette,
4°. Henriette de la Valette,
5°. Gasparde de la Valette,
} mortes non mariées.

SEIGNEURS DE TOULONJAC ET DE GINAL, *en Rouergue, éteints.*

IX. Bernard DE VALETTE, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Toulonjac et de Ginal, fils de Pierre II, seigneur de Parisot et de Rieupeyroux, et de Sybille de l'Hya, sa seconde femme, transigea sur les biens paternels avec son frère aîné, Amalric de Valette, chevalier, le 17 décembre 1409. L'an 1421, Bernard fit bâtir le château de Toulonjac, près de Villefranche, en Rouergue, et le fit fortifier en 1442. Il fit son testament l'an 1465, par lequel il fonda deux chapellenies desserviables, l'une dans l'église du

couvent des pères de la Mercy de Malleville, et l'autre dans l'église du Saint-Sépulcre de Villeneuve, chapelle de Sainte-Catherine; et voulut être enseveli dans la chapelle de Saint-Jacques et de Saint-Blaise de l'église de Malleville, au tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé, par contrat du 27 décembre 1407, Sybille DE BELCASTEL, fille de Gaillard de Belcastel, seigneur de la Pradelle, près de Rignac, et de Mascarose d'Azémar. Elle le rendit père de:

DE BELCASTEL : d'azur, à la tour d'argent, sommée de trois donjons du même, maçonnée de sable.

1°. Jean de la Valette, marié avec Isabeau *de Penne-Gourdon*, fille d'Olivier de Penne-Gourdon, chevalier, seigneur de Cestayrols et de Belfort, et de Marquise d'Hébrard de Saint-Sulpice, dont :

A. Raymond de Valette, marié avec Catherine *de Verdun*, fille d'Olivier du Verdun, baron dudit lieu, et de Miracle du Rieu; mort sans postérité ;

B. Bernard de Valette, mort sans enfants;

2°. Pierre III, qui suit.

X. Pierre DE VALETTE, III° du nom, chevalier, seigneur de Toulonjac, de Ginal, de Vaylause, co-seigneur de Malleville, épousa, 1° en 1447, Yolande DE GÉNÉBRIÈRES, seigneur d'Algouse, et de Catherine de Mancipi-Bournarel, dame de Crusol; 2° Hélène DE LESCURE fille d'Olivier de Lescure, seigneur dudit lieu, et de Jeanne Roquefeuil-Belfort, et veuve de Pierre de Valette, seigneur du Cuzoul. Ses enfants furent :

DE GÉNÉBRIÈRES.

DE LESCURE : d'or au lion d'azur.

Du premier lit :

1°. Antoine, dont l'article suit;

2°. Guillot de Valette, chanoine de Rodez ;

3°. Jean de Valette, religieux à l'abbaye de Moissac ;

4°. Marguerite de Valette, mariée avec Geraud *de Montal*, seigneur de Bresson, en Auvergne ;

5°. Cécile de Valette, épouse d'Antoine *de Murat*, seigneur de Loupiac, en Rouergue ;

6°. Autre Marguerite de Valette, alliée à Bertrand *de Mareillac*, seigneur de la Bastide et de Capdenat, en Rouergue ;

Du second lit :

7°. Miracle de la Valette, mariée, le 19 septembre 1494, avec Jean *de Galard*, II° du nom, vicomte de Brassac, en Agénois, fils de Jean de Galard de Brassac et de Bertrande de Manas ;

8°. Isabeau de Valette, femme de Jean, baron *de Cadrieu*, en Quercy.

XI. Antoine DE VALETTE, chevalier, seigneur à Toulonjac, Ginal, Algouze, Vaylause, etc., succéda aux biens des maisons de Génebrières, de Faumade, et de Mancipi de Crusol, et fit son testament le 14 juillet 1517 et un codicille en 1518, par lesquels il fonda deux chapellenies, l'une dans l'église des Cordeliers de Villefranche, et l'autre dans l'église de Toulonjac, où il fut enterré ; ainsi que plusieurs grand'messes dans l'église de Saint-Amand de Rodez, chapelle de Notre-Dame ; et ordonna à son héritier de payer aux religieux de cette église, tous les arrérages dus pour les fondations faites par ses ancêtres. Il avait épousé, par contrat de l'an 1487, Bertrande DE VALETTE, fille unique et héritière de Pierre de Valette, seigneur du Cuzoul, de Saint-Igne et des Oliviers, co-seigneur de Genouillac, et d'Hélène de Lescure. Il en eut :

DE VALETTE : comme ci-devant.

1°. Guillot, dont l'article suit ;
2°. Cécile de Valette, mariée, par contrat du 25 février 1504, avec Jean *de Valette*, II° du nom, seigneur de Parisot et de Grammont ;
3°. Marie de Valette, femme de Pons *de l'Hya*, seigneur de Camboulan, en Rouergue ;
4°. Rose de Valette, morte sans avoir été mariée ;
5°. Antoinette de Valette, alliée à Antoine *d'Agen*, seigneur de Loupiac et de Calcomier, en Rouergue.

XII. Guillot DE VALETTE, chevalier, seigneur de Toulonjac, Ginal. Vaylause, Algouze, Malleville, Cuzoul, Saint-Remy, la Chapelle-Balaguier, Capdenat, des Oliviers, etc., commença à dissiper les grands biens de sa branche. Il épousa, 1° par contrat de l'an 1523, Catherine DE TURENNE D'AYNAC, fille d'Annet de Turenne, baron d'Aynac, en Quercy, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant-général de l'artillerie de France, et de Jacquette Ricard de Gourdon de Genouillac ; 2° en 1533, Marguerite DE GONTAUT, (à qui son père, en 1520, avait légué 3000 liv. pour se marier) fille d'Antoine de Gontaut, II° du nom, seigneur de Cabrères, de Gramat, de l'Albenque, etc., et de Marguerite de Jean de Saint-Projet. Guillot eut de sa première femme :

DE TURENNE : écartelé aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules ; aux 2 et 3 cotices d'argent et de gueules.

DE GONTAUT : l'écu en bannière, écartelé d'or et de gueules.

1°. Annet, qui suit ;
2°. Jean de Valette, mort sans postérité ;

3°. Jeanne de Valette, mariée à César *de Durfort*, seigneur de la Roque, en Quercy;

4°. Catherine de Valette, femme de Pierre *de Valette*, petit-neveu de Vezian de Valette, qui l'an 1450, fonda la Chartreuse de Villefranche. Elle était veuve le 3 janvier 1568;

5°. Balthazarde de Valette, alliée à Robert *de Jaufray*, seigneur de la Motte, en Quercy.

XIII. Annet DE VALETTE, chevalier, seigneur de Toulonjac, Ginal, la Chapelle-Balaguier, etc., succéda aux biens des seigneurs de Valette de Mondalazac, et continua à dissiper le patrimoine de sa branche. Il se trouva au siége de Malte en 1565. Il avait épousé Marguerite DE BARRAS-BEDUER, fille de Louis de Barras-Beduer, seigneur de la Rouquette, en Quercy, et d'Isabeau de Peyrasse. Ses enfants furent : DE BARRAS : fascé d'or et d'azur.

1°. Jean de Valette, seigneur de Toulonjac, qui fut maintenu dans la jouissance des biens d'Antoine, son bisaïeul, par arrêt du Parlement de Toulouse du 8 avril 1568. Il épousa Anne *de Buirard*, fille de Jean de Buirard, seigneur de Severgues, et de Françoise de la Roche-Fontenilles, et mourut sans enfants en 1578;

2°. Jeanne de Valette, mariée, 1° avec Antoine *d'Anjalbert*, seigneur de Tullières; 2° avec Olivier *de Lernère de Saint-Isert*.

SEIGNEURS DE MONTDALAZAC, *éteints*.

VIII. Arnaud de VALETTE, damoiseau, seigneur de Montdalazac, à trois lieues de Rodez, fils puîné de Bernard I, seigneur de Valette et de Parisot, et de Catherine de Jaoux, sa seconde femme, fut nommé, en 1405, exécuteur testamentaire de Pierre de Valette, son frère aîné, et transigea, l'an 1410, avec Amalric de Valette, chevalier, seigneur de Parisot, son neveu, au sujet d'un procès qu'ils avaient ensemble pour des biens paternels. Arnaud avait épousé, avant l'an 1396, Prohensse D'AGEN, fille de Pons d'Agen, seigneur de Loupiac et de Calcomier, et de Jeanne de la Roque Toirac. De ce mariage sont provenus : D'AGEN.

1°. Guillaume de Valette, époux de Delphine *de Ferrand*, fille de Jean de Ferrand, et de Susanne de Danuer, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il testa en 1470, et fonda un *obit* dans l'église paroissiale de Villefranche, en Rouergue;

2°. Jacques, qui continue la lignée, et dont l'article suit;

3°. Jeanne de Valette, mariée à Jacques *de Lauzières*. Elle fonda un *obit* dans la même église de Villefranche l'an 1439.

LA GRÉZIE.

IX. Jacques DE VALETTE, damoiseau, seigneur de Montdalazac, épousa Maragde DE LA GRÉZIE, fille de Fortuné de la Grézie, co-seigneur de Cambolan, et de Jeanne de Rolland, et en eut:

1° Piere de Valette, seigneur de Montdalazac, époux de Valgude *de Polher*, fille de Rigal de Polher, seigneur d'Ordiègue, en Auvergne, et de Pétronille du Cros, dont sont issus:

A. Jean de Valette, seigneur de Montdalazac, marié 1° avec Marguerite *de Montagne*, fille de Pierre de Montagne et de Guine de Malroux; 2° avec Marabile *de Patras*, fille de Barthélemi de Patras, co-seigneur de Balaguier, et de Julienne de Costen. Il mourut sans postérité;

B. Pierre de Valette, chanoine à Villefranche, en Rouergue;

2°. Guillaume, dont l'article suit;

3°. Arnaud de Valette, chanoine de Villefranche, en Rouergue.

DE FÉNÉLON: d'or, à trois bandes de sinople.

X Guillaume DE VALETTE, damoiseau, seigneur de Montdalazac, épousa, l'an 1458, Catherine DE FÉNÉLON, fille de Jean de Fénélon seigneur de Mondamer, en Quercy, et de Jeanne de Castanet. Leurs enfants furent:

1°. Jean, qui suit;

2°. Guine de Valette, mariée à Noël *de Ramade*, co-seigneur de Morel, en Rouergue.

DE COLOMB.

XI. Jean DE VALETTE, chevalier, seigneur de Montdalazac, a cette qualité dans un acte du 7 juin 1486, par lequel il fonda un *obit* dans l'église de Villefranche de Rouergue. Il y nomma sa femme, Rose DE COLOMB, fille de Bernard de Colomb, et d'Aygline de l'Olmie, et leurs enfants, qui furent:

1°. Olivier, qui suit;

2°. Déodat de Valette, chanoine de Villefranche.

DE LA FON: d'argent, à la bande de gueules.

XII. Olivier DE VALETTE, chevalier, seigneur de Montdalazac, par succession de ses cousins Jean et Pierre de Valette, épousa, par contrat du 8 février 1502, Cécile DE LA FON, fille d'Adhémar de la Fon, président de Cahors, et d'Agnès de Lébron, dont il eut:

1°. Jean de Valette, mort sans alliance;

2°. Géraud, dont l'article suit;

XIII. Géraud DE VALETTE, seigneur de Montdalazac, épousa Jeanne D'IMBERT, fille de Jean d'Imbert, conseiller en la sénéchaussée et siége présidial de Rouergue, et de Cécile de Garibalde. Leurs enfants furent :

D'IMBERT :

1°. Jean de Valette,
2°. Géraud de Valette,
3°. Olivier de Valette,
} morts sans postérité. Leurs biens passèrent dans la branche de Toulonjac.

SEIGNEURS DU CUZOUL ET DE SAINT-IGNE, *éteints.*

VIII. Bérenger DE VALETTE, II° du nom, damoiseau, seigneur du Cuzoul, fils puîné de Bernard Ier, seigneur de Valette et de Parisot, et de Catherine de Juoux, sa seconde femme, fut présent, le 9 juillet 1392, au contrat de vente que fit Bernard, comte de Rodez, du village de Lascombe, en faveur de Fortanier de Valette, seigneur de saint-Vensa. Il avait épousé, par contrat du 12 février 1391, Matheline DE BALAGUIER, fille unique et héritière de Durand de Balaguier, seigneur des Oliviers, co-seigneur de Genouillac, et de Barthélemie d'Alemand. Elle fut mère de deux fils et deux filles :

DE BALAGUIER : d'or à trois fasces de gueules.

1°. Fortuné II, qui suit ;
2°. Jacques de Valette, religieux de la Dorade, à Toulouse, grand-vicaire official de Mercy de Roquemaurel, évêque de Montauban ;
3°. Hélix de Valette, alliée 1° à Beton de *Roquemaurel*, seigneur de Roquemaurel, en Auvergne, sénéchal de Rouergue ; 2° avec Archambaud *de la Roque*, seigneur de Severgues, en Auvergne, chambellan du comte de Rodez ;
4°. Bertrande de Valette, mariée, en 1418, avec Gaucelin *de Veyroles*, seigneur de l'Albenque et de Puylaroque.

IX. Fortuné DE VALETTE, II° du nom, chevalier, seigneur du Cuzoul, de Saint-Igne et des Oliviers, co-seigneur de Genouillac, capitaine-châtelain pour le roi du château de Clermont, céda le commandement de cette place à son neveu Gaucelin de Veyroles, et s'allia, l'an 1424, avec Yolande DE GONTAUT-BIRON, fille de Pierre de Gontaut-Biron, chevalier, seigneur de Cas, de Carbonial et de Mordagne, et d'Agathe de Luzech. Les enfants provenus de leur mariage furent :

DE GONTAUT : comme ci-devant.

1°. Guillot, qui suit ;
2° Hélix de Valette, mariée, par contrat du 16 décembre 1441, avec Pons *d'Agen*, seigneur de Loupiac et de Calcomier ;

3°. Élisabeth, *aliàs*, Alisette de Valette, femme, par contrat du 4 octobre 1454, de Guillaume-Bertrand *de Guiscard*, seigneur de la Coste-Grezels, en Quercy.

DE CASTANET : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules, qui est *d'Armagnac*; aux 2 et 3 de gueules, au léopard lionné d'or, qui est *de Rodez*.

X. Guillot DE VALETTE, seigneur du Cuzoul, des Oliviers, de Saint-Igne, etc., co-seigneur de Genouillac, fit son testament en 1472, mourut dans son château du Cuzoul, et fut enterré, le 9 février 1473, dans l'église du même lieu. Il avait épousé, l'an 1445, Isabeau DE CASTANET, fille d'Arnaud d'Armagnac de Castanet, seigneur dudit lieu, et de Cécile de Barrière, dont Pierre II, qui suit.

DE LESCURE : d'or au lion d'azur.

XI. Pierre DE VALETTE, II° du nom, chevalier, seigneur du Cuzoul, de Saint-Igne, des Oliviers, co-seigneur de Genouillac, s'allia, par contrat du 9 avril 1466, avec Hélène DE LESCURE, fille d'Olivier, seigneur de Lescure, chevalier, et de Jeanne de Roquefeuil-Belfort. Il n'en eut qu'une fille, nommée :

Bertrande de Valette, laquelle fut mariée, en 1487, avec Antoine de Valette, chevalier, seigneur de Toulonjac, auquel elle porta tous les biens de sa branche.

SEIGNEURS DE CAPDENAC ET DE SAINT-JULIEN, *éteints*.

VI. Géraud DE VALETTE, seigneur de Capdenac et de Saint-Julien, quatrième fils de Jourdain II, seigneur de Valette, de Saint-Igne et de Rieupeyroux, et d'Amélie des Prés, rendit hommage, le 19 mars 1336, au comte de Rodez, à Villefranche de Rouergue de tout ce qu'il avait dans la mouvance de son comté ; et, par acte du 12 avril de la même année, il reconnut, à Guillaume de Cardaillac, tout ce qu'il possédait de biens nobles dans sa terre de Privazac, du chef de son épouse Ayceline DE CAPDENAC, fille de Géraud de Capdenac, seigneur dudit lieu, près Villefranche, et de Géraude de Barras-Beduer. Il eut deux fils :

DE CAPDENAC.

1°. Bérenger, qui suit ;
2°. Hugues de Valette, consul de Villefranche de Rouergue, mort sans avoir d'enfants de sa femme Bertrande *de Pontamier*, fille de Raymond de Pontamier, co-seigneur de Salles-Courbatiès, et de Randone de Puech-Vidaillac.

VII. Bérenger DE VALETTE, chevalier, seigneur de Capdenac, de Saint-Julien, de Sept-Fonds, etc., est qualifié haut et puissant

seigneur dans un acte de 1389, par lequel on voit que les habitants du lieu de Capdenac étaient obligés de faire la garde à la porte de son château, et de lui payer des subsides. Il avait épousé Guiscarde DE SÉGUIER, fille de Bertrand de Séguier, chevalier, coseigneur de Monsalès, en Quercy, et de Ricarde de Lentilhac, et en eut :

DE SÉGUIER : d'azur, à une coquille d'or.

1°. Pierre, qui suit;

2°. Bérenger de Valette, prêtre;

3°. Jacques de Valette, religieux de l'abbaye de Conques;

4°. Ervet de Valette, qui servit en Espagne, où il se maria avec Rose *d'Azpilçueta*, fille d'Ildephonse, seigneur d'Azpilçueta, dont une fille unique *Annariac* de Valette, femme de Ferdinand d'Azpilçueta, son cousin, qui a laissé postérité.

VIII. Pierre DE VALETTE, chevalier, qualifié haut et puissant seigneur, épousa, l'an 1391, Aygline DE ROUGET, fille du seigneur de Nauvialle et de Bérengère de Gauthier. Il n'en eut qu'une fille :

DE ROUGET.

Rose de Valette, dame de Capdenac, de Saint-Julien, etc., mariée avec Pierre *de Gourdon de Genouillac;* et ce dernier étant mort sans enfants, les biens de cette branche de Valette passèrent dans la maison de Crussol-d'Uzès, lorsqu'elle s'allia avec celle de Genouillac.

SEIGNEURS DE FLOIRAC ET DE SAINT-GRAT, *éteints.*

IV. Guillaume DE VALETTE, damoiseau, second fils de Jourdain Ier et d'Esther de Foix, rendit hommage avec Pierre Ier, son frère, au comte de Rodez, l'an 1262; et, par un acte des ides de mars de la même année, ces deux frères vendirent à Bernard de Balaguier tout ce qu'ils possédaient dans le château et la seigneurie de Privazac; biens qu'ils déclarent provenir d'une partie de la dot d'Alexandrine de Najac, leur aïeule. Par cet acte, on apprend que Guillaume de Valette avait épousé Ermengarde DE GUY, dame de Floirac, fille de Raymond de Guy, chevalier, seigneur de Sainte-Croix et de Genouillac, et d'Aygline d'Hugonis de Balaguier. Il en eut, entr'autres enfants :

DE GUY : de gueules, au château à trois tours d'or.

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Valette, abbé de Saint-Marcel, au diocèse de Cahors, en 1326.

V. Jean DE VALETTE, seigneur de Floirac et de Saint-Grat, épousa

DE GÉNEBRIÈRES.

Jourdaine DE GÉNEBRIÈRES, fille d'Arnaud de Génebrières, chevalier, seigneur d'Algouse, et de Jeanne de Grialou, de laquelle il laissa :

1°. Jourdain II, qui suit ;
2°. Guillaume de Valette, mort sans enfants du mariage qu'il avait contracté, en 1317, avec Sybille *de Gauthier*, fille de Pierre de Gauthier, seigneur de Doumaranq, et de Bérengère de Morlhon Saint-Venza ;
3°. Geraud de Valette, qui, l'an 1323, rendit hommage au comte de Rodez, tant pour lui que pour son épouse Agnès *de Pérusse*, fille de Guillaume de Pérusse, damoiseau ;
4°. Hugues de Valette, seigneur de Golinhac, dont il rendit hommage au comte de Rodez en 1323, et mourut sans postérité.

LA ROQUE : de gueules, à 3 rocs d'échiquier d'argent.

VI. Jourdain DE VALETTE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Floirac et de Saint-Grat, fut capitaine de cent archers destinés à la garde du pays de Rouergue. Il s'allia, par contrat du 12 juillet 1316, avec Souveraine DE LA ROQUE-TOIRAC, fille d'Aimeric de la Roque-Toirac, seigneur dudit lieu, en Rouergue, et de Raimond de la Grézie. Il en eut :

1°. Pons, qui suit ;
2°. Bernard de Valette, seigneur de Saint-Grat, bailli de Villefranche de Rouergue, marié, en 1343, avec Guiscarde *de la Fon*, fille de Guillaume de la Fon et de Bérengère de Lébron. Il mourut sans postérité ;
3°. Guillaume de Valette, qui épousa, l'an 1350, Arnaude *de l'Hya*, fille de Bernard de l'Hya, seigneur de Ginal, et de Marquise de Guérindols, dont un fils unique ;

Bertrand de Valette, mort sans enfants de Souveraine *de la Frémondie*, son épouse, fille de Gui de la Frémondie, seigneur de Salmiech, et d'Agnès de Tourlong.

DE BARRIÈRE : d'or, à deux fasces de gueules, accompagnées de six fleurs de lys d'azur.

VII. Pons DE VALETTE, chevalier, seigneur de Floirac, rendit des services importants au roi Jean. Ce prince, pour l'en récompenser, lui fit une pension de 300 livres à prendre annuellement sur la forêt de Jousserotte, en Languedoc, par lettres-patentes datées de Paris, le 28 décembre 1354. Pons avait épousé Ricarde DE BARRIÈRE, fille de Guillaume de Barrière, seigneur de Castelnau et de Peyrols, et d'Hélène de Sauvezac, dont :

Hélène de Valette, femme, en 1358, de Pierre *de Barras*, seigneur de la Rouquette, en Rouergue.

DU VAL,

MARQUIS DE BONNEVAL, SEIGNEURS DE L'ESCAUDE, D'ANGOVILLE, etc., *en Normandie.*



ARMES : *De gueules, à la fasce vivrée d'or. Supports : un lion et un léopard, colletés et couronnés d'or, ayant leurs colliers vivrés. Couronne de marquis, sommée d'une couronne murale, dont est issant un guerrier armé de toutes pièces, ayant le casque ouvert et couronné d'or à l'antique et adextré d'une bannière. Devise :* Dei gratiâ et avito jure.

La maison DUVAL, de la province de Normandie, constate son origine immémoriale, sa filiation et ses services, d'abord dans les armes, et ensuite dans la magistrature, par une enquête juridique faite en 1462; une maintenue de noblesse, de l'an 1666, et des lettres de provisions de la charge de président à mortier au parlement de Rouen, du 2 mars 1748, depuis Gui-Charles du Val qui suit.

I. Gui-Charles DU VAL, sieur de la Houblonnière, près Lisieux, vivait en 1312, du temps de la suppression des Templiers. L'enquête, de 1462, porte qu'il était marié avec Adélaïde D'OSMOND, de laquelle il eut Gui-Thomas qui suit.

D'OSMOND : de gueules: au vol fondant ou renversé d'hermine.

II. Gui-Thomas DU VAL, Ier du nom, sieur de la Houblonnière,

est rappelé dans l'enquête de 1462, comme ayant épousé Henriette DE PERCY, de laquelle, suivant le même acte, il laissa, entr'autres enfants :

DE PERCY : de sable, au chef denché d'or.

1°. Charles, qui suit ;
2°. Gui-Robert du Val, homme d'armes, vivant en 1415.

III. Charles DU VAL, sieur de la Houblonnière, vivait en 1432, suivant la production faite en 1666. Il avait épousé Françoise DE TOURNEBU, dont il eut Gui-Thomas II, qui suit :

DE TOURNEBU : d'argent à la bande d'azur.

IV. Gui-Thomas DU VAL, II[e] du nom, sieur de la Houblonnière et de Bonneval, servit, avec distinction et fidélité, le roi Charles VII, dans ses guerres contre les Anglais qui confisquèrent ses terres, et emportèrent, en évacuant la Normandie, tous les titres de familles qu'ils déposèrent à la tour de Londres. Ce sont les termes d'une enquête qu'il fit faire, au mois de mai 1462, constatant sa filiation depuis Gui-Charles du Val, et la possession de la terre de la Houblonnière dans sa famille, depuis la suppression de l'ordre des Templiers (1312). Cette enquête, où se trouvent énoncées les armes de Gui-Thomas, telles que ses descendants les ont toujours portées depuis, ajoute encore qu'un de ses parents, de nom et d'armes, avait accompagné, dès l'an 1066, le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre. Gui-Thomas II avait épousé, avant l'an 1462, Marie D'ARGOUGES, dont il laissa, entr'autres enfants, Gui-Nicolas, qui suit :

D'ARGOUGES : écartelé d'or et d'azur, à trois quintefeuilles bien ordonnées sur le tout.

V. Gui-Nicolas DU VAL, sieur de Bonneval, servit avec distinction dans les guerres de son temps, ainsi qu'il est constaté au degré de son fils. Il épousa Julie DE LA VALÈRE qui le rendit père, entr'autres enfants, de :

DE LA VALÈRE : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 3 besants et d'une couronne en chef, le tout du même.

1°. Gui-Charles du Val, mort jeune et sans alliance ;
2°. Nicolas, qui continue la descendance.

VI. Nicolas DU VAL, sieur de Bonneval, fut pourvu, en 1519, de la charge de conseiller au parlement de Rouen, en récompense des services que son père et lui avaient rendus dans la guerre de Paris. (*Histoire de Rouen*, imprimée chez du Souillet, en

DE LA VALLÉE : d'azur à deux lances d'or, passées en sautoir, cantonnées aux 3 premiers cantons, de 3 couronnes du même.

1731, t. I, 2e partie., p. 57.) Nicolas du Val épousa Charlotte DE LA VALLÉE, de laquelle il laissa :

1°. Jean, qui suit ;

2°. Gui-Nicolas du Val, marié avec Catherine d'Héricy, mort sans postérité ;

3°. Pierre du Val, sieur d'Estor, premier président de la cour des comptes de Rouen en 1580, ambassadeur du roi en Suisse, mort sans postérité.

VII. Jean DU VAL, sieur de Bonneval, mourut jeune, laissant trois fils de Marie MARTEL, sa femme : MARTEL : d'or, à 3 marteaux de gueules.

1°. Gui-Claude du Val, mort sans alliance ;

2°. Thomas Ier, qui continue la lignée ;

3°. François du Val de la Vallée, mort sans avoir été marié.

VIII. Thomas DU VAL, Ier du nom, écuyer, sieur de Bonneval, conseiller en la cour de parlement de Rouen, obtint des lettres d'honneur de cette charge, le 8 août 1582, nonobstant la résignation qu'il en avait faite en faveur de Jérôme Vauclin, le roi ayant égard aux bons et agréables services que ledit Thomas du Val, sieur de Bonneval, avait rendus à S. M. dans sondit office, et à ses prédécesseurs. Thomas avait épousé, par contrat passé sous seings-privés, le 17 mars 1569, demoiselle MARIE LE PESANT, fille de feu honorable homme Guillaume le Pesant, avocat en la cour laie, de demoiselle Marie Martel, sa veuve. Thomas du Val ne vivait plus le 12 mai 1603. Marie le Pesant, sa veuve, obtint une sentence des assises de Vire, le 19 juillet 1617, contre noble homme Jacques de Clinchamp, sieur de Mesibech, pour avoir le paiement, de cinq années d'arrérages, d'une rente de 250 francs. Elle vivait encore le 21 mars 1625, et fut mère de Thomas II qui suit.

LE PESANT : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 têtes de lion arrachées, et en pointe d'un cœur, le tout du même email.

IX. Thomas DU VAL, IIe du nom, écuyer, sieur de Bonneval et de Saint-Crépin, avocat au parlement de Rouen, fut pourvu de l'office de conseiller en la même cour, le 21 mars 1604, et y fut reçu le 17 mai suivant. Il en obtint les lettres d'honneur, le 17 juillet 1644, dans lesquelles S. M. rappelle les bons et agréables

services qu'il avait rendus au feu roi, père de S. M., et à elle-même, en son parlement, durant quarante ans, en plusieurs autres charges et commissions honorables où il avait été employé et dont il s'était fidèlement acquitté. Thomas passa un accord, le 28 octobre 1644, avec Jacob Bérenger, écuyer, sieur de Cerqueux, afin d'éviter les procès qui pourraient naître entre eux pour le fait de leurs tenures réciproques situées dans la paroisse de Cerqueux, lesquelles se trouvaient mêlées et difficiles à distinguer à cause de la quantité des jouxtes et bornes, lesquelles étaient changées. Thomas avait épousé, par contrat passé sous seings-privés, le 12 mai 1603, demoiselle Geneviève d'Amyens, fille de Gui d'Amyens, sieur de Grolle, et de la demoiselle Geneviève Deudenard. Il en eut:

D'Amyens: d'azur à trois panaches d'or.

1°. Gui Ier, dont l'article suit;

2°. Jacques du Val, auteur de la branche des *seigneurs de l'Escaude*, rapportée ci-après.

X. Gui du Val, Ier du nom, chevalier, seigneur et marquis de Bonneval, conseiller du roi en ses conseils, reçu président à mortier au parlement de Rouen, par arrêt du 18 janvier 1656, donna une décharge, passée devant Boret et Maubert, notaires et tabellions royaux, à Rouen, le 23 juin 1665, de tous les titres, renseignements, aveux, etc., concernant la terre de la Houillière, et droits en dépendants, qu'il avait acquise le 7 juillet 1663. Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Barrin la Gallissonnière, intendant à Rouen, du 12 septembre 1666, sur preuves remontées à l'an 1432. Il avait épousé, en 1639, noble dame Françoise Jubert, fille d'Alphonse Jubert, écuyer, seigneur d'Arquency, de Bouville, etc., président en la cour des aides de Normandie, et conseiller-d'état, et de Françoise Civille. Elle est nommée avec ledit Gui du Val, son mari, dans l'acte de tutelle d'André Jubert de Bouville, son neveu, du 3 juillet 1657, et elle assista, par un fondé de procuration, au contrat de mariage de Gui du Val, son fils, du 22 avril 1685, étant alors veuve de Gui du Val, Ier du nom, seigneur de Bonneval, qui, dès 1677, avait obtenu, au mois d'août, l'érection de la terre

Jubert: écartelé aux 1 et 4 d'azur: à la croix alésée d'or; aux 2 et 3 d'azur, à cinq fers de pique d'argent, posés 2 et 3

de Condé-sur-Risle, en marquisat, sous la dénomination *de marquisat de Bonneval.*

XI. Gui du Val, IIe du nom, chevalier, marquis de Bonneval, seigneur de Condé-sur-Risle, la Houblonnière et Moulineaux, conseiller au parlement de Rouen, puis, après vingt-deux ans, pourvu de l'office de président à mortier au même parlement, le 23 mai 1700, conseiller du roi en tous ses conseils, avait épousé, par contrat passé devant Jacques le Danois et Guillaume Jolivet, notaires royaux à Caen, le 22 avril 1685, damoiselle Catherine-Gabrielle de Morel, fille de feu messire Ravan de Morel, chevalier, seigneur et baron de Curcy, Fresné, Argences, Martinbosc, Percy et autres terres et seigneuries, et de feu noble dame Catherine de Blanchecape. Gui II résigna son office de président à mortier au parlement de Rouen, en faveur de messire Claude-Emmanuel Langlois, chevalier, seigneur de Colmoulins, par acte du 26 juillet 1717; et, le 11 août suivant, il obtint un arrêt portant que les lettres de président honoraire au même parlement, qui lui avaient été accordées, seraient enregistrées. Ses enfants furent:

Morel : d'or, au lion de sinople, lampassé et armé de gueules, et couronné d'argent.

1. Gui-Charles du Val, mort en bas âge;
2°. André-Gui, qui continue la lignée;
3°. Thomas du Val, seigneur de Moulineaux, mort sans postérité;
4°. N.... du Val de Bonneval, mariée au baron *de Turnebu;*
5°. N... du Val de Bonneval, mariée à M. *de Mahiel.*

XII. André-Gui du Val, chevalier, marquis de Bonneval, seigneur et patron de la châtellenie de la Houblonnière, Lozière, Fumechon, Bonnebosc, Morière, Moulineaux, Grandcouronne, de la châtellenie de Manneville-Lapipard, du Brevedent, Mesnil-aux-Crottes et autres lieux, né le 4 octobre 1677, fut successivement conseiller au parlement de Rouen, puis pourvu de l'office de conseiller du roi en tous ses conseils, et président à mortier au parlement de Rouen, le 2 mars 1748. Ses provisions rappellent ses services personnels dans l'administration de la justice, depuis trente années, et ceux de ses aïeux, tant dans la charge

de président à mortier au même parlement, depuis son institution que dans les emplois militaires. Il avait épousé, par contrat passé sous seings-privés, le 4 mars 1734, demoiselle Marie-Madelaine PELLERIN, fille de Jean-Baptiste-François Pellerin, écuyer, seigneur, patron et châtelain de Manneville-Lapipard et du Mesnil-aux-Crottes, conseiller du roi, maître en sa chambre des comptes, aides et finances de Normandie, et de dame Marie Pigon. De ce mariage sont provenus :

PELLERIN : d'argent, au lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules.

1°. Gui-Claude-Nicolas, qui suit ;

2°. Marie du Val de Bonneval, morte sans alliance.

XIII. Gui-Claude-Nicolas DU VAL, chevalier, marquis de Bonneval, seigneur et patron de la châtellenie de la Houblonnière, de Lozière, du Brevedent, Fumechon, Morière, Mesnil-aux-Crottes, Moulineaux-Elbeuf, Petit-Bellegarde, dit Moulineaux, Manneville-Lapipard, Grandcouronne, seigneur et baron de Saint-Martin-de-Bonnebosc, patron dudit lieu, seigneur de Saint-Eugène, le Fournet, le Mesnil-Poisson, la Vacherie, le Mesnil-Tison, etc., né le 17 juin 1744, conseiller au parlement de Rouen, puis conseiller du roi en tous ses conseils, et président au même parlement, par provisions du 19 juin 1764 ; avait épousé, par contrat passé sous-seings privés, le 22 mars de la même année, demoiselle Cécile-Françoise-Marguerite-Henriette DU MOUCEL, fille de messire Charles-Henri-Alexandre du Moucel, chevalier, seigneur de Saint-Aubin-le-Coffre, Torsy-le-Grand, Etable, la Vallonnière et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Rouen, et de noble dame Marie-Françoise Groullard de Torsy. Gui-Claude-Nicolas mourut le 26 novembre 1774. Ses enfants furent :

DU MOUCEL : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois merlettes d'argent.

1°. Gui-Henri-Marie du Val, chevalier, marquis de Bonneval, né le 9 juillet 1765, reçu président à mortier au parlement de Normandie en 1784, vivant en 1821, non marié ;

2°. Charles-François-Gui, qui suit.

XIV. Charles-François-Gui DU VAL, comte de Bonneval, cheva-

lier, né le 31 mars 1769, obtint un certificat de noblesse pour être reçu sous-lieutenant dans les troupes du roi, le 19 mars 1785. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et colonel du deuxième régiment de chasseurs à cheval, dit des Alpes. Il a épousé, au mois d'avril 1796, Aglaé-Françoise DE LA RIVIÈRE DU PRÉ D'AUGE, dont il a:

DE LA RIVIÈRE: de gueules, à six barbeaux d'or adossés, ayant leurs queues passées dans deux fasces ondées d'azur.

1°. Gui-Charles-Oscar du Val de Bonneval, né le 6 janvier 1798;

2°. Gui-Henri-Lionel-Prosper du Val de Bonneval, né à Paris le 14 août 1805;

3°. Emma du Val de Bonneval, née en 1797, mariée, en 1816, au comte *de Vauréal*.

SEIGNEURS DE L'ESCAUDE.

X. Jacques DU VAL, écuyer, seigneur de l'Escaude, de Caligny et autres lieux, second fils de Thomas, II[e] du nom, et de Geneviève d'Amyens, fut pourvu, le dernier septembre 1644, de l'office de conseiller au parlement de Rouen, et de commissaire aux requêtes du palais, vacante par la résignation de Gui du Val, son frère. Il fit un échange avec ce dernier, par acte du 12 mars 1657, en vertu duquel Gui du Val lui céda les fiefs de Saint-Crépin et de Bonneval, et toutes les terres et immeubles lui appartenants dans les paroisses de Saint-Crépin, Cerqueux, Grand-Champ, et Mesnil-Mauger, sans en rien réserver, en tout autant qu'il lui en compétait de la succession de feu M. de Bonneval, leur père, conseiller audit parlement; et en contre-échange, le sieur de l'Escaude donna à Gui de Bonneval, son frère aîné, les fiefs et terres de Moulineaux et de Couronne, acquis du duc d'Elbeuf, en tout autant qu'il en appartenait dans lesdits lieux et autres circonvoisins, à feu madame de Rombosc, leur tante. Jacques du Val avait épousé, par contrat passé sous seings-privés, le 4 mai 1647, demoiselle Anne PUCHOT DES ALLEURS, de laquelle il eut:

PUCHOT: d'azur, à l'aigle éployée, au vol abaissé d'or: au chef du même.

1°. Charles-Thomas, qui suit;

2°. Gui du Val, chevalier, seigneur de Bonneval, seigneur et patron de Cerqueux, vivant le 6 janvier 1731;

3°. Marie-Geneviève du Val de Bonneval, qui vivait le 6 janvier 1731.

Maynet : d'azur, à trois mains d'or.

XI. Charles-Thomas du Val, chevalier, seigneur et patron de l'Escaude, de Cerqueux et autres lieux, baptisé le 9 avril 1659, épousa, par contrat passé devant Lauron et son confrère, notaires à Rouen, le 3 décembre 1690, Marie-Françoise Maynet, dame de Saint-Sulpice, de Hodeng, de Boissey et de Berengueville, morte le 1er juillet 1748, et inhumée dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Laurent de Rouen, fille unique de Léon Maynet, écuyer, conseiller du roi, vicomte de Rouen, et de dame Françoise de Glachant. Il rendit aveu, le 30 septembre 1719, à Marie-Sophie Colbert, comtesse de Gournay, pour différents biens mouvants de la seigneurie de Darnetal. Charles-Thomas et Marie-Françoise Maynet, son épouse, vivaient encore le 6 janvier 1731. Leurs enfants furent :

1°. Léon-Thomas-Charles, qui suit ;

2°. Jean-Louis-Jacques du Val, mineur le 17 mars 1702 ;

3°. Nicolas-Léon du Val, né le 8 août 1694, curé de Saint-Hilaire, vivant le 6 janvier 1731 ;

4°. Alphonse-Auguste-François-Bruno du Val, chevalier, lieutenant d'infanterie, vivant le 6 janvier 1731 ;

5°. Pierre-François-Claude-Gui, qui fonde la branche d'Angoville, rapportée ci-après ;

6°. Madelaine du Val, qui vivait le 6 janvier 1731.

Richomme : d'azur, à trois têtes humaines d'argent de front.

XII. Léon-Thomas-Charles du Val, chevalier, seigneur de l'Escaude, seigneur et patron de Saint-Crépin, de Hodeng et autres lieux, épousa, par contrat passé sous seings privés, le 6 janvier 1731, demoiselle Susanne Richomme, fille de feu Jean Richomme, écuyer, conseiller du roi, auditeur en la cour des comptes, aides et finances de Normandie, et de feu dame Susanne Tabouret. Léon-Thomas-Charles du Val fut nommé par le roi, le 18 juillet 1761, maire de la ville de Rouen, et il vivait encore le 25 mars 1768. Il eut pour fils ;

XIII. Pierre-Louis-Jérôme du Val de l'Escaude, chevalier, seigneur de l'Escaude, d'abord brigadier des gardes de la marine,

puis enseigne de vaisseau, par brevet du 15 janvier 1762, marié, par contrat passé sous seings-privés, le 25 mars 1768, avec demoiselle Marie-Anne LE CONTE DE MONTULLÉ, fille de feu messire Jean-Marie-Pompone le Conte de Montullé, chevalier, seigneur de Bouege, Tournetal et autres lieux, et de dame Marie-Thérèse le Conte de Pierrecourt, sa veuve. De ce mariage sont issus :

LE CONTE : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe de trois étoiles du même.

1°. Louis-Alphonse-Charles du Val de l'Escaude, né le 21 mars 1770, mort jeune;

2°. Charles-Henri du Val de l'Escaude, né le 30 juillet 1771, reçu de minorité chevalier de Malte, le 19 mars 1772, mort jeune;

3°. Marie-Joseph-Bernard, qui suit;

4°. Marie du Val de l'Escaude, mariée à M. *de Quiefdeville;*

5°. Éléonore du Val de l'Escaude, mariée à M. *de Sollier.*

XIV. Marie-Joseph-Bernard DU VAL DE L'ESCAUDE, né le 20 juillet 1779, chevalier de minorité de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 30 octobre 1781, obtint le 11 août 1786, ainsi que ses frères, le certificat de noblesse pour être reçu sous-lieutenant dans les troupes du roi. Il a épousé mademoiselle LE PETIT DE BELLAUNAY, dont est issu :

LE PETIT : d'azur, à la fasce d'argent, sommée d'un léopard d'or.

XV. Léon-Louis DU VAL DE L'ESCAUDE, âgé d'environ treize ans.

BRANCHE D'ANGOVILLE.

XII. Pierre-François-Claude-Gui DU VAL, écuyer, seigneur de Cerqueux, cinquième fils de Charles-Thomas et de Marie-Françoise Maynet, assista, avec la qualité de lieutenant d'infanterie, au contrat de mariage de Léon-Thomas-Charles du Val, son frère, du 6 janvier 1731. Il épousa Charlotte-Constance-Françoise-Aimée DRUEL D'ANGOVILLE, morte à l'âge de dix-neuf ans, le 18 septembre 1752, et inhumée dans le chœur de l'église de Cerqueux, fille de François-Alexandre Druel, seigneur d'Angoville, ncien officier aux Gardes-Françaises, chevalier de l'ordre royal t militaire de Saint-Louis, et de Marie-Renée-Aimée de Bellenare de Thuit-Hébert. De ce mariage est issu :

DRUEL : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'or, et en pointe d'une coquille du même.

XIII. Pierre-Charles-Gui du Val d'Angoville, écuyer, ancien seigneur de Cerqueux, Monteil-de-la-Motte, Miharenc, châtelain du Mont et de la Vigne, seigneur en partie du Mesnil-Mauger, capitaine au régiment des chasseurs à cheval de Lorraine, marié, en 1790, avec Marie-Rose-Elisabeth Fiquet de Normanville, dont il a eu deux fils, l'un mort sans avoir été marié, et l'autre qui suit.

Fiquet :

XIV. Albert-Nicolas-Gui du Val d'Angoville, né à Rouen, le 25 janvier 1792, ex-chevau-léger de la garde du roi, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a épousé, le 25 août 1819, Odille du Tillet, fille de M. le vicomte du Tillet, chevalier de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, et de dame N..... du Roux de Sigy.

du Tillet : d'or à la croix pattée et alesée de gueules.



ADDITIONS ET CORRECTIONS.

MAISON DE FRANCE, page 117, *ajoutez* aux enfants de monseigneur le duc d'Orléans :

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822.

Article DES BARRES, page 2, *ajoutez* après la dernière ligne de l'alinéa 8°. :

9°. Les seigneurs de Saint-Martin et de Bréchainville, établis en Champagne.

ADDITIONS A LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE BÉTHISY.

Postérité de Marie-Françoise-de-Paule de Béthisy, mariée, en 1668, avec Charles-Antoine de Levis, *comte de Charlus.* (Voyez p. 7.)

Charles-Eugène, duc *de Levis,* pair de France, chevalier des ordres du Roi, marié, le 26 janvier 1698, avec Marie-Françoise *d'Albert de Luynes,* fille du duc de Chevreuse.

Marie-Françoise *de Levis,* mariée, le 20 janvier 1722, avec Joseph-François *de la Croix,* marquis de Castries, chevalier des ordres du Roi.

Charles-Eugène *de la Croix*, marquis de Castries, maréchal de France, mort en 1800. Il avait épousé, en 1763, Gabrielle-Isabeau-Thérèse *de Rosset,* fille du duc de Fleury.

Armand-Nicolas-Augustin *de la Croix,* créé duc de Castries-Charlus, en 1784, pair de France en 1814.

Madelaine *de Levis,* mariée avec Louis *Fouquet,* marquis de Belle-Isle, fils du surintendant des finances. Elle mourut le 12 juin 1729.

Louis-Charles-Auguste *Fouquet*, duc de Belle-Isle, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi et de la Toison-d'Or, ministre de la guerre, mort le 26 janvier 1761, avait épousé, le 15 octobre 1729, Marie-Casimire-Thérèse-Geneviève-Emmanuelle *de Béthune.*

Louis-Marie *Fouquet*, comte de Gisors, brigadier de cavalerie, mourut sans enfants, le 26 juin 1758, des blessures qu'il avait reçues à Crewelt le 23. Il avait épousé, le 23 mai 1753, Hélène-Julie-Rosalie *Mancini Mazarini*, fille aînée du duc de Nivernais.

Notice sur Marie-Catherine de Béthisy, abbesse de Panthemont, en 1743, morte à Paris, en 1794. (Voyez p. 12.)

Durant sa longue et laborieuse administration, madame de Béthisy ne cessa de

donner à sa communauté les preuves de l'intérêt le plus empressé et le plus tendre. A l'exemple le plus parfait de toutes les vertus et d'une piété fervente, elle joignit les continuelles sollicitudes d'une mère, à qui les devoirs de la foi rendent encore plus précieux le bonheur de ses enfants. Le crédit que madame de Béthisy avait à la cour, contribua beaucoup au succès de ses efforts. Ce fut elle qui fit reconstruire de fond en comble, l'église de Panthemont, menacée d'une ruine prochaine, ainsi que la plus grande partie des bâtiments de cette abbaye, réduits à un tel état de vétusté, qu'on ne pouvait les habiter sans appréhender les plus grands périls. L'an 1769, attaquée d'une maladie grave, et qui fit long-temps craindre pour ses jours, madame de Béthisy reçut, de toute sa communauté, les témoignages les plus attendrissants d'affection et de douleur. Les religieuses, comme pour intéresser plus vivement le ciel à leurs prières, firent unanimement le vœu d'admettre, gratuitement, au noviciat et à la profession, une demoiselle noble, au choix de madame de Béthisy, si elles avaient le bonheur de la conserver. Ce vœu solennel fut l'objet d'une délibération capitulaire, du 23 janvier 1770, acceptée et homologuée, en vertu de laquelle, la nomination d'une place gratuite fut réservée, d'abord à cette vertueuse abbesse, et après elle, à l'aîné de la maison de Béthisy; à défaut d'enfants mâles, à l'aînée des filles de cette maison, et ce à perpétuité, tant qu'il existera des héritiers, mâles ou femelles, des maison et armes de Béthisy.

TABLE GÉNÉRALE.

Nota. On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans le cours de ce volume.

A.

B.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

